UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST AUG 1 1923

I
7330

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

MÉMOIRES

des sciences, des lettres et des Beaux-ar
111

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES
et des
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

MÉMOIRES

COLLECTION IN-8°

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XVI

183872
12/9/23

BRUXELLES
MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62, Rue Coudenberg, 58-62

1922

AS
242
B325
t.16

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XVI (DEUXIÈME SÉRIE)

1. La Poésie de la Nuit et des Tombeaux, en Europe, au XVIII^e siècle (177 pages); par P. Van Tieghem.
2. Les origines de la fortune de la maison d'Orange-Nassau. Contribution à l'histoire du capitalisme au moyen âge (114 pages et 1 planche); par Joseph Cuvelier.
3. Étude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIII^e siècle (194 pages); par Joseph Lefèvre.
4. Étude critique sur la formation de la doctrine des races au XVIII^e siècle et son expansion au XIX^e siècle (403 pages); par Théophile Simar.

LA
POÉSIE DE LA NUIT ET DES TOMBEAUX
EN EUROPE
AU XVIII[E] SIÈCLE

PAR

P. VAN TIEGHEM

Docteur ès lettres
Professeur au Lycée Janson de Sailly (Paris)

Mémoire présenté à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques
dans la séance du 8 novembre 1920.

AVANT-PROPOS

Parmi les éléments nombreux et divers dont l'ensemble constitue le préromantisme, je crois nécessaire de distinguer deux groupes différents : D'un côté, ce sont les influences extérieures, résultant de modèles nouveaux ou de nouvelles sources d'inspiration qui sont alors découvertes ou mieux connues : Ossian, l'Edda, les ballades du moyen âge. De l'autre côté, ce sont les éléments intérieurs, nouvelles idées, nouveaux sentiments, nouvelles formes d'art, qui doivent leur naissance ou leur développement à des écrivains nouveaux dont le succès est immense : Young, Richardson, Gessner, Rousseau, Gœthe; qu'il s'agisse d'ailleurs d'une mode éphémère ou d'une gloire du meilleur aloi. Shakspeare, mieux connu, mieux apprécié, et réellement découvert, au moins sur le continent, offre un cas particulier, intermédiaire entre les deux groupes que j'essaie d'établir.

L'un des éléments les plus importants et les plus féconds du préromantisme, l'un de ceux qui devaient pénétrer intimement le romantisme au XIX^e^ siècle, c'est la poésie nocturne et sépulcrale, qui, à partir du milieu du XVIII^e^ siècle, coule si abon-

damment en Europe. Je voudrais esquisser l'histoire de cette mode sentimentale et littéraire suivant la méthode que j'ai déjà employée dans des sujets analogues (1), c'est-à-dire en me plaçant au point de vue strictement international. La tâche n'est pas aisée, non seulement parce que le sujet, quoique nettement défini, est vaste et intéresse presque toute la poésie européenne de la seconde moitié du XVIII[e] siècle; ou parce que les monographies et les articles dont j'utiliserai les résultats (2)

---

(1) *La Mythologie et l'ancienne Poésie scandinaves dans la littérature européenne au XVIII[e] siècle* (Edda, Kristiania, 1919 et 1920.) — *Ossian et l'Ossianisme dans la littérature européenne au XVIII[e] siècle (Neophilologiese Bibliotheek*, Groningen et La Haye, n° 4, 1920, 1 vol. in-8°). — *La notion de vraie poésie dans le préromantisme européen (Revue de Littérature comparée*, 1921, n° 2).

(2) Principaux travaux sur la question :

Sur Young et ses *Nuits :* W. Thomas, *Le poète Edward Young* (thèse), Paris, 1901. — Bruno Heeg, *Edw. Youngs « Night Thoughts ». Der Einfluss der zeitgenössischen Dichtung und Philosophie auf die Night Thoughts und Quellen derselben.* Diss. Leipzig, 1901. — Richard Lange, *Youngs Natursinn.* Diss. Leipzig, 1901.

Sur la poésie nocturne et sépulcrale en Allemagne : J. Barnstorff, *Youngs Nachtgedanken und ihr Einfluss auf die deutsche Literatur.* Bamberg, 1895. — John Louis Kind, *Edward Young in Germany* (Columbia University Germanic Studies, II, 3. New-York, 1906). — Carl Hartmann, *Freiherr Carl Casimir von Creuz und seine Dichtungen.* Diss. Leipzig, 1890. — Udo Bion, *Beiträge zur Kenntnis des Lebens und der Schriften des Dichters Fr. C. C. von Creuz.* Diss. Munich, 1894.

En France : F. Baldensperger, *Young et ses Nuits en France*, dans *Études d'histoire littéraire*, Paris, 1907. — D. Mornet. *Le Romantisme en France au XVIII[e] siècle.* Paris, 1912.

En Italie : B. Zumbini, *La Poesia sepolcrale straniera e italiana e il Carme del Foscolo (Nuova Antologia,* 1889, tome XIX, deux articles; et dans *Studi di Letteratura italiana,* 1896). — Vittorio Cian, *Per la storia del Sentimento e della Poesia sepolcrale in Italia ed in Francia prima dei Sepolcri del Foscolo (Giornale storico della Letteratura italiana,* 1892, tome XX). — F. Torraca, *I Sepolcri di Ippolito Pindemonte (Nuova Antologia,* octobre 1884, et dans *Discussioni e Ricerche,* 1888). — Emilio Bertana, *Arcadia lugubre* dans *In Arcadia*, Naples, 1909. — Guido Muoni, *Poesia notturna preromantica,* Milan, 1908.

ne présentent pas une analyse suffisante des données du problème; mais surtout parce que les études préparatoires manquent pour plusieurs littératures, à commencer par la littérature anglaise; en ce qui concerne ces pays, je n'ai pu être aussi complet que pour d'autres. L'ouvrage très utile de M. W. Thomas contient de bonnes indications d'influences. Le travail de Barnstorff, simple ébauche interrompue par la mort de l'auteur, et celui de Kind, beaucoup plus complet mais surtout bibliographique, totalement dépourvu de fil conducteur, et mal construit, ne donnent pas à eux deux l'histoire vraie des *Nuits* en Allemagne. La sobre et précise étude de M. Baldensperger se borne à suivre en France la destinée des *Nuits* d'Young. M. Zumbini aperçoit le sujet dans son ensemble et donne de bonnes indications générales, mais très succinctes. Young est le principal, et de beaucoup, des poètes de ce groupe; mais il n'est pas le seul : il n'épuise pas tous les caractères du genre; il faut considérer ce genre historiquement et psychologiquement à la fois, démêler l'apport nouveau de tel ou tel de ses représentants, et ce qu'il gagne ou perd en route, depuis les premiers essais de l'*école des cimetières* en Angleterre jusqu'à l'absorption de la poésie funèbre par le romantisme grandissant.

LA

POÉSIE DE LA NUIT ET DES TOMBEAUX

EN EUROPE

AU XVIII[e] SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.

Les précurseurs. — Les modèles : Young, Hervey, Gray.

Les précurseurs.

Partout en Europe on réclamait, vers le milieu du XVIII[e] siècle, une poésie plus intime et plus sérieuse que celle dont on avait l'habitude. Contre les poètes anglais de l'école du bon sens, contre les classiques français enjoués ou raisonneurs, mais rarement émus, contre les anacréontiques allemands ou les poètes du groupe rationaliste, contre l'Arcadie en Italie, plusieurs voudraient voir se lever une poésie de rêve, de méditation, où les plus secrets penchants de l'homme, où ses plus profondes aspirations pourraient trouver une voix, qui lui parlerait avec émotion de sa destinée, où il retrouverait son âme. Ce qu'on désire, c'est à peu près ce qu'apportera Lamartine, mais trois quarts de siècle plus tard, et après une révolution totale du goût et des idées littéraires. Pour le moment, on se

contentera, faute de mieux, d'un aspect particulier de cette poésie souhaitée, l'aspect funèbre et mélancolique.

Sans doute, on n'avait pas attendu Young et Hervey pour montrer à l'homme les tombeaux et pour fonder sur ce spectacle de pathétiques exhortations. Si dans la décadence romaine la vue d'un squelette ne faisait, dit-on, qu'exciter chez les joyeux convives le désir de vivre gaîment, le christianisme en tirait d'austères leçons. Au XV^e^ siècle, la danse macabre déroulait son cortège ironique sur les murs de plus d'un cloître; François Villon méditait sur la mort au charnier des Innocents et évoquait, avec un réalisme saisissant, la destinée de la dépouille humaine. C'est à la même inspiration que se rattachent les scènes du cimetière au cinquième acte de *Hamlet*. Mais, avec le triomphe de l'idéal classique en Europe, cette veine sépulcrale, tantôt pathétique et tantôt railleuse, ou tous les deux à la fois, tarit presque complètement dans la littérature, et surtout dans la poésie, plus soucieuse de plaire que d'enseigner. L'art classique, épris du Beau antique, écarte systématiquement ces images affreuses, basses ou dégoûtantes. Seule, la chaire chrétienne se sert encore, mais avec discrétion, de ces images pour convaincre l'homme de son néant : en traitant de la mort, elle montre la tombe. Bossuet s'élève à plusieurs reprises contre le vain orgueil des pompeux mausolées; il évoque avec quelque réalisme le sort qui attend dans le tombeau la dépouille de l'homme; il oppose la fin bienheureuse du juste à la mort affreuse du pécheur; trois thèmes que nous trouverons souvent repris dans les œuvres que nous allons étudier. Bien d'autres prédicateurs, avec une éloquence inégale, ont dû insister sur les mêmes vérités.

On rencontre toutefois au XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^ quelques textes isolés qui annoncent de loin la poésie sépulcrale de l'âge suivant. Philippe Habert, dans *Le Temple de la Mort* (1646), trace le tableau lugubre d'une île lointaine et mystérieuse des mers du Nord, où tout est consacré à la Mort, « unique réconfort des douleurs incurables », dit-il

après Ronsard et avant Lamartine. C'est dans ce lieu effrayant que Lyzidor va pleurer Amaranthe. Le poème fut traduit en anglais par le duc de Buckingham. Hoffmann von Hoffmannswaldau représente dans un poème publié seulement en 1697, dix-huit ans après la mort de l'auteur, une promenade dans un cimetière, avec l'évocation des héros antiques, Alexandre et César. Cela restait un peu conventionnel et lointain. Parmi ses contemporains, Andreas Gryphius le tragique donnait des *Pensées dans un Cimetière*, et Daniel Czepko feignait que de sa tombe il haranguait les vivants (*Rede aus meinem Grabe*). Ainsi le terrain était un peu préparé en Allemagne; Creuz se souviendra de Gryphius tout en imitant Young. De son côté, Addison résumait en quelques lignes du *Spectator* toute la substance de cette poésie à venir. En lisant les épitaphes et en considérant les tombeaux, dit-il, il est pris de pitié pour les agitations des hommes : il pense au jugement dernier. Pope, un peu plus tard, dans son *Elegy to the memory of an infortunate lady*, donnait quelques indications plus précises qui n'allaient pas jusqu'au macabre. Thomson parlait dans son *Hiver* (1727) de « l'entretien sublime avec les morts puissants »; il évoquait la brève destinée de l'homme, la mort du juste et le jugement dernier.

Ces quelques textes, où nous rencontrons déjà un peu l'inspiration sépulcrale, ne font aucune place à l'inspiration nocturne, qui allait être dans la suite si étroitement associée à la première. Elle apparaît seule dans l'*Épître d'Héloïse à Abélard*, où Pope évoque la rêverie mélancolique au crépuscule, dans une église ou dans les bois. Mais la fusion des deux éléments se rencontre déjà dans un poème peu connu d'Young, *Cynthio* (1727), où le futur auteur des *Nuits* annonce nettement ce qui sera la grande nouveauté de son fameux poème : « Je hais le printemps; je me détourne des scènes joyeuses de mai en fleurs. Salut, Ténèbres, salut, Nuit!... Dans des forêts non frayées les ténèbres les plus obscures, et la visite nocturne aux tombeaux, quand minuit ferme les yeux du vulgaire ! »

C'est à ce moment que commence à se constituer en Angleterre ce qu'on a appelé l'École des Cimetières. C'est ce pays qui a donné le premier branle au mouvement que nous étudions. Les raisons de cette prééminence ne sont pas difficiles à apercevoir : « Les Anglais, disait déjà La Fontaine, pensent profondément. » Leurs grands penseurs ne sont pas plus profonds que les Descartes, les Spinoza, les Leibniz; et chez eux comme ailleurs, l'immense majorité des hommes, occupée du plaisir ou du gain, ne *pense* pas, à proprement parler. Mais on s'accorde à reconnaître à cette nation prospère un remarquable sens pratique et une vue perspicace de ses intérêts. Or, pour un chrétien, nul intérêt plus grand que celui de l'autre vie, nulle pensée plus directement utile que celle de la mort. Ces idées sont si importantes qu'elles sortent de l'Église et s'introduisent dans la poésie ; celle-ci devient en Angleterre, beaucoup plus tôt qu'ailleurs, et par l'intermédiaire de la religion, l'expression des plus graves préoccupations d'ordre moral et philosophique. A ne le juger que par sa littérature, l'Anglais du XVIII^e^ siècle — tous les étrangers le constatent — prend la vie au sérieux. La mort l'inquiète, et l'au-delà le préoccupe. Il ne s'en tire ni par une pirouette, ni par un acte de foi récité mécaniquement : il rumine avec ténacité un problème dont la solution est si importante. Même il apporte à l'examiner cette « mélancolie insulaire », cette « tristesse britannique » si célèbre au XVIII^e^ siècle en Europe. Que l'on attribue cette humeur sombre aux « vapeurs du charbon de terre », ou au climat, ou à la lecture de la Bible, elle est certaine, et elle le dispose à se plaire aux méditations funèbres.

Le plus souvent, ces méditations ne restent pas abstraites : un certain réalisme, une certaine crudité, caractères également notés par les contemporains, les tournent du côté du macabre et de l'horrible. Sous le vernis, prompt à s'écailler, de la discrétion et de l'élégance classiques, subsistaient le goût du réel, du concret, le besoin de se représenter matériellement les choses, comme aussi la prédilection pour les arguments énergiques et

frappants, pour les contrastes violents, pour les couleurs crues. Les plaisanteries des fossoyeurs de Shakspeare et les réflexions de Hamlet sur l'argile qui fut Alexandre le Grand ont un écho affaibli, mais reconnaissable, dans la poésie anglaise des cimetières. Il y a plus. Presque tous ces poètes sont des ministres de la religion. Lettrés, gradués des Universités, ils appliquent leur talent d'écrire à des sujets que leur suggèrent les devoirs de leur charge et l'expérience de leur ministère. Ils veulent être utiles, réformer le pécheur, convertir l'incrédule; leurs arguments sont tirés des spectacles qu'ils ont constamment sous les yeux : la maladie, la mort, le tombeau. S'il se glisse un médecin parmi tous ces prêtres, ce médecin sera un bon chrétien, et l'exercice de sa profession lui inspirera les mêmes réflexions. Comme, d'autre part, l'obscurité de la nuit est éminemment favorable à ces graves pensées, l'élément nocturne se fondra souvent dans leurs ouvrages avec l'élément sépulcral. Un prêtre de campagne méditant la nuit parmi des tombeaux; ainsi peut se résumer assez exactement l'école anglaise des cimetières. Gray fait exception : mais c'est un moraliste rêveur dont l'inspiration est encore très religieuse.

Mais, ce qu'on n'a pas fait autant qu'il était nécessaire, il convient de distinguer dans cette école trois périodes différentes. Ce sont d'abord des isolés qui, presque en même temps et probablement sans se connaître ou sans s'imiter, développent à peu près les mêmes idées ou les mêmes tableaux. Puis paraissent presque en même temps les trois classiques du genre : Young, Hervey et Gray; puis les imitateurs affluent en Angleterre comme ailleurs. Nous retrouverons ces derniers plus tard; je commence par étudier les premiers types du genre, pour m'arrêter ensuite davantage sur ceux que toute l'Europe a acceptés comme modèles.

Le premier monument notable est donné par l'agréable auteur de l'*Ermite*, l'ami de Pope, l'Irlandais Thomas Parnell, mort en 1717 ou 1718, à 38 ou 39 ans, dont le « Nocturne sur la Mort » (*A Night Piece on Death*) n'a paru qu'en 1722. Ce

court poème, de 90 octosyllabes rimés, contient déjà les principaux éléments du genre. Le poète quitte les livres des sages, sort dans la nuit étoilée, et se promène dans un cimetière. La vue des tombeaux lui suggère des réflexions sur l'égalité des hommes devant la mort, la résignation nécessaire à l'heure suprême, l'immortalité de l'âme, la vanité des rites et des pompes funèbres. Cette dernière idée a frappé à bon droit M. Zumbini, qui voit à cet égard dans Parnell un précurseur de Foscolo dans ses *Tombeaux;* mais avec cette différence que le docteur Parnell, chrétien et prêtre, ne voit que vanité dans les monuments funéraires, tandis que l'âme civique et républicaine de Foscolo les considère, nous le verrons, comme un enseignement qui doit servir aux générations à venir. « Je ne connais pas, dit le même savant, d'autre conception poétique où l'idée de la mort s'élève à un tel idéalisme. » Il pourrait ajouter : sauf dans Leopardi. Le *Nocturne* de Parnell marque une date. Il a été fort goûté en Angleterre au XVIII[e] siècle. Hervey le cite dans ses *Tombeaux*. Goldsmith le préférait à l'*Élégie* de Gray, trop romantique sans doute à son gré; Johnson était d'un avis contraire. Il paraissait en français en 1754, traduit dans le tome V de l'*Idée de la poésie anglaise*, de l'abbé Yart, sous le titre bizarre de *Pièce funèbre sur la Mort;* et le traducteur ajoutait : « C'est le plus parfait tableau de cimetière que jamais poète ait peint. » Par cette traduction il pénétra en Italie. Giovio cite les vers de Parnell, qu'il connaît par l'abbé Yart : il les trouve « pleins d'imagination et, comme on dit aujourd'hui, *sentimentaux* ». Il regrette qu'aucun Italien ne les ait imités. Philippe Bridel cite Parnell en note dans ses *Tombeaux*, mais peut-être d'après Hervey.

Beaucoup plus considérable à tous égards est le *Tombeau* de Richard Blair, ministre écossais, qui mourut à 47 ans en 1746. Son poème, *The Grave*, publié en 1743, était en réalité déjà commencé avant 1731, date de sa nomination à la cure d'Athelstane Ford (East-Lothian). Là il le polit longtemps avant de le publier. Il avait écrit auparavant une *Élégie*, et ne donna

aucun autre ouvrage. Ce poème, de 730 vers blancs, est donc exactement intermédiaire entre le *Nocturne* de Parnell et les *Nuits* d'Young. Œuvre d'un ministre presbytérien, il respire une religion sérieuse et sombre. Il s'ouvre par deux épigraphes empruntées au Livre de Job. Son but est de « peindre les sombres horreurs du Tombeau ». Le poète invite son lecteur à le suivre dans la nuit, dans le silence : le flambeau qu'il tient ne fait qu'accroître la terreur. « Le vent se lève : écoutez comme il hurle ! Par ma foi, je n'ai jamais entendu un bruit si effrayant. Les portes claquent, les fenêtres battent, le sombre oiseau de la nuit, blotti dans le clocher, crie bruyamment. » Le poète évoque alors les superstitions qui s'attachent aux cimetières, les revenants, etc... Après cette mise en scène lugubre, viennent des lieux communs sur l'égalité des hommes devant la mort. L'auteur passe en revue les diverses professions ; il s'élève contre le suicide « honte de notre île, qui lui attire les reproches de ses voisins ». Quelle rage de courir ainsi vers le tribunal du Juge ! On notera que cette invective contre le suicide est antérieure aux *Nuits* d'Young, où les mêmes sentiments sont exprimés (cinquième et huitième *Nuits*). Le poète continue en nous montrant le fossoyeur. Qu'est-ce que le monde, d'ailleurs? un vaste cimetière ; et cette idée est longuement amplifiée. Le poète conclut par l'évocation du Paradis terrestre, du péché originel, et la description du Jugement dernier.

On le voit, le poème de Blair est essentiellement religieux. Il semble que le ministre presbytérien ait versifié un ou plusieurs des sermons qu'il prêchait dans sa paroisse devant les fidèles effrayés, pour les ramener par la terreur aux droites voies du Seigneur. Peu philosophe et peu sentimental, il ne possède ni l'abondance logique d'Young, ni la pitié qui règne dans Hervey. Il s'est certainement souvenu de Shakspeare, notamment de *Hamlet* ; mais s'il est beaucoup plus hardiment réaliste que son modèle dans la peinture des cadavres, il lui manque la profonde, l'intime émotion. Il frôle des thèmes dont d'autres ont su tirer meilleur parti : par exemple la grandeur et la

misère de l'homme. Il adopte sans la discuter cette idée que, si la mort finit tout, le pervers a raison d'être pervers, n'y ayant que la crainte du châtiment qui puisse le retenir. On trouve, par contre, dans son poème une veine satirique et mordante assez curieuse. Il se plaît à humilier l'homme. Il raille les entrepreneurs de pompes funèbres. Mais surtout on sent le poète descriptif, qui traite méthodiquement une série de tableaux : le fossoyeur, l'enfant qui ayant entendu un bruit fuit sans se retourner à travers le cimetière; l'enterrement; la brusque fin de l'homme robuste et bien portant, qui semblait narguer la mort. Il y a là des morceaux systématiquement juxtaposés, introduits par des formules comme *let me trace it* : et nous voyons défiler l'astronome, l'avocat, le médecin, qui est traité d'imposteur, l'avare, qui est « désormais logé à bon marché dans la tombe ».

D'après Samuel Johnson, le poème de Blair n'eut pas d'abord beaucoup de succès. Pinkerton le lança dans ses *Lettres sur la Littérature*. Hervey l'aimait beaucoup, et il fit son chemin peu à peu. Mais il n'a jamais, je crois, été traduit en français, et sa diffusion en Europe paraît avoir été médiocre. Quand on le cite, on l'associe étroitement à Young et à Hervey. Blake tire de Blair une composition, *La Porte de la Mort*, qui sert de frontispice à sa série d'illustrations des *Nuits*. Pendant qu'un vieillard, courbé par les ans et appuyé sur une béquille, entre, poussé par un vent violent, dans le caveau obscur, un jeune homme plein de santé, de force et de joie se dresse au-dessus du tombeau, éclairé en plein par le soleil : l'un est la Mort, l'autre la Résurrection.

Il faut encore, je crois, classer dans le même groupe le poème de jeunesse de Thomas Warton, *Les Plaisirs de la Mélancolie*, qu'il écrivit en 1745, à l'âge de dix-sept ans, et qu'il publia en 1747. Y a-t-il eu influence d'Young ou de Blair sur l'adolescent? c'est possible. Mais les couleurs de Warton sont déjà bien plus accentuées que celles de ses contemporains plus âgés. On sait d'ailleurs le rôle essentiel que jouent les frères

Warton dans le développement du préromantisme anglais. Un élément nouveau apparaît ici : ce sont les ruines, les cloîtres des vieilles abbayes. Par là le goût des cimetières s'unit à celui du gothique. Dès le début de ce poème, de trois cent vingt vers blancs, le poète demande à la Mélancolie de le conduire dans l'obscurité solennelle des ruines, des arceaux crépusculaires. Il dit comme Virgile : « Les enfants des hommes et les animaux gisent plongés dans un oubli muet; la nature entière est endormie dans le silence... » Mais il ajoute : « Oh ! qu'il est terrible de penser que dans la solitude redoutable du monde silencieux, pas un être n'est éveillé, excepté moi ! » Et ce sont les abbayes en ruine, le crépuscule, le clair de lune, le hibou, le silence, les sombres forêts de sapins. Puis viennent les charniers entrevus à la lueur livide d'un flambeau, les spectres qui se dressent quand minuit sonne, et dont la main semble inviter le poète « à diriger à travers les détours des voûtes ses pas solitaires ». Enfin, une invocation aux charmes de la nuit. Tout cela est exprimé dans une langue encore très classique, — l'auteur est bien jeune pour innover à cet égard, — mais le sentiment est nettement préromantique. Warton déclare préférer Spenser à Pope et à sa « muse attique ». Spenser et Milton sont ses maîtres. D'ailleurs, rien là de chrétien, ni même de religieux, ni de philosophique. C'est la confidence d'un jeune homme de lettres qui dit ses dispositions sentimentales et ses goûts littéraires. Remarquons toutefois que nulle part le matériel de la poésie sépulcrale n'est aussi abondant et aussi largement utilisé. On vivra là-dessus pendant longtemps.

Les « Nuits » d'Young.

Il est probable que Young a connu Parnell et Blair, ses prédécesseurs; il est possible qu'il les ait consciemment imités. En tout cas, ses *Nuits* dépassent infiniment leurs poèmes en importance et en succès, au point qu'elles ont incarné pour la plupart

toute la poésie nocturne et sépulcrale. Par lui avant tout, puis par Hervey et Gray, ce genre entre dans la grande popularité littéraire : il constitue le point central et le pivot de cette étude. Il est donc nécessaire de rappeler ici avec quelque détail ce qu'étaient et l'auteur et son livre.

Sur le docteur Edward Young, ministre à Welwyn, sur sa longue vie et sur l'ensemble de sa carrière littéraire si variée, on doit lire l'important ouvrage de M. W. Thomas, si complet et si intéressant. On ne connaissait guère au XVIII[e] siècle la véritable biographie de l'auteur des *Nuits :* on ne savait de lui que la légende, cette légende qui pour tant d'écrivains célèbres a longtemps tenu lieu d'histoire. On se représentait le poète des *Nuits* comme un vieillard vénérable, comme un pieux et tendre ministre de l'Évangile, complètement détaché des intérêts de ce monde et de toutes les passions humaines, dont l'occupation favorite était de veiller seul, la nuit, soit en contemplant le ciel étoilé, soit en parcourant les cimetières et en méditant sur les tombes; et là, d'approfondir les grands secrets de la mort et de la vie, de préparer de nouveaux arguments pour convaincre le sceptique et réfuter l'incrédule. Ce sage, ce saint avait perdu en peu de mois son ami, sa femme et sa fille. Cette dernière, la belle et touchante Narcissa, étant morte en pays catholique, dans le Midi de la France, les habitants intolérants et barbares avaient refusé une sépulture chrétienne aux prières du malheureux père. Le vieillard avait dû, à la faveur des ténèbres de la nuit, charger ses épaules du corps de son enfant, chercher un lieu écarté où elle pût reposer en paix, lui creuser un tombeau de ses propres mains et l'y déposer mystérieusement, comme un voleur fait du trésor qu'il a dérobé, sans autre cérémonie que ses larmes et ses prières. C'est ainsi que la légende le voyait et que la traduction de Le Tourneur le représentait au frontispice du deuxième volume.

La réalité ne correspondait pas tout à fait à cette légende. Homme de lettres des pieds à la tête, bel esprit à ses heures, poète satirique, auteur tragique, infatigable courtisan, flatteur

souvent excessif et parfois maladroit, toujours occupé à composer dédicaces ou remerciements, d'ailleurs d'une vie privée peu exemplaire; puis, quand il est entré dans les ordres à près de cinquante ans, toujours en quête d'une prébende, d'une cure ou d'un évêché; le docteur Young n'offrait rien dans sa vie, jusqu'à l'âge de soixante ans, qui l'imposât particulièrement au respect et qui lui donnât qualité pour inspirer l'enthousiasme. C'était un ecclésiastique moins occupé de prêcher l'Évangile que de faire sa cour aux grands, de faire jouer ses tragédies et de faire imprimer ses poèmes; c'était un poète de second ordre. Heureusement pour lui qu'il s'avisa de vivre quatre-vingt-deux ans; et les vingt dernières années de cette longue existence furent employées à suivre une nouvelle carrière, celle qui donna naissance à la légende. Le ministre de Welwyn, malgré quelques retours à ses anciennes préoccupations littéraires et ambitieuses, devint de plus en plus, l'âge aidant, l'auteur des *Nuits;* c'est ce dernier qu'on allait saluer dans sa retraite; c'est à ce dernier qu'on écrivait des lettres débordantes d'admiration; c'est lui qu'on sollicitait de vouloir bien accepter à distance le parrainage d'enfants nés ou à naître. Comme d'autres plus grands, comme Gœthe pour les premiers lecteurs de *Werther*, comme Byron aux yeux de Lamartine, il devint l'homme de son livre. Toute l'Europe le consacra grand-prêtre de la Nuit, de la Solitude et des Tombeaux. Il s'accommoda fort bien de ce rôle qui lui allait d'abord si mal; il vécut assez pour assister au succès retentissant de son poème et pour en recevoir de plusieurs côtés les plus touchants témoignages. Les déceptions, les deuils et surtout l'âge, en le confinant dans son presbytère, lui avaient inspiré une vie plus digne d'un ministre de Dieu : il était devenu *sage par force*, expression qu'il emploie lui-même en conseillant les autres. Mais il restait en lui bien des traits du poète de profession, de l'ambitieux obstiné et déçu, du courtisan des grands. Sur certains points, la conversion était récente, et lui-même l'avouait naïvement.

Ses deuils même, qui rendaient sa personne sympathique

aux âmes sensibles, n'étaient pas ce qu'un certain vague laissait supposer et ce qu'une légende complaisante se plaisait à répandre. On le voyait frappé à quelques mois d'intervalle. Or la mort de sa femme est de janvier 1740 : si Narcissa désigne sa belle-fille, lady Temple, il avait perdu celle-ci à dix-huit ans, en 1736, quatre ans auparavant. La jeune femme était morte à Lyon et non à Montpellier; on ne lui avait pas refusé la sépulture, mais elle avait été inhumée dans le cimetière de la colonie suisse, avec une belle plaque posée aux frais du mari. C'est ce qui a fait supposer à M. Thomas que Narcissa n'était pas sa belle-fille, mais une enfant naturelle, plus jeune encore qu'elle, dont Young aurait cherché plus tard à faire oublier la naissance (d'où les feuillets arrachés dans le registre paroissial), qu'il aurait conduite en France, et qui y serait en effet morte de consomption : pour dissimuler son existence et sa mort, il aurait assez gauchement tenté de la faire confondre avec lady Temple ; d'où ses réticences embarrassées et son mutisme opiniâtre lorsqu'on essayait d'obtenir de lui, de vive voix ou par lettre, des détails plus circonstanciés sur ces événements. Malgré la consciencieuse et pénétrante enquête de M. W. Thomas, bien des points restent obscurs dans cette histoire ; les contemporains, au reste, ne se doutaient même pas de ces difficultés.

Quoi qu'il en soit, Young se retrouvait en 1742 dans son presbytère de Welwyn, sans sa femme, sans sa belle-fille, pleurant de plus l'ami qu'il désigne sous le nom de Philander, et dont l'identité reste douteuse. Il vieillit, il est triste; il dort mal; il médite la nuit un poème sur un sujet analogue à celui de Pope dans son *Essai sur l'Homme*, mais animé d'un esprit différent, à la fois plus chrétien et plus pessimiste. Cet ouvrage s'appellera *La Plainte*, ou *Pensées nocturnes sur la Vie, la Mort et l'Immortalité;* c'est du moins le titre du poème ou discours de quatre cent cinquante-huit vers blancs qui paraît en juin 1742 en une brochure in-folio. Le succès est immédiatement très vif, et le poème est réimprimé comme *Première Nuit* peu de

semaines après, parce que pendant ce temps un autre chant avait paru sous le titre de *Seconde Nuit sur le Temps, la Mort et l'Amitié*; celui-ci déjà plus long (six cent cinquante-six vers). Le succès s'affirmant, le poète s'enhardit. La *Troisième Nuit, Narcissa* (cinq cent treize vers), paraît la même année. L'année suivante (1743) paraissent la *Quatrième Nuit, Le Triomphe du Chrétien* (sept cent quatre-vingt-dix-huit vers) et la *Cinquième Nuit, La Rechute,* beaucoup plus longue (mille cinquante-huit vers). En 1744 paraît la *Sixième Nuit, L'Infidèle rappelé; en deux parties, contenant la nature, la preuve et l'importance de l'immortalité; première partie, où, parmi d'autres objets, la gloire et les richesses sont particulièrement considérées* (huit cent sept vers). La seconde partie en réalité forme la *Septième Nuit,* qui porte le même titre général; elle est encore plus longue que toutes les précédentes et atteint mille quatre cent soixante vers. Ces deux *Nuits* sont précédées de préfaces en prose de quelques pages, théologiques et morales : l'auteur et son succès n'y paraissent point. Enfin, en 1745, Young donne la *Huitième Nuit, Apologie de la Vertu, ou L'Homme du monde réfuté, dans laquelle on considère l'amour de cette vie, l'ambition et le plaisir, l'esprit et la sagesse de ce monde* (mille quatre cent seize vers); et la *Neuvième Nuit, contenant, entre autres choses :* I. *Une vue morale des cieux pendant la nuit;* II. *Une invocation nocturne à la Divinité.* Cette dernière *Nuit,* que l'auteur devait considérer comme son testament poétique, dépassait de beaucoup toutes les autres en longueur : deux mille quatre cent quarante-six vers, soit un quart de l'ensemble, qui comptait au total neuf mille six cent trente-cinq vers; à peu près le chiffre de l'*Enéide.* C'était beaucoup pour un poème où il ne se passe rien; et le docteur ne valait pas Virgile, ni Lucrèce, plus bref que lui, et dont la matière était immense. Ces neuf *Nuits* avaient donc mis quatre années à paraître. Il est évident que l'auteur n'avait pas dès 1742 conçu un projet aussi vaste et que le succès l'encouragea : succès littéraire et aussi profit pécuniaire. Il continua donc, au risque de se répéter : ainsi Macpherson confectionnait *Temora* après *Fingal.*

Le succès considérable, général et prolongé dont a joui ce long et peu récréatif poème est un des faits les plus curieux de l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle. Pour le comprendre, il faut d'abord se rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure de l'intérêt qui s'attachait à la personne même et aux infortunes du poète. Les allusions qu'il faisait à ses malheurs, à sa triste solitude, à son grand âge, le rendaient sympathique aux lecteurs. Mais enfin la légende d'Young, si répandue, si touchante qu'elle fût, n'était pas le seul ni même le principal intérêt qu'offrissent les *Nuits*. En dehors de la personne du poète, le poème a excité l'admiration de deux générations de lecteurs instruits dans tous les pays. Il reste le principal monument du genre de litérature que nous étudions ici : c'est surtout lui qu'ont eu devant les yeux les imitateurs, les enthousiastes et les critiques; et, pour beaucoup, le nom d'Young résume tout ce mouvement sentimental et poétique. Il faut donc examiner les *Nuits* avec une attention particulière; or, on en a beaucoup parlé plutôt qu'on ne les a analysées avec précision. Je mets à part, bien entendu, l'étude détaillée et pénétrante qu'en fait M. W. Thomas dans son livre sur Young. Sans prétendre aucunement à refaire son travail, on peut le compléter sur certains points; et surtout, le point de vue auquel nous nous plaçons ici est tout différent. Le biographe, le critique du poète Young doit examiner l'ouvrage par rapport à l'auteur, en rechercher les inspirations, en distinguer les époques, en apprécier la sincérité. Ici on le considère dans son action sur le public européen, qui aima les *Nuits* et qui les goûta dans leur ensemble, sans chercher à distinguer entre les premières et les dernières, sans pouvoir même, s'il ne les connaissait que par la traduction de Le Tourneur ou par les traductions italiennes ou espagnoles calquées sur la sienne, se douter du plan véritable et de la division de l'ouvrage.

Le titre, d'abord, n'avait rien de nouveau. *Pensées nocturnes*, disaient l'Anglais et l'Allemand; le Français, l'Italien traduisaient par *Les Nuits*. Nous avons vu que des prédécesseurs ou des

contemporains d'Young l'avaient employé. Mais aucun ne l'avait donné à un ouvrage aussi étendu. Young remplissait neuf *Nuits* de ses méditations; et ce qui n'était avant lui qu'une réflexion d'un moment, d'une heure au plus, devenait sous sa plume une longue suite de pensées patiemment développées. Par là, le nocturne émouvant mais un peu grêle de Parnell, l'essai méditatif et mélancolique de Blair s'élargissaient aux proportions d'un grand poème philosophique. C'est bien à ce genre de la poésie philosophique que prétendait appartenir l'ouvrage; mais ce vieux genre poétique, l'un des plus anciens de notre tradition littéraire, puisqu'il remonte à travers Lucrèce à Parménide, Xénophane et Empédocle, prenait dans ses mains une forme toute nouvelle, et, à certains égards, Young pouvait légitimement passer pour créer un genre nouveau. En effet, au lieu d'un poème suivi, régulier, il donnait des *pensées*, sorte d'effusions libres et spontanées, sans ordre trop visible, surtout dans les premières *Nuits;* il semblait ouvrir au lecteur son âme et son esprit, et ce lecteur lui était reconnaissant de cette confiance et de cette franchise. De plus, au lieu de disserter abstraitement, de dissimuler les circonstances qui amenaient ses réflexions, le temps, le lieu où elles prenaient naissance, il en faisait part au lecteur : il lui présentait sa pensée dans un cadre qui a été l'un des éléments dominants de son succès. Ce cadre nocturne avait été évoqué d'un mot par Lucrèce, que son amitié pour Memmius engage, dit-il, à « veiller par les nuits sereines » pour écrire son poème. Mais il était assez nouveau en littérature pour exciter la curiosité, l'intérêt; assez familier, assez intime pour éveiller dans les âmes de profonds, de sympathiques échos. On aima beaucoup ce penseur, qui cherchait pour méditer le silence austère des nuits; ce cadre nocturne s'imposa au goût, créa une mode : pendant trois quarts de siècle on fit des *Nuits*, et dans celles de Musset on retrouve encore, fécondées par le génie, les impressions profondes que Young avait le premier exprimées.

Quelle place occupe réellement la Nuit dans le poème d'Young, et jusqu'à quel point peut-on dire qu'il est le poète de la Nuit ? A deux reprises, il a tenté de représenter la Nuit en déesse mythologique : la première fois avec ses attributs conventionnels, son trône d'ébène, son sceptre de plomb; ailleurs parée d'une couronne d'étoiles, d'une ceinture d'azur, d'une draperie de nuages. Tout cela restait bien froid et, même au milieu du XVIII[e] siècle, appartenait déjà au passé. Le lecteur préférait le tableau simple et grandiose par lequel s'ouvre le poème : ce silence de mort, ces ténèbres profondes, ce sommeil de la création, où le cœur du monde paraît cesser de battre, où la Nature fait une pause terrible et angoissante. Il aimait voir le poète, réveillé après un court sommeil, se plonger dans ses graves pensées, demander à Celui qui fit jaillir la lumière du sein des ténèbres primitives de faire briller pour lui, dans cette nuit des sens et du monde, les rayons de la vérité. Il entendait avec lui l'horloge sonner une heure après minuit, et, dans un silence de plus en plus solennel, le penseur poursuivre sa longue méditation sur les vérités éternelles. Ailleurs encore, Young se représentait comme l'héritier des sages de l'antiquité qui surent profiter de la solitude et de la nuit pour chercher, pour trouver les grandes vérités morales. C'est la nuit austère du philosophe et de l'ascète, consacrée uniquement à la méditation la plus sérieuse; c'est une nuit faite de solitude et de silence, telle qu'elle règne dans l'appartement du sage; c'est la nuit morte des volets fermés, de la lampe éteinte; ce n'est pas la nuit palpitante d'étoiles, vibrante aux rayons de la lune, embaumée des senteurs de la terre, la nuit vivante du dehors.

Parfois cependant, le philosophe ouvre ses volets, contemple la lune et, se sentant redevenir poète, l'invoque pour son inspiratrice. Le passage sur la lune qui se trouve au début de la troisième *Nuit* (Le Tourneur l'a relégué dans les notes de sa *Nuit IV*) est extrêmement intéressant et doit être considéré comme faisant époque. Avant 1742 on n'avait rien lu de tel en

Europe; on n'avait pas entendu de profession de foi aussi nette. Bien des poètes avaient invoqué la lune dans leurs vers, et la Magicienne de Théocrite avait eu plus d'un imitateur. Mais il était réservé à Young de poser en principe que l'inspiration nocturne et lunaire est nécessaire au vrai poète, et le distingue de l'écrivain agréable et brillant. Il annonce qu'il laisse Phébus aux poètes mondains; qu'à des chants différents il faut une autre divinité; qu'il courtise, rival d'Endymion, la sœur aux doux yeux du dieu du jour... A travers ce fatras mythologique et la lourde flatterie à la duchesse de Portland qui termine le couplet, on voit qu'il se propose de célébrer les bienfaits de la lune comme inspiratrice. C'est la première fois, continue-t-il, qu'un poète l'implore au secours de sa Muse; c'est une révolution dans le monde poétique : « This revolution in the world inspir'd ». Et il engage les autres poètes à l'imiter : la lune est la véritable inspiratrice; surtout pour lui, il est vrai, pour lui dont le sujet a quelque chose d'analogue à elle :

> A theme so like thee : a quite lunar theme,
> Soft, modest, melancholy, female, fair.

Il s'agit de Narcissa, dont il va déplorer la destinée et raconter la mort. Remarquons-le, ce n'est plus le philosophe qui invoque la lune, mais le poète élégiaque. Mais l'élégie ici se lie si étroitement à la philosophie, que celle-ci bénéficie de l'impression produite; elle devient plus poétique et plus sentimentale. La poésie, en général, a volontiers suivi Young dans la voie qu'il indiquait et où il entrait résolument le premier. Nous l'avons vu, dès 1727, affirmer son mépris pour le jour, déclarer qu'il préfère la nuit aux scènes joyeuses du printemps. Mais le succès des *Nuits* fit beaucoup pour répandre la mode lunaire. Young marche en tête du long cortège des poètes romantiques, amants de la Nuit et de la Lune, contre lesquels Carducci lancera plus tard ses violentes invectives, au nom du Soleil, au nom du Jour

éclatant et radieux, dont il proclame ardemment la valeur poétique. Sans doute, en dehors de toute mode littéraire, un penchant instinctif pousse beaucoup d'âmes à se plaire aux lueurs mystérieuses et tendres de la lune. Mais Young et, un peu plus tard, Ossian, sont pour beaucoup dans l'expression de ce goût et dans la place dominante qui lui a été accordée : ils en ont déterminé le développement, Young plus solennellement, Ossian d'une manière plus appuyée, plus sentimentale et rêveuse.

Ailleurs, la nuit est une nuit étoilée, indiquée néanmoins plutôt que peinte. Le poète invite Lorenzo à s'élever au-dessus de la terre pour parcourir avec lui les espaces infinis des cieux, à lever les yeux vers les astres pour y lire le nom du Créateur. Mais il ne donne pas l'impression de ce ciel étoilé : il en fait état pour son argumentation, plutôt qu'il ne l'admire, qu'il ne le sent. Que l'on compare ces pages avec celles de *Jocelyn*, où le curé de Valneige enseigne l'astronomie et la religion aux pauvres enfants du village : le sujet, le but sont identiques; d'un côté le froid raisonneur, de l'autre le poète. Diderot, analysant dans son Salon de 1763 l'impression que produit sur nous le ciel étoilé, remarquait avec finesse que ce spectacle doit son incomparable grandeur à « un effet moitié physique et moitié religieux ». Young ne ressent guère que l'effet religieux, ou plutôt philosophique.

En somme, Le Tourneur exagère l'influence de l'élément nocturne et sidéral sur la pensée d'Young, lorsqu'il dit des *Nuits* : « On y trouve une foule d'idées et de sentiments qu'on n'éprouve point pendant le jour, et qui ne peuvent naître que dans l'âme du spectateur solitaire d'un ciel nocturne. » De même, on a cité le mot de Rivarol : « Il y a des auteurs qui ont fait un livre avec une ou deux sensations : tel est Young avec la Nuit et le Silence. » Nous venons de voir que c'est l'élément *sensation* qui manque le plus à son poème. Presque toujours, la Nuit y est bien vide, froide et abstraite. Ses continuateurs, en

adoptant le cadre qu'il avait choisi, n'ont pas mieux réussi à animer la Nuit, à en distinguer les différents aspects, à en rendre les tonalités diverses :

> Il est plus d'un silence, il est plus d'une nuit,
> Car chaque solitude a son propre mystère....,

dit Sully Prudhomme. Ce qui fait l'intérêt et ce qui a fait le succès des tableaux nocturnes d'Young, ce n'est pas leur précision, c'est l'émotion vague, mais solennelle et parfois grandiose, qu'il éprouve et qu'il communique au lecteur. On a remarqué, en l'étudiant comme peintre de la nature (1), qu'il n'a su peindre que la Nuit, mais que son mérite est du moins d'avoir le premier apporté la note subjective qui manquait à Thomson et qui sera encore bien peu marquée dans Goldsmith. Il faut ajouter que la Bible a exercé une influence décisive sur sa vision de la Nature. Young voit le monde à travers le livre de Job, comme tant d'autres classiques voyaient les forêts et les mers à travers Virgile. Si incomplètes et imparfaites que fussent ses notations, elles ont fait une grande impression sur son siècle.

L'élément sépulcral, qui occupait la première place dans les essais de ce genre avant Young et qui prendra de plus en plus d'importance après lui, n'est pas développé dans les *Nuits* autant qu'on le croirait : il en est même presque absent, sauf en un passage. J'ai déjà parlé de Narcissa ; le poète fait dans la troisième *Nuit* une peinture émouvante de sa beauté, de ses vertus, de sa maladie, de ses derniers jours et de la scène de ses funérailles mystérieuses. Mais il ne médite pas sur sa tombe; il ne visite même pas, pour y chercher des enseignements ou des consolations, le cimetière de sa paroisse. Les réflexions sur la mort qui remplissent son poème restent abstraites; s'il parle de la tombe, c'est d'une manière tout à fait générale; aucun choc

---

(1) Richard Lange, *Edward Youngs Natursinn*. Diss. Leipzig, 1901.

de la sensibilité ne fait naître une émotion qui se prolonge en réflexion. Il ne descend pas, comme Blair ou Hervey, dans le mystère des tombeaux; il ne sent pas, comme Gray, la poésie d'un cimetière de campagne; il ne rêve pas, il ne médite pas devant les monuments humbles ou magnifiques. Philosophe raisonneur il paraît fermé à ce genre d'émotions. L'opinion courante, en faisant d'Young le poète des tombeaux, lui a prêté une inspiration qui ne se rencontre pas dans son poème, ou qui ne s'y rencontre qu'à dose infinitésimale : il est, de tous ceux qu'embrasse notre étude, celui qu'elle a le moins touché. Il n'est pas vraiment le poète de la Nuit; il est encore moins le poète des Tombeaux.

Surtout il ne donne pas, et de ceci on ne saurait le blâmer, dans le genre macabre. Là encore, l'opinion courante, au XVIII[e] siècle même, faisait fausse route et prêtait à Young ce qui ne lui appartient absolument pas. Il laisse à d'autres le tableau réaliste des cadavres et de leur triste destinée. A cet égard, il offre une remarquable exception. Ses prédécesseurs comme ses imitateurs donnent presque tous dans ce genre : ils veulent humilier l'homme en le forçant à considérer ce qu'il devient après la mort, ou opposer victorieusement l'âme immortelle à sa dépouille éphémère, affreusement changée et bientôt méconnaissable. Plusieurs paraissent éprouver une âcre volupté à étaler aux yeux du lecteur ce spectacle dans ce qu'il a de plus repoussant. Ce réalisme n'est pas le fait d'Young : son éducation, ses goûts littéraires, la noblesse du genre de poésie qu'il a adopté, et sans doute son tempérament propre, l'en écartent complètement. Il reste le plus classique de tous les poètes de la Mort; et justement son influence a été d'autant plus grande qu'elle était pure de détails rebutants et parfois ridicules comme nous en rencontrerons tout à l'heure.

Les idées morales qui sont au fond du poème ont eu plus d'importance encore que sa forme et que son cadre. Le poète des *Nuits* faisait ouvertement œuvre de philosophe et de théologien. Plus il avançait dans son ouvrage, plus cet élément

raisonneur et dialectique prenait de place dans ses vers. Les trois premières *Nuits* offrent une série de réflexions assez décousues, coupées de quelques effusions sentimentales, où Narcissa et Philander jouent un grand rôle. Mais après commence la lourde et massive démonstration de la foi chrétienne, où Lorenzo, l'incrédule et fictif Lorenzo, sert de cible aux arguments du docteur. Il y a bien du fatras et bien des répétitions dans tout cela. La dernière *Nuit* retrouve plus de force et une plus vive inspiration. — Il est probable qu'il en est de ce poème comme de tant d'autres ouvrages célèbres : ses plus chauds admirateurs ne l'ont pas lu tout entier; et George Eliot a même prétendu que l'on s'était généralement arrêté à la troisième *Nuit*... ou peut-être avant.

Le but avoué du poète — il le déclare dès la fin de la première *Nuit* — c'est de reprendre l'œuvre de Pope d'un point de vue différent, non plus humain, mais chrétien; de considérer l'homme non plus en lui-même et sur la terre, mais comme une créature de Dieu et dans sa destinée immortelle. « Man too he sung; immortal man I sing. » Peu satisfait des conclusions de l'*Essai sur l'Homme*, Young avait déjà écrit à Pope en ce sens. Ce dernier s'était fait le porte-parole du rationalisme et de l'optimisme; Young se fera l'apologiste de la foi chrétienne autorisant une vue pessimiste de ce monde par l'espérance d'un monde meilleur.

Une très grande partie des *Nuits* est donc consacrée à l'apologie du christianisme, apologie dont la direction, le ton et les procédés rappellent souvent Pascal ou le La Bruyère des *Esprits forts*. L'attaque n'est pas dirigée contre le sectateur d'une autre religion, ni contre le déiste, ni contre l'athée qui raisonne avec quelque sérieux, mais d'abord contre le vulgaire matérialiste, contre le libertin qui ne veut pas de la religion parce qu'elle le gêne, et surtout contre l'indifférent qui aime mieux n'y point penser. Elle est dirigée aussi contre le philosophe qui, imbu de la pensée des anciens, s'en tient au vieux précepte : Suivez la nature; et sur qui le christianisme, qui atteint l'idéal par la

renonciation, n'a pas eu de prise. Lorenzo est présenté parfois comme une manière de philosophe antique.

Contre cet adversaire Young emploie le raisonnement et proclame que le raisonnement à lui seul justifie le christianisme. Il n'admet pas que la religion soit affaire de race, de climat ni d'éducation : en quelque lieu qu'un homme soit né, la raison doit le faire chrétien. Ce christianisme est surtout un spiritualisme que hante la crainte de la mort et des peines éternelles, l'espoir de la félicité promise aux justes. Il y est fort peu question de rédemption et d'amour. Le docteur se sert, pour établir l'existence de Dieu et d'une autre vie, des arguments traditionnels : consentement universel, instinct qui proteste contre les injustices d'un monde borné à la seule existence terrestre, enfin et surtout splendeur et harmonie de l'univers, qui obligent à croire à un suprême artisan. Pour lui, la contemplation des cieux étoilés est la meilleure preuve de Dieu, et l'astronomie est la plus utile servante de la théologie : « Dévotion ! fille de l'Astronomie ! Un astronome indévot est un fou. » Cet argument a d'autant plus de force pour lui que son astronomie est celle de Newton. Le premier peut-être en Europe — M. W. Thomas indique cette idée qui est fort importante — il utilise pour des fins apologétiques les découvertes de Galilée et les lois de Newton, qu'il cite ; et cela non au hasard et en passant, mais de propos délibéré et dans de longs développements. Il dépasse sur ce point les moralistes de l'antiquité, Pascal, les prédicateurs du XVII[e] siècle, et même La Bruyère, qui offrait tour à tour les deux systèmes, celui de Ptolémée et celui de Copernic, comme également propres à démontrer Dieu à l'esprit fort.

Young a horreur du mysticisme et de l'enthousiasme en matière de religion ; mais il ne s'interdit pas le sentiment. S'il est certes faux de dire avec Guido Muoni que les *Nuits* sont « d'abord une élégie intime née d'un deuil particulier du poète » et élargie ensuite en poème philosophique, il est vrai, par contre, que le poète n'y est vraiment éloquent que lorsqu'il laisse

parler sa propre sensibilité, et que cet élément subjectif et personnel, même dans la controverse philosophique, est la véritable, la féconde nouveauté des *Nuits*. Son siècle aime mieux sentir que réfléchir, être ému que persuadé. Young agite d'une manière qui a paru émouvante les grandes idées de mort, de temps et d'éternité. Il introduit ou réintroduit la métaphysique dans la poésie. Il rappelle à chaque instant Lucrèce et Pascal, mais il rappelle surtout Sénèque, à qui il doit énormément.

M. Heeg a montré que Young doit aussi beaucoup aux périodiques moraux comme le *Spectator*, le *Tatler*, le *Guardian*, dont il s'est assimilé les idées et même les développements. Il cite une page du *Guardian* où l'athée tient le même langage que Lorenzo dans les *Nuits*. Philander et Lucia sont des noms qui se trouvent dans le *Tatler*. C'est là qu'il a pris ses idées, car penseur, il ne l'était guère. Ces emprunts expliquent certaines parenthèses qui étonnent : elles se trouvaient dans ses modèles.

Cette philosophie est surtout pessimiste, et c'est un des traits les plus frappants des *Nuits*. On est étonné de voir ce chrétien se plaire à répéter indéfiniment que tout est mal ici-bas, en attendant que tout soit bien ailleurs. Sans doute, il cherche par là à modérer la crainte de la mort, en montrant à l'homme le peu qu'il perd en perdant la vie; mais il dépasse le but. Dans cette vallée de larmes qui est la carrière de l'homme, il n'y a place pour aucune activité légitime et bénie. C'est l'attitude morose et grondeuse du vieillard; c'est aussi le langage amer du courtisan, de l'ambitieux dépité et déçu. L'impression sur les contemporains fut pénible : « Va te pendre! » telle était la conclusion pratique qu'ils donnaient à cette doctrine, surtout étalée à partir de la quatrième *Nuit*. L'auteur nie la possibilité d'une vertu désintéressée : celui qui ne croit pas à une autre vie *doit* se conduire mal. Nous verrons que plusieurs lecteurs ou critiques ont protesté contre ce pessimisme systématique, agaçant à la longue et décourageant.

Mais cette philosophie pessimiste et désolante s'exprime parfois par des accents mélancoliques qui ont séduit la géné-

ration suivante. C'est surtout par cet aspect que Young est préromantique. Il parle de l'Océan qui reflète « the melancholy face of human life ». Il s'écrie, en comparant la capacité de souffrir chez l'homme et chez les animaux :

> Shall human eyes alone dissolve in tears,
> And bleed, in anguish, none but human hearts?

Il a même le sentiment de la solidarité humaine devant la Mort et ses mystères. M. Lamm dit à propos de son mot : « I mourn for millions » : « Sa douleur propre croît jusqu'à embrasser l'univers : il se considère comme supportant tout le fardeau de l'humanité (1). » Il faut avouer que ce mot est unique dans son œuvre; du moins il l'a prononcé. Le même savant revendique pour Young le mérite d'avoir le premier ouvert le chemin au *mal du siècle* sous sa forme sérieuse et émouvante, et blâme l'histoire littéraire de ne pas lui faire sa place à cet égard. Il y a du vrai là-dedans; mais la mélancolie humaine d'Young, sa sympathie pour l'humanité sont quelques gouttes noyées dans une mer de discussions et de déclamations. Du moins il pose avec plus de concision encore et de poésie que Montaigne et Pascal le problème de la destinée humaine : « Un ver — un dieu! » Ces formules saisissantes ne sont pas rares dans les *Nuits :* on admirait le vers : « Où est la poussière qui n'a pas été vivante? »

En général le poète n'est pas aussi bien inspiré. Son style lui a nui auprès de nombreux lecteurs, non seulement en Angleterre, mais même à travers les traductions. Il ne manque pas de grandeur et de force; il rencontre d'heureuses formules, surtout quand il s'inspire de Lucrèce ou de Sénèque; il a une solennité majestueuse qui produit un certain effet. Mais il est long à l'excès, et ses meilleurs vers sont noyés dans une prolixité fatigante; il développe pour développer, en prédicateur habitué à répéter sous vingt formes une même idée afin de la

(1) Martin Lamm, *Upplysningstidens Romantik*. Förra Delen. Stockholm, 1918.

faire entrer dans les têtes dures ou distraites de ses ouailles, en versificateur content de ses métaphores et de ses alliances de mots. Il manque de goût : il est emphatique et boursouflé ; il abuse des métaphores exagérées, des antithèses, des rapprochements bizarres. Ces défauts, un peu atténués par Le Tourneur, subsistaient pleinement dans la traduction allemande d'Ebert.

Mais, avec tous ces défauts, les *Nuits* devaient faire dans l'ensemble une forte et durable impression. Ce prêtre poète, visionnaire et solennel, toujours occupé des plus graves sujets, parlant à Dieu de l'homme et à l'homme de Dieu, agrandissait singulièrement la notion commune du poète tel qu'on se le représentait au XVIII^e^ siècle. A cet égard, et quelles que soient les différences, il agit dans le même sens qu'Ossian ou le *Barde* de Gray. Ce n'est plus un amuseur spirituel ou galant, un judicieux mais froid raisonneur, un peintre des sentiments ni même des réalités : c'est un vrai poète, tel que la seconde moitié du XVIII^e^ siècle le cherche partout et croit parfois le trouver, un *vates* inspiré de la divinité. Brunetière a soutenu que les grands lyriques français du XIX^e^ siècle ne faisaient que transporter dans leurs vers ces grandes vérités morales ou ces aperçus saisissants que les orateurs de la chaire chrétienne exprimaient au XVII^e^ siècle. Avec Young, nous sommes à l'étape intermédiaire entre la prédication chrétienne et le développement lyrique des *Méditations* et des *Contemplations*. « Il a parfois, dit M. Zumbini, des accents qui expriment ces tourments profonds et mystérieux qui sont propres à l'homme dans tous les pays et dans tous les temps. » Dans toute l'Europe on lui a su gré d'avoir, dans le silence ou la médiocrité de la chaire et de la poésie, parlé à l'homme de sa destinée.

Les « Méditations » de Hervey.

Le second maître de la poésie des tombeaux en Europe, Hervey, est déjà un imitateur d'Young; mais il sera considéré bientôt comme modèle à son tour, et sa gloire, partout en Europe, sera étroitement associée à celle de l'auteur des *Nuits*. James Hervey (1714-1758), ministre dans différentes paroisses et finalement à Weston Favel (Northamptonshire), donne ses *Méditations parmi les Tombeaux* en 1748, lorsque les *Nuits* d'Young avaient fini de paraître en 1745. L'auteur était un enthousiaste d'Young, comme le montre sa correspondance. A la fin de sa vie, il répétait volontiers certains vers des *Nuits*. Il les cite dans ses *Méditations;* il transcrit quinze vers du *Tombeau* de Blair; il cite en note six vers du *Nocturne* de Parnell; on voit qu'il connaît ses auteurs et qu'il a conscience de continuer une œuvre commencée et de contribuer ainsi à constituer un genre nouveau.

Les *Meditations among the Tombs* forment une centaine de pages de prose poétique, dont la forme a moins vieilli que les vers de la plupart des contemporains de Hervey, et qui dans la traduction de Le Tourneur font aujourd'hui une impression plus favorable peut-être que les *Nuits*. L'ouvrage s'annonce nettement comme un livre d'édification. Il est dédié (Weston Favel, 20 mai 1748) à une certaine miss R. T., à qui l'auteur rappelle que sa beauté se flétrira et qu'elle doit en conséquence ajouter des qualités plus solides aux charmes de sa jeunesse. Une préface de deux pages explique le but de l'auteur. Un sommaire très détaillé précède le court ouvrage. La forme extérieure des *Méditations* est celle d'une lettre édifiante d'un ministre de la religion à une de ses paroissiennes. L'auteur aurait été étonné tout le premier du succès littéraire de son œuvre dans les milieux les plus divers et souvent les moins religieux.

Les *Méditations* s'ouvrent par le tableau majestueux et de bon goût d'une église de village dans la Cornouaille. Le poète examine les inscriptions funéraires que leur rapprochement dans ce lieu consacré rend plus éloquentes encore : « Autour de moi la majesté du Créateur; sous mes pieds les ossements de mes semblables! » La conclusion se dégage aisément de ces deux termes : « C'est ici que le plus grand des maîtres, le tombeau, tient une école de vérité. » Il réfléchit alors à l'inégalité des conditions, si vaine devant la mort; aux ennemis qu'elle a réconciliés dans le néant. Puis vient, et c'est la partie la plus développée et qui sent le plus la rhétorique, une énumération méthodique des cas les plus saisissants. Ici un nouveau-né... — le morceau a de la grâce — là un adolescent; plus loin un jeune homme de vingt-huit ans qui allait se marier : « La mort lui préparait un autre lit dans la terre!... Il ne sera point amoureusement pressé dans tes bras : il est étreint des bras glacés de la mort, dans l'oubli, dans l'éternel oubli de ce monde et de toi... » Voici un homme mort subitement; que d'autres sont dans ce cas! et que ce sort est redoutable! Voici une jeune femme morte en donnant le jour. Voici un père arraché jeune encore à l'affection passionnée des siens. Voici des riches, des hommes de guerre, des vieillards. Poursuivant son examen funèbre, le poète descend dans la crypte où sont ensevelis les grands de ce monde; ce tableau lui inspire de longues réflexions. Le lendemain, il se replonge dans les mêmes spectacles : il évoque avec un réalisme très hardi ces restes humains qui pourrissent dans la terre. Sa conclusion est un retour sur lui-même : « Hervey! ce sort sera le tien! » suivi de résolutions pieuses. Nul enseignement n'est plus utile au sage que celui-là.

L'étendue de cet ouvrage, sa stricte composition, — trop visible peut-être, — l'art étudié du développement le signalaient à l'attention; la sincère sensibilité qui l'anime lui assura le sort distingué dont il a joui. En le traduisant, Le Tourneur l'associait à la gloire d'Young. On remarquera d'ailleurs que si l'élément macabre y tient une assez grande place, l'élément

théologique y est fort peu représenté : il est plutôt sous-entendu qu'exprimé. Le pieux ministre de Weston Favel n'a pas cru devoir, comme son collègue de Welwyn, s'armer de pied en cap de tous les arguments physiques et moraux pour confondre l'incrédulité. Point de discussion; de l'onction, de la sincérité, et, malgré l'appareil logique, de la simplicité. On ne peut dire avec le *Journal encyclopédique :* « Hervey, plus sombre encore que l'affligeant Young... » En tout cas, il est moins varié, son œuvre étant infiniment plus courte.

Mais, comme le remarque M. Zumbini, les *Méditations* n'étaient que la première partie d'un voyage idéal dans le monde et dans la nature. Elles se continuaient par deux séries de *Contemplations* qui ont paru en même temps qu'elles et qui forment le second volume des œuvres de Hervey. Ce sont d'abord des *Contemplations sur la Nuit* : quatre-vingts pages de rêveries, où l'auteur retrace successivement la promenade du soir, le coucher du soleil, le crépuscule, la tombée de la nuit, — le hibou, le ver luisant, le rossignol, — le lever de la lune, le clair de lune, etc... Ces tableaux, très nouveaux à cette époque, même en Angleterre, même en prose, et d'une précision assez juste dans la peinture des phénomènes ou des objets du monde extérieur, sont accompagnés de réflexions philosophiques et religieuses; la forme est une prose calme, assez harmonieuse et qui ne manque pas d'expression, quoique le style demeure classique. Partout un très réel sentiment de la nature; mais rien de funèbre, bien que l'auteur cite le *Tombeau* de Blair, paru quatre ou cinq ans auparavant. De même les *Contemplations sur le ciel étoilé*. Le but principal de ces cent pages est de fonder la religion sur les vraies dimensions de l'univers, telles que les découvertes de Newton permettent de les connaître ou de les entrevoir. Young, on l'a vu, avait indiqué ce thème dans sa neuvième *Nuit*, mais sans lui donner autant de développement. Il y a telle page de ces *Contemplations* qui rappelle de très près la thèse finaliste telle que l'expose Bernardin de Saint-Pierre : même connaissance minutieuse de la nature, même sympathie attendrie

pour tous les êtres, même confiance absolue dans l'ordre universel. Peut-être encouragé par le succès inattendu de son premier ouvrage, Hervey donna deux ans après une série de dialogues philosophiques imités de Platon et de Cicéron, intitulés *Theron et Aspasio* (1750) : trois lourds volumes consacrés à démontrer la justice de Dieu en ce monde et qui ne paraissent pas avoir eu un grand retentissement. L'auteur avait rencontré une fois une harmonie nouvelle; elle avait séduit ses contemporains et devait se prolonger en de lointains échos; il ne pouvait avoir deux fois le même bonheur. Peu après la mort de Hervey, on publia une collection de ses lettres pieuses adressées à différentes personnes (*A Collection of the letters...* 1760, 2 vol.). Ce recueil ne se répandit guère sur le continent, semble-t-il; cependant on en donna une traduction allemande (*Auserlesene Briefe, über verschiedene Gegenstände aus der Sittenlehre und Religion, des Hervey*, Hambourg, 1762) due évidemment au grand succès des *Méditations*, succès que signale la préface du traducteur.

L' « Élégie » de Gray.

L'*Elegy written in a country church-yard*, de Thomas Gray, est assurément le chef-d'œuvre de l'école anglaise des cimetières. Commencée en 1742, achevée en 1750, publiée en 1751, elle est donc contemporaine des *Nuits* d'Young et des *Méditations* de Hervey. Le studieux et minutieux artiste a certainement connu le *Tombeau* de Blair et les *Nuits;* pour M. W. Thomas, Gray doit à Young plusieurs traits et le ton général de son *Élégie*. M. Beers [1] estime qu'il doit aussi quelque chose aux *Élégies* de Shenstone. Mais le poème reste extrêmement original de cadre, de sentiment et d'accent. Nous ne nous enfonçons pas, à la suite

---

[1] Henry-A. Beers, *A History of English Romanticism in the eighteenth century*. New-York, 1906.

de Blair et de Hervey, dans l'horreur ténébreuse des caveaux; nous ne discutons pas à perte de vue, avec le docteur Young, entre les quatre murs d'une chambre, pendant les nuits silencieuses que l'insomnie rend si longues. Nous sommes au grand air, à la campagne, devant un petit village; voici le soir, et puis le crépuscule, et puis la nuit; les paysans ont regagné leurs demeures; la lune se lève; le poète s'attarde à errer dans l'humble cimetière tout bossué de tombes et rêve à la destinée de ceux qui gisent là, et dont quelques vieilles pierres disjointes, aux inscriptions grossières, rappellent à peine le nom. Destinée humble et sans gloire, qui ne les a marqués ni pour les exploits, ni pour les crimes. Et pourtant, peut-être en était-il parmi eux à qui la nature avait accordé l'étincelle divine : nés dans un rang plus élevé, moins pauvres et plus instruits, ils auraient illustré leur patrie. Cependant ils ont tenu à se survivre au moins par cette modeste pierre; quel homme, sur le point de tomber dans l'éternel oubli, ne demande pas aux survivants un appui, une pensée, une larme? Le poète termine en supposant qu'un jour viendra où les habitants du village, qui le voyaient si souvent guetter le lever du soleil, rêver au pied d'un arbre, errer capricieusement dans leurs campagnes, ne l'apercevront plus; ils verront passer son modeste convoi; on l'enterrera dans ce cimetière même; et son épitaphe dira qu'il passa sur la terre inconnu, pauvre, mélancolique et aimant.

Dès son apparition, l'*Élégie* fut saluée avec admiration, et elle n'a pas cessé d'être considérée comme un des purs joyaux de la poésie anglaise et en général de la poésie moderne. Comme beaucoup d'œuvres remarquables, elle offrait à la fois le point de perfection du genre auquel elle appartenait et un modèle nouveau qui engageait la poésie dans des voies nouvelles. Ce qu'elle avait de commun avec Parnell, Blair et Hervey, c'était la méditation nocturne et mélancolique devant les tombeaux. Mais comme ce lieu commun se rajeunissait et devenait plus émouvant sous la plume de Gray! Le paysage, si simple et si juste, devait faire école. Les réflexions n'étaient pas

formellement empruntées à la religion; sauf dans le dernier vers de l'*Épitaphe,* il n'est pas directement question de vie future ni de divinité. Le poète est un lettré, nourri d'antiquité classique, non un prêtre qui prêche en vers comme en chaire. C'est, dit avec raison M. Zumbini, un des premiers poètes en Europe qui aient senti et exprimé le pathétique de la destinée humaine, et cela sans intervention d'idées religieuses. A cet égard, il est nettement à l'avant-garde des Romantiques, particulièrement des Romantiques français. Il les annonce également par le ton mélancolique et rêveur de sa poésie, par quelque chose de vaporeux qui règne dans tout le poème et qui fait penser à Lamartine plus qu'à tout autre poète de n'importe quelle nation. Rien de trop réaliste dans le sépulcral, rien de macabre. On entrevoit à peine les morts paisibles :

> Each in his narrow cell for ever laid
> The rude forefathers of the hamlet sleep.

C'est aussi discret que du Victor Hugo :

> Quand nous serons couchés tous deux, dans l'attitude
> Que donne aux morts pensifs la forme du tombeau...

A la vérité, il y avait encore bien du classique dans Gray; il y en aura jusque dans Lamartine. Il semble craindre de se laisser aller à l'émotion personnelle, et il multiplie à l'excès, dans certaines stances, les substantifs abstraits traités comme de véritables allégories, procédé si fréquent chez les poètes anglais du XVIII[e] siècle, et dont on s'est souvent moqué. On en compte seize en cent vingt-huit vers, dont sept en six strophes consécutives (vers 29-52) : c'est l'Ambition qui se moque, la Grandeur qui écoute, la Mémoire qui élève des trophées, la voix de l'Honneur, la Flatterie qui charme, la Science qui déroule son livre, la Pauvreté qui entrave... Cette place considérable accordée aux réflexions morales, présentées sous une forme artificiellement animée, et qui reste pour nous bien froide,

rapproche Gray d'Young, quoique son chef-d'œuvre soit à tant d'égards bien plus moderne que les *Nuits*.

Avec ces trois ouvrages essentiels, bien plus qu'avec ceux qui les avaient précédés, la poésie de la nuit et des tombeaux avait ses classiques; il faut maintenant suivre, en étudiant leurs traductions, leur diffusion à travers l'Europe.

CHAPITRE II.

Les Traductions.

Généralités. — Traductions d'Young : traductions complètes diverses.

L'école anglaise de poésie nocturne et sépulcrale n'est connue sur le continent que par cinq noms au plus : Parnell, Blair, Young, Hervey et Gray. Mais les deux premiers sont presque inconnus en comparaison des trois derniers. Parnell, grâce à l'abbé Yart, qui l'a compris dans son recueil, est cité en Italie par Giovio et en Suisse par Bridel. Blair, n'ayant pas été traduit, n'est connu que par le cas que font de lui ses imitateurs anglais. Ce sont des renommées qui restent britanniques ; celles d'Young, de Hervey et de Gray deviennent européennes. Ces trois écrivains ont donné lieu à un mouvement de traduction d'une importance et d'une durée exceptionnelles. Ces traductions n'ont jamais été étudiées, ni dans leur ensemble, ni dans les principales d'entre elles. Celles d'Young ont été citées en partie, mais non examinées, dans les ouvrages de MM. Thomas, Kind et Baldensperger; on n'a tenté de caractériser que celle de Le Tourneur; celles de Gray ont été diligemment énumérées par M. Northup (1) ; sur celles de Hervey il n'y a rien. Devant cette insuffisance de travaux préparatoires, il est impossible d'offrir un tableau ample et circonstancié, aboutissant à des résultats définitifs. Je me contenterai de tracer le dessin général du mouvement, en notant successivement les traductions d'Young, de Hervey et de Gray, et en n'insistant que sur celles qui ont joui d'une diffusion

(1) Cl.-S. Northup, *A Bibliography of Thomas Gray* (Cornell Studies in English). New Haven, 1917.

européenne, et qui ont beaucoup fait pour le succès de leurs ouvrages.

Ce n'est guère exagérer de dire que Young a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Pour mettre un peu d'ordre dans cette immense production, je considérerai successivement les traductions complètes, puis les traductions partielles. Pour ne parler d'abord que des premières, il en a été publié au moins vingt-deux en douze langues différentes, de 1751 à 1844 : six en allemand, trois en italien, deux en français, deux en russe, deux en danois, deux en portugais, une dans chacune des langues suivantes : hollandais, suédois, espagnol, polonais, hongrois, arménien. Sur ces vingt-deux traductions complètes, cinq sont en vers : trois allemandes, une en hexamètres et deux qui restent fidèles au *blank verse* de l'original; une italienne en *sciolti* et une française en alexandrins. Mais il faut surtout remarquer que sauf quatre, elles sont toutes antérieures à 1805, date à laquelle s'arrête à peu près notre étude; soit dix-huit en un demi-siècle. Dans cet espace de temps, elles se succèdent de façon assez régulière; la densité maxima se rencontre entre 1780 et 1790 : sept traductions complètes en dix ans. Ce sont là des chiffres minima, car d'autres traductions complètes peuvent avoir échappé à mes recherches et à celles de M. Thomas; mais elles seraient sans doute en petit nombre.

Celles mêmes que je viens de dénombrer offrent une importance bien inégale, et plusieurs d'entre elles n'ont joué qu'un petit rôle dans l'histoire littéraire. Dans les littératures qui ont possédé de bonne heure des traductions complètes qui par des mérites divers ont conquis et retenu la faveur du public, les autres tentatives étaient vouées d'avance à l'insuccès. En Allemagne, par exemple, Kaiser donne, de 1752 à 1762, tout le poème en hexamètres; ce grand travail n'obtient aucun succès; on préfère la prose d'Ebert. En 1780 Eckert lance une nouvelle traduction en prose pour faire concurrence à Ebert; il obtient un certain succès, puisqu'il est réédité deux fois en 1784 et en 1802; mais sa traduction ressemble étrangement à celle d'Ebert; c'est

presque une contrefaçon. En 1789, Steingruber publie une nouvelle traduction complète des *Nuits* en hexamètres ; il ne paraît pas avoir été plus goûté que son prédécesseur Kaiser. On continue à lire surtout Young dans la prose d'Ebert. En France, nous n'avons à citer comme traduction complète, outre Le Tourneur, qu'une paraphrase en vers de Le Tourneur, anonyme, qui a paru en 1792, et dont nous aurons à dire quelques mots tout à l'heure ; elle est restée sans succès et sans influence.

Dans les autres littératures, on ne traduit Young complètement qu'assez tard. En faisant abstraction pour le moment des traducteurs qui travaillent sur le français de Le Tourneur, on rencontre d'abord la traduction danoise de Balling (1767) ; puis, beaucoup plus tard et coup sur coup, une autre danoise, celle de Lodde (1783) ; une russe, une hollandaise de Lublink (1785), une suédoise de Lantingshausen (1787-1790). Voilà un groupe assez dense, et ce rapprochement montre que par toute l'Europe Young était de vente en ces années 1783-1790. C'est peut-être l'apogée de son succès. Plus tard, une nouvelle ère de diffusion se marque avec les traductions polonaise de Dmoschowskiego (1803), magyare (1815), arménienne imprimée à Venise (1819). Il m'est impossible de dire si l'une ou l'autre n'a pas été faite sur Ebert ou sur Le Tourneur.

Aucun de ces travaux ne présente une importance primordiale pour l'histoire littéraire européenne. On a surtout lu Young en allemand dans Ebert, en français dans Le Tourneur, et en d'autres langues dans des traductions faites d'après Le Tourneur. Connaître le premier traducteur et surtout le second est donc nécessaire pour juger de la diffusion réelle des *Nuits* et de l'aspect sous lequel elles se présentaient à la grande majorité des lecteurs en Europe.

J'ai peu de chose à dire de l'œuvre d'Ebert : les traductions honnêtes n'ont pas d'histoire. Professeur d'anglais au Carolinum de Brunswick, Johann Arnold Ebert (1723-1795) a consacré sa vie à faire connaître à ses compatriotes les œuvres d'Young, qu'il a traduites tout entières. Dès la publication des

Nuits, il les admire; il en copie force passages dès 1748; il commence à les traduire vers 1749-1750. Il consacre à maintes reprises ses leçons du Carolinum à l'interprétation des *Nuits*. Sa traduction commence à paraître en 1751; elle est complète en 1752. On la réédite en 1753, 1756 et 1763. Une seconde édition, complètement revue pour le texte, et enrichie de copieuses notes, paraît de 1760 à 1771, elle-même réimprimée de 1768 à 1774. Ebert continue à revoir et à réimprimer sa traduction jusqu'en 1794, un an avant sa mort; on peut dire que les *Nuits* l'ont occupé durant un demi-siècle.

Telle qu'elle se présentait au lecteur dans la seconde édition de 1760 à 1771, et dans les nombreuses réimpressions qui en ont été faites du vivant d'Ebert ou après sa mort jusqu'en 1805, cette traduction offrait l'aspect d'un véritable monument élevé à la gloire de l'auteur des *Nuits*. L'ouvrage occupait cinq grands et forts volumes; la traduction était accompagnée d'un commentaire perpétuel extrêmement abondant, et tel que seuls quelques classiques de l'antiquité en avaient fait naître d'aussi copieux. Ebert multipliait surtout les rapprochements avec d'autres auteurs anciens ou modernes; il signalait d'innombrables emprunts d'Young, d'autres faits à Young par des écrivains récents, qu'il s'agît de la pensée ou de l'expression. Souvent ces notes soulèvent d'intéressantes questions philosophiques ou littéraires : Ebert oppose Young à Pope, le rapproche d'Addison, de Hume, de Pascal, et avec précision.

On peut considérer Ebert comme le principal artisan de la renommée et de l'influence des *Nuits* en Allemagne. Sa traduction en prose, très soignée et très exacte, ne pouvait rendre toute la valeur poétique de certains passages; mais elle s'approchait du but autant que faire se pouvait, et vraiment on perdait en la lisant bien peu des mérites du texte. Aussi obtint-elle un très grand et très durable succès; elle éclipsa complètement toutes ses rivales. Sur 40 volumes de traductions allemandes des *Nuits* qui parurent de 1752 à 1805, j'en compte 28 d'Ebert et 12 de tous les autres traducteurs réunis. Tous les admirateurs

d'Young goûtent fort le travail d'Ebert et le remercient. Herder fait l'éloge de sa traduction au moins quatre fois; il en apprécie vivement les notes, qui la complètent si utilement. Resewitz, dans les *Lettres sur la Littérature contemporaine* (1764), en fait un éloge motivé. Zachariae la couvre de louanges. Seul Klotz fait exception, parce qu'il est adversaire de principe de toute influence poétique anglaise, influence qu'il estime funeste. Mais il rend hommage au zèle et au talent d'Ebert. Ce succès se répandait dans d'autres pays. Je trouve dans *Samlaren,* le journal littéraire de Gjörwell publié à Stockholm en 1774, *L'Homme,* tableau emprunté à la première *Nuit* d'Young d'après la traduction d'Ebert; c'est le passage célèbre où se trouve : « Un ver, un dieu ! ». Melchior Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* (mai 1770), parle de la traduction d'Ebert, qui a la réputation d'être un chef-d'œuvre.

Traduction de Le Tourneur.

La traduction de Le Tourneur parut en 1769, en deux volumes. L'approbation, datée du 15 mars, est rédigée en termes particulièrement bienveillants. Le chevalier de Jaucourt, un des bons ouvriers de l'atelier philosophique, passait pour avoir collaboré à l'ouvrage.

J'ai pu être bref sur la traduction d'Ebert, malgré son importance et son succès, parce qu'elle est fidèle. Je dois être plus long sur celle de Le Tourneur, d'abord parce qu'elle a une importance exceptionnelle pour la diffusion d'Young et de Hervey en Europe, ensuite parce qu'elle offre sous le titre de *Nuits d'Young* un ouvrage nouveau; l'expression, on le verra, n'est pas trop forte; et que c'est cet ouvrage nouveau qui a joui en France et dans l'Europe latine du succès que l'on sait. La comparaison de Le Tourneur avec son original n'a jamais été faite avec précision : MM. Thomas et Baldensperger ne font

qu'indiquer que les neuf *Nuits* anglaises ont passé au nombre de vingt-quatre en français et citent quelques passages pour donner une idée du style de Le Tourneur. Il y a plus et il y a mieux.

Le Tourneur lui-même semble avoir voulu dans sa Préface préparer l'esprit du lecteur aux étranges libertés de sa traduction et répondre d'avance aux objections qu'on pouvait lui faire. Il constate d'abord l'abondance stérile de son auteur, la quantité de répétitions que l'on y rencontre, et se justifie par cette raison d'avoir relégué dans des notes mises à la fin de chaque Nuit « l'amas de ces fragments » qu'il a « mis au rebut » et tout ce qui lui a paru « bizarre, trivial, mauvais, répété et déjà présenté sous des images beaucoup plus belles ». Il ajoute plus loin qu'il a « encore jeté à la fin de chaque Nuit tous les morceaux, tous les passages qui appartenaient à la théologie et aux dogmes particuliers de la révélation », ne laissant dans le texte que « ce qui était d'une morale plus universelle, comme l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». Rien d'étonnant alors si ces notes occupent tant de place dans l'ouvrage. Si celles des 1re, 2e, 9e et 12e Nuits sont fort courtes, (notons que le traducteur n'a appliqué son système avec une pleine audace qu'à partir de la troisième *Nuit*), celles des 3e, 6e, 17e et 22e égalent en étendue les Nuits elles-mêmes, dont elles sont les annexes ; celles des 5e et 11e offrent une longueur double du texte même de ces Nuits, et dans celles de la 5e on trouve un véritable chapitre spécial sur la Rédemption. L'ensemble des notes de Le Tourneur égale les deux cinquièmes de ce qu'il laisse comme texte même des Nuits. La qualité n'est pas moins intéressante ici que la quantité : on y rencontre des idées importantes, des développements majestueux et de fort belles pensées. Mais on aperçoit aisément le double résultat auquel le traducteur a visé et qu'il a atteint. La majorité des lecteurs français ne lira guère que le texte, qui paraîtra déjà bien assez long à leur impatience. Or, ce texte est doublement expurgé : pour le style et pour les idées. Il n'offre qu'un

Young épuré et déiste. Le poète anglais, l'imitateur parfois heureux de Milton, est revu, corrigé d'après le goût français ; ses développements luxuriants sont émondés, ses images hardies sont supprimées ; les curieux, ou ceux dont le goût est vicieux, iront ramasser dans les notes, s'ils le veulent, les expressions, les comparaisons très nombreuses, les phrases, les développements entiers qui sont tombés sous la serpe du traducteur. D'autre part, le prêtre chrétien subit un traitement analogue. Il est contraint de laisser là ce que sa religion a de trop précis, de se dépouiller de ses ornements sacerdotaux et de paraître dans le simple habit du déiste ; il se bornera à célébrer, à enseigner la religion naturelle, celle de M. de Voltaire, par exemple. Il suffira pour les dévots, s'il en est parmi les lecteurs de Le Tourneur, de trouver dans les notes, en petits caractères, ce que le pasteur de Welwyn croit devoir dire de la Rédemption ou des autres mystères.

Le Tourneur reconnaît ensuite qu'il a supprimé « un ou deux morceaux », par exemple « les déclamations d'un protestant contre le pape ». Suppression peut-être politique, et même nécessaire à qui voulait obtenir l'approbation des censeurs royaux. Il s'agit évidemment du passage de la huitième *Nuit* d'Young, où celui-ci, à propos des méfaits de l'imagination, raille « ce prêtre persécuteur, le Turc de Rome » dont les visiteurs doivent baiser le pied. Le traducteur français a omis également à dessein les vers où l'auteur « annonce froidement les sujets qu'il va traiter ». Ce genre de suppression nuit beaucoup, on s'en doute, à la clarté de l'exposition ; il est vrai que tout plan annoncé par l'auteur était incompatible avec la manière dont Le Tourneur découpait le texte anglais dans sa traduction. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il a supprimé également deux préfaces que Young avait mises en tête de la septième et de la huitième *Nuit*, et où s'apercevait nettement le dessein de l'auteur. La seconde, il est vrai, commençait par une phrase peu aimable pour les compatriotes du traducteur : « As we are at war with the power, it were well if we were at war with the manners of

France. A land of levity is a land of guilt. » On était en 1744, en pleine guerre de la Succession d'Autriche.

Le Tourneur s'explique plus longuement ensuite sur la transformation profonde qu'il a fait subir au plan de l'original. A l'en croire, le désordre le plus complet règne dans le texte anglais des *Nuits*. « Elles n'ont point un objet distinct et particulier. Elles ne forment point un tout séparé. » C'est, nous l'avons vu, fort exagéré; ce qui est incontestable, c'est une impression désagréable de décousu et de redites perpétuelles. Pour effacer cette impression, Le Tourneur, nous dit-il, après avoir d'abord traduit en suivant le texte exactement, s'est servi ensuite de cette première traduction en ne la considérant que « comme un architecte ferait l'amas des matériaux d'un édifice ». Il a disposé à son gré ces matériaux pour rebâtir l'édifice sur un plan nouveau; non que celui-ci fût le meilleur, dit-il, mais n'importe quel plan était préférable au désordre de l'original. S'il a ainsi « attenté au désordre sublime de la douleur et du génie », il n'a pas du moins « profané ces élans de l'enthousiasme, cette succession rapide et tumultueuse des mouvements et des transports d'une âme agitée... » Il s'en flatte du moins.

Cette modification par voie de refonte totale est la plus importante et doit nous retenir quelques instants. Young était déjà épuré quant à la forme et déchristianisé quant au fond ; le voici maintenant complètement bouleversé. La manière dont le traducteur annonce la méthode qu'il a suivie est inquiétante; voyons jusqu'à quel point ces inquiétudes sont fondées.

Ce n'est pas un travail aisé que celui de confronter le texte d'Young et celui de Le Tourneur afin d'établir une table de concordance de l'original et de la traduction. On ne saurait imaginer, à moins de l'avoir constaté par soi-même, avec quel sans-gêne raffiné Le Tourneur a remanié son texte. Il coupe une *Nuit* en deux, en trois, en quatre, et répartit ces morceaux aussi loin que possible l'un de l'autre dans les vingt-quatre Nuits qu'il fabrique à la place des neuf *Nuits* de l'anglais. Il les réunit par des fragments plus courts empruntés ailleurs. Il

passe, il transpose, il recoud, non seulement des ensembles, mais des détails; il saute deux vers ou deux cents vers; de ce qu'il a sauté il reprend une partie plus bas et il reporte une partie plus haut; il coupe un paragraphe, une phrase, un vers et en distribue les morceaux aux deux bouts de son ouvrage; il intervertit, il remanie, il brise le lien logique, sans se préoccuper quelquefois d'en introduire un autre; il désarticule complètement ce qui n'était pas déjà trop bien articulé. C'est la plus extraordinaire macédoine qu'ait jamais élaborée un traducteur.

D'ailleurs un examen attentif permet de constater que l'audace lui est venue à mesure qu'il avançait dans son travail. Au début, il pensait peut-être respecter à peu près les divisions de l'original. Sa première Nuit (*Les Misères de l'Humanité*) correspond à peu près à la *Nuit I* d'Young, sauf qu'il opère des suppressions équivalant à un cinquième environ du texte et que d'autres passages ne sont que résumés. La *Nuit II* est déja coupée en deux, et d'une manière bizarre; la deuxième Nuit française (*L'Amitié*) en donne les premiers vers et la seconde moitié, celle-ci très modifiée ou résumée, tandis que la troisième Nuit française (*Le Temps*) correspond à la première moitié. A partir de ce moment le traducteur se livre à des remaniements plus importants. Il puise sa quatrième Nuit (*Narcisse*) dans la première moitié de la *Nuit III*; sa cinquième (*Le Remède contre la Crainte de la Mort*) se compose en partie de fragments empruntés à la première partie de la *Nuit IV*, en partie de morceaux d'origines diverses, et ses notes représentent à peu près la seconde moitié de la *Nuit III*. Dès sa sixième Nuit (*L'Oubli de la Mort*), Le Tourneur va chercher quelque cent cinquante vers dans la première partie de la *Nuit IX*. La septième (*Le Caractère de la Mort*) est surtout empruntée à la *Nuit V*. La huitième, la neuvième et la dixième, consacrées à *L'Immortalité*, offrent un savant mélange de trois origines différentes : la huitième correspond au début de la *Nuit VI* et contient, en outre, quelques passages de la *Nuit IV;* la neuvième rapproche la fin de la *Nuit IV* et celle de la *Nuit VI;* la dixième est empruntée à la

première moitié de la *Nuit VII*. La onzième Nuit française (*L'Anéantissement*) est à peu près la seconde moitié de la *Nuit VII;* la douzième (*Les Avantages de la Nuit et de la Solitude*) et la treizième (*La Tristesse et le Malheur*) se partagent la *Nuit V;* la quatorzième (*Grandeur de l'Ame*) est empruntée à la *Nuit VI* et pour les notes à la *Nuit VIII*.

A partir de ce moment, il est visible que Le Tourneur, las de son travail de marqueterie, se contente de suivre à peu près le texte en découpant chaque *Nuit* anglaise en plusieurs Nuits françaises et en omettant, bien entendu, les passages déjà utilisés. Ainsi la quinzième Nuit (*Le Monde*), la seizième (*Le Plaisir et le Suicide*), la dix-septième (*Le Bel Esprit*), la dix-huitième (*La Conscience*) et la dix-neuvième (*La Vertu*) sont surtout empruntées à la *Nuit VIII;* la vingtième (*L'Existence de Dieu et des Esprits*) mêle au début de la *Nuit IX* quelques vers empruntés à la *Nuit VI;* la vingt et unième (*Pluralité des Mondes*), la vingt-deuxième (*Vue morale des Cieux*), la vingt-troisième (*Hymne à l'Éternel*) et la vingt-quatrième (*La Consolation*) sont découpées assez capricieusement dans la longue *Nuit IX*.

Tels sont les résultats d'une collation générale des deux textes; mais dans le détail il est impossible d'arriver à un parallélisme rigoureux. Au moment où l'on croit tenir le fil, il se rompt. Presque aucun paragraphe n'est traduit tel quel, sans additions, ni suppressions, ni interversions. Le découpage surpasse, dans le détail, tout ce qu'on peut imaginer.

La traduction tout au moins sera-t-elle fidèle dans le détail des mots et des expressions? Le traducteur le prétend. « J'ai tâché, dit-il, de traduire le plus littéralement que j'ai pu. » Mais il ajoute aussitôt qu'il n'a pas hésité à ajouter des idées ou des épithètes, et se flatte d'avoir ainsi « embelli l'original ». Voici, au reste, sa méthode : « Quand notre langue résistait à l'expression anglaise, j'ai traduit l'idée; et quand l'idée conservait encore un air trop étranger aux nôtres, j'ai traduit le sentiment. » Il cite lui-même un exemple de ces transformations de détail,

et cet exemple est bien choisi. Ce jeune homme qui, pour s'attendrir sur le sort de Narcisse, « ira, mélancolique et pensif, rêver à elle au milieu des tombeaux », est déjà romantique. Cela est fréquent dans Le Tourneur. Il rend son poète moins âpre et sarcastique, plus tendre et mélancolique. Il l'écarte du développement oratoire et brillant, et l'incline vers l'attendrissement et vers l'émotion.

Cependant ce n'est là qu'un aspect particulier de sa traduction. L'impression générale est celle d'une extrême liberté. Le Tourneur, il nous en a prévenus, transforme son texte en le traduisant. Tantôt il allonge, tantôt il abrège, et sans cesse il modifie. Entre tant d'exemples qu'on pourrait citer, je me borne à un seul : c'est le morceau fameux où le poète prête à Lorenzo le langage et les arguments de l'impie (*Nuit VII*, onzième Nuit de Le Tourneur) :

Ere yet in being, was mankind in guilt?
Why thunder'd this peculiar clause against us,
All-mortal, and all-wretched! — Have the skies
Reasons of state, their subjects may not scan,
Nor humbly reason, when they sorely sigh?
All-mortal, and all-wretched! — 'tis too much;
Unparallel'd in nature; 'tis too much
On being unrequested in thy hands,
Omnipotent! for I see nothing but pow'r.
And why see that? why thought? to toil, and eat,
Then make our bed in darkness, needs no thought.
What superfluities are reas' ning souls!
Oh! give eternity! or souls destroy!
But without thought our curse were half unfelt;
Its blunted edge would spare the throbbing heart,
And, therefore, 'tis bestow'd. I thank thee, Reason!
For aiding life 's too small calamities,
And giving being to the dread of Death.
Such are thy bounties! — was it then too much
For me, to trespass on the brutal rights?
Too much for Heaven to make one emmet more?
Too much for Chaos to permit my mass
A longer stay with essences unwrought,
Unfashion'd, untormented into man?
Wretched preferment to this round of pains!
Wretched capacity of frenzy, thought!
Wretched capacity of dying, life!

Quoi donc! l'homme a-t-il pu devenir criminel avant que d'être? Par quel crime irrémissible toute la race humaine est-elle condamnée à la destruction? Pourquoi cet arrêt foudroyant sur notre seule espèce : « Vous serez tous criminels et tous malheureux? » Dieu a-t-il, comme les tyrans, des raisons d'État que ses sujets ne puissent pénétrer? Et quand il les fait souffrir, leur défend-il la plainte?... Dieu puissant, car je ne vois plus que ton pouvoir odieux, je t'accuse de la création de l'univers. Je te le reproche comme un crime. Le crime est-il autre chose que de faire des malheureux? Je ne t'avais pas demandé de me faire naître.

Donne-moi l'éternité ou reprends-moi la pensée. Elle ne m'était pas nécessaire pour végéter et m'anéantir après. Une âme raisonnable est une superfluité. Si tu ne me l'as donnée que pour aigrir mes peines, armer les calamités d'une pointe plus pénétrante, et m'accabler encore des terreurs de la mort, sont-ce là tes bienfaits? Au lieu de m'arracher de la paix du néant pour me tourmenter de l'existence, que ne me laisses-tu avec les êtres possibles qui n'en sortiront jamais? Au lieu de me forcer de naître homme, que ne faisais-tu à ma place un insecte de plus? Par une préférence barbare tu me fais de la pensée une faculté de souffrir ; de la vie, une faculté de mourir.

C'est la même chose en gros, c'est autre chose dans le détail. On a remarqué surtout le mot *odieux*, ajouté à *ton pouvoir* en s'adressant à Dieu — ce mot a été supprimé dans la réimpression de P. Christian en 1842, quoiqu'elle soit absolument identique en général au texte de Le Tourneur — et l'accusation formelle qui suit ce mot.

L'impression que cherchait à produire Le Tourneur était accentuée par le choix des deux gravures qui ornaient ces deux volumes comme frontispices. La première représentait *Young offrant son livre à l'Éternel*. Des nuages, la lune dans son plein, des rochers, des eaux, un tombeau : tel est le cadre impressionnant au milieu duquel se tient le vieillard dont la lyre et le livre indiquent assez qu'il est poète. La seconde, *Young enterrant sa fille*, est tout à fait dramatique. Le prêtre poète, qui a dû s'improviser fossoyeur, a creusé la tombe et posé ses outils; à la lumière d'une lanterne sourde, il contemple une dernière fois avec émotion la jeune fille qu'il tient dans ses bras et qu'il va confier à la terre. De ces deux gravures se dégageait la double impression d'un poème religieux et sentimental à la fois, mais religieux dans un décor déjà nettement romantique, mais sentimental avec quelque chose d'horrible et de macabre. C'était singulièrement appuyer sur certains éléments d'Young,

qui ne sont pas, nous l'avons vu, les plus importants de son œuvre.

L'édition de 1783 offre, elle aussi, deux gravures, d'un romantisme moins appuyé : Dans l'une, un vieillard médite dans un cimetière, devant des ruines, des crânes et autres ossements, des tombes usées par le temps et d'autres fraîchement ouvertes, au pied d'une grande église, et, bien entendu, au clair de lune. Dans l'autre le poète, la Bible à la main, contemple dans un site sauvage et montueux des colonnes en ruine et des ossements épars. « Va dans ta retraite, prends ta Bible et lis », dit la légende empruntée à Young. Il semble que, pour faire du livre saint une lecture profitable, il faille se transporter parmi les ruines et les tombeaux et s'entourer de crânes et de squelettes.

Le succès de Le Tourneur est attesté par le nombre exceptionnel des rééditions qu'on a données de sa traduction. Quérard en cite 21 de 1770 à 1836; mais il faut ajouter les deux réimpressions de 1771 et les contrefaçons, parmi lesquelles je citerai celle d'Amsterdam, 1773, et celle de Berne, 1796; et cette liste est sûrement incomplète. P. Christian reproduit presque identiquement en 1842 les *Nuits* de Le Tourneur, comme il reproduisait la même année l'Ossian du même traducteur; et sous cette forme extérieure un peu rajeunie, Young a pu encore fournir une nouvelle carrière en librairie.

Dès son apparition, la traduction fut signalée avec sympathie dans le *Monthly Magazine* en 1769, et, chose curieuse, la revue anglaise approuve les libertés que Le Tourneur a prises avec son texte. Voltaire, dans sa lettre du 7 juin 1769, en le remerciant de son envoi, ajoute que « le traducteur a plus de goût que l'auteur... Tous les étrangers, continue-t-il, aimeront mieux votre prose que la poésie de cet Anglais moitié prêtre et moitié poète ». Melchior Grimm, à peine la traduction parue, la condamne d'avance (mars 1769); elle n'aura aucun succès. Il y revient en mai 1770, pour constater que sa prédiction s'est réalisée : « Je veux mourir si j'en ai entendu parler à qui que ce soit. » Diderot le reprend vertement et s'échauffe sur ce sujet,

à son ordinaire. Grimm introduit dans sa *Correspondance* (juin 1770) la mercuriale de son ami : « Cette traduction, pleine d'harmonie et de la plus grande richesse d'expression, une des plus difficiles à faire en toute langue, est une des mieux faites dans la nôtre. » Il est faux que Le Tourneur n'ait pas eu de succès : « L'édition a été épuisée en quatre mois. » Ce succès, nous le verrons, est surtout dû aux mérites de l'auteur. Clément (de Dijon), qui est aux antipodes du parti philosophique, donne en 1772 « de justes louanges au traducteur habile » qui a su « donner un ordre un peu plus supportable à un livre plein de confusion et de désordre... ». Il est bien glorieux pour lui d'avoir, pour ainsi dire, recréé cet ouvrage anglais, quoiqu'on doive, somme toute, regretter « une traduction qui ne peut que perpétuer le mauvais goût ». Le *Mercure de France* parle quatre fois des *Nuits* de Le Tourneur, en 1769, en 1770, et encore en 1774. Un anonyme, dans des observations critiques intitulées *La Pétaudière* (1778), en faisant ses réserves sur Le Tourneur traducteur d'Ossian et de Shakespeare, place très haut la traduction des *Nuits* par le même écrivain.

Traductions faites d'après Le Tourneur.

Tous les pays de langues romanes vivent sur la traduction de Le Tourneur. En France même, il se publie en 1792 une traduction complète en vers alexandrins, attribuée à Jean-Étienne Hardouin, qui n'est que du Le Tourneur rimé, comme le titre l'annonce fort honnêtement. Ce grand effort était peu utile; le consciencieux et plat versificateur a le plus souvent affaibli son texte. On ne voit point que ces trois volumes, publiés à une époque peu propice aux bonnes lettres, aient eu beaucoup de diffusion ni beaucoup de succès.

En Portugal, Ribeiro Pereira et Oliveira, l'un en 1784,

l'autre en 1804, se bornent à traduire Le Tourneur en portugais. En Espagne, c'est d'après le texte français qu'un anonyme traduit Young sous le titre de *Lamento nocturno*, traduction que je n'ai pu rencontrer. Le chanoine D. Juan de Escoiquiz donne comme traduites de l'anglais en castillan les *Œuvres choisies d'Young* « expurgées, ajoute le titre, de toute erreur » (2e édition, 1798). Mais il se borne à suivre en tout le plan de Le Tourneur, qu'il trouve parfaitement inventé : car « d'un chaos confus d'idées sublimes, mais désordonnées et mêlées d'autres gigantesques ou puériles, il a fait un ouvrage magnifique » où il a su garder le *désordre* (du génie) sans *confusion*. A la vérité, le bon chanoine, dont nous verrons tout à l'heure les scrupules religieux, prétend avoir consulté aussi le texte anglais, pour reproduire à la fois « tout le feu de l'original, et la belle méthode du français ». Il semble bien qu'il ne s'en soit que bien peu servi pour modifier Le Tourneur. Il n'a donné que les treize premières Nuits de ce dernier; il se sert de vers libres rimés et délaie passablement le texte français, car sa première Nuit compte déjà 850 vers. Meléndez Valdés, dont nous étudierons les imitations, se sert aussi de Le Tourneur.

C'est ce dernier également qui sert de texte original aux traducteurs italiens. Le premier en date est l'abbé Francesco Alberti. Ses *Nuits d'Young*, traduites du français, ont dû être écrites et publiées bien peu de temps après l'apparition de la traduction de Le Tourneur, car l'édition que j'ai sous les yeux est présentée comme la troisième et pourtant est datée de 1770. Il destinait ces trois volumes à l'étude de la langue française par les Italiens, et réciproquement; son éditeur de Marseille faisait imprimer en même temps l'édition italienne et une autre où la traduction est en regard de celle de Le Tourneur. Voilà une utilisation pédagogique des *Nuits* à laquelle on ne se serait guère attendu. Alberti déclare qu'il suit exactement le traducteur français; il l'a trouvé si exact qu'il n'a pas eu besoin de se reporter à l'original. Admirons cette foi aveugle et cette confiance si bien placée. Cependant il a, dit-il, ajouté quelques vers

anglais en note pour renforcer l'impression du texte ; en réalité je ne trouve que deux vers cités ainsi dans quatre Nuits. Il ajoute aussi quelques mots en italique. Son travail est très médiocre et plein de gallicismes ; et je ne suis même pas sûr que ce professeur de français funèbre sache très bien notre langue, car il traduit, par exemple, *plonge* par *piega*. Il suit l'édition française au point de reproduire ses deux gravures, avec les légendes qui restent en français.

Je n'ai pu trouver les *Nuits* traduites en *sciolti* par le docteur Bottoni, les quatre premières en 1770, l'ensemble en 1771, aussi d'après Le Tourneur — d'ailleurs la date est significative. Bottoni professe qu'il faut traduire les *Nuits* d'après le français : « Il comprendrait bien peu combien utile, combien judicieux a été le travail de Le Tourneur, celui qui, pour traduire cette œuvre dans une autre langue, ne l'imiterait pas exactement [1]. » Quant à Loschi (1774), il connaît et blâme les travaux d'Alberti et de Bottoni. Ne sachant pas un mot d'anglais, dit-il, il a dû suivre uniquement Le Tourneur, mais malgré lui ; car il s'est aperçu à des signes manifestes que l'âme de cet écrivain ne s'élevait pas à la hauteur de celle d'Young. « Il fallait en France pour une telle traduction la plume d'un Rousseau, d'un Diderot, d'un Thomas ou d'un Buffon. » Il veut faire de son livre un livre d'éloquence « propre au temple, au barreau et à l'académie ». Il l'a intitulé *traduction libre*, parce que « les couleurs d'Young étant le plus souvent sombres et affreuses, et les lecteurs désirant en général des objets riants, il s'est appliqué à employer des teintes plus claires et plus délicates... » Ce Loschi a le goût peu sûr : il croit la *Pharsale* de Marmontel supérieure à l'original et estime que « certaines inventions de Milton, exprimées dans la langue de Pope, seraient une merveille à la fois de la nature et de l'art ».

---

[1] Cité par P. Hazard, *L'invasion des littératures du Nord dans l'Italie du XVIII^e siècle.* (Revue de Littérature comparée, 1921, n° 1.)

Traductions partielles des « Nuits ».

En même temps que les traductions complètes d'Young, avant elles et après elles, paraissent de très nombreuses traductions partielles. Nul écrivain n'invitait davantage et ne gagnait autant à ce genre de travail. Les *Nuits*, par leur longueur, leur diffuse prolixité, leurs répétitions, par leur division en neuf chants presque indépendants, se prêtaient admirablement à être traduites par fragments. Ces fragments ou ces chants isolés gagnaient à être présentés séparément; on échappait ainsi à l'ennui qui se dégage invinciblement du long poème. Mais ici, il m'est impossible d'être même à peu près complet; ces traductions se glissent souvent dans les journaux littéraires du temps, qui n'ont été dépouillés qu'en fort petit nombre; et même pour celles qui ont paru en librairie, nous ne possédons, sauf pour la France et l'Allemagne, aucun recensement méthodique. Voici les résultats que j'ai pu rassembler :

Un premier groupe de traductions partielles, contemporaines de la découverte d'Young et de l'enthousiasme qu'il suscite, est antérieur aux grandes traductions d'Ebert et de Le Tourneur. Le premier en date de tous les traducteurs est Bodmer, qui, dès 1749, donne une trentaine de vers des *Nuits* dans ses *Nouvelles Lettres critiques;* le chef de l'école suisse tient à s'annexer Young, à montrer sur quels modèles la poésie allemande doit désormais se régler pour réagir contre l'école classique d'imitation française. Animé du même enthousiasme, Gjörwell traduit des fragments des *Nuits* dans le *Mercure suédois* en 1755. En 1759, d'autres essais du même genre, toujours dus à Gjörwell, paraissent dans le *Magasin de Göteborg* et dans d'autres revues suédoises, concurremment avec des morceaux des *Saisons* de Thomson et avec l'*Élégie* de Gray; c'est la révélation d'une poésie nouvelle tombant en pleine période classique. De même

en 1764, la première *Nuit* en danois paraissait à Kristiania. En Allemagne, un anonyme donne en 1755, 1756, 1759 la première, la quatrième et la deuxième *Nuit* en octonaires trochaïques rimés, et s'attire par là les éloges du classique Gottsched, pourtant peu sensible à la poésie anglaise sentimentale. Ainsi Young réconciliait un instant, dans une commune admiration, Bodmer et Gottsched, les Suisses et les Saxons, ces vieux adversaires. L'anonyme présentait son ouvrage comme *traduction libre*; pas plus libre que tant d'autres à cette époque. Tscharner, enthousiaste d'Young, et qui a fait pour le voir le pèlerinage de Welwyn, traduit les quatre premières *Nuits* en hexamètres; la première, non publiée, est insérée dans la correspondance de Haller. Gensau à Iéna traduit la quatrième *Nuit* en mauvais alexandrins. Herder, enthousiaste d'Young comme il l'était à la même époque d'Ossian et des scaldes, traduit les cent vingt-cinq premiers vers de la première *Nuit* dans le mètre de l'original. On rapporte cet essai aux premières années de son séjour à Weimar, vers 1776-1777. Œder, dès 1754, avait traduit toute la cinquième *Nuit* dans le mètre iambique. A la même époque appartiennent les premières versions françaises. Elles sont en retard sur l'Allemagne et la Suède. D'après l'abbé Alberti, le *Choix littéraire*, à Genève, aurait donné vers 1760 quelques morceaux d'Young. Mais ce n'est qu'en 1762 que le *Journal étranger* donne la première *Nuit* en prose, due à la plume du comte de Bissy; en 1764 le même traducteur fait paraître la deuxième *Nuit* dans la *Gazette littéraire de l'Europe*. Malgré l'enthousiasme qui anime ce premier traducteur, on s'en tient là jusqu'à la grande traduction de Le Tourneur.

A partir de 1770, deux phénomènes contraires se produisent simultanément : en Allemagne, les traductions partielles disparaissent complètement pour ne reparaître qu'en 1803; en France et en Italie, elles se multiplient au contraire et deviennent plus importantes. Il semble que dans le premier pays, le succès incontesté d'Ebert ait arrêté toute velléité de traduire d'une manière indépendante, même en vers, tel ou tel morceau des *Nuits;* et

que, dans les autres, le succès même de Le Tourneur ait excité l'émulation des traducteurs, surtout en vers.

Quérard cite une traduction isolée de la première *Nuit* par Sabatier de *Cabre* (de Castres) que je n'ai pu trouver : traduction de trente et une pages, sans date, qui peut être indépendante de Le Tourneur, et dans ce cas il s'agirait de la première *Nuit* d'Young. Mais, en tout cas, Le Tourneur est à la base de la plupart de ces essais partiels. On néglige les notes dans lesquelles il avait relégué tout ce qu'il estimait déchet ou scories, et l'on rime de son mieux telle ou telle partie du texte de ses vingt-quatre Nuits. On s'éloigne ainsi de plus en plus de l'original. Moissy, nous le verrons, ne donne que des extraits, mais Colardeau doit une bonne part de son éphémère réputation littéraire à sa traduction, en vers alexandrins sagement classiques, des deux premières Nuits de Le Tourneur (1770 et 1771) : au total, mille trente-deux vers. Lamartine, je crois, doit beaucoup à Colardeau, interprète d'Young. La première Nuit, *Le Réveil*, surtout philosophique, pose d'abord le cadre : la nuit, le sage qui se réveille et qui médite dans le silence universel, l'heure qui sonne; puis expose de grands lieux communs, la brièveté de la vie, la faiblesse et la misère de l'homme, le mystère de sa destinée, que seule la religion peut éclaircir : « Oui, l'homme est pour lui-même un effrayant mystère! » s'écrie Colardeau, après Montaigne et Pascal, auxquels ses vers corrects et froids n'ajoutent rien. La deuxième Nuit est consacrée à *L'Amitié;* autres lieux communs, qui seraient émouvants s'ils s'exprimaient avec plus d'âme et d'élan; tout cela n'est que judicieux et bien dit. Décantée une première fois par Le Tourneur, édulcorée par Colardeau, la poésie d'Young a perdu presque toute saveur; le peu qu'elle en conserve lui vient de Sénèque, qu'elle rappelle de plus en plus après ces opérations successives. Un fragment de Colardeau sur *L'Immortalité de l'âme* est cité dans le *Manuel des fêtes nationales* de l'an III, à côté de poésies philosophiques de Voltaire, etc... Le pieux ministre de Welwyn aurait été bien étonné et

sans doute fâché d'apporter sa pierre à l'autel de l'Être Suprême.

A peine Colardeau, poète alors réputé et académicien, avait-il déposé la plume après la deuxième Nuit — il ne devait plus la reprendre — que l'obscur Doigny du Ponceau entreprenait de continuer sa tâche, quoiqu'il se défendît de vouloir, en imitant ainsi Colardeau, « rivaliser avec la magie de son pinceau ». Il versifia donc de son mieux la quatrième, la douzième et la quinzième Nuit (1771). Pourquoi celles-là plutôt que d'autres? *Le Deuil ou Narcisse ; Les Avantages de la Nuit et de la Solitude ; Le Monde* sont de beaux sujets, suffisamment généraux, pas trop métaphysiques ni surtout théologiques ; développés en vers même médiocres, ils satisferont, comme les deux essais de Colardeau, au besoin croissant d'une poésie intime et méditative, volontiers rêveuse et mélancolique.

C'est encore dans Le Tourneur que puisent un certain L. de Limoges, qui traduit la première Nuit en 1779 et la quinzième en 1780, et les anonymes qui traduisent librement ou imitent la quatrième en 1775 et 1783. Ceux-là cherchent dans les deux volumes de Le Tourneur ce qui est d'un intérêt général et humain, à peine philosophique et pas du tout religieux ; aussi reprennent-ils toujours la même partie de l'œuvre d'Young, et surtout l'élégie sur la mort de Narcissa. Pourtant un anonyme, plus hardi, se déclare prêt, en 1772, à donner au public la traduction complète des *Nuits* en vers : pour tâter l'opinion, il lance une version en vers libres du *Jugement dernier*, poème indépendant des *Nuits*, quoiqu'il le confonde avec la vingt-quatrième Nuit de Le Tourneur, probablement parce que celui-ci l'avait traduit à la suite de cette dernière Nuit. Voilà un type parfait de traducteur du XVIII[e] siècle : il a tenu à « resserrer son auteur, refondre et marier une infinité de répétitions... ajouter des liaisons aux idées pindariques et isolées du célèbre curé », de manière « qu'il pût en passant la Manche se dépouiller de ce qu'il avait d'étranger pour nous ». Pindariques ! On trouve cette épithète appliquée vers la même époque à Ossian, aux anciens poèmes scandinaves ; elle est plus

rare à propos d'Young, et moins méritée : rien n'est plus loin de Pindare que la déclamation souvent verbeuse du ministre de Welwyn; mais on nomme volontiers ainsi au XVIII[e] siècle tout ce qui paraît porter le caractère d'un génie franc, hardi, véhément, tout ce qui annonce ou paraît annoncer une poésie nouvelle.

Et le texte anglais? Le Tourneur l'a-t-il complètement éclipsé? On rencontre au moins deux fidèles à l'original et dont les protestations sont intéressantes. En prose, Dom Devienne donne en 1781 *Le Triomphe du Chrétien, Nuit d'Young traduite de l'anglais*. C'est la quatrième, une des plus précises au point de vue théologique et une des plus sévères : c'est là que se trouve le vers peu goûté des âmes tendres : « A God all mercy is a God unjust ». Dom Devienne, auteur d'ouvrages religieux fort appréciés en leur temps, élève une forte protestation contre Le Tourneur, contre sa manière de juger, de traduire et d'élaguer Young. Il ne peut comprendre « comment un écrivain dont l'esprit et les talents sont reconnus, et qui semble fait plus que personne pour apprécier un ouvrage, a pu regarder celui-ci comme n'étant qu'un amas d'idées triviales, ridicules et bizarres ». Ce sont, on s'en souvient, les termes qu'employait Le Tourneur dans sa Préface; mais il ne les employait pas côte à côte, et le nouveau traducteur, en les rapprochant ainsi, charge injustement son prédécesseur. Dom Devienne justifie le désordre qu'on a reproché aux *Nuits* : la douleur de l'auteur l'empêchait de mettre de l'ordre dans ses idées, et ce désordre a des charmes « qui n'échappent point à un cœur sensible ». Il a donc traduit l'ouvrage entier sur le texte; mais les libraires, devant le succès de Le Tourneur, ont refusé de l'éditer, et, faute des cent louis nécessaires pour se faire imprimer à ses frais, il se borne à faire paraître une des *Nuits* les plus gâtées par Le Tourneur, et dont il a relégué la plus grande partie dans ses notes. Dom Devienne, lui, a traduit Young « avec le même scrupule, avec le même respect que l'on traduit Virgile, à l'exception d'un certain nombre de vers où l'auteur emploie

des allégories que le génie de nôtre langue ne souffre pas ». Timidité d'un réformateur! Sa traduction est exacte, en effet, et écrite dans une bonne langue. Au même mouvement de protestation est due la *Nouvelle traduction de la première Nuit d'Young*, par le chevalier de C... (Cubières?) publiée en 1777, traduction faite sur l'original, dit la préface, et qui est, en effet, assez exacte.

Jusqu'à la fin du siècle les traductions partielles continuent. En 1786 le *Journal encyclopédique* donne un fragment traduit en vers par un prêtre d'Ohain. Et au début du siècle suivant, Baour-Lormian ajoute à ses *Veillées poétiques et morales* (1811) six morceaux des *Nuits* traduits en alexandrins d'après Le Tourneur, notamment une bonne partie de la première et de la troisième; celle-ci (*Narcisse*) est, en effet, dit-il, « la plus généralement préférée ». Baour est sévère pour la composition, l'art et « la manière » d'Young, et se flatte de l'avoir fort amélioré.

De même en Italie, c'est Le Tourneur qui fournit à de nombreux traducteurs de quoi s'exercer, surtout en vers. Dès 1773, l'abbé Antonio Gaio de San Vito traduit à Udine, en *sciolti*, sous le titre de *L'Existence de Dieu*, la vingtième Nuit de Le Tourneur (*Les Cieux*). Le travail de L. M. Scherdi est beaucoup plus considérable; il porte sur sept Nuits (Palerme, 1774). Vers la fin du siècle, on cite des traductions fragmentaires par l'abbé Olivi, par Colombo, par Girolamo Blenio, par B.-M. Calura, en Arcadie Enispe Frissonio. Vers 1800, l'abbé Francesco Soave et Alessandro Torri donnent encore d'autres morceaux. Cet important mouvement continue au XIX^e^ siècle : deux prêtres de Brescia, l'abbé Brunati vers 1820, l'abbé Gargani en 1827, traduisent Young à l'envi ; je ne sais même si la traduction du second n'est pas complète.

D'autre part, le texte anglais avait inspiré dans les pays scandinaves quelques essais isolés. En 1770 paraissaient à Stockholm les premières *Nuits* en prose sous le titre de *Nuits sans sommeil*. Reuterholm avait donné aux *Nuits* une préface qui annonçait une traduction qui ne fut pas écrite ou pas

publiée. En 1773, à Åbo, le jeune Kellgren traduisait la première *Nuit* sous l'influence de Porthan, ce champion des idées nouvelles qui fit de la Finlande un des berceaux du préromantisme (1).

Un coup d'œil d'ensemble sur ces traductions partielles permet de constater l'inégale fortune des neuf *Nuits* auprès des traducteurs. La première est celle qui les tente le plus : j'en ai rencontré au moins une douzaine de traductions séparées, et, je le répète, il y en a certainement eu plusieurs autres. Elle a même été mise en latin par un Américain nommé Sewell et publiée à Charlestown, en 1787, avec ce titre : *Nocte Cogitata, liber primus*. La deuxième *Nuit* vient après elle pour le nombre des traductions; souvent d'ailleurs on les traduit ensemble, directement ou à travers Le Tourneur. Puis vient la quatrième, plus édifiante; on a traduit moins fréquemment la troisième, pourtant plus touchante (*Narcissa*). D'ailleurs le succès des deux premières *Nuits* s'explique très simplement par le nombre des admirateurs et des prosélytes de l'auteur, qui dans l'ardeur de leur zèle entreprirent de le traduire tout entier, puis se virent forcés, pour des raisons diverses, de s'arrêter après les premières journées de ce long voyage.

Beaucoup de ces traductions partielles sont en vers : admirable matière que ces nobles pensées et ces grandes images à mettre en vers français, allemands, italiens ! Comme c'était à la même époque le cas pour Ossian, un véritable concours de poésie semblait être ouvert à propos de certains morceaux, comme l' « Apostrophe à la Nuit », comme la « Méditation sur la destinée de l'Homme ». Un mètre noble et d'un mouvement un peu lent s'imposait; l'alexandrin français de Colardeau, les hendécasyllabes italiens de Bottoni convenaient parfaitement; mais les hexamètres de Kaiser sont presque unanimement condamnés comme trop lourds par les critiques allemands. Des

---

(1) Werner Söderhjelm, *Åboromantiken*, Stockholm, 1915.

essais intéressants sont faits, mais bien tard, en Suède et en Allemagne, pour rendre des morceaux des *Nuits* dans un mètre calqué sur le *blank verse* original.

Abrégés et morceaux choisis.

Outre les traductions proprement dites, la masse imposante des *Nuits* invitait les abréviateurs au XVIII[e] siècle à en extraire des volumes plus portatifs, d'une lecture plus brève et plus aisée. On rencontre, en effet, plusieurs abrégés ou anthologies qui jouirent d'une certaine diffusion et qui ont contribué à faire pénétrer Young dans beaucoup de milieux différents.

La première en date de ces anthologies s'appelle *Pensées sur divers sujets de religion et de morale*, et paraît à Amsterdam (Paris) en 1760. C'est un très petit volume qui tire des *Nuits* quatorze chapitres, complétés par deux appendices qui ne sont pas d'Young : *Conséquences du système de l'Anéantissement* et *Actes d'adoration et d'invocation*. Le plan de l'ouvrage est heureusement tracé : il mène par la morale à la religion. Il emprunte indifféremment ses matériaux à n'importe quelle *Nuit;* tantôt il traduit, tantôt il résume, tantôt il ne fait que s'inspirer de l'original. Quand il traduit, il reste souvent faible, timide. L'antithèse fameuse : *A worm! A God!* devient « vermisseau de terre et image du Roi des cieux ». Le Tourneur osera dire : « Un ver! Un dieu! » Mais quand il resserre le texte il exprime avec bonheur certaines pensées moins nettes dans l'original : « Je suis la nature, dit le vicieux. Quoi! la conscience n'est-elle pas une partie essentielle de sa nature? » On pense parfois en lisant ces *Pensées* anonymes à du La Rochefoucauld ou à du La Bruyère. Il leur manque, bien entendu, tout ce qui est du style, la poésie, l'ampleur, même le tour volontiers déclamatoire de l'original. L'*Année littéraire* les apprécie, mais voudrait en retrancher des traits bas ou ridicules, ou qu'elle

juge tels; car ces reproches ne paraissent vraiment pas mérités à des yeux modernes; mais on sait la sévérité de l'orthodoxie littéraire du journal de Fréron. Ces *Pensées* sont probablement l'original d'un ouvrage publié en Allemagne l'année suivante sour le titre de *Pensées morales sur divers sujets de religion, d'après l'anglais de M. Young* (Breslau et Leipzig, 1761). Kind n'a pu rencontrer ce volume; d'après les comptes rendus des revues allemandes, il contenait en dix-sept chapitres l'essentiel des *Nuits*.

Cette première anthologie avait été faite sur le texte anglais. Les suivantes sont en général empruntées aux deux grandes traductions d'Ebert et de Le Tourneur. Entre 1760 et 1770, on trouve en Allemagne deux essais en ce genre, provoqués par le succès d'Ebert : *Le Vieillard anglais*, une adaptation en six parties (1765-1767); et la dix-huitième lettre *Sur la formation du Goût* par Dusch (1765), qui tire d'innombrables exemples des sixième et septième *Nuits*. De même en France, c'est de Le Tourneur que dérive l'ouvrage de M. de Moissy intitulé *Vérités philosophiques tirées des Nuits d'Young et mises en vers libres sous différents titres*... Paris, 1770. Deux vignettes représentent, l'une Young présenté par la Mort à l'Immortalité qui l'appelle du sein des nuages; autour du poète, des sceptres et des couronnes brisés, un tombeau ouvert; l'autre : *Une heure sonne, elle est déjà perdue*. L'auteur de cette anthologie rimée voit surtout dans Young un ami de l'humanité, un consolateur et un guide. A la lecture des *Nuits*, dit-il, « l'homme sent les facultés de son âme se développer; il apprend, de la façon la plus consolante, ce qu'il est et ce qu'il doit être ». Les autres philosophes, continue-t-il, n'offrent qu'un feu doux; Young est un volcan, il suffit de le purger de ses scories. Des vingt-quatre Nuits de Le Tourneur, Moissy tire cinquante articles rangés non par sujets, mais dans l'ordre adopté par Le Tourneur. Certains thèmes sont ainsi bien mis en évidence, qui seront repris sur le même ton par la poésie romantique et particulièrement par Lamartine : *Le Pressentiment de l'Immortalité* et

L'Anéantissement, par exemple. L'intention de l'abréviateur est toute d'édification, et c'est pourquoi, sans doute, le censeur royal Rémond de Sainte-Albine « applaudit à son choix » ; mais tout talent poétique lui fait défaut : ces vers libres sont d'une médiocrité déplorable.

L'abrégé de Moissy fut traduit en allemand, paraît-il. Mais de son côté Basedow publiait, en 1778, une *Chrestomathie des enseignements d'Young sur la Religion naturelle et sur la Vertu, extraite de ses Nuits*. C'est, dit Kind, « une anthologie de 148 pages, composée de passages choisis dans la première édition de la traduction d'Ebert, comprenant tous les morceaux qui ont une particulière valeur morale, disposés dans l'ordre des *Nuits*, et combinés de manière à former un ensemble nouveau ». Le but du fondateur du *Philanthropinum* est évident, et le titre l'annonce : il s'agit de donner un livre de lecture aux écoles « philanthropiques » des diverses confessions. Il élague surtout ce qui est spécial à Young lui-même et à ses malheurs, c'est-à-dire ce qui touche le plus la plupart des lecteurs. Dans le même dessein d'édification, on publiait à Naples en 1776 et 1781, à Venise en 1783, une anthologie intitulée : *Le Sage dans la solitude ou Méditations religieuses sur divers sujets*, par Ed. Young, et l'abbé Baudrand donnait en 1786 : *Esprit, Maximes et Pensées d'Young, extraits de ses Nuits*, d'après Le Tourneur, bien entendu. Cet ouvrage fit son chemin en Italie, où Michel Gambogi le traduisit à Milan en 1833, et jusqu'en Russie, où il fut traduit en 1803. On doit en rapprocher un ouvrage allemand anonyme qui cependant en semble indépendant : les *Considérations morales sur la valeur de la Vie, traduites du français* (1787) ; le compilateur à qui Young « a toujours paru trop sublime » a puisé dans Le Tourneur la matière de seize chapitres.

Un genre un peu différent est représenté par le recueil anglais de John Evans : *Beautés poétiques d'Young* (1796), précédées d'une Notice sur l'auteur des *Nuits*. C'est une anthologie assez étendue : les fragments sont très nombreux et très courts (de

deux à cinquante vers), si courts qu'ils forment une véritable poussière poétique qui n'intéresse guère et fatigue au bout de peu de temps. Evans concevait de manière bien peu heureuse le rôle de l'abréviateur. Pourtant son livre eut du succès, sinon en Angleterre (M. Thomas ne le mentionne même pas), du moins à l'étranger. Kinderlin publie à Halle, la même année, un *Extrait des Nuits d'Young*, que je n'ai pu voir et sur lequel Kind ne donne aucun détail; mais comme on y trouvait le texte anglais en face de l'allemand, je soupçonne fort que c'est une simple traduction du recueil d'Evans. En France, Bertrand Barère traduisit Evans en 1804 : *Beautés poétiques d'Young*, avec un avertissement intéressant, la Notice d'Evans et le texte anglais en regard du français. Barère dit avoir saisi avec plaisir l'occasion qui s'offrait à lui de faire mieux connaître Young. Car, dit-il, Le Tourneur, dont la traduction est « faible, inexacte et décolorée », a « composé un ouvrage français avec des pensées anglaises », parce qu'il « voulait avoir du succès ». Les Français ne connaissent pas les *Nuits* : « le poète anglais, si surabondant de génie, si puissant par son imagination religieuse et sombre, si remarquable par sa grande originalité, si extraordinaire par les élans sublimes, mais aussi quelquefois extravagants, de son âme forte et mélancolique », est bien autre chose que ce que leur offre Le Tourneur. Son style est « énergique, large, oriental »; s'en aperçoit-on dans la traduction?

Ces six ou sept anthologies différentes ont un caractère commun : elles tendent à la morale et à l'édification, ouvertement dans les *Pensées* de 1760, dans Basedow et Moissy, plus indirectement dans Evans. C'est un élément du succès des *Nuits* sur lequel on n'a guère attiré jusqu'ici l'attention, et sur lequel j'aurai tout à l'heure occasion d'insister.

Traductions de Hervey.

Hervey devait naturellement être bien moins traduit en toutes langues que Young : il paraissait le satellite, un peu pâle, de cet astre nouveau. En Allemagne, il eut peu de succès. Ses *Méditations* sont traduites, sous le titre de *Gräberbetrachtungen*, par Nürnberger en 1763; une anthologie de Hervey paraît en français et en allemand, à Zurich, en 1810.

En France, on rencontre, dès 1757, une traduction partielle de Hervey, chose singulière, en vers, et en vers blancs; il est vrai qu'il s'agit des *Contemplations* et non des *Méditations*. De celles-ci, il a paru deux traductions qui portent la même date (1771); mais, en réalité, un intervalle assez long les séparait pour que le second traducteur, Le Tourneur, ait pu connaître et critiquer le travail de son devancier. Celui-ci, ou plutôt celle-ci, M^me^ Thiroux d'Arconville, publiait cette année-là, sous le voile de l'anonyme, les *Méditations sur les Tombeaux*, par Hervey, en un volume dont le privilège est daté du 21 mars 1770; il est probable que c'est le succès des *Nuits* dans la traduction de Le Tourneur, parue en 1769, qui avait encouragé la traductrice à donner aussitôt un pendant à Young. Son travail, à vrai dire, est plutôt une refonte qu'une traduction. Elle divise le texte de Hervey, d'une manière tout à fait arbitraire, en dix-neuf Méditations, à chacune desquelles elle donne un titre. Elle reconnaît dans sa Préface avoir « beaucoup abrégé la morale pour s'attacher davantage aux idées, aux images et aux sentiments ». Voilà qui promet; mais il y a mieux : elle reconnaît aussi avoir beaucoup ajouté à son texte. Cette dame, quoiqu'elle dise avoir fort abrégé la morale, a certainement conçu sa traduction comme

destinée à l'édification. Son ouvrage n'ayant eu que fort peu de diffusion en France et en Europe, il serait inutile et ennuyeux d'insister sur cette étrange manière de traduire.

Si la traductrice ajoutait et supprimait, le traducteur, qui est Le Tourneur, ajoutait moins, mais supprimait plus encore. Son ouvrage (*Méditations d'Hervey, traduites de l'anglais*, 1771) contient deux volumes dans lesquels le texte même de l'ouvrage n'occupe que 87 pages; j'ai calculé que sa traduction correspond aux deux tiers de celle de M^me^ d'Arconville. Le premier volume s'ouvre par une *Vie d'Hervey*, de 73 pages, très intéressante et qui a eu beaucoup d'importance pour le succès de Hervey en Europe. Le pieux ministre de Weston Favel y est représenté comme un véritable saint : les plus pures vertus éclairent sa vie modeste et retirée; en lisant cette biographie, on admire l'homme et on l'aime. C'est elle qui enflamma le jeune Philippe Bridel du désir d'imiter les *Tombeaux*. Puis viennent diverses lettres de cet auteur, d'un caractère moral et édifiant; une imitation anglaise des *Tombeaux*; enfin l'*Elégie* de Gray, que nous retrouverons tout à l'heure. Le second volume contient, sous le titre de *Méditations*, seconde partie, les *Contemplations* et les *Hymnes* de Hervey, et se termine par les *Funérailles d'Arabert*, de Jerningham, dont nous parlerons à propos des imitations.

Le Tourneur reconnaît avoir éprouvé une désillusion en lisant Hervey après Young. Il semble qu'il l'ait traduit avec moins de conviction. Il a beaucoup abrégé l'original et blâme la traductrice qui l'avait précédé de ne pas avoir fait assez de suppressions. Pour lui, il a supprimé notamment les citations bibliques, si nombreuses; le passage où Hervey justifiait l'usage d'ensevelir les chrétiens dans les églises, le parallèle entre le guerrier et Jésus-Christ... bref, ce qui est le plus chrétien ou le plus hardi. Il a surtout remanié son auteur : il a voulu que sa traduction devînt « un miroir qui recueille et concentre dans un foyer brûlant mille traits de lumière qui auparavant, dispersés et enveloppés de nuages, restaient sans chaleur et sans effet ». Autre-

ment dit, il a travaillé sur Hervey à peu près comme sur Young l'année précédente : lui aussi, il l'a francisé et surtout laïcisé ; il a habillé le pieux ministre de campagne, anglais et protestant, en homme de lettres parisien, chrétien sans dévotion, et presque déiste. Mais il l'a abrégé bien plus encore qu'il n'avait abrégé Young. Un calcul facile montre que l'ouvrage a perdu 40 % de son étendue en passant de l'anglais au français ; c'est beaucoup. Fréron félicite le traducteur de « nous avoir fait grâce des longueurs, des redites, des passages tirés de l'Écriture sainte, et de larcins considérables ». Quels larcins? Le Tourneur n'en parle pas dans sa préface.

Cette traduction eut un succès assez marqué pour être rééditée deux fois en 1771. On en donna un abrégé à Bâle en 1796. Mais surtout les *Méditations*, partie essentielle de l'ouvrage, sont généralement jointes aux *Nuits*, qu'elles paraissent compléter ; c'est avec elles qu'elles reparaissent en 1823 et 1827. Comme à Young, le romantisme français, volontiers mélancolique et solennel, rend à Hervey de l'actualité. Déjà Baour-Lormian avait fait suivre ses *Veillées poétiques et morales* (1811) de dix fragments de Hervey, dont cinq empruntés aux *Méditations*. Il paraphrasait en vers souvent harmonieux, mais souvent aussi bien médiocres, un certain nombre de *Tombeaux*.

En Italie, Hervey est souvent retraduit ou résumé d'après le français de Le Tourneur : en 1782 à Padoue ; en 1809 à Côme, par le comte Giovio, qui dédie son travail à Ugo Foscolo, l'auteur des *Sepolcri*. Une autre traduction italienne, par D. L. B., paraît en 1805, et se réédite en 1806 et 1818 ; ce dernier traducteur a encore abrégé Le Tourneur, de manière qu'il a extrait, dit-il, « le baume du baume ». — C'est sans doute aussi d'après Le Tourneur que les Chasseurs nobles de Condé s'exercent en 1797 à traduire Hervey. Bizarre idée chez ces hommes d'action, chez ces jeunes hommes, que celle de traduire le philosophe des tombeaux !

Traductions de Gray.

Ce grand travail de traduction, qui transportait en tant de langues les *Nuits* d'Young et les *Méditations* de Hervey, était encore plus actif quand il s'agissait de l'*Élégie* de Gray. Elle fut traduite un très grand nombre de fois et dans des langues inattendues; la brièveté de ce poème de 128 vers invitait ses innombrables admirateurs à ce genre de travail et rendait facile la publication. Grâce au récent ouvrage, si précis et si complet, de M. Northup, nous possédons maintenant des chiffres pleins d'intérêt. Pour ne parler que des traductions antérieures à 1830, on en compte au moins 89, dont 48 avant 1800 : dix allemandes, treize françaises, sept italiennes, une portugaise, une galloise, six grecques et dix latines; sans compter ce qui n'a pas été imprimé et ce qui a pu échapper aux diligentes recherches de M. Northup. En négligeant ce qui est curiosité ou exercice d'érudit comme la traduction galloise, les six grecques et les dix latines, on trouve l'*Élégie* abondamment traduite dans trois des principales langues de l'Europe au XVIII[e] siècle. Et ce mouvement ne devait pas s'arrêter là : de 1800 à 1830, 41 traductions : une allemande, seize françaises, huit italiennes, une espagnole, une russe, une hongroise, une hébraïque, une grecque, neuf latines. On remarquera que les littératures moins importantes n'entrent en lice qu'assez tard. Même on donne à deux reprises des éditions de l'*Élégie* en plusieurs langues, comme on a publié des Bibles parallèles : en 1802 à Paris (Boulard), le texte et des traductions interlinéaires française, allemande, suédoise, danoise, portugaise et hébraïque, plus une traduction plus lisible en prose française; en 1817 à Vérone, dans des proportions plus imposantes : le texte et huit traductions italiennes, deux françaises, deux allemandes, quatre latines, une grecque et une hébraïque. L'auteur de cette dernière, le P. Venturi, s'était

servi de mots et, autant que possible, de tours employés dans les Écritures. Quant aux traductions grecques et latines, la plupart étaient faites en Angleterre par de bons humanistes d'université.

Ce qui est plus intéressant, c'est de constater les variations du nombre des traductions avec les époques. On ne cite pas de traduction antérieure à 1760 ; puis, en les groupant par décades, on obtient le tableau suivant :

Périodes.	Nombre de traductions.	Nombre de traductions en langues modernes.
1761-1770	6	4
1771-1780	13	9
1781-1790	8	5
1791-1800	20	13
1801-1810	16	13
1811-1820	15	11
1821-1830	10	7

La dernière colonne est la plus instructive. On constate, après une première période de curiosité, un maximum très net aux environs de 1800, et un intérêt qui ne décroît que lentement au XIX^e^ siècle, et qui se prolonge en plein romantisme dans les pays les plus divers. Les secousses de la Révolution et les guerres de l'Empire suggéraient-elles une mélancolie volontiers funèbre ? Ou les influences préromantiques décidément triomphantes s'unissaient-elles pour rendre tout à fait sympathique cette poésie crépusculaire et rêveuse, à laquelle il ne manquait qu'une note plus personnelle et plus désespérée pour être tout à fait romantique? Les deux causes ont probablement agi simultanément.

La France l'emporte de beaucoup par le nombre de traductions : vingt-neuf de 1765 à 1828, contre treize allemandes et quinze italiennes. Ce poème était vraiment pour notre littérature une révélation. A défaut d'une histoire complète de l'*Élégie* de

Gray en France, travail qui n'a pas encore été fait (1), j'ai pu du moins étudier la plupart de ces traductions. Les deux premières, celle de Mme Necker, publiée dans la *Gazette littéraire de l'Europe* en 1765, rééditée dans le tome IV des *Variétés littéraires* d'Arnaud et Suard en 1768 et 1770, réimprimée encore en 1804; et celle de Le Tourneur qu'il joint à son *Hervey*, paru en 1771, sont en prose. Celle de Mme Necker, qui a sans doute révélé l'*Élégie* aux lecteurs français, est très infidèle : elle supprime et ajoute, de manière à transformer la pièce dans le détail. Celle de Le Tourneur, moins libre, n'est pas exacte non plus; on découvre d'ailleurs entre ces deux traductions d'étranges coïncidences dans les libertés qu'elles prennent avec le texte. La version de Le Tourneur a été souvent et longtemps rééditée, tantôt avec son *Young*, surtout au XIXe siècle (six fois de 1826 à 1834), tantôt avec son *Hervey*, jusqu'en 1827. C'est à peu près tout pour les traductions en prose. Toutes les autres sont en vers; elles commencent dès 1770 et se multiplient surtout de 1788 à 1813 (vingt-deux pendant cette période de vingt-six ans, sans compter les réimpressions; cinq en 1797, trois en 1813). On voit qu'en France c'est une véritable mode, qui coïncide exactement, fait intéressant à noter, avec la mode ossianique.

Aucune des traductions en vers que j'ai vues n'est bonne ou seulement supportable; rien de moins étonnant : il aurait fallu pour y réussir un Lamartine avant Lamartine. Médecins philosophes comme Cabanis (1797), hommes de lettres comme Marie-Joseph Chénier (1805), Cournand et Fayolle, amateurs comme la duchesse de Luynes, née Montmorency (1797), gentilshommes vendéens ou autres légitimistes qui, sous la Restauration, transforment la pensée de l'auteur de manière que celui-ci blâme Cromwell, non plus d'avoir répandu le sang de ses concitoyens « his country's blood », mais celui de son roi; la

(1) M. Mac Innes achève en ce moment une *Histoire de Gray en France*, qui comblera cette importante lacune.

plupart de ces versificateurs de métier ou d'occasion adoptent une stance élégiaque analogue au mètre original, celle même dont Lamartine usera dans le *Vallon* ou l'*Isolement*, et traduisent ainsi à peu près vers pour vers. D'autres, moins bien avisés ou plus impatients du travail minutieux et difficile qu'une pareille tâche exige, brodent librement sur le texte en alexandrins à rimes plates ou libres. Chateaubriand, le seul qui soit illustre, doit certes beaucoup, quand il écrit en prose, à Gray comme à tant d'autres poètes anglais. Il fit imprimer à Londres, dans le journal de Peltier, en 1797, *Les Tombeaux champêtres, élégie imitée de Gray ;* 105 alexandrins assez médiocres, trop souvent marqués de l'empreinte la plus froidement classique : le blé s'y nomme Cérès, et l'hirondelle Progné ; d'ailleurs assez fidèles au texte.

En général, on ressent à la lecture de ces traductions en vers une impression de désenchantement. Est-ce donc tout l'effet que produisaient en français les stances de Gray, si harmonieuses et si mélancoliques ? Depuis la version littérale du recueil polyglotte de Boulard : « Le couvre-feu tinte la cloche du partant jour... » jusqu'aux élégances mythologiques de Chateaubriand, le poème n'enrichissait pas la poésie française d'une forme nouvelle, et les grandes nouveautés de fond qu'il contenait n'étaient pas présentées sous un jour favorable. Parfois seulement, dans les moins malhabiles de ces stances, on sentait vaguement une brise nouvelle, on percevait des accents inconnus. Lamartine allait venir, mais il n'était pas encore venu.

Du moins Gray, par ce poème, a touché profondément certaines âmes. On a aimé sa rêverie mélancolique plutôt que sombre, discrètement funèbre mais non lugubre. On le rapproche, comme Le Tourneur, d'Young et de Hervey, mais en remarquant les différences qui les séparent. Merlin de Douai, en 1788, fait suivre les 182 alexandrins de sa traduction un peu allongée et un peu libre, mais non sans harmonie, d'une courte pièce *A Gray*, où il exhale son enthousiasme : « Philosophe sublime, enfant de l'harmonie...! » Il admire le poète pour ses

goûts champêtres et vertueux; il a, dit-il, les mêmes goûts et voudrait posséder le même génie pour les exprimer.

Il suffira d'ajouter à ce tableau général quelques remarques sur le mouvement de traduction de l'*Élégie* en Italie. On sait combien la poésie anglaise y était appréciée, surtout dans l'Italie du Nord, dans la seconde moitié du siècle. Cesarotti donnait en 1772 la première traduction, en vers bien entendu, et il était suivi de plusieurs imitateurs : d'où un premier groupe de sept traductions de 1772 à 1784. Plus tard, le mouvement reprend sous des influences différentes que M. Hazard a étudiées en détail : c'est le renouveau du goût pour la poésie du Nord; cinq traductions de 1810 à 1817. Quelques-uns de ces interprètes reproduisent le mètre de l'original, mais souvent avec gaucherie et sans harmonie; d'autres, comme Buttura en 1801, essaient de la *terza rima*, dont la tonalité grave et recueillie convenait assez bien aux sentiments du poème. Il est peut-être intéressant de noter que ce Buttura publie sa traduction à la suite de celle de l'*Art poétique* de Boileau, pour offrir au lecteur un parfait spécimen de « la plaintive Élégie en longs habits de deuil » dont le législateur du Parnasse avait fixé les traits.

On peut citer encore, parmi les traducteurs notables de l'*Élégie*, en Russie Joukovski, qui la traduit vers 1805, dans sa première jeunesse. Nous verrons à la fin de cette étude par quelles imitations intéressantes l'*Élégie* de Gray montre sa popularité et son empire sur les sensibilités.

CHAPITRE III.

Le Succès.

Rééditions et succès littéraire.

Que ce soit dans le texte anglais ou dans les innombrables traductions, le succès des poètes de la nuit et des tombeaux est un fait essentiel à l'histoire du préromantisme. Or, ce succès est éclatant et prolongé. Il s'atteste d'abord par le nombre des éditions anglaises d'Young, de Hervey et de Gray. Young l'emporte naturellement, et de loin, sur Hervey, qui n'a plus, venant si peu de temps après lui, le prestige de la nouveauté. Dès 1743, on en était à la cinquième édition de la première *Nuit*; en 1749, à la huitième édition de l'ensemble des *Nuits*; on en compte encore sept autres avant 1765. Les *Méditations* de Hervey ont été très souvent rééditées, tantôt seules, tantôt avec les *Contemplations*. En 1760, on en était à la quinzième édition anglaise; en 1767, à la vingtième; en 1787, à la vingt-troisième. Le succès persiste donc pendant environ vingt ans, à raison de sept à huit éditions tous les dix ans; puis il diminue nettement, puisqu'on ne trouve plus que trois éditions pour les vingt années suivantes. Le Tourneur dit que Hervey retira de la vente de son ouvrage 14,000 livres (de France je suppose), dans les dix années qui séparent la première édition des *Tombeaux* et la mort de l'auteur, et qu'il distribua aux pauvres cette somme entière. L'*Élégie* de Gray eut un succès immédiat et éclatant : six éditions en furent publiées dès l'année 1751, et le poème fut encore inséré quatre fois dans les journaux littéraires de la même année. On en trouve encore deux rééditions en 1752, et qua-

rante-cinq autres jusqu'à la fin du siècle, rien qu'en Angleterre. Souvent elle était accompagnée du *Tombeau* de Blair.

Il faut joindre à ce grand nombre de rééditions des textes originaux celles des traductions : pour les plus importantes, nous avons constaté leur succès prouvé par leurs nombreuses réimpressions. L'étude des bibliothèques privées du XVIII^e^ siècle aboutit aux mêmes conclusions. L'examen de deux cents catalogues de bibliothèques anglaises, entre 1761 et 1800, permet de relever (1) vingt-huit exemplaires des œuvres complètes d'Young et trente-cinq des *Nuits :* en tout soixante-trois, un sur trois bibliothèques. En France, l'examen de six cent quarante catalogues de bibliothèques du dernier tiers du XVIII^e^ siècle et du premier tiers du XIX^e^ m'a fait voir que les écrivains anglais y sont représentés dans l'ordre suivant : 1. Pope; 2. Thomson; 3. Young; 4. Hervey. M. W. Thomas a cru constater que la vogue d'Young s'efface au bout de quelque temps devant celle d'Ossian. Barnstorff dit à peu près la même chose de l'Allemagne en particulier. J'ai étudié la fortune d'Ossian en France et en Europe, et je n'arrive nullement à une telle conclusion. Les deux succès ont été remarquablement parallèles au XVIII^e^ siècle, et peut-être, au début du XIX^e^ siècle, les *Nuits* ont-elles encore plus de lecteurs qu'Ossian.

Si l'on mesurait l'influence d'un livre au nombre et à la chaleur des protestations d'admiration dont son auteur est l'objet de la part des gens de lettres ses contemporains, on serait en droit d'affirmer que peu d'influences ont égalé celle de poètes comme Young, Hervey et Gray. M. W. Thomas est trop bref sur les témoignages anglais en ce qui concerne les *Nuits;* nous retrouverons tout à l'heure, à propos de l'élément religieux de leur succès, quelques-uns de ceux qu'il cite. Le docteur Nathaniel Cotton adresse en 1748 cinquante vers élogieux

---

(1) Je suis redevable de ces chiffres à l'obligeance de M. Ronald-S. Crane, qui a bien voulu les relever pour moi au cours d'un dépouillement de catalogues au *British Museum*.

à Hervey à propos de ses *Méditations*. La vingt-troisième édition (1787) s'ouvre par une imposante série de pièces de vers adressées à Hervey, pour le féliciter de son ouvrage, par huit auteurs différents, dont deux médecins; elles viennent des points les plus divers de l'Angleterre et sont datées de 1748 à 1750 : le succès avait été immédiat. Quant à Gray, on sait quelle admiration les gens de lettres du goût le plus délicat conçurent tout de suite pour son *Élégie*.

En Allemagne, l'enthousiasme, en ce qui concerne Young, était bien plus débordant. Non seulement Ebert, son traducteur attitré, parle d'Young avec les sentiments d'admiration que l'on devine, mais il lui adresse des *Épîtres* et même un *Hymne* où il montre les anges, enthousiastes de ses chants, occupés à lui tresser des couronnes et attendant avec impatience le moment de lui faire place parmi eux. Klopstock, si près d'Young par l'inspiration générale de sa poésie, insiste sur la même idée dans son ode *A Young* (1752) : « Meurs, prophétique vieillard, meurs! car ta palme est prête depuis longtemps... » On ne dit pas si le ministre de Welwyn se montra reconnaissant de l'invitation; en tout cas il mit douze ans à y déférer, et il trouva peut-être que ses admirateurs teutons avaient des façons un peu lourdes et indiscrètes de le convier à l'immortalité. Klopstock tint à entrer en correspondance avec celui dont le livre était depuis 1751 sa lecture préférée; nous avons trois réponses d'Young des années 1757 et 1759; il y règne un ton paternel et religieux. Dans son ode *A Bodmer*, l'auteur du *Messie*, qui devait tant à Young, se représente comme étroitement uni d'âme avec lui.

Sans atteindre à ce degré d'intimité, beaucoup d'autres poètes ont exprimé leur enthousiasme : Bodmer, qui cite Young et le traduit dès l'apparition des *Nuits*, le moraliste Gellert, Gleim, qui le cite dès 1746, mais s'en détache plus tard, Uz qui goûte particulièrement la dernière *Nuit*; des mystiques comme Hamann, le « Mage du Nord », qui l'apprécie dès 1750 et qui lui est toujours resté fidèle; comme Yung-Stilling, qui ne

reconnaît qu'à trois poètes une action pénétrante sur son âme, et ces trois poètes sont Milton, Klopstock et Young; comme Dusch, qui l'admire sans limites; comme Lavater, dont la correspondance montre l'impression profonde que les *Nuits* ont laissée en lui. Wieland, jeune et encore mystique, place Young immédiatement au-dessous des anges, et très au-dessus de Hervey, qui n'aurait pas dû oser se mesurer à lui (1756). Schubart, autre mystique, oppose à tous les poètes contemporains qu'il méprise ces quatre grands génies : Milton, Klopstock, Young et Wieland (nous sommes en 1764). « Quel contraste ! s'écrie-t-il ; les premiers restent près des sources ; les autres ont des océans devant eux. » Cramer, plus exclusif encore, dit d'Young : « C'est un génie qui non seulement s'élève bien au-dessus de Milton, mais encore est parmi les hommes celui qui s'approche le plus de David et des Prophètes », au risque de s'attirer par cette exagération la censure de Lessing (1758). Zachariae invoque Young au début de sa *Nuit* (1755) : « Respectable vieillard, à qui tous les mystères de la nuit sont si familiers... ton génie, divin Young... le sublime de ton chant nocturne... » ; et c'est ce début, traduit par le *Journal étranger*, qui fit pour la première fois connaître le nom d'Young en France. Matthisson, beaucoup plus jeune, l'admire encore ; même Lessing le juge « un des plus sublimes poètes » ; Schiller le cite une fois entre Rousseau, Swift et Dante, une autre fois à côté de Klopstock (*Sur la poésie de nature et la poésie de sentiment*, 1795-1796) ; Jean-Paul lui-même commence par l'admirer. Quant à Hervey, le succès de ses *Tombeaux* paraît avoir été immédiat et profond, quoique moins bruyant : le traducteur qui donne en 1762 ses *Lettres choisies* fait allusion à ce succès, qui l'a engagé à traduire d'autres morceaux du même auteur.

Dans les autres pays l'enthousiasme est moins débordant, et les textes ont été d'ailleurs mis au jour en moindre quantité. En Suède, Gjörwell en 1765, et beaucoup d'autres admirent Young profondément. Avec Gessner, Rousseau et Richardson, il

est au nombre des modèles qui excitent l'admiration des jeunes « enthousiastes de la nature », comme Johan Fischerström. En Espagne, Meléndez Valdés le cite parmi les poètes exquis. En Italie, Marenco le porte aux nues (1783), et beaucoup d'écrivains en font autant. Giovio, qui goûte fort Young, fait de plus un cas particulier de son prédécesseur Parnell. L'abbé Olivi, disciple et ami de Cesarotti, fait le portrait d'Young comme de Milton, Thomson, Gessner et d'Arnaud. Baretti écrit à Agudio en 1754 : « Une ténébreuse méditation d'Young sur la nuit commence à me convenir mieux que toute l'absurdité de Pétrarque et de Berni. » Il est vrai qu'il écrivait d'Angleterre, ce qui explique la date ancienne de ce texte, le premier, je crois, où l'on trouve un Italien parlant des *Nuits*. Un témoignage plus illustre et inattendu, celui de Métastase, dans une lettre écrite en 1771 à Bottoni et insérée par celui-ci dans une réédition de sa traduction des *Nuits*, était fait pour augmenter le prestige d'Young en Italie. Hervey a moins attiré l'attention des gens de lettres; cependant Foscolo l'apprécie : il regrette qu'il ne soit pas traduit en italien.

En France, on rencontre d'abord les éloges que prodiguent à Young ses premiers traducteurs. Le comte de Bissy constate avec regret que « nous n'avons pas en France de ces ouvrages remplis d'idées grandes mais sombres, tristes mais cependant délicieuses » (1762). Les éloges de Le Tourneur sont plus précis et marquent bien les deux éléments principaux des *Nuits*. On y trouve, dit le traducteur, « la plus sublime élégie qui ait jamais été faite sur les misères humaines, et le plus hardi monument où les grandes beautés de la poésie brillent unies aux grandes vérités de la morale et de la religion ». Surtout il le loue de sa chaleur et de son émotion; c'est en lui qu'on trouve « de ces idées qui interrompent le lecteur, donnent une secousse à son âme et l'avertissent de penser » (1769). Hervey, de son côté, possède « un charme invincible et naturel ». Dom Devienne, autre traducteur, et homme d'Église celui là, estime que Pindare et Horace n'ont qu'un « enthousiasme factice »,

tandis que les écrits d'Young « partent toujours du cœur et coulent toujours de source » (1781). Baculard d'Arnaud parle des « horreurs délicieuses » qu'on goûte dans les *Nuits* (1765). Pour Caraccioli, l'âme d'Young, comme celle de Milton, a voyagé dans l'Asie, berceau des grandes images et des sentiments profonds. Sébastien Mercier le goûte dès avant la publication de son ami Le Tourneur et le cite encore en 1781 et en 1790. Dorat le nomme avec éloge dans son *Épître à Hume*. Cournand, l'auteur du poème *Les Styles* (1781), évoque « les gémissements d'une âme errante autour des tombeaux, les réflexions profondes sur la misère de l'homme ». Mme de Genlis fait entrer Young dans le plan d'études d'*Adèle et Théodore ;* on plaint ces pauvres enfants! L'*Année littéraire*, le *Mercure de France* parlent d'Young avec honneur. Le chevalier de Boufflers le cite. Diderot reproche à Grimm d'être insensible aux beautés des *Nuits* et s'en montre chaud partisan. « Ce n'est pas, lui dit-il, sans un mérite rare qu'on fait lire des jérémiades à un peuple frivole et gai » (1770). J.-J. Rousseau, écrivant en 1770 à M. de Saint-Germain, parle avec sympathie du « nerveux Young », et cite cinq lignes de lui ou d'après lui. André Chénier, qui fait ses réserves sur le genre sépulcral, reconnaît que Young a « souvent parlé le vrai langage de la passion ». A la fin du siècle, il est presque devenu classique : on le donne en prix dans les collèges.

Quant à Gray, le succès considérable qu'obtint son *Élégie* auprès des connaisseurs, d'abord en Angleterre, puis sur le continent, nous paraît plus naturel parce qu'il est plus légitime, qu'il s'agissait là d'un chef-d'œuvre de poésie méditative et sentimentale, et qu'au lieu de ne marquer qu'une mode passagère, ce succès s'est prolongé en admiration permanente et depuis longtemps universelle. Il n'en est pas moins vrai qu'il a d'abord été dû aux mêmes causes et que pour le comprendre pleinement il faut replacer Gray à son rang dans la série des poètes de la nuit et des tombeaux.

Le succès, disais-je, fut immédiat en Angleterre, et d'abord

auprès de tous les connaisseurs. Horace Walpole, ami de l'auteur, et la plupart des hommes de lettres contemporains en sont enthousiastes. Samuel Johnson lui-même, détracteur malveillant des poésies de Gray, fait une seule exception pour son *Élégie*, à laquelle il rend pleine justice. « Elle abonde, dit-il, en images qui trouvent un miroir dans tous les esprits, et en sentiments qui trouvent un écho dans tous les cœurs. » Il admire particulièrement les deux strophes sur le désir qu'éprouve le mourant de n'être pas tout à fait oublié :

For who, to dumb forgetfulness a prey,
This pleasing anxious being e' er resign'd,
Left the warm precincts of the cheerful day,
Nor cast one longing ling'ring look behind?

On some fond breast the parting soul relies,
Some pious drops the closing eye requires;
E' en from the tomb the voice of Nature cries,
E' en in our ashes live their wonted fires.

Voilà ce qui plaisait le mieux au classique Johnson; et même il dit un jour à Boswell qu'il n'aimait que ces vers dans toutes les œuvres de Gray. Nous pensons bien, en effet, qu'il restait peu sensible aux tableaux qu'offrent les sept premières strophes, celles qu'aujourd'hui on sait par cœur entre toutes.

En Italie, l'admiration paraît avoir été générale d'assez bonne heure, notamment dans le groupe anglicisant de Cesarotti. En France, il faut attendre la fin du siècle. On ne saurait admettre avec Texte que Rousseau ait fait en France la fortune de Gray, pas plus que celle d'Young : ce sont deux courants à peu près indépendants; et la fortune de Gray n'était pas éclatante en France jusque vers la Révolution. Le groupe de Chateaubriand et Fontanes surtout admirait beaucoup l'*Élégie*, sans doute parce que ces deux écrivains avaient vécu en Angleterre. On sait que le jeune Lamartine, vers 1810, traduit Gray ainsi que d'autres poètes pour se familiariser avec la langue anglaise. L'influence de l'*Élégie* sur les *Méditations* est évidente.

Succès de mode et sympathies intimes.

Mais le succès de la poésie sépulcrale n'est pas seulement un succès littéraire, c'est un succès de mode. Peu d'écrivains ont été aussi à la mode dans les cercles européens les plus divers que Young et, à un moindre degré, Hervey, pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle : Young, bien mal lu souvent ou bien mal compris, mais adopté plutôt pour ce qu'annonce son titre et ce qu'il offre en partie que pour ce qu'il contient surtout. En 1775, Ramler dit : « Tout le monde voulait naguère pleurer avec Young, maintenant tout le monde veut plaisanter avec Sterne. » Ce *naguère* ne peut s'entendre que des années entre 1765 et 1770. M[me] Riccoboni écrit de Paris à Garrick, le 12 septembre 1769 : « Les *Poésies nocturnes* d'Young ont fait fortune ici. C'est une preuve sans réplique du changement de l'esprit français. » Diderot soutient à Grimm en 1770 que la traduction de Le Tourneur « a été lue par nos petits-maîtres et nos petites-maîtresses ». Cette mode a surtout sévi en France entre 1769 et 1774. En 1775, Imbert en parle au passé. J'ai vu, dit-il,

> Les crêpes d'Young se mêler
> Parmi les pompons de toilette;
> Pour Young, on brûlait l'encens;
> On préférait ses tristes chants
> A la plus jolie ariette...

En Italie aussi, on trouvait les *Nuits*, dit-on, sur les toilettes des dames, mais quelques années plus tard. Certaines d'entre elles nourrissaient de cette lecture leur hypocondrie distinguée, nous apprend Cerati en 1781. Young et Hervey sont responsables, dit Albergati en 1785, des convulsions ou crises de nerfs qui saisissent les dames du beau monde. Giovio prétend encore en 1812 que Young, Hervey et l'*Élégie* de Gray sont indispensables sur les toilettes des élégantes.

En Suède, la mode sépulcrale avait commencé plus tôt et avait atteint un degré difficile à imaginer. Le premier traducteur en prose avait prévu dès 1770 que la mélancolie d'Young aurait de l'écho dans ce pays : et en effet « rarement un ouvrage littéraire a transformé autant que les *Nuits* le tempérament d'une génération », dit M. Lamm (1). Au soleil succède la lune dans les effusions sentimentales; une note désespérée se dégage des correspondances et des journaux intimes; les paisibles imitations de Gessner sont remplacées dans les almanachs et les petits recueils de vers par des confessions mélancoliques dans le style d'Young; les petits temples de l'amitié qu'une mode précédente avait multipliés dans les parcs sont transformés en mausolées avec des urnes funéraires. Cela dure surtout de 1770 à 1780. Quelques fanatiques des *Nuits* vont jusqu'à déployer, à l'occasion des plus légitimes douleurs, une mise en scène mélodramatique et pompeuse. Reuterholm, jeune enthousiaste d'Young, organise les funérailles de sa mère, en 1783, sur les modèles que lui fournissent Young et d'Arnaud (dans *Liebman*); dès le début de la cérémonie il affiche une douleur bruyante et théâtrale : il se trouve mal à chaque instant. Il y a mieux : il demande à son ami Ehrenström, qui avait assisté à la scène, de la raconter en empruntant des couleurs à Young et à d'Arnaud ; il faut aussi qu'il retrace le pittoresque des lieux. Telle est la forme que la mode faisait prendre au plus révoltant des cabotinages.

En France, en Allemagne, en Suède, en Italie, le succès d'Young et un peu de Hervey fait couler, la mode aidant, des torrents de larmes des yeux qu'on aurait crus les plus secs. Ce ne sont que torches funèbres, urnes, cyprès; le style Louis XVI arrive fort à propos pour styliser flambeaux, urnes et guirlandes. La princesse Czartoriska écrit de Pologne à Delille, en 1784, qu'elle fait élever aux poètes un monument dans son parc : le nom d'Young voisine sur une des faces avec

(1) Martin Lamm, *Upplysningstidens Romantik*, 2e partie, Stockholm, 1920, p. 390. Je lui dois les détails qui suivent.

ceux de Pope, de Milton, de Sterne, de Shakspeare, de Racine et de Rousseau; ils seront ombragés par des cyprès, des ifs et des saules pleureurs. On pleure à tout propos et hors de propos. M. Lamm rappelle fort justement que Young s'était élevé contre la fausse honte qui empêche de laisser voir ses larmes, par ce vers prophétique : « Scorn the proud man that is asham'd to weep. » On ne rougissait certes plus de pleurer; on mettait de la complaisance à laisser voir ses larmes.

Mais ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est de constater le nombre et la persistance des sympathies intimes que ces trois écrivains, et surtout Young, ont éveillées dans les âmes. « C'est un livre, dit Mirabeau, en parlant des *Nuits*, qui va au cœur quand on est malheureux. » Karamzine appelle Young « l'ami et le consolateur des malheureux ». Aussi sert-il à consoler les affligés et à leur rendre l'espérance. Klopstock, dès 1749, console un ami dans le deuil, en lui citant un vers d'Young. En 1758, à la mort de sa femme, de sa chère Méta, il apprécie plus que jamais le réconfort moral que lui apportent les *Nuits*. En Finlande, Porthan les envoie à une cousine pour la consoler d'un deuil (1773). Jung-Stilling les fait lire à Sophie de la Roche, qui vient de perdre une fille (1793). Dans l'été de 1797, Novalis essaie de se consoler, par la lecture d'Young, de la mort de Sophie de Kuhn, amour profond de sa jeunesse. Il sait fortifier l'âme devant tous les maux : une demoiselle Lucius écrit à Gellert en 1766 que les malheurs publics et ses infortunes privées l'ont amenée à lire les *Nuits*, et qu'elle a envers Young une reconnaissance infinie : « Que Dieu le récompense pendant toute l'éternité, cet écrivain béni! Il a changé mes larmes en joie, ma douleur en sagesse et en courage. » Il console même des peines d'amour. Quand Uz écrit en vers à Ebert pour le consoler de n'être pas aimé de celle qu'il aime, il appelle Young à son secours : Young, dit-il, s'irriterait de cette douleur. Et il préside au besoin aux naissances aussi bien qu'il console des morts et fortifie dans la tristesse : la comtesse Stolberg lit la septième *Nuit* (où est démontrée l'immortalité de

l'âme) pendant toute la journée qui précède la naissance d'un de ses fils (1761). Enthousiaste de cette lecture, elle écrit à Young, alors presque octogénaire, pour le prier d'être le parrain de l'enfant; le docteur accepte, et répand sur la mère et l'enfant bénédictions et remerciements.

On voit par les correspondances du temps qu'il est entre les mains de toutes les personnes cultivées, et non pas seulement par mode, mais par une vraie sympathie. A Leipzig, M^me^ Moller est en correspondance avec Young comme avec Richardson. Dans la *Mère meurtrière de son enfant*, le drame de H.-L. Wagner (1776), la malheureuse jeune fille séduite nourrit d'Young sa mélancolie et le lit, chose curieuse, dans la traduction de Le Tourneur. Dans *Anton Reiser*, le roman de Moritz (1785-1790), le héros est enthousiaste des *Nuits* et les apprend par cœur. Tscharner fait le voyage d'Angleterre en 1751 et passe au presbytère de Welwyn, au foyer du vénérable auteur des *Nuits*, quatre jours délicieux. Il reste en correspondance avec lui, et Young lui répond au moins deux fois par d'amicaux billets. Marie Phlipon, plus tard M^me^ Roland, fait ses délices des *Nuits* en 1773; Sophie Monnier, l'amante de Mirabeau, enfermée au couvent à Gien, y trouve sa consolation; la mère de Ducis, malgré son caractère naturellement gai, ne les goûte pas moins. Camille Desmoulins relisait Hervey et Young la veille de sa mort, sans doute pour acquérir ou confirmer l'espérance d'une vie future. Robespierre lisait Young. Il passionne Sköldebrand et Reuterholm, jeunes étudiants à Upsal vers 1780, et un peu plus tard Gjörwell, à la fin de sa vie, en fait sa lecture favorite du dimanche. Il est très goûté du public instruit, en Russie, au commencement du XIX^e^ siècle. L'abbé Bertòla, dans son *Voyage en Suisse et au Rhin* (1787), raconte que dans la cellule d'un ermite il a trouvé Young entre Virgile et Thomson. Meléndez Valdés se délecte à cette lecture en 1778. Wieland avant 1758, Lavater entre 1760 et 1765, Klopstock depuis 1750, F.-Léopold Stolberg toute sa vie, Coleridge jeune, le lisent et s'en pénètrent; Wordsworth nous dit, dans le

Prélude, avoir aimé dans sa jeunesse « le Barde dont le génie semait comme des paillettes, sur un sujet funèbre, des images aussi nombreuses que les étoiles qui l'inspiraient ». Il exerce, comme on voit, son charme sur des générations bien différentes. Herder surtout l'a profondément senti en 1767 « pendant les nuits d'été, sous un ciel étoilé, dans les bosquets silencieux d'un jardinet adossé à un cimetière, où de vieux tilleuls consacrés, qu'animait la brise de la nuit, inspiraient à l'âme la terreur; près des ruines d'un château féodal... C'est là que l'âme, calme comme la mer par une nuit d'été, entend les voix des morts sortir de leurs tombeaux... » La mélancolie des *Nuits* s'incorporait en effet volontiers au paysage : dans un jardin d'ermitage que représente Matthisson en 1785, les inscriptions sont en grande partie empruntées à Young; et sous le ciel pur de l'Italie, le sénateur Angelo Quirini lui avait consacré un bosquet tel que le poète « aurait pu dignement y faire entendre les chants lugubres de ses *Nuits* ».

De tant d'exemplaires des *Nuits* qui ont été pour leurs possesseurs le viatique, le réconfort, que des doigts émus ont feuilletés avec sympathie et avec respect, beaucoup sans doute dorment aujourd'hui dans les bibliothèques privées, relégués par le dédain et l'insouciance aux rayons les plus obscurs; d'autres attendent chez le bouquiniste un problématique acheteur. Il y a au moins un exemplaire de l'*Elégie* de Gray dont on sait l'histoire. En 1759, le général Wolfe, la veille de l'attaque de Québec, disait : « J'aimerais mieux avoir fait l'*Elégie* de Gray que de prendre cette ville. » Et il récitait le poème en insistant particulièrement sur le vers

The paths of glory lead but to the grave.

Son exemplaire lui avait été offert par miss Catherine Lowther, sa fiancée; c'était un petit volume relié de l'édition de 1754; il a été retrouvé récemment et se trouve à Philadelphie depuis 1916. On sait que le général Wolfe fut tué à l'attaque de Québec, le lendemain du jour où il répétait ce vers prophétique.

Les raisons du succès.

Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer le succès vif et prolongé, dans toute l'Europe, de la poésie nocturne et sépulcrale anglaise, et particulièrement des *Nuits* d'Young? Les contemporains, déjà frappés de ce fait, en ont avancé quelques-unes; les historiens en ont ajouté d'autres, sans essayer d'embrasser le phénomène dans toute son ampleur, chacun n'ayant songé qu'à une seule nation, et sans réussir par suite à en offrir une explication d'ensemble.

En Angleterre, on pensera tout de suite à la tournure habituellement réfléchie et sérieuse des esprits, à la préoccupation religieuse constamment présente à beaucoup d'âmes, à l'influence puritaine encore récente ou renouvelée par le méthodisme, au rôle de la Bible dans l'éducation, à un certain goût aussi pour les réalités même macabres; à la vie retirée et solitaire où, loin du fracas des villes, on a le temps et l'on sent se développer le goût de rêver devant les tombeaux. Gœthe remarque que l'Allemand, naturellement sérieux, était attiré par l'Anglais sérieux comme lui; on peut évidemment attribuer une grande part de l'exceptionnel succès d'Young dans l'Allemagne du Nord à des analogies de race, de religion, et par suite d'éducation. Il se trouvait là de plus un fort élément mystique qui a beaucoup fait, dans certains groupes piétistes, pour le succès d'Young, lequel d'ailleurs, nous l'avons vu, n'était absolument pas mystique. Ce dernier trait est encore plus marqué en Suède : d'après l'avis des meilleurs juges, l'importance qu'y prennent la franc-maçonnerie et le piétisme explique en grande partie le remarquable succès dont y jouit Young et fait de lui en ce pays, après Rousseau et avec Ossian, l'influence étrangère la plus considérable. En France, où le succès est aussi vif, mais moins profond, Young rencontre moins de sympathies foncières

résultant du caractère national. L'éducation catholique, celle en particulier que donnaient les collèges de Jésuites, préparait moins à goûter le genre de réflexions des *Nuits*. Elles doivent plutôt leur succès au besoin, vivement ressenti en France, de poésie sérieuse, sentie, vraiment humaine. L'élément personnel des *Nuits* est plus apprécié chez nous que les réflexions théologiques : on en retient surtout la mélancolie et l'accent ému. C'est ainsi que l'épisode de Narcissa obtient en France plus de succès que dans les autres pays. Pour les mêmes raisons, l'*Elégie* de Gray, plus rêveuse et plus sentimentale, est appréciée chez nous plus que partout ailleurs. L'abbé Compagnoni expliquait en 1791 le grand succès d'Young en Italie, par la sécurité molle d'une vie que n'agitait aucun orage politique, qui laissait tant de facultés inactives, où certaines parties de l'âme restaient pour ainsi dire en friche. On avait recours à la mélancolie pour donner quelque intérêt à la vie; on recherchait les émotions tendres, et même la tristesse était la bienvenue. Cette mélancolie s'est greffée sur la sensibilité superficielle qui régnait dans l'Arcadie. A la fin de cette période, des motifs d'intérêt public ont attiré l'attention sur la question des sépultures et redonné une vie nouvelle à la poésie des tombeaux. Telles sont quelques-unes des raisons particulières que l'on a proposées ou que l'on peut proposer pour expliquer le succès de cette veine nouvelle de poésie dans les principaux pays.

Par delà ces raisons particulières, il y a des causes communes à plusieurs nations, d'autres même plus générales encore, qu'on retrouve presque partout, et dont l'importance n'est pas moindre. Vers 1750, on constate, surtout en Angleterre, en Allemagne, en Suède, un grand besoin de donner à la vie morale un fondement plus personnel et un caractère plus sentimental, d'échapper à la rigueur étroitement formaliste des traditions acceptées plutôt que consenties, de fonder la vie intérieure sur l'émotion de l'âme plutôt que sur l'acceptation docile d'une règle extérieure. C'est l'origine commune du mouvement piétiste, du mysticisme, de la franc-maçonnerie, du méthodisme, qui naissent ou se développent

à cette époque; c'est l'explication du succès immense de Rousseau. Plus généralement, dans les mêmes pays et aussi en France, en Italie, en Hollande, on aime, depuis 1730 ou 1740 environ, à donner libre cours à la sensibilité, qu'une discipline plus rigoureuse refrénait comme une faiblesse; on s'estime d'autant plus qu'on est plus sensible; les générations précédentes aimaient surtout à comprendre, celle-ci aime à sentir, et volontiers tient pour acquis, non ce qui a convaincu sa raison, mais ce qui a touché sa sensibilité. Par suite, et comme la sensibilité est ce qui diffère le plus entre les hommes, la littérature éprouve le besoin de se faire subjective, personnelle; bien timidement encore au prix de ce qu'elle sera au XIX^e^ siècle, mais enfin d'une façon notable si l'on compare cette période à la précédente. On commence à trouver bon que l'auteur parle de lui, tout au moins de l'aspect particulier qu'ont pris en passant par son âme les sentiments généraux de l'humanité : on goûte l'accent personnel. D'autre part, on constate en Angleterre, en France et en Italie un vif mouvement de retour à la nature, un goût pour la campagne et pour la solitude, pour la contemplation des cieux et des astres, pour tout ce qui éloigne l'homme des villes et de la société, pour tout ce qui, en l'écartant des hommes, le laisse seul avec lui-même ou le rapproche de Dieu. Enfin, dans la plupart des pays, — exception faite toutefois pour l'Espagne, où la doctrine classique française obtient juste à ce moment ses premiers succès, pour la Pologne qui se met à l'école de Boileau à l'heure même où les autres nations secouent son joug, — la poésie cherche à rompre avec les genres traditionnels, à se donner libre carrière dans des formes nouvelles. On fait du poème didactique un poème descriptif, contemplatif et moral; de l'élégie une méditation philosophique et religieuse au sein de la nature. On préfère même une forme plus élastique qui, sans appartenir rigoureusement à aucun genre, voisine avec le poème, l'élégie, l'ode, l'épître et la satire; où le poète soit libre d'exprimer ses idées ou ses sentiments dans la forme que son inspiration du moment lui suggère.

Ces raisons générales expliquent la plupart des grands succès

européens des années 1750 à 1775 : ainsi les romans de Richardson, les *Idylles* de Gessner, l'*Ossian* de Macpherson, la *Julie* de Rousseau, le *Werther* de Gœthe; les ouvrages qui, en dehors du théâtre et de la philosophie, appartiennent à la littérature d'imagination. Elles expliquent aussi le succès des *Nuits* et celui de l'*Élégie* de Gray, qui comptent parmi les plus grands. Dans les *Nuits*, la morale, la philosophie, la théologie prenaient un langage poétique et des accents émouvants : le prédicateur se faisait poète, et c'était une première et essentielle nouveauté, un premier et essentiel élément de succès. Il discutait sans doute, mais il faisait aussi appel à la sensibilité, quoique avec plus de timidité que beaucoup de ses successeurs immédiats. Il mettait le lecteur au courant de ses émotions personnelles, quoique discrètement, et surtout de ses deuils : on lui en sut un gré infini. Il était pathétique, mais surtout mélancolique : cette forme attristée de la sensibilité commençait à séduire; elle devint une mode, grâce à lui et à ses imitateurs. Ministre du culte dans une paroisse de campagne, s'il ne peignait jamais la campagne, si quelques vers à peine le montraient curieux de la nature, du moins il se recueillait loin des hommes, dans l'auguste austérité des nuits silencieuses. Enfin son poème était ou semblait être une suite d'effusions qui ne rentraient dans aucun genre bien défini : une lamentation (*The Complaint*), des pensées nocturnes, quelque chose de fluide et de souple qui orientait la poésie, sans qu'il s'en doutât, vers de nouveaux horizons.

Tout n'était pas nouveau dans Young, il s'en fallait de beaucoup : c'était le type d'un écrivain de transition. On admettait aisément ce qui dans son œuvre appartenait au passé, ou plutôt à un présent familier et habituel, en faveur des germes de nouveauté qu'on y discernait.

Les mêmes réflexions s'appliquent dans une grande mesure à Hervey, plus simple, plus ému, plus sobre. Elles s'appliquent particulièrement à Gray, qui présentait la poésie nouvelle dans les limites mêmes et dans la forme où on la désirait, avec le

ton ému et rêveur que l'on attendait, dans un cadre de campagne qui la faisait aimer.

Entre les mains des imitateurs, ces germes fructifièrent très abondamment. En passant en revue la vaste production de la poésie nocturne et sépulcrale en Europe, nous allons voir combien on ajouta aux données premières que fournissaient les maîtres du genre. On développa, en partie sous l'influence de Hervey, l'élément paysagiste et descriptif absent dans les *Nuits*, mais que Gray avait indiqué le premier. On introduisit dans ce genre littéraire des tendresses, des ardeurs, des regrets amoureux, qui ne pouvaient trouver place dans l'œuvre des deux premiers, ministres de la religion, et qui manquaient aussi à celle de l'humaniste de Cambridge. On s'inspira, à la fin de cette période, de sentiments moraux et patriotiques tout à fait nouveaux. Mais l'essentiel était toujours fourni par les *Nuits*, les *Méditations* et l'*Élégie*.

Young et Hervey écrivains religieux.

Un des plus importants éléments de succès pour le genre nocturne et sépulcral est l'élément religieux. N'oublions pas, en effet, que Young et Hervey ont été considérés pendant longtemps, dans de nombreux milieux, non seulement protestants mais catholiques, comme des écrivains essentiellement religieux, et les *Nuits* ou les *Méditations*, comme des livres d'édification. Quoique Young eût horreur de l'enthousiasme et qu'il réprouvât les méthodistes, il fut de son vivant adopté par ces derniers. A peine les premières *Nuits* avaient-elles paru que John Wesley en imprima des extraits dans une collection de morceaux choisis pour l'édification de ses fidèles (1743). Le fondateur de la secte méthodiste ne s'en tint pas là : il donna en 1770 une autre anthologie des *Nuits*, avec, en marge, l'indication de leurs principales beautés. Son frère Charles Wesley transcrit l'ouvrage

entier de sa propre main en 1754, et écrit : « A l'exception des Saintes Écritures, aucun ouvrage ne m'est plus utile. » Plusieurs des hymnes qu'il composa pour l'Église méthodiste n'étaient, comme le montre fort bien M. W. Thomas, que des paraphrases de certains passages des *Nuits*.

Les piétistes allemands en faisaient aussi un de leurs livres de chevet. Dans les notes de sa traduction, Ebert soulignait la valeur religieuse des *Nuits*, et naturellement l'*Allgemeine Deutsche Bibliothek*, organe des *Aufklärer*, lui en faisait grief : elle aurait voulu qu'il insistât davantage sur l'intérêt poétique. Dans sa première manière Wieland, alors dévot, tire profit et édification des *Nuits*. Dans ses *Sentiments d'un Chrétien* (1755), il oppose victorieusement Young à l'essaim léger et frivole des poètes anacréontiques. Il lui emprunte son langage : il appelle la Mort; il se montre ascétique. Et cet ouvrage de jeunesse fut réédité beaucoup plus tard, en 1798, comme livre de dévotion, sous le titre de *Psaumes*. Martin Crugot, le « philosophe populaire », publie en 1756 *Le Chrétien dans la solitude*, où il imite Young. L'ouvrage eut beaucoup de succès dans les milieux religieux : une traduction française par Gabriel Seigneux de Correvon parut à Lausanne en 1770, et fut rééditée en 1775. Crugot développe dans ce livre une idée d'Young qui était féconde et qui est essentielle à toute la littérature que nous étudions : la nuit doit servir au sage à réfléchir loin des erreurs du jour. Pour Jung-Stilling, les *Nuits* sont presque un livre de dévotion. Un ouvrage d'édification pour gens du monde, publié en 1772, cite comme preuves de la religion les arguments donnés dans les *Nuits*. En 1773, Lavater considère Young et Racine le fils comme les seuls poètes qui aient écrit pour la gloire de la vraie religion. S'il prétend dépasser Young ou le compléter dans ses *Considérations sur l'Éternité* (1782), c'est que d'après lui Young, pas plus que Mendelssohn et Jerusalem, n'apporte de preuves certaines de l'immortalité ; mais il s'appuie sur les *Nuits*. Hamann, quand il est rentré dans la religion, déclare qu'en relisant Young il lui a semblé « que toutes ses

hypothèses n'avaient été qu'une reviviscence des *Nuits* en lui » et que « dans toutes ses fantaisies il s'était imprégné des métaphores » du poète anglais. Il s'agissait d'après lui d'une sorte d'influence inconsciente et comme souterraine. En 1778, Basedow publie une chrestomathie d'Young comme livre de lectures morales et religieuses pour son école. En 1755 Klopstock trouve dans les *Nuits*, qu'il appelle un ouvrage sans défauts, Socrate et le chrétien joints ensemble; « mais combien le chrétien s'élève au-dessus de Socrate! » Herder les cite dans ses *Lettres sur l'étude de la Théologie* (1780). C'est Young qui, vers 1765, sauve le jeune Knebel du doute et de l'incertitude, et Knebel deviendra théologien. En 1795 paraît en Allemagne une *Thanatologie* ou livre de lecture *pour les malades et les mourants :* cette anthologie de lectures pieuses fait une large place à Young.

Aussi l'éloquence religieuse cite-t-elle volontiers l'auteur des *Nuits*. En Angleterre, le Rév. Fordyce le cite à côté de Milton dans ses *Sermons pour les jeunes filles*, dont une quatrième édition paraît en 1767. A la fin du siècle, il sera encore utilisé par des prédicateurs comme Hall et Forster. En Allemagne, Cramer le cite dans ses sermons contre les libres penseurs; Gellert le tient pour précieux à cet égard.

Cette action s'exerce même dans les pays catholiques, où Young et Hervey reçoivent l'approbation du clergé comme utiles à la religion par les sentiments d'édification qu'ils inspirent. Un traducteur italien, en 1781, compare l'effet d'Young sur les âmes aux « secousses de la machine électrique »; ce traducteur est visiblement compatriote et contemporain de Volta. Le comte abbé J.-B. Roberti fait d'Young les plus grands éloges dans son traité *Du Luxe* (1772). L'abbé Baudrand le résume en 1786. Le chanoine espagnol Escoiquiz le défend contre certains lecteurs qui s'étonnaient de voir des sentiments si édifiants dans la bouche d'un hérétique. Hervey peut rendre les mêmes services à la religion; Foscolo voit dans ses *Méditations* « d'excellents sermons, pleins de sagesse et de charité ». Un traducteur italien, en 1810, fait remarquer qu'on trouve

chez cet hérétique « une saine philosophie, une morale droite et des sentiments vertueux » de nature à « servir d'aliment aux cœurs sensibles et bien faits ». Traduire Young et Hervey, « c'est servir la religion » ; ce sont « de doctes et pieux auteurs ». M. Hazard, dans l'article auquel j'ai déjà renvoyé et auquel j'emprunte ces dernières citations, constate que les traducteurs italiens se plaisent à effacer ce qu'ils trouvent dans leurs auteurs de spécifiquement protestant, de façon à ne plus laisser paraître que ce qui est édifiant même pour des catholiques. Il n'est pas étonnant que le peu dévot *Journal encyclopédique* voie dans Young « un missionnaire plutôt qu'un philosophe », et que l'*Année littéraire*, animée de sentiments contraires, défende les *Nuits* contre les sévérités du camp philosophique. Muoni remarque avec raison que le succès des *Nuits* fut grand dans les milieux ecclésiastiques des pays catholiques ; ce succès d'édification survécut assez longtemps, du moins en Italie, « à la brillante mais éphémère fortune littéraire et poétique du livre ».

A la vérité, cet hérétique doit, en pays catholique, n'être lu qu'avec précaution. Loschi, le traducteur italien, le redresse et le complète en maint passage, du point de vue théologique, avec une vigilance qui ne se laisse pas prendre en défaut. L'Inquisition avait prohibé en Espagne une traduction italienne non corrigée (celle d'Alberti peut-être), et le chanoine Escoiquiz, averti par cet exemple, ne publie la sienne qu' « expurgée de toute erreur », dit le titre. Il y avait là des résistances de principe qu'il fallait ménager.

Un thème qui était destiné à recevoir un éclat particulier des mains de Chateaubriand se trouvait pour la première fois nettement indiqué et même déjà développé dans Young. C'est celui du chrétien mourant.

Sans doute, plus d'un prédicateur, plus d'un écrivain religieux avait insisté sur le bonheur du chrétien qui meurt réconcilié avec son Dieu, qui avec une pleine confiance « entre aux jours éternels et sort des jours changeants » et dont les yeux ne se ferment à la lumière d'ici-bas que pour s'ouvrir à d'ineffables

clartés; plus d'un prêtre, plus d'un pasteur avait opposé cette foi sereine à l'affreuse agonie de celui qui se cramponne à la vie parce qu'il a devant la mort tout à redouter et n'a rien à espérer. Mais cela n'était guère entré dans la littérature, encore moins dans la poésie. Pope, dans son ode de dix-huit vers : *Le Chrétien mourant à son âme*, représentait l'élan vers Dieu d'une âme chrétienne, qui sent à la fois « the pain, the bliss of dying » et qui s'écrie à la fin : « O mort, où est ton aiguillon? » Mais ce n'est en aucune manière un tableau de la mort du chrétien. Certains romanciers avaient peut-être salué en passant la mort auguste et confiante du chrétien, mais sans détail, sans rien qui frappât l'imagination et qui y laissât un long souvenir. Richardson offrait le tableau opposé : il racontait longuement dans *Clarissè Harlowe*, à l'époque même d'Young et de Hervey, l'affreuse agonie de la Sinclair; il effrayait ses lecteurs au spectacle d'une vieille pécheresse, d'une femme damnée qui se débat avec épouvante devant la mort. La synthèse de ces deux contraires devait se rencontrer cent ans plus tard sous la plume de Gustave Flaubert décrivant la fin d'Emma Bovary.

L'école des cimetières ne pouvait manquer de retenir et de fixer ce motif : il était essentiel au genre de tableaux qu'elle préférait, comme au genre d'enseignement qu'elle voulait donner. Richard Blair, dans son *Tombeau*, s'était contenté d'esquisser d'un trait rapide la vieillesse de l'homme vertueux : « Comme le soleil, il paraît plus grand à son coucher. » Il n'avait pas senti combien l'expression même qu'il employait devait l'inviter à poursuivre et à peindre ce même homme vertueux à son lit de mort. C'est ce que fit Young dans sa deuxième *Nuit*; et il le fit avec toute l'ampleur que le sujet comportait. Il a conscience de la nouveauté de son entreprise : « Chose étrange! le sujet le plus émouvant, le plus sublime, le plus important pour l'homme, dormirait sans être chanté! Et il dort encore, aucun génie ne l'a réveillé, païen ou chrétien; c'est une honte pour l'esprit humain. Triomphe suprême de l'homme, et sa chute la plus profonde, le lit de mort du juste n'a jamais été retracé

par une main mortelle. Il mérite une main divine : des anges devraient le peindre... » Il marque ensuite avec force les difficultés de la tâche. C'est une scène si auguste et si sacrée que sa main tremble en essayant de la retracer : il entre dans son sujet comme dans un temple, avec une pieuse terreur. Il en indique le caractère essentiel : « Est-ce un lit de mort? Non, c'est un tabernacle. Regardez-le : en ce moment même, il s'élève à la divinité. » Suit un passage intéressant sur le bonheur d'une mort chrétienne. Voici ce qui approche le plus de la description attendue : « A travers le naufrage de la nature, à travers les agonies vaincues, — comme les étoiles luttant contre les ténèbres de minuit, — quels rayons de joie! quelle paix plus qu'humaine! » Et le morceau s'achève sur une belle comparaison qui termine en même temps la deuxième *Nuit*.

Mais la description n'était qu'ébauchée; elle était vague et inexpressive, et le morceau restait bien général et abstrait. Pas un mot de religion; pas une allusion à un rite quelconque. Ce tableau pouvait plaire par sa généralité même : il pouvait émouvoir le chrétien, le déiste, et même le plus déterminé négateur de toute immortalité, car lui aussi s'enorgueillit de mourir dans l'acceptation sereine et dans la paix. On se rappelle l'admirable page de *Les Dieux ont soif*, où M. Anatole France nous montre les deux condamnés à mort sous la Terreur, l'ancien fermier général et le prêtre, également courageux, également prêts à marcher au supplice, et puisant, renouvelant leurs forces dans deux petits volumes qui ne les quittent jamais et qu'ils relisent sans cesse : pour le prêtre c'est son bréviaire, pour l'ancien commensal de d'Holbach, pour l'athée, c'est Lucrèce. Young peint le sage mourant plutôt que le chrétien mourant.

Hervey reprend ce tableau, et il est infiniment probable qu'il le reprend sciemment et volontairement. La comparaison des deux morceaux est intéressante. Le long tableau de Hervey représente le père de famille arraché par une mort prématurée, et assez cruelle pour lui laisser toute sa connaissance, à l'affection

d'une épouse et d'enfants qui ont besoin de lui. Sa douleur est donc la plus grande qui se puisse imaginer. L'auteur ne la diminue ni ne la dissimule. Il y insiste au contraire : il a choisi toutes les circonstances aggravantes de la mort, et il veut que le lecteur en ressente profondément l'impression; plus cette impression sera terrible, plus les consolations de la religion se révéleront comme efficaces. En quoi consistent donc ces consolations? L'auteur nous recommande quelques textes des Écritures, particulièrement propres à lire en semblable occurrence; mais ce ne sont que de sèches références, une bibliographie *in extremis* : aucun de ces textes n'est cité. Notons que Le Tourneur supprime totalement ces indications. Et pour le reste nous sommes invités à admirer la résignation du mourant, le courage que respirent ses dernières paroles, ses adieux aux siens; aucune certitude; bien plus, aucune espérance précise. Ce chrétien est moins sûr que le Socrate du *Phédon* de renaître pour une autre destinée. A vrai dire, il ne se montre chrétien que par les mots : « Maintenant, ô mon Dieu ! je remets mon âme entre tes mains... » C'est peu. L'impression générale est toute de tristesse poignante, adoucie par la résignation. Comme Young, Hervey évite de faire la moindre place au culte, aux rites. Son chrétien est le juste en général, à la rigueur le philosophe spiritualiste, pas davantage.

On peut à bon droit s'étonner que ces deux écrivains, le prosateur et le poète, que ces deux ministres de la religion n'aient pas spécifié davantage en quoi la mort du chrétien l'emportait à leurs yeux sur celle du juste ou du sage incrédule ou païen. Aucun détail précis, aucune allusion aux rites et aux objets du culte : ni l'assistance du prêtre, ni même les prières des morts ne sont mentionnées : l'élément pittoresque, si l'on peut dire, et par suite émouvant, de ce spectacle est complètement éliminé. Même la foi qui anime le chrétien à sa dernière heure, l'espoir qui le soutient, ne sont pas nettement exprimés. Il faut voir là, sans doute, un exemple remarquable de cette timidité ou de ce parti pris qui empêchait de faire des habitudes

réelles de la vie, même en matière auguste et sacrée, un élément de la littérature; de cet éloignement instinctif ou voulu de tout réalisme, qui est un des caractères principaux de l'âge classique. Pourtant Young, qui se fait contre l'incrédulité l'apologiste attitré du christianisme, aurait pu, aurait dû tirer un parti légitime de ce tableau et de cet argument. Qu'elle est sainte, aurait-il dit, qu'elle est vraie la religion qui apprend à mourir et qui fait mourir ainsi! Mais les limites de la poésie et de l'art de son temps ont arrêté à mi-chemin son développement; et le génie lui manquait pour les briser.

Si incomplet qu'il reste à nos yeux, ce tableau de la mort du chrétien dut frapper les imaginations. Blake le choisit pour sujet d'une de ses gravures destinés à illustrer les *Nuits*. Il fut repris, développé dans quelques poèmes particuliers. Dès 1754, un anonyme donne en Allemagne *Le Chrétien sur son lit de mort*, visiblement inspiré d'Young, qu'il cite d'ailleurs. En 1764 paraît un autre poème allemand : *Le Triomphe au lit de mort*, par Kern, admirateur et imitateur d'Young, dont le nom figure sur le titre de l'ouvrage. Il faut peut-être ajouter *La Mort du Chrétien*, par Natho, comme empruntée à la même source. Ph. Bridel, imitateur de Hervey, revient à deux reprises à ce tableau. Dans son sixième *Tombeau*, il retrace assez longuement la mort du père de famille entouré de ses vieux domestiques, de ses amis, de ses jeunes enfants, de sa femme, et consolé par la religion. Mais quelle religion? Ce jeune pasteur vaudois n'introduit pas un prêtre dans son tableau; pas de cérémonies, pas de prières; à peine est-il question des livres saints. C'est bien la timidité classique. Dans son treizième *Tombeau*, il montre le bon pasteur de village qui console un mourant; celui-ci

> Veut bénir son pasteur... commence... ne peut pas...
> Le fixe... lui sourit... et meurt entre ses bras.

La traduction de Le Tourneur rendait à peu près, en le résumant et en le modifiant à son ordinaire, ce passage de la

deuxième *Nuit*. Dès 1770, Sébastien Mercier, ami de Le Tourneur, dessinait le thème avec netteté dans l'*Éclipse de Lune, récit d'un solitaire*, qui fait partie de *L'An 2440;* mais, conformément aux opinions philosophiques de l'auteur, il ne s'agit ici que de la mort du sage, du juste. Il contemple le Dieu de paix; il voit se lever devant son regard le voile de la vérité; il soulève sa tête ceinte de rayons, il étend la main et, tourné vers ses amis, souriant, il expire. Tout ce curieux morceau a été écrit sous l'influence d'Young. Rousseau l'aurait sans doute approuvé, lui qui écrivait à Voltaire (1756) : « Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant... à qui des prêtres barbares font avec art savourer la mort? » La même année 1770 s'imprime à Paris un drame anonyme en trois actes et en prose : *Le Vertueux Mourant,* dont l'auteur s'est servi, dit-il, « des plus beaux morceaux d'Young même, qui m'ont paru se prêter aux situations et au dialogue ». En 1807 paraissait à Lisbonne un drame portugais en trois actes et en prose, portant exactement le même titre : *O virtuoso Moribundo,* « tiré des passages les plus pathétiques des *Nuits* d'Young ». Tout porte à croire, comme l'admet M. Thomas, que c'est tout simplement la traduction du drame français de 1770.

Avec Chateaubriand, le thème du chrétien mourant acquiert une valeur nouvelle. Chateaubriand connaît fort bien Young, quoiqu'il le critique avec sévérité; il lui doit beaucoup, et notamment ceci. Avec le coup d'œil sûr qu'il avait en pareil cas, avec l'habileté professionnelle dont il a donné tant de preuves, il a aperçu le parti qu'il pouvait tirer dans le *Génie du Christianisme* (1802) du tableau que l'auteur des *Nuits* avait tracé le premier, et il a essayé de le refaire en le modifiant dans le sens chrétien et catholique. Le sujet même de son grand ouvrage, la thèse qu'il y soutenait l'invitaient à donner toute son ampleur à ce développement, à représenter le chrétien mourant plein d'une foi précise et soutenu par un espoir assuré, parmi les prières liturgiques et après avoir reçu des mains du prêtre les derniers sacrements.

Le préambule de Chateaubriand résume en termes admirables ce que Young délayait et ajoute même une idée très importante :

Mais c'est à la vue de ce tombeau, portique silencieux d'un autre monde, que le christianisme déploie sa sublimité. Si la plupart des cultes antiques ont consacré la cendre des morts, aucun n'a songé à préparer l'âme pour ces rivages inconnus dont on ne revient jamais.

Venez voir le plus beau spectacle que puisse présenter la terre : venez voir mourir le fidèle.

Ici commence le tableau, composé en réalité de deux panneaux juxtaposés. Le premier nous montre le prêtre assis au chevet du chrétien et le consolant, lui donnant l'espoir et la confiance, de façon que « cette scène sublime que l'antiquité entière n'a présentée qu'une seule fois, dans le premier de ses philosophes mourant, se renouvelle chaque jour sur l'humble grabat du dernier des chrétiens qui expire ». Le second tableau est proprement celui du dernier sacrement. Sainte-Beuve, toujours un peu sévère et malicieux quand il s'agit de Chateaubriand, y aperçoit « le doigt du peintre et même du décorateur ; mais à ce prix, ajoute-t-il, le tableau a de la beauté et même de la vérité ». Il pourrait en avoir davantage s'il offrait plus de détails humblement réels, et moins de mythologie ou d'allégorie. Nous donnerions de bon cœur « cette Espérance divine, fille de la Vertu et de la Mort », et « l'Ange de la Paix » et son « sceptre d'or », et même « les concerts des Séraphins » pour quelques indications précises qui seraient ici profondément émouvantes. Nous en voulons à Chateaubriand d'avoir toujours eu la superstition du merveilleux chrétien et de la prose poétique, et nous allons relire cette même scène dans *Madame Bovary*. Cependant ce qui restait à faire ne doit pas nous empêcher de constater le progrès accompli : en quelques touches larges et nobles, Chateaubriand a évoqué la mort du chrétien et non pas seulement celle du juste.

Lamartine devait reprendre ce tableau, mais d'une manière très médiocre, dans *Le Chrétien mourant* (1820), une des plus courtes et des plus faibles des *Méditations poétiques*. C'est le

chrétien qui parle à ceux qui l'entourent ; il s'étonne de les voir pleurer et leur dit qu'il s'envole aux cieux. Aucun élément proprement religieux. La vraie Mort du chrétien, c'est l'admirable pièce *Le Crucifix*, écrite probablement au début de 1818, publiée dans les *Nouvelles Méditations* en 1823 : là encore aucune idée apologétique ; c'est un simple tableau. Le poète peut s'y être ressouvenu d'Young, qu'il connaissait fort bien ; mais dans le détail on ne rencontre aucune ressemblance frappante.

Les limites du succès et la réaction.

Telles sont, semble-t-il, les principales causes du grand succès des *Nuits* et des *Méditations*. Si grand qu'il soit, ce succès n'est pas universel. On note de bonne heure et l'on retrouve jusqu'à la fin du siècle des protestations isolées qui ne confluent pas en un courant de réaction, sans doute parce qu'elles portent sur des points très différents. D'ailleurs il est aisé de constater que ce qui excite les protestations est souvent ce qui fait d'Young et de Hervey d'intéressants novateurs. C'est à leur préromantisme que l'on en veut le plus. Parfois aussi, il faut le reconnaître, les défauts qu'on reproche à Young en particulier sont à peu près ceux qui détournent aujourd'hui de son œuvre et qui ont relégué celle-ci dans un oubli relatif.

D'abord le style. Cet enthousiasme continu, ces traits hardis et ces tours pathétiques effraient les goûts timorés. Kidgell et Whitehead se moquent du style d'Young. Le comte de Bissy, en 1764, supprimait dans sa traduction « beaucoup de traits gigantesques, obscurs ou de mauvais goût ». Le *Journal encyclopédique* trouvait que « jamais les Orientaux n'ont enfanté de figures plus bizarres » ; et quand Le Tourneur dit que Young « dédaignait d'avoir du goût », La Harpe le reprend aigrement pour cette idée : « Il est, dit-il, plus difficile de faire la scène du Sénat dans le *Caton* ou l'*Essai sur l'Homme*, que de rabattre dans sept ou huit mille vers tous les lieux communs sur le

temps, sur la mort et sur l'éternité, et d'y semer quelques traits sublimes. » Addison et Pope préférés à Young, c'est la protestation suprême du goût classique. Grimm, en 1770, trouve dans les *Nuits* « trop de cloches, trop de tombeaux, trop de chants et de cris funèbres, trop de fantômes »; il reproche à l'auteur du « vague »; il voit dans son ouvrage le fruit d'une « tête échauffée », d'une « imagination exaltée, effarouchée, plutôt que d'un cœur profondément affecté... L'impression simple et naïve de la vraie douleur, continue-t-il, ferait cent fois plus d'effet que toutes ces images »; ce qui lui attire la protestation indignée de Diderot. Pour Voltaire, c'est un « ramas de lieux communs, ampoulés et obscurs ». D'ailleurs, pour lui « les sermons ne sont guère faits pour être mis en vers ». Tous ceux-là sont des tenants du parti philosophique, et peut-être derrière le poète aperçoivent-ils trop le prêtre. Mais Clément (de Dijon), ennemi juré des philosophes, est exactement du même avis sur la poésie d'Young. Quoi de plus bizarre, dit-il en 1772, dans son grand article des *Nouvelles observations critiques*, que de peindre « la nature sans couleurs »? « Quoi de plus uniforme que le tableau de la nuit? » Rien n'égale la monotonie de ce poème. C'est toujours « le drap mortuaire, la tombe, les vers, la poussière, la pourriture, l'abîme sans fin, l'éternité, la nature ». Ce sont de perpétuelles redites. La partie poétique de l'ouvrage est « tout à fait ridicule, monotone, ennuyeuse, fatigante ». Le style en est « tendu, pénible, forcé ». Cette « emphase éternelle » est le contraire du véritable sublime, et l'on peut à cet égard rapprocher Young de Lucain. Pour écraser le poète anglais, Clément « l'inclément » emploie tour à tour Boileau, Racine, La Fontaine, surtout Pascal; et il établit avec ce dernier des rapprochements de détail qui sont de la très bonne critique littéraire. « Young ne remplit que l'oreille; Pascal est sobre de mots et remplit la pensée. » Mais Clément va plus loin : les *Nuits* ne peuvent être un bon ouvrage, parce qu'elles n'appartiennent à aucun genre défini : ce ne sont ni des odes, ni un poème, ni des élégies, — car « la

douleur n'est pas si raisonnable », — ni des épîtres. C'est un mélange inadmissible, « une rapsodie lugubre, où le lyrique est à côté du syllogisme » ; bref, « un monstre en littérature », l'œuvre « du plus étrange poète qui ait jamais été », dont « le succès monstrueux est un de ces prodiges littéraires qu'aura peine à comprendre la postérité ». Tout au plus peut-on y admirer quelques passages sublimes, et surtout ce que le poète dit de la mort de sa fille et de son enterrement.

Fréron est du même avis à propos de Hervey. En 1770 et en 1771, il compare ses *Méditations* aux sermons de nos grands orateurs chrétiens, et les trouve bien inférieures. Il voit dans Hervey un auteur qui « s'étend, s'enfle et se travaille, pour s'élever jusqu'au sublime » et n'y réussit guère ; il reproche à son ouvrage « je ne sais quoi de fatigant qui accable ». D'ailleurs, les *Tombeaux* n'offrent « qu'un tissu d'idées rebattues par nos prédicateurs ». S'il en est ainsi, d'où vient leur succès? De l'anglomanie seule? Non, sans doute; et Fréron aurait pu creuser un peu cet intéressant problème.

Le même genre de protestations se retrouve en Italie. A côté de l'Arcadie larmoyante on aperçoit Baretti, qui, après avoir goûté Young en 1754, le dédaigne en 1760 et se fait l'écho de l'opinion anglaise dans certains milieux en raillant les faiseurs de vers blancs ou, comme il dit, les *versiscioltai* anglais. « Un certain Trapp et un certain Young, qui sont comme qui dirait les Gravina et les Maffei anglais... l'un avec sa traduction de Virgile, l'autre avec ses *Pensées nocturnes*. » Il prétend que « leurs compatriotes les abandonnent et retournent à Waller, Prior, Dryden et Pope ». Cerati, en 1780, fait la satire du « prince des poètes mélancoliques », de Hervey et de d'Arnaud, qu'en Italie on associe fréquemment aux poètes anglais de l'école des cimetières.

Mêmes protestations surtout en Allemagne. Dès 1758, Wieland, qui s'était montré deux ans plus tôt si enthousiaste, ne cache pas son changement d'opinion. « Savez-vous, dit-il dans une lettre en français à Zimmermann, que je ne fais pas

beaucoup de cas du docteur Young en qualité d'auteur des *Night Thoughts*?... Son goût en poésie est mauvais, et la plupart de ses ouvrages sont bien capables de faire tourner l'esprit des jeunes auteurs... Malheur à un homme d'esprit qui se croit un bon auteur en écrivant des énigmes! » Uz estime que cette poésie didactique qui a le ton du lyrisme le plus dithyrambique n'est guère agréable. C'est, dit-il, un défaut fréquent chez les poètes anglais modernes, auxquels il préfère les classiques du temps de la reine Anne. Celui-là aurait pu s'entendre avec La Harpe. Klotz, dans la *Deutsche Bibliothek* de 1768-1769, juge le style des *Nuits* rebutant, ennemi du bon goût. Young est « le roi des hiboux poétiques, mais c'est un hibou »; c'est le symptôme de la corruption de la poésie anglaise, une menace pour la poésie allemande. L'ironique Lichtenberg n'aime pas Young et encore moins ses imitateurs, qui font gémir la nuit « le hibou d'Young ». Jacobi se montre très ennemi du genre et de l'auteur; il blâme et raille surtout ses imitateurs. Voilà une note, dira-t-on, qu'il n'est pas surprenant d'entendre dans le camp des *Aufklärer*. Mais, à l'autre extrémité de l'horizon littéraire, Herder est lui aussi très sensible aux défauts du style d'Young. « Je suis surpris, dit-il, qu'on ait jamais pris Young pour un profond penseur : c'est à tous égards un poète spirituel, hyperbolique, qui fait tous ses efforts pour être original. » Et Justus Möser se plaint, plus brièvement, que les *Nuits* font mal à la tête. Ceux-là avaient probablement lu Young en anglais. Le Hongrois Bessenyei, qui ne le connaît qu'à travers Le Tourneur, n'est pas moins sévère pour lui. Il dit en 1777, en français : « Son énorme élévation, à sa première vue, nous saisit d'épouvante, et fait rire d'étonnement à la fin, quand on l'a examiné pendant quelque temps. » Comme Clément, il le rapproche de Lucain.

En Hollande, le mouvement de réaction qui suit l'immense succès du *Tombeau* de Feith englobe Young dans une protestation contre le genre ultra-sentimental et pleurard. C'est ainsi que Johannes Kinker, penseur avisé et réaliste, qui fait des parodies de *Zaïre* et de *Gabrielle de Vergy*, fonde avec Bilder-

dijk la *Poste de l'Hélicon* (1789), qui cesse au bout de peu de temps faute de succès : la plupart des lecteurs étaient du côté de Feith. De même van Perponcher ; de même Fokke Simons avec sa gaîté ironique, et surtout De Wacker van Zon, qui, sous le nom de Bruno Daalberg, ridiculise dans une série de nouvelles le genre sentimental et funèbre.

A la fin du siècle et au début du siècle suivant, le mouvement de réaction est assez général en France, du moins dans les milieux littéraires. Laya, en 1799, préfère la moindre ode de Gray à tout Young, trop diffus et trop égoïste. Il perd de vue son sujet, il le grossit d'épisodes, il l'abandonne sans art, pour le reprendre sans dessein. « La sensibilité de Gray ne cesse jamais d'être *raisonnable*, tandis que celle d'Young est *raisonneuse* : Young est plus sentencieux que sentimental. Il a trop écrit de moitié. » Chateaubriand n'apprécie guère le style d'Young, qu'il trouve insuffisamment intime, pénétrant et sincère (1801) ; il lui préfère, et de beaucoup, Ossian à cet égard. Charles Nodier le traite de « déclamateur ampoulé » (1806). La même année 1806 voit Dupont de Nemours condamner formellement Young dans une lecture à l'Institut, et l'irascible Geoffroy foncer avec sa violence habituelle contre « ce désordre d'une imagination bizarre, cette mélancolie lourde et monotone, qui ne consiste que dans une vaine enflure et une ridicule parade de métaphores outrées ». Il n'y a, conclut-il, « qu'un insipide fatras dans le pleureur Young ». Pionniers du romantisme ou gardiens inébranlables de l'arche classique, la réaction littéraire est remarquable.

Si Young offense par la forme de son poème, il inquiète aussi par le fond de ses idées. Sa manière de présenter la philosophie et la religion se heurte à de légitimes critiques. Contre le pessimisme des *Nuits* et de la poésie des cimetières protestent tous ceux qui veulent que l'homme apprenne d'abord à vivre, à espérer, à agir ; au lugubre désespoir, à la morne attitude de celui qui traverse cette vallée de larmes en gémissant, les yeux uniquement fixés sur l'au-delà, s'opposent la saine confiance, la

fière allure de celui qui accepte la vie pour la rendre féconde par son travail et qui, sans nier l'inéluctable, tire de sa destinée même les motifs les plus forts d'une mâle vertu. Dès 1757 paraissaient à Londres les *Épîtres à Lorenzo*, ouvrage anonyme attribué à Hendrick : trois épîtres en vers, dont le titre faisait craindre, dit le compte rendu de la *Monthly Review* (mars 1757), que le lecteur se trouvât transporté « par quelque esprit inconnu, émule du génie du docteur Young, dans quelques scènes saisissantes destinées à instruire et à terrifier, à surprendre et à charmer; et quoique sombres comme la nuit, éclairées parfois des lueurs du feu poétique ». Mais l'auteur de cette réfutation a suivi Pope comme modèle plutôt que « l'enthousiaste Young », le « barde philosophique ». En Allemagne, Mauvillon et Duntzer s'élevaient avec force en 1772 contre « le fou qui peint le monde comme une prison et un tribunal, avec des couleurs qu'il emprunte à des maximes religieuses mal comprises et mal interprétées ».

En 1770 paraissaient à Paris *Les Jours, pour servir de correctif et de supplément aux « Nuits » d'Young, par un Mousquetaire noir*, dus à la plume de l'abbé Remy. Cet ouvrage est le plus long et le plus important que présente la réaction contre le pessimisme larmoyant : il a été composé, on le voit, immédiatement après l'apparition de la traduction de Le Tourneur. Ces quelque cent cinquante pages de prose sont dédiées à « un ami tourmenté par des accès d'younguisme... Mon ami, dit l'auteur, craignez l'anglomanie ». Elles se composent d'une longue préface et de six *Jours*, dont la marche est à peu près parallèle à celle des *Nuits* : ils vont, comme elles, de la Mort à Dieu, en passant par l'Amitié, la Gloire et la Vertu, ce qui rend le contraste plus saisissant. L'auteur rend justice aux talents d'Young comme poète; mais il le blâme fort comme peintre et surtout comme moraliste. Tout l'ouvrage est une protestation contre le point de vue où se place Young et les sentiments qui l'animent. Il reproche à l'auteur anglais de ne parler de la vie et de l'homme qu'avec haine, avec mépris, avec colère. Sa morale

est mauvaise, car il donne la promesse d'une éternité heureuse comme seul fondement à la vertu. C'est là une « doctrine pernicieuse » : Young est un « dangereux et pitoyable moraliste ». Son pessimisme systématique est faux et immoral ; même, il est irréligieux. « Tourmenter ses penchants, gémir dans la prospérité, ne chercher l'amitié qu'en l'autre vie, et le bonheur que dans les cieux : maximes gothiques et folles, injurieuses à la sagesse, à la bonté infinies... » Cet abbé déguisé en mousquetaire dit, on le voit, des choses fort intéressantes. Pour lui, il attend, dit-il, la mort avec sérénité ; il ne s'attriste pas devant le sort futur de sa dépouille mortelle : il parle même gaillardement des hôtes du tombeau qui feront leur pâture de son cadavre. Grimm dit qu'on fait peu de cas à Paris des *Jours* du Mousquetaire noir ; mais le *Journal de Trévoux* les approuve, parce que les *Nuits*, venant d'un ministre protestant, sont forcément suspectes à l'organe des Jésuites. D'après Bachaumont, Du Rosoy aurait fait imprimer, la même année 1770, *Les Jours d'Ariste*, destinés à « servir de pendant aux *Nuits* d'Young ». Un peu plus tard on pouvait lire, également en français, *Les Principes philosophiques de la Consolation fondée sur la Raison, pour servir aux hommes dans leurs malheureuses destinées*, d'après Weitenkampf (1783). « Autant Young, dit l'avis de l'éditeur, par sa complainte attriste l'âme, autant elle est consolée par la lecture de ces *Principes*. » Ainsi, par réaction, les *Nuits* font revivre le vieux genre de la Consolation, si cultivé dans la Rome antique.

Clément (de Dijon) reproche à Young moraliste « d'habiller la Sagesse d'un drap mortuaire ». C'est la rendre odieuse. « La vertu doit nous rendre heureux » ; et il ne sert à rien de pousser d'éternelles plaintes sur la misère humaine. De même La Harpe reproche à Young de se complaire à l'excès dans son deuil. Herder à la fin de sa vie, Schiller vers 1795, font peu de cas d'Young comme guide de l'homme moral. Déjà M^me^ Gottsched écrivait à une amie dans le deuil de ne pas trop lire les *Nuits*, de peur de s'attrister davantage en prenant trop à la lettre leurs

sombres peintures. Judicieux conseil, et que ne suivait pas l'héroïne des *Convulsions*, comédie italienne de Capacelli (1784). Le médecin, trouvant les *Nuits* sur la table de la malade, s'écrie : « Le livre est follement mélancolique, et l'on dirait que l'auteur avait pour but de rendre fous ceux qui le liront. » On fait remonter à Young la vogue de la comédie larmoyante qui sévit à la fin du siècle en Italie. Taruffi en 1780, Borsa en 1785 mettent en garde leurs lecteurs contre l'influence de cet atrabilaire. Dans un curieux dialogue paru en 1775, Wetzel oppose Young le pessimiste et Sterne l'optimiste. Beaucoup en Angleterre avaient déjà dit qu'après avoir lu Young il ne restait plus qu'à se pendre avec sa jarretière, oubliant, il faut le dire, que le poète s'élève avec force contre le suicide, honte de l'Angleterre. Klotz va jusqu'à attaquer le caractère du ministre de Welwyn : il le considère comme un personnage faux et hypocrite. Lemierre, dans ses *Fastes* (1779), s'élève contre celui qu'il appelle

Détracteur de la vie, Young, Anglais farouche!

Et La Harpe, en 1775, raille les disciples qu'il a recrutés :

Et des bâtards d'Young l'essaim mélancolique...

Giovio, dans ses *Cimetières*, de 1804, annonce une réaction nécessaire. M^me^ de Staël, en 1810, estime que Young « nous ramène trop souvent au milieu des tombeaux ».

Plus généralement encore, on note ici et là quelque impatience de ces perpétuelles lamentations, de ce goût sombre et de cette mélancolie. Le *Journal encyclopédique*, en 1770, constate, à propos de Hervey, et déplore cette influence contagieuse. « Ces idées sombres ne doivent pas être faussement décorées du nom d'idées philosophiques. » On voit que le *Journal encyclopédique* sent le danger, pour les idées qu'il défend, d'une confusion compromettante. Gresset en 1774, Imbert en 1776, protestent en vers dans le même sens; Clément (de Dijon) se plaint, en 1772, qu'on ait « pris pour sagesse les lamentations

d'un esprit mélancolique », raille « les esprits affamés de mélancolie » et « le funeste plaisir de s'attrister et de se lamenter ». Mendelssohn proteste en 1761, dès l'apparition des *Solitudes* de Cronegk, contre cette mode de mélancolie vague et vide. Laya, en 1799, appelle la philosophie d'Young « une philosophie de placage ». Elle est peut-être moins sincère que prétentieuse : dans le *Chat Botté*, de Tieck (1798), on voit une princesse qui, ayant écrit des *Pensées nocturnes*, les présente à un connaisseur : « Parfait, dit celui-ci; plein de génie! Il me semble que j'entends sonner minuit. Quand avez-vous écrit cela? — Hier à midi après mon déjeuner. » C'est l'anglomanie qui vaut à l'Allemagne tous ces faiseurs de *Nuits*, ces *Nachtgedankenmacher*, mot créé par Nicolai en 1761 ; Uz raille l'Allemand aveuglé par la mode, qui, sans penser comme l'Anglais, veut écrire comme lui, et s'affuble grotesquement d'un habit britannique. L'anglomanie présente, comme M. Baldensperger l'a noté, un certain recul en France à l'avènement de Louis XVI, — et un autre plus accentué plus tard, au moment de la guerre d'Amérique, — mais il y a toujours eu quelques esprits sains et un peu railleurs pour en dénoncer les excès. Une liste curieuse est celle des quatre livres qui ont dérangé la cervelle de Laura, dans les *Convulsions* d'Albergati (1784) : ce sont les *Nuits*, *Candide*, *Julie* et le *Système de la Nature*. Voltaire collaborant avec Rousseau, passe encore, mais le pieux Young donnant la main à l'athée d'Holbach, quel étonnante rencontre!

CHAPITRE IV.

Les Imitations. — Littératures du Nord.

Imitations anglaises.

On se rappelle que dans l'historique de la littérature anglaise d'inspiration nocturne et sépulcrale, nous en sommes resté à Hervey, le premier des imitateurs d'Young, modèle lui-même à son tour, et à Gray, dont l'*Élégie*, quoique d'une inspiration assez différente, a été généralement associée en Europe aux *Nuits* d'Young et aux *Tombeaux* de Hervey.

A partir de 1752, toute poésie nocturne ou sépulcrale en Angleterre est nettement dans la dépendance de l'un de ces trois modèles, ou de deux, ou même des trois ensemble. Ce genre intéressant et assez bien défini n'a jamais été étudié dans son ensemble par les historiens de la littérature anglaise; aucune monographie ne vient suppléer au silence des ouvrages généraux les plus importants et qui devraient être les plus complets. M. W. Thomas donne quelques brèves indications sur les imitateurs d'Young. J'ai pu rencontrer un assez grand nombre des poèmes les plus intéressants publiés en ce genre dans la seconde moitié du siècle en Angleterre, et dans quelques cas, en Amérique. M. Ronald S. Crane a bien voulu, en poursuivant ses recherches sur la fortune littéraire de Gray, me communiquer les titres et quelques passages de plus de vingt-cinq imitations indubitables d'Young, qui ont paru dans les journaux littéraires anglais au début de la même période. Ces derniers poèmes, assez courts pour la plupart, sont datés nettement par là même, sauf dans le cas où le journal donne une pièce qui était déjà en

portefeuille depuis des années ou qui était restée peu connue. D'autres sont malaisés à dater autrement que par approximation. En rassemblant toutes ces données, encore incomplètes bien entendu, et en les classant chronologiquement sans prétendre à plus de précision qu'on n'en peut obtenir, on arrive à des résultats assez intéressants : quarante et une pièces ou poèmes imités des *Nuits* ou des *Méditations* entre 1747 et 1771, c'est-à-dire en vingt-cinq ans. Si l'on divise cette période en trois parties à peu près égales, on en trouve neuf pour la première période (1747-1754), environ vingt et un pour la seconde (1755-1762), environ onze pour la troisième (1763-1771). La conclusion se dégage nettement : la poésie nocturne et sépulcrale anglaise passe par un maximum vers 1758-1759 (environ sept pour ces deux années) : Young et Hervey sont en pleine vogue. Après 1771, il y a d'intéressantes survivances isolées, mais le grand courant tarit très vite.

Quelques-uns de ces poèmes se réclament directement des modèles du genre, soit parce qu'ils sont adressés à Young (*To Dr Young on his Night Thoughts*, by Ophelia, 1751) ou font allusion explicitement à son œuvre (*Night, an Elegy*, 1771) ; soit parce qu'ils se donnent ouvertement pour des imitations de l'un des deux maîtres ou des deux à la fois : ainsi dès 1750 une jeune Anglaise compose des *Méditations à l'imitation de celles de Hervey*, qui ont été connues en France par la traduction que Le Tourneur en a donnée à la suite de l'ouvrage de Hervey : six pages de lieux communs. Un anonyme donne en 1755 *Religious conscience : a poem in imitation of Dr Young's Night Thoughts*. D'autres annoncent dès le titre qu'ils suivent à la fois Young et Hervey : ainsi en 1753, d'un anonyme, *Night Thoughts among the tombs, in blank verse, or the Noctuary ;* ou en 1757, de T. Newcomb, *Mr. Hervey's Contemplations on the Night done in blank verse after the manner of Dr Young*. On remarquera que celui-ci s'attaque, non aux *Méditations sur les Tombeaux* de Hervey, mais à ses *Contemplations sur la Nuit et le Ciel étoilé*, parce qu'elles correspondent à peu près

à l'une des *Nuits*, la neuvième, qui n'avait pas d'équivalent dans les *Méditations*.

Il y a, pendant ces années-là, une remarquable floraison de poésie rêveuse et mélancolique dont Young et surtout Gray doivent, semble-t-il, être tenus pour responsables. On surprend à sa naissance ce courant, somme toute bienfaisant malgré quelque exagération ou pose voulue, qui a renouvelé l'élégie, ou, pour mieux dire, créé l'élégie moderne, c'est-à-dire la plus grande partie du lyrisme moderne; qui a eu tant d'importance dans le romantisme; ce courant de poésie moins passionnée que méditative et rêveuse, qui associe étroitement les émotions douces ou tristes de l'âme aux tableaux de la campagne et aux grands spectacles de la nature. On savait que cette poésie venait d'Angleterre, où elle s'était formée vers le troisième quart du XVIII[e] siècle : la voici en effet telle que quelques coups de sonde la montrent, représentée par des inconnus, toute prête à jaillir dans les vers d'un Cowper, et plus tard d'un Wordsworth. C'est l'*Ode à la Mélancolie*, de Mrs Carter, et son *Invocation à la Méditation, écrite au bord de la mer à minuit;* c'est l'*Ode à la Mélancolie*, très classique d'ailleurs, du jeune poète américain Nathaniel Evans (1772); la pièce *Au Sommeil* d'un autre Américain, Trumbull (1773); le *Triomphe de la Mélancolie*, de Beattie, riche en lieux communs.

Les *Nuits* et, à un moindre degré, l'*Élégie* de Gray ont certainement inspiré un grand nombre de pièces sur la Nuit, qui s'échelonnent de 1747 à 1771. Les titres en sont aussi peu variés que le fond : c'est toujours *Night* (1758, 1759, 1761, 1762, 1765, 1766), ou *Night-Piece* (1750, 1759, 1770), ou *Midnight* (1762, 1764), ou *On a calm Night* (1758), ou *On a dark Night* (1757); la réflexion philosophique y accompagne la rêverie, car nous avons *To Wisdom, a nocturnal Ode* (1747), *A Midnight Meditation* (1749), et tout simplement *Night Thoughts* (d'après le monologue de Hamlet, 1771); sans compter les pièces analogues déjà citées tout à l'heure. Les auteurs sont des inconnus : le plus souvent, ils ne signent que d'ini-

tiales ou gardent l'anonyme; ce sont très probablement des amateurs que leur grande admiration pour Young pousse à ajouter quelques traits à ses tableaux ou à esquisser une imitation. J'allais oublier de citer un autre nocturne, de Mrs Carter, dont j'ignore la date, et de remarquer que dans les *Night Thoughts* de 1771 se constate une intéressante fusion des deux influences de Shakspeare et d'Young.

De la Nuit on passe à la Mort par des transitions insensibles. Avant 1750, Elisabeth Rowe donne des *Lettres des Morts*. Plus tard paraissent l'*Hymne funèbre* de Mallet; L'*Élégie* de Mason sur la *Mort de Lady Coventry* (1760), dont les dernières strophes ont pour dessein déclaré de combattre les maximes impies que venait d'avancer le Philosophe de Sans-souci; un long poème sur la *Mort*, signé Emily (1755), écrit sous l'impression du désastre de Lisbonne; deux *Élégies*, de 1758 et de 1760, écrites pendant que les cloches sonnent le glas funèbre. C'est cette inspiration qui devait aboutir en Amérique en 1817 à la *Thanatopsis* de Bryant.

Plus nettement encore, il est question de tombeaux et de squelettes dans plusieurs de ces pièces. L'un écrit ses vers en contemplant un crâne (1749) ou un squelette (1762), l'autre en écoutant le hibou qui semble chanter *Memento mori* (1758). Deux poèmes sont consacrés aux cimetières (1756 et 1765). Plus tard, l'Écossais Gavin Turnbull (*A la Mélancolie*, ode, 1788) représente le cimetière à minuit, heure où les spectres sortent des tombeaux. Dans la plupart de ces poèmes, l'imitation de Gray s'associe étroitement à celle de Hervey; l'influence d'Young est moins manifeste.

Il faut mettre à part, pour en parler avec un peu plus de détail, quelques poèmes plus importants : leurs auteurs se sont montrés les véritables continuateurs d'Young et de Hervey. Ainsi le Dr Nathaniel Cotton (1707-1788), dont le nocturne (*The Night Piece*) est fort intéressant. Ce docteur-là était médecin et non prêtre; c'est lui qui soigna l'esprit malade de Cowper dans le *Collegium insanorum* qu'il administrait (1763-

1765). Il avait été l'ami d'Young, il l'avait soigné dans sa dernière maladie et avait écrit une relation de ses derniers moments. Son *Nocturne* est tout à fait dans la dépendance des *Nuits*; mais l'idée de la mort s'y fait plus poignante. On peut dire que dans ces dix-neuf stances de quatre vers se trouve concentrée toute l'essence de cette poésie nouvelle. Il est minuit; le poète entend le cri prophétique du corbeau; il est entouré de tombeaux; tout respire l'horreur autour de lui. Son âme est saisie d'épouvante : il implore Jésus pour dissiper « toute la pâle famille des terreurs ». Bénies, dit-il, ces heures de calme et de réflexion ! Que d'autres chantent la folle gaieté, la danse et les plaisirs du monde; le poète préfère rester en tête à tête avec sa conscience; avec elle « la nuit s'éclairera et deviendra jour ». C'est la foi qui lui permet de défier « les terreurs de minuit et le pâle monarque des tombeaux ». Au total, un hymne de confiance et d'espoir inspiré par la foi, dans un cadre sépulcral. La neuvième et dernière de ses *Visions en Vers*, intitulée *La Mort* (1751 ou 1752), quoique ne présentant pas le même cadre, offre le même caractère.

Thomas Godfrey, mort à vingt-sept ans en 1763, avait imité Gray et Young dans un *Nocturne* en stances de quatre vers, publié par N. Evans en 1765. Mais surtout le Rév. Henry Moore, de Cornouaille (1732-1802), offre un exemple assez heureux de poésie sépulcrale dans le genre religieux. Ses *Pensées nocturnes parmi les tombeaux* contiennent cent vingt et un vers héroïques rimés. Le lieu commun sur la mort y prend un caractère parfois macabre : « Peut-être ce crâne, si horrible à contempler, était celui d'une belle fille, ô coquettes ! aussi belle que vous ! » Et il continue à nous montrer en détail ce que sont devenus ces yeux, ces dents, etc... — On se rappelle invinciblement la vive réponse de la belle jeune fille au religieux qui, parlant de ses attraits, lui répétait : « Songez, mademoiselle, que tout cela pourrira ! » — « Mais tout cela, mon Père, n'est pas encore pourri ! » — Là-dessus, minuit sonne : heure solennelle, dont les coups devraient nous apprendre à être sages. Au dehors, c'est l'heure des crimes.

Le poète déchiffre les inscriptions qui l'entourent. C'est, comme par hasard, une série de cas typiques : la jeune mariée morte le jour même de ses noces; le riche ambitieux; le jeune homme devant qui la vie s'ouvrait pleine d'espoir; le vaniteux tout fier de son rang. Cette énumération paraît plus particulièrement imitée de Hervey; elle offre dans l'imitateur plus d'humour. Le poème se termine par l'évocation du Jugement dernier. A côté du poème de Moore se placent naturellement les *Réflexions du soir dans l'Abbaye de Westminster*, quinze stances de quatre vers, anonymes, qui développent en un style classique de sages et banales réflexions chrétiennes. Une note de l'auteur nous apprend ou nous rappelle que « les promenades parmi les tombeaux, particulièrement dans une vieille abbaye, ont pour effet naturel de suggérer des réflexions d'un caractère agréable et mélancolique, vraiment intéressantes, utiles et instructives ». C'est la visite au cimetière érigée en méthode d'éducation. Au même genre appartient encore le poème de jeunesse de Beilby Porteus, plus tard évêque de Londres, intitulé *La Mort*, en trois cent vingt vers (1759), lequel poème obtint un prix académique. Lui aussi choisit pour décor des cloîtres, des charniers; lui aussi entend sonner l'heure solennelle de minuit; mais, de plus, il aperçoit des fantômes; il se plonge dans « la vallée ténébreuse de la Mort », expression favorite d'Young. C'est un poème moral assez ferme d'allure, très classique de style, et qui fait un grand usage de l'allégorie : la Mort y est personnifiée, ainsi que le Péché, la Vieillesse, etc...

Bien que moins célèbres que les modèles auxquels ils devaient leur existence, les principaux des poèmes que je viens de passer en revue ont été, dans certaines collections poétiques, réunis aux chefs-d'œuvre du genre. Ainsi les *Extracts in Poetry* de 1791, gros et dense volume qui offre une énorme masse de poésie anglaise, contiennent dans leur première partie le *Nocturne* de Parnell, le *Tombeau* de Blair, plusieurs fragments d'Young, l'*Élégie* de Gray, et la *Mort* de Porteus : il se constituait ainsi un petit *corpus* de poésie sépulcrale. Le premier volume de

Roach : *Beauties of the Poets of Great Britain* (1794), réunit le *Tombeau* de Blair, l'*Élégie* de Gray, les *Pensées nocturnes* de Moore et les *Réflexions du soir à Westminster*. La vignette qui représente *La Tombe d'Élisa;* le frontispice, où l'on voit un jeune homme méditant dans un cimetière au clair de lune; les épigraphes empruntées à Young et à Hervey complètent l'impression et font de ce petit volume un vade-mecum de l'amateur de tombeaux.

On trouve des tableaux encore beaucoup plus précis et déjà le genre macabre dans quelques passages des *Élégies* de Shenstone, notamment la deuxième, la quatrième, la quinzième et surtout la vingt-deuxième. Dans celle-ci le poète voit en songe le fantôme de celle qu'il aimait ; la mort l'a bien changée. Elle se plaint d'avoir été exhumée sans égards et avec une précipitation grossière. Cette élégie est une protestation contre les violations de sépultures, qui se faisaient trop fréquentes, paraît-il, quoiqu'on les justifiât par des nécessités de dissection, etc... Shenstone, ailleurs volontiers réaliste, est ici un intéressant précurseur des *Tombeaux* de Foscolo.

En dehors de ces imitations généralement évidentes et incontestables, on peut se demander jusqu'à quel point Young, Hervey et Gray ont exercé une action sur les principaux poètes anglais de la seconde moitié du siècle. On a cru remarquer une certaine influence diffuse des *Nuits* sur le *Village abandonné* de Goldsmith, sur Cowper et Crabbe pour quelques traits que cite M. W. Thomas, sur Blake, dans ses *Chants de l'Expérience* (1794). Le poème de ce dernier, *Night,* est plus senti et plus vrai que tout ce qu'on avait écrit avant lui sur la Nuit. On n'avait guère lu au XVIII[e] siècle de vers comme ceux-ci, et si l'on en avait rencontré, on les aurait peut-être peu goûtés :

The moon, like a flower
In heaven's high bower,
With silent delight
Sits and smiles on the night.

Ces poètes et d'autres ne doivent, en somme, pas grand'chose à Young pour leur inspiration générale, encore moins à Hervey.

Par contre, l'*Élégie* de Gray est un des modèles qu'on imite le plus volontiers en Angleterre dans la seconde moitié du siècle. On préfère cette poésie moins sombre, moins philosophique, plus humaine, descriptive et rêveuse. Dès 1752, Richard Cumberland, alors étudiant, composait une « élégie de cimetière » sur le type de celle de Gray. Collins s'en inspire peut-être dans son *Ode au Soir*, plus certainement Mason dans son élégie intitulée *Dans un Cimetière, au sud du pays de Galles* (1787), et aussi Thomas Warton dans son *Ode écrite à Vale Royal Abbey* (1789) ; mais miss Clara Rinacker remarque que dans ce dernier poème le romantisme est bien plus accentué que dans celui de Gray (1). Parmi les autres poètes anglais qui ont plus ou moins imité l'*Élégie* au XVIII[e] siècle, on cite Falconer, James Graeme, William Whitehead, John Scott, Henry Headly, Robert Lovell. J'y ajouterai Duncombe pour sa *Contemplation dans un collège, le soir* (avant 1794). Quant à l'imitation de sir John-H. Moore, publiée dans ses *Poetical Trifles* et qui a été écrite entre 1776 et 1780, c'est une inoffensive parodie : c'est l'élégie d'un vieux *fellow* d'une vieille Université ; la parodie est amusante d'ailleurs. En Amérique, on retrouve encore l'influence de Gray dans le *Cimetière indien* et dans la *Ferme abandonnée* de Philip Freneau (vers 1795). M. Northup a compté cent quatre imitations ou parodies de l'*Élégie* jusqu'à 1830.

Blake, que j'ai nommé tout à l'heure, ne se contente pas d'imiter Young en quelques passages : il se sert de son talent de graveur pour le commenter. Nous l'avons vu illustrer le *Tombeau* de Blair de manière à souligner sa foi en l'immortalité. La série des illustrations des *Nuits* est un véritable commentaire perpétuel du texte. La Mort, le Sommeil, les Songes sont représentés par des figures si élancées, aux traits si expressifs,

---

(1) Clara Rinacker, *Thomas Warton*, 1916.

à la beauté si éloignée de tout type humain que nous nous sentons dans la pure convention. Blake donne lui-même l'explication de chaque gravure, et un astérisque marque dans le texte les vers qui ont servi de thème à chacune d'elles. Le docteur Young lui-même est idéalisé sous les traits d'un jeune homme vêtu à l'antique. La Mort est un vieillard qui tient une cloche dont il sonne aux oreilles du dormeur. Cette illustration trop sincère et un peu naïve nuit au texte qu'elle veut éclairer ; elle a des puérilités affectées et des raffinements d'un goût douteux ; elle voit l'ouvrage par ses petits côtés. Ainsi l'auteur des *Nuits* est représenté littéralement encerclé de ronces bien épineuses, symbole, dit Blake, de ses tristesses. Dans la seconde *Nuit,* un énorme clairon, embouché par un archange, réveille un squelette dans sa tombe. L'artiste a choisi le moment où les tibias et les humérus commencent à se remuer. Cela est passablement ridicule, et un caricaturiste ne trouverait pas mieux. A matérialiser certaines idées, on leur fait du tort. Si la résurrection des corps peut être représentée par le crayon ou le burin, — et il est permis d'en douter, — Blake s'y est bien mal pris. Sans doute, Victor Hugo a longuement décrit, dans *La Trompette du Jugement,* le clairon monstrueux qui « sonnera la diane effrayante des morts » ; il a évoqué le moment où l'on verra les spectres « se dresser et prendre à la hâte leurs os », mais il n'a pas dessiné pour les yeux le tableau qu'évoquait à l'esprit son imagination visionnaire. Il est clair que le mystique Blake n'a pas le sentiment du ridicule.

On peut remarquer que presque toutes ces imitations anglaises gardent un caractère didactique et religieux. L'élément sentimental n'y domine pas, l'élément macabre n'y paraît que rarement, ou il ne sert qu'à renforcer d'un trait réaliste l'enseignement moral. Plus près de ses modèles, la poésie de la nuit et des tombeaux leur reste en Angleterre plus fidèle. Ailleurs, elle se diversifie et s'émancipe davantage.

Imitations allemandes.

La dette de la littérature allemande du XVIII[e] siècle envers la poésie sépulcrale anglaise est considérable. C'est ce qu'ont montré Barnstorff et Kind dans leurs travaux sur Young en Allemagne : ils ont exhumé, le second surtout, quantité de poèmes, de morceaux curieux, et leurs recherches offrent une base nécessaire à toute étude du même genre. Mais ils n'ont ni donné aux divers écrivains leurs proportions, ni cherché à établir quel genre d'inspiration, quelle nuance prédomine en chacun d'eux, ce qu'il apporte de particulier et peut-être de nouveau. Il faut faire de plus une petite place à Hervey et à Gray et ne pas négliger la répercussion à l'étranger de certaines œuvres allemandes.

Ce sont d'abord des imitations directes, où la nuit offre le cadre et la méditation philosophique le contenu. Le titre même d'Young est reproduit plus ou moins dans les *Pensées du Soir* de Tscharner (1750), dans des *Pensées nocturnes* anonymes de 1762, dans la *Solitude nocturne* de Fischbach (1781). La *Nuit* de Zachariae (1755) vaut qu'on s'y arrête un peu davantage. C'est, dit le poète, l'heure de la prière universelle; c'est l'heure qui inspira Milton et Young. Il convient de la choisir pour errer dans le cimetière du village, souvenir de l'*Élégie* de Gray. C'est là qu'on tire derrière soi le rideau de la vie, expression empruntée à Young. Puis quelques lieux communs, et le tableau d'un enterrement rustique qui se célèbre de nuit. L'auteur a voulu évidemment acclimater en Allemagne et développer la poésie des cimetières née en Angleterre. « Toute la mélancolie des scènes nocturnes, dit-il lui-même, n'a pas été épuisée par les poètes anglais. » Mais il a, plus que Young, le goût du pittoresque. Il

aime à décrire les abbayes en ruines, les voûtes moussues, les piliers gothiques et les tombes solitaires au clair de lune. C'est la veine qui se trouve pour la première fois dans Thomas Warton. On remarquera à ce propos que ce décor, désormais brossé avec prédilection par les poètes de la nuit, ressemble par plusieurs traits au paysage ossianique : l'un et l'autre offrent des éléments de la poésie des ruines.

Plus que la nuit, le tombeau est l'objet principal de nombreuses imitations d'Young et de Hervey. Le poème en quatre chants de Heydenreich : *Le Tombeau* (1775), est tellement analogue aux *Nuits* qu'on l'a publié à la suite de la traduction d'Ebert. Mais ce qui domine, c'est la méditation philosophique et religieuse devant la tombe. Elle est plus philosophique dans les poésies de Schubart écrites avant 1767 : *Regard sur le Monde; L'Immortalité de l'Ame; Cantique de Nouvel An,* et dans son poème *A Chronos* (1774); dans les *Heures solitaires* de Philipp Müller (1760) et dans le *Solitaire,* revue morale publiée à Hambourg en 1766, sous la direction du professeur M. K. Curtius. Elle est plus religieuse dans le *Chrétien auprès des Tombeaux*, de Löwen (1753); dans les *Consolations près des Tombeaux de ceux que nous avons aimés,* de Wettengel (1785). Elle est plus plaintive dans la *Mélancolie* de Staüdlin, dans les *Poèmes de tristesse et de deuil,* de Triller (1752); ce médiocre poète de l'école classique de Gottsched se met à pleurer avec Young; dans des plaintes comme celles de Kretsch (*Klaggedicht,* 1753) ou de Hering (*Klagoden,* 1771); dans la *Plainte sur la Mort de la Bien-Aimée,* de Löwen (1753); dans les *Chants de Mort,* de Knebel, (1767); dans Dusch, Lenz, J. Adolf Schlegel, Giseke et ses *Odes* consacrées à des morts (1767); même dans les premières poésies de Salis-Seewis (1793), qu'on appelait alors le « chantre de la mélancolie ». Moins larmoyante et plus sincère, une dame Elisabeth Wehrs, dans un court poème: *La Tombe* (1782), appelle la mort et l'éternel repos.

Deux autres poèmes offrent plus d'importance et méritent d'être étudiés de plus près : celui de Cronegk et celui de Creuz.

J.-Fr. von Cronegk est mort en 1757, à vingt-six ans. Son poème : *Solitudes* (*Einsamkeiten*), écrit l'année même de sa mort, fut publié en 1760 par le poète Uz, le meilleur ami de l'auteur. Ces *Solitudes* comprennent deux poèmes : l'un composé de six chants en alexandrins rimés, assez gauche, où l'accent personnel se fait peu sentir; l'autre composé de deux chants en hexamètres, plus passionné et plus mûr de forme. Le jeune poète commence par exprimer de funèbres pressentiments : « Je te bénis, solitude! tu es l'image du tombeau. » Séparé de sa famille et de ses amis, il s'abandonne à la tristesse. Il invoque Klopstock, le « profond Young », le « noble Creuz » et son maître Gellert. Il ébauche une esquisse de la mort du juste. La seconde partie est inspirée par la mort de sa mère, qu'il désigne sous le nom de Serena. Il y a là au moins un passage émouvant et qui paraît sincère : « Dors-tu? Non, tu ne dors pas. Tu me contemples du haut des nuages brillants ; tu entends ma plainte... Oui, tu vis — et c'est moi qui suis mort : mort aux joies qui m'invitent, mort à l'ambition qui jadis me poussait à veiller à minuit sous la lampe auprès des sages de l'antiquité... » Le poète voit apparaître une haute figure au regard pensif, à la beauté mélancolique, couronnée de cyprès, qui descend lentement la colline : il reconnaît en elle la Muse majestueuse « qui dans des Nuits immortelles inspira le chantre britannique ». On voit combien l'imagination poétique de Cronegk est redevable à Klopstock et comme il se met sous le patronage d'Young. Peu d'espérance dans tout cela, peu de consolation puisée dans l'immortalité; rien non plus qui sente la thèse et l'argumentation. Le jeune poète mélancolique, et qui sent sa mort prochaine, souffre et ne discute pas. Il laissa des regrets; son ouvrage fut apprécié, mais plutôt des sentimentaux que des raisonneurs. Parmi ceux-ci, les *Lettres sur la Littérature contemporaine* blâment Cronegk de la manière dont il a imité Young. Il en a pris, disent-elles, la tristesse, mais non l'ordre et la solide composition. Tant mieux! dira le lecteur moderne; mais on en jugeait autrement dans le groupe Lessing-Nicolai.

Ces *Solitudes*, continuait le critique, sont des rêveries qui ne riment à rien. — On le lut en Hollande : le « touchant Cronegk » est lu avec enthousiasme par l'héroïne d'un roman d'Élisabeth Post (1787). On le lut en Italie, où une traduction parut, dit Bertòla, en Lombardie; Bertòla, qui l'apprécie, l'appelle un Tibulle allemand revêtu du vernis mélancolique d'Young (1779). On le lut en France sous le titre de *L'Young allemand ou les Solitudes du baron de Cronegk*, traduction libre (1771).

Le baron Fr.-C. von Creuz (1725-1770) publia de 1752 à 1769 son poème philosophique en six chants : *Les Tombeaux (Die Gräber)*. L'introduction ne parle pas d'Young ni du genre sépulcral; l'auteur y reconnaît pour maîtres Haller, Milton et Klopstock. Mais, au début du chant III, il parle d'Young et de son Lorenzo; il compare le poète anglais au pélican; et à d'autres reprises encore il se proclame tributaire de son inspiration. Les trois premiers chants ont paru en 1752, dans la troisième édition des *Oden und Lieder*; le chant IV en 1754, avec l'*Essai sur l'Ame*. Le poème fut refait en six chants et reparut ainsi en 1760; il reparut encore, très modifié, en 1769. L'ensemble comprend quinze cent soixante-quatre vers, et à cet égard le poème vient avec celui de Feith au second rang comme étendue dans toute cette masse de poésie nocturne et sépulcrale. Ce sont tantôt des alexandrins à rimes plates, tantôt des strophes rimées; l'auteur cherche visiblement la variété. Les trois premiers chants sont les plus faibles : la pensée du jeune poète est peu mûre et sa plume peu exercée. Ce sont toujours les mêmes lieux communs sur l'égalité et la paix, qui ne se trouvent que dans le tombeau; sur la nuit, la mort, le jugement dernier; sur le spectacle qu'offrent les morts; sur le monde, « palais en apparence, en réalité cachot »; sur le tombeau, « unique patrie du sage »; sur l'oubli, etc... A partir du chant IX, le poème prend plus de vie et d'intérêt. Le poète se réveille, comme Young, au milieu de la nuit. Saisi de terreur, il se demande s'il se réveillera du dernier sommeil, si son âme est immortelle. Pour le savoir, il

va consulter les tombeaux, « la nuit, la terreur et les ombres ». Idée bizarre en somme, et pourtant bien souvent exprimée au XVIII[e] siècle; il paraît que la contemplation d'un cadavre ou d'un squelette est un argument plus péremptoire que les démonstrations philosophiques les plus solidement établies. Il expose alors avec force, comme Young, la thèse de l'anéantissement, qui conseille à l'homme l'épicurisme. Il y répond que l'existence de la pensée chez l'homme prouve son éternité. Il clôt la discussion par un hymne à l'Éternité, peut-être inspiré de celui de Haller, que l'auteur connaissait presque certainement.

Cette discussion est intéressante à examiner d'un peu près et à comparer avec les passages correspondants d'Young. Chez l'un et chez l'autre, l'incrédule parle un langage bien fort, et son raisonnement est présenté avec toute son énergie. Mais tandis que Young ne fait que prêter à Lorenzo les arguments de l'impie pour les réfuter ensuite tout à son aise, Creuz a la bonne idée de les émettre lui-même, de se montrer lui-même hésitant entre les deux thèses opposées. Cela sent moins l'école et la dispute philosophique; cela est infiniment plus sincère et plus humain. M. Hartmann dit avec raison de Creuz en cet endroit : « Nous le voyons devant nous combattre avec les puissances des ténèbres qui menacent de l'écraser; nous souffrons avec lui, et c'est avec un soupir de soulagement que nous le voyons enfin se frayer un chemin jusqu'à la certitude victorieuse de la foi. » Le poète allemand est plus souvent révolté que le ministre anglais : il s'inquiète anxieusement du problème de la destinée humaine; s'il s'apaise dans la foi, ce n'est qu'après de durs combats. En général, Young écrit plutôt pour prouver, et Creuz pour épancher ses sentiments : le premier est plus prédicateur, et le second plus poète. Un critique contemporain de Creuz appelait ses *Tombeaux* des « fantaisies poétiques »; on ne pensera pas à dire cela des *Nuits*. L'impression y tient plus de place que le raisonnement, et à cet égard la veine de Creuz est plus intéressante que celle d'Young. De là aussi sans doute la tolérance

qu'on remarque dans son poème. Il dit, à peu près comme Voltaire : « Que chacun honore Dieu comme il sait et comme il peut le faire. »

Au reste, il imite Young souvent de fort près. Il abonde en réminiscences classiques, en allusions historiques, en termes mythologiques, en lieux communs insuffisamment rajeunis par l'expression. Il pleure la mort d'une amie comme Young pleurait la mort de Narcissa. Mais il reprend quelquefois avec force certains thèmes indiqués par son devancier et que le Romantisme saura mettre en pleine valeur : « O Dieu! nous as-tu créés pour te prier ou pour t'accuser? Notre être mortel était-il digne de la parole du Tout-Puissant? » Dans le chant III (1755-1759), il laisse parler sa douleur, évoque sa triste jeunesse, pense à sa mort, qu'il sent prochaine. Cet accent plus intime l'apparente d'une manière frappante aux jeunes poètes français du début du siècle suivant, aux « poètes mourants ». M. Zumbini signale avec raison que cette fin du poème, plus personnelle, annonce les émotions et les doutes de poètes plus récents, un Leopardi, un Musset. Devant les tombeaux, Creuz s'écrie : « Ici gisent toutes les demi-pensées, interrompues brusquement par la mort... Les pensées elles-mêmes périssent, les pensées que nous ne retrouverons plus jamais! » Sa mélancolie est parfois douce : « O silence sacré, qui passes sur les tombes pieuses, doux comme la brise du matin sur les chastes roses! » Parfois elle est macabre : les vers du cercueil figurent ici à propos de Borgia contemplant le cadavre de sa chère Isabelle; ils sont en train de dévorer ses joues...

Ce poème n'est pas le seul où Creuz se soit montré l'adepte du genre nocturne et sépulcral : on retrouve la même inspiration dans bon nombre de ses *Odes*. Dans ses *Pensées d'un Soir tranquille* (1753), il fait de la nuit sombre l'image de son âme inquiète et triste. Dans ses *Pensées pour la Nouvelle Année* (1753), il invoque la nuit : « O Nuit que mon cœur hait et adore! où se lamente ma profonde mélancolie!... Mère des doux chants de deuil! » Il médite sur la mort, sur la destinée

éphémère de l'homme; il appelle la mort et la résurrection pour une vie meilleure. Dans l'ode *A la Nuit,* il exhale sa tristesse et demande au rêve de lui faire oublier la réalité et ses douleurs. Dans le *Meilleur des Mondes* (1757), il fait entendre la plainte universelle : tout homme est malheureux par la perte des êtres qui lui sont chers; et reprenant le mot de son maître Haller, il déclare que la terre est « la patrie du mal ». Dans le *Souverain Bien*, il s'écrie : « Où est le repos? Hélas! dans la tombe. » Dans la *Solitude*, il se laisse consoler par elle des maux attachés à l'humanité. Un morceau curieux est *L'Homme, ou la plainte de Serenus*. Ce sont, dit-il, des fragments d'une tragédie; c'est le monologue d'un homme triste jusqu'au désespoir. « Ne pourrait-on, ajoute-t-il, distinguer les tragédies en régulières et irrégulières, et par exemple compter les *Nuits* d'Young parmi les dernières? » Le décor est impressionnant : une forêt, la solitude, l'heure de minuit; un rêve prophétique annonce l'avenir à Serenus qui erre dans ce décor sauvage. Ce morceau lyrique d'environ trois cent cinquante vers est une espèce d'ode d'une mélancolie monotone et sombre. Le poète maudit le monde, rêve à la solitude, appelle la mort, dit adieu aux étoiles, etc... Même note dans ses *Pensées philosophiques* en prose, où le moraliste décidément l'emporte sur le poète.

On a vu que Cronegk invoque Creuz en même temps que Young. On a remarqué l'analogie entre la Serena de l'un et le Serenus de l'autre. Creuz, plus important à tous égards, s'il a été peu connu à l'étranger, a joui en Allemagne d'une estimable notoriété. Le père de Gœthe, peu sentimental, lisait Haller et Creuz. Denis rapproche Creuz et Cronegk pour montrer que la mélancolie est naturelle à l'Allemagne et n'y a pas été importée par l'*Ossian* de Macpherson.

Cette influence prolongée d'Young sur tant de poètes allemands et cette quantité d'imitations s'expliquent si l'on remarque que la littérature allemande du XVIII[e] siècle est extrêmement riche en poèmes didactiques et moraux, et que d'autre part les tendances religieuses et même piétistes y occupent

beaucoup de place. Young était à tous ces égards un modèle tout trouvé. Son influence est particulièrement évidente sur Klopstock, que tant de sympathies religieuses et poétiques rapprochaient de l'auteur des *Nuits*. Ebert a relevé dans le *Messie* jusqu'à 106 passages imités d'Young, et l'on en trouverait un très grand nombre aussi dans les *Odes*.

Par contre, l'influence d'Young sur les plus grands écrivains de la seconde moitié du siècle n'est guère visible. Herder ne paraît pas l'avoir imité, et les rapprochements qu'essaie d'établir Barnstorff entre les *Nuits* et certaines de ses oraisons funèbres ne sont guère probants. L'influence d'Young sur Gœthe se réduit à rien, si l'on admet que *Werther* ne doit rien aux *Nuits*, que Gœthe, même jeune, a dû peu goûter. De même pour Schiller : à l'un et à l'autre, les raisonnements et la prédication verbeuse du ministre anglican ont dû paraître inefficaces et importuns, comme ses pompeuses déclamations étaient tout le contraire de la poésie telle qu'ils la comprenaient. Malgré l'analogie des titres, les *Hymnes à la Nuit* de Novalis ne portent nullement le caractère nocturne et sépulcral de l'école que nous étudions, quoi qu'en dise Barnstorff, et Kind l'a fort bien constaté. Une ressemblance analogue a pu faire croire que le fameux ouvrage de Zimmermann, *La Solitude* (fragment en 1756, puis en 1773; ouvrage complet en 1786), s'inspirait des mêmes tendances. Mais cet ouvrage psychologique et pathologique d'un médecin philosophe n'a aucun rapport avec la veine nocturne et sépulcrale. Cependant le frontispice de la petite édition de 1773 représente un vieillard méditant parmi des rochers ; à ses pieds une tête de mort. Comme il arrive quelquefois, l'illustrateur a trahi l'auteur.

Gray a été en Allemagne bien moins imité que les autres modèles de la poésie des tombeaux. Hölty reprend son titre, mais ne suit l'*Élégie* originale que d'un peu loin : sur huit idées essentielles du texte anglais, le poète allemand en retient six [1].

---

[1] Rhoades, *Höltys Verhältniss zu der englischen Literatur*. Diss. Göttingen, 1892.

Imitations diverses.

A défaut d'études historiques particulières sur les *Nuits* et la poésie sépulcrale dans les autres littératures d'origine germanique, études qui manquent complètement jusqu'ici, on peut au moins, en ce qui concerne deux pays, la Hollande et la Suède, recueillir quelques faits qui permettent d'affirmer une assez ample diffusion et une veine prolongée d'imitation.

En Hollande, Élisabeth Wolff, l'une des deux femmes remarquables qui, sous les noms d'Aagtje et Beetje, renouvelèrent par leur collaboration le roman hollandais, avait commencé par écrire des vers, et ces vers avaient pour titre : *Pensées solitaires et nocturnes sur le Sommeil et la Mort* (1765) ; ils étaient fort imités d'Young, et plutôt de ses premières *Nuits*. Dans les romans sentimentaux de Rhijnvis Feith, si caractéristiques de l'époque et directement tributaires de *Werther* et du *Siegwart* de Miller, la nuit et le clair de lune forment le cadre indispensable de ces scènes touchantes où les larmes coulent avec une si incroyable abondance. Dans la *Julia* de Feith (1783), les deux amoureux qu'un père barbare, un « mortel insensible », refuse d'unir, descendent ensemble dans un caveau. Julie s'abat sur un cercueil ; elle et son amant s'entretiennent de la mort, de la résurrection ; saisis d'émotion à ces grandes idées, ils se jettent éperdument dans les bras l'un de l'autre ; puis, les mains jointes, ils s'agenouillent et remercient le Tout-Puissant de les avoir faits immortels. Vertu magique des croyances qu'enseignait Young, et qu'un tel cadre fortifiait dans les âmes ! Lorsque plus tard, sur un banc de mousse « que la religion et l'amour ont élevé », Édouard est sur le point de se laisser aller à sa passion, le mot *Immortalité,* prononcé par Julie, le rappelle à lui-même et l'arrête dans son égarement. Et cela sans doute vient de Rousseau ; mais voici qui ramène à Young, et surtout à Hervey.

Après la mort de cette Julie adorée, Édouard s'installe auprès de sa tombe, parmi les ruines gothiques; là, au clair de lune, il contemple le ciel; il lui semble qu'il est descendu chez les morts et qu'il partage le tombeau de Julie.

L'influence directe d'Young est plus visible encore dans l'autre roman de Feith, *Ferdinand et Constantia* (1785). Le héros, à qui la mort a ravi sa première amante, et qui a vu l'autre lui devenir infidèle, se sentant au comble du désespoir, se met à lire Young et Ossian. « Ossian et Young, dit-il, sont les seuls amis qui me soient restés. Tous les autres livres sont depuis longtemps bien loin de moi. Ma tête est trop faible pour penser, et mon cœur trop malade pour sentir. Mais Ossian et Young, je ne les lis point : je les écoute parler, ces nobles esprits, et dans chacun d'eux je trouve un compagnon de souffrance, un homme qui partage ma destinée. » Le ronronnement solennel et monotone des *Nuits* a pu produire cet effet sur plus d'un esprit abattu (1).

Mais c'est surtout dans son poème *Le Tombeau* (*Het Graf*, 1792), en quatre chants et en plus de mille sept cents vers, que Feith s'est fait l'imitateur de l'école des cimetières et l'interprète attitré de la poésie sépulcrale dans son pays. Taine aurait vu là un excellent exemple de l'influence du terroir et du climat sur les productions de l'esprit. En quittant l'Angleterre pour passer en Hollande, cette poésie perd son caractère âpre et volontiers ironique; elle devient calme, un peu flottante et molle, parfois lourde; elle est didactique sans être polémique et pressante comme dans Young. Le poète erre la nuit parmi les tombeaux; il a déjà choisi l'emplacement de sa sépulture; il évoque la paix dont il y jouira. Puis, élevant son regard vers les astres, il contemple l'Étoile du soir, le Chariot, la lune surtout. Ici, un joli mouvement : ô lune, dit le poète, toi que j'ai tant aimée ! « O lune qui as éclairé mon sentier plein

(1) Sur le roman sentimental en Hollande, il faut consulter J. Prinsen, *Het sentimenteele bij Feith, Wolff-Deken en Post* (*De Gids*, janvier-mars 1915).

d'épines », continue à m'éclairer dans ma tombe. L'*Hymne à la Nuit*, qui vient après, a le tort d'être trop long. La plupart de ces poètes secondaires ne savent pas se resserrer et se concentrer afin de trouver la forme qui reste; il est vrai que s'ils la trouvaient, ce seraient de grands poètes. Plus loin, l'auteur se représente errant au milieu des forêts, et là s'élevant à Dieu. De fréquentes apostrophes à des personnages fictifs auxquels il adresse ses raisonnements et ses exhortations rappellent de près Young et son Lorenzo. Ailleurs, ce sont encore des tombeaux avec leurs cadavres et les vers qui les rongent, et tout cela noyé dans des flots de mélancolie. Mais cette incurable tristesse, sincère chez Cronegk par exemple, paraît chez Feith avoir été surtout littéraire. Car c'était à cette époque un bon bourgeois hollandais d'une quarantaine d'années, qui avait huit enfants bien portants, jouissait d'une honnête aisance, et dans sa confortable villa de Zwolle buvait d'excellent vin.

Il reprenait encore les mêmes thèmes, mais plus timidement, dans son autre poème *La Vieillesse* (1803). Son compatriote Helmers avait suivi la même voie dans un sombre poème : *La Nuit* (1788). Le succès du *Tombeau* de Feith fut considérable en Hollande. Eichstorff le traduisit en allemand en 1821. Mais on a remarqué la date tardive de son apparition. La poésie sépulcrale, sans avoir terminé son rôle, a déjà, à la fin du siècle, dit ce qu'elle avait à dire dans plusieurs pays de l'Europe. De plus, le robuste bon sens hollandais ne laissa pas ce genre s'implanter à demeure et peut-être même ne lui permit pas de porter tous ses fruits.

Si la poésie sépulcrale ne donne qu'assez tard son œuvre principale en Hollande, il en est à peu près de même en Suède, avec cette réserve que là aucun poème ne s'impose particulièrement à l'attention comme celui de Feith ou celui de Creuz.

L'influence d'Young est très marquée en Suède; nous l'avons dit à propos de la mode funèbre qui y régna encore plus qu'ailleurs. Déjà Oxenstjerna, dans la *Nuit* (1766), montrait cette influence, qui devenait bien plus visible dans la seconde édition

refondue de son poème (1). Mais il est plus mystique que Young, qui ne l'est pas du tout et qui même a horreur du mysticisme et de l'illuminisme. M. Lamm voit là l'influence de la franc-maçonnerie, si importante en Suède à cette époque, et au sein de laquelle Young recrute beaucoup d'enthousiastes. Oxenstjerna correspondait avec Reuterholm, vers 1780, dans un style larmoyant imité d'Young. C'est surtout entre 1780 et 1790 que ce courant se fait sentir dans la poésie suédoise. Avec des différences, la même inspiration anime le *Chant du Soir* de Bellman, la *Nuit* de Skjöldebrand, écrite en 1780, à propos de la mort de sa femme, poème directement tributaire d'Young; l'*Ode au Désespoir*, de Kellgren (1784), et sa pièce *A Cristina* (1789); *Mes Nuits sans sommeil*, de C.-F. Horn. Lidner, plus romantique, doit beaucoup à Gray : il unit la mélancolie et le sentiment de la nature. *Minuit* (1791), *A l'ombre de ma Mère* (1783), et surtout l'introduction du *Jugement dernier* (1788), font de lui le représentant le plus qualifié de l'école nocturne en Suède. La *Plainte* de Clewberg sur la *Mort de Louise Ulrique* (1783) est plus sincèrement mélancolique; M. Blanck y voit une fusion des *Nuits* et du *Penseroso* de Milton. Le poème *L'Automne*, du même Clewberg (1774), s'inspirait davantage de l'*Élégie* de Gray. Tegnér se montrera encore tributaire de cette mode littéraire par son *Hypocondriaque* (*Mjältsjukan*, 1825).

Nous avons vu Feith en Hollande donner les tombeaux pour cadre à ses scènes d'amour. Dans l'*Amant de la Solitude*, de Granberg (1800), la littérature suédoise offre un spectacle analogue, mais beaucoup plus discret : si la sensibilité y est déclamatoire, du moins n'y trouve-t-on pas cette sensualité macabre

(1) Sur plusieurs aspects principaux du préromantisme suédois, on a maintenant les excellents ouvrages de M. Martin Lamm : *Upplysningstidens Romantik*, Stockholm, 1re partie, 1918; 2e partie, 1920; *Johan Gabriel Oxenstjerna*, id., 1914; *Swedenborg*, id., 1915. Il faut y joindre le livre essentiel de M. Anton Blanck, *Den Nordiska Renässansen...* Stockholm, 1911, et Werner Söderhjelm, *Åboromantiken*, id., 1915.

et presque pathologique qui venait en droite ligne des romans allemands. L'auteur est conduit par son adorée Lotta dans un pavillon qu'elle a consacré à la mémoire de sa mère : une urne d'albâtre, des cyprès, une « sombre solennité » ; sur le socle de l'urne, plusieurs inscriptions tirées d'Young, dont les *Nuits* sont ouvertes au pied d'un cyprès. Lotta quitte son amant pour verser librement des larmes. Elle partie, la sensibilité s'empare du cœur du jeune homme : il se sent inondé de larmes ; il s'agenouille devant l'urne. Lotta le surprend dans cette attitude ; elle est émue : « C'est ma place ! » dit-elle avec un beau sourire mélancolique. Il a gagné son cœur.

Le manque de travaux préparatoires rend bien difficile l'étude de la poésie nocturne et sépulcrale qui peut se rencontrer dans d'autres littératures où l'influence française était prépondérante, comme la littérature portugaise, la polonaise, la hongroise. Je rencontre en Hongrie Paul Anyos, jeune prêtre exilé dans un couvent, mort en 1784, à vingt-huit ans, qui chante la nature, la retraite, et devient le premier poète pessimiste et élégiaque de son pays : il exhale ses plaintes à la lueur de la lune et appelle la mort. On peut douter qu'il connût Young et la poésie anglaise des cimetières. En Pologne, Kniasnine représente la poésie mélancolique, mais encore réservée, à la fin du siècle.

En Russie, on a connu Young et on l'a imité. Déjà Lomonossov, le premier poète de la Russie moderne, avait écrit en 1749 ses *Pensées nocturnes sur la grandeur de Dieu, à l'occasion d'une aurore boréale.* Derjavine, son successeur, dans un de ses meilleurs ouvrages, la *Monodie sur le Prince Mestchaski* (1779), donne un exemple de poème moral consacré à la mort. Sans doute il y développe des lieux communs — et le moyen de faire autrement en un pareil sujet ? — mais l'inspiration et le ton rappellent Young et paraissent annoncer l'*Immortalité* de Lamartine. En tout cas, Derjavine, beaucoup plus poète que Pope et Voltaire, rivalise du premier coup avec l'auteur des *Nuits*. Il les connaissait très probablement, au moins

par Le Tourneur. Sa célèbre *Ode à Dieu* (1784), qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, et en outre en chinois et en japonais, ne fait guère que rimer les attributs divins et les dogmes chrétiens et « rappelle alternativement la *Messiade* de Klopstock et les *Nuits* d'Young (1) ». Une telle poésie, toute didactique, rappelle en effet les parties les plus abstraites et les moins personnelles des *Nuits;* mais, tout ennuyeuse qu'elle nous paraît aujourd'hui, il faut bien nous dire qu'elle constituait un genre nouveau, inauguré par Pope et Voltaire, auquel Young se rattache à cet égard. Cette poésie ne cherche pas à séduire l'imagination : elle prend l'homme par les idées, mais elle le prend avec force. Nos pères, moins difficiles que nous en fait de poésie, trouvaient à lire ces vers le même genre d'intérêt qu'ont offert plus tard Leopardi, Lamartine et Hugo. Karamzine, enthousiaste d'Young comme de tant d'autres écrivains étrangers, de Gessner et Rousseau à Sterne et Richardson, écrit *La Tombe*. Joukovski, plus sincère et mieux doué, donne, encore adolescent, vers 1800, une imitation de Gray, qui doit aussi peut-être quelque chose à Young : *Pensées sur une Tombe*. Un poème anonyme, *Le Cimetière*, publié dans le *Rousski Viéstnik* en 1809, imite Gray avec des couleurs plus lugubres. Viskovatov, en adaptant à la scène russe le *Hamlet* de Ducis (1810), y ajoute un « réalisme macabre » qui modifie notablement le caractère du héros. Hamlet « erre à minuit au milieu des tombes, se nourrissant d'horreur parmi la corruption et les tombeaux ». C'est dans un cimetière que le spectre lui apparaît (2).

---

(1) Turner, *Studies in Russian Literature*, Londres, 1882, p. 82.
(2) A. Lirondelle, *Shakspeare en Russie*, Paris, 1912, p 99.

CHAPITRE V.

Les Imitations. — Littératures du Midi.

Imitations françaises d'Young.

Dans les pays de langues néo-latines, l'histoire de la poésie nocturne et sépulcrale offre un caractère particulier. Sauf de rares exceptions, tout ce que ces pays connaissent des prototypes du genre se réduit aux traductions françaises que Le Tourneur a données d'Young, de Hervey et de Gray. Ce sont là leurs seuls modèles, et ces modèles sont eux-mêmes, au moins en ce qui regarde Young et Hervey, des copies fort infidèles. Le groupe d'imitations que nous abordons maintenant a donc pour caractère essentiel d'avoir Le Tourneur pour source à peu près unique; d'où certaines différences qui le séparent du groupe précédent.

Nous sommes bien renseignés sur l'inspiration lugubre dans la littérature française au XVIII[e] siècle, par l'excellente étude de M. Baldensperger, qui la suit avec précision dans son développement historique, mais en se bornant à Young et sans analyser les œuvres en détail. Young et, à un faible degré, Hervey sont bien responsables de cette invasion littéraire : car avant l'apparition des *Nuits* et des *Méditations* dans la traduction de Le Tourneur, on rencontre peu de textes où ce goût se fasse jour. Feutry seul, le mélancolique et sombre Feutry, qui devait se pendre en 1789 dans un accès de démence, composait le *Temple de la Mort* (1753, trois fois réédité jusqu'en 1771), deux cent

soixante-quatre alexandrins faibles et déclamatoires, surtout dirigés contre les méchants rois, et qui n'appartiennent pas nettement à l'école des cimetières. Au contraire, les *Tombeaux* (1755, deux fois réédité) offrent dans leurs cent huit alexandrins l'imitation la plus directe de Hervey. Le préambule offre le tableau d'un monastère et d'un cimetière. Puis vient la classique énumération des morts enterrés là : « Quel est ce monument? » Et voici successivement l'enfant, le jeune homme frappé le jour de ses noces, la jeune beauté, — ici, un peu plus de réalisme : « Une masse putride est tout ce qui lui reste... » et les vers, appelés « insectes dévorants », — les grands avec leurs inscriptions flatteuses et mensongères. Tout cela reste assez faible d'ailleurs, et surtout très peu personnel. A cette date de 1755, Hervey n'était pas traduit en français; mais l'imitation est indiscutable. Il n'y a rien qui concerne notre sujet dans le troisième poème de Feutry : *Les Ruines* (1767), ramas de lieux communs sans aucune couleur. Sébastien Mercier donnait aussi dès octobre 1768 un poème intitulé *Que notre âme peut se suffire à elle-même,* que M. W. Thomas croit inspiré d'un passage de la sixième *Nuit* d'Young. Mais c'est que Mercier, ami intime de Le Tourneur, aura connu par lui les beautés d'Young avant que le traducteur eût terminé et publié sa tâche : le privilège étant daté du 15 mars 1769, il est probable que la traduction était fort avancée sinon achevée en août ou septembre 1768.

Toutes les autres imitations sont postérieures à Le Tourneur et dérivent de sa traduction. On en compte peu d'aussi directes qu'en Angleterre et en Allemagne. Ce sont surtout des réminiscences, des indications et des allusions, marquant plutôt un enrichissement de la sensibilité que la conquête d'une terre poétique nouvelle; et jusque vers 1795 l'élément sépulcral est moins important que l'élément nocturne.

Le premier se rencontre dès l'abord dans Sébastien Mercier. Dans l'*Éclipse de Lune, récit d'un solitaire,* qui fait partie de *L'An 2440* (1770), il demande la permission d'introduire un

morceau « dans le goût d'Young ». Il montre un solitaire rêvant dans un cimetière, où il goûte « une tristesse auguste ». La pompe et l'éclat du jour l'offusquent et l'attristent. Il attend avec impatience la nuit; l'oiseau funèbre l'inspire; il entend son aile heurter et faire rouler les crânes. Il raille la vanité des distinctions et des inscriptions funéraires. Il considère la tombe comme le creuset où se fond la matière, où des scories grossières se dégage l'or pur. Rien de triste, rien d'affreux dans le spectacle du sépulcre : il ne doit inspirer que l'espoir et la sérénité. — On remarquera combien Mercier, bien que peu dévot, tire mieux que Young les conséquences légitimes de la religion d'Young, combien il est plus logique et plus sensé. — Là-dessus une éclipse de lune, en le privant brusquement de toute lumière, fait tomber le philosophe dans une fosse ouverte. Il se trouve au milieu des morts. L'effroi s'empare de lui, une sueur froide l'inonde, il s'évanouit — que n'a-t-il profité de cet instant, pense-t-il depuis, pour entrer dans l'éternité? — La lune reparaît, il se ranime, sourit de ses terreurs. Ainsi, quand la lumière de la raison s'éclipse pour l'homme, il se reprend à craindre la mort, au lieu de se sentir introduit par elle dans la lumière éternelle.

On ne trouve guère en France d'autre texte intéressant inspiré directement par les *Nuits* d'Young. Ne connaissant pas Blair et moins familiers avec Hervey qu'avec Young, les écrivains français ont surtout imité de ce dernier la préoccupation générale de la mort, le goût pour la nuit et le silence. Un nommé De Laveaux donne vers 1800 des *Nuits champêtres* que je n'ai pu rencontrer; elles sont traduites en italien par A. Fernando (1803). L'abbé Pey publiait en 1787 un ouvrage en prose, de caractère presque uniquement religieux : *Le Sage dans la Solitude, imité en partie de l'ouvrage d'Young qui porte le même titre*, ou plutôt d'une partie des *Nuits*, car aucun ouvrage d'Young ne porte ce titre ni un autre approchant, et ce n'est même pas un des titres arbitrairement donnés par Le Tourneur à ses vingt-quatre Nuits. L'ouvrage est peut-être traduit de

l'ouvrage italien qui porte le même titre, et que je n'ai pu voir. Lucien Bonaparte avait commencé en 1796 un chant sur Brutus « à la manière des *Nuits* d'Young ». Plus particulièrement, les ressouvenirs des *Nuits* se multiplient à partir de 1770. Quand un lugubre inconnu, Girard-Raigné, s'écrie, en 1776 :

Je suis seul. J'ai tiré le rideau sur la vie ...,

il emprunte à Young une de ses expressions, mais il ajoute avec plus de hardiesse :

Peut-être cette vie est le songe d'un mort.

Un autre, en 1787, évoque l'image désormais familière de « Young en cheveux blancs, sur les tombeaux penché ». Le comte d'Aguilar, officier de cavalerie, donne en 1788 une *Épître sur la Tristesse*, qui reflète surtout l'attitude d'Young et ses méditations nocturnes. Laclos, dans son *Épître à la Mort* (1777), Fontanes, dans son poème *La Nature et l'Homme* (1778), lui sont redevables de leur inspiration générale. Bernardin de Saint-Pierre, dans sa *Chaumière indienne*, lui doit peut-être quelques-unes des réflexions que la vue des cimetières inspire au paria, et dont il fait part au docteur. Comme les romans hollandais de Feith, la *Werthérie* de Perrin (1789) combine *Werther* et Young : la catastrophe du roman se produit après que l'amant a lu à son amante un morceau des *Nuits*. Les nombreux mélancoliques de la fin du siècle, du Consulat et de l'Empire, empruntent volontiers à Young l'expression de leur mélancolie. Celle d'André Chénier reste classique, par exemple dans ses élégies I et IV, quoiqu'il rende justice aux mérites d'Young. En 1804, Ricard Saint-Hilaire fils publie un poème, mal écrit, sur la *Mélancolie*, qui se termine par un hymne à la Nuit.

D'autres, et ceci est particulier à la France, s'attachent surtout à l'intérêt biographique que faisait naître ce que l'on croyait savoir d'Young lui-même, à la légende de l'auteur des *Nuits*. André Chénier paraît avoir été particulièrement touché de

l'infortune du père de Narcissa ; il estime que « tout lecteur qui n'est pas de pierre pleure avec lui sur le tombeau de sa fille ». Creuzé de Lesser, en 1798, fait jouer au Vaudeville une pièce en un acte : *Young ou la Vie*, qui représente le poète pleurant sa fille et sur le point de se tuer de désespoir. L'invraisemblance criante d'une telle idée chez un prêtre chrétien ne choquait probablement personne à la fin du Directoire. Mais il retrouve sa fille et tout finit bien. De même Paccard dédiait à Talma en 1818 une élégie *Young et Narcisse* « avec notes et anecdotes ». C'est l'histoire d'Young, dans le midi de la France, ne pouvant obtenir pour sa fille une sépulture et l'enterrant de ses mains. Paccard est enthousiaste de

> Ce mortel étonnant qu'honore l'Angleterre,
> Le chantre des tombeaux, de la nuit, de la mort.

Mais il voit surtout en lui le poète de la nature : il faut pour le comprendre, « quittant la ville, aller le méditer au sein de la nature ».

Imitations de Hervey.

A côté des imitations d'Young, il existe au moins deux imitations de Hervey assez considérables pour mériter une mention particulière : les *Tombeaux*, de Bridel (1779), et les *Méditations sur la Mort*, de Bulidon (1782). Si médiocres que soient en général ces deux poèmes, ils méritent de retenir l'attention, parce qu'ils sont les seuls qui représentent en langue française l'équivalent de ceux de Creuz et de Feith, entre lesquels ils se placent chronologiquement : ils dérivent tous deux de Le Tourneur, qu'ils suivent à une dizaine d'années de distance, de même que Creuz suivait Ebert.

L'auteur des *Tombeaux* n'est autre que le futur doyen Philippe Bridel, plus tard si connu dans la Suisse romande comme poète de sa petite patrie et pasteur de Montreux ; mais

il a alors vingt-deux ans, et c'est son début dans les lettres. Les *Tombeaux* forment un poème en quatorze chants, publié à Lausanne en 1779, imité de Hervey, dit le titre, et qui compte deux mille six cent quatre vers. Il suit à peu près la marche générale de Hervey, qu'il ne connaît du reste que par la traduction de Le Tourneur, mais il développe librement certains épisodes ou certaines idées, et surtout il ajoute des morceaux complètement nouveaux. Tout jeune, il avait lu Parnell avec enthousiasme dans le recueil de l'abbé Yart, et Hervey dans Le Tourneur; il s'était essayé à en mettre quelques passages en vers français; la notice de Le Tourneur lui fait vénérer Hervey comme le parfait modèle du bon prêtre de campagne, vrai serviteur de Dieu, providence des villageois, comme un véritable saint. Sa reconnaissance un peu naïve s'étend à Le Tourneur, qui lui a révélé l'homme et l'œuvre : « Sensible Le Tourneur, je te dois ces tableaux! » Il préfère Hervey à Young : il le trouve moins pessimiste :

> Oui, du pinceau d'Young les touches rembrunies
> Sous ta sensible main paraissent éclaircies.

Il cite aussi avec admiration le sombre Feutry, qu'il appelle, je ne sais pourquoi, « charmant peintre des grâces ». Bridel est une bonne âme : il admire tout le monde. Il n'est pas trop macabre; s'il parle du ver des tombeaux, c'est seulement pour refréner l'amour qu'il sentirait pour la beauté des jeunes filles, pour ce qu'il appelle « une argile un peu mieux colorée ». Comme Young et Hervey, il est prêtre, ou va l'être : il se destine à la chaire évangélique; s'il médite la mort et le jugement, c'est pour s'encourager à la vertu, et il le dit même assez naïvement : « C'est pour que la terreur à la vertu m'engage. » Il se plaît, comme Haller et Young, à évoquer la grande idée abstraite de l'éternité.

Mais l'intérêt des *Tombeaux* de Bridel n'est pas là. Il est dans un effort constant, et inégalement heureux, pour transporter l'ouvrage de Hervey dans le temps et dans la patrie de l'imitateur,

pour lui donner un intérêt contemporain et surtout un intérêt suisse. C'est donner un intérêt contemporain à un ouvrage déjà vieux de trente ans que de supposer, comme fait Bridel, une prosopopée de Hervey à l'Angleterre, où il parle de la guerre d'Amérique, où il conseille à Franklin de se laisser ramener à de meilleurs sentiments, où il le compare à Coriolan. Mais Bridel s'efforce surtout de rendre suisse, d'helvétiser l'inspiration funèbre et sépulcrale de son modèle. M. de Reynold a étudié à fond comment il s'y prend et ce que ce savant appelle ses « variations helvétiques » sur le thème des tombeaux (1). C'est d'abord un sentiment patriotique sincère qui l'anime. C'est ensuite une assez légitime transformation des comparaisons et des images : les cascades, les sapins montrent que nous sommes en Suisse, et le poète dit lui-même qu'il a voulu allier « les cyprès d'Angleterre aux sapins d'Helvétie ». Le cadre et les paysages se ressentent heureusement de cette transformation. Enfin Bridel invente des épisodes empruntés à l'histoire nationale. Il passe en revue toutes les gloires de son pays : Haller, Rousseau, et même des personnages qui n'ont jamais joui que d'une notoriété locale. D'ailleurs, plus il avance dans son poème, plus il s'écarte librement de son modèle, plus il le transforme et l'helvétise. On lui en savait gré dans sa patrie. Dans le *Journal helvétique* de 1782, le Neuchâtelois Chaillet développait, à propos des poésies de Bridel, des idées intéressantes sur la nécessité d'une poésie nationale : « Si la douleur, disait-il, nous conduit au milieu des tombeaux pour y répéter les complaintes nocturnes du sombre ami des ténèbres, du lugubre et sublime Young, que nos *Nuits* soient autres que les siennes! »

Le poème, intéressant à ce seul point de vue, n'est pas médiocrement ennuyeux. La forme en est des plus faible et la

---

(1) G. de Reynold, *Le Doyen Bridel et les origines de la littérature suisse romande*. Lausanne, 1909. Tome I, pp. 245-256.

monotonie en est extrême. Trop souvent reviennent, surtout au début des chants, les transitions rituelles : « Mais quel est ce tombeau...? — Dans le marbre taillé quel est ce monument? — Mais qu'aperçois-je ici?... — Quel est dans ce réduit cette modeste pierre?... »

Le poème de Bulidon : *Méditations sur la Mort, faites dans un cimetière*, a été publié dans les *Poésies philosophiques* de Cubières-Palmezeaux en 1792; mais le poème lui-même date de 1782. Il compte trois cent soixante alexandrins; Hervey est son principal modèle. Le poète développe à sa suite un certain nombre de lieux communs sur la mort; il fait entendre néanmoins une note assez personnelle en pleurant son père, et il reprend aussi certaines idées d'Young et de Gray. Mais il est peu chrétien : il proteste avec vigueur contre la croyance à l'enfer, croyance qui « change un tendre père en un affreux bourreau ». Il reprend à son propre compte les objections que Young met dans la bouche de Lorenzo, et elles prennent beaucoup de force et de pathétique dans ces vers :

Toi, l'auteur de ce cœur, serait-il donc possible
Que tu ne l'eusses fait que pour le tourmenter?
N'as-tu créé mes sens que pour mieux me tenter?
Est-ce pour me damner que tu m'as fait sensible?

Il y a là comme un curieux pressentiment du Qaïn de Leconte de Lisle, qui tient à Iahvèh à peu près le même discours, avec plus de poésie il est vrai :

Ai-je dit à l'argile inerte : Souffre et pleure!
Auprès de la défense ai-je mis le désir,
L'ardent attrait d'un bien impossible à saisir,
Et le songe immortel dans le néant de l'heure?

Il est curieux de constater que ce courant de poésie révoltée a sa source dans le très pieux docteur Young.

Le poète se représente à la fin si fortement ému par ces grandes idées qu'il s'évanouit, et on l'emporte hors de ces lieux où règne la mort. Ce Bulidon, qui m'est d'ailleurs complètement inconnu, offre dans son intéressant poème, qui

porte le caractère d'une grande sincérité, une remarquable synthèse d'Young, de Hervey et de Gray, le tout repensé par un Français et par un homme de la fin du XVIII[e] siècle.

Il faut ici faire une place à part à une espèce distincte dans le genre nocturne et sépulcral, celle qu'a voulu créer Baculard d'Arnaud dans son drame *Les Amants malheureux, ou le Comte de Comminges,* publié en 1764 et très souvent réimprimé. Par ce drame en trois actes et en vers, il prétendait instituer un nouveau genre, le « genre sombre », dont il donnait la théorie dans son discours préliminaire. Les types à imiter étaient Dante, Milton et Young. On voyait dans la pièce une fosse (nous sommes dans un couvent de Trappistes), des monceaux de crânes; on y entendait le glas funèbre et les cantiques des morts. « Il vous dégoûterait du caveau », disait la princesse de Beauvau. Le *Comte de Comminges* eut un succès éclatant, du moins à la lecture, et, notamment, à l'étranger; succès dû sans doute à sa nouveauté, car l'ouvrage, des plus faible, n'est qu'un vulgaire mélodrame absolument invraisemblable; il n'offre que le décor de la poésie sépulcrale, sans aucune réflexion philosophique ou morale, sans aucune rêverie poétique. Il fut traduit deux fois en italien, par Rondinetti et par Albergati. En Angleterre, le fécond Jerningham imite à son tour, et de très près, celui qu'on avait appelé l'Young français. Les *Funérailles d'Arabert, moine de la Trappe* (1771) est un long récit en vers du genre le plus lugubre, qui eut du succès : trois éditions en deux ans. On y retrouve l'abbaye et ses voûtes austères, le supérieur compatissant, la jeune fille qui pour rejoindre son amant a pris l'habit de moine; lorsque meurt Arabert, ce religieux qui l'a jadis aimée et qui ne la savait pas si près de lui, pour ne pas lui survivre elle se jette dans la fosse où l'on vient de déposer son corps. Même tissu d'invraisemblances et d'absurdités; mais on y trouvait à satisfaire, outre le goût du tombeau, celui des vieux cloîtres, goût qui est encore rare en France à cette époque, mais qui commence à devenir fréquent en Angleterre; on y trouvait surtout une sensibilité verbeuse et

débordante. Le poème de Jerningham eut un certain succès sur le continent. Le Tourneur joignit à sa traduction de Hervey (1771) la version qu'en avait faite Peyron. Le poème est traduit une seconde fois par un jeune avocat de Montpellier, nommé Verlac, dans ses *Poèmes traduits de l'anglais* (1786). D'après la prose de Peyron, Pagani-Cesa en publia à Padoue, en 1782, une traduction en vers italiens qui est assez colorée. Voilà, je crois, un assez bel exemple de chassé-croisé littéraire.

Imitations de Gray.

Les imitations d'Young étaient en France ou peu marquées, ou peu importantes; celles de Hervey offraient plus d'intérêt; celles de Gray ont été plus fécondes pour les destinées de la poésie française, surtout dans les vingt dernières années du XVIII[e] siècle, C'est certainement sous cet aspect que la poésie des tombeaux a eu chez nous le plus de succès. Elle se rencontrait avec le goût des jardins anglais, avec une tendance à la mélancolie rêveuse et tendre, un peu molle, exempte d'idées trop sérieuses et trop sombres. Ce genre de poésie a aidé à passer de la sensibilité abstraite, conventionnelle et larmoyante du milieu du XVIII[e] siècle, à l'émotion romantique devant la destinée humaine, sans que l'élément religieux ait joué un grand rôle dans cette transformation. Ainsi Delille, au chant IV des *Jardins* (1782), reprend avec assez de bonheur les thèmes les plus importants de l'*Élégie* : l'émotion que fait naître la simplicité modeste des tombes rustiques; l'évocation de la vie obscure et calme du laboureur; les regrets que tout homme éprouve au moment de mourir. Il résume ici assez exactement les deux stances qu'admirait le sévère Johnson :

> Quel homme vers la vie, au moment du départ,
> Ne se tourne et ne jette un triste et long regard,
> A l'espoir d'un regret ne sent pas quelque charme,
> Et des yeux d'un ami n'attend pas une larme?

A Saint-Leu, chez le roi de Hollande Louis Bonaparte, se trouvait en 1813 une inscription dont les seize vers imitaient de très près le milieu de l'*Élégie*. C'est Gray, et non pas Hervey, comme le dit M. de Reynold dans son important ouvrage sur le doyen Bridel, que ce dernier imite dans une strophe curieuse, où il substitue aux noms cités dans le texte anglais, Hampden, Milton, Cromwell, des noms suisses : Tell, Haller, Gessner (fragment inédit, cité par M. de Reynold, de ses *Passetemps*, 1777). Le même thème est développé plus largement par ce Bulidon, dont nous avons tout à l'heure étudié les *Méditations dans un Cimetière* (1782) :

> Là des sages sans nom, des héros inconnus...
> Là repose un Rousseau qui vécut sans écrire...

et Platon, César, Virgile, Ossian et Pascal.

Creuzé de Lesser, dans ses *Tombeaux* (1794), imite Gray bien plutôt que Young ou Hervey. Il développe quelques-unes des idées de l'*Élégie*, et d'une manière souvent peu heureuse. Ainsi il répète que l'homme des champs aurait pu, dans des circonstances plus favorables, s'élever à la gloire; mais pour remplacer les noms de Hampden, Milton et Cromwell, que cite le poète anglais, ne nomme-t-il pas Rubens, Pergolèse, Voltaire, Newton, Villars et Rousseau? Ces noms sont symboliques chacun d'une vocation, mais à trop préciser l'idée il lui ôte de la vraisemblance. C'est également à Gray que Michaud est redevable d'un passage de son *Printemps d'un Proscrit* (1798), où il développe la même idée. Son imitation est par endroits une véritable traduction. Mais il mêle au thème indiqué par Gray l'idée plus banale du bonheur de la vie champêtre, idée qui était tout à fait revenue à la mode en ces années-là, peut-être parce que la Terreur lui avait redonné de l'actualité. Le thème de Gray est encore repris par Fontanes dans son *Jour des Morts dans une campagne* (1796); mais il se contente d'exemples français : cette tombe, dit-il, recouvre peut-être un Turenne, un Corneille inconnus. Amar fait dans le *Moniteur*

un parallèle en règle du poème de Gray et de celui de Fontanes : il préfère de beaucoup ce dernier, qui est animé d'un sentiment religieux et qui offre des tableaux plus intéressants parce qu'ils se rapportent à un jour déterminé de l'année, à une fête révérée de l'habitant des campagnes. Notons que, contrairement à l'habitude, c'est ici le Français qui se montre plus religieux que l'Anglais ; c'est Fontanes qui réintroduit le sentiment religieux, si important en général dans la poésie des tombeaux, et qui manquait, nous l'avons vu, à celle de Gray. Mais cette exception s'explique fort bien si l'on remarque que la religion de Fontanes est surtout un culte, le culte catholique avec sa liturgie ; c'est aussi une religion indulgente et point effrayante, personnifiée par le « rustique Fénelon » qu'est le curé du village ; rien ici de l'austère foi puritaine, ni des terreurs nocturnes, ni des graves discussions théologiques d'Young.

Dernières imitations françaises.

A la fin du siècle se fait jour dans la poésie française un mouvement d'idées tout différent, par lequel la poésie des tombeaux se renouvelle et se transforme. Nous l'étudierons tout à l'heure en France et en Italie, quand nous aurons achevé de passer en revue les productions poétiques inspirées plus directement d'Young, de Hervey et de Gray. Notons seulement dès maintenant que Legouvé lisait à l'Institut, le 5 octobre 1797, son poème *La Sépulture*, qui ne devait être imprimé qu'en 1801 dans les *Mémoires de l'Institut ;* et que Delille écrivait, entre 1785 et 1794, son poème *L'Imagination*, qui parut en 1806. Celui-ci contient des morceaux qui appartiennent au genre sépulcral anglais. Au chant III, il peint les différents genres de mort dans une série de tableaux qui semblent une imitation de Hervey. Au chant VII il décrit le Jour des Morts :

> J'ai médité longtemps assis sur les tombeaux,
> Non pas pour y chercher, dans ma mélancolie,
> Le secret de la mort, mais celui de la vie.

C'est un résumé de l'attitude d'Young devant le problème de la destinée humaine.

Alors qu'avec l'apparition d'une véritable poésie romantique quelques-unes des grandes littératures européennes se dégageaient de l'imitation d'Young, dont elles avaient épuisé l'influence, la poésie française, plus timide, cherchait encore dans l'inspiration des *Nuits*, comme dans celle d'Ossian, un élément de rénovation. Ce fut pour Young comme pour Ossian ce que tenta Baour-Lormian. Dans ses *Veillées poétiques et morales* (1811), il annonçait à beaucoup d'égards le Lamartine des *Méditations*, moins ce qui concerne l'amour et la nature, et ce n'est pas peu; et surtout Baour n'était pas Lamartine. Le titre même du recueil est une première épreuve des *Méditations* d'un Lamartine et des *Contemplations* d'un Hugo, mais où l'on sent l'influence des *Nuits*. Morales, elles le sont ou veulent l'être, les *Veillées* de l'adroit Toulousain. Poétiques, elles ne le sont guère, au sens où nous entendons le mot aujourd'hui. Mais considérons-les d'un peu plus près à cet égard.

L'édition de 1827, dans laquelle les *Veillées* font suite aux *Poésies galliques*, les fait précéder d'une gravure d'après Devéria, qui représente évidemment Young enterrant sa fille. A la vérité, le père de famille, le respectable pasteur de Welwyn, est ici transformé en un jeune premier romantique qui, au fond d'une forêt obscure, soutenant du bras gauche le corps inanimé d'une jeune fille, montre du bras droit la terre où il va être réduit à lui creuser une tombe de ses propres mains, et, les yeux levés vers le ciel, semble le prendre à témoin de l'affreuse situation où la barbarie des hommes l'a réduit. Malgré les promesses de ce frontispice, Baour n'a pas traité dans les *Veillées* ce sujet si connu; il l'a fait dans ses *Fragments d'Young* sous le titre de *Narcisse*. Cette traduction partielle ayant pris dans les *Nuits* les morceaux les plus connus et les plus brillants, il restait aux *Veillées* à s'inspirer d'Young d'une manière plus générale. Dans la troisième *Veillée*, la neuvième *Nuit* est largement utilisée; mais l'univers stellaire de Baour est vraiment

trop orné de pierreries : cet or et ces saphirs font un effet de clinquant et de verroterie; rien n'est plus fatigant pour l'imagination, rien n'est plus froid pour le cœur. La deuxième *Veillée* est tirée, d'après Baour lui-même, de l'*Oubli de la Mort* (sixième Nuit de Le Tourneur). A l'en croire, l'original est plein « de désordre et de mauvais goût »; c'est « un chaos informe »; il laisse entendre qu'il l'a fort amélioré. Quant à la *Vue d'un Cimetière de campagne au mois de mai*, qui se trouve à la suite des *Veillées*, il n'y est question du cimetière que dans la seconde moitié de ce poème de quatre pages, et ce qui est dit à ce propos vient en partie de Gray. Baour ajoute une idée intéressante, juste et poétique : « Heureux, dit-il, ceux qui sont morts dans la maison de leurs pères, dont les yeux avant de se fermer pour toujours ont contemplé les horizons familiers! Heureuse leur tombe, voisine de leur berceau et du champ que fécondèrent leurs bras! Elle est moins solitaire et moins glacée, car elle partage encore, semble-t-il, la vie qui l'environne. » Baour a bien fait de dire cela, mais il a eu tort de le dire en une vingtaine de vers obscurs, impropres et faibles.

Avec Lamartine, le courant venu d'Young devait se fondre et se perdre dans l'ample fleuve de la poésie romantique. C'est en lui et par lui qu'il est définitivement assimilé. A vingt ans, en 1810 et 1811, Lamartine lit Young et Gray en anglais; en 1813, il a composé une épître de trois cents vers sur les *Sépultures*. Les ressemblances que signale M. Baldensperger sont incontestables : « même penchant à une mélancolie que la religion console; même attachement à quelques formes surannées de style mythologique; même prédilection pour le décor nocturne ». Mais le début rappelle étonnamment celui des *Tombeaux* de Foscolo, que Lamartine ne connaissait probablement pas; simple coïncidence de détail d'ailleurs : le développement diverge aussitôt. Il n'est pas étonnant que le souvenir très proche et très net d'Young se discerne aisément dans mainte pièce des *Méditations* (1820), et l'on peut consulter à cet égard

la grande édition critique donnée par M. Lanson. Mais ici nous entrons dans une période toute différente : Lamartine est maintenant trop personnel, trop lui-même pour faire des imitations d'Young ; il se contente de lui emprunter, le plus souvent sans doute par une réminiscence inconsciente, des idées, des sentiments, des traits, des expressions qu'il incorpore et qu'il fond dans sa propre poésie. Cela est encore plus vrai d'Young que d'Ossian. Néanmoins il est certain que sans la lecture des *Nuits* et l'enthousiasme de jeunesse qu'il a ressenti pour l'auteur, Lamartine ne serait pas ce qu'il est. On s'étonne que M. Citoleux n'ait pas trouvé les *Nuits* parmi les sources de la poésie philosophique de Lamartine et n'en fasse aucune mention dans l'ouvrage qui porte ce titre, alors qu'il fait une place à Ossian.

A partir de ce moment, Young par lui-même n'est plus rien dans la poésie française ; elle en a absorbé par Lamartine ce qu'elle pouvait en contenir ; son rôle actif et défini a cessé, comme il avait cessé un peu plus tôt en Allemagne avec les maîtres de la poésie nouvelle, en Suède avec Tegnér, en Angleterre avec Byron.

Imitations espagnoles.

Comme en France, la poésie lugubre et sépulcrale ne paraît pas en Espagne avant 1770 et vient directement, non pas de l'Young anglais, mais de la traduction de Le Tourneur.

Le principal représentant de la manière sombre dans la littérature espagnole du XVIII[e] siècle est Meléndez Valdés. Dans son élégie II : *Le Mélancolique*, il a horreur du jour, trop gai pour son cœur triste ; il lui préfère la nuit. Son ode II porte pour titre : *L'Hiver est le temps de la méditation ;* et le poète médite tristement. Mais surtout son ode IX : *La Nuit et la Solitude* (1779) est un type achevé du genre. C'est un poème de jeunesse, d'intention et de ton philosophiques, fort long, où l'élément

sépulcral proprement dit ne trouve pas de place, mais qui est dans l'étroite dépendance d'Young pour les discussions philosophiques. Quand le jour arrivera-t-il, s'écrie le jeune poète, où dans la solitude mon âme pourra se laisser aller à ses larmes? « Hâtez, ô cieux, ce jour, et je saisirai la lyre funèbre, ô Young, que tu touchais, quand parmi les rochers d'Albion tu pleurais, et quand tu réclamais Narcissa à la mort! » Dans sa lettre d'envoi à Jovellanos, son maître et son conseiller, Meléndez Valdés déclare qu'il a suivi Young, mais qu'il ne faut pas chercher dans son poème « le style magnifique et terrible de l'inimitable Young, ni la force de ses pensées », et il juge son propre travail avec sévérité. « Ce genre de composition, ajoute-t-il, n'est pas familier chez nous... Nos muses pourront cultiver utilement ce genre nouveau. » Jovellanos lui montra probablement les faiblesses de sa pièce, d'après la deuxième lettre de Meléndez à ce sujet; mais on voit par cette même lettre qu'il reste le champion du genre lugubre. A Meléndez Valdés se rattache son ami et son disciple Cienfuegos, qui dans ses Poésies publiées en 1798 faisait quelque place aux sujets sépulcraux. Dans le *Tombeau*, la vue d'un monument sous lequel gisent deux amants ne fait qu'inviter le poète à jouir de l'heure présente : il commente à celle qu'il aime le *Carpe diem* horatien. Dans l'*École du Sépulcre*, poème beaucoup plus long, il ne fait guère que développer des lieux communs sur la vanité des occupations de l'homme, qui passe sa vie à se tourmenter sans vivre. L'usage constant de l'apostrophe et de la plus froide rhétorique vicie ce que ce poème peut contenir de sentiment vrai.

C'est franchement au genre macabre qu'appartient l'un des plus étranges échantillons de toute cette poésie des tombeaux : les *Nuits lugubres* de D. José de Cadalso. Il paraît que l'auteur fut poussé à les écrire par un désespoir d'amour, et nous croyons sans peine que tout n'y est pas feint. Les désespoirs d'amour ne sont pas rares dans l'élégie et le roman; mais il était réservé à l'époque que nous étudions de les exprimer à grand renfort de fossoyeurs et de cadavres, et les plus forcenés romantiques du

genre frénétique n'ont pas fait mieux. Cadalso mourut en 1782, à quarante et un ans; quoique l'ouvrage n'ait été publié qu'en 1804, il est, on le voit, contemporain de la plus grande vogue de la poésie sépulcrale en Europe. Il se compose de trois *Nuits* en prose fort longues; la troisième n'a pas été terminée. La première est un dialogue entre le héros, nommé seulement Tediato (Désespéré), et un fossoyeur. C'est la nuit : l'orage éclate, le tonnerre gronde, le Désespéré tremble, et, se souvenant peut-être d'avoir lu le cinquième livre de Lucrèce, s'écrie : « Il n'y a pas un homme qui ne se sente mortel à cet instant! » Ce début est d'un romantisme fort accentué et très rare en Europe vers 1780. Après de longues discussions et d'interminables lieux communs émis dans un langage déclamatoire, le Désespéré obtient du fossoyeur qu'il lui ouvre le tombeau de celle qu'il aimait. Non sans peine, et en unissant leurs efforts, les deux hommes y parviennent. Ils reculent d'horreur devant le spectacle qui s'offre à leurs yeux. Voilà donc ce que sont devenus « ces mains blanches, ces lèvres amoureuses » et le reste. Plein de rage et débordant de malédictions, le Désespéré conçoit le projet d'emporter le cadavre, de le cacher dans sa chambre, de se coucher à côté de lui, et, avant de se tuer, de mettre le feu à la maison pour que les deux corps retournent ensemble au néant. Il devait réaliser ce beau projet au cours de la seconde nuit; mais on le retrouve incarcéré pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Relâché, il veut arriver enfin à exhumer son amante, mais l'ouvrage s'arrête brusquement au moment où il est arrivé chez le fossoyeur.

On a remarqué dans l'œuvre de Cadalso la sensualité et le réalisme, ces traits distinctifs du goût espagnol. Par là, et par le ton frénétique qui y règne, ses *Nuits lugubres* apportent quelque chose de nouveau dans la poésie des tombeaux. C'est le triomphe du macabre et du forcené, et nous sommes bien loin des *Nuits* d'Young; mais telle est la force des mots et de l'apparence que l'éditeur de Cadalso estime que « le seul fait d'avoir imité le célèbre Young le couvre d'éloges ». C'est sur-

tout déclamatoire, faux et en somme puéril. Il y a probablement là une influence des romans de Baculard d'Arnaud. L'ouvrage est en prose; il est fort douteux qu'un poète eût à ce moment poussé aussi loin la hardiesse.

Imitations italiennes.

Parmi les littératures néo-latines où s'est développée, surtout d'après Le Tourneur, la poésie nocturne et sépulcrale, la littérature italienne occupe une place prépondérante. Cette poésie a abondé en Italie presque autant qu'en Allemagne et beaucoup plus que dans les autres pays latins. Elle y présente des caractères particuliers, dus à la couleur propre que revêtait dans ce pays le classicisme au XVIII[e] siècle; et ces nombreuses imitations, généralement médiocres comme ailleurs, et intéressantes surtout comme témoignages du goût dominant et des penchants nouveaux, aboutissent au début du XIX[e] siècle à des œuvres plus originales qui font entrer la poésie des cimetières dans une voie toute nouvelle.

M. Bertana, que Muoni complète sur quelques points, a noté avec un soin diligent les accents lugubres qui se faisaient entendre au sein de la classique Arcadie, les gémissements qui se mêlaient à tous ces bêlements monotones. C'est en effet le caractère particulier de la poésie nocturne et sépulcrale en Italie que d'être une mode littéraire qui se superpose à une autre mode. On sait l'importance de l'Arcadie dans la poésie italienne du XVIII[e] siècle; et non seulement à Rome, où siégeait l'Académie des Arcades, dont tous les membres revêtaient par-dessus leur nom véritable un nom de berger grec; mais encore dans toutes les villes d'Italie où elle avait des succursales et des imitatrices. Ces bergers étaient doucereux, langoureux; il leur était aisé de devenir mélancoliques. Comme ceux de Poussin, ils se penchaient pour déchiffrer l'inscription d'une tombe; par une transition naturelle, plusieurs poussèrent

jusqu'au larmoyant, jusqu'au lugubre, jusqu'au désespéré, jusqu'au macabre. Et cette mode coïncide avec une autre mode, celle de l'ossianisme, que j'ai étudiée ailleurs, et parfois coïncide avec elle si étroitement qu'il n'est pas toujours facile, comme l'a très bien remarqué M. Bertana, de faire la part de chacun de ces deux apports étrangers.

Cette mode de la mélancolie répond sans doute à certaines tendances intimes de l'esprit italien, comme l'admet le même savant; mais il faut reconnaître qu'elle ne se fait guère jour avant le milieu et même les deux tiers du siècle. Il n'est pas sûr qu'elle ait un rapport réel avec le drame larmoyant que G. de Gamerra et d'autres exploiteront un peu plus tard. Elle se montre déjà dans les poésies de Passeroni, du comte Zappa, de Pompei, qui est tout étonné d'entendre sa lyre rendre des sons lugubres. Mais elle paraît surtout à la fin du siècle. Monti jeune consacre son poème *L'Enthousiasme mélancolique* à célébrer les charmes de la solitude dans une sorte d'élégie assez larmoyante. Dans une forêt, la nuit, se déroulent des tableaux d'ombres, de cavernes et de spectres. Le poète invoque la mort. Tout cela est d'ailleurs assez vague et monotone, sans note vraiment personnelle. Dans son *Élégie III*, il se propose de venir après sa mort rôder, spectre amoureux, autour de son amante. Fiorentino, à la fin du siècle, pleure sa femme sur le même ton *(La Mort — Le Temps — L'Éternité)*. L'abbé Richeri, traducteur d'une tragédie d'Young, y ajoute un *Essai* composé de ses propres poésies (1790), qui respirent l'admiration la plus enthousiaste pour l'auteur des *Nuits*, auquel il paraît avoir voué un culte : ainsi dans le sonnet *A l'Ombre d'Young*. Il ne se contente pas de l'admirer, il l'imite : il est méditatif, sombre et mélancolique; il recherche les aspects les plus tristes de la nature; il fuit le soleil. En 1802 paraissent les *Chants mélancoliques* du moine Bernardo Laviosa, qui fond ensemble Dante et Young; en 1804 la *Mélancolie*, du comte G.-B. Giovio, et en 1812 les *Idées sur la Tristesse*, du même. P. Manara écrit, avant 1800, un poème *A des Cloches qui sonnent le glas*, poème

tout à fait sépulcral : « Déjà par la pensée je pénètre, vivant encore, dans la tombe que remplira ma cendre... » Pour exprimer que cette mélancolie n'est pas toujours pénible, Ippolito Pindemonte propose assez bizarrement de l'appeler dans certains cas du nom de *Leucocolie*, sans réfléchir que l'expression « bile blanche » est plutôt contradictoire dans les termes.

Cette mélancolie se place volontiers dans un décor nocturne et lunaire. Ambrogio Viale, celui qui se faisait appeler *le solitaire des Alpes*, publiait très jeune, en 1792-1794, des vers où se fondent le genre lugubre et le genre ossianique. Il chante la mort, il déteste le soleil, il aime la nuit, il écrit un sonnet *A la Lune* très romantique. Guerre au soleil! c'est le mot d'ordre de ces Italiens convertis aux brumes du Nord. Richeri, en 1790, chante le clair de lune et « l'horreur nocturne »; il se fait appeler « le chantre des tombeaux ». Le célèbre improvisateur Gianni consacre un poème aux *Ténèbres*; ce poème n'a paru qu'en 1807, mais il est sans doute antérieur de quelques années. En invoquant les ténèbres, il rappelle comme elles ont bien inspiré « l'Héraclite britannique », c'est-à-dire Young.

C'est ce dernier, en effet, qui est la source commune où l'on va puiser. On copie son titre, et la seconde moitié du siècle voit paraître trois séries de *Nuits* inégalement intéressantes. Passons sur les dernières en date, les *Nuits du Tasse* par Compagnoni (1800), déclamation de peu de valeur, mais qui eut du succès : l'ouvrage fut deux fois traduit en français, une fois par Mimant, aussitôt après son apparition, sous le titre de *Veillées du Tasse*. Plus importantes et plus connues sont les *Nuits romaines au tombeau des Scipions*, du comte Alessandro Verri (1792-1801). Mais elles n'appartiennent presque pas à notre sujet. C'est une série de dialogues en prose, que l'auteur prête aux plus illustres personnages des grands siècles de Rome; l'inspiration en est tout historique, politique et patriotique. Verri d'ailleurs était nettement de tendances préromantiques : novateur dans le drame, il fut l'un des premiers traducteurs de

Shakspeare en Italie; il pratiquait aussi Ossian, Young, J.-J. Rousseau et *Werther*. Mais ni l'idée première, ni le contenu, ni le ton de ses *Nuits romaines* ne ressortissent à ce genre d'inspiration. L'ouvrage jouit d'ailleurs d'un grand succès en Italie jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle; il fut mis en vers italiens, traduit deux fois en anglais, une fois en allemand (1805), en espagnol, en hollandais, deux fois en français, partiellement à Lausanne (1796) et à Paris par Lestrade.

L'abbé Bertòla, qui s'est fait l'interprète attitré de la poésie allemande en Italie, est un des bons représentants du genre funèbre au delà des Alpes, par son *Tombeau champêtre* (1779) et surtout par ses *Nuits clémentines* (1774), poème en quatre chants sur la mort de Clément XIV (Ganganelli). Le chant I est surtout intéressant comme exemple d'une imitation des *Nuits* d'Young en Italie. Le poète brosse d'abord le décor accoutumé : nuit, solitude, ciel étoilé. Il regrette les brouillards du climat britannique, comme plus propices à la rêverie que la pureté du ciel italien. Il invoque Young dans les termes d'une admiration passionnée. Mais il entend siffler le vent; il croit entrevoir des spectres, il frissonne. C'est la mort qui rôde autour de lui. La mort inspirera ses réflexions : il veut, pour s'instruire et pour instruire les hommes, se placer au milieu des cendres humaines, qui lui apprendront plus que tous les livres. Cette sorte d'enseignement par l'aspect ne l'attriste pas; au contraire : il faut, dit-il, saluer la mort avec joie, lui frayer jusqu'à nous un chemin fleuri, et le morceau finit par une protestation contre les idées de tristesse qu'on associe communément aux tombeaux. Le reste du poème est consacré à Clément XIV et à ses vertus. On notera la thèse de Bertòla : son ouvrage offre un des textes les plus anciens et les plus précis où elle s'exprime; elle aura, en Italie, parmi les poètes sérieux, plus de succès qu'ailleurs, et la forme qu'il lui donne nous achemine vers une réaction nécessaire contre le pessimisme et le découragement issus de la contemplation des tombeaux. Les *Nuits clémentines* eurent un succès considérable en Italie : on en fit six éditions dans les deux

années 1774 et 1775. Elles arrivèrent en France traduites par Caraccioli (1778), mais elles avaient singulièrement grossi en passant les Alpes. La « traduction libre » était une amplification comme on en voit peu dans les fastes de la traduction, où les exemples contraires sont plus fréquents. Pour donner une idée du travail auquel s'était livré l'intarissable Napolitain, et de la transformation qu'il avait fait subir à l'original, je noterai seulement que le chant I du poème italien a deux cent trente-quatre vers, tandis que la prose française de Caraccioli le « traduit » par deux mille quarante lignes : c'est neuf à dix fois le texte. L'*Année littéraire* avait aussitôt signalé et blâmé ce procédé.

Les *Nuits clémentines* sont probablement responsables des *Nuits au Tombeau de Pie VI*, qu'un anonyme fit paraître en 1807. Un prêtre catholique y enseigne la religion à un philosophe. Chaque Nuit offre un décor particulier : clair de lune, étoiles, tempête, rossignol. Peut-être aussi l'ouvrage de Bertòla a-t-il inspiré *Mes Méditations sur les Tombes*, de M^gr^ Brancadoro (1788), où l'on voit comparaître Voltaire, Judith, la reine de Sardaigne, un évêque, un courtisan, un homme de lettres.

L'élément sépulcral et même macabre s'empare volontiers des imaginations en Italie comme en Espagne; il semble que la poésie des tombeaux, dans les pays du Midi, se matérialise plus qu'ailleurs en spectacles d'horreur. Certains se contentent de découvrir, guidés par les Anglais, la poésie des cimetières. Cesare Arici imite surtout Gray dans *Le Campo Santo de Brescia*. L'ex-jésuite Rubbi intitule un poème *La Beauté des Tombeaux* (*Il bello sepolcrale*, 1796). Il visite le cimetière de Bergame, sous la conduite d'Young, et il rencontre de plus Hervey : la partie de plaisir est complète. « Donc, s'écrie-t-il, ces royaumes privés de lumière possèdent une beauté qui charme et qui instruit les vivants ! » L'évocation est plus précise dans la *Vision d'Ezéchiel* de Monti (1776), poème de jeunesse où la paraphrase du texte biblique bien connu permet au poète de dresser les morts hors de leurs tombeaux. L'abbé Pellegrini donne le premier un poème original sur la *Tombe* (1778); le comte

Giovio chante le *Tombeau sur la Montagne* (1796) ; la poétesse Diodata Saluzzo, connue par ses théories et ses couleurs déjà romantiques, le *Cadavre*.

Mais d'autres sont plus hardis. Déjà, dans la première moitié du siècle, Cesaregi aimait à se plonger par la pensée dans la « fosse horrible » où l'on descendra son cadavre, à y voir « ses membres et ses os se défaire et pourrir parmi les vers », à évoquer « le silence affreux, l'odeur insupportable, la nuit perpétuelle, l'éternel et profond oubli ». C'est donc une tendance que la lecture d'Young, qui n'est guère macabre, et surtout de Hervey, a pu encourager, mais qui va tout de suite beaucoup trop loin. Le jésuite Bondi décrit dans une élégie, avec un grand luxe de détails et avec une précision voulue, la dissolution du cadavre. Dans *Charlotte à la tombe de Werther* (1801), l'arcadien Ménalque (de son vrai nom J.-G. Andrà) fait un horrible tableau des restes de l'amant infortuné : tableau si pathétique, dit M. Bertana, qu'il en devient comique. En 1785, un poète toscan inconnu, qui signe Alceste, nous montre un amant désespéré au tombeau de son amante. Le désespéré fouille la fosse commune où elle doit se trouver, et dans l'amoncellement des cadavres ne trouve pas d'abord celui qu'il cherche. « Je ne vois ici, dit-il, que l'horreur de la mort... ou plutôt de la vie. » Parmi les ossements rongés, les chairs en putréfaction et les vers auxquels il vient de faire une si délicate allusion, il cherche toujours en vain. A force de patience et de courage, il trouve enfin ; et comparant ce qu'il a devant les yeux à ce que jadis il adora, il se livre à de tristes réflexions. On a remarqué l'analogie de ce sujet avec celui de Cadalso : chez l'Espagnol et chez l'Italien, même âcre plaisir à rapprocher des délices de l'amour les horreurs du tombeau.

Avec Cadalso et le poète toscan, le Piémontais Ambrogio Viale, le *solitaire des Alpes*, peut passer pour un des coryphées du genre macabre. Il raconte dans le *Songe* (1793) comment une nuit il s'est senti tomber dans un sombre abîme, sur des ossements desséchés, sur des cadavres corrompus ; il s'appuie sur

un crâne peu solide qu'il défonce ; il voit se dresser devant lui le spectre ensanglanté d'un amant trompé par la même femme qui avait jadis trompé le poète. Les deux amants trahis font d'abord chorus pour maudire la perfide ; mais ensuite ils se souviennent qu'ils ont été rivaux, et saisis de rage ils se livrent une lutte épique, macabre et grotesque. Dans les trois chants de son poème *Erminda* (1794), il répand de même façon les crânes et les spectres, avec accompagnement de monstres, le tout éclairé par des lueurs verdâtres. Partout la mort, que le poète appelle ardemment ; et elle est venue à lui, en effet, quand il n'avait que trente-cinq ans. Ce Viale paraît touché plus sincèrement que les autres ; ce solitaire était en tout cas un original, et non un poète de cour ou de salon ; et lorsqu'il n'entend que des voix lugubres et effrayantes, qui retentissent avec un fracas funèbre ; lorsqu'il n'aperçoit que des spectres ensanglantés, au regard terrible, drapés dans leurs linceuls, il y a peut-être de la sincérité dans ces hallucinations. Notons dans Viale, comme dans Laviosa, une curieuse contamination de thèmes empruntés à Dante et d'autres empruntés à Young. M. Bertana remarque à ce propos que les poètes italiens qui donnent dans le genre sombre et sépulcral sympathisent avec Dante et le mettent très haut, tandis que dans le groupe opposé on n'a pour lui qu'indifférence. Or le culte de Dante, en Italie, c'est le retour au passé national par delà l'esprit classique abstrait qui emprunte ses formes à l'antiquité. Le même rapport se trouvait en Angleterre entre les tombeaux et les églises gothiques ou les vieilles abbayes. Le préromantisme, comme tous les grands faits littéraires, est comparable à un tissu vivant, très complexe, dont on ne saurait isoler une fibre pour l'étudier sans en rencontrer d'autres intimement liées avec elle, et qu'il est nécessaire de connaître aussi pour comprendre son rôle.

Le plus important des poètes de ce groupe, et celui dont l'œuvre rappelle le plus les *Nuits* d'Young, auxquelles elle doit beaucoup, est Giovanni Fantoni, qui recevait en Arcadie le doux nom de Labindo. Celui-ci avait commencé de bonne heure

à s'inspirer d'Young, et surtout avait trouvé dans les *Nuits* des sentiments conformes aux siens et des tableaux que son imagination lui présentait volontiers; car on ne peut lui refuser une certaine sincérité. Dans une ode sur la *Solitude*, il s'assied sur un rocher désert, et voit se dresser autour de lui des spectres, des visages d'épouvante et de tristesse. Mais il a surtout donné libre carrière à ce genre d'inspiration dans ses *Nuits*, au nombre de quatre. Les deux premières datent de 1777 : l'auteur n'avait que vingt-deux ans. Dans la seconde : *La Vie, le Temps et l'Éternité*, qui a gardé la forme de l'ode, le poète interroge les tombeaux, mais n'en tire aucune vraie leçon morale comme consolation. D'autant plus pessimiste qu'il est plus jeune, et peut-être aussi parce qu'il sent le remords de la vie désordonnée qu'il mène à cette époque, le spectacle du tombeau ne lui inspire que crainte de la mort et du jugement suprême; et cette crainte lui inspire de beaux vers. Plus expressive encore est la première Nuit, d'abord consacrée au souvenir d'un ami, qu'il appelle Daphnis et dont l'identité est inconnue, refaite en 1791 sous le nom de *Labindo à la tombe du Duc de Belforte* : dix strophes de six vers. Ici nous entrons dans le domaine du macabre. Non content de pleurer l'ami qu'il vient de perdre et d'invoquer la lune, compagne et amie de son deuil, le poète cherche à ouvrir le tombeau. Il y parvient : il n'aperçoit d'abord qu'un grand vide qui l'épouvante. En descendant plus avant, il devine sous le linceul une forme blanche; il a peine à reconnaître dans ce cadavre ce qui fut son ami : une livide écume souille ses lèvres. Surmontant sa répugnance, il cherche à l'embrasser, mais en vain : ce qu'il tient n'est qu'une ombre; le duc de Belforte est maintenant au ciel, où Labindo se réjouit d'aller bientôt le rejoindre; du moins il le dit.

Les deux dernières Nuits de Fantoni appartiennent à un genre tout à fait particulier et restent à peu près isolées dans la vaste production nocturne et sépulcrale que ces pages passent en revue. En 1783, Fantoni avait vingt-huit ans; il séduisit une servante qui, devenue mère, tua son enfant. Ce drame fit naître en lui

un profond et sincère repentir; et la détention dans une forteresse, ordonnée par le grand-duc à la requête de son père, contribua sans doute aussi à clore cette jeunesse aventureuse et dissolue. La Nuit *Sur la Mort d'un Bâtard* est donc plus personnelle et plus vraie que la plupart des compositions de ce genre, et aussi, ajoutons-le avec Muoni, marque un moment nouveau dans cette période de fausse élégance et de conventions littéraires. L'élément nocturne et l'élément sépulcral y cèdent le pas à l'élément moral. Ce curieux poème, classique de style et préromantique de ton général, marque par la franchise de sa confession un degré dans la confidence personnelle qui, en vers du moins, ne sera atteint que par le romantisme, et encore, au moins en France, les romantiques les plus hardis ne l'atteindront-ils pas : il faudrait aller jusqu'à Baudelaire pour rencontrer quelque chose d'analogue.

La hardiessse réaliste est encore plus grande; elle est peut-être excessive, dans la quatrième Nuit, *Sur un Avorton*, dont la date est inconnue. Un ami du poète avait perdu sa jeune femme par suite d'une fausse couche; désespéré, il fit faire une figure en cire de la morte, il fit placer l'avorton dans un bocal et vécut désormais — combien de temps? on ne le dit pas — entre ces deux lugubres monuments de son malheur. Fantoni le fait parler à l'un et à l'autre et se rassasier de cette affreuse contemplation. On n'est guère allé plus loin dans le réalisme et l'horrible. Il n'y a plus là grand'chose qui rappelle les *Nuits* d'Young, si ce n'est la réflexion philosophique; mais ici elle prend un accent tout personnel. On notera que Leopardi devait se plaire un jour à reprendre le thème de Fantoni en écrivant un poème, resté inédit jusqu'en ces dernières années, sur la mort d'une femme que, sur l'ordre de son séducteur, un chirurgien avait tuée avec l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Une génération nouvelle entre dans la vie littéraire à la fin du siècle avec Ugo Foscolo, et cependant celui-ci aussi commence par être sensible à la poésie nocturne et sépulcrale anglaise, exactement comme ses prédécesseurs. Il avait lu Young

fort jeune, probablement dans la traduction de Bottoni. Doué d'un tempérament à la fois ardent et sombre, il était préparé à le goûter par sa tendance à la rêverie passionnée. En 1796, Young inspire visiblement ses sonnets sur la mort de son père. Cette influence est encore plus directe, la même année, dans sa pièce sur la mort d'Amaritte (Marietta de' Medici) : « Aussi triste est le champ des morts quand, parmi les ombres de la nuit, Young se lamente désespérément sur la mort de Narcissa. » En 1797, il peint dans une poésie consacrée aux souvenirs *(Le Rimembranze)* la nuit, le clair de lune; c'est l'heure, dit-il, où le rossignol gémit, où se lamentait Héloïse, où « sur le livre de la douleur portant inscrits les mots d'Éternité et de Mort, Young venait se lamenter auprès du cadavre de Narcissa ». Les *Dernières lettres de Jacopo Ortis* (1802) doivent beaucoup à Young pour le ton et les peintures. Et nous avons vu Foscolo rendre hommage au mérite de Hervey. Ces réminiscences, ces allusions, ces imitations de détail n'ont rien qui tranche sur ce que nous avons rencontré tant de fois par toute l'Europe. D'ailleurs, elles s'arrêtent à peu près au début du siècle. On a voulu voir dans deux des derniers poèmes de Leopardi l'inspiration de Hervey [1]. La ressemblance reste bien générale et l'inspiration problématique.

L'épisode de Narcissa avait, on vient de le voir, frappé le jeune Foscolo : il lui paraissait, comme à d'autres en Italie et en France, significatif de la poésie des *Nuits*. Il fut, en Italie comme en France, développé pour lui-même à l'époque romantique. En 1818, Paccard avait publié son *Young et Narcisse ;* en 1819, le Milanais Carlo Tedaldi-Fores intitula *Narcissa* un mauvais poème ultra-romantique, qui étire en quatre chants la simple aventure d'Young et de sa fille. Il y introduit un amant, Richard, dont les lamentations, les cris forcenés, les délires remplissent le poème. Ce Richard veut exhumer Narcissa, mais il est tué par les soldats chargés de garder les sépultures. C'est

---

[1] Michele Scherillo, *Leopardi e Hervey*. (Nuova Antologia, 16 juillet 1909.)

le romanesque et le mélodramatique brodant sur le macabre. On peut penser à une influence directe des *Nuits lugubres* de Cadalso, tant le thème a d'analogies; mais rien n'est aussi peu certain. Berchet, romantique pourtant lui aussi, se montrait justement sévère pour ce poème.

Ainsi, pendant toute la fin du siècle, la poésie sépulcrale italienne imitait les modèles anglais à travers Le Tourneur ou même à travers deux traductions successives, celle de Le Tourneur et celle de Bottoni ou de Loschi. Plus considérable à tous égards que la poésie française du même genre, moins descriptive, moins religieuse ou philosophique que l'anglaise ou l'allemande, elle montrait par contre plus de passion et une remarquable prédilection pour le genre macabre. Elle suivait, en somme, les mêmes inspirations que nous avons rencontrées dans toute l'Europe à la même époque. Mais nous la verrons tout à l'heure s'engager, à la suite de modèles français, dans une voie toute différente : elle dépassera ses modèles et produira une œuvre de premier rang, les *Tombeaux* de Foscolo.

CHAPITRE VI.

La nouvelle poésie des tombeaux en France et en Italie.

Les origines.

Il nous reste à considérer un groupe homogène et distinct d'imitations éloignées, qui portent un intéressant cachet d'originalité, parce qu'un sentiment tout nouveau les anime. Vers 1800, la poésie sépulcrale, en France et en Italie, prend volontiers un aspect moral et national qui jusque-là lui faisait complètement défaut dans tous les pays. Il convient d'étudier à part ce genre de poésie, qui est une dérivation du grand courant nocturne et sépulcral plutôt qu'il n'en continue le lit principal. Ici nous pouvons nous appuyer sur des études fines et consciencieuses : le mérite éminent du célèbre poème de Foscolo et l'intérêt qui s'attache encore à celui de son ami Pindemonte sur le même sujet ont amené plusieurs savants italiens à rechercher diligemment les sources de l'un et de l'autre; et je suis particulièrement redevable aux solides études de MM. Vittorio Cian et Zumbini, qui ont les premiers établi la filiation des deux poèmes italiens en les rattachant à des modèles français.

La suppression des cérémonies du culte catholique, la rupture des traditions en matière de police urbaine et particulièrement en ce qui touche les inhumations, l'état d'inquiétude et d'anarchie où l'on vivait en France depuis la Terreur avaient amené à la fin du siècle la suppression presque complète des honneurs rendus aux morts et à leurs sépultures. Quand la

tourmente révolutionnaire se fut apaisée, on s'inquiéta de cette indifférence qui blessait à la fois les croyances, les usages et les sentiments dont les usages étaient la représentation. Plusieurs s'alarmèrent et protestèrent. C'est alors que Legouvé lut à l'Institut, le 5 octobre 1797, son poème sur la *Sépulture*, que j'ai brièvement signalé tout à l'heure. Il fut publié en 1801 dans les *Mémoires de l'Institut*, avant de paraître au tome II des *Œuvres* de l'auteur en 1826. Le poème ne compte que cent soixante-six vers. Il s'élève d'abord contre les violations de sépultures, si fréquentes pendant la Révolution. Il proteste ensuite contre la négligence où l'on a laissé tomber les traditions les plus respectables en matière d'inhumation, la grossièreté des usages actuels, l'absence de tout cortège trop souvent et de toute solennité. Si la loi interdit que des prêtres accompagnent le mort à sa dernière demeure, qu'il soit au moins escorté de ses parents, de ses amis; qu'une sépulture distincte et honorable lui soit réservée. Comment peut-on ériger en système la fosse commune? Par là se trouve supprimée toute possibilité pour les survivants de rendre des hommages particuliers à leurs morts chéris; par là s'efface toute différence entre les morts, alors que la véritable justice demande qu'on rende des honneurs aux justes et qu'on flétrisse la mémoire des coupables. « Auprès des scélérats gît l'homme vertueux! » s'écrie Legouvé avec indignation. Qu'on interdise l'orgueil des superbes mausolées; que des tombes distinctes, mais modestes, soient placées à la campagne, de préférence dans les bois, en tout cas parmi les gazons et les arbres. Elles seront à leur place parmi

> Le ruisseau qui gémit et le vent qui soupire,
> La lune dont l'éclat, doux ami des regrets,
> Luit plus mélancolique au milieu des forêts.

C'est là qu'elles deviendront tout naturellement des lieux de pèlerinage : elles recevront la visite des survivants désireux d'y goûter des consolations et d'y puiser des leçons avec des exemples; car — et ceci Legouvé semble bien l'avoir dit le

premier — c'est une grande et forte leçon que doit donner le tombeau, non pas seulement une leçon d'humilité chrétienne ou d'égalité morale, mais une leçon de vertu civique. L'État doit encourager les vivants à s'inspirer de l'exemple des morts qui furent de bons citoyens, au lieu de noyer leur souvenir dans l'indifférence de l'anonymat. « On se sent agrandir au tombeau d'un grand homme. » Rien n'égale à cet égard la grandeur des tombes antiques, que Legouvé évoque à ce propos. Elles aussi se dressaient en plein champ, loin des villes. Les Suisses entretiennent des fleurs fraîches sur les tombes de leurs ancêtres ; là, les descendants de l'homme de bien voient de sa cendre jaillir des roses « et respirent son âme en leur souffle embaumé ». Dans son poème *La Mélancolie,* Legouvé évoquait aussi, se souvenant de Gray, le cimetière de campagne : « Un cimetière aux champs ! Quel tableau ! Quel trésor ! » tableau émouvant ; trésor d'exemples précieux.

On le voit, Legouvé ne semble pas s'être inspiré d'Young, il doit bien davantage à Gray. Mais il a eu le mérite d'émettre le premier une idée féconde, neuve, qui avait échappé à tous les poètes sépulcraux ses prédécesseurs, plus soucieux de prêcher à l'homme l'inanité de tous ses efforts que de lui enseigner par l'exemple des morts illustres à imiter leurs vertus. La pensée de Legouvé était dans l'air à cette époque : c'est elle qui a inspiré le Panthéon. L'Institut mit au concours pour 1801 la question des sépultures. Mulot et Amaury Duval se partagèrent le prix. J. Girard, qui fut aussi récompensé, s'excuse de ne pas « s'élever au ton de Hervey, de Gray ou du sublime Young ».

Delille a peut-être moins d'importance à cet égard que Legouvé, et cependant M. Zumbini, par des rapprochements très précis, a établi que sinon Foscolo, du moins Pindemonte l'avait lu et imité. Dans l'*Homme des Champs* (1802), au chant I, il rappelle la coutume touchante des cimetières suisses : il montre le montagnard qui pense respirer « l'âme de son ami dans l'odeur d'une rose ». Legouvé et lui tiennent le fait du *Voyage en Suisse* de Robert ; quant aux deux vers que j'ai

cités et qui expriment la même idée par la même heureuse image, Delille a prétendu, et c'est assez vraisemblable, qu'il avait écrit cette partie de l'*Homme des Champs* bien avant 1802, avant même qu'il connût la pièce de Legouvé. Mais c'est surtout au chant VII de l'*Imagination* (1806) que le poète s'est étendu sur les tombeaux. Pouvoir merveilleux de l'imagination! elle constitue un des plus utiles ressorts que puisse employer le sage politique pour faire régner dans un État l'ordre et la vertu. C'est elle qui fait revivre ceux qui ne sont plus; c'est elle qui justifie la solennité des pompes funèbres chez tous les peuples, de ces cérémonies destinées à frapper les sens et par eux à agir sur la raison et sur la conduite. Il retrace donc l'importance morale et patriotique des sépultures chez tous les peuples. Et voici le passage nouveau :

Que dis-je? Ces devoirs, ces cultes domestiques
Sont-ils donc étrangers aux fortunes publiques?
L'État n'est-il pour rien dans ces touchants regrets?
Non, non : de notre deuil vénérables objets,
Ces morts à haute voix sont nommés dans vos temples,
Vivent dans leurs bienfaits, dans leurs nobles exemples...
Ce n'est donc pas en vain que l'humanité sainte
Des tombeaux en tous lieux a consacré l'enceinte :
Protéger les tombeaux, c'est honorer les morts...
Eh! sans ce long respect, ce culte salutaire...
Que seraient les mortels? les siècles passagers
Périraient sans retour, l'un à l'autre étrangers.

Ces vers et ceux qui les suivent contiennent d'évidentes allusions au mépris pour la sépulture que semblaient indiquer les mesures des gouvernements issus de la Révolution. Plus loin dans le même chant, Delille parle plus spécialement des tombeaux des grands hommes et en marque fortement l'utilité nationale :

Que dis-je? ils ont pour nous le bienfait de l'exemple:
Du sein de leur tombeau, comme du fond d'un temple,
Sort l'oracle du dieu dont il est habité...
Et le nom du héros que la patrie adore,
Ce nom cher aux vertus, nous les commande encore.

Pour que cet enseignement soit efficace, il faut que les monuments des grands hommes, au lieu d'être cachés dans le fond des temples et souvent dans des cryptes à peine accessibles, se dressent au grand jour, visibles à tous, de préférence dans des jardins, parmi les fleurs et les arbres; que leur aspect n'ait rien de lugubre; que le peuple aime à les contempler pour se faire conter l'histoire de ces héros et imiter leurs vertus ou leurs exploits.

Tels sont les deux premiers textes où se montre nettement en Europe ce nouvel aspect de la poésie des tombeaux. Tous deux ont été évidemment inspirés par la secousse révolutionnaire : quelques vers après ceux que j'ai cités ou résumés, Delille peint avec horreur la violation des sépultures royales de Saint-Denis. Mais l'idée commune de Legouvé et de Delille ne devait pas avoir un très grand retentissement en France : reprise par Foscolo et Pindemonte, elle en eut un considérable en Italie.

Les « Tombeaux » de Foscolo.

Là, en effet, ou du moins dans l'Italie du Nord, la question des inhumations se posait avec plus d'acuité encore qu'en France. Non seulement on avait, en 1806, appliqué au Royaume d'Italie le décret du 23 prairial an XII, ce qui n'avait rien que de légitime; mais une loi venait d'interdire l'érection de monuments particuliers à tel ou tel mort. C'était pousser un peu loin l'égalité républicaine. La population, froissée dans ses traditions et dans ses sentiments, protesta plus ou moins ouvertement; et Foscolo se fit l'interprète de ces protestations. Il écrivit dans l'été de 1806 et publia en 1807 son poème *Dei Sepolcri*, composé de deux cent quatre-vingt-quinze hendécasyllabes *sciolti*.

Foscolo posait la question autrement que la plupart de ses contemporains ne l'auraient posée; et c'est ce qui explique que

son poème, tout en recueillant dès l'abord le tribut d'admiration qu'il méritait et en s'inscrivant immédiatement parmi les chefs-d'œuvre de la poésie italienne, éveilla chez plusieurs amis de l'auteur quelque étonnement et quelque déception. Peu traditionaliste et peu dévot, il ne réclame pas le droit de prier sur la tombe d'un parent, d'un ami : il proclame le devoir de se recueillir devant les monuments des grands hommes et des bons citoyens, pour y puiser de nobles leçons; il considère le tombeau non du point de vue chrétien et personnel, mais du point de vue civique et national. En transformant ainsi la question, il l'agrandissait, il l'élevait. Les circonstances firent fructifier en lui les germes que la lecture de Legouvé et peut-être de Delille y avait déposés, et auxquels la connaissance qu'il avait depuis longtemps d'Young et de Hervey fournissait le terrain le plus favorable. C'est de cette synthèse d'éléments divers que se forma le poème. Mais ce qui n'appartenait qu'à Foscolo, c'est cette concision énergique, austère et parfois presque obscure; ce ton altier, amer et passionné; cette noble attitude de poète de la patrie, enseignant aux citoyens à révérer, à glorifier, à imiter leurs grands hommes. L'Italie était prête à l'écouter. Elle sentait depuis un demi-siècle le besoin de se renouveler dans l'art et la science avant de s'affranchir dans la politique, et, pour cela, de s'élever et de s'épurer. Les éléments robustes et sincères de sa littérature, depuis Parini, tournaient le dos à l'art pour l'art, cherchaient une poésie civique et sérieuse. Foscolo leur montra les tombeaux.

Le poème est dédié à son ami Ippolito Pindemonte. Sans doute les monuments ne font rien aux morts; mais les vivants se plaisent à s'entretenir avec leur souvenir. La loi interdit maintenant toute sépulture particulière. Eh! quoi? Un Parini sera enfoui côte à côte avec un assassin! Le culte des tombeaux est la première marque de la civilisation : la loi, le serment reposent sur le respect des morts. Chez les anciens, la tombe n'était pas un lieu de dégoût, d'épouvante et d'horreur; les rites antiques laissaient à la mort sa noblesse et sa poésie. Les

cimetières anglais sont poétiques aussi. Il faut fréquenter les sépultures des grands hommes : l'Italie doit se recueillir devant celles de Machiavel, de Michel-Ange, de Galilée, de Dante, de Pétrarque, comme le faisait Alfieri. Les lieux héroïques ont la même vertu : ainsi Marathon, ainsi les ruines de Troie, qui évoquent les souvenirs mythologiques et la prophétie de Cassandre.

Ce poème, que je viens de résumer avec une extrême brièveté, appartient incontestablement au genre sépulcral, sinon nocturne ; et cependant il est à bien des égards tout le contraire de ce que nous avons rencontré jusqu'ici. Il n'est ni pessimiste, ni macabre, ni religieux, ni sensible. Loin de s'attarder en gémissements devant les urnes funéraires, de répéter combien l'homme est peu de chose et combien ce peu de chose dure peu de temps, de proclamer l'inanité de tous les efforts et de tous les espoirs, le poète italien conçoit à ce spectacle de viriles résolutions ; loin de pleurer sans fin sur la vanité de tout, il tire de la mémoire des morts de patriotiques leçons :

A egregie cose il forte animo accendono
L'urne de' forti, o Pindemonte...

Le style même de son poème offre quelque chose d'énergique et de concentré, de mâle et de volontaire, qui nous transporte bien loin des perpétuels gémissements de l'école anglaise et de ses imitateurs. Si cependant il reste sombre et amer, c'est que l'évocation des grandeurs passées est triste pour un Italien de cette époque ; c'est que l'Italie se cherche et ne se trouve pas encore. Il proteste contre les usages lugubres qui associent au tombeau des impressions de dégoût, d'épouvante et d'horreur. Il évoque avec regret, comme Théophile Gautier dans *Bûchers et Tombeaux*, les rites antiques de l'incinération, si purs, si poétiques, les seuls qui soient pleinement d'accord avec une foi spiritualiste. Il est à l'opposé du genre macabre. Quant aux enseignements philosophiques ou religieux que doit donner la tombe, quant aux consolations qu'offre à l'homme mortel l'espérance d'une autre vie, Foscolo n'en parle pas : il paraît

faire peu de cas de cette survie personnelle et de cette prime payable à la vertu, sur laquelle Young insistait avec tant de complaisance. Foscolo, lui, est tourné tout entier, d'une manière plus désintéressée ou moins égoïste, vers les leçons que les nouvelles générations doivent puiser dans le spectacle des monuments funéraires. Point de sensibilité non plus, et c'est là une lacune frappante : à ce beau poème, ciselé dans l'airain d'un vers dur et impeccable, manquent la tendresse, l'émotion purement humaine. Sans doute, il y règne une certaine émotion noble et pathétique, soit que le poète célèbre le don béni que la nature a fait à l'homme en lui permettant de croire à un échange de sentiments entre les vivants et les morts; soit qu'il évoque la terreur des mères serrant la nuit contre leur sein l'enfant que vont réveiller les chants lugubres qui accompagnent les obsèques. Mais cette émotion ne paraît jamais l'écho de la crainte égoïste, du regret irraisonné, bref, de la peur de mourir et de la pitié pour les morts.

Lui-même l'avait voulu ainsi. Il s'est expliqué à fond sur ce qu'il avait voulu faire et sur ce qu'il avait fait, en répondant à l'article de l'abbé Guillon. Ce Français, nommé par Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, rédacteur du *Journal officiel* de Milan, critiquait volontiers et un peu à la légère, bien qu'avec lourdeur, les écrivains italiens dans le *Giornale italiano*. Il consacra aux *Sepolcri* un long article (22 juin 1807), où il reprochait à Foscolo de manquer « d'une douce, consolante et religieuse mélancolie »; de ne pas souffler mot de la vie future; de rester inférieur en un sujet analogue à Gray, à Young, à Hervey. Foscolo lui répondit avec une extrême vivacité [1]. Il a voulu, dit-il, « prêcher non la résurrection des corps, mais celle des vertus »; expression qui montre en un heureux raccourci la différence qui le sépare de ses prédécesseurs anglais.

---

[1] Sur cette discussion et son importance dans les rapports littéraires et moraux de la France et de l'Italie, voir l'analyse pénétrante de M. Paul Hazard dans l'ouvrage cité.

Il se défend d'avoir le moindre rapport avec Hervey ; il montre combien son sujet diffère de celui de Gray et de celui d'Young. Il n'en est pas moins vrai qu'il a sa place marquée dans la série des poètes des tombeaux, dont il est l'un des derniers en date et l'un des plus glorieux. Sans avoir lu sans doute Parnell, il semble lui répondre, car celui-ci niait formellement l'utilité des tombeaux. Il connaît Gray, si souvent lu et si abondamment traduit dans toute l'Europe ; Gray ne protestait que contre les marbres qui ne rendent pas la vie. Il doit à Gray le tableau des cimetières anglais ; mais il ajoute ici un sentiment national et patriotique : dans son poème, les vierges britanniques pleurent la mort de Nelson aussi bien que celle des êtres qui leur furent le plus chers. M. Zumbini voit dans les passages de Delille que j'ai cités une des sources de Foscolo. En effet, si l'*Imagination* n'a paru qu'en 1806, l'année même où il composait les *Sepolcri*, le poème avait été commencé sous Louis XVI et achevé pendant la Révolution, et de nombreux extraits en avaient paru ici et là. Surtout M. Vittorio Cian a démontré que l'idée essentielle de Foscolo venait de la *Sépulture* de Legouvé, qu'il avait pu aisément lire soit en français, soit dans la première des deux traductions italiennes, celle de Balochi en 1802 (la seconde est celle de Bettoni en 1825). Son mérite et sa vraie part d'invention a été de fondre, grâce à son génie, tous ces éléments divers dans son âme fervente d'Italien. Son poème, qui semble, a-t-on dit, avoir été inspiré à Santa Croce par les tombes des grands hommes de sa patrie, est un noble commentaire de l'idée que devait exprimer Lamartine dans le vers fameux : « C'est la cendre des morts qui créa la patrie ». Il reste, dit très bien M. Zumbini, « la plus heureuse interprétation de cette double voix que la nature et l'histoire font entendre du sein des tombeaux ».

A propos des « Tombeaux » de Foscolo.

Au moment même où Foscolo composait son poème, une voix plus grêle et moins puissante faisait entendre une note presque pareille. Son ami Ippolito Pindemonte, noble véronais, de vingt-cinq ans plus âgé que lui, s'était ému de l'état affligeant où se trouvait le Campo-Santo de Vérone. Par une application particulière et plus rigoureuse des nouveaux règlements, les tombes devaient être toutes pareilles, anonymes, et nul n'avait le droit de visiter le cimetière. Pindemonte avait projeté un poème en octaves, en quatre chants, qui se serait intitulé *Les Cimetières*. Il en écrivit un chant en 1805; il le montra à Foscolo dans l'été de 1806. Foscolo reprit cette idée, la transforma et composa ses *Sepolcri*. Pendant ce temps, soit d'une manière indépendante, soit parce qu'il était au courant du travail de son ami, Pindemonte avait renoncé à ses *Cimetières* et commencé un poème plus court, intitulé lui aussi *I Sepolcri* et écrit en *sciolti*; il nous en reste deux fragments. Quand Foscolo eut terminé le sien, Pindemonte renonça encore à cette seconde ébauche et se contenta d'écrire une *Épître à Foscolo*, qui forme en réalité un poème sur les tombeaux et qui compte quatre cent huit vers *sciolti*; elle parut en 1807. Telle est du moins la conclusion la plus acceptable que l'on puisse dégager des travaux très nombreux et très minutieux de l'érudition italienne; une dizaine d'articles ou de volumes ont été consacrés à la question des rapports de ces deux poèmes, et leurs savants auteurs sont loin de s'accorder sur le détail.

Dans le poème sur les *Cimetières* qu'il méditait, Pindemonte aurait évoqué le Campo-Santo de Vérone sa patrie, décrit les tombeaux de l'ancienne Égypte, de la Grèce et de Rome, discuté les modes de sépulture qui devaient avoir la préférence dans les temps modernes, et proposé le plan d'un cimetière pour sa ville

natale. C'eût été un vrai traité des inhumations. Il est resté quelque chose de ce plan primitif dans le poème que nous possédons. C'est ainsi que le poète parle du culte des morts dans les différents peuples, et ici il se souvient de Delille et très probablement aussi, je crois, de Chateaubriand, dont il connaissait certainement le *Génie du Christianisme* et de qui ses croyances religieuses le rapprochaient. Il doit à Gray ou à Delille la description des cimetières anglais, surtout à Delille, car pour lui, comme pour le poète français, le jardin anglais comprend essentiellement un grand nombre de tombes sur lesquelles les belles promeneuses viennent pleurer et prier. Il rappelle Young beaucoup plus que ne le faisait Foscolo, parce qu'il est mélancolique et chrétien ; mais sa mélancolie est plus douce et son christianisme moins raisonneur. M. Zumbini a démontré d'une manière très solide que l'essentiel des idées de Pindemonte lui vient de l'*Imagination* de Delille. D'ailleurs ce poète, déjà romantique de la manière précisément dont Foscolo ne l'était pas, très attentif aux poésies étrangères, volontiers élégiaque et sentimental, avait déjà, dans ses *Poésies champêtres* de 1785, célébré la nuit et ses charmes. Chez lui, la poésie sépulcrale est essentiellement une partie de la poésie de la nature, de cette nature qu'il sent vivement et qu'il décrit avec une complaisance assez banale et une élégance assez molle. Nous sommes à l'antipode du tombeau abstrait d'Young. L'élément descriptif, ce qu'on pourrait appeler la poésie des cimetières, devient très important : c'est probablement l'influence française qui domine.

On a remarqué d'ailleurs que la mode des tombeaux, si l'on peut dire, a du rapport avec celle des jardins anglais et qu'elles se font des emprunts réciproques. Delille le montre, et le comte Ercole Silva, dans son *Art des Jardins anglais* (1801), le dit expressément. C'est une question qu'il serait curieux d'étudier à part.

En somme Pindemonte, avec infiniment moins de génie que Foscolo, se montre infiniment plus doux et plus tendre. Il a conscience de la nouveauté de son œuvre, « car, dit-il, on ne

peut dire que le sujet ait été traité par ceux qui, sous prétexte de sépultures, n'ont fait qu'enfiler bout à bout des considérations morales et religieuses sur la fin de l'homme ». On ne saurait mieux dire. Il traite donc abondamment des tombeaux, dans un style bien différent de celui de son ami, à qui il reste inférieur de toutes façons ; mais pour le fond des idées et le but du poème, il est absolument d'accord avec lui. Comme lui, il réclame pour les vivants le droit de pleurer, de méditer sur les tombes, et proteste contre la suppression de ce droit. Comme lui, il s'élève avec force contre cette promiscuité dans la mort, qui rapproche un Parini d'un scélérat, dit Foscolo, une vierge pure d'une Thaïs infâme, dit Pindemonte. Comme lui, il réclame des monuments distincts, placés de préférence dans la verdure et sous les arbres. Comme lui surtout, il estime que les tombeaux doivent être « non seulement un réconfort, mais une école pour les vivants ». En lisant les inscriptions qu'ils portent, le jeune homme méditera et se promettra de devenir meilleur, et s'il le peut, d'égaler les grands hommes. Mais, plus que Foscolo, Pindemonte demeure de son temps et de son pays. Il laisse à son ami le vaste appareil mythologique, et même lui reproche de ne pas être resté moderne, uniquement moderne.

C'est aussi le principal reproche que lui fait un troisième écrivain, dont l'ouvrage est inséparable des deux premiers. L'ex-abbé Giovanni Torti, romantique d'idées et d'intentions, prit part aux discussions qui s'élevaient sur les mérites des deux poèmes par son *Épître sur les « Tombeaux » de Foscolo et ceux de Pindemonte*, adressée à Giovanni de Cristoforis, publiée en 1809 et composée de quatre cent soixante-deux *sciolti*. Torti n'ajoute aucune idée vraiment nouvelle ; il applaudit au zèle civique de ses deux amis. Mais il reproche à Foscolo d'avoir négligé l'inspiration religieuse ; il croit, comme Pindemonte, que la tombe est bien triste sans l'espoir de la résurrection. Au reste, il ne le dit qu'en passant, et sa critique, volontiers verbeuse, est beaucoup plus littéraire que morale. Il est visible qu'à tous égards il représente la tradition, tandis que Foscolo et, à un moindre

degré, Pindemonte, renouvellent le genre au moment où il va s'éteindre. D'après des fragments publiés il y a peu d'années, Leopardi voulait écrire des *Carmi lirici* du genre des *Sepolcri* de Foscolo : mais il n'a pas donné suite à ce projet.

On ne trouve plus guère en effet d'imitations, même libres, d'Young ou de Hervey, non pas même de Gray, après les *Tombeaux* de Foscolo et de Pindemonte, après les *Veillées* de Baour-Lormian. Celui-ci n'était qu'un copiste attardé; les deux Italiens tentaient un renouvellement; ailleurs, en Angleterre et en Allemagne, la poésie se tourne tout à fait vers d'autres horizons, parce que les maîtres sont venus et que les vieux sujets et les vieux cadres ont vécu. C'est ce qui arrivera en France avec Lamartine et surtout Hugo à partir de 1820, en Italie avec Manzoni et Leopardi, à partir de 1815.

Conclusion.

Les œuvres que je viens d'énumérer, d'étudier en partie et de classer ne sont sans doute pas les seules qu'ait produites en Europe l'inspiration nocturne et sépulcrale. Il y a des littératures entières. la danoise, la polonaise, la portugaise, dont les historiens ne font place à presque aucun poème, à presque aucun essai en ce genre, et pourtant il est probable que, là comme ailleurs, il s'en est produit, mais de plus obscurs, et que de patients chercheurs pourraient les exhumer. Peu des ouvrages que j'ai cités, au reste, émergent de la mer d'oubli qui recouvre de nos jours presque toute cette production : on ne peut guère citer comme offrant encore aujourd'hui quelque intérêt à la simple lecture, après le *Tombeau* de Blair, ce précurseur, les *Nuits* d'Young et les *Méditations* de Hervey, ces maîtres du genre, que les *Solitudes* de Cronegk, les *Tombeaux* de Creuz, le *Tombeau* de Feith, la première des *Nuits alémentines* de Bertòla, les *Méditations* de Bulidon, les *Tombeaux* de Pinde-

monte, les *Nuits lugubres* de Cadalso, et deux poèmes demeurés classiques par la force des idées et la beauté de la forme : l'*Élégie* de Gray et les *Tombeaux* de Foscolo. Tous deux d'ailleurs, nous l'avons vu, s'écartent notablement du type reçu de poésie sépulcrale; de sorte que, on peut l'affirmer hardiment, les deux seuls chefs-d'œuvre qu'ait produits l'école des tombeaux sont ceux où cette inspiration ne figure que pour une part.

Du point de vue chronologique, il y a presque un siècle du *Nocturne* de Parnell aux *Méditations* de Lamartine; là-dessus Young et ses *Nuits* règnent pendant environ deux tiers de siècle. Ce dernier ouvrage précède d'une quinzaine d'années l'apparition d'Ossian à l'horizon; mais, sauf en Angleterre, on peut considérer ces deux fameux succès littéraires comme contemporains. Ils se prolongent parallèlement et cessent à peu près en même temps. Entre l'école des tombeaux et l'ossianisme, les points de rencontre sont nombreux et importants : même rêverie mélancolique sous le regard froid de la lune ou le scintillement des étoiles mystérieuses; même méditation éplorée sur la destinée de l'homme, sur la caducité de tout ce qu'il aime et de tout ce qu'il crée; mêmes deuils, mêmes souvenirs, même sentimentalité, tantôt déclamatoire et tantôt larmoyante; même contraste général de ces œuvres écrites en *mineur* avec la poésie nette et claire de l'ère classique. Mais, plus encore que le Barde de Morven, les maîtres de l'école des tombeaux et leurs imitateurs faisaient entendre une lamentation philosophique et raisonnée sur l'éphémère destinée de l'homme, qui annonçait un changement profond dans les thèmes poétiques et qui est un des principaux éléments du préromantisme. Si soucieux que se soient montrés un Young et un Hervey de laisser le dernier mot, après les plaintes du désespoir, aux affirmations de la foi, c'est la note plaintive et désolée que l'on a surtout entendue et qui a été surtout répétée.

Aussi ces poètes, sans être déjà romantiques, firent-ils le lit du romantisme; ils préparèrent et mirent au point des thèmes essentiels dont de plus grands qu'eux allaient s'emparer, mais

en leur conférant une valeur toute nouvelle et une bien autre force, parce qu'ils les fondaient avec d'autres plus vivants, moins stériles et plus généraux, de manière à leur assurer un écho profond dans les cœurs. Byron, Lamartine, Leopardi, Heine, Hugo ont, eux aussi, quand il le fallait, médité devant des tombes ouvertes et rêvé sous les cieux étoilés. Mais l'inspiration nocturne et sépulcrale ne tient dans leurs vers que la place qu'il faut ; elle entre comme élément dans leur poésie ; elle n'y déborde pas avec une pesante monotonie. Ces grands poètes et leurs contemporains ont trouvé les sensibilités préparées à leurs accents éloquents, les imaginations promptes à les suivre dans leurs plus hardies conceptions. C'est qu'ils moissonnaient un champ qui avait été péniblement et souvent maladroitement défriché par leurs prédécesseurs. Il était dans l'ordre des choses qu'ils les fissent oublier ; mais l'historien qui cherche à reconstituer les étapes de ce grand changement doit remettre ces précurseurs à la place modeste, mais utile, qu'ils ont occupée.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 3

CHAPITRE PREMIER.

Les précurseurs. — Les modèles : Young, Hervey, Gray.

LES PRÉCURSEURS. — Quelques indications isolées. — L'école anglaise des cimetières. — Le *Nocturne* de Parnell. — Le *Tombeau* de Richard Blair. — Les *Plaisirs de la Mélancolie* de Thomas Warton 7

LES « NUITS » D'YOUNG. — L'homme et l'auteur ; légende et réalité. — Composition et publication des *Nuits*. — Éléments du poème : le titre et le genre. — Le cadre : la nuit. — La lune. — Les étoiles. — Conclusion sur l'élément nocturne. — L'élément sépulcral. — La philosophie et la théologie. — Caractères de l'apologétique d'Young. — Son pessimisme. — La forme : la poésie. — Impression d'ensemble 15

LES « MÉDITATIONS » DE HERVEY. — Analyse de l'ouvrage. — Ses caractères. — Les *Contemplations* du même auteur 32

L' « ÉLÉGIE » DE GRAY. — Analyse du poème. — Ses caractères 35

CHAPITRE II.

Les Traductions.

GÉNÉRALITÉS. TRADUCTIONS D'YOUNG. TRADUCTIONS COMPLÈTES DIVERSES. — Observations préliminaires. — Traductions complètes : tableau d'ensemble ; traductions diverses. — Traduction allemande d'Ebert. — Son importance. 39

TRADUCTION DE LE TOURNEUR. — Sa méthode. — Ses résultats : comment il abrège l'ouvrage. — Comment il le corrige. — Comment il le refond. — Collation des deux textes. — Comment il traduit ; un exemple. — Les gravures de la traduction Le Tourneur. — Jugements contemporains . . . 43

TRADUCTIONS FAITES D'APRÈS LE TOURNEUR. — En portugais et en espagnol. — En italien 52

Traductions partielles des « Nuits ». — Premier groupe, avant 1770. — Second groupe, en France. — Colardeau. — Divers. — Essais de revenir au texte anglais. — En Italie. — En Suède. — Remarques générales . . 55

Abrégés et morceaux choisis. — Première anthologie. — Moissy. — Abrégés édifiants. — Les *Beautés d'Young* 62

Traductions de Hervey. — En France. — Le Tourneur. — Autres. — En Italie 66

Traductions de Gray. — Nombre et tableau chronologique. — Traductions françaises. — Valeur et mérite. — En Italie et ailleurs 69

CHAPITRE III.

Le Succès.

Rééditions et succès littéraire. — Rééditions. — Fréquence dans les bibliothèques privées. — Jugements des gens de lettres. — En Allemagne. — En Suède. — En Italie. — En France. — Succès particulier de Gray. 74

Succès de mode et sympathies intimes. — La mode funèbre en France et en Italie. — En Suède. — Larmes et tombeaux. — Sympathies intimes : Young consolateur et ami de l'âme 81

Les raisons du succès. — Dans chaque pays. — Raisons générales. — Raisons particulières à ce genre de poésie 86

Young et Hervey écrivains religieux. — Les méthodistes. — Les piétistes et mystiques allemands. — Young et l'éloquence de la chaire. — Young et le clergé catholique. — Le chrétien mourant : un thème poétique nouveau; précurseurs. — Blair. — Young. — Hervey. — Insuffisance de leurs tableaux. — Divers. — Chateaubriand. — Lamartine 90

Les limites du succès et la réaction. — Les critiques : le style. — France. — Italie. — Allemagne. — Hollande. — Réaction générale au début du XIX^e^ siècle. — Les idées. — Les *Jours* contre les *Nuits*. — Autres critiques. — Le pessimisme et la mélancolie 100

CHAPITRE IV.

Les Imitations : littératures du Nord.

Imitations anglaises. — Remarques préliminaires. — Imitations d'Young et de Hervey : pièces diverses. — Principaux poèmes. — Recueils. — Shenstone. — Influence sur les principaux poètes. — Imitations de Gray. — Illustrations de Blake 109

Imitations allemandes. — Divers. — Les *Solitudes* de Cronegk. — Les *Tombeaux* de Creuz. — Langage de l'incrédule dans Creuz et dans Young. — Son accent intime. — Influence sur les grands écrivains 118

Imitations diverses. — Hollande. — Feith : ses romans. — Son *Tombeau*. — Suède. — Russie 126

CHAPITRE V.

Les Imitations : littératures du Midi.

Imitations françaises d'Young. — Avant Le Tourneur. — Après Le Tourneur : Mercier ; divers. — Young et sa fille 132

Imitations de Hervey. — Bridel. — Comment il helvétise son modèle. — Bulidon. Baculard d'Arnaud et le genre sombre. — Jerningham . . . 136

Imitations de Gray. — Delille. — Fontanes. — Dernières imitations françaises. — Legouvé et Delille. — Les *Veillées* de Baour-Lormian. - Lamartine 141

Imitations espagnoles. — Meléndez Valdés. Cienfuegos. — Les *Nuits lugubres* de Cadalso 146

Imitations italiennes. — L'Arcadie lugubre. - La poésie mélancolique. — La poésie nocturne. — Les *Nuits romaines* de Verri. — Les *Nuits clémentines* de Bertòla. — La poésie sépulcrale. — La poésie macabre. — Ambrogio Viale. - Les *Nuits* de Fantoni. — Foscolo jeune. — Divers et conclusion 149

CHAPITRE VI.

La nouvelle poésie des tombeaux en France et en Italie.

Les origines. — Caractères nouveaux. — Les circonstances en France. — Legouvé. — Delille 160

Les « Tombeaux » de Foscolo. — Les circonstances en Italie. — Le poème de Foscolo ; idée générale. — Analyse. — Son caractère et ses lacunes. — Critiques de Guillon et réponse de Foscolo. — Delille, Legouvé et Foscolo. — 164

A propos des « Tombeaux » de Foscolo. — Les *Tombeaux* de Pindemonte. — Les tombes et les jardins. — Caractères du poème. — L'*Épître* de Torti . 169

Conclusion 172

LES ORIGINES

DE LA

FORTUNE DE LA MAISON D'ORANGE-NASSAU

CONTRIBUTION

A

L'HISTOIRE DU CAPITALISME AU MOYEN AGE

PAR

JOSEPH CUVELIER

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME

Mémoire présenté à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques dans sa séance du 7 février 1921.

INTRODUCTION

La famille de Nassau, issue des comtes de Laurenburg, apparaît dans la seconde moitié du XII[e] siècle sur les bords de la Lahn (rive droite du Rhin) (1). Un de ses représentants, Henri II († 1247), est signalé comme un des plus riches dynastes de la région rhénane. A sa mort, ses biens furent partagés entre ses deux fils aînés qui furent les fondateurs des deux grandes branches de Nassau. La lignée aînée, qui donna, en 1292, un chef à l'Empire en la personne d'Adolphe de Nassau, s'éteignit au point de vue hommes dans les Nassau du Luxembourg. La lignée cadette mâle disparut à son tour dans le roi Guillaume III de Hollande.

Entre-temps les deux grandes branches s'étaient elles-mêmes divisées en une multitude de rameaux. La cadette, notamment, donna naissance aux Nassau-Hadamar, aux Nassau-Beilstein et aux Nassau-Dillenburg. Le fondateur de cette dernière, Othon II († 1376), épousa la comtesse Adélaïde de Vianden. Ce fut la première emprise de la famille dans les Pays-Bas. Leur petit-fils,

(1) Cf. Rachfahl, *Wilhelm von Oranië*n, t. I. Introduction (Halle, 1906).

Englebert Ier, par suite de diverses circonstances, parvint à réunir les biens de Dillenburg, Hadamar et Dietz.

Il fut le fondateur de la branche des Pays-Bas. Il naquit probablement à Dillenburg vers 1380. Troisième fils de Jean Ier de Nassau-Dillenburg et de la comtesse Marguerite de la Marck, il devint d'abord prêtre et fut bientôt élevé à la dignité de prévôt de la cathédrale de Munster. Les unions de ses deux frères aînés étant restées stériles, Englebert se maria, le 1er août 1404, avec Jeanne de Polanen ou de la Leck, qui n'avait alors que douze ans et demi. A l'époque de son mariage, Englebert, pour tous biens, ne possédait que son nom. Si, à la mort de son père (1416), il reçut en partage Herborn dans la principauté de Nassau et Vianden dans le Luxembourg, avec Saint-Vith, Butgenbach, Dasbourg et Grimberghen (Brabant); si, lors du décès de son frère Adolphe (1420), il hérita de ses droits sur Dietz et quelques autres biens, ces possessions étaient quantité négligeable en comparaison de celles qui lui échurent par son mariage : Geertuidenberg, les seigneuries de Bréda, de Niervaert, de Klundert, de la Leck, etc., etc. Un document nous en fournit l'éloquente démonstration. Lors de la confiscation des biens de Guillaume d'Orange, en 1566, les revenus de Vianden avec quatre-vingts villages, Saint-Vith, Butgenbach, Dasbourg, et en outre Grimberghen, furent évalués à 10,000 livres, alors que ceux de la seule seigneurie de Bréda étaient estimés à 50,000 livres! Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que, depuis le mariage d'Englebert de Nassau, le centre de gravité de son activité se soit déplacé du côté des domaines de sa femme et que ce soit la fortune de celle-ci qui ait permis au premier représen-

tant des Nassau dans les Pays-Bas et à ses descendants d'y jouer un rôle qui, depuis le début du XV^e^ siècle, n'a fait que s'accroître de jour en jour.

Or, d'où provenait la fortune de Jeanne de Polanen?

Elle était la fille unique de Jean II de Polanen et de sa seconde femme Odile d'Obersalm. Jean II de Polanen tenait ses richesses de son père Jean I^er^ qui les avait héritées, pour la plus grande partie, de son oncle Guillaume de Duvenvoorde.

Celui-ci en fut le créateur. Les pages qu'on va lire sont pour ainsi dire uniquement consacrées à retracer la carrière de ce personnage en tous points remarquable, auquel remontent les origines de la fortune de la Maison d'Orange-Nassau.

LES ORIGINES

DE LA

FORTUNE DE LA MAISON D'ORANGE-NASSAU

CHAPITRE PREMIER.

La carrière de Guillaume de Duvenvoorde.

Dans la première moitié du XIV^e^ siècle on voit apparaître, coup sur coup, sur divers points du territoire des Pays-Bas, plusieurs hommes nouveaux qui, par leurs talents financiers et leur rare énergie, ont édifié des fortunes considérables et, grâce à elles, ont pu exercer une grande influence sur la vie économique et politique de leur temps.

On connaît la vie aventureuse et les aptitudes financières de Renard de Schönau (1). Tout aussi intéressante, bien que moins connue dans les détails, est la biographie d'Arnoul Némery d'Arlon, le banquier et le conseiller de Jean l'Aveugle et de Charles IV (2). Il serait facile de multiplier ces exemples

(1) Baron de Chestret, dans *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVII, 1892.

(2) Bernays et Vannérus lui consacrent quelques pages dans leur belle *Histoire numismatique du Luxembourg* (Mém. in-4° de l'Acad. roy. de Belgique, 2e série, t. V, 1910).

surtout si l'on voulait se donner la peine d'étudier de plus près les personnages que l'on voit graviter dans l'orbite de la plupart de nos princes territoriaux. Celui qui fait l'objet de ce travail n'était guère connu jusqu'ici (1). Et cependant, peu d'hommes ont joué un rôle plus important dans les annales de leur époque. Encore qu'il semble avoir pris constamment à cœur de s'effacer, son influence dans la politique du pays fut indéniable et les destinées de l'immense fortune qu'il était parvenu à amasser ont fait de lui un véritable fondateur de dynastie.

Il vit le jour vers 1290, probablement dans les environs de Haarlem. Sa mère, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, était sans doute une rude et solide campagnarde. Elle donna à son fils le nom de Guillaume auquel elle aurait bien voulu ajouter celui de Philipszoon, ou fils de Philippe, si le père y avait consenti. Mais Philippe de Duvenvoorde n'était pas uni par les liens du mariage à la mère de Guillaume et le moment ne lui paraissait pas encore venu de reconnaître le fruit de ses amours anté- ou extraconjugales.

Lorsque le petit Guillaume grandit et qu'il fallut le distinguer des homonymes avec lesquels il prenait ses ébats dans les chemins boueux et les mares entourant sa maison natale, on accola à son prénom le sobriquet peu harmonieux de « Snickerieme ». En moyen néerlandais *Snik* ou *Snicke* désigne une barque légère. Le mot, qui est encore employé dans la Hollande septentrionale et orientale, se retrouve dans le vieux scandinave *Snekkja* et dans le danois *Snekke* (2). Comme beaucoup d'anciens termes néerlandais de marine, il a passé en vieux français sous la forme *esnèque* ou *esnèche*. Quant à *riem*, c'est encore en néerlandais moderne le nom de la rame.

---

(1) L'étude de H.-J. Koenen, *Willem Snikkerieme en zijne magen* (De Wapenheraut, 8e Jaargang, 1904, pp. 49, 153 et 305.) est bourrée de renseignements généalogiques intéressants, mais les hors-d'œuvre dont elle est parsemée en rendent la lecture fort malaisée. L'auteur ignore d'ailleurs complètement le rôle de Duvenvoorde dans les provinces méridionales.

(2) V. Verwys et Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*, s. v. Snicke.

Willem Snickerieme peut donc se traduire par Guillaume Rame de barque.

Était-ce sa ressemblance physique avec cet instrument qui lui fit donner ce surnom, comme on a appelé d'autres individus Boonroy (échalas) ou La Perche? Était-ce son habileté à manier la rame de la barquette sur laquelle il passa vraisemblablement la majeure partie de son enfance? Dans ce dernier cas, ce sobriquet aurait eu vraiment quelque chose de prédestiné, car, ainsi que vous le verrez, le petit bâtard Guillaume allait mener admirablement sa barque sur l'océan de la vie.

Vers l'époque de sa naissance, — en 1291, — son père Philippe de Duvenvoorde apparaît comme bailli du Kennemerland (1). Il appartenait à la branche cadette de la famille de Duvenvoorde issue des Wassenaer (2) et le fait qu'il entra dans le « fonctionnarisme » prouve que ses autres moyens d'existence ne devaient pas être trop abondants. Le 6 novembre 1295, le comte Florent de Hollande lui donna en fief le bien de Polanen avec l'habitation située près de Monster dans le Westland (3). Trois ans après, il est signalé comme écuyer du comte Jean Ier et chargé de déterminer la valeur des dommages causés dans le pays de Woerden à l'ordre de Saint-Jean à Utrecht par le fait de Gérard van der Mie (4). Le comte Guillaume Ier (III en Hollande) continua à lui témoigner la même confiance que ses prédécesseurs. Dès le début de son règne, il le désigna conjointement avec le seigneur de Putten, pour fixer, d'accord avec deux chevaliers désignés par le duc de Brabant et le comte de Flandre, la rançon des prisonniers faits dans la dernière guerre et qui allaient être libérés de part et d'autre (5).

---

(1) Van den Bergh, *Oorkondenboek*, II, n° 779.

(2) Le château de Duvenvoorde, évidemment modernisé, existe encore de nos jours, dans la commune de Voorschoten, entre La Haye et Leyde.

(3) A deux lieues au sud-ouest de La Haye. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, II, n° 922.

(4) de Frémery, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, supplément, n° 321 (acte du 1er mai 1298).

(5) Waller Zeper, *Jan van Henegouwen, heer van Beaumont*, p. 26 (La Haye, 1914). Acte du 2 août 1305.

Un de ses beaux-frères, Thierry van der Waele (1), était à la même époque attaché à la Cour comtale en qualité de major-dome.

C'est probablement à l'influence de cet oncle, plus encore qu'à celle de son père, qui ne l'avait toujours pas reconnu, que le jeune Guillaume Snickerieme dut son admission à la Cour du comte Guillaume (2), où on le rencontre pour la première fois, en qualité d'écuyer, en 1311. Le 10 septembre de cette année, le comte approuve l'achat fait par Thierry van der Waele à Francon van Hoylede de certaines dîmes situées « in die Lyere » (3). Après la mort de Thierry, cette dîme devait être partagée en trois parts égales entre ses deux enfants Arnold et Catherine et Guillaume « Snicrieme », son neveu. Si Thierry venait à mourir avant la majorité de ses enfants, son neveu deviendrait leur mambour (4).

Pour que son oncle lui donnât ce témoignage de confiance, il faut croire que dès lors le jeune homme avait eu l'occasion de se signaler, au service du comte, tant par son intelligence que par son dévouement et son honnêteté Le comte allait d'ailleurs, bientôt après, lui manifester publiquement sa reconnaissance,

---

(1) Il avait épousé une sœur de Philippe de Duvenvoorde (voir P.-L. Muller, *Reg. Han*, p. 302. Acte du 17 septembre 1311 et plus loin acte du 26 juillet 1327. — A. R. La Haye) et mourut en 1316 (Van Riemsdijk, *De Tresorie en Kanselary der graven van Holland en Zeeland*, bl. 10).

(2) Il est assez curieux de remarquer que Renard de Schönau réussit aussi à se faire admettre dans l'intimité d'un prince territorial, Guillaume V de Juliers, gendre du comte Guillaume de Hainaut, par l'influence de son oncle Gérard de Bongart, qui occupait les fonctions de chambellan du prince et chez qui il s'initie à la pratique du prêt à intérêt. Il finit d'ailleurs aussi par arriver à la Cour du Brabant, où il devint le conseiller de Wenceslas. (de Chestret, *op. cit.*)

(3) De Lier, au sud-ouest de Delft, à peu près à égale distance de cette ville et de Hoek van Holland.

(4) Van Mieris, *Groot Charterboek van Holland*, t. II, p. 119. — Thierry y parle de Snickerieme comme étant son « neve », ce qui pourrait signifier aussi bien cousin que neveu. Mais, dans une charte inédite du 26 juillet 1327 (Archives du Royaume à La Haye, chartes des comtes de Hollande), Guillaume de Duvenvoorde parle « d'Arnoud den Muus, *myns ooms sone* Dierix van den Wale ». L'acte de 1311 prouve en outre qu'à cette époque Guillaume Snickerieme était majeur.

en le gratifiant, le 17 mai 1313, d'une inféodation de sept manses dans les marais de Nootdorp (1) qu'il devait tenir de lui d'après le même droit que ceux de Pijnakker (2). Et, pour la première fois, on trouve à la suite de son sobriquet, sa qualité de fils de Philippe de Duvenvoorde. Ce sobriquet apparaît pour la dernière fois dans un compte de l'année 1316, où, vers la Noël, Snickerieme fut remboursé d'une dépense qu'il avait faite pour les enfants de feu Guillaume van de Wateringen, qui se trouvaient sous la tutelle du comte (3).

Dès le début de l'année suivante, Guillaume, fils du seigneur Philippe de Duvenvoorde, est signalé comme chambellan du comte, et, en échange de maint service rendu et à rendre encore à son maître, celui-ci lui donne une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres de Hollande sur la dîme de Hazerswoude (4). Enfin, la même année, il prend le nom de Guillaume de Duvenvoorde, tout court, sous lequel il sera connu dans la suite (5).

On sait que le chambellan était l'officier de la Cour qui était spécialement attaché à la personne du prince. Il dormait même dans sa chambre quand la princesse n'y était pas. Il devait en faire les honneurs et introduire ceux qui étaient admis à l'audience. Il avait la garde du scel secret et celle du trésor. C'était

---

(1) A une lieue au nord-est de Delft.

(2) P.-L. Muller, *Regesta Hannonensia*, p. 49. — Dans un acte du 29 août 1323, le comte prononce une sentence au sujet de la distinction entre les dîmes de Nootdorp, appartenant à la femme de Thierry d'Alkemade, et celles de sept manses de marais qui reviennent à Guillaume, fils de Philippe de Duvenvoorde (A. R. La Haye, *Inv. Dom. Nassau,* t. III, f° 1216 v°, n° 6). — A la fin de sa vie, les sept manses s'étaient transformées en huit et il possède aussi la dîme de Pijnakker.

(3) Hamaker, *De rekeningen der grafelykheid van Holland onder het Henegouwsche huis*, t. I, p. 65. — Un peu plus loin (p. 74) il est cité avec Jean de Polanen, le fils légitime de son père.

(4) Acte du 26 février 1317 *apud* Van Mieris, t. II, p. 168. — Hazerswoude se trouve au sud-est de Leyde, à peu près à mi-chemin entre cette ville et Gouda.

(5) Voir acte du 26 avril 1317 *apud* Van Mieris, t. II, p. 184 : « Willelmus de Duvenvoorde, camerarius ». Koenen, *op. cit.*, p. 60, se trompe donc en disant qu'il ne prit ce nom qu'en 1323.

lui qui était chargé des libéralités du prince. Il introduisit auprès de lui les vassaux, lorsqu'ils venaient faire hommage et percevait une redevance en argent appelée *droit de chambellage*. Plus tard, au XV^e^ siècle, ce droit continua à être payé, mais il ne revenait plus au chambellan. C'était la Chambre des Comptes qui le percevait. Du temps de Guillaume de Duvenvoorde, il constituait une part importante des revenus attachés à la fonction (1).

Avant Duvenvoorde, le comte Guillaume avait choisi son chambellan parmi ses sujets hennuyers. Jehan Chauffecire apparaît encore comme tel à la date du 15 juillet 1314 et ce ne fut que le 14 septembre 1317 — alors que Duvenvoorde était déjà chambellan depuis sept mois au moins — que Jehan Bernier lui remit à Mons le sceau comtal dont il avait eu la garde jusqu'alors (2).

Bien que le comte Guillaume eût adopté l'excellent système de ne pas mêler l'administration de ses comtés de Hollande et de Hainaut et d'avoir deux chancelleries différentes composées chacune exclusivement de gens du pays, on ne trouve plus trace d'un chambellan hennuyer depuis la nomination de Guillaume de Duvenvoorde. Aussi celui-ci fut-il mêlé plus d'une fois aux affaires du Hainaut (3).

---

(1) Cf. Comte Thierry de Limburg Stirum, *Le Chambellan de Flandre*, pp. 4 et suiv.

(2) Van Riemsdijk, *De Tresorie, etc.*, pp. 93 et 598.

(3) Il y est signalé pour la première fois, le 12 mars 1318, on l'appelle alors « honorable escuier et sage Willaume de Divord, cambrelant » du comte (Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons*, t. I, p. 638). — Le 23 mai 1321, Guill. de « Duvort » assiste à l'acte par lequel le comte érige en fief la maison dite : « La Porte de la Rokette », à Binche, en faveur de Jacques de Maubeuge (L. Devillers, *Cartulaire du Hainaut* apud *de Reiffenberg, monuments*, t. III, p. 94). — Le 20 juillet 1325, il est présent, à Mons, à l'investissement de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, dans divers biens venant d'Arnold de Stein (Van Mieris, t. II, p. 356). — Le 24 avril 1337, Willaume le Cambrelens figure parmi les seigneurs du Conseil du Comte en Hainaut, pour répondre à un mémoire du comte de Blois (de Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 379). — Il en est de même sous Guillaume II. En 1343-1344, il scella une lettre de provende donnée à Élise de Gomignie, à Mons (Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 237). Pour le règne de Marguerite, voir plus loin.

Il était donc bien placé pour profiter, au Nord comme au Midi, des largesses de son maître qui, aux dires de son ménestrel Jean de Condé [1],

« Semoit l'or et l'argent
Ensi c'on seme blés as cans. »

Dès l'année 1321, il apparaît comme un des principaux conseillers du prince et la plupart des actes passés dans la chancellerie comtale le sont en sa présence ou d'après ses ordres. A partir de ce moment aussi, il ne laisse passer aucune occasion sans attirer les faveurs de la Cour sur son frère Jean de Polanen [2].

En 1325, avec le titre de chambellan à vie, faveur absolument insolite et qui en dit long sur les services qu'il rendait, le comte lui accorde ses habillements, sa vie durant, ainsi que la faveur de pouvoir partager avec Jean le Chauffecire le produit des droits de son Conseil [3]. Bientôt il deviendra le véritable expert financier du comte dans toutes les circonstances, aussi bien en matière de vérification de comptes que dans les questions litigieuses que Guillaume Ier avait à débattre avec ses sujets et ses voisins.

Vers le milieu de l'année 1326 [4], il se maria avec Helwige, fille de Zweder (Assuérus) de Vianen. Il entrait ainsi dans une famille illustre, mais appauvrie à tel point que le seigneur de Vianen ne put payer la dot de sa fille.

Pour rompre la monotonie de leurs écrits, les généalogistes du XVIIe siècle ont imaginé une petite légende au sujet de cette union. Lorsque, le soir de ses noces, Guillaume de Duvenvoorde

---

(1) A. Scheler, *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé.* Bruxelles, 3 vol. in-8°, 1866-1867.

(2) Cf. Van Mieris, t. II, pp. 257, 304, 337, 350, 407, 408, 409, 410, 486, 487, 488, etc.

(3) Idem, t. II, p. 368. — Acte du 3 décembre 1325. — Ce Jean le Chauffecire est probablement le fils de l'ancien chambellan du Hainaut (Van Riemsdijk, *op. cit.*, p. 23.), à moins que ce ne soit l'ancien chambellan même qui aurait reçu ainsi un léger dédommagement pour la perte de ses fonctions.

(4) Entre le 25 mai et le 15 août 1326.

voulut accompagner sa femme dans la chambre nuptiale, Helwige lui aurait tiré sa révérence et lui aurait fait comprendre qu'une descendante de souche illustre ne recevait pas dans son lit un bâtard. Guillaume se serait retiré fort marri mais serait allé chercher ailleurs un bonheur qu'il n'avait pas trouvé au domicile conjugal, ce qui fit que, dans la suite, sa légitime épouse aurait regretté amèrement son premier geste.

Il est certain que l'union Duvenvoorde-Vianen resta stérile et il ne l'est pas moins que Guillaume eut de nombreux bâtards dont quatre au moins étaient déjà nés à l'époque de son mariage. Mais de là à conclure à la réalité de la légende, il y a de la marge. Tout d'abord celle-ci est postérieure de plusieurs siècles aux événements qu'elle relate, et quelques généalogistes attribuent la mésaventure non à Guillaume de Duvenvoorde, mais à son fils bâtard Guillaume de Dongen (1). L'existence même de ces bâtards ne prouve nullement qu'il y ait eu mésintelligence entre les époux. Nous sommes au XIV^e^ siècle ! Au surplus, tous les actes où il est fait allusion à la vie de famille ou aux rapports entre Guillaume et sa femme prouvent que la meilleure entente régna entre eux de tout temps.

Le fait que dans les actes de l'année 1327 il est constamment question de sa progéniture éventuelle et qu'il constitue alors à sa femme une pension viagère et annuelle de 500 livres de noirs tournois, paraîtrait bien étrange de la part d'un mari en disgrâce (2).

---

(1) Will. van Gouthoeven, *D'Oude Chronycke,* pp. 136 et 165 (1620).

(2) Le comte confirme cet acte, le 25 avril 1327 (Van Mieris, t. II, p. 426). Il contient cette clause curieuse bien faite pour infirmer totalement la légende : La pension de 500 livres resterait acquise à la femme si Guillaume venait à mourir avant elle et qu'ils n'eussent pas d'enfants. Dans le cas où ils en auraient, la pension serait réduite à 400 livres. La rente devait être perçue sur les biens suivants : 80 livres sur la dîme de Liere; 50 livres sur celle de Hazerswoude; 30 livres sur celle de Nootdorp; 50 livres sur le tonlieu de Niemantsvriend; 36 livres sur celui d'Ammers et sur 13 morgen de terre dans le Maeslant; 22 livres sur le vere d'Almonde; 56 livres sur le vere du Polre; 16 livres sur la petite dîme d'Almonde et Dubbelmonde; 40 livres sur le Gheerlant; 50 livres sur la dîme du blé d'Almonde et Dubbelmonde, enfin 70 livres qu'il avait achetées à Guillaume de Horne.

Le parfait accord qui régna entre les deux époux ne se dissipa pas avec l'âge. Lorsqu'en 1338, les Gantois cherchèrent à gagner les bonnes grâces du tout-puissant chambellan du comte de Hainaut, ils s'empressèrent d'envoyer à sa femme un drap de choix (1).

Ainsi qu'on le verra dans la suite, jusqu'à la fin de sa vie, Duvenvoorde associa constamment son épouse à toutes les faveurs, tant matérielles que spirituelles, que lui valut sa haute influence.

C'est vers le milieu de l'année 1328 que Guillaume de Duvenvoorde devint chevalier. Jean de Leyde (2), qui écrit dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, croit que cet événement eut lieu à la bataille de Cassel (22 août 1328). Le fait que Guillaume d'Avesnes y prit part avec de nombreux chevaliers (3) et que les 24 et 25 juillet 1328 (4) Duvenvoorde n'est pas encore qualifié de chevalier alors qu'il apparaît comme tel le 20 novembre suivant (5), est de nature à faire accepter l'assertion du chroniqueur hollandais.

---

(1) 16 Augustus 1338. Uitgaven der ontvangers : « Item ghaven sij van enen ghemingden lakene dat men sende 's camerlinx van Henegouwe wijf, 52 lb. 8 sc. 4 d. — Item van den selven lakene daer te draghene » (De Pauw en Vuylsteke, *De rekeningen der stad Gent*, I, 273.)

(2) Joannes a Leydis Liber 27. Cap. 26.

(3) Le « Goudsch Kroniekje », dont la rédaction originale remonte à 1436-1437, cite G. de Duvenvoorde comme se trouvant à la bataille de Cassel (Bibliothèque royale, ms 6075, f° 35.) et de son côté, Froissart (Ed. Kervyn), t. II, p. 219, dit : « Li comtes de Hainnau et messires Jehans de Hainnau, son frère, le vinrent servir par pryère et par amours et amenèrent belle route de gens d'armes, chevaliers et esquiers. »

(4) Van Mieris, t. II, pp. 463 et 464.

(5) Idem., t. II, p. 469. — C'est le qualificatif *Heer, Dominus* qui nous renseigne sur l'époque où Duvenvoorde devint chevalier Les auteurs anciens (tels Van Mieris) et même modernes (comme P.-L. Muller), n'ont pas prêté suffisamment attention à la présence ou à l'absence de ce qualificatif dans les textes qu'ils reproduisent ou qu'ils analysent, et nous avons tenu à vérifier soigneusement, sous ce rapport, les documents originaux. Il résulte de notre enquête, qu'avant le mois d'août 1328, Duvenvoorde n'apparaît qu'une seule fois avec la qualité de Heer. C'est dans un acte du 18 août 1326 ; mais, nous ne connaissons celui-ci que par une copie d'un vidimus du 9 septembre 1396 (Archives du Royaume à La Haye, *Register van de paalscheidingen tusschen Brabant en Holland*, p. 42). Il est plus que probable que l'acte original ne contenait pas le mot « Her » qui aura été ajouté soit par le scribe

Mais plus important encore que la chevalerie fut l'acte de légitimation qu'il obtint le 11 août 1329 de l'empereur Louis de Bavière (1). Désormais sa tache de naissance était effacée; il entrait dans la famille de Polanen et acquérait tous les droits attachés à la naissance légitime. Aussi, l'année suivante, convaincu désormais que son union avec Helwige de Vianen resterait stérile, institua-t-il son frère Jean de Polanen, comme son héritier éventuel (2). Ce témoignage de bienveillance de l'empereur, que l'on rencontre assez rarement à cette époque, lui venait évidemment encore une fois de son maître, qui était, comme on sait, le beau-père de Louis de Bavière.

*
* *

Au demeurant, nous l'avons déjà dit, Guillaume de Duvenvoorde tenait une place importante dans le Conseil de Guillaume

---

du vidimus, soit par le copiste du XVe siècle. Dans les actes datés de quatre et de cinq jours plus tard (22 et 23 août 1326) le qualificatif a disparu et si on croit le retrouver dans celui du 11 septembre suivant, c'est tout simplement par suite d'une erreur de Van Mieris (t. II, p. 401), car le registre E. L. 20 f° 69 v° où il a trouvé cet acte, porte Per Willelmum Camerlinc et non pas dominum Will. Camerlinc. Tout le reste de l'année 1326 et toute l'année 1327 se passent sans qu'on le trouve qualifié de Dominus ou Heer. Même encore le 24 et le 25 juillet 1328, on l'appelle « Willelmum de Duvenvoorde » et « Willelmum Camerlinc ». C'est dans un acte daté du Quesnoy le 1er août 1328, qu'il apparaît en la qualité de « dominus » et ceci semble, au premier abord, infirmer l'opinion qu'il n'aurait été créé chevalier que le jour de la bataille de Cassel (23 août). On nous permettra cependant de faire observer que nous ne connaissons pas l'original de l'acte du 1er août 1328. Il n'est parvenu jusqu'à nous que par une copie — incontestablement contemporaine — du registre E. L. 20, f° 88 v°, mais qui n'aura certainement été transcrite dans ce registre que quelques semaines après la date de l'acte. Ne peut-on pas raisonnablement supposer que le scribe, qui travaillait à la Cour sous les yeux de Duvenvoorde, ait de son propre chef intercalé le mot *Dominus* en l'honneur du nouveau chevalier, dans l'annotation marginale, car les mots : « Per dominum comitem » et « dominum Willelmum de Duvenvoorde », qui dans l'acte original se trouvaient au bas, ont été transcrits par le copiste du manuscrit en marge de son registre? Le premier acte postérieur à celui du 1er août, date du 20 novembre et à partir de ce moment Duvenvoorde, de même que son frère Jean de Polanen, qui doit avoir été créé chevalier en même temps que lui, apparaît régulièrement dans tous les actes comme tel.

(1) Van Mieris, t. II, p. 486.

(2) Idem, t. II, p. 480.

d'Avesnes et depuis longtemps aucun acte politique important ne s'accomplit plus sans son intervention. Le fait seul d'avoir gagné la confiance d'un prince dont l'habileté et l'intelligence firent, aux dires de Pirenne, un des personnages les plus remarquables de son époque, parle déjà éloquemment en sa faveur. Beau-frère du roi de France Philippe VI, par son mariage avec Jeanne de Valois, Guillaume Ier fut d'abord un allié et presque un client de la France. Il avait réussi à s'assurer, en 1323, la possession incontestée de la Zélande qu'il joignit à la Hollande, à la Frise et au Hainaut. Beau-père de Louis de Bavière et du roi d'Angleterre, il maria deux autres filles au marquis de Juliers et à Robert de Namur, ce qui ne fit qu'augmenter encore son prestige et son influence.

En face de lui se dresse un autre prince tout aussi remarquable, Jean III, duc de Brabant et Limbourg. Entre eux deux, il semblerait tout d'abord que dût s'engager une lutte décisive pour la prépondérance dans les Pays-Bas. Il n'en fut rien. Dès le 6 août 1328, les deux princes concluent une alliance (1) et, lorsque un peu plus tard, à l'instigation du roi de France, il se forme une coalition formidable contre le duc de Brabant, Guillaume d'Avesnes s'emploie de toutes ses forces à réconcilier les adversaires (2). Alors que le duc de Brabant avait promis depuis longtemps (3) la main de son héritier à la fille du comte de Hainaut, par une de ces nécessités politiques auxquelles les princes nous ont habitués de longue date, Jean III promit brusquement de fiancer son fils Jean à la fille du roi de France qu'il espérait ainsi détacher de la coalition. Le calcul ne fut guère heureux. En se débarrassant d'un ennemi, il s'en créait un autre tout aussi dangereux. L'entrée du comte Guillaume dans le camp des adversaires du duc mit celui-ci dans la position la plus critique.

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 465.

(2) Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 788. Acte du 11 mai 1332.

(3) Voir acte du 25 octobre 1329 dans *Chartes des ducs de Brabant* n°324 aux A. G. R. et du 28 octobre suivant aux A. E. à Mons, *Trésor des Chartes des comtes de Hainaut.*

Heureusement pour lui, le comte de Hainaut sut sacrifier son ressentiment à ses visées politiques et Jean III se tira relativement à bon compte de son pas de clerc. Quant à Guillaume Ier, il atteignit complètement son but. Non seulement le projet d'union entre Isabelle de Hainaut et Jean de Brabant — ou, à son défaut, son frère Henri — fut repris au mois de juin 1334 (1) et renouvelé au mois d'août suivant (2), mais encore le mariage de Guillaume de Hainaut avec Jeanne de Brabant, qui avait déjà été envisagé douze ans auparavant (3), fut décidé à la même occasion.

Il est à peine besoin de dire que Guillaume de Duvenvoorde prit une part importante à toutes ces négociations. Dès le mois de février 1334, on le voit chargé de diverses missions en Brabant (4) et, lorsque dans un moment d'effervescence, le comte fit mettre à mort le chanoine de Sainte-Gudule, Jacques Backe, qui avait parlé de lui en termes injurieux, ce fut encore son chambellan qui fut chargé d'aller composer avec la famille du chanoine, laquelle reçut de ce chef 420 écus d'or (5). Il n'y a donc rien d'étonnant à le voir apparaître comme pleige du comte au contrat de mariage de Jean de Brabant et d'Isabelle de Hainaut (6) et intervenir dans les clauses financières de celui de Guillaume de Hainaut avec Jeanne de Brabant. Le duc avait promis, en effet, à cette occasion, une somme assez considérable

---

(1) *Chartes des ducs de Brabant*, n° 372.

(2) *Ibid.*, nos 379 et 380. Il fut même approuvé par le roi de France. *Ibid.*, n° 389.

(3) Acte du 21 octobre 1322 *apud* SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. I, p. 217. — Les convenances de mariage avaient été renouvelées le 7 janvier 1331 (voir VAN MIERIS, t. II, p. 492, et *Chartes des ducs de Brabant*, nos 332 à 336).

(4) « Pour les frais et despens de Monsr Willaume le Cambrelenc, l'écolâtre de Cambrai, etc., qui aloient en Braibant, au commandement de Monseigneur, 4 liv. 15 s... Pour les despens de Monsr Willaume le Cambrelenc et l'escolastre de Cambrai qui aloient en Braibant pour Monseigneur, 52 s. (DEVILLERS, *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, pp. 10 et 11).

(5) DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. I, p. 407. Vidimus du 6 septembre 1334. L'auteur appelle notre homme « Guillaume de Dunenbonde, s. de Housterhout ».

(6) WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 794. — On a souvent mis en doute la consommation de ce mariage. En effet, en 1334, ni Jean ni Isabelle n'étaient en âge de se marier et la santé de Jean devait être délicate, car on prévoit constamment son

au comte, et comme on ne parvenait pas à se mettre d'accord, on décida de s'en rapporter à l'arbitrage de Jean de Halbeke et de Guillaume de Duvenvoorde (1).

C'était le triomphe de la politique antifrançaise de Guillaume de Hainaut. Désormais les Maisons d'Avesnes et de Brabant étaient indissolublement liées. Brabant et Limbourg, d'une part, Hainaut et Hollande, de l'autre, les assises de l'État bourguignon étaient jetées et il s'en fallut de bien peu que l'œuvre de Philippe le Bon ne fût réalisée un siècle avant lui.

Si nous ne connaissions pas l'influence prépondérante du chambellan sur son maître, d'autres circonstances nous auraient révélé que l'inspirateur de la politique de rapprochement de la Hollande et du Brabant devait être Guillaume de Duvenvoorde. Aucun autre dignitaire de l'entourage comtal n'avait, en effet, autant d'intérêt personnel que lui à faire triompher cette politique. La plupart de ses biens étaient situés sur les frontières de la Hollande et du Brabant, quelques-uns sur celles du Hainaut et du Brabant. En cas de guerre entre les deux princes, ils auraient été les premiers à être ravagés. Ceci indépendamment de la félonie dont il se serait rendu coupable envers l'un ou l'autre de ses suzerains. Non seulement ses terres, mais encore ses rentes et ses nombreuses créances en argent auraient été confisquées, soit en Hollande, soit en Brabant. Ceci n'est pas une pure hypothèse. En effet, le 14 août 1334, le duc de Brabant restitua à Guillaume de Duvenvoorde les divers biens et seigneu-

---

remplacement par Henri, son frère puiné. D'autre part, Jean est mort avant 1342. Le seul acte où l'on dise positivement qu'il a été marié date du 21 octobre 1344 (*Chartes des ducs de Brabant*, n° 696). On y lit qu'il avait épousé Agnès de Hainaut. Mais ceci est probablement une confusion de nom, car il n'est question nulle part ailleurs d'une princesse Agnès. — Plus tard, Isabelle de Hainaut apparaît comme la femme de Robert de Namur, seigneur de Renaix, qu'elle aura probablement épousé après la mort de Jean de Brabant.

(1) A. R. à La Haye, *Chartes des comtes de Hollande*. Acte du mois de juin 1334. L'accord fut précisé le 27 juillet (Saint-Genois, *Monum. anc.*, t. I, p. 222). — Les arbitres devaient, en outre, se prononcer au sujet de l'argent de Henri Manizone et Henri Roust et d'un fief de cent livres que Jean de Heusden devait tenir du comte.

ries qu'il tenait de lui et dont il avait dû faire l'abandon à l'occasion de la guerre entre les deux princes, dans laquelle il avait naturellement pris le parti du comte (1). Cette restitution ne comportait d'ailleurs nullement la renonciation du duc aux poursuites qu'il se proposait d'intenter à Duvenvoorde et à d'autres de ses vassaux qui avaient pris les armes contre lui. La seule garantie qu'il leur donnait, c'était que la procédure se ferait suivant les lois et coutumes du pays (2).

Duvenvoorde était donc personnellement intéressé non seulement au maintien de la paix, mais encore à un rapprochement durable entre les deux Maisons. Et l'on arrive ainsi à cette constatation, au moins inattendue, que la multiplicité des fiefs, qui avait fini par morceler tous nos territoires presque à l'infini, allait, le jour où les capitalistes pourraient les acquérir plus facilement dans d'autres petits États, contribuer au rapprochement de ceux-ci. Et pendant que nos grandes villes réussissaient à mettre momentanément un frein à leur particularisme aussi étroit que jaloux, nos chevaliers financiers travaillaient de leur côté avec non moins de succès à l'union de nos provinces. Ceci se remarque encore davantage dans les événements qui vont suivre.

Après avoir consacré tous ses efforts au rapprochement du Hainaut, de la Hollande et du Brabant, Duvenvoorde se trouvera, le 31 mars 1337, au nombre des chevaliers qui ratifient le traité de confédération entre le Brabant et la Flandre (3). Il y est naturellement encore lorsque, le lendemain, le duc de Brabant et le comte de Flandre admettent le comte de Hainaut dans

---

(1) Cet acte n'existe plus, ni en original ni en copie, mais nous en avons trouvé une bonne analyse dans l'*Inventaire des archives des domaines de Nassau* (A. R. à La Haye), t. II, f° 407 v°, n° 24.

(2) Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 221. Acte du 5 septembre 1334. Les comtes de Gueldre et de Juliers prirent d'ailleurs les mêmes engagements vis-à-vis du duc de Brabant (voir *Chartes des ducs de Brabant*, de la même date, n°s 390 et 392) et il est probable qu'il en fût de même du comte de Hainaut.

(3) Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 441.

leur association (1). Lors du fameux traité du 3 décembre 1339, où le rôle des grandes villes fut si considérable, il se trouve au premier rang des chevaliers brabançons qui cimentèrent cette alliance. Il est absolument hors de doute que ce fut lui aussi qui poussa, quelques semaines plus tard, Guillaume II à adhérer à ce pacte au nom du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise (2) comme il y avait amené son père, trois ans auparavant à Termonde.

Comme on le sait, la politique extérieure ne fut pas étrangère à tous ces événements. Le comte Guillaume Ier avait fini par se détacher entièrement du roi de France. Ce fut lui qui, un mois avant sa mort, au début de mai 1337, prit l'initiative d'une alliance contre Philippe de Valois, dans laquelle entrèrent à ses côtés le roi d'Angleterre, l'empereur, les ducs de Brabant et de Gueldre, les comtes de Berg, de Juliers, de Clèves et de la Marck, ainsi que les comtes palatins du Rhin (3).

Guillaume de Duvenvoorde y apparaît également, et comme il avait été un des premiers seigneurs du continent à ouvrir des crédits à Édouard III, qui en avait un pressant besoin, celui-ci le traita constamment sur le même pied que les ducs et les comtes souverains.

Le 7 juin 1337, il lui fait promettre par l'évêque de Lincoln, « eu égard aux grands services qu'il lui a rendus », de lui délivrer dans la première quinzaine du mois d'août 500 livres de bons esterlins à employer dans l'année « en franc héritage à tenir à perpétuité en foi et hommage du roi d'Angleterre (4) ».

---

(1) Van den Bergh, *Gedenkstukken*, t. I, p. 134. Duvenvoorde apparaît comme garant du duc de Brabant, tandis que son frère Jean de Polanen est signalé parmi les seigneurs du comte de Hainaut et de Hollande.

(2) *Rekeningen der stad Gent*, t. I, pp. 414 et 417. — Déjà antérieurement, le 19 décembre 1337, Duvenvoorde est témoin au traité de paix conclu entre le duc de Brabant et le comte de Looz (Archives générales du Royaume, *Chartes des ducs de Brabant*, n° 456).

(3) E. Deprez, *Les préliminaires de la guerre de Cent ans*, p. 153.

(4) Rymer, *Fœdera* (édition de 1816), t. II, 2e partie, p. 973.

Dans une lettre du 8 mai 1338, Édouard III lui demande, en même temps qu'aux ducs de Brabant et de Gueldre, au comte de Hollande et au marquis de Juliers, de bien vouloir continuer à soutenir ses droits contre le roi de France (1) et, le 21 juin, il prie ces mêmes seigneurs de négocier une paix avec Philippe VI.

On voit que dès cette époque la puissance financière de Duvenvoorde avait fait de lui un véritable pouvoir avec lequel les princes les plus puissants de l'époque devaient traiter.

Les négociations n'ayant pas abouti, Édouard III s'embarqua pour Anvers où il arriva le 17 juillet 1338.

On connaît la cruelle désillusion qui l'y attendait. Ses alliés de l'année précédente se défilaient avec un empressement qui était en raison inverse de celui que le roi d'Angleterre avait mis à tenir ses engagements de leur envoyer de la laine. L'empereur, son beau-frère, était aux prises avec des difficultés inextricables en Allemagne; leur beau-père commun Guillaume Ier était mort le 7 juin 1337; le duc de Brabant louvoyait et avait recours à toutes sortes de faux-fuyants pour se soustraire à ses promesses et les autres princes se guidaient sur son exemple. Bref, il ne restait à Édouard III que Guillaume de Duvenvoorde. Seul de tous les seigneurs du continent, il entra dans le conseil anglais du roi, chargé de la direction de l'expédition militaire contre la France (2).

Ce ne fut qu'au mois de septembre 1339 que Duvenvoorde put entrer en campagne avec les alliés qui, insensiblement, étaient revenus au monarque anglais (3).

---

(1) Rymer, *Fœdera* (édition de 1816), t. II, 2e partie, p. 1035.

(2) Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 390. Acte du 10 novembre 1338. — Le nom de Duvenvoorde est estropié par Nijhoff en Dunemord. Les sources françaises de l'époque mutilent généralement aussi son nom. Quant aux Anglais, ils en font parfois Dufort, parfois Dunord. Ceci est évidemment une mauvaise lecture pour Duvord, mais ces transformations rendent souvent les recherches très ardues. Un auteur allemand, Sauerland, a transformé le nom en Dimenvorde.

(3) Jusque-là les qualités militaires de Duvenvoorde semblaient s'être principalement révélées dans la fortification des villes. Ce fut d'après ses plans que fut construite l'enceinte de Geertruidenberg et plus tard celle de Schiedam.

Ils entreprirent vainement le siège de Cambrai (1). Au mois d'octobre, ils assiégèrent avec le même insuccès Honnecourt, puis Tupigny (2). Vers le 20 de ce mois, le duc de Brabant les rejoignit à la Capelle en Thiérache, où les armées francaise et anglaise restèrent en face l'une de l'autre, pendant deux jours, au bout desquels chacun se retira de son côté sans avoir combattu (3). Tels furent les débuts de la guerre de Cent ans.

L'année suivante, au mois de juin 1340, Duvenvoorde assista au Parlement de Vilvorde où se rencontrèrent, indépendamment de tous les princes alliés, les députés des villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut pour conclure une alliance défensive et offensive et où l'on créa une monnaie coursable dans les trois pays. Cette assemblée, qui répondait si bien aux vues politiques de Duvenvoorde, aurait pu avoir des conséquences énormes pour les destinées de nos provinces. Mais, comme le constate non sans quelque mélancolie le bon Froissart, « là furent plusieurs statuts jurés, écrits et scellés qui depuis se tinrent trop mal (4) ». Les dissensions se manifestèrent déjà quelques semaines plus tard, au siège infructueux de Tournai (juillet-septembre) et un incident auquel fut mêlé Guillaume de Duvenvoorde montre clairement combien Jacques van Artevelde se défiait du duc de Brabant et de son conseiller (5).

En effet, c'est un des hommes de Duvenvoorde, ce ménestrel Herman de Boughere qui fut arrêté et torturé odieusement sur l'ordre du grand tribun gantois pour avoir parlé à un de ses confrères du camp ennemi. Le fait qu'Artevelde met une insistance particulière à faire accuser Guillaume de Duvenvoorde de l'avoir poussé à entrer en communication avec les assiégés et

---

(1) Froissart (édition Kervyn de Lettenhove), t. XVII, p. 67.

(2) Idem, t. III, pp. 19 et 33.

(3) Idem, pp. 41-52. Cf. Deprez, *op. cit.*, p. 269.

(4) T. III, p. 216.

(5) Ce n'était peut-être pas tout à fait sans raison. Au témoignage de Jean Le Bel (*Chronique*, pp. 199 et 209) la conduite de certains Brabançons ne fut pas à l'abri de tout reproche et l'or français semble bien avoir réussi à corrompre certains Bruxellois.

à vouloir l'obliger à faire cette déclaration en public prouve que la discorde régnait en plein au camp d'Agramant. Heureusement de Boughere parvint à s'échapper et à se réfugier dans la tente de son maître au moment même où le duc de Brabant et d'autres seigneurs dînaient chez lui. Le pauvre homme se répandit en amères lamentations pour avoir, sous l'influence de la torture, accusé faussement son bienfaiteur. L'affaire prit de telles proportions que, le 4 octobre, Jean III tint à Bruxelles une assemblée composée des nobles du duché ainsi que des échevins de Bruxelles, Louvain, Anvers et Malines. Herman de Boughere y fit le récit de ses tortures en même temps qu'une rétractation publique des fausses accusations qu'il avait portées contre son seigneur. A la suite de cette réunion, les échevins de Malines écrivirent à ceux d'Ypres pour se plaindre de ces mauvais traitements et obtenir la réhabilitation de de Boughere (1). L'intervention des échevins de Malines s'explique par le fait que le ménestrel résidait au château de Bautershem chez Guillaume de Duvenvoorde. Dès le lendemain 5 octobre la ville de Gand envoya un messager au duc et aux villes de Brabant pour essayer de justifier la conduite d'Artevelde (2).

Le bien de Bautershem situé à Hanswijck, hors de la porte de Louvain, avait été acquis par Duvenvoorde de Jean de Bautershem. A la fin de sa vie, en 1349, Guillaume de Duvenvoorde reconstruisit le château, ainsi qu'en témoignent une fourniture de cent mille briques qui lui fut faite par Henri van Mader et une autre de vingt mille par Henri van der Haghen. Il entoura aussi la propriété d'un mur qui devait avoir des dimensions considérables. Car, en 1352, on constata que les entrepreneurs avaient porté en compte 39 $^1/_4$ verges et 80 pieds de plus qu'on

---

(1) Cf. G. Des Marez, *Un document inédit relatif à Jacques van Artevelde* (*B. C. H.*, 5e série, t. VIII, p. 305) et N. de Pauw, *Cartulaire des Artevelde*, p. 235. — Il existe un exemplaire (copie?) de ce document aux archives de la maison royale des Pays-Bas à La Haye, d'après l'*Inventaire des domaines de Nassau*, t. VI, f° 2537, n° 2, conservé aux Archives du Royaume à La Haye.

(2) *De rekeningen der stad Gent*, t. II, p. 35.

n'en avait construit. Ils s'empressèrent, d'ailleurs, de déclarer qu'ils dédommageraient le propriétaire de ce chef. Duvenvoorde avait aussi acquis, à la mort de Jean de Bautershem, le droit de la grute dans la franchise de Malines. Ainsi qu'il résulte d'un acte du 21 juin 1344 passé devant les échevins de Malines, Duvenvoorde s'était réservé l'usufruit de ce droit, tandis que Jean de Polanen et ses héritiers le posséderaient en toute propriété à sa mort (1).

Le bien de Bautershem lui-même passa, à la mort de Duvenvoorde, à sa fille naturelle Élisabeth qui devint la femme de Gauthier de Duffel, écoutète de Bois-le-Duc (2), le plus jeune fils de Henri (IV) de Duffel dont un autre fils, Jean, avait épousé Catherine de Polanen, sœur de Jean. Dans les convenances de mariage de Gauthier et Élisabeth, qui datent du 29 septembre 1353, Jean de Polanen affirme que, suivant les dernières volontés de Duvenvoorde, Élisabeth devait recevoir tout le bien de Hanswijck « dat men heet tgoet van Boutershem (3) ».

Avant de mourir, Guillaume I^er^ avait chargé son fidèle chambellan de veiller à l'exécution de son testament pour tout ce qui concernait la Hollande et la Zélande (4). Pendant les fréquentes absences de son fils Guillaume II, Duvenvoorde fut constamment chargé de la gestion des affaires dans les mêmes provinces, tandis que Jean de Beaumont se voyait confier le gouvernement du Hainaut (5). Le 17 février 1339, Duvenvoorde assiste au renou-

---

(1) *Wekelijksch bericht voor de provincie van Mechelen*, 7 juin 1778. — L'auteur de cette notice a incontestablement eu sous les yeux les actes échevinaux dont il est question ici.

(2) Voir *Chartes des ducs de Brabant*, n° 912 (27 mai 1356).

(3) A. R. à La Haye, *Domaines de Nassau. Inventaire*, t. II, f° 756, n° 1. — En disant que Bautershem passa à sa fille naturelle Amelberge, épouse de Jean de Witham, l'auteur du *Wekelijksch bericht* confond la propriété malinoise avec le fief brabançon du même nom situé près de Tirlemont. — Cette même confusion a été faite par Koenen, *op. cit.*, note 5.

(4) *B. C. H.*, 4e série, t. V, pp. 432-434. Acte du 22 février 1336.

(5) Voir notamment Hamaker, *De rekeningen van Zeeland*, t. II, pp. 207-211 ; t. III, pp. 17, 24, 26 et 27.

vellement du privilège de 1322 accordé à Dordrecht (1). Il continue, comme du temps de Guillaume Ier, à recevoir la faveur d'être habillé par son maître (2). Parmi les membres du Conseil, il est cité en premier lieu et il intervient dans la plupart des actes émanant de la chancellerie comtale (3). Régulièrement il assiste à l'audition des comptes des baillis, à Dordrecht, à Geertruidenberg ou à La Haye (4) et à chaque instant le comte l'appelle auprès de lui (5).

Cependant, depuis la mort de Guillaume Ier, ses séjours dans le duché du Brabant devinrent plus fréquents et il y acquit de plus en plus d'influence. Le 24 juillet 1339, il prononce une sentence arbitrale dans un litige entre les dames de Putten et de Roosendael (6). De même il est choisi comme arbitre par Isabelle de Merxem et seigneur Gérard de Sevenbergen dans un litige au sujet de leurs biens (7). Le 15 mai 1340, il figure en tête des conseillers de Jean III devant lesquels les receveurs et conseillers de Bruxelles rendent compte des sommes avancées par la ville au duc depuis 1326 (8), ce qui prouve combien le duc de Brabant avait appris, lui aussi, à estimer ses connaissances financières.

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 603. — Le 4 avril 1330, il avait délivré aux bourgeois de Dordrecht un vidimus de la charte qui leur avait été donnée par Jean de Kuyk le 9 septembre 1285 (Idem, p. 455).

(2) Compte du 5 mai 1341 « pro uno mixto panno unde habuerunt werdecorsia estivalia domini Willelmus de Duvorde, de Haemstede », etc. (Hamaker, *op. cit.*, t. III, p. 37).

(3) Van Mieris, t. II, pp. 619, 629, 664, 680, etc.

(4) Hamaker. *De rekeningen van Holland*, t. I, p. 299 (1343); t. II, p. 340 (1344); t. III, p. 309 (1345).

(5) Idem, *Ibid.*, t. III, pp. 389, 391 et 392. Cf. encore t. II, p. 339. — Le même auteur, *Rekeningen van Zeeland*, t. II, p. 272.

(6) P.-L. Muller. *op. cit.*, p. 263.

(7) A. R. à La Haye, *Inventaire des domaines de Nassau*, t. II, fol. 388 v°, n° 6. Acte du 8 septembre 1349.

(8) Willems, *De Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 820. — En la même année 1340, il assiste à Anvers, comme homme de fief, à l'acte par lequel le duc de Brabant déclare que par-devant lui Renaud de Clèves, seigneur de Bergen-op-Zoom et sa fille Mathilde ont transporté à Jeanne, fille de la dite Mathilde et de feu Albert de Voorne, le pays de Bergen-op-Zoom qu'elle tiendrait en fief du duc de Brabant (A. G. R. *Chartes des ducs de Brabant*, n° 646bis).

Les familiers et les conseillers du duc suivent l'exemple de leur maître et s'efforcent de gagner les faveurs de Duvenvoorde. Le même jour, le 30 décembre 1341, Otton, sire de Cuyck et Jean de Meldert, sans doute en échange de services rendus, lui envoient des lettres de fidélité et d'assistance (1).

Ainsi, tout en restant le chambellan de Guillaume II, il réussit à accroître son influence auprès du beau-père de celui-ci, le duc Jean III (2).

Alors que jusque-là il avait principalement résidé, soit à Geertruidenberg, où il avait son château fort, soit à La Haye, où il avait reçu en 1328 (3) une maison située en face de la résidence du comte, soit encore à Oosterhout, où il habitait le château de Stryen, à partir de l'avènement de Guillaume II, il s'établit presque à demeure à Bruxelles. Il y occupa d'abord un immeuble dans la rue des Paroissiens (4) ; puis, de même qu'à La Haye, il chercha à se rapprocher de la Cour.

Presque en face des Escaliers des Juifs, — est-ce une pure coïndence? — le long de la Montagne de la Cour (5), à mi-côte de la colline, s'élevaient deux maisons contiguës qui avaient appartenu, au début du XIVe siècle, à Jean Lymeer et à Henri Starcken ; ceux-ci les avaient vendues à Arnold van Bogarden (6) qui avait

---

(1) A. R. à La Haye. *Inventaire des domaines de Nassau*, t. II, f° 387, nos 2 et 3.

(2) S'appuyant sur je ne sais quelle source, Henne et Wauters (*Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. III, p. 363) prétendent qu'à la mort de Guillaume Ier, Duvenvoorde, *tombé en disgrâce,* aurait dû se retirer en Brabant. Cette assertion est une pure légende.

(3) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 669.

(4) Archives des Hospices de Bruxelles. *Cartulaire* H., 1554, f° 72, v° (acte scabinal du 17 novembre 1344). « Domistadium cum domo suprastante situm in vico dicto Prochiaenstrate, contigue mansioni domini Wilhelmi de Duvenvorde militis inferius ». Nous devons la connaissance des documents des Archives des Hospices à notre obligeant confrère Eug. Frankignoulle, archiviste de ce dépôt, que nous sommes heureux de pouvoir remercier ici.

(5) Il est en tous cas très curieux de constater que lorsque les Juifs furent chassés de Bruxelles, à la fin du XIVe siècle, les Lombards vinrent s'établir au même endroit.

(6) Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, reg. 44824, f° 2.

épousé Ide, fille de Jean Lymeer (1). Guillaume acquit ces deux immeubles vers 1342.

Ce premier fonds fut agrandi par l'acquisition de divers autres immeubles du voisinage. Le 9 avril 1344, Duvenvoorde acheta à Jean de Quadepape une maison qui formait un alleu et était attenante à la sienne (2). La même année, le 22 novembre, il acquit de Gilles der Nonnen une maison-alleu, située au même endroit à côté des biens de Catherine Buys (3). Cette demoiselle venait de lui vendre un cens héritable de 16 sous sur une maison et dépendances touchant aux biens de feu Henri Buys (4). Enfin, le 11 décembre suivant, Jean de Quadepape lui vend encore un autre immeuble qui était alleu et était également situé entre le « Jodenpoel » et la maison de Godefroid de Mons (5). L'année suivante, le 13 avril, il acquit de Marguerite Cnops, la veuve de Jean Cnoep, et de ses enfants Nicolas, Rodolphe et Ida, une maison-alleu située au-dessus de celle de feu Jacques de Mons (6), et le 14 juin, Pierre Base alias Plackere lui vend une maison-alleu, située au-dessus de celle de Godefroid de Mons (7).

Ainsi il avait acquis la plus grande partie du bloc sur lequel il édifia son hôtel, préludant à la construction des manoirs des autres grandes familles qui bientôt viendraient s'installer dans le voisinage de la Cour (8).

Depuis longtemps il avait acheté de nombreux cens et rentes sur des maisons et biens-fonds à Bruxelles. Au seul Godefroid

---

(1) Charte conservée à l'église Sainte-Gudule en date du 8 janvier 1337.
(2) A. R. à La Haye. *Dom. Nassau. Inv.*, t. III, f° 667, n° 11.
(3) *Ibid.*, n° 13.
(4) *Ibid.*, n° 14. — Acte du 4 novembre 1343.
(5) *Ibid.*, n° 15.
(6) *Ibid.*, n° 17.
(7) *Ibid.*, n° 18.
(8) A peine construit, l'hôtel servit de gage pour une somme de 150 livres tournois due par Duvenvoorde à Guillaume, fils de Rodolphe de Dalem. (A. R. à La Haye. *Dom. Nassau. Inv.*, II, f° 470 v°, n° 9. Acte du 20 février 1350). Un Rodolphe de Dalem apparaît en 1354 (voir plus loin) comme l'époux de Béatrice, fille naturelle de Guillaume de Duvenvoorde.

Crupelandt, qui les avait hérités de Francon Eggloy, il en acheta qui ne grevaient pas moins de quarante-quatre immeubles différents et dont le total s'élevait à 109 livres 8 sous de paiement.

Diverses autres personnes et institutions (1) lui étaient redevables de 419 livres 4 sous 4 deniers de rente annuelle.

L'année 1345, qui vit l'achèvement de son hôtel à Bruxelles, ne fut guère heureuse pour Duvenvoorde. En Brabant, elle fut marquée par un revirement complet de la politique du duc qui se tourna de nouveau résolument du côté de la France. Le 17 septembre, il alla même jusqu'à implorer le pardon du roi (2) à Paris. Son fils Henri, qui depuis la mort de Jean était le prince héritier, fut fiancé à la fille du duc de Normandie et envoyé en France avec ses deux autres enfants, Godefroid et Marie, pour être élevés avec les enfants du duc (3).

Dix jours après cette humiliation, survint la bataille de Stavoren qui mit prématurément fin à la carrière de Guillaume II. L'impératrice Marguerite, sa sœur, reprit alors le gouvernement des comtés. mais, dès le 7 septembre 1346, l'empereur désigna son second fils, Guillaume (V), pour reprendre la succession de Hollande, où on l'appela « Verbeider » (celui qui attend). Pendant tout le règne de Marguerite, Duvenvoorde resta son homme de confiance : dans les difficiles conjonctures par lesquelles le pays passa à ce moment, son influence semble même s'être accrue encore (4).

---

(1) En voici la liste : Les pauvres malades de Saint-Gilles; la femme de Henri Boet; seigneur Daniel van Craynem; Francon Cluetinghe dit Mennen, Jean et Renier, ses frères; Jean Crupelandt et sa femme Marguerite, fille de tser Francon Eggloys; les enfants de Guillaume Taye; Henri Van den Payhuse; « Perchyvale Janssone Ute den Broeke »; Louis den Craen; Coye Cunnen; Henri van Faversines et Thierry, son fils, qu'on appelle « Straelgot »; enfin, Goswin van den Eechout, à la Halle.

(2) *Charte de Brabant*, nº 699

(3) Au sujet de cette évolution dans la politique de Jean III, voir PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 176.

(4) Il continue à s'occuper de la vérification des comptes (HAMAKER, *Holland*, t. III, pp. 260 et 442, 1346.) — Le 1er décembre 1345, il assiste à Valenciennes, en qualité d'homme de fief, à l'acte par lequel Jean de Hainaut transporte à Jeanne

Le 2 août 1346, Marguerite accorda aux habitants de Schiedam l'autorisation d'entourer la ville d'une enceinte fortifiée, *de la manière que Guillaume de Duvenvoorde, son fidèle chambellan, le jugera bon et l'ordonnera* (1).

Quelques jours après, elle lui accorde le droit de tenir tous les biens qu'il a reçus des comtes ses prédécesseurs dans le comté de Hollande, comme des fiefs héritables immuables (*onversterfelijke erfleenen*) tant pour lui que pour ses héritiers (2). On sait que, à la mort du tenancier, tous les fiefs devaient revenir au seigneur et être relevés à nouveau. La faveur obtenue par Duvenvoorde équivalait en quelque sorte à rendre ses fiefs indépendants du comte, c'est-à-dire à en faire de véritables alleux.

Cette concession extraordinaire semble marquer une évolution dans la politique traditionnelle de Guillaume de Duvenvoorde. Jusque-là, tout en s'enrichissant, il n'avait jamais montré la moindre velléité de se soustraire à l'autorité de ses suzerains, attitude si fréquente chez les feudataires de l'époque en face d'un pouvoir central affaibli. Ses richesses égalaient, si elles ne dépassaient pas celles de beaucoup de princes territoriaux et, avant lui, les seigneurs de Putten et Stryen dont la puissance n'avait jamais égalé la sienne, étaient parvenus à se soustraire presque entièrement à l'autorité comtale (3). Il ne sera sans doute jamais possible de connaître le fin fond de la pensée de Duvenvoorde mais l'acte de 1346 permet de supposer qu'il a pu songer à ce moment à créer une principauté indépendante entre les comtés de Hollande et de Zélande et le duché de Bra-

---

de Brabant, la veuve de Guillaume II, l'usufruit des terres de Binche, de Morlanwelz, de Boussoit, de Marcq et de Bois-d'Haine (*Chartes des ducs de Brabant*, n s 705 et 706), ainsi qu'à deux autres actes, de la même date, par lesquels Gérard d'Enghien, châtelain de Mons, transporte à Jeanne l'usufruit d'un fief appartenant à la terre de Boussoit (*Ibid.*, nos 707 et 708).

(1) Van Mieris, t. II, p. 722.

(2) Idem. Acte du 10 août 1346.

(3) A.-A. Beekman, *Geschiedkundige Atlas van Nederland. — Holland ten zuiden van het IJ*.(La Haye, Nijhoff, 1920), p. 96.

bant. Ce changement de front ne pourrait s'expliquer que par l'écroulement de ses plans politiques qui se produisit précisément à cette époque.

Pendant l'automne de 1346, Marguerite quitta la Hollande, accompagnée de Duvenvoorde, Beaumont et quelques autres fidèles qui restèrent auprès d'elle en Hainaut jusqu'à son départ pour l'Allemagne. Mais, avant la fin de l'année, Duvenvoorde est rentré en Brabant, d'où à chaque instant, le jeune Guillaume l'appelle auprès de lui, à Geertruidenberg ou ailleurs, ne sachant se passer de ses conseils (1).

Le 5 octobre 1346, quelques jours après le départ de sa mère pour le Hainaut, le « Verbeider » lui fait savoir, ainsi qu'à Jean de Beaumont et à Guillaume de Duvenvoorde, que le seigneur d'Egmond avait saisi l'argent provenant des biens confisqués des Frisons (2). C'est sans doute à la suite de cette communication que Duvenvoorde se rendit à Geertruidenberg pour y prendre certaines sommes qui provenaient de ces biens confisqués et les faire conduire au change de Malines (3).

C'était, en même temps qu'une précaution contre les éventualités possibles, une nouvelle preuve de dévouement aux intérêts de l'impératrice.

Celle-ci, en échange, continuait à le combler de faveurs.

Au début de l'année 1347, elle l'autorisa à vendre héritablement ou comme fiefs du comté, tous les biens qui écherraient au comté, s'ils ne dépassaient pas un revenu annuel de cent livres de Hollande (4).

Au fond, il y avait là une marque de défiance à l'égard de

---

(1) Waller Zeper, pp. 281 et 305. — Le 8 novembre 1346, il envoie un messager à Malines puis à Bruxelles, auprès de Duvenvoorde, pour lui dire que les habitants de Haarlem avaient commis des violences à Leyde, où ils avaient délivré un criminel de la prison (De Jonge, *op. cit.*, p. 137). Nouveaux messages en décembre (*Ibid.*, pp. 138-139).

(2) De Jonge, *Verhandeling*, p. 136.

(3) Idem, *Ibid.*, p. 156.

(4) Idem, *Ibid.*, p. 155. — Actes du 3 janvier et du 1er février 1347.

son fils, puisque cette autorisation devait conduire fatalement au morcellement de l'autorité comtale. En étendant ainsi l'acte du mois d'août précédent et en accroissant la puissance de Duvenvoorde, qu'elle se savait attaché corps et âme, l'impératrice diminuait celle de son fils qui, dès cette époque, tout en ayant encore constamment recours aux conseils du chambellan, avait commencé à subir l'influence de certains éléments jaloux du crédit de Duvenvoorde et qui le poussaient à secouer l'autorité maternelle.

Cependant, au cours des années 1346 et 1347, Duvenvoorde contribua encore puissamment, avec Jean de Beaumont, à pacifier les esprits turbulents en Hollande et en Zélande. Il intervint de même dans les tentatives de pacification des Frisons, sans plus de succès d'ailleurs que le roi d'Angleterre et le marquis de Juliers (1).

Le 5 janvier 1349, Marguerite céda à son fils la Hollande, la Zélande et la Frise. L'acte solennel fut confirmé à Geertruidenberg le 25 mars suivant; Guillaume de Duvenvoorde figure parmi les signataires immédiatement après les proches parents de l'impératrice (2). De même, il apparaît dans tous les actes importants qui sont passés entre la mère et le fils en 1349 et 1350 (3). Ce ne fut que le 23 mai de cette année (4) que le duc Guillaume embrassa résolument le parti des Kabeljauw (5), alors que Duvenvoorde, les Polanen, les Wassenaer, les Brederode et beaucoup d'autres nobles étaient du côté des Hoekschen.

En échange de leur fidélité à sa cause, Marguerite leur promit solennellement de ne pas conclure la paix avant d'avoir obtenu

---

(1) Waller Zeper, *op. cit.*, pp. 305, 306 et 421.

(2) Van Mieris, t. II, p. 746.

(3) De Jonge, *Verhandeling*, pp. 154 et suiv.

(4) Waller Zeper, *op. cit.*, p. 329, note, pense même que cette date doit encore être reculée d'un an, mais cette opinion me paraît assez hasardée en présence des divers actes de l'année 1350 dont on trouvera le contenu ici.

5) Van Mieris, t. II, p. 778.

une réparation complète des dommages causés à leurs propriétés en Hollande par leurs ennemis communs (1).

Cette attitude décidée de l'impératrice eut-elle de l'influence sur son fils? Toujours est-il que, quelques jours après, le 27 septembre 1350, le duc se rendit presque en pénitent auprès de sa mère à Geertruidenberg. Et là, en présence de Guillaume de Duvenvoorde, de Jean de Polanen, du magistrat de Dordrecht, de l'abbé de Middelbourg, d'autres encore, il rendit à l'impératrice les principautés de Hollande, de Zélande, de Frise et de Hainaut et dégagea les nobles et les villes de ces pays du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, les suppliant de reconnaître sa mère comme leur unique souveraine (2).

Il est possible qu'à ce moment Guillaume de Bavière fut sincère, mais sa renonciation ne produisit aucun effet sur ses partisans (3), et à peine fut-il revenu auprès d'eux que la guerre civile recommença.

Profondément convaincus que le plus redoutable de leurs ennemis était Guillaume de Duvenvoorde, les « Cabillauds » se ruèrent à l'assaut de sa maison de La Haye et la démolirent de fond en comble. Partout où ils étaient les maîtres, ils confisquèrent ses propriétés. Sa seigneurie de Lievershille fut donnée à Richard van Brakel et, peu de temps après, Strevelshoek passa aux mains de Jean de Noordeloos (4). Ses amis ne furent d'ailleurs pas mieux traités. Jean de Polanen, Thierry de Bréderode et leurs partisans virent leurs biens confisqués et engagés par Guillaume de Bavière aux villes de Delft, Leyde, Harlem, Amsterdam, Alkmaar, Medemblik, Zaandam, Rotterdam et Oudewater, qui lui avaient avancé des fonds pour se libérer de ses

---

(1) Voir trois lettres du 5 septembre 1350, aux A. R. à La Haye, *Domaines de Nassau. Inventaire.* T. II, f° 300 v°, n° 19, t. III, f° 1218 v°, n° 24, et *Chartes originales de la trésorerie des comtes de Hollande*, Vidimus du 16 août 1358, émanant de l'abbé de Grimberghen.

(2) Van Mieris, t. II, p. 786.

(3) Cf. Gosses, *Handboek der Nederlandsche Geschiedenis*, p. CLXXIX.

(4) Ramaer, *op. cit.*, p. 69.

dettes envers sa tante Jeanne de Brabant et envers la ville d'Utrecht (1).

Même Geertruidenberg, qui leur devait tant, se tourna contre Marguerite et Duvenvoorde. Cependant le château, vaillamment défendu par Philippe de Polanen, résistait toujours. Au début de l'été 1352, Duvenvoorde fit encore une chevauchée vers Geertruidenberg pour venir en aide à son courageux neveu. Mais au mois d'août, l'impératrice elle-même insista pour que la forteresse fût évacuée et livrée aux chevaliers anglais chargés par Édouard III de travailler à la réconciliation entre la mère et le fils. Le 19 août, Philippe de Polanen quitta le château construit par son oncle et témoin de tant de manifestations de loyalisme envers la dynastie régnante. Guillaume de Bavière lui avait fait donner un sauf-conduit pour sortir du pays (2).

Ce n'est pas ici l'endroit de rechercher les origines et les vicissitudes de la guerre civile des Hoeksch et des Cabillauds, puisque aussi bien les historiens qui ont voué leur vie à l'étude de cette question ne sont pas encore parvenus à l'élucider entièrement. Bien que la sagesse des peuples veuille que l'homme supérieur n'est sur le chemin de personne, il n'y a pas de doute que la jalousie provoquée chez beaucoup de nobles par l'influence et les richesses de Guillaume de Duvenvoorde devra désormais entrer en ligne de compte dans la recherche des causes du terrible conflit. Au surplus, quoique le Hainaut soit resté constamment en dehors de la lutte fratricide qui se déroula dans les provinces du Nord, on ne peut s'empêcher d'y retrouver les premiers symptômes d'une divergence de vues complète entre le Nord et le Midi. Si le Hainaut reste fidèle à Marguerite, c'est que ce pays conservateur et exposé depuis si longtemps aux influences centralisatrices de nos deux grands voisins de

---

(1) A. R. à La Haye, Registre E. L. 25, f° 6. Acte du 30 juillet 1351.

(2) A. R. à La Haye, *Chartes des Comtes de Hollande.* — Voir aussi Van den Bergh, *Gedenkschriften*, t. I, p. 235.

l'Est et du Midi, voit à peine un danger à être gouverné par la femme de l'empereur. Bien plus ombrageux et plus férus de leur liberté, les hommes du Nord, au contraire, soutiennent le « Verbeider », parce qu'ils craignent que Marguerite ne saura pas toujours concilier ses devoirs de comtesse avec ceux de l'épouse. Et si Guillaume de Duvenvoorde, les Polanen et leurs adhérents embrassent le parti de Marguerite, ce n'est pas seulement parce que leurs adversaires se sont rangés du côté de son fils, c'est que le centre de gravité de leur puissance s'est déplacé du Nord au Sud. L'immense majorité de leurs propriétés se trouve au sud de la Meuse et Guillaume de Duvenvoorde, à la fin de sa carrière, est devenu un seigneur brabançon plus important encore que hollandais.

Il n'en est pas moins vrai que cette lutte fratricide dut attrister la vieillesse de Duvenvoorde. Malgré le rapprochement entre la mère et le fils, provoqué en 1352 par Édouard III, et à la suite duquel tous ses biens lui furent rendus (1), il avait vu sombrer l'un après l'autre tous ses projets politiques. Non seulement son rêve s'était évanoui de voir Guillaume II réunir un jour sous son autorité la Hollande et le Brabant, mais il avait vu, en 1351, sa veuve Jeanne se remarier à Wenceslas de Luxembourg. Jean de Brabant, qui avait épousé Isabelle de Hainaut, était mort avant 1342. La Hollande et la Zélande sous Guillaume de Bavière étaient virtuellement séparées du Hainaut, qui obéissait à Marguerite, et à la même époque l'influence hollandaise sombra complètement dans le « Sticht ».

Tous ces phénomènes de dissociation furent pour le vieillard un vrai désastre. Cependant, jusqu'à la fin de ses jours, il continua à servir les intérêts de la dynastie à laquelle il devait sa fortune. Le 17 décembre 1351, il est encore chargé, avec quelques autres seigneurs, par l'impératrice Marguerite, de

---

(1) Devillers, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. I, p. 355.

ménager une trève entre elle et l'évêque d'Utrecht (1), mais il ne figure plus parmi les nobles qui signèrent le traité le 24 juillet suivant (2).

Il mourut (3) avant la réconciliation complète entre Marguerite et Guillaume (4), et ce ne fut qu'en décembre 1357 — un an et demi après la mort de Marguerite — que la paix devint définitive entre le duc et Jean de Polanen (5).

En 1347 il fit une maladie signalée par de nouvelles donations pieuses (6).

Malgré toutes les libéralités qu'il avait faites (7), il ne se sentit pas encore en paix avec sa conscience. En 1348, il recourut à l'intervention de l'impératrice Marie de Constantinople, qui demanda au pape une indulgence plénière *in articulo mortis* pour lui et sa femme (8).

Deux ans après, le 28 mai 1350, l'archevêque de Cologne obtint de Clément VI le renouvellement de cette faveur pour les deux époux (9).

Mais, tout en songeant ainsi au salut de son âme, il se préoccupait de la destination de son immense fortune.

---

(1) Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, t. I, p. 239. — La paix ne fut conclue que le 24 juillet 1352. (Van Mieris, t. II, p. 810.)

(2) Van Mieris, t. II, p. 810.

(3) La dernière disparition qui lui rappelait un passé heureux fut, sans doute, celle de Jeanne de Valois, la veuve de son bon maître Guillaume Ier, qui, après la mort de celui-ci, s'était retirée au couvent de Fontenelle, où elle mourut le 7 mars 1353, quelques mois avant Duvenvoorde. (Devillers, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. I, p. 378.)

(4) La paix définitive n'intervint qu'en décembre 1354. (Cf. Waller Zeper, *op. cit.*, p. 357.)

(5) Van Mieris, t. III. p. 11.

(6) Notamment à la cure de Dongen. L'acte du 28 mai 1347 le dit sain d'esprit « licet aliqualiter corpore infirmus ». (A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. IV, f° 1718 v°, n° 28.)

(7) Voir plus loin : Fondations pieuses.

(8) Dom U. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, t. I, p. 352 (n° 1326), acte du 21 mai 1348.

(9) *Ibid.*, p. 514 (n° 1976). Cf. H.-V. Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschicht der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv*, t. III, p. 1905, n° 829.

Au lendemain de la mort de son frère Jean de Polanen, il avait obtenu de sa veuve, Catherine de Bréderode, la promesse de rester auprès de ses enfants, de ne pas les déshériter et de ne pas se remarier (1).

Le 13 avril 1348, il donna à son neveu Jean de Polanen, seigneur de la Leck, pour les tenir en fief de l'impératrice, les fonctions de vicomte du château de Geertruidenberg avec 200 livres tournois par an, celles d'écoutète de la même ville et de la franchise, la juridiction d'Almonde et de Dubbelmonde (2). Enfin, le 29 mai 1350, il passe divers actes (3) qui peuvent être considérés comme ses dernières volontés. Ayant acquis de l'impératrice Marguerite le droit de pouvoir disposer librement de tous les fiefs qu'il tenait du comte de Hainaut et de Hollande (4), il donna à son neveu Jean de Polanen le château et la seigneurie de Geertruidenberg, les justices d'Almonde, Dubbelmonde, Twintighoeven avec les dîmes et rentes y appartenant, ainsi que mille livres de rente annuelle provenant des revenus du Tieselijnswaard achetés au duc de Juliers, à la réserve que sa femme Helwige toucherait sa vie durant la moitié de cette rente comme douaire. Jean de Polanen reçut aussi le pays de Bréda avec ses revenus, le tout, bien entendu, après la mort de Duvenvoorde (5).

Son neveu, Philippe de Polanen, reçut la maison de Kapelle sur l'Yssel, les juridictions de Kapelle et Nieuwerkerk, des terres, des dîmes à Moordrecht et d'autres propriétés dans ce

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1217, n° 13 et t. V, f° 2537, n° 3. — Actes du 3 et du 21 octobre 1342.

(2) Van Mieris, *op. cit.*, t. II, p. 732.

(3) Idem, pp. 781-783, datés à tort du 3 juillet par Van Mieris.

(4) Acte du 10 août 1346, *apud* Van Mieris, t. II, p. 732.

(5) Duvenvoorde avait acquis la seigneurie de Bréda comme un droit fief qui, après sa mort, devait faire retour au duc. Mais il obtint qu'il passât de droit à son neveu Jean de Polanen, moyennant paiement par celui-ci d'une somme de 43,000 « halling » d'or. (Acte du 1er avril 1350, aux A. G. R. *Chartes des ducs de Brabant*, n° 820, publié notamment par Van Mieris, t. II, p. 775.) — Cf. aussi la *Charte des ducs de Brabant*, n° 821.

pays ainsi que le bien de la Lier. La plupart de ces biens devaient être tenus en arrière-fiefs de Jean de Polanen.

Le cadet de ses neveux, Gérard de Polanen, reçut le bien de Berkel avec cent livres de Hollande par an, la dîme de Nootdorp et une autre dîme.

Sa nièce, Marie de Polanen, fut gratifiée d'une rente annuelle de vingt-cinq livres de Hollande sur les dîmes de Hazerswoude (1).

Ses bâtards reçurent des apanages. L'aîné, Guillaume de Dongen, qui était certainement né avant le mariage de son père, — il apparaît déjà comme chevalier en 1344 (2), — avait épousé Marguerite de Bouchout. Ce mariage resta stérile. Guillaume de Dongen succéda à son père dans la seigneurie d'Oosterhout (3). Il y a dans sa vie un épisode sur lequel des découvertes ultérieures jetteront peut-être quelque lumière, mais qui à l'heure actuelle est encore enveloppé d'épais nuages. Il participa avec son maître, le comte Guillaume II, à la bataille de Staveren (27 septembre 1345), et les sources qui ont permis à Jean Van Malderghem de retracer les principaux épisodes de cette bataille s'accordent pour dire qu'il y trouva la mort avec le comte (4). Bien plus, dans un acte du 30 septembre 1346, — donc postérieur de plus d'un an à la bataille, — il est question de deux fiefs qui parvinrent à Guillaume de Duvenvoorde par la mort du seigneur Guillaume de Dongen « die hem verstorven waren van heren Willem van Donghen » (5). Et cependant, il n'y a aucun doute que dans la suite il ne réapparaisse comme bel et bien vivant. Nous croyons pouvoir en conclure qu'il fut fait prisonnier par les Frisons, qui le gardèrent pendant plus d'un an, ce qui fit croire à sa mort.

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. V, f° 2156 v°, n° 5.

(2) Van Mieris, t. II, p. 686.

(3) Voir notamment Van Riemsdijk, *De Tresorie en Kanselary der Graven van Holland*, pp. 85 et 618.

(4) *La Bataille de Staveren*, p. 21.

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 41, n° 10.

Le second bâtard, Thierry, qui avait reçu Zwijndrecht du vivant de son père (1), mourut avant celui-ci.

Il en fut probablement de même de Jean, que l'on ne trouve cité que dans un obituaire (2).

Quant à ses filles naturelles, l'une d'elles, Clémence, épousa, en juillet 1334, Jean de Drimmelen, le fils aîné du seigneur Guillaume de Dubbelmonde (3). Son mari lui assigna, le 2 avril 1341, une pension annuelle et viagère de 500 livres de noirs tournois sur les dîmes de Drimmelen (4).

Elsebienne apparaît, déjà le 22 août 1331, comme la femme de Jean de Wendelnesse (5) et reçoit une pension viagère sur les revenus de Munsterkerk.

Pas le moindre doute que ces deux filles ne fussent nées avant le mariage de Guillaume.

On ne peut en dire autant des trois autres filles. Élisabeth épousa, en 1353, Wouter de Duffel et reçut le bien de Boutershem à Malines (6); Béatrice, l'épouse de Rodolphe de Dalem (7), acquit de son père des biens à Dongen et à Gilze (8); Amelberge, enfin, épousa Jean Cosselaer, seigneur de Wittem, fils naturel de Jean II de Brabant et fondateur de la célèbre famille de Wittem (9). Le 29 septembre 1353, Jean de Wittem s'obligea, en accomplissement de ses convenances de mariage,

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 691. Acte du 7 juin 1345.

(2) 7 juin. « Obitus Johannis filii naturalis domini Willelmi de Duvenvoorde. » (Obituaire de Bréda, Ms 685 de la Bibliothèque royale de Belgique, publié par Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, vol. V, p. 372.)

(3) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 225.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 469 v°, n° 4.

(5) Van Mieris, t. II, p. 521.

(6) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 756, n° 1.

(7) Van Mieris, t. II, p. 823. — Acte du 10 mars 1355.

(8) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 431, n°s 13 et 14.

(9) A. G. R., *Chartes des ducs de Brabant*, n° 867. — Acte du 18 avril 1354, avec le sceau d'Amelberge.

envers Amelberge pour un douaire de 25 livres de vieux gros tournois dans les limites du duché de Brabant (1).

Ces différents enfants naturels furent-ils engendrés chez une ou plusieurs femmes? Il est difficile de donner une réponse satisfaisante à cette question. Tout ce que l'on sait c'est que, plusieurs années avant son mariage, Guillaume de Duvenvoorde eut des relations avec Gertrude, la fille de l'écuyer Baudouin Van de Poele, de Geertruidenberg, qui devint la mère de Guillaume de Dongen (2). Un jour que Duvenvoorde procéda dans la justice de Drimmelen à l'achat d'une terre aux époux Van de Poele, le rédacteur de l'acte, se départissant de sa gravité habituelle, nous apprend qu'il n'a fallu faire aucune violence à ce sujet à Lamoede, la femme de Baudouin Van de Poele. Elle se présenta, écrit-il, non sans une pointe de malice, le sourire aux lèvres et les yeux secs (3). A ce moment, elle espérait sans doute devenir mieux que la grand'mère du bâtard de Duvenvoorde.

Quant à Helwige de Vianen, elle survécut à son mari. Mais n'est-elle vraiment décédée, comme le veut l'obituaire de Bréda (4), que le 9 juin 1398? J'ai peine à l'accepter. En admettant que lors de son mariage, en 1326, elle n'ait eu que 18 ans, elle serait morte à 90. C'est possible, mais peu vraisemblable. J'incline plutôt à croire à une erreur du copiste dans la date de l'obituaire.

Après avoir disposé de ses biens, Guillaume de Duvenvoorde

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. II, f° 396 v°, n° 12. — Butkens, *Trophées du Brabant,* t. II, p. 209, et le registre 4 de la Cour féodale de Brabant, f° 160, citent à tort comme fille de Duvenvoorde, Berthe van den Dorpe, la femme de Gérard van der Heyden. Étant fille de Christine de Polanen, elle était la nièce et non la fille de Guillaume de Duvenvoorde. (Cf. Van Mieris, t. II, p. 782.)

(2) Ce détail nous est connu par un seul acte, daté de quelques jours avant la mort de Duvenvoorde, du 18 juillet 1353. (A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. II, f° 410 v°, n° 39.)

(3) « Lachendes monds ende droegher oeghen ». Acte du 3 octobre 1318 aux A. R à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. III, f° 1076, n° 3.

(4) Bibliothèque royale de Belgique, Ms 685.

vécut encore trois ans. Il mourut au château de Boutershem le 12 août 1353 et fut enterré dans l'église des Riches Claires à Bruxelles, dans une tombe qui reçut aussi la dépouille mortelle de sa femme (1).

Il s'éleva, à l'occasion de ses funérailles, un débat entre le chapitre de Sainte-Gudule et l'église d'Hanswijk, qui tous deux réclamaient le quart des offrandes faites à ses obsèques. Les arbitres Philippe Braem et Gilles de Wandrechies, chanoines de Sainte-Croix à Liége, terminèrent le différend en faveur de l'église d'Hanswijk, sous prétexte que Duvenvoorde y avait sa résidence habituelle (2).

La pierre tombale de Duvenvoorde fut détruite lors des troubles du XVI^e^ siècle. Elle portait l'épitaphe suivante : Hic jacet Willelmus de Duivenvoirde dominus de Oosterhout qui obiit anno Domini MCCCLIII in die B. Clare qui erat XII Augusti.

Une autre inscription figurait au-dessus de la tombe (3) : « Dese tombe is gemaeckt ter behoeven van Heer Willem van Duuvenvoorde, Heer van Oosterhout, sone wijlen was Heeren Philips van Duuvenvoorde, die welke Heer Willem fondeerde ende deede maecken 't Clooster van Sinte Claeren bij der Obbrusselpoorte.

Item deede maecken van des graven Willems wegen van Hollant ende van Henegou den Burch te Sint-Geertrudenbergen.

Item deede maecken te Oosterhout den Burch.

Item deede vesten ende muren die steden van Vianen.

Item deede vesten die poorte van Sint Geertrudenberge.

Bid voor hem.

---

(1) Butkens, t. II, p. 77.

(2) Acte du 4 août 1355 *apud* Devaddere, *Ducis Burgundiae Cancellariorum*.

(3) Van Mieris, t. II, p. 784, et *Le Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 284.

CHAPITRE II.

La constitution de la fortune de Duvenvoorde.

Après avoir retracé la carrière de Guillaume de Duvenvoorde et donné un aperçu sur l'influence considérable que ses richesses lui permirent d'exercer sur les événements de son temps, nous croyons qu'il y aura quelque intérêt à étudier d'un peu plus près la composition de sa fortune et les divers moyens qu'il mit en œuvre pour la constituer.

En dehors des ressources qui lui parvinrent de ses opérations financières, il tira d'énormes bénéfices de l'exploitation de ses terres et de certains droits utiles qu'il s'entendit à merveille à faire fructifier. Nous examinerons successivement ces diverses catégories de profits.

§ 1. — Opérations financières.

Son premier fonds lui vint des largesses du comte Guillaume I[er], qui tenait à récompenser ainsi son dévouement et son mérite. Mais la générosité même du bon comte le força à s'adresser de bonne heure aux lombards et autres méridionaux qui, depuis longtemps, se livraient dans nos contrées au commerce de l'argent (1).

Avec son intelligence affinée, Duvenvoorde ne dut pas être

---

(1) Il appelait Baude Crespin d'Arras son « bon ami ». (*B. C. H.*, 2e série, t. IV, p. 36.) Dans un acte de 1329 « Jakemes de Beneng, dit le Lombard » apparaît comme receveur du Hainaut. (de Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 392.) — Cf. P. Morel, *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut*. Lille, 1908.

long à s'apercevoir des bénéfices considérables que procurait le prêt à intérêt, et, en dépit des décrets de l'Église, qui condamnaient sévèrement l'usure (1), il ne put résister à la tentation de se livrer à son tour aux opérations de banque.

Cependant, à l'occasion des premières avances qu'il fit à son maître, il ne semble pas avoir réclamé le moindre intérêt. C'est ainsi qu'en 1316, les finances comtales lui remboursent une dépense qu'il avait faite pour des pupilles de Guillaume Ier (2); qu'au cours de l'année 1318-1319, il prêta au comte une somme de 300 livres pour lui permettre d'accomplir un pèlerinage à Roquemadour. Le receveur les porta en compte, sans plus (3). Il en fut de même des 46 escalins de gros (4) qu'il paya pour du drap bleu mêlé destiné à la comtesse, le 5 avril 1319 (5).

Au demeurant, dès cette époque ses qualités financières étaient tellement reconnues que le comte lui confia l'audition des comptes du receveur de Zélande (6).

C'est grâce à l'excellente gestion de Duvenvoorde que l'argent hollandais conserva, sous Guillaume Ier, sa valeur stable : mieux que la plupart des autres princes de son temps, celui-ci sut concilier

---

(1) L'année même où l'on rencontre Duvenvoorde pour la première fois, en 1311, le Concile de Latran avait lancé l'anathème contre quiconque prétendrait que l'usure n'était pas un péché. Dans le diocèse de Cambrai les statuts synodaux refusent aux usuriers la sépulture ecclésiastique. Au synode de 1323, l'évêque s'éleva avec force contre les usuriers publics et les excommunia. En 1342, Jean III révoqua tous les privilèges accordés aux Lombards, et Clément V l'approuva, ce qui n'empêche qu'un statut avantageux leur fut accordé cette année même à Malines. (J. Laenen, *Les Lombards à Malines* [Bull. du Cercle archéol. de Malines, 1905, p. 24].)

(2) H.-G. Hamaker, *De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis*, t. 1, p. 65.

(3) H.-G. Hamaker, *De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis*, t. I, p. 185.

(4) Alias 18 livres, 8 escal. Holl. ou 36 lb. 16 escal. tournois.

(5) H.-G. Hamaker, *De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis*, t. I, p. 191.

(6) Idem, *Ibid.*, p. 201.

les devoirs que le droit de monnayage lui imposait avec la faculté de s'enrichir, que l'exploitation de ce droit rendait possible (1).

Ce fut sans doute l'exemple de l'entourage immédiat de son maître, et notamment de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, le propre frère du comte et le banquier de tous les grands seigneurs en détresse (2), qui le décida à tirer parti, lui aussi, de ses économies.

Sans imiter l'exemple de Thomas Fin en Flandre, c'est-à-dire sans dilapider les finances comtales, il lui était facile d'accroître sa petite fortune tout en tirant son maître et bienfaiteur d'embarras en maintes circonstances. Il lui suffisait de ne prêter qu'à bon escient, de s'entourer de toutes les garanties nécessaires et de demander l'intérêt qu'exigeaient les autres banquiers. Les financiers d'Arras, les Crespin et les Louchard, à la fin du XIII^e^ et au début du XIV^e^ siècle, exigeaient généralement du 12 ou du 15 %. Par contre, les lombards de Bois-le-Duc réclamaient du 30 % à Jean de Diest, évêque d'Utrecht (3), et ceux d'Anvers étaient autorisés à prêter à 43 % et même à 65 % lorsqu'il s'agissait d'étrangers (4).

Ceux de Malines s'engagent en 1342 à diminuer leur taux et à ne prêter dorénavant, sur gages mobiliers, aux Malinois qu'à 44 % (5). Le comte de Gueldre emprunte, en 1347, à 50 et à 54 % et la dame de Cassel paie, en 1364, du 23 et du 36, plus tard, du 43 % (6).

Duvenvoorde restait donc dans une note modérée en deman-

---

(1) Waller Zeper, *Jan van Henegouwen*, passim.

(2) Gosses, *Handboek tot de Staatkundige Geschiedenis van Nederland*, p. clx.

(3) S. Muller, Fz., *Schetsen uit de Middeleeuwen*, p. 10.

(4) Voir acte du 6 décembre 1306 *apud* J.-F. Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 738. Il s'agissait ici de prêts à la semaine moyennant 2 à 3 deniers par livre.

(5) J. Laenen, *Les Lombards à Malines*, p. 35.

(6) Georges Bigwood, *Le Régime juridique et économique du Commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, pp. 447 et suiv. — Nous remercions notre savant confrère, M. G. Bigwood, d'avoir bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles de son mémoire, qui vient de paraître dans les *Mémoires de l'Académie*, série in-8°, tome XIV.

dant à son maître du 20 °/₀ (1). C'est à ce taux qu'en 1320 il lui fait une avance de 150 livres pour lui permettre d'acheter une dîme provenant de Nicolas de la Merwede (2).

On comprend que s'il demandait au comte un pareil intérêt, il ne devait guère se montrer plus large envers les étrangers et qu'à faire quelques bons placements de ce genre, son petit pécule devait singulièrement s'arrondir au bout d'un certain temps. Cela devait lui être d'autant plus facile que, comme le dit M. Bigwood (3), à cette époque « aucun taux d'intérêt uniforme, spécialement pour les opérations importantes, ne s'était constitué. La raison en était fort simple : il n'y avait pas encore de marché de l'argent dans le sens moderne du mot. Chaque fois qu'un prince, une ville ou un simple particulier devaient conclure un emprunt, ils cherchaient autour d'eux et tâchaient de traiter au mieux de leurs intérêts ».

De fait, Duvenvoorde devint au bout de quelques années un des principaux bailleurs de fonds des princes de son temps. On a déjà vu qu'il fut un des grands créanciers du roi d'Angleterre Édouard III. Le 29 janvier 1341, le duc de Brabant lui fait payer un acompte de 13,000 florins royaux d'or sur ce qu'il lui doit (4). L'évêque de Liége lui est redevable de 3,714 florins (5). L'évêque d'Utrecht était également

---

(1) Ce qui ne veut pas dire que le comte n'ait jamais emprunté à des conditions plus avantageuses. En 1331, il ne paie à la dame Van der Dussen que du 11 °/₀. [Van Mieris, t. II, p. 525.]

(2) Van Mieris, t. II, p. 242. Le premier prêt de Renard de Schönau lui rapporte du 12.5 °/₀. (De Chestret, *op. cit.*, p. 7, acte du 27 juillet 1338.)

(3) *Op. cit.*, p. 456.

(4) A. G. R. *Charte des ducs de Brabant,* n° 648. En monnaie de nos jours, cette somme aurait valu quelque cinq millions de francs. Cf. Willems, *Brabantsche Yeesten,* t. I, p. 833, acte du 13 décembre 1343.

(5) Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liége,* t. III, p. 540. Acte du 18 mai 1338. D'après le même calcul cette somme aurait valu actuellement un million de francs.

son débiteur (1) à une époque où on lui demandait du 30 °/₀ pour ses emprunts.

Le 9 mai 1334, Duvenvoorde paie à Henri Arents, écuyer du mayeur d'Aix-la-Chapelle, une somme de 288 livres de noirs tournois pour le comte de Juliers (2). Plus tard, à la demande du duc de Brabant, il prête à l'archevêque de Cologne une somme de 22,000 petits florins (3).

Il prêtait naturellement aussi aux particuliers qui lui fournissaient de solides cautions. C'est ainsi que le chevalier Lien van den Campe reçut de lui cent livres de noirs tournois grevant de bonnes propriétés dans la Hollande méridionale et que l'emprunteur tiendrait en fief de Duvenvoorde (4).

Mais s'il prêtait au taux de 20 °/₀, comme tout bon banquier, il ne donnait guère le même intérêt quand il lui arrivait d'accepter des placements d'argent. Un jour, le duc de Brabant, Jean III, lui donna en fief 400 livres tournois, en échange de quoi Guillaume lui assigna une rente annuelle et héritable de 40 livres, soit 10 °/₀, sur 16 « morgen » de terre et une maison avec moulin à Dubbelmonde comme sur un franc-alleu. Le gage était bon, car, aux dires de Guillaume, il rapportait annuellement au moins 60 livres tournois (5). Duvenvoorde faisait ici encore une excellente affaire, mais on ne peut pas dire que le duc de Brabant en fit une mauvaise. Car il s'empressa de donner la rente de 40 livres en fief à Guillaume et de s'assurer ainsi un vassal en territoire hollandais, précisément du côté où, pour se rapprocher de la Meuse et de ses tonlieux productifs, il

---

(1) Le 16 octobre 1325, il déclare lui devoir 650 livres de noirs tournois. (S. Muller Fz., *De Registers en de Rekeningen van het bisdom Utrecht, 1325-1336*, t. I, p. 35), et le 10 novembre 1327, il lui engage ses droits de justice à Vreeswijk et Nieuwervaert, moyennant un prêt de 500 livres tournois. (Van Mieris, t. II, p. 447.)

(2) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 396 v°, n° 10.

(3) Idem, *Ibid.*, t. I, f° 84, n° 18. Acte du 10 mai 1352.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 396 v°, n° 11. Acte du 29 octobre 1347.

(5) Cour féodale du Brabant, reg. 4, f° 160 v°.

cherchait à étendre et à mieux défendre les frontières du Brabant.

Duvenvoorde se livrait également aux opérations du change. Le seigneur de Voerne, en Zélande, devait percevoir à charge du comte Guillaume une rente de 20 livres de gros. En 1330, le comte donna ordre à son trésorier de la payer en argent hollandais, ce à quoi celui-ci se prêta de bonne grâce. Mais il eut soin de porter en compte pour le change de chaque livre un bénéfice de 22 deniers, ce qui faisait pour les 20 livres 36 escalins 8 deniers ou, en argent hollandais, 14 livres 13 escalins 4 deniers (1). L'opération rapportait ainsi à Duvenvoorde un bénéfice de 9,16 % (2), ce qui était énorme. Un demi-siècle plus tard, un édit d'Albert de Bavière fixa le taux des opérations du change à moins de 1 % (3).

Avec le prêt à intérêt, l'acquisition de rentes viagères est un des modes les plus usuels de l'époque pour faire fructifier le capital argent. Ces opérations n'étaient pas dénuées d'un certain caractère spéculatif. Elles étaient cependant pratiquées de préférence par les bourgeois et délaissées par les professionnels (4). En tout cas l'achat de rentes viagères apparaissait comme plus avantageux que le placement en rentes perpétuelles (5). Vers 1320, Duvenvoorde acquiert une rente viagère de 200 livres, qu'un bourgeois de Bruxelles, Jean Winke, avait à charge du comte de Hainaut sur le tonlieu de Malines. Celui-ci, qui appartenait encore à cette époque à Florent Berthout,

---

(1) Rappelons ici que la livre hollandaise valait en 1318 deux livres tournois et que la livre de gros valait 8 livres hollandaises. Cela résulte notamment des textes publiés par Hamaker, *De Rekeningen der Grafelykheid van Zeeland*, t. I, p. 191.

(2) Item bi heren Willaem voers. omme die 20 lb. grote, die die here van Voerne hadde, te verwisselen, coste elc lb grote 22 d. gr. Compt 36 sc. 8 d. grote die maken in holl. 14 lb. 13 sc. 4 d. (Hamaker, *De Rekeningen der Grafelykheid van Holland*, t. I, p. 149.)

(3) Acte du 3 octobre 1388. (Van Mieris, t. III, p. 505.) « Twee penninghen hollansch per schild. »

(4) Bigwood, *Le Régime juridique, etc.*, p. 17, note 2.

(5) Idem, *Ibid.*, p. 122.

seigneur de Malines, devait échoir, avec ses autres biens malinois à son cousin le comte Guillaume Ier. Grâce à ses services, Duvenvoorde parvient à faire transformer cette rente viagère en rente héritable. Il obtient, en outre, un engagement du comte tendant à se faire payer, à lui ou au détenteur de l'acte, un supplément de 25 escalins par 100 livres, par jour de retard, c'est-à-dire de 50 escalins ou 2 1/2 livres pour les 200 livres (1). Il était, enfin, autorisé, en cas de non-paiement, à saisir les biens du comte, quels qu'ils fussent et où qu'ils fussent situés (2).

Pour bien comprendre les précautions que prend ici le bénéficiaire de l'acte, il faut se rappeler deux faits : 1° la détresse qui régnait à cette époque à l'état endémique dans les finances des princes territoriaux; 2° l'instabilité des créances sur la seigneurie de Malines, qui, avant d'être cédée à la Flandre, en 1333, avait été engagée trois fois par Adolphe de la Marck pour des sommes importantes, d'abord au duc de Brabant, ensuite au comte de Gueldre, enfin au comte de Hainaut. Celui-ci venait précisément, le 18 octobre 1319, de délier les Malinois du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté (3).

Duvenvoorde connaissait évidemment ces circonstances (4), et lui qui, à l'encontre de la plupart de ses contemporains, savait compter, profita de l'occasion pour s'assurer le double de sa

---

(1) Ce genre d'amendes était chose courante à cette époque. Signalons pour Malines deux contrats des années 1342 et 1343, où les usuriers prévoient des amendes respectives de 22 et 33 %. (J. Laenen, *Les Lombards à Malines* [Bulletin du Cercle archéologique de Malines, 1905, p. 36].) G. Bigwood, *Le Régime juridique et économique du Commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, pp. 447 et 558, cite de nombreux exemples d'amendes de ce genre, allant de 18 à 1303 %.

(2) Van Mieris, t. II, p. 232. Acte du 18 janvier 1321.

(3) David, *Geschiedenis van Mechelen*, p. 121.

(4) Il était si bien au courant de toutes les affaires financières, qu'il conservait par devers lui tous les actes de la chancellerie où il était question d'argent. Ainsi, lorsque le 21 octobre 1319, à la suite de la renonciation du comte que nous venons de rappeler, Malines reconnaît lui devoir une certaine somme d'argent; le copiste qui a transcrit cet acte dans le cartulaire a soin de marquer que l'acte original est conservé par Duvenvoorde : « Haec littera est sub Willelmo Camerario. » [Van Mieris, t. II, p. 223.]

rente, après un simple retard de 30 jours, éventualité qui n'était nullement exclue. Il est peu probable qu'en cas de non-paiement il en serait venu à saisir les biens de son maître. Mais il ne lui était nullement interdit de négocier un titre aussi avantageux et il ne manquait pas alors dans notre pays de Bardi, de Peruzzi ou autres lombards pour lui faire, à cette occasion, des offres séduisantes. Car, de même que tous les autres financiers, il entretenait avec les lombards de bonnes relations (1). Les Deati et d'autres « Lombardi mercatores » auxquels Jean de Fauquemont avait permis de résider à Steenbergen et auxquels il s'était engagé à payer cent livres de noirs tournois chaque fois qu'il contreviendrait à l'une des conditions du contrat, dégagèrent même de sa caution Guillaume de Duvenvoorde, qui avait répondu pour le seigneur de Bergen-op-Zoom (2).

De bonne heure, du reste, le crédit attaché à son nom lui permit de rester maintes fois garant pour son maître. Lorsqu'en 1327 le comte s'en va voyager et que son départ répand l'inquiétude parmi ses créanciers, c'est son chambellan que Guillaume Ier met en avant pour leur donner l'assurance qu'ils seront dédommagés pendant qu'il sera loin du pays (3). Le 9 août 1330, il reste garant pour le comte qui avait emprunté 1,200 livres à Jean Meinaerd, bourgeois d'Utrecht (4). En 1334, il débourse pour son maître le prix d'achat de Sainte-Saulve lez-Valenciennes (5). Le 18 juillet 1335, il se porte caution pour le comte lorsque celui-ci achète à Gérard de Jauche la terre de Baudour pour une somme de 9,000 livres tournois (6).

---

(1) En 1330, le Comte envoie un messager aux lombards de Dordrecht pour les mander auprès de lui à Geertruidenberg dans le manoir de Guillaume de Duvenvoorde. [Hamaker, *De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland*, t. I, p. 149.]

(2) Acte du 2 mars 1346 aux A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 595 v°, n° 7.

(3) Van Mieris, t. II, p. 435. Acte daté de Dordrecht, du 27 juillet 1327.

(4) Idem, t. II, p. 501.

(5) Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 382.

(6) Idem, *Cartulaire du Hainaut* apud *de Reiffenberg, Monuments*, t. III, p. 418.

Il en fut de même sous Guillaume II : Lorsque, le 21 juin 1345, celui-ci engagea de nombreux biens aux villes de Dordrecht, Zierikzee, etc., comme nantissement des sommes qu'elles lui avaient fournies pour aller guerroyer en Frise, Guillaume de Duvenvoorde apparaît parmi les principaux plèges du comte (1). Et ces services, qui lui valaient chaque fois de nouvelles faveurs, il ne les rendait pas seulement à ses maîtres; il savait aussi, à l'occasion, tirer d'embarras ses amis, comme ce fut le cas, notamment, pour Florent van der Bouchorst, qui avait promis au chevalier Jean van der Dussen un capital de 300 florins ou une rente de 30 florins, comme dot de sa sœur Agnès van der Bouchorst. Duvenvoorde resta garant pour Bouchorst, comme pour beaucoup d'autres (2).

Il conserva cependant toute sa vie une préférence marquée pour les princes territoriaux. Ainsi, de nos jours, certains établissements financiers se font une spécialité des emprunts d'États.

§. 2. — Acquisition de rentes et de propriétés foncières.

En même temps qu'il faisait fructifier ainsi ses capitaux par le commerce de l'argent, Duvenvoorde acheta aussi des rentes foncières et des biens-fonds qui pouvaient être considérés comme des placements définitifs.

A la fin de sa vie il était devenu le propriétaire foncier le plus considérable de son époque dans les Pays-Bas, et ses revenus de ce chef dépassaient ceux de la plupart des princes du pays. Il faut croire que, cinq siècles avant Napoléon, Guillaume s'était pénétré de la vérité d'un adage du grand empereur : Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais.

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 691.
(2) Idem, t. II, p. 296.

On pourrait distinguer ses acquisitions d'après les diverses principautés. Il nous a paru préférable, pour la clarté du sujet, de traiter séparément l'histoire de ses biens-fonds successivement au sud et au nord de la Meuse, ceux-ci exclusivement situés dans le comté de Hollande, ceux-là relevant à la fois de la Hollande et du Brabant.

a) *Au sud de la Meuse :*

Dans l'exploitation des terres dans les régions où opérait principalement Duvenvoorde, il y a lieu de considérer diverses opérations :

Tout d'abord, il s'agissait de conserver ce qui existait, en protégeant les terres par des digues contre les eaux envahissantes.

Ensuite, il fallait s'efforcer d'agrandir la surface cultivable par les défrichements de bruyères et par le dessèchement de marais, en construisant des canaux d'écoulement et des écluses.

Enfin, on extrayait du sol de la tourbe qui servait au chauffage et dans certaines régions à la fabrication du sel.

Sans vouloir étudier à fond ces divers procédés, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de donner à leur sujet quelques détails se rapportant aux seigneuries et à l'époque de Duvenvoorde.

Lorsque le seigneur d'un endroit procédait à un endiguement à ses frais, il était évidemment en droit d'exiger un cens de la part des gens dont il protégeait les biens. C'est ainsi que le comte s'entendit en 1325 avec Henri de Bréderode pour endiguer de nouveau Zwijndrecht (1), qui, peu après, devait échoir à Duvenvoorde. En 1332, le comte exigea pour chaque « morgen » de terre endigué un cens annuel de 6 escalins de Hollande, ce qui n'était certes pas exorbitant (2).

---

(1) Van Mieris, *op. cit.*, t. II, p. 351.
(2) Idem, *ibid.*, pp. 511, 534, etc.

Il arrivait aussi que ce fussent les communes gens de la seigneurie qui exécutaient les travaux à leurs frais. Dans ces cas-là, évidemment, le cens susdit disparaissait. En 1316, les manants de Pernisse et Katendrecht ayant gagné, grâce à l'endiguement, une terre nouvelle sur les eaux, ils la reçurent du seigneur de Putten, moyennant un cens héritable et annuel d'un épervier rouge.

En fait de taille, ils ne devaient payer que 3 deniers de Hollande par « gemet »; bien entendu, lorsque le fils du seigneur deviendrait chevalier ou que sa fille se marierait, la terre nouvelle devait contribuer comme les autres. Les habitants ne devaient le service militaire qu'au bout de trois ans. Pour entretenir la digue, ils pouvaient prendre de la terre et du gazon dans toute l'étendue de la seigneurie, partout où cela n'occasionnerait aucun dommage (1).

Plus tard, il s'organisa une véritable administration des digues. Si l'on en juge d'après ce qui se passait au début du XVI[e] siècle, il ne semble pas que ce fût une organisation modèle et il est à croire que, si la technique du XIV[e] siècle n'était pas aussi perfectionnée que celle des siècles postérieurs, on ne rencontrait pas au moins alors les graves abus dont on eut à se plaindre plus tard (2).

Une fois que les terres étaient protégées contre les inondations par les digues, il s'agissait, en beaucoup d'endroits, de

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 151.

(2) Voir à ce sujet *Andries Vierlingh Tractaet van dyckagie,* publié par J. de Hullu et A.-J. Verhoeven « Ryks Geschiedkundige publicatien, kleine serie, n° 20. La Haye, Martinus Nyhoff, 1920 ». Au point de vue technique de la construction des digues au début du XVI[e] siècle, cet ouvrage contient de précieux renseignements. Vierlingh, qui vécut à Steenberghen, c'est-à-dire dans la région de l'activité de Duvenvoorde, n'est pas tendre pour les terrassiers de son temps; il leur attribue tous les défauts : ils étaient buveurs, joueurs, querelleurs et fainéants. Lorsqu'ils entreprenaient un travail à forfait, ils dépensaient la majeure partie de leur gain avant d'avoir commencé la besogne. Lorsque, enfin, ils se décidaient à se mettre à l'œuvre, ils passaient encore les trois quarts de la journée dans les tavernes. Plus d'une fois l'ouvrage fut abandonné à moitié achevé. Ni les « dijkgraven », ni les jurés, ni les contremaîtres, ni les hallebardiers — les gen-

drainer les eaux dont elles étaient imprégnées ou qui les couvraient pendant une grande partie de l'année, d'assécher les terrains, par le creusement de canaux d'écoulement et la construction d'écluses. Depuis les temps les plus reculés, les habitants des Pays-Bas ont conquis pied à pied leur sol sur la mer, mais la véritable organisation des wateringues ne date que de la seconde moitié du XIII[e] siècle (1). Guillaume de Duvenvoorde contribua puissamment à l'amélioration de ses terres par des travaux de ce genre. On en trouvera divers exemples dans la suite de cette étude. Signalons seulement ici l'autorisation qu'il obtint du comte, le 21 juillet 1335, de faire une conduite d'eau libre à travers ses terres jusqu'à la vieille Meuse, au profit des communes d'Oosterhout et de Dongen (2). Et comme il était intéressé à voir exécuter des travaux de même nature par ses voisins, il intervint auprès du comte pour faire accorder, entre autres, à Guillaume de Hornes, l'autorisation pour ceux d'Altena de construire une nouvelle écluse dans le Maasdamme (3). Ainsi il se créa entre les divers seigneurs une solidarité très profitable à la masse (4). Jean de Beaumont, notamment, se livra également dans ses propriétés hollandaises aux mêmes travaux d'endiguement et d'assèchement (5).

---

darmes de l'époque — ne réussirent à y mettre de l'ordre, sans compter que très souvent les dijkgraven n'avaient aucune compétence.

En dehors de ce travail, voir De Vries, *Het Dijks- en Molenbestuur in Holland's noorderkwartier* [Verhandelingen der Koninklijke Academie. Afdeeling letteren, X, 1876]; J.-H. Hingman, *De Maas en de Dijken van den Zuidhollandschen waard in 1421*; J.-C. Ramaer, *Geographische geschiedenis van Holland bezuiden de Lek en de nieuwe Maas in de Middeleeuwen*, Amsterdam, 1899; enfin A.-A. Beekman, *Dijk- en Waterschapsrecht in Nederland vóór 1795*.

(1) Gosses, *Handboek der Nederlandsche Geschiedenis*, p. cxxiii.

(2) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 430, n° 8.

(3) Van Mieris, t. II, p. 300. Acte du 27 août 1322.

(4) C'est du XIII[e] siècle aussi que date l'intervention du pouvoir central en France pour imposer des vues d'ensemble dans les entreprises de dessèchement de marais, et, au début du XIV[e] siècle, en beaucoup d'endroits les marais sont dans un réel état de prospérité. Voir à ce sujet l'intéressant travail d'Étienne Clouzot, *Les Marais de la Sèvre niortaise et du Lay du X[e] à la fin du XVI[e] siècle*. Paris, 1904.

(5) Cf. Waller Zeper, *op. cit.*, p. 208.

En dehors des terres humides et marécageuses, il y avait aussi de nombreuses bruyères dont le rapport était très faible. De même que les premiers moines, Duvenvoorde fit procéder à de grands défrichements. C'est ainsi qu'il fit défricher la terre située à l'est de Steelhoven entre la route qui menait à cet endroit et celle qui conduisait aux moëres de Geertruidenberg. Elle appartenait à cette ville. Mais après le défrichement, le 25 avril 1324, l'administration communale la céda en pleine propriété à Duvenvoorde, aussi loin que s'étendait la franchise de Geertruidenberg (1). Ainsi ces terres incultes étaient transformées en terrains de rapport, notamment en pâturages, où les habitants conduisaient leur bétail (2), qui fut de tout temps la source la plus importante de la richesse agricole.

Mais les bruyères et les moëres incultes recélaient, en outre, dans leurs flancs des produits dont l'exploitation était rémunératrice. On sait, entre autres, que la tourbe se rencontrait dans la région en beaucoup d'endroits à fleur du sol. Les seigneurs permettaient aux manants de l'enlever, sur leurs terres, moyennant une certaine redevance. A Hazerswoude — où Duvenvoorde possédait des biens-fonds — et à Waddinxveen, les gens de Coenencoep payaient, par exemple, en 1341, une redevance de 4 deniers par « morgen ». Chaque habitant pouvait enlever 6 « hont » de tourbe sur chaque « morgen » qu'il possédait, alors que les étrangers à la commune ne pouvaient enlever que 4 « hont » sur leur « morgen ». Celui qui enlèverait davantage payerait une amende de 5 escalins de Hollande et verrait confisquer sa tourbe. Le « hont » de tourbe mesurait 13 verges de longueur, sur 7 carrés de tourbe de largeur et 8 carrés de hauteur. On payerait, en outre, au seigneur pour chaque « hont » un cens annuel de 6 deniers de Hollande (3).

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1081, n° 45 et f° 1032 v°, n° 3.

(2) Cf. notamment Van Mieris, t. III, p. 497, pour les prairies situées entre Geertruidenberg et Oosterhout.

(3) Van Mieris, t. II, p. 654.

A la même date, le comte autorise Hanne Coenecoep et quelques autres bourgeois de Gouda à enlever la tourbe à Waddinxveen, moyennant 12 deniers de Hollande par an et par « morgen ». Pour chaque « hont » de *spetelinghe* ils payeraient 6 deniers par an, et pour chaque « hont » de *corts-torfs* 12 deniers, aussi longtemps qu'il y aurait de la tourbe (1).

L'opération connue sous le nom de « darinc delven » était de la même nature que celle de l'extraction de la tourbe; mais à l'encontre de celle-ci, qui se pratiquait à l'intérieur des terres, l'enlèvement du *darink* ne se faisait que le long de la mer ou des embouchures des fleuves (2).

Le « darink » ou « derrie » était une espèce de terre sulfureuse et saline, brune ou noire, rejetée à la surface par la mer, puis de nouveau inondée et se trouvant sous l'argile. On la trouvait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des digues. On n'en faisait pas seulement de la tourbe à brûler, mais les cendres arrosées d'eau de mer donnaient un sel pur et blanc, appelé *zel* ou *zilzout*, que l'on employait dans tous les Pays-Bas. Cette industrie enrichit la Zélande et les contrées avoisinantes au moyen âge. Elle ne disparaît que par la concurrence du gros sel de France, d'Espagne et de Portugal, qui arriva plus tard dans le pays en quantités énormes. D'autre part, l'enlèvement du « darink » diminuant considérablement la résistance des digues, la Keure de Zélande et de nombreux placards interdirent

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 654. Ce cens de 6 deniers semble avoir été de tradition depuis longtemps, car, le 18 février 1257, l'abbaye de Saint-Pierre à Gand déclarait devoir à Henri, seigneur de Bréda, 6 deniers toutes les fois qu'elle ferait enlever 30,000 carrés de tourbe dans une bruyère située au delà de la Mark, dans la direction de la Hollande. (Van Lokeren, *Chartes et Documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 307.)

(2) Le « darinkdelven » se pratiquait le long de la côte belge aussi bien qu'en Zélande, comme le prouvent les mentions de terres qui avaient été « uteghedaringhet » dans les *Inventaires des héritages des Flamands tués à la bataille de Cassel*, publiés par H. Pirenne. (B. C. H., 5e série, t. X (1900), p. 192.)

la pratique du « darinkdelven » (1) dès la fin du XV^e siècle (2).

Pour l'extraction du « darink », qui se trouvait parfois à une certaine profondeur, par couches plus ou moins épaisses, on procédait comme suit : Après avoir enlevé l'argile, on extrayait le « darink » au moyen d'une large bêche par mottes carrées ou oblongues. Ces mottes étaient assemblées en tas ronds ou carrés, de façon à ce que l'air pût y circuler aisément. On les laissait là jusqu'à ce qu'elles fussent assez sèches et assez dures pour pouvoir être brûlées. Jusqu'ici le procédé et l'utilisation sont presque identiques à ceux de l'industrie de la tourbe dans les autres provinces du pays. Mais l'extraction du sel nécessitait d'autres opérations. Les cendres recueillies étaient versées dans d'immenses poëles rondes en fer, d'un diamètre de plusieurs pieds et d'une profondeur de quelques pouces, reposant par les bords sur un mur maçonné d'une hauteur de quatre pieds environ, avec deux ou trois ouvertures ou bouches par lesquelles on introduisait la tourbe abondamment imprégnée d'eau salée. La cuisson donnait un sel blanc et brillant.

Cette industrie avait dans certaines régions une telle importance que, dans les environs de Zierikzee, les résidus de la raffinerie de sel formaient, tels des terrils de nos charbonnages modernes, deux collines si élevées qu'on y montait pour voir le panorama des îles zélandaises (3).

Telles sont les observations préliminaires que nous avons cru devoir placer à l'entrée de ce chapitre, pour permettre aux lecteurs de se rendre compte des divers avantages que procurait à

---

(1) *Tegenwoordige Staat van Zeeland,* pp. 11 et 375.

(2) Dans sa rédaction de 1256-1258, la Keure autorisait la pratique, moyennant un cens au comte. Cf. § LXIII « Quicumque foderit darigum, unde zel per adustionem efficitur, infra aggerem, solvet comiti de quolibet dolio 10 sol. »; et § LXXXIV : « Quicumque foderit daringos juxta viam regiam, vel dicum maris, solvet comiti 1 lib. sculteto 10 sol. Si autem scultetus fecerit solvet comiti 2 lib. » (VAN DEN BERGH, *Oorkb. Holl.,* t. II, n° 40.)

(3) Au sujet du darinkdelven, voir l'ouvrage déjà cité par A.-A. BEEKMAN, *Dijks- en Waterschapsrecht in Nederland vóór 1795,* s. v. darinkdelven.

Duvenvoorde, en dehors des redevances habituelles, l'acquisition des nombreux biens-fonds qui vont suivre.

*
* *

Aujourd'hui le Brabant septentrional est borné au Nord, sur toute sa frontière, depuis Maashees, par la Meuse, dont le nom se change successivement, au fur et à mesure qu'elle approche de la mer, en Boven Merwede, en Nieuwe Merwede et en Hollandsch Diep.

Au moyen âge, les limites du duché de Brabant n'étaient pas aussi étendues. Encore au début du XV[e] siècle, la Meuse ne formait limite que jusqu'à l'embouchure de la Dieze, au nord de Bois-le-Duc (1). A partir de là, le comté de Hollande s'étendait au sud du fleuve jusqu'au delà du chemin de fer actuel de Bois-le-Duc à Geertruidenberg et Moerdijk. Au nord de ces deux dernières localités, l'aspect de la région s'est considérablement modifié par la terrible inondation du 18 novembre 1421.

C'est précisément dans cette partie située au sud de l'ancienne Meuse, à l'ouest et surtout à l'est et au sud de Geertruidenberg, que l'activité de Guillaume de Duvenvoorde se développa. Par l'acquisition d'importantes seigneuries dans le duché limitrophe de Brabant, il a, consciemment ou non, contribué puissamment à la politique des ducs, dont le but était de faire coïncider les limites septentrionales du duché avec le cours de la Meuse, qui, en même temps qu'une source de profits par les tonlieux, constituait une excellente ligne de défense.

A l'époque où commence cette activité, Jean III venait d'obtenir du comte Guillaume les places de Drongelen (1319) et de Heusden (1321).

Après quelques avantages et seigneuries acquis dans les environs du domaine paternel, Duvenvoorde se jeta résolument sur

---

(1) Voir la Carte du duché de Brabant en 1437 dans J. Cuvelier, *Les Dénombrements de foyers en Brabant aux XV[e] et XVI[e] siècles.*

la frontière brabançonne, et une grande partie de ses bénéfices de banquier fut désormais consacrée à l'accroissement de ses domaines, dont une exploitation judicieuse constitua d'ailleurs pour lui une source de nouveaux profits.

Le 16 septembre 1320 (1), comme garantie du prêt dont il a été question plus haut, le comte lui donne en fief les justices d'Almonde et de Dubbelmonde (2), sous la promesse de lui payer une rente du même import que celle qu'il avait l'habitude d'y percevoir. Le comte, au fond, ne perdait rien à cette opération. mais son chambellan, qui connaissait les ressources du pays, avait la certitude de faire rendre à ce fief bien davantage qu'il n'avait produit jusque-là. La seigneurie d'Almonde et Dubbelmonde était parvenue au comte de la part de Hugues, seigneur de Sotteghem et de Putten et de sa femme Béatrice (3), et avait rapporté, en 1320, 180 livres 8 deniers de Hollande. Il fallait en déduire 97 livres 15 escalins 7 deniers au profit de la demoiselle de Hornes, fille du seigneur de Putten (4), ce qui fait que Guillaume ne devait au comte que 83 livres 5 escalins 1 denier par an.

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 242. Au fait, cet acte n'était que la confirmation de deux autres actes datés du 2 mars 1320, par lesquels le comte lui transportait les dîmes, passages, pêcheries, rentes et échéances, et aussi les bruyères de ces justices, en échange de rentes de même valeur. (A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. III, f° 1076 v°, n°s 4 et 5.)

(2) Ces deux localités étaient situées sur la Meuse, au nord-ouest de Geertruidenberg.

(3) Ceux-ci confirment l'acte de transport du comte, le 10 septembre 1320. (Muller, *Regesta Hannonensia,* p. 88.) Il doit y avoir ici quelque erreur de date. L'acte de confirmation est daté du « Woensdag na onser Vrouwendag in September, c'est-à-dire le mercredi après le 8 septembre, soit, en 1320, le 10 septembre. Quant à l'acte de donation, il est daté du « dinxendaghes voer sinte Lambrechtsdag », c'est-à-dire le mardi avant la saint Lambert (17 septembre) ou 16 septembre. Je pense que cet acte doit être reporté au 9 septembre, le scribe croyant qu'il n'y avait plus d'autre mardi avant la saint Lambert, ce en quoi il se trompait.

(4) Duvenvoorde s'empressa de racheter les rentes qu'y conservaient Ode de Putten et Stryen et son mari Guillaume de Hornes et d'Altena, ainsi qu'en témoigne l'acte d'achat du 27 août 1332, de 70 livres tournois par an sur les dîmes de blé de Dubbelmonde et de 150 livres sur celles d'Almonde. (A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. III, f° 1076 v°, n° 7.)

Mais de ces 83 livres, il était autorisé à déduire encore 30 livres par an, à quoi s'élevait l'intérêt du prêt de 150 livres consenti au comte. Il ne lui restait donc à payer chaque année que 53 livres et il détenait un gage qui valait bien la meilleure première hypothèque de nos jours. En effet, Guillaume de Duvenvoorde percevait la moitié de l'aide annuelle du comte à Dubbelmonde, dont le montant s'élevait à 44 escalins 3 deniers (1), et dans ce fief étaient compris les « uitlanden » de la seigneurie, ainsi que les chapons (2). Ces « uitlanden » étaient les terres situées au delà des digues vers les eaux. C'est là que les riverains se livraient à l'industrie du « darinkdelven » et de la « zelnering » (3).

Le 24 août 1323, Guillaume de Duvenvoorde fut nommé écoutête ou margrave du comte à Geertruidenberg (4) et autorisé à construire, au moyen de pierres mises à sa disposition par son maître, mais en intervenant lui-même dans les frais pour une somme de mille livres tournois, un château-fort qu'il devait

---

(1) Hamaker, *De Rekeningen van Holland*. Compte de 1330, t. I, p. 127.

(2) Idem, *Ibid*, p. 124.

(3) A force de creuser le sol, on affaiblit la résistance des digues, et le jour où — comme ce fut le cas le 18 novembre 1421 — un raz de marée formidable se produisit, Almonde et Dubbelmonde, avec 70 autres villages d'une superficie totale de 50,000 hectares, furent submergés par les flots. Il serait évidemment téméraire d'affirmer que ce désastre fût dû à la pratique séculaire du « darinkdelven », mais il nous paraît certain que dans l'étude des causes décisives de l'inondation, il y aura lieu de tenir un large compte des travaux des riverains au XIVe siècle. [Voir J.-C. Ramaer, *Geographische Geschiedenis van Holland bezuiden de Lek en nieuwe Maas* (Amsterdam, 1899), et A.-A. Beekman, *Holland, Zeeland en Westfriesland in 1300*. II. *Holland ten zuiden van het IJ* apud *Geschiedkundige Atlas van Nederland* (La Haye, 1920).

(4) Geertruidenberg, on le sait, était la plus ancienne ville du comté de Hollande (1213). Les premiers privilèges de Dordrecht, un autre centre où l'activité de Duvenvoorde trouverait à se déployer, sont postérieurs de sept années aux siens. Au début du XIVe siècle, la Donge débouchait dans la Meuse au nord de Geertruidenberg. Le cours de cette rivière entre cette ville et 's Gravenmoer se déroulait beaucoup plus au sud qu'actuellement. Elle formait au midi de la ville un grand lac. (Beekman, *op. cit.*, p. 92.)

tenir en fief du comte et dont celui-ci devait pouvoir disposer en cas de guerre (1).

Dès le début de l'année suivante, la ville de Geertruidenberg accorda à Duvenvoorde en franc-alleu une terre située à l'est de Steelhoven. Il la fit mettre en culture dans toute l'étendue de la franchise de Geertruidenberg (2). Plus tard elle lui afferma les bruyères s'étendant entre Steelhoven et Oosterhout moyennant 25 livres tournois par an (3).

Dès lors, Duvenvoorde apparaît dans toutes les décisions du comte touchant Geertruidenberg. Tantôt il intervient à un acte par lequel le comte accorde aux habitants le droit d'être jugés par leurs propres échevins (4) ; tantôt Guillaume Ier subordonne à son avis préalable l'autorisation qu'il accorde à la ville de vendre des biens communaux jusqu'à concurrence de 600 livres de Hollande pour le règlement de ses dettes (5). Tantôt encore le comte lui ordonne d'arrêter, en sa qualité d'écoutête, la personne et de saisir les biens de quiconque essayerait de nuire à un échevin de Geertruidenberg au sujet d'un jugement rendu (6).

Baudouin van de Poele, que l'on a déjà rencontré dans la carrière sentimentale de Duvenvoorde, avait deux fils, Guillaume et Baudouin. Le premier tenait de lui en fief une maison avec biens-fonds à Geertruidenberg. A sa mort, Duvenvoorde la transporta à son frère Baudouin, en fief héritable à relever avec un épervier rouge (7).

---

(1) Van Goor, *Beschrijving der stadt en lande van Breda,* p. 517. Cf. Van Mieris, t. II, p. 329. Un acte du 2 juin précédent (Idem, p. 318) contenait à peu près les les mêmes stipulations. Le « Vetus chronicon belgicum » *apud* Matthaeus, *Analecta,* t. I, p. 48, rappelle très exactement qu'en 1323 on posa la première pierre du château de Geertruidenberg.

(2) Cette donation date du 25 avril 1324. [A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. III, f° 1081, n° 45 et f° 1032 v°, n° 3, fut renouvelée le juillet 1338.

(3) Van Mieris, t. II, p. 428. Acte du 26 avril 1327.

(4) C.-J. Mollenberg, *Onuitgegeven bronnen voor de geschiedenis van Geertruidenberg* ('s Hertogenbosch, 1899), p. 216. Acte du 9 novembre 1334.

(5) Idem., *Ibid.* Acte du 30 mai 1335.

(6) Idem., *Ibid.* Acte du 2 août 1335.

(7) Acte du 28 février 1342. A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. II, f° 469 v°, n° 6.

Longtemps auparavant (1), il avait acheté à Baudouin van de Poele et à sa femme Lamoede la terre dite Gheerlant, à Drimmelen, à l'ouest de Geertruidenberg, pour la tenir en fief du comte. Suivant la promesse faite par le comte à Jean de Polanen (2), Guillaume de Duvenvoorde donna, le 13 avril 1348 (3), au fils de celui-ci le droit de tenir héritablement en fief le burgraviat de Geertruidenberg avec 200 livres tournois par an. De même, il lui accorda comme fief héritable le droit d'écoutêterie dans la franchise de cette ville et celui d'y établir à son gré un écoutête et des échevins, avec cet avantage qu'alors que lui-même ne tenait ce droit qu'à titre viager, Jean de Polanen et ses descendants le tiendraient comme un fief héritable immuable (onversterflijk erfleen).

*
* *

Le 30 novembre 1323, Guillaume de Duvenvoorde fit une autre acquisition importante dans la même région. Elle lui parvint de la part de Guy de Flandre, seigneur de Richebourg (Rikenborch), Putte et Stryen et de sa femme Béatrice, et consistait dans l'accensement héréditaire de la maison de Stryen à Oosterhout avec toutes ses dépendances situées à Dongen, Dorst, Ulvenhout, Wernout, et Steelhoven, moyennant 100 livres de noirs tournois par an (4).

---

(1) Acte du 3 octobre 1342. A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1076, n° 3.

(2) Van Mieris, t. II, p. 480, acte du 15 mars 1330.

(3) Idem., t. II, p. 732, avec la date fautive du 25 mars 1347.

(4) Van Mieris, t. II, p. 334. Cf. Butkens, t. I, preuves p. 159. S'il fallait s'en rapporter aux analyses du t. II, f° 404, des *Inventaires des Domaines de Nassau* (les actes mêmes ont malheureusement disparu), l'acte de vente du bien de Stryen aurait été passé dès le 1er février 1322, par le premier mari de Béatrice, Hugues de Sotteghem, et le comte de Hollande y aurait donné son assentiment le 9 octobre suivant. Toutefois, alors qu'il est question dans la première analyse d'une « Verkoopcedule » (acte de vente), la confirmation du comte parle d'un « pacht » (affermage). Il n'en est pas moins certain, en présence de la précision des dates, qu'il y eut des transactions concernant Stryen en 1322.

Le seigneur de Stryen avait construit son château de telle manière que la tour se trouvait en Brabant et la chapelle en Hollande (1).

L'acte d'acquisition fut confirmé le 16 avril 1324 et l'on y ajouta à cette occasion les biens de Zundert et Oosterhout en réservant seulement les droits de relief donnés jadis aux chanoines de Geervliet (2).

L'année suivante, du consentement du duc de Brabant, Alice de Liedekerke et son mari Gérard de Rassenghien lui cèdent la seigneurie d'Oosterhout avec haute et basse justice (3). En échange de cette vente, Duvenvoorde prend l'engagement vis-à-vis du duc que son château d'Oosterhout ne pourra jamais lui porter préjudice, ce qui se justifiait par la circonstance de l'emplacement du manoir sur les limites de la Hollande et du Brabant (4).

Les seigneuries ne conservaient leur importance que pour autant que les habitants continuaient à y séjourner et travailler, et cette continuation de séjour était en rapport direct avec les avantages qu'ils y trouvaient. Or, depuis quelque temps, il était arrivé fréquemment aux princes d'accorder, en échange de certains profits, des franchises considérables à certaines loca-

---

(1) Dans une enquête faite au XIVe siècle au sujet des limites du Brabant et de la Hollande tout près d'Oosterhout, un témoin déclara avoir dit au seigneur de Stryen en plaisantant : « De cette manière un suzerain aurait de la peine à vous capturer. » (Van Mieris, t. III, p. 493.) C'est ce qui explique que le 1er janvier 1329, Duvenvoorde reçut le bien à tenir en fief du duc de Brabant. (A. R. à La Haye, *Charte originale des comtes de Hollande.*) Il continua d'ailleurs à payer son cens annuel à Guy de Flandre. (V. quittance du 3 mars 1330 aux A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 406 v°, n° 18.)

(2) Van Mieris, t. II, p. 339.

(3) Van Mieris, t. II, p. 354. Acte de 26 juin 1325.

(4) Archives de l'État à Vienne. Acte du 27 juin 1325. Cf. Blok, *Verslag aangaande een onderzoek naar archivaliën in Duitschland en Oostenrijk*, p. 37. Les comtes de Hollande n'y attachaient pas moins d'importance. Le 28 septembre 1344, Duvenvoorde, son fils bâtard Guillaume et son neveu Jean de Polanen durent promettre au comte de ne jamais aliéner ce château à un seigneur qui n'habiterait pas la Hollande sans le consentement du comte (Van Mieris, t. II, p. 686), ce qui prouve qu'à ce moment le château était considéré comme se trouvant sur territoire hollandais.

lités (1). En Brabant, la commune de Cappelle-au-Bois se trouvait parmi les plus favorisées et la bourgeoisie de Cappelle était fort recherchée.

Pour que les habitants d'Oosterhout ne fussent pas enclins à déserter la seigneurie, Guillaume de Duvenvoorde obtint du duc de Brabant, à qui, dès cette époque, il avait rendu de grands services, qu'aucun habitant d'Oosterhout ne pourrait acquérir dorénavant le droit de bourgeoisie à Cappelle-au-Bois, que ceux qui l'avaient obtenu auparavant devaient y renoncer sans retard et que les habitants d'Oosterhout avaient à se contenter de leurs anciennes franchises consacrées par les coutumes (2). Moyennant quoi, Duvenvoorde releva Oosterhout du duc de Brabant, qui prit spécialement sous sa protection la maison de Stryen (3).

Entretemps, il acquiert de particuliers ou d'institutions toutes les terres disponibles dans la seigneurie. Le 7 juin 1328, il achète à Jeanne de Grandpré, prieure de Val-Duchesse à Auderghem, dix-huit bonniers de bruyères à Oosterhout, pour la somme de 110 escalins vieux de gros tournois, qu'il paie sur-le-champ (4). Et le même jour, Marie de Leefdael, abbesse de Cortenberg, lui afferme tous les biens de l'abbaye à Oosterhout pour un terme de trente ans (5). Dans la suite, cet affermage est

---

(1) Dès cette époque les seigneurs se plaignaient de ce que les manants ne travaillaient pas. En effet, sous prétexte que c'était pour autrui et non pour eux-mêmes qu'ils se donnaient de la peine, ils abandonnaient les villages et les terres, les dépeuplaient et en diminuaient la valeur et le revenu. Ces considérations entrèrent pour une bonne part dans les affranchissements. (Cf. Victor Brants, *Esquisse des théories économiques des XIII^e et XIV^e siècles*, p. 95. Louvain, 1895.)

(2) Acte du 28 novembre 1327, aux A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 406, n° 15.

(3) Acte du 1^er janvier 1329, *ibid.*, f° 405, n° 11.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 429, n° 2. Vidimus du prieur des Chartreux de Geertruidenberg en date du 4 juin 1400. Cf. ibid. f° 406 v°, n° 17.

(5) Ibid., f° 406, n° 16. Analyse. L'acte même n'a pas été retrouvé.

prorogé pour une durée de cent ans, moyennant une redevance annuelle de 45 escalins de vieux gros tournois (1).

Le commandeur de l'hospice Saint-Jean à Louvain lui afferma également ses dîmes d'Oosterhout (2).

L'écluse d'Ulendonck était comprise dans la justice d'Oosterhout (3).

L'importance du seigneur d'Oosterhout — c'est le titre qu'on lui donne désormais — s'accrut encore le 1er janvier 1330 par la confirmation de la possession du village d'Oosterhout de la part du duc de Brabant. Il devint ainsi un vrai seigneur brabançon. Au demeurant, dès cette époque, il détenait un fief du seigneur de Bréda, à savoir : les haute et basse justices entre Batenbrugge et l'enceinte d'Oosterhout, au nord, à l'est et à l'ouest, jusque près de la Donge. En ce qui concernait ce fief, le seigneur de Bréda était vassal du comte de Hollande, car, le 18 juin 1334, c'est celui-ci qui en confirme la possession à Duvenvoorde, aux conditions où il l'avait tenu jusque-là du seigneur de Bréda (4).

L'exploitation de cette région préoccupa vivement son nouveau seigneur, qui y fit exécuter immédiatement d'importants travaux. C'est à son intervention évidemment que le comte Guillaume accorda, le 21 juillet 1335, aux communes d'Oosterhout et de Dongen, l'autorisation de construire un canal d'évacuation à travers ses terres jusqu'à la vieille Meuse (5) Si l'on avait le moindre doute à cet égard, la quittance de 300 florins que le comte de Hainaut remit ce jour-là à Duvenvoorde, au sujet de ce canal, suffirait pour le lever (6).

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 410 n°s 36 et 37; acte du 14 mars 1346. Voir deux vidimus, du 4 juin 1400, ibid., f° 430, n° 7 et 470, n° 7.

(2) Ibid., f° 442, n° 5; acte du 16 avril 1332.

(3) Ibid., f° 406 v°, n° 19; acte du 26 juillet 1330.

(4) Van Mieris, t. II, p. 564. P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 130, commet une erreur de date en plaçant cet acte à l'année 1324.

(5) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 430, n° 8. Cf. f° 407 v°, n° 25.

(6) Ibid., f° 407 v°, n° 27.

Oosterhout, comme d'autres importantes seigneuries, avait été destiné, du vivant même de Duvenvoorde, à son frère, puis à son neveu Jean de Polanen. C'est ainsi qu'il s'explique que, le 3 juin 1344, celui-ci ait pu le céder à Guillaume de Dongen, à condition que, s'il mourait sans descendants légitimes, ce fief reviendrait aux Polanen. Le lendemain, la maison de Stryen lui fut cédée dans les mêmes conditions (1). Quelques jours auparavant, il avait d'ailleurs été convenu entre Jean de Polanen et Guillaume de Dongen que celui-ci remettrait à celui-là, au lendemain de la mort de Guillaume de Duvenvoorde, tous les actes par lesquels Duvenvoorde lui avait transmis quelque bien (2).

Cependant, le 18 juillet 1353, trois semaines avant sa mort, Duvenvoorde légua à son fils Guillaume sa maison d'Oosterhout avec toutes ses dépendances, la justice du lieu avec les rentes y afférentes, les biens acquis sous Oosterhout, les marais et les biens à Dongen, à la réserve des droits de sa fille Béatrice, femme de Rodolphe de Dalem, et de Jean le Bâtard, frère de Duvenvoorde, à Dongen, dans le comté de Hollande et la terre d'Altena (3).

Cela n'empêcha pas le duc de Brabant d'ordonner, dès le 20 novembre 1353, aux habitants d'Oosterhout de reconnaître pour leur droit seigneur Jean de Polanen, seigneur de la Leck et de Bréda, « son cher fils, conseiller et vassal ». Guillaume de

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 408 v°, n°s 29 à 32.

(2) Ibid., f° 409, n° 33; acte du 25 mai 1344. L'acte énumère les principales lettres auxquelles il est fait allusion : elles concernaient le château et la ville de Geertruidenberg; le cens de 500 livres de Hollande sur le Tieselynswaard; les 28,000 florins sur le pays de Bréda; les 2,000 livres de gros sur la ville de Bruxelles; les justices d'Almonde, Dubbelmonde, Twintighoeven, Waspik, etc., à Jean de Polanen; le bien de Boutershem à Malines avec les tonlieux, cens, rentes, etc., tels qu'ils avaient appartenu au seigneur de Fauquemont, réservés à Philippe de Polanen, de même que les biens de Duffel provenant de seigneur Louis de Leefdael; enfin, les biens d'Oosterhout réservés à Thierry et Gérard de Polanen. Ainsi qu'on l'a vu par ses dispositions testamentaires, il introduisit des changements assez notables dans cette première répartition de ses biens.

(3) Ibid., t. II, f° 410 v°, n° 39.

Dongen s'accommoda sans doute lui-même de la situation ; car, moins d'un an après, le 17 juin 1354, il s'entend avec Jean de Polanen pour tenir de lui en fief les seigneuries d'Oosterhout et de Dongen (1).

Comme à tous les financiers, il arriva plus d'une fois à Duvenvoorde de ne pas avoir à sa disposition l'argent liquide dont il avait besoin. Il n'hésita pas, dans ces cas, à emprunter lui-même et à donner des biens en gage. C'est ainsi qu'à certain moment il hypothéqua son château et sa seigneurie d'Oosterhout jusqu'à concurrence d'une somme de 3,000 livres de gros, empruntée à quatre bourgeois de Bruxelles, parmi lesquels son voisin Godefroid de Mons. A sa mort, son fils Guillaume de Dongen dut débourser de ce chef 1,600 livres et Jean de Polanen dut verser une somme équivalente en sa qualité de cohéritier (2).

*
* *

La seigneurie de Dongen — dont il a été question à diverses reprises — était voisine d'Oosterhout. Dès qu'il se fut assuré la possession de celle-ci, il jeta son dévolu sur la première. En échange de services rendus — lisez prêts d'argent — Gérard de Hornes et Altena, seigneur de Perwez, et son fils aîné Guillaume renoncèrent, le 2 juillet et le 12 août 1329, à tous leurs biens et usufruits à Dongen en faveur de Duvenvoorde (3). La femme de Guillaume, Sophie de Saffenberg, renonça dans les mêmes conditions à ses biens et seigneuries à Dongen, Tilbourg et Loon-op-Zand (4).

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 410 v°, n°s 41 et 42. Cf. Ibid. f° 431, n° 12.

(2) Acte du 13 août 1354. A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 443, n° 10.

(3) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 441 v°, n°s 3 et 4. Ibid. f° 469, n° 1.

(4) Ibid., f° 469, n° 2. Acte du 14 février 1330.

Bientôt une occasion plus favorable encore allait se présenter à Duvenvoorde pour asseoir définitivement sa puissance à Dongen.

Le 22 juillet 1335, il acheta à Jean Volkaert, dit Compeyn, agissant tant pour lui que pour son frère et ses sœurs, la seigneurie « den Hamme », appelée aussi des « 30 bonniers » (1), qui constituait le fief le plus important de Dongen. De son côté, la veuve du vieux Jean Volkaert, Suzanne, fille de Thierry Dorpers, lui vend tous ses biens et droits d'usufruit sous Dongen et Oosterhout (2). En même temps Jean Volkaert, Laurent et Hector, tous fils de Jean Compeyn, donnent quittance à Duvenvoorde de tous les achats qu'il avait faits à Dongen (3). Le dernier d'entre eux y effectue encore une vente de tous les biens qui lui étaient échus de père et mère, le 19 septembre 1345 (4).

Du vivant même de Duvenvoorde, la seigneurie de Dongen passa à son fils naturel Guillaume, qu'on appelait de ce chef généralement Guillaume de Dongen, par opposition à son père qui restait le seigneur d'Oosterhout. Cependant, quand il fut décidé à céder cette seigneurie à Guillaume, il vendit Dongen à sa fille naturelle Béatrice, la femme de Rodolphe de Dalem. La seigneurie se composait alors du château avec la ferme, d'un moulin à eau, de la justice jusqu'à 5 noirs tournois, — Duvenvoorde se réserva jusqu'à la fin de sa vie la haute et moyenne justice, — de 69 bonniers, 347 1/2 verges de prés. Le prix de vente fut fixé à 2,722 livres 18 sous 8 deniers 1 helling de noirs tournois (5).

---

(1) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 429 v°, n° 5.

(2) Ibid., f° 493, n° 1. Acte du 11 septembre 1338. Le lendemain, elle renouvelle cette cession devant les hommes de fief de Guillaume de Duvenvoorde. (Ibid., f° 429 v°, n° 4.)

(3) Ibid., f° 442 v°, n° 7. Acte du 12 septembre 1338.

(4) Ibid., n° 9.

(5) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 484, n° 5; f° 430 v°, n°s 9, 10 et 11. Acte du 22 mai 1350. Le domaine continua à appartenir à Rodolphe de Dalem après la mort de Duvenvoorde. (Voyez acte du 19 mars 1361, ibid., f° 484 v°, n° 6.)

Il possédait, en outre, le patronat de l'église (1), dont il augmenta les revenus (2).

* * *

Une acquisition qui allait éclipser toutes les autres et qui allait lui donner définitivement la première place dans le pays, ce fut celle qu'il fit, le 3 décembre 1339, du duc de Brabant, de la seigneurie de Bréda, où il avait déjà des biens importants (3). Et, de même qu'il l'avait déjà fait pour Oosterhout, le duc s'engagea en même temps à ne recevoir les habitants de Bréda comme bourgeois ni à Cappelle-au-Bois, ni à Merchtem, ni dans aucun autre de ses villages. Son fils Jean confirma cette cession le 29 février 1340 (4).

Comme cette vente était faite à titre viager, elle permit au duc d'engager la terre de Bréda à Jean de Polanen et à son fils, jusqu'au remboursement de 28,000 petits florins que ceux-ci lui avaient prêtés, et, naturellement, sous la réserve de l'usufruit de Duvenvoorde (5).

Comme le duc avait acquis lui-même Bréda des Liedekerke, il promit, le 11 décembre 1339 (6), qu'en cas de réclamations de la part de Marguerite, femme de Jean de Leefdael, et de Marie, toutes deux filles de feu Philippe de Liedekerke, Duvenvoorde pouvait les renvoyer au duc (7). Conséquemment à ces divers

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. IV, f° 1718 v°, n° 28. Acte du 28 mai 1347.

(2) Ibid., t. II, f° v°, n° 4. Acte du 15 décembre 1343.

(3) V. notamment les lettres de maintenue du duc de Brabant en date du 31 mars 1337, aux A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 407 v°, n° 28.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 81 v°, n° 5. Van Goor, *Beschrijving van Breda*, p. 22, se trompe en disant que l'acquisition eut lieu le 8 décembre 1339.

(5) Ibid., f° 82, n° 10.

(6) Son fils confirma sa promesse le 29 février suivant.

(7) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 40, n° 5.

actes, Jean III ordonna à son écoutête et à son receveur de Bréda de ne plus rien percevoir à son profit dans les revenus de la seigneurie, réservés désormais à Duvenvoorde (1).

Le duc de Brabant avait engagé les villages d'Alphen, Baarle, Ulvenhout et Gilze à Raes de Liedekerke moyennant une somme de 2,000 livres parisis. Raes avait légué ce gage à sa sœur Catherine, dame de Moorsel. Duvenvoorde s'empressa de dégager ces villages qui constituaient une partie importante de la seigneurie de Bréda, et les lettres lui furent remises le 16 janvier 1343 (2).

De leur côté Jean de Leefdael, bourgeois de Bruxelles, et sa femme Marguerite de Liedekerke venaient de se mettre d'accord avec Duvenvoorde au sujet de leur renonciation à leurs droits sur Bréda, moyennant une rente annuelle de 18 livres de gros tournois, qui devaient leur être assignées en Brabant ou en Hainaut, et 18 livres semblables payables au comptant. Ils ne réservaient que leurs droits aux marais achetés par l'abbé de Middelbourg (3). Il s'agissait ici de 53 manses de marais, acquis de Gérard de Rassenghien, et dont Duvenvoorde accorda, le 4 juin 1345, la libre jouissance à l'abbaye de Middelbourg (4).

Le 23 décembre 1344, il acheta à Marguerite de Liedekerke ses droits sur Bréda, qui lui étaient échus par la mort de son père Philippe de Liedekerke, moyennant 20 livres tournois par an ou un capital de 200 livres (5).

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, n° 6. Acte du 14 décembre 1339.

(2) Ibid., t. I, f° 2, n° 7.

(3) Ibid., f° 41, n° 8. Acte du 4 janvier 1343. Quelque temps auparavant, Duvenvoorde avait acquis de Jean de Leefdael un autre fief, non spécifié, qu'il lui paya, le 5 mai 1341, cent livres vieux tournois. (Hamaker, *De Rekeningen van Holland*, t. III, p. 65.)

(4) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 299, met par erreur 350 manses. Il a lu probablement « drie c vyftigh », là où il y avait « drie ende vyftich ». R. Fruin, *Het Archief der O. L. V. abdij te Middelburg*, p. 228, ramène les chiffres à leurs justes proportions.

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 41, n° 9. Cette vente fut confirmée par le duc de Brabant et par son fils Henri, seigneur de Malines, le 19 août 1349. (Ibid., t. I, f° 40, n° 7.) La rente était payée deux fois par an. (Voir les quittances de 1345, ibid., t. II, f° 409 v°, n°s 34 et 35.)

Cette vente fut confirmée par le duc de Brabant, et tous les biens, acquis de Marguerite, Duvenvoorde les transporta à son neveu Jean de Polanen, le 30 septembre 1346. Il ne s'en réserva que l'usufruit (1).

Enfin, le 29 août 1349, lui parvinrent les droits de Marie de Liedekerke, moyennant une rente semblable de 20 livres de gros tournois (2). Désormais, il possédait la seigneurie entière et il pouvait léguer intégralement ce bel héritage à son neveu Jean de Polanen (3).

Du chef de cet héritage, Jean de Polanen dut payer au duc la somme de 43,000 florins (4). En réalité, ce fut Guillaume de Duvenvoorde qui solda le prix d'achat. Le 10 mai 1352, il dégagea, en effet, le duc de Brabant d'une dette de 32,000 florins et il y ajouta 11,000 florins pour parfaire le prix d'acquisition de Bréda par Jean de Polanen (5).

C'est le 10 mai 1350 que Duvenvoorde et Polanen posèrent la première pierre du château de Bréda (6).

*
* *

Aux seigneuries de Geertruidenberg, d'Oosterhout, de Dongen et de Bréda, Guillaume de Duvenvoorde en ajouta, au cours des années, maintes autres de moindre importance, mais qui arron-

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. I, f° 41, n° 10.

(2) Idem, t. I, f° 42, n° 11. Cf. Van Mieris. t. II, p. 764, et Van Goor, p. 458.

(3) Les dispositions testamentaires de Duvenvoorde à cet égard datent du 29 mai 1350. Si l'on ne connaissait la bonne entente entre lui et le duc de Brabant, on pourrait s'étonner de ce que celui-ci eût déjà cru pouvoir vendre la seigneurie à Jean de Polanen, dès le 1er avril, moyennant 43,000 florins. (Van Goor, p. 459.) Mais il n'y a aucun doute qu'en agissant ainsi il ne fût d'accord avec Duvenvoorde. Le 24 avril 1354, Allard van Os, prévôt de Louvain et receveur de Brabant, promit à Jean de Polanen de sceller et de lui fournir les lettres d'achat de Bréda et la reconnaissance des 22,000 florins que le duc devait à Duvenvoorde. (A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. I, f° 26 v°, n° 7.)

(4) Voir note précédente.

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. I, f° 84, n° 18.

(6) Matthaeus, *Analecta,* t. I, sub anno 1350.

dissaient admirablement ses domaines au sud de la Meuse. C'est ainsi que, le 26 octobre 1325, il acquit de Nicolas Gheraertszoon de Wieldrecht la justice de Twintighoeven, un village du Zuidhollandsche Waard, qui disparut avec Almonde et Dubbelmonde dans le ras de marée de 1421, et qui échut également en partage à Jean de Polanen à la mort de Duvenvoorde. Cet « ambacht » comprenait d'immenses bruyères qui s'étendaient des limites du Brabant jusqu'à la Meuse. Il comprenait aussi le fameux « ghagel » de Zwaluwe, c'est-à-dire des plantations d'essences produisant une baie qui servait à la fabrication des chandelles (1). Twintighoeven fut payé 200 livres de Hollande et devait être tenu en fief du comte. Le 15 octobre 1332, Duvenvoorde donna en arrière-fief à son écuyer Arnoul Boudens de Wieldrecht un quartaud de terre de cet « ambacht » (2).

Une acquisition tout aussi intéressante qu'il fit de son maître Guillaume Ier — conjointement avec Jean, le fils du seigneur Gilles, receveur de la Hollande méridionale — fut celle de la communauté de Wieldrecht, qui fut payée à raison de 30 escalins de Hollande par « morgen » de terre. Achetée le 29 mars 1327, elle devait être payée en trois termes, dont le premier tombait quinze jours plus tard, le second à la saint Martin et le troisième à la saint Pierre, au printemps suivant (3).

Un peu plus tard, Duvenvoorde acquit de Léon van Tulen ses droits de seigneurie sur le territoire situé entre Geertruidenberg et Waelwijk, et sur l'église et les dîmes de Raamsdonck (4).

Thierry de Matenesse se dessaisit également en sa faveur de tous ses droits sur les mêmes dîmes (5).

Dès le 11 mai 1328 il avait acheté à Jean Scoutekiin — qui

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1077, n° 8. Cf. Van Mieris, t. II, f° 366 et 480.

(2) Ibid., t. III, f° 1062 v°, n° 18.

(3) A. R. à La Haye. Reg. E. L. 24, f° 45 v°.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1063, n° 19. Acte du 18 juin 1335.

(5) Ibid., n° 20. Acte du 20 juin 1335.

la tenait de Gérard van Wieldrecht — la justice d'Overwaspik, près de Raamsdonck et il en avait été investi par le comte (1). Un an après, le comte lui afferme 15 manses de marais entre la justice de Jean van der Zijdwinde et le Waelwijkerkerk et entre Besoyen et Sprang, moyennant 18 gros par manse (2).

Le 10 juillet 1330, Guillaume Ier lui donna en fief 12 manses de marais et de bruyères au Stevensambacht, entre Tilbourg et Loon-op-Zand, jusqu'à la Donge, aussi loin que s'étendait le comté de Hollande (3). La même année, il acquiert de Pierre van der Oppealme, fils de Marguerite, 4 « morgen » de terre dans l'ambacht de Munsterkerk, à une lieue au nord-est de Geertruidenberg, à tenir en fief du comte (4), et, le 24 novembre 1331, Arnold van der Dussen lui transporte la moitié de la juridiction de Standhazen, commune de Made, à une lieue au sud-ouest de Geertruidenberg (5). Nicolas van der Dussen lui promet l'autre moitié le 6 novembre 1343 (6) et, huit jours plus tard, il engage 50 livres de Hollande sur de bonnes propriétés à tenir en fief de Duvenvoorde (7).

Les seigneuries de Zonzeele et Vlasselt, y compris 31 livres tournois de rente annuelle, furent acquises le 7 septembre 1334 du seigneur Raes de Cruyningen devant la Cour féodale du Brabant (8).

Le 21 août 1349, le duc de Brabant investit Duvenvoorde de

---

(1) A. R. à La Haye. Reg. E. L. 6, f° 58 v°. Le 23 avril 1331, le comte affranchit Guil. de Duvenvoorde de dîmes et de cens héritable sur 10 manses de marais, en attendant qu'il soit prouvé qu'elles se trouvent dans « l'ambacht » de G. de Duvenvoorde. (P.-L. Muller, p. 196.)

(2) P.-L. Muller, p. 178. Acte du 14 mai 1329.

(3) Ibid., p. 188.

(4) Acte du 2 novembre 1330. A. R. à La Haye, Reg. E. L. 6, f° 69.

(5) P.-L. Muller, p. 202.

(6) Ibid., p. 290.

(7) Acte du 14 novembre 1343 aux A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1063, n° 22.

(8) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 373 v°, n° 3 et 374 n° 5. La vente fut ratifiée le 12 septembre.

la seigneurie de Wagenberg, qui comprenait Schijnmaar et Zonzeel — les communes actuelles de Terheiden et Teteringen — et, en outre, de huit bonniers de terre dans le voisinage. Il fut stipulé qu'à défaut de descendance légitime, la seigneurie devait passer à Jean de Polanen (1).

Les biens qu'il possédait dans ces parages furent pour Duvenvoorde la cause d'un conflit avec l'abbaye de Tongerloo. En vertu d'une sentence arbitrale du 15 décembre 1343, il pouvait conserver les dîmes de quinze manses de marais et de bruyères qu'il tenait à ferme du comte, à Besoyen, moyennant une redevance annuelle de 5 livres de noirs tournois à l'abbaye de Tongerloo, où l'on célébrerait chaque année, le lendemain de la saint André, un service à son intention et à celle du comte. Il conserverait aussi le droit de patronat de l'église de Dongen. Tous les biens provenant du feu frère Jean van Oosterhout devaient revenir à ses héritiers. Enfin, tous les biens de l'abbaye à Bréda, Hertel, Zonzeele et Vucht continueraient à lui appartenir (2). C'est aussi un habitant de Zonzeele qui nous fait connaître de nouvelles raisons pour lesquelles Duvenvoorde tenait à ce que les ressortissants ne pussent acquérir le droit de bourgeoisie dans d'autres communes. Ce n'était pas seulement — comme nous l'avons vu plus haut — parce qu'ils auraient été poussés à quitter les premières pour jouir de privilèges et de franchises plus considérables, mais aussi parce qu'ils parvenaient ainsi à se soustraire à sa juridiction. Un certain Lemmeken van der Marcken, appelé aussi Willem van Zonzeele, avait commis un délit dans une seigneurie appartenant à Duvenvoorde. Après quoi il s'était enfui et était devenu bourgeois d'Anvers. Un jour qu'il était revenu au pays, des hommes d'armes s'emparèrent de lui et l'emprisonnèrent. Toutefois, sa qualité de bourgeois d'Anvers empêchait de le faire passer en

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 375 v°, n° 14. Cf. Ramaer, *op. cit.*, p. 195.

(2) Ibid., t. II, f° 483 v°, n° 4.

jugement. Pour tourner la difficulté, quelques échevins de Bréda, d'Oosterhout et de Zonzeele répondirent pour lui jusqu'à concurrence de 40 livres, moyennant quoi il renonça à la bourgeoisie d'Anvers, le 27 février 1351, et la justice seigneuriale put suivre son cours (1).

C'est à un événement du même genre sans doute que l'on doit attribuer les recherches auxquelles fit procéder le duc de Brabant, au mois de novembre 1352, au sujet d'un certain Jean van Moelen, qui prétendait être issu des Peetermannen de Louvain et être de ce chef exempt de la juridiction de Duvenvoorde. L'enquête établit que ses allégations étaient mensongères (2).

Pour parer à ces inconvénients dans la mesure du possible, et aussi pour asseoir plus solidement encore son autorité dans ces contrées, Duvenvoorde passa un accord avec son voisin Henri de Bautershem, seigneur de Bergen-op-Zoom, au sujet de l'arrestation et du jugement des criminels, les amendes et infractions dans leurs seigneuries respectives (3).

A certain moment, le comte lui vendit toutes ses bruyères et ses marais touchant à la justice de Standhazen jusqu'aux frontières du Brabant (4). Cette possession lui fut confirmée par Marguerite et Guillaume de Bavière; celui-ci y ajouta une défense formelle aux étrangers d'y enlever de la tourbe (5). Enfin, le magistrat de Geertruidenberg lui céda tous les marais et bruyères entourant la ville et prit de lui en location les moëres de Standhazen moyennant 15 livres par an (6). Ce fut probable-

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, f° 391, n° 20.

(2) Voir analyses d'actes des 11 et 16 novembre 1352. A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 3 v°, n° 12 et 17 n° 8. Les deux actes ont malheureusement disparu.

(3) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 159, n° 1. Original sur parchemin en date du 1er mars 1353.

(4) P.-L. Muller, p. 236. Acte du 8 avril 1336. Cf. Mollenberg, *op. cit.*, p. 219.

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1052, n° 1. Acte du 24 avril 1346, et Van Mieris, t. II, p. 745. Acte du 21 décembre 1347.

(6) Ibid., t. II, p. 750. Acte du 26 décembre 1347.

ment la solution du litige qui avait éclaté entre lui et Geertruidenberg au sujet du marais situé entre Standhazen et Steelhoven et dans lequel Guillaume de Bavière avait accepté, le 24 juillet précédent, de prononcer en qualité d'arbitre (1).

Toujours dans la même région, Arnold d'Uytwijk lui vend tous ses fiefs, d'une superficie de 175 « morgen », qu'il tient du seigneur de Hornes et Altena, ainsi que la justice d'Uytwijk avec les moulins de l'endroit et de Waardhuizen (2).

C'est au pays d'Altena que se trouvaient les 13 « morgen » de terre ayant appartenu jadis à Brien van Honsewijck et que Staesken de Riede promit de donner en toute propriété au seigneur de Dongen, le 2 juillet 1343. Dans le cas où il n'accomplirait pas sa promesse, Staesken devait payer à Duvenvoorde 15 livres de gros (3).

A certain moment il acquit aussi de Gisbert van Steckenbergh le bien de Berkel, qu'il légua, par testament, à son neveu Gérard de Polanen avec une rente de cent livres de Hollande que l'impératrice Marguerite lui avait assignée moyennant un prêt de mille livres, et d'autres biens encore (4).

Duvenvoorde avait acheté une dîme à Emmikhoven à la dame de Saffenberg, qui en avait gardé l'usufruit. Plus tard, il acheta à Guillaume de Hornes et à Gérard, son fils, 60 « morgen » de terre au même endroit, avec la dîme, à tenir en fermage de l'église d'Utrecht. Mais les vendeurs lui avaient cédé les biens comme alleux et eux-mêmes continuaient à payer le fermage à Utrecht. Il fut convenu que ces biens passeraient, à sa mort, à sa fille naturelle Clémence et à son mari Jean de Drimmelen,

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1079 v°, n° 32.

(2) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 252. Acte du 23 janvier 1338. Ces endroits se trouvent à deux lieues au N.-N.-E. de Geertruidenberg.

(3) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 469 v°, n° 5. Le fait qu'on appelle ici Guillaume de Duvenvoorde seigneur de Dongen peut faire supposer qu'il s'agit, en l'espèce, de son fils bâtard, Guillaume, généralement appelé de Dongen du vivant de son père.

(4) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. V, f° 2156, n° 4. Acte de 1350.

qui s'engagèrent, le 1er août 1346, à ne pas les lui réclamer aussi longtemps que leur père leur payerait la pension stipulée dans leur contrat de mariage (1). S'ils mouraient sans descendance légitime le bien succéderait à son fils naturel Thierry, qui le tiendrait en fief de Jean de Polanen. A défaut de Thierry et ses descendants, il passerait à sa fille Amelberge et, à défaut de celle-ci enfin, à Guillaume de Dongen (2).

A Rijswijk, tout près de la Meuse, Duvenvoorde acquit de ses parents Nicolas die Voghet et Hildegonde, sa femme, une terre en franc-alleu (3).

Le 3 avril 1340 ou 1341, il donna en fief à Jacques Diesensoen, moyennant un droit de relief de 46 sous de noirs tournois, une maison située dans la justice de Houweningen (4), village qui disparut, lui aussi, dans l'inondation qui forma le Biesbosch.

A certains moments, il acquit même des propriétés dans le voisinage de Bois-le-Duc, à Vucht. Mais il jugea sans doute qu'elles s'éloignaient un peu trop de sa sphère d'action, et, le 1er septembre 1341, il fit accenser héritablement par son receveur à Jean Couteken 3 bonniers et un quart ainsi que 4 verges de terre, moyennant 25 gros par bonnier. Le même jour, il fit accenser dans les mêmes conditions à Jean de Baer 3 bonniers, le tout situé « in de Vucht » (5).

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III. fo 1032 vo, no 4.

(2) Ibid., t. V, fo 2156, no 2. Acte du 15 février 1349.

(3) Acte du 27 juillet 1338 aux A. R. à La Haye, *Chartes originales des comtes de Hollande*. Moins de deux ans après, le 22 février 1340, il vendit cette terre, qui consistait en « 11 hont et 17 gairden », à l'abbé d'Egmond. (Ibid., *Charte originale*.) Le « hont » que nous avons vu employer comme mesure de capacité pour la tourbe est ici une mesure agraire. D'après PIRENNE (*Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel*, pp. LVI et 160), le hont ou hunt aurait été une bande de terre large d'une verge et longue de cent verges. Suivant les endroits 5 ou 6 hont auraient formé un « morgen ». Or, le « morgen » avait la même superficie que le « gerden » ou « gairden ». Notre texte, qui cite les hont avant les gairden, ne semble guère d'accord avec cette interprétation, dont Pirenne lui-même relève d'ailleurs l'anomalie (p. LVII, note 3).

(4) A. R. à La Haye, Reg. E. L. 43, fo 23.

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, fo 173, nos 1 et 2.

C'est au nord de Bois-le-Duc que se trouvait « Dedelhoven aen die Dyssen », sur quoi seigneur Robert van Wisschel et Jean van Uppel, fils du vieux Thierry Borgraven, lui assignent une rente annuelle de 20 livres tournois [1]. L'évêque de Liége, dont tous ces biens — et notamment ceux situés entre Geertruidenberg et Waalwijk — dépendaient au spirituel, l'en investit à à son tour et y ajouta le patronat de l'église et les dîmes de Raamsdonck [2].

Pour bien se rendre compte de l'influence et du prestige que durent valoir à Duvenvoorde toutes ces acquisitions, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du Brabant septentrional. Presque toute la région comprise entre le Moerdijk et Bois-le-Duc jusqu'à la frontière belge lui appartenait [3] ; et en deçà de cette frontière, il avait acquis des fiefs importants à Merkt-Castelré et près de Hoogstraten [5], à Putte lez-Anvers [4], à Eechoven [8], à Edeghem [7], à Hove [6].

On connaît déjà l'importance de ses propriétés à Malines, à Bruxelles et à Hal, mais il y a lieu de rappeler encore que, le 16 mai 1340, il avait acheté à Thierry, sire de Fauquemont, la seigneurie de Boutershem lez-Tirlemont [9].

Ainsi, de Dordrecht à Malines, la route passait à travers les terres de Guillaume de Duvenvoorde, et partout, sur son passage, se dressaient ses châteaux ou maisons seigneuriales, à Geertrui-

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 387, n° 5. Acte du 19 mai 1349.

(2) P.-L. Muller, p. 287. Acte du 9 janvier 1342.

(3) Il y aurait lieu de signaler encore ici ses fiefs de Tichelt et Cartschot, dépendances de Rijsbergen (Galesloot, *Le Livre des Feudataires de Jean III*, p. 296) et de Princenhagen. (Cour féodale de Brabant. Reg. 4, f° 159 v°.)

(4) Galesloot, *op. cit.*, p. 3.

(5) Idem., *ibid.*, p. 174 : « 30 bonniers de terres et prés ».

(6) Idem., *ibid.*, p. 270 : « la moitié de la route et du tonlieu ».

(7) Idem., *ibid.*, p. 187.

(8) Cour féodale de Brabant. Reg. 4, f° 159 v° : « la ferme de Wagenberch ».

(9) Ibid., f° 160 v°. Cf. A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. I, f° 95 v°, n° 4.

denberg, Oosterhout, Dongen, Bréda, Hanswijk, Bruxelles, où il séjournait tour à tour et où il recevait les princes territoriaux.

C'est à son château de Geertruidenberg que descend régulièrement le comte de Hollande et de Hainaut et qu'il vérifie les comptes du receveur de son maître (1). Guillaume II, malade de la goutte (2), y séjourne pendant un mois, au début de 1344 (3), et, lorsqu'il est rétabli et qu'il chevauche en Brabant en compagnie de son fidèle chambellan, c'est encore chez lui qu'il descendra, à son château de Boutershem à Malines (4), avant de devenir, à Bruxelles, l'hôte de son beau-père, le duc de Brabant.

b) *Au nord de la Meuse.*

A l'intérieur du comté de Hollande, on l'a vu, Duvenvoorde avait acquis de bonne heure des propriétés à Nootdorp (5) (1313) et à Hazerswoude (1317). Ici, il percevait annuellement sur les rentes du comte dans la Hollande septentrionale (6) 25 livres qu'il légua, en 1350, à sa nièce Marie de Polanen (7).

---

(1) Hamaker, *De Rekeningen van Holland*, t. I, p. 312. (Compte de 1343-1344.)

(2) On faisait bonne chère et l'on buvait bien à la table comtale, lors des séjours à Geertruidenberg. Les comptes nous ont conservé des chiffres fantastiques au sujet des dépenses en vin. En cette même année 1344, Duvenvoorde dut avancer mille écus au receveur du comte pour payer Henri den Vriezen de Schiedam, chargé d'aller chercher du saumon en Écosse. (Hamaker, *op. cit.*, t. II, p. 118.)

(3) Hamaker, *De Rekeningen van Holland*, t. III, p. 317.

(4) Idem, *ibid.*, t. III, p. 299. Malines constitua toujours une des principales étapes du comte, à l'occasion de ses voyages vers ses États du Nord ou du Sud. Avant l'acquisition du château de Boutershem par Duvenvoorde, le comte descendait généralement à l'auberge de Jean den Hont, qui, de ce chef, et pour pouvoir plus facilement approvisionner son établissement de toutes les subsistances nécessaires à la suite comtale, jouissait de diverses franchises et exemptions de droits de tonlieu en Hollande. (Hamaker, *De Rekeningen van Holland*, t. I, p. 149, 239, etc.)

(5) Il les conserva jusqu'à la fin de sa vie, car il les légua par testament, avec ceux de Pijnakker, à son neveu Gérard de Polanen.

(6) Hamaker, *De Rekeningen van... Holland*, t. I, p. 225, t. II, p. 46, etc.

(7) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*. t. V, f° 2156 v°, n° 5.

Mais bientôt, il chercha à accroître son domaine dans le voisinage même du fleuve en face des immenses propriétés que l'on vient de décrire.

Au début de l'année 1318, le comte lui vend une rente viagère de 25 livres de Hollande sur le tonlieu de Niemandsvriend, à l'est de Dordrecht, sur la Merwede, qu'avait tenue jusque-là Jean van Brandenburch, bourgeois d'Aix-la-Chapelle (1). Plus tard, il doit même avoir augmenté ses rentes sur ce tonlieu, car il payait de ce chef au comte une rente annuelle de 10 livres (2).

Ensuite, le comte lui vendit en franc-alleu une terre à Hoefslagen, près de Schiedam, dans la justice de Thierry de Matenesse, le fils de Thierry Bokels (3).

Mais c'est surtout à Dordrecht, dont la prospérité commençait à se dessiner vigoureusement, que Duvenvoorde s'intéressait et dont il révéla toutes les ressources à son maître.

Le tonlieu seul y rapportait au comte annuellement la somme de 200 livres de Hollande, tandis que le change en valait 160. D'accord avec son chambellan, Guillaume les afferma tous deux à trois bourgeois de la ville (4). Plus tard, il afferma à la ville même la grute, la maison de la grute et les tonneaux, moyennant une redevance annuelle de 33 livres de gros tournois du Roi (5).

Entretemps, toujours sur les instances de Duvenvoorde, il avait accordé aux habitants de Dordrecht le droit de passer librement par tous ses pays sans payer de tonlieux (6).

Ainsi, le commerce de la ville se développait d'année en année, au grand profit de la cité elle-même et de son seigneur.

---

(1) Acte du 15 avril 1318 aux A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. V, f° 2156, n° 1.

(2) Hamaker, *De Rekeningen van Holland*, t. I, p. 146.

(3) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 150. Acte du 19 juin 1326.

(4) 16 mai 1322. Van Mieris, t. II, p. 290.

(5) 14 septembre 1324. Ibid., t. II, p. 342.

(6) 27 août 1322. Ibid., t. II, p. 299.

L'extension du commerce du vin provoqua, de la part du comte, la nomination d'un fonctionnaire appelé *peilder* ou *wijnroeyer*, lequel, à l'aide d'une verge, jaugeait les dimensions des fûts contenant le vin, afin que les droits du comte, autant que les intérêts des marchands, fussent sauvegardés. Le 30 novembre 1326, Duvenvoorde reçut du comte la verge du vin, tant dans la ville que sur l'eau. Il nous est permis, grâce à cela, de nous faire une idée de l'importance du commerce du vin à Dordrecht dès la première moitié du XIV^e^ siècle. A certain moment, on ne parvenait plus à remiser toutes les marchandises dans les vastes caves des maisons; une partie devait rester dans les bateaux du fleuve, où l'on procédait directement à la vente. Aussi y avait-il des courtiers en vin sur terre, d'autres sur l'eau (1).

Pour que la concession de cette verge ne fût pas lettre morte, Duvenvoorde eut soin de faire rappeler de temps en temps par son maître à son receveur et à tous ses fonctionnaires des tonlieux dans la Hollande méridionale, de ne laisser passer en aucun endroit des vins qui n'eussent été jaugés à la verge de Dordrecht (2). Ce privilège fut encore étendu dans la suite, en ce sens que, par ordre du comte, tous les vins descendant la rivière devaient rester exposés à Dordrecht huit jours durant (3). Déjà auparavant, il avait été ordonné que tous les bateaux venant d'Allemagne pouvaient naviguer jusque Dordrecht sans décharger, mais devaient rompre charge en cette ville (4). Plus tard, la même mesure fut prise, à l'intervention de Duvenvoorde, pour tous les navires venant du côté de la mer (5). C'est que le cham-

---

(1) La verge du vin était appelée à Dordrecht la « vergierroede », littéralement la « verge du vergier » (accouplement d'un terme français et d'un terme germanique ayant la même signification). (Van de Wall, *Privilegiën van Dordrecht*, t. I, p. 164.)

(2) Van Mieris, t. II, p. 504. Acte du 2 novembre 1330, émané à l'intervention de Duvenvoorde.

(3) Van de Wall, *Privilegiën van Dordrecht*, t. I, p. 190. Acte du 27 novembre 1342.

(4) Idem., *ibid.*, t. I, p. 182. Acte du 22 août 1338.

(5) Van Mieris, t. II, p. 685. Acte du 11 septembre 1344.

bellan continuait à s'intéresser à Dordrecht, à laquelle il avait fait renouveler tous ses anciens privilèges disparus dans un incendie (1).

En 1334, pour arrondir son domaine en Hainaut, le comte acheta à seigneur Gilion de Parfontaines diverses terres et rentes à Sainte-Saulve lez-Valenciennes, et, comme il arrivait généralement, ce fut Duvenvoorde qui déboursa le prix d'achat pour lui. En échange de ce débours, le comte lui assigna une rente annuelle et viagère de 496 livres 9 sous tournois du roi de France sur ses domaines de Steenkerke et le bois de la Houssière. Désirant augmenter ses revenus en Hainaut de la même manière que son chambellan tenait à accroître les siens sur les rives de la Meuse, il n'eut aucune peine à s'entendre avec lui, pour l'amener à transformer sa rente sur Steenkerke en une autre de 611 livres 9 sous 10 deniers sur le tonlieu et le change de Dordrecht. Duvenvoorde établit alors dans cette ville un de ses écuyers, qui gardait l'une des deux clefs de la caisse du change et du tonlieu avec le droit de la faire ouvrir quand il lui plairait et d'y prélever en tout temps les premiers profits l'une année dans l'autre (2).

Duvenvoorde avait une rente semblable de 50 livres sur le « winage » de Niemandsvriend; avec celle qu'il venait d'acquérir à Dordrecht, cela faisait un total de 662 livres tournois ou 41 livres 7 sols 6 deniers de gros tournois. Pendant l'été de l'année 1336, le marquis de Juliers rendit au comte un service d'armes en Allemagne, au profit de l'empereur, et les frais de l'expédition s'étaient élevés à 7,000 florins. Pour payer cette somme le comte devait vendre des rentes viagères pour la garantie desquelles le tonlieu de Dordrecht venait encore une fois en première ligne de compte.

Mais comme il était déjà considérablement grevé, Duven-

---

(1) Voir divers actes de février 1339 *apud* Van de Wall, t. I, pp. 177 et suiv.
(2) Acte du 17 juin 1334. A. R. à La Haye. Reg. E. L. 24, f° 65.

voorde se désista de son gage sur Dordrecht, ce qui permit à son maître de vendre, principalement à des Bruxellois, des rentes viagères d'un import de 50 livres de gros, sur le tonlieu et le change de la ville. En échange de son désistement, Duvenvoorde se vit assigner sa rente de 662 livres tournois sur la ville et la terre de Hal, ainsi que sur le fief de Nederem, avec le droit d'établir des baillis, mayeurs et échevins, comme il l'entendait (1). La terre de Hal échut en partage, au décès de Duvenvoorde, à Isabelle de Hainaut, qui, le 10 septembre 1353, promit à sa sœur Marguerite, comtesse de Hainaut et de Hollande, que, tant que son neveu, le duc Guillaume, la laisserait jouir des 2,000 livres de rente qu'elle avait en Hollande, elle lui rendrait tous les profits de la terre de Hal (2).

Malgré la renonciation prérappelée à Dordrecht, Duvenvoorde conservait toujours des rentes dans cette ville, car, en 1342, le comte lui fit payer 74 livres 12 deniers de Hollande pour celle qu'il avait sur la grute (3).

*
* *

Ce qui constituait une source de profits non négligeable, c'était l'exemption du tonlieu en Hollande, en Zélande et en Frise, que Duvenvoorde avait obtenue du comte pour les gens de ses terres. C'était une faveur telle qu'à certain moment le comte crut bon de rappeler que cette exemption n'était pas perpétuelle, mais pouvait être rapportée quand il le voudrait (4).

Le 28 août 1339, Duvenvoorde reçut une rente de mille livres

---

(1) A. G. R. Chambre des Comptes. Reg. 51, f° 967. La date de l'acte, donné à Valenciennes, manque, mais on peut la fixer entre octobre 1336 (après l'été de 1336) et le 7 juin 1337 (date de la mort du comte).

(2) Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 382.

(3) Hamaker, *De Rekeningen van... Holland*, t. I, p. 250.

(4) Acte du 8 janvier 1336. Devillers, *Cartulaire du Hainaut* apud *de Reiffenberg*, t. III, p. 805. Cf. *Inventaire des archives départementales du Nord, à Lille*, t. II, p. 86, et P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 235.

que Jean de Beaumont avait donnée en fief, le 9 août, à Jean de Polanen. Elle avait été achetée au marquis de Juliers et était assignée sur la recette du Tieselynswaard et de la Hollande méridionale (1).

Le 26 juillet 1327, il donna en fief à son cousin Arnold den Muus, fils de Thierry van den Wale, des terres situées dans le Maasland et dans la justice de Thierry de Matenesse, en échange de dîmes provenant de Francon de Hoylede (2). Ces dîmes étaient évidemment celles de la Lier dont il a été question au moment où nous rencontrons Duvenvoorde pour la première fois (1311). A la même date, il est investi de ces dîmes dans la Lier (3), et le 4 décembre 1328 il y reçoit encore des terres (4). Enfin, le 15 mars 1330, achevant de faire de lui le seigneur de l'endroit, le comte lui donne le château de la Lier avec 62 « morgen » de terre que feu Thierry van den Wale avait achetés à Hughekyn uter Liere, ainsi que les dîmes qu'il avait acquises de Francon de Hoylede. Le tout devait être tenu en fief du comte et, dans le cas où Duvenvoorde mourrait sans descendance légitime, passer à Jean de Polanen et à ses héritiers (5).

En dehors des tonlieux de Dordrecht et de Niemandsvriend, il y avait, en Hollande, un tonlieu important sur le Lek, à Ammers. Dès le 7 janvier 1325, Duvenvoorde acquiert à charge de celui-ci une rente de 18 livres de la part de Floris de Jutfaes (6).

Il parvint à augmenter considérablement cette rente dans la suite, notamment par l'acquisition, le 28 décembre 1338, de

---

(1) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 263. Le Tieselynswaard se trouvait entre la Dubbel et la Meuse au sud de Dordrecht et de la Zwijndrechtsche waard.

(2) A. R. à La Haye. *Chartes des Comtes de Hollande.* Original sur parchemin. Cf. P.-L. Muller, p. 163.

(3) P.-L. Muller, *op. cit.*, p. 164.

(4) Idem., *ibid.*, p. 173. « Sestalf morgen lands in Hughen woninghe uter Liere », venant de la part du fils de Hughen. (A. R. à La Haye. Reg. E. L. 1, f° 72 v°.)

(5) Van Mieris, t. II, p. 479.

(6) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, f° 1216 v°, n° 7. Le reg. E. L. 6, f° 39 place ce transport à la date du 25 avril 1324. A moins qu'il ne s'agisse de deux ventes successives de même import.

250 florins de la part de Thierry de Matenesse (1). Sa fille naturelle Béatrice, la femme de Rodolphe de Dalem, échangea, le 20 juin 1346, ces 250 florins de rente avec Marguerite de Bavière contre des biens à Zwaluwe.

Le 28 mai 1328, le comte donna à Duvenvoorde le droit de racheter aux héritiers de Jean Keyser son fief du Riederwaard, au S.-E. de Rotterdam, et il lui donna en fief son propre droit de relief (2). A ce propos, il y a lieu de signaler ici la pension viagère qu'il accorda sur des biens du Riederwaard et de Schiedam à Jean de Polanen et à Mathieu Rengerszone (3), telle qu'il l'avait lui-même acquise de Béatrice, femme de Jean de Keyser. Quelque temps après, Duvenvoorde transporta à Jean Moyaert toutes ses terres féodales « aan de Rodensche Zijdwinde » dans le « 's Gravenambacht », soit la moitié de la maison et terre dite « 's Gravenschure », dont Béatrice, femme de Jean Moyaert et veuve de Jean de Keyser, tenait l'autre moitié en usufruit (4). Enfin, le 12 janvier 1341, Duvenvoorde est investi de la part de Thierry Eelantszone de 16 « morgen » de terre avec habitation dans le Riederambacht, « van den utrencante van der dike tote half der tiende weghe », à tenir en fief moyennant un droit de relief de 10 escalins noirs (5).

Ainsi son domaine s'arrondissait aussi au nord-ouest de Dordrecht. Mais il tenait à se rapprocher davantage encore de la résidence habituelle de son maître. Celui-ci, qui avait constamment recours à ses services, favorisa donc les aspirations de son chambellan, en lui donnant en fief une ferme située près de la porte de la Cour à La Haye. Il la reçut dans les mêmes conditions que Paul Pulier l'avait louée, le 3 février 1281, avec le droit d'y construire, planter et faire tous aménagements utiles.

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, f° 1231, n°s 1 et 2.
(2) P.-L. Muller, p. 169.
(3) Acte du 14 mai 1329 aux A. R. à La Haye. Reg. E. L. 6, f° 62 v°.
(4) P.-L. Muller, p. 206. Acte du 2 août 1332.
(5) Idem, p. 275.

Comme cens annuel il paierait deux poules et il n'était pas astreint au service commun de la Cour (1). Ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, cette maison fut démolie par ordre du duc Guillaume V de Bavière, en 1350, après sa victoire sur les Hoeksche (2).

Le 15 mars 1330, — il paraissait certain à ce moment que Duvenvoorde n'aurait pas de descendance légitime, — le comte promit à Jean de Polanen, après la mort de son chambellan, indépendamment des biens de Geertruidenberg, Almonde, Dubbelmonde et Twintighoeven, dont il a déjà été question, une rente annuelle de 25 livres de Hollande sur la dîme de Hazerswoude, 8 manses de marais avec la dîme à Nootdorp, et 28 « morgen » de terre dites « dat Gheerlant » que Guillaume de Duvenvoorde avait achetés à Baudouin van den Poele (3).

Et dans ce même ordre d'idées, il importe de signaler, dès à présent, l'achat fait par Jean de Polanen au comte de Hollande, pour la somme de 12,400 livres de noirs tournois, de la seigneurie de la Leck. Elle comprenait les justices de Ridderkerk, Lekkerkerk, Krimpen sur l'Yssel, Krimpen sur la Merwede, Oudekerk, Zuidbroek, Strevelant, Brantwijk, Gijbeland et Bleskensgrave (4).

Cette acquisition, qui fut jugée assez importante pour que les Polanen prissent, dans la suite, le titre de seigneurs de la Leck, allait encore augmenter considérablement leur influence dans le pays.

Un peu plus au nord encore, Guillaume de Duvenvoorde reçut en fief du comte certaines dîmes de la paroisse de Moordrecht que Jacques de Moordrecht avait tenues jusque-là (5). Ce chevalier était aux abois; depuis longtemps il cherchait à trans-

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 469. Acte du 20 novembre 1328.
(2) De Jonge, *Verhandeling*, p. 215, note.
(3) Van Mieris, t. II, 480.
(4) Idem, t. II, p. 655. Acte du 27 avril 1342.
(5) P.-L. Muller, p. 193. Acte du 30 décembre 1330.

former ses biens-fonds en monnaie sonnante et trébuchante (1).

Vers la même époque, Duvenvoorde reçut en fief les justices de Kapelle et Nieuwerkerk sur l'Yssel, où il avait un château. Ainsi toute la contrée située entre Rotterdam et Gouda allait obéir à Duvenvoorde et à son frère.

Le comte avait acheté la justice de Kapelle avec les biens attenants à Pierre van der Leck, mais pour la payer, il dut emprunter 650 livres de Hollande à la dame van der Dussen, à qui il assura de ce chef une rente annuelle et héritable de 72 livres 5 escalins de Hollande. Dans le cas où la dame viendrait à mourir sans enfants légitimes, la rente devait être payée à Jean de Polanen et à Guillaume de Duvenvoorde (2).

Le 20 août 1346, Marguerite de Bavière accorde à Duvenvoorde la haute justice dans sa maison de Kapelle et aux habitants du village l'exemption de tous ses tonlieux (3). Cependant, ces biens, qui entretemps avaient passé à Duvenvoorde, ne devaient pas échoir en partage à son frère légitime, mais bien, d'après la volonté du comte Guillaume II, à Guillaume de Dongen. Le comte y avait même ajouté la verge du vin de Dordrecht qui appartenait aussi, comme on l'a vu, au seigneur d'Oosterhout (4).

En réalité, ainsi qu'on l'a appris par les dispositions testamentaires de Duvenvoorde, en 1350, ce ne fut ni Jean de Polanen ni Guillaume de Dongen qui héritèrent de ces biens, mais Philippe de Polanen, qui reçut, en dehors de la petite dîme de Moordrecht, les justices de Kapelle et Nieuwerkerk avec le bien de la « Liere » (5).

---

(1) Voir notamment l'acte du 2 novembre 1330, auquel intervient Duvenvoorde, *apud* Van Mieris, t. II, p. 504.

(2) Acte du 4 novembre 1331 *apud* Van Mieris, t. II, p. 525. Cette dame van der Dussen était Béatrice, fille d'Arnould van den Dorpe et de Christine de Polanen, la sœur de Jean de Polanen. Elle était donc la nièce de celui-ci et de Guillaume de Duvenvoorde. (Renseignement de M. le Dr H. Obreen, qui m'en a fourni maint autre touchant les anciennes familles hollandaises, citées dans ce travail.)

(3) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. III, fo 1218, no 18.

(4) Acte du 18 janvier 1340 *apud* Van Mieris, t. II, p. 615.

(5) Voir aussi A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. V, fo 2156, no 3.

Le 7 juin 1345, le comte reçut les justices tenues jusque-là par Jean Wissen, fils, à Strevelshoek et à Zwijndrecht. Il en investit son chambellan avec la charge de les laisser, à sa mort, à son fils Thierry (1). Depuis longtemps, Duvenvoorde possédait dans le Zwijndrechtsche Waard la seigneurie de Lievershill, qui avait été endiguée en 1322 (2). C'est là qu'il construisit, en 1332, son château de Develstein (3).

c) *Sur les frontières du Sticht.*

Avant son mariage avec Helwige de Vianen, Guillaume de Duvenvoorde n'avait guère acquis de biens sur la frontière utrechtoise. En dehors d'une rente sur le tonlieu d'Ammers sur le Lek, près de Schoonhoven, qu'il acheta le 25 avril 1324 (4), il semble même n'avoir jamais fait grand cas des propriétés qu'il possédait de ce côté (5).

Cependant le comte Guillaume Ier était loin de se désintéresser du *Sticht*, qui rayonnerait bientôt complètement dans sa sphère d'influence. Dès le 1er septembre 1320, l'évêque Frédéric II de Sirk lui promettait de ne prendre aucune décision politique importante sans en avoir référé à l'avis d'un conseil nommé par le comte et dans lequel Duvenvoorde figurait naturellement en bonne place (6). C'était une véritable mainmise sur l'évêché.

Sous l'épiscopat de Jean de Diest, toujours à court d'argent, la tutelle du comte se fit sentir de plus en plus. Et, de même que Guillaume de Duvenvoorde collabora à la politique de son maître en se faisant le banquier de l'évêque, — le 16 octobre 1325,

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 691, imprime par erreur Scroelshent au lieu de Strevelshoek.

(2) Ramaer, *op. cit.*, pp. 67 et 215.

(3) Koenen, *op cit.*, p. 156.

(4) P.-L. Muller, p. 129.

(5) Le 29 septembre 1324, il investit Guillaume van Outshoorn de la terre de Geer dans la justice de Woerden. (P.-L. Muller, p. 133.)

(6) Van Mieris, t. II, p. 240.

celui-ci se reconnaissait débiteur envers lui d'une somme de 650 livres de noirs tournois (1), — de même il n'y aurait rien d'étonnant à ce que son mariage même eût été inspiré par des visées politiques du comte.

Quoi qu'il en soit, peu de temps après son mariage (2), son beau-père Assuérus de Vianen cède son château et sa seigneurie au comte et à Guillaume de Duvenvoorde; il n'avait pu notamment payer à celui-ci la dot promise de 200 livres tournois. A cette occasion, le comte assigna divers revenus de la propriété à Assuérus, à sa femme, à ses frères et à sa sœur. Le surplus devait servir à éteindre les dettes du sire de Vianen qui s'élevaient à 6,000 livres tournois. La seigneurie devait lui être rendue lorsque toutes les dettes seraient payées. A partir de ce moment, Vianen fut administrée par Duvenvoorde, qui l'entoura de murailles (3), comme il l'avait déjà fait à Geertruidenberg.

Dès ce moment aussi, Duvenvoorde s'intéressa davantage aux affaires du Sticht. Il intervint dans la réconciliation du comte avec le prévôt d'Utrecht, qui avait gravement manqué à son maître (4). Il prêta à l'évêque une nouvelle somme de 500 livres tournois, en garantie de laquelle Jean de Diest lui assigna ses droits de justice, petits et grands, à l'exception de ceux des homicides, à Vreeswijk et à Nieuwervaert, jusqu'au remboursement complet du prêt (5). Si l'on veut bien se rappeler que Vreeswijk était situé en face de Vianen, sur la rive droite du Lek, on conclura avec S. Muller Fz. (6) que le commerce

---

(1) S. Muller Fz. *De Registers en Rekeningen van het Bisdom Utrecht, 1325-1336*, t. I, p. 35.

(2) Celui-ci doit avoir eu lieu entre le 25 mai et le 15 août 1326. A cette dernière date, Henri de Vianen promet d'observer les conditions matrimoniales arrêtées entre Helwige, fille aînée de son frère Assuérus, avec Guillaume de Duvenvoorde. (S. Muller Fz. *De Registers en Rekeningen van het Bisdom Utrecht, 1325-1336,* t. I, p. 70.)

(3) Van Mieris II, 784.

(4) Acte du 16 juin 1327 *apud* Van Mieris, t. II, p. 429.

(5) Acte du 10 novembre 1327, Ibid., t. II, p. 447.

(6) *Schetsen uit de Middeleeuwen*, p. 19.

d'Utrecht était ainsi placé sous le contrôle de Duvenvoorde.

De bonne heure cependant, il semble avoir surgi des difficultés à l'occasion de ces droits. Dès avant 1330, l'écoutête d'Utrecht et ses gens blessèrent un écuyer de Guillaume de Duvenvoorde dans la justice de Nieuwervaert (1), et quelque temps après, un fonctionnaire du chambellan, Gislebert Slijc, fut tué au même endroit par des bourgeois d'Utrecht (2).

Au début de l'année 1332, Duvenvoorde réclama de ce chef des dédommagements, et sa demande fut naturellement appuyée par le comte de Hollande (3). Aussitôt l'évêque contracta une alliance avec la ville d'Utrecht contre Guillaume de Duvenvoorde, Assuérus de Vianen et Henri van der Lecke (4). On en vint aux voies de fait. Le 3 août 1332, à la suite de la plainte que Henri Snoyenzone avait adressée à Duvenvoorde de ce que les Utrechtois l'empêchaient de récolter son blé, le comte lui ordonna de fortifier sa maison d'Oudegein (5). Les partisans de Duvenvoorde allèrent de leur côté piller les biens de l'évêque à Gein et à Maerssenbroeck.

A ce moment, le comte Renaud de Gueldre s'interposa entre les adversaires. Dès le 2 janvier 1333, il accorda de la part du comte, de Guillaume de Duvenvoorde et de la ville d'Oudewater, qui s'était jointe à eux, une trève de trois mois (7 janvier-

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 495. Acte du 9 avril 1330.

(2) Waller Zeper, *Jan van Henegouwen, Heer van Beaumont*, p. 251. Ce fut probablement à la suite de ces conflits sanglants que Henri de Bréderode, le beau-frère de Jean de Polanen, se vit interdire l'accès du Sticht et qu'il dut notamment donner procuration à Jean, le clerc de Duvenvoorde, pour prendre en son nom en accensement héréditaire du chapitre de Sainte-Marie à Utrecht, la demi-dîme de Papendrecht. (Acte original du 5 août 1330 dans le chartrier du chapitre de Sainte-Marie aux Archives du Royaume à Utrecht.)

(3) P.-L. Muller, p. 204. Acte du 30 mai 1332.

(4) Ibid., pp. 204-205. Acte du 31 juillet 1332. Cf. S. Muller Fz. *Catalogus van het Archief der Bisschoppen van Utrecht* (1906), p. 56. L'alliance exista dès le 11 juillet, car ce jour-là Hertbaren van Liesvelt promet à la ville d'Utrecht que de sa maison de Tulle aucun dommage ne sera causé à la ville dans la guerre qu'elle fait à Duvenvoorde et à Henri van der Lecke. (S. Muller Fz., *Regesten der stad Utrecht*. Charte n° 368.)

(5) S. Muller Fz., *Regesten der stad Utrecht*, n° 175. (Charte originale, n° 370.)

11 avril) à ceux d'Utrecht. Dès le 5 mai, cette trêve fut reportée du 30 mai au 8 juillet. Le même jour, Renaud, nommé arbitre, à la suite d'engagements qu'il avait pris envers l'évêque à Bommel, lui promit de rendre sa sentence avant l'expiration de cette trêve. Il faut croire que l'entente fut difficile à réaliser, car le comte de Gueldre prévoyait, dès le 24 juin, qu'il ne saurait terminer le litige avant le 29 juillet et, ce nouveau délai s'étant encore une fois passé sans résultat, il s'engagea, le 20 septembre, à prononcer sa sentence avant la Noël (1). Entretemps, le 22 août, un arrangement provisoire était intervenu, car, ce jour-là, l'évêque ordonna à tous les curés de son diocèse d'annoncer que le procès touchant le pillage de ses biens à Gein et à Maersenbroeck était terminé (2).

En réalité, Renaud ne rendit son jugement que le 18 janvier 1334 (3), et le même jour Duvenvoorde et ses partisans furent relevés par l'évêque de l'excommunication qu'ils avaient encourue (4).

En vertu de cette sentence, Duvenvoorde, son beau-père et Jean de Polanen s'engageaient à servir l'évêque, en cas de guerre, avec 200 hommes en barque ou à pied, ou avec 50 cavaliers, pendant six semaines (5).

Mais l'arrangement n'était pas définitif, car le même jour Renaud fit proroger la trêve jusqu'au 6 janvier 1335 (6).

Le 4 février 1335, il y eut une nouvelle prorogation jusqu'au 24 juin (7) et, quelques jours avant l'expiration de cette trêve, le 18 juin, elle fut prorogée jusqu'au 1er octobre (8).

---

(1) S. Muller Fz. *Regesten der stad Utrecht*, nos 178-183

(2) P.-L. Muller, p. 216.

(3) Van Mieris, t. II, p. 556. P.-L. Muller, p. 224, donne un regeste d'une autre sentence dans la même affaire qui n'aurait été prononcée que le 18 juin.

(4) Idem t. II, p. 558. *Regesten der Bisschoppen van Utrecht*, par S. Muller Fz, t. I, p. 118, no 721.

(5) *Regesten der stad Utrecht*, no 186.

(6) *Ibid.*, no 187.

(7) *Ibid.*, no 190.

(8) *Ibid.*, no 192.

Presque un an plus tard, le 7 septembre 1336, Renaud de Gueldre arrangea un accord d'après lequel un sauf-conduit était accordé, pour un terme de quinze jours, aux Utrechtois pour les biens qu'ils portaient sur leur corps (1), et, le 14 octobre, une nouvelle trève fut concédée par le comte lui-même, qui durerait jusqu'au 25 novembre (2).

Ainsi, sans qu'il fût définitivement mis fin à la guerre, les périodes de tranquillité se multiplièrent et s'allongèrent pour le plus grand profit des habitants du pays.

La paix ne devint définitive qu'en 1340, où Duvenvoorde promit de défendre les intérêts d'Utrecht auprès du comte et d'aplanir les difficultés éventuelles au moyen d'arbitrages (3).

La ville d'Utrecht paya à Duvenvoorde 800 livres de noirs tournois, dont il lui en rendit 200 en dédommagement de biens qui avaient été enlevés à la ville à Fellenoorde (4). De son côté, l'évêque contracta certains engagements vis-à-vis du comte et de Duvenvoorde (5).

Entretemps, au cours d'une période d'accalmie, Helwige de Vianen reçut, du chapitre Saint-Sauveur d'Utrecht, la juridiction temporelle et la petite dîme de Lexmonde, moyennant une rente annuelle de deux livres d'Utrecht (6).

Ce transport fut étendu dans la suite à Guill. de Duvenvoorde (7), en échange de quoi les deux époux promirent de protéger les biens du chapitre qui se trouvaient dans leurs seigneuries (8).

Au début de la guerre, Duvenvoorde acquit du comte de

---

(1) *Regesten der stad Utrecht,* n° 195.
(2) *Ibid.*, n° 196.
(3) *Ibid.*, n° 209. Acte du 30 avril 1340.
(4) *Ibid.*, n° 211. Acte du 18 mai 1340.
(5) *Regesten der Bisschoppen van Utrecht,* t. I, p. 81, n° 463.
(6) A. R. à Utrecht. Chapitre cathédral. Original sur parchemin, du 20 octobre 1335, muni du sceau d'Helwige, portant un écu mi-parti, à dextre Duvenvoorde, à senestre Vianen.
(7) Ibidem, n° 223. Cf. Acte du 12 juin 1346.
(8) P -L. Muller, *op cit.*, p. 234. Acte du 20 octobre 1336.

Gueldre (1) le château de Hagestein, au S.-E. de Vianen, qui aurait pu éventuellement lui rendre des services. Toutefois, il ne le garda pas longtemps : dès le 22 août 1335, il le transporta au sire d'Asperen (2).

L'énumération des propriétés de Duvenvoorde sur la frontière utrechtoise ne serait pas complète, si l'on ne signalait pas ici les 500 livres qu'il tenait en fief dans le « Grooten Waard » à Noordeloos, au S.-E. de Schoonhoven, et que son neveu Jean de Polanen recevrait après sa mort (3).

d) *En Zélande.*

Il possédait également quelques biens en Zélande. Le 26 avril 1327, le comte lui vendit la justice de Westkerke telle que Gérard, fils bâtard de Florent V, la tenait et qu'elle était parvenue au comte, avec la maison seigneuriale, la ferme, le moulin et tous les droits, à tenir de lui en fief. Il lui vendit ensuite la dîme de seize mesures de terre dans la même justice et provenant du même Gérard, à tenir en fermage de leurs propriétaires. Enfin, il lui céda en pleine propriété 36 mesures de terre provenant également du même, et ce pour la somme de 700 livres de Hollande que Guillaume de Duvenvoorde devait lui payer par l'intermédiaire du chapelain du comte, Jean de Leyde (4). Le 28 juillet suivant, Duvenvoorde donna tous ces biens en fief à Jean Wissenzone de Duiveland (5). Pour le surplus, il intervint assez peu dans les affaires zélandaises. A part quelques vérifications des comptes, la liquidation des dettes du comte (6) et la

---

(1) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. V, f° 1802 v°, n° 44.

(2) Matthaeus, *De jure gladii tractatus* (Leyde 1689), p. 186, et Van Mieris, t. II, p. 572.

(3) Acte du 17 septembre 1339 *apud* P.-L. Muller, p. 264.

(4) Van Mieris, t. II, p. 426.

(5) P.-L. Muller, p. 164.

(6) Voir acte du 8 avril 1324 (mal daté par Van Mieris, t. II, p. 305).

part qu'il prit à la fondation par Guillaume Ier d'une chapellenie dans l'église de l'abbaye de Middelbourg (1), ses interventions sont proportionnées à ses intérêts réels en Zélande (2).

En dépit de ses inévitables lacunes, l'aperçu que l'on vient de lire sur l'exploitation foncière de Duvenvoorde permet de se rendre compte du but poursuivi. Dès le principe, il a cherché à constituer sa puissance seigneuriale sur les deux rives de la Meuse, près de Dordrecht, avec une tendance visible à l'étendre du côté de la frontière brabançonne. Le bloc qu'il constitua et qui comprenait principalement Geertruidenberg, Oosterhout, Dongen et Bréda, devait faire de lui le plus puissant des vassaux des comtes de Hollande aussi bien que des ducs de Brabant.

A ces seigneuries d'une importance politique considérable, Duvenvoorde sut donner, grâce aux divers procédés exposés plus haut, une valeur économique qui en fit un des seigneurs les plus riches de son temps. Sans revenir encore une fois sur tous les moyens mis en œuvre, rappelons seulement qu'au fond Guillaume de Duvenvoorde pratiqua les systèmes qui avaient été mis en vigueur, depuis longtemps, dans les grandes abbayes dans la constitution de leurs latifonds (3).

De la part de grands seigneurs en détresse financière, il obtient, en échange de prêts d'argent, des engagements d'immeubles — maisons, terres, rentes, droits utiles, etc. Mais, comme à l'expiration du terme du prêt, les débiteurs n'étaient généralement pas à même de se libérer, l'engagement se trans-

---

(1) Acte du 8 décembre 1325. (Van Mieris, t. II, p. 369.)

(2) Signalons seulement sa présence à la renonciation faite, le 28 novembre 1328, par Gérard, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, et par Aubert, son fils, à tout ce qu'ils pouvaient réclamer au comte du fait du burgraviat de ce pays et à d'autres titres. [Devillers, *Cartulaire du Hainaut* apud de Reiffenberg, *Monuments*, t. III, p. 210.]

(3) Cf. Notamment E. Allix et R. Genestal, *Les Opérations financières de l'abbaye du Troarn du XIe au XIVe siècle* [*Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, t. II (1904), p. 616 et sqq.], et Pirenne, *Le Livre de l'Abbé Guillaume de Ryckel.* [Publication de la Commission royale d'histoire.]

formait en vente moyennant un léger supplément de la part de l'acquéreur.

Parfois aussi, il acquiert des biens en échange de certaines rentes perpétuelles ou viagères. Mais il profite de la première occasion pour les racheter; souvent même l'acte d'aliénation prévoit cette éventualité et stipule à la fois le montant de la rente et celui du prix de rachat.

Si, généralement, il s'empresse de libérer ses propres biens des rentes qui les grèvent, leur donnant ainsi une plus-value qui ne fait qu'accentuer encore celle qui provient de l'amélioration du sol même, par contre il ne laisse passer que rarement l'occasion d'acheter lui-même des rentes sur les biens des petits propriétaires fonciers dans le besoin. Il étend ainsi incontestablement son influence, tout en rendant service aux petits cultivateurs, à la portée desquels il met, en somme, sous sa forme la plus primitive, le crédit foncier.

§ 3. — Affaires commerciales.

On a rappelé plus haut la part prise par Guillaume de Duvenvoorde aux débuts de la guerre de Cent ans. A la fin de l'année 1338, il était à peu près le seul des seigneurs du continent sur lequel Édouard III pût compter. Mais il était trop habile homme d'affaires pour ne pas profiter des avantages de sa situation. Il avait, comme d'autres, avancé des sommes considérables au roi d'Angleterre, qui se trouvait dans l'impossibilité de les rembourser en écus sonnants. Même la laine, qu'il avait promise en échange, n'arrivait pas, et l'on comprend, dans ces conditions, le peu d'empressement qu'il rencontra auprès des princes des Pays-Bas à lui venir en aide. Sachant combien son concours lui était précieux, Guillaume de Duvenvoorde exigea d'Édouard III des envois considérables de laine avant de lui faire encore la moindre avance de fonds. Et alors on vit le malheureux monarque inonder la chancellerie anglaise de ses billets priant,

suppliant, ordonnant d'envoyer de la laine à Anvers. Entre le 13 octobre 1338 et le 7 avril 1339 nous n'avons pas retrouvé, dans les « close rolls », moins de 41 lettres du roi adressées aux collecteurs des droits des ports de Londres, Boston, Kingston et Lynn, exigeant l'expédition de cargaisons à Anvers à l'adresse de Guillaume de Duvenvoorde. Il s'agissait de trouver des milliers de balles dans le Middlesex, Surrey, Sussex, Essex, Hertford, Southampton, Wilts, etc. Duvenvoorde ne fit grâce au roi ni du poids d'un sac, ni de celui d'un « stone » (1), et il semble bien être rentré dans toutes ses créances avant l'été 1339. Aussi, alors qu'en 1340 on voit certains seigneurs, tel le sire de Fauquemont, se répandre en amères invectives contre le roi d'Angleterre pour obtenir le paiement de ce qui leur est dû, Duvenvoorde ne figure plus, depuis longtemps, parmi les créanciers d'Édouard III dont la situation était plus obérée que jamais.

Il le payait encore, on l'a vu, en preux chevalier, de sa personne, mais sa caisse était fermée à un client dont les ressources ne lui inspiraient plus qu'une médiocre confiance.

Bien au contraire, le dernier document où il soit question de ses relations avec le roi est une quittance du 20 octobre 1344, donnée à Duvenvoorde, d'une somme de 14,000 florins de Florence qu'il avait reconnu devoir à Édouard III (2).

Ce fut le duc Jean III qui lui donna quittance.

Il était lui-même redevable à Duvenvoorde de sommes bien plus considérables, sur lesquelles, le 29 janvier 1341, il lui avait versé un acompte de 13,000 florins (3).

---

(1) Un sac pesait 30 pierres.

(2) *Calendar of the Patent Rolls of Edward III* (1343-1345), p. 360. Cette quittance fut délivrée à William de Edyngton, le trésorier, par maître John de Thoresby, le 25 octobre 1344, à Westminster, pour la remettre à John de Montgomery, chargé de la porter au duc de Brabant et de rapporter au roi des lettres patentes de Jean III, certifiant qu'il avait reçu les 14,000 florins comme partie du payement du traitement qu'il recevait du roi.

(3) A. G. R. *Chartes des Ducs de Brabant*, n° 648.

C'est à propos de ces relations avec Édouard III qu'on pourrait se poser la question si Duvenvoorde ne s'était jamais adonné aux affaires commerciales.

Le fait que dans les billets du roi ne figure pas seulement son nom mais encore ceux de ses agents (attorneys) Jean Cole (1) et Jean Waybon (2) de Malines, ainsi qu'un certain Levinus (Liévin ou Lievens?) de Louvain, pourrait donner une certaine consistance à cette hypothèse.

Cependant, jusqu'à plus ample information, cette circonstance ne suffit pas, à notre avis, pour affirmer que Duvenvoorde ait fait du commerce (3). Sa situation, autant que ses relations, devait s'y opposer.

Recevant de la laine en paiement de ses avances, il devait bien négocier cette marchandise et, ne pouvant le faire lui-même, avoir recours à des intermédiaires qui avaient à lui rendre des comptes. Mais ce ne fut pas le commerce — on peut en être certain — qui lui permit d'édifier sa fortune.

*
* *

L'ensemble des revenus de Duvenvoorde, provenant, aux dires de Junius, d'un « océan de richesses » (4), était estimé par Van Leeuwen (5) à 70,000 livres. Cette estimation ne nous paraît

---

(1) Il y avait dans la première moitié du XIVe siècle, des Cole à Louvain et à Bruxelles, et ces derniers étaient certainement des drapiers. (J.-F. Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, 736, 765, 780, etc.)

(2) Jean dit Wayboem apparaît comme fondé de pouvoirs du duc de Brabant, le 23 janvier 1342, pour toucher de l'argent que lui devait le roi d'Angleterre. [Verkooren, *Inventaire des Chartes des Ducs de Brabant*, n° 664.]

(3) On ne peut pas davantage rapporter à une opération commerciale le texte suivant de Hamaker (*Zeeland*, t. I, p. 185). « Item Willem den Camerlinc ghegheven tot mins heren behouf die van der wollen quamen bi Janne van Tricht ende Vrederic in sijn innemen gherekent hevet als van 19 sacke ende enen poke 21 lb. 13 sc. 4 d. gr. die Pieter van Papembroec van mins heren weghen ghegheven waren fa. 346 lb. 13 sc. 4 d. »

(4) J.-C. de Jonge, *Verhandeling over den Oorsprong der Hoeksche en Kabeljauwsche twisten* (Leiden, 1817), p. 151.

(5) *Batavia Illustrata*, p. 1154.

nullement exagérée. En monnaie belge du début de l'année 1921, elle correspondrait à un revenu de 5 millions de francs, ce qui pourrait faire supposer un capital de 100 millions (1).

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans la constitution de cette fortune, c'est qu'elle fut créée par un homme qui, au fond, n'était pas un financier professionnel.

Ses opérations financières proprement dites, le commerce de l'argent, lui rapportèrent sans doute de très gros bénéfices, mais il les employa en grande partie à l'acquisition de biens-fonds dont l'exploitation rationnelle et judicieuse accrut ses revenus, lui conserva son capital et augmenta sa puissance.

CHAPITRE III.

Les destinées de la fortune de Duvenvoorde.

§ 1. — Fondations pieuses.

Comme l'immense majorité de ses contemporains, Guillaume de Duvenvoorde était un homme très pieux. Dans tous les endroits où il résida, dans toutes les communes où il avait des propriétés importantes, il se signala par des fondations pieuses, des dons et des libéralités qui devaient lui conquérir les sympathies du peuple et du clergé.

S'il n'est pas permis de suspecter la pureté de ses intentions, on ne peut s'empêcher de constater que la plupart de ses actes de générosité se produisirent soit à l'époque de son établisse-

(1) Pour se rendre compte de la valeur de l'argent à cette époque, on devrait passer en revue le prix des principales marchandises. La fortune de Duvenvoorde consistant surtout en immeubles, rappelons seulement que pour une somme de 50 livres on achetait alors, à Malines, au centre de la ville, une splendide maison de grand commerçant avec toutes ses dépendances. [J. Laenen, *Les Lombards à Malines*, *l. c.*, p. 33, note 2.]

ment dans un endroit nouveau, ce qui lui conciliait immédiatement les faveurs populaires, soit à la fin de sa vie, lorsque la mort fauchait dans son proche entourage et provoquait des retours sur lui-même.

C'est ainsi que la première fois qu'on le trouve signalé en Hainaut, — où il ne devait guère être connu jusque-là — le 12 mars 1318, il consacre une somme de 205 livres de petits noirs tournois à l'achat d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres 10 sols à l'administration communale de Mons, — qui avait la gestion des biens des pauvres de cette ville, — et il affecta cette rente à la fondation d'une chapellenie à l'autel saint Jean Évangéliste en l'église de Sainte-Waudru. Le comte confirma cette fondation, dont la collation était réservée au chapitre de l'église, le 23 juin suivant (1).

C'est de l'année 1324-1325 que doit dater sa fondation d'un autel à l'église paroissiale d'Oosterhout, doté d'une rente de 12 couronnes de France sur le « Nonnenvelt » ou « Broeck » à Oosterhout, entre le château et la Donge (2).

Le 25 mai 1326, à l'occasion de son mariage imminent, il fonde, au château de Stryen, à Oosterhout, une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame et de sainte Catherine pour le repos de l'âme de feu la comtesse Philippine, du comte Guillaume, de son père, de sa mère et de la sienne propre. Après sa mort, cette chapellenie devait être transférée dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Geertruidenberg. Elle était dotée des revenus de trois terres d'une superficie de 12 $^1/_2$ « morgen », situées près de la drève de son château « de Liere » et qui, jusqu'à concurrence de 11 livres de Hollande, devaient être versés au chapelain

---

(1) Devillers, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru à Mons*, t. I, pp. 638 et 645. Duvenvoorde est appelé « honorable escuier et sage Willaume de Divord, cambrelant » du Comte.

(2) La date exacte de l'acte est inconnue. L'acte lui-même n'est parvenu à notre connaissance que par l'analyse d'un vidimus du 8 janvier 1398 figurant dans l'*Inventaire des Domaines de Nassau*, t. IV, f° 1717 v°, n° 19 aux Archives du Royaume à La Haye.

officiant. Le surplus serait distribué aux pauvres pour l'achat de chaussures (1).

Le couvent des Chartreux de Brant (2) lez-Geertruidenberg fut fondé par Duvenvoorde sur une terre que le comte lui avait vendue le 3 octobre 1335. Il le dota, le 27 janvier 1336, d'une rente annuelle de 200 livres sur le « Rijsbroeck », qu'il avait également acquis de son maître. La fondation fut confirmée par Jean de Polanen, le 6 février, et par le comte le 8 février 1336 (3).

Dès son arrivée à Bruxelles, il chercha à se faire bien voir à la Cour et à la ville par ses libéralités.

Le 24 juin 1342, les Récollets de Bruxelles et de Malines, en échange de ses grands bienfaits, lui font savoir qu'il participera à tous les bénéfices spirituels de leur ordre (4).

Deux jours après, le 26 juin, ce sont les Augustins de Malines qui prennent vis-à-vis de lui les mêmes engagements, en échange notamment d'une rente perpétuelle de 20 sols (5).

Puis c'est au tour des Carmes de Bruxelles à bénéficier des largesses de Duvenvoorde, qui leur accorde une rente annuelle de 20 livres (6).

Le même mois, il donne, par l'entremise des maîtres des pauvres de Sainte-Gudule, aux pauvres malades des « Siecker lieden » de Saint-Gilles, une rente annuelle de 4 escalins de grós (7).

Enfin, quelques jours après, il gratifie les Carmes de Malines d'une rente de 20 livres, et ici encore on le fera participer aux

---

(1) Van Mieris, t. II, p. 390

(2) Sur le territoire de la commune actuelle de Raamsdonckveer.

(3) P.-L. Muller. *Regesta Hannonensia,* pp. 233 et 235.

(4) *Chartrier de Sainte-Gudule* aux A. G. R. On dira journellement à son intention une messe spéciale à l'autel sainte Claire de leur église; d'autres messes seront célébrées chaque année à l'octave des saints anges et à l'octave de la Conception, tant qu'il sera en vie, et après sa mort on célébrera solennellement et perpétuellement son anniversaire.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* Acte du 6 août 1342.

(7) *Ibid.* Acte du 12 août 1342.

mérites des prières, des jeûnes et des disciplines de l'ordre (1).

Le 6 octobre de la même année, les établissements religieux de Malines sont de nouveau l'objet de ses libéralités. Ce jour-là, il donne, en effet, aux pauvres de la mense du Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Rombaut une rente perpétuelle de 6 escalins de gros tournois destinés à l'achat périodique de souliers pour les plus nécessiteux ; aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame, une rente annuelle de 26 $^1/_2$ deniers de vieux gros tournois ; à l'hôpital du Marché au Bétail une rente annuelle de 25 deniers de vieux gros tournois ; aux pauvres de la paroisse de Sainte-Catherine une rente annuelle de 5 livres de payement ; à la caisse d'aumônes hors du béguinage une rente annuelle de 12 $^1/_2$ deniers de vieux gros tournois ; à l'infirmerie hors du béguinage une rente annuelle de 3 livres de payement ; à l'infirmerie des béguines malades dans le béguinage une rente annuelle de 5 livres de payement ; aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame au Neckerspoel une rente annuelle de 26 $^1/_2$ deniers de vieux gros tournois ; enfin au couvent des religieuses de l'ordre de Saint-Victor de Paris, à Malines, une rente annuelle de 26 $^1/_2$ deniers de vieux gros tournois (2).

Les dons nombreux faits aux églises, couvents et établissements hospitaliers de Malines s'expliquent par le fait de la résidence de Guillaume de Duvenvoorde au château de Boutershem à Hanswyck.

On comprend moins les dons faits aux Récollets de Louvain, pour lesquels ceux-ci lui expriment leur reconnaissance, le 31 juillet 1343, en l'acceptant également dans leur « societas » (3).

Le 18 octobre 1343 fut encore une excellente journée pour les pauvres de Bruxelles. En effet, Guillaume de Duvenvoorde

---

(1) *Chartrier de Sainte-Gudule* aux A. G. R. Acte du 23 août 1342.

(2) Les originaux de ces neuf actes sont conservés dans le chartrier de Sainte-Gudule aux A. G. R.

(3) Ibid.

fit don alors aux pauvres de Sainte-Gudule d'une rente annuelle de 24 escalins à partager entre les pauvres de la Chapelle. En même temps il dota les proviseurs de l'hôpital Saint-Jacques d'une rente perpétuelle de 4 escalins de gros, à prendre chez les maîtres des pauvres honteux de Sainte-Gudule, et à affecter à l'achat de draps de lit pour les malheureux hébergés à l'hôpital Saint-Jacques. La fondation dite *Ter Kisten* au béguinage et l'infirmerie de cet établissement profitèrent chacune d'une rente perpétuelle de 5 escalins. La Confrérie de Saint-Éloi reçut une rente perpétuelle de 30 escalins de gros à percevoir chez les maîtres des pauvres de Sainte-Gudule et à affecter aux distributions de la saint Éloi aux pauvres de la confrérie. Les faubourgs ne furent pas oubliés. Les pauvres de Saint-Gilles, qui avaient bénéficié de ses largesses l'année précédente, furent de nouveau gratifiés d'une rente annuelle de 6 escalins. Et l'hôpital d'Ixelles reçut une rente perpétuelle de 2 escalins de gros afin qu'on pût acheter du fourrage pour le petit cheval que l'on attelait aux brouettes des pauvres gens qui gravissent le coteau, ainsi que de la nourriture pour les malheureux que l'on hébergeait la nuit (1).

Pour terminer la liste déjà longue, mais certainement incomplète de ses libéralités, signalons encore l'acte du 9 octobre 1343 par lequel les proviseurs des pauvres de Sainte-Gudule reconnaissaient avoir reçu de lui une rente annuelle de 4 livres de gros à distribuer le jour des Morts, en nourriture jusqu'à concurrence de 2 livres et en souliers et chemises pour une livre, et à la Noël en viande et en pain pour la somme d'une livre aussi (2). Le même jour les maîtres des pauvres de Sainte-Gudule promirent une rente annuelle et héritable de 4 escalins de gros aux maîtres de la fabrique d'église de Sainte-Gudule, à prendre sur les biens que Duvenvoorde avait achetés pour eux (3).

---

(1) Actes originaux conservés dans le chartrier de Sainte-Gudule aux A. G. R.
(2) Ibid.
(3) Original sur parchemin aux Archives de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles.

Ce jour encore, ces mêmes maîtres des pauvres promirent aux malades des « Siecker Lieden » de Saint-Gilles une pitance de 3 escalins de gros, à distribuer deux fois par an pendant la vie de Duvenvoorde et après sa mort, à l'anniversaire de celle-ci. Ces 4 escalins devaient être pris sur 8 livres de paiement de rente héritable acquis par Duvenvoorde des proviseurs et couvent des « Siecker Lieden » sur deux maisons (1).

La mort de Jean de Polanen, qui survint le 26 septembre 1342 (2), et le retour sur lui-même qu'elle provoqua, ne furent sans doute pas étrangers à cette recrudescence de générosité.

Dans la seconde moitié de l'année 1343, il édifia dans son habitation du Coudenberg une chapelle qui fut consacrée à saint Georges et à sainte Catherine. Le 9 octobre 1343, les maîtres des pauvres de Sainte-Gudule promirent d'affecter à cette chapelle une rente annuelle de 22 escalins de gros (3).

Dès le 26 janvier 1344, Hugues van den Bogaerde, vicaire général de l'évêque de Cambrai, confirma la fondation de la chapelle. Duvenvoorde y affecta une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous de vieux gros de Tours pris dans 40 sous semblables qu'il avait sur les biens du chevalier Henri de Farciennes (Faverchinis), c'est-à-dire sur sa maison contiguë à celle de Saint-Géry et à celle de maître Guillaume 't Ser Danys, et dans cent livres de payement, de cens annuel, qu'il avait sur certaines maisons et biens-fonds situés au Sablon, hors et près des murs de la ville. Ces revenus, après enquête diligente faite par le doyen de la chrétienté à Bruxelles, étaient suffisants pour l'entretien du chapelain préposé à la chapelle et qui aurait à y

---

(1) Archives de la ville de Bruxelles. Vidimus de la même date, dans la collection des chartes.

(2) Melis Stoke, édit. Huydecooper, t. III, p. 455, d'après l'obituaire d'Egmond.

(3) Chartrier de Sainte-Gudule aux A. G. R. Dans un rouleau conservé aux Archives des hospices on dit qu'il a l'intention de faire cette chapelle dans sa maison. Il y est dit aussi qu'il y affecte 3 livres 4 sous 4 deniers de rente annuelle à l'ornementation et aux chandelles.

célébrer quatre messes par semaine (1). Le chapelain de Guillaume de Duvenvoorde était alors Godefroid, curé de Raamsdonck (2). Le pape Clément VI confirma la fondation et la dotation de la chapelle, le 19 avril 1346 (3).

Quant à l'aspect primitif de cet édifice, un acte échevinal du 20 juillet 1344 (4) nous apprend que la chapelle est contiguë à la maison de Guillaume de Duvenvoorde et qu'en dehors du corps principal elle comprend trois petits oratoires (cum tribus parvis cameris annexis dictis vulgariter oratoren). Le fondateur y avait affecté aussi la partie de la rue qui s'étendait depuis la porte de la chapelle jusqu'à la porte de la cave, sous la réserve qu'aucun obstacle ne pouvait être apporté à l'entrée ou à la sortie de la cave. Il y avait deux portes, une servant à l'entrée, l'autre à la sortie (5). L'accès du grenier situé au-dessus de la chapelle devait être également libre en toutes circonstances. La rue de la chapelle ne pouvait être occupée par quiconque et personne ne pouvait habiter le grenier qui devait être réservé, le cas échéant, au blé et à d'autres subsistances.

Le droit de nomination du chapelain était réservé expressément à l'ordinaire, dans l'acte de fondation, mais il est probable que le fondateur avait conservé le droit de présentation pour lui et pour ses successeurs. C'est ce droit-là, et non, sans doute,

---

(1) Original sur parchemin conservé aux Archives des Hospices de Bruxelles.

(2) Il montra les lettres du vicaire général de Cambrai à Guillaume de Zonne, doyen de Geertruidenberg, et le pria, le 1er février 1344, de lui en délivrer un vidimus. (Chartrier de Sainte-Gudule aux A. G. R.)

(3) Original sur parchemin aux Archives des Hospices de Bruxelles. Cet acte reproduit le vidimus de Guillaume de Zonne de l'acte de fondation. Publié par Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 53. Il en existe de nombreuses copies, entre autres dans le chartrier de Sainte-Gudule, dans le cartulaire de Sainte-Gudule, n° 758, fos 46 et 599, et aux Archives des Hospices.

(4) Nous le connaissons par un vidimus du 14 octobre suivant émanant de Jean, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg (*Chartrier de Sainte-Gudule* aux A. G. R.)

(5) A. R. à La Haye, *Inventaire des Domaines de Nassau*, t. II, f° 470 v°, n° 9. Acte du 20 février 1350 « capella una cum ejus fundo et cum introïtu et exitu ad eandem ».

le droit de patronat, comme il est dit dans l'acte, qu'il céda aux proviseurs des pauvres de Sainte-Gudule, le 9 juin 1352 (1).

Quelques jours avant la confirmation de la fondation de la chapelle Saint-Georges, le 18 janvier 1344, Guillaume de Duvenvoorde avait obtenu du pape Clément VI l'autorisation de fonder à Opbrussel un couvent de religieuses de l'ordre de sainte Claire (2). Il le dota d'un cens annuel et héritable de 600 florins. Le 30 octobre 1345, il lui légua, en outre, une rente héritable de 20 sous de gros tournois qu'il avait sur la moitié de la maison dite « 't huys van Eecle », située rue Notre-Dame (3).

Le 19 avril 1346, Clément VI autorisa Mathias, évêque de Trébizonde, à consacrer l'église du couvent (4). Ce fut l'origine des Riches-Claires de Bruxelles.

Guillaume de Dongen s'intéressa également à cet établissement. En 1345, il lui donna tous les revenus et cens qu'il avait acquis de Jean de Bouchout, seigneur de Loenhout, à Wavre-Notre-Dame, Putte, Beersel, Itegem, Rymenam et Zellaer. La même année, il le gratifia encore de cens à Malines, où il résidait sans doute auprès de son père, car les deux actes sont datés de cette ville (5).

Le 31 octobre 1346, Duvenvoorde fonde cinq chapellenies dans l'église de Raamsdonck, dont il avait le patronat. Un de ces chapelains devait se tenir à sa disposition chez lui; on vient de voir qu'il avait désigné le curé de Raamsdonck pour desservir la chapelle Saint-Georges à Bruxelles. Un autre devait venir, le cas échéant, à Geertruidenberg. C'était le curé d'Almonde et de

---

(1) Original aux Archives des Hospices de Bruxelles. Copie sur parchemin, du XIV^e^ siècle, à la suite du vidimus de Clément VI, dans le chartrier de Sainte-Gudule aux A. G. R. Copie du XV^e^ siècle dans le cartulaire de Sainte-Gudule, n° 758, f° 50.

(2) A. G. R. Archives ecclésiastiques, carton 4596, n° 1^a^. Original sur parchemin publié par Miraeus et Foppens, *Op dipl.*, t. IV, p. 597.

(3) A. G. R. Archives ecclésiastiques, carton n° 4596, n° 1^bis^.

(4) Dom U. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, t. I, (1342-1352), p. 144.

(5) Miraeus et Foppens, t. I, pp. 450 et 451.

Dubbelmonde, une autre église dont il avait le patronat, qui devait lui faire les présentations des candidats. La dotation de ces cinq chapellenies provenait en partie des revenus personnels de Duvenvoorde, en partie des revenus de l'église d'Almonde et Dubbelmonde et de celle de Raamsdonck même (1).

Se ressentant de jour en jour davantage des infirmités de l'âge, il augmente, le 28 mai 1347, la dotation de la cure de Dongen de 16 livres tournois de rente annuelle à percevoir sur les dîmes de l'endroit (2).

C'est de la même époque que date une donation, non autrement spécifiée, au couvent et à la chapelle « ten Houte » à Oosterhout (3).

§ 2. — Sa succession.

On a lu plus haut les diverses dispositions testamentaires de Guillaume de Duvenvoorde et l'on a déjà appris que son principal héritier, Jean de Polanen, le fils aîné de son frère, avait acheté le 27 avril 1342, peu de temps avant la mort de son père, la seigneurie de la Leck (4).

Comme son oncle, il joua un rôle important dans les affaires de la Hollande et du Brabant. Là, après avoir été un des chefs des Hoeksche, il se réconcilia avec Guillaume V et devint plus tard le confident de son frère le duc Albert de Bavière. Ici, il se trouve au nombre des chevaliers et des villes décidés à maintenir

---

(1) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. III, f° 1063 v°, n°s 24 et 25.

(2) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. IV, f° 1718 v°, n° 28. Cet acte notarial est comme une préparation à son testament. Il est toujours sain d'esprit « licet aliqualiter corpore infirmus ». L'église de Dongen était très pauvre.

(3) L'analyse à laquelle nous devons la connaissance de cet acte le qualifie « Extract authentic uyt het Testament van Heer Willem van Duvenvoorde ... » Nous ne connaissons pas ce testament, dont l'existence confirme la maladie que dut faire Duvenvoorde en 1347.

(4) Van Mieris, t. II, p. 655.

l'indivisibilité des divers États du duc Jean III, au moment de sa mort (1). En 1357, toujours fidèle à la politique de Guillaume de Duvenvoorde, il figure parmi les nobles délégués auprès de Guillaume V pour lui demander de faire la paix entre le Brabant et la Flandre (2). Il apparaît, d'ailleurs, en plus d'une circonstance comme conseiller de Jeanne et Wenceslas (3). Et, comme Duvenvoorde, il devint le bailleur de fonds de ses maîtres. Le 25 mars 1356, ils se déclarent redevables envers lui de mille vieux écus à raison de la terre de Bréda (4) et il leur fait de fortes avances en 1363, lors de l'expédition contre la maison de Chaligny en Lorraine, à laquelle il prit part lui-même à la tête d'une compagnie (5). Il fut remboursé complètement de ce chef en 1368 (6) : ses créances s'élevaient à 2,810 moutons d'or (7).

De même, il servait encore sous les ordres du duc en 1371 à Bäsweiler, à la tête d'une « rotte ». Fait prisonnier, il fut libéré moyennant une forte rançon (8).

Peu de temps après, en 1374, il fut choisi comme arbitre suprême par Wenceslas et le duc Albert de Bavière, à l'occasion de litiges existant entre eux, ce qui prouve qu'il jouissait d'une confiance égale chez les deux princes (9).

Il mourut le 3 novembre 1378 et fut enterré à Bréda, dans une tombe existant encore à l'église primaire. Il avait épousé en premières noces Oda de Hornes, fille de Guillaume de

---

(1) A. G. R., *Chartes des Ducs de Brabant,* n° 893. Acte du 17 mai 1355.

(2) *Chronique d'Edm. de Dynter.* Édit. de Ram, t. III, p. 32.

(3) Voir notamment son intervention médiatrice entre eux et la ville de Louvain, à la suite des troubles. [Willems, *Brabantsche Yeesten,* t. II, p. 599. Acte du 1er mai 1363.]

(4) A. G. R., *Chartes de Brabant,* n° 907.

(5) Ibid., nos 2095, 2119, 2156, 2165, 2319.

(6) Ibid , n° 2553. Acte du 27 février 1368.

(7) Il acheta une rente de 200 florins de Florence à Jean de Rotselaer, le 29 août 1369. [Ibid., n° 2700.]

(8) Ibid., *Chartes,* nos 2927, 3267, 3273, 3756 et 4200.

(9) De Ram, *Chronique d'Edmond de Dynter,* t. II, p. 512.

Hornes, Altena, Gaesbeek, etc., qui mourut quelques mois avant Guillaume de Duvenvoorde, le 1er avril 1353, après avoir donné à son époux sept enfants, dont l'aîné, Jean, hérita la plus grosse part de sa fortune (1).

Celui-ci résida presque constamment au château de Bréda. Signalé en 1385 comme conseiller du duc Albert de Bavière, il prend, d'autre part, en 1388, en engagère de la duchesse de Brabant, les seigneuries de Zundert, Nispen, etc. Il mourut le 11 avril 1394 à Bréda, où il fut enterré dans un tombeau encore existant. De son premier mariage avec Marie, fille bâtarde de Jean III, il n'eut pas d'enfants. Sa seconde femme Odile, fille de Jean, comte d'Obersalm et de Philipotte de Fauquemont, lui donna une fille unique, Jeanne, née le 10 janvier 1392. Celle-ci épousa, le 1er août 1404, Englebert Ier, comte de Nassau-Dillenburg, auquel elle apporta en dot la grosse fortune de ses ancêtres.

On a rappelé, au début de ce livre, l'histoire des premières années de ce seigneur. A Bréda, sa résidence favorite, il continua la politique agraire de Duvenvoorde, en faisant entreprendre de vastes défrichements. Comme Duvenvoorde et les Polanen, Englebert de Nassau conserva son influence et son prestige tant auprès de Guillaume VI en Hollande qu'auprès d'Antoine de Brabant. Il fut chargé, en 1408, d'aller demander à Prague la main d'Élisabeth de Gorlitz pour le duc de Brabant, auquel il amena son épouse l'année suivante (2). Après la mort d'Antoine à Azincourt (1415), ce fut grâce à Englebert de Nassau que l'ordre et la paix furent maintenus dans le duché au profit du jeune Jean IV, dont il devint le lieutenant et le conseiller le plus influent. A près d'un siècle de distance, nous voyons l'héritier

---

(1) Il épousa en deuxièmes noces Mathilde de Rotselaer, fille de Jacques et de Marie de Diest, laquelle mourut sans enfants, le 23 mai 1366, et fut enterrée, comme Oda de Hornes, à Bréda. Il se maria une troisième fois, avec Marguerite de Lippe, dont il eut encore un fils.

(2) *Chronique d'Edmond de Dynter*, t. III.

de Guillaume de Duvenvoorde poursuivre la même politique d'union entre les Maisons de Brabant et de Hollande, politique qui, tout en favorisant l'intérêt national, présentait des avantages tout aussi marquants pour les conseillers mêmes des deux familles princières. Et encore une fois elle aboutit à un mariage, celui de Jean IV de Brabant avec Jacqueline de Bavière, fille et héritière de Guillaume VI (1416). Il n'y eut pas de sa faute que cette union ne fût pas plus heureuse.

Dévoué aux intérêts de Jacqueline et tombé en disgrâce auprès de Jean IV, en 1418, il reprit, dès l'année suivante, tout son premier ascendant sur le jeune duc. En 1420, Englebert fit partie de la ligue des nobles brabançons, dirigée principalement contre les conseillers du duc, dont ils obtinrent la condamnation. A partir de 1421, Jean IV lui accorda une confiance illimitée. Il passe pour avoir exhorté le duc à fonder l'Université de Louvain, dont l'acte de fondation porte, en effet, son nom. Il maintint son influence auprès de Philippe de Saint-Pol et de Philippe le Bon, le prince qui réalisa enfin l'idéal entrevu par Guillaume de Duvenvoorde et à la poursuite duquel ses héritiers avaient continué à travailler courageusement.

Englebert mourut à Bréda en 1442 [1], devançant de trois ans son épouse [2] dans la tombe qui conserve encore actuellement leurs cendres.

Ainsi, un siècle après la mort de Duvenvoorde, la fortune qu'il avait si vaillamment constituée se retrouvait intacte; on peut même dire qu'elle s'était encore accrue. C'est ce qui la distingue des richesses amassées par beaucoup d'autres « homines novi » de son temps, par exemple d'Arnoul Nemery d'Arlon, dont l'immense fortune disparut avec celui qui l'avait créée et dont les enfants occupèrent tous des situations modestes. Il en fut ainsi encore des descendants de Renard de Schönau et

---

[1] Probablement le 3 mai. Voyez *Cour féodale du Brabant*. Reg 121, f° 52 v°.

[2] Morte le 4 août 1445. (Galesloot, *Inventaire des Archives de la Cour féodale du Brabant*, t. I, p. 144, se trompe d'un an.)

même de Jean de Hainaut, dont le petit-fils mourut criblé de dettes. Ce n'est que parmi les Fugger que l'on rencontre, plus tard, des destinées assez semblables à celles des héritiers de Duvenvoorde. Encore convient-il de ne pas oublier que les sources des richesses furent bien différentes et que les propriétés foncières, acquises par notre chambellan, demeurèrent pendant bien longtemps la base de la puissance de ses successeurs.

Werner Sombart, si ce travail lui tombe sous les yeux, en tirera un argument en faveur de sa thèse tendant à prouver que les origines du capitalisme moderne doivent être cherchées dans la rente foncière (1). Ce serait singulièrement exagérer la portée de cette étude, qui contredit d'ailleurs sa théorie de l'absence de toute espèce d'économie capitaliste au moyen âge (2).

Nous avons simplement eu pour but de montrer par quels moyens un homme parti de rien a pu édifier une fortune colossale en un temps relativement restreint. C'est un type concret de capitaliste médiéval que nous avons tâché de ressusciter par tous les documents mis à notre disposition. Il ne doit pas être impossible de retracer la carrière d'autres personnages de son temps dont le rôle n'a peut-être pas été moins marquant que le sien. L'utilisation judicieuse de nos documents d'archives finira ainsi par éclairer, d'un jour nouveau peut-être, les phénomènes d'histoire économique et sociale qui apparaissent dans les Pays-Bas au XIV^e^ siècle.

A partir du XV^e^ siècle les destinées de la famille de Nassau ne firent que se développer; elles la conduisirent finalement, on le sait, au trône même des Pays-Bas, et momentanément à celui d'Angleterre.

---

(1) *Der Moderne Kapitalismus,* Leipzig, 1902.

(2) Cette thèse a été admirablement réfutée par H. Pirenne, *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme.* [Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1914, p. 258 et suiv.] Les théories de Sombart ont été d'ailleurs battues en brèche dès l'apparition de son livre, notamment par G. von Below, *Die Entstehung des modernen Kapitalismus.* (Historische Zeitschrift, 1903, pp. 432-485.)

Les noms d'Englebert II au XV^e^, de Guillaume le Taciturne au XVI^e^, et des divers stadhouders au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle sont trop connus pour que nous ayons besoin de rappeler leur biographie. Par contre, par une de ces injustices trop fréquentes du sort, la carrière du petit bâtard Willem Snikkerieme, le vrai fondateur de la fortune des Nassau, était aussi bien qu'inconnue.

En lui consacrant les pages qu'on vient de lire, nous avons fait notre possible pour réparer cet oubli.

APPENDICES

a) *Les sceaux de Guillaume de Duvenvoorde.*

Nous avons retrouvé trois types différents de sceaux dont fit usage Guillaume de Duvenvoorde.

Le premier est appendu à une charte du 26 juillet 1327 (1). On y voit un écu à 3 croissants (Duvenvoorde) brisé d'un bâton. Comme cimier un plumail issant d'une cuve.

A cette époque, il n'était pas encore chevalier.

Le deuxième type (planche n° 1), dont on rencontre de nombreux exemplaires entre 1334 et 1345 (2), porte le même écu penché et timbré d'un casque orné d'un volet et cimé d'un chapeau garni de deux boules : le tout supporté par deux griffons et accompagné du haut d'un π (pi) et du bas d'un dragon grimpant sur l'encadrement entourant les armoiries. Légende :

S' * WILELMI * DE * DVVENVOERDE * MILIT'.

Il est probable que Duvenvoorde fit confectionner ce sceau au lendemain de son accession à la chevalerie et qu'il en fit usage jusque dans les dernières années de sa vie.

Toujours est-il que ce n'est qu'en 1350 (3) que nous trouvons un exemplaire du troisième type (planche n° 2). Celui-ci est sensiblement plus grand que les deux types précédents et il s'en distingue principalement par la présence d'un contresceau.

---

(1) A. R. à La Haye. *Chartes des Comtes de Hollande.* — L'unique exemplaire retrouvé est malheureusement en trop mauvais état de conservation pour pouvoir être utilement reproduit par la photographie. Il était de dimensions plus réduites encore que le deuxième type.

(2) Voir notamment VERKOOREN, *Inventaire des Chartes du Brabant,* t. I et II.

(3) A. R. à La Haye. *Inventaire des Domaines de Nassau,* t. I, f° 2156, n° 3.

Le sceau lui-même, qui reproduit l'écu des sceaux précédents, — on y retrouve comme cimier le plumail issant d'une cuve (Wassenaer) du premier sceau, — porte comme légende : S . DNI WLMI DE DVVĒVORDE MILIT' DNI DE OEST' HOVT.

Le contresceau (planche n° 3) porte un casque à plumail et en exergue :

S'SECRETV̄ WILLI DE DVVENVORDE DNI DE OESTERHOVT.

Gelre décrit comme suit le blason de Guillaume van Duvenvoorde : D'argent à trois croissants de sable au bâton de gueules brochant. Le casque d'or. Volet de sable, doublé de sinople. Cimier : un plumail de sable issant d'une cuve d'argent. D'après le même auteur, Thierry van Duvenvoirde portait d'or à trois croissants de sable. Volet d'argent. Cimier : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux ailes de moulin à vent de gueules accostées.

N° 1.
Deuxième sceau de Guillaume de Duvenvoorde.

N° 2.
Troisième sceau de G. de Duvenvoorde.

N° 3.
Contresceau du troisième sceau.

b) *Croquis généalogique.*

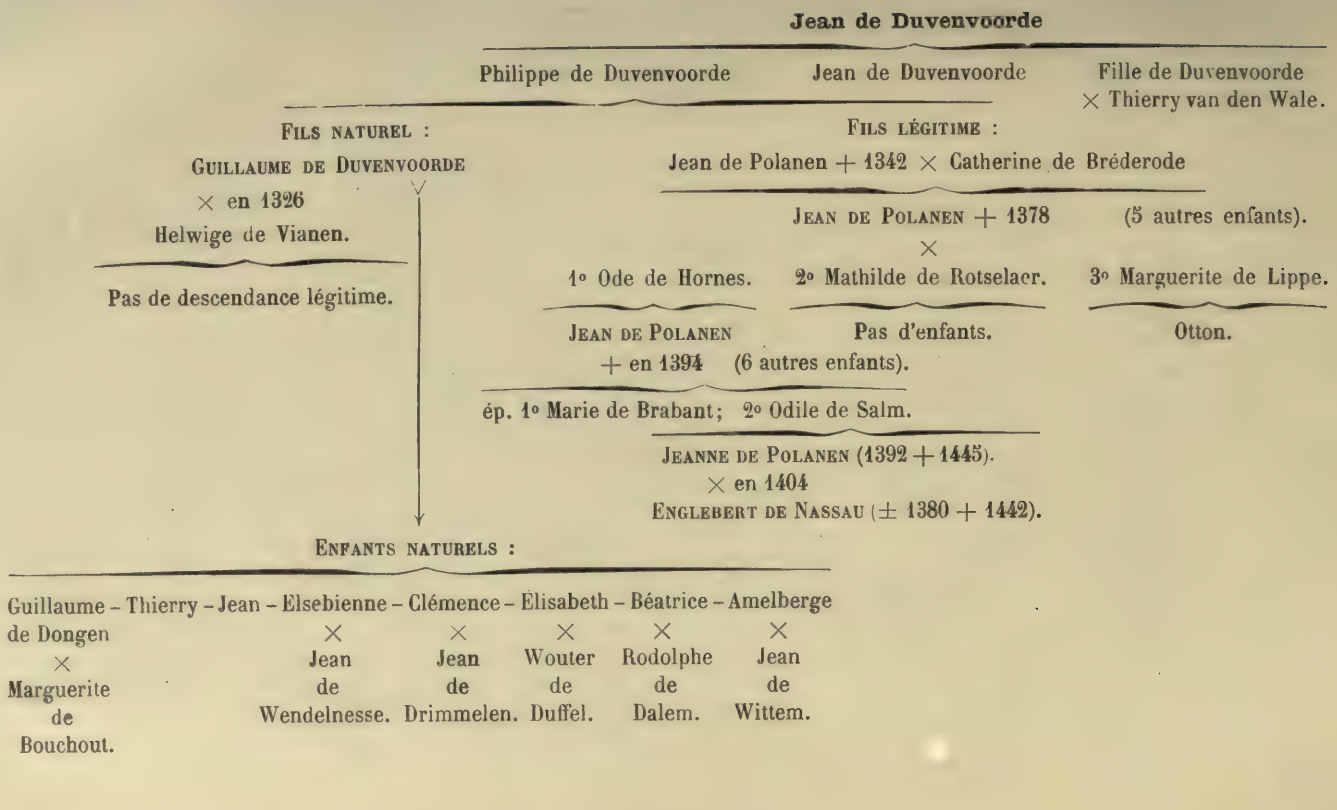

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. 3

CHAPITRE I. — La carrière de Guillaume de Duvenvoorde 7

CHAPITRE II. — La constitution de la fortune de Duvenvoorde 42

§ 1. — Opérations financières 42

§ 2. — Acquisition de rentes et de propriétés foncières. 50

a) Au sud de la Meuse 51

b) Au nord de la Meuse. 78

c) Sur les frontières du Sticht 87

d) En Zélande 92

§ 3. — Affaires commerciales 94

CHAPITRE III. — Les destinées de la fortune de Duvenvoorde 97

§ 1. — Fondations pieuses 97

§ 2. — Sa succession 105

APPENDICES :

a) Les sceaux de Guillaume de Duvenvoorde 111

b) Croquis généalogique 113

PLANCHE DES SCEAUX (hors texte).

ÉTUDE

SUR LE

COMMERCE DE LA BELGIQUE

AVEC L'ESPAGNE

AU XVIII^e SIÈCLE

PAR

JOSEPH LEFÈVRE

Docteur en philosophie et lettres
Archiviste aux Archives générales du Royaume
Lauréat du Concours des bourses de voyage, du Concours universitaire
Lauréat du Concours de l'Académie royale de Belgique

Mémoire couronné par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 3 mai 1920.

INTRODUCTION

Dans l'ensemble du commerce extérieur belge d'avant la guerre, les transactions avec l'Espagne occupaient une place importante. Nous y achetions du vin, des fruits, de l'huile d'olive, du sel, du fer, des drogueries, pour y placer en retour des grains, du café, des bois de construction, du ciment, des fils de lin, du caoutchouc ouvré. Notre commerce général avec la monarchie espagnole atteignit durant les années 1908, 1909 et 1910, 114,101,000, 116,097,000, 121,567,000 francs. Les exportations dépassaient chaque année de plusieurs millions les importations (1).

On peut voir dans ce courant ininterrompu d'affaires la continuation des relations qui existèrent entre notre pays et la péninsule Ibérique depuis le milieu du moyen âge.

C'est au XII[e] siècle, sinon antérieurement, que les expéditions faites par les croisés flamands pour secourir les princes chrétiens d'Espagne, et les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle établirent des transactions suivies entre ce pays et la Flandre. Celles-ci se continuèrent ininterrompues pendant tout le moyen âge et toute l'époque moderne.

(1 *Tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1910*, publié par le Ministère des Finances. Bruxelles, 1910, pp. 374 et suiv.

Au XIV^e^ siècle, les guerres incessantes des comtes de Flandre, rois de France et d'Angleterre, entravèrent beaucoup le commerce hispano-flamand. Des flottes marchandes furent souvent arrêtées ou même détruites, sans que jamais le trafic ait cessé.

Lorsqu'en 1435 la paix d'Arras, convenue entre Charles VII et Philippe le Bon, mit fin à cette période de guerres, le commerce avec l'Espagne prit une ampleur inconnue jusque-là. La fin du XV^e^ siècle en marque l'apogée.

Le XVI^e^ voit s'achever l'unification de l'Espagne et s'établir une union politique des Pays-Bas unifiés, eux aussi, avec la monarchie espagnole. Cette union politique aurait dû cimenter davantage encore les transactions économiques entre les deux pays. Il n'en fut rien. A en croire l'historien du commerce hispano-flamand du moyen âge, le XVI^e^ siècle marque un recul, causé par l'ensablement du port de Bruges, la possession par l'Espagne d'un énorme empire colonial et la décadence qui en résulta pour elle (1). En tout état de cause, au XVII^e^ siècle, le trafic avec l'Espagne fut beaucoup moins intense; il participa à la dépression générale de notre pays, provoquée par la séparation d'avec les Provinces-Unies et la fermeture de l'Escaut.

Le commerce entre l'Espagne et les pays de par deçà n'en resta pas moins très considérable. Le marché espagnol demeura constamment ouvert aux principales spécialités industrielles de nos provinces; les toiles particulièrement s'y écoulaient en si grandes quantités que, même dans le commerce indigène, c'étaient des noms espagnols qui en désignaient les diverses espèces. On comprend d'ailleurs à quel point l'absence d'une

---

(1) Finot, J., *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge.* Paris, 1899.

marine nationale gênait le trafic et combien lourd dut être le tribut prélevé sur les producteurs belges par les armateurs hollandais, auxquels ils étaient obligés de recourir (1).

On sait à la suite de quelles circonstances le régime espagnol prit fin en Belgique. La mort du roi Charles II déchaîna cette lutte européenne, connue sous le nom de guerre de Succession d'Espagne. Après plus de dix ans, le traité d'Utrecht (1713) morcela la monarchie de Philippe II, laissant l'Espagne et ses colonies à Philippe d'Anjou, devenu Philippe V, tandis que l'archiduc Charles (Charles VI) recevait les Pays-Bas et les possessions italiennes.

L'union dynastique de nos provinces avec l'Espagne n'avait été pour rien dans leurs rapports économiques; la séparation politique n'eut pas plus d'influence.

C'est là une chose digne de considération. Tant au moyen âge qu'à l'époque moderne, le commerce hispano-belge est absolument indépendant de l'union politique qui exista entre les deux pays durant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Il est à la fois antérieur et postérieur.

Esquisser l'histoire de cette dernière période du commerce hispano-belge de l'époque moderne est le sujet de cette étude.

La situation économique de la Belgique à l'époque autrichienne est déjà assez connue. Le trafic espagnol est un élément essentiel de cette situation.

Certains travaux d'historiens contemporains fournissent au sujet de ce commerce des indications précises :

Il y a tout d'abord le *Mémoire* de Natalis Briavoine, qui date

---

(1) Pirenne, H., *Histoire de Belgique.* Bruxelles, t. IV, 1911, p. 432.

de 1841, exposé touffu, mais plein de renseignements (1). L'*Histoire économique de la Belgique sous Charles VI* a fait l'objet d'une ample étude de M. Huisman (2). La Compagnie d'Ostende constitue le fait marquant de cette période; pourtant le commerce avec l'Espagne n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'auteur.

Nous devons beaucoup aux études de M. Van Houtte; ses deux articles sur l'*Essor économique de la Belgique sous le règne de Marie-Thérèse* (3) *et de Joseph II* (4) et surtout l'*Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime* (5) sont trop connus de tous ceux qui s'intéressent à la partie commerciale de notre histoire, pour insister sur leur importance.

Le travail de M. J. Laenen sur le *Ministère de Botta Adorno* (1749-1753) nous a fourni plusieurs données importantes. Il en est de même de l'étude de M. Vander Linden sur la *Colonisation espagnole* (6). Enfin le commerce hispano-belge du XVIII^e^ siècle, étant en somme la continuation des relations mercantiles nouées dans le haut moyen âge avec la Péninsule, il y a lieu de faire des comparaisons avec le travail déjà cité de M. Finot.

Tous ces travaux justifient, peut-on dire, l'opinion émise

---

(1) *Mémoire sur l'état de la population des fabriques, des manufactures et du commerce.* (Mémoires couronnés de l'Académie royale), t. XIV, 2e partie.

(2) *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI.* Bruxelles-Paris, 1902.

(3) *Revue générale*, 1910, pp. 671-708.

(4) *Viertel Jahrschrift für social und wirdtschaftsgeschichte*, 1910, pp. 352 et suiv.

(5) Gand, Van Rysselberghe, 1920.

(6) de Lannoy, Ch. et Van der Linden, H., *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne.* Bruxelles, 1907.

ci-dessus que l'histoire des relations commerciales hispano-belges n'est plus à faire tout entière.

On sait parfaitement que durant la période autrichienne, il y eut entre l'Espagne et notre pays un commerce considérable, consistant en échange de fruits, de vins, de sel, de teintures coloniales, contre des toiles, des fils et des dentelles belges. On sait aussi que le commerce avec l'Espagne était le plus important et le plus lucratif que faisaient les Pays-Bas à cette époque.

Les grandes lignes du sujet ainsi tracées, il restait à préciser quelle fut sur ce trafic l'action du Gouvernement autrichien, faire voir par quels ports et par quels vaisseaux se faisaient les expéditions, préciser quels sont les produits échangés en délimitant leur importance réciproque, examiner comment les Belges arrivaient à faire du trafic avec les colonies espagnoles, réunir les notions éparses sur les établissements flamands en Espagne, déterminer, enfin, l'importance du commerce en question. C'est ce que nous avons tenté.

Pour le faire, nous avons réuni les notions éparses dans les différents travaux cités ci-dessus et nous nous sommes surtout adressé aux sources.

Les principales collections d'archives relatives au XVIII[e] siècle et conservées au dépôt de Bruxelles sont : la *Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*, la *Secrétairerie d'État et de Guerre*, qui comprend entre autres les documents du *Comité de Commerce* (1); le *Conseil Privé* et le *Conseil des Finances*.

Nous avons mis à profit certains travaux de M. Gilliodts : le

---

(1) Mees, J., *Inventaire des archives du Comité de Commerce*. Bruxelles, Hayez, 1914.

Cartulaire de l'ancien Consulat d'Espagne (1), *de l'Étaple* (2), *du Grand Tonlieu* (3). Dans ces trois publications, l'auteur a mis à jour une quantité considérable de documents relatifs à l'histoire économique de la ville de Bruges et des Pays-Bas en général.

Nous avons poussé aussi une pointe à l'étranger. La bibliothèque de la Chambre de commerce actuelle de Dunkerque conserve une série de registres de résolutions de la Chambre de commerce établie en cette ville par Louis XIV en 1702. Grâce à l'obligeance et à l'amabilité de son bibliothécaire, M. L. Baron, nous avons pu tout à loisir les consulter et en extraire bien des détails pleins d'intérêt.

Les sources littéraires sont aussi très abondantes.

Au XVIII^e^ siècle, les questions économiques sont au premier plan des préoccupations du gouvernement et des particuliers.

La protection, témoignée par les autorités constituées au relèvement matériel de la nation, amena une avalanche de mémoires de tout genre et de toute étendue sur la situation du commerce, de l'industrie, etc. Ces mémoires sont de valeur très inégale.

Quelques-uns méritent d'être cités; ce sont ceux de Wynants (4), de Cuvelier (5), de Neny (6), de Delplancq (7). Il faut y ajouter le recueil des mémoires divers qu'a suscités la crise

---

(1) *Cartulaire de l'ancien Consulat d'Espagne à Bruges.* Bruges, t. II, 1902.
(2) *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges.* Bruges, t. IV, 1906.
(3) *Cartulaire de l'ancien Grand Tonlieu de Bruges.* Bruges, t. VI, 1909.
(4) Publié par M. J. Cuvelier, B. C. R. H., t. LXXXI, pp. 27-52.
(5) *Mémoire pour le redressement des affaires aux Pays-Bas présenté au mois de février 1733 à l'Empereur à Vienne.* C. M. 836.
(6) *Mémoire historique et politique des Pays-Bas autrichiens.* Bruxelles, 1785.
(7) Publié par M. Van Houtte, article cité dans *Vierteljahrschrift.*

commerciale de 1787 (1). La palme revient incontestablement aux mémoires de Guillaume Schamp. Celui-ci, négociant gantois, fut chargé, au milieu du XVIII^e siècle, d'une mission diplomatique en Espagne, en vue d'obtenir du gouvernement espagnol des faveurs d'ordre commercial. A cette occasion il composa toute une série d'écrits sur le commerce hispano-belge.

Ceci dit sur les sources, il nous reste à exposer comment nous avons ordonné la matière.

L'histoire des relations commerciales existant entre les deux pays est assurément une question complexe, qui relève à la fois de l'histoire générale et de l'histoire spéciale. On y rencontre les faits les plus divers : les guerres, les traités de paix, les alliances entre les souverains, en l'occurrence Philippe V (1700-1746), Ferdinand VI (1746-1759), Charles III (1759-1788), d'une part, Charles VI (1711-1740), Marie-Thérèse (1740-1780), Joseph II (1780-1790), d'autre part, exercent une influence indéniable sur le commerce de leurs sujets. D'un autre côté, les faits d'ordre économique proprement dits sont des plus variés : nature des produits échangés, voies de communication, lignes de navigation, commerce colonial et tant d'autres.

Comment classer tout cela ?

Le cadre chronologique ne paraît pas admissible. Certains faits ne s'y prêtent pas, parce qu'ils sont permanents. Le commerce hispano-belge est essentiellement conservateur. Sous bien des aspects, il est en 1793 ce qu'il était en 1715. N'établir d'autre distinction que celle que fournit le cours des ans serait s'exposer à la plus grande confusion,

Il fallait trouver autre chose.

---

(1) *Recueil de mémoires sur le Commerce des Pays-Bas autrichiens...*

L'étude qu'on va lire est divisée en deux parties : la première traite de l'histoire générale ou diplomatique, la seconde de l'histoire économique.

Les trois premiers chapitres forment la première partie. Le premier et le deuxième concernent le commerce lui-même. La matière se divise tout naturellement en deux parties par la date de 1748. Le traité d'Aix-la-Chapelle et la restauration autrichienne en Belgique, qui en fut la conséquence, forment des faits marquants, non seulement dans l'histoire politique, mais encore et surtout dans l'histoire économique. On sait combien fut grande l'influence exercée par la dénonciation du traité de la Barrière et l'élaboration d'une législation douanière nouvelle, conçue dans un sens de protection. Le troisième chapitre est consacré à la navigation belge vers l'Espagne. Celle-ci, réduite à rien au début du XVIII^e^ siècle, par suite du manque de protection contre les corsaires de Barbarie, ne prospéra guère de 1715 à 1793. Envisagé à ce point de vue, tout le XVIII^e^ siècle forme pour le commerce hispano-belge une seule période.

La seconde partie comprend les chapitres IV, V et VI.

Le quatrième étudie les produits échangés. Celui qui veut savoir ce qu'étaient nos relations d'alors avec la Péninsule doit connaître ce qu'on y achetait et ce qu'on y vendait.

Nous avons réservé au chapitre V la question du commerce avec les colonies. Nous aidant du travail de M. Vander Linden, nous avons tâché de montrer comment les Pays-Bas arrivaient à faire le trafic avec les colonies espagnoles. Ce chapitre est de tous le moins original ; les sources sont à ce sujet d'un laconisme extrême. Le sixième chapitre traite des établissements flamands en Espagne et des consuls que les rois catholiques et nos souverains établirent respectivement.

Le septième chapitre tend à mettre en évidence l'importance et les caractères distinctifs du commerce hispano-belge.

Une vue d'ensemble résume l'exposé et indique les conclusions. Le présent travail a été jugé par trois jurys différents : celui du concours des bourses de voyage de 1914, celui du concours universitaire de 1913-1915, celui du concours de l'Académie royale de 1912-1914.

Au cours de ces différentes épreuves, nous avons reçu des maîtres éminents, à l'appréciation de qui notre travail était soumis, les plus précieux encouragements. Nous gardons le meilleur souvenir de ces rencontres avec M. Hubert, recteur de l'Université de Liége, le R. P. Delehaye, MM. Van Houtte, Huisman, Vander Essen, professeurs aux universités de Gand, Bruxelles et Louvain.

Nous sommes infiniment obligé à MM. Mahaim et Cuvelier des rapports que, conjointement avec M. Hubert, ils ont bien voulu faire à l'Académie. Que tous veuillent trouver ici l'hommage de notre respect et de notre gratitude !

Cette étude est une dissertation d'étudiant. Préparée jadis au Séminaire historique de Louvain, elle fut exécutée avec l'assistance incessante de son inoubliable directeur, M. le chanoine Cauchie. En la soumettant au jugement du public, nous renouvelons le désir exprimé jadis devant les divers jurys cités ci-dessus. Puisse-t-elle ne pas paraître trop indigne de l'enseignement et de la formation que nous avons reçus, aux années déjà lointaines où nous étions, nous aussi, élève de l'Alma Mater et dont nous garderons à jamais le souvenir impérissable.

SIGLES.

Ch. A. P. B. = Chancellerie autrichienne des Pays-Bas.
S. E. G. = Secrétairerie d'État et de Guerre.
Com. Com. = Comité de Commerce.
C. Ét. = Conseil d'État.
C. P. = Conseil privé.
C. G. Gl. = Conseil du Gouvernement général.
C. Fin. = Conseil des Finances.
Reg. D. E. S. = Registres aux Droits d'entrée et de sortie.
C. M. = Cartulaires et manuscrits.
P. C. W. = Papiers de Castillon et Wauters.
B. R. B. = Bibliothèque royale de Belgique.
Ch. de C. de D. = Chambre de Commerce de Dunkerque.
B. C. R. H. = *Bulletin de la Commission royale d'Histoire.*

LISTE DES OUVRAGES CITÉS.

Beer, A., *Die oesterreichische Handelspolitik unter Maria Theresia und Joseph II* (Archiv für oesterreichische Geschichte). Vienne, t. LXXXII, 1899.

Briavoine, N., *Mémoire sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce* (Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, t. XIV, 2e partie, 1841.

Cauchie, A., *Le comte L.-C.-M. de Barbiano di Belgiojoso et ses papiers d'État conservés à Milan* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire). Bruxelles, 1912.

Cuvelier, J., *Le Commerce, l'Industrie et l'Administration dans les Pays-Bas autrichiens au commencement du XVIIIe siècle. Enquête du comte Wynants* (Bull. de la Commission royale d'histoire). Bruxelles, 1912.

De Lannoy, Ch., et Van der Linden, H., *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne.* Bruxelles, 1907.

Del Cantillo, A., *Tratados de paz y de commercio.* Madrid, 1843.

Desdevises du Dezert, *L'Espagne de l'ancien régime.* Paris, t. III, 1904.

De Ulloa, *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne.* Amsterdam, 1783.

De Ustariz, *Théorie et pratique du commerce et de la marine.* Paris, 1753.

Finot, J., *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge* (Annales du Comité flamand de France). Paris, 1899.

Gilliodts-Van Severen, *Cartulaire de l'ancien Grand Tonlieu de Bruges.* Bruges, t. VI, 1909.

Gilliodts-Van Severen, *Cartulaire de l'ancienne Étaple de Bruges.* Bruges, t. IV, 1906.

Gilliodts-Van Severen,, *Cartulaire de l'ancien Consulat d'Espagne à Bruges.* Bruges, t. II, 1902.

Huisman, M., *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI.* Bruxelles, 1902.

Julin, A., *Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIIIe siècle (1764)* (Mémoires couronnés et autres Mémoires de l'Académie royale). Bruxelles, Hayez, t. LXIII, 1903-1904.

LAENEN, J., *Le Ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse*, 1749-1753. Anvers, 1899.

MEES, J., *Inventaire des Archives du Comité de Commerce.* Bruxelles, Hayez, 1914.

MEES, J., *La Statistique douanière de la Belgique* (REVUE BELGE D'HISTOIRE). Louvain, 1914.

NOEL, O., *Histoire du Commerce du monde.* Paris, 1894.

PIRENNE, H., *Histoire de Belgique.* Bruxelles, t. IV, 1911.

... *Recueil des mémoires sur le Commerce des Pays-Bas autrichiens, suivi d'un recueil complet de pièces relatives à la pêche nationale.* S. l., 1787.

RICARD, S., *Traité général du Commerce.* Amsterdam, 1781.

ROUSSET, *Recueil historique.* La Haye, t. II, 1728.

SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du Commerce.* Paris, 1745.

VAN HOUTTE, M., *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime.* Gand, Van Rysselberghe, 1920.

VAN HOUTTE, M., *Contribution à l'histoire commerciale des États de l'empereur Joseph II* (VIERTELJAHRSCHRIFT FÜR SOCIAL- UND WIRDTSCHAFTSGESCHICHTE), 1910.

VAN HOUTTE, M., *L'essor économique de la Belgique sous le règne de Marie-Thérèse* (REVUE GÉNÉRALE). Bruxelles, 1910.

VIGNOLS, L., *La Piraterie de l'Atlantique au XVIII^e siècle* (ANNALES DE BRETAGNE), t. V, 1890-1891.

WILLEMSEN, G., *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIII^e siècle* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND). Gand, t VII, 1907.

ÉTUDE

SUR LE

COMMERCE DE LA BELGIQUE

AVEC L'ESPAGNE

AU XVIII^e^ SIÈCLE

CHAPITRE I.

Situation générale du commerce hispano-belge durant la première moitié du XVIII^e^ siècle.

Le commerce hispano-belge pendant la guerre de Succession d'Espagne. — La reprise du commerce en 1720. — L'affaire Van der Mandere. — L'alliance de Vienne; le traité de commerce, ses stipulations. — Il n'est jamais appliqué. Le commerce continue sans interruption. — Enquête de Wynants. L'affaire des avocatoires. — Le mémoire de la Chambre de commerce de Gand. — Situation faite aux produits belges par les douanes espagnoles. — Les traités d'Aix-la-Chapelle et d'Aranjuez.

Le traité d'Utrecht, qui termine la guerre de Succession d'Espagne et inaugure la période de l'histoire de Belgique appelée autrichienne, n'amena qu'une paix relative. Charles VI se flatta de tenir la France, seul, en échec. Une brève campagne de Villars le contraignit à renoncer à ses prétentions et à signer le traité de Rastadt (1714), par lequel il obtenait les Pays-Bas, Naples, le Milanais, le Mantouan et la Sardaigne, mais devait se désister du trône d'Espagne.

Ce démembrement de la monarchie espagnole ne satisfit ni

l'un ni l'autre des prétendants. En 1717, Philippe V, qui n'avait acquiescé que malgré lui au traité de Rastadt, poussé par Élisabeth Farnèse et Alberoni, reprit la lutte, dans l'espoir de chasser les Autrichiens de l'Italie. Cette tentative fut vaine; l'intervention énergique de la France et de l'Angleterre força Philippe V à renoncer à ses projets.

La guerre de Succession d'Espagne avait eu une fâcheuse influence sur les relations commerciales de nos provinces avec la Péninsule. Notre séparation d'avec l'Espagne et l'état d'hostilités latentes qui subsistèrent entre les gouvernements de Vienne et de Madrid portèrent un coup sensible à nos transactions avec les ports espagnols. Le pavillon de Bourgogne n'y était plus respecté et, privés de vaisseaux d'escorte, redoutant les embuscades et les attaques des Barbaresques, les négociants flamands hésitaient à demander des lettres de mer et préféraient confier leurs capitaux à des entreprises anglaises et hollandaises (1).

En 1725, le marquis de Prié, dans la relation faite à Charles VI de sa gestion, déclarait qu'il n'avait pu, dès le début de son administration, songer à remettre en activité comme il le fallait le commerce avec l'Espagne, qui est — disait-il — le meilleur que les Brabançons et Flamands aient fait en Europe et puissent faire à l'avenir, à cause de la rupture entre les cours de Vienne et de Madrid (2).

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il y eut une cessation absolue du trafic avec l'Espagne.

Il y a à ce sujet une déclaration non équivoque de la Chambre légale des marchands de Bruges. Dans une lettre adressée au collège de la ville, ils déclarent que malgré la guerre ils n'ont cessé d'envoyer en Espagne, par des navires neutres, des quantités abondantes de toiles, dentelles, saies et serviettes (3).

---

(1) Huisman, *op. cit.*, p. 75.
(2) S. E. G., reg. 888, fol. 110 v°.
(3) Gilliodts-Van Severen, *Cartulaire du Grand Tonlieu*, t. VI, pp. 4-5.

Ce n'en était pas moins une situation peu favorable au développement et à la sécurité du commerce, et l'obligation de recourir à des intermédiaires étrangers devait être une lourde charge pour notre trafic.

On possède d'ailleurs des indications sur ce commerce de contrebande. Depuis la fin du XVII[e] siècle, c'était par Dunkerque que les marchandises des Pays-Bas étaient envoyées en Espagne. Ce transit (Pays-Bas-Espagne via Flandre française) avait été organisé par trois arrêts du Conseil d'État de Paris, des 22 juin et 15 juillet 1688 et du 16 septembre 1702. Les deux premiers ne s'appliquaient qu'aux seules marchandises destinées à passer de Flandre à Cadix; l'édit du 16 septembre 1702 englobait toutes les marchandises des Pays-Bas et était destiné à faire la concurrence aux Hollandais (1).

Ces deux transits furent révoqués en 1706, lors de l'occupation des Pays-Bas par la Hollande. Le 3 août de cette année, il fut défendu absolument de laisser entrer des marchandises des Pays-Bas en France, soit pour la consommation dans le royaume soit pour l'envoi en Espagne (2).

La voie de Dunkerque fermée, on se remit, de concert cette fois avec les Hollandais, à faire des expéditions en ligne directe vers l'Espagne. Elles partaient d'Ostende, par l'intermédiaire d'un navire neutre, ou simulé tel, muni de papiers falsifiés, et qui à Cadix cherchait, et réussissait, à corrompre les douaniers. La chambre de commerce de Dunkerque était informée, au mois de septembre 1711, qu'il y avait en ce moment trois vaisseaux en charge à Ostende pour Cadix : la *Ville de Londres*, l'*Anne* et la *Marie*. Tous trois étaient de construction anglaise et leurs papiers les déclaraient irlandais! Sur chaque vaisseau, il y avait deux capitaines, un Irlandais *pour la façade* et un Ostendais.

---

(1) C. de C. de D., reg. IV, fol. 50. Le texte de l'arrêt du Conseil d'État qui organisa le « convoi » de Dunkerque à Cadix et le transit des Pays-Bas se trouve inséré dans la même collection, reg. XII, fol. 34.

(2) C. de C. de D., reg. III, fol. 68.

La chambre connaît même les noms de ces derniers. En réalité la propriété de ces vaisseaux était commune à des Hollandais et à des Flamands. La cargaison consistait en marchandises des Pays-Bas, de la Flandre française envahie et de Hollande.

Le déchargement en Espagne se fait sans peine. Un capitaine de vaisseau chargé d'une expédition de ce genre avait déclaré à son retour qu'il ne lui avait coûté que 200 pistoles de *pourboire* au Gouverneur de Cadix et à ses officiers (1).

L'interdiction de faire le commerce avec l'ennemi n'était d'ailleurs pas observée rigoureusement en Espagne. En 1710, on prétendait aux Pays-Bas que le roi d'Espagne avait permis aux sujets des diverses nations en guerre avec lui de venir faire le commerce dans ses États (2). En fait, le 4 juillet 1711, on publia à Cadix un arrêt du Conseil d'État, permettant à tout navire de nationalité ennemie de fréquenter les ports de la Péninsule (3).

Des démarches furent faites alors en France pour obtenir le rétablissement du transit des Pays-Bas par Dunkerque. La chambre de commerce de cette ville mena une campagne active dans ce sens. Elle déclare que des marchands de Lille, Gand, Bruges, désirent faire à nouveau leurs expéditions par Dunkerque, encore que la voie directe par Ostende leur est ouverte, tant parce qu'ils sont habitués à la route de Dunkerque, que parce qu'ils ont plus de confiance dans la navigation française. Ils offrent de payer un droit de transit montant jusqu'à 3 % (4).

A Paris on fit des objections, tant sur le danger de permettre le passage de marchandises belges, parmi lesquelles se glisseraient sans doute des produits hollandais, que sur l'opportunité d'entraver les expéditions de marchandises belges pour assurer

---

(1) C. de C. de D., reg. V, fol. 246.
(2) Ibid., reg. V, fol. 83 v°.
(3) Ibid., reg. V, fol. 245.
(4) Ibid., reg. V, fol. 80.

d'autant plus de débit en Espagne aux produits français (1).

En 1715 la question est toujours en discussion.

Un mémoire de M. de Tugghe, membre de la chambre de commerce de Dunkerque, sur l'état de cette ville, daté du 6 mars 1715, fait voir toute l'importance de la question.

Le commerce de Dunkerque, dit-il, augmenterait sensiblement si Sa Majesté voulait bien encore accorder le rétablissement du transit des marchandises de la Flandre espagnole destinées à passer à Cadix et vice versa. Ce transit, accordé en 1688, avait pris dès l'abord un développement considérable. Au lieu que précédemment on ne voyait que deux ou trois frégates partir annuellement de Dunkerque vers Cadix, ce nombre est monté à plus de vingt dans la suite. Le rétablissement de ce trafic aurait les conséquences les plus heureuses. Dunkerque ne serait pas seule à en profiter : Lille, Douai, Cambrai se ressentiraient de l'augmentation de la navigation de Dunkerque vers l'Espagne et le Portugal. Les manufactures françaises se développeraient, par la facilité qu'auraient les négociants de faire venir des Pays-Bas les assortiments nécessaires à leur cargaison.

Les Belges préféraient toujours Dunkerque à Ostende. Dans ce dernier port, peu fréquenté, les vaisseaux devaient rester trop longtemps en charge.

Il n'y avait pas lieu de douter que tout le commerce des Pays-Bas avec l'Espagne et le Portugal ne reprît aussitôt la voie de Dunkerque (2).

Ces raisons pressantes n'eurent aucune influence.

Le 2 avril 1720 fut conclu à La Haye un armistice entre les rois d'Espagne, d'Angleterre, de France et de Sardaigne et l'Empereur, et il fut convenu qu'à l'avenir le commerce serait permis entre les sujets des différents contractants, et serait remis sur le pied où il se trouvait avant la guerre (3).

---

(1) C. de C. de D., reg. V, fol. 83 v°.

(2) Ibid., reg. VI, fol. 134 et suiv.

(3) Del. Cantillo, A., *Tratados de paz y de commercio*. Madrid, 1843, pp. 91 et seq.

Le commerce reprit alors d'une façon directe et définitive pour le plus grand avantage de nos manufactures de toiles et de dentelles. La Cour de Madrid, conformément au traité de La Haye, permit l'entrée dans les ports d'Espagne à tous les produits belges; elle exempta ceux-ci du paiement d'un droit spécial appelé le droit d'habitation et montant à 15 % de la valeur des marchandises : les Pays-Bas étaient mis de la sorte sur le même pied que les autres nations trafiquant en Espagne (1). Aussi les marchands se remirent-ils à faire des envois considérables. Ils furent, dit une consulte du Conseil d'État, « *encouragés à se donner au commerce d'Espagne et y mettre des capitaux très abondants et y envoyer des manufactures, marchandises et autres denrées de ces pays, dans une ferme confiance qu'ils y seraient dans une pleine sûreté et d'en tirer un avantage considérable* (2) ».

Ce qui prouve bien l'importance que reprit dès l'abord le commerce avec l'Espagne, c'est la démarche collective de quarante négociants gantois et anversois auprès du gouvernement autrichien, pour qu'un conseil définitif fût nommé à Cadix, et cela « *pour le rétablissement du commerce qu'eux-mêmes et d'autres négociants de ce pays entretenaient avec l'Espagne* ».

Les négociants gantois qui signent cette demande sont les suivants : Carlos Jacobs, Ludovicus de Wulf, Jacob Baut, Joan de Potter, A. Coquiet, Guillelmo Schamp, Norberto van Reysschoot, J.-Frans van Cottem, Juan-Baptista Soenens, J.-Ludovis Goethals, Ch.-Fra. de Pouillon, Adriaen van den Haute, François de Potter, R. Duerinck, Abraham van den Bemde, Pedro Cardon, Moermans et Soen, Gansman, Peterbrouck, Frans Poelman, Jacques Huebens, J.-Baptiste Coquet et Jean-Baptiste Grenier (3). Les Anversois sont : Er. van Pruysen, Paulo Charle, Joannes Steffans, Michel Gilles, Adriano

---

(1) Consulte du Conseil d'État du 14 janvier 1721. C. Ét. c. 412.
(2) Idem, C. Ét. c. 412.
(3) La lettre des Gantois est datée du 4 avril 1720. Ch. A. P. B.

Boemans, Gio Batta Ferrari, Pietro Proli, André Peytier, Jacobo Vernimmen, Alexandro van Benimel, Juan-Baptista Sebenaert, Christiaen Pedro Vermolen, Jean-Carlo Heussens, Jean-Francisco Kerstens, Jean Snoeyens, Jean van der Elst, Thomas de Peet (1).

Peu après la reprise du commerce avec l'Espagne, les négociants de la Flandre eurent à se plaindre de la conduite maladroite d'un receveur des contributions de Gand, nommé van der Mandere, qui recommençait des poursuites pour obtenir la confiscation des biens des Belges se trouvant au service de l'Espagne. Cette attitude causait aux négociants de vives appréhensions. Ils craignaient que la Cour de Madrid n'usât de représailles et ne provoquât une rupture des relations commerciales rétablies (2).

Les États de Flandre appuyèrent cette représentation et demandèrent au marquis de Prié de suspendre les confiscations; le Conseil d'État, consulté à ce sujet, engagea le Gouvernement à faire droit à la demande et à rassurer les négociants en leur faisant connaître par voie d'affiches la décision prise (3).

---

(1) Celle des Anversois, identique à la précédente, est du 10 du même mois. Ibid.

(2) Consulte du Conseil d'État, 14 janvier 1721. C. Ét. c. 412. — On peut rapprocher de cette requête des marchands belges au Gouvernement, une lettre de la Chambre de commerce de Bruges au magistrat de cette ville et concernant la même affaire : *Il est à craindre* — disent-ils — *qu'en Espagne, on ne confisque aussi en représaille les marchandises de ce pays, ce qui causerait aux marchands une perte irréparable, puisque nos toiles, dentelles, saies et serviettes (estans les principales fabriques de ce pays) en sont abondamment tirées, là où les marchands de ce pays (nonobstant la guerre) ont continué de les envoyer par vaisseaux neutres, dont plusieurs des dites marchandises que depuis la cessation d'armes on a continué d'envoyer en Espagne directement par vaisseaux de ce pays en toute liberté; et, comme de ce commerce dépendent plusieurs millions, et pour ainsi dire l'unique débit de nos fabriques, les supplians se réfèrent vers vous, Messieurs, les priant, en tout respect, d'intercéder afin que les susdits ordres et sommations puissent cesser pour éviter la susdite représaille et la perte totale de nos fabriques quoyfaisant*, etc. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire du Grand Tonlieu*, VI, pp. 4 et 5.

(3) Consulte du Conseil d'État, 4 juin 1724. C. Ét. c. 412.

Cet incident, peu grave en lui-même, est cependant significatif; il montre bien l'importance qu'avait déjà reprise à cette époque le commerce hispano-flamand.

Les transactions commerciales une fois rétablies, on en vint bien vite à parler de la conclusion d'un traité de commerce. En 1722 déjà, le marquis de Prié avait chargé Jacques Vermolen, consul intérimaire de la nation flamande à Cadix, de composer un mémoire *concernant les points et articles qu'on pourrait demander dans un traité de commerce à conclure éventuellement*.

Le consul s'exécuta et son mémoire fut soumis à l'appréciation de de Fraula, directeur général des finances, de de Neny et de de Castillon, qui, de commun accord, y apportèrent des changements (1). Le texte ainsi amendé nous est conservé (2).

Le mémoire de Vermolen est un vrai projet de traité de commerce; il ne comprend pas moins de 27 articles. On y relève certaines stipulations intéressantes.

Les sujets de l'Empereur ne devaient pas payer de droits plus élevés que ceux de la nation la plus favorisée et jouiraient des mêmes grâces et rabais que ceux-ci (3); les marchandises pourraient être vendues en gros ou en détail au gré des négociants (4); les lettres de change que l'on négocierait en Espagne ne pourraient être acquittées qu'en monnaie *de poids ou de valeur intrinsèque qu'elles auront au jour de la négociation* (5). de Castillon justifiait ce dernier article en disant que les préjudices qu'on avait soufferts en France à la suite des altérations de la monnaie le rendaient nécessaire; on voulait éviter de tomber dans les mêmes inconvénients en Espagne (6).

---

(1) Pris au Conseil d'État, 4 juin 1724, C. Ét. c. 412.

(2) Il en existe à notre connaissance deux exemplaires. Le premier se trouve C. Ét. c. 412, le second dans la liasse 8 des *Papiers de Castillon et Wauters*.

(3) Article III.

(4) Article VII.

(5) Article XX.

(6) Note marginale dans le manuscrit de Castillon P. C. W. 8.

Le projet Vermolen demandait également des mesures de protection en faveur des sujets impériaux établis en Espagne. Aucun magistrat espagnol ne pourrait prétendre visiter les maisons des négociants (1); on ne pourrait se saisir de leurs biens, ni les contraindre à une fonction militaire (2).

L'Empereur pourrait établir des consuls en Espagne; ceux-ci auraient le pouvoir de nommer un chancelier, devant qui les sujets impériaux pourraient passer toutes sortes d'actes, testaments, donations, etc. (3). Ceux de la nation flamande et allemande pourraient nommer un *juge conservateur*, dont la fonction serait de juger et trancher les difficultés et procès qui pourraient naître entre eux et les membres de quelque autre nation, après en avoir délibéré avec le consul (4). Un *juge conservateur* était nécessaire, d'après de Castillon, pour soustraire les marchands à la juridiction fâcheuse et onéreuse des juges ordinaires (5).

Commentant ce projet de traité de commerce, dans une lettre au Conseil d'État, de Castillon disait que l'Empereur avait le droit de demander et d'espérer des conditions plus avantageuses, même une préférence marquée sur les autres souverains, et cela en retour de la renonciation qu'il faisait de ses droits sur la monarchie espagnole (6).

Dans le mémoire de Vermolen on ne trouve aucune allusion au commerce avec les colonies espagnoles. de Castillon, écrivant au Conseil d'État, suggère, pour le cas où les négociations prendraient une tournure favorable, de demander de trafiquer avec l'Amérique, tout comme l'Angleterre l'avait obtenu.

A côté du projet Vermolen, qui a, comme on l'a vu, un caractère officiel, il existe un autre mémoire daté de Vienne, émanant

---

(1) Article VI.
(2) Articles XII et XIII.
(3) Article XIV.
(4) Article XVI.
(5) Note marginale sur le manuscrit de Castillon. P. C. W. 8.
(6) de Castillon au Conseil d'État. C. Ét. c. 412.

d'Adrien de Tourlon. Rédigé en Espagnol, il est beaucoup moins étendu que celui du consul de Cadix (1).

Liberté du commerce, égalité avec les autres nations, nomination de juges conservateurs, toutes ces questions mettent de Tourlon d'accord avec Vermolen. En outre, il est question ici du commerce colonial. En compensation de la renonciation à ses droits sur la monarchie espagnole, l'Empereur devait demander pour ses sujets le droit d'envoyer chaque année quatre vaisseaux en Amérique.

Les conférences de Cambrai, à l'occasion desquelles on espérait la conclusion du traité de commerce entre les Cours de Vienne et de Madrid (2), traînèrent en longueur et n'aboutirent à rien. L'année suivante, à la suite de la mort du roi d'Espagne, Louis Ier, du retour au trône de Philippe V et de l'ambitieuse Élisabeth Farnèse; à la suite aussi de la politique maladroite du duc de Bourbon et de la rupture des fiançailles de Louis XV avec l'infante Victoire d'Espagne, la Cour de Madrid, par une volte-face imprévue, abandonna ses alliés de la veille, la France et l'Angleterre, pour se jeter dans les bras de l'Autriche. L'alliance fut à la fois dynastique, politique et économique; elle fut scellée par les trois actes diplomatiques connus sous le nom de traités de Vienne : un traité de paix et d'amitié, un traité d'alliance défensive et un traité de navigation et de commerce, signés à Vienne les 30 avril et 1er mai 1725 (3).

Le traité de commerce est le seul qui doit nous arrêter; il est d'autant plus intéressant qu'il est le premier traité de ce genre conclu entre l'Espagne et l'Empire, et que durant tout le cours du XVIIIe siècle, on n'en conclut pas un second. La chancellerie autrichienne avait chargé J. Du Mont, le célèbre publiciste, auteur du corps universel et diplomatique, de dresser le plan de

---

(1) Le texte se trouve Ch. A. P. B., reg. 964, fo 290-292.

(2) Prié au Conseil d'État, 4 juin 1724. C. Ét. c. 412.

(3) Le texte des traités se trouve dans Rousset, *Recueil historique*, t. II, La Haye, 1728, pp. 110 et ss., 178 et ss., 127 et ss.

cette alliance économique. Du Mont remit à Sinzendorff un projet qui ne contenait pas moins de cinquante stipulations, plus dix-sept articles séparés. Pour les rédiger, il s'était inspiré des traités de commerce de l'Espagne avec la Hollande, la France et les villes hanséatiques et surtout du traité de navigation de 1667, renouvelé à Utrecht en 1713, entre la Péninsule et l'Angleterre. Il étendait aux sujets de Charles VI et à la Compagnie d'Ostende tous les privilèges dont jouissaient en Espagne et dans ses colonies les Français, Anglais et autres; il appliquait aux Belges et aux Impériaux le traitement de la nation la plus favorisée. En outre Du Mont faisait état des desiderata des négociants belges, qui trafiquaient dans les ports espagnols, et notamment des conseils que le consul de la nation flamande à Cadix avait, à maintes reprises, suggérés dans ses mémoires.

Ripperda — dont l'alliance de Vienne était l'œuvre pour une bonne part — accepta le traité de commerce dans ses clauses générales, réservant toutefois celles qui concernaient les Indes occidentales; il rejeta également les articles séparés par lesquels Du Mont permettait à la Compagnie d'Ostende d'envoyer tous les ans à Porto-Bello et à Carthagène deux vaisseaux de cinquante tonneaux pour y vendre ses marchandises et en rapporter des produits exotiques et des métaux précieux (1).

Le traité définitif comprend 47 articles. Il établissait en principe pour les sujets des deux contractants la liberté de trafiquer entre eux, sans aucune restriction ni formalité (2).

L'article XIII concerne la question capitale, celle des droits de douane à lever de part et d'autre. Rien n'est plus contraire à l'avancement du commerce réciproque, dit le traité, que la diversité des impositions dont on charge parfois les marchandises et le taux élevé qu'elles atteignent.

Désormais les faveurs accordées aux Anglais, Français et

---

(1) Huisman, *ouvr. cit.*, pp. 325 et 326.
(2) Article I.

Hollandais seront étendues aux sujets de Charles VI. Tous les anciens droits de douane, perçus du temps de Charles II, seront remplacés par un droit unique et uniforme de 10 °/₀. Il en sera ainsi, non seulement dans les ports de Castille, comme Cadix, mais encore dans ceux des autres provinces, sauf la Biscaye et Guipuscoa.

Ces droits une fois payés, on pourra transporter les marchandises par terre et par mer, comme on voudra.

Les articles XIV et XV concernant certains droits spéciaux dits : « alcavalas cientos y millones » (1) : Aussi longtemps que les marchandises resteraient dans les magasins de la douane, il ne faudrait pas payer ces impositions, mais seulement quand on les retirerait pour les vendre ou transporter à l'intérieur du pays. Dans les ports de Biscaye et de Guipuscoa, où les lois de Castille n'étaient pas appliquées, on observerait vis-à-vis des sujets impériaux les règles appliquées à ceux des autres nations (2).

Les droits d'entrée et de sortie étant proportionnels à la valeur des produits importés ou exportés, il était de toute importance de fixer les règles à suivre pour l'évaluation. Le traité établit que, pour prévenir les querelles entre les fermiers de la douane et les marchands, on suivrait comme règle le tarif en usage pour les produits anglais. Celui-ci avait été fait de commun accord entre les rois d'Espagne et d'Angleterre, en exécution de l'article 3 du traité d'Utrecht.

Quant aux marchandises qui ne se trouvaient point évaluées dans le tarif en question, on suivrait pour elles l'ancienne coutume, qui voulait que l'estimation se fît par le fermier de la douane ou par son commis, mais avec cette réserve que si le propriétaire de la marchandise trouvait l'estimation exagérée, il

---

(1) « Alcavalas et millones » sont des droits spéciaux levés sur les poissons et autres provisions de bouche.

(2) Article XVI.

pouvait abandonner sa marchandise au douanier pour le prix auquel celui-ci l'évaluait (1).

Il était permis aux sujets des Pays-Bas de venir s'établir dans le royaume espagnol.

Les impériaux résidant dans les ports et villes d'Andalousie, de Murcie, d'Arragon, de Valence et de Catalogne et dans les provinces de Biscaye et de Guipuscoa auraient la faculté d'y louer des maisons et magasins; ils jouiraient des libertés et franchises dont jouissaient à ce sujet les Anglais et les Hollandais (2). Les avantages promis sont énumérés avec précision dans les articles 22 et suivants. On ne pourra faire aucune perquisition dans les maisons des négociants, sinon en cas de fraude contre les droits du roi, et, dans ce cas, la visite ne pourrait avoir lieu qu'en présence du consul et ne saurait entraîner que la confiscation des marchandises fraudées et non des autres, et l'obligation de payer les frais de la visite (3). Les marchands ne pouvaient être arrêtés pour d'autres dettes que celles qu'ils avaient eux-mêmes contractées, ou pour lesquelles ils se seraient eux-mêmes obligés (4). Les marchands et les membres de leurs familles ne pourraient être astreints à aucun service militaire; on ne pourrait leur imposer des fonctions de tuteur, curateur, administrateur de biens et autres de ce genre, sans leur plein consentement (5). En retour Charles VI accordait les mêmes faveurs aux marchands espagnols qui viendraient résider dans ses États.

Plusieurs articles du traité concernent les consuls.

Il y aura des consuls dans tous les ports et les villes commerçantes, où il plaira à l'Empereur ou au Roi d'en établir, pour la protection de leurs marchands, et ils jouiront de tous les droits et autorité dont jouissent ceux des autres nations (6). Leur

---

(1) Article XIX.
(2) Article XXI.
(3) Article XXII.
(4) Article XXIV.
(5) Article XXIX.
(6) Article XXIX.

compétence est définie par l'article 29. Ces consuls sont particulièrement autorisés à connaître arbitralement des différends qui pourraient survenir entre les marchands et les maîtres de navires et leurs propres mariniers, mais ils ne peuvent s'ériger en juges des contestations survenues entre leurs autres nationaux, si ce n'est comme conciliateurs choisis par les parties (1). Pour la première fois apparaît dans le traité de Vienne une défense qui prive les consuls de leur juridiction civile sur leurs nationaux (2).

L'article final est à citer en entier, car de cet article découle clairement l'esprit du traité : Il est convenu que *généralement toutes les choses qui ont été stipulées à l'avantage de la nation britannique, dans les traités de Madrid, le 23 mai 1667 et le 18 juillet 1670... soient tenues pour nommément aussi exprimées et insérées, en faveur des sujets de Sa Majesté Impériale en tant qu'elles pourront leur être appliquées, ce qui soit de même entendu à l'égard des avantages qui ont été accordés aux sujets des Provinces-Unies par le traité de Paix de Munster en 1648, le traité de marine de La Haye en 1650 et par le traité de Paix et de Commerce d'Utrecht en 1714, en sorte que si dans quelque cas il se rencontroit du doute sur ce qui devroit être observé en Espagne ou dans les autres royaumes du roi catholique à l'égard des sujets de Sa Majesté Impériale, les susdits traités et les choses qui y ont été par les précédents rois d'Espagne et par S. R. Majesté aujourd'hui régnante, accordées aux deux nations susmentionnées, doivent servir pour modèle et pour règle dans les cas douteux ou omis dans cet instrument.*

Le traité de commerce ainsi conclu était extrêmement avantageux pour les sujets de Charles VI. Les Belges en particulier, qui depuis des siècles étaient habitués à trafiquer d'une façon ininterrompue en Espagne, allaient pouvoir recommencer la

---

(1) Huisman, p. 328.

(2) O. Noël, *Histoire du commerce du monde*, t. II, 1894, p. 367. Cité par Huisman, p. 329.

concurrence aux Anglais, Français, Hollandais et autres. Conclure un pareil traité, c'était livrer toute la monarchie espagnole, sauf les Indes Occidentales, au commerce des Pays-Bas autrichiens; c'était ouvrir à la Compagnie d'Ostende un merveilleux débouché pour ses denrées coloniales (1). Il n'y avait qu'une ombre au tableau : le commerce avec les Indes Occidentales restait interdit aux habitants des Pays-Bas et aux autres sujets de l'Empereur. Philippe V reprenait sous ce point la politique suivie par ses prédécesseurs de la maison de Habsbourg. En fait l'inconvénient n'était pas si grand. Si théoriquement le commerce avec les colonies espagnoles restait le monopole de l'Espagne, en pratique les Belges, tout autant que les Anglais, Français et autres, ne se faisaient par faute d'y débiter des quantités considérables de produits, par l'entremise de prête-noms espagnols.

La conclusion de la paix, la publication du traité de navigation et de marine, provoquèrent dans nos provinces de grandes démonstrations de joie (2), mais les espérances que ce beau traité avait pu faire naître s'anéantirent bien vite.

En 1725, l'année même de la conclusion du traité, on voit déjà apparaître des plaintes à cause de sa non-exécution. Jacques Vermolen, le consul intérimaire de Cadix, proteste parce que les douaniers espagnols font payer des droits d'entrée différents aux produits belges et aux produits français. « Nos produits, dit-il, doivent encore payer les mêmes droits que ceux que l'on percevait antérieurement au traité et qui étaient de loin supérieurs à ceux exigés des produits similaires, venant de France. » Il était de toute nécessité qu'on nommât à Cadix un consul définitif pour veiller à l'exécution du traité (3).

De fait ce fameux traité de commerce n'eut aucun résultat pratique, puisqu'il ne fut jamais appliqué. L'alliance de Vienne, dont il était le fruit, n'eut elle-même qu'une durée éphémère.

---

(1) Huisman, *op. cit.*, p. 329.
(2) Id., pp. 329 et 330.
(3) Consulte du Conseil suprême, 20 décembre 1725, Ch. A. P. B., l., 151.

Les événements qui provoquèrent la rupture de l'union entre l'Autriche et l'Espagne relèvent de l'histoire diplomatique ; les considérations d'ordre économique n'y sont cependant point étrangères ; la jalousie des Puissances maritimes contre la Compagnie d'Ostende et les privilèges accordés en Espagne au commerce belge jouent un rôle prépondérant dans la formation de la Ligue de Hanovre, directement opposée à celle de Vienne. L'Europe se trouva à nouveau divisée en deux camps : la France, l'Angleterre et la Hollande d'une part ; l'Autriche et l'Espagne de l'autre. Cette situation alarmante pour la paix de l'Europe se prolongea pendant quatre ans. En 1729, la ligue de Vienne était déchirée, l'Espagne se réconciliait avec la France et l'Angleterre par le traité de Séville (29 novembre 1729), rompait avec l'Autriche, et dénonçait ouvertement le traité de commerce conclu en 1725. L'article III du nouveau traité est à ce sujet significatif : il déclare que « *les ministres de S. M. Britannique et de S. M. Très chrétienne ayant prétendu que dans les traités conclus à Vienne entre l'Empereur et le Roi d'Espagne, l'année mille sept cent vinq-cinq, il y avait plusieurs clauses qui donnaient atteinte aux articles des différents traités de commerce ou traités de paix, qui peuvent regarder le commerce, antérieurs à l'an mille sept cent vingt-cinq, S. M. C. déclare par le présent article qu'elle n'a jamais entendu accorder ni laissera subsister en vertu des dits traités de Vienne, aucun privilège contraire aux traités ci-dessus confirmés* (1) ».

Après la dénonciation des traités de Vienne, les relations diplomatiques entre l'Autriche et l'Espagne redevinrent ce qu'elles étaient depuis la mort de Charles II. Un état d'hostilité, tantôt latente, tantôt active, ne cessa d'exister entre les deux cours.

La guerre de la Succession de Pologne (1733-1734) et puis la longue guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748) remirent

---

(1) Rousset, *op. cit.*, pp. 329 et 330.

aux prises les Espagnols et les Autrichiens, et il fallut attendre jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 pour voir finir enfin la querelle austro-espagnole.

Les relations commerciales n'en continuèrent pas moins entre les Pays-Bas et l'Espagne. A diverses reprises on voit se manifester l'importance et le développement que prit durant cette époque le commerce avec la Péninsule.

En 1728, Charles VI chargea le comte Goswin Arnoul de Wynants, jurisconsulte et homme d'État éminent, né à Bruxelles en 1661 et mort à Vienne le 8 mars 1732, membre du Conseil suprême d'État pour les affaires des Pays-Bas, de procéder à une enquête dans nos provinces, pour savoir quelles seraient les mesures à prendre pour y favoriser le commerce et l'industrie. Parmi ses principaux informateurs devaient figurer Proli et de Pret.

Pierre Proli était un riche banquier milanais, établi depuis un demi-siècle à Anvers; Jacques de Pret, homme très estimé, appartenait également au monde du grand négoce anversois. Tous deux se trouvaient à la tête de la Compagnie des Indes. Cette enquête donna lieu à la composition par Wynants d'un petit factum, qui a l'avantage de contenir beaucoup de choses en peu de mots et de répondre souvent très nettement à des questions posées. L'une de ces questions, qui devait s'imposer à l'attention de Wynants et sur laquelle son mémoire donne de fait des indications précises, est l'état du commerce des provinces avec les États étrangers (1).

Le commerce avec l'Espagne ne pouvait manquer de solliciter son attention. Les détails que Wynants fournit à ce sujet sont significatifs.

Les entretiens de de Pret lui ont appris que le commerce de

---

(1) J. Cuvelier, *Le Commerce, l'Industrie et l'Administration dans les Pays-Bas autrichiens au commencement du XVIII^e siècle. Enquête du comte de Wynants*, 1728, B. C. R. H., t. 81, Bruxelles, 1912, p. 29 (le mémoire est publié *in extenso* par M. C.).

nos négociants avec l'Amérique et les Indes espagnoles prospère et se fait bien. Le commerce des dentelles *va bon train*, notamment en Espagne et aux Indes. On fait dans la Péninsule des envois très considérables de grosses toiles (1). Par contre, le commerce des laines d'Espagne se fait *faiblement*, quoique les laines d'Espagne soient très nécessaires pour le développement de la fabrication des draps, non seulement dans la province de Limbourg, où elle s'étend de plus en plus, mais dans quelques autres où l'on fabrique des draps de prix (2).

Après l'enquête de 1728 il faut attendre près de quinze années avant de voir une nouvelle intervention du gouvernement autrichien dans le commerce de ses sujets avec l'Espagne.

Dans l'entre-temps on trouve pourtant une déclaration pleine d'intérêt, contenue dans un mémoire adressé au Gouvernement, le 16 mai 1739, par le magistrat de Bruges. Tous les ans, y lit-on, on fait des envois de marchandises en Espagne. Cinq à six frégates vont annuellement du bassin de Bruges et d'Ostende à Cadix et en reviennent. En même temps le magistrat brugeois énumère les cinq vaisseaux, avec les noms de leurs capitaines, qui sont actuellement en charge dans l'un des deux ports flamands. De l'un il dit que *journellement il arrive des ballots pour lui de Gand, Bruxelles, Anvers et Tournai.* Les cinq ou six frégates dont il est question ici s'appellent le convoi de Flandre. Depuis la fermeture de l'Escaut en 1648 et jusqu'en 1658, il partait de Dunkerque. C'est après cette année seulement qu'il partait de Bruges et d'Ostende. Du mémoire du magistrat brugeois, que nous venons de citer, il semble résulter qu'il partait habituellement vers le 15 juin (3).

Les rois d'Espagne comptaient dans leurs armées bon nombre de natifs des Pays-Bas, notamment des Wallons, qui, d'après le Conseil suprême de Flandre, formaient leurs meilleurs régi-

---

(1) J. Cuvelier, *op. cit.*, p. 32.
(2) Ibid., p. 35.
(3) Van Houtte, *op. cit.*, pp. 282 et 283.

ments (1). Ce fait était connu et toléré du Gouvernement autrichien. Ainsi, en 1723, Charles VI avait permis au roi d'Espagne, Philippe V, de lever cinq à six cents Wallons pour former sa garde particulière (2). C'étaient, pour la majorité, des cadets de famille ou des gens de fortune (3). Lors de la guerre de la Succession d'Autriche, un certain nombre quittèrent leurs régiments et revinrent aux Pays-Bas; d'autres restèrent au service de l'Espagne (4). En vue de faciliter les désertions et d'empêcher qu'à l'avenir d'autres sujets des Pays-Bas n'allassent prendre service dans les armées du roi catholique, Marie-Thérèse décréta la publication des lettres avocatoires. Celles-ci ordonnaient formellement à tous ceux de ses sujets qui se trouvaient encore dans les armées espagnoles de quitter leur régiment, sous peine de voir leurs biens confisqués. Un édit fut publié dans ce sens le 13 août 1742 (5).

La publication ne souleva aucune protestation aux Pays-Bas. On ne prit pas la chose au sérieux, s'imaginant que le placard n'avait d'autre but que d'inspirer de la crainte aux intéressés et qu'on n'en viendrait jamais à l'exécution (6).

Quand les délais fixés furent expirés et que les conseillers fiscaux se mirent à l'œuvre pour effectuer les confiscations, ce fut un tolle général.

Coup sur coup des représentations furent faites au Gouvernement par les magistrats d'Anvers et de Gand (7), les États de Namur et la Chambre de commerce de Gand (8), les États de Hainaut (9), les ecclésiastiques de Flandre (10). Chacun de ces

---

(1) Cons. du Cons. supr., 31 janvier 1743. Ch. A. P. B., D. 11 A., l., 367.
(2) S. E. G., 945, fol. 13.
(3) Cons. du Cons. supr., 31 janvier 1743.
(4) *Placards de Brabant*, t. IX, p. 215.
(5) *Ibid.*
(6) Harrach à Marie-Thérèse, 1er janvier 1743, Ch. A. P. B., D. 11 A., l., 367.
(7) Ibid., 1er janvier 1743, ibid.
(8) Ibid., 10 janvier 1743, ibid.
(9) Ibid., 14 janvier 1743, ibid.
(10) Ibid., 28 janvier 1743, ibid.

corps remit au Ministre plénipotentiaire, le comte de Harrach, un mémoire demandant en grâce que l'on ne poursuivît pas les confiscations annoncées, sous peine de voir à bref délai la cessation de tout commerce avec l'Espagne. Le texte du mémoire de la Chambre de commerce de Gand nous est conservé; ce mémoire, écrit Harrach, était semblable quant à la substance aux autres représentations, mais renfermait en outre des *circonstances particulières relatives à cette matière* (1).

La thèse que développe la Chambre de commerce est la suivante : l'exécution du placard du 13 août ne peut manquer d'amener la cessation du commerce de la Flandre avec l'Espagne et, par suite, la ruine complète de cette province ; d'autre part le Gouvernement autrichien n'en tirera aucun profit; les confiscations qu'il fera des biens des Belges au service de l'Espagne ne lui rapporteront rien; l'Espagne, par contre, se saisira des marchandises des commerçants belges et ainsi remplira ses coffres.

Dès que l'Espagne apprendrait qu'on a saisi et confisqué les biens de ceux qui sont à son service, elle ne manquerait pas d'user de représailles. Elle mettrait la main sur les effets des négociants de la Flandre et des autres provinces des Pays-Bas qui se trouveraient en Espagne et interdirait l'entrée de ses ports aux toiles, aux dentelles et aux autres produits belges. Les conséquences qui résulteraient de ces confiscations n'étaient pas douteuses. Ce serait la ruine des principaux négociants, l'anéantissement du commerce et de l'industrie, la misère pour plusieurs milliers d'ouvriers et la diminution des revenus du souverain, des aides et subsides, des droits de consommation, des droits de douane.

Toutes ces calamités résulteraient fatalement de la mise en exécution des avocatoires. Pour s'en convaincre, il suffisait de considérer l'importance des relations mercantiles que la Flandre entretenait à ce moment avec la Péninsule. La Chambre se

---

(1) Harrach à Marie-Thérèse, 28 janvier 1743, Ch. A. P. B., D. 11 A., l. 367.

complaît à décrire longuement cette importance. Les Belges ont plusieurs millions d'effets entre les mains des Espagnols, tant à cause du commerce qu'ils entretiennent directement avec eux que du commerce indirect qu'ils font sous leur nom avec les colonies d'Amérique. D'autre part, dans les circonstances présentes, notamment depuis la révocation de l'octroi de la Compagnie d'Ostende, depuis que la France, l'Angleterre et la Hollande ont acquis, grâce à des tarifs douaniers ruineux pour les Pays-Bas, une supériorité incontestable, il ne reste plus aux Belges qu'un seul débouché pour leurs fils, leurs toiles, leurs bas, leurs dentelles, et ce débouché c'est l'Espagne.

Si cette ressource vient à leur manquer, si les rois d'Espagne ferment leurs frontières et confisquent les marchandises et capitaux que les Espagnols ont entre les mains, il est évident que les commerçants de ce pays seront ruinés et le commerce de la Flandre anéanti à jamais. L'expérience apprend, en effet, que les rois ne restituent jamais des effets qu'ils ont confisqués sous prétexte de guerre et qu'un commerce, une fois perdu, ne se retrouve jamais, surtout lorsque les consommateurs se sont habitués à se fournir ailleurs.

La raison d'État, l'avantage du Gouvernement lui-même, demandaient qu'on ne s'engageât pas dans la voie des confiscations.

Il serait, en effet, extrêmement désavantageux que le roi d'Espagne saisît plusieurs millions de florins aux Flamands et s'en servît pour mener la guerre en Italie. Et la Chambre n'exagérait pas en disant plusieurs millions de florins, car outre les sommes importantes qui étaient dues par les Espagnols aux Belges du chef des envois que ceux-ci leur avaient faits, il y avait encore les effets que les Belges avaient fait charger sur la dernière flottille en partance pour Vera-Cruz. Cette flottille n'ayant pu partir en 1739, les effets étaient restés déposés chez les commissionnaires espagnols, en attendant le retour des gallions, dans lesquels les marchands des Pays-Bas étaient encore plus intéressés que dans la flottille.

La chambre de commerce terminait en émettant l'espoir que Marie-Thérèse suivrait l'exemple donné jadis par son père dans une circonstance toute semblable et révoquerait les fameuses avocatoires (1). Le souvenir de Van der Mandere n'avait pas disparu.

Les intérêts du commerce hispano-belge trouvèrent en cette circonstance un appui sérieux auprès du ministre plénipotentiaire, comte de Harrach. Dans ses relations à Marie-Thérèse, il souscrivit pleinement à la thèse de la chambre de commerce, au sujet des représailles à craindre.

Déjà un négociant brugeois nommé Michot s'était plaint de ce que l'un de ses navires, obligé par une tempête de relâcher à Saint-Sébastien, y avait été arrêté par le gouverneur de cette place. D'autre part, les confiscations que l'on pourrait faire aux Pays-Bas des biens des soldats au service du roi d'Espagne ne rapporteraient guère au trésor impérial.

Le ministre demandait des ordres précis; de sa propre autorité il n'osait rapporter le décret publié; cependant, en attendant, il avait donné ordre aux conseillers fiscaux de toutes les provinces de continuer les enquêtes, mais de s'abstenir d'intenter aucune action (2).

Le Conseil suprême, appelé à consulter l'impératrice, rappela les motifs qui avaient amené la publication des lettres avocatoires et ajouta qu'on avait été à Vienne dans la ferme supposition qu'entre Belges et Espagnols il n'y avait peu ou point de commerce direct. Le mémoire de la chambre de commerce de Gand mettait en évidence le contraire. Vu cet état de choses, le Conseil était d'avis que, pour ôter aux commerçants des Pays-Bas tout sujet de ressentiment, il fallait, non révoquer les avocatoires, mais suspendre leur exécution et informer en confidence les États, villes et chambres de commerce de la déci-

---

(1) Mémoire présenté par les commis de la chambre de commerce de Gand, le 13 juillet 1742, D. 11 A., Ch. A. P. B., l., 367.

(2) Harrach à Marie-Thérèse, 7, mars, 43, Ch. A. P. B., D. 11 A., l., 367.

sion prise (1). La Conférence ministérielle (2) et, dans la suite, l'impératrice (3) elle-même se rangèrent à cet avis.

Cet événement, lui aussi, n'a par lui-même qu'une importance restreinte; ce ne fut qu'un orage passager, qui disparut sans laisser de trace; mais combien il est significatif! Pour que le ministre plénipotentiaire, la Conférence ministérielle et finalement l'impératrice elle-même aient voulu, en la seule faveur des relations commerciales hispano-flamandes, revenir sur une décision prise antérieurement, ils devaient être évidemment convaincus de l'extrême importance des intérêts en jeu (4).

Les affirmations de la chambre de commerce de Gand sont d'ailleurs corroborées dans une certaine mesure par l'examen de la situation générale du commerce extérieur de la Belgique au début du règne de Marie-Thérèse. Les historiens nous représentent généralement la situation matérielle des Pays-Bas à la fin du règne de Charles VI comme extrêmement mauvaise. M. Van Houtte a fait justice de ces affirmations pessimistes; en somme l'état du commerce belge était à cette époque bien meilleur qu'on ne l'a prétendu. Le produit des droits de douane est là pour l'attester.

La période quinquennale de 1735-1740 dépasse d'environ 30,000 florins le produit des mêmes droits durant les années 1718-1723, qui sont considérées comme bonnes. Seule la période

---

(1) Cons. du Cons. supr., 31 janvier 1743, ibid.

(2) Extrait de la Conférence ministérielle tenue le 12 février 1743, ibid.

(3) Note marginale sur la Cons. du Cons. supr.

(4) La décision prise fut notifiée au comte de Harrach par une lettre de Marie-Thérèse. La souveraine demandait par cette même lettre à être informée sur la nature et l'importance du commerce que ses sujets entretenaient en Espagne (Ch. A. P B., D 11 A). Le Conseil des finances fut chargé de composer un mémoire à ce sujet. Il s'adressa à la chambre de commerce de Gand et aux États de Flandre, leur demandant un état spécifique du commerce flamand en Espagne et une liste des navires qui depuis une époque déterminée étaient sortis des ports des Pays-Bas pour aller trafiquer directement en Espagne. Il semble très probable que tous les renseignements demandés furent communiqués à Vienne, mais, à notre très grand regret, nous n'en avons pas trouvé de trace.

quinquennale suivante, qui marque l'apogée de la Compagnie d'Ostende, la dépasse. D'autre part, la situation économique des Pays-Bas durant la première période du règne de Marie-Thérèse (1740-1748) fut bien meilleure qu'on ne serait tenté de le croire de prime abord. En 1749 les services des douanes inscrivent du coup une recette supérieure d'environ 50,000 florins à celle de la meilleure des années de grandeur de la Compagnie d'Ostende (1). La prospérité du commerce avec l'Espagne entre pour une large part dans cette situation favorable, car c'était — nous le verrons amplement plus loin — le meilleur et le plus important commerce que les Pays-Bas entretenaient avec l'étranger.

Le Gouvernement d'Espagne semble n'avoir interdit à aucun moment aux Belges de venir trafiquer chez lui. Si une défense semblable eût été faite, c'eût été pour eux un événement, sinon désastreux, car il n'y a aucun doute qu'on en eût éludé les conséquences, au moins très fâcheux. Il eût provoqué une avalanche de récriminations. Or, nulle part on ne trouve de doléances à ce sujet. Nous avons, par contre, enregistré l'appréciation que Goswin de Wynants portait en 1728 sur le commerce hispano-belge et les déclarations non équivoques de la chambre de commerce de Gand en 1742. Il faut en rapprocher le témoignage du magistrat de Bruges, qui déclarait en 1737 que tous les ans cinq ou six frégates se rendaient de Bruges et Ostende à Cadix et en revenaient chargées de marchandises (2).

A côté des expéditions directes, il y a lieu de noter celles faites par Dunkerque. Du témoignage même de la chambre de commerce de cette ville, les navires dunkerquois se rendaient régulièrement à Ostende pour y décharger des produits rapportés d'Espagne, ou y prendre des cargaisons. Ils restaient ordinairement deux ou trois mois en charge. C'était un trafic

---

(1) *Revue générale*, 1910, II, pp. 671-72, 674-75.

(2) L. Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Ancien Grand Tonlieu*, t. VI, p. 63.

considérable. Cinq ou six navires dunkerquois y étaient employés (1).

Si le commerce hispano-flamand ne fut point interrompu, il ne jouit cependant jamais de la situation avantageuse que lui avait promise le fameux traité de commerce de 1725. En particulier, la proposition si heureuse de remplacer les droits de douane multiples et compliqués par une taxe unique de 10 %

---

(1) Ch. d. L. D., reg. XXI, fol. 4., mémoire du 21 novembre 1741, fol. 160 et 164.

Ce mémoire est des plus intéressants. Il émane de la chambre de commerce et est destiné à servir de réponse à une lettre du contrôleur général des douanes, qui s'était plaint des manœuvres frauduleuses des Dunkerquois.

La chambre observe que le commerce de ses navires qui chargent des marchandises à Ostende, destinées à Cadix, est considérable, que cette navigation passera des sujets du roi aux étrangers, si l'on ne permet le séjour de ces navires à Ostende, et qu'il est aisé de concilier les choses de façon que la fraude des manufactures anglaises ne se fasse en Espagne par ces navires.

Nos navires qui conduisent les marchandises de retour d'Espagne destinées à Ostende par la Flandre autrichienne, disent-ils, les déchargent à Ostende, où, immédiatement après la dite décharge, les maîtres congédient leur équipage, leur donnant une conduite, qui est de 6 £, à chaque matelot, pour se rendre de cette ville...

... Le chargement des ballots se fait lentement dans nos navires ainsi désarmés. Il se passe ordinairement deux ou trois mois avant qu'ils aient leur chargement. Vers le temps qu'ils sont prêts à partir, le maître fait ici son équipage, remplit ses formalités à l'Amirauté et se rend ensuite avec son équipage à Ostende, pour partir.

Si les Belges devaient envoyer leurs marchandises à Dunkerque, ils seraient exposés aux frais de transport, risques de mer, etc. Ils les épargnent en faisant charger leurs marchandises à Ostende. Il se trouve toujours dans ce port des navires français, hollandais ou autres.

Cette navigation est considérable. Cinq ou six navires de ce port y sont employés utilement. Le fret de l'aller et du retour, les gages de l'équipage, l'entretien du navire, etc., tout cela se perdrait au bénéfice des Hollandais et autres. Rien n'est plus aisé que d'éviter la fraude. Exiger de l'armateur, avant que l'amirauté ne lui remette ses pièces, un état général de son chargement avec spécification de l'origine, sous peine d'une amende de mille écus par ballot ou baril non déclaré.

Depuis quatre à cinq mois, il y a à Ostende un navire de ce port en charge, nommé la *Nouvelle Victoire*, maître Pierre Gomme, qui n'a pas jusqu'ici le quart de son chargement. Cependant, nous avons appris que dans cet intervalle trois navires hollandais y ont pris leur charge entière, et le navire français la *Thétis* a pareillement son chargement. La raison pour laquelle la *Nouvelle Victoire*, qui est une frégate fine voilière et préférable sans difficulté aux autres, tarde d'avoir sa charge, n'est autre que parce que le maître n'a pas voulu prendre à son bord des manufactures anglaises, sur l'avis que son bourgeois, négociant en cette ville, lui a donné des nouvelles précautions qu'on y observait.

resta toujours lettre morte. L'année même de la signature du traité, le consul Vermolen se plaignait déjà de ce que l'on continuait à percevoir les droits multiples que le traité avait prétendu abolir, et au milieu au XVIII[e] siècle la situation n'avait point changé.

Les marchandises belges devaient payer à l'entrée de l'Espagne quatorze droits différents, dont le montant total était d'environ 27.85 °/₀ de la valeur présumée (1).

---

(1) Un mémoire de Guillaume Schamp — dont il sera parlé amplement au chapitre suivant — donne la liste des différents droits à payer. D'après lui, les droits en question étaient divisés en quatre classes dites tables.

Tabula I. — 1° Le droit dit *almorisfago*. dont le montant variait de 3, 4, 10 à 11 °/₀, mais s'élevait pour la majorité des produits à 5 °/₀.

2° Le droit *de los dos unos,* montant à 2 °/₀.

Ces deux premiers droits devaient être payés en argent courant.

3° Un droit de 1 ½ °/₀.

4° Le droit dit *tercero uno de alcavala* 1 °/₀.

Ceux-ci se soldaient en velon.

C'était l'ensemble de ces quatre droits, qui, aux termes du traité de Vienne, devaient être remplacés par un droit unique de 10 °/₀; les trois autres classes, d'après ce même traité, auraient été supprimées.

Tabula II. — Comprenait trois droits différents qui se payaient en velon.

5° Le droit dit *alcavala antigua* montait à 4 °/₀ pour les produits comestibles et à 4 ½ °/₀ pour les autres. Les marchandises qui devaient payer un droit dit *almorisfago* de 10 °/₀ étaient exemptes de ce droit d'*alcavala antigua.*

6° Le droit dit *segundo uno de alcavala* 1 °/₀.

7° Le droit pour le consulat 1 ⅓ °/₀.

Tabula III. — Comprenant les deux droits dits *por el bosillo de la reyna.*

8° 2 °/₀ en argent.

9° ¼ °/₀ en velon.

Tabula IV. — Comprenait 5 droits, qui se payaient en velon et dont le montant variait dans presque toutes les villes. A Cadix on les percevait sur le pied suivant :

10° Le droit dit *primero uno de alcavala* 1 °/₀.

11° Le droit dit *quarto uno de alcavala* 1 °/₀.

12° Le droit dit *donativo de esta cividad* 1 ½ °/₀.

13° Le droit dit *para las forticationes* ½ °/₀.

14° Le droit dit *donativo moderno de esta cividad* 1 ½ °/₀.

On juge si la chose était compliquée! Il en reste vraisemblablement ainsi jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. En 1783. le conseiller des finances Delplancq disait encore que les tarifs espagnols étaient obscurs.

Nous n'avons aucun élément de contrôle pour juger de l'exactitude du tableau donné par Schamp, aucun autre document ne nous donnant des indications précises

Comme les droits d'entrée et de sortie étaient proportionnels à la valeur des produits, les administrateurs des douanes devaient pouvoir déterminer cette valeur. Il existait à cet effet un tarif général, nommé *alforo* et contenant l'estimation de la plupart des marchandises étrangères introduites en Espagne. Ce tarif avait été fait par l'Espagne, à la suite du traité d'Utrecht, en vue des importations anglaises en 1716 (1). Il avait subi des modifications; la valeur indiquée avait été pour beaucoup notablement augmentée, et c'était là un premier grief des commerçants belges. On croyait aux Pays-Bas, et cette opinion se vérifia dans la suite, que ces changements étaient moins le fait des souverains espagnols que des officiers de douane, qui, dit Schamp, taxent les marchandises à leur fantaisie (2).

Sur le montant des droits à payer, on accordait d'importantes réductions ou grâces.

En premier lieu on ne percevait pas les droits d'entrée pour la quantité totale des marchandises qu'on importait; sur cette quantité on accordait une réduction ou grâce d'un tiers, de 40 ou 50 %, suivant ce qui était spécifié dans le tarif.

On établissait alors la valeur de la quantité restante, suivant l'estimation du tarif, mais ici nouvelle réduction d'un quart de cette valeur. Enfin, sur ce qui restait on devait payer les droits fixés, de sorte que, les grâces déduites, les droits d'entrée n'étaient plus que de 13.92, 12.54 ou 10.44 %. Ce taux ne paraît pas si élevé, si l'on songe que le traité de Vienne, con-

---

à ce sujet. Nous croyons cependant que l'on peut ajouter foi à ses allégations dans une très large mesure, Schamp ayant eu l'occasion de se documenter sur place et ayant eu d'ailleurs plus tard à justifier ses affirmations. Son mémoire, auquel nous empruntons ces détails, est intitulé comme suit : *Mémoire pour servir d'explication et d'éclaircissement aux listes jointes au précédent mémoire, pour démontrer les griefs et surcharge que souffrent dans le royaume d'Espagne les fabriques des Pays-Bas autrichiens et de quelle façon on pourrait en obtenir le redressement.* Ch. A. P. B., D 48, C. liasse 411.

(1) *Observations à mettre dans le traité de commerce avec l'Espagne,* B. R. B. Mns. 7252-53, fol. 66.

(2) *Ibid.*

sidéré comme extrêmement avantageux, fixait les droits à 10 °/₀ (1).

Les commerçants des Pays-Bas avaient cependant à se plaindre, et l'on retrouve leurs desiderata dans les différents mémoires de Schamp. Ils se plaignaient de l'arbitraire des officiers des douanes, qui, de leur propre autorité, augmentaient la valeur à laquelle le tarif de 1716 avait estimé leurs produits et réduisaient, d'autre part, les grâces qu'on devait leur accorder (2).

Ils incriminaient plus encore le fait que leurs produits étaient assujettis à des droits de douane plus élevés que les produits similaires d'autres pays concurrents et notamment de la France et de l'Angleterre. C'était là un grief beaucoup plus important.

Les marchandises venant des Pays-Bas étaient taxées à une valeur exagérée en comparaison, non de leur valeur réelle, mais de celle à laquelle on taxait les produits anglais et français (3). Les Français avaient réussi à obtenir une convention sur la valeur à laquelle seraient taxées les différentes marchandises qu'ils débitaient en Espagne, et cette convention leur assurait un tarif de faveur (4).

Comme on l'apprit plus tard aux Pays-Bas, cette convention, qui n'était en vigueur qu'à Cadix, avait été conclue à la fin du XVII[e] siècle entre les négociants français et celui qui avait alors la douane de Cadix en ferme, sans intervention aucune du Gouvernement (5).

Elle avait réduit considérablement l'évaluation des produits français.

Les toiles dites *Morlaix crues* étaient, suivant l'ancien tarif, évaluées à 136 maravédis la vare et les blanches 180 maravédis; à la suite de la convention toutes les toiles dites Morlaix furent taxées à 54 $^1/_2$ maravédis.

---

(1) *Mémoire pour servir d'explication*, etc., cité ci-dessus. D. 42. C. Ch. A. P. B. l. 411.

(2) B. R. B. Mns. 7252-53, fol. 66.

(3) Ibid., fol. 60.

(4) *Mémoire pour servir d'explication*, etc.. Ch. A. P. B., D. 42 C. l. 411.

(5) Relation finale. Ch. A. P. B., l. 437 D. 64 C.

Les *creas larges* étaient jadis évaluées de 10,000 jusqu'à 17,000 maravédis la pièce ; depuis elle furent taxées indistinctement à 6,518 maravédis.

Les *creas étroites* furent réduites de 8 à 9,000 maravédis la vare à 3,254 maravédis, etc. (1).

La différence entre les produits français et belges était considérable.

Les toiles de France nommées *Bretagnes* étaient taxées depuis la convention à 22 piastres escudos ou 65,156 maravédis vellon par ballot de 200 pièces, ce qui revenait à 38 $^1/_2$ maravédis la vare. Par contre, les toiles belges dites *Brabantes crues,* dont la valeur était de moitié inférieure à celles des Bretagnes, étaient évaluées à 100 maravédis la vare. Les *Cortracos* blancs, de même valeur que les *Brabantes*, étaient évalués à 136 maravédis.

Le principal article que les Belges faisaient passer en Amérique étaient les *Brabantes fleurettes*. Les administrateurs des douanes les évaluaient de 200 à 250 maravédis la vare suivant leur qualité ; pour les toiles de France on ne faisait aucune distinction de ce genre ; mais on les évaluait toutes indistinctement à 38 $^1/_2$ maravédis, fussent-elles de qualité fine, commune ou ordinaire (2).

Les commerçants belges qui allaient trafiquer en Espagne voyaient dans leurs collègues français moins des concurrents que des ennemis, et l'on retrouve à plusieurs reprises dans les écrits de l'époque des traces de cette animosité.

En 1728 Wynants constatait que l'on se plaignait des entraves que la France tâchait de mettre au développement du commerce belge en Espagne (3).

L'Angleterre se trouvait, elle aussi, dans une situation privilégiée.

En 1736, le magistrat de la ville de Bruges déclarait que les

---

(1) Liste dans laquelle sont spécifiées les marchandises et fabriques de France dont on est convenu de la taxe par « convenio » et auxquelles on a ajouté une appréciation de leur valeur réelle, etc. B. R. B. Mns., 7252-52, pp. 54-56.

(2) G. Schamp, *Représentation au comte d'Esterhassy*. Ch. A. P. B. L. 651.

(3) Cuvelier, *op. cit.*, p. 31.

serges flamandes valant 3 livres la pièce étaient *affoirées* à 2 livres 7 sols, tandis que les serges anglaises, dont la valeur était double, n'étaient estimées qu'à 3 livres 18 sols (1). Le 5 octobre 1750 un traité de commerce conclu entre l'Angleterre et l'Espagne avait établi que les Anglais ne paieraient plus à l'avenir d'autres droits d'entrée que ceux qu'ils avaient payés du temps de Charles II (2), ce qui leur procurait, d'après Schamp, pour plusieurs articles de leur commerce avec la Péninsule une réduction de 18 °/₀ (3).

Les considérations qui précèdent permettent de se rendre compte de la situation faite aux commerçants belges depuis la dénonciation du traité de Vienne de 1725, et même, peut-on dire, depuis l'armistice de La Haye (1720), jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le Gouvernement espagnol tolérait le trafic de ses sujets avec nos provinces, malgré les relations d'hostilité qu'il avait avec la Cour de Vienne; il ne prit aucune mesure sérieuse pour entraver ce trafic. D'autre part, nos commerçants sont privés de toute faveur. La politique des Bourbons d'Espagne vis-à-vis de notre commerce, durant cette période, se réduit à *laisser faire*. Le commerce hispano-belge est entravé dans une certaine mesure à cause des avantages assurés aux Français et aux Anglais. Que ces avantages aient rendu la situation de nos commerçants plus difficile, on pourrait l'affirmer à priori. Les négociants belges ne manquent pas de se plaindre; certains demandent que la paix une fois définitivement rétablie, le Gouvernement autrichien s'efforce d'obtenir la confirmation du traité de 1725 (4). De fait des négociations vont être entreprises dans la suite pour faire disparaître cet inconvénient.

Il ne faudrait pas cependant exagérer l'importance des faveurs

---

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, t. IV, pp. 77 et 78.

(2) A del Cantillo, *op. cit.*, p. 409.

(3) *Représentation au comte d'Esterhassy*, Ch. A. P. B., l. 651.

(4) Gilliodts van Severen, *Ancienne Estaple*, IV, pp. 77 et 78.

accordées aux Français et aux Anglais. Leur influence ne fut pas si grande, puisqu'elles n'empêchèrent pas le commerce hispano-belge de s'élever à un haut degré de prospérité, comme on l'a pu voir.

La guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748) termina définitivement la longue rivalité qui existait entre les Bourbons d'Espagne et les Habsbourgs d'Autriche depuis la mort de Charles II. Aux termes du traité, l'Espagne obtenait pour l'infant Philippe, second fils d'Élisabeth Farnèse, — dont les ambitions maternelles étaient enfin satisfaites, — Parme, Plaisance et Gustalla, tandis que la succession de Marie-Thérèse et la dignité impériale du grand-duc de Toscane François de Lorraine étaient reconnues

La paix d'Aix-la-Chapelle marque un tournant dans la politique espagnole. L'hypocondriaque Philippe V était mort en 1746 et son successeur Ferdinand VI (1746-59) prit comme règle de conduite le maintien de la neutralité de l'Espagne dans toutes les querelles qui divisaient l'Europe et notamment entre la France et l'Angleterre. Le 14 juin 1752, malgré les réclamations de la Cour de Versailles, une alliance était conclue à Aranjuez entre le roi d'Espagne Ferdinand VI, l'Impératrice Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne, en vue de maintenir la paix en Italie. Un article de ce traité stipulait que les divers contractants s'accordaient respectivement, au point de vue commercial, le traitement de la nation la plus favorisée (1).

On verra au chapitre suivant les conséquences qui devaient en résulter pour le commerce hispano-belge.

---

(1) Article 10. — *Para que el commercio de los vasallos de las partes contractantes pueda lograr algunas ventajas con utilidad de unos y otros, se ha convenido que goçen los vasallos de cualquiera de las dichas partes en los estados y los puertos de la otra, situados en Europa, de los mismos privilegios que goza la nacion la mas amiga en cada parte de aquellos estados, y que se fomente por las tres partes contractantes con igual ardiente celo y con el mayor cuidado que quepa, cuanto pareça conducir, para estrechar mas fuertamente el vinculo tan deseado entre su sacra Magestad catolica, su sacra Magestad imperial y real, y su sacra Magestad sarda.* — A DEL CANTILLO, *op. cit.*, p. 415.

CHAPITRE II.

Situation générale du commerce hispano-belge durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Les négociations Schamp ; personnalité du négociateur; l'objet et le plan des négociations ; leur réussite. — Influence des résultats obtenus sur le commerce hispano-belge. — La rivalité Ostende-Dunkerque. — La guerre maritime de 1778-1783. — Le tarif espagnol de 1783.

La paix d'Aix-la-Chapelle marque un changement profond. Durant toute la première moitié du XVIII[e] siècle, les relations commerciales entre les Pays-Bas et l'Espagne avaient ressenti l'influence fâcheuse de la rupture, tantôt ouverte, tantôt latente des Cours de Vienne et de Madrid. Après 1748, la situation est tout autre. Les relations diplomatiques sont cordiales et les transactions commerciales revêtent une note de sécurité qu'elles n'avaient point précédemment. En outre, le traité d'Aranjuez avait assuré aux sujets des deux alliés « le traitement de la nation la plus favorisée ».

Les négociations diplomatiques entreprises en vue de faire passer dans la réalité des choses la promesse formulée par ce dernier traité constituent un des événements marquants de l'histoire du commerce hispano-belge au XVIII[e] siècle.

Elles sont menées par une des personnalités du monde commerçant de Gand, Guillaume Schamp.

Fils aîné de Lucas Schamp, qui était lui aussi commerçant, Guillaume Schamp se rendit plusieurs fois en Espagne. Il séjourna deux ans à Cadix, et s'y rencontra en 1751 avec le ministre d'Autriche, comte Esterhassi (1). Il fournit à ce dernier, sur sa demande, diverses indications sur le commerce qu'entretenaient avec la monarchie espagnole les sujets de l'Impératrice.

---

(1) On retrouve le texte de cette représentation, Ch. A. P. B., l. 651.

Un mémoire, composé à cette occasion, énumère d'une façon succincte les griefs des Belges et les faveurs accordées à leurs concurrents. Une copie en fut transmise au marquis de Botta Adorno (1), qui le jugea « solidement conçu » (2), et une autre passa à Vienne.

Vers la fin de la même année, Marie-Thérèse chargea Charles de Lorraine de choisir deux négociants belges pour aller en Espagne négocier, conjointement avec son ministre à Madrid, l'obtention de faveurs commerciales.

Dès le 28 novembre 1751 Botta Adorno écrit à Lucas Schamp pour savoir quand son fils reviendra et pour lui demander de venir lui-même à Bruxelles, lui parler (3). Des propositions formelles furent faites à Guillaume Schamp de retourner en Espagne, pour le compte du Gouvernement, et après quelques hésitations il accepta (4). Botta lui adjoignit un certain De Winter, commerçant anversois, très rompu aux affaires, à la tête d'une importante maison (5).

Les deux négociants accompagneraient le nouvel ambassadeur d'Autriche à Madrid, Migazzi. Leur départ fut retardé jusqu'au mois de juillet 1752 et ils arrivèrent à Vienne le 19 août, munis de nombreux mémoires (6).

On y agitait en ce moment de vastes projets. On voulait rétablir dans son ancien lustre le commerce des Pays-Bas avec l'Espagne, créer un commerce entre l'Autriche et l'Espagne et en établir un autre entre l'Autriche et les Pays-Bas. Ces trois opérations devaient se faire de concert (7).

Schamp s'occupa surtout du commerce hispano-belge ;

---

(1) Lucas Schamp à Botta Adorno, 15 décembre 1751, S. E. G., 1048, f° 375.
(2) Botta Adorno à Lucas Schamp, 25 décembre 1751, S. E. G., 1048, f° 377.
(3) Id., 28 novembre 1751, S. E. G., 1048, f° 374.
(4) Relation finale de Schamp, f° 2.
(5) J. Laenen, *op. cit.*, p. 186.
(6) Ibid.
(7) Schamp à Botta Adorno, 9 septembre 1752, S. E. G. 1048, f° 317[1]; 12 octobre 1752, même registre, f° 333.

De Winter fut chargé de l'organisation du *commerce réciproque entre les Pays-Bas et l'Autriche.*

Le séjour de Schamp à Vienne se prolongea près d'un an; il eut de nombreux entretiens avec Sylva Tarouca, président du Conseil suprême (1), Bartenstein (2) et autres. On élabora de la sorte le plan des négociations à entamer.

A ce sujet, Schamp développa la thèse suivante : il faut s'efforcer de conclure un accord *convenio*, non sur le taux des droits de douane, mais sur la valeur des produits. L'intérêt des Espagnols eux-mêmes, les stipulations du traité d'Aranjuez, la modicité des droits perçus aux Pays-Bas sur les produits espagnols étaient autant de motifs qui devaient décider le Gouvernement espagnol à se montrer accommodant (3).

Cette proposition fut admise et l'on renonça à l'idée émise antérieurement par Sylva Tarouca, de demander la remise en application de l'article 13 du traité de 1725, fixant les droits de douane à 10 °/₀.

Des instructions furent remises à Schamp séparément pour ce qui concernait le commerce de l'Espagne avec l'Autriche et celui avec les Pays-Bas (4). Dans ces dernières, signées de Charles de Lorraine, il lui était enjoint de veiller avec un soin égal sur les deux objets de sa mission. Il correspondrait avec le Gouvernement par l'intermédiaire de Migazzi, qui seul pouvait faire ou accepter des propositions. Il ne pouvait communiquer les résultats obtenus qu'au gouverneur ou au marquis de Botta.

Il n'est guère possible de suivre le négociateur pas à pas dans l'accomplissement de sa mission. On ne peut s'aider à cet effet que de la seule relation qu'il fit lui-même au Gouvernement. après la fin des négociations. Que ce témoignage unique soit

---

(1) Sur ce personnage, voir LAENEN, *op. cit.*, p. 44.

(2) Id., voir LAENEN, *op. cit.*, p. 56.

(3) On trouvera d'importants développements sur cette thèse, B. R. B., Mns. 7252-7253.

(4) Relation finale, f° 2 v°.

insuffisant, cela va sans dire. Schamp dépassa peut-être la mesure du secret qui lui avait été demandé sur ses travaux. Cobenzl, qui avait remplacé Botta Adorno à la tête du ministère des Pays-Bas, se plaignit de son mutisme : *Monsieur votre fils*, écrit-il à Lucas Schamp, *ne faisant jamais aucun rapport au Gouvernement des circonstances relatives à sa négociation, nous les ignorons parfaitement ; il convient pourtant que S. A. R. soit informée des affaires qui intéressent les Pays-Bas* (1). On ne trouve dans les archives du gouvernement de Bruxelles qu'une seule pièce relative à la mission Schamp : c'est une dépêche du 29 octobre 1757, donnant ordre de payer le montant des frais et vacations (2).

Les négociations furent très longues ; arrivé à Aranjuez au mois de juin 1753, Schamp resta plus de quatre ans en Espagne.

Le cabinet de Madrid témoigna de la bonne volonté. Le marquis de Carvajal, premier ministre de Ferdinand VI (3), se montra disposé à assurer l'exécution de l'article X du traité d'Aranjuez, mais refusa d'aller plus loin. Toute autre convention serait prématurée, parce qu'on ignorait en quoi les Flamands étaient lésés et quel commerce l'Espagne pourrait faire avec l'Autriche.

La Cour de Vienne approuva cette manière d'agir, et il ne fut pas question d'un nouveau traité de commerce.

Schamp s'efforça de faire voir les griefs de ses compatriotes, par des mémoires remis au gouvernement espagnol. Il se fit envoyer des marchandises des Pays-Bas et d'Autriche. Il eut des conférences avec D. Francisco Villa Sota, administrateur de la douane de Cadix. On découvrit que la réduction appelée *pied de fardo*, qui était de 40 % sur la quantité de marchandises importées, avait été réduite à 32 $^1/_2$ % pour les produits belges et

---

(1) *Instructions pour vous, Guillaume Schamp, allant en Espagne*, Ch. A. P. B., l. 411, D. 42 C.

(2) Cobenzl à L. Schamp, 12 décembre 1754, S. E. G., reg. 1217, f° 95.

(3) Sur D. José Carvajal, voir Desdevises du Dezert, *L'Espagne de l'Ancien régime. Les Institutions*. Paris, 1899, p. 31.

que la valeur à laquelle ceux-ci étaient estimés à la douane avait été notablement augmentée. Tout cela s'était fait à l'initiative des douaniers, sans intervention officielle. Le gouvernement madrilène accorda satisfaction. Des lettres circulaires, envoyées à toutes les douanes du royaume, assurèrent l'exécution intégrale de la clause de la nation la plus favorisée. On fit une nouvelle estimation des produits flamands et wallons. Sur un point seulement il fallut céder. Une convention faite entre les fermiers de la douane de Cadix et les marchands français avait assuré à ceux-ci des avantages spéciaux. La Cour n'y pouvait rien changer.

Schamp demanda alors son congé (1).

Dans sa relation finale, il s'étend longuement sur les avantages qui devaient résulter du nouvel état de choses; la concurrence allait devenir beaucoup plus facile pour ses compatriotes; l'Espagne et ses colonies offriraient à leurs produits d'immenses débouchés.

Le chancelier de Cour et d'État, Kaunitz-Rietberg, confirme cette appréciation : *Il fit*, dit-il, *tout ce qui pouvait dépendre de lui pour remplir l'objet de sa mission, dirigé et secondé par le Ministre de Votre Majesté; il y réussit, autant que les circonstances pouvaient le permettre, et ainsi qu'il le détaille dans son mémoire* (2).

Pour en finir avec Schamp, il convient de dire que si le commerce des Pays-Bas ressentit une influence heureuse de ses négociations, on ne peut pas dire que lui-même y fit une bonne affaire. Kaunitz-Rietberg insiste sur ce désintéressement : *Schamp était déjà établi aux Pays-Bas, lorsqu'il se rendit au désir, qu'on lui fit connaître, de vouloir l'employer à cette commission; il sacrifia donc ses intérêts domestiques, en se vouant à ceux de Sa Majesté. Il s'appliqua particulièrement à établir de nouvelles branches de commerce entre les ports d'Espagne et celui de Trieste, et ayant poussé le zèle jusque à faire venir*

---

(1) Relation finale de Schamp, Ch. A. P. B., l. 437, D. 64 C.

(2) Kaunitz-Rietberg à Marie-Thérèse, 14 octobre 1757, Ch. A. P. B., D. 54 C., l. 437.

pour son compte plusieurs parties de marchandises des pays allemands de V. M., dans la vue de les faire mettre en vogue en Espagne. Il fit à cette occasion une perte considérable, vu que le vaisseau danois dans lequel on avait chargé ses marchandises a été pris et conduit à Tripoli. Il fait d'ailleurs fort cher vivre en Espagne; il ne me paraît pas que Schamp ait eu rien de trop, avec les quinze florins d'Allemagne qu'on lui a accordés (1).

Le montant total des vacations de Schamp s'éleva à 25.964 florins d'Allemagne, qui furent moitié à charge des Pays-Bas et moitié payés par le directoire de commerce à Vienne (2).

La clause de la « nation la plus favorisée » semble avoir été depuis consciencieusement appliquée aux Belges. On ne trouve plus de doléances à ce sujet. Une restriction pourtant s'impose : les Français obtinrent depuis 1765 une réduction de 8 % sur les droits d'entrée à payer pour leurs toiles (3). Cette contravention flagrante ne dut guère susciter d'émoi aux Pays-Bas; nulle part on ne s'en plaint.

En 1762, le pacte de famille conclu l'année précédente entraîna le roi d'Espagne Charles III, successeur de Ferdinand VI, dans la guerre maritime franco-anglaise. Reprenant la politique adoptée déjà précédemment en de semblables circonstances, le monarque espagnol interdit tout commerce avec l'Angleterre. Les administrateurs des douanes furent chargés d'un examen strict des marchandises entrant dans le pays. Il leur était défendu de se contenter des certificats émanant des magistrats locaux étrangers.

L'interruption du trafic espagnol avec l'Angleterre ne pouvait être qu'avantageuse pour les Pays-Bas. La similitude des produits belges et anglais allait pourtant amener des difficultés. Les douaniers commettraient peut-être des excès de zèle! Les

---

(1) Kaunitz-Rietberg à Marie-Thérèse, 14 octobre 1757, Ch. A. P. B., D. 54 C., l. 437.

(2) Marie-Thérèse à Cobenzl, 29 octobre 1757, Ch. A. P. B., reg. 344, f° 121.

(3) Van Houtte, *op. cit.*, p. 284; Consulte du Conseil des Finances, 1er février 1766; C. Fin., l. 1902.

Français se trouvaient sous ce rapport dans le même cas. La Cour de Versailles avait obtenu de celle de Madrid que les marchandises, accompagnées d'un certificat du consul espagnol de Dunkerque, seraient admises sans difficulté. Le Gouvernement autrichien fit des démarches dans le même sens : le comte de Rosemberg, ambassadeur à Madrid, fut chargé de demander que les douaniers espagnols voulussent bien reconnaître l'autorité des certificats délivrés par les Chambres de commerce des grandes villes (1).

Encore une fois on fut conciliant à Madrid.

Les entraves apportées au commerce hispano-belge par cette guerre ne sauraient d'ailleurs être mises en doute.

Le trésorier général baron de Cazier, faisant rapport au duc Charles de Lorraine des recettes et dépenses effectuées aux Pays-Bas en 1762, constatait que le produit des douanes avait diminué cette année de plus de 150,000 florins. La cause de cette moins-value réside, dit-il, dans le fait qu'il y a eu beaucoup moins d'importations par les bureaux de Bruges et de Saint-Philippe, c'est-à-dire qu'il est entré moins de denrées étrangères, de sel, de thé, de sucre en poudre, de café, de vin, d'eau-de-vie, de genièvre, de tabac en feuilles, etc., ce qui ne peut être arrivé que parce que la navigation a été plus embarrassée par l'extension de la guerre survenue avec l'Espagne; la navigation a été interrompue et notre commerce passif, c'est-à-dire d'importation, s'en est ressenti (2).

Le traité de Paris du 10 février 1763 ramena la paix.

Les effets en furent immédiats. Le même rapporteur signalait en 1763 que les droits de douane avaient rapporté cette année 156,945 florins de plus que l'année précédente. Les hostilités avaient jusque-là entravé dans une large mesure le commerce des Hollandais avec les colonies espagnoles. Le haut prix des

---

(1) Consultes du Conseil des Finances des 5 avril et 8 juillet 1762; C. Fin., l. 1627, sur les mesures prises en France, voir Ch. de. C. de D., reg. XXXI, fos 121-122.

(2) C. Fin., reg. 811, fo 25.

denrées avait réduit les achats au minimum indispensable. La guerre finie, on s'était remis aux spéculations (1).

Un des indices les plus notoires du renouveau économique qui se produisit incontestablement aux Pays-Bas, durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, est le développement considérable d'Ostende. Anvers, la voie d'accès naturelle de la Belgique à la mer, étant fermée irrémédiablement, les Gouvernements de Marie-Thérèse et de Joseph II cherchèrent à pallier, au moins en partie, cette infériorité notoire, en substituant Ostende à Anvers. Faire des Pays-Bas tout entiers l'hinterland d'Ostende, étendre même cet hinterland aux régions voisines de France et d'Allemagne, ce fut là un des objectifs les plus décidés de la politique économique suivie en Belgique depuis 1750.

Un des épisodes caractéristiques de cette politique c'est la lutte contre Dunkerque. Son histoire trouverait peut-être mieux sa place dans un exposé des relations commerciales franco-belges, mais on pourra voir que cette lutte eut une influence considérable sur le commerce avec l'Espagne. L'expédition des marchandises tant flamandes que françaises vers Cadix fut un des enjeux principaux de la lutte entre les deux villes. C'est de Dunkerque même que viennent les indications à ce sujet.

A diverses reprises déjà, on a pu voir que les archives de la Chambre de commerce de cette ville peuvent fournir sur le commerce hispano-belge des indications pleines d'intérêt. Dunkerque et Ostende étaient voisines; toutes deux étaient ports d'embarquement pour l'Espagne; toutes deux s'adonnaient à la pêche. On conçoit, dès lors, qu'une Chambre de commerce, soucieuse de remplir son rôle et sans cesse en éveil sur ce qui pouvait élargir ou restreindre ses affaires, — et celle de Dunkerque l'était, — ait eu à cœur de se tenir au courant de ce qui se passait dans le voisinage. Les registres aux résolutions de la Chambre ont conservé l'écho de ces informations; on peut y

---

(1) C. Fin., reg. 812, f° 33.

voir transcrite, année par année, l'impression que produisit dans le Nord de la France la transformation accentuée dont Ostende et les Pays-Bas étaient le théâtre.

Durant la première moitié du XVIII[e] siècle, Ostende est vassale de Dunkerque. Les produits des Pays-Bas, en partie du moins, et surtout ceux de la Flandre, destinés à Cadix, passent par Dunkerque. Les retours d'Espagne se font par là également. Les navires dunkerquois fréquentent régulièrement Ostende et Bruges, et tout cela procure à la cité de Jean Bart un profit, que la Chambre de commerce apprécie hautement. Sans doute Dunkerque n'a pas le monopole de nos expéditions en Espagne. Cela a été pendant la guerre de Succession d'Espagne, lorsque les relations entre la Hollande et la Péninsule ont été interrompues. Mais, on l'a vu plus haut, depuis 1710, des navires partent *en droiture* d'Ostende; il y a là sans cesse des navires en partance pour Cadix. Pour conserver leur clientèle belge, les Dunkerquois vont jusqu'à favoriser l'importation frauduleuse en Espagne des produits hollandais, venus par Ostende. Lorsque cette conduite provoque des réclamations à Madrid et à Paris, la Chambre s'ingénie à trouver des moyens pour éviter des mesures trop sévères, ayant l'air de dire qu'en considération des avantages qui en résultent pour ses suppôts, il ne faut pas être trop rigoureux [1].

Il en resta ainsi jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle; alors une volte-face se produisit.

L'intendant de Flandre, de Séchelles, écrit à la Chambre de commerce, en date du 13 avril 1751, qu'on prétend que le commerce ostendais est devenu plus considérable. Cela exaspère les Hollandais, mais amènera aussi le plus grand tort pour Dunkerque. Messieurs de la Chambre de commerce sont mis en garde. *Je voudrais*, ajoute-t-il, *que quelqu'un d'entre eux fît un voyage à Ostende, sous un prétexte ou l'autre, pour voir ce*

---

[1] Cf. *supra* p. 17

qui s'y passe, et après formât un mémoire... Vous sentez toute l'importance de cette affaire, qui doit être traitée avec précautions (1).

Trois ans après, les tendances fâcheuses pour Dunkerque se sont notablement accentuées.

Un mémoire daté du 4 décembre 1754 indique que le commerce hispano-belge est devenu tout à fait indépendant de Dunkerque. La construction du canal de Bruges à Ostende, la réduction des droits de transit accordée à l'intérieur des Pays-Bas ont opéré ce changement. C'est une branche de commerce perdue pour les Dunkerquois (2). En 1756, de nouvelles récriminations se font entendre. La Chambre de Dunkerque adresse une lettre à de Séchelles, devenu ministre des finances, qui contient les aperçus les plus pessimistes. Ostende, y lit-on, va devenir le centre non seulement du commerce du Brabant et de la Flandre, mais aussi d'une partie de l'Allemagne et même de la Flandre française. Si l'on y établit un port franc, ce dont il ne faut pas douter, ce sera la destruction des principales branches du commerce dunkerquois; entre autres, toute la navigation vers l'Espagne sera perdue (3). La guerre de Sept ans (1756-1763) précipita cette évolution. Depuis que les Anglais interceptent les vaisseaux neutres destinés à Dunkerque, la Flandre française ne peut plus s'approvisionner que par Ostende (4).

Dix ans après la Chambre dunkerquoise apporte un nouveau témoignage de l'heureux effet de la politique économique suivie aux Pays-Bas.

L'Impératrice d'Autriche, dit-elle, dans un mémoire du 31 décembre 1766, a cherché à disputer aux Hollandais les avantages du commerce de transit. Elle y a réussi. Depuis

---

(1) Ch. de C. de D., reg. XXIV, f° 24 v°.
(2) Id., reg. XXVI, f° 44.
(3) Id., reg. XXVII, f° 16 v°.
(4) Id., reg. XXVII, Lettre du 21 août 1756 au contrôleur général des douanes.

quelques années, tout le commerce de l'Espagne avec la Flandre française, avec Lille notamment, se fait par Ostende. Les Flamands viennent de faire construire une chaussée d'Ostende à Lille; cela va augmenter encore la prospérité de leur port. Il en résulte de grands profits pour eux, tandis que la Flandre maritime et Dunkerque en sont privés (1). En 1771, toute navigation dunkerquoise vers la côte d'Espagne a cessé; Ostende a tout enlevé (2).

On pourrait croire ces déclarations exagérées. Les marchands dunkerquois, toujours roublards, auraient pu forcer la note pour obtenir plus rapidement des mesures de protection. Faut-il le dire? Ce n'est pas le souci de la vérité historique qui les aurait arrêtés!

Il n'en fut pas ainsi. On trouve la contre-partie de leurs affirmations, dans un mémoire malheureusement anonyme, classé dans les archives du département des douanes du Conseil des finances. D'après son contenu, il est postérieur à la guerre de Sept ans et paraît émaner d'un membre même du Conseil. Il a pour sujet l'influence de l'ordonnance du 1er mars 1755, qui avait organisé définitivement le transit d'Ostende et Nieuport vers la France. Par ce moyen, dit-il en synthèse, aussi juste que conforme à la saine politique, cette branche de commerce (celle de transit), la plus favorable à un État, est attachée aux ports de Sa Majesté. Les effets ont répondu aux vues du Gouvernement. La situation du port d'Ostende offre toutes les facilités possibles pour le commerce étranger, et la dernière guerre entre la France et l'Angleterre, qui a interrompu presque totalement le commerce direct de cette première puissance, a obligé les négociants de tourner leurs vues vers Ostende. Toutes les marchandises que les Français tirent, soit de la Hollande, soit de l'Espagne, doivent passer par Ostende. La

(1) Ch. de C. de D., reg. XXXIV, f° 74.
(2) Id., reg. XXXVII, f° 140 v°. Mémoire du 16 novembre 1771.

situation ainsi faite est définitive. Les Français eux-mêmes préféreront toujours Ostende à Dunkerque, à cause de la facilité que ce premier port leur offre. Arrivées à Ostende, les marchandises passent à Bruges; de là elles sont expédiées à Lille, Roubaix et Tourcoing et arrivent le lendemain à destination, tandis que par Dunkerque il faut trois jours. Cette situation provoque le dépit des Hollandais, mais cela n'est pas un mal, au contraire (1) !

Que le commerce hispano-belge ait profité de cette prospérité générale, cela s'explique aisément.

Nous avons retrouvé, égarée dans les archives de l'ancienne Chambre de commerce de Bruges, une liste des vaisseaux entrés à Ostende en 1766 et 1767. Durant la première, il en vint trente-trois d'Espagne : neuf de Cadix, sept d'Alicante, sept de Bilbao, six de Malaga, quatre de Séville. La seconde en vit arriver trente-cinq : seize de Cadix, six de Malaga, cinq de Bilbao, quatre de Séville et quatre d'Alicante (2). En 1737, le magistrat de Bruges déclarait que tous les ans cinq à six frégates se rendaient de Bruges et Ostende à Cadix et en revenaient chargées de marchandises. On voit le progrès réalisé depuis.

Une autre liste de ce genre apprend que de septembre 1779 à mars 1780, il est venu à Ostende cinquante-sept navires d'Espagne (3).

Pour les années 1780, 1785 et 1790 nous avons fait le relevé des navires venus d'Espagne, ou partis à destination d'un port espagnol, d'après la *Gazette van Gent*.

Le nombre de navires arrivés d'Espagne, pour l'année 1780, est de septante : dix-neuf de Barcelone, douze de Bilbao, douze de Séville, seize de Malaga, cinq de Cadix, quatre d'Alicante, un de Valence, un de Villa Vitiosa.

---

(1) C. FIN, l. 1885.
(2) CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUGES, l. 165.
(3) C. FIN., c. 1648.

En 1785, il en vint quarante-sept : treize de Cadix, onze de Malaga, onze de Bilbao, sept de Séville, quatre de Barcelone, un d'Alicante.

En 1790, il en vint trente-deux : seize de Cadix, huit de Barcelone, trois de Malaga, deux de Bilbao, deux de Séville, un de Valence.

D'autre part, en 1780, vingt-quatre navires partirent pour l'Espagne : sept pour Barcelone, dix pour Cadix, trois pour Bilbao, trois pour Malaga, un pour Séville.

En 1785, il en sortit vingt-deux : douze pour Cadix, quatre pour Bilbao, deux pour Barcelone, un pour Alicante, un pour Séville, deux pour Cadix et Malaga.

En 1790, il en sortit vingt-six : treize pour Cadix, quatre pour Malaga, trois pour Bilbao, trois pour Séville, un pour Barcelone, un pour Saint-Sébastien, un pour la côte de Biscaïe et deux se rendant à la fois en Espagne et en Italie.

Il faut noter que des vaisseaux venant d'Espagne pouvaient arriver aussi à Bruges, Gand et Nieuport.

Les Pays-Bas étaient donc au XVIII[e] siècle en relation avec tous les ports de la péninsule ibérique.

Il y a lieu de citer aussi deux déclarations explicites et autorisées sur la prospérité du commerce hispano-belge durant cette même époque.

En 1770, le négociant gantois Louis de Wulf, *associé avec plusieurs autres de cette ville,* présente au Gouverneur des Pays-Bas un mémoire sur l'état du commerce et de la navigation. Le passage qu'il consacre au trafic espagnol est significatif : *quiconque connaît l'exportation de nos fabriques sait que c'est le commerce de l'Andalousie, dont toutes les marchandises se transportent à l'Amérique espagnole, qui règle le prix de nos fabriques et en est le soutien. La moindre stérilité de ce commerce ou la moindre révolution en fait hausser et baisser souvent le prix de 15 à 20 %, comme l'expérience journalière le montre. Les relevés des finances peuvent faire conster de la quantité des toiles qui partent pour ces endroits, qui montent*

à plusieurs millions chaque année, nos dentelles aussi, qui font vivre tant d'âmes, et surtout les grises, qui servent d'entretien, d'aliment et d'occupation à de pauvres et vieilles femmes, n'ont absolument d'autre débouché. Nos fabriques de fils ne connaissent presque pas d'autre route et exportation que pour Cadix, Séville et toute l'Espagne, de sorte que si les Pays-Bas n'avaient pas ce commerce, on pourrait compter qu'ils perdraient bientôt une partie de leur subsistance et leurs principales ressources (1).

En 1783, Delplancq, le conseiller du Conseil des finances, particulièrement compétent en matière commerciale, fait une déclaration non moins manifeste, dans son mémoire sur *les effets de la paix relativement au commerce des États de Sa Majesté, et les combinaisons auxquelles cet événement pourrait donner lieu.*

L'Espagne, c'est le pays de l'Europe avec lequel ces provinces font le commerce le plus lucratif. Elles y envoient de grandes quantités de toiles, fils, dentelles, et n'en retirent que des matières premières, des denrées de consommation et de l'argent comptant. C'est un motif d'avoir une attention continuelle à la manière dont le commerce, tant de ces pays-ci que des autres États de Sa Majesté, sera traité en Espagne, relativement au traitement dont peuvent jouir les autres nations, qui toutes tâchent d'y obtenir des préférences directes ou indirectes. Cette surveillance est d'autant plus à propos, que les tarifs espagnols sont obscurs et les procédés des douaniers arbitraires (2).

Il n'y a pas lieu de rappeler comment l'insurrection des colonies anglaises d'Amérique mit l'Angleterre en état de guerre, à la fois avec la France, l'Espagne et la Hollande.

---

(1) C. P., c. 1154.

(2) C'est le mémoire publié par M. Van Houtte, *Vierteljahrschrift für Social- und Wirdtschaftsgeschichte*, 1910, pp. 352 et suiv.

L'influence que cela eut sur le commerce des Pays-Bas fut considérable; elle s'explique, entre autres, par ce fait, que de la Méditerrannée à la Baltique, Ostende et Nieuport furent seuls ports neutres. Le gouvernement autrichien créa alors un *Comité de commerce*, chargé de faire des propositions pour retirer de la situation internationale tous les profits possibles. L'activité de cet organisme fut des plus grande.

Une fois de plus, le gouvernement espagnol interdit l'importation des marchandises anglaises. Une cédule du 18 octobre 1779 précisa les mesures à prendre pour éviter la contrebande. Elles étaient minutieuses. Tout capitaine devait remettre à son arrivée un *manifeste* spécifiant en détail toute sa cargaison. Les produits d'importation devaient être accompagnés de certificats des magistrats de leur lieu d'origine, attestant que pour ces produits, on n'avait payé aucun droit au roi d'Angleterre, ni touché en aucune façon ses États. Le consul d'Espagne de la ville où les marchandises étaient expédiées devait assurer l'authenticité de ces certificats (1).

Peu après, le 17 novembre 1781, une ordonnance du gouverneur de Cadix, comte O' Reilly, la renouvela et renforça les premières mesures, sous prétexte que celles-ci avaient été insuffisantes (2).

Des instructions seraient données à tous les consuls d'Espagne résidant à l'étranger, afin de porter ces dispositions à la connaissance des commerçants et de ne donner leurs certificats qu'à bon escient. A Ostende il n'y avait pas de consul d'Espagne; pour y suppléer celui de résidence à Amsterdam, D. Ignace de Aso, nommerait un vice-consul chargé de remplir les fonctions consulaires (3).

Le comte de Kaunitz-Rietberg, ambassadeur d'Autriche à

---

(1) Mémoire non daté de Kaunitz-Rietberg au Comte de Florida Blanca, Com. Com. n° 65; S. E. G., 2116.

(2) Ibid.

(3) Com. Com., n° 65; S. E. G., l. 2116.

Madrid, en fit part au ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, prince de Stahremberg. Celui-ci en saisit le Comité de commerce, qui se livra à un examen détaillé de la question.

Les prétentions du gouvernement espagnol furent jugées inadmissibles. Qu'on cherchât à prohiber l'importation des produits anglais, c'était une chose excellente pour les commerçants des Pays-Bas, qui se trouvaient ainsi, au moins momentanément, débarrassés de concurrents. D'autre part, il était évident qu'on expédiait d'Ostende des produits anglais. Plus que jamais, la Belgique était devenue l'Eldorado des fraudeurs! Que nos commerçants fussent complices et se prêtassent sans difficulté à ces manœuvres, cela ne faisait nul doute. Il n'y avait qu'une chose à faire : protester à Madrid, et engager, par la voix des gazettes, les commerçants du pays à être prudents (1). On eut bien vite l'occasion de voir dans quelle mesure le nouveau règlement espagnol allait être appliqué.

Un navire impérial, *Le Jeune Jean,* aborda à Cadix à la fin d'octobre 1781. Le *manifeste* que le capitaine remit à la douane fut jugé insuffisant. Le capitaine prit son recours au consul impérial, comte de Greppi, qui dut faire appel au ministre d'Autriche à Madrid. Ce ne fut qu'au bout de quatre mois qu'on obtint pour le navire en question l'autorisation de procéder au débarquement (2). Des difficultés semblables surgirent encore à propos de deux autres vaisseaux : l'*Asie* et le *Mercure*. L'intervention personnelle du comte de Kaunitz réussit encore à les apaiser.

Terminant son rapport sur la question, Kaunitz concluait que l'administration des douanes espagnoles avait dû reconnaître, une fois de plus, l'impossibilité d'appliquer les mesures qu'elle avait édictées. Avec le temps et la patience, déclarait-il, tout finissait par s'arranger.

---

(1) Com. Com., n° 65 ; S. E. G., l. 2116.
(2) Ibid.

On fut très heureux aux Pays-Bas d'apprendre l'heureuse issue des négociations. Le comte de Kaunitz, déclarait le Comité de commerce, avait sauvé le commerce des Pays-Bas du danger d'une interruption (1).

A la fin de la guerre maritime, l'année même où Delplancq avait composé le mémoire cité ci-dessus, se place la dernière intervention du gouvernement autrichien dans le commerce de ses sujets belges avec l'Espagne.

Peu après la conclusion de la paix de Versailles (1783), la Cour de Madrid fit élaborer un nouveau tarif douanier. Les droits d'entrée furent notablement augmentés, certains produits prohibés. Ce fut un tolle général. Les marchands étrangers établis à Cadix furent les premiers à protester et à demander à leurs ministres d'agir à la Cour. L'ambassadeur de Prusse, M. de Nostis, intervint le premier.

Les Belges partagèrent l'infortune générale. Certains de leurs produits étaient prohibés, d'autres soumis à des droits d'entrée très élevés. Un négociant gantois, Charles Kerremans, s'adresse immédiatement au gouvernement de Bruxelles. Les dernières lettres de Cadix, dit-il, annoncent l'établissement d'un droit d'entrée nouveau de 20 à 25 % *ad valorem*. Il en résultera un tort notable pour les Pays-Bas. Les autres nations avaient leurs consuls à Cadix; ceux-ci ne manqueraient pas d'agir. Seuls les Flamands n'avaient pas de *bouche à parler* (2). Peu après les membres de la Chambre de commerce de Gand se plaignaient à leur tour. Depuis dix ans, disaient-ils, on n'avait cessé de taxer leurs produits de droits nouveaux. En 1765, les toiles les plus communes payaient 258 réaux de vellon pour 900 vares. Ces droits avaient été portés en 1775 à 309 réaux, en 1780 à 450 réaux et en 1783 à 608 réaux. Les autres marchandises avaient été augmentées dans la même

---

(1) S. E. G., l. 2160; Com. Com., n° 65.

(2) Lettre de Kerremans, 6 mars 1783; S. E. G., 2150; Com. Com., n° 154.

proportion ou plus encore. Ils terminaient en assurant le Gouvernement que l'industrie nationale était menacée d'une ruine entière (1).

Les autorités publiques montrèrent encore une fois la meilleure volonté. Le ministre plénipotentiaire, prince de Stahremberg, déclarait sans réserve que le commerce avec l'Espagne était le plus important des Pays-Bas. L'émoi était donc trop naturel. De nouvelles doléances allaient sans doute arriver; il était donc de toute nécessité de faire prendre en Espagne même des informations précises.

Le 10 avril 1783, un mois à peine après la lettre de Kerremans, le secrétaire de la légation autrichienne à Madrid apportait les premiers renseignements « officiels ».

Le nouveau tarif espagnol, d'après Humbourg, était incontestablement onéreux, mais on n'avait fait aucune distinction entre les différentes nations qui débitaient leurs produits dans la Péninsule.

La France partageait l'infortune générale; certains produits, qu'elle seule fournissait, étaient plus chargés que d'autres. L'Espagne était d'ailleurs incapable de produire elle-même suffisamment pour se passer de l'étranger; les nouveaux droits de douane mettraient en vogue les produits de qualité inférieure; ce serait leur seul effet. Ce n'étaient là que des explications sommaires, et le secrétaire de la légation faisait savoir qu'il avait fait demander des éclaircissements ultérieurs au consul impérial de résidence à Cadix (2). Ce furent ces indications du consul Greppi qui vinrent éclaircir la question débattue.

Dans un mémoire très étendu, celui-ci traite les quatre questions que lui avait posées le comte de Kaunitz-Rietberg : 1° Le tarif contient-il des dispositions particulièrement onéreuses pour

---

(1) Lettre de la Chambre de commerce de Gand, 11 juin 1783; S. E. G., 2150; Com. Com., n° 154.

(2) Humbourg à Stahremberg, 10 avril 1783; S. E. G., 2150; Com. Com., n° 154.

les Pays-Bas? 2° Si non, en résultera-t-il un grand dommage pour l'industrie belge? 3° L'industrie espagnole pourra-t-elle suffire aux besoins du pays? 4° Y a-t-il lieu de faire des démarches auprès de la Cour de Madrid?

Le nouveau tarif était plutôt favorable aux Pays-Bas. Leurs toiles étaient relativement moins imposées que celles des autres pays, y compris la France. Le but principal du gouvernement espagnol était de développer l'industrie de ses sujets, particulièrement celle dont le pays fournissait la matière première, ou pouvait facilement l'acheter à l'étranger. Mais eu égard à la quantité énorme de produits dont l'Espagne et ses colonies avaient besoin, les Pays-Bas, tout comme les autres pays d'Europe, pouvaient se rassurer; leurs produits continueraient longtemps encore à trouver en Espagne un débit avantageux. Le projet d'exclure la concurrence étrangère était chimérique. Le tarif nouveau était général; il n'avait en vue que la protection de l'industrie nationale. En l'élaborant, le Gouvernement madrilène n'avait fait qu'user de son droit de souveraineté, et dès lors, toute démarche faite pour en amener le retrait ou l'amendement se heurterait à un refus, sans qu'on eût à protester.

Si l'Autriche allait se plaindre des augmentations et des prohibitions, l'Espagne ne manquerait pas de citer bon nombre d'articles qui lui étaient jadis fournis par d'autres pays et qu'on avait traités de la même façon. Le traitement de la nation la plus favorisée continuait à être appliqué aux sujets des Pays-Bas et des autres États impériaux. Enfin, tous les pays de l'Europe, sans distinction, avaient usé du même procédé pour *fomenter* leur industrie nationale (1).

Dans un de ses mémoires, le consul joint un tableau indiquant les droits que les toiles flamandes avaient à payer à Cadix.

---

(1) Mémoire du consul Greppi. Copie d'une lettre de Greppi du 23 août 1783, S. E, G., 2150; Com. Com., n° 153.

Cette liste semble indiquer qu'en fait on n'avait pas lieu de se plaindre (1).

Un mémoire du consul impérial établi à Alicante, Arabel, défend absolument la même thèse (2).

Les commerçants gantois ne se déclarèrent pas satisfaits. Quatre ans après l'élaboration du nouveau tarif, dans un

---

(1) Voici la transcription de cette liste :

TABLEAU DES VALEURS ET DROITS, A CADIX, DES TOILES DES PAYS-BAS, COMPARATIVEMENT AUX VALEURS ET DROITS DES TOILES DES AUTRES NATIONS.

Toiles des Pays-Bas d'une grande consommation en Espagne :

Gante Crudo se vend la vare . .	quartos	40 à 44	paie maravedis	25
Brabante Crudos id. . .	id.	40 à 44	id.	23
Id. florete id. . . .	id.	50 à 30	id.	25

Toiles de la plus grande consommation en Espagne, d'Allemagne, France, Pologne, Russie et Suède :

Arpillera se vend la vare. . . .	quartos	15 à 25	paie maravédis	17
Cuserillos de Dantzig se vend la vare.	id.	15 à 25	id.	23
Id. de Russie id.	id.	24 à 28	id.	23
Id. de Bremen id.	id.	28 à 39	id.	23
Id. de Silésie, à la façon de Platilles, se vend la vare	quartos	28 à 34	id.	23
Canamazos se vend la vare . .	id.	20 à 30	id.	17
Creas étroites et anchas de France et d'Allemagne se vend la vare . .	quartos	30 à 38	id.	23
Cregelas aquetadas de Bremen se vend la vare	quartos	23 à 26	id.	23
Morles Crudo se vend la vare . .	id.	28 à 32	id.	23
Platilles simples id. . .	id.	26 à 33	id.	23
Dito royales id. . .	id.	30 à 42	id.	23
Ruan de France et d'Allemagne se vend la vare	quartos	36 à 50	id.	25
Serviettes ordinaires de Suisse et d'Allemagne de 7/4 se vend la vare	quartos	32 à 36	id.	23

Les toiles rayées et les fils de Flandre paient les mêmes droits que ceux qui viennent d'Italie, de France et d'Allemagne, quoiqu'ils soient plus chers. S. E. G., 2150, COM. COM., 154.

(2) Extrait du rapport de M. Arabel, 8 août 1783, P. S. G., 2150 ; COM. COM., 154.

mémoire présenté aux États de Flandre par les députés de la Chambre de commerce de Gand, on trouvera répétées les mêmes plaintes, sur les entraves que les nouveaux droits de douane ont apportées au débit de leurs marchandises en Espagne. Ils se plaignent notamment de ce que d'autres pays, la Prusse en particulier, ont obtenu des avantages qui rendent la concurrence impossible (1).

Entre les affirmations si contradictoires des commerçants gantois et des agents commerciaux Greppi et Arabel, nous n'hésitons pas à prendre parti pour ces derniers. Voici les raisons :

Les Gantois sont seuls à se plaindre. Depuis la réponse de Greppi, les commerçants belges ont continué leurs envois sans plus protester, ce qui pousse à croire que les premières alarmes étaient exagérées.

Dans les nombreux mémoires provoqués par la crise commerciale de 1787, de la part des négociants de Louvain, Anvers, Bruges, Bruxelles, Ostende, Nieuport, on ne trouve aucune allusion au tarif espagnol. Il n'y a que les Gantois qui se plaignent. Ceux-ci d'ailleurs sont prolixes en affirmations gratuites, mais ne fournissent aucune précision au sujet de l'influence tangible que le nouveau tarif exerça sur leurs affaires. Si ce tarif eût été vraiment si néfaste, on aurait dû déjà en ressentir les effets après quatre ans (2).

On pourra enfin constater plus loin, par les relevés d'exportations de toiles, de fils et de dentelles, que les quantités

---

(1) *Recueil des mémoires sur le Commerce des Pays-Bas autrichiens*, 1787, pp. 153-197.

(2) Les affirmations contenues dans ce dernier mémoire de la Chambre de Gand sont citées par U. Van Houtte (*b. c.* pp. 284-285) et semblent admises par lui. Nous ne saurions partager cette manière de voir. A l'affirmation des Gantois, nous opposons celle de Greppi, qui nous paraît confirmée par les arguments exposés ici même et les chiffres cités plus loin. Nous ne partageons pas non plus les vues de l'éminent professeur, quand il écrit un peu plus loin (p. 285) : « Nous doutons que Delplancq eût reproduit sans réserve en 1787 son appréciation émise en 1783. » A notre avis, il n'y a pas lieu de parler de décadence du commerce avec l'Espagne à la fin de l'ancien régime.

débitées à l'étranger ne diminuèrent nullement après 1783. Cela ne saurait se comprendre, si l'exportation en Espagne, qui était la principale, eût notablement reculé.

Le commerce hispano-belge était, à la fin du XVIII[e] siècle, aussi prospère que durant n'importe quelle autre partie de la période autrichienne.

Tout à la fin du XVIII[e] siècle, le gouvernement espagnol dut apporter des atténuations sensibles aux mesures protectionnistes prises depuis 1783.

En 1788, l'administration espagnole avait interdit toute importation de draps étrangers en Amérique. L'année suivante déjà, elle était obligée de permettre que, dans les cargaisons de draps expédiées aux colonies, un tiers fût de provenance étrangère (1) ; peu après la proportion fut élevée jusqu'à moitié (2). L'année suivante, le fléchissement s'accentua encore. Le 7 septembre 1789, un décret permit à nouveau l'importation des mousselines de tout genre, moyennant un droit d'entrée de 15 % outre les droits municipaux (3). Puis ce sont les rubans, les bas de soie, la porcelaine, tous articles interdits précédemment et dont l'importation aux colonies est à nouveau permise (4).

L'Espagne décidément n'était pas de taille à poursuivre résolument une politique de protectionnisme. Il y a tout lieu de croire qu'à côté des dispositions qui furent abrogées officiellement, beaucoup d'autres, peut-être toutes, le furent en fait, tant par la mollesse avec laquelle on les appliqua que par l'habitude invétérée de la fraude.

---

(1) Ch. C. D., reg. XLIX, f° 152. Lettre de M. Marchand, chargé d'affaires de France à Madrid, le 13 juillet 1789.

(2) Ch. C. D., reg. XLIX, f° 152. Lettre du même du 23 juillet, f° 155.

(3) Ibid. Decret du roi d'Espagne du 7 septembre 1789, f° 172.

(4) Ibid., reg. L. Lettre de M. Marchand du 19 octobre 1789, f° 3.

CHAPITRE III.

La navigation entre les Pays-Bas et l'Espagne.

Les corsaires barbaresques. — Procédés divers employés pour se mettre en sécurité contre eux. — Le droit de convoi. — Négociations de Charles VI avec les régences : les traités conclus, leur inefficacité.

Reprise des négociations par Marie-Thérèse ; elles restent également sans résultat. — Plaintes diverses sur le manque de sécurité du pavillon belge. — Ce qui reste de navigation flamande dans les mers du Sud à l'époque de la guerre maritime. — Vogue du pavillon belge durant cette guerre.

Introduction en 1780 de l'usage des firmans. — Conventions faites avec les Barbaresques en 1783. — Mesures prises pour en assurer l'exécution. — Situation à la fin du XVIII[e] siècle.

Les relations mercantiles hispano-belges furent au moyen âge fréquemment entravées par la piraterie, qui, à partir du XIV[e] siècle, ne cessa de régner dans la mer du Nord et la Manche. Les longues rivalités entre la Flandre et la France d'abord, la guerre de Cent ans ensuite, donnèrent beau jeu aux pirates de nations diverses, Français, Anglais, Rochellais, Bayonnais, Belges, Espagnols, et leurs courses provoquèrent de part et d'autre des réclamations multipliées [1]. Cette situation persista aux XV[e] et XVI[e] siècles et les guerres incessantes qui sévirent au cours du XVII[e] siècle, soit entre la France et l'Espagne, soit entre celle-ci, l'Angleterre et la Hollande, donnèrent à la piraterie une nouvelle occasion de refleurir dans la mer du Nord et

(1) J. Finot, *op. cit.*, pp. 43-61 et passim.

dans la Manche, au grand détriment de la navigation belge vers l'Espagne (1).

Au XVIII^e siècle la navigation fut en sûreté dans les mers septentrionales, sauf durant une très petite partie de la guerre maritime de 1778-1783, mais celles du Sud sont infestées par les pirates des cantons barbaresques d'Alger, Tunis, Tripoli.

Les musulmans, repoussés de la terre d'Espagne à la fin du moyen âge, n'en étaient devenus que plus dangereux sur mer ; une lutte de cent ans n'avait en rien diminué les dangers qu'ils faisaient courir au commerce (2). La piraterie avait été élevée chez eux au rang et à la dignité d'une institution sociale (3).

Durant tout le XVIII^e siècle leurs courses incessantes continuèrent à entraver la navigation dans la Méditerranée et l'Atlantique. En 1786, une gazette imprimait que les mers fourmillaient plus que jamais de pirates barbaresques (4).

La navigation vers la péninsule ibérique avait plus que toute autre à craindre des rencontres avec les corsaires (5) ; les mers voisines de l'Espagne en étaient particulièrement infestées. Sur les côtes d'Andalousie, les corsaires d'Alger, de Salé et des autres cantons exerçaient leur métier de pirates avec le plus de succès.

Ils ne se contentaient pas d'infester les mers, mais osaient même parfois débarquer sur les côtes et y enlever des habitants (6). L'Espagne était la première à ressentir les effets de ce fâcheux voisinage et elle eut de fréquentes altercations avec les régences, notamment avec celle d'Alger. En 1783, une flotte espagnole bombarda Alger, et de nouvelles croisières eurent lieu en 1784 et 1785 (7).

---

(1) J. Finot, *op cit.*, p. 276.

(2) Laenen, *op cit.*, p. 184.

(3) Léon Vignols, *La Piraterie sur l'Atlantique au XVIII^e siècle.* (Annales de Bretagne, t. V, 1890-1891, p. 190.)

(4) *Journal historique et politique,* 1786, août, n° 35.

(5) D. Bernardo de Ulloa, *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne* Dédié à Philippe V et publié à Madrid en 1740. Amsterdam, 1753, t. II.

(6) D. Geronimo de Ustariz, *Théorie et pratique du Commerce et de la Marine.* Paris, 1753.

(7) Desdevises du Dezert, *op. cit.*, t. III, p. 154.

Les vaisseaux se dirigeant des Pays-Bas vers l'Espagne, ou vice versa, devaient sans cesse s'attendre à des rencontres fâcheuses.

Des trois régences de Tripoli, d'Alger et de Tunis, les deux premières étaient les plus redoutables, parce que fréquemment leurs corsaires remontaient jusqu'à la Manche, tandis que les Tunisiens, moins dangereux, ne se montraient que rarement dans l'Océan (1). Les trois régences étaient soumises au sultan ; de fait elles étaient complètement indépendantes.

On n'a pas de peine à comprendre qu'il était nécessaire, pour le développement du commerce maritime, que les vaisseaux marchands fussent protégés contre leurs attaques.

Pour arriver à ce résultat, il y avait deux moyens : le premier consistait à imposer aux corsaires le respect des bâtiments marchands, en les faisant accompagner de vaisseaux de guerre, ou bien en faisant contre ces pirates des croisières, bombardements et autres expéditions de ce genre. Le second moyen consistait à acheter à prix d'argent l'immunité des vaisseaux marchands (2).

Le premier procédé, très en faveur au XVII[e] siècle, fut quasi complètement abandonné à notre période. Après avoir inutilement essayé le système des croisières et des convois, les princes chrétiens capitulèrent et offrirent aux deys, sous le nom d'aouaid, des présents considérables (3) en échange desquels les deys s'engageaient à faire respecter les bâtiments marchands. Les traités ainsi conclus, s'ils ne constituaient pas une garantie absolue pour les capitaines, diminuaient au moins les dangers d'une capture, c'est-à-dire de l'esclavage pour les hommes et de la confiscation pour les marchandises (4).

Mais les Barbaresques étaient fort inconstants dans leurs

---

(1) Huisman, *op. cit.*, p. 339.
(2) L. Vignols, *op. cit.*, pp. 35 et suiv.
(3) Laenen, *op. cit.*, p. 184.
(4) Idem, *ibid.*, p. 185.

relations avec les puissances chrétiennes. Les traités conclus avec elles étaient souvent rompus sans rime ni raison et quand on y songeait le moins (1).

L'unique moyen d'assurer l'observation des conventions était de donner de bons cadeaux, faute de quoi les Barbaresques ne se croyaient pas tenus à observer leurs promesses. Le 17 février 1765, les négociants gantois, Jean et Pierre de Loose, faisaient savoir au ministre plénipotentiaire Cobenzl qu'ils avaient appris par la lettre du 15 de ce mois de Rotterdam que la régence d'Alger, mécontente des présents des Hollandais, qui ne comprenaient pas de poudre à canon, comme c'était l'habitude, menaçaient de rompre les traités conclus avec eux. Leur navigation dans la Méditerranée en souffrirait énormément (2).

Les souverains de la maison d'Autriche usèrent sans discontinuer du second procédé; ils s'efforcèrent par des traités conclus avec les régences d'amener celles-ci, à force de présents, à renoncer à leurs courses sur les vaisseaux belges.

Cependant, aux Pays-Bas, on songe encore de temps en temps à remettre en vigueur le système des croisières.

A la fin du XVI[e] siècle, le gouvernement espagnol avait organisé une petite armée navale, dont la fonction était de protéger les vaisseaux de commerce contre les agressions des corsaires. Cette flottille était formée de vaisseaux de convoi armés et frétés mi-partie en marchandises et mi-partie en guerre, et destinés à protéger les vaisseaux belges se rendant à Cadix, non seulement contre les Hollandais, comme dit M. Huisman (3), mais aussi contre les Barbaresques (4). L'entretien de ces vaisseaux fut l'origine d'une nouvelle taxe; par un règlement de marine du 2 août 1590, il fut établi un droit spécial sur tous les navires qui obtiendraient des lettres de mer,

---

(1) Lettres de Castillon du 12 février 1724. P. C. W., l. 8.
(2) C. Fin., l. 2058.
(3) Huisman, p. 12
(4) Ch. A. P. B., reg. 886. *Description des finances belgiques*, 1781, p. 28.

sauf-conduits et passeports (1). Le montant de ce droit de convoi varia quelque peu au cours du XVII[e] siècle (2). Le tarif de 1680 fixa le droit de convoi à percevoir aux taux suivants : 1/2 °/₀ sur les marchandises sortant du pays, 1 °/₀ sur toutes les marchandises étrangères entrant dans le pays. Ce droit de convoi était perçu sur toutes les marchandises sujettes à des droits de douane; celles exemptes de droits d'entrée ou de sortie l'étaient également du droit de convoi (3).

Le produit du droit de convoi semble avoir été au début effectivement affecté à la protection des navires marchands. Le gouvernement l'appliquait à l'entretien des vaisseaux de convoi et des fortifications maritimes, en particulier celles d'Ostende et de Nieuport (4).

Seulement, par suite de la mauvaise situation financière de l'administration espagnole, les revenus du droit de convoi furent cédés aux États de Flandre, en compensation de certaines avances faites par eux (5). Le pouvoir central gardait la faculté de reprendre le droit de convoi, en remboursant les avances des États; ceux-ci prenaient en même temps à leur charge l'entretien des vaisseaux de convoi et devaient payer chaque année 24,000 florins pour l'entretien des forts d'Ostende et de Nieuport (6).

Les vaisseaux de convoi disparurent lors de l'occupation des Pays-Bas par les puissances maritimes, mais le droit de convoi continua à être perçu jusqu'à la fin de l'ancien régime (7). En 1780, il produisait 131,471 florins (8).

Cette situation anormale provoqua des réclamations.

---

(1) Ch. A. P. B., reg. 886. *Description des finances belgiques*, 1781, pp. 26 et 26 v°.
(2) Ibid., pp. 26 v° et 27.
(3) Ibid., p. 17 v°.
(4) Ibid., pp. 27 v° et 28.
(5) Ibid., pp. 27 v° et 28.
(6) L'acte de vente, daté du 3 mars 1688, se trouve en copie dans le registre cité, f[os] 71 et suiv.
(7) Registre cité, f[os] 71 et suiv., f° 28 v°.
(8) Ibid., f° 25.

Le conseiller du Conseil suprême, de Cuvellier, proposait en 1733 de forcer les États de Flandre à rétablir les anciens vaisseaux de convoi, car en tout temps, disait-il, les vaisseaux de commerce allant trafiquer en Espagne avaient besoin d'être protégés contre les pirates (1).

Peu après la Chambre de commerce de Gand demandait instamment que l'on ordonnât aux États de Flandre d'équiper et d'armer deux vaisseaux de guerre, pour escorter les navires belges. Ces deux vaisseaux mettraient la marine marchande nationale à l'abri des corsaires et ne coûteraient pas la moitié de ce que le droit de convoi rapportait à la Flandre (2). En 1749 la même Chambre de commerce se plaignait à nouveau de ce qu'il n'existait plus de vaisseaux de convoi, tandis que l'imposition continuait toujours à être perçue (3).

Ces démarches ne paraissent avoir eu aucun succès. A notre connaissance, il ne fut pas question une seule fois, durant tout le XVIII[e] siècle, de rétablir la marine militaire, qui jadis protégeait la navigation belge.

Le gouvernement autrichien, nous l'avons déjà dit, suivit, pour protéger ses nationaux contre les attaques des Barbaresques, le deuxième procédé ; il s'efforça, lui aussi, de conclure des traités avec les cantons. Nous n'avons trouvé aucune justification de cette préférence ; peut-être a-t-il simplement cédé à la tendance de l'époque, peut-être aussi voulait-il assurer du coup les vaisseaux belges et autrichiens. Pour arriver à ce but le système des convois eût exigé l'existence simultanée de deux flottes militaires.

Disons dès maintenant que les résultats obtenus ne correspondirent guère à ses efforts et que durant la période autrichienne, presque tout entière, nos vaisseaux marchands se trouvèrent en butte aux attaques des corsaires. Cela entrava profondément le développement de la marine marchande.

---

(1) C. M., reg. 836, f° 101.
(2) Chambre de commerce de Gand, 25 mai 1737. C. Fin., 1627.
(3) Ibid., 24 août 1749. Ch. A. P. B., l. 391. D 26 C.

Les requêtes faites aux souverains de la Maison d'Autriche pour obtenir des mesures de précaution contre les Barbaresques se succèdent durant tout le XVIII[e] siècle.

Le premier qui attira l'attention du gouvernement sur cette question, c'est le consul de Cadix, Jacques Vermolen. Dans une lettre à Wynants, le consul expose longuement l'opportunité qu'il y avait à faire la paix avec Alger. Déjà précédemment, disait-il, il s'était efforcé de convaincre le prince Eugène de Savoie de l'importance de cette question. Si l'on ne parvient pas à mettre les vaisseaux belges à l'abri des courses des Algériens, les Anglais, les Français et les Hollandais continueront à avoir le monopole des transports des Pays-Bas. La paix avec les Barbaresques était d'importance capitale (1).

Les premières négociations faites avec les Barbaresques datent du règne de Charles VI.

En 1726, un décret de l'Empereur invitait le marquis de Prié à l'informer sans délai des clauses qu'on pourrait insérer dans un traité de commerce et de navigation, à faire éventuellement avec les républiques.

Le Ministre devait prendre à ce sujet l'avis du Conseil d'État, des directeurs de la Compagnie d'Ostende et de tous ceux qu'il trouverait opportun de consulter.

La raison de cette initiative était, d'après de Castillon, la suivante : par l'article 13 du traité de paix conclu en 1718 à Passarowitz entre Charles VI et la Turquie, le Sultan Achmet III (1703-30) s'était engagé à prendre des mesures pour faire respecter le pavillon belge (2). On estimait le moment venu de commencer (3).

On ne retrouve pas de trace des consultations faites par le marquis de Prié, mais en revanche les papiers du conseiller de

---

(1) *Siendo la navigacion libre, la basa fundamental del augmento del commercio de vuestros paises y demas dominios de vuestra monarca.* V. à W., 5 septembre 1726. C. M., 2167.

(2) Dumont, *Corps diplomatique,* t. VIII, première partie, p. 522.

(3) Castillon au Conseil d'État, 12 février 1724. P. C. W., liasse 8.

Castillon contiennent une lettre adressée par lui au Conseil d'État, relative aux Barbaresques.

Pour ce qui est des relations commerciales à entretenir avec les régences, il ne fallait point y songer en ce moment, d'autant plus qu'elles ne connaissaient d'autre trafic que celui des chrétiens, dont elles s'emparaient en mer et qu'elles vendaient comme esclaves en Asie et en Afrique. Peut-être plus tard, les Pays-Bas pourraient-ils faire un commerce plus important avec les échelles du Levant, Smyrne, Alexandrie, Rosette, etc. Pour le moment l'essentiel était d'arriver à mettre les vaisseaux belges à l'abri des corsaires. Il fallait stipuler dans les traités à conclure avec les régences qu'il ne serait plus permis aux corsaires d'arrêter, retarder ni causer aucun dommage aux vaisseaux voguant sous pavillon impérial munis de lettres de mer. Le pavillon impérial assurerait une protection entière à tous les navires qui en seraient porteurs; leur équipage ne pourrait être capturé ni leur cargaison enlevée. En échange de tout cela, on permettrait aux Barbaresques de fréquenter librement les ports des États de l'Empereur et on leur assurerait le traitement de la nation la plus favorisée (1).

En 1725, les négociations furent entamées. Au lieu de s'adresser directement à Alger, Tunis et Tripoli, Charles VI — et en ceci il sera suivi par Marie-Thérèse et Joseph II — recourut à l'intervention du Sultan. A sa réquisition Achmet III (1703-1730) envoya en Afrique une flotte pour forcer les Algériens à rendre le vaisseau « *Sainte-Élisabeth* » appartenant à la Compagnie d'Ostende, confisqué l'année précédente, et à donner des garanties pour l'avenir.

Sur cette flotte s'étaient embarqués deux commissaires impériaux, Jean de Schonanville et Nicolas Teylls (2).

Les négociations se prolongèrent pendant deux années avec des succès divers. Il était malaisé d'arracher des promesses et

---

(1) De Castillon au Conseil d'État, 12-2-14, P. C. W., 8.

(2) Charles VI à Marie-Élisabeth, 26 janvier 1726. Ch. A. P. B., reg. 321, f° 5.

surtout de les faire observer aux pachas et aux deys d'Afrique septentrionale, vassaux de la Porte, mais de fait indépendants (1).

Les Tunisiens, ceux mêmes que les navigateurs des Pays-Bas avaient le moins à redouter, ne firent pas de difficulté ; le 23 septembre 1725 déjà, un traité est signé avec eux (2). Il n'en fut pas de même des autres régences. Les Algériens résistaient avec acharnement et déclaraient « *qu'ils se fricasseraient dans leur propre huile plutôt que de se soumettre* » (3). On finit cependant par avoir raison de leurs résistances, et l'on aboutit, en 1726 (4), à la conclusion avec Tripoli et, le 8 mars 1727, avec Alger (5) de traités semblables à ceux de Tunis. L'heureuse issue de ces négociations était due, d'après Charles VI, à l'intervention de la Porte (6).

Les traités conclus avec les trois régences ont entre eux bien des analogies; on peut dire qu'à quelques détails près, ils sont identiques.

Ils établissent que la paix sera établie désormais entre l'Autriche et les cantons barbaresques; ces derniers s'abstiendront de toute hostilité contre les vaisseaux belges et autrichiens. Les différentes catégories de sujets de l'Empereur appelés à bénéficier de cette paix sont énumérées dans les trois traités. Parmi eux se trouvent en particulier ceux des Pays-Bas « *Scituez à l'Océan* », comme dit le traité avec Alger (7).

Un article spécial est consacré dans chacun des traités à fixer les formalités à remplir en cas de rencontre entre un vaisseau marchand et un vaisseau corsaire (8). Le traité de Tunis établit, à cet effet, les dispositions suivantes : *Les vaisseaux de guerre*

---

(1) Huisman, p. 338.
(2) Dumont, *op. cit.*, t. VIII, 2e partie, p. 140.
(3) Huisman, *op. cit.*, p. 338.
(4) Dumont, p. 235 (la date exacte n'est pas indiquée).
(5) Id., p. 240.
(6) Charles VI à Marie-Élisabeth, 26 septembre 1727. Ch. A. P. B., reg. 321, fo 55 vo.
(7) Articles 1 et 2 des trois traités.
(8) Article 4 des trois traités.

armés à Tunis et dans les autres ports du Royaume, rencontrant en mer les vaisseaux et bâtiments naviguant sous pavillon et passeport de sa Majesté Impériale et Catholique, conformément à la copie qui sera transcrite à la fin du présent traité, les laisseront en toute liberté continuer leur voyage, sans les arrêter ni donner aucun empêchement, les donneront tous les secours dont ils peuvent avoir besoin, observant d'envoyer seulement deux personnes dans la chaloupe, outre le nombre nécessaire pour la conduire et donner ordre qu'il n'entre que les dites deux personnes dans le dit navire, sans la permission expresse du commandant et réciproquement les impériaux en useront à l'égard des vaisseaux appartenant aux armateurs particuliers de ladite ville et royaume de Tunis, qui seront porteurs des certificats du Consul impérial établi en ladite ville, duquel certificat et copie sera pareillement jointe à la fin du présent traité et il ne sera permis de donner des passeports à d'autres qu'aux sujets de Sa Majesté Impériale et Catholique seulement.

Les dispositions du traité d'Alger sont identiques ; celles de Tripoli abondent dans le même sens; elles stipulent expressément que le corsaire ne pourra faire visiter le bâtiment marchand par plus d'hommes que le capitaine de celui-ci n'en voudra accueillir.

Les trois régences exigent que pour jouir de l'inviolabilité promise, les vaisseaux marchands devront être munis d'un passeport. Dumont ne donne point la copie des passeports en question : quant aux renseignements que fournit le corps même des trois actes diplomatiques, ils sont maigres. Tunis dit simplement que les passeports devront être identiques à la copie annexée au traité de Tripoli, qu'ils devront être en forme, et pour les Algériens les traités devront être signés des gouvernements du pays d'origine et les passeports, de même que les cachets qui les recouvrent, seront identiques à ceux que le consul impérial à nommer à Alger transmettra à la régence.

L'inviolabilité accordée par les Barbaresques aux vaisseaux impériaux, à leur équipage et à leur cargaison s'étendait aussi

aux sujets impériaux et à leurs biens qui se trouveraient à bord des vaisseaux étrangers capturés par les régences (1).

Dans les trois traités on prévoit l'établissement des consuls impériaux. Ces consuls auront la juridiction des sujets impériaux établis dans la ville où ils résident et jouiront de tous les privilèges accordés aux consuls des autres nations. A Tripoli, le consul aura la préséance sur tous les autres (2).

Tunis et Alger stipulent qu'il n'y aura aucune relation commerciale avec les États de l'Empire. A Tripoli le commerce est permis (3).

Le 26 janvier 1726, Charles VI donna ordre aux Pays-Bas de faire publier le traité et de prendre les mesures d'application. C'est l'origine du placard du 20 septembre suivant, sur la manière d'obtenir des passeports destinés à mettre les vaisseaux marchands à l'abri des Barbaresques (4).

Les traités conclus restèrent d'ailleurs lettre morte. Les passeports furent des papiers illusoires, dont les reis ne tinrent aucun compte (5).

Les preuves abondent.

La principale difficulté qui entrave le commerce avec l'Espagne, écrit en 1728 Wynants, c'est le péril barbaresque. Les commerçants sont obligés de se servir du pavillon étranger ou d'armer leurs navires (6).

En 1733, le conseiller de Cuvelier demande avec instance qu'on rétablisse les vaisseaux de convoi. En 1749, à l'occasion d'une enquête faite auprès des magistrats d'Ostende, Gand, Bruges, Anvers et des Chambres de commerce, de nouvelles doléances se font entendre sur l'insécurité du pavillon. Les

---

(1) Article 6 des traités.

(2) Article 7.

(3) Article 10.

(4) Marie-Élisabeth à Charles VI, 26 janvier 1726. Ch. A. P. B., reg. 321, f° 5. C. M., reg. 828, f° 70 v°. (Copie de l'ordonnance.)

(5) Huisman, *op. cit.*, p. 339.

(6) J. Cuvelier, *op. cit.*, p. 32.

négociants ostendais prétendent que tout le commerce avec l'Espagne se fait par des vaisseaux étrangers (1).

Durant la période d'occupation française aux Pays-Bas, Marie-Thérèse avait conclu de nouveaux accords avec Alger le 8 octobre 1748, avec Tunis le 23 décembre et avec Tripoli le 29 janvier suivant.

Ces conventions, identiques en substance à celles conclues jadis avec Charles VI, garantissaient à nouveau une complète sécurité aux vaisseaux impériaux munis de passeports convenables.

Lorsque les Pays-Bas rentrèrent sous la domination de l'Autriche on essaya de leur étendre ces avantages.

Marie-Thérèse n'avait pas grande confiance dans l'issue des négociations, car elle écrit en marge d'une consulte du Conseil supérieur : *Il ne reste guère d'espoir de les faire comprendre dans le traité* (2).

Pourtant on essaya. Tripoli ne fit sans doute aucune difficulté (3) ; Alger consentit bien à donner des assurances verbales, mais se refusa à tout engagement écrit (4). La réponse de Tunis fut négative (5).

Il fallut négocier, user de tous les procédés, remuer la corde sensible (6). On raconta au bey d'Alger qu'on ne doutait pas de sa parole, mais qu'il fallait avoir quelque chose à montrer aux négociants. Celui-ci finit par transiger (7), tandis que son compère s'obstina (8).

L'empressement du gouvernement de Vienne n'avait d'ailleurs rien de désintéressé. Il songeait à faire supporter aux tra-

---

(1) Ch. A. P. B., l. 391.
(2) Consulte du Conseil suprême, 10 juillet 1749. Ch. A. P. B., l. 391. D. 26 C.
(3) Ch. A. P. B., l. 398. D. 32. C.
(4) Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, 5 mai 1751. Ch. A. P. B., reg. 337, f° 326.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Laenen, *op. cit.*, p. 190, note 1.

fiquants belges une part de la charge qui devait en résulter (1). De Neny affirmait, sans dissimulation aucune, qu'en permettant aux négociants des Pays-Bas de profiter de la paix conclue avec les régences de Barbarie, les ministères de Toscane et d'Autriche avaient en vue surtout de les faire intervenir dans les présents à faire aux Maures (2).

De Neny représenta au chancelier de Cour et d'État, comte d'Ulfeld (3), que les avantages que les Pays-Bas retireraient de la paix avec les Barbaresques seraient infiniment moindres que ceux qui en résulteraient pour les commerçants de Trieste et de Livourne. En outre, vu l'épuisement du trésor des Pays-Bas, il y avait peu d'apparence que ceux-ci pussent intervenir pour quelque chose dans les présents, à moins qu'on ne taxât le petit nombre d'armateurs qui naviguaient vers les côtes d'Espagne et de Portugal ou dans l'Atlantique (4). Le chancelier répondit qu'on verrait à s'arranger (5) et la question, semble-t-il, en resta là.

D'ailleurs, malgré les assurances formelles données par l'Impératrice, à la suite du succès des négociations avec Tripoli et Alger, on douta dès l'abord aux Pays-Bas de l'efficacité des traités conclus.

Le marquis de Botta-Adorno hésitait à faire publier la nouvelle de la conclusion des traités. Il fit bien, car deux mois plus tard le Conseil suprême dut avouer l'inconvénient qu'il y aurait à répondre des passeports accordés à Bruxelles (6).

La nécessité de la paix avec les Barbaresques était cependant extrême.

A la fin du mois de février 1751, un négociant gantois, Brouwer, avait averti le marquis de Botta qu'il venait d'acheter à Stockholm un vaisseau tout neuf, qu'il désirait fréter sur

---

(1) Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, lettre citée.
(2) De Neny à Crumpipen, 3 avril 1751. S. E. G., 1337, f° 423.
(3) Voir au sujet de ce personnage, Laenen, *op. cit.*, p. 56.
(4) De Neny à Crumpipen, 3 avril 1751. S. E. G., 1337, f° 423.
(5) Ibid.
(6) Laenen, *op. cit.*, p. 189-190.

Cadix ou Livourne. Il demandait, si, où et comment il pourrait obtenir les passeports requis, pour être en sécurité contre les pirates (1). Deux ans après, une demande semblable était faite par deux autres négociants, ceux-ci de Bruxelles, Bevers et Greyson (2). Il s'était en outre constitué à Bruges une société de marchands, offrant de faire construire à ses frais douze vaisseaux marchands, destinés à la navigation dans les mers du Sud, et elle semblait destinée à faire de la besogne pour restaurer notre marine marchande nationale. Son premier vaisseau devait être équipé pour le 1er octobre 1749 (3).

Le gouvernement avait assuré à cette Société une protection efficace (4).

Sur la proposition du Conseil suprême de Flandre, on permit aux capitaines des vaisseaux flamands, désireux de s'engager dans la Méditerranée ou l'Atlantique, de se munir de passeports expédiés par le directoire de commerce de Vienne ou de Toscane (5). Les capitaines purent à leur choix prendre leurs lettres de mer à Bruxelles, ce qui était plus facile, ou à Vienne, ce qui était plus sûr (6). Cependant le gouvernement ne s'engageait pas sur l'efficacité des passeports qu'il accordait; il refusait

---

(1) Consulte du Conseil suprême, 12 mars 1753. Ch. A. P. B., D. 34 C., l. 399.

(2) Extrait de la lettre du Secrétaire d'État et de Guerre, Crumpipen. Ch. A. P. B., l. 399. D. 34 C. (Voir leur demande. S. E. G., 1340, f° 43.)

(3) Consulte du Conseil suprême, 10 juillet 1749 Ch. A. P. B., D. 26 C., l. 391.

(4) La Société avait demandé qu'on lui accordât 1 % de remise sur les droits d'entrée à lever sur les produits ramenés d'Espagne. A Vienne on se montra décidé à favoriser cette tentative, mais on objecta que le traité de Munster avait stipulé l'égalité des droits à lever sur les marchandises entrant du côté de l'Escaut et de la mer. Accorder la remise demandée c'était s'exposer aux revendications des Hollandais. (Cons. du Cons. supr., 23 septembre 1749. D. 26 C., l. 391.) Finalement Marie-Thérèse se décida à lui accorder une gratification égale à celle qu'elle demandait, en secret. Si les Hollandais venaient à avoir connaissance de la chose, on pourrait toujours leur objecter le droit qu'avait chaque souverain d'encourager la marine de ses sujets. (Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, 7 octobre 1749. Ch. A. P. B., reg. 334. f° 326.)

(5) Consulte du Conseil suprême, 27 février 1751 Ch. A. P. B., l. 399, D. 34 C.

(6) Laenen, *op. cit.*, p 190.

toute instruction aux capitaines des vaisseaux, pour ne pas s'exposer à des prétentions de dédommagement de la part des négociants qui auraient eu le malheur d'être capturés. A cela il fallait toujours s'attendre par suite de la mauvaise foi et de l'inconstance des régences (1).

L'expédient, proposé par le Conseil suprême, consistant à donner des passeports délivrés en Autriche ou en Toscane, en faisant passer les vaisseaux belges pour des vaisseaux autrichiens ou toscans, n'eut aucune influence sur la sécurité de la navigation. Les traités conclus par Marie-Thérèse ne protégèrent pas plus les Autrichiens et Toscans que les Flamands. Les présents faits de temps à autre n'assurèrent à la marine marchande des pays héréditaires qu'une sécurité instable et intermittente; l'absence de toute marine de guerre empêchait l'Impératrice d'imposer aux Barbaresques le respect des traités conclus (2).

Que cette situation exerçât une influence fâcheuse sur les relations commerciales hispano-flamandes, cela se comprend facilement; les plaintes réitérées faites à ce sujet suffisent pour nous en convaincre.

Guillaume Schamp s'efforce à nouveau de mettre en relief combien il est nécessaire de procurer aux vaisseaux marchands la sécurité contre les attaques des corsaires. Ceux-ci, dit-il, infestent les mers d'Espagne et de Portugal et empêchent tout développement de la navigation nationale; ce sont encore des vaisseaux anglais et autres qui transportent nos produits en Espagne (3). Le marquis de Botta, à qui Schamp avait transmis son mémoire, partageait entièrement cette manière de voir. Sans la sécurité du pavillon, on ne pouvait espérer raison-

---

(1) de Neny à Crumpipen, 24 mars 1751. S. E. G., 1337, f° 413.

(2) Adolphe Beer, *Die oesterreische Handelspolitik unter Maria-Theresia und Josef II.* (Archiv für oesterr. Geschichte. Wien, Bd. LXXXII, 1899, p. 89.)

(3) *Mémoire de quelqu s moyens et points essentiels pour obtenir le commerce et navigation réciproque de Trieste et Fiume, sur l'Espagne et le Portugal et tâcher de le faire communiquer jusqu'aux ports de mer des Pays-Bas et e converso.* S. E. G., 1048, f° 324 et seq.

nablement de voir jamais florissante la navigation de ces pays vers les côtes d'Espagne ou dans la Méditerranée (1).

Dans un mémoire relatif au commerce de la Flandre, composé en 1761, on trouve à nouveau des plaintes sur la situation qui est faite à la marine marchande belge par les corsaires : *Le commerce et la navigation de l'Espagne, y lit-on, trouvent leur principal obstacle dans le défaut de pouvoir obtenir les passeports des régences de Barbarie, dont les autres puissances trouvent le moyen d'éloigner le pavillon belge. Tous ces obstacles font qu'on ne peut songer en ce pays à la construction de vaisseaux de mer et ont réduit à rien ceux dont nos citoyens étaient autrefois pourvus, faute de ne pouvoir les employer* (2).

En 1770, c'est un négociant de Gand, Louis de Wulf, « *associé avec plusieurs autres marchands de cette ville* », qui composa et fit remettre à Charles de Lorraine un « *mémoire pour obtenir le pavillon libre pour les ports d'Ostende et de Nieuport contre les Barbaresques* » (3).

Ce mémoire constate l'heureuse influence des mesures prises par le Gouvernement pour le développement du commerce des Pays-Bas, mais il déplore l'obligation où se trouvent les Belges de recourir à des vaisseaux étrangers pour le transport de leurs produits. *Les sujets belgiques ne peuvent actuellement, dit-il, naviguer avec leurs propres vaisseaux que jusqu'au golfe de Biscaye. Il eût été infiniment plus avantageux que le commerce avec l'Espagne eût pu se faire directement, mais les corsaires de Barbarie rendaient la chose impossible.*

Est-ce à dire qu'il n'y eût plus aucune navigation belge vers l'Espagne ; que le transport des produits espagnols aux Pays-Bas et des produits belges en Espagne se fît exclusivement par des vaisseaux étrangers ? En réalité non ; la marine nationale y prenait encore malgré tout une certaine part, mais combien

---

(1) B. A. A Sch., 27 septembre 1752. S. E. G., 1048, f° 328.
(2) C. M., 850a, pp. 129-130.
(3) C. P., c. 1154.

restreinte ! Quelques vaisseaux belges continuaient à naviguer dans l'Atlantique et la Méditerranée, mais, pour se mettre à l'abri des corsaires, ils devaient se munir de passeports à l'étranger. La chose n'était guère possible en Angleterre, en Danemark ou en Suède. La Chambre de commerce de Bruges explique que l'obtention d'un passeport y était soumise à la prestation d'un serment, qui ne pouvait se prêter qu'avec le plus grand danger, dès que le vaisseau pour lequel on le demandait n'avait pas été construit sur des chantiers anglais, suédois ou danois et s'il s'y trouvait quelque intéressé pour plus d'un tiers, qui n'était pas régnicole (1). Restait la Hollande. Pour pouvoir obtenir des passeports hollandais, les Belges se faisaient recevoir bourgeois à Middelbourg, Amsterdam ou Rotterdam. Ils étaient obligés d'affirmer sous serment que le navire pour lequel le passeport était demandé appartenait à un Hollandais; le propriétaire belge faisait une vente simulée de son navire à un sujet hollandais, lequel prêtait alors le serment requis. L'acquisition du passeport était fort onéreuse. Tout demandeur de passeport devait remettre à l'amirauté de 6 à 10,000 florins pour l'abus qui pourrait être fait du passeport; en outre, le Belge devait payer pour une bonne somme au Hollandais avec lequel il s'arrangeait. Celui-ci abusait quelquefois de sa situation, car, dit la Chambre de commerce de Gand, « *sachant qu'il étoit masqué, il tenoit couteau sous la gorge au vrai propriétaire* ».

De cette façon les armateurs belges pouvaient profiter des avantages dont jouissaient les Hollandais, grâce aux traités fait par les États Généraux avec les Barbaresques et même avec les Marocains (2).

En 1764, le Conseil des Finances constatait que les négociants Jean et Pierre de Loose, frères, raffineurs de sel, établis à Gand et qui faisaient le commerce du sel depuis plusieurs

(1) Chambre de commerce de Bruges au Conseil des Finances, 19 novembre 1765. C. Fin., c. 1627.

(2) Chambre de commerce de Gand, 19 octobre 1765. C. Fin., 1627.

années, notamment avec l'Espagne, étaient propriétaires de plusieurs navires (1).

En 1765, la Chambre de commerce de Bruges estimait que les armateurs belges possédaient environ trente vaisseaux marchands (2). Quant à la compagnie qui s'était formée en 1749, elle n'avait eu aucun succès ; elle ne mit jamais sur mer qu'un seul navire, et encore fallut-il le vendre à la suite de la banqueroute d'un des associés (3).

Cette navigation précaire se trouva menacée en 1765 par suite de la malveillance des Hollandais. Une ordonnance fut prise par l'amirauté de Zélande, le 17 septembre 1765, en vue de rendre impossible aux Belges l'acquisition de passeports hollandais. C'était une mesure de représailles contre les dispositions douanières, d'allures protectionnistes, prises à la même époque par le gouvernement autrichien.

Cette ordonnance de l'amirauté de Zélande dut produire une certaine sensation aux Pays-Bas, puisque nous voyons le Conseil des Finances consulter les Chambres de commerce de Gand et de Bruges sur l'influence qu'elle pourrait avoir sur la marine marchande nationale. Les deux Chambres s'accordent pour dire que ces mesures, une fois mises en vigueur, allaient mettre les Belges dans l'impossibilité d'acquérir en Hollande des passeports, et, partant, fermeraient à leurs vaisseaux l'Atlantique et la Méditerranée. Les marchands brugeois proposaient que l'on armât quatre ou cinq frégates pour escorter les vaisseaux belges dans leurs voyages en Espagne, où, disaient-ils, se fait notre principal commerce (4). Quant aux Gantois, ils exprimaient le vœu de voir tenter à nouveau la conclusion de traités de paix avec les régences barbaresques (5).

---

(1) Consulte du Conseil des Finances, 10 avril 1764, l. 2058.

(2) Chambre de commerce de Bruges, 19 octobre 1765. C. Fin , 1627.

(3) Pièce jointe à une relation du 11 août 1764. Ch A. P. B. D , 83 C , l. 455.

(4) Chambre de commerce de Bruges au Conseil des Finances, 19 novembre 1765. C. Fin., c. 1627.

(5) Chambre de commerce de Gand, 19 octobre 1865. C. Fin , 1627.

Les événements ne justifièrent pas les appréciations pessimistes des deux Chambres de commerce. Un rapport du Comité de commerce de l'année 1780 nous apprend qu'à cette époque encore plusieurs négociants flamands et brabançons étaient propriétaires de navires, qu'ils équipaient pour les mers du Sud. Seulement ces navires étaient en fait plus hollandais que belges; le capitaine et l'équipage étaient de nationalité hollandaise et un Hollandais servait de prête-nom pour l'acquisition du passeport (1).

Exception faite de ces quelques navires, il n'y avait absolument plus aucune navigation belge dans les mers du Sud (2). La raison de la préférence marquée pour les vaisseaux hollandais était due, d'après la Chambre de commerce de Bruges, au voisinage des Pays-Bas et des Provinces-Unies; en deuxième lieu, à ce fait que les Hollandais naviguaient à meilleur compte que toutes les autres nations et enfin à ce que plusieurs armateurs hollandais ne s'occupaient que d'aller chercher du fret dans tous les ports, tandis que ceux des autres pays se contentaient généralement qu'on les demandât (3).

Cette situation ne perdura pas jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. A la suite de la guerre maritime de 1778-1783 des changements y furent apportés.

On sait que le soulèvement des colonies anglaises de l'Amérique du Nord déchaîna une guerre maritime européenne, qui mit aux prises la France, l'Espagne et la Hollande d'une part, l'Angleterre de l'autre. Durant les années 1778 et 1779 plusieurs flottes et de nombreuses flottilles de corsaires parcoururent la mer en tous sens, arrêtant non seulement les navires marchands des belligérants, mais encore ceux des neutres. Tous les pays

---

(1) Rapport du Comité de commerce, 24 juin 1780, f° 5 v°. C. Fin., 1648.

(2) Ibid.

(3) Chambre de commerce de Bruges au Conseil des Finances, 19 novembre 1765, C. Fin., c. 1627.

commerçants sans distinction eurent à souffrir de cette insécurité de la navigation (1).

Les Pays-Bas n'échappèrent point à la règle générale. La guerre maritime avait eu d'abord une influence heureuse sur le développement de notre marine nationale ; certains négociants avaient fait construire quelques petits bâtiments et en avaient acheté d'autres à l'étranger, pour les faire naviguer sous pavillon flamand (2) ; certains de ces navires furent saisis par des corsaires anglais, mais il ne semble pas qu'aucun d'eux ait été déclaré de bonne prise (3).

Vint ensuite la ligue de la neutralité armée, instaurée par Catherine II, et qui aboutit, comme on le sait, à la conclusion d'un règlement basé sur ce principe nouveau : le pavillon neutre couvre même la marchandise ennemie. Ce principe fut adopté par toutes les nations qui avaient une marine marchande, sauf l'Angleterre. Malgré le refus de celle-ci de reconnaître le droit nouveau, en fait, les neutres parvinrent à se faire respecter (4).

A cette circonstance, déjà si favorable, vint se joindre celle de la rupture entre l'Angleterre et la Hollande, accomplie le 20 décembre 1780. Le Gouvernement des Pays-Bas se rendit compte de l'influence que cet événement pourrait avoir sur la situation économique de nos provinces. Aussi le Ministre plénipotentiaire de Stahremberg fit-il faire des enquêtes par les Conseils privé et des finances sur l'attitude à prendre en l'occurrence (5).

Par suite de la rupture entre ces deux pays, les ports d'Ostende et de Nieuport devenaient les seuls neutres de toute l'Europe occidentale, depuis l'Oost-Frise jusqu'à la côte de

---

(1) H. Van Houtte, *Contribution à l'histoire commerciale des États de l'empereur Joseph II. Vierteljahrschrift für Social und Wirthschaftsgeschichte,* 1910, pp. 351 et suiv.

(2) Rapport du Comité de commerce, 24 juin 1780, f° 6, 6 v°. C. Fin., c. 1618.

(3) Mémoire sur la police maritime des Pays-Bas, f° 1 v°. C. P , c. 683.

(4) Van Houtte, *op. cit.*, p. 351.

(5) Consulte du Conseil privé, 30 décembre 1780. Ch. A. P. B., I 499, D. 106 P. 1.

Portugal. Les vaisseaux anglais n'auraient plus dans l'Océan d'autres lieux d'accès. Heureusement ni l'un ni l'autre n'étaient propres à servir de séjour à une marine militaire ; on ne chercherait donc pas à s'en emparer. Ostende connut alors une période de prospérité extrême, et la ligue de la neutralité armée, en assurant les pavillons neutres, mit en vogue le pavillon belge.

En 1778, ce pavillon était encore si peu en usage, qu'on ne vit entrer durant cette année à Ostende que quatre-vingt-un vaisseaux qui le portaient, et encore fallait-il tenir compte que bon nombre de ces vaisseaux avaient fait cette année quatre ou cinq voyages. On supposait donc que le nombre des vaisseaux arborant le pavillon belge ne s'élevait guère que de vingt à vingt-cinq (1).

En 1779, il entre à Ostende trois cent cinquante-huit vaisseaux portant pavillon belge (2).

En 1780, il en entre huit cent quatre-vingt-six (3).

En 1781, il en entre mil neuf cent cinquante-cinq (4).

Cette augmentation considérable ferait croire, au premier abord, à un développement sensible de notre marine marchande. De fait, le pavillon belge couvrait bien souvent des navires de propriété totalement étrangère et était emprunté pour jouir des avantages de la neutralité. Ce qui le prouve bien, c'est qu'une fois la guerre finie, le pavillon belge rentra tout à fait dans l'ombre. Il disparut, déclarait en 1787 la Chambre de commerce de Gand, *à la honte des nations* (5).

Cette vogue momentanée du pavillon belge eut cependant une très heureuse conséquence. C'est à cette occasion que de

---

(1) Mémoire sur la police maritime des Pays-Bas, f° 1 v°. C. P., C. 683.
(2) Ibid., f° 2 v°.
(3) Ibid., f° 2 v°.
(4) Ibid., f° 3.
(5) Mémoire présenté aux États de Flandre par les députés de la Chambre de commerce de Gand, 23 juillet 1887. *Recueil de Mémoires*, cité p. 156.

nouvelles tentatives furent faites pour assurer aux vaisseaux des Pays-Bas le respect des corsaires barbaresques.

Nous avons vu où en était la navigation belge dans les mers méridionales au début de la guerre maritime. Aucun vaisseau, disait en 1780 le Comité de commerce, n'avait osé jusque-là s'aventurer avec le pavillon belge dans la Méditerranée, ni même se rendre à Cadix, de peur de tomber entre les mains des corsaires africains (1). Cette affirmation est corroborée par une liste des navires venus d'Espagne et de Portugal et entrés à Ostende et à Nieuport durant les mois de septembre 1779 à mars 1780. Il y en a cinquante-sept venus de l'Espagne et sept du Portugal. De ces soixante-quatre, cinquante sont hollandais, six danois, cinq suédois, un hambourgeois et deux flamands, venant l'un de Villa Vitrisa et l'autre de Malaga (2).

Le comte de Belgiojoso, en ce moment ambassadeur d'Autriche à Londres, insistait sur la nécessité de résoudre enfin la question barbaresque. Les commerçants des Pays-Bas, disait-il, étaient décidés à se soumettre à toutes les conditions qu'on voudrait leur imposer, tant était grande l'ardeur du commerce (3). La situation s'était modifiée depuis l'époque — de trente ans antérieure — où de Neny les déclarait incapables de contribuer aux présents à faire aux régences.

La rupture entre l'Angleterre et la Hollande avait rendu la situation plus précaire encore. Les navires hollandais devenaient impropres à la navigation vers l'Espagne. Pendant le seul mois de janvier 1781, les Anglais arrêtèrent vingt navires hollandais en route pour Ostende. Il y en avait plusieurs qui venaient d'Espagne (4). On conçoit que les accidents de ce genre devaient entraver profondément nos relations avec la Péninsule.

---

(1) Rapport du Comité de commerce, 24 juin 1780. C. Fin., C. 1648.
(2) C. Fin., même carton.
(3) B. à-Kaunitz, 8 décembre 1780. Ch. A. P. B., reg. 304, f° 42.
(4) Voir *Gazette van Gent*, les numéros de janvier et février 1781.

A Vienne nos affaires furent prises en considération. Kaunitz offrit de procurer aux navigateurs des Pays-Bas un passeport spécial délivré par la Porte et appelé *firman*. Cette pièce ne pouvait garantir une sécurité absolue, à cause de l'autorité précaire de Constantinople sur Alger, Tunis et Tripoli.

Pourtant, parfois les corsaires les respectaient; en cas de capture on pouvait plus facilement obtenir la restitution du vaisseau (1).

On possède bon nombre d'exemplaires de firmans.

Ce sont de grandes et grosses feuilles blanches, dont le recto glacé est recouvert de caractères turcs. Par cette pièce, le sultan intimait aux corsaires l'ordre de s'abstenir de toute attaque contre le navire qui en était porteur (2).

Les firmans ne devaient profiter qu'aux seuls sujets de l'Empereur, et, sur ce point, on avait donné aux régences les assurances les plus formelles (3). L'usage du pavillon belge par des navires étrangers était en ce moment très répandu, par suite de la guerre maritime. Un décret du 13 mai 1782 fixa les formalités a observer pour l'obtention d'un firman.

La demande devait être faite au magistrat local qui avait expédié les lettres de mer. Celui-ci envoyait la requête, avec avis, au conseiller des finances Baudier. A Bruxelles se faisait une enquête sur l'authenticité des lettres de mer et la véritable nationalité du navire. Les demandes approuvées étaient ensuite transmises au baron de Herbert, ministre d'Autriche à Constantinople, qui faisait la demande au sultan. Le firman devait être rendu quand le navire changeait de propriété ou de pavillon. Le moindre abus privait l'auteur de toute protection (4).

Toutes ces formalités semblent avoir été bien observées.

---

(1) Kaunitz à Stahremberg, 21 novembre 1780. C. Fin., c. 1657.

(2) Voir la traduction en appendice.

(3) S. E. G., l. 2181. Comité de commerce 73. Lettre du baron de Herbert, 11 mars 1782.

(4) *Placcarts de Flandre,* t. VI, p. 955.

On refusait un firman à ceux qui étaient venus récemment s'établir aux Pays-Bas (1), ou bien à ceux qu'on soupçonnait n'être que des propriétaires fictifs (2).

Il est à peine besoin de dire que ces firmans n'étaient pas délivrés gratis. Le prix paraît avoir été variable. Nous avons trouvé l'indication de 25 florins (3), 35 florins (4), 23 florins 13 sols (5).

Dans quelle mesure les firmans protégèrent-ils les vaisseaux (6)? Il semble que l'opinion de Kaunitz sur l'efficacité réelle, mais relative, de ce document ait été vérifiée par les faits.

---

(1) A la suite de la guerre maritime, de nombreux étrangers, des Hollandais étaient venus s'établir aux Pays-Bas et surtout à Ostende pour pouvoir plus facilement se servir du pavillon flamand. Lorsqu'un négociant de ce genre demandait un firman il était régulièrement éconduit. 20 septembre 1782, demande de Joachim Famin, récemment établi, éconduit. 24 septembre 1782, Chrétien Dutilh, établi à Ostende, mais Hollandais d'origine, éconduit; 5 octobre et 22 novembre 1782, Cornelly et Georges Cottens, tous deux récemment établis à Ostende, éconduits. C. Fin., c 1657.

(2) Nous avons retrouvé une demande de ce genre datée du 30 septembre 1782. Un négociant habitant Ostende et né en cette ville, Bartholomé Tresson, demande un firman. Les échevins font observer que, quoique le personnage en question ait fait le serment que le navire pour lequel le firman est demandé lui appartient en pleine propriété, sans *qu'aucun non-sujet de S. M. y ait la moindre part,* il est cependant très apparent que le sieur Dutilh, aussi négociant d'Ostende, qui lui ne peut pas être considéré comme un sujet de S. M., puisque sa famille ne réside même pas aux Pays-Bas, était intéressé dans ce navire. Même on croyait que l'acquisition que le même Tresson avait faite de ce navire était simulée et faite à dessein pour procurer au dit Dutilh des lettres de mer aux Pays-Bas. Le firman demandé fut en conséquence refusé. C. Fin., c. 1657.

(3) Lettre du négociant Willaert Baes et Cie, 13 août 1781. C. Fin., c. 1657.

(4) Lettre du négociant Ray Rochets, 23 septembre 1781. C. Fin., c. 1657.

(5) Ibid.

(6) Des indications à ce sujet sont aussi fournies par une lettre de la firme Liebaert, Baes, Derdyn et Cie, d'Ostende, écrite le 23 mars 1781 au Conseiller des Finances Baudier : *Nous avons reçu les deux firmans turcs pour Louis Mono et Thomas De la Haye, dont nous ferons l'usage requis, nous vous en témoignons notre juste reconnaissance; pour vous en rembourser avec bien des remerciements, nous écrivons aujourd'hui à M. J.-J. Chapel, de Bruxelles, de vous venir compter fl. 48, 1 cent. Il seroit bien à souhaiter que notre auguste souverain pourroit porter toutes les nations du grand seigneur barbaresques, mores, etc.. à respecter son pavillon. Nous vivons en espoir de continuer notre navigation que les circonstances du temps nous produisent, si nous pouvons entrer en sûreté dans la Méditerranée et*

Le négociant brugeois Joseph de Baere, chef de la maison de commerce Willaert Baere et C^ie^, atteste que la navigation flamande a repris son ancien lustre dans la Méditerranée et que le prix d'assurance pour les navires munis de firmans était modique (1).

A ce témoignage formel, émanant d'une personne isolée, nous pouvons ajouter l'affirmation tacite du grand nombre de négociants et parmi eux les sommités du monde commerçant de l'époque, comme les Romberg, Herries, Liebaert et autres qui ne cessent de demander des firmans (2). Un rapport du Conseil des Finances du 2 juillet 1781 atteste qu'un grand nombre de firmans avaient été délivrés.

Assurément, depuis lors, le pavillon impérial reparut dans la Méditerranée.

---

avoir quelques établissements en Amérique, ce seroit, un grand avantage pour nos Pays-Bas Autrichiens. S'il fût possible que le Gouvernement de Bruxelles auroit une partie de firma turcs en avance, sans nom de capitaines ou de navires, pour être endossées par le Gouvernement à tous ceux qui en demandent, en produisant les lettres de mer en due forme délivrées par les magistrats respectifs, parce qu'on change de capitaines comme de domestiques selon et proportion qu'on découvre leur conduite, fidélité et capacité, car dans le temps présent l'on doit bien souvent s'en servir du premier venu qu'on ne peut connoitre que dans la suite..... C. FIN., liasse 1714.

(1) Lettre du négociant Willaert, 13 août 1781. C. FIN., c. 1657.

(2) Le carton 1657, du C. FIN., contient de nombreuses demandes de firmans.

Pour l'année 1781, nous en avons retrouvé 81 se répartissant comme suit : Moyns, d'Ostende (6); Mathys, de Bruges (1); Bowens, d'Ostende (1); Willaert, de Baere (1); Antoine d'Aubremé et Théodore de Sironval, de Bruxelles (1); Jean de Wael, d'Anvers (1); De la Gravière et C^ie^, d'Ostende (1); Van Nuffel et C^ie^, de Gand (3); De Gruyter et Solvyns, d'Ostende (1); Donck et Vercruyssen, de Bruges (1); Gislain Demaret, de Bruxelles (1); Stival, d'Ostende (1); Hayart, d'Ostende (1); Willaers Baert et C^ie^, de Bruges (1); De Mol, de Bruges (2); Bomberg et C^ie^, d'Ostende (1); Liebaert Baes et Derdyn (5); Van Schelle, de Bruxelles (3); V^ve^ Lambert Ronquières, de Bruges (1); Gilliots, de Bruges (1).

Pour l'année 1782, nous en avons retrouvé 56 : de Pauw, d'Anvers (1); de Vette, d'Ostende (2); Cornil-Joseph Ory, d'Anvers (1); Willaert Baes et C^ie^, de Bruges (1); Charles le Bot, d'Anvers (5); Van Moorsel et C^ie^, d'Ostende (1); Frédéric Romberg (12); Piemans Ruidam et C^ie^, d'Ostende (1); Liebaert Baes et Derdyn (14); Thelu Alexis, de Bruges (1); Oshea, d'Ostende (1); Valentin Jacobi, de Bruges (1); Kersselaers et C^ie^, d'Ostende (1).

Le 22 février 1782, on accorde au négociant Vinck d'Ostende la permission d'exporter vers Lisbonne une cargaison d'armes de fabrication liégeoise; le 13 mars 1782, une permission semblable à destination de la côte d'Afrique est concédée à Romberg de Gand; le 2 avril 1782, la même chose à Chappel de Bruxelles; le 1er juillet 1782, le capitaine Nicholz est autorisé à embarquer des canons pour la Turquie; le 31 octobre 1782, Bine et Overman d'Ostende peuvent équiper pour l'Afrique; le 20 novembre 1782, Jean Peemans reçoit une autorisation semblable pour la côte de Guinée. Chaque fois il est stipulé que l'expédition se fera sous pavillon impérial (1).

Tout péril de capture ne fut pas écarté. En 1781, les Algériens confisquèrent deux vaisseaux autrichiens munis de firmans; cela répandit l'alarme aux Pays-Bas (2). En 1782, un vaisseau impérial, rencontrant un corsaire et se croyant attaqué, fit feu et tua cinq pirates (3). Cela faillit amener les conséquences les plus fâcheuses, et ce, juste au moment où l'on venait de donner aux Pays-Bas les assurances les plus formelles (4). Peu après, le bruit se répandit qu'un vaisseau de Trieste et un toscan, tous deux munis de firmans, avaient été arrêtés (5).

Un rapport du Comité de commerce (6) et une lettre du négociant ostendais Herries (7) attestent aussi l'insuffisance des firmans.

Il était cependant de nécessité absolue que la marine marchande fût efficacement protégée. La navigation sur l'Espagne surtout devait être en sécurité, sans quoi, disait le Comité de commerce, on ne pourrait jamais songer à avoir une navigation

---

(1) C. Fin., l. 1672.
(2) Romberg à Crumpipen, 4 novembre 1781. C. Fin., c. 1657.
(3) Com. Com., 122. S. E. G., 2181.
(4) Com. Com., Ibid.
(5) Ibid.
(6) Com. Com , 127. S. E. G. 2160².
(7) Herries à Baudier, 30 janvier 1783. S. E, G. 2184.

étendue, et force serait de se servir à tout jamais de vaisseaux étrangers (1).

Cette importance de la sécurité du pavillon était d'ailleurs de notoriété publique dans le monde des négociants, et ce qui le prouvait bien, c'était l'empressement général qu'on montrait aux Pays-Bas pour concourir aux présents à faire aux Barbaresques, pour leur acheter la sécurité du pavillon (2). Le comte Charles de Proli déclarait que l'un des obstacles au développement du commerce des Pays-Bas, dans la Méditerranée et le Levant était la crainte des Barbaresques (3), et Frédéric Romberg demandait instamment qu'un traité de paix fût conclu avec les Algériens, dût-on, pour y parvenir, faire des sacrifices et des dépenses considérables (4).

La même année 1783, les magistrats de Gand, dans une lettre concernant les moyens à employer pour encourager les marins étrangers à se fixer dans les places maritimes de la Flandre autrichienne, attiraient l'attention sur l'importance de la sécurité du pavillon par rapport au commerce en général et en particulier de celui de l'Espagne (5).

---

(1) Rapport du Comité, 11 janvier 1783. S. E. G., 2160[2]. Com. Com., 127.

(2) Ibid.

(3) Com. Com., nos 180-187. S. E. G., 2153.

(4) Ibid.

(5) Lettre du 21 février 1783. S. E. G., 2180 : *Si V. M. daignât protéger son pavillon et le faire efficacement respecter par les Turcs et les autres nations barbaresques, au point que les navires de ses sujets n'eussent rien à craindre des pirateries et entreprises de ces nations, car les firmans dont quelques navires impériaux sont munis ne leur donnent pas toutes les sécurités, dont jouissent les vaisseaux des autres nations, cela étendrait et favoriserait beaucoup la navigation de ces pays et nous procurerait en tout temps la navigation sur l'Espagne et dans la Méditerranée, dont entre autres les Hollandais tirent tant de parti, quantité de productions de la Flandre et du Brabant et notamment les toiles sont fort désirées en Espagne. Les Hollandais en tirent une grande quantité de ce pays pour faire leur commerce avec cette nation; les sujets de V. M. pourraient donc exercer ce commerce avec plus d'avantage que les Hollandais. Pouvant les fournir à plus juste prix aux Espagnols, le débit en sera plus grand. Tout ce pays en général en ressentirait du bénéfice puisque plus les marchandises d'un pays sont tirées à l'étranger plus les manufacturiers et les artisans, qu'ils sont obligés d'employer, profitent.*

On fit donc de nouvelles tentatives. Herbert fut chargé de réclamer les vaisseaux qui avaient été saisis. Puis on chercherait à s'aboucher avec les Barbaresques eux-mêmes, dans l'espérance que, poussés par leur insatiable cupidité, les régences se laisseraient séduire par l'appât des cadeaux.

Ce fut aux Algériens qu'on s'en prit d'abord. Le sultan leur envoya un de ses chambellans avec l'agent autrichien Timoni. Le bey s'inclina ; les vaisseaux pris furent relâchés, des ordres formels donnés pour l'avenir (1). Celui de Tunis promit également de se conformer aux ordres de la Porte (2). Enfin, le 8 août 1783, un édit du sultan Abdul-Hamid (1774-1789) enjoignit formellement à tous les corsaires de Barbarie de respecter le pavillon impérial et donna à l'Autriche les garanties les plus formelles (3).

Les conventions ainsi conclues paraissaient résoudre enfin d'une façon définitive la question des Barbaresques. C'était bien l'opinion qu'on en avait à Vienne et c'est ce qui faisait écrire à Belgiojoso par Joseph II : *Vous aurez, je crois, déjà reçu par le Prince de Kaunitz toutes les assurances et certitudes les plus fortes, en s'offrant même à tout dédommagement, que la Porte nous a données pour assurer notre pavillon contre les Barbaresques ; par conséquent, ce grand obstacle est levé* (4). Les traités inspirèrent aussi la sécurité dans le monde des négociants. Depuis que Sa Majesté a fait des traités avec les Barbaresques, disait le négociant Romberg, nous ne doutons nullement que notre pavillon n'y soit aussi respecté que celui des autres puissances (5).

---

(1) S. E. G., 2181. Com. Com., 122.

(2) *Gazette des Pays-Bas*, 25 mars 1784.

(3) *Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les Puissances étrangères depuis 1763 jusqu'à 1856.* Leipzig, t. I, p. 321.

(4) S. E. G., 2160 B. Com. Com., 127.

(5) A. Cauchie, *Le comte L.-C.-M. Barbiano di Belgiojoso.* (B. C. R. H. Bruxelles, 1912, p. 231.)

Les assurances une fois obtenues, on s'occupa de la question des passeports dont il faudrait se munir pour démontrer la qualité de vaisseau impérial.

Le Comité de commerce, instruit de ce que de nouvelles négociations allaient être faites, avait fait procéder secrètement à une enquête sur les procédés employés ailleurs à cet effet. Songa, le consul d'Autriche à Londres, Bozenhard, celui de Copenhague, le comte de Proli et le négociant ostendais Herries furent chargés de cette enquête.

La réponse de Herries est conservée (1).

Il en résulte que la France, l'Angleterre, le Danemark et la Suède avaient des traités avec les Barbaresques, des consuls auprès des diverses régences, et délivraient elles-mêmes des passeports. La forme de ces pièces était différente d'un pays à l'autre. Le grand nombre de corsaires étaient illettrés et se contentaient de vérifier les caractères extérieurs de la pièce, qui leur était soumise en cas de rencontre. Sur l'extrémité supérieure du passeport se trouvait généralement une gravure traversée par une raie irrégulière. D'après celle-ci, on détachait du passeport un *coupon*. Ces coupons remis aux régences étaient distribués aux corsaires et servaient à vérifier l'authenticité des passeports remis aux vaisseaux marchands.

A la suite des dernières négociations avec les Barbaresques un passeport de ce genre fut en usage aux Pays-Bas. C'est le *scontrino*.

On aurait voulu se dispenser des *firmans*. Longtemps ils ne purent servir qu'à un seul voyage. En 1783 cet inconvénient disparut (2). La navigation des Pays-Bas n'étant protégée que par l'intermédiaire de la Porte — sur ce point la chose était différente ailleurs — et aucune marine de guerre autrichienne

---

(1) S. E. G., 2184.

(2) Ibid., 2179. *Mémoire relatif aux arrangements avec les Barbaresques.*

ne pouvant assurer par la force le respect des conventions, il fallut bien continuer à se servir de firmans [1].

Il y eut donc désormais deux passeports : le *scontrino* et le *firman*.

Le scontrino était un passeport découpé, analogue à celui usité en Hollande et en Angleterre.

Déjà, avant les arrangements définitifs, on avait exprimé aux Pays-Bas le désir d'être muni de passeports découpés. Ceux-ci inspiraient confiance aux équipages. En 1782, le S^r de Hert et C^ie de Gand écrivait qu'il ne pouvait réussir à persuader leurs capitaines et équipages à s'engager dans la Méditerranée avec le firman. Il leur fallait des *diplômes découpés*. A défaut de cette pièce les armateurs étaient forcés de payer des salaires exagérés. *Si nous eussions*, écrivent-ils, *un diplôme du Gouvernement, découpé, nous aurions un capitaine de 40 à 50 florins par mois, et les matelots de 24 à 28 florins, alors qu'il nous faut donner 80 florins à un capitaine et 40 à un simple matelot*. Même à ce prix on n'avait que des novices [2].

Le baron de Herbert, ambassadeur de Joseph II à Constantinople, avait à son tour suggéré l'usage de passeports semblables [3]. Kaunitz disait que ces passeports étaient regardés par les Turcs comme le moyen le plus sûr de contrôler les firmans [4].

L'usage des scontrini se répandit donc aux Pays-Bas.

Le scontrino est un parchemin sur lequel il y a une estampe, traversée par une ligne sinueuse, et dont on a détaché la partie supérieure.

On ne saurait fixer ce qui était écrit sur le scontrino. Le Comité de commerce, dans un de ses rapports, déclarait qu'il fallait adopter une formule toute simple, comme en Hollande

---

(1) S. E. G., 2179. *Mémoire relatif aux arrangements avec les Barbaresques.*
(2) Lettre du 20 juillet 1782. S. E. G., 2181. Com. Com., 73.
(3) Ibid. Rapport du 1^er mai 1782.
(4) Ibid.

et en Angleterre, sans aucune indication sur la nature du navire, l'équipage, etc. Tout cela pour éviter des chicanes (1).

Les scontrini devaient être rédigés en français (2). Ils étaient tous signés par le chancelier qui les remettait en blanc au ministre plénipotentiaire. Celui-ci y mettait les indications nécessaires (3).

Les scontrini restèrent en usage aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (4). Des agents impériaux avaient été nommés auprès des régences. A Alger, on avait désigné le consul de Suède, Brandel; à Tunis et à Tripoli, les consuls de Hollande, de Nysen et Warusman (5). La désignation de pareils personnages, appartenant à des nations concurrentes, provoqua des appréhensions aux Pays-Bas. Le Comité de commerce déclara qu'on ne pourrait avoir aucune confiance en eux.

Leur fonction principale était de remettre aux différentes régences les talons de scontrini à répartir entre les corsaires.

D'après les arrangements conclus avec la Porte, les États de Joseph II n'étaient pas tenus de faire des présents aux Barbaresques. Pourtant, voulait-on profiter réellement de la paix promise, il fallait faire des cadeaux aux deys et à leurs ministres; on devait fournir en outre la rémunération des agents établis auprès des régences (6).

---

(1) Rapport du 6 novembre 1783. Com. Com., 127. S. E. G., 2160[2].

Voici la traduction d'un passeport hollandais :

De par les Conseillers commis par l'Amirauté des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Laissez passer le navire N..., capitaine N..., avec ses passagers, effets et marchandises, sans aucun empêchement, préjudice, saisie, ni molestation, nous estant constè par bons témoignages, que ledit navire appartient à des sujets des P.-U. des P.-B. Donné sous notre signature et sous le scel de l'Amirauté a . . . . . le . . . . . du mois . . . . .

A toutes les personnes qu'il peut appartenir.

(2) Kaunitz à Belgiojoso, 9 mars 1786. C. Fin., 1627[2].

(3) Le même au même, 1[er] mai 1786.

(4) Relation aux commissaires d'amirauté à Ostende, 29 septembre 1789. C. G. G., c. 154.

(5) S. E. G., 2160[2]. Com. Com., 127.

(6) Ibid.

Déjà, avant les arrangements définitifs, on s'était préoccupé aux Pays-Bas de la manière de faire face aux charges nouvelles. Le Comité de commerce, chargé de l'examen de la question, fit rapport à ce sujet, le 2 janvier 1784. Il proposait de rejeter la grosse partie de la charge sur l'Autriche, parce qu'elle avait un littoral plus étendu que celui des Pays-Bas (1). Une autre proposition, faite par lui, était de fixer à 30 florins le prix du scontrino et à compléter la somme que cela produirait au moyen des biens des Trinitaires supprimés, ou par des subsides des États de Flandre (2).

Le 9 mars 1786 la question était encore sans solution.

Les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli n'étaient pas les seuls que les vaisseaux flamands eussent à craindre; ceux du Maroc étaient tout aussi peu désirables. Ils ne le cédaient en rien aux trois régences. *Maroc*, écrit le consul Ricci, *a les plus gros corsaires, étant la plupart frégates; il est à même de fermer, pour m'exprimer ainsi, le détroit aux passants; le commerce d'Ostende pourra donner à V. E. les raisons de la nécessité de convenir avec Maroc, et vous dire qu'il n'y a point de milieu de profiter du moment ou de renoncer à la sécurité de la navigation* (3). Les vaisseaux se dirigeant vers l'Espagne avaient, plus que tous les autres, à craindre la rencontre des corsaires marocains et, sans convention avec ceux-ci, tous les traités faits avec Alger, Tunis et Tripoli resteraient lettre-morte (4). Les firmans étaient, vis-à-vis des Marocains, sans utilité aucune, car ceux-ci étaient indépendants du sultan (5). Il n'y avait vis-à-vis d'eux qu'une seule ligne de conduite à suivre : c'était d'agir comme le faisaient les autres puissances maritimes : leur acheter la paix par des présents annuels, soit en

---

(1) S. E. G.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid., 2179. *Mémoire sur les affaires barbaresques.*
(5) Ibid.

argent, soit en nature (1). Un traité fut conclu entre eux et Joseph II, le 16 octobre 1783 (2), en vue d'assurer de leur part l'immunité de nos vaisseaux marchands. Il eut pour conséquence, entre autres, d'empêcher les corsaires d'Alger et de Tunis de se servir du pavillon marocain pour s'attaquer aux vaisseaux impériaux (3). Les scontrini servaient également de pièce d'identité vis-à-vis des Marocains (4).

La question barbaresque était-elle close ?

La réponse à cette question semble devoir être affirmative.

Les conventions conclues, on l'a vu, inspirèrent confiance dès le début. Si les négociations avec les régences furent rapides, les mesures d'application furent longtemps discutées. En 1786, une question encore était pendante. Dans tous les documents relatifs à la question et postérieurs à 1783, on remarque l'absence de toute plainte sur une violation quelconque de la paix. En 1786, le pavillon impérial semble avoir joui d'une pleine sécurité, puisque les Américains qui font voile vers l'Italie demandent à s'en servir (5). En 1787, la Chambre de commerce de Gand fait une peinture ultra-pessimiste de la situation faite à la marine belge. Elle ne souffle mot des barbaresques.

Jusqu'à quelle mesure le commerce hispano-belge eut-il recours, dès lors, à la marine marchande nationale pour ses expéditions?

Se dégage-t-il de l'intermédiaire hollandais ?

Cette question, sur laquelle il importerait souverainement d'être renseigné, reste obscure faute de documents. Il faut noter, en effet, que vers 1786 le Comité de commerce disparaît et avec lui la meilleure source d'informations que nous pouvions utiliser pour la connaissance de la situation économique à la fin

---

(1) Rapport du Comité, 9 novembre 1782. S. E. G., 2160². Com. Com., 127.
(2) Beer, *op. cit.*, p. 90.
(3) *Ibid.*
(4) Kaunitz à Belgiojoso, 9 mars 1786. C. Fin., c. 1627².
(5) Van Houtte, article cité du *Viertelj.*, p. 369.

du XVIII[e] siècle. Depuis lors les documents concernant le commerce, la navigation, l'industrie deviennent extrêmement rares. La réalisation des réformes politiques et religieuses de Joseph II et la crise politique qui en résulta ne sont peut-être pas étrangères à ce phénomène.

La seule source importante que nous ayons pu utiliser pour connaître la situation de la navigation belge à la fin de notre période est le mémoire déjà cité de la Chambre de commerce du 23 juillet 1787.

Les députés rappellent la vogue dont le pavillon national a joui pendant la guerre maritime et déplorent le tort que la cessation de celle-ci lui a causé : *La navigation sur l'Espagne, disent-ils, est entravée par ce fait que les navires flamands allant y transporter les produits de l'industrie nationale se trouvent communément dans l'obligation de retourner en lest, de façon que cette navigation sera toujours désavantageuse tant que la recharge ne soit assurée et puisse procurer du bénéfice.* Pour mettre un terme à cette situation la Chambre proposait au Gouvernement de favoriser l'importation, aux Pays-Bas, du sel brut venant d'Espagne et de Portugal, en entravant l'importation du sel d'Angleterre. Moyennant cet arrangement, dit-elle, nos navires seraient assurés de leur retour et la navigation pourrait se faire avec succès (1).

On peut en conclure, semble-t-il, que la marine nationale prit, à la fin du XVIII[e] siècle au moins, une certaine part au transport de nos produits vers l'Espagne et que les Barbaresques nous laissaient enfin un peu de répit.

Ce ne fut que pour un temps. En 1815, les pirateries des Barbaresques dans la Méditerranée faisaient encore la terreur de nos marins (2).

---

(1) *Recueil de mémoires cité*, p. 154.
(2) Van Houtte, *op. cit.*, p. 288.

CHAPITRE IV.

L'objet du commerce hispano-belge.

Sources spéciales de ce chapitre. — Tableau d'ensemble des produits importés. — Les principaux produits d'importation. — Les principaux produits d'exportation. — La balance du commerce. — La Compagnie de Saint-Ferdinand de Séville.

Pour pouvoir apprécier exactement les relations mercantiles existant entre deux pays, il faut évidemment connaître quels sont les produits échangés. C'est l'objet de ce chapitre.

On a vu, dans la préface, les différentes sources qui ont fourni les matériaux de cette étude. A cette énumération générale, il y a lieu d'ajouter ici quelques indications spéciales sur certaines sources importantes, qui ont servi à peu près exclusivement pour ce chapitre.

Il s'agit tout d'abord des registres 830 et 831 du Conseil des Finances, indiqués comme étant une *Statistique complète des manufactures, fabriques, usines et ateliers de la Belgique*. En

fait, on y trouve consignés les résultats d'une enquête, faite en 1764 par le Gouvernement, sur la situation économique du pays (1). Pour toutes les manufactures on indique l'endroit d'où viennent les matières premières et où se débitent les produits fabriqués.

On connaît beaucoup moins les registres 809 à 828 du même Conseil. Ce sont des rapports généraux du trésorier général, baron de Cazier, pour les années 1760-1781. Le but de ces rapports est de faire un exposé général des recettes et des dépenses, accompagné d'un commentaire, relatif aux augmentations ou diminutions, et de l'énumération des principales dispositions faites par le Conseil des finances en matière douanière ou autre. La partie de chaque rapport consacrée aux droits de douane fournit à l'histoire commerciale un appoint des plus sérieux.

Il faut déplorer l'absence de rapports semblables pour le reste du XVIII[e] siècle. Ils eussent fourni une source de toute première valeur pour connaître la politique mercantile du gouvernement autrichien et les principes qui l'inspirèrent. Le gouvernement des Habsbourgs d'Autriche s'est parfaitement rendu compte de l'influence que pouvait exercer sur le commerce le régime des douanes. C'est ce qui explique la multiplicité de ses dispositions sur la matière.

Il y a lieu enfin d'attirer l'attention sur les *Relevés généraux des marchandises entrées, sorties et transitées par les Pays-Bas autrichiens,* auxquels nous avons emprunté les renseignements de statistique que l'on trouvera au cours de ce chapitre. Ils concernent la période de 1761 à 1793 et constituent le travail de statistique le plus important qui ait été exécuté en Belgique sous l'ancien régime.

---

(1) Sur la valeur de cette enquête, on connaît l'étude de M. Arm. Julin : *Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIII[e] siècle (1764).* (Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale, t. LXIII, 1903-1904.)

Ce sont évidemment des essais, bien défectueux sous certains rapports (1).

On peut retrouver dans le travail de M. Finot, sur le commerce de la Flandre avec l'Espagne au moyen âge, différents documents qui renseignent d'une manière exacte et détaillée quels étaient les produits d'importation espagnole, tant au moyen âge qu'au XVI[e] siècle (2).

Pour le XVIII[e] siècle, nous ne connaissons qu'une seule liste complète, ou au moins se prétendant telle. C'est celle que Guillaume Schamp donne comme pièce justificative à un de ses mémoires et qu'il intitule : *Liste dans laquelle on verra avec quelle modération et petits droits on reçoit aux Pays Bas toutes les marchandises, crus et productions d'Espagne, suivant le tarif.*

Les produits cités sont, outre les denrées coloniales, toutes sortes d'herbes, racines et semences ; laines d'Espagne de toutes sortes, poils de castor et de lapin ; potin d'Espagne à plomber les pots ; fruits, citrons, oranges, grenades, noisettes, olives, fruits séchés, dattes, figues, raisins, amandes, châtaignes, huile d'olive, roseaux d'Espagne, safran, tabac en poudre, vin, eau-de-vie, liége, drogues fines minérales, nattes en jonc, savon, peaux, sel (3).

Il va de soi que ni au moyen âge, ni à l'époque moderne, tous les produits cités n'étaient également importants.

Les produits espagnols dont l'importation au moyen âge est la plus considérable sont les fruits, l'huile d'olive, le vin, le sel, le fer et les laines. Il en est encore ainsi au XVIII[e] siècle, sauf pour le fer, qui a complètement disparu.

L'Espagne est au XVIII[e] siècle, avec le Portugal et l'Italie, le grand fournisseur de fruits. L'importation en était facilitée par

---

(1) On connaît l'origine et la valeur de cette statistique d'après l'article de J. Mees : *La Statistique douanière de la Belgique.* (Revue belge d'histoire, n° 1. Louvain, 1914, pp. 72 et suiv.)

(2) Finot, *op. cit.*, p. 261.

(3) B. R. B., Mns. 7252-7253, f° 73.

la modicité des droits d'entrée, qui, fixés par le tarif de 1680, ne subirent aucune modification. Le tableau suivant, emprunté également à un mémoire de Schamp, permet de juger de la modicité des droits à payer.

		Prix.	Valeurs.	*Ad val.*
		—	—	—
Citrons	la caisse	15 s.	Fl. 15 »	donc 5 %
Oranges	id.	12 s.	Fl. 15 »	id. 4 %
Grenades	le 100	10 s.	Fl. 17 »	id. 3 %
Noisettes de Biscaye	les 100 livres	3 s.	Fl. 7.10	id. 2 %
Olives	les 150 pots	2 fl.	Fl. 67 »	id. 3 %
Toutes sortes de fruits secs	les 100 livres	10 s.	Fl. 25 »	id. 2 %
Dattes	id.	1 fl.	Fl. 50 »	id. 2 %
Figues	id.	7 s.	Fl. 9.10	id. 3 %
Raisins	id.	6 s.	Fl. 10 »	id. 3 %
Amandes	id.	12 s.	Fl. 30 »	id. 2 %
Châtaignes	id.	6 s.	Fl. 8 »	id. 4 % (1)

La quantité de fruits du Midi, importés aux Pays-Bas, était considérable; les relevés généraux en font foi; ils ne distinguent malheureusement pas les fruits venant d'Espagne de ceux d'Italie et de Portugal.

Voici, à titre de spécimen, les chiffres indiqués pour les années 1765, 1770, 1775, 1780, 1786 et 1790 :

		1765.	1770.	1775.
		—	—	—
Oranges et citrons	caisses	2,951	3,355	3,591
Id. id.	nombre	1,196,195	2,197,111	567,150
Dattes	livres	489	132	346
Figues	id.	1,012,117	1,136,488	1,003,075
Raisins	id.	151,605	348,153	367,529
Corinthes	id.	242,396	555,860	345,484
Amandes longues	id.	1,598	2,647	1,068
Id. courtes	id.	72,216	69,435	82,411
Id. en écailles.	id.	34,005	56,627	68,954
Câpres d'Espagne	id.	3,313 (2)	3,616 (3)	2,284 (4)

(1) B. R. B., Mns. 7252-7253, f° 73.
(2) C. Fin., reg. D. E. S , n° 233, f°s 54-57 v°.
(3) Ibid., n° 238, f°s 51-54 v°.
(4) Ibid., n° 243, f°s 53-56.

	1780.	1786.	1790.
Oranges et citrons . caisses	3,529	6,150	4,692
Id. id. . . nombre	156,740	258,025	252,970
Dattes . . . . . livres	84	141	98
Figues . . . . . id.	684,396	955,867	1,226,839
Raisins . . . . . id.	252,173	259,903	244,768
Corinthes . . . . . id.	310,125	695,025	426,313
Amandes longues . . id.	1,950	2.561	2,979
Id. courtes. . . id.	75,658	113,075	130,606
Id. en écailles. . id.	96,481	26,842	41,458
Câpres d'Espagne . . id.	1,189 (1)	1,662 (2)	1,121 (3)

Les importations de fruits d'Espagne se firent longtemps par l'intermédiaire des Hollandais; dans la suite cette intervention étrangère diminua notablement. Le rapport du baron de Cazier de 1767 signale que depuis qu'il arrivait à Ostende plus de navires d'Espagne et de Portugal, les Pays-Bas revendaient aux étrangers des fruits du Midi, alors que précédemment on les recevait presque tous en seconde main de la Hollande (4). L'intervention hollandaise ne disparut jamais complètement. En 1792, la veuve Pieters, négociante de Gand, avait encore reçu des fruits du Midi par la voie de Hollande (5).

L'Espagne expédiait régulièrement des quantités considérables de vin aux Pays-Bas.

Les vins espagnols venaient surtout de Malaga, d'Alicante, de Sainte-Marie, de Porto-Real, de San-Lucar et de Cadix. Ils se débitaient dans l'Europe entière. Anglais et Hollandais en faisaient une consommation considérable et s'en servaient comme objet de commerce avec les pays du Nord (6). Dans certains endroits on les préférait aux vins de France; sous ce

(1) C. Fin., reg. D. E. S., n° 248, f°s 45-48.
(2) Ibid., n° 253, f°s 46-48.
(3) Ibid., n° 524, f°s 47-49.
(4) Ibid., reg. 816.
(5) Ibid., liasse 1670.
(6) Savary des Bruslins, *op. cit.*, t. III, p. 639.

rapport, la situation était différente chez nous, où les vins français jouissaient d'une préférence marquée.

Le tarif de 1680 établit, pour les vins d'Espagne et d'Italie, un régime de faveur, en ne fixant les droits d'entrée qu'à 10 florins par tonneau de 6 aimes. Ces 10 florins correspondaient, au milieu du XVIII[e] siècle, à 4 °/₀ *ad valorem*, le tonneau valant en moyenne 250 florins (1).

Les relevés généraux indiquent d'une façon approximative la quantité de vins d'Espagne importés chaque année. De 1760 à 1776 les liqueurs sont mises en commun avec les vins; depuis 1776 on indique sous la même rubrique les vins d'Espagne et d'Italie.

Voici quelques chiffres :

En 1760,	il entre	1,924	aimes	(2).
En 1765,	id.	3,516	id.	(3).
En 1770,	id.	4,886	id.	(4).
En 1775,	id.	4,924	id.	(5).
En 1780,	id.	5,887	id.	(6).
En 1785,	id.	3,746	id.	(7).
En 1790,	id.	4,741	id.	(8).

On peut dire qu'il entrait en moyenne 4,500 aimes de vins d'Espagne par an, y compris les liqueurs et les vins d'Italie.

---

(1) B. R. B., Mns. 7252-7253, f° 73.

Les vins de France payaient 24 florins ou 36 florins par tonneau, suivant qu'ils étaient blancs ou rouges. De là, de multiples tentatives de fraude. En voici un échantillon : En août 1784, un marchand de Bruges, N. van Lierde, importe du vin de France et fait, *par hâte ou mégarde*, une déclaration ainsi conçue : *de Cette, quatre pièces ordinaires de vin d'Espagne*. Les douaniers s'aperçoivent de la fraude et saisissent. Van Lierde a l'outrecuidance de se plaindre, prétendant qu'il a fait erreur, que sa déclaration *ne diffère en tout que d'un seul mot* de la vérité. Ses protestations — faut-il le dire? — ne furent pas admises.

(2) C. Fin., reg. 507.

(3) Ibid., reg. D. E. S., 233, f° 123.

(4) Ibid., 238, f° 117.

(5) Ibid., 243, f° 119 v°.

(6) Ibid., 248, f° 103 v°.

(7) Ibid., 252, f° 104 v°.

(8) Ibid., reg. 524.

Le minimum constaté est 1,924 aimes en 1760; le maximum 8,159 en 1771 (1); sauf cette année d'exception, il n'entra jamais 6,000 aimes.

Les vins d'Espagne venaient en concurrence avec les vins de France, du pays de Baar, du pays du Rhin et de la Moselle. Les chiffres indiquent clairement que les vins d'Espagne viennent au dernier rang.

Le tableau suivant en fait foi :

Années.	France.	Baar.	Rhin et Moselle.	Espagne.	Total.
1760 . . .	68,609	13,092	8,888	1,924	92,516 (2)
1765 . . .	75,686	8,869	4,612	3,516	92,683 (3)
1770 . . .	18,856	4,799	5,984	4,886	34,515 (4)
1775 . .	58,834	1,168	4,754	4,924	69,680 (5)
1780 . . .	72,026	10,199	16,000	5,887	107,112 (6)
1785 . .	58,340	12,065	7,229	3,746	81,380 (7)
1790 . . .	33,502	9,651	6,281	4,741	53,725 (8)

Toutes les importations de vins d'Espagne ne se faisaient pas directement; certains négociants, au lieu d'acheter eux-mêmes les quantités dont ils avaient besoin, préféraient se les procurer de seconde main. Il en était ainsi notamment de ceux du Luxembourg, à qui les Hollandais et les Liégeois servaient d'intermédiaires.

Une ordonnance du Conseil des finances, en date du 19 novembre 1766, permit le passage libre des vins d'Espagne, des fruits secs et d'autres articles, qui, entrant par Ostende et par Nieuport, étaient destinés à passer au Luxembourg. Ces pro-

---

(1) C. Fin., reg. D. E. S., 239, f° 116 v°.
(2) Ibid., reg. 507.
(3) Ibid., reg. D. E. S., 233, f°s 122-123.
(4) Ibid., 238, f°s 116 v°-117 v°.
(5) Ibid., 243, f°s 118 v°-119 v°.
(6) Ibid., 248, f°s 103 v°-104 v°.
(7) Ibid., 252, f°s 104 v°-105 v°.
(8) Ibid., reg. 524.

duits n'avaient à payer que les droits fixés par le tarif du Luxembourg, qui était beaucoup plus modéré que celui appliqué dans les autres provinces.

Le 17 janvier 1771, cette mesure était encore étendue à d'autres produits. Le trésorier général constatait, à cette occasion, que depuis peu les Luxembourgeois commençaient à faire venir leurs produits directement par Ostende (1).

Dans une représentation faite au Conseil des finances, le 22 décembre 1775, le corps des marchands de vin de Louvain, Bruxelles, Anvers et Malines constatait que deux raisons avaient poussé le plus grand nombre des marchands de vin à préférer la voie de Hollande à celle d'Ostende : la plus prompte expédition et la différence du fret. Le fret de Hollande sur Anvers, par exemple, coûtait 1 fl. 6 s. par tonneau, celui d'Ostende sur Anvers 4 fl. 17 $^1/_2$ s. (2).

La disproportion était trop grande.

Ce fut sans doute en vue d'atténuer ces difficultés que le Conseil des finances ordonna dans la suite, par lettre-circulaire adressée aux officiers des douanes d'Ostende et de Bruges, de laisser passer, moyennant acquit-à-caution, les vins venant directement des ports d'Espagne, vers les villes de l'intérieur. Il ne faudrait payer les droits de douane qu'à l'arrivée à destination (3).

Pour en finir avec les denrées alimentaires, il reste à signaler le sel gris.

L'industrie du raffinage du sel était aux Pays-Bas profondément entravée par l'égalité des droits d'entrée à payer sur le sel blanc et le sel gris. Cette égalité, imposée par l'article 13 du traité de Munster, avait produit les plus fâcheux effets, d'autant plus que si elle fut observée rigoureusement du côté

---

(1) Rapport du trésorier général, 1771. C. Fin., reg. 820.

(2) C. Fin., l. 2119.

(3) Briavoine, *op. cit.*, pp. 35-36.

des provinces du Sud, les Hollandais ne se firent pas faute de la violer ouvertement.

Le mémoire déjà cité de Wynants montre clairement qu'en 1728 l'industrie du raffinage était dans une situation lamentable. Les raffineries de Bruxelles sont anéanties; celles d'Anvers sont entravées parce que les Hollandais empêchent qu'on aille prendre de l'eau salée à la mer; celles de Flandre végètent (1).

La situation resta telle, sans doute, pendant tout le règne de Charles VI. Le traité de la Barrière fut appliqué dans toute sa rigueur. A la fin pourtant, en 1737, on accorda une réduction d'environ 22 °/₀ sur les droits d'entrée à payer pour les importations de sel gris, de sorte que pour une quantité de 122 razières, on ne devait payer les droits que pour 100 razières, les autres étant dispensées de tout droit (2).

En 1749, on prit une mesure beaucoup plus efficace en relevant les droits d'entrée sur les deux espèces de sel de 1 florin à 4 fl. 10 s. (3). On comprend facilement que cette augmentation devait favoriser les raffineries nationales. La même année encore on accorda une nouvelle réduction d'un tiers sur les droits d'entrée à payer pour le sel gris (4).

Les remises ainsi accordées, jointes au bénéfice que procurait de sa nature même le raffinage, devaient, semble-t-il, mettre les Hollandais dans l'impossibilité de fournir sur les marchés des Pays-Bas du sel bouilli au même prix que les raffineurs belges. Pourtant, en 1754, on prétend encore que la moitié du sel consommé aux Pays-Bas est de provenance hollandaise (5).

Les mesures prises eurent pourtant une heureuse influence sur nos raffineries.

En 1764, il en existe septante-quatre, à savoir :

Deux à Bruxelles, deux à Nivelles, deux à Anvers, trois à

---

(1) J. Cuvelier, *op cit.*, p. 38.
(2) Rapport du chancelier de Kaunitz, 29 juillet 1764. Ch. A. P. B., l. 458.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Mémoire du raffineur d'Anvers, Joseph Peeters. C. Fin., l. 2045.

Nieuport, dix à Gand, une à Termonde, sept à Bruges, trois à Ostende, quatre à Ypres, deux à Dixmude, une à Courtrai, trois à Audenarde, une à Menin, sept à Tournai, treize à Mons, neuf à Ath, trois à Charleroi, une à Namur (1).

Il faut noter, en outre, que durant les années 1760, 1762, 1763 et 1764, il entre aux Pays-Bas des quantités importantes de sel gris, ce qui ne s'expliquerait pas si les raffineries n'eussent été en pleine activité.

Voici le tableau comparatif des importations de sel durant ces quatre ans :

Années.	Sel brut.	Sel blanc.
1760.	26,126 razières	20,201 (2)
1762.	16,989 id.	19,750 (3)
1763.	19,927 id.	21,036 (4)
1764.	32,722 id.	16,766 (5)

Il ne faut évidemment pas exagérer la valeur de ces chiffres ; pour le sel plus que pour tout autre article, il faut tenir compte de la fraude.

En 1765, le Conseil des finances prétendait qu'on importait en contrebande le quart du sel introduit aux Pays-Bas.

Au cours de l'année 1764, le gouvernement autrichien proposa de porter les droits d'entrée sur le sel à 10 florins. Cela remplirait ses caisses et favoriserait l'industrie nationale. Des droits si élevés devaient rendre toute concurrence impossible aux Hollandais. Une ordonnance fut rendue dans ce sens le 6 octobre 1764, mais fut déjà retirée le 5 décembre 1765. L'augmentation des droits d'entrée avait provoqué une hausse

---

(1) C. Fin., reg. 830, fos 11, 171, 339, 428, 476, 510, 529 à 531, 588, 679, 698, 709, 724, 760, 802.

(2) Ibid., reg. 507.

(3) Ibid., reg. D. E. S., 230, fo 122.

(4) Ibid., 231, fo 123 vo.

(5) Ibid., 232, fo 109.

considérable du prix de cette denrée absolument indispensable. Les États de Flandre et de Brabant avaient fait une représentation auprès du gouverneur; douaniers et fraudeurs s'étaient battus; une émeute paraissait imminente. Devant ce courant populaire, le gouvernement de Bruxelles ainsi que le ministre plénipotentiaire de Cobenzl cédèrent, au grand dépit du chancelier de Kaunitz (1).

L'industrie de la raffinerie fit pourtant encore des progrès notables, ce qui peut se voir par la comparaison des chiffres d'importation :

Années.	Sel gris.	Sel blanc.
1765 . . .	26,642 razières	12,211 (2)
1770.	40,949 id.	17,354 (3)
1775.	54,869 id.	20,282 (4)
1780.	59,241 id.	21,252 (5)
1785.	66,577 id.	15,196 (6)
1790.	69,933 id.	16,802 (7)
1791.	87,636 id.	17,669 (8)

Il faut voir maintenant quelle part prenait le sel d'Espagne dans l'ensemble des importations de sel gris.

Au début du XVIII^e^ siècle, les Pays-Bas n'avaient d'autre fournisseur de sel brut que la France, l'Espagne et le Portugal; encore la France n'intervenait-elle que pour une part très réduite. Le poids du sel français était trop inférieur. Le trafic du sel d'Espagne dut être vers le milieu du XVIII^e^ siècle, et pendant quelques années, très important.

---

(1) Voir le dossier relatif à cette affaire. CH. A. P. B., l. 458, D. 86 s. On y trouve notamment un rapport détaillé du chancelier à la date du 29 décembre 1765.

(2) C. FIN., reg. D. E. S., 233, f° 101.

(3) IBID., 238, f° 96 v°.

(4) IBID , 243, f° 98.

(5) IBID., 248, f° 86.

(6) IBID., 252, f° 88.

(7) IBID., reg. 524.

(8) IBID., reg. 525.

Au mois d'octobre 1764, on attendait à Ostende trente à quarante vaisseaux apportant du sel d'Alicante (1). Dans la suite le sel d'Espagne trouva un rival dans le sel de roche d'Angleterre et dut lui céder la place.

En 1756, le Conseil des finances permit à J.-B. Ryngaut, négociant gantois, d'importer du sel de roche d'Angleterre, dont l'usage était jusque-là inconnu aux Pays-Bas (2). Le nouveau produit s'y acclimata vite ; en quelques années le sel d'Angleterre arriva à former la majorité des importations de sel brut.

On pourra en juger par la liste suivante, qui fait partie des archives de la Secrétairerie d'État et de guerre :

Années.	Angleterre.	Espagne et Portugal.	France.	Total.
1766 . .	29,197 razières	25,041 razières	83	54,321
1767 . .	37,515 id.	14,466 id.	22	52,003
1768 . .	46,256 id.	8,928 id.	61	55,245
1769. . .	64,732 id.	1,578 id.	46	66,356
1772 . .	49,018 id.	8,313 id.	15	57,346
1775. . .	55,626 id.	7,477 id.	9	63,112
1776. . .	51,597 id.	667 id.	12	52,276
1777. . .	54,460 id.	660 id.	10	56,130
1778. . .	59,937 id.	1,163 id.	13	61,113
1779 . .	23,772 id.	1,623 id.	»	25,395 (3)

L'importation du sel de roche était favorable à l'industrie du raffinage, à laquelle elle fournissait une matière première beaucoup moins coûteuse. Elle enlevait en même temps au commerce hispano-belge un de ses éléments importants. Cela amena des réclamations de la Chambre de commerce de Gand, qui paraît s'être toujours extrêmement préoccupée du sort de ce commerce, probablement parce que ses membres y étaient principalement intéressés.

---

(1) Cobenzl à Marie-Thérèse, 23 octobre 1764. Ch. A. P. B., l. 455.
(2) C. Fin., reg. D. E. S., n° 122, f° 15 v°.
(3) S. E. G., l. 2153.

Successivement en 1763, en 1780 et en 1787, elle fit des démarches auprès du gouvernement, pour le porter à entraver les importations de sel d'Angleterre et par là favoriser celui d'Espagne.

Le sel d'Espagne, disait la Chambre, eût fourni un excellent chargement de retour, tandis que maintenant les vaisseaux transportant vers la Péninsule des produits des Pays-Bas revenaient en lest (1).

Le gouvernement refusa de suivre les Gantois dans la voie qu'ils indiquaient. La crainte des représailles de l'Angleterre — du moins aussi longtemps que durerait la guerre maritime — rendait souverainement dangereux ce procédé. Il serait à craindre, représentait le Conseil des Finances, que les Anglais ne fissent saisir, sous des prétextes frivoles, dans la confusion d'une guerre maritime, les navires apportant du sel brut de France, d'Espagne ou de Portugal. Nous nous trouverions alors dans la disette d'une denrée de toute première nécessité; nos raffineries seraient détruites et il faudrait acheter du sel blanc en Hollande (2).

Le sel d'Espagne finit ainsi par être supplanté à peu près complètement.

Les laines sont le principal article d'importation espagnole aux Pays-Bas depuis la fin du moyen âge.

L'industrie drapière, qui avait été au moyen âge la grande industrie flamande, a disparu de la Flandre depuis la fin du XVII[e] siècle. Par contre cette même industrie fleurit, à l'époque autrichienne, dans le Limbourg.

En 1728, c'est Wynants qui déclare que l'industrie du drap se développe dans le Limbourg (3); l'année suivante, le baron de Sotelet confirme cette affirmation (4).

---

(1) Mémoire présenté aux États de Flandre en 1787. *Recueil cité,* p. 156.
(2) Consulte du Conseil des Finances, 21 août 1780. S. E. G., l. 2153.
(3) J. Cuvelier, *op. cit.,* p. 32.
(4) Briavoine, *op. cit.,* p. 141.

En 1764, l'enquête économique faite par le Gouvernement autrichien fait apparaître l'industrie limbourgeoise sous le jour le plus favorable. La région immédiatement proche de Verviers et d'Eupen en était le centre. Les renseignements font évidemment défaut pour Verviers, qui faisait partie du Pays de Liége, et était en dehors du cercle d'investigation des agents du Gouvernement autrichien.

Pour Eupen et la partie du Limbourg, faisant partie des Pays-Bas autrichiens, ils sont assez abondants et montrent que l'industrie drapière avait pris dans ces régions une réelle importance. A Eupen on compte cinquante patrons, avec plus de trois cent quarante métiers battants ; la production atteint 21,780 pièces par an d'une longueur de 40 aunes chacune. Toute cette fabrication se fait sous le régime très libéral de l'octroi du 15 juin 1718, qui a exempté de tout droit d'entrée les matières premières venant de l'étranger et destinées à l'industrie limbourgeoise. Hodimont est après Eupen le centre le plus important ; on y compte vingt-deux patrons et deux cent quatre-vingt-cinq métiers ; viennent ensuite Dison, quatre-vingt-dix-neuf métiers, Pont d'Ensival, vingt-cinq métiers ; ville de Limbourg, vingt-quatre métiers ; faubourg de Limbourg, ban de Baelen et Goé, quatorze métiers [1].

Les Pays-Bas tiraient de l'étranger presque toutes les laines qu'ils travaillaient. Les troupeaux du pays ne fournissaient que la matière première des produits de qualité inférieure [2]. La sortie des laines était défendue en France et en Angleterre ; l'Espagne était notre principal fournisseur.

Les laines d'Espagne venaient surtout de Castille, d'Aragon et de Navarre ; les environs de Saragosse et de Ségovie fournissaient les plus fines.

On peut voir dans les *Relevés généraux* les chiffres des

---

(1) A. Julin, *op. cit.*, pp. 30-31.
(2) C. Fin., reg. 831, f° 1641.

importations annuelles de laines d'Espagne. On les trouvera ci-après :

En 1760	65,616	livres	(1)
1762	726,073	id.	(2)
1763	105,383	id.	(3)
1764	488,450	id.	(4)
1765	1,002,497	id.	(5)
1766	437,949	id.	(6)
1767	780,635	id.	(7)
1768	155,442	id.	(8)
1769	389,874	id.	(9)
1770	838,430	id.	(10)
1771	806,325	id.	(11)
1772	734,086	id.	(12)
1773	616,917	id.	(13)
1774	575,116	id.	(14)
1775	689,525	id.	(15)
1776	585,223	id.	(16)
1777	602,962	id.	(17)
1778	610,752	id.	(18)

(1) C. Fin., reg. 507.
(2) C. Fin., reg. D. E. S., nº 230, fº 79.
(3) Ibid., nº 231, fº 82.
(4) Ibid., nº 232, fº 73.
(5) Ibid., nº 233, fº 66 vº.
(6) Ibid., nº 234, fº 67 vº.
(7) Ibid., nº 235, fº 59.
(8) Ibid., nº 236, fº 61 vº.
(9) Ibid., nº 237, fº 64.
(10) Ibid., nº 238, fº 63 vº.
(11) Ibid., nº 239, fº 63.
(12) Ibid., nº 240, fº 64.
(13) Ibid., nº 241, fº 65.
(14) Ibid., nº 242, fº 64.
(15) Ibid., nº 243, fº 65 vº.
(16) Ibid., nº 244, fº 54 vº.
(17) Ibid., nº 245, fº 55.
(18) Ibid., nº 246, fº 56.

1779	776,760	id.	(1)
1780	697,489	id.	(2)
1781	667,096	id.	(3)
1782	631,977	id.	(4)
1784	433,337	id.	(5)
1785	733,050	id.	(6)
1786	765,122	id.	(7)
1787	758,438	id.	(8)
1788	870,886	id.	(9)
1790	770,735	id.	(10)
1791	110,660	id.	(11)

Au lieu de faire venir directement leurs laines d'Espagne par Ostende, les fabricants limbourgeois et autres allèrent, durant la plus grande partie du XVIII[e] siècle, les acheter à Amsterdam et à Rotterdam. En 1728, il n'y avait plus que le seul négociant Willems, de Gand, qui s'occupât du commerce des laines (12). L'enquête de 1764 fit voir que les drapiers de Limbourg, d'Eupen, Dison, Pont d'Ensival, tout comme ceux de Bruxelles, Malines, Lierre et autres, passaient par l'intermédiaire des Hollandais pour faire venir leurs laines d'Espagne (12). Seuls les industriels de Gand s'approvisionnaient directement par la voie d'Ostende (13).

La Hollande, grâce au développement de sa marine et de son commerce, pouvait fournir la laine, comme les fruits et le sel,

---

(1) C. Fin., n° 247, f° 56.
(2) Ibid., n° 248, f° 55 v°.
(3) Ibid., n° 249, f° 55.
(4) Ibid., n° 250, f° 54 v°.
(5) Ibid., n° 251, f° 57.
(6) Ibid., n° 252, f° 56 v°.
(7) Ibid., n° 253, f° 56.
(8) Ibid., n° 254, f° 56 v°.
(9) Ibid., n° 255, f° 57.
(10) C. Fin., reg. n° 524, f° 57.
(11) Ibid., n° 525, f° 57.
(12) J. Cuvelier, *op. cit.*, p. 32.
(13) C. Fin., reg. 831 passim.

à meilleur compte que les négociants belges. Amsterdam était le vaste entrepôt où affluaient les laines espagnoles, portugaises, polonaises, turques et autres. La grande partie était après revendue à l'étranger (1).

Détourner nos négociants de se servir de l'intermédiaire hollandais, les pousser à aller faire directement leurs achats en Espagne, expédier les marchandises achetées par la voie d'Ostende fut un des objectifs que le gouvernement autrichien poursuivit sans répit, depuis 1764. Une série d'ordonnances se succédèrent à cet effet jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Le baron de Cazier, dans son rapport de 1764, justifiait cette conduite, en disant qu'il eût été tout à l'avantage des Pays-Bas que les laines d'Espagne fussent venues par Ostende. C'eût été, pour le port flamand, une source de trafic considérable; les profits du charroi eussent été conservés aussi à l'industrie nationale (2).

A côté de ces motifs avoués, il faut faire la place des sentiments d'animosité que le gouvernement de Bruxelles, le Conseil des Finances tout particulièrement, nourrissait à l'égard de ses voisins du Nord. Favoriser l'industrie nationale au détriment des Hollandais, c'était un coup double!

Les laines d'Espagne étaient libres à l'entrée du pays, en vertu du tarif de 1680. Celles qui venaient de Hollande, à destination du Limbourg, étaient en fait exemptes du droit de tonlieu, à cause de la contiguïté de la Hollande et du Limbourg. De ce chef, elles étaient avantagées sur celles qui arrivaient par Ostende. Une ordonnance du 25 janvier 1764 exempta de tout droit de tonlieu les laines venant par Ostende et destinées à la draperie limbourgeoise (3). Le 7 avril 1766 on y ajouta

---

(1) C. Fin., reg. 831, f^os^ 405, 410, 414.

(2) Ibid., reg. 813.

(3) Rapport du trésorier général, 1764. C. Fin., reg. 813.

encore la faculté de réexporter ces laines, sans avoir aucun droit de sortie à payer (1).

Ce n'était qu'un préambule. Le grand pas fut fait en 1770. Le gouvernement profita de l'épizootie régnant alors en Hollande pour interdire l'entrée de toutes les laines venant des Provinces-Unies et du pays de Liége, ou qui avaient passé par là. Amende, enfouissement des laines, confiscation des véhicules, tout était prévu comme sanction (2). Cette première mesure, prise le 27 juin 1770, fut suivie d'une autre plus radicale encore, le mois suivant. Cette fois toutes les laines autres que les espagnoles et les portugaises étaient prohibées (3).

Il ne restait donc plus que les laines d'Espagne et de Portugal qui pouvaient être introduites aux Pays-Bas, et cela seulement par Ostende. Pour en favoriser le commerce, le Conseil des finances décida qu'elles pourraient être déposées dans les magasins impériaux de Bruges et d'Ostende pendant six mois consécutifs, sans être soumises à aucun droit d'entrepôt (4).

Les motifs qui avaient poussé le gouvernement — en l'occurrence encore une fois le Conseil des Finances — à prendre des mesures aussi radicales ne sauraient être contestés. Ils sont exprimés clairement dans une consulte du Conseil des finances, datée du 29 août 1770.

La circonstance de la maladie présente est une chose heureuse, en ce qu'elle donne un prétexte pour exclure les laines venant de Hollande, et en ce qu'on peut par là affermir le projet de tirer les laines par la voie d'Ostende. La consulte ajoute que ce commerce par les ports flamands commence à prendre de l'importance. On croit que déjà certaines fabriques limbourgeoises font venir leurs laines par Ostende. Les autres n'ont qu'à s'adresser aux négociants flamands et brabançons,

---

(1) Rapport du trésorier général, 1766. C. Fin., reg. 815.
(2) C. Fin., reg. D. E. S., n° 8, f° 47 v°.
(3) Ibid., f° 57 v°.
(4) Ibid., n° 8, f° 76 v°.

qui les fourniront de ce dont elles ont besoin. L'apostille de la consulte marque la concordance de vues du gouverneur, ou mieux, comme on le sait, du Ministre plénipotentiaire : *Je me conforme. Le projet de tirer des laines par la voie d'Ostende est si important, qu'il faut user de tous les moyens* (1).

L'épizootie ne fut qu'un prétexte.

La défense absolue de faire venir les laines d'Espagne par la Hollande dut exciter des protestations de la part des drapiers du Limbourg, dont les intérêts particuliers étaient peut-être contrariés par cette mesure. Le Conseil des Finances, considérant qu'il faudrait un certain temps avant que le commerce des laines par Ostende fût tout à fait réglé et pût suffire aux besoins du Limbourg, fit droit, dans une certaine mesure, à cette demande. Il ne révoqua pas les mesures prises, mais consentit à surseoir pendant quelque temps à leur exécution. Une ordonnance du 3 novembre 1770 permit aux drapiers de faire venir leurs laines d'Espagne par la Hollande, jusqu'au 31 janvier 1771, mais ce aux conditions suivantes : 1° cette faveur ne s'étendait qu'exclusivement aux laines qui devaient servir à la confection des draps du Limbourg; 2° au bureau d'entrée on ferait vérifier avec précision s'il s'agissait bien de laines d'Espagne ou de Portugal, qui n'avaient point été déballées et, si l'on tentait d'abuser de cette permission pour introduire des laines venant de Hollande ou d'ailleurs, les peines stipulées par le décret du 27 juin seraient appliquées; 3° les laines d'Espagne venant par la Hollande devaient payer, à l'entrée du Limbourg, un droit de 2 % *ad valorem*.

Une ordonnance du 27 mai 1772 permit, pour un an encore, l'importation des laines d'Espagne venant par la Hollande, aux conditions stipulées ci-dessus (2). Cette permission fut renouvelée le 11 juin 1773 pour la durée d'un an (3), et, le 2 juil-

(1) S. E. G., reg. 1759, f° 187.
(2) C. Fin., reg. D. E. S., n° 16, f°s 57-58.
(3) Ibid., n° 20, f° 43 v°.

let 1774, le Conseil des Finances décréta que l'importation ainsi réglée resterait permise jusqu'à ce qu'une autre décision fût prise (1).

La taxe de 2 °/₀ devait forcément provoquer des plaintes. En 1787, les négociants de Bruges, dans un écrit intitulé : *Lettre et Mémoire sur le Commerce des Pays-Bas*, faisaient observer que pour favoriser le port d'Ostende, on avait imposé un droit de 2 °/₀ sur les laines d'Espagne venant d'Amsterdam. Les drapiers limbourgeois se trouvaient ainsi dans de mauvaises conditions pour faire la concurrence à ceux de Verviers, du pays de Liége et d'Aix-la-Chapelle, sur les foires d'Allemagne (2). Faisant droit à ces doléances, une ordonnance du 22 novembre 1788 établit que les laines étrangères venant au Limbourg seraient exemptées de ce droit, à condition de prouver qu'elles devaient servir à la fabrication de draps destinés à l'exportation (3). On n'en resta pas là d'ailleurs. Au mois de juillet 1789, profitant de la liberté que leur laissait le départ du Gouvernement Autrichien, les États de Limbourg abolirent complètement la taxe et remirent en vigueur l'ordonnance du 15 juin 1718, qui libérait de tout droit les laines, teintures et autres ingrédients destinés à la draperie limbourgeoise. Lors de la restauration autrichienne, le gouvernement donna en secret aux douaniers l'ordre de ne plus percevoir les 2 °/₀ (4).

La prohibition d'importer des laines hollandaises ne put pas non plus être maintenue. Depuis 1791 et surtout en 1792, 1793 et 1794, le Conseil des Finances accorda fréquemment des licences particulières. La première semble être du 15 décembre 1791. On permet, ce jour, à la veuve Bailleul-De Keyzer, d'importer 50,000 livres de laine de Hollande, à condition

---

(1) C. Fin., reg. D. E. S., nº 21, fº 78.

(2) *Recueil de mémoires cité*, fºs 59-60.

(3) C. Fin., reg. D. E. S., nº 55, fº 33.

(4) C. Fin., l. 1761. Consulte de la Commission royale de Luxembourg, 7 septembre 1789.

qu'elles soient accompagnées de certificats du magistrat du lieu constatant leur origine hollandaise. Le bureau des douanes justifiait ainsi cette mesure : l'épizootie avait disparu depuis longtemps ; il n'y avait donc plus de raison pour proscrire les laines hollandaises. Les précautions à prendre n'avaient d'autre but que d'empêcher les laines espagnoles de reprendre la voie de Hollande (1).

Cette politique, que nous appellerions volontiers *politique ostendaise,* échoua donc, pour ce qui concerne le Limbourg. Il n'en fut pas ainsi dans les autres provinces. Une consulte du Conseil des Finances du 5 décembre 1781 déclare que les efforts faits ont abouti à ce résultat que différentes maisons de commerce tirent maintenant leurs laines directement de Cadix, pour les revendre aux industriels du pays et aux Liégeois (2).

On ne connaît pas de liste complète des produits d'exportation belge en Espagne au XVIII^e^ siècle. Les principaux étaient les toiles, les étoffes de lin, de laine, de poil, etc., les fils et les dentelles. Venaient ensuite, mais beaucoup moins importants, les grains, cuirs dorés, cire blanchie, porcelaine et clous.

Durant tout le moyen âge, le grand article d'exportation flamande en Espagne avait été fourni par l'industrie drapière. Le premier document donnant des renseignements précis sur les transactions commerciales entre la Flandre et l'Espagne, les lettres de la comtesse Marguerite, réglant, en 1267, ses différends avec les marchands espagnols, qui venaient trafiquer à Lille, déclarent expressément qu'ils y venaient surtout chercher des draps (3). En 1546, Josse de Damhoudère insiste aussi sur le débit des draps flamands en Espagne (4).

Au XVIII^e^ siècle, il n'en reste pas grand'chose. L'industrie limbourgeoise n'a que fort peu de rapports avec l'Espagne : elle

---

(1) C. Fin., l. 1891.
(2) Ibid., l. 2264.
(3) Finot, *op. cit.*, pp. 18-19.
(4) Idem, *ibid.*, p. 245.

expédie ses draps en Allemagne, aux foires de Francfort, Mayence et autres, en Hollande, au pays de Liége (1). Seuls les drapiers du Pont d'Ensival déclarent, en 1764, qu'ils font des envois en Espagne (2). Il est fait mention encore d'exportation de draps, dans un décret du Conseil des Finances du 12 septembre 1767, qui accorde des faveurs à J.-B. Van Schoor et J.-L. Blanchart, négociants en laines espagnoles et établis à Bruxelles. On les exempte des droits de tonlieu pour les draps et autres lainages fabriqués aux Pays-Bas et expédiés vers la Péninsule, par Ostende (3). On peut y voir la preuve du peu d'importance de l'exportation de nos draps vers ce pays. Les faveurs de ce genre n'étaient accordées qu'aux industries nouvelles, qui avaient encore besoin de protection. La situation s'améliora, peut-être bien, à la fin du siècle. Un décret du Conseil des Finances du 10 octobre 1791 charge les douaniers du bureau de Herve d'avertir le négociant S.-N. Vercken d'Eupen, qu'il peut faire revenir des draps qu'il a envoyés en Espagne et qui sont revenus pour être teints. Les douaniers constatent qu'il est connu que les fabricants limbourgeois expédient beaucoup de draps en Espagne (4).

Au XVIII^e^ siècle ce sont les toiles qui forment le grand article d'exportation; elles sont à l'exportation ce que les laines sont à l'importation

Les déclarations relatives à l'importance primordiale des exportations de toiles en Espagne sont abondantes. En voici une, à la fois laconique et autorisée, extraite d'une consulte du Conseil des Finances du 4 mai 1756 : « *La plus belle branche de leur commerce* (des habitants des Pays-Bas) *est l'exportation de leurs toiles en Espagne* (5). » « *Cet article, écrivent les commissaires chargés de l'enquête de 1764, est le plus considérable*

(1) C. Fin., reg. 831, f^os^ 1640 et suiv.
(2) Ibid., f° 1633.
(3) Ibid., reg. 816. Rapport du trésorier général, f° 68 v°.
(4) Ibid., l. 1777.
(5) Ibid., l. 1899.

et le soutien du commerce de ce pays (1). » La Chambre de commerce de Gand écrit, en 1787, qu'il était « *notoire que de toutes les fabriques qui fleurissaient en Flandre, il ne s'en trouvait point de plus précieuse que celles des toiles et des fils. Celles-ci contribuaient infiniment à la prospérité de l'agriculture; elles fournissaient du travail à une quantité immense d'habitants et rapportaient de sommes immenses* » (2) Gand était le centre du commerce des toiles (3).

Le grand nombre des tisserands travaillaient pour leur compte personnel; ils portaient leurs toiles au marché de Gand, où elles étaient achetées par des marchands en gros. Ceux-ci achetaient sur commande de leurs correspondants étrangers, moyennant une commission de 2 ou 2 $^1/_2$ %. Ils étaient les maîtres absolus du marché et exerçaient un monopole indiscutable. Ils avaient même acquis de la puissance sur les corps constitués et parvenaient, grâce à la complicité de ceux-ci, à imposer leur volonté au gouvernement. Travaillant à la commission, ils avaient intérêt à ce que le prix des toiles fût le plus uniforme possible, pour éviter les laissés-pour-compte. A différentes reprises ils firent défendre l'exportation du lin. Cette ouverture et cette fermeture alternatives de la frontière provoquaient des crises intenses et nuisaient aux producteurs de lin (4).

Les toiles des Pays-Bas se divisaient en fines et en grosses.

Les toiles fines formaient le principal article du commerce des châtellenies et verge de Courtrai, Audenarde et Menin. Les linges de table, nappes et serviettes constituaient l'industrie caractéristique de Courtrai (5). Tous ces articles étaient exportés principalement en France; les envois qu'on en faisait dans ce pays dépassaient de beaucoup ceux qu'on faisait ailleurs (6). On en

---

(1) C. Fin., reg. 830, f° 539.
(2) *Recueil cité*, p. 118.
(3) Willemsen, *op. cit.*, p. 231.
(4) Idem, *ibid.*, pp. 333, 336 et suiv.
(5) C. Fin., reg. 830, f° 692.
(6) Ibid., reg. 830, f° 693.

faisait aussi des expéditions considérables en Hollande, où on les revendait sous le nom de toiles de Hollande (1).

Les grosses toiles formaient le principal objet du commerce avec l'Espagne, qui était forcée d'acheter à l'étranger des quantités énormes de tissus, tant pour ses besoins propres que pour ceux des colonies. Elle n'avait jamais réussi à acclimater chez elle cette industrie textile (2). En 1740, Ulloa constatait que toutes les étoffes nécessaires à l'Espagne et à ses colonies venaient de l'étranger (3); aussi l'exportation de cet article en Espagne était-elle une des branches les plus importantes du commerce de l'Angleterre, de la France, de la Hollande. La Flandre en envoyait chaque année pour plusieurs millions (4).

Les toiles de Flandre expédiées en Espagne peuvent se subdiviser en deux groupes, les fines et les grosses.

Les fines comprenaient les *brabantes florettes* et les *holandas finas*.

Les toiles dites *brabantes florettes* se divisaient en superfines, d'une largeur de 5 à 7 quarts d'aune, blanchies « *à trois laits* », valant de 12 à 15 patars l'aune, et en communes, de même largeur, blanchies au lait et valant de 9 à 10 patars l'aune.

Les *holandas finas* étaient des toiles de lin superfines, blanchies et lavées avec le plus grand soin. Il y en avait de différentes qualités suivant la qualité du fil employé. La largeur variait de 1 aune à 1/4 d'aune. Leur valeur allait de 16 patars jusque 7 florins, suivant la qualité.

Ces toiles, plus fines que celles qui vont suivre, se vendaient ordinairement blanches; elles servaient surtout au commerce d'Espagne et d'Amérique.

Les toiles communes étaient plus variées; on en distinguait six sortes principales :

1° Les toiles bleuâtres dites Aplomades, de la largeur d'une

---

(1) Consulte du Conseil des Finances, 3 mars 1769. S. E. G., 2149.
(2) B. R. B., Mns. 7252-7253, f° 48.
(3) Ulloa, *op. cit.*, p. 27.
(4) L. de Wulf, *Mémoire cité*, f° 1. C. P., c. 1154.

aune à 5/4, dont le prix variait de 6 à 10 patars. Elles étaient propres à faire des vestes et culottes d'été, à garnir les lits, à doubler les habits dans les pays chauds. L'Espagne en faisait une très grande consommation pour ses domaines d'Amérique.

2° Les toiles de fil bleu et blanc à carreaux rayés et de différents dessins. Leur largeur variait de 1 à 1 1/2 aune. Leur prix variait de 5 à 10 patars l'aune, « *selon la qualité et finesse du bon bleu qui ne change point au lavage* ». On s'en servait pour faire des matelas, des chemises de matelots et pour d'autres usages domestiques. Une grande quantité en était envoyée à Carthagène.

3° Les *présilles,* toiles écrues, entièrement d'étoupe, d'une largeur de 1 1/2 aune. Leur prix variait de 4 à 5 1/2 patars. Il s'en faisait des envois prodigieux en Amérique.

4° *Les brabantilles,* toiles écrues de la deuxième étoupe, d'une largeur d'une aune à 5/8 dont le prix variait de 5 1/2 à 6 1/2 patars. Ces toiles étant propres à tout usage, beaucoup en étaient envoyées en Espagne

5° Les *brabantes crudos* ou *bitres,* toiles écrues, moitié étoupe et moitié lin, de même largeur que les brabantilles, valaient de 7 à 9 patars l'aune. Ces toiles, très fortes, étaient propres à toutes sortes d'usages. La plus grande partie était envoyée en Espagne et en Amérique.

6° Les toiles écrues supérieures ou à demi blanchies, appelées *brabantes gantes,* de 4/5 à 13/8 d'aunes de large, valant 8 à 10 patars. C'est ce qu'on trouvait de plus fort en fait de toiles écrues. On en envoyait beaucoup en Hollande pour faire de petites voiles et plus encore en Amérique et en Espagne (1).

Il y aurait tout intérêt à connaître, d'une manière précise, la quantité de toiles belges placées chaque année en Espagne. Force est d'y renoncer. Les « *Répertoires généraux* » n'indiquent que les exportations en bloc sans distinguer l'Espagne des autres débouchés, France, Hollande, etc. En outre, ils donnent un chiffre de pièces et un autre d'aunes. La relation entre ces

(1) Ricard, *op. cit.*, t. I, p. 450.

deux mesures fut sans doute constante, mais quelle était-elle?

Ils distinguent les toiles blanches, grises et teintes.

Voici les chiffres indiqués pour 1775, 1780, 1785 et 1790 :

1775.

	Pièces.	Aunes.
Grises.	11,598	3,315,360
Blanches.	136,680	3,046,099
Teintes	28	130,981
TOTAL. . .	148,306	6,492,440 (1)

1780.

	Pièces.	Aunes.
Grises.	24,264	2,267,383
Blanches.	123,331	2,628,550
Teintes	389	518,080
TOTAL. . .	147,984	5,414,013 (2)

1785.

	Pièces.	Aunes.
Grises.	8,966	1,826,495
Blanches.	1,160,551	3,367,666
Teintes	777	108,777
TOTAL. . .	11,702,294	5,302,938 (3)

1790.

	Pièces.	Aunes.
Grises.	6,740	3,012,068
Blanches.	159,313	2,575,812
Teintes	485	19,250
TOTAL. . .	166,538	5,607,130 (4)

Un fait qui montre bien l'importance de l'exportation des toiles flamandes en Espagne, c'est l'usage, universellement

(1) C. FIN., reg. D. E. S., n° 243, f°s 111 v°-112.
(2) IBID., n° 218, f°s 98 v°-99.
(3) IBID., n° 252, f°s 100-100 v°.
(4) C. FIN., reg. 524.

répandu, des noms espagnols pour les désigner. On l'a vu dans les écrits de Schamp et de Ricard.

A la fin du XVIII[e] siècle, l'Espagne augmente à diverses reprises, et dans des proportions considérales, les droits d'entrée sur les toiles étrangères (1). Ces augmentations causèrent le plus vif émoi dans le monde commerçant, et plusieurs historiens contemporains (2) semblent avoir admis aussi que l'effet de cette réforme douanière fut funeste à l'industrie flamande. Ce sont là, pensons-nous, autant d'exagérations auxquelles les chiffres donnent un démenti formel (3).

Le total des exportations de toiles renseigné dans les relevés généraux est le suivant :

Années.	Pièces.	Aunes.
1777	147,256 (4)	6,194,844 (5)
1779	160,139 (6)	5,188,462 (7)
1780	147,984 (8)	5,414,463 (9)
1781	154,621 (10)	5,967,849 (11)
1782	171,137 (12)	6,673,543 (13)
TOTAL . .	781,137	29,439,161

(1) Cf. chap. II.

(2) M. VAN HOUTTE (cf. chap. II), WILLEMSEN, *op. cit.*, p. 340, prétend que le tarif espagnol acheva la débâcle de l'industrie linière flamande.

(3) Il s'agit évidemment des exportations en bloc, y compris celles faites ailleurs qu'en Espagne.

(4) Se décomposant comme suit :
Grises, 5,434; blanches, 141,688; teintes, 134.

(5) Grises, 3,553,715; blanches, 2,581,164; teintes, 59,965.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 245, f[os] 97 v°-98.

(6) Grises, 21,029; blanches, 138,641; teintes, 469.

(7) Grises, 2,539,342; blanches, 2,506,532; teintes, 142,588.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 247, f[os] 99-99 v°.

(8) Grises, 24,264; blanches, 123,331; teintes, 389.

(9) Grises, 2,267,833; blanches, 2,628,550; teintes, 518,080.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 248, f[os] 98 v°-99.

(10) Grises, 2,446; blanches, 151,760; teintes, 415.

(11) Grises, 2,058,920; blanches, 2,924,491; teintes, 984,438.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 249, f[os] 97-98.

(12) Grises, 1.463; blanches, 167,722; teintes, 1,952.

(13) Grises, 3,732,742; blanches, 2,683,695; teintes, 257,106.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 250, f[os] 96 v°-97 v°.

Années.	Pièces.	Aunes.
1784	222,859 (1)	4,767,776 (2)
1785	170,294 (3)	5,302,938 (4)
1786	159,629 (5)	5,241,423 (6)
1787	172,737 (7)	6,278,097 (8)
1788	185,697 (9)	4,834,109 (10)
TOTAL . .	911,216	26,424,343

On constate ainsi pour la seconde période une diminution de 3,000,000 d'aunes environ; il y a, par contre, une augmentation de plus de 130,000 pièces. Pour qu'il y ait équivalence, il suffit de compter 23 aunes par pièce, ce qui nous paraît bien admissible. En tout état de cause, une diminution sensible du débit des toiles en Espagne eût fait sentir ses effets dans le total des exportations. On le voit, il n'en est pas question.

A côté de l'industrie de la toile, il y avait aux Pays-Bas, en Flandre notamment, des industries diverses qui employaient le lin ou d'autres textiles. Plusieurs d'entre elles trouvaient en Espagne un débit important :

1° Les *basins et bombasins*. C'étaient, d'après le *Dictionnaire*

(1) Grises, 7,387; blanches, 214,831; teintes, 641.
(2) Grises, 1,745,711; blanches, 2,939,928; teintes, 82,137.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 251, f°s 98 v°-99.
(3) Grises, 8,966; blanches, 160,551; teintes, 777.
(4) Grises, 1,826,495; blanches, 3,367,666; teintes, 108,777.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 252, f°s 100-100 v°.
(5) Grises, 148,019; blanches, 11,047; teintes, 563.
(6) Grises, 2,051,761; blanches, 3,106,648; t. 83,014.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 253, f°s 98 v°-99.
(7) Grises, 9,479; blanches, 162,596; teintes, 662.
(8) Grises, 3,051,133; blanches, 3,144,909; teintes, 82,055.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 254, f°s 102-102 v°.
(9) Grises, 14,363; blanches, 169,357; teintes, 1,977.
(10) Grises, 1,403,416; blanches, 3,259,380; teintes, 171,413.
C. FIN., reg. D. E. S., n° 255, f°s 102 v°-103.

de Savary des Bruslons, des étoffes croisées, fabriquées de coton (1). Ils se fabriquaient à Bruxelles, Gand, Malines et surtout à Bruges (2). La manufacture de basins de Bruxelles fabriquait annuellement 18,000 pièces et travaillait pour l'étranger. De Bruges on en envoyait chaque année des quantités considérables en Espagne (3).

2° Les *camelots*, définis par le même auteur comme étant une étoffe mêlée de lin et de laine (4). On en fabriquait à Anvers, Gand et Bruxelles. Les camelots de cette dernière ville étaient les plus célèbres de l'Europe, d'après l'économiste hollandais Ricard (5).

3° Les *coutils*, faits de fils de chanvre, étoffe très forte, bonne à faire des tentes, des guêtres, etc. (6). Leur fabrication était la spécialité de Turnhout. Dans cette dernière ville, on en fabriquait chaque année plus de 28,000 pièces (7). En 1771, il y avait à Turnhout trois négociants faisant le commerce de coutils : J.-B. Robert et fils; A. Michielsen; E.-J. Devisser. Tous trois avaient des correspondances en France, Espagne, Angleterre et Hollande (8).

Étant donné que l'exportation des coutils se faisait dans tous les pays de l'Europe, les *Relevés généraux* ne nous indiquent pas du tout les quantités exportées en Espagne. Voici les chiffres indiqués pour les années 1765, 1770, 1775, 1780, 1785, 1790. Nous donnons en regard ceux indiqués pour le seul département de Turnhout. On pourra voir ainsi la part

---

(1) *Dictionnaire de Commerce,* t. I, p. 887.

(2) C. Fin., reg. 830, fos 34, 410 et 424.

(3) Ibid., fo 506.

(4) *Dictionnaire de Commerce,* t. II, p. 51.

(5) C. Fin., reg. 830, fos 330, 410 et 424. — Ricard, *op. cit.*, Ire partie, p. 457.

(6) *Dictionnaire de Commerce,* t. II, p. 750.

(7) C. Fin., reg. 830, fo 281.

(8) *Note des divers négociants des principales villes des Pays-Bas en 1771* (imprimé). Ch. A. P. B., l. 651.

qui revient à l'industrie de cette ville dans l'ensemble des exportations.

Années.	Total. Pièces.	Turnhout. Pièces.
1760	20,427	9,895 (1)
1765	28,026	18,923 (2)
1770	32,714	25,902 (3)
1775	38,157	30,829 (4)
1780	35,746	30,376 (5)
1785	30,713	30,713 (6)
1790	26,390	23,604 (7)

L'industrie des coutils fut, depuis 1763, l'objet de divers encouragements de la part du Gouvernement autrichien. On accorda l'exemption des droits de tonlieu pour les coutils exportés, puis, plus tard, celle de tous les droits de douane sur les matières premières qu'on importait en vue de leur fabrication (8).

4° Les *saies*, étoffes très légères faites de laine inférieure et qui se fabriquaient surtout à Bruges. Les saies blanches se débitaient en Hollande, en Italie et en Espagne; les noires, dites anascotes, passaient également en Hollande et en Espagne (9). Leur exportation dans ce dernier pays est constatée encore dans une consulte du Conseil des Finances du 10 octobre 1770. Le magistrat de Bruges déclarait que ses administrés rencontraient sur les marchés espagnols la concurrence des

---

(1) C. Fin., reg. 507.
(2) C. Fin., reg. D. E. S., n° 233, f° 117.
(3) Ibid., n° 238, f° 112.
(4) Ibid., n° 243, f° 114 v°.
(5) Ibid., n° 248, f° 100.
(6) Ibid., n° 252, f° 101.
(7) C. Fin., reg. 524.
(8) Ibid., reg. 812 et 814. Rapports du trésorier général, 1763-1765.
(9) Ibid., reg. 830, f° 109.

Anglais, qui imitaient les saies de Bruges et les plombaient même aux armes de cette ville (1).

5° Mentionnons enfin qu'il existait à Gand, depuis un temps immémorial, une fabrique de rubans de fil, faisant également des exportations dans la monarchie espagnole (2).

Un autre article d'exportation en Espagne, très important, était le fil. La fabrication des fils de tout genre, faits avec le lin du pays, était une des grandes industries flamandes. Les principaux négociants de fil étaient établis à Gand. Venaient ensuite ceux de Courtrai, Lokeren, Saint-Nicolas, Ypres, Warneton, Poperinghe, Bruxelles, Menin, Roulers et Anvers (3).

Les fils, comme les toiles, se débitaient principalement en Espagne. Louis de Wulf signale, en 1770, l'importance de ce débouché. Ricard déclare qu'on faisait passer en Espagne une quantité prodigieuse de fil de Fandre.

Les *Relevés généraux* distinguent quatre espèces de fils : les crus, les blancs, les teints et les fils d'Eberfelt.

Voici les chiffres indiqués pour les années 1765, 1770, 1775, 1780, 1785, 1790. La mesure est la livre.

Années.	Fil cru.	Fil blanc.	Fil teint.	Fil d'Eberfelt.
1765. . . .	343,409	249,303	276,598	39,654 (4)
1770. . . .	44,841	306,272	146,251	218,195 (5)
1775. . . .	159,271	354,919	227,782	82,536 (6)
1780. . . .	189,978	276,778	279,053	96,669 (7)
1785. . . .	87,364	286,555	355,344	140,722 (8)
1790. . . .	74,725	342,185	232,545	135,357 (9)

(1) C. Fin., l. 1886.
(2) Ibid., reg. 830, f° 420.
(3) Ibid., f°s 417, 702, 468, 456, 583, 625, 658, 41, 720, 722 et 344.
(4) C. Fin., reg. D. E. S., n° 233, f° 52 v°.
(5) Ibid., n° 238, f° 50.
(6) Ibid., n° 243, f° 51 v°.
(7) Ibid., n° 248, f° 44.
(8) Ibid., n° 252, f° 44.
(9) C. Fin., reg. 524.

Les fils, tout comme les toiles et les dentelles, se trouvèrent parmi les victimes du tarif espagnol de 1783. Certaines espèces furent même prohibées.

Interrogeons, pour en voir les conséquences, les *Relevés généraux :*

Années.	Fil cru.	Fil blanc.	Fil teint.	Fil d'Eberfelt.
1778. . . .	129,494	172,622	289,273	226,997 (1)
1779. . . .	148,308	189,911	316,844	157,183 (2)
1780. . . .	189,977	276,778	279,053	96,669 (3)
1781. . . .	173,463	423,499	257,375	187,499 (4)
1782. . . .	143,615	375,332	202,826	189,604 (5)

On peut donc déterminer l'exportation en bloc de la manière suivante :

1778.	818,386
1779.	812,246
1780.	782,477
1781.	1,041,836
1782.	911,377
TOTAL. . . .	4,366,322

Rapprochons de ce tableau celui de la période quinquennale suivante, établi également au moyen des chiffres fournis par les *Relevés généraux* :

Années.	Fil cru.	Fil blanc.	Fil teint.	Fil d'Eberfelt.
1784. . . .	111,395	353,785	284,309	185,917 (6)
1785. . . .	87,364	355,343	286,555	140,722 (7)
1786 . . .	67,103	391,224	265,050	229,130 (8)
1787. . . .	84,431	342,050	256,135	286,330 (9)
1790. . . .	74,725	342,185	232,545	135,357 (10)

(1) C. FIN., reg. D. E. S., n° 246, f°s 44 v°-45 v°.
(2) IBID., n° 247, f°s 44-44 v°.
(3) IBID., n° 248, f°s 43 v°-44.
(4) IBID., n° 249, f°s 43 v°-44.
(5) IBID., n° 250, f°s 42 v°-43.
(6) C. FIN., reg. D. E. S., n° 251, f°s 45-45 v°.
(7) IBID., n° 252, f°s 44 v°-45.
(8) IBID., n° 253, f°s 44-44 v°.
(9) IBID., n° 254, f°s 44-44 v°.
(10) C. FIN., reg. 527, f°s 45-45 v°.

L'exportation totale se chiffre comme suit :

1784.	935,406
1785.	869,984
1786.	952,507
1787.	968,946
1790.	784,812
TOTAL. . . .	4,511,655

Où est encore une fois la prétendue débâcle?

Une des industries belges, qui travaillaient le plus pour le compte de l'étranger, était celle des dentelles. Elle était répandue dans plusieurs villes. Bruxelles venait en première ligne, puis Malines, Anvers, Gand, Bruges, Courtrai. Cette fabrication s'étendait, d'une part, jusque Mons, de l'autre jusque Saint-Trond (1).

Les dentelles belges se débitaient en France, en Angleterre, en Hollande, au Portugal et en Espagne (2). Les dentelles les plus communes formaient un des grands articles de l'exportation belge en Espagne; de ce pays elles passaient dans les colonies de l'Amérique du Sud (3). La fabrication de ces dentelles d'espèce commune tendait à se monopoliser en Flandre (4).

Les dentelles sont un des rares articles dont l'exportation est indiquée dans les répertoires généraux, non en quantité mais en valeur. Les chiffres indiqués sont :

1760.	17,784	florins	(5)
1765.	24,884	id.	(6)
1770.	95,923	id.	(7)
1775.	25,988	id.	(8)
1780.	39,370	id.	(9)
1785.	38,195	id.	(10)
1790.	17,714	id.	(11)

(1) BRIAVOINE, *op. cit.*, p. 139.
(2) C. FIN., reg. 830, *passim.*
(3) BRIAVOINE, *op. cit.*, p. 139.
(4) *Dictionnaire de Commerce*, t. I, p. 855.
(5) C. FIN., reg. 507.
(6) C. FIN., reg. D. E. S., n° 233, f° 31.
(7) IBID., n° 238, f° 30 v°.
(8) IBID., n° 243, f° 30.
(9) IBID., n° 248, f° 30.
(10) IBID., n° 252, f° 30 v°.
(11) C. FIN., reg. 524.

Le tarif espagnol de 1783 atteignit les dentelles comme les autres articles. Il prohiba l'importation des espèces des plus communes. En outre, soumises aux fluctuations de la mode, elles furent délaissées depuis 1782-1783 (1).

A côté des toiles, fils et dentelles, qui forment incontestablement les quatre articles essentiels, il y a certains articles secondaires qu'il faut énumérer.

Les céréales forment le premier et le plus important de ces articles d'appoint.

La législation annonaire du XVIII[e] siècle est extrêmement complexe. Dans cet ensemble vraiment extraordinaire de dispositions et ordonnances de toutes sortes, qui émanèrent des gouvernements successifs de Charles VI, Marie-Thérèse et Joseph II, les mesures relatives au commerce des céréales forment un chapitre des plus importants.

Gachard, Piot, M. Brants ont jugé cette législation plutôt libérale. M. Van Houtte l'apprécie autrement. Depuis la période qui va de la fin du règne de Charles VI jusqu'à la chute de l'ancien régime, l'exportation est totalement interdite pendant plus de vingt-huit ans, c'est-à-dire pendant plus de la moitié du temps. Elle est partiellement interdite pendant huit ans environ, et elle n'est entièrement libre que pendant dix-huit à dix-neuf ans (2).

Cette législation, d'après le même professeur, est basée sur la subordination constante des intérêts de l'agriculture à ceux de la communauté. On protège toutes les industries par des droits d'entrée, souvent prohibitifs, excepté l'agriculture. Pour celle-ci on fait du protectionnisme à rebours. Loin de songer à assurer à l'agriculteur des prix rémunérateurs, les pouvoirs publics ne visent qu'à provoquer ou à maintenir le bon marché de tout ce qui est nécessaire à l'alimentation publique. Au lieu de limiter par des droits protecteurs, l'importation des produits

(1) C. Fin., reg. 524.
(2) Van Houtte, *op. cit.*, p. 504.

agricoles de l'étranger, ils tendent à restreindre, sinon à défendre, l'exportation des produits agricoles indigènes (1).

Par contre, quand l'exportation était permise, elle se faisait en quantités considérables.

Le principal débouché était la Hollande. Amsterdam était le centre d'approvisionnement de l'Europe entière.

L'Espagne se trouvait souvent manquer de grains. La faiblesse de sa production tenait bien plus au manque de communications qu'à la nature du sol (2). Des envois considérables y furent faits, au XVIII[e] siècle, des Pays-Bas.

Dans une consulte du 10 décembre 1753, le Conseil des Finances déclarait qu'il était informé de ce que la récolte des grains ayant manqué en Espagne, au Portugal et dans une partie de l'Italie, il s'y est fait récemment et l'on continue à y faire des envois très considérables (3).

---

(1) Van Houtte, *op. cit.*, p. 498. — Voici comment cette politique est appréciée par le Conseil des Finances dans une consulte du 11 mars 1782 (C. Fin., l. 1847) : *Dans toutes les dispositions faites ci-devant par rapport à la sortie du froment et du seigle, on a constamment été attentif à concilier les intérêts des cultivateurs et des consommateurs, de la manière la plus convenable. Dans les cas où une exportation continue aurait causé la pénurie ou un renchérissement excessif de ces espèces de grains, on a toujours prévenu de pareils inconvénients par la prohibition. On a évité la trop grande baisse des prix en encourageant la sortie d'une façon illimitée, lorsque les circonstances l'exigeaient. Et quand les prix étaient entre les deux extrêmes de la cherté et de l'avilissement de la denrée, on a mis successivement en pratique les diverses gradations, entre la liberté illimitée et la prohibition générale, selon que l'état des choses et surtout le degré d'abondance, examinés mûrement, semblaient le demander. Une attention constante à saisir l'à-propos est le seul garant contre les inconvénients qu'on doit tâcher d'éviter dans la législation sur la sortie du froment et du seigle. . . . L'effet des dispositions gradatives dans un pays qui, par sa petite étendue, son local, ses voisinages et sa grande population, serait plus que tout autre exposé à des vicissitudes, l'effet de ces dispositions a toujours été que le débit tant du froment que du seigle a toujours été animé et avantageux, que la culture et le défrichement se sont augmentés et perfectionnés par une gradation non interrompue, que le travail et le prix de la main-d'œuvre se sont soutenus, que les manufactures ont prospéré, que les cultivateurs ont été heureux, que les ouvriers et le bas peuple n'ont pas éprouvé de cherté excessive.*

(2) Ricard, *op. cit.*, t. I, p. 567.

(3) C. Fin., l. 1808.

En 1770, Louis de Wulf, dans son mémoire, déjà maintes fois cité, insiste encore sur l'importance de ce trafic (1).

Aux grains il faut ajouter la farine et l'amidon, qui apparaissent à la fin du XVIII[e] siècle comme des articles d'exportation.

L'industrie des cuirs dorés faisait également quelques exportations en Espagne. En 1764, il n'existait aux Pays-Bas que trois manufactures de cuirs dorés. A Malines, il y en avait depuis longtemps deux dont la production totale était évaluée à 70,000 florins. Ces fabriques travaillaient pour l'exportation; leurs produits étaient exemptés des droits de sortie en vertu du tarif de 1680. La Hollande leur offrait le plus grand débouché; l'Espagne, la France, Hambourg, Saint-Pétersbourg, Dantzig et Copenhague achetaient aussi des cuirs malinois. A Bruxelles, il n'existait plus qu'un seul établissement de ce genre, appartenant à Corneille T'Kint. Les débouchés sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus (2).

On exportait aussi en Espagne de la cire blanchie. Les blanchisseries de cire dont les relevés de 1764 constatent l'existence sont au nombre de 10, dont 4 à Bruxelles, 3 à Malines et 1 dans les trois grandes villes de Bruges, Nieuport et Anvers (3). Toutes travaillaient exclusivement pour la consommation interne du pays, à l'exception cependant de la dernière, qui, tout en trouvant du débit dans le pays, exportait la plus grande partie de ses produits en Espagne. Elle était érigée depuis un temps immémorial, se composait de 6 maîtres occupant 24 ouvriers. Le contrôleur ne donne aucun détail sur la production annuelle de cette industrie (4).

L'Espagne achetait aussi aux Pays-Bas un peu de porcelaine. La fabrication des faïences et porcelaines a été l'une des indus-

---

(1) Cf. chap. III. — C. P., 1154.
(2) C. Fin., reg. 830, f[os] 7-8.
(3) Ibid., reg. 830, f[os] 27, 133, 334, 511 et 560.
(4) Ibid., f[os] 334-335.

tries favorites du XVIII[e] siècle. En Belgique, les encouragements de toutes sortes ne lui ont pas fait défaut, tant de la part du gouvernement que des autorités locales; on pourra s'en convaincre en lisant les excellentes *Recherches sur les anciennes Porcelaines de Tournai,* publiées en 1883 par M. Eugène Soil (1).

En 1764, on compte aux Pays-Bas cinq faïenceries, une à Tournai, une à Bruges, une à Bruxelles, une à Gand et une à Chimay. Seule celle de Tournai fait des exportations en Espagne; elle était d'ailleurs la plus importante de toutes.

La manufacture de porcelaine de Tournai, rachetée en 1751 à François Carpentier par Fr.-Jos. Peterinck, et devenue, dès le 7 août 1752, la *Manufacture impériale et royale de porcelaine de Tournai,* est non seulement une des fabriques qui, au XVIII[e] siècle, portèrent le plus haut renom industriel, mais aussi l'une des plus importantes de la Belgique. D'après son historien M. Soil, *au point de vue historique et manufacturier,* elle mérite d'être rangée parmi les usines d'Europe les plus fameuses, et elle supporte avantageusement la comparaison avec la célèbre manufacture de Sèvres, qui, comme elle, s'adonne à la fabrication de la pâte tendre (2).

En 1763, elle avait vendu pour une somme totale de 80,000 florins; l'Espagne n'y entrait que pour 2,000 florins (3).

L'industrie de la clouterie faisait aussi quelques envois en Espagne. La liste déjà citée des principaux industriels des Pays-Bas mentionne que les négociants du Hainaut, D.-F. Chapel, J. Drion et B. Renson, font des envois dans la Péninsule.

On a vu, en parlant des produits importés d'Espagne aux Pays-Bas, que ceux-ci étaient exclusivement des produits de consommation et des matières premières. Les produits d'exportation sont, au contraire, d'une façon générale, des produits manufacturés. Si le gouvernement autrichien ne cherche jamais

---

(1) E. Soil, *Recherches sur les anciennes Porcelaines de Tournai.* Paris, 1883.
(2) Idem, *ibid.,* p. 129.
(3) C. Fin., reg. 830, p. 511.

à restreindre les importations espagnoles faites chez nous, il ne chercha pas davantage à entraver l'exode de nos toiles, fils, dentelles en Espagne. Exporter des produits manufacturés, importer des matières premières et des denrées de consommation était, au point de vue mercantile, — et c'était celui des gouvernements de Marie-Thérèse et de Joseph II, — une situation absolument satisfaisante. On sait que la législation douanière des Pays-Bas fut modifiée de fond en comble depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, les anciens tarifs de 1670 et de 1680 et autres refondus complètement et ce dans le sens le plus protectionniste. Une série ininterrompue d'ordonnances vint prohiber l'exportation des matières premières, laine, lin, cuir, favoriser l'importation de produits semblables, dégrever l'exportation de nos produits fabriqués, réduire l'avalanche des produits de l'industrie étrangère. Tout cela eut une influence notable sur notre commerce extérieur avec la France, l'Angleterre, la Hollande surtout. Le trafic espagnol se ressentit infiniment moins de cette refonte de notre législation douanière.

Et pourtant lui non plus n'échappa pas aux tendances interventionnistes des gouvernements de Marie-Thérèse et de Joseph II.

On l'a vu, tant à propos des fruits que du vin et des laines; on le verra plus loin à propos des teintures et des cuirs; en un mot, au sujet de tous les articles d'importations espagnole et américaine, les Pays-Bas se trouvaient encore, au milieu du XVIII[e] siècle, dans la nécessité de recourir à l'intermédiaire de la Hollande. La majeure partie de ces produits nous venait de seconde main.

Au lieu de les acheter directement à Cadix, à Séville ou dans tout autre port de la Péninsule, et de les transporter de là à Ostende, on allait les chercher en Hollande, et on les importait par la voie de l'Escaut.

L'étendue des relations commerciales que les Hollandais entretenaient avec l'Europe entière, leurs aptitudes mercantiles, l'importance de leur marine marchande et, pour certains pro-

duits, comme la laine, leur proximité de la province belge, où ces produits trouvaient du débit, faisaient en sorte que nos voisins du Nord pouvaient débiter les marchandises espagnoles à des prix bien plus avantageux que les marchands brabançons ou flamands, qui les faisaient venir par Ostende.

Tant à Vienne qu'à Bruxelles cette dépendance fut jugée intolérable. Avec une obstination vraiment implacable, les gouvernants successifs s'efforcèrent, depuis 1750 environ, de modifier cet état de choses. D'abord par des faveurs, réductions douanières, exemptions de tonlieux, permissions d'entrepôt; puis, depuis 1770, au moins pour deux articles essentiels, la laine et les cuirs, par une défense absolue.

Le résultat ne put être atteint complètement. Pour les laines il fallut même reculer, Les avantages géographiques et l'intérêt particulier des drapiers limbourgeois constituèrent des obstacles insurmontables. D'autre part, on ne saurait douter que pour les autres provinces des Pays-Bas, Brabant et Flandre notamment, plus rapprochées, elles, du port d'Ostende, l'intervention hollandaise dans les relations commerciales hispano-belges fut sensiblement réduite.

Les importations d'Espagne aux Pays-Bas étaient de loin inférieures aux exportations; la balance du commerce penchait du côté des Pays-Bas.

Ce fait n'était pas nouveau au XVIII[e] siècle. Au XVII[e] siècle déjà, sous le régime d'exclusivisme imposé par les souverains espagnols, le seul commerce extérieur, qui aux yeux des contemporains subsistât dans des conditions favorables, consistait dans les échanges avec l'Espagne, car il ne fallait pas y payer avec des métaux précieux les marchandises qu'on y allait chercher (1). Au XVIII[e] siècle, le commerce avec l'Espagne fut longtemps le seul dont la balance fût *favorable*.

L'expérience a fait voir, écrit en 1761 la Chambre de com-

(1) Huisman, *op. cit.*, p. 12.

merce de Gand, *que depuis des siècles la balance de notre commerce externe a été à notre désavantage, en ce que nous tirons annuellement des étrangers en général pour plus de valeur en denrées que nous leur fournissons, ce qui doit causer une diminution graduelle de l'argent comptant dans le pays, et il y a longtemps que nous serions réduits à la dernière disette et pauvreté, si la masse n'en avait été de temps en temps remplacée par ce qu'on regarde pour un malheur et un fléau* (1).

Nous commerçons directement, dit un autre mémoire, celui-ci anonyme, *avec la Hollande, l'Angleterre, la France et l'Espagne. La balance de notre commerce vis-à-vis des trois premières puissances est à notre désavantage ; nous tirons beaucoup plus de leur cru que nous leur fournissons du nôtre* (2) ..... *La balance de notre commerce avec l'Espagne est absolument à notre avantage. Nous lui fournissons beaucoup plus du nôtre qu'il ne nous fournit du sien* (3).

La situation resta telle pendant tout le XVIII[e] siècle.

En 1783, le conseiller Delplancq affirme que les Pays-Bas ne tirent de l'Espagne que des matières premières, des denrées de consommation et de l'argent comptant (4).

La balance du commerce hispano-belge, penchant du côté des Pays-Bas, l'Espagne devait solder la différence avec des métaux précieux. Elle se trouvait d'ailleurs dans la même situation vis-à-vis de tous les autres pays de l'Europe. Le solde, d'après M. Desdevises du Dezert, s'élevait annuellement à près de 363 millions de réaux. Or, les lois espagnoles défendaient l'exportation de la monnaie ; il s'ensuivit un commerce clandestin extrêmement actif. On finit par admettre l'exportation du numéraire, moyennant des licences spéciales et le payement d'un

---

(1) *Mémoire pour les députés des États de Flandre,* 3 juillet 1761. C. M., 850[A], pp. 125-126.

(2) *Ibid.*, p. 216.

(3) *Ibid.*, p. 235.

(4) Van Houtte, article cité du *Vierteljahrschrift*...

droit de 3 °/₀ de toutes les sommes déclarées, mais la contrebande continua, aussi ingénieuse, aussi raffinée; c'était une habitude prise. Douaniers et fraudeurs vivaient en bonne intelligence. De temps à autre, pour se faire bien voir des chefs et obtenir de l'avancement, on appréhendait quelque pauvre homme, quelque marchand étranger; comme tout voyageur était suspect aux yeux de la douane, personne n'était sûr de son argent. A chaque instant un caprice d'un agent pouvait amener une saisie et commencer un gros procès. Cette stupide législation doit être considérée comme un des plus formidables obstacles qui aient été opposés au libre développement du commerce espagnol (1).

Les Pays-Bas ne se contentèrent pas d'échanger leurs toiles, fils et autres produits contre des fruits, vins et laines d'Espagne, ils allèrent aussi au moins une fois y chercher des placements pour leurs capitaux.

En 1747, il s'était formé à Séville une compagnie de commerce et de navigation appelée Compagnie de Saint-Ferdinand. Elle reçut un octroi de Ferdinand VI, le 17 août de cette année. C'était à la fois une société commerciale et industrielle. Elle avait pour but de faire du commerce, tant avec les autres pays de l'Europe qu'avec les colonies d'Amérique. Le capital était fixé à 1 million de pesos, réparti en actions de 250 pesos. Les droits de douane seraient réduits pour les marchandises achetées ou vendues pour compte de la Société (2).

Les capitalistes belges s'y intéressèrent dès le début et finirent par détenir la majorité des actions.

La Compagnie, mal administrée, fit de très mauvaises affaires. Elle ne distribua jamais de dividende.

En 1766, les capitalistes belges intéressés réclamèrent la protection de leur gouvernement pour la sauvegarde de leurs

---

(1) Desdevises du Dezert, *op. cit.*, pp. 121-122.

(2) Une copie de l'octroi se trouve à la secrétairerie d'État et de guerre, 2168.

intérêts (1). En 1774 et en 1777 des requêtes semblables sont remises à Charles de Lorraine (2). De Bruxelles, les doléances furent transmises par la voie administrative à Vienne; là on chargea le ministre d'Autriche à Madrid de faire des représentations auprès du Gouvernement espagnol. Les démarches faites n'eurent sans doute aucun succès. En 1778, Kaunitz déclare qu'on *aurait dû espérer davantage de la justice et autorité du roi catholique* (3).

CHAPITRE V.

Le commerce avec les colonies espagnoles.

La place du commerce colonial dans l'ensemble des relations commerciales espagnoles. — La colonisation espagnole. — L'exclusion des Pays-Bas. — Procédés employés pour faire le commerce avec les colonies. — Les principaux produits échangés.

Une place considérable devrait être faite ici au commerce avec les colonies espagnoles. Le lien, forcément très intime, qui existe entre le commerce que l'on fait avec un pays d'Europe et celui qu'on fait avec les colonies de ce pays l'est peut-être plus que partout ailleurs, quand il s'agit des colonies espagnoles. Avec l'Amérique espagnole, on ne put pour ainsi dire entretenir aucune relation commerciale sans passer par l'intermédiaire de la mère patrie. C'est à cause de cela que le trafic

---

(1) *Mémoire des négociants flamands intéressés dans la Compagnie de Séville.* C. Fin., c. 1648.

(2) Ch. A. P. B., répertoire de 1766, 1774 et 1777, reg. 290, f° 284; reg. 298, f° 256; reg. 301, f° 341.

(3) Ibid., répertoire de 1778, reg. 302, f° 279.

espagnol a, durant toute l'époque moderne, et pour tous les pays, une importance tout à fait hors de proportion avec la capacité d'achat et la productivité de la monarchie catholique. *Ce serait peu de chose* — écrit au XVIII[e] siècle Savary des Bruslons — *que le commerce d'Espagne, si celui des deux vastes empires du Pérou et du Mexique et de tant d'autres régions du Nouveau Monde, où cette monarchie étend sa domination et qui ne peut se faire que par les Espagnols naturels, ne l'avait rendu un des plus riches et des plus profitables de l'Europe* (1).

C'est au travail de M. Van der Linden que nous empruntons les données du tableau sommaire qui va suivre, destiné à montrer comment fut rendu illusoire le monopole du commerce colonial que l'Espagne prétendit s'arroger. On verra ensuite comment les Pays-Bas aussi réussirent à tirer à eux une partie de la couverture.

L'expansion coloniale date du XV[e] siècle; les découvertes de Christophe Colomb, de Cortez, de Pizarre mirent l'Espagne en possession d'un domaine colonial immense et contribuèrent pour beaucoup à lui assurer cette place prépondérante qu'elle occupa en Europe au début de l'époque moderne. L'histoire de l'expansion coloniale espagnole se divise tout naturellement en trois périodes : le XV[e] et le XVI[e] siècle sont témoins des découvertes et conquêtes, faites au nom des rois catholiques; au XVII[e] siècle se place la lutte de l'Espagne contre les puissances maritimes nouvelles, l'Angleterre et la Hollande; au XVIII[e] siècle, l'expansion coloniale, compromise par les guerres contre les puissances maritimes et la guerre de Succession d'Espagne, reprit à nouveau. Les rois de la dynastie bourbonnienne se proposèrent pour but immédiat de consolider et d'étendre leur empire d'Outre-Mer.

L'étendue de l'empire colonial espagnol a varié à la suite des

---

(1 Savary des Bruslons, *op. cit.*, t. I, p. 237.

conquêtes faites par l'Espagne sur les naturels et sur l'Espagne par d'autres puissances européennes. C'est à la fin du XVIII[e] siècle qu'il atteignit sa plus grande extension. Il embrassait tout le bassin du golfe du Mexique et tout le bassin continental de la mer des Antilles, plus Cuba, Porto-Rico et la plus grande partie de Haïti. Sur la côte du Pacifique, il s'étendait depuis San-Francisco (37° 48′ lat. N.) jusqu'au delà du 40° de lat. S. et il touchait à l'océan par la colonie de la Plata. Enfin, les colonies d'Annobon et de Fernando-Po permettaient à l'Espagne de prendre pied en Afrique; les Philippines constituaient avec les Mariannes des dépendances isolées en Océanie, derniers trophées des expéditions faites par les Espagnols au XVI[e] siècle pour conquérir les îles à épices.

Le régime économique des colonies espagnoles se caractérise par la hâte que mettaient les colons et le gouvernement à se procurer le plus de revenus possible et, particulièrement, les métaux précieux. Ce système d'exploitation rapace se constate dans l'attitude que prirent les Espagnols à l'égard des populations indigènes, auxquelles ils imposèrent, comme tribut ou corvée, le travail dans les mines et les plantations; par le peu de souci qu'ils montrèrent pour le développement des colonies elles-mêmes, dans lesquelles ils n'introduisirent ni animaux domestiques, ni céréales, ni arbres fruitiers et n'encouragèrent en aucune façon les manufactures, et enfin dans l'exploitation hâtive et intensive des mines d'or et d'argent. Les détenteurs de territoires cherchaient à en retirer le plus rapidement possible de grands revenus. D'autre part, le Gouvernement métropolitain poussa, lui aussi, à l'exploitation intensive des districts qui promettaient le plus de métaux précieux. Il essaya bien de la réglementer, mais au moyen d'une législation s'inspirant des lois qui régissaient les mines de la métropole ou des autres pays européens, comme les Pays-Bas ou l'Allemagne. L'outillage était encore, au XVIII[e] siècle, le même qu'au XVI[e]. Les progrès techniques, réalisés en Europe, n'ont pas pénétré au Mexique ni au

Pérou. Les frais d'extraction étaient très considérables à cause de l'aménagement défectueux des ouvrages (1).

Le système d'exploitation intensive des colonies avait pour corollaire la surveillance du commerce colonial. Pour se réserver le maximum de profits immédiats, le gouvernement voulut monopoliser ce commerce et exclure des colonies les marchands étrangers. Il défendit aux établissements d'Outre-Mer, sous les peines les plus sévères, de faire le commerce avec un autre pays que la métropole. Toute infraction à cette règle était punie de la peine de mort. D'ailleurs, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, les vaisseaux étrangers étaient considérés comme pirates et traités comme tels. Leurs équipages étaient massacrés ou faits prisonniers et employés au travail des mines (2). Cette volonté absolue des rois d'Espagne de réserver à leurs seuls sujets le droit de commercer avec les Indes occidentales est un des traits caractéristiques de leur politique coloniale ; elle persista pendant tout l'ancien régime et les Bourbons d'Espagne suivirent, en ce point, les errements des Habsbourgs. Ils crurent que le meilleur moyen de consolider et d'étendre leur empire colonial était d'en fermer l'accès autant que possible aux marchands ou aux colons étrangers et de réserver le monopole du commerce colonial, en dehors du trafic des esclaves, à la métropole. En 1716, sous le règne de Philippe V, le gouvernement espagnol voulut empêcher les relations commerciales de la France avec le Pérou et fit même poursuivre ses vaisseaux (3). En 1725, lors de l'alliance de Vienne, les faveurs commerciales les plus étendues furent accordées par l'Espagne aux commerçants des différents États de l'Empereur ; une seule leur fut refusée, celle de faire un commerce même restreint avec les colonies (4).

Le privilège des Espagnols dans le commerce avec leurs

---

(1) Vander Linden, *op. cit.*, pp. 383-384.
(2) Idem, *ibid.*, pp. 329-330.
(3) Idem, *ibid.*, pp. 387-388.
(4) Cf. *supra*, chap. I.

colonies était d'ailleurs purement théorique; au XVIII[e] siècle on s'en rend parfaitement compte. Le commerce avec l'Amérique, dit Savary des Bruslons, les Espagnols se le sont réservé à eux seuls; mais malgré toutes leurs précautions, les autres nations, les Français, les Anglais, les Hollandais y ont beaucoup plus de part qu'eux-mêmes (1). A la même époque, Ulloa prétendait que la plus grande partie des richesses que sa patrie tirait de l'Amérique passait à l'étranger. Les autres nations d'Europe entretenaient avec les colonies espagnoles un commerce direct et indirect. Le commerce indirect consistait en ce qu'ils fournissaient à l'Espagne la majeure partie des productions que celle-ci introduisait dans ses colonies ; le commerce direct se faisait grâce à l'intermédiaire de certains Espagnols qui servaient de prête-noms (2).

Les rois d'Espagne, en réservant à l'industrie nationale seule les vastes débouchés coloniaux, s'étaient figuré que celle-ci serait en état d'y faire face; or c'était là une erreur capitale. La situation économique défavorable de la métropole transforma un des avantages les plus précieux en un inconvénient des plus graves. L'abondance des métaux précieux, qui affluaient en Espagne par toutes sortes de voies, amena une augmentation assez rapide des prix. Mais on doit se garder d'exagérer l'importance de cette cause de dépréciation de l'or et de l'argent. Ce qui compromit surtout les résultats économiques de la colonisation espagnole, ce fut l'impossibilité dans laquelle le pays se trouva de suffire par lui-même aux besoins de ses possessions d'Outre-Mer. La production industrielle de l'Espagne était trop restreinte par rapport aux besoins de l'expansion coloniale.

On vit même les Cortès demander au roi, en 1552, de défendre l'exportation des draps, de la soie et d'autres étoffes, parce que le prix de ces articles était trop élevé dans la mère

---

(1) Savary des Bruslons, *op. cit.*, t. I, p. 237.

(2) *Rétablissement des Manufactures et du Commerce d'Espagne,* traduit de l'espagnol, de D. Bernardo de Ulloa. Amsterdam, 1753, p. 15.

patrie. De plus, elles préconisèrent d'autres mesures qui étaient destinées à combattre la crise économique, mais qui eurent précisément pour effet de la rendre encore plus intense. Elles firent interdire, entre autres, l'exportation des métaux, ce qui eut des conséquences on ne peut plus désastreuses. Les prix, s'élevant de plus en plus en Espagne, continuèrent à être beaucoup plus bas dans le reste de l'Europe, ce qui n'aurait pas eu lieu si l'écoulement de l'or et de l'argent dans les autres pays de l'Ancien Monde n'avait pas été entravé. Cette grande accumulation des métaux provoqua une dépréciation rapide de leur valeur en Espagne ; les marchandises espagnoles haussèrent beaucoup plus vite que celles des autres pays. L'industrie espagnole en fut fortement atteinte, la main-d'œuvre devenant de plus en plus chère. L'Espagne ne put ainsi lutter contre ses rivales ; elle devait succomber (1).

Pour satisfaire aux besoins sans cesse grandissants de ses colonies, la monarchie espagnole dut faire appel à l'industrie étrangère, et l'Espagne dut se résigner à n'être plus qu'un intermédiaire entre les consommateurs américains et les producteurs anglais, hollandais, belges et autres. Depuis lors, le commerce colonial, malgré le monopole officiel, fut presque entièrement aux mains des étrangers, surtout de ceux qui faisaient la traite des nègres. Les galions et les flottes emportaient bien quelques produits espagnols, comme des vins, de l'eau-de-vie, des raisins secs, de l'huile et en outre des draps et des soieries en petite quantité, mais une grande partie des cargaisons était constituée au moyen de produits étrangers, car l'industrie espagnole elle-même avait souffert énormément de la fermeture des débouchés étrangers et de la cherté de la main-d'œuvre, due à l'abondance des métaux précieux.

Enfin l'expulsion des Maures (1609) avait fait perdre à l'Espagne les meilleurs agents de sa vitalité commerciale et industrielle (2).

---

(1) Vander Linden, *op. cit.*, p. 424.
(2) Idem, *ibid.*, p. 432.

L'Espagne ne fit plus, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, que recevoir et distribuer les richesses métalliques ; elle ne put les garder ni les faire fructifier. Comme elle produisait peu et fabriquait encore moins, elle devait, pour suffire à la consommation, acheter à l'étranger une quantité de marchandises et surtout des objets manufacturés ; tout ce qu'elle pouvait offrir en échange, c'étaient les métaux précieux. Ceux-ci sortaient du pays, non seulement pour payer les marchandises importées en Espagne, mais pour couvrir les frais énormes que fit la Couronne pour l'entretien de ses armées (1). Les trésors déversés par le Nouveau Monde sur l'Espagne glissèrent sur elle comme l'eau sur un toit.

Non contents de fournir à l'Espagne la meilleure partie des cargaisons qu'ils expédiaient dans ses colonies, les marchands étrangers parvenaient à commercer directement avec ces dernières, soit en faisant de la contrebande, soit en trafiquant sous le nom d'un armateur espagnol. Ils pouvaient faire entrer des navires dans un port des colonies sous prétexte d'avarie, puis, moyennant le payement d'une taxe, faire décharger ces navires dans une enceinte fermée, dont la porte était mise sous scellés ; des complices retiraient les marchandises et les remplaçaient par des produits coloniaux. Mais ce procédé était assez dangereux, car il ne pouvait être pratiqué que grâce à un défaut de surveillance de la part des agents de la douane. Si la contrebande était découverte, elle entraînait la confiscation du navire et de sa cargaison. Les marchands étrangers se servaient plus souvent d'un moyen plus habile : ils commerçaient sous le nom d'un Espagnol. Cependant, même dans ce cas, les autorités espagnoles confisquaient parfois le produit de la vente des marchandises importées par ces marchands dans les colonies. Toutes sortes de difficultés pouvaient surgir par suite de contestations avec le prête-nom ou de la mort de celui-ci. La justice

(1) Vander Linden, *op. cit.*, p. 432.

espagnole intervenait dans ces affaires et prétendait connaître des contrats passés par lui avec des étrangers. En 1772, des commerçants français se plaignirent d'avoir été dénoncés par leur prête-nom, en l'accusant d'avoir agi uniquement pour prendre part aux profits de la confiscation de leurs biens (1).

L'Espagne n'était guère moins jalouse de ses Indes que de l'étranger. L'Amérique avait été découverte par un navigateur au service de la Castille; les Castillans seuls avaient le droit d'y commercer et de s'y établir. Les Catalans n'obtinrent qu'en 1765 la permission de commercer avec les Antilles et attendirent jusqu'en 1775 l'autorisation de commercer avec l'Amérique du Sud, et jusqu'en 1789 le droit de trafiquer avec le Mexique. Les différents royaumes américains étaient isolés et ne se connaissaient pas (2).

Un seul port, celui de Séville, avait été désigné par les rois catholiques pour servir d'attache aux navires qui se rendaient aux Indes. Séville était encore en possession de ce monopole au début du XVIII[e] siècle (3). Plus tard, ce fut Cadix qui garda le monopole jusqu'en 1765 (4).

Les marchands étrangers parvenaient à faire du commerce avec les colonies espagnoles, soit en faisant de la contrebande, soit en trafiquant sous le nom d'un armateur espagnol. Ce dernier moyen était le plus praticable. Il pouvait amener des difficultés en ce sens que le commerçant étranger était à la merci de son prête-nom espagnol.

L'union politique de nos provinces avec l'Espagne ne leur valut, au point de vue colonial, aucun avantage. Ce fut la grande erreur de l'Espagne de traiter les habitants des Pays-Bas comme des étrangers, au lieu de les associer à la prospérité

---

(1) Vander Linden, *op. cit.*, p. 396.
(2) Idem, *ibid.*, p. 389.
(3) Idem, *ibid.*
(4) Idem, *ibid.*

de la mère patrie. Successivement Philippe II, Philippe III, Philippe IV et Charles II écartèrent toute tentative d'entamer le monopole réservé aux Castillans. Les Bourbons suivirent au XVIII[e] siècle la même politique. La tentative faite en 1725, lors des fameux traités de Vienne, d'obtenir la permission de trafiquer avec les colonies, échoua sur toute la ligne.

Les colonies espagnoles restèrent donc fermées aux négociants belges durant tout le XVIII[e] siècle. Ils s'en consolèrent facilement; nulle part on ne trouve de trace d'une démarche faite pour lever cette prohibition.

C'est que, tout comme les Français, les Hollandais et d'autres, nos ancêtres arrivaient, grâce à des prête-noms espagnols, à expédier leurs produits au Mexique, au Pérou et ailleurs. Déjà au XVII[e] siècle, nos négociants ne cessèrent de faire partir en secret pour Cadix divers de nos produits pour les Indes. On y faisait des envois considérables, grâce à la connivence des prête-noms. La Chambre de commerce de Gand, dans une représentation datée du 13 juillet 1742, fait très nettement allusion au même procédé (1),

Ce commerce ne pouvait, de sa nature même, être l'objet d'aucune protection du gouvernement autrichien. On ne trouve, dès lors, aucun détail à son sujet dans les archives. Comment se faisaient les contrats avec les Espagnols? Nos négociants eurent-ils des difficultés avec eux? Nous l'ignorons.

Les Belges faisaient passer aux colonies espagnoles des toiles, des fils et des dentelles. Ces trois articles principaux du commerce hispano-belge dans son ensemble le sont aussi pour son trafic colonial en particulier.

Une consulte du Conseil des finances, du 1[er] février 1766, donne des indications sur les modalités et l'importance des exportations de toiles. Nos négociants, dit-elle, envoient leurs

---

(1) Ch. A. P. B., l. 367.

toiles à Cadix, parfois pour leur compte, généralement à la commission. A l'entrée de l'Espagne, il y a de gros droits à payer. De là les toiles sont expédiées en Amérique, par les flottes ou les vaisseaux de registre. Elles s'y débitent concurremment avec celles de Bretagne, de Normandie, de Morlaix, de Bayonne, de Silésie et d'autres parties de l'Allemagne, qui sont à peu près de la même qualité que les nôtres. Lorsque les ventes sont faites, on fait les retours en piastres. Ceux-ci, à leur arrivée à Cadix, paient un nouveau droit à titre d'indult au roi. L'ensemble des droits et frais monte à environ 15 °/₀ de la valeur des marchandises. Il résulte de tout ceci que cette principale branche de notre commerce avec l'Espagne est établie sur la concurrence et ne peut se soutenir que par la bonne qualité et le bon marché de nos toiles (1).

Quelle que soit la branche du commerce hispano-belge que l'on envisage, on peut toujours être assuré d'y rencontrer, d'une façon quelconque, une intervention hollandaise. Le trafic avec les colonies ne fait pas exception à cette règle. Les Hollandais revendaient en Amérique des quantités considérables de toiles, qu'eux-mêmes avaient achetées aux Pays-Bas. Ils pouvaient même débiter leurs marchandises à meilleur compte, parce qu'ils ne passaient pas à Cadix, mais, grâce à leurs possessions de Curaçao et de Saint-Eustache, entretenaient un commerce direct de contrebande avec les colonies elles-mêmes (2).

Les colonies espagnoles ne fournissaient aux Pays-Bas que trois produits : la cochenille, l'indigo, les peaux.

Au XVIII^e^ siècle, l'usage de la cochenille et de l'indigo était très répandu. L'Espagne et le Portugal nous les fournissaient en concurrence. Considérés comme matières premières servant à l'industrie drapière, ces teintures étaient exemptes de tout droit d'entrée, en vertu du tarif de 1680. En 1766, on les

(1) C. Fin., l. 1902.
(2) Ibid.

exempta aussi des droits de tonlieu, pour favoriser leur arrivage par Ostende, et l'on en permit l'exportation, libre de tous droits, aux drapiers du Limbourg, qui en revendraient au Pays de Juliers (1). En 1774, on concéda encore diverses faveurs pour pousser les drapiers limbourgeois à faire venir les teintures directement de la Péninsule par la voie d'Ostende (2). On agita même le projet de soumettre les teintures venant par la Hollande à un droit d'entrée de 2 %, mais il ne fut pas exécuté (3).

Voici quelques chiffres qui marquent l'importance réciproque des importations de ces deux produits. Il faut noter qu'il n'est pas fait de distinction entre les marchandises d'origine espagnole et celles d'origine portugaise.

Années.	Indigo.	Cochenille.
1760	58,127 livres	1,847 livres (4)
1765	43,817 id.	11,657 id. (5)
1770	145,410 id.	3,351 id. (6)
1775	41,191 id.	580 id. (7)
1780	38,746 id.	2,219 id. (8)
1785	47,409 id.	1,382 id. (9)
1790	57,093 id.	4,409 id. (10)

Les colonies espagnoles et portugaises nous envoyaient des quantités considérables de cuirs bruts. L'industrie de la tannerie et de la maroquinerie était, au XVIII^e siècle, très florissante aux Pays-Bas. Le gouvernement la protégeait par des faveurs

(1) C. Fin., l. 1725.
(2) Ibid., l. 1727.
(3) Ibid. Représentation du négociant Liévin Baes.
(4) Ibid , reg. 507.
(5) C. Fin., reg. D. E. S., n° 233, f° 108 v°.
(6) Ibid., n° 238, f° 103.
(7) Ibid., n° 243, f° 104 v°.
(8) Ibid., n° 248, f° 92.
(9) Ibid., n° 252, f° 92 v°.
(10) C. Fin., reg. 524, f° 96.

de tout genre : libre importation de matières premières; exportation exempte de tout droit; prohibition de produits fabriqués venant de l'étranger, etc.

L'importation de cuirs secs de bœufs et de vaches du Brésil, de La Havane, de Caracas et de Buenos-Ayres se montait, en 1770, de 23,000 à 24,000 pièces annuellement. Ils faisaient la concurrence à ceux d'Irlande.

Il n'y a pas à douter que, pour les cuirs, tout comme pour les autres produits coloniaux, les Hollandais n'aient été longtemps intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs belges. Longtemps ils eurent *seuls le commerce de cette branche*, dit Delplancq.

Fidèle à sa politique générale, dont on a déjà vu l'application par rapport aux fruits, aux vins et surtout aux laines, le gouvernement de Marie-Thérèse, en l'occurrence le Conseil des Finances, dont les sentiments hollandophobes étaient notoires, s'efforça de transformer cet état de choses.

Tout comme pour les laines, ce fut l'épizootie qui fournit l'occasion.

Le premier pas fut fait vers la fin de 1768.

Le Conseil des Finances, dans un rapport au gouverneur général, fait observer que le bruit s'est répandu, en Angleterre, d'une maladie épidémique régnant en Suède, dans le Danemark, dans le voisinage de Hambourg, et ayant même déjà fait apparition en Hollande. Sur ce — c'est toujours le Conseil des Finances qui parle — les Anglais ont défendu l'importation des cuirs et des cornes venant de ces pays, et il y a tout lieu de craindre qu'on va chercher à importer aux Pays-Bas ce qu'on ne peut débiter dans les Iles Britanniques. Il convient donc de prendre des mesures.

Le Conseil propose de défendre l'importation de tous cuirs et cornes, sauf ceux dont on pourra prouver qu'ils viennent d'Irlande ou d'Amérique (1).

---

(1) Extrait de protocole du conseiller Paradis. S. E. G., reg. 1757, f° 111.

Une ordonnance fut rendue dans ce sens le 9 septembre 1768.

Diverses instructions et dispositions, faites ultérieurement, confirmèrent et expliquèrent la portée des mesures prises.

Le 14 janvier 1769, le Conseil des Finances fait avertir les douaniers d'Ostende qu'il suffit qu'on prouve par connaissements que les cuirs qu'on veut importer viennent d'Amérique. Là, dit-il, pas de contagion à craindre (1).

Le 10 mai 1769, une nouvelle ordonnance prohibe encore une fois l'importation de tout cuir d'origine hollandaise et exige, pour l'importation des autres cuirs, la production de certificats émanant des autorités locales (2). Le 31 mai 1769, le Conseil des Finances envoie des instructions aux douaniers du bureau de Saint-Philippe, pour leur recommander de se montrer exigeants sur le chapitre des certificats, pour les cuirs d'origine irlandaise, importés par leur bureau (3). Peu après, on répète encore une fois aux douaniers d'Ostende, le 24 juillet 1769, qu'ils peuvent, eux, admettre sans aucune difficulté les cuirs qui viennent directement d'Espagne, de Portugal et d'Irlande (4).

L'année suivante, de nouvelles dispositions sont prises, et cette fois les cuirs d'Irlande y sont compris à leur tour.

Le 11 janvier 1770, Marie-Thérèse, de l'avis cette fois du Conseil privé, fait publier un édit additionnel touchant l'épizootie, qui maintenant a fait son apparition aussi en Flandre.

L'article 17 défend l'importation de toute peau étrangère, à moins qu'elle n'ait été dépouillée de tout poil et n'ait été plongée pendant plusieurs jours dans la chaux. Les cuirs hollandais restaient totalement interdits (5).

Le 12 février, cet édit est interprété dans ce sens que les

---

(1) C. Fin., reg. D. E. S., n° 90, f° 2 v°.
(2) Ibid., n° 90, f° 44.
(3) Ibid., f° 53 v°.
(4) Ibid., f° 69.
(5) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens,* 3e série, t. X, pp. 2 et suiv.

précautions exigées ne s'appliquent qu'aux cuirs d'Irlande, ceux d'Amérique restant absolument libres (1).

L'importation des cuirs d'Irlande fut, dans la suite, totalement interdite; cette mesure excita sans doute des plaintes de la part des négociants qui avaient fait des achats avant la prohibition et il fallut faire pas en arrière.

Le 26 septembre 1770, le Conseil fait savoir aux douaniers d'Ostende qu'on pourra admettre les cuirs d'Irlande jusqu'au 1er décembre suivant (2), et le 6 décembre, la licence est étendue jusqu'au 1er février (3).

Puis, le 13 juillet 1771, de nouvelles instructions déterminent que les cuirs venant directement d'Irlande peuvent être admis à nouveau sans la moindre difficulté (4).

Enfin, il y a lieu de signaler une lettre typique du 12 février 1772 aux douaniers d'Ostende. Elle leur apprend que si des cuirs de Hollande sont apportés à Ostende, on peut les admettre. On fera semblant de ne rien voir. Les douaniers ne peuvent pas laisser entrevoir qu'ils ont reçu des instructions à ce sujet, et pour éviter toute indiscrétion, ils renverront à Bruxelles, au Conseil des Finances, la présente en original sans en garder copie (5).

On peut voir là quel était le but réel poursuivi : empêcher les cuirs d'Amérique d'arriver par ailleurs qu'Ostende. Que la crainte de l'épizootie ait poussé le Conseil des Finances, cela se comprend; qu'il ait eu à un degré non moindre le désir de favoriser le port d'Ostende et de contrecarrer les Hollandais, la chose n'est pas moins évidente.

Parlant de la permission accordée le 26 septembre 1770, d'importer pendant quelque temps encore des cuirs d'Irlande,

---

(1) C. Fin., reg. D. E. S., nº 10, fº 10 vº.
(2) Ibid , fº 81.
(3) Ibid., fº 121.
(4) C. Fin., l. 1995.
(5) Ibid.

de Cazier s'exprime de la sorte : cette permission n'a été accordée que momentanément... « *Pour induire peu à peu les tanneurs de ce pays à préférer les cuirs d'Amérique venant des ports d'Espagne et de Portugal. La navigation directe d'Ostende sur ces deux royaumes nous est avantageuse à plusieurs égards, au lieu que notre commerce avec la Grande-Bretagne et de l'Irlande est presque entièrement passif* (1). »

Diverses faveurs sont d'ailleurs accordées pour développer le commerce des cuirs d'Amérique importés par Ostende.

Le 14 décembre 1769, on permet aux négociants qui veulent importer de semblables cuirs dans le Luxembourg de ne payer les droits de douane qu'à l'entrée de cette province et non à Ostende, appliquant ainsi aux cuirs une disposition prise précédemment pour les vins d'Espagne. On permet aussi de les déposer dans l'entrepôt de Louvain (2).

Le 21 avril suivant, le Conseil des Finances discute à nouveau la gestion des faveurs à accorder à cette nouvelle branche du commerce.

Les ordonnances, dit-il, ne permettent plus l'entrée des cuirs que par Ostende.

Nos commerçants ont pris le parti de les faire venir directement d'Amérique par Cadix ou Lisbonne, au lieu d'aller les acheter de seconde main en Hollande. Il y a à cela trois avantages. Nos tanneries seront approvisionnées de première main ; on pourra fournir le cuir nécessaire aux tanneries du pays de Liége et de Stavelot-Malmédy ; l'importation directe nous procurera en tout temps un fret de retour pour les navires qui transportent nos manufactures en Espagne.

Il y a lieu d'encourager les commerçants dans cette voie, pour partager avec les Hollandais le commerce des cuirs américains, comme on le fait déjà pour les laines.

Les cuirs bruts sont libres à l'importation. Il faut les affran-

---

(1) C. Fin., reg. 819, f° 67. Rapport général de 1770.
(2) Ibid , l. 1994.

chir des droits de tonlieu. Ce dernier point est digne d'attention. Les tanneurs de Namur s'approvisionnaient jadis en Hollande; maintenant il le font par la voie d'Ostende et doivent, de ce chef, payer des droits de tonlieu plus élevés. Il faut enfin réduire les droits de sortie pour favoriser la réexportation (1).

Les mesures proposées furent prises par une disposition du 12 mai suivant (2).

La défense d'importer des cuirs de Hollande resta en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Elle fut plusieurs fois discutée.

En 1778, les tanneurs de Malines et de Bruxelles prétendirent que les peaux de veau avaient doublé de prix, à cause de la défense de les importer de Hollande. On ne les écouta même pas (3).

En 1784. Delplancq compose une note sur la question.

Avant que l'ont eût défendu le passage des cuirs par Saint-Philippe, les Hollandais monopolisaient l'importation de cette marchandise aux Pays-Bas. Depuis, ce commerce s'est dirigé vers Ostende. Nombre de négociants font venir des cuirs pour leur compte et les revendent aux tanneurs, comme les Hollandais le faisaient jadis.

Il est évident, ajoute le rapporteur, que cette branche de commerce nous est infiniment précieuse. Elle entretient la navigation par la mer avec l'Espagne; elle pourra contribuer à en établir une avec le Portugal. Elle alimente la navigation intérieure d'Ostende sur Louvain et Bruxelles. Il est fort à craindre qu'en rouvrant le passage par Saint-Philippe, les Hollandais fassent *tomber cette branche* (4).

Enfin, en 1792, les douaniers de Bruxelles font observer que depuis longtemps on n'a plus parlé d'épizootie, que l'ancien

---

(1) C. Fin., l. 1994.
(2) Ibid.
(3) Ibid., l. 1996.
(4) Ibid., l. 1997.

bourgmestre de Hal, J.-F. de Schuyfeler, se plaint de ce que l'importation des cuirs par Ostende est si onéreuse et il serait bien heureux de pouvoir en faire venir par Lillo (1).

Le bureau des douanes s'explique le 16 juin de la même année. L'épizootie a continué à être le motif apparent bien longtemps après qu'elle a cessé d'exister en réalité. Les dispositions prises ont eu plein succès. On en a déjà plusieurs fois demandé en vain le retrait. Il faut continuer dans cette voie et éconduire le plaignant (2). Il le fut en réalité. Il ne faudrait évidemment pas prendre à la lettre les affirmations concernant le plein succès de la politique dont on vient de voir l'application. Sans doute — et il en fut autrement pour les laines — la prohibition ici resta complète. Abstraction faite de la fraude, il n'y eut plus d'importation par la voie de Hollande. Que le cuir ait renchéri, la chose est bien possible, mais le gouvernement n'en a cure. L'opposition en tout cas fut infiniment moins violente qu'elle ne le fut pour les laines. C'est que toute la draperie était pour ainsi dire concentrée dans le Limbourg, province beaucoup plus voisine de la Hollande que le Namurois ou le Tournaisis, où la tannerie florissait le plus. Les tanneurs étaient en outre l'objet de la protection incessante du gouvernement. On leur permettait notamment l'importation, franche de tout droit, des huiles et autres ingrédients nécessaires. Peut-être regagnaient-ils de ce côté ce qu'ils perdaient de l'autre.

Il faut faire, à propos du commerce particulier avec les colonies espagnoles, les mêmes constatations que celles faites au sujet de l'ensemble du commerce hispano-belge. Les colonies nous fournissent des matières premières ; on leur envoie des produits fabriqués. La balance penche en faveur des Pays-Bas, car les exportations dépassent de beaucoup les importations.

---

(1) C. Fin., l. 1999.
(2) Ibid.

CHAPITRE VI.

Les Belges résidant en Espagne. — Les Consuls respectifs.

Quelques indications sur les sources. — Les Belges à Séville et à Malaga. — La nation flamande de Cadix. — Le consul Vermolen. — Situation de la nation à la fin de l'ancien régime. — Les différents candidats au Consulat flamand d'Espagne. — Les consuls d'Espagne à Ostende; insignifiance de leur rôle.

Dans cette étude, une place importante eût dû être faite aux établissements belges dans les ports de la Péninsule. Il serait bien intéressant d'être renseigné sur les nations flamandes de Cadix, Séville, et autres, sur leur composition, leurs relations avec la mère patrie. Il aurait fallu préciser le rôle que les commerçants établis là-bas jouèrent dans nos relations commerciales avec l'Espagne, faire voir dans quelle mesure ils servirent d'intermédiaires. Nos renseignements sur toutes ces questions sont fort vagues. Les nations flamandes du XVIII[e] siècle sont absolument indépendantes du gouvernement autrichien. Celui-ci se désintéresse d'elles, et c'est en vain qu'on cherche dans les archives des indications à leur sujet.

Les sources auxquelles sont empruntées les quelques indications qui vont suivre sont au nombre de quatre. Un opuscule d'un érudit flamand, Hye Hoys, intitulé *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne. Souvenirs de voyages dans la Péninsule Ibérique en 1844 et 1845* (1). Ce petit ouvrage, d'une centaine de pages, contient des détails très variés et très intéressants sur les marchands flamands de

(1) Bruxelles, 1882. Extrait des *Précis historiques*.

Séville, de Cadix, de Malaga, de Madrid, de Barcelone, de Bilbao, Burgos et Lisbonne; un petit nombre seulement se rapportent à l'époque autrichienne.

Vient ensuite un *Mémoire touchant les difficultés que le sieur Vermolen, consul à Séville, à Cadix, etc., a proposées à S. E. Monseigneur le Comte de Königsegg, ambassadeur de Sa Majesté* (1). Ce travail, accompagné de quelques documents, est l'œuvre de Goswin de Wynants, l'auteur du mémoire publié par M. J. Cuvelier. Le mémoire de Wynants trouve son complément naturel dans un dossier, qui existe dans la chancellerie autrichienne des Pays-Bas, concernant la nomination du sieur Jacques Vermolen au poste de consul de la nation flamande de Cadix (2).

Enfin, le consul Greppi, dans son important mémoire du 6 mars 1783, dont il a déjà été parlé antérieurement (3), donne quelques renseignements sur la situation et la constitution de la nation flamande de Cadix à la fin du XVIII^e^ siècle.

L'existence de la nation flamande à Séville est constatée officiellement depuis le XIV^e^ siècle; à cette époque déjà elle était en possession de certains privilèges. Il résulte d'un document authentique, conservé dans les archives de la ville de Bruges, que, vers la fin du XIV^e^ siècle, un bourgeois de cette ville, nommé Jean Wiele, allant à Séville, s'était chargé d'y faire confirmer par le roi Henri III de Castille les *lettres des privilèges et franchises* que les marchands de Flandre avaient obtenus dans cette ville (4). On manque de données précises sur le commerce de nos compatriotes à Séville durant le XV^e^ siècle, mais il est hors de doute que, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, leur concours dans cette ville dut être fort considérable, à raison de la faveur dont les Flamands jouissaient en Espagne sous le règne

(1) C. M., 2167.
(2) Ch. A. P. B., liasse varia, 991.
(3) Cf. chap. II.
(4) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 30.

de Charles-Quint (1). En 1624, le roi Philippe IV érigea à Séville, sous le nom d'Admirantazgo ou Amirauté de Flandre, une *Compagnie commerciale des provinces fidèles des Pays-Bas*, qui ferait les affaires avec l'Andalousie et le royaume de Grenade. L'institution de l'Amirauté de Flandre ne produisit pas les résultats qu'on avait attendus d'elle, et cela à cause des guerres continuelles dans lesquelles l'Espagne se vit engagée à la fin du règne de Philippe II (2).

En 1680, un missionnaire gantois de la Compagnie de Jésus, le P. Ign. Toebast, écrit que les Flamands établis à Séville étaient fort nombreux (3). Durant le XVIII^e^ siècle la nation flamande de Séville continue à exister. En 1755, sa présence est formellement attestée par une lettre de Schamp à Bartenstein (4), et l'on retrouve encore ses traces en 1784 et 1789 (5).

Les Flamands avaient à Séville une chapelle nationale dans l'église du couvent de Saint-François (6), un hôpital et une caisse de secours (7).

A Malaga, la présence des négociants flamands n'est constatée que depuis le XVI^e^ siècle. Elle se prolongea vraisemblablement jusqu'au XVIII^e^ siècle, puisque Hye Hoys dit avoir vu différentes lettres écrites en langue flamande et datées de Malaga aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (8).

Nos connaissances sont heureusement un peu plus précises sur la nation de Cadix. L'importance commerciale de ce port n'est guère antérieure au XVI^e^ siècle; il se substitua peu à peu au rôle joué antérieurement par Séville. L'abandon de cette dernière fut causée par le fait que le Guadalquivir, perdant insen-

---

(1) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 31.
(2) Idem, *ibid.*, pp. 14-15.
(3) Idem, *ibid.*, p. 35.
(4) Laenen, *op. cit.*, p. 183, note 1.
(5) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 35.
(6) Idem, *ibid.*, p. 19.
(7) Idem, *ibid.*, p. 25.
(8) Idem, *ibid.*, p. 63.

siblement son tirant d'eau, devenait d'un accès difficile aux grands navires. Depuis 1509, il fut permis de faire enregistrer à Cadix les navires des Indes tant à l'aller qu'au retour. Dès lors aussi, les marchands intéressés dans ce commerce, notamment ceux de la Flandre, s'établirent dans cette ville et y fondèrent des comptoirs qui relevaient généralement de leurs maisons de Séville (1). En 1717, le roi Philippe V transféra le consulat de commerce de Séville à Cadix, et cette dernière ville fut désignée comme port unique pour le commerce des Indes (2). La situation resta telle jusqu'en 1778 (2). Cadix n'en demeura pas moins, grâce à sa richesse et à ses relations, le centre le plus important du commerce colonial. Cela faisait dire, à la fin du XVIII[e] siècle, à l'économiste hollandais Ricard, que Cadix était la ville la plus célèbre de l'Espagne et l'une des plus considérables de l'Europe. Toutes les productions de l'Amérique y arrivaient, et de ce port partaient une infinité de marchandises. Les négociants français, hollandais, anglais et italiens — et il aurait pu ajouter belges — les y envoyaient pour être expédiées en Amérique. Toutes les nations qui avaient quelque commerce sur mer avaient leurs agents à Cadix (3).

D'après Wynants, le grand commerce d'Anvers et des autres villes des Pays-Bas incita plusieurs commerçants flamands à aller s'établir à Cadix, Séville et autres lieux de la côte d'Andalousie. Une fois là, ils gardèrent des correspondances suivies avec leurs compatriotes restés au pays. Ils formèrent une espèce de société, sous le titre et le patronage de saint André, dans le but de secourir, par des aumônes ou des contributions volontaires, les pauvres, veuves et orphelins de leur nation (4).

A Cadix, l'existence d'un *hospital de la nacion flamenca* est officiellement constatée depuis 1565 (5), et il y exista également,

---

(1) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 48.
(2) Vander Linden, *op. cit.*, pp. 389 et 403.
(3) Ricard, *op. cit.*, t. I, p. 589.
(4) Wynants, *Mémoire cité.* C. M., 2167.
(5) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 40.

sous le nom de *Patronato de la nacion flamenca*, un fonds provenant des libéralités et legs faits par les Belges, morts célibataires, au profit des pauvres de leur nation, des veuves et orphelins (1). La nation flamande eut une chapelle de Saint-André, dans l'église de Saint-François (2). Il y avait aussi un hôtel des majordomes de la nation, bâti en 1602 (3). Composée au début exclusivement de Flamands, la nation admit dans la suite aussi des Allemands (4).

Les rois d'Espagne accordèrent diverses faveurs aux commerçants flamands établis à Cadix et dans les autres villes. On leur donna des consuls. Depuis lors, les nations s'administrèrent elles-mêmes, ayant leurs consuls, leurs majordomes, leurs assemblées, et, durant la guerre de Succession d'Espagne, leur commerce ne fut nullement troublé (5).

En 1711, à la mort du consul D. Juan Hubin, les différents membres de la nation choisirent, comme consul intérimaire, un des leurs, Jacques Vermolen. Cette nomination fut agréée par le gouverneur de Cadix, D. Augustin de Robles (6) et, en 1712, par un autre gouverneur de la même ville, Don Eugenio de Immerzeele, comte de Brouckhoven (7).

Ce Jacques Vermolen, déjà cité à plusieurs reprises, est assez bien connu. Lui-même indique qu'il était né à Anvers, était frère de D. Jean-Baptiste Vermolen, que Charles VI avait promu à la dignité abbatiale de Saint Michel à Anvers.

En 1721, il était depuis trente ans établi à Cadix avec sa famille (8). En 1714, les majordomes et gens de la nation s'adressèrent à Charles VI pour obtenir pour Jacques Vermolen

---

(1) Hye Hoys, *op. cit.*, pp. 46-47.
(2) Idem, *ibid.*, pp. 44 et suiv.
(3) Idem, *ibid.*, pp. 41-42.
(4) *Mémoire de Wynants.* C. M., 2167.
(5) *Ibid.*
(6) Ch. A. P. B., l. 991.
(7) Ibid.
(8) Vermolen à Charles VI, 10 mars 1721. Ch. A. P. B., l. 991.

une désignation définitive (1). Cette première tentative n'eut pas de suite, et ce, sans doute, à cause de la situation politique. En 1720, le monde commerçant gantois et anversois remit sur le tapis la question du consulat de Cadix. Le 4 avril, vingt-six négociants de Gand adressèrent une pétition pour obtenir qu'il y soit pourvu par la nomination définitive de Vermolen, parce que *le dit Vermolen a desservi la charge de consul par interim, depuis le décès du dernier consul de la même résidence, avec toute satisfaction et pour la manutention de la même nation flamande et de notre commerce de ces pays, sans émoluments ou qu'il en ait profité en aucunes gratifications, s'étant uniquement chargé de cet emploi pour le bien et la conservation des privilèges de la dite nation flamande, résident audit Cadix et pour l'entre-cours de notre commerce particulier* (2).

Le surlendemain, une pétition toute semblable était faite par dix-sept négociants anversois (3).

En 1721, c'est Vermolen lui-même qui revient à la charge. Il s'adresse à l'Empereur pour que celui-ci veuille bien lui conférer l'emploi de consul et commissaire de la nation flamande de Cadix et des villes environnantes de Port-Sainte-Marie, Xérès, San Lucar, Ayamonte et Puerto Real. Il sollicitait les mêmes prérogatives, profits et émoluments dont avaient joui les autres consuls et commissaires, ses prédécesseurs (4).

Vers la fin de l'année 1725, postérieurement à la conclusion du traité de commerce de Vienne, nouvelles instances de Vermolen. Il importait, d'après lui, qu'il y eût à Cadix quelqu'un chargé officiellement de veiller à l'accomplissement du traité, particulièrement de l'article XIII, fixant à 10 °/₀ les droits de douane. D'ailleurs, ajoutait-il, la Cour d'Espagne ne nommerait jamais un juge conservateur pour la nation flamande avant que

---

(1) Ch. A. P. B., l. 991.
(2) Ibid.
(3) Celle des Anversois du 6. Ch. A. P. B., l. 991.
(4) Lettre de Vermolen à Charles VI, 10 mars 1721. Ibid., l. 991.

celle-ci ne fût sous la direction d'un consul définitif. La présence d'un juge conservateur était cependant nécessaire pour protéger les Belges de toute molestation (1).

Cette dernière demande, transmise au Conseil suprême de Flandre, y reçut le meilleur accueil. Le Conseil appuya les instances du Conseil intérimaire. Déjà, dans une consulte précédente, il avait mis en relief les raisons qui militaient en faveur de cette nomination. Il ajoutait qu'à la prospérité du commerce des Pays-Bas avec l'Espagne était liée celle de la Compagnie d'Ostende, le premier devant fournir les capitaux nécessaires à la seconde. Si l'Empereur désirait avoir en Espagne un consul unique pour tous ses sujets, il importait que ce fût un Flamand, car aucun des États de l'Empire ne faisait avec la Péninsule un commerce comparable à celui des Pays-Bas (2).

Les instances de Vermolen furent accueillies et il fut nommé consul général de l'Empereur en Espagne (3). Sa patente fut expédiée le 11 mai 1726 (4). Si Vermolen avait eu des difficultés pour se faire nommer consul par l'Empereur, il en eut tout autant quand il s'agit de se faire reconnaître comme tel par la nation elle-même. Celle-ci, au début du XVIII[e] siècle, était déchirée par des rivalités intestines. En 1726, la nation flamande de Cadix, avec son majordome Philippe vanden Bouchout en tête, refusa de reconnaître comme consul celui-là même dont douze ans auparavant elle avait demandé la nomination. On fit à Vermolen une opposition absolue et les gens de la nation s'avancèrent même jusqu'à tenir une réunion sans la présence du Consul. Alors Jacques Vermolen se plaignit au ministre de Charles VI à Madrid, le comte de Königsseg, et c'est ce qui donna lieu à la composition du mémoire de Wynants.

D'après le jurisconsulte, il n'y avait guère moyen de forcer

---

(1) Représentation du Conseil suprême, 20 décembre 1725. Ibid., l. 151.
(2) Idem. Ibid.
(3) Consulte du Conseil suprême, 10 juillet 1749. Ibid., D. 26 C.
(4) Copie de la dépêche de Marie-Thérèse à la Jointe établie provisionnellement pour le Gouvernement des Pays-Bas, 12 mars 1749. Ibid., D. 83 C., l. 455.

la nation à reconnaître Vermolen comme chef. Celui-ci pourrait à la vérité former une nouvelle nation flamande et allemande; mais comment faire pour anéantir l'ancienne nation ou confraternité de Saint-André, composée, et ceci est capital, d'individus originaires des Pays-Bas mais restés sujets du roi d'Espagne (1). Hye Hoys parle lui aussi de Belges établis à Cadix qui avaient obtenu la nationalité espagnole (2). Cela n'est pas étonnant. Le gouvernement espagnol ne voyait pas d'un œil favorable les étrangers venant s'établir chez lui quand ceux-ci n'adoptaient pas la nationalité espagnole. L'Espagne, n'ayant qu'une faible population et une médiocre industrie, les étrangers y étaient naturellement attirés, et le gouvernement espagnol favorisait lui-même leur établissement dans la Péninsule. Mais il eût voulu que cet établissement fût sans esprit de retour, que ces étrangers devinssent pour lui des sujets. Le négociant étranger résidant en Espagne, mais demeuré fidèle à son pays d'origine, lui faisait l'effet d'un simple exploiteur, venu pour concurrencer les marchands nationaux et pour exporter des piastres (3).

La majorité des membres de la nation flamande de Cadix a pu fort bien changer de nationalité. Mais comment expliquer alors la tentative, faite en 1714 auprès de Charles VI, pour obtenir une nomination définitive de Vermolen? Peut-être les négociants belges de Cadix ne sont-ils devenus *Espagnols* qu'après 1714 et avant 1726.

On perd dès lors la trace de la nation de Cadix pour ne la retrouver qu'en 1783.

Cette année le négociant gantois Ch. Kerremans s'était plaint amèrement de l'établissement de nouveaux droits d'entrée sur les marchandises étrangères importées en Espagne. Il avait incriminé notamment le fait que les intérêts de son pays ne trouvaient aucun protecteur à Madrid. Cela lui valut une cin-

(1) C. M., 2167.
(2) Hye Hoys, *op. cit.*, p. 15.
(3) Desdevises du Dezert, *op. cit.*, p. 140.

glante réponse du consul impérial de Cadix, comte Greppi, et à cette occasion on retrouve quelques indications sur la nation flamande de cette ville.

Les Flamands, dit-il, forment à Cadix un corps de nation et se regardent comme tout à fait indépendants des consuls établis par l'Empereur. Ils se règlent en tout d'après leurs propres lois, possèdent une caisse commune, des biens-fonds, tiennent des assemblées, élisent tous les ans deux chefs pour diriger leurs affaires. Jamais ils ne consultent le consul impérial sur les affaires de leur nation. Leurs prétentions d'indépendance vont jusqu'à se manifester dans les cérémonies publiques. Alors qu'ordinairement les commerçants de toutes les nations figuraient, ayant à leur tête leur consul, seuls les *Flamands autrichiens* se refusent à cet acte de bienséance. Greppi lui-même se résignait à tolérer cette situation. Son prédécesseur n'avait pas vu la chose du même œil (1).

Cette politique de non-intervention recueillit l'approbation du gouvernement de Bruxelles.

Les ménagements que M. Greppi a conservés pour les maisons flamandes, écrit de Stahremberg, font honneur à son désintéressement. Tant qu'il ne s'y fait rien qui choque les intérêts généraux du commerce, le plus sûr paraît de n'y rien innover. Les négociants de ce pays sont jaloux de l'existence de cette confrérie, qu'ils prétendent avoir des avantages ou privilèges utiles, sans savoir peut-être en quoi ils consistent. Mais il suffit que cela contribue à augmenter leur confiance et à soutenir la propension qu'ils ont depuis longtemps à commercer avec Cadix, et par là avec les colonies espagnoles, sous des noms espagnols (2).

A l'exception de Vermolen, le gouvernement des Pays-Bas ne nomma aucun consul flamand en Espagne, durant tout le cours du XVIII[e] siècle. A différentes reprises cependant, il fut

---

(1) *Mémoire Greppi*, f° 7.

(2) Projet de réponse de Stahremberg. S. E. G., 2150. Com. Com., n° 154.

question de le faire. Diverses candidatures surgirent, certaines même très sérieuses; mais pour des raisons diverses, elles échouèrent l'une après l'autre.

Le consulat de Vermolen ne se prolongea pas au delà de 1737, puisque le 10 mai de cette année, l'empereur Charles VI faisait savoir à la gouvernante, Marie-Élisabeth, qu'un Génois, Emmanuel-Dominique Chiesa, sollicitait la place de consul à Cadix (1). La candidature n'eut aucun succès. Les Chambres de commerce de Gand et de Bruges, consultées, furent d'accord pour écarter ce candidat, absolument inconnu aux Pays-Bas (2).

En 1749, après la fin de l'occupation française, le gouvernement des Pays-Bas procéda, sur l'ordre de Marie-Thérèse, à une enquête sur l'opportunité d'établir un consul flamand à Cadix. Les magistrats de Gand, de Bruges, d'Ostende, d'Anvers et les Chambres de commerce de Gand et Bruges furent invités à donner leur avis. Tous répondirent à cet appel et l'ensemble de leurs renseignements donne des indications précieuses sur l'histoire de nos relations mercantiles avec l'Espagne. Sur la question du consul à nommer, leurs avis sont identiques : la navigation belge est interrompue à cause des Barbaresques; le transport des produits se fait par des vaisseaux étrangers; dès lors, il est inutile de nommer un consul à Cadix (3).

Les négociants d'Ostende, entendus sur ce point par le magistrat de la ville, expliquent pourquoi, en ce moment, pareille nomination était inopportune. La présence d'un consul à l'étranger est très avantageuse, même nécessaire, pour toute nation qui possède un commerce florissant et une navigation

---

(1) C. Fin., c. 1627. Marie-Élisabeth au Conseil des Finances, 2 mai 1737.
(2) Ibid. Mémoires du 22 mai et du 5 juin 1737.
(3) Avis du magistrat d'Ostende, 11 mars 1749.
Id. du magistrat de Bruges, 17 avril 1749.
Id. de la Chambre de commerce de Gand, 22 avril 1749.
Id. du magistrat d'Anvers, 6 mai 1749.
Id. de la Chambre de commerce de Bruges, 10 avril 1749.
Id. du magistrat de Gand, 20 mai 1749.
Ch. A. P. B., l. 391, D. 26 C.

étendue, principalement lorsque le souverain de cette nation a trouvé moyen de faire des traités de commerce avantageux. La fonction principale du consul est alors de faire en sorte que sa nation y soit traitée aussi favorablement que les nations les plus favorisées et de veiller avec soin à ce qu'aucune infraction ne soit commise aux traités de commerce. Seulement, aussi longtemps que les Pays-Bas resteraient privés de toute navigation vers l'Espagne, faute de protection contre les Barbaresques, la nomination d'un consul était inopportune. D'ailleurs il était à craindre que si l'Empereur nommait un consul à Cadix, ce serait là une raison qui engagerait l'Espagne et d'autres nations encore à nommer des consuls à Ostende, chose à éviter. Ces agents tenaient lieu d'espions et avertissaient leur Cour de tout ce qui se passait dans les ports où ils résidaient (1). Les magistrats d'Anvers ajoutaient cette raison typique : les nations sous le pavillon desquelles les Belges envoyaient leurs marchandises en Espagne avaient généralement leur consul à Cadix, et ces Belges étaient obligés de payer à ces consuls les honoraires ordinaires. Si donc il y avait eu un consul belge, ils auraient dû payer le double (2).

En 1752, un certain J. Beernaerts postule en vain la place de consul flamand à Cadix (3).

En 1755, après la réussite de ses négociations, Schamp conseille le rétablissement d'un consul en Espagne, dont la mission devait être de veiller à l'exécution des conventions. Il pourrait aussi instruire les négociants du littoral autrichien des différents produits à débiter en Espagne (4).

En 1768, surgit un nouvel amateur pour la place de consul de la nation flamande de Cadix.

---

(1) Les négociants d'Ostende au magistrat de cette ville, 2 avril 1749. Ch. A. P. B., l. 391, D. 26 C.

(2) Lettre du magistrat d'Anvers, 6 mai 1749. Ibid.

(3) Beernaerts à Botta-Adorno, 18 février 1752. Ch. A. P. B., l. 651.

(4) Relation finale de Schamp.

Un nommé Van der Vennet, natif de Gand, négociant établi depuis treize ans à Cadix, postule la place. La présence d'un consul est nécessaire, car, dit-il, les Belges doivent payer des droits plus élevés que les Français et les consuls impériaux, que l'Impératrice a établis en Espagne, ne sont pas en état de protéger les intérêts belges. Les circonstances étaient favorables; la Cour d'Espagne consentirait peut-être à conclure un traité de commerce nouveau. Lui-même était tout désigné pour remplir cette fonction; il était *né dans le commerce*, avait acquis des connaissances étendues par son séjour à Cadix et par les importantes correspondances qu'il avait toujours entretenues avec les négociants des Pays-Bas. Il était à même de connaître les différents produits que ceux-ci expédiaient et pouvaient expédier en Espagne (1).

Malgré tous ces titres, le postulant, on ne sait d'ailleurs pourquoi, ne fut pas admis.

Quelques années plus tard, sa candidature fut reprise par les États de Flandre, qui demandèrent à leur tour que l'individu en question fût nommé consul à Cadix (2).

Le chancelier, prince de Kaunitz, fit déclarer au ministre plénipotentiaire de Stahremberg que si l'intérêt du commerce des Pays-Bas avec l'Espagne exigeait la présence d'un consul particulier, on pourrait nommer Van der Vennet. Si ce n'était pas nécessaire d'avoir à Cadix un consul spécial pour les affaires des Pays-Bas, on pourrait inviter les négociants belges à s'adresser, en cas de besoin, au consul autrichien Greppi (3). Le Conseil des Finances déclara que Van der Vennet était un bon candidat, qu'il était associé avec le nommé Morat sous la firme Van der Vennet et Cie, que sa maison, sans être une des premières de Cadix, n'en était pas moins bien accréditée, que ses chefs passaient en public pour des gens de probité et fort

(1) Lettre de Van der Vennet à S. A. R., 16 juillet 1768. C. Fin., c. 1627[2].
(2) Consulte du Conseil des Finances. Ibid.
(3) K. à Sth., 28 septembre 1774. Ibid.

exacts dans leurs affaires. Quelques riches négociants de Gand étaient intéressés dans cette maison (1). Van der Vennet ne fut cependant point nommé. Il fut vraisemblablement le dernier candidat à la place de consul de Cadix. Du moins nous n'avons pas trouvé de traces d'une demande ultérieure.

On a vu ainsi échouer dans leurs tentatives, l'un après l'autre, les différents prétendants au consulat de Cadix.

Un rapport du Comité de commerce de 1781 donne des indications très précises sur les idées régnantes aux Pays-Bas, à la fin du XVIII[e] siècle, au sujet des consuls à établir dans les différents ports étrangers.

Jamais, que l'on sache, dit le Comité, le Gouvernement des Pays-Bas n'a établi spontanément un consul pour ce pays dans quelque port étranger, et les navigateurs belges n'ont jamais allégué la nécessité d'avoir un consul national dans les ports de France, d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre.

Les Pays-Bas n'avaient pas de marine de guerre, dont l'intérêt exigeait la présence, dans les ports étrangers, d'une personne de confiance, chargée de veiller aux besoins des vaisseaux qui pouvaient y arriver. Les Belges, établis dans les ports étrangers, en Europe, se gouvernaient d'après les usages et les principes reçus et suivis dans les pays où ils résidaient, et suivant les besoins et les circonstances. En outre, on désirait éviter la présence, aux Pays-Bas, de consuls étrangers qui pourraient, par leur surveillance, entraver le développement de la marine marchande. Celle-ci, encore à ses débuts, ne devait pas être surveillée de trop près; il fallait savoir fermer les yeux *sur mille petits abus et ruses* (2).

Si durant tout le cours du XVIII[e] siècle il n'y eut en Espagne aucun consul belge, les intérêts des Pays-Bas n'y furent pas sans protection. Les différents ambassadeurs d'Autriche à Madrid prirent nos intérêts à cœur. Cela ressort évidemment

---

(1) Consulte du Conseil des Finances, 16 août. Ibid.
(2) Rapport du Comité du 11 mai 1781.

de l'exposé fait ci-dessus de l'histoire générale du commerce hispano-belge.

Il y avait en Espagne différents consuls impériaux. En 1761, N. Greneck résidait en cette qualité à Cadix (1). En 1766, Marie-Thérèse avait cinq consuls et un vice-consul, et ce respectivement à Malaga, en Catalogne, à Alicante, à Carthagène, à Cadix et à San Lucar (2).

Les rois d'Espagne établirent, à plusieurs reprises, des consuls aux Pays-Bas.

Le traité de commerce de 1725 avait prévu cet établissement, mais avait enlevé au titulaire toute juridiction civile sur ses nationaux. C'est vers cette époque que Vermolen obtint sa nomination définitive. Philippe V désigna comme consul à Ostende Philippe Rodriguez (3).

Marie-Élisabeth donna ordre au magistrat d'Ostende de reconnaître le nouveau venu et de le mettre en possession des privilèges résultant de ses fonctions. En 1728, Rodriguez prétendit exercer une surveillance sur le commerce des Pays-Bas avec la Péninsule. Il signifia à la Cour de Bruxelles qu'aucun produit flamand ne serait plus admis en Espagne sans être pourvu d'un certificat émanant de lui. Cette prétention fut jugée intolérable Le consul de l'Empereur à Cadix, lui fit-on savoir, n'a aucun droit de délivrer des certificats de ce genre. La crainte, qu'on avait alléguée, de voir importer en Espagne des produits contaminés était chimérique, puisque les Pays-Bas n'avaient aucune relation avec le Levant. La gouvernante s'engageait à veiller avec soin pour qu'on n'expédiât pas des Pays-Bas des marchandises provenant des ennemis du roi d'Espagne. Elle ferait tout pour maintenir l'alliance entre Vienne et Madrid (4).

Le consul aurait eu mauvaise grâce d'insister.

---

(1) Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 11 août 1761. Ch. A. P. B., l. 455.
(2) C. Fin., c. 1627. Liste des Consuls.
(3) C. P., c. 1156. Consulte du Conseil privé, 7 juillet 1770.
(4) S. E. G., reg. 916, f° 281. Lettre de la Gouvernante à Rodriguez.

En 1751, Ferdinand VI désigna Pedro Pau, né aux Pays-Bas, mais d'origine espagnole, comme son consul aux Pays-Bas (1). Son admission fut discutée. La présence des consuls étrangers était pleine d'inconvénients, et seule la perspective de se trouver, à un moment donné, dans l'obligation de nommer un consul belge à Cadix fit pencher la décision en faveur de Pedro Pau (2). Son admission fut d'ailleurs soumise à la condition formelle de n'exercer aucune juridiction ni porter aucun préjudice à l'autorité des officiers du gouvernement autrichien ou de la ville d'Ostende (3). Pau mourut en 1756 ou 1757 (4).

Charles III confia en 1770 le consulat espagnol à Jean-Laurent Van Hée. C'était un Français, commissaire de la marine espagnole à Dunkerque (5). On ne voulut le reconnaître aux Pays-Bas qu'à la seule condition qu'il vînt s'établir à Ostende et quittât Dunkerque (6). Le procédé employé pour écarter ce consul réussit; il n'exerça jamais aucune fonction (7). En 1784, le roi d'Espagne nomma Joseph Mas comme consul d'Espagne aux Pays-Bas. Il fut reconnu sans aucune difficulté, mais son acte d'admission porte les restrictions suivantes : *le même Joseph Mas ne pourra exercer aucune sorte de juridiction, ni prendre aucune connaissance du chargement ni de la navigation des navires qui entrent ou sortent desdits ports, ni s'attribuer aucune prérogative qui puisse donner atteinte aux droits de Sa Majesté ou à ceux de ses officiers et villes; il ne pourra pas établir de vice-consuls sans une permission expresse de L. L. A. A. R. R.* » (Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen) (8).

En 1787, un certain Paul Chaix est désigné comme succes-

---

(1) Sa patente est du 22 juillet 1751. C. P., c. 1156.
(2) Rapport de Botta-Adorno, 13 novembre 1731. Ibid.
(3) Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, 4 décembre 1751. Ibid.
(4) Protocole du 7 juillet 1770. Ibid.
(5) Idem. Ibid.
(6) Idem. Ibid.
(7) Idem. Ibid.
(8) C. P., c. 1156.

seur de Joseph Mas. Celui-ci, nommé par une patente de Charles III, donnée à Madrid, le 17 juillet 1787, fut reconnu peu après par le gouvernement des Pays-Bas (1).

Après avoir passé ainsi en revue les différents consuls d'Espagne aux Pays-Bas, il reste à examiner quel rôle ils y jouèrent.

Les deux patentes, identiques d'ailleurs, de Pedro Pau du 22 août 1751 et de Joseph Mas du 13 septembre 1784, donnent quelques indications au sujet des pouvoirs que confiaient à leurs consuls les souverains espagnols.

Ceux-ci avaient, d'une façon générale, la direction de tout ce qui concernait les commerçants ou navigateurs espagnols qui fréquentaient les ports sur lesquels s'exerçait leur juridiction. Ils devaient être reconnus comme chefs par les commerçants, maîtres de navires, patrons et autres sujets espagnols qui étaient obligés de recourir à leur assistance, et payer les droits ordinaires, sous peine d'amende. Le consul pouvait déléguer ses fonctions à des vice-consuls, librement choisis par lui.

La nomination des consuls était évidemment le fait du roi d'Espagne; seulement ceux qu'il désignait devaient être reconnus, admis comme tels par le gouvernement autrichien. Pour ce qui concernait nos provinces, le fait était de la compétence du gouverneur (2). Les consuls n'avaient aucune juridiction; le traité de Vienne la leur avait expressément enlevée. Les actes d'agréation des consuls Pau, Mas et Chaix contiennent, à ce sujet, des stipulations expresses. Le rapport du Comité de commerce, que nous avons déjà cité en parlant des consuls belges en Espagne, déclare formellement que toute juridiction était interdite aux consuls; tout pouvoir exécutif leur était défendu. Ils ne pouvaient se mêler en rien du chargement, ni de la destination des navires de leur nation, et nul n'était obligé de leur consigner ses navires ou leur chargement (3).

---

(1) Conseil du Gouvernement général, c. 98.
(2) C. P., c. 1156. Extrait du protocole étendu. C. P., c. 1156.
(3) Rapport du Comité du 11 mai 1781.

L'accueil que faisait aux consuls étrangers le monde commerçant des Pays-Bas était très froid. Nous en avons vu les preuves plus d'une fois. L'enquête de 1749, le rapport de Botta-Adorno de 1751 et le rapport du Comité de commerce de 1781 sont décisifs à ce sujet. Les consuls étrangers étaient regardés comme des espions.

Le rôle que jouèrent les consuls d'Espagne aux Pays-Bas durant notre époque fut nul.

A l'exception des prétentions de Rodriguez en 1728, on ne trouve aucune trace de relations entre ces consuls et notre gouvernement. Ni au Conseil privé, ni au Conseil des Finances, ni ailleurs, il ne reste de documents témoignant de leur activité. Les rois d'Espagne eux-mêmes ne semblent pas avoir attaché une bien grande importance aux consuls qu'ils établirent chez nous. Depuis le décès de Pedro Pau, arrivé en 1756 ou 1757, jusqu'en 1770, le poste de consul d'Espagne reste sans titulaire. En 1770 le consul Van Hée, nommé par Charles III, n'est pas agréé, d'où nouvelle vacature qui se prolonge jusqu'en 1784 (1). D'autre part, les deux premiers consuls Rodrigez et Pau ne résidèrent jamais à Ostende et n'exercèrent pas en fait leurs fonctions (2). On aurait tort, pensons-nous, de voir dans ces consuls du XVIII^e^ siècle les héritiers des consuls espagnols, établis à Bruges depuis le XV^e^ siècle et qui s'y succédèrent jusqu'à la disparition de la « *nation espagnole* » en 1705. Ceux-ci furent investis d'une autorité considérable, étaient les véritables chefs de leur « *nation* », qu'ils représentaient vis-à-vis des autorités locales (3) ; ceux-là, au contraire, ne jouèrent jamais aucun rôle appréciable, n'eurent qu'une dignité purement nominale.

---

(1) C. P. Note du conseiller De Gryspere, 23 mars 1785, c. 1156.
(2) Ibid.
(3) Cfr. Gilliodts, *Cartulaire du Consulat d'Espagne,* passim.

CHAPITRE VII.

La place du commerce hispano-belge dans l'ensemble du commerce des Pays-Bas autrichiens.

Le commerce avec l'Espagne est le plus important qu'aient fait les Pays Bas autrichiens. — Témoignages divers. — Un coup d'œil sur les relations commerciales avec la France, l'Angleterre et la Hollande. — Causes expliquant la place primordiale du commerce hispano-belge. — Caractères distinctifs de ce commerce.

La prospérité très réelle du commerce hispano-belge au XVIII[e] siècle a été démontrée aux chapitres précédents. Il reste à voir sa place dans l'ensemble du commerce extérieur des Pays-Bas. Elle n'est pas difficile à déterminer. C'est avec l'Espagne que se faisait le trafic le plus important.

On peut recueillir à ce sujet une série de témoignages. Ils sont clairs et décisifs, émanent de personnalités compétentes et se succèdent pendant tout le cours de la période autrichienne.

Le premier est fourni par le magistrat de Bruges, qui déclare dans une représentation, faite vers 1718 au marquis de Prié, que le commerce avec l'Espagne a toujours été plus considérable que celui de la France. L'or et l'argent qui roulent dans les Pays-Bas autrichiens, et quasi par tout l'univers, viennent d'Espagne. L'Europe s'est enrichie par là (1).

Le marquis de Prié lui-même ajoute, dans sa relation finale du 16 avril 1725, que le commerce avec l'Espagne était le meilleur que les Flamands et les Brabançons aient fait et puissent faire à l'avenir (2).

---

(1) Gilliodts-van Severen, *Cartulaire de l'Étaple de Bruges*. Bruges, t. III, 1905, pp. 706-707.

(2) S. E. G., reg. 888, f° 190 v°.

Moins de dix ans après, en 1733, le conseiller de Cuvelier écrit, dans son mémoire sur le commerce des Pays-Bas, que le commerce qu'on pouvait faire le plus utilement, depuis la révocation de la Compagnie d'Ostende, était celui avec l'Espagne et le Portugal (1).

On peut extraire d'une lettre adressée au consul Vermolen, le 20 juillet 1726, ce passage : *le commerce sur les Espagnes, Portugal y compris, doit être à mon avis aussi avantageux pour nous et peut-être plus que celui de la Compagnie des Indes* (2).

Les suppôts de la Chambre de commerce de Gand attestent, en 1742, que le trafic espagnol est, en ce moment, le grand et pour ainsi dire l'unique débouché ouvert à l'industrie flamande. *Depuis que le grand commerce de la mer a été interdit aux sujets des Pays-Bas par le traité de Munster et par la révocation de l'octroi de la Compagnie d'Ostende ; depuis que les Brabançons ont acquis la franchise des tonlieux à l'exclusion des autres sujets des Pays-Bas, et depuis que la France, l'Angleterre et la Hollande et autres puissances ont acquis sur les sujets des Pays-Bas l'avantage résultant de l'inégalité des tarifs, il ne reste plus aux Flamands que le débouché de l'Espagne pour débiter leurs fils, leurs toiles et leurs bas, les seuls articles qui font subsister la Flandre* (3).

Guillaume Schamp, le négociateur des arrangements commerciaux de 1752-1755, dit, dans un de ses mémoires, que le commerce que les Pays-Bas, et principalement la Flandre, font avec l'Espagne, est son principal et pour ainsi dire son unique appui (4).

La même thèse est affirmée encore dans le mémoire déjà cité du négociant Louis De Wulf : *Quiconque connaît, dit-il, l'expor-*

---

(1) *Mémoire sur le redressement des affaires aux Pays-Bas présenté au mois de février 1733 à l'Empereur à Vienne, par M. de Cuvelier, conseiller au Conseil supérieur de Flandre.* C. M., reg. 836.

(2) C. M., reg. 2167. Lettre de . . . . à Vermolen.

(3) *Mémoire des membres de la Chambre de commerce de Gand,* 13 août 1742.

(4) B. R. B., Mns. 7252-7253, f° 99.

tation de nos fabriques, sait que c'est le commerce de l'Andalousie, dont toutes les marchandises se transportent à l'Amérique espagnole, qui règle le prix de nos fabriques et en est le soutien. La moindre stérilité dans le commerce fait hausser ou baisser souvent les prix de 15 ou 20 °/₀, comme l'expérience journalière le démontre (1).

En 1783, le ministre plénipotentiaire, prince de Stahremberg, affirme que c'est avec l'Espagne que les Pays-Bas faisaient le commerce le plus lucratif (2).

Enfin, le témoignage le plus explicite et le plus autorisé peut-être est celui du conseiller des finances et membre du Comité de commerce, Delplancq.

L'Espagne, dit-il, c'est le pays de l'Europe avec lequel ces provinces font le commerce le plus lucratif. Elles y envoient de grandes quantités de toiles, fils et dentelles et n'en retirent que des matières premières, des denrées de consommation et de l'argent comptant. C'est un motif d'avoir une attention continuelle à la manière dont le commerce, tant de ces pays-ci que des autres États de Sa Majesté, sera traité en Espagne, relativement au traitement dont peuvent jouir les autres nations, qui toutes tâchent d'y obtenir des préférences directes ou indirectes. Cette surveillance est d'autant plus à propos que les tarifs espagnols sont obscurs et que les procédés des douaniers sont arbitraires (3).

Que leurs transactions avec la Péninsule aient été pour les Pays-Bas une source d'enrichissement, cela se conçoit facilement. L'industrie drapière limbourgeoise, qui est, au XVIII[e] siècle, en voie de réelle prospérité, cherche en Espagne ses matières premières, laines et colorants. Les toiles, fils et dentelles des Pays-Bas y trouvent des débouchés plus abondants

---

(1) *Mémoire déjà cité.* C. P., c. 1154.

(2) Projet de réponse de Stahremberg à Humbert. S. E. G., 2154. Com. Com., 154.

(3) Van Houtte, article cité du *Vierteljahrschrift,* p. 352. — C. P., c. 1152.

que partout ailleurs. C'est au XVIII[e] siècle surtout qu'on peut dire : l'Espagne fut un peu notre colonie, quoiqu'on dise volontiers et trop légèrement le contraire (1).

On peut estimer que si les Pays-Bas connurent, sous la domination autrichienne, une ère de prospérité relative et furent le théâtre d'un renouveau économique, qui contraste si heureusement avec la décadence de la fin du régime espagnol, il faut en voir une cause essentielle et primordiale dans le trafic avec l'Espagne.

Mais ce n'est pas tout. On l'a vu, Prié, Schamp, De Wulf, Stahremberg, Delplancq ne se contentent pas de vanter l'excellence du commerce hispano-belge, ils vont plus loin et affirment qu'il dépasse tous les autres.

Il nous est difficile d'expliquer d'une manière détaillée les raisons de cette supériorité. Pour se rendre compte d'une façon précise de la gradation qui existait entre les différentes branches du commerce extérieur des Pays-Bas, il faudrait connaître en détail la nature, l'objet et l'importance de chacune.

Les quelques considérations qui vont suivre permettent pourtant d'esquisser une démonstration de la thèse de Schamp, Delplancq et autres. Le commerce avec la France était très considérable. Il fournirait à lui seul l'objet de toute une étude.

Si l'on ajoutait foi aux mémoires de l'époque, ce commerce aurait été très désavantageux pour les Pays-Bas. Ceux-ci auraient été inondés de produits français, sans pouvoir rien vendre en retour.

Voici, par exemple, l'avis de de Nény : Il se fait un très grand commerce entre les Pays-Bas et la France, mais *dont la balance est entièrement du côté des Français*. Ceux-ci envoyent aux Pays-Bas une quantité prodigieuse d'eau-de-vie, d'étoffes de laine et de soie, de marchandises des Indes, toutes sortes de bijoux, d'articles de galanterie et de mode, tandis que nos

---

(1) Van Houtte, *Histoire économique. . .*, p. 252.

manufactures sont prohibées en France, soit par des droits d'entrée excessifs, soit par le procédé de n'en admettre l'entrée que par des routes impraticables et détournées (1). On pourrait multiplier les déclarations de ce genre.

En réalité, il n'est pas contestable que les produits français ont trouvé chez nous un débit important et souvent au détriment de l'industrie nationale. La France était le grand fournisseur de vins, d'articles de luxe et de mode. Alors comme aujourd'hui, on s'ingéniait à ne trouver joli que ce qui venait de l'étranger, et en particulier les velours, bien souvent fabriqués à Anvers, étaient démarqués à Paris et renvoyés pourvus de la marque de Lyon (2).

D'autre part, on ne saurait douter que ces importations aient trouvé une contre-partie, au moins relative, dans les exportations.

Le département de Courtrai débitait en France des grains, du lin, de la laine. La grande industrie de la région était celle de la toile fine. A Courtrai même, on se spécialisait dans la fabrication des nappes. La majeure partie des articles fabriqués passait en France. Les fils d'Audenarde, Courtrai, Menin, les dentelles de ces deux dernières villes suivaient le même chemin. Le département d'Ypres y expédiait du lin, de la laine, du tabac, du beurre, du bétail. Tout comme la Flandre, le Hainaut entretenait des relations très suivies avec la monarchie voisine. Les manufactures de porcelaine, de tabac, de bas de laine, de clous avaient une clientèle française importante. Considérable aussi était l'exportation du charbon. Le Luxembourg vendait à ses voisins des chevaux, des moutons, des cochons, du fer (3).

Ces détails, empruntés à l'enquête économique de 1764, semblent représenter la situation sous un jour plutôt favorable. On aurait tort de croire qu'elle a toujours été telle. D'après

---

(1) *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas.* Bruxelles, t. II, 1785, p. 5.
(2) Laenen, *op. cit.*, p. 81.
(3) C. Fin, reg. 830, *passim.*

une représentation de la Chambre de commerce de Bruges, datant de l'année 1756 environ, nous débitions chaque année en France pour 9 millions de livres, tandis que nous en tirions pour 12 millions (1). Les dispositions prises durant le règne de Marie-Thérèse modifièrent les choses en notre faveur, et pourtant il ne semble pas qu'on ait pu faire pencher la balance de notre côté (2).

Avec les deux puissances maritimes l'Angleterre et la Hollande, nos provinces faisaient également un commerce important. L'histoire de ces relations au XVIII[e] siècle comprend deux périodes d'allure tout à fait différente. La première, qui dure jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle et la dénonciation du traité de la Barrière, est, pour les Pays-Bas, une époque d'oppression. Eux-mêmes sont inondés de produits anglais et hollandais, tandis qu'ils ne peuvent rien vendre en retour. Durant la deuxième partie du XVIII[e] siècle, des mesures de protection intelligente enrayent, pour une large part, l'importation des produits étrangers et diminuent ainsi le trafic.

Pourtant, à la fin du XVIII[e] siècle, le commerce anglais était encore pour les Pays-Bas très défavorable. Aux affirmations toutes concordantes de Delplancq (1783) et de l'avocat Criquillon (1790), citées par M. Van Houtte dans son dernier livre (1), on peut ajouter celle-ci, extraite d'une consulte du Conseil des Finances du 21 août 1780. Nous n'envoyons presque rien en Angleterre, y est-il dit, à l'exception des dentelles. Par contre, nous recevons de ce pays, pour des sommes considérables, des marchandises anglaises. Tout ce qu'on aurait pu faire pour modifier cet état de choses, à coup de prohibitions et d'impositions, a été fait. Les marchandises anglaises ont été imposées à des droits aussi considérables que possible. Celles qu'on admet encore, on ne peut s'en passer.

Les articles d'échange avec l'Angleterre étaient principa-

---

(1) Van Houtte, *op. cit.*, p. 277.
(2) Idem, *ibid.*, p. 263.

lement, à l'importation, les draps, les quincailleries, le charbon, les produits des Indes; à l'exportation, les dentelles.

Pas plus que le commerce avec l'Angleterre, celui avec la Hollande ne changea suffisamment pour faire fléchir la balance dans l'autre sens. Ici encore, et peut-être plus que pour le commerce anglais, les mesures douanières, qui se succèdent depuis 1750, firent sentir leur influence. Les importations d'étoffes de laine et de coton, de faïence, de poisson se restreignirent notablement. On essaya, et l'on réussit dans une certaine mesure, à leur faire la concurrence au point de vue du transit. On fit des efforts louables pour s'affranchir de leur tutelle commerciale, pour anéantir leur intervention dans l'importation des produits du Midi et l'exportation de nos propres produits vers les mêmes pays, l'Espagne notamment. On l'a vu plus haut, les résultats des efforts faits dans ce sens furent loin de réaliser les espérances que l'on avait conçues vers 1775.

Toutes ces considérations corroborent les témoignages cités plus haut et permettent de considérer comme établie la thèse énoncée au début de ce chapitre, à savoir que le trafic espagnol fut, au XVIII^e^ siècle, la branche la plus lucrative et la plus importante du commerce extérieur des Pays-Bas.

Il n'est pas besoin de longues dissertations pour comprendre les causes de cette prospérité.

On pourrait être tenté de croire que l'action du gouvernement, la protection qu'il n'a cessé d'accorder à ses sujets dans leur trafic avec la monarchie catholique, est la principale. En fait on ne saurait nier que les gouvernants successifs du XVIII^e^ siècle aient accordé sans réserves leur appui au commerce hispano-belge, que leurs interventions en sa faveur furent multiples et efficaces, que les Prié, Harrach et surtout Botta-Adorno, Cobenzl, Belgiojoso, les Kaunitz, les souverains eux-mêmes suivirent avec intérêt les transactions commerciales de nos provinces. Pourtant leur influence fut superficielle. Les traités de Vienne de 1725, les conventions avec les Barbaresques furent illusoires. Au moment où le traité d'Aranjuez reconnaît aux

Belges le traitement de la nation la plus favorisée, leurs produits occupent, et depuis longtemps, une large place sur les marchés espagnols. La législation douanière, élaborée sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II, produisit les meilleurs effets, au moins en général. Le commerce hispano-belge, on l'a vu ci-dessus, s'en ressentit très peu.

Il y a bien plus, semble-t-il, lieu de rechercher dans la situation économique des deux pays la source de la prospérité de leurs transactions commerciales.

L'Espagne au XVIII[e] siècle n'a plus d'industrie; elle a des besoins immenses, moins pour elle-même que pour ses colonies.

Son climat fait d'elle un pays grand producteur de certains comestibles. La Belgique produit en abondance des articles dont les Espagnols ont le besoin le plus pressant. Entre les deux pays, il existe, depuis longtemps, des relations commerciales établies. Quoi d'étonnant qu'elles se soient développées dans ces circonstances favorables ?

Ces relations commerciales si prospères se font pourtant en partie par une voie indirecte. Au lieu de se diriger directement de Cadix à Ostende ou vice versa, les marchandises se détournent par Amsterdam. C'était là une des conséquences les plus immédiates et les plus fâcheuses de la fermeture de l'Escaut.

Le commerce avec l'Espagne ne se limitait pas à l'une ou à l'autre ville des Pays-Bas. On trouve des négociants ayant des correspondants dans la Péninsule, à Alost, à Anvers, à Ath, à Bruges, à Bruxelles, à Charleroi, à Eupen, à Gand, à Ypres, à Lokeren, à Louvain, à Menin, à Saint-Nicolas, à Nieuport, à Ostende, à Tournai, à Turnhout. Gand paraît avoir été le centre le plus important, et c'est ce qui explique les multiples interventions auprès du gouvernement et de la Chambre de commerce établie en cette ville.

Il reste un dernier caractère à noter : Le commerce hispano-belge du XVIII[e] siècle est le prolongement de celui de l'époque précédente. La rupture politique entre l'Espagne et les Pays-Bas, on l'a dit bien des fois, n'amena en rien la cessation des

rapports d'ordre économique qui existaient entre les deux pays. Ces rapports restent, pendant la période autrichienne, à peu de chose près, identiques à ce qu'ils étaient antérieurement. Les produits d'importation et d'exportation, la balance du commerce, la manière de trafiquer avec les colonies d'Amérique, la place primordiale occupée par le trafic espagnol dans l'ensemble du commerce extérieur des Pays-Bas, tout cela est, au XVIII^e^ siècle, identique aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Le caractère de traditionalisme constitue la note caractéristique du commerce hispano-belge. C'est l'aspect par lequel il tranche sur le commerce avec la France, avec l'Angleterre et avec la Hollande, qui se modifia considérablement au cours du XVIII^e^ siècle. A la différence de celles-ci, le commerce avec l'Espagne est, sous bien des aspects, identique en 1715 et en 1795.

CONCLUSION.

Arrivé au terme de cette étude, il paraît opportun de jeter un regard sur le chemin parcouru.

Les relations commerciales qui existèrent depuis le début du moyen âge entre l'Espagne et nos provinces se sont continuées pendant toute la période autrichienne, sans aucune interruption. La première partie de cette période, qui finit en 1748 à la paix d'Aix-la-Chapelle, est marquée par la tension diplomatique entre Vienne et Madrid. Les rois d'Espagne n'ont jamais cherché à empêcher le trafic entre leurs sujets et les habitants des Pays-Bas, mais les privilèges, que les tarifs douaniers faisaient aux Français, Hollandais et autres, nuisaient au développement du trafic belge. Celui-ci atteignit pourtant, vers le milieu du XVIII[e] siècle, un degré de prospérité. Dans la seconde moitié de la période autrichienne, le traité d'Aranjuez assure à la Belgique le traitement de la nation la plus favorisée. Les progrès faits alors, au point de vue économique, par le pays tout entier, par le port d'Ostende notamment, sont incontestables et excitent l'envie des voisins. La réforme douanière espagnole de 1783 ne fut en rien une violation du traité d'Aranjuez. Elle n'eut aucune influence sur le commerce hispano-belge, qui était à la fin du XVIII[e] siècle plus prospère que jamais.

Comme aux siècles précédents, nos commerçants durent payer un lourd tribut aux armateurs étrangers, hollandais surtout, qui transportaient leurs produits en Espagne. La raison principale de cette dépendance réside dans l'insécurité du pavillon flamand, dans l'absence de toute protection contre les corsaires de Barbarie. Lorsqu'à la fin du XVIII[e] siècle, la question barbaresque se trouva enfin résolue, la navigation vers les mers du Sud n'en reste pas moins très bornée.

L'Espagne nous vend des vins, des fruits, du sel, des laines.

Ce dernier produit est le plus important. Les toiles, les fils et les dentelles sont les articles de grande exportation belge vers la monarchie catholique. La balance de ce commerce se solde en notre faveur; les importations sont formées de matières premières et de denrées de consommation, les exportations de produits fabriqués. C'est le type du *commerce utile*, tel que le concevaient les mercantilistes du XVIII[e] siècle.

Les Belges restent exclus du commerce avec les colonies espagnoles. Cette exclusion n'est qu'apparente, grâce à la connivence de *prête-noms*. Des quantités considérables de produits des Pays-Bas passent au Mexique, au Pérou et dans les régions voisines. Les teintures et les cuivres d'Amérique trouvent un débit important dans nos provinces. Grâce à ces transactions, celles-ci eurent leur part dans les trésors déversés sur l'Europe par le Nouveau Monde.

Durant tout le XVIII[e] siècle des marchands belges continuent à résider en Espagne. A Séville et à Cadix, il y eut encore des nations flamandes. Elles sont totalement indépendantes de Vienne et de Bruxelles. Il n'y a pas de consul belge en Espagne; les consuls espagnols établis à Ostende sont des ombres.

Le commerce avec l'Espagne est le plus important qui se soit fait aux Pays-Bas pendant le XVIII[e] siècle. Les témoignages les plus autorisés le prouvent péremptoirement. La comparaison avec les autres branches du commerce extérieur des Pays-Bas en fait voir la raison. Le trafic hispano-belge fut longtemps assujetti, pour les importations surtout, à l'intermédiaire hollandais. Se débarrasser de cette intervention, faire d'Ostende le grand port du pays, le *remplaçant* d'Anvers, ce fut le but constant de nos gouvernants. Leurs efforts réussirent au moins partiellement. Le commerce hispano-belge du XVIII[e] siècle, quant à son objet et ses procédés, quant à sa balance et son importance, est le prolongement de celui de l'époque précédente. Il est essentiellement traditionnel.

PIÈCES JOINTES

I. — Traduction d'un firman turc.

Traduction du commandement donné aux pachas, mollas, juges, surintendants et autres commandants dans les échelles de la mer Blanche, de même qu'aux capitaines des navires algériens, tunisiens, dulcignotes et autres.

Que notre commandement impérial vous soit notifié par les présentes, et faisons savoir que le seigneur baron Humbert de Rathkeal, grand entre ceux qui adorent le Messie (dont la fin soit heureuse !) internonce et ministre plénipotentaire de L. M. I. et R. A. résident à notre Sublime Porte, nous a représenté par un mémoire cacheté, que le capitaine Corneille Deckers, sujet de S. M. l'Impératrice des Romains, et commandant le navire « La Victoire » était d'intention de naviguer d'Ostende sur l'une ou l'autre des échelles de la mer Blanche, sujette à notre Sublime Empire, de même que sur d'autres lieux et dans notre capitale, pour y trafiquer; à cet effet, le seigneur internonce nous a requis de lui accorder un commandement à l'appui duquel il puisse passer ici, dans les diverses échelles et autres lieux, sans être inquiété ni visité par les bâtiments algériens, tunisiens, tripolitains, dulcignotes, ou autres de cette mer, avec permission, au contraire, d'aller, venir ou trafiquer, avec sécurité et sans opposition quelconque, le tout conformément aux stipulations, de la dite sacrée capitulation conservée dans notre divan impérial. Nous donnons les ordres les plus positifs et les plus sévères, à tous les cantons d'Alger, Tripoli et autres qu'il appartient, de

ne rien tenter à l'avenir qui puisse être contraire à la paix actuelle et aux conditions qui en font l'objet. Défendons pareillement aux habitants dulcignotes, d'Antuarie et autres, des forts et échelles, sujets à notre Sublime Porte, d'aller en course et d'arrêter les vaisseaux marchands. Défendons aux capitaines de frégate et autres corsaires de porter atteinte d'une manière quelconque à la paix existante, à peine d'être obligés de restituer les effets et personnes arrêtés, et d'être punis ultérieurement, suivant toute la rigueur des lois, pour qu'une pareille transgression serve d'exemple à d'autres.

Notre intention est, en conséquence, que notre présent commandement impérial soit observé dans toute sa force par ceux qu'il appartient, de quelque condition qu'ils soient, ordonnant à vous, pachas, juges et autres préposés, de tenir la main à ce que le capitaine susdit, venant d'Ostende à l'une ou l'autre échelle de notre empire de la mer Blanche, dans cette capitale et autres lieux et rencontrant des navires algériens, tripolitains, tunisiens et dulcignotes, n'en soit molesté en aucune façon et puisse non seulement passer, repasser et trafiquer librement et en toute sécurité, mais soit traité amicalement conformément à la sacrée capitulation.

A ces causes soyez informés du présent commandement auquel nous avons apposé notre signature impériale. Daté de notre résidence impériale, la lune de Selkade de l'an 1194; cela revient à la fin d'octobre 1780.

C. Fin., c. 1657.

II. — Contrat d'affrètement du navire.

Alicante, 17 juin 1757.

Contrato de fletamento convenido y ajustado for medio y intervencion de *Thomas Marin*, corredor publico de mar y cambios, nombrado por el S^r^ Ventura Antonio de Pinedo, y Velasco, conde de Villa Nueva, marques de Perales, dueño de todos los oficios de corredores de mar y tierra de esta ciudad; de una parte : *los SS^res^ Vinda Vernet y Welter negociantes holandezes establecidos en el comercio*, de esta ciudad, y de otra et capitan *Boye Sievertz* de nacion *olandes* que lo es de su *urka (sic)* nombrada *el Joren Dirk* de porte de *quinientas tonelas* poco mas o menos, *ocho* cañones y *quatorze* hombres del équipage que al presente esta ancorado, en esta bahia, bien estañado de quilla y costados y con todos sus arreos necessarios para el presente viage a saber :

Primeramente el referido capitan se obliga al primer buen tiempo, ponerse a la vela para pasar al cargadero de la Mata, en donde pondra su navio listo para recivir y cargar todo su entero cargo de sal, que dichos SS^res^ Viuda Vernet y Velter hetadores se obligan a hacerle cargar con la brevedad possible que permita el tiempo, y una vez cargado y des pachado por parte de dichos SS^res^ hectadores y firmadas las policas de cargo, se pondra a la vela en compania del comboy y de navios de guerra de su nacion para ir en etrechura al puerto y des corgadero de la ciudad de Ostende en Flandez, y Megado que sea a salvamento, entre gara el referido cargo de sal, segun estilo y costumbre de aquel des cargadero a la persona o personas que fuere consignado, y dirigido por dichas policas de cargo; quienes le pagaran despues de la entrega al dicho capitan sus fletes a razon de veinte y uno florines y medio corrientes de

Olanda por cada un mondin de dicha sal de esta medida de la Matta y dies por ciento de capa y averia a costumbrada sin mas. Asi mismo concede el referido capitan al dicho señor hetador para descargar el expresado cargo de sal en Ostende veinte y cinco dias de estarias corrientes, los que se deveran empesar a contar y correr, despues del dia de su arrivo, y admitido a libre practica, y si fenesidos dichos veinte y cinco dias no estubiere des pachado, consede dicho capitan, dies dias mas, de sobre estarias tambien corrientes, pagando le al dicho capitan treinta florines corrientes a Olanda por cada un dia de dichas sobre estarias. Y para que asi conste todo lo referido en este contrato, se hicieron tres de un mismo tenor y fecha que en estando el uno de ellos cumpli do los otros quedaron de ningun valor a cuio fin los firmaron las partes con el corredor, obligando cada uno de por si sus bienes, y el referido capitan su navio y fletes. Alicante a 17 de Junio a 1757.

Signatures : Thomas Marin.
Boye Sievert.
Viuda Vernet i Welther.

C. Fin., l. 1987.

III. — Connaissement espagnol du 23 janvier 1768.

Yo *Miles Lewis* vezino de *Inglaterra*, maestre que soy del navio que Dios salve, nombrado *Cliveland*, que al presente esta surto, y ancorado en el puerto de Salou, para con la buena ventura, seguir este presente viage al puerto de *Dunkerque o Ostende*. Conozco aver recivido, y tengo cargado dentro mi navio debaxo de cuvierta, de vos Comas, y Cabestany de Reus, de orden de los Senores Negrevernis, y Timmermans de Barcelona, y por quenta y riesgo de quien pertenece, para consignar en dicho puerto de *Dunkerque o Ostende nº 1 a 55 son sinquenta y sinco pipas todas llenas de Aguardiente*, enxutas, y bien acondicionadas, y marcados de la marca de fuera, con las quales prometo, y me obligo, llevandome Dios en buen Salvamento, con dicho mi navio, ad dicho puerto, de acudir por vos, y en vuestro nombre al orden de los Senores *Juan y Pedro de Loose*, pagandome de flete *segun contrata* y sus avarias acostumbradas, y para lo qual assi tener, y quardar obligo mi persona y bienes, y dicho mi navio, fletes y aparejos y lo mejor parado del. En fee de lo qual os di tres conocimientos de un tenor firmados de mi nombre por mi, o por escrivano, el un cumplido, los otros no valgan. Hecho en Salou *a 23 de enero de 1768.*

Contents unknown *(Sᵉ)* Miles Lewis.

C. Fin., l. 2076.

IV. — Connaissement flamand du 21 février 1784.

Ik *Rinse Jansen van Hamburg*, schipper naast Godt van myn schip genamt *de Vrouw Anna*, als nu ter tyd gereed leggende voor *Bayonne*, om met d'eerste goeden windt die Godt verleenen zal te zeilen naar *Brugge*, alwaer myn rechte ontladinge zyn zal, bekenne ontfangen te hebben onder den overloop van myn schip van u d'Heeren *Bretous et Lassere ainé, ses oschooffden wyn maakende een vat en half, noch ses baaltjes Ganre Veeren* al vol en wel geconditionneert, ende gemerkt met dit voorstande merk. Al het welke ik beloove te leveren (indien my Godt behouden reyse verleent) met myn voorschreven schip tot *Brugge* aan d'heer *Emanuel van Biesbrouck* of aan zynen factoor of gedeputeerde, mits my betalende voor myn vragt van dit voorschreven goed *seventien guldens ende een gulden kaplaken per vat, en sestig stuyvers per baaltje ganre veeren* ende avarye na de usantien van de zee. En om dit te voldoen dat voorscreven is, zo verbinde ik my zelven ende al myn goed en myn voorscreven schip, met alle zyn toebehooren. In kennisse der waarheyd, zoo hebbe ik *drie* connossementen hier af onder te kent met mynen name of mynen scryver van mynent wegen alle van eender inhoud, het eene voldaan, de andere van geener waarde. In *Bayonne de 21 februari 1784.*

(Signé) Rinse Janssen.

C. Fin., l. 2070.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. 3

LISTE DES OUVRAGES CITÉS. 13

CHAPITRE I. — *Situation générale du commerce hispano-belge durant la première moitié du XVIII^e siècle* 15

CHAPITRE II. — *Situation générale du commerce hispano-belge durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.* 46

CHAPITRE III. — *La navigation entre les Pays-Bas et l'Espagne* 68

CHAPITRE IV. — *L'objet du commerce hispano-belge* 102

CHAPITRE V. — *Le commerce avec les colonies espagnoles* 143

CHAPITRE VI. — *Les Belges résidant en Espagne. — Les consuls respectifs.* . 160

CHAPITRE VII. — *La place du commerce hispano-belge dans l'ensemble du commerce des Pays-Bas autrichiens* 177

CONCLUSION 186

PIÈCES JOINTES 188

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

FORMATION DE LA DOCTRINE DES RACES

AU XVIII[e] SIÈCLE

ET

SON EXPANSION AU XIX[e] SIÈCLE

PAR

THÉOPHILE SIMAR
Bibliothécaire au Ministère des Colonies.

Mémoire présenté à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques dans la séance du 6 mars 1922.

PRÉFACE

Le mémoire qu'on va lire est un extrait d'un ouvrage plus important où l'auteur se propose de faire l'historique des doctrines coloniales. Une de celles-ci, qui a joui d'une grande vogue avant la guerre, s'est cristallisée autour de la notion de race.

Les discussions ardentes qu'ont soulevées les philosophies de l'histoire qui accordaient à cet élément racial la prééminence sur tous les autres facteurs semblent aujourd'hui assoupies.

Des livres aussi décisifs que ceux de Jean Finot (*Le Préjugé des races*), John Oakesmith (*Race and Nationality*), F. Hertz (*Rasse und Kultur*) ont montré la fragilité du fondement logique sur lequel reposent ces philosophies. En écrivant notre mémoire nous n'avions — faut-il le dire? — aucunement l'intention de refaire ces livres bien faits. Nous avons seulement envisagé la question sous un autre aspect : l'aspect historique. Nous avons cherché comment ces théories s'étaient formées, quelles étaient leurs sources, leurs tenants et leurs aboutissants. Et notre conclusion — qui semble paradoxale au premier abord — c'est que ces théories prétendument basées sur les découvertes de la science anthropologique ne doivent rien à l'anthropologie. Elles ne sont que la suite logique d'un principe qui peu à

peu, en développant ses germes nocifs au sein de la civilisation occidentale, devait provoquer une conflagration sans exemple dans l'histoire du monde. Ce principe que nous appelons principe de la diversité à outrance, correspond au principe de la quantité défini par Guglielmo Ferrero ou au principe de l'efficience de l'individu dans le présent, cher à Benjamin Kidd.

M. Irving Babitt oppose également la loi de l'homme à la loi des choses. (Voir L.-J.-N. Mercier : « L'Humanisme positiviste d'Irving Babitt », *Revue hebdomadaire*, 16 juillet 1921.)

Au contraire, M. R. Guénon vient de montrer d'une façon frappante dans son *Introduction à l'étude des doctrines hindoues* (Paris, 1921) que les civilisations de l'Orient sont restées beaucoup plus fidèles au principe spirituel de l'unité.

Bien que nous ne soyons par tout à fait d'accord avec les thèses principales de M. Guénon, nous sommes heureux de voir pour la première fois un parallèle établi de main de maître entre les civilisations de l'Orient et celles de l'Occident, et aboutissant à des conclusions plutôt sévères pour la mentalité occidentale.

Nous enregistrons ces conclusions avec d'autant plus de satisfaction que nous ne nous sommes nullement inspiré de ce travail connu beaucoup trop tard pour être utilisé.

CHAPITRE PREMIER

Les origines psychologiques de la théorie des races.

Définition de la question. — L'état de l'anthropologie à la fin du XVIII[e] siècle. — Linné. — Buffon. — Lamarck. — Les vraies origines de la doctrine. — Le principe de diversité. — Diversité politique à la fin du moyen âge. — Les controverses au sujet de l'origine de la noblesse. — Hotman. — Boulainvilliers. — Dubos. — Mably. — Sieyès.

C'est à la fin du XVIII[e] siècle qu'apparaît sous une forme plus ou moins systématique l'ensemble des doctrines connues sous le nom de doctrines raciales.

Elles consistent, comme on sait, à soutenir que les groupements ethniques sont irréductibles les uns aux autres, qu'ils doivent poursuivre leur évolution historique dans le cadre de leur génie propre, qu'ils sont de par leur nature même ou prédestinés au progrès, ou voués à une éternelle infériorité, et que cette grandeur ou cette indignité leur sont imposées par des caractères physico-physiologiques.

Les adeptes de ces étranges théories affirment sans sourciller que leurs conclusions sont basées sur les données de la science anthropologique. Ils ne méconnaissent point qu'elles choquent le sens moral de la majorité des hommes, mais regrettent de ne pouvoir les modifier puisqu'elles résultent de l'étude objective et impartiale des sciences naturelles.

Or, toute la question est précisément de savoir si leurs affirmations reposent vraiment sur l'examen attentif des données anthropologiques et si elles ne proviennent pas plutôt d'autres sources qui n'ont rien de scientifique.

Pour défendre, en effet, l'irréductibilité essentielle des races, on est obligé d'admettre le polygénisme, c'est-à-dire l'origine multiple et radicalement diverse des nombreux groupements ethniques qui composent l'humanité. Le polygénisme est la pierre angulaire du système.

Au contraire, les partisans de l'unité de l'espèce humaine, adversaires des théoriciens raciaux, expliquent par l'influence du milieu physique, les différences constatées dans la structure physiologique des hommes. Ces différences sont accidentelles et peuvent se modifier au cours des temps.

Quelle solution la jeune science anthropologique de la fin du XVIII[e] siècle présente-t-elle à cette importante question?

Parmi les fondateurs de cette science — entendue dans son sens restreint — on peut citer Spigel, Sperling, Samuel Haworth, et surtout Edward Tyson qui compara le premier la structure anatomique de l'homme à celle des singes anthropoïdes (1). L'engouement pour les sciences naturelles, qui se manifeste au XVIII[e] siècle (2) eut pour résultat de mettre peu à peu l'homme en relation avec les autres êtres de la nature et à l'arracher au splendide isolement où il se complaisait, en sa qualité de roi de la création. Linné et Buffon ont particulièrement contribué à développer cette nouvelle discipline. Le premier, dans son système de la nature, classa l'*homo sapiens*, comme espèce spéciale dans l'ordre des mammifères, groupe des primates, qui comprend aussi les singes et les chauves-souris. Le genre « homo » fut ensuite divisé en trois variétés principales : *homo monstruosus* qui se composait des géants, pygmées, crétins, etc.; *homo ferus* et *homo sapiens* proprement dit, subdivisé en « homo diurnus » et « nocturnus ». L' « homo diurnus » renferme en outre quatre catégories : « ameri-

(1) Cf. Haddon et Quiggin, *History of Anthropology*, Londres, 1910, pp. 16–18.

(2) D. Mornet, *Les Sciences naturelles au XVIII[e] siècle*, Paris, 1911.

canus, europeanus, asiaticus, afer ». La classification de Linné se base sur l'habitat, les caractères somatiques (peau, couleur des yeux, cheveux, nez, etc.), le tempérament, l'habillement et l'organisation politique. Ainsi ses critères sont d'ordres géographique, morphologique, ethnologique et psychologique (1).

Un simple coup d'œil sur cette classification nous indique que Linné ne s'écarte pas de la manière du temps. Fidèle à l'esprit gréco-latin, il est passionné d'harmonie et de méthode. Il cherche à découvrir dans l'univers un ordre, une hiérarchie dans les êtres, il limite l'homme par la nature, le milieu, le climat et les caractères ethniques. Il appartient à la lignée des Bodin et des Montesquieu qui, eux, continuent Aristote et Strabon.

Sans doute, sa classification est défectueuse. Peu importe : le principe est excellent, et prudemment exploité, il orientera la jeune science sur la voie des succès.

Voici maintenant Buffon (2) qui n'a pas toujours été d'accord avec Linné. Il aperçoit les défectuosités des catégories linnéennes, et il marque en passant sa mauvaise humeur : « Les genres, les ordres, les classes, n'existent que dans notre imagination.... Ce ne sont que des idées de convention.... Il n'y a que des individus.... » Et ailleurs : « La nature ne connaît pas nos définitions : elle n'a jamais rangé ses ouvrages par tas, ni les êtres par genres. »

Notre grand Buffon est donc un nominaliste, direz-vous. Pas du tout. Il veut simplement nous garder contre des classifications trop faciles. Il constate ce que nous savons tous, maintenant : c'est-à-dire que la nature n'est pas simple et qu'il est malaisé de condenser et de formuler son extraordinaire richesse et son inépuisable variété.

Oubliez-vous donc que Buffon a défendu l'unité de l'espèce humaine et son homogénéité initiale? Mais,

---

(1) Cf. Th. Birkner, *Der Mensch aller Zeiten*, I, pp. 507–508.

(2) Sur Buffon, cf. L. Dimier, *Buffon*, Paris, 1919.

n'est-il pas considéré comme un des précurseurs du transformisme? Sans doute, mais il y a transformisme et transformisme : Buffon n'aurait certainement pas admis les exagérations des néo-darwinistes modernes ni des évolutionnistes qui ne voient dans la nature que changement, mutation, diversité, mouvement indéfini. Les causes naturelles à quoi, suivant Buffon, doivent être attribuées les variations des organismes et les transformations subies par les êtres vivants, sont particulièrement le climat, et la nourriture, aidés par l'action du temps. Or, l'homme est soumis à l'influence de ces mêmes causes et n'échappe pas à la loi générale. Qu'est-ce que cette doctrine? Mais tout simplement celle de Bodin et de Montesquieu, et même celle de Linné, comme nous venons de le voir.

Retenons l'importance qu'il accorde au climat, d'après lui, cause première et presque unique de la couleur des hommes. Ce qu'il dit de l'influence de la nourriture et des mœurs pourrait être signé par Montesquieu. D'ailleurs, comme Montesquieu, il s'est rendu compte que la nature de l'homme le fait beaucoup plus indépendant de l'action des milieux que ne le sont les animaux.

Ainsi Buffon a très bien aperçu les causes des variétés somatiques et psychiques entre les Hommes. Il semble même avoir postulé la solution de Lamarck, en admettant que les caractères extérieurs ou intérieurs dus à l'influence des milieux ambiants sur l'organisme, sont transmissibles par la génération aux descendants de l'être que ces milieux ont modifié, mais d'une part il pose des limites à la variabilité et déclare expressément que les altérations de nature entre races ne sont que superficielles; d'autre part, il avoue que les variations psychologiques « n'appartenant point à la matière ne doivent pas être prises en considération », et reconnaît la primauté de l'éducation sur le caractère individuel ou ethnique.

La vraie pensée de Buffon nous semble indiquée par un passage de son *Histoire naturelle* : « Bien que la nature se

montre toujours et constamment la même, elle roule néanmoins dans un mouvement continuel de variations successives, d'altérations sensibles; elle se prête à des combinaisons nouvelles, à des mutations de matière et de forme se trouvant différente aujourd'hui de ce qu'elle était au commencement et de ce qu'elle est devenue dans la succession des temps ».

C'est une combinaison de l'ordre avec le mouvement historique.

Il y a même dans Buffon quelques idées de sélection naturelle. Il reconnaît que « les espèces les moins parfaites, les plus délicates, les plus pesantes, les moins agissantes, les moins armées.... ont déjà disparu ou disparaîtront avec le temps ». Mais, il a discerné et affirmé comme nous l'avons vu, d'autres causes encore de transformation (climat, nourriture, etc.).

Pour Lamarck aussi, l'adaptation lente et méthodique de la vie aux ambiances extérieures, semble être la condition indispensable du progrès des êtres vivants. Il a comme Buffon noté que les plus forts et les mieux armés mangent les plus faibles, et que les grandes espèces dévorent les plus petites. Cependant, il n'a pas suivi ni développé cette idée de la sélection naturelle et a été beaucoup plus frappé par l'influence que le milieu physique exerce sur les transformations des divers organismes.

Lui aussi reconnaît une hiérarchie et une limitation dans la nature. Dieu est distingué de la nature, et celle-ci de la matière inerte.

Ainsi, dit-il, par ces sages précautions, *tout se conserve dans l'ordre établi;* les changements et les renouvellements perpétuels qui s'observent dans cet ordre *sont maintenus dans des bornes* qu'ils ne sauraient dépasser; les races des corps vivants subsistent toutes malgré leurs variations; les progrès acquis, dans le perfectionnement de l'organisme ne se perdent point : *tout ce qui paraît désordre, anomalie,* rentre sans cesse dans l'ordre général et même y concourt.

Quant à son transformisme « il offre, dit M. Delbos (1), des caractères originaux, par l'équilibre même qu'il maintient entre des directions différentes, qui ne deviennent pas exclusives l'une de l'autre. Plus mécaniste que Darwin, Lamarck fait appel à des causes qui ne sont pas toutes organiques, *et il est en même temps plus finaliste que lui. Évolution mécaniste, évolution vitale et créatrice, il n'oppose pas ces aspects.*

Inutile d'ajouter que Lamarck est partisan de l'unité de l'espèce humaine.

En somme, ni Buffon, ni Lamarck, malgré leurs prédilections transformistes et historiques n'étaient disposés à faire de la « race » une entité dépassant le cadre de l'espèce et se développant suivant des lois de la sélection naturelle. Pour l'un comme pour l'autre, la race est un simple accident qu'expliquent les circonstances physiques auxquelles l'homme a dû s'adapter au cours des âges, mais qui ne détruit nullement l'unité de l'espèce.

L'heure du « polygénisme radical » n'avait pas encore sonné.

En résumé, les théoriciens de la diversité radicale des races ne sauraient découvrir à la fin du XVIII[e] siècle un partisan convaincu du polygénisme originel.

Ce n'est pas l'anthropologie proprement dite qui a donné naissance à ces doctrines.

Il nous faut pousser nos investigations ailleurs, c'est-à-dire dans les courants d'idées assez complexes qui traversent toute l'époque moderne à partir du XVI[e] siècle. Et pour nous orienter plus aisément examinons tout d'abord si l'on ne pourrait ramener à une même formule logique et substantielle le contenu total de ces doctrines disparates à première vue. Or, sous les aspects les plus variés de la théorie, on retrouve précisément une même tendance, une même attitude, un même principe :

---

(1) V. Delbos, *La Philosophie française*, Paris, 1919, pp. 219 et suiv.

l'affirmation de la diversité irréductible des groupements.

La question qui se pose ici n'est rien d'autre que le fameux problème des universaux débattu avec tant d'âpreté au moyen âge et résolu par la philosophie scolastique. Il n'existe évidemment dans la nature que des individus : les genres et les espèces, comme tels, n'ont point de réalité concrète. Ce sont des êtres de raison, conçus par notre intelligence, mais dépourvus des attributs de l'individu matériel. Lorsqu'on énonce le principe de l'universelle diversité, on affirme donc — ce qui est vrai — qu'il n'y a pas, dans l'univers organisé ou non, deux êtres qui se ressemblent tout à fait. On peut même aller plus loin et démontrer que « l'individualité » augmente en force et en puissance au fur et à mesure qu'on gravit l'échelle des êtres, du minéral à l'homme, en passant par le végétal et l'animal. La nature marche donc du « plus ou moins lié » au « non lié», à l'être pourvu de liberté et de responsabilité personnelle.

Jusque-là, tout est bien. Mais si, d'aventure, nous orientons toute notre conception de la vie d'après le seul principe de la diversité, quelles conséquences fatales ne vont pas découler de son application à tous les domaines de l'activité de l'homme!

S'il n'y a que des individus, le sens social disparaît, entraînant dans sa chute l'esprit de famille, l'esprit d'association, l'esprit politique incarné dans l'Etat, l'esprit d'obéissance incarné dans la notion d'autorité, l'esprit de « limitation », condition nécessaire de l'existence d'ordre et d'harmonie dans la société.

L'individu n'en veut faire qu'à sa guise et régler sa conduite morale et sociale uniquement d'après ce que Nietzsche appelle si bien la « volonté de puissance » et M. E. Seillière, l'impérialisme individuel. Il se considère comme le centre de l'univers et se figure même que c'est lui qui le crée.

La philosophie allemande contemporaine n'essaiera-

t-elle pas de démontrer que le monde n'existe qu'en fonction des catégories de notre intellect et que la chose en soi n'est pas accessible à notre pensée?

On finira par dire que le rôle de notre intelligence n'est pas de constater objectivement la vérité, mais de la créer elle-même, ce qui mettra l'intelligence sous l'*exclusive primauté de la volonté.*

Et du primat de la volonté naît tout naturellement le *pragmatisme* et l'*utilitarisme*. Puisqu'une doctrine ne vaut pas par elle-même, mais ne sert qu'aux nécessités de l'action, guerre à l'intellectualisme féru d'objectivité scientifique, guerre aux philosophies ou aux religions qui dénient à l'individu le droit de développer à outrance sa propre personnalité, au nom d'un ordre ou d'une harmonie supérieurs, dans la nature ou dans la société, guerre au principe *d'unité* qui révèle dans le monde une durée dépassant l'individu et un élément spirituel dépassant le concret et le contingent, exaltation du relativisme, de l'historicisme, de l'évolutionnisme, du devenir perpétuel, ennemi de tout repos et de tout relâchement, apologie de l'action à outrance, de l'action quand même, de l'action sans trêve avec toutes ses conséquences si terribles, si bien découvertes et expliquées par M. Guglielmo Ferrero (1), lorsqu'il décrit les civilisations de *quantité* (surproduction économique, dumping, lutte pour la possession des marchés mondiaux, guerres continuelles, égoïsmes nationaux, conflits continuels de classes, règne des intérêts les plus mesquins en politique, fringale de jouissance et de luxe, égalitarisme dans son acception la plus basse et la plus

(1) Cf. G. Ferrero, *Le Génie latin et le Monde moderne*. Paris, 1917 ; Id., *Le Génie latin et le Germanisme*, dans Revue hebdomadaire, 12 mai 1917, pp. 149 et suiv.

Voir aussi Irving Babitt et son opposition entre la loi de l'homme et la loi des choses. (J.-N. Mercier, *L'Humanisme positiviste d'Irving Babitt*, Revue hebdomadaire, 16 juillet 1921.)

Voir également sur ces notions, J.-J. Findlay, *An Introduction to Sociology*. Manchester, 1920, et Tansley, *The New Psychology*. London, 1920.

matérielle, absence de toute notion supérieure de justice dans les relations entre peuples, etc.)!

Voilà résumée en quelques mots, l'œuvre de la civilisation moderne d'Occident, fille de la *diversité* outrancière, dépourvue de tout sens de l'unité.

Or, la théorie des races n'est elle-même que l'expression la plus parfaite de la notion de diversité, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle ait rencontré tant de partisans aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Le contraire serait plutôt étonnant.

Partant, inconsciemment du reste, du principe de la diversité irréductible des individus, elle projette tout simplement cette notion sur des groupements ethniques auxquels, grâce au sophisme ontologique, elle attribue les qualités concrètes d'un individu.

La race est alors considérée comme une entité réelle agissante et vivante, qui développe sa volonté de puissance individuelle au détriment des autres races inférieures, ou trop faibles pour lui résister.

Par conséquent, dès que nous découvrons dans la civilisation européenne moderne, les germes du principe de diversité, nous découvrons également les origines psychologiques de la théorie des races.

A la fin du moyen âge apparaît tout d'abord la *diversité politique*. La querelle entre la Papauté et l'Empire, le schisme d'Occident ont diminué l'influence de l'Eglise qui s'est vainement efforcée de rétablir l'unité impériale romaine. Il est de plus en plus évident que le vieux rêve d'un empire universel disparaît sous la poussée des états nationaux et particularistes.

Au moyen âge, on était chrétien avant d'être Français, Anglais ou Italien. Maintenant, on est avant tout l'homme de son pays et de son peuple.

Au moyen âge la classe dirigeante, le clergé, a réussi à imposer au monde chrétien une langue universelle, le latin. Maintenant, les idiomes particuliers paraissent et se développent au détriment de la langue latine qui ne se

parlera plus que dans l'Eglise et dans le cercle restreint d'humanistes épris de l'antiquité.

Les Italiens considèrent les Français comme des barbares, pendant que les Français défendent l'originalité et célèbrent la dignité de leur langue nationale.

L'humanisme allemand contemporain de Luther embouche la trompette épique, se pâme d'admiration devant la Germanie de Tacite et célèbre les vertus des vieux Germains dont la principale, tout à fait opposée à l'esprit romain, serait, prétendent-ils, l'esprit d'indépendance et de liberté.

M. E. Picot a donné quelques indications curieuses sur ce qu'il appelle le « Pangermanisme au XVI[e] siècle » (1). Il expose comment les humanistes allemands recueillirent avec soin les louanges que l'historien latin avait décernées à leurs ancêtres en faisant la satire des Romains, mais comment sur certains points, tels que la limite effective de la Germanie et de la Gaule, ils entreprennent de le redresser. Les deux principaux éditeurs de la *Germania* furent Conrad Celtis et Jakob Wimpheling, qui tous deux se distinguent par un « pathos nationaliste assez ridicule » (2).

Christophe Scheurl, auteur d'un *Libellus de laudibus Germaniæ*, exalte les Allemands... en dénigrant les Français. « Je ne vois pas, dit-il, que nous ayons rien de commun avec les Français : notre force, notre langue, notre façon de faire la guerre, *tout est différent. Nous possédons enfin un autre attachement à nos promesses et un autre respect de la foi jurée.*

La phrase « tout est différent » est l'expression la plus naïve de la diversité à outrance. L'auteur semble beaucoup

---

(1) E. Picot, *Le Pangermanisme au XVI[e] siècle*, Revue hebdomadaire 21 janvier 1916, pp. 462 et suiv.

(2) E. Fueter, *Histoire de l'Historiographie moderne* (trad. franç.). Paris, 1914, p. 225.

Wimpheling manifeste également son « pathos nationaliste » dans son *Epitome rerum Germaniarum*, publié en 1505.

plus frappé par ce qui sépare les Allemands des « Gaulois » (lisez Romains) que par ce qui les unit. Et il est un des premiers à regarder — nous ne savons trop pourquoi — la fidélité à la foi jurée (Treue) comme une des vertus spécifiques de la nation germanique.

Il fait en même temps l'éloge de la langue allemande « la plus répandue après le latin ». Après avoir rappelé que c'est aux Allemands qu'on doit l'invention de la poudre à canon et celle de l'imprimerie, il affirme que l'*Allemagne est la source même de la noblesse*, qu'elle a donné des rois aux Français et aux Espagnols; enfin, il prétend que toutes les familles illustres d'Italie sont originaires de l'Allemagne. Cette fois la théorie des races s'ébauche d'une façon visible, car nous allons voir l'opinion de Scheurl s'accréditer et prendre corps même en France où elle servira de base aux constructions politico-historiques de Hotman. Les nobles d'Occident sont censés être les descendants des Francs envahisseurs de la Gaule, des Wisigoths conquérants de l'Espagne, des Lombards dominateurs de l'Italie. Quatre cents ans plus tard, Ludwig Woltman reproduira sous une autre forme les hardiesses de Scheurl et démontrera, à grands renforts d'arguments anthropologiques, que tous ces grands hommes d'Italie et de France sont de purs descendants des Germains envahisseurs.

Il valait la peine de souligner cette coïncidence afin de prouver que les théories, dites anthroposociologiques sont en réalité des théories politiques recouvertes d'un vernis d'anthropologie.

M. Picot relève encore le nom de Jérôle Gebwiler, auteur d'une *Libertas Germaniæ* (1519) qui fait le procès de tous les auteurs qui ont considéré le Rhin comme limite entre l'Allemagne et la Gaule.

Les Germains ont toujours dominé la rive gauche du Rhin et ont donné jusqu'à Hughes Capet des rois à la France. Jamais des Germains n'ont subi la loi des Gaulois. Le Germain, dit-il, ne souffre pas de tyran. La liberté est

sa marque distinctive. L'auteur réédite toutes les affirmations de Wimpheling et forge des armes pour François Hotman.

Des arguments semblables s'étalent un peu partout dans les œuvres des historiens et publicistes du siècle, tels que Ulrich Hugwald, Johann Thurnmaier, Wolfgang Laz, Burkhard Waldis, Mathias Holtzward, Ulrich de Hutten (1). Libertés germaniques, courage guerrier, fidélité allemande, haine de ce qui est romain ou gaulois, bref, tous les lieux communs des littératures de ce genre sont exploités par les auteurs et ressassés de toutes les manières.

Ce sont précisément ces vagues déclamations qui ont provoqué en France la naissance d'une théorie des races, et cela d'une façon assez curieuse.

Au lendemain de la Saint-Barthélemy, les calvinistes français indignés par l'attentat, commencent à protester contre les abus de l'absolutisme royal. Hubert Languet, l'auteur présumé des *Vindiciæ contra tyrannos* (2), inaugure la série des écrivains tyrannicides et grâce à la théorie du contrat, proclame le droit à l'insurrection, lorsque le roi a violé le pacte qui l'unissait à son peuple.

C'est une théorie tout à fait protestante qui sortira ses effets en Angleterre au siècle suivant. Il s'agit en tout cas de mettre des bornes au pouvoir arbitraire du roi.

François Hotman va chercher ses arguments chez les

---

(1) Ulrich Hugwald (Mutius), auteur de *De Germanorum prima origine, moribus ... libri chronici XXX.* Bâle, 1539 ; J. Thurnmaier (Aventinus), auteur d'une Chronique publiée en 1522 ; W. Laz, *De aliquarum gentium migrationibus ... libri XII.* Bâle 1557 et 1572.

B. Waldis, *Ursprung und Herkumen der XII alten Konige und Fürsten deutscher Nation.* Nurnberg, 1543 ; M. Holzwart, *Eikones cum brevissimis descriptionibus ... Argentorati,* 1573 ; Ulrich de Hutten est, dit P. Joachimsen, le fondateur de la réputation d'Arminius qu'il emprunte à Tacite. Cf. M. Joachimsen, *Tacitus im deutschen Humanismus (Neue Jahrbücher für classisch. Alterthum,* XV, 1911, p. 197).

(2) Cf. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française,* 1897, III, pp. 568 et suiv.

chroniqueurs germains dont nous venons de parler (1). Il prétend reconquérir le gouvernement et rendre à la France son assiette et son repos.

Des deux méthodes employées pour diriger les idées politiques du temps : la philosophie et le droit pur, ou l'histoire et la tradition, il innove en choisissant la seconde, rompant ainsi avec les tendances naturelles de la scolastique qui préférait la dialectique et le raisonnement aux données historiques. Hotman est l'homme de la coutume. Il emprunte à l'érudition toutes ses armes; au lieu de chercher si la constitution politique de la France est conforme à la justice et au droit abstrait, il cherche à montrer qu'elle n'est pas conforme à la coutume nationale.

Le régime politique du royaume est despotique, donc il est contraire à la coutume nationale et le peuple a le droit de se révolter contre l'autorité royale. La guerre de la Ligue du Bien public, sous Louis XI, représente à ses yeux l'exercice du droit à l'insurrection et une dernière manifestation de la constitution séculaire de la Gaule franque. L'auteur aboutit donc aux mêmes conclusions que Languet, mais par une autre voie. Il suppose que les Gaulois étaient des Germains qui demeurèrent, après la conquête romaine, en relation avec leurs frères d'outre-Rhin.

Une hostilité constante régna entre les indigènes de la Gaule et les Romains oppresseurs. Il s'établit entre les Gaulois et les peuplades germaniques, une sorte de ligue perpétuelle pour la vengeance ou le maintien de la liberté commune. Toute invasion des Germains en Gaule, toute cause de pillage, toute prise de villes apparaît à Hotman comme une tentative de délivrance et le nom de Francs, hommes libres, est le titre dont se décoraient les guerriers envahisseurs. Après deux cents ans de lutte acharnée, la

(1) Son livre est intitulé *Franco-Gallia*. Nous avons consulté l'édition de Francfort, 1665. Hotman cite parmi ses sources J. Aventinus (note 92). Sur Hotman, cf. M. Meaty, *Les publicistes de la Réforme*, Paris, 1903.

Gaule est délivrée du joug romain et les bandes franques prennent possession du territoire situé sur les deux rives de la Meuse et de l'Escaut. Ces bandes victorieuses unies aux Gaulois affranchis, forment dès lors une seule nation et fondent ensemble le royaume de la Gaule franque dont le premier roi, Hildérik, fils de Meroweg, fut élu par le suffrage des deux peuples réunis.

La royauté se transmet par le choix libre du peuple, conformément à l'ancienne coutume germanique, quoique toujours dans la même famille.

Le peuple fut donc le vrai souverain et vota les lois par des assemblées ou des corps constitués comme le grand conseil national, les Champs de Mars, l'Assemblée des Etats, le Parlement. Le Conseil jugeait les rois et les déposait, si la nécessité s'en faisait sentir. Le pouvoir résidait dans l'Assemblée des ordres de la nation, vrai et propre siège de la majesté royale.

L'autorité supérieure du parlement national s'est maintenue intacte, jusqu'à la fin du règne de la seconde race (des Carolingiens). Hughes Capet porta atteinte aux droits du peuple en rendant héréditaires les dignités et les magistratures antérieurement temporaires et soumises à la nomination du Grand Conseil. Les successeurs de Capet s'efforcèrent de réduire de plus en plus les prérogatives du Parlement, qui, de son côté, s'opposa de tout son pouvoir aux empiètements des souverains. Louis XI, par exemple, fut forcé de reconnaître sa suprématie.

Depuis lors, nous constatons de nouvelles tentatives de la part du roi pour étendre ses attributions au détriment des privilèges du Parlement. Les Français ont donc le droit de se révolter contre l'absolutisme royal au nom de leur antique constitution qui, fondée sur la liberté, a subsisté pendant mille ans dans son état primitif, et a prévalu toujours contre la tyrannie.

Telle est la fameuse thèse de Hotman. Elle suscita comme bien on pense un tapage peu banal. Un des

feuillets de garde de l'exemplaire que nous avons utilisé porte cette mention qui en dit long : « Cet ouvrage qui a fait beaucoup de bruit en son temps a été imprimé à Genève en 1579, à Cologne en 1574, à Cologne en 1576, à Francfort en 1586 avec des augmentations qui regardaient les Etats Généraux ». Les dernières palpitations de cette œuvre partiale, mais curieuse, se sont éteintes un peu avant la Révolution de 1789.

Elle trouve des contradicteurs, parmi lesquels Antoine Matharel, qui, naturellement, défend la thèse romaine. La domination de Rome, loin d'avoir été barbare et cruelle, a protégé longtemps la Gaule contre les invasions. Si le Gouvernement était mauvais, c'est aux mauvais empereurs qu'il faut l'imputer. Car, la meilleure des constitutions politiques, c'est la monarchie absolue et héréditaire dont le statut, fixé une fois pour toutes, permet à la nation de vivre et de durer. En tout cas, il ne peut pas recourir à « cette bête monstrueuse et sanguinaire de l'élection ».

La religion et les lois mettent d'ailleurs un excellent frein à l'arbitraire royal.

Ce conflit théorique suggère plusieurs réflexions. Tout d'abord, Hotman, en bon protestant, a pris langue chez ses confrères d'outre-Rhin. Il est manifestement inspiré par les panégyristes des libertés germaniques. Le Romain, pour lui, c'est l'oppresseur, le conquérant, le corrupteur, comme le papiste et le Valois qui règne sur le trône.

Il introduit par conséquent dans la littérature française cette bizarre conception d'une Germanie éprise de liberté, austère, sobre, morale, mais courageuse et guerrière, qu'il oppose à la conception non moins bizarre d'une Rome dominatrice des peuples contre leur volonté, frivole, immorale, corrompue, initiatrice des despotes qui dans l'ordre temporel s'appellent les Valois et, dans l'ordre spirituel, les Souverains Pontifes.

On ne saurait mieux indiquer les rapports qui unissent

le protestantisme et le nationalisme allemand à la théorie des races qui affirme la prétendue supériorité des races germaniques sur la frivolité et l'immoralité des « races » latines.

Nous remarquons, en second lieu, que cette thèse ethnique n'est par affirmée catégoriquement, pour elle-même, mais qu'elle s'insinue dans des considérations d'ordre politique et social.

Elle demeure une *théorie des classes*, aspect qu'elle avait revêtu dans l'antiquité et au moyen âge.

Hotman se présente non pas comme apologiste des Germains, mais comme défenseur du peuple opprimé par la royauté.

Ne nous faisons d'ailleurs pas la moindre illusion; ce que notre jurisconsulte appelle « le peuple » c'est tout simplement la noblesse et les gens de robe du Parlement. Son habile plaidoyer confond, pour les besoins de la cause, États généraux, parlement, revues militaires, assemblées politico-ecclésiastiques, assemblées des tribus germaniques, sous le nom commode et élastique de Grand Conseil. Il ne vise qu'un but : limiter le pouvoir royal par l'influence des féodaux. Boulainvilliers l'a fort bien compris.

Et instinctivement, les défenseurs de la vieille monarchie se sont serrés autour des aigles romaines, qui apportèrent à la Gaule l'organisation et la discipline politique. Aussi, cet intéressant conflit est-il tout autre chose qu'une dispute entre Latins et Germains. C'est réellement la lutte entre l'unité et la diversité qui s'annonce et qui va remplir de ses tragiques vicissitudes les quatre siècles suivants.

En attendant, la querelle bat son plein (1) et prend les formes les plus inattendues.

Adrien de Valois suit plus ou moins Hotman. Puis une autre opinion surgit suivant laquelle les Francs seraient

---

(1) Un récit très long de la controverse se trouve dans A. THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, précédés de *Considérations sur l'histoire de France*, Bruxelles, 1840, t. I, pp. 29 et suiv.

les descendants d'anciennes colonies gauloises, émigrées au delà du Rhin, et ramenées plus tard dans leur ancienne patrie. Bodin avait le premier soutenu cette thèse qui chatouillait agréablement l'amour-propre français et qui fut admise par Louis XIV dont elle flattait les convoitises à l'égard de la Rhénanie.

Et, de fait, le *Journal des Savants* du 17 mars 1677 constatait avec suffisance qu'il n'y a pas d'opinion qui « soit allée plus avant et qui soit plus glorieuse à la nation ».

Au fond, c'était la thèse de Hotman, retournée au profit des Gallo-Francs. Suivant l'auteur du *Traité des Fiefs*, (1668) les Gallo-Francs étaient autochtones. Certaines tribus franchirent le Rhin, d'où elles revinrent débarrasser leurs frères du joug romain.

Mézeray défendait aussi l'émigration au delà du Rhin de diverses peuplades gauloises fatiguées du joug romain.

Audigier faisait de tous les destructeurs de l'empire : Goths, Vandales, Burgondes, Hérules, les frères..... des Gaulois.

Le P. Lacarry soutenait l'identité de race des Gaulois et des Francs. Le Jésuite Tournemine se rangeait du côté de Lacarry et s'attirait, en 1722, une verte réplique du bénédictin dom Vaissette (1).

La nouvelle thèse, bien qu'inspirée partiellement par Hotman, ne plaisait pas trop aux germanistes de l'époque.

L'esprit national allemand regimbait contre une opinion trop intéressée. On défendait l'origine teutonique des Francs et l'on continuait l'éloge de la liberté germanique dans des diatribes contre la monarchie universelle de

---

(1) Adrien de Valois est l'auteur de *Gesta veterum Francorum* ; Mézeray, d'une *Histoire de France avant Clovis* (1682) ; Rudigier, d'une étude sur l'*Origine des Français et de leur empire* (1676) ; Lacarry, d'une *Historia Coloniarum ... in Gallias deductarum* (1677) ; Vaissette, d'une *Dissertation sur l'origine des Français* (Journal de Trévoux, 1716). Cf. sur plusieurs de ces historiens, E. Bourgeois et L. André, *Les sources de l'histoire de France, XVII^e siècle*. Paris, 1913, pp. 298 et suiv.

Louis XIV. Leibniz en personne consacra une dissertation à l'étude de l'origine des Francs (1). Il ne veut pas céder à une nation étrangère les vieux héros de l'indépendance teutonique. Il fait venir des Francs de la Baltique vers le Rhin.

Frérit, en 1714 (2), penche davantage vers la doctrine romaine. Il cherche à démontrer que les Francs ne furent pas une nation distincte mais une confédération formée au III[e] siècle entre plusieurs peuples de basse Germanie. Le nom de Franc ne veut pas dire « libre » mais il est synonyme de *ferox*, fier, intrépide, orgueilleux et cruel.

Mais l'homme qui a mis les mieux en valeur les idées avancées par Hotman, c'est le comte de Boulainvilliers qui, en réponse à une proposition faite par Fénelon, de consulter les intendants du royaume au sujet des anciens usages et formes de gouvernement, écrivit son *Histoire de l'ancien Gouvernement de la France* (3).

Suivant Boulainvilliers, la conquête des Gaules par les Francs est le fondement de l'État français actuel. Les envahisseurs établirent le gouvernement en dehors de la nation subjugée qui fut réduite en esclavage, privée de droits politiques et, partiellement, du droit de propriété. Les Gaulois furent soumis par les vainqueurs au travail et à la culture de la terre.

Les descendants des Francs sont les véritables nobles, les libres, les égaux, exemptés de charges pécuniaires. Ils jouissaient des biens réservés au domaine public, exerçaient la justice comme ils l'entendaient, possédaient la liberté d'attaquer ou de se défendre à main armée, avaient le droit de voter les lois et de délibérer dans l'assemblée générale de la nation.

---

(1) Leibniz, *De origine Francorum, Opera omnia*, 1715, IV, pp. 2 et 151.

(2) Frérit, *Œuvres*, édit. de 1798, V, pp. 164, 203 et suiv.

(3) Comte de Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien Gouvernement de la France*, suivie de quatorze Lettres sur les Parlements, Paris, 1727, 3 vol. L'ouvrage fut publié sept ans après la mort de l'auteur.

Donc, en principe, les nobles, égaux entre eux, et les princes, dont le rang n'est pas supérieur à leurs pairs, étaient les détenteurs de l'Etat.

Un événement social bouleversa cet ordre de choses : ce fut l'affranchissement des serfs et les progrès par lesquels ils s'élevèrent *contre tout droit* à la condition de leurs anciens maîtres.

Depuis six cents ans, les roturiers esclaves, puis affranchis, puis anoblis par les rois, ont usurpé les emplois et dignités de l'Etat, tandis que la noblesse, héritière des privilèges de la conquête, les perdait les uns après les autres et allait se dégradant de siècle en siècle.

Les rois de la race capétienne ont voulu son abaissement et ont travaillé sourdement à sa ruine, ainsi qu'à l'établissement du pouvoir despotique. Depuis Philippe-Auguste, jusqu'à Louis XIV, la royauté a poursuivi inlassablement le même but : l'abaissement des grands et l'émancipation de la roture.

Aussi, Boulainvilliers réclame-t-il le retour à l'ancienne constitution féodale et la convocation des Etats Généraux.

Telle est la thèse de ce grand seigneur mécontent. En son âme retentissent encore les derniers grondements de l'orage que souleva la Fronde. A ses côtés, un autre aristocrate, le duc de Saint-Simon, défend la même thèse : un roi fit la conquête de la foule et distribua ses terres à la noblesse qui réduisit en servitude les vaincus.

On voit que Boulainvilliers continue Hotman. Comme lui, il proteste contre les empiètements successifs de la royauté sur les privilèges de la noblesse; comme lui, il considère les « Français » ou Francs, comme des tribus germaniques conquérantes dont les principales vertus sont leur amour de la liberté et leur soin jaloux de ne pas accorder au roi de prérogative supérieure à celle de ses pères. On pourrait croire que Boulainvilliers se fait le champion des libertés du peuple — toujours comme son prédécesseur Hotman. Il n'en est rien cependant, ainsi que

A. Thierry l'avait déjà remarqué. C'est un système à deux faces disait celui-ci, dont l'une démocratique est tournée vers la royauté et dont l'autre aristocratique se tourne vers le peuple. On ne saurait mieux dire.

Le « peuple » pour Boulainvilliers comme pour Hotman d'ailleurs, consiste uniquement dans l'assemblée des pairs, donc des membres d'une même classe, égaux entre eux.

Mais les catégories sociales inférieures, bourgeois, roturiers, ouvriers, la masse, en un mot, ne peut être admise, d'après Boulainvilliers, au gouvernement de la nation. Car il ne proteste pas seulement contre la royauté comme telle, mais contre la royauté niveleuse, initiatrice de mesures qui ont pour résultat de préparer l'avènement des classes inférieures au pouvoir politique.

Boulainvilliers est l'ennemi juré de la démocratie égalitaire. Sa doctrine n'est populaire qu'en fonction de l'absolutisme royal, mais elle s'affiche hautement aristocratique vis-à-vis du reste de la nation.

Il défend donc une *théorie de classes*.

Seulement on voit très bien comment va se faire le passage du point de vue strictement social au point de vue national et ethnique. Les nobles réclament le pouvoir par droit de naissance et parce qu'ils sont les descendants des conquérants Germains. Ceux-ci pouvaient logiquement en inférer qu'ils étaient doués de certaines qualités spéciales qui leur octroyaient, par droit de naissance, l'empire sur les autres peuples. De même qu'on naît noble et qu'on ne le devient pas, ainsi les descendants actuels des anciens Germains par la vertu de leur sang « naissaient nobles » parmi les nations.

Boulainvilliers, comme bien on pense, a rencontré des contradicteurs. Dans sa *Lettre* (anonyme) *d'un conseiller du parlement de Rouen au sujet d'un écrit du comte de Boulainvilliers* (1) perce le sentiment très net de l'égalité civile, de l'aversion sans réserves pour les privilèges de la

(1) Dans les *Mémoires de littérature du P. Desmolets*, IX, pp. 115 et 188.

naissance et d'une admiration assez prononcée pour les privilèges de la richesse.

L'auteur exalte la civilisation municipale romaine, créatrice de l'ordre social français et méprise l'élément germanique si fort apprécié par la noblesse. Il persifle les grands seigneurs qui s'imaginent être sortis du camp de Mérovée et, comme Sidoine Apollinaire, il maudit l'invasion des barbares qui établirent à la place de l'humanité et de la justice, le règne de l'avarice et de la cruauté.

Mais l'adversaire le plus acharné de Boulainvilliers, c'est l'abbé Dubos (1) qui, pour le réfuter, soutient une thèse diamétralement opposée à celle de l'orgueilleux comte.

Les Francs, dit-il, sont venus en Gaule, comme alliés et non comme ennemis des Romains. Leurs rois ont reçu des empereurs les dignités qui leur conféraient le gouvernement de cette province. Ainsi, par un traité formel, ils ont succédé aux droits de l'empire. L'administration, l'ordre civil et politique demeurèrent les mêmes, de sorte qu'aux V^e^ et VI^e^ siècles, il n'y eut pas d'intrusion d'un peuple ennemi, ni de domination d'une race sur une autre.

C'est quatre siècles plus tard que le démembrement de la souveraineté et la mutation d'offices royaux en seigneuries élevèrent entre les rois et les peuples une caste dominatrice. Mais jusqu'alors, le gouvernement des rois mérovingiens et carolingiens maintint la tradition impériale, monarchique et non aristocratique. Les Gallo-Romains vivaient sur un pied absolu d'égalité avec les Francs auxquels ils étaient alliés par des traités formels.

Le système de Dubos, comme on voit, est entièrement dirigé contre la noblesse. La royauté et la bourgeoisie sont représentées comme une pure émanation de la vieille société romaine.

---

(1) Abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, Paris, 1734.

Dubos manifeste une fervente admiration pour le vieil esprit latin, municipal et égalitaire surtout. Il a très bien vu le rôle de la royauté qui, en abattant la noblesse émancipait la roture et permettait l'accession aux charges politiques des manieurs d'argent. Mais le zèle excessif pour le rejet de tout élément germanique de la formation de la nation française, nuit à son impartialité. Montesquieu, avec son bon sens toujours en éveil, en faisait la très juste remarque : « Monsieur le comte de Boulainvilliers et M. l'Abbé Dubos ont fait chacun un système dont l'un semble une conjuration contre le tiers état, et l'autre contre la noblesse (1) ». Pour lui, il cherchait un juste milieu entre les deux thèses opposées. Il raillait Dubos, au sujet de l'amitié des Francs pour les Barbares; ils étaient amis des Romains, dit-il, comme les Tartares qui conquirent la Chine étaient amis des Chinois. Il pense que le droit romain se perdit peu à peu sous la poussée de la loi salique, mais se conserva dans certaines régions d'où il devait reprendre plus tard un nouvel essor.

Parmi les adversaires de Boulainvilliers, citons encore Foncemagne (2), qui raisonne *in abstracto* d'après les termes du *Contrat social*. Les royautés, dites héréditaires, ont été rendues telles par le consentement libre des peuples qui sont présumés avoir élu ordinairement le premier roi, et avoir décidé que les successeurs seraient choisis dans sa famille.

Donc, les peuples se sont dépouillés de leur droit primitif en faveur d'un seul, mais avec faculté de limiter et de restreindre le pouvoir qui lui fut confié. De ce que l'autorité paraissait moins absolue *in principio*, il ne faut donc pas conclure avec Boulainvilliers, qu'elle résidait moins dans celui qui était revêtu du titre de roi, que dans l'assemblée du peuple qui possédait le pouvoir législatif.

---

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, XXX, p. 10 et XXXIII.

(2) Cf. *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers, relatifs à l'histoire de France*, par C. Leber. Paris, 1858, t. V.

Damien de Gomecourt est plus intéressant et moins terne. « On se fait pour l'ordinaire, dit-il, une idée bien singulière de la liberté. *On croit qu'elle est inséparable de la puissance d'agir sans contrainte*, relativement à notre volonté et à nos désirs..... La véritable liberté est tout entière quand l'homme peut faire tout ce qui est permis par la loi : l'homme est libre quand il peut travailler à son bonheur, *sans troubler celui des autres* (1). »

Le droit politique ne confond donc pas le droit naturel. Nous naissons tous.... indépendants les uns des autres c'est là l'état de pure nature. Mais les hommes s'étant multipliés, rassemblés et réunis, ils ont compris que pour parvenir à l'état de tranquillité inséparable du bonheur auquel ils aspiraient, il fallait établir une puissance qui pût le maintenir, en s'opposant à tout ce qui pouvait le troubler.

C'est ce qui s'appelle raisonner en homme de bon sens. En quelques lignes, et d'une façon claire, Gomecourt établit la nécessité de l'autorité et la supériorité de l'état social sur l'état de nature. Il a touché au bon endroit, ce féru d'indépendance et de volonté de puissance qu'est maître Boulainvilliers.

Il se défend de vouloir justifier le despotisme, mais grâce à l'artifice du *Contrat*, il s'efforce de montrer que les rois de France n'eurent jamais leur autorité limitée. Donc, conclut-il, le peuple consentait à laisser le pouvoir absolu entre les mains du roi.

La nation n'a pas à détruire certaines lois, puisqu'elle ne les a point faites. Le monarque est d'ailleurs soumis aux lois que lui-même promulgue. On ne peut pas demander compte au roi de ses actes, car il faudrait constituer un corps de citoyens pour recevoir ses raisons, et ce corps n'existe pas.

---

(1) Cf. *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, par C. Leber. Paris, 1858, t. V., p. 40.

Gomecourt trouve que les partisans de Boulainvilliers sont trop nombreux (il entend évidemment par là les partisans des réformes et de la séparation des pouvoirs).

Avec raison, il dénonce le sophisme grâce auquel on ne fait aucune différence entre les anciens Germains décrits par Tacite et ceux qui habitaient la Gaule (les Gaulois) : « Comme si le climat, l'étendue du pays, les richesses, le désir de la conquête et la conquête même, en causant des révolutions *dans le caractère et dans les mœurs du peuple* n'en produiraient pas dans la forme du gouvernement qui est toujours une suite de mœurs (1). » L'auteur a lu Montesquieu et il s'en inspire avec bonheur. Seulement lui-même tombe dans le genre idyllico-romantique lorsqu'il avoue que « le caractère des Germains était dans leurs mœurs plus grossières que féroces »; celles-ci étaient « si pures et si naturelles qu'elles leur tenaient lieu de loi »; les Romains les qualifiaient de barbares, parce que, oubliant eux-mêmes ce qu'ils avaient été, avaient aussi oublié que la véritable barbarie est bien plutôt dans les cœurs corrompus que dans les caractères durs et peu policés.... Le gouvernement démocratique était le seul qui pût convenir à des peuples si peu policés et habitant un climat aussi rigoureux. Aussi l'auteur remercie-t-il le ciel de ce que la monarchie ait, sous un ciel moins rigoureux et chez des peuples plus policés, accompli son œuvre de centralisation absolue aux dépens de l'anarchie démocratique.

Les paradoxes de l'auteur sautent aux yeux. S'il a lu Montesquieu, il a côtoyé Jean-Jacques et versé des larmes sur la bonté naturelle de l'homme. Il ruine absolument sa thèse du début en admettant, somme toute, que l'état de nature est supérieur à l'état social puisqu'il n'exige ni lois, ni règlements. Et il la ruine encore davantage en plaçant cet état de nature... chez les Germains primitifs.

---

(1) Cf. *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers, relatifs à l'histoire de France,* par C. Leber. Paris, 1858, t. V., p. 50.

Parmi les adversaires de Boulainvilliers, citons encore P. Garnier (1), continuateur de l'*Histoire de France* de Villers et Villaret, qui défend le point de vue de Dubos en ces termes : « Concluons de toutes ces observations que, *dans l'union qui se fit entre les deux peuples*, les Francs qui étaient une nation beaucoup moins nombreuse, bien moins policée, mais pourtant d'un caractère doux et sociable (souvenir de Rousseau), qui étaient accoutumés depuis longtemps à vivre parmi les Romains et à respecter l'Empire, qui s'étaient établis dans les Gaules, plus par une *sorte d'association* que par la violence, qui enfin avaient embrassé publiquement la religion chrétienne.... durent adopter presque toutes les parties du gouvernement romain qu'ils trouvèrent établi dans la Gaule et communiquer très peu de leurs usages aux Gaulois, enfin que dans le mélange qui se fit du gouvernement romain et du gouvernement germanique, le romain dut prévaloir ».

De Gourcy (2) vit en 1768 son mémoire : *De l'état des personnes en France sur la première et la seconde race de nos rois*, couronné par l'Académie Royale des inscriptions, en réponse à la question de savoir quelles espèces d'hommes libres et d'esclaves existaient sous nos rois. L'auteur soutient aussi, contre Boulainvilliers, que les Gaulois demeurèrent libres après l'invasion. Il adopte la thèse de Dubos en disant qu'on ne voit d'usurpation de justices par les particuliers que vers la fin de la seconde race (Carolingienne) : lorsque les seigneurs, les ducs et les comtes se prévalant de leurs forces et de l'anéantissement de la volonté royale, s'attribuèrent la propriété des terres et des offices qu'ils tenaient de la libéralité du souverain et rendirent par ce moyen leurs juridictions patrimoniales et

---

(1) *Traité de l'origine du gouvernement français.* Paris, 1765, Leber. Collection citée, t. V, p. 151.

(2) Son mémoire fut publié dans *Mém. Couronn. Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1768.

seigneuriales, de royales et d'amovibles qu'elles étaient auparavant.

Les ducs et comtes usurpèrent les prérogatives royales. Les vassaux se firent à eux-mêmes des arrières-vassaux en sous-inféodant leurs fiefs. Le gouvernement féodal s'étendit sans bornes et absorba le pouvoir politique. Les campagnes et les villes furent mises sous le joug. Seigneurs, ecclésiastiques et laïques usurpèrent à l'envi les droits régaliens. Une série de « tyranneaux » surgirent. Et ce furent ces tyranneaux qu'abattit les uns après les autres le pouvoir royal. appuyé par la masse de la population.

On retrouve dans cette œuvre, non seulement des échos de Dubos, mais l'auteur, par sa description des origines du pouvoir féodal, annonce déjà Fustel de Coulanges.

Cependant, ne croyons pas que Boulainvilliers manque d'imitateurs. Suivant la remarque de Gomecourt, le pamphlet du comte avait dérangé bien des cervelles, parce que les idées de conquête et de volonté de puissance qu'il avait développées caressaient certains appétits, et éveillaient bien des convoitises. C'est ainsi que Mably (1) a développé la même thèse que lui, mais.... en substituant le tiers état à la noblesse.

Il suppose une république germanique transportée en Gaule pour y devenir le type idéal et primitif de la constitution française. Mably révéla sa prédilection pour cette prétendue forme démocratique du gouvernement des Francs qui, sous Charlemagne, comportait un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, avec trois états : clergé, noblesse et peuple.

Ceux des Gaulois qui quittèrent la loi romaine pour la loi salique conquirent de cette façon la liberté.

---

(1) Mably, *Observations sur l'histoire de France*, Paris, 1765 (1re partie), 1788 (2e partie). Voltaire admettait aussi la thèse de deux « peuples » étrangers l'un à l'autre. Cf. Son *Histoire du Parlement de Paris*. Œuvres, Genève, 1777, t. XXVII, p. 8.

Les descendants des Francs représentent donc la nation française. Les autres qui, au moyen âge, accoutumés au despotisme romain, servirent les desseins de la royauté et de la noblesse, sont les descendants des Gallo-Romains. La révolution qui rendit héréditaires les grands offices et souveraines les justices des seigneurs, fit tomber le peuple dans l'asservissement.

Bannissons donc l'élément romain étranger et rétablissons les Etats Généraux comme ils fonctionnaient sous Charlemagne.

L'œuvre de Mably eut autant de succès qu'en son temps celle de Boulainvilliers.

L'abbé Brizard écrivait pompeusement en 1788 : ses principes ont été adoptés par tous ceux qui n'ont pas l'âme servile, les bons citoyens, tous les Français qui aiment encore la patrie (1).

L'Académie, en 1787, couronne un éloge de l'auteur des *Observations*, où on lisait le morceau suivant : « Deux idées neuves et brillantes ont frappé tous les esprits. La première est le tableau d'une république des Français qui, quoi qu'on en ait dit, n'est nullement imaginaire. *On y voit la liberté sortir avec eux des forêts de Germanie*, et venir arracher la Gaule à l'oppression et au joug des Romains ».

La liberté sortant des forêts de Germanie! Il fallait tout le romantisme dont cette étrange époque était animée, pour qu'elle admît sans protestation une thèse aussi plaisante. Mably est tout pénétré de rousseauisme : il veut rétablir « l'état de nature », c'est-à-dire une réalité historique primitive que représentent pour lui les anciennes institutions germaniques.

Comme Hotman et comme Rousseau, il fait appel à l'instinct de liberté et beaucoup moins à celui d'égalité qui limite trop la volonté de puissance. Enfin, comme Hotman

---

(1) Abbé Brizard, Eloge historique de Mably, en tête des *Observations sur l'histoire de France*, édit. 1788, t. I, p. 46.

et Boulainvilliers il fonde une théorie biologique en considérant le tiers état comme une race qui, par droit de conquête, s'est approprié divers privilèges et dont les descendants, par droit de naissance, revendiquent leur maintien ou leur rétablissement. Sans doute, cette théorie de races demeure une théorie de classes comme par le passé. Mais le romantisme aidant, le tiers état peut facilement revêtir la livrée ethnique des démocrates « sortis des forêts de la Germanie ».

La germanophilie romantique atteint son apogée avec la thèse de Mademoiselle de Lézardière, publiée en 1790 [*Théorie des lois politiques de la Monarchie française* (1)]. La nation des Francs se distinguait par l'énergie guerrière, la sagesse politique et une prudence capable de lui donner en Gaule l'empire moral en même temps que la domination matérielle. La belliqueuse demoiselle travestissait la lutte entre Francs et Romains en une guerre de principes où la liberté germanique et le despotisme impérial étaient aux prises dans une guerre sans merci et où la liberté triomphait avec la victoire franque. « L'état des Gaulois, sous le gouvernement impérial, écrivait-elle, fut la servitude politique la plus avilissante et la plus cruelle.

» Les Germains indépendants et vainqueurs ne connurent ce gouvernement que pour le détester et le détruire. Leur législation primitive fut le triomphe des principes et des coutumes germaniques sur les principes opposés de la législation romaine (2). »

Ne nous effrayons pas trop de ces véhémentes tirades. N'oublions pas que nous sommes en pleine période révolutionnaire et que ces mots de liberté, despotisme, tyrannie, avaient pour les oreilles de ces enthousiastes, des sonorités que nous ne percevons plus.

---

(1) Mlle de Lézardière, *Théorie des lois politiques de la Monarchie française*, 1790 ; la seconde édition (1801) est intitulée *Lois politiques de la France.*

(2) *Théorie des lois politiques*, VIII, p. 80.

En tout cas, au seul nom de Rome, Mademoiselle de Lézardière entrait en rage et voyait rouge. Elle en voulait à mort à la monarchie et, comme Mably, avait associé la monarchie à l'empire romain; elle demandait l'extirpation de tout ce qui rappelait l'antique cité impériale.

Thouret (1), président de l'Assemblée constituante de 1791, et guillotiné en 1794 fait un mélange des thèses de Dubos et de Mably, mais avec préférence marquée pour le germanisme du dernier. Lui aussi glorifie la démocratie pure, sortie de la Germanie, succombant au despotisme des maires du palais, renaissant en partie sous Charlemagne pour disparaître sous ses successeurs jusqu'à la Révolution française. La phraséologie du temps l'a conquis tout entier : « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, que la révolution la plus pure dans ses principes et la plus complète dans ses effets a fait justice de toutes les usurpations et de toutes les tyrannies, un jour nouveau luit sur notre histoire. Il faut donc voir l'injustice des origines de tant d'autorités et de privilèges aristocratiques que la révolution a anéantis et l'excès des maux accumulés sur la nation. »

Heureusement l'amour des libertés « germaniques » ne tournait pas toutes les têtes. Il y avait encore, même pendant la Révolution, place pour un peu de bon sens. *Sieyès* marche plutôt dans le sillage de Dubos. On connaît sa célèbre brochure : *Qu'est-ce que le Tiers Etat? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? A être quelque chose.*

Sans doute, lui aussi paie son tribut aux extravagances du temps. Il affirme, sans sourciller, que le tiers état est une nation par lui-même et une nation complète.

Sieyès semble donc regarder le tiers état comme une

(1) Thouret, *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français.* Ouvrage élémentaire extrait de l'abbé Dubos et de l'abbé Mably, Paris, 1801.

race à part, douée de qualités propres et distinctes, par l'hérédité, des autres classes. Il vise certainement Boulainvilliers lorsqu'il dit qu'il faut renvoyer dans les forêts de Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à des droits de conquête. La nation se consolera d'être réduite à ne plus se croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains. Je pense, dit-il, goguenard, que la naissance qu'on tient des Gaulois et des Romains vaut au moins autant que celle qui viendrait des Sicambres, *des Welches et autres sauvages* sortis des bois et des marais de l'ancienne Germanie. La conquête a prétendument dérangé tous les rapports et la noblesse est du côté des conquérants. Eh bien, nous la ferons repasser de *l'autre côté :* le tiers redeviendra noble, en conquérant à son tour.

Sieyès continue donc Dubos et affirme hautement sa solidarité avec la vieille idée de l'égalité romaine.

Et son bon sens français raille avec bonheur la prétention romantique de faire sortir la liberté des marais de la Germanie.

Aug. Thierry dit très justement que les grandes assemblées de la Révolution ont donné raison à Sieyès. Leurs décrets ont reproduit, malgré tous les changements, les traits principaux de la culture romaine : l'unité sociale, l'indivisibilité de territoire, l'égalité civile et la centralisation administrative.

Seulement, ne nous lassons pas de le répéter, la théorie biologique qui est invoquée ici est toujours une théorie de classes, bien qu'on y découvre des germes d'une doctrine raciale ou ethnique qui ne tardera pas à prendre corps.

En résumé, les controverses d'ordre politique et national constituent une des sources capitales de la théorie des races. Il est superflu de dire que leurs auteurs ignoraient l'anthropologie, puisque celle-ci n'existait pas à ce moment comme science indépendante. Les débats ont surtout roulé

sur des questions sociales ou de politique intérieure, de sorte que la doctrine des races a commencé par une doctrine de classes issue du conflit entre le tiers état et la noblesse. Mais, on a vu comment, avec un peu d'adresse, on pouvait se servir des mêmes arguments pour constituer de toutes pièces une thèse anthropologique pure.

CHAPITRE II.

Les origines psychologiques de la théorie des races (suite).

L'importance des découvertes géographiques. — Les thèses fixant l'attitude adoptée vis-à-vis des indigènes. — Las Casas et l'état de nature. — La curiosité des humanistes à l'égard des découvertes. — Le relativisme de Montaigne. — La théorie des climats. — Bodin. — Montesquieu. — Voltaire. — L'esprit protestant et la diversité religieuse. — La diversité philosophique et le penchant au pragmatisme. — La philosophie de Hobbes. — L'aube du romantisme.

La diversité ne triomphe pas seulement grâce aux conditions politiques et sociales qui transforment la société européenne des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais elle trouve une nouvelle sphère d'action dans les découvertes géographiques en Amérique et en Asie.

Ces découvertes eurent sur les esprits du temps un retentissement dont nous pouvons à peine nous faire une idée. Elles firent connaître des peuples tout à fait différents des nations d'Europe au point de vue de la religion, des mœurs, de la langue, des caractères physiques.

Comment apprécier ces civilisations nouvelles? Quelle attitude adopter vis-à-vis des indigènes que la rude poigne des conquistadores courbait sous le joug? Dès le début, deux thèses se dressent l'une contre l'autre avec netteté. Celle des conquérants qui ont besoin de main-d'œuvre pour l'exploitation des mines et qui sont disposés à introduire au Nouveau-Monde le travail forcé et même l'esclavage des Indiens. Leur défenseur, l'évêque de Darien, Quevedo, opina nettement en faveur de l'esclavage dans le conseil

célèbre tenu le 20 juin 1517 par Charles V, à la suite des réclamations de Las Casas (1).

Quevedo soutint que les Indiens étaient « naturellement pervers » et que, à son avis, il ne fallait pas les abandonner à eux-mêmes mais les diviser par bandes et les mettre sous la discipline des plus vertueux Espagnols. A ses côtés, Sepulveda se fait également l'apologiste de l'impéralisme (2). La mission de l'Espagne consiste à faire régner la religion du Christ dans le monde entier. Elle doit extirper l'idolâtrie qu'elle découvre dans les nouvelles terres que Dieu lui a données. Le mysticisme sombre de Sepulveda ne fait aucune différence entre les Musulmans, les hérétiques et les Indiens. Il va jusqu'à dire que « si la prédication avait précédé la conquête, celle-ci serait injuste parce que les Indiens ayant déjà embrassé la foi catholique, on n'aurait plus aucun motif de les soumettre ».

Aussi, ce bon théologien est-il tout heureux de constater que l'idolâtrie règne parmi les malheureux indigènes, car alors, de par la volonté de Dieu, on peut les obliger à briser leurs idoles, et s'ils s'y refusent, à les réduire en servitude, à les priver de leurs terres et même à les mettre à mort. Car pour Sepulveda comme pour la majorité des Espagnols, la venue du Messie a fait perdre aux infidèles qui ne l'ont pas reconnu tous leurs droits à la propriété des biens de la terre, pour les faire passer entre les mains des chrétiens » (3). D'ailleurs, continue-t-il, ces Indiens sont-ils donc si intéressants? Ne sont-ce pas des êtres inférieurs, barbares, livrés à toute espèce de vices, pratiquant les

---

(1) Cf. *Histoire générale des voyages* par La Harpe. Paris, 1780, t. XI, p. 246.

(2) Jean Ginès de Sepulveda était historiographe de Charles V; sur toutes ces questions, cf. Schmidlin, *Katholische Missionstheoretiker des XVI^en^ und XVII^en^ jahrhunderts. Zeitschrift fur Missionswissenschaft*, I, 1911, p. 217, et R. Streit, *Ein unbekannter Missionstheoretiker des XVI^en^ jahrhunderts, Ibid.*, 1913, III, pp. 275 et suiv.

(3) Las Casas, *Œuvres* (trad. franç. de Llorent, Paris, 1822, II, pp. 62-63).

sacrifices humains? Ne sont-ils pas, de par leur condition même, voués à une éternelle servitude? Sepulveda reprend un argument employé par Quevedo qui citait Aristote, et colore d'un quelconque vernis scientifique les préjugés des conquérants. Et l'un de ces préjugés les plus curieux, c'était la croyance à peu près générale au moyen âge à l'inexistence d'antipodes. On s'imaginait que la terre était plate, que la zone torride était inhabitable et que des hommes ne pouvaient exister au delà de cette zone.

En tout cas, s'il existait des antipodes, ils ne faisaient pas partie de l'espèce humaine rachetée par le sang du Christ.

Les premiers conquérants espagnols, en découvrant l'Amérique crurent avoir découvert en même temps les fameux antipodes. Herrera et Oviedo nous disent qu'ils virent en eux des animaux inférieurs n'appartenant pas à l'espèce humaine ou en tout cas, une race d'hommes absolument différente de celle de l'Ancien-Monde (1).

Saluons les conquérants espagnols. Ils ont été les premiers des polygénistes. Ils ne se doutaient guère que leurs excusables imaginations seraient un jour estampillées par des anthropologues du XX[e] siècle qui ne feront que reproduire sous une autre forme les préjugés des explorateurs du Nouveau-Monde.

Les thèses de Quevedo et de Sepulveda seront reprises et développées avec plus ou moins de netteté par les théoriciens coloniaux des XVII[e] et XVIII[e] siècles, défenseurs des colons et des planteurs ou partisans de l'esclavage. Ils essayent, au fond, de justifier par une doctrine adéquate une situation de fait simplement embarrassante puisque les puissances coloniales modernes n'ont pas encore résolu le problème de la main-d'œuvre indigène. Ce problème peut s'énoncer en trois mots :

---

(1) Herrera, *Decades o Historia general de las Indias Occidentales*, II, lib. 2, p. 15. ; Oviedo, *Sumario de la natural Historia de las Indias*, p. 46.

comment faire travailler des gens qui ne veulent pas travailler? Mais sa solution paraît aussi difficile que celle de la quadrature du cercle.

Réserve faite des réalités devant lesquelles les Espagnols se trouvèrent placés en pays neuf, la théorie peut, si elle est poussée à fond, fournir un élément appréciable à l'affirmation de la supériorité de certaines races « compétentes » sur d'autres qui ne le sont point.

Les conquistadores soutenaient qu'ils avaient le droit de réduire les Indiens en servitude parce qu'en échange ils leur apportaient le catholicisme et le salut éternel. A l'époque moderne, certains peuples prétendront imposer leur domination à d'autres parce qu'en échange, ils apportent à ceux-ci le progrès et la civilisation.

Las Casas et la plupart des missionnaires espagnols ont proposé des idées démocratiques, romaines et radicales, opposées à la doctrine des féodaux, appuyé sur le droit de conquête.

Las Casas en particulier, affirme que les indigènes sont propriétaires de toutes leurs terres, même des vacantes. par droit de nature, qu'ils ne sont justiciables que de leurs juges naturels. Leur liberté est aussi précieuse que celle des autres sujets de Sa Majesté Catholique.

Le seul moyen, dit-il, d'établir la paix au milieu des Espagnols et des Indiens, c'est de déclarer que les uns sont aussi libres que les autres, qu'ils composent une seule famille de frères unis par les liens de l'humanité, de la société civile et de la religion (1).

Il cherche même à démontrer que, si le Roi d'Espagne est devenu Roi des Indes, c'est par le consentement des Indiens. Car, affirme-t-il, l'homme ayant partagé dès l'origine la liberté commune à tous les êtres, toute subordination des hommes à l'égard d'un prince et toute charge imposée à l'égard des choses ont dû commencer par

---

(1) Le jugement d'Ed. Fueter (*Histoire de l'Historiographie*, trad. franç., Paris, 1914, pp. 370-371) nous semble trop sévère.

un pacte volontaire entre gouvernants et gouvernés. Voilà formulée en termes très nets la célèbre doctrine du *Contrat social* qui a pris naissance dans les philosophies alexandrine et romaine et qui est destinée à parcourir une glorieuse carrière jusqu'à Jean-Jacques Rousseau.

Nous avons vu que les partisans des Conquistadores, pour justifier leurs sévices vis-à-vis des Indiens, les représentaient comme des êtres inférieurs et les accusaient de toute espèce de vices, anthropophagie, idolâtrie, sodomie, cruauté dans les sacrifices humains, etc. Las Casas fut naturellement porté par esprit de réaction à leur attribuer autant de qualités que ses adversaires leur attribuaient de défauts. Il les idéalise, les fait vivre dans un état d'innocence idyllique qui ne rappelle que trop le fameux état de nature des philosophes de l'antiquité.

La civilisation que les Espagnols ont apportée aux Indiens en a fait des déracinés et des infortunés. Avant l'arrivée des Européens, ils vivaient heureux, sous la débonnaire autorité de leurs caciques. Leur terre fertile produisait tout ce qui est nécessaire à leurs besoins modestes. Eux-mêmes sont bons de nature et inoffensifs quand on ne les attaque point.

Afin de pousser au noir les néfastes effets de la colonisation espagnole, Las Casas va jusqu'à exagérer le nombre des habitants de l'Amérique avant l'arrivée des conquérants, à produire des chiffres fantaisistes au sujet des massacres ordonnés par eux. Ainsi, il affirmera, sans sourciller qu'Hispaniola avant la découverte de Colomb, comptait 3,000,000 d'habitants. Sur le continent les Espagnols auraient fait mourir 12,000,000 d'indigènes (1).

---

(1) Relations des atrocités commises par les Espagnols, conquérants de l'Amérique (1552). *Œuvres*, édit. cit., I, pp. 10-14. Las Casas sous ce rapport ne reculait pas devant les gasconnades. Le « royaume » de Maqua, portion de l'île Hispaniola, contient plus de 30,000 rivières dont 12 de la largeur du Douro et du Guadalquivir ! Il affirme encore que dans le royaume de Naço y Honduras, 2,000,000 d'Indiens ont péri de 1524 à 1535. Il ne reste que 2,000 habitants sur un espace de 100 lieues carrées. (P. 45.)

Or, il est établi maintenant que l'Amérique précolombienne comptait à peine dix millions d'indigènes pour les deux continents.

Le souci apologétique de l'auteur explique évidemment la tournure romantique qu'il a donnée à ses récits.

Mais d'autres publicistes s'empareront de ces fantaisies et les transporteront dans le domaine de la réalité. Las Casas est encore sur ce point un précurseur de Rousseau et des encyclopédistes, apôtres un peu naïfs de la bonne nature.

Nous touchons précisément ici à une notion philosophique qui a reparu, mais sous une forme différente dans l'évangile racial : c'est le dogme de la « bonté de la nature ».

Depuis les beaux travaux de M. E. Seillière, on connaît maintenant les origines de cette généreuse, mais dangereuse croyance. Elle est issue du platonisme (il ne serait même pas difficile d'en montrer certaines affinités avec la pensée orientale), a joué un rôle important dans l'évolution de l'empire romain vers le cosmopolitisme, a reparu dans la fausse mystique chrétienne du moyen âge, dans la morale chevaleresque ou romanesque, pour s'épanouir à l'aise chez les fervents de Jean-Jacques et du radicalisme révolutionnaire.

Elle enseigne que l'homme pratique naturellement le bien, et qu'il possède à un degré éminent le sens social. Par conséquent, tous les hommes sont sensibles, bons, généreux, fraternels, égaux entre eux, et ils n'ont nul besoin de subir la contrainte des lois.

Or, certains missionnaires espagnols — Las Casas en tête — puis les missionnaires jésuites français, tels que les RR. PP. Chauchetière, Lafitau, Buffin, Charlevoix, renchérissant sur cette mystique humanitaire, idéalisèrent les indigènes des colonies au point d'en faire des types d'humanité parfaite, vrais héros de roman, doués des plus

belles qualités du cœur (1). C'est dans leurs récits pieux et édifiants que les philosophes de l'*Aufklaerung* puiseront leurs récits larmoyants des malheurs des Aztèques ou des Incas, et leurs malédictions à l'égard des Pizarre et des Cortez. Si l'histoire coloniale de l'Espagne a été complètement falsifiée, c'est aux honnêtes, mais imprudents missionnaires qu'il faut en demander compte (2).

Bref, on se mit à idéaliser tout ce qui était en dehors du cycle de culture européen : peuples sauvages, Indiens du Mexique ou du Pérou, Chinois, Persans, et.... Germains. On opposa la simplicité des Germains, leurs vertus patriarcales, leur sobriété, leur amour de la liberté, à la corruption et à la frivolité de l'époque. On loua leurs mœurs pures et austères, leurs qualités guerrières comme l'avait fait sous l'empire romain, le trop célèbre auteur de la *Germanie*.

Par là, les adeptes de la « bonne nature » fournissaient un argument de plus aux futurs apologistes de la race.

Mais ceux-ci ne construiront plus suivant les thèmes rousseauistes : tous les hommes sont bons, généreux et doués des meilleurs sentiments. Introduisant dans leur schéma l'idée protestante de la prédestination, ils diront : nos hommes, c'est-à-dire ceux de notre groupe, de notre langue, de notre culture, sont bons, parfaits, prédestinés; les autres, les étrangers à notre culture ne méritent que le mépris. Qu'ils s'estiment très heureux de participer sous notre haute direction aux bienfaits du progrès et de la civilisation.

Le romantisme de l'*unité* se transformera en romantisme de la *diversité*.

* * *

(1) R. Lote, *Du christianisme au germanisme*, Paris, 1913, pp. 22 et suiv.

(2) Un grand revirement s'est produit depuis lors. Voir les travaux curieux de M. Marius André et spécialement son récent livre sur *La fin de l'empire espagnol d'Amérique*, Paris, 1922.

Les grandes découvertes des XV[e] et XVI[e] siècles n'ont pas seulement suscité toute une littérature qui pose devant le public de grands problèmes d'ordre colonial, elles ont émoustillé singulièrement la curiosité intellectuelle des penseurs de l'époque. L'afflux des nouvelles connaissances semble avoir troublé les esprits. On ne trouve plus l'ajustement entre le nouveau et le déjà connu; on n'a pas le temps de comparer ce que l'on apprend à ce que l'on connaît et l'on commence à se demander si le nouveau ne détruit pas l'ancien. Au moment où les humanistes livrent sur tous les terrains bataille à la scolastique médiévale, ils trouvent un argument inattendu dans les révélations étonnantes qui viennent d'Espagne et de Portugal.

Comment les philosophes du moyen âge avaient-ils l'outrecuidance de vouloir résoudre, grâce à la simple logique, tous les problèmes d'ordre naturel, social et politique, puisqu'ils ne connaissaient ni le Nouveau-Monde, ni l'Asie? Soyons modestes, et ne prétendons pas être seuls en possession de la vérité. Il y a « des vérités » et non « une vérité ». Chaque peuple a sa façon personnelle d'envisager les choses et les êtres.

Chaque peuple a sa religion, ses mœurs, ses coutumes. Comment prouver que notre religion, nos mœurs et coutumes l'emportent sur celles des autres? Tout est relatif en ce monde. Montaigne est le type le plus accompli de cette génération de sceptiques qui triomphera au XVIII[e] siècle avec Voltaire et les encyclopédistes. Or, Montaigne n'a plus confiance en la raison raisonnante, ni dans la logique synthétique. La raison est obscurcie par la coutume. Les lois de la conscience que nous disons naître de la nature, naissent de la coutume. Chacun ayant en vénération interne les opinions et mœurs approuvées et reçues autour de lui, ne peut s'en défendre sans remords, ni s'y appliquer sans applaudissement.

C'est la coutume qui rétrécit nos imaginations et asservit

notre pensée à ne concevoir qu'un régime politique et mépriser tous les autres.

N'est-ce pas encore par sa puissance que chaque peuple avec une obstination encore plus grande, affirme que sa religion, quelle qu'elle soit, est la seule vraie, et la seule bonne (1)?

Voilà la glorification anticipée du « génie » national que Montaigne souligne encore en déclarant que la raison ne dépasse pas les choses, qu'elle ne pense pas le transcendantal, qu'elle est façonnée par le milieu phénoménal où elle est plongée (2).

Il esquisse même une théorie des climats en bonne et due forme. « Si par expérience nous touchons à la main que la forme de nostre estre despend de l'air, du climat et du terroir où nous naissons non seulement le tainct, la taille, la complexion et les contenances, mais encore les facultés de l'âme; en manière que comme les fruicts naissent divers et les animaux, les hommes naissent aussi plus et moins belliqueux, justes, tempérants et dociles; ici, subjects au vin, ailleurs au larcin ou à la paillardise; ici enclins à la superstition, ailleurs à la mécréance; capables d'une science ou d'un art, grossiers ou ingénieux, obéissants ou rebelles, bons ou mauvais, selon que porte l'*inclination du lieu* où ils sont assis, et prennent nouvelle complexion si on les change de place, comme les autres.... que deviennent toutes ces belles prérogatives dequoy nous allons flatant? » (3).

Sans doute Montaigne ne poussera pas sa relativité jusqu'au bout et il n'ira pas jusqu'à dire que ces différences entre les peuples sont irréductibles. S'il admet que les religions soient des créations humaines, il dira cependant qu'elles ont entre elles des points de ressemblance *parce*

(1) Montaigne, *Essais*, I, XXIII.

(2) Cf. P. Villey, *Les sources d'idées*, Paris, 1912, p. 239.

(3) Idem, *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, Paris, 1908, t. II, pp. 156 et suiv.

que tous les hommes se ressemblent et partant, que tous les hommes sont doués de raison. Il demeure partisan de l'unité de l'espèce, bien que son scepticisme caresse l'idée d'un vague polygénisme qui séparerait les fils d'Adam des habitants des Indes occidentales.

Montaigne échappe donc à la relativité universelle, mais la mystique de « l'usage », de la « coutume » (1) lui fait nier l'existence d'une loi naturelle applicable à tous les hommes et que toutes les nations accepteraient d'un plein consentement.

La théorie de l'influence des « climats » prend corps dans les œuvres de *Jean Bodin* (2), et est mise à la mode par *Montesquieu.*

Dans le chapitre V de sa *Méthode pour connaître l'histoire* et le chapitre VIII du livre V de sa *République,* Bodin trace les relations entre les climats et les destinées des Etats et les effets variés du milieu physique sur les lois, la religion, le langage, le tempérament. Il remarque que les peuples du Midi énervés par la chaleur humide et moite, se distinguent par une certaine répugnance à l'action, qu'ils préfèrent le repos et l'oisiveté, et que le despotisme répond le mieux à leurs dispositions natives. C'est dans le Midi qu'ont pris naissance les monarchies absolues avec leurs corollaires: l'esclavage et la polygamie. D'autre part, l'exubérance de la nature tropicale n'exigeant d'eux que des efforts limités pour se procurer les ressources et les vivres nécessaires, leur tempérament les porte vers la rêverie, l'élaboration de systèmes philosophiques et religieux empreints d'idéalisme. La

---

(1) Villey, *op. cit.*, p. 190. Il n'est rien, dit Montaigne, que « la coutume ne fasse ou ne puisse », p. 193.

Sur l'influence du pragmatisme de Montaigne sur Locke et les Anglais, voir P. Villey, *L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau.* Paris, 1911.

(2) Sur Jean Bodin, cf. notamment F. Renz, *Jean Bodin. Ein Beitrag zur Geschichte der historischen Methode im XVI^en^ jahrhundert.* Gotha, 1905; Koller, *The theory of Environment.* New-York, 1920, pp. 14-21.

riche imagination dont la nature les a doués se donne libre carrière dans le domaine de l'esthétique.

L'Orient est la patrie des arts et des civilisations de luxe.

Au contraire, les peuples du Nord, obligés de lutter à chaque instant contre les difficultés de la vie, de se procurer au prix d'efforts continuels la nourriture et le vêtement, et de s'assurer un abri contre les intempéries, ont développé à l'extrême leurs activités surtout économiques, et consacré la primauté de la volonté sur l'intelligence. Leur esprit d'indépendance et de liberté s'oppose à cette vénération de l'autorité qui caractérise les monarchies despotiques de l'Orient.

L'aridité des terres qu'ils occupent les oblige, dès que la population s'accroît, à envahir les régions fertiles et riches du Midi, où ils s'établissent fréquemment en maîtres et en conquérants.

Enfin, les régions tempérées où les contacts ont été moins forts et moins violents, favorisent un équilibre harmonieux entre la tendance à la liberté et la tendance à l'autorité. C'est là que naissent les civilisations de mesure, d'ordre et d'intelligence, et où l'Etat prend les formes politiques les plus proches de la perfection.

Ainsi, dans chaque région, le climat provoque le développement de certaines aptitudes spéciales, sans cependant les déterminer. Car, s'il y a un lien intime entre les dispositions humaines et le milieu physique, la raison, commune à tous les hommes et invariable, est *per se* indépendante des conditions physiques. L'auteur postule par conséquent la liberté de la raison, moins sujette que les autres facultés aux effets de l'ambiance.

En prenant cette position moyenne vis-à-vis des influences externes, Bodin échappe d'une part au déterminisme physique absolu, et d'autre part, à l'idéalisme outré qui nie totalement la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature.

Il maintient ferme le dogme de la liberté de la volonté et

la prédominance des causes morales. L'homme peut réagir sur le milieu et surmonter les forces qui tendent à le placer sous leur aveugle contrôle.

Bodin ouvrait par sa doctrine des perspectives nouvelles à la science. C'est à juste titre qu'on le regarde comme le fondateur de l'anthropogéographie.

Montesquieu a été l'un des plus brillants continuateurs de Bodin, quoique M. Dedieu soutienne qu'il a emprunté à un Anglais, John Arbuthnot, le plus clair de son système (1). Les idées de ce médecin ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt, car il a réussi à condenser et à mettre au point d'autres travaux remarquables qui traitent le même sujet (2).

Deux ordres de faits ont vivement frappé son attention : les modifications de l'organisme sont corrélatives à certaines modifications des fibres et à certaines variations dans la circulation du sang. Il nous dira par exemple, qu'un certain degré de chaleur allonge et relâche les fibres et provoque cet abattement et cette faiblesse qu'on sent dans les jours chauds. Au contraire, le froid resserre les fibres et produit la force et l'activité très sensibles dans un temps clair de gelée. Il explique dès lors l'humaine diversité : plus les changements de l'air sont grands, plus leurs effets sont considérables sur les nerfs et sur les esprits : d'où doit procéder une grande diversité de tempéraments et de constitutions dans les habitants des petites et grandes latitudes.... La douceur du climat rend les habitants paresseux, mous et efféminés, incapables de supporter le travail et la fatigue; de là il suit que les Asiatiques sont moins hardis, moins courageux et disposés à l'esclavage (3).

---

(1) J. Dedieu, *Montesquieu et la politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'Esprit des lois.* Paris, 1909, pp. 212 et suiv.

(2) Le livre de John Arbuthnot est intitulé : *Essai sur les effets de l'air sur le corps humain.* Londres, 1733.

(3) *Essai sur les effets*, pp. 77, 78 et 96. Cf. Dedieu, *op. cit.*, pp. 215-216.

M. Dedieu fait remarquer le parallélisme entre ce texte et celui de Montesquieu : cela doit faire des caractères bien différents.... Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont.... La chaleur du climat peut être si excessive que le corps y sera absolument sans force.... Aucune noble entreprise.... La paresse y fera le bonheur.... La servitude y sera moins insupportable (1).

Voici un autre texte d'Arbuthnot : « Il est certain que l'air influe sur les passions : les personnes dont les nerfs sont délicats et les esprits prompts à s'émouvoir, sont alternativement joyeuses, tristes, vives, abattues; ces mêmes changements arrivent mais passent sans être aperçus dans les constitutions plus fortes. D'où il paraît que le *génie des nations* dépend de la nature de leur air (2) ». Voilà le grand mot lâché. Le génie des nations, ou le génie des races comme on veut. *Nous assistons là à l'imperceptible transformation de la théorie du milieu en théorie de races ou de nationalités*. Mais c'est l'Anglais qui attache le grelot. Montesquieu, lui, s'en tient encore aux généralités : « Les peuples des pays chauds ont les fibres délicates et les bouts de nerfs exposés à la plus petite action des objets les plus faibles. On trouve chez eux l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité; dans les pays froids on aura peu de sensibilité ».

Cependant Arbuthnot tient à son idée : les gouvernements modifient les mœurs, mais ils ne sauraient changer le génie et le naturel des habitants : leurs passions et par conséquent leurs vertus et leurs vices *nationaux*, ont de la conformité avec la température de l'air. Montesquieu dira des pays de l'Orient : « L'âme qui a reçu une fois des impressions ne peut plus en changer. C'est ce qui fait que les lois, les mœurs et les manières sont aujourd'hui en Orient comme elles étaient il y a mille ans (3) ».

---

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, XIV, II.
(2) *Essai* cit., pp. 190-193.
(3) *Esprit des lois*, XIV, IV.

M. Dedieu fait encore d'intéressantes comparaisons entre les deux auteurs à propos des différences dans la sobriété des peuples, les maladies du climat. Donnons encore un exemple au sujet du « courage ».

Arbuthnot écrit : « On se sent plus actif et plus disposé à l'exercice et au travail dans un temps sec de gelée que dans un temps chaud. Mais la douceur du climat de l'Asie rend ses habitants mous et efféminés, incapables de supporter le travail et la fatigue. De là, les Asiatiques sont moins hardis, moins courageux et disposés à l'esclavage, d'où ils tombent aisément sous les monarchies (despotiques).... Les Asiatiques septentrionaux étaient hardis et guerriers : ils étaient leurs propres maîtres. Les Asiatiques méridionaux sont paresseux. Mais la grande variété du froid et du chaud, en Europe, affectant différemment le corps, affecte pareillement l'esprit et rend les Européens actifs; l'activité engendre le courage, et le courage les lois pour assurer leur propriété; ils sont autorisés par ces lois à percevoir les fruits et la récompense de leur industrie (1) ».

Montesquieu dira de même (2) que « les peuples du Nord de la Chine sont plus courageux que ceux du Midi, et qu'il ne faut pas être étonné de ce que la lâcheté des peuples des climats chauds les ait presque toujours rendus esclaves, et que le courage des peuples des climats froids *les ait maintenus libres.*

» En Europe, au contraire, la zone tempérée est très étendue quoiqu'elle soit située dans des climats très différents entre eux.... Mais il n'y a pas une notable différence.... D'où il suit qu'en Asie.... les peuples guerriers, braves et actifs touchent immédiatement des peuples efféminés, paresseux, timides.... En Europe au contraire, les nations qui se touchent ont à peu près le même courage. C'est la grande raison de la faiblesse de

(1) *Essai sur les effets...*, pp. 156-157.
(2) *Esprit des lois*, XVII, II-III.

l'Asie et la force de la liberté de l'Europe et de la servitude de l'Asie, cause que je ne sache pas que l'on ait encore remarquée. »

Il est inutile de poursuivre plus longtemps ces citations qui suffisent à nous montrer le rapport qui se noue entre la théorie des climats et celle des races. Les publicistes du XIX[e] siècle vont opposer les races du Nord à celles du Midi, les Germains aux Latins, ou les descendants de l'*homo europeanus* à ceux de l'*homo alpinus*.

Et ils vont attribuer à des races déterminées des qualités ou des défauts que Montesquieu et ses confrères déduisent des conditions géographiques sans aucune distinction de groupements ethniques.

La théorie des climats, malgré ses insuffisances et sa trop grande simplicité, correspond cependant, comme nous l'avons déjà dit, à cet esprit cosmopolite et universel que les humanistes avaient hérité des anciens. Elle classait les peuples non d'après des qualités intrinsèques qui leur appartiendraient en propre et constitueraient leur originalité native, mais d'après leur situation sous une certaine latitude. De sorte que des peuples ou des races différentes mais vivant dans un milieu physique uniforme, manifesteraient les mêmes qualités et les mêmes défauts.

Des recherches scientifiques poussées dans ce sens et élargissant peu à peu leur terrain d'investigation, avaient simplement pour but de montrer entre l'homme et la nature certains liens, même une certaine nécessité qui obligeait le législateur à n'agir qu'avec prudence, et à se conformer aux idées et aux mœurs de son pays plutôt qu'à juger d'après une idée systématique du bien et du juste (1).

Ainsi entendue, la théorie donnait accès direct à la sociologie. Comte l'avait bien vu (2) : « Ce qui caractérise à mes yeux, dit-il, la principale force de ce mémorable

(1) Cf. F. Strowski, *Montesquieu*, p. 198.

(2) Aug. Comte, *Cours de philosophie positive*, t. IV, p. 179.

ouvrage (*L'Esprit des lois*), de manière à témoigner irrévocablement de l'éminente supériorité de son illustre auteur sur tous les philosophes contemporains, c'est la tendance prépondérante qui s'y fait sentir à concevoir désormais les phénomènes politiques comme aussi nécessairement assujettis à d'invariables lois naturelles, que tous les autres phénomènes quelconques ». Nous n'irons pas aussi loin que l'illustre sociologue car nous savons que Montesquieu ne considérait pas les phénomènes politiques comme nécessairement assujettis à d'invariables lois naturelles. Nous savons qu'il faisait leur juste place aux causes morales et à l'action du législateur. C'est même pour éclairer le législateur qu'il a écrit l'*Esprit des lois*. Montesquieu suivait tout simplement l'exemple de Bodin. Il considérait l'univers comme un ensemble de règles auxquelles ni l'homme, ni la société n'échappaient (1).

En outre, Montesquieu, d'accord avec les idées courantes de son temps, croyait à l'existence d'une Raison innée, capable de se réaliser dans tous les hommes, sans distinction de race ou de couleur. C'est au nom de la Raison qu'il combat l'esclavage et M. Dedieu reconnaît qu'il a tiré de son propre fonds ces cris sublimes en faveur de la liberté humaine. En cela, dit-il, il n'est point tributaire d'Arbuthnot.

Cependant, par certaines fissures, le romantisme racial s'infiltre déjà dans l'œuvre de Montesquieu. Lorsqu'il avoue que « le courage des peuples des climats froids les a maintenus libres », lorsqu'il décrit que « vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont plus de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise, que, si vous approchez du Midi », vous croirez vous éloigner de la morale même (2); lorsque enfin il lui échappe de dire que

(1) Voir la préface de l'*Esprit des lois* : « J'ai posé les principes et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en être que les suites et chaque loi particulière, liée avec une autre loi ou dépendant d'une autre loi plus générale. »

(2) *Esprit des lois*, XIV, II; Strowski, *op. cit.*, p. 259.

la liberté est sortie des forêts de la Germanie (1), il fournit, sans le savoir, des arguments aux mystiques de la race. De même, en soutenant plus que de raison que les points vitaux de chaque nation dépendent de son gouvernement, de la liberté que les citoyens possèdent de se mêler aux affaires de l'Etat, de la fortune générale et des ressources matérielles du pays, de son climat et de la nature de son sol, de sa religion et de sa morale, en un mot de « l'esprit général qui résulte de toutes les conditions précédentes », il fait simplement de la sociologie ou de la psychologie collective. Mais d'autres guettent qui, par un artifice mental transformeront cet « esprit général » en une entité supérieure aux contingences naturelles et sociales, entité vivante qui se développera suivant des lois propres et que l'on appellera, suivant les circonstances, nation ou race.

Le passage d'un point de vue simplement sociologique et rationnel à un point de vue racial et mystique est tellement dans la nature des choses qu'Arbuthnot n'hésite pas à le franchir. Nous venons de voir qu'il parlait du « génie des nations ».

L'idée était depuis longtemps dans l'air. John Barclay (2) trouve que « si des talents se lèvent dans un siècle et disparaissent au siècle suivant, c'est que « tous les siècles ont leur naturel qui a coutume de porter le naturel des hommes à certaines actions ».

Ceci est assez juste. L'auteur veut dire que les activités d'un siècle dépendent d'une mentalité générale qui inspire, à des degrés divers, toutes les manifestations de la culture. Son « naturel des siècles » correspond à « l'esprit du

---

(1) Cf. Dunning, *A history of Political Theories from Luther to Montesquieu*. New-York, 1919, p. 415.

(2) Le livre de Barclay, le *Pourtrait des Esprits*, fut publié pour la première fois en 1614. Cf. Dedieu, *op. cit.*, p. 208. On trouve même dans l'Angleterre du XVII[e] siècle un « eugéniste » avant la lettre, Sir William Temple, qui attribue à la robustesse de la race, la santé, la longue vie d'après l'axiome : *Gaudeant bene nati.* (*Works of Sir W. Temple, I, Of Health and long Life,* pp. 2-8.)

temps » de Montesquieu. C'est de l'excellente sociologie. Mais aussitôt il pousse son idée beaucoup trop loin, lorsqu'il affirme que « chaque région a un esprit propre et particulier qui imprime aux hommes, *quand ils naissent*, l'habitude et les affections de leur pays. Cette force demeure; elle n'est pas *sujette à altération;* elle est donnée selon la *condition des terres*.

Nous naviguons déjà dans les grandes eaux du romantisme. L'auteur soutient non seulement l'existence de « forces » nationales bien distinctes qui sont l'expression du sol et de la nature de l'air, mais encore l'hérédité dans chacun de ces caractères physiques. Barclay transforme par conséquent les traits nationaux en énergies vivantes, réelles, agissant suivant des lois biologiques fatales et s'imposant par l'hérédité, aux individus. D'un trait de plume, il supprime l'efficacité et même la possibilité de l'éducation. Les causes morales s'effacent totalement devant les causes physiques.

Cette façon nouvelle d'envisager les choses conquiert rapidement les suffrages du XVIII[e] siècle. M. Dedieu signale son influence visible sur les Réflexions de l'abbé Dubos, au sujet de la poésie et de la peinture. « Lui aussi, écrit-il, tente des voies inexplorées et par ce déplacement hardi de point de vue vient expliquer les œuvres artistiques, non plus par ce qu'elles contiennent d'intime beauté et de valeur morale, mais par ce qu'elles révèlent, pour ainsi parler, de *physiologique* et de *physique*. Les œuvres sont le produit d'une certaine atmosphère avant de l'être d'un certain génie. La qualité des esprits importe peu aux critiques, la qualité de l'air, c'est le tout de la littérature » (1).

---

(1) Dedieu, *op. cit.*, p. 208. Signalons encore Sorbière qui écrit que le naturel des Anglais leur vient du terroir. Le Sage de la Colombière explique leur penchant à la mélancolie par la grossièreté de l'air et de la mer ou la grossièreté des aliments. La Mottraie l'explique par la nature du climat humide et nébuleux.

M. Dedieu aurait peut-être mieux fait de dire « quantité de l'air », car nous assistons sans l'ombre d'un doute, à l'origine de ce grand duel entre la quantité et la qualité qui suivant M. Ferrero caractérise l'époque moderne.

Suivant Bolingbroke (1), la situation de l'Angleterre, le caractère de ses habitants, la nature de son gouvernement, son climat et son sol lui imposaient la loi du commerce. On croirait entendre Montesquieu : « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. » L'anglomanie de l'époque trouvait ici son compte.

Reconnaissons cependant, à l'honneur de la philosophie anglaise et française du temps, qu'elle ne s'est pas orientée définitivement dans la voie néfaste du romantisme nationaliste.

Elle subissait trop l'influence du rationalisme de l'*Aufklaerung*. Hume, par exemple, a critiqué longuement dans son *Essai sur le caractère des nations* (2) la théorie dite de l'influence prépondérante des climats. Avec beaucoup de prudence, il admet que certaines qualités sont plus affectées à une nation qu'à une autre. Mais ce sont là des effets de causes morales qui opèrent sur l'esprit en qualité de motifs et le façonnent à certaines habitudes « comme font la nature du gouvernement, les révolutions qu'il a subies, l'abondance ou la disette qui règne dans le gros de la nation, la figure qu'elle fait vis-à-vis de ses voisins, et ainsi de suite ». Hume explique la cohésion sociale par la sympathie et l'imitation : « L'esprit humain est excessivement porté à l'imitation, il n'est pas possible aux hommes de se voir souvent sans contracter une ressemblance de mœurs et sans *se communiquer* leurs vices et leurs vertus ». Un penchant naturel... fait circuler

(1) Bolingbroke dans l'*Idée d'un roi patriote* (1738).

(2) Cf. Duprat, *Introduction à la Psychologie sociale*. Paris, 1919, p. 16.

les mêmes passions d'esprit en esprit, comme par une espèce de contagion. La suggestion et l'éducation involontaire des uns par les autres engendrent cette ressemblance qui ajoute le caractère national au caractère personnel propre à chaque individu.

M. Duprat remarque avec raison que la formule est nettement psycho-physiologique. Nous ajouterons même qu'elle est rationnelle en ce sens que Hume soustrait carrément à l'empire de la physiologie les organes subtils qui gouvernent l'esprit et l'entendement.

L'éminent philosophe demeure ainsi dans la tradition de l'*Aufklaerung* en défendant l'indépendance de la raison vis-à-vis des conditions extérieures. En outre, il conserve à l'éducation sa valeur propre, puisqu'il reconnaît que les individus peuvent, par sympathie ou imitation, se communiquer leurs idées et leurs impressions. Le caractère national n'est pas quelque chose de figé, d'invariable, mais il demeure soumis aux variations que fait naître le contact historique entre les peuples.

Chose curieuse. Le premier historien qui ait mis à la mode les « génies des peuples », c'est le plus parfait des rationalistes : Voltaire, dans son *Essai sur les Mœurs* (1754). Il y mit, dit Ed. Fueter [1] autant de naïveté que ses disciples. Il avait pris clairement conscience des différences caractéristiques entre les nations européennes modernes, particulièrement entre les Anglais et les Français et il s'imaginait que les particularités nationales pouvaient être regardées comme permanentes en histoire. Sa foi était si robuste à cet égard, qu'elle l'entraîna même à des prophéties. D'ailleurs avec aussi peu de bonheur que d'autres : il rapportait le crac du système de Law à cette

---

[1] *Histoire de l'historiographie*, p. 449. Ces questions de l'influence du climat ou des génies nationaux ou des causes morales qui donnent naissance au caractère des peuples intriguaient fort les philosophes. Cf. encore Turgot (*Œuvres*, édit. Schelle, 1914, t. I, p. 338), qui suit plutôt Montesquieu, mais critique le déterminisme géographique de Dubos (*Ibid.*, pp. 140 et 304).

idée, que la différence établie *par la nature* entre les Français et les Anglais rendait impossible l'institution en France d'une banque d'Etat; un quart de siècle après sa mort, il recevait un démenti (1).

Disons toutefois à sa décharge qu'il n'a pas systématisé cette doctrine. Voltaire était avant tout un homme pratique qui envisageait l'histoire à l'usage des hommes d'Etat. Il continuait ainsi la tradition humaniste et antique qui faisait de la science historique un recueil d'exemples et de leçons : il ne se souciait guère de déductions philosophiques sur les causes profondes et dernières des événements; la preuve c'est que tantôt il faisait procéder les transformations les plus importantes de l'histoire de la volonté d'un seul despote et laissait supposer que les peuples ne formaient qu'une masse passive; tantôt il invoquait comme Montesquieu l'esprit du temps; tantôt il attribuait, comme plus tard Buckle, tous les progrès à l'extension des sciences naturelles.

En résumé, la théorie des climats qui, en elle-même fournissait d'utiles observations, comme l'anthropogéographie moderne l'a démontré, pouvait se transformer facilement grâce au mysticisme romantique, en une doctrine de race. Il suffisait de lui enlever son caractère de « limitation » de l'activité humaine, et de la muer en une force naturelle et mystique conduisant l'homme malgré lui et le portant, sans qu'il s'en doute, vers des buts ignorés par son intelligence.

Les philosophes relativistes n'avaient vu en elle qu'un moyen commode d'expliquer la diversité des religions, mœurs et coutumes des peuples. Les fanatiques de la race

---

(1) Dans l'*Essai sur les Mœurs*, VOLTAIRE semble même, à certains passages, croire à l'existence de plusieurs espèces d'hommes. Voir l'introduction : « ...Les yeux ronds des nègres, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la parure même de leur intelligence mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses...

s'en serviront pour justifier le dogme capital de leur nouvel évangile : l'évolution de chaque groupe ethnique dans le cadre qui lui a été fixé de tout temps par la nature souveraine.

* * *

Parmi les sources psychologiques des doctrines raciales, nous devons encore citer le protestantisme.

Certains lecteurs vont peut-être se récrier et croire qu'une telle opinion est moins dictée par le souci de l'impartialité scientifique que par des préventions et des préjugés. Il n'en est rien cependant. Efforçons-nous, en effet, de pénétrer l'essence intime de la psychologie protestante, expression la plus adéquate de la diversité religieuse.

Luther, en proclamant l'irrémédiable déchéance de notre nature admet comme conséquence logique de sa thèse l'inutilité complète des « œuvres », puisque notre volonté est nécessairement portée au mal et ne peut poser aucun acte méritoire. Le célèbre adage : la foi seule justifie, les œuvres ne servent pas au salut, contient deux propositions qui s'enchaînent fatalement.

En deuxième lieu, la liberté n'est qu'un vain mot, puisque nos actes sont soustraits à notre responsabilité personnelle et orientés dans une direction que nous n'avons point choisie.

En troisième lieu, nos instincts même les plus pervers ne peuvent être bridés ni refrénés, puisque nous péchons nécessairement (*pecca fortiter, sed fortius crede*).

En quatrième lieu, notre intelligence dont le rôle principal consiste dans le choix des notions propres à la direction de notre conduite morale, est annihilée. Son œuvre raisonnable est remplacée par une croyance irraisonnée en la vertu toute-puissante du texte de la Bible qui éclaire chacun par une véritable intuition directe de

Dieu. La porte est ouverte toute large au mysticisme le plus dangereux.

En cinquième lieu, si nous greffons sur cette bizarre conception le dogme non moins étonnant de la prédestination (plus particulièrement défendu par Calvin) nous verrons que les hommes sont partagés en deux grandes catégories : les prédestinés et les condamnés; les premiers demeurant toujours et quoi qu'ils fassent, des élus, et les autres... toujours réprouvés quels que soient leur efforts. (Les racistes diront: il y a des races éternellement élues et d'autres éternellement sujettes.)

En sixième lieu, quand le mysticisme platonicien, qui proclame tous les hommes « bons par nature » se heurtera à l'esprit calviniste, il sera transformé d'une manière radicale. Les bons par nature seront les « prédestinés », c'est-à-dire les élus de Dieu, les choisis (les théoriciens de la race diront : ceux de notre race et de notre sang), les autres demeureront mauvais par nature.

Jean-Jacques Rousseau inspirera beaucoup de romantiques allemands, mais le côté humanitaire et cosmopolite de sa doctrine disparaîtra complètement pour se fondre dans un nationalisme étroit et farouche.

En septième lieu, le subjectivisme étant la loi de l'être puisque chacun interprète l'Ecriture à sa façon, aucune autorité chargée d'enseigner le dogme et la morale n'est requise; tout le monde est à la fois prêtre et fidèle (sacerdoce universel); les doctrines varient avec les individus, les époques et les lieux; il n'y a plus de vérité objective valable pour tous les hommes et tous les temps.

En huitième lieu, le sens social consistant dans la subordination de tous à une règle commune disparaît complètement, puisque chacun refuse de reconnaître une vérité supérieure à ses opinions personnelles et passagères.

En neuvième lieu, la relativité et la diversité portée du religieux dans la politique persuadent à chaque chef d'Etat

qu'il est souverain dans son domaine et ne doit reconnaître aucune loi au-dessus de la sienne propre.

La Réforme n'apporte pas la liberté politique, mais renforce l'absolutisme.

En outre, si deux États souverains entrent en conflit, le plus fort aura nécessairement raison puisqu'il a le mieux profité des circonstances pour affirmer sa personnalité et son absolue suprématie : la doctrine de l'état prussien s'annonce.

En dixième lieu, de même que les fruits ne pourraient naître sans l'arbre qui les porte, les actes de l'homme relèvent nécessairement de son tempérament physiologique.

La biologie détermine donc, par avance, le caractère de tous nos actes (c'est pour cela d'ailleurs, qu'ils n'ont aucune valeur intrinsèque). Le sophisme ontologique aidant, nous pouvons également construire : une race, être vivant, se développe fatalement dans un sens déterminé; les manifestations extérieures de sa culture reproduisent inéluctablement ses dispositions natives.

De fil en aiguille, la dialectique nous conduit jusqu'aux points fondamentaux de la thèse des races.

Toutes les sectes protestantes, quelles que soient leurs divergences dogmatiques, ont conservé un point commun d'attache, l'appel à l'expérience intime comme seule règle de valeur religieuse, et, en conséquence, la prédominance de l'éthique sur la doctrine. Sans vouloir diminuer le moins du monde le respect qu'on doit à la morale austère que les protestants ont généralement pratiquée, on ne niera pas que l'*intelligence ait été reléguée par eux au second rang* et ait dû céder la place à la volonté.

C'est dans les pays protestants que s'est développé dans tous les domaines ce pragmatisme dont nous sentons aujourd'hui les funestes effets. C'est dans les pays protestants que règne aujourd'hui encore ce mépris du logique et du solidement charpenté, au point de vue

intellectuel. C'est dans les pays protestants que se sont épanouies les civilisations de « quantité » si sévèrement appréciées par M. Guglielmo Ferrero.

* * *

Après la diversité religieuse, la diversité philosophique. Si l'on jette un coup d'œil sur l'évolution de la philosophie du moyen âge à nos jours, on constate une décroissance continuelle de l'intellectualisme et un penchant de plus en plus prononcé pour les théories empiriques ou mystiques. En émancipant la nature des formes logiques finies, le XVII[e] siècle avait libéré la philosophie de la méthode scolastique; mais en émancipant cette même nature de l'explication pour les idées claires comme d'une intelligibilité trop abstraite qui l'emprisonne, le XVIII[e] siècle à son tour, prétendit soustraire la philosophie au règne du cartésianisme.

La philosophie des encyclopédistes, écrit M. V Delbos (1), a fait passer au premier plan des notions que la philosophie du XVII[e] siècle n'admettait qu'à titre subordonné. Ainsi la liberté de penser qui n'était au XVII[e] siècle qu'un moyen mis en œuvre pour éviter l'erreur, devient maintenant une fin et est douée d'un droit universel. Ainsi encore la Nature, même quand elle était ramenée rigoureusement à des lois, apparaissait comme conforme aux exigences de l'esprit humain, qui lui-même entrait plus ou moins en société avec Dieu, créateur et législateur du monde. La nature désormais est considérée comme douée d'une puissance et d'une réalité autonomes qui débordent les facultés de l'esprit et qui tendent à se retourner contre Dieu même.

En tout cas, le XVIII[e] siècle trouve dans la Nature une façon d'être et de se reproduire *qui ne se laisse pas plus*

(1) V. Delbos, *La Philosophie française*. Paris, 1919, p. 158.

régler par l'ordre clair et simple du rationalisme mathématique que par l'ordre transcendant du providentialisme théologique....

Le résultat de cette attitude, hostile à l'intelligence, à l'ordre, à la clarté et à l'harmonie des choses, c'est naturellement le culte de l'action sans but, le chaos, la confusion des systèmes, le pragmatisme.

Voltaire n'écrit-il pas que « l'homme est né pour l'action et non pour une contemplation stupide de lui-même »? « Travaillons sans raisonner, c'est le seul moyen de rendre la vie supportable », écrit-il à la fin de *Candide*.

C'est déjà une profession de foi pragmatique.

Quant à Diderot (1), il prophétise que le règne des mathématiques, c'est-à-dire des idées claires et logiquement ordonnées, est fini et qu'il va être remplacé par celui des sciences naturelles, et surtout des sciences de la nature vivante. Dans ce nouveau système, la nature ne sera plus considérée comme un ensemble d'êtres se limitant les uns les autres et occupant dans la hiérarchie universelle une place déterminée et bornée, mais comme une confusion d'êtres dont chacun tend à surmonter les autres et à les dompter suivant la quantité de force que recèle son essence individuelle. Par conséquent à la découverte de l'ordre, principale fonction de l'intelligence, on substitue l'activité sans frein qui engendre le culte de la volonté et le mépris de la métaphysique. Toute théorie qui exalte l'action est considérée comme vraie. Est fausse toute doctrine qui limite l'expansion individuelle et prétend l'enfermer dans des cadres objectifs préparés par la logique abstraite.

L'un des protagonistes les plus en vue de la nouvelle tendance pragmatique et énergétique, si l'on peut dire,

---

(1) Son intelligence, dit V. Delbos (*op. cit.*, p. 191) était l'antithèse de l'esprit cartésien. Voir d'ailleurs M.-B. Finch and A.-E. Peers, *The origins of French Romanticism*. London, 1920, pp. 4 et suiv.

c'est Hobbes (1), le créateur de l'impérialisme symbolisé par la volonté de puissance.

Pour le philosophe anglais, l'aversion et l'appétit sont les deux pôles de l'activité humaine. Si l'objet que nous désirons stimule l'appétit, l'acte par lequel nous nous efforçons de nous l'approprier est bon. Si l'objet excite notre aversion, l'acte qui exprime notre répulsion à son égard est mauvais. Le critère moral consiste donc dans la sympathie ou l'antipathie que les choses éveillent dans la conscience, et dans le plaisir ou la douleur que leur possession provoque dans notre for intérieur. Le désir du pouvoir, l'effort pour augmenter et déployer sa puissance sur les êtres qui l'entourent constituent le ressort suprême de l'activité de l'homme. Hobbes définit la vie humaine *a perpetual and restless desire of power after power that ceaseth only in death* (2).

Les hommes sont tous égaux dans la recherche du pouvoir. L'histoire retrace les longues luttes des hommes entre eux pour la gloire, la richesse, la domination, etc. L'état de nature, c'est l'état de guerre. L'homme primitif ne reconnaît d'autres limites à son droit que celles de sa puissance. Hobbes confond par là le droit et la force. La société n'est qu'une simple convention par laquelle les égoïsmes en conflit se tracent à eux-mêmes certaines bornes sans lesquelles régnerait la lutte de tous contre tous. Hobbes exploite avec une extrême rigueur l'idée du *Contrat social*, courante dans la littérature du temps. Chacun des membres d'une société doit abandonner une partie de ses droits, parce qu'il est utile d'agir ainsi et parce que chacun *désire* que les autres observent cette mutuelle convention.

Et si les autres ne *désirent* pas observer le *Contrat?*

---

(1) Dunning, *Political theories from Luther to Montesquieu*, pp. 263 et suiv.

(2) Leviathan, chap. XI.

S'ils réclament le droit de vivre leur vie, s'ils rejettent l'autorité de l'Etat comme attentatoire à leur liberté individuelle? Hobbes se garde bien de répondre à ces embarrassantes questions. Mais il pousse son artifice du *Contrat* jusqu'à soutenir que le pouvoir paternel dériverait du consentement des enfants!

Pour Hobbes, en tout cas, l'homme est *insociable par nature*. L'égoïsme n'est pas seulement l'instinct primaire, c'est l'instinct tout court, qui ne connaît aucun sentiment de sympathie pour l'espèce. Sa doctrine ne l'empêche d'ailleurs pas de proclamer l'absolutisme de l'Etat, mais il personnifie la société politique, sous la forme du monstrueux Leviathan. De même que l'individu est source de tout droit, ainsi l'individu organisé qui s'appelle l'Etat ne reconnaît aucune autorité supérieure à la sienne. Sa volonté s'oriente comme celle de l'individu dans le sens de la puissance et de la domination. On voit par là que Hobbes descend en ligne directe de Machiavel, et qu'il engendre lui-même Kant, Fichte et Hegel.

M. Dunning remarque avec raison qu'il est aux antipodes de Platon (1).

Hobbes a renversé complètement les valeurs. Grâce à lui, la *diversité triomphe sur toute la ligne*.

Il remplace la paix idyllique du début par le conflit et la lutte. La loi du monde n'est pas le repos et l'équilibre, mais le mouvement et le désir sans fin : *a perpetual and restless desire of power*.

La réalité nous enseigne dans la vie privée la guerre et la victoire du plus fort; dans les sociétés policées, la guerre et la victoire de l'Etat le plus solidement organisé. Avis aux admirateurs de Platon.

Hobbes devient un des précurseurs immédiats de cette exaltation de l'individu ou de l'Etat personnifié, qui caractérise les romantiques modernes. *C'est le mystique*

(1) Dunning, *op. cit.*, p. 270.

de la diversité, comme les sectateurs de Platon étaient des mystiques de l'unité (1).

Sans doute, il fait appel à la raison pour contrecarrer quelque peu le déchaînement des passions égoïstes, il se sert de la notion du *Contrat social*, fort répandue à son époque. Mais ceux qui l'ont pratiquée ont surtout été frappés par sa thèse fondamentale : le désir de puissance. Ils s'empresseront de la débarrasser de son vernis rationnel pour l'exposer dans toute son informe nudité. Aussi avouons-nous franchement ne pas comprendre l'admiration que professe un psychologue aussi averti que M. Seillière à l'égard de cet ancêtre lointain de Nietzsche.

Il nous suffit, pour l'instant, d'avoir indiqué le parti que les futurs « racistes » pourraient tirer de la doctrine de Hobbes. Par un artifice mental, ils personnifieront le concept race, le considéreront comme un tout organique, doué de vie et d'instinct de puissance. Et ils en concluront que l'histoire n'est qu'un conflit de races luttant entre elles pour la domination qui échoit toujours aux mieux adaptées et aux plus compétentes.

On découvre donc partout, vers la fin du XVIII[e] siècle, une tendance générale à exalter le mouvement, l'action, l'instinct, le sentiment au détriment de l'intelligence et de l'ordre. Par le fait même, les facultés affectives sont préférées aux facultés supérieures de l'esprit et de plus en plus la psychologie se mue en simple physiologie. Des traces de cet état d'esprit s'observent chez Condillac, Maine de Biran, Destutt de Tracy, Cabanès. On aboutit peu à peu à un matérialisme bizarre qui prendra parfois les allures de l'idéalisme transcendantal, en accordant à la passion et à l'instinct des qualités que l'ancienne

---

(1) Citons encore en France Helvétius, qui soutient dans ses écrits que toutes les passions ne sont en nous que l'amour du pouvoir, de la puissance, de la force. La Rochefoucauld et Vauvenargues lui ont ouvert la voie.

philosophie n'accordait qu'à l'esprit ou aux nobles émotions de l'âme.

L'inférieur évince le supérieur et la biologie remplace la raison. Et nous verrons bientôt les racistes proclamer à l'envi leur mépris des conclusions claires mais étroites de l'intellect, annoncer au monde leur nouveau mysticisme et balancer l'encensoir en l'honneur des sciences de la vie.

* * *

En résumé, ce n'est pas dans les sciences anthropologiques encore informes et peu développées qu'il faut rechercher les origines de la théorie des races, mais bien dans des courants d'idées complexes qui traversent toute l'époque moderne.

Les discussions entre classes sociales en France fournissent l'« élément aristocratique » si l'on peut dire : les nobles de France vantent leur descendance germanique. Les controverses coloniales introduisent la question de l'esclavage et celle du droit de conquête.

Le dilettantisme des humanistes insiste sur la diversité intrinsèque des peuples sous l'influence prédominante du milieu géographique. Le protestantisme apporte sa pierre à l'édifice grâce aux notions de la justification par la foi, de la prédestination, du subjectivisme utilitaire. La philosophie générale du temps résume toutes ces tendances de dissociation et d'émiettement, en passant de l'intellectualisme pur des scolastiques ou de Descartes au pragmatisme anglais, au matérialisme de l'époque de l'*Aufklaerung* et au romantisme qui va célébrer les facultés affectives au détriment de l'ordre et de la raison.

CHAPITRE III.

La doctrine des races pendant la première moitié du XIX[e] siècle.

1. En France et en Angleterre.

L'état des sciences anthropologiques pendant la première moitié du XIX[e] siècle. — Cuvier. — Prichard. — L'esprit de la révolution en France. — La doctrine de race demeure doctrine de classes. — Montlosier. — Thierry. — Guizot. — Michelet. — L'Angleterre au XIX[e] siècle. — Carlyle. — Froude Ruskin et l'impérialisme colonial.

Une rapide esquisse de l'évolution des sciences anthropologiques pendant la première moitié du XIX[e] siècle nous garantira l'exactitude de l'observation déjà faite au cours des chapitres précédents : la doctrine des races ne doit rien à l'anthropologie proprement dite.

C'est Buffon qui revendique justement le titre de fondateur de cette science. Depuis Aristote, remarque Paul Topinard (1), aucun nom ne s'est présenté qui mérite l'épithète d'anthropologiste; après lui au contraire, ces noms se multiplient. De 1800 à 1850, sa doctrine triomphe presque sur toute la ligne. On s'inspire de ses descriptions, de ses méthodes, de ses idées. Or, nous connaissons sa définition de l'espèce : c'est une succession d'individus semblables qui se perpétuent; l'espèce descend d'un prototype dont le moule se conserve. Dans son sein se produisent des variations notables qui, lorsqu'elles persistent, portent le nom de races. La conservation en

(1) P. Topinard, *Eléments d'Anthropologie générale*, Paris, 1885, pp. 32-33.

est assurée par la fécondité des unions entre individus de même espèce, tandis que les unions d'individus d'espèces différentes sont directement ou indirectement stériles.

Les causes de ces variations, en ce qui concerne les animaux consistent dans l'influence des climats et l'action de l'homme. Pour ce qui concerne l'espèce humaine, Buffon en admet l'unité et explique l'apparition des races différentes par l'influence du milieu physique. Des variations individuelles et accidentelles se sont produites qui, en se répétant sur un grand nombre d'hommes sont devenues générales et constantes. Si les mêmes influences se produisaient en sens inverse il est très probable que ces variétés constantes disparaîtraient à la longue ou se différencieraient. *Les races n'ont donc pour Buffon que la durée et la consistance que leur octroyent les milieux reflétés.*

Leur nombre est indéterminé et s'accroît encore par la fertilité de leurs croisements qui les fondent et les diversifient à la fois.

Buffon professe, remarque Topinard (1), la doctrine de la création des races par le milieu, défendue pour l'homme comme pour l'animal par les monogénistes : *la doctrine de la variation indépendante dans le sein de l'espèce et nulle au delà....* Buffon est réclamé par les classiques comme leur chef le plus éloigné. L'anthropologie est donc une science de simple classification des races humaines dont on explique habituellement la diversité par l'influence des causes externes. On n'envisage point les races sous l'angle de l'historicité, c'est-à-dire à partir de leur évolution d'un prototype particulier à chacune d'elles et sans traits communs avec les autres groupes ethniques. La question est traitée sous son aspect logique et non historico-biologique.

---

(1) Topinard, *op. cit.*, p. 47.

La division des groupes humains en un certain nombre de races ou d'embranchements était à l'ordre de jour, vers la fin du XVIII[e] siècle. Et ce besoin de classification se manifestait surtout chez les monogénistes. On distingue trois, quatre au cinq races, qu'on cherche à diversifier d'après certains caractères somatiques.

C'est sur la recherche de ces caractères que porte l'effort de la jeune science. Blumenbach, on le sait, est le fondateur de la crâniométrie, qui devait remporter tant de succès au XIX[e] siècle (1).

Bref, vers 1800, l'anthropologie était fondée dans ses parties essentielles — et elle s'orientait dans l'axe de Buffon : elle étudiait un aspect de la vie de l'homme sur le globe, l'aspect anatomique, et se proposait de montrer comment l'influence des facteurs physiques avait modifié la structure de l'homme primitif, et provoqué l'éclosion de races distinctes par divers caractères somatiques.

De 1800 à 1850, les monogénistes comptent dans leurs rangs deux grands noms, ceux de *Cuvier* et de *Prichard*.

La définition de l'espèce donnée par Cuvier (2) indique assez dans quel sens son esprit est orienté. L'espèce est la réunion des individus descendant les uns des autres ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux. Les variations dans le sens de l'espèce sont maintenues dans les limites étroites : les variétés sont des subdivisions de l'espèce, qui remonte, elle, à l'origine des chaos.

Prichard (3) s'inspire de Blumenbach et de Linné.

Deux doctrines, dit-il, sont en présence sur l'origine de l'homme : celle des autochtones, qui explique par une diversité originelle les différences somatiques des races et

---

(1) Blumenbach est surtout connu par ses *Decades Craniorum*, ouvrage commencé en 1790 et achevé seulement en 1873.

(2) Dans *Introduction au règne animal* (1816).

(3) Principal ouvrage : *Researches into the physical history of Mankind*, London, 1836, 5 vol. Cf. Topinard, *op. cit.*, p. 81.

leurs différences linguistiques, morales, intellectuelles, ethnographiques; celle de l'unité de l'humanité, telle que l'enseigne l'Ecriture et que le professait Linné.

Prichard défend la seconde thèse. Les variétés ne diffèrent pas dans des limites plus étendues chez l'homme que chez les espèces animales, par les caractères physiques et physiologiques.

Les races humaines présentent les mêmes maladies sauf les différences locales provenant du climat. Les races croisées chez l'homme sont aussi prospères que les races mêmes dont elles proviennent. Les différences psychiques observées dans l'humanité ne sont pas plus grandes que celles qu'on observe chez les animaux dans le sein d'une même espèce. Donc les différentes races dispersées à la surface du globe sont des variétés permanentes dans le sens d'une espèce humaine unique.

Il y a sans doute quelques polygénistes : Virey, Bory de St-Vincent, Auguste Desmoulins, en France; Steffens, Leupoldt, Kapp, Carus, en Allemagne (1). Mais ils sont peu écoutés dans cette première phase que Topinard appelle la phase franco-anglaise. Prichard conserve son prestige jusqu'au bout.

Les anthropologues en vue de l'époque défendent l'unité de l'espèce humaine, alors que la théorie des races est déjà formulée dans ses parties essentielles par des philosophes, des philologues et de publicistes.

Ce sont donc des auteurs la plupart du temps étrangers aux sciences naturelles qui se font les propagateurs de cette doctrine et qui recouvrent d'un superficiel vernis anthropologiques des thèses politiques ou sociales.

* * *

(1) Virey, *Histoire naturelle du genre humain.* Paris, 1801 (2 vol) ; Bory de Saint-Vincent. *L'Homme. Essai zoologique sur le genre humain.* Paris, 1827 ; A. Desmoulins, *Histoire naturelle des races humaines.* Paris, 1826. (Desmoulins attaque violemment Cuvier); Sur les polygénistes allemands, cf. Th. Bieder, *Die deutsche Rassenforschung und ihre Ausprägung in Dr Ludwig Woltmann* ; Mannus, II, 1910, pp. 162 et suiv.

En France, nous l'avons déjà vu, la doctrine sert de justification aux luttes sociales, mais ne revêt aucun aspect purement ethnique.

La grande affaire, pendant la première moitié du XIX[e] siècle, c'est d'assurer le maintien des conquêtes de la Révolution et de garantir le progrès des institutions démocratiques. Sous l'empire du radicalisme révolutionnaire inspiré par Jean-Jacques on croit surtout à la « bonne nature », à l'égalité de tous les hommes, généreux, vertueux et sociables. C'était une mystique un peu naïve, romanesque et candide qui provenait en ligne directe de Platon et des descriptions idéalisées que d'honnêtes missionnaires ou d'inventifs encyclopédistes avaient faites des sauvages ou des peuples non Européens. Les Français se figuraient très sincèrement qu'ils apportaient à toutes les nations, avec la république, l'âge d'or où les hommes, pratiquant le culte de la raison souveraine, vivraient heureux sous l'égide de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

La conception était donc démocratique, égalitaire et cosmopolite. Impossible d'y introduire aucun élément ethnique ou farouchement national.

Des tempéraments comme Rousseau, Fourier, Babœuf, Saint-Simon, Proudhon, désireux d'établir sur la terre la cité céleste et farcis d'utopies humanitaires ne goûtaient guère la dialectique cruelle des philosophes naturalistes. Leur esprit, épris d'uniformité, perdait de vue la diversité des individus. Mais lorsqu'on s'aventurait sur le terrain social, on pouvait faire jouer le mécanisme, en opposant l'une à l'autre la « race » nobiliaire, descendante des Germains conquérants, et la « race » populaire, descendante des esclaves gallo-romains.

Nous avons esquissé au chapitre précédent les avatars de la « théorie des classes » de Boulainvilliers à la Révolution française. Durant la première moitié du siècle, elle se développe dans la même direction.

A l'apostrophe de Sieyès, menaçant de renvoyer dans leurs forêts de Franconie les féodaux qui n'auraient jamais dû en sortir, M. de Montlosier (1) se chargea de répondre. A travers ces pages passionnées et vindicatives, on sent bouillonner la colère d'un homme qui fut dépouillé par les vainqueurs de 1789.

Montlosier revendique pour la noblesse l'honneur d'être le vrai peuple français, postérité des hommes libres des trois races qui se mêlèrent autrefois sur le sol de la Gaule.

Le tiers est un peuple nouveau, issu des esclaves et des tributaires de toutes les races et de toutes les époques. Jusqu'au XII[e] siècle, le peuple libre avait seul gouverné l'Etat; mais depuis lors, le nouveau peuple l'a peu à peu dépouillé de son pouvoir et de ses droits héréditaires. L'usurpation a été couronnée en 1789.

Dans ses luttes séculaires contre la bougeoisie et les communes, la noblesse française a soutenu une juste cause et défendu d'incontestables droits. Les Gaulois commandaient déjà à des tributaires et à des esclaves : l'invasion franque n'apporta aucune innovation à la coutume. Tous les hommes libres purent adopter la loi salique.

Les distinctions d'origine s'effacèrent, de sorte que la nationalité franque s'étendit par degrés à tous les habitants de la Gaule, moins les tributaires et les esclaves. M. De Montlosier, en féodal féru de sa lignée, loue les mœurs aristocratiques des Germains : le service personnel, avili chez les autres nations, était à leurs yeux, quelque chose de noble; prendre quelqu'un dans sa domesticité, c'était lui accorder une distinction particulière. Ainsi les Francs rendirent les esclaves domestiques à la culture des terres et abolirent la servitude personnelle. Les villes

(1) Dans son livre *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours.* Ecrit à la demande de Napoléon qui voulait s'attacher l'antique noblesse et paralyser l'élan révolutionnaire, il demeura en manuscrit jusqu'en 1814. Son auteur n'avait osé le publier même sous Napoléon.

furent délaissées pour la campagne, perdirent leurs sénats, leurs décurions, ne furent plus peuplées que d'artisans tributaires. L'organisation municipale romaine disparut. Les domaines francs devinrent des châteaux. Tous les hommes libres délibérèrent sur la chose publique

Mais à partir du XII[e] siècle, la situation se modifie. L'établissement des communes élève tout à coup la franchise des masses de tributaires. Le nombre commence à balancer la valeur. Faute énorme, s'il en fut, car c'était appeler au partage des droits une classe immense qui n'était point préparée à un si grand honneur, car elle conservait des mœurs, des habitudes et des professions serviles (1).

Remarquons en passant l'orgueilleuse fierté du seigneur qui se croit apte à gérer l'Etat, non point grâce à ses mérites personnels, mais par la vertu du sang qui l'a fait noble. C'est bien une doctrine d'hérédité.

Sa colère éclate contre la puissance royale qui réalise graduellement l'unité sociale, l'égalité civile, qui introduit partout des mœurs romaines et le droit romain. Les deux « peuples » étrangers l'un à l'autre, se heurtent et se combattent sans trêve. L'un, tout antique, regarde vers le passé, se retranche dans sa dignité, s'empare de tout le lustre; l'autre, tout nouveau, cherche à gagner de l'importance et s'empare de toute la force. Le nouveau magistrat repousse sans cesse une constitution qu'il ne connaît pas ou n'a connue que dans une situation qui lui rappelle de douloureux souvenirs. Ainsi, toutes les lois sont d'un jour et d'un moment. La liberté, la franchise, le droit public nouveaux détruisent la liberté, la franchise, le droit public anciens. Les lois de France deviennent étrangères; les lois étrangères, les lois de France.

« Les libertés de l'ancien peuple ne s'appellent plus que

(1) *Monarchie française*, I, pp. 41, 141 et 152.

privilèges : son ancienne indépendance, barbarie ». Les propriétés mobilières se balancent avec les immobilières, l'argent avec la terre, les villes avec les châteaux. La science rivalise avec le courage, l'esprit avec l'honneur, le commerce et l'industrie avec les armes (1).

Décidément, ce M. de Montlosier est doué d'une verve endiablée. Il excelle, dit A. Thierry (2), à opposer les deux principes qui se sont combattus pendant sept siècles : la lutte entre la vie civile et les instincts de la vie barbare, adoucis par le christianisme et colorés par le sentiment de l'honneur, la foi jurée d'homme à homme; entre l'égalité devant la loi et l'inégalité héréditaire sous la sanction de la coutume, entre l'unité nationale et le morcellement de la souveraineté; entre les mœurs romaines et les mœurs germaniques. Oui, le problème est bien posé, mais très mal résolu.

On comprend qu'il défende la tradition historique et la valeur de la coutume contre l'idéologie radicale et violente des révolutionnaires.

On conçoit qu'il suive les traces de Bonald et de Maistre faisant le procès du nouvel ordre de choses. Mais quelle singulière idée de transformer la tradition spirituelle en hérédité biologique et d'interdire au peuple l'accès de la république, non parce que son éducation civique n'est point faite, mais parce que son sang servile le prive à jamais de cet honneur. Ce n'est plus être prudemment conservateur, mais franchement « réactionnaire » dans le sens péjoratif du mot. Et les violences de la populace vis-à-vis de gens aussi férus de la valeur du sang sont plus que compréhensibles.

Augustin Thierry (3) (1795-1865) a également admis

(1) *Monarchie française*, I, p. 163.

(2) A. Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, p. 190.

(3) Cf. C. Jullian, dans *Rev. de synthèse historique*, XIII, 1906, pp. 129 et suiv. ; E. Fueter, *op. cit.*, pp. 559 et suiv. ; L. Halphen, *L'Histoire en France depuis cent ans*, Paris, 1911, pp. 22 et suiv.

cette bizarre thèse de deux « nationalités », l'une germanico-aristocratique, l'autre gauloise-démocratique luttant contre l'autre pour la prééminence : son histoire de la conquête des Normands en Angleterre devait montrer comment la domination d'une « race » étrangère s'établissait sur la population indigène. Thierry, en se mettant au service des opprimés, continuait la lignée des adversaires de Boulainvilliers et de Montlosier. Les *Récits mérovingiens;* les *Lettres sur l'histoire de France; Dix ans d'études historiques; L'Essai sur l'histoire de la formation du Tiers Etat* font appel à la même philosophie : le conflit entre deux « nations », l'une noble et germanique, l'autre prolétarienne et gallo-romaine. D'après lui, tout mouvement social dans l'histoire de France manifeste l'opposition de ces deux populations, de ces deux *natures* distinctes (1). L'élimination progressive de la « race » germanique a amené la réalisation progressive de l'âme française, gallo-romaine. « Ce n'est pas, écrit-il, sans de profondes convulsions que les deux peuples dont nous sommes les fils ont pu être réduits à un seul, et il a fallu bien des siècles avant que les noms nationaux, les souvenirs de race, la diversité même du langage eussent disparu.... Il n'est peut-être pas un seul peuple de l'Europe moderne qui ne présente encore des traces vivantes de la diversité des races d'hommes qui, à la longue, se sont agrégées sur son territoire. Cette variété se présente sous différents aspects : tantôt une complète séparation d'idiomes, de traditions locales, de sentiments politiques et une sorte d'hostilité instinctive, distinguant de la grande masse nationale la population de certains cantons étendus; tantôt une simple différence de dialecte ou même d'accentuation marque, quoique d'une manière plus faible, la limite des établissements fondés par des peuples d'origines diverses, et longtemps séparés par de profondes inimitiés. Plus on se

(1) A. Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre*, Introduction, pp. 3-6.

reporte en arrière du temps où nous vivons, plus on trouve que ces variétés se prononcent on aperçoit clairement l'existence de plusieurs peuples dans l'enceinte géographique qui porte le nom d'un seul.... Les vaincus de diverses époques se sont trouvés, pour ainsi dire, *rangés par couches de populations* dans les différents sens où s'étaient dirigées les grandes migrations des peuples.

Les erreurs de Thierry sautent aux yeux : confusion de race et de langue qu'il pousse jusqu'à ses dernières conséquences (les variétés dialectales même marquent des différences ethniques); confusion de races et de classes : ces peuples diversifiés sont rangés en « classes » sociales, en couches de populations hostiles les unes aux autres.

L'influence d'Augustin Thierry a contribué singulièrement à répandre ces fausses idées. Son frère, Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois* (1828) et dans son *Histoire des successeurs d'Attila;* Henri Martin, l'auteur de l'*Histoire de France,* ont suivi son fâcheux exemple. Elle s'est exercée également dans un autre domaine : celui de l'ethnologie.

Le naturaliste William Edwards, en 1829, se déclara partisan du racisme de Thierry et écrivit à son frère Amédée une lettre publique sous le titre suivant : *Des caractères physiologiques des races humaines, considérés dans leurs rapports avec l'histoire* (1).

Rien ne montre mieux que les termes de cette lettre l'affinité qui existe entre le romantisme national et le matérialisme. Ce qui vous intéresse, dit-il, c'est de savoir si les groupes *qui forment le genre humain ont des caractères physiques reconnaissables* et jusqu'à quel point la distinction que *l'histoire établit parmi les peuples peuvent s'accorder avec celles de la nature* (parallélisme physico-psychique).

---

(1) Cette lettre figure dans les Mémoires de la Société Ethnologique de France, t. 1, 1841, pp. 1 et suiv.

Edwards espère donc « retrouver les anciens peuples dans les modernes » et, ayant passé en revue tous les éléments du problème (action des climats, des croisements, causes d'extinction des races), il conclut « que les principaux caractères *physiques* d'un peuple peuvent se conserver à travers une longue suite de siècles dans une grande partie de la population, malgré l'influence du climat, le mélange des races, les invasions étrangères et les progrès de la civilisation ». C'est sous l'empire de ces faux principes que fut fondée, par Edwards, la Société ethnologique de Paris (1839).

Raynouard, dans son *Histoire du droit municipal en France* (1829), incline vers les thèses de Dubos; la conquête franque ne provoqua pas de bouleversement social, mais une simple révolution administrative. C'est un éloquent défenseur du tiers état et de la bourgeoisie libérale.

« Son *Histoire du droit municipal*, dit L. Halphen, s'encadre entre une protestation contre les gouvernements qui osent mépriser des franchises fondées sur le droit naturel, sur l'équité et sur la possession de dix-huit siècles, et une menaçante pétition à Louis XVIII, qualifié cependant, pour la circonstance, de restaurateur de la liberté (1). »

Guizot (2) (1787-1874) estime que la Révolution française a été une guerre *entre peuples étrangers*.

Depuis plus de treize siècles, la France contenait un peuple vainqueur et un peuple vaincu. Le gouvernement national s'est efforcé de rapprocher les *deux races distinctes*, mais malgré tous les efforts, *la division primitive a traversé leur cours et résisté à leur action*. (Confusion entre classes et races, et croyance à la perpé-

---

(1) L. Halphen, *L'Histoire en France depuis cent ans*. Paris, 1913, p. 30. Cf. Raynouard, *op. cit.*, I, pp. 2-8.

(2) Guizot est surtout connu par son *Histoire de la civilisation en Europe*, son *Histoire de la civilisation en France* et son *Histoire de la Révolution d'Angleterre* ; cf. A. Bardoux, *Guizot*. Paris, 1894 ; Fueter, *Hist. de l'Historiographie*, pp. 632 et suiv. ; L. Halphen, *op. cit.*, pp. 31-32.

tuité des caractères biologiques.) Le peuple est non seulement personnifié, mais comparé à un organisme vivant. C'est son génie mystérieux qui fait tout, véritable *deus ex machina* de l'histoire. Principe qui correspond tout à fait à celui de Fichte et des romantiques allemands, à cette différence que le peuple est pris d'un côté dans l'acception de classe sociale (opposée à la noblesse), de l'autre dans l'acception d'unité ethnique (opposée aux autres nations). Mais le fatalisme historique est le même. La société a évolué dans telle direction, parce qu'elle ne pouvait évoluer autrement. Guizot, Thiers, Mignet, partagent sous ce rapport les mêmes opinions. Pour Guizot, dit M. Halphen, la civilisation moderne est sortie du chaos de l'époque barbare qui conduisit nécessairement à la féodalité, laquelle fut ce qu'elle devait être et fit ce qu'elle devait faire, en préparant les voies à la royauté; la royauté a préparé les voies à la Révolution, parce que le « peuple » par son opinion, par son mouvement intellectuel, se mêle à tout, parvient à tout, et possède seul l'autorité morale qui est la véritable autorité.

Le peuple est donc une entité collective et organique, une race en un mot, douée de vie et de sentiment, agissant en vertu de forces naturelles mystérieuses et se réalisant, *parce que telle est la volonté de la nature*. L'esprit de Fichte et de Hegel, introduit en France par Victor Cousin et Edgard Quinet, le virus du romantisme allemand, inoculé à la France par M^me^ de Staël, ont visiblement atteint les historiens français de la Restauration et de l'époque orléaniste.

Mignet (1) fait également du « peuple » une personne vivante et agissante, et chargée de se réaliser fatalement dans le cours de l'histoire. Il observe que, jusqu'à l'établissement du Directoire, chacune des classes qui

(1) Connu par son *Histoire de la Révolution française*. Cf. HALPHEN, *op. cit.*, p. 33.

composait la nation tâcha de s'emparer du gouvernement.

Michelet [1] (1798-1874) décrit avec un enthousiasme lyrique les luttes et les victoires du « peuple » qu'il associe aux luttes et aux victoires de la « nation ». Il célèbre le génie national français dont le rôle principal est d'assurer le triomphe de la démocratie humanitaire. Il rejoint par Fichte et les philosophes de son école, qui assignaient au peuple allemand la mission d'éveiller la liberté dans le monde. En confondant nationalisme et démocratie, Michelet, bien qu'imbu d'anticléricalisme, a pu faire l'éloge du moyen âge, expression du génie populaire français, et en même temps des héros de la Révolution qu'il honore comme des « Saints » nationaux.

Après avoir vénéré Vico, Michelet s'était pris d'admiration pour Augustin Thierry. Dès l'*Histoire Romaine* (1831) il déclare que c'est la gloire de *Niebuhr* d'avoir, dès 1812, douze ans avant l'admirable ouvrage de Thierry, *compris toute l'importance de la question des races.*

Aussi a-t-il fait suivre la théorie des races irréductibles les unes aux autres en l'appliquant aux différentes provinces françaises, dont les tendances sont dites à l'avance par la terre qui les nourrit et les modifie à la longue.

Ces indications confirment notre opinion que toute la théorie des races en France est surtout une doctrine de classes et que les publicistes français ne se sont guère prévalus d'une prétendue supériorité ethnique vis-à-vis des nations voisines. La seule qualité qu'ils réclament, c'est la générosité avec laquelle la France apporte aux autres peuples la liberté démocratique.

Peu d'écrivains ont souligné les prétendues *différences*

---

[1] Principal ouvrage : *Histoire de France* (1833-1862). Sur lui G. Monod, *Jules Michelet.* Paris, 1905, et *Rev. de Synthèse historique,* XVII, 1908, pp. 261 et suiv. ; J. Brunhe, *Etude sur Michelet,* 1898 ; E. Fueter, *op. cit.,* pp. 564 et suiv. ; L. Halphen, *op. cit.,* pp. 81 et suiv.

mentales qui sépareraient la race « française » ou les « races » latines des races germaniques.

Il y a cependant des exceptions. M^me^ de Staël d'abord qui, dans son livre *L'Allemagne*, inspiré par Schlegel, a insisté sur les qualités raciales qui distinguent les peuples. Elle enseigne que les Allemands, les Suisses, les Anglais, les Suédois, les Danois, les Hollandais appartiennent à la race teutonique (1); que les nations germaniques trahissent moins de penchant pour les idées abstraites que les peuples latins; que l'esprit d'indépendance, les vertus de dignité, de fidélité et de bonté caractérisent ces peuples; que la stérilité de la littérature française pourrait être renouvelée par la sève germanique; que le protestantisme a ouvert le Nord aux lumières et maintenu le Midi dans l'ignorance.

Stendhal, au contraire, a glorifié le Midi et dénigré le Septentrion. Il reproche aux hommes du Nord, chose tout à fait inattendue, leur manque de virilité, leur absence d'énergie, leur timidité, leurs sentiments sociaux (2) alors que les partisans des races prétendument supérieures du Nord se sont toujours vantés de leur énergie et de leur ténacité, qu'ils opposaient à la passivité et à l'indolence des races méridionales! Cet exemple démontre mieux que toute argumentation l'incertitude qui plane sur ces prétendues caractères psychologiques des peuples. Quoi qu'il en soit, Stendhal proclame l'homme du Midi supérieur à l'homme du Nord. Il se déclare républicain, et ennemi des vilenies féodales. En cela, il suit la classification consacrée par les polémiques à l'époque de la Révolution. Il offre avec Gobineau une antithèse marquée, par sa

---

(1) Cf. le curieux article de J. Péladan, *La guerre des Idées, L'Allemagne de M^me^ de Staël et celle d'Henri Heine*, Rev. hebdom., 28 août 1916, pp. 457 et suiv.

(2) Cf. E. Seillière, *Le Mal romantique*. Paris, 1908, pp. 283-286, 292, 293 et 297.

prédilection pour les « Africains calabrais », violents, passionnés, sensuels, mais amis des arts.

* * *

Pendant le premier quart du XIX[e] siècle, l'Angleterre qui avait combattu Napoléon avec tant d'acharnement laissait cependant pénétrer chez elle les idées libérales et démocratiques. L'intellectualisme s'était associé aux progrès de la bourgeoisie et de la technique industrielle. Les théories économiques, connues sous le nom de Manchestérianisme, préconisaient le libre-échange et le cosmopolitisme. Elles ont rencontré leur systématisation dans Stuart-Mill, Ricards, Malthus, Cobden et plus tard dans Spencer. Malheureusement le froid effort de cette pensée trop rationnelle et trop relative, trop simple et trop pratique, trop fascinée par le mécanisme universel, trop agnostique et trop peu spéculative, devait provoquer une formidable réaction de la sensibilité. Cette réaction s'est exprimée dans le retour aux vieilles coutumes, l'historicisme, le triomphe des torys, le mysticisme religieux, la haine du scientifique, la solidarité nationale, l'impérialisme, le prophétisme. Il se produit en Angleterre le même phénomène qu'en Allemagne : la naissance et le développement rapide du romantisme. De plus le romantisme anglais accuse des traits communs avec le romantisme allemand, parce qu'au même moment, la philosophie kantienne et postkantienne se glisse en Angleterre.

Carlyle est l'homme des temps nouveaux en compagnie de Ruskin. L'étude la plus pénétrante et la plus fine que nous possédions sur Carlyle a été écrite par Jacques Bardoux, dans son *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine* (1906).

M. Bardoux montre que Carlyle, comme la plupart des auteurs anglais, établit un lien étroit entre la pensée et la sensibilité, l'idée et l'acte. Il ne peut juger « impersonnelle-

ment », approuver ou blâmer une idée sans l'aimer ou la haïr ni apprécier un sentiment et une sensation sans tenir compte de ses répercussions intellectuelles. *Il pense donc concrètement, il émet des pensées sensibles* (1).

Son tempérament — M. Bardoux n'y a pas songé — concordait avec celui des philosophes allemands post-kantiens qui *faisaient sortir la pensée de la sensation* et pensaient ainsi concrètement. Carlyle penchait donc vers le pragmatisme par les doctrines de force vitale, organisées en vue de l'utilité directe et se détournait du culte de l'intelligence *dont le produit, le concept, requiert, de par sa nature abstraite, l'impersonnalité.* Aussi cet homme de génie n'était pas très intelligent. La pensée de Carlyle participe toujours à ses étroitesses et à ses partialités. Il détestait par exemple l'éducation classique qui donne aux écrivains français le goût des méthodes abstraites et des contructions synthétiques. Il détestait, par répugnance pour l'abstraction, l'égalité politique et le régime démocratique; la pensée concrète de Carlyle, son âme puritaine, sa doctrine aristocratique étaient heurtées à la fois, dit M. Bardoux. Sa haine pour la France n'a même pas désarmé en 1870. Il ne rougit pas d'écrire au *Times :* « Le fait que la noble, patiente, profonde, précise et solide Allemagne soit enfin soudée en une nation, et devienne la reine du continent, à la place de la vaporeuse, gesticulante, batailleuse, agitée et par trop sensitive France, me paraît de tous les événements politiques qui se sont déroulés de mon temps, celui qui donne le plus d'espérances (2) ». Pour son édification, cet homme aurait dû vivre le 2 août 1914.

---

(1) Bardoux, *Psychologie de l'Angleterre contemporaine*, I, p. 178. *Sur* Carlyle, cf. notamment Fischer, Th. Carlyle. Londres, 1881 ; Hensel (Th.), *Carlyle*, 2e édit. Londres, 1907 ; Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, pp. 507 et suiv. ; Augustus Ralli, *Guide to Carlyle*. Londres, 1920.

(2) Carlyle, *The Heroes*, édit. Chapman et Hall, p. 201.

Les prédictions morales et humanitaires qui émaillent ses œuvres de-ci de-là, ne doivent point donner le change sur la véritable portée de sa doctrine. En bon romantique, Carlyle divinise la nature. Expression palpable de Dieu, elle participe à ses attributs : elle est donc infaillible et toute-puissante. Les *faits* sont des lois éternelles et rien ne prévaut contre eux. Dans l'ordre moral, ce principe aboutit à l'identité du succès et de la justice, de la force et du droit.

Qu'est-ce que l'injustice, écrit-il? Un autre mot pour désordre, mensonge, irréalité, une chose que la nature née véridique, parce qu'« elle n'est pas un chaos, et un vain fantôme aux tourbillons inutiles, rejette et désavoue » (1).

Carlyle applique les mêmes principes aux peuples qu'aux individus. Le succès durable est le critérium de la justice.

La conquête qui nous semble une injustice et un abus de la force, dès qu'elle devient permanente, grâce aux services qu'elle rend aux conquis et aux conquérants, reçoit la sanction de l'équité.

La Nature étant synonyme de force, toutes les individualités, toutes les collectivités qui participent à cette énergie, portent l'empreinte et partagent l'autorité de la Divinité : la Force, c'est le Droit.

Le grand moteur des actions humaines, des individus comme des collectivités, c'est la lutte. L'homme est né pour se battre. Toute bataille est le conflit, poussiéreux d'énergies dont chacune se considère comme la plus forte, c'est-à-dire la plus juste. Le destin décide qui doit l'emporter.

Carlyle célèbre donc le triomphe complet de la diversité. La vie de la Nature divine se traduit sous nos yeux par l'action d'une énergie diversifiée à l'infini.

---

(1) Carlyle, *Critical and Miscellaneous Essays*, t. VI, p. 133.

Travailler, agir, c'est communier avec la nature. Le pragmatisme utilitaire s'exprime ici dans toute sa netteté. Carlyle ne professe que dédain pour les orateurs et les logiciens qui ne combinent que des mots. « L'intelligence ne consiste pas à faire œuvre d'orateur et de logicien, mais à voir et à constater. » La vertu, *virtus*, le propre de l'homme, du héros n'est pas l'art de parler nettement avec la régularité d'un acteur : c'est avant tout *ce que les Allemands appellent si bien « Tugend »*, le courage et la faculté d'agir (1). « Celui qui est doué de méthode, de fidélité et de vaillance, écrit-il encore... celui qui sait voir dans ce que sont telles choses, dans les conséquences qui en sortiront, qui a l'œil pour voir et la main pour faire, celui qui est apte à administrer, diriger, commander en chef, voilà l'homme fort (2). »

Carlyle reconnaît aux groupements une vie propre, distincte de celle des individus. Dans sa conception rigoureuse des lois naturelles, écrit J. Bardoux, il annonce les formules absolues de la biologie contemporaine (3).

Il dit que l'Etat est une réalité. La nationalité anglaise formée par les lents efforts des générations disparues, développée par l'habitude et l'imitation, est un fait *réel*, « une seconde peau qui se substitue à la première » (4). Et puisque l'homme, pour vaincre dans la concurrence vitale, doit être fort, la collectivité, individualité biologique, doit être forte. L'autorité doit reposer dans la main des forts, s'exercer sans obstacle, pour rassembler d'un même élan et vers le même but, toutes les énergies nationales.

Les groupements aristocratiques, autoritaires et militaires ont droit à la sympathie de l'historien et du moraliste.

Des organisations sociales, fondées sur l'égalité, sont

---

(1) Carlyle, *Critical and Miscellaneous Essays*, t. VI, p. 135.
(2) J. Bardoux, *op. cit.*, I, p. 190.
(3) Carlyle, *Past and Present*, éd. cit., p. 115.
(4) *Critical and Miscellaneous Essays*, VI, p. 145.

condamnées par la nature et par l'histoire. Carlyle fait une charge à fond contre la démocratie. « Rome et Athènes sont des thèmes pour les écoles » (1). Une aristocratie et un clergé, une classe gouvernante et une classe enseignante, sont une nécessité naturelle. On pourrait approuver cette doctrine de l'autorité, si Carlyle ne s'empressait de détruire ce qu'il a si laborieusement construit. Car pour lui, les hommes aptes au commandement, ce ne sont ni les plus intelligents, ni les plus cultivés, ni les plus compétents, mais les « génies » désignés par un droit divin, vrai, éternel, jamais prescrit. Cette marque de prédestination pourra se lire « sur le front d'un pauvre bouvier » (2). On reconnaîtra ces hommes prédestinés à ce qu'ils se tiennent à l'avant-garde des hommes, faisant face au péril qui fait reculer tous les autres effrayés.

L'aristocratie, c'est l'homme de force et d'audace, *the strong, daring man* (3).

Son autorité s'exercera avec la rigueur d'une supériorité qui ne se discute pas, parce qu'elle a son origine dans les sources mêmes de la vie. Les autres hommes, non marqués par le signe, n'ont qu'à obéir passivement, comme à la caserne.

Aussi, comprend-on l'admiration de Carlyle pour Frédéric II et la monarchie prussienne.

Il ne perd d'ailleurs pas l'occasion de produire des exemples pratiques. Il justifie le refoulement des Celtes dans leurs montagnes par les Saxons envahisseurs, grâce au raisonnement suivant: Avant l'arrivée des Celtes, les bisons et les loups occupaient la Grande-Bretagne. Les Celtes en chassèrent les bisons et les loups. C'était leur droit parce qu'ils avaient plus de force pour rendre la terre productive. Lorsque les Saxons arrivèrent, ils chassèrent

---

(1) *Latter days pamphlets*, éd. cit., p. 130.
(2) *The Herroes*, p. 213.
(3) *Critical and Miscellaneous Essays*, VI, p. 159.

les Gallois. C'était leur droit, pour le même motif. C'était leur droit car ils étaient les plus forts.

Ces citations et ces analyses suffisent. Elles prouvent, sans l'ombre d'un doute, que Carlyle est un précurseur des fanatiques de la race. Il a défendu toutes leurs théories fondamentales.

Divinisation de la Nature, énergie irrésistible, glorification de la diversité, exaltation de la Force et de la lutte, anti-intellectualisme et prédominance de l'action sur la spéculation, darwinisme avant la lettre, collectivité matérialisée et assimilée à un être organisé, culte du génie mystique et prédestiné qu'on peut appliquer à un individu, à un peuple ou à une caste héréditaire, enfin, croyance à la vertu du sang, puisque c'est par elle que s'affirme la vitalité de la nature créatrice.

Rassemblez toutes ces « pensées sensibles » en un tout et cimentez-les d'une matière plus ou moins solide, et la théorie des races est trouvée. Il n'y manque plus aucun élément essentiel. C'est pourquoi nous voyons en Carlyle un des promoteurs de l'impérialisme anglo-saxon dans ses manifestations les plus douteuses et les plus discutables.

Parmi les disciples de Carlyle, Froude (1) (1818-1894), puritain, nationaliste, admirateur des Tudors, a également préconisé le culte des héros et expliqué les doctrines raciales à l'histoire française et irlandaise.

Un autre historien, Freeman (2), prétendit que le caractère distinctif de la *race anglo-saxonne* était son amour de la liberté. Il ne croyait trouver des exemples louables de sagesse politique que dans l'antiquité classique et dans l'*Europe teutonne*. Il nourrissait un aveugle mépris pour les *races latines* et spécialement pour

---

(1) Sur Froude (dont l'ouvrage capital est *The History of England from the fall of Wolsey to the defeat of Spanish Armada*, 1856-1870). Cf. H. Paul, *The Life of Froude*. Londres, 1905 ; Fueter, *op. cit.*, pp. 572 et suiv.

(2) Freeman (1823-1892), auteur de l'*History of the Norman conquest of England*; cf. F. Harrison, *Tennyson, Ruskin, Mill and other litterary estimates*, 1899 ; Fueter, *op. cit.*, pp. 612 et suiv.

le Bonapartisme. Dans son *Histoire de la conquête normande*, il cherchait à démontrer que même sous les rois normands, les institutions anglo-saxonnes subsistèrent de fait. Freeman aboutissait donc à des conclusions diamétralement opposées à celles de Carlyle. Il avait puisé à des sources françaises particulièrement aux œuvres des encyclopédistes qui avaient voué une admiration sans mélange aux institutions anglaises. Il imaginait les « races latines » vouées, par leur essence intime, au despotisme et soumises à l'autorité absolue.

Les spéculations de Carlyle et de Freeman présentent un aspect commun : elles affichent un égal mépris pour les races latines ou celtiques. Mais alors que Carlyle les condamne parce qu'elles portent l'empreinte de l'esprit classique et se réclament de la démocratie anarchique, Freeman leur reproche précisément leur soumission et leur prédisposition au despotisme!

Singulière contradiction de théoriciens qui se réclament du même principe.

Motley, distinguant en Hollande le Gaulois des Germains, apprenait à ses lecteurs que les Germains pratiquaient le monothéisme, que la pureté de leur religion s'altéra au contact du voisinage celtique, et que le Germain était loyal et le Celte dissolu (1).

Ch. Kingsley fut aussi un apôtre de l'impérialisme anglo-saxon. Dans ses lectures professorales sur les Romains et les Teutons, il enseigne gravement que *the hosts of our forefathers were the hosts of God* (2). Fermé aux idées générales, rebelle à une discipline logique il fait appel à la volonté, l'énergie. Il rappelle à son peuple, héritier des Juifs dispersés, les bienfaits dont Dieu l'avait comblé, et les terres vierges qu'il lui a réservées.

---

(1) Cf. J.-M. Robertson, *The Germans*, London, 1916, p. 20 et Bardoux, *Essai*, I. pp. 244-245.

(2) Cf. Robertson, *op. cit.*, *ibid.*

Par là Kingsley indique la voie dans laquelle va s'engager l'impérialisme anglo-saxon : la voie coloniale.

Tel est, en effet, le caractère spécial que présente la théorie raciale en Angleterre : elle invite les Anglais à s'emparer de toutes les terres vacantes du monde et d'y fonder des « settlements » de hardis pionniers qui mettront en valeur ces territoires abandonnés à des races inférieures.

Le *leitmotiv* Anglo-Saxon contre Celte, répétition du motif Germain contre Latin, ne pouvait fournir nature à de longs développements dans les îles Britanniques.

Les Anglais n'ayant pas de politique continentale précise, ni une ligne de frontière à défendre ou à conquérir, se souciaient assez peu des dissertations pédantes sur les mérites respectifs des Germains et des Latins. Seuls la question irlandaise et l'antagonisme séculaire entre l'Angleterre et la verte Erin pouvaient susciter des querelles ethniques plus ou moins épineuses.

Mais les circonstances historiques et géographiques qui ont favorisé l'expansion coloniale britannique allaient provoquer une forme particulière du mécanisme racial : la mission impériale de l'Angleterre dans le monde.

Carlyle, Froude, l'esthète Ruskin sont les fondateurs de la théorie de concentration impérialiste (1).

Nous ne devons pas nous étonner de trouver Carlyle et Froude au premier rang des prophètes impériaux. Nous connaissons leurs idées belliqueuses, leur culte des héros, leur passion pour le déploiement de la force, leur ombrageux nationalisme, leur mysticisme farouche. Ecoutons Carlyle, chanter l'énergie britannique : les colonies sont des portions de l'Univers. Or les enfants de la Grande-Bretagne habitent maintenant *où les dieux ont sanctionné leurs efforts au point de proclamer qu'ils avaient un droit à y habiter* (2). Comme on le voit, c'est la

(1) Bardoux, *op. cit.*, p. 447.

(2) *Latter day pamphlets*, éd. cit., p. 153.

doctrine de *prédestination protestante* qui apparaît ici. De même qu'Israël était le peuple élu de Dieu pour faire retentir dans le monde le nom de Jahweh, ainsi le peuple anglais possède, de par sa nature essentielle et biologique, les vertus nécessaires pour assurer le salut de l'humanité. « Des continents fertiles, encore habités par des bêtes sauvages, lui appartiennent, dans lesquels toutes les populations malheureuses d'Europe pourraient se déverser et *rendre immédiatement humains* ces vieux et ces nouveaux mondes.

» Par l'éternelle volonté des dieux, ce rêve doit être un jour réalisé : ce rêve... a reçu l'ordre de commencer à être. »

Et voici la justification en bonne et due forme de l'exploitation des terres tropicales.

Pendant des siècles innombrables, depuis le premier jour où elles jaillirent boueuses, portées sur le dos des tremblements de terre, hors de leur lit sombre, dans les profondeurs de l'océan, et fumantes, saluèrent le soleil des tropiques jusqu'au moment où l'homme blanc les vit pour la première fois, il n'y a que trois cents ans — ces îles n'avaient produit que de la jungle, de la barbarie, des serpents empoisonnés et de la fièvre de marais : les nobles germes de la cannelle, du sucre, du café, du poivre noir et gris attendaient, endormis, le magicien blanc qui leur dirait de s'éveiller à la vie. « Donc, le blanc, parce qu'il rend ces terres fécondes, a le droit de les posséder et non seulement cela, de contraindre le pauvre bétail humain à travailler. » Chaque cocher ou charretier connaît son secret sans recourir à nos sermons et l'applique à ses chevaux comme la vraie méthode. Mais si votre nègre ne veut pas être persuadé? Dans ce cas, à n'en pas douter, on agira par la contrainte.

Belle réponse aux humanitaires qui, à la même heure, combattaient pour l'abolition de la traite des esclaves.

Réponse qui malheureusement ne tombera pas dans

l'oreille de sourds. Les surhommes et les insolents spécimens de la race blanche « prédestinée » ne manqueront pas dans l'épopée coloniale du XIX[e] siècle. Les exploits de ces élèves de Nietzsche et de Carlyle causeront peut-être un jour la perte de beaucoup de colonies européennes.

Ruskin, le pacifique Ruskin, qui, un des premiers a préconisé l'alliance de la France et de l'Angleterre et entrevu la nécessité pour maintenir la paix du monde et l'Entente Cordiale, réclama aussi la fondation ou l'extension de colonies de peuplement.

« Nous pouvons grouper en bataillons les plus aventureux et les plus ambitieux de nos jeunes hommes; nous pouvons les charger de la *plus vraie des missions à l'étranger;* ils fonderaient de nouveaux sièges d'autorité, de nouveaux centres de pensée, dans des terres incultes et abandonnées; ils conserveraient entier *l'amour pour la terre natale* aussi bien chez nos colons que chez nos soldats, leur apprenant à rester fidèles à la terre de leurs pères, dans le travail, non moins que sur le champ de bataille... ils établiraient des centres de production sous les latitudes et dans les endroits les plus propices; ils nous mettraient ainsi sur le pied d'une juste alliance et d'une harmonieuse coopération, *avec les habiletés de chaque race*, les sagesses de chaque tradition et de chaque langue. » Ruskin manifeste un idéalisme plus élevé que Carlyle. Il ne prêche pas l'extirpation des races noires compétentes. Mais l'idée, au fond, est la même : l'Angleterre pour remplir sa mission doit essaimer au delà des mers et créer de nouvelles patries qui feront rayonner autour d'elles les qualités d'organisation économique qui caractérisent la nationalité anglaise (1).

Ces vues méritent d'autant plus de retenir notre attention que les libre-échangistes, alors tout-puissants, envisageaient sans trop de regret l'éventualité de la perte des colonies ou leur séparation d'avec la mère patrie.

---

(1) Ruskin, *Crown of Wild Olive*, p. 159.

CHAPITRE IV.

La doctrine des races pendant la première moitié du XIX[e] siècle.

3. En Allemagne.

Le nationalisme allemand et l'esprit prussien. — Leur opposition à l'idée démocratique. — Herder. — Kant. — Fichte. — Hegel. — Les écrivains romantiques. — Arndt. — Goerres. — Schlegel. — List. — La question aryenne.

C'est en Allemagne que s'agitent les plus fougueux adversaires de la Révolution française. Et cela se conçoit; l'asolutisme rigide de la Prusse ne pouvait s'accommoder de conceptions qui sapaient les bases mêmes de son système politique. Or, c'était la Prusse qui avait joué le rôle capital dans la résurrection de l'Allemagne en 1813 et dans la lutte décisive contre Napoléon.

Les libéraux allemands avaient bien essayé d'appliquer les principes de la Révolution française, mais ils se préoccupaient avant tout de réaliser par ce moyen l'unité allemande en poursuivant l'œuvre napoléonienne. Le caractère cosmopolite et universel de l'idéologie révolutionnaire leur échappait complètement ou était omis de propos délibéré. Ils n'en retenaient que l'idée nationale de la grande Allemagne. Lorsqu'ils parlent du « peuple », ils ne songent aucunement au tiers état organisé marchant à la conquête de ses droits politiques, mais à l'entité ethnique spécifiquement allemande d'où procèdent, selon leur avis, toute culture et toute civilisation. Le peuple allemand englobe aussi bien les nobles que les bourgeois et les ouvriers, tandis que les écrivains français com-

prennent sous ce vocable les classes sociales inférieures, non seulement de la France, mais du monde entier.

La théorie des classes se mue donc chez eux en théorie proprement ethnique.

En outre, sous l'influence de l'esprit prussien, qui prend de plus en plus l'hégémonie, la doctrine revêt un aspect de dureté et de sévère autorité qui n'a finalement plus rien de commun avec la pensée démocratique venue de France.

Ces transformations, souvent imperceptibles s'observent particulièrement chez les grands ténors de la philosophie de Herder à Hegel.

Herder (1744-1803) continue jusqu'à un certain point le XVIII[e] siècle, par son culte de l'humanité et le cosmopolitisme qu'il professe en certains endroits de ses *Idées sur la philosophie de l'histoire* (1).

Il a subi fortement l'influence de Rousseau et s'enthousiasme comme lui pour la démocratie.

Cependant l'esprit classico-rationaliste n'est qu'un vernis sous lequel on découvre des traces de romantisme très avancé.

D'après G. Mehlis, Herder expose un système de philosophie de l'histoire qui « met en relief et avant tout le caractère de valeur de l'individualité » et à l'idée d'un but final et d'un progrès indéfini, il oppose celle de la perfection actuelle et toujours prescrite » (2).

---

(1) Sur HERDER, cf. R. FESTER, *Rousseau und die deutsche Geschichtsphilosophie*, 1890, pp. 45 et suiv. ; TH. GENTHE, *Der Kulturbegriff bei Herder*. Iena, 1902 ; F.-M. BRUNTSCH, *Die Idee der Entwickelung Herders*. Leipzig, 1904 ; A. FARINELLI, *L'umanita di Herder e il concetto della razza nella storia evolutiva del Spirito* (STUDI DI FILOLOGIA MODERNA, 1908) ; O. BRAUN, *Herder* (HISTORISCHE ZEITSCHRIFT, CX, 1913, pp. 292 et suiv.) ; E. KUHNEMANN, *Herders Personlichkeits in seiner weltanschaung* ; *Herders Leben*, 2[e] éd., 1912 ; E. FUETER, *Histoire de l'Historiographie*, trad. franç., 1914, pp. 507 et suiv. ; A. BOSSERT, *Herder* (COLLECTION DES GRANDS PHILOSOPHES) ; H. TRONGNON, *L'influence de Herder en France*. Paris, 1920 ; G. MEHLIS, *Lehrbuch der Geschichtsphilosophie*. Berlin, 1915, pp. 429 et suiv.

(2) G. MEHLIS, *op. cit.*, p. 509.

Ce langage, malgré son obscurité, dévoile cependant le fond de la pensée de Herder. Il dénote un adepte convaincu du principe de la diversité. Chaque être, chaque individu représente non seulement une valeur, ce qui est incontestable, mais une perfection en son genre, ce qui est absolument faux.

Herder en vient par conséquent à soutenir que l'individu est à lui-même sa propre loi et sa propre règle, puisqu'il représente une perfection actuelle, présente, non susceptible d'amélioration. N'oublions pas, pour comprendre son attitude, qu'il est pasteur protestant et que son éducation théologique l'a fortement influencé. Il s'intéressait surtout au rationalisme de l'*Aufklaerung* parce que celui-ci avait attaqué vigoureusement les superstitions catholiques. « Il allait, dit E. Fueter, jusqu'à prendre la défense de Gibbon contre la critique anglaise et trouver que l'historien anglais avait traité le christianisme très doucement » (1).

En outre, le vieil esprit luthérien rencontre la philosophie kantienne qui se forme à la même époque. Or, Kant et Luther représentent deux aspects du même subjectivisme.

Herder ne peut se décider, continue Mehlis, à établir une opposition radicale entre nature et culture.

Sans doute, mais Mehlis se voit contraint de reconnaître que la nature prend un peu trop d'empire dans son système, et que Herder tend à faire sortir l'intellectuel du matériel.

G. Mehlis ne semble d'ailleurs pas trop s'émouvoir. Il n'y a somme toute, pas d'opposition radicale entre ce qui fut à l'origine et ce qui est devenu.

L'histoire nous enseigne que le contact entre les peuples favorise leurs progrès et leur perfectionnement culturel.

---

(1) Fueter, *op. cit.*, p. 509.

Herder estime au contraire, que ce contact est néfaste (1) ou qu'en tout état de cause, il ne peut produire d'effets utiles, puisqu'un peuple ne développe, en son évolution, que des qualités intrinsèques que la nature lui conféra dès l'origine. Le processus est le même pour les individus. La vie de chacun de nous n'est que la mise en valeur de qualités inhérentes en notre caractère particulier, de sorte que nos actes n'ont pratiquement aucune valeur. Réédition nouvelle de l'axiome luthérien : « la foi seule justifie, les œuvres ne comptent pas ».

On voit combien la théorie de Herder fournit d'arguments aux hommes politiques qu'effraient les changements sociaux trop rapides. Conservatrice et routinière, elle fait appel à la biologie et à l'hérédité.

On se demande comment Herder concilie ces vues particularistes avec la notion d'humanité qu'il a empruntée aux encyclopédistes. L'humanité se compose en effet de multiples individus et de nombreux peuples. Comment ces individus et ces peuples développent-ils leurs qualités naturelles, tout en sacrifiant une partie de leur essence au dogme cosmopolite?

La pensée de Herder est une fois de plus confuse et contradictoire, ce qui prouve bien que le vêtement cosmopolite ne lui va guère. D'après lui, chaque peuple réalise un aspect d'humanité, en se réalisant lui-même. Visiblement, il s'efforce de combattre l'idée du progrès indéfini, en montrant que les anciennes cultures, non seulement n'étaient pas inférieures aux nouvelles, mais qu'elles offraient quelque chose d'achevé, de parfait, puisqu'elles avaient réalisé leurs possibilités naturelles. Herder, en soutenant cette thèse, supprime purement et

---

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, éd. franç., par E. Tandel. Paris, 1861-1862, vol. II, pp. 45-46 : « Il est contraire à la vérité de l'histoire de considérer comme le caractère général et essentiel de l'espèce humaine les passions mauvaises et haineuses des hommes resserrés en foule. Herder y admire les hommes « qui respirent l'air pur de leurs solitudes ».

simplement la hiérarchie des valeurs spirituelles, puisqu'il est impossible de démontrer qu'une civilisation est plus parfaite qu'une autre.

Toutes les cultures apparaissent sur le même plan. Elles ne sont ni comparables, ni susceptibles d'être jaugées. Tout choix de l'intelligence est interdit.

La nature a tout fait et bien fait. Inutile de s'insurger contre elle et de la passer au crible de nos faibles jugements. La nature seule est créatrice féconde; notre intellect n'élabore que des constructions artificielles qui ne s'adaptent pas au réel (réaction contre le rationalisme!)

C'est pourquoi Herder oppose la nation, seule réalité vivante, à l'Etat politique, simple être de raison.

Le premier, il a conçu la civilisation d'un peuple comme une unité organique. Il soutenait, dit Ed. Fueter, que les coutumes, les formes d'art, les règles de droit ne peuvent être tout simplement transplantées d'un peuple à un autre, mais qu'elles ne se développent que là où elles sont *genetisch* ou *organisch*, selon ses deux expressions favorites (1).

Il *matérialisait* donc le concept de la collectivité à laquelle *il attribuait une vie organique pareille à celle des individus.*

On conçoit avec quelle facilité l'idée de race peut se greffer sur ces données. On commence par observer certains signes matériels qui caractérisent un groupe ethnique déterminé; on prête à la race ainsi reconnue, une vie réelle, matérielle (*organisch*); on passe de l'identité des notes somatiques à l'identité des qualités psychiques (matérialisme) et l'on infère de ce parallélisme physico-mental, une évolution de la race qui poussée par ses instincts naturels, réalise sa propre perfection dans l'histoire (*genetisch*).

Voilà la grande erreur de Herder. Sans s'en douter, il est devenu un protagoniste de la religion des races.

---

(1) Fueter, *op. cit.*, p. 510.

A première vue, il donne le change. On le croirait un disciple de Montesquieu et des encyclopédistes. Il insiste sur l'importance du climat pour rendre compte de la manière de vivre et du gouvernement d'un peuple. Il écrit tout un long chapitre dans le but d'expliquer comment la partie habitable du globe est resserrée dans les contrées où le plus grand nombre d'êtres vivants agissent dans la forme qui leur est le plus agréable et comment la position géographique des continents produit son effet sur le climat de toutes les contrées (1). Le pays des belles races, dit-il ailleurs, est un point central du globe placé entre deux extrêmes, comme la beauté elle-même. On n'y ressent pas le froid intense qui règne chez les Samoyèdes; on n'y est pas exposé aux vents desséchants et salins du pays des Mongols; et d'un autre côté, la chaleur torride des déserts africains et les brusques changements des saisons du climat américain y sont tout à fait inconnus (2). Son ouvrage est parsemé d'observations justes, parfois pénétrantes, sur les circonstances extérieures qui favorisent ou limitent le développement des peuples.

D'autre part, il affirme nettement à la fin du livre premier l'unité de l'espèce humaine : « L'intelligence... cherchant toujours l'unité au milieu de la plus immense variété et la divine intelligence, le type de la première, imprimant le cachet de l'unité aux innombrables variétés d'espèces, nous pouvons revenir toujours à cette proposition très simple : l'humanité sur la terre ne forme qu'une seule et même famille » (3).

Un peu plus loin, il s'élève avec force contre le transformisme qui commençait à préoccuper les esprits. Je voudrais, s'écrie-t-il, que l'on ne poussât pas si loin le rapprochement de l'homme et du singe; que, tandis que l'on recherche une échelle des choses, on ne méconnût

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, I, 331.
(2) *Ibid.*, I, 338.
(3) *Ibid.*, I, 315.

pas les véritables chevilles et les échelons, sans lesquels il n'est pas de véritable échelle!

Chaque espèce a reçu de la nature de quoi se satisfaire; elle se sépare des autres. « Mais toi, homme, respecte-toi toi-même, ni le Pongo ni les Longinamus, n'est ton semblable : *ton frère, c'est l'Américain, c'est le nègre;* c'est lui qu'il t'est interdit d'opprimer, de tuer, de voler; *c'est un être humain comme toi,* mais tu ne peux avoir aucun lien avec les singes » (4).

Déclaration cosmopolite et humanitaire qu'auraient signée les hommes les plus illustres de l'*Aufklaerung*.

Mais la suite du texte apporte tout d'un coup des obscurités et des contradictions dans une pensée qui semblait si claire : « .... Quelques savants... ont osé donner le nom de races à quatre ou cinq variétés de l'espèce humaine qu'on avait classées d'après les divisions géographiques ou même d'après la couleur. Je ne vois aucune raison de cette dénomination. Le terme « races » indique la *diversité des origines*, ce qui est complètement inapplicable ici, ou bien nous oblige à donner le même nom aux hommes d'une même contrée ou de la même couleur, *quelque diverse que soit leur origine*. Car chaque peuple est un peuple; chacun a son caractère national, de même qu'il a sa langue; le climat leur a imprimé un cachet profond, quelquefois seulement une empreinte légère, mais le caractère *originaire* de la nation n'est jamais complètement effacé. Cela se remarque même dans les familles, et les transitions sont aussi variées qu'insensibles. Bref, il n'y a pas sur la terre cinq ou six races ni de variétés intermédiaires.

» Les couleurs se confondent l'une dans l'autre : les formes conservent tout le caractère originaire; enfin on reconnaîtra qu'il n'y a que des nuances de la seule et même grande image qui a traversé tous les temps et

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, I, pp. 316-317.

pénétré partout. Cette idée n'est donc admissible ni dans une histoire naturelle, ni dans une histoire physique et géographique de l'humanité »....

La théorie ici exprimée ne se comprend pas aisément, car dans le même texte Herder trouve moyen de soutenir et de nier l'unité de l'espèce. Cependant, celui qui veut lire entre les lignes, découvrira aisément l'origine des embarras de notre philosophe.

Les quelques savants dont il parle désignent sans doute Linné et Blumenbach qui divisent, en effet, l'espèce humaine en plusieurs variétés d'après le cadre géographique, les données crâniologiques ou la couleur. Nous avons vu au chapitre précédent que les premiers anthropologues ne contestaient nullement l'unité de l'espèce, mais cherchaient à classer simplement les groupes d'après certains caractères somatiques et anatomiques communs, dus le plus souvent au milieu géographique et physique qui conditionne leur existence.

Méthode normale et prudente qui n'avait pas la sympathie de Herder. Il préfère à la classification rationnelle l'évolution historique d'une race ou d'un peuple, évolution distincte pour chaque race et chaque peuple, et qui s'accomplit dans le cadre rigide fixé par les lois de la biologie. Il identifie race et peuple, peuple et nationalité. Il applique donc à outrance le principe de la diversité. Comment concilie-t-il cette attitude bizarre avec son dogme de l'unité de l'espèce? C'est ce que nous ne chercherons pas à comprendre car on perd son temps à vouloir débrouiller l'écheveau des bizarreries du romantisme.

Une autre observation non moins curieuse s'impose. Nous avons vu jusqu'à présent l'influence des climats considérés comme force passive, retenant ou aiguillonnant l'activité humaine, surtout intellectuelle, mais ne la traduisant pas directement.

Herder, suivant les traces des publicistes anglais, contemporains de Montesquieu, transforme les conditions physiques en forces actives, mystérieuses, déterminant avec rigueur le cours des événements et la marche de la société. Cette opinion transparaît déjà dans le texte que nous venons de citer.

Mais elle s'étale hardiment dans d'autres citations parmi lesquelles nous choisissons celle-ci : « Si nos prémisses jusqu'à présent sont vraies, et elles s'appuient sur une base inébranlable, il faut conclure qu'aucune dégénérescence n'est possible si ce n'est par le fait de ces forces organiques.

» *Quelle que soit l'influence des climats*, tout homme, tout animal, tout végétal *a son climat propre*, car chaque être reçoit les influences extérieures à sa manière et se les approprie organiquement... (1). » Idée étonnante s'il en fut!

Herder en vient non seulement à nier l'influence du climat qu'il admet ailleurs, mais encore à créer des « climats » à l'usage de tout être organisé, ce qui revient à dire que l'ancienne théorie des climats se transforme en théorie biologique du mouvement.

Nous avons déjà effleuré les conséquences que Herder tire de sa doctrine nouvelle. Imagination, sensibilité, tradition sont des qualités innées, propres à chaque peuple. Les devins, les sorciers, les magiciens, les prêtres ne sont pas les auteurs des fables mythologiques, seul le « peuple » les crée. Le peuple est constitué par un agrégat d'individus liés entre eux par une solidarité naturelle, biologique, opposée aux relations artificielles que produisent les hasards des combinaisons politiques ou la volonté du législateur (2). Système anti-intellectualiste, et manifestement dirigé contre la croyance des philosophes à la toute-puissance de la raison et des constitutions

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, I, pp. 339-340.
(2) *Ibid.*, vol. II, liv. VIII, p. 2.

politiques! Herder annonce Gobineau. « Celui, écrit-il, qui prétendrait que les lois sont nécessaires parce que, sans elles aucun frein ne retiendrait plus l'homme, avancerait une chose qu'il serait d'abord tenu de démontrer ». L'homme n'est guère façonné par l'Etat et la politique, son bonheur réside dans la communion avec la nature. Il se crée très peu lui-même, il est beaucoup plus « agi » par la constitution extérieure naturelle. « Non seulement le genre de nos dispositions intérieures est génésiaque, c'est-à-dire dépend de notre origine, tout comme notre conformation matérielle, mais chacun des développements de ce genre est ce que l'ont fait être le sort qui l'a déposé çà ou là, le temps, le lieu, l'occasion, l'éducation et toutes les circonstances de la vie » (1).

Il n'était pas plus possible, s'écrie-t-il, à la nation mongole du N.-E. de changer ses formes naturelles à l'aide de *lois artificielles* (édictées par l'intelligence), ces dernières eussent-elles fonctionné pendant des milliers d'années, qu'il ne le serait à un *homme de changer sa nature*, c'est-à-dire le caractère natif de sa *race* et de sa *constitution*. Elle a été placée sur ce point du globe et comme l'aiguille magnétique n'a pas la même déclinaison en Chine qu'en Europe, ces hommes ne pouvaient *jamais*, dans cette contrée, devenir des Grecs ou des Romains. Chinois ils sont et Chinois ils resteront.... Leur organisation a produit tout ce qu'elle pouvait produire et l'on ne peut exiger d'elle autre chose (2).

Les Chinois ne sont en effet pas devenus des Grecs ni des Romains, mais les Japonais sont devenus, trop vite, malheureusement, des Européens.... Ce seul exemple suffit à faire crouler toute la thèse de Herder et à démontrer que le véritable moteur de l'évolution n'est pas

---

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, II, p. 74.
(2) *Ibid.*, vol. II, p. 193. (Liv. XI, p. 1.)

le don natif de la race, mais l'imitation résultant des contacts historiques.

Nous ne pouvons nous attarder longtemps à l'exposé des idées de Herder. Epinglons néanmoins cet éloge des peuples germaniques qui fait de Herder un des précurseurs des anthroposociologues contemporains : Les causes de leur triomphe ne reposent pas seulement dans le caractère de la nation; sa situation tant physique que politique, une foule de circonstances qui ne se sont trouvées ainsi réunies dans aucun autre peuple du Nord, ont concouru à son développement. *D'une stature grande et belle, ils avaient les yeux bleus, le regard menaçant,* où se lisaient la constance et la tempérance; soumis à leurs chefs, intrépides dans l'attaque, calmes dans le danger, ils furent pour toutes les nations, même pour les *Romains dégénérés*, des amis dévoués, des ennemis implacables... (1). On entend déjà retentir les premiers grondements de la période de *Sturm und Drang* et de la révolte contre la domination de l'esprit français. Herder exalte les nations allemandes, « boulevard de la liberté de toute l'Europe chrétienne » (2). Le moyen âge lui paraît l'époque auréolée où la lumière germanique descendit sur le monde et effaça par son éclat les dernières lueurs du flambeau romain.

Nous avons ci-dessus fait une brève allusion à Kant, non pas qu'il intervienne directement dans la question des races (3), mais sa philosophie a joui, dans le cours du XIX^{e} siècle, d'une telle vogue que nous ne pouvons la passer sous silence. D'ailleurs, chez tous les racistes on reconnaît l'esprit kantien au même titre que l'esprit protestant.

---

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire,* liv. XVI, p. 3.

(2) *Ibid.,* liv. XVIII, p. 5.

(3) Kant a effleuré dans divers écrits la question de la formation des races. Il l'attribue généralement à l'influence du climat. Cf. Th. Helsenhaus. *Kants Rassentheorie und ihre bleibende Bedeutung,* Leipzig, 1904.

Kant les a influencés d'une manière indirecte indéniable toutefois, par l'intermédiaire de l'idéalisme allemand dont il est le support. Il a été accusé, avec raison, d'avoir favorisé le développement du militarisme prussien; les attaques contre sa philosophie ont émané des catholiques qui, depuis longtemps, l'ont combattue, et de penseurs non croyants qui ont reconnu l'abîme où le dangereux dialecticien entraînait toute la philosophie européenne (4).

A l'heure présente, espérons qu'on peut prédire avec quelque certitude et quelque joie la fin du kantisme. Il a sombré en même temps que l'Allemagne militaire dont il avait préparé l'apothéose. Il ne nous appartient pas, cela va sans dire, de tenter une critique du système kantien. Nous voulons simplement montrer que cet apologiste de la raison pratique, par son culte de la diversité, a préparé les voies aux théoriciens de la race.

Kant est le vrai philosophe du protestantisme et, comme le protestantisme en religion, il a provoqué en éthique un véritable renversement des valeurs. Jusqu'à lui, en effet, la morale et le droit consistaient dans l'accord de la valeur du sujet avec une règle existant en dehors de lui, fondée sur un ordre supérieur à l'individu et s'imposant comme telle à son activité personnelle. Kant commence par démontrer — à sa façon, bien entendu — que la constitution même de notre esprit nous empêche de découvrir une harmonie quelconque dans l'univers et que la croyance en une norme impersonnelle et supérieure au sujet ne tient pas devant les faits.

Cependant, pour les besoins pratiques de l'action, il reconnaît la nécessité d'introduire en philosophie, une règle qui garantisse l'ordre moral et social. Cette loi nouvelle il cherche à la déduire non de l'objet, mais du sujet. On a répété à satiété sa maxime fameuse : Agis

(1) Cf. Surtout le livre pénétrant et décisif de F. Sartiaux, *Morale Kantienne et morale humaine*, Paris, 1917.

toujours comme si ton acte devait servir de règle universelle. Le bon sens indique qu'il faut agir *parce que* notre acte doit être conforme à une règle universelle, et non pas *comme* si cet acte devait servir de norme. Le terme « comme si » est l'expression la plus adéquate du relativisme tout court.

« *Parce que* » indique limitation du sujet et, partant, possibilité de l'ordre social, conforme à l'ordre universel. « Comme si » implique *absence de limitation* du sujet qui reste toujours juge de trancher en dernier ressort sur le degré d'universalité que comporte une loi.

Kant est donc beaucoup plus l'ancêtre des romantiques que le continuateur des rationalistes du XVIII[e] siècle, et nous nous étonnons franchement de ce qu'on ait mis tant de temps à s'apercevoir du vice essentiel de sa célèbre formule.

On comprend dès lors qu'il ait distingué la morale du droit proprement dit (1); celui-ci, création artificielle servant à maintenir l'ordre dans la société, celle-là, substance de l'individu, émanation de la liberté. Doctrine anarchique et antisociale qui devait exciter l'individu à se placer au-dessus des lois (2). Doctrine nietzschéenne avant la lettre parce qu'elle encourageait chacun à s'attribuer le génie du surhomme, toujours au nom de la liberté morale. Doctrine pragmatique enfin qui tendait, d'une part, à identifier le bon avec l'utile et, d'autre part, à restreindre le pouvoir de l'intelligence dont la fonction principale est de découvrir le vrai.

Or, comme l'anti-intellectualisme dégénère souvent en matérialisme, la doctrine kantienne s'adaptait aisément aux théories romantico-biologiques qui sommeillaient chez Herder et d'autres contemporains.

---

(1) Sartiaux, *op. cit.*, pp. 161 et suiv.

(2) Idem, *Ibid.*, pp. 179, 180 et 191, dit que Kant est le philosophe de l'autorité despotique telle qu'elle s'est manifestée dans le prussianisme.

Aussi, M. Sartiaux a-t-il montré que sa prétendue morale renfermait les germes de l'amoralisme le plus complet, et sa doctrine du droit, tous les rudiments de la religion de la force.

Le pacifiste Kant, fortement influencé par Hobbes, admet que l'état de nature est l'état de guerre, car la nature veut la discorde (1). Il fait l'éloge de la guerre qui empêche la domination de l'esprit mercantile.

Toute la philosophie kantienne inclinait vers le matérialisme malgré son austérité apparente.

Les successeurs et élèves de Kant se chargèrent de le démontrer, notamment Fichte et Hegel.

M. Ch. Andler a fait récemment un exposé à la fois clair et succinct de la philosophie de Fichte (2) et il en a souligné le caractère ultra-romantique.

Dérivant en ligne droite de Kant, elle est un essai assez vigoureux pour fonder métaphysiquement l'individualisme. Le problème central, dans une philosophie individualiste, dit M. Andler, est de concevoir le lien des individus entre eux. Ce lien étant nécessairement universel, ne peut être qu'idéal, donc spirituel. Par notre intelligence seule, nous sommes en état de saisir les traits communs à tous les individus et de déduire de cette comparaison certaines règles capables de fonder l'ordre moral, politique et social. Le spiritualisme — et lui seul — nous fournit les éléments nécessaires à l'élaboration de notre vie collective et nous commande de sacrifier notre intérêt personnel sur l'autel de la communauté. Fichte a très bien fait remarquer le défaut de la cuirasse de Kant.

---

(1) Sartiaux, *op. cit.*, p. 217.

(2) Ch. Andler, *Le Pangermanisme philosophique* (1800-1914). Paris, 1917, pp. 9 et suiv. Il s'agit surtout des fameux *Reden an die deutsche Nation*, sorte d'évangile de la prédestination du peuple allemand. Cf. Sur Fichte, X. Léon, *La philosophie de Fichte*. Paris, 1902. Au point de vue de la philosophie de l'histoire, Lask, *Fichtes Idealismus und die Geschichte*, et G. Mehlis, *Lehrbuch der Geschichts-philosophie*, pp. 441 et suiv.

Aussi s'efforce-t-il de fonder l'ordre moral et social en dehors de l'égoïsme individuel. Mais, il continue, consciemment ou non, le processus de renversement des valeurs que nous observons en Allemagne depuis Luther. Car tout son système repose sur les idées de liberté, non pas cette faculté noble entre toutes, qui nous permet de vaincre nos penchants égoïstes, et de reconnaître clairement que nous devons nous soumettre à la règle, mais une liberté infinie, illimitée, issue de la nature féconde, et manifestant sa vitalité dans certains individus, dans certains peuples que Dieu a chargés d'une mission spéciale. La liberté vivant de l'esprit a été introduite dans le monde par Jésus, puis révélée à Luther, puis confiée une troisième fois, à... Fichte lui-même, nouveau prophète de la religion future, éducateur du peuple germanique, lui-même choisi de Dieu pour assurer le salut de l'humanité, à l'instar du peuple juif, gardien du trésor de la morale monothéiste. La liberté n'est donc pas l'apanage de tous les peuples. Chacun d'entre eux réalise la part de vie dont il fut doté par la nature, mais l'empire du monde est promis à celui-là seul qui réalise la vie dans toute sa plénitude, c'est-à-dire au peuple germanique.

Nous venons de voir que cette étrange conception hypnotisait déjà Herder. Incarnation vivante du principe de la diversité, elle distinguait les individus et les peuples, non par des degrés différents d'activité intellectuelle, commune, mais par des qualités personnelles, incommensurables, qu'ils portent dans leur sang. C'est une doctrine de prédestination à laquelle le protestantisme a donné naissance.

L'individualité constituant la seule perfection possible pour chaque peuple, ne peut réaliser qu'une certaine « quantité » d'humanité, si je puis ainsi dire : sa mission finie, il rentre dans l'ombre et cède sa place à une autre race mieux douée par la nature. La *nature* se révèle ainsi par la puissance plus ou moins grande d'énergie créatrice

qu'elle place dans les peuples qu'elle a choisis pour se réaliser : il y a eu une révélation juive, une révélation chrétienne, une révélation germanique. La race germanique étant, de par sa situation géographique et de par son évolution, douée de qualités biologiques incomparables, est donc la nation élue de Dieu, pour assurer l'ordre dans le monde. Elle succède, *par prédestination naturelle*, à la nation juive.

La révélation de l'esprit ne s'adresse pas à tous les hommes. De même qu'il y a dans l'ordre eschatologique des élus et des damnés, de même, dans l'ordre temporel, il y a des peuples supérieurs et des peuples inférieurs, des forts et des faibles, des vainqueurs et des soumis.

Voilà, par conséquent, amorcée la théorie des races et mises à jour ses attaches avec l'idée de prédestination. Elle n'est qu'une matérialisation du dogme chrétien de la révélation.

Le catholicisme enseigne une révélation naturelle d'abord dans la conscience de chaque homme, positive ensuite par l'intermédiaire du Christ. Mais cette révélation spirituelle s'adresse à tous les hommes, sans distinction de race ou de couleur, et les convie tous à entrer dans la voie du salut. La prédestination a toujours été rejetée par l'Eglise. Or, non seulement elle est admise par les pasteurs protestants, mais elle est matérialisée au point que *sa valeur se confond avec la qualité du sang, de la race qu'elle désigne*. L'esprit, nous le disions plus haut, émane littéralement de la matière : la qualité est engendrée par la quantité; l'idéalisme sort de la sensation; l'unité est façonnée par la diversité, en ce sens que son contenu idéal se localise en des individus déterminés ou dans des peuples déterminés; les autres individus, ou les autres peuples, *sont condamnés perpétuellement à la sujétion*.

Doctrine audacieuse qui ne se manifeste encore que timidement chez Herder, mais qui, comme un fleuve, va

couler à grandes eaux, en Allemagne surtout, dans tout le cours du XIX[e] siècle... jusqu'à la grande catastrophe.

Un principe biologique se substitue ici à un principe spirituel. Et cela est si vrai que Fichte distingue des Germains restés purs et des Germains impurs. Ce qui veut dire, des Germains dont *le sang ne fut pas souillé*, et d'autres *dont le sang s'altéra par des contacts néfastes*.

Les impurs sont naturellement ceux qui passèrent de l'autre côté du Rhin, et adoptèrent une langue qui n'était pas la leur, car la langue est comme la manifestation visible de l'esprit national, le signe matériel par lequel le génie national extériorise, si je puis ainsi dire, les dons que la nature a placés en lui. Pour Fichte, par conséquent, la *race* constitue la nation, et celle-ci se manifeste par la langue. Conception matérialiste s'il en fut, et qui va servir de base à toutes les constructions idéologiques du pangermanisme.

Et par une inconséquence incompréhensible, Fichte lance le reproche de « matérialisme » précisément à ceux qui se sont toujours efforcés de fonder métaphysiquement l'ordre social et politique, aux « Latins ». « Dans l'art et la philosophie des peuples latins, on sent comme un cliquetis d'ossements inertes, une rhétorique vide, oisive, indifférente, jouant avec des concepts comme avec des osselets, mais incapable de créer la vie. Ces peuples agencent tout d'une façon mécanique, y compris leurs systèmes politiques. Pourquoi? Parce qu'ils croient en des choses toutes faites, en des objets achevés, en des bornes fixes, en une étendue résistante, *en une matière extérieure différente* de l'esprit. » Nous y voilà. Ce sens du mesuré, du limité, du retenu, qui permet le classement des êtres en des catégories nettes et séparées, qui réclame une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, et qui apparaît sous l'œil clair de l'intelligence en activité, ce sens-là choque notre philosophie romantique.

Il préfère l'élan mystique de la fantaisie et l'exaltation du caprice qu'il appelle liberté.

Et plus ce caprice et cette fantaisie se déchaînent, plus le dieu se manifeste par la voix de la nature, plus il rejette tout ce qui, de près ou de loin, veut limiter les écarts de la passion.

Dans les Etats latins, ce ne sont pas les individus qui, par leur collaboration vivante, créent une âme collective; la personnalité des individus *y est au contraire marquée de l'empreinte de la collectivité*. Pour les Latins, la société existe au-dessus de l'individu — parce qu'elle est l'expression d'une unité supérieure (1). Pour Fichte, au contraire, l'individu doit primer la société et se créer d'abord librement avant de créer son devoir. Fichte descend directement de Kant et il le fait bien voir. Les Latins, d'après lui, couvrent toute activité de leur grise uniformité sociale. Ils exigent de tous — nous citons M. Andler — qu'ils se fondent *dans cette unité* et dans cette obéissance publique. Ils n'ont qu'un génie : celui de l'organisation matérielle, incarné dans le soudard Bonaparte. (Remarque piquante : cent ans après, les mêmes Allemands se vanteront de posséder seuls le génie de l'organisation.) Mais le peuple allemand pur de toute contamination, biologiquement sain telle qu'était la « race » à l'origine (*Urvolk*) saura ressaisir ses destinées, parce que le Dieu-Nature l'a marqué du sceau des élus. Sa langue est pure de tout alliage (*Ursprache*), véritable œuvre de la nature féconde, seule capable de créer un art, une littérature vivante, une religion de la liberté (la trilogie matérielle : race, nation, langue, reparaît).

Et c'est en lui qu'est descendue la nouvelle révélation qui lui assure à jamais la prééminence parce qu'il poursuit la « liberté » de l'esprit, créatrice de richesses intérieures incalculables (c'est la liberté de Kant).

---

(1) Ch. Andler, *op. cit.*, pp. xvi-xvii.

Pour parfaire l'œuvre de « liberté » il faut, à la grandeur philosophique, faire correspondre la grandeur politique de la nation, seule capable de contenir et de faire durer la perfection créée par les individus. La nation est l'ensemble des hommes qui se recréent, physiquement et moralement, selon une loi divine. Nous insistons sur le mot *physiquement* qui prévaut sur *moralement* et qui permet l'identification de la nation avec la race.

Fichte aggrave son cas en soutenant que la loi de l'existence collective nationale est impénétrable à l'intelligence, mais saisissable à la seule sensibilité — toujours du romantisme : l'idée sort de la sensation....

Attribuant à la nation une vie réelle, biologique, émanation de la nature, Fichte oblige tous les individus qui font partie de la nation à sacrifier leurs intérêts particuliers sur l'autel de la patrie allemande. Il va même jusqu'à dire qu'il faut aider l'œuvre de la nature en forçant les individus à se plier sous la loi de fer. Le germanisme doit se fonder sur la force et par la force. La force se justifiera en droit, *plus tard*, quand le succès l'aura couronnée. Audacieuse déclaration qu'on peut rapprocher de celle de Maximilien Harden, au début de la guerre de 1914 : « L'histoire, c'est nous qui la ferons, puisque nous serons vainqueurs ». Le dernier mot de Fichte renforce encore son effet : Entre les Etats, il n'y a ni loi, ni droit, si ce n'est le droit du plus fort.

M. Andler résume cette philosophie que ses disciples, Treitschke, Lagarde, Lassalle répéteront sans sourciller, en une phrase lapidaire : le peuple métaphysiquement prédestiné (doctrine luthérienne) a le droit moral (morale, liberté et développement illimité) de réaliser sa destinée (de réaliser sa propre essence biologique incommunicable) par tous les moyens de l'astuce et de la force (1).

Au mot « peuple » substituons le mot « race », trans-

(1) Andler, *op. cit.*, p. xxviii.

position qui peut se faire, puisque Fichte et la plupart des romantiques établissent un rapport d'étroite affinité entre *race*, *nation*, *langue*, et reprenons la phrase de M. Andler : la race métaphysiquement prédestinée (les Aryens ou les Germains, ou les blancs tout court) a le droit moral de réaliser sa destinée (d'opprimer les autres nations ou les autres races) par tous les moyens de l'astuce et de la force.

Le tour est joué. *Il n'est pas nécessaire de recourir à l'anthropologie pour forger la doctrine.* Le vernis scientifique lui donnera une apparence de profondeur; mais si nous grattons le vernis, nous retrouvons une matière rugueuse, et de mauvaise qualité.

Quelques textes éclaireront notre religion. Voici la définition du « peuple » par Fichte: C'est l'ensemble des hommes qui vivent en commun, à travers les âges, *et se perpétuent entre eux sans adultération* (la doctrine biologique de l'hérédité est clairement indiquée ici) physiquement et moralement, selon une des lois particulières du développement du divin (1).

Et ceci : L'essence spirituelle de l'humanité n'a pu se manifester qu'en se réfractant dans la hiérarchie si variée des individus *et de ces individualités agrandies que sont les peuples* (collectivité conçue comme un individu, en chair et en os).

C'est quand chaque peuple, livré à lui-même, se forme et se développe, *conformément à son originalité* et quand dans ce peuple, chaque individu se développe *en conformité avec cette originalité collective*, aussi bien qu'avec la sienne propre, c'est alors que l'image de la divinité (lisez : la nature) se forme et se reflète, comme elle le doit, dans le miroir qui lui convient....

C'est dans les qualités cachées des nations, dans celles

---

(1) Documents traduits par M. Andler, pp. 18-19. (Extraits de *Reden an die deutsche Nation*, Sämtliche Werke, 1847, VII, p. 356.)

dont *elles-mêmes n'ont pas conscience*, mais par où elles communiquent *avec la source de la vie primitive* (idée de l'illimité, confusion des êtres) que réside la garantie de leur dignité présente et future, de leur vertu, de leur mérite; si ces qualités se trouvent émoussées par des frottements ou des adultérations (lisez : des contacts historiques ou des croisements ethniques) les nations s'éloignent pour autant du principe spirituel des choses, et elles tombent ainsi dans l'égalité d'une platitude où tout finit par se confondre dans un même mutuel écrasement (contre le chaos des peuples, et l'égalité latine) (1).

.... La nation allemande, suffisamment unifiée par une langue et une mentalité communes, assez nettement séparée des autres peuples, vivait au centre de l'Europe, formant un rempart entre des *races étrangères les unes aux autres* (trilogie : race, nation, langue), assez nombreuse, assez brave, pour protéger ses frontières contre toute agression du dehors, *vivant de sa vie propre*, et peu disposée par *tempérament* à s'informer des peuples voisins, à s'immiscer dans leurs affaires (doctrine de l'isolement) et à exciter leur hostilité par les inquiétudes qu'elle aurait pu leur causer (2).

* * *

Hegel est non seulement un disciple de Kant, mais un dérivé de Fichte. Il reprend avec plus de continuité et de force l'effort de celui-ci, qui consiste à recueillir dans des concepts le contenu sentimental de la vie intérieure. Le sentiment romantique et l'*Aufklaerung* rationaliste, écrit M. Andler, trouvent en lui leur synthèse (3).

---

(1) Documents traduits par M. Andler, p. 19. (Extraits de *Reden an die deutsche Nation*. Sämtliche Werke, 1847, VII, p. 356.)

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Ibid.*, p. 35. Sur Hegel, K. Rosenkranz, *Hegel als deutscher Nationalphilosoph*. 1870 ; W. Dilthey, *Der junge Hegel*, Berlin, 1908 ; F. Barth, *Die Geschichte-Philosophie Hegels und der Hegelianen bis auf Marx und*

Les rationalistes rêvaient d'une raison universelle dominant le monde et la société de tous les peuples. Les romantiques, au contraire, s'élevaient contre l'empire de la raison qu'ils combattaient au nom de la vie et du sentiment. Hegel les met tous d'accord en cherchant à démontrer que la pensée ou l'esprit du monde asservit de plus en plus le réel, mais qu'en fait, l'esprit n'est qu'une émanation de la matière et se manifeste dans des individus ou des peuples vivants et agissants. L'instinct est par lui doué de raison, de sorte que, suivre l'instinct, c'est collaborer à l'avènement de l'Esprit absolu.

Les héros et les génies, en se réalisant librement, envers et contre tous, obéissent à la volonté de l'Esprit. Les peuples également, assimilables aux individus, remplissent leurs destinées en développant toutes leurs qualités innées (on voit le lien qui unit Hegel à Herder et à Fichte). Il y a également dans Hegel une doctrine de la prédestination. Chaque peuple est chargé d'une mission spéciale après l'accomplissement de laquelle il disparaît et fait place à des peuples plus jeunes et mieux armés dans la lutte pour la vie. Aussi la force essentielle de vitalité pour les Etats comme pour les individus, c'est la force. L'Etat, à l'instar des corps animés, recherche la liberté (Kant) — fin que poursuit l'Esprit du monde — et le seul moyen d'assurer son maximum de liberté consiste dans l'organisation matérielle et militaire. L'Etat crée son propre droit, puisqu'il n'y a personne au-dessus de lui qui en soit juge. Les groupements politiques sont distincts et personne entre eux ne peut exercer d'arbitrage. Que le droit de l'un d'eux soit contesté, il ne lui reste que le

---

Hartmann, 1890 ; K. Mayer-Moreau, *Hegels Sozialphilosophie*, 1910 ; B. Croce, *Cio che e vivo e cio che e morto della Filosofia di Hegel*, 1907. Sur Hegel, philosophe de l'histoire, E. Fueter, *op. cit.*, pp. 537 et suiv. ; G. Mehlis, *op. cit.*, pp. 472 et suiv. ; E. Aergerter, *La pensée allemande et la guerre. Hegel*, Revue hebdomadaire, 9 septembre 1916, pp. 242 et suiv.

recours à la force, c'est-à-dire la guerre. Sans aucune espèce de doute, écrit M. Andler, les formules de Treitschke ont dans Hegel leur origine (1).

L'histoire se construit donc *rationnellement* quand elle expose les conflits politiques entre les peuples et les guerres par lesquelles ils se disputent la prééminence.

Ces individualités collectives et *biologiques* — retenons bien cela — que constituent les peuples affirment par la lutte leur vitalité et leur puissance, en un mot, prennent conscience d'elles-mêmes.

Or, comme un acte de conscience est toujours rationnel, le cours de l'histoire, qui amène immanquablement le triomphe du plus fort et du plus énergique, se déroule en conformité avec les lois de la raison. Les peuples naissent, se développent, créent, puis meurent toujours comme les individus. Durant le laps de temps où un peuple est souverain, il a tous les droits que lui confère son rôle de support de l'esprit universel. Au regard de ce rôle les âmes de tous les autres peuples sont diminuées de droit et ne comptent plus dans l'histoire (2).

Tout le système hégélien repose donc sur l'identité de nature entre l'esprit pensant et la conscience individuelle, thèse qu'il doit vraisemblablement à Kant, au rationalisme de l'*Aufklaerung* et à Descartes.

Et cette identité, il la trouve particulièrement réalisée dans le peuple germanique, qui, par Luther, a retrouvé la révélation totale de l'esprit et succède maintenant aux nations latines incapables d'organiser la vie de la raison.

Ce qui nous intéresse spécialement dans le grand système hégélien, c'est, nous l'avons fait remarquer d'une part, l'assimilation d'un peuple à un corps organisé, naissant, se développant, mourant, et, d'autre part, la conception d'une lutte entre les peuples, conflit par lequel

(1) Andler *Le Pangermanisme philosophique*, p. xxxiii.
(2) *Ibid.*, p. xxxvi.

l'esprit du monde prend conscience de lui-même et assure le triomphe du plus fort. Au mot peuple, on peut aisément substituer celui de race et faire jouer le mécanisme. On aboutit aux mêmes conclusions que les racistes qui prétendent fonder leurs théories sur des observations scientifiques. On peut même constater avec ironie que la doctrine de la survivance du plus fort, jugée par certains comme le dernier mot des sciences biologiques, s'étalait au long et au large dans les dissertations hégéliennes.

Voici un texte que pourraient signer les théoriciens les plus férus de l'excellence des races germaniques :

Les pays qui avaient fait autrefois partie de l'empire romain eurent pour destinée d'être soumis aux Barbares.

Aussitôt se manifesta un grand contraste entre les habitants déjà civilisés de ces pays et leurs vainqueurs, mais le contraste aboutit à la naissance de nouvelles nations, de *nature hybride* (croisements!). Toute l'existence spirituelle de ces nations est caractérisée par un dualisme interne, *une extériorité au cœur même de leur intériorité*. (Voir plus tard ce que diront Gobineau et Houston Chamberlain de la matérialité des peuples latins qui s'exprime par la rhétorique, le culte pompeux, l'amour de tout ce qui brille, et de ce qui reluit.) Ce dualisme est dès lors sensible extérieurement dans le langage qui est une combinaison de la langue indigène mêlée de vieux latin, à quoi s'ajoute un idiome germanique. Nous pouvons réunir tous ces peuples sous la dénomination de peuples *latins* et y comprendre les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français. A ceux-ci s'opposent trois autres nations, plus ou moins allemandes par la langue et qui ont conservé *une même tonalité d'intériorité intacte :* ce sont l'Allemagne proprement dite, la Scandinavie et l'Angleterre (donc les pays de « race » germanique). Celle-ci fut, à vrai dire, annexée à l'Empire romain, mais comme l'Allemagne, elle n'a guère été entamée que sur

son pourtour par la civilisation romaine, et les Angles et les Saxons l'ont germanisée à nouveau (par cette fissure va passer la théorie des races en Angleterre — Anglo-Saxons contre Celtes).

L'Allemagne proprement dite s'est gardée *pure de tout mélange* (emploi de termes biologiques), sauf sur sa frontière méridionale et occidentale, où la bande de territoire en bordure du Danube et du Rhin fut soumise aux Romains (1).

***

Nous venons de voir la philosophie allemande issue du kantisme préparer la voie à nos théoriciens de la race, à tel point qu'il suffirait très souvent de remplacer l'entité « peuple » par le mot « race » pour que la structure essentielle de la doctrine apparût aussitôt.

Mais à côté des philosophes, les poètes, les artistes, les publicistes, les historiens, les philologues exaltent à l'envi le génie national qu'ils opposent au génie latin représenté par Napoléon et ses hordes guerrières, se prennent d'enthousiasme pour le vieux passé germanique, idéalisant l'art du moyen âge qu'ils déclarent chrétien-germanique et qu'ils opposent à l'art romano-païen de l'antiquité. Tous suivent les traces de Herder, de Lessing, de Klopstock. Le jeune Gœthe, Waekenroder, Clemens Brentano, von Arnim, les frères Grimm, Tieck, Mendelssohn, Ernst-Moritz Arndt, Koerner, les Schlegel, Ludwig Jahn, Schiller même, Joseph Goerres, les juristes tels que Savigny, Eichhorn, Hugo Muller, Haller, sont animés d'un profond sentiment national que F.-G. Schultheiss résume en trois mots : *Franzosenhass,*

---

(1) Le texte tiré de *Philosophie der Geschichte* (Werke, 1848, IX, pp. 423-424) est traduit dans *Le Pangermanisme philosophique* de M. Andler, pp. 49 et 50.

Freiheit und Deutschtum (1), passions violentes que justifiaient peut-être les circonstances politiques du temps, mais qui, introduites dans la philosophie de l'histoire, allaient produire des effets aussi néfastes que ceux du rationalisme combattu avec tant d'acharnement.

Les nouveaux venus enseignèrent qu'il fallait tenir compte de la tradition comme puissance historique et que des changements radicaux suivant des idées préconçues, n'avaient guère de chance de s'opérer.

La spéculation rationaliste, dit M. Fueter (2), avait détaché l'homme de son entourage et traité les membres des différentes races comme des grandeurs mathématiques égales. Le romantisme instruit par la résistance qu'avaient trouvée hors de France les institutions françaises, rejeta complètement cette théorie, et développa *la doctrine des diversités fondamentales des nations.*

Par là, l'histoire suivait une marche parallèle à la philosophie kantienne et postkantienne.

Si les romantiques, continue Fueter, s'étaient contentés de prétendre que l'homme d'Etat devait avoir égard à la tradition et ne pouvait abattre d'un coup des idées héréditaires, on n'aurait rien eu à lui reprocher. Au lieu de cela, *ils dogmatisèrent en prenant pour base un cas unique*, insuffisamment observé et jugé avec précipitation. Ils élevèrent l'échec provisoire du mouvement révolutionnaire à la *hauteur d'une loi historique.* Ils s'imaginaient que l'homme d'Etat devait s'abstenir de toute intervention violente dans l'état des choses existant. Parce qu'une expérience politique avait échoué à la première tentative, et qu'à des idées justes s'étaient mêlées des fantaisies et des utopies, « ils pensaient, dit M. Fueter, avoir trouvé

---

(1) Cf. F. Guntram Schultheiss, *Der Einfluss der Romantik auf die Vertiefung der Nationalgefühls* (Archiv für Kulturgeschichte, V, 1, 1907, pp. 68 et suiv.) et Idem, *Das deutsche Nationalgefühl in der Geschichte*, Hamburg, 1891, pp. 21 et suiv.

(2) Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, p. 520.

dans un quiétisme politique la meilleure maxime du gouvernement ». C'est ainsi que la doctrine romantique de diversité fondamentale forma le noyau de la résistance aux idées révolutionnaires et que, voulant trouver un appui solide dans les sciences de la nature, elle conclut alliance avec la biologie, dont la loi capitale, à ses yeux, était celle de l'hérédité. En sorte que les représentants du parti conservateur, sans presque s'en douter, ont de plus en plus incliné vers le culte excessif de la tradition non spirituelle, mais confondue matériellement avec l'hérédité.

Non contente de repousser d'emblée toutes les créations historiques qui avaient manifestement pour origine une intention consciente, continue M. Fueter, l'historiographie romantique se refusait à reconnaître un plan délibéré là où la tradition n'en faisait pas mention (1).

L'anti-intellectualisme venait rejoindre par ce canal les théories d'hérédité.

Il n'est pas possible d'examiner en détail toutes les théories de ces publicistes. Nous nous contenterons d'en analyser quelques échantillons caractéristiques.

Ernst-Moritz Arndt (1769-1860) se signala autant par ses poésies violentes, haineuses, glorificatrices du *Deutschtum* que par divers écrits politiques tels que *Germanien und Europa*, *der Geist der Zeit*, *Pro populo Germanico* (2). Il proteste avec énergie contre la domination napoléonienne tout en revendiquant pour l'Allemagne les droits d'un peuple de « maîtres ». Il insiste à l'instar de Ratzel plus tard sur les conditions géographiques qui forment la base déterminante de l'Etat et transforme ces conditions physiques en forces naturelles agissant d'elles-mêmes aux dépens des sociétés voisines. Je veux, écrit-il, que par ses lois géographiques, l'Etat reçoive d'abord une

---

(1) Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, p. 521.

(2) Cf. Ch. Andler, *Les origines du Pangermanisme* (1800-1888). Paris, 1915, pp. 83-84.

base solide et qu'il se développe ensuite au gré du hasard *et de sa propre nature*. On ne lui posera pas d'autres limites que celles que lui ont données la nécessité du climat, du pays lui-même et des territoires environnants. Oui, chaque Etat *a droit* à de fermes réclamations vis-à-vis des Etats voisins, quand ceux-ci lui ravissent injustement *l'air et la lumière dans lesquels il doit croître et se développer*. Conception de l'Etat, corps organisé biologiquement (1).

Ailleurs il orne de toutes sortes de qualités le peuple allemand; il vante sa supériorité intellectuelle, son esprit guerrier, son aptitude à l'émigration et à la colonisation. Les théoriciens des races puiseront dans cet arsenal beaucoup d'arguments en faveur de la race germanique. La philosophie allemande s'est formée elle-même, fruit vivant du « génie » national. Elle a rejeté bien loin d'elle l'ordure qui lui vient de l'étranger. La légèreté et l'immoralité françaises accueillent et admirent les doctrines « corrompues » des Babœuf, des Saint-Simon, des Fourier. Si cette « peste » s'est propagée en Allemagne, parce que le misérable *état sanitaire* de certains milieux le permettait, elle n'a pas atteint Schelling et Hegel qui ont été préservés de sa *contagion*. (Remarquons l'emploi de termes biologiques pour désigner des choses d'ordre spirituel) (2).

Joseph Goerres (1776-1848) ne persista pas longtemps dans l'idéal cosmopolite et humanitaire qu'il avait appris à l'école de Herder. Il fut gagné, après la Révolution

---

(1) Tiré de *Germanien und Europa*, 1803, p. 326. Voir trad. dans ANDLER, *Origines*, pp. 84-85.

(2) Tiré de *Pro populo Germanico* ; cf. ANDLER, *Origines*, pp. 100-101. Nous pourrions encore citer F. LUDWIG JAHN (1778-1852), auteur de *Deutsches Volkstum* que Blücher appelait « le petit livre de prix le plus allemand (1810) ». Les doctrines de la prédestination allemande s'y retrouvent à peu près dans la même forme. Cf. CH. ANDLER, *Origines du Pangermanisme*, pp. 168 et suiv.

française, au romantisme, dit d'Heidelberg, celui d'Arnim et de Brentano, celui de la continuité historique dans la la mythologie, la légende et les chants populaires germaniques. Son influence a été considérable. Le *Rheinischer Merkur* fondé par lui en 1814 fut appelé par Napoléon, la cinquième puissance. Goerres ressemble étonnamment à Gobineau. Il est comme lui, plein de respect pour les vertus du sang germanique qui a régénéré l'antiquité latine. Jadis, écrit-il, quand les Etats étaient tombés aussi bas, la Providence avait recours aux grandes invasions; elle ouvrait les sources profondes de vie et le flot des Barbares qui se répandait sur les dégénérés rafraîchissait de fond en comble *par son jeune sang* cette vie languissante.... *Des flots toujours renouvelés de sang germanique* se répandirent *dans les artères* du peuple italien, et par *cette transfusion* tout ce qui était épuisé, vieilli, *corrompu*, sans vie, fut balayé et remplacé par cette jeune *lymphe vivifiante;* ressuscité pour des siècles, *ce vieux corps décrépit* se trouva ainsi régénéré et plein de vie, sans avoir perdu pour cela les traits distinctifs de son ancien caractère (1).

Cet exemple suffit à montrer comment le romantique donne une forme matérielle à de simples métaphores. S'il avait dit : La culture germanique s'adapta à la vieille civilisation romaine, cela ne serait peut-être pas juste, mais cela se comprendrait. En disant au contraire, que le sang germanique régénéra le corps romain décrépit, il emploie une image qu'il travestit en réalité, de sorte que ce catholique défend tout simplement une thèse matérialiste. Gobineau, plus tard, commettra la même erreur.

Goerres est ainsi un des précurseurs immédiats de la doctrine raciale.

---

(1) Extrait de *Deutschland und die Revolution* (Politische Schriften, IV, pp. 371 à 375) traduit sous la direction de Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 62-63.

Il croit d'ailleurs à l'existence de caractères nationaux absolument distincts.

En France, il affirme que le mélange des races a fait naître de la vieille Gaule le peuple français dans lequel toutefois l'élément gaulois prédomine de beaucoup. Le caractère de la race française consiste dans une sociabilité aimable, qui lui permet de jouer naturellement avec le sérieux de la vie, et de transformer ses adversaires en instruments utiles. Sa légèreté souriante contraste avec la lourdeur de l'Allemand, replié sur lui-même, et doué d'une raison forte et d'une volonté tenace sans aucune adresse pour l'utiliser. Il s'efforce en toutes choses d'atteindre au plus haut ou d'aller au plus profond, et par là il perd de vue ce qui est réalisable, *et qui se trouve au milieu*. L'activité allemande agit *du dedans* sur l'extérieur, plutôt qu'elle ne laisse déterminer *au dehors*, de sorte que si la religion et les arts n'ont pas en Allemagne la grâce que nous leur trouvons dans les pays latins, ils ont, par contre, plus de profondeur et un caractère plus sévère, plus sérieux, *plus moral* (1).

Ce réquisitoire étale les arguments dont se servent habituellement les protestants pour dénigrer le culte des images qu'ils trouvent sensuel, matériel et frivole. Goerres trahit par là ses affinités avec Kant et Fichte. Mais comment un catholique peut-il être d'accord avec Kant et Fichte? Mystère que nous ne nous chargerons pas d'éclaircir. La même énigme se pose à propos du philologue Friedrich Schlegel (1772-1829).

F. Schlegel croit aussi dur comme roc à la régénération de l'empire romain par les nations germaniques. On ne peut mettre en doute, écrit-il, que le résultat des invasions n'ait été en soi salutaire, *et que ce mélange des races germaniques avec la population romaine dégénérée*, de

(1) Cf. *Europa und Revolution* (Politische Schriften, IV, pp. 376 à 382) ; Ch. Andler, *op. cit.*, pp. 67 à 69.

cette force naturelle allemande saine et pleine de vigueur intellectuelle avec l'humanité et la culture romaines, qui, sans cet afflux, tombaient immédiatement dans la décadence, n'ait été fertile (1).

Schlegel veut bien admettre que la force qui amalgame en un mélange harmonieux ces deux éléments antagonistes : la vitalité des Germains et la civilisation romaine, ce fut le christianisme, principe d'unité de l'histoire moderne.

Mais il se reprend aussitôt : « .... Sans le nouvel élément de cette force vitale apportée par les peuples du Nord, le christianisme à lui seul n'aurait pas eu le pouvoir de relever complètement de leur dégénérescence l'humanité et la civilisation romaines, parce que celles-ci étaient déjà tombées trop bas, et surtout aussi parce que, et cela dès son origine, l'Etat romain, cette chose monstrueuse, *corrompue jusque dans ses profondeurs les plus intimes*, n'était susceptible ni d'amélioration ni de tranformation...

Que signifie ce texte? Simplement que l'énergie spirituelle du christianisme, sa valeur morale ne peut pas surmonter la force vitale et biologique d'un peuple, par conséquent, que rien ne prévaut contre la puissance du sang et de l'hérédité, et, en dernière analyse, que *la matière prévaut toujours sur l'esprit*. On se demande après cela comment Schlegel concilie ces singulières théories avec ses convictions catholiques.

Mais les poètes et les écrivains n'entonnent pas seuls le *pæan* en l'honneur de la « vitalité » germanique.

On est assez étonné de trouver à côté d'eux le nom de Friedrich List (1781-1846), un des fondateurs de l'économie politique. *Le Système national d'Économie*

---

(1) Tiré de *Philosophie der Geschichte* (Werke, 1846, XIV, pp. 45-50), Andler, *op. cit.*, pp. 79-82.

politique (1) devint un des manuels que les pangermanistes ont le plus feuilleté. Il divise l'Europe en trois races : la race slave, identifiée avec l'Etat russe, la race germanique, qui englobe les Etats allemands et anglais, et la race latine, personnifiée par l'Etat français.

Le lecteur aperçoit immédiatement le sophisme qui vicie la classification de List. La race slave comprend tous les hommes qui parlent des langues slaves; la race germanique ceux qui parlent des idiomes germaniques et la race latine, ceux qui parlent des dialectes dérivés du latin.

Mais List fait partie de la phalange des romantiques et il admet, comme article de foi, la trilogie de Fichte : race, nation, langue. *Tous les peuples qui parlent une même langue doivent former une même nation, parce qu'ils appartiennent à une même race.*

Or, la race est une création de la nature. Elle possède en propre des qualités que l'hérédité biologique transmet à chacun des individus qui la composent. Donc, il faut lui permettre de se réaliser et pour cela, *ne pas hésiter à détruire les formations politiques que le hasard des combinaisons diplomatiques a édifiées au cours des siècles.*

Ces formations conscientes, fruit de l'effort d'individus particuliers, sont artificielles et ne rentrent pas dans le cadre fixé par la nature.

Ici se révèle l'origine des philosophies historiques connues sous le nom de pangermanisme, panslavisme, panlatinisme. Tous les peuples qui parlent des langues germaniques, slaves ou latines, doivent être réunis sous une même autorité germanique, slave ou latine, afin d'assurer le développement des germes secrets que la nature a placés dans le sein de leur race.

---

(1) Le *Système national d'Économie politique* a été publié en 1840. La traduction des passages cités par M. Andler dans les *Origines du Pangermanisme* (pp. 116 et suiv.) a été faite par M. Chrétien.

La nationalité et la race se dressent ainsi contre l'Etat politique, créé par les hasards de la guerre ou des traités. *L'Etat, construction artificielle, doit s'effacer devant la race, réalité tangible et biologique.*

L'idée d'un Etat englobant plusieurs groupes ethniques est un héritage romain. Cette idée, simple concept conventionnel et sans vie, doit être remplacée par celle d'un Etat national rassemblant sous sa souveraineté toutes les collectivités parlant la même langue, obéissant aux mêmes coutumes, et procédant du même génie national.

List veut que la « race germanique » se fraye par le fer et le feu, si c'est nécessaire, son chemin dans le monde, en unissant tous les peuples allemands et en annexant les frères qui gémissent sous le joug étranger. Il rêve d'une alliance avec l'Angleterre qui placerait aux mains de la race prédestinée l'empire du monde maritime, colonial et continental. Car la nature a refusé aux Français (à la race gauloise, écrit-il) les qualités indispensables pour élever une nation au degré suprême de puissance et de richesse. Ils n'excellent ni dans la manufacture, ni dans le commerce, ni dans la marine. Leur avidité de gloire militaire les détourne de l'étude des grands problèmes économiques. Leur organisme politique n'est qu'une machine construite et combinée dans le but de faire la guerre; leurs récentes conquêtes en Afrique ne sont appréciées et utilisées que comme un champ de manœuvres destiné à former des généraux et des armées en vue de conquêtes continentales. Quant à la puissance russe, elle a été créée par la baïonnette et ne peut se maintenir que par elle. La conquête est un besoin naturel pour la Russie, comme pour les bêtes fauves la chasse des animaux plus faibles et plus inoffensifs. La Russie n'est qu'un ramassis de hordes barbares et grossières, incapables de s'organiser et de se civiliser.

Au contraire, l'Angleterre s'est révélée puissance

coloniale de premier ordre, capable d'exploiter rationnellement les immenses richesses du monde. L'Allemagne, si elle se met à son école, l'égalera facilement, puisqu'elle participe aux mêmes qualités de la race élue. Le monde entier se courbera sous l'hégémonie des deux grandes nations germaniques.

List découvre donc en Europe trois grandes races correspondant aux trois principaux groupes linguistiques. Les autres romantiques opposaient plus spécialement les races latines aux races germaniques. Cependant, pour tous, la trilogie (race, nation, langue) imaginée par Fichte s'élevait à la hauteur d'un article de foi.

***

La même trilogie fut invoquée lorsque surgit la *question aryenne* qui a fait couler des flots d'encre (1). Dès le début du XIX[e] siècle, les progrès des études philologiques et de la linguistique comparée amenèrent une découverte importante : celle de la parenté entre nos langues européennes et la langue sacrée de l'Hindoustan : le sanscrit. Soupçonnée déjà par William Jones et les frères Schlegel (1786), elle fut définitivement confirmée en 1835 par Franz Bopp. Cette révélation éveilla un enthousiasme indescriptible.

Sous l'influence du romantisme et sous la suggestion des récits bibliques, on imagina les ancêtres de nos peuples d'Occident descendant de l'Indu-Kush, berceau de l'espèce humaine et se répandant par vagues successives de l'Orient vers l'Occident.

---

(1) Sur la question aryenne, cf. Salomon Reinach, *L'Origine des Aryens. Histoire d'une controverse.* Paris, 1892 ; Ripley, *The races of Europe*, Londres, 1899, pp. 453 et suiv. ; J.-L. Myres, *The Influence of Anthropology on the Course of Political Science.* Berkeley, 1916 ; S. Feist, *Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen.* Berlin, 1913 ; Idem, *Indogermanen und Germanen.* Halle, 1914 ; A. Carnoy, *Les Indo-Européens.* Bruxelles, 1921.

Puisque les Hindous habitaient les régions les plus rapprochées du plateau de Pamir, leur civilisation incarnait certainement, au dire des philologues, cette civilisation primitive (*Urzustand*) où les peuples vivaient à l'état de nature et d'innocence.

Quelle splendeur se dévoilait tout à coup! Dès leur enfance ces peuples qui rappelaient les Aryas, les purs, apparaissaient doués du génie poétique. Un souffle lyrique de grande envergure traversait les hymnes du Rig-Veda et les épopées où les Aryas chantaient leurs combats contre les monstres noirs aborigènes.

Les cerveaux s'échauffèrent ; les imaginations flambèrent.

Les Aryas, souche commune des peuples européens, furent idéalisés et auréolés. Ils devinrent les enfants de la nature, chantant, vivant, combattant, en dehors des conventions sociales. Jean-Jacques remontait, grâce à eux, au pinacle de la gloire.

Mais ce n'est pas tout. Les Aryas, qui condamnaient les unions avec les vaincus, avaient donc conscience *de la valeur de la race et de la sainteté du sang*. Cette opinion correspondait trop bien aux conceptions propagées par le romantisme allemand, pour qu'elle ne fût pas adoptée et mise en valeur sur-le-champ. On établit donc un rapport de causalité entre la splendeur de la culture brahmanique et son respect de la pureté du sang.

On confondit *race*, groupement ethnique, et *caste*, corporation professionnelle. On admira cette civilisation aryenne qui, dès les premiers âges de son existence, manifeste une telle vitalité et tire de son propre fonds de nouvelles richesses, sans rien emprunter à d'autres. Il n'y avait plus le moindre doute : les Aryens formaient la race prédestinée, chargée de la mission de porter la lumière dans le monde. Suivant la trilogie de Fichte (race, nation, langue), puisqu'il y avait des langues aryennes aux affinités visibles, tous les peuples parlant ces langues

n'avaient constitué au début qu'une seule nation et qu'une seule race. En bonne logique, il fallait donc dire que presque toute la race blanche représentait l'aryanisme. Mais alors surgissait une difficulté. Comment concilier l'unité aryenne avec la diversité des races que l'on prétendait découvrir en Europe, particulièrement avec la division entre races latines et germaniques?

Gobineau trouva l'élégante solution.

Il soutint que les races latines s'étaient abâtardies par leur mélange avec le sang sémitique et nègre, et que les Slaves étaient contaminés de sang mongol. De sorte qu'il ne restait qu'une branche de la race primitive demeurée plus ou moins pure : la race germanique, héritière de la race prédestinée.

Le succès bruyant de Gobineau en Allemagne n'a probablement pas d'autre cause. En tout cas, cette question aryenne n'a pas été soulevée par des anthropologues mais par des philologues et des poètes romantiques. Preuve de plus que la théorie des races n'a pas de base strictement scientifique. Ce furent des philologues qui identifièrent *race* et *langue*. Le baron Bunsen, en 1847, dans un discours à la British Association of Science, cherchait à montrer que la classification de l'espèce humaine devait s'opérer par le langage. Et de fait, les linguistes revendiquèrent pour leur science comparative des langues, l'honneur de poser les fondements de l'anthropologie proprement dite (1). On attribue généralement à Max Muller la paternité de cette hérésie. En tout cas cet éminent sanscritiste semble avoir inventé le terme « aryen » et lui avoir donné trois acceptions erronées: la première, que le groupe linguistique indo-iranien est plus ancien que le groupe européen; la seconde, que son berceau était dans l'Asie centrale; la troisième, que ce groupe linguistique correspondait à une entité

(1) Cf. Haddon and Quiggin, *History of Anthropology*, London, 1910, p. 145.

anthropologique. Dans ses cours, il parla donc, non pas de *langues* aryennes, mais de *race* aryenne. Plus tard sans doute, il s'est rétracté, en avouant que l'ethnologiste qui parle d'une race aryenne, du sang aryen, des yeux et de la chevelure aryens, est tout aussi insensé que le linguiste qui parlerait d'un dictionnaire dolichocéphale ou d'une grammaire brachycéphale. Et il demandait, en 1853, une séparation complète entre la linguistique et l'anthropologie.

Pourtant, il ne fut pas écouté et la croyance en une « race aryenne » devint un article de foi (1).

L'ethnologie franchit également son domaine en réclamant pour elle l'étude des races.

Le Règlement de la Société d'Ethnologie de Paris (1839) esquisse en son article premier le programme suivant : Les principaux éléments qui servent à distinguer les races humaines sont : l'*organisation physique*, le *caractère intellectuel et moral*, les *langues et les traditions historiques*. Ces éléments divers n'ont pas encore été étudiés de manière à constituer, sur ses véritables bases, la science de l'ethnologie.

C'est afin d'y parvenir par une suite d'observations et d'établir quelles sont en réalité *les différentes races humaines* que s'est formée à Paris la Société d'Ethnologie (2).

Prichard et Vott en Angleterre commettent des erreurs semblables (3).

Le lecteur aura aperçu depuis longtemps la grosse erreur que récèle cette controverse aryenne. Issue du romantisme allemand, elle confond race et langue aryennes, parce qu'elle se figure que la race forme le cadre naturel dans lequel a évolué la civilisation. Or, s'il y a des

---

(1) Haddon and Quiggin, *op. cit.*, p. 146.

(2) Cf. P.-W. Schmidt, *L'Ethnologie moderne, Anthropos*, I, 1906, p. 335.

(3) Cf. Topinard, *Anthropologie générale*, pp. 123-126.

peuples parlant des langues indo-européennes ou aryennes il n'y a jamais eu de *race* aryenne. Les langues indo-européennes sont parlées dans un espace qui contient plusieurs races distinctes. La classification linguistique ne correspond aucunement à la classification anthropologique.

On aurait même découvert le lieu d'origine probable du ou des peuples qui parlaient les langues primitives du cycle indo-européen, qu'on ne pourrait pas dire : nous tenons en même temps la clef de l'énigme anthropologique, c'est-à-dire la région de formation de la prétendue race aryenne. Rien ne dit, par exemple, que les Nordiques, souvent représentés comme des gens aryens de race, ne parlaient pas une langue aryenne avant leur contact avec les Indo-Européens. Une langue se communique par contact historique. On connaît de nombreux exemples de peuples qui ont abandonné leurs dialectes primitifs pour d'autres langues. Lorsqu'on dit que race et langue correspondent nécessairement, on soutient qu'un peuple parle *nécessairement* une langue déterminée, et ne peut absolument pas se servir d'une autre langue.

On en revient aussi à la thèse romantique des « génies nationaux ». Presque tous les anthropologues qui se sont occupés de la question aryenne ont fait la même confusion. Mais nous devons dire à leur décharge qu'ils ont été encouragés dans cette voie par les philologues.

CHAPITRE V.

Gobineau.

Gobineau systématise les idées ambiantes. — Critique de son œuvre pendant la guerre. — Le principe interne de la doctrine : la biologie. — La société considérée comme un individu. — Attitude vis-à-vis du christianisme ; vis-à-vis du polygénisme. — Les trois grandes races. — Leurs caractères essentiels. — La race noire sentimentale et matérielle. — Le sémitisme, son dérivé, altère le caractère des Aryens. — L'Inde. — La Grèce. — Rome. — L'Europe moderne. — Le principe « jaune ». Comparaison avec le principe aryen. — La théorie des races de Gobineau revient à une théorie de climats. — Jugement sur l'œuvre de Gobineau.

« Il va de soi, écrivait Romain Rolland dans son *Jean-Christophe*, que Wagner était pour lui le type du pur Aryen dont la race allemande est restée le refuge inviolable contre les influences corruptrices du sémitisme latin et spécialement français....

» Il ne reconnaissait qu'un seul grand homme en France, le comte de Gobineau (1). »

L'ouvrage capital dans lequel Gobineau a condensé sa nouvelle philosophie de l'histoire est le célèbre *Essai sur l'inégalité des races humaines*, dont les deux premiers volumes parurent en 1853 (2). Ses idées, en elles-mêmes, ne sont pas neuves. Nous venons de voir qu'elles circu-

---

(1) Les œuvres de Gobineau font également partie de la bibliothèque privée de l'étudiant Hering, le héros principal du *Nach Paris !* de Louis Dumur.

(2) La première édition de l'*Essai*, en 4 volumes, parut de 1853 à 1855. C'est celle-là que nous avons utilisée. Une seconde édition, avec avant-propos de l'auteur et biographie due au comte de Basterot, parut en 1884. Sur la vie de Gobineau, cf. L. Schemann, *Gobineau*. Eine Bio-

laient un peu partout depuis la fin du XVIII[e] siècle et qu'elles avaient commencé à se répandre en Occident, grâce au romantisme. Lui-même a pris la peine de nous indiquer ses principales sources : Augustin Thierry, Savigny, Carus, Klemm, Meiners. Ce sont surtout des sources allemandes ou des sources françaises fortement influencées par la pensée allemande.

Mais son principal mérite est d'avoir réuni en un système ces idées éparses, de les avoir coordonnées, et d'en avoir fait une construction logique et assez cohérente.

Au surplus, l'*Essai* demeura longtemps inconnu du grand public; Gobineau ne conquit la notoriété que du jour où il entra en relation avec Richard Wagner et, par le canal wagnérien, avec les éléments pangermanistes qui entamèrent en sa faveur une campagne bruyante. M. Ernest Seillière est le premier publiciste français qui ait soumis à un examen objectif la personnalité de Gobineau. Il trouva son essai original et dénotant des vues assez profondes, mais il lui reprochait une explication par trop facile de l'histoire et un symbolisme plutôt puéril.

GRAPHIE, t. I, Strasbourg, 1913. Un autre volume du même, paru la même année, donne les sources et documents.

L'exposé le plus impartial de sa doctrine a été fait par E. SEILLIÈRE. *La philosophie de l'Impérialisme :* I. *Le comte de Gobineau et l'Aryanisme historique.* Paris, 1903. ID., *Un pangermaniste malgré lui* (Débats du 2 nov. 1903). A. DUFRÉCHOU, *Gobineau.* Paris, 1909. R. DREYFUS, *La Vie et les Prophéties du comte de Gobineau.* Paris 1905. A. SOREL, *Notes et Portraits.* Paris, 1909. ED. SCHURÉ, *Précurseurs et Révoltés* (Revue Bleue, 13-20 novembre 1915).

BARBEY D'AUREVILLY, *Les Œuvres et les Hommes du XIX[e] siècle.* 2[me] série, *Les Historiens.* Paris, 1888.

PAUL SOUDAY, *Les Livres du Temps.* Paris, 1914. (M. Souday annonçait un livre sur Gobineau qui n'a jamais paru.)

BARONNE DE GULDENCRONE, *Contributions biographiques sur mon père, le comte de Gobineau* (1854-1876). *Sources et documents sur la vie de Gobineau,* t. I. Strasbourg, 1914.

E. KRETZER, *Comte de Gobineau. Sa Vie et son Œuvre.* Leipzig, 1902.

F. FRIEDRICH, *Études sur Gobineau,* Leipzig, 1906.

C. SPIESS, *Impérialismes,* Paris, 1917.

Le fondement solide de cette allégorie réside, suivant M. Seillière, dans une remarque aussi judicieuse que banale : la prédominance au Nord de la raison froide et de l'épiderme clair; au Sud, la prépondérance de la passion brûlante et du teint bronzé.

On conçoit que pendant la guerre Gobineau ait été fort discuté. Il fut attaqué vivement en même temps que Nietzsche et Richard Wagner. Nietzsche a été défendu par Henri Albert, Gaillard, G. Huant; Wagner par Jean Marnold, — qui en voulait particulièrement à C. Saint-Saëns; — Gobineau par Camille Spiess et Edouard Schuré.

Assez habilement, M. Spiess soutenait la même thèse que la baronne de Guldencrone, fille aînée du comte, à savoir que Gobineau n'entendait nullement restreindre aux nations situées entre l'Elbe et le Danube les qualités maîtresses des races germaniques, mais qu'il les étendait à toutes celles qui sont sorties du tronc germain et se sont répandues dans l'Europe entière ou le Nouveau-Monde. Au contraire, suivant Gobineau, la nation allemande était un mélange hétérogène d'éléments inférieurs. La race germanique la plus pure se rencontrait parmi les peuples anglo-saxons.

Or, comme les Anglais et les Américains étaient les alliés des Français, Spiess transformait Gobineau en partisan de l'Entente. Malheureusement, la question n'était pas portée sur son vrai terrain. Il ne s'agissait pas de savoir si l'auteur de l'*Essai* glorifiait les Allemands ou les Anglais, mais bien si sa doctrine avait, oui ou non, contribué à l'expansion du germanisme agressif. C'est justement le problème que nous allons essayer de résoudre.

M. Frédéric Masson — peu amical pour Wagner, entre parenthèses, — posait nettement la question : « Comment fut organisée après sa mort, écrivait-il dans la *Revue hebdomadaire* (16 octobre 1915), la réclame autour de ses œuvres; comment son salon de Rome se trouva transformé en une chapelle consacrée à sa gloire et où se recrutaient

des fidèles qui s'étaient bien gardés de lire une ligne de ses œuvres; comment la vente de sa bibliothèque à l'Université de Strasbourg et la création d'un musée Gobineau précipitèrent sa gloire; comment on vit se former, avec la sympathie du gouvernement allemand, les associations gobiniennes; quels furent les promoteurs de la religion pangermaniste en France, il sera nécessaire de le rechercher quelque jour, mais *il ne doit être loisible à personne de dénaturer les doctrines de feu Gobineau, en vue de les innocenter.*

» Elles ont contribué à la formation des théories dont nous voyons à présent l'application, si elles ne furent point ces théories mêmes. Leur faire un sort en France, c'est un peu hasardé; mais y joindre l'éloge de Gobineau diplomate et homme d'Etat, c'est montrer le cas qu'on en fait, c'est de la délicieuse ironie de pince-sans-rire. »

La brève analyse de l'*Essai* que nous allons faire confirmera les dires de M. Masson et montrera qu'il avait vu juste. Le Français Gobineau est bien l'ancêtre direct du pangermanisme contemporain, et c'est le pangermanisme qui a fait la fortune de ce livre médiocre.

Gobineau commence par affirmer que toute collectivité humaine, même protégée par la complication la plus ingénieuse de liens sociaux, contracte, au jour même où elle se forme, et cache parmi les éléments de sa vie, le principe d'une mort inévitable. Toutes les sociétés doivent mourir. Pourquoi? Parce que Gobineau assimile les sociétés à des organismes vivants. « De même que, dit-il, personne ne doute de la condition universellement mortelle des hommes, parce que tous les hommes qui nous ont précédés sont morts, de même nous croyons fermement que les peuples ont des jours comptés, bien que plus nombreux; car aucun de ceux qui régnèrent avant nous ne poursuit à nos côtés sa carrière » (1). On aperçoit du

(1) *Essai*, éd. 1853-1855 en 4 vol., I, pp. 5 et suiv.

premier coup d'œil, le sophisme qui va vicier toute l'œuvre.

Gobineau croit « fermement» que les sociétés naissent, se développent, se reproduisent, meurent comme les individus. Cette indentification de la collectivité à l'organisme (1) peut être admise si l'on ne voit en elle qu'un symbole, une métaphore, une comparaison qui permet de saisir sous une forme concrète le mécanisme abstrait de la discipline sociale.

Mais Gobineau matérialise le symbole et prend la comparaison pour une réalité. Il ne dit pas : les sociétés ressemblent à des organismes vivants, mais bien : « les sociétés *sont* des organismes doués de vitalité, et pour ce motif, vivent, meurent comme eux ». Il ne sera d'ailleurs pas seul de son espèce. Lilienfeld, Schaeffle et d'autres sociologues chercheront également à concevoir la société comme une réalité biologique, douée de mouvements visibles comme les êtres vivants.

Le germe de mort des sociétés doit donc être cherché dans la biologie. Aussi Gobineau rejette-t-il carrément l'action des causes morales en histoire.

Le fanatisme, le luxe, les mauvaises mœurs et l'irréligion n'amènent pas nécessairement la chute des sociétés (2). Admettons que les historiens avaient un peu abusé du cliché facile : les mauvaises mœurs corrompent et détruisent la société. Il était de bon ton, sous l'influence de Tacite et des idées chrétiennes, d'attribuer à la seule corruption de la société impériale la chute de l'empire romain. C'était trop simple et trop banal. Les causes qui provoquent la décadence d'un peuple sont beaucoup plus complexes que cela. Mais cette raison n'autorisait pas plus la négation totale de l'influence de ces causes, que l'allégation, pour le moins singulière que « gens

---

(1) Cf. à ce sujet A. Ferrière, *La loi du progrès en biologie et en sociologie*. Paris, 1915, pp. 83 et suiv.

(2) *Essai*, I, chap. 2 et 3.

de vertu, gens d'énergie, gens de talent, loin de faire défaut aux périodes de décadence et de vieillesse des sociétés, s'y rencontrent au contraire avec plus d'abondance peut-être qu'au sein des empires qui viennent de naître et que le niveau commun de la moralité y est supérieur » (1). Gobineau en arrive ainsi à soutenir cette opinion paradoxale que les bonnes mœurs hâtent la décomposition des sociétés! Lisez entre les lignes : le triomphe du christianisme, loin de relever l'empire, a précipité sa chute.

Je ne sais si Gobineau a lu Gibbons, mais sa conclusion s'adapte parfaitement à celle de l'historien anglais. Aussi, ne devons-nous pas être étonnés que suivant l'auteur de l'*Essai*, l'irréligion ne contribue pas à la décadence des peuples, car on ne connaît aucun exemple d'un peuple irréligieux. Les nations tiennent fortement à leur culte et à leurs dieux, même quand leur prospérité s'éclipse et qu'elles sont obligées de céder devant une nation plus forte. Pas un instant Gobineau ne songe à se demander s'il n'y a pas religion et religion, et si certains cultes n'énervent pas l'énergie et la solidité d'un peuple.

Pour lui tout est sur le même plan : le plan matériel. Il n'y a jamais eu de civilisation sans morale et sans religion. Puisque certaines civilisations se sont écroulées, malgré religion et morale, religion et morale n'ont aucune influence sur l'évolution favorable ou défavorable des sociétés. Un point, c'est tout.

Même examen superficiel à propos de l'influence des systèmes politiques. Ici encore, admettons que les humanistes, les encyclopédistes, les hommes de la Révolution, avaient exagéré l'importance des chartes constitutionnelles. Vivant sous le règne de Napoléon III, Gobineau avait pu constater le cas que Louis-Napoléon avait fait de la Constitution républicaine, le 2 décembre 1851. Il pensait donc qu'un gouvernement, bon ou mauvais, ne pouvait

(1) *Essai*, I, p. 18.

modifier le cours de l'histoire ni la régularité des événements. Il citait des exemples de nations prospères sous des gouvernements détestables et il concédait que parfois « un pouvoir sage et régulier, semblable à ces rayons de soleil, au milieu des orages, se fît pour quelque temps pour le plus grand bien des peuples; mais c'était une fortune courte et de même que la situation contraire ne donnait pas la mort, l'exception, pas davantage, ne donnait la vie » (1).

Trois ou quatre pages suffisent à l'auteur pour démontrer sa prétendue thèse. Pas un instant, il ne pense qu'on pourrait lui proposer des exemples qui prouvent absolument le contraire de ce qu'il avance. Comment lui, Français, ne voit-il pas que les fautes politiques de la royauté ont provoqué sa chute; que l'anarchie révolutionnaire a engendré le despotisme napoléonien, que les erreurs de Charles X ont amené la révolution de 1830, et l'inhabileté de Louis-Philippe celle de 1848?

Mais son parti est pris. Morale, religion, constitutions politiques révèlent, à ses yeux, le caractère de causes extérieures et secondaires qui n'ont sur une société aucune prise mortelle « tant qu'un principe destructif né d'elle-même et dans son sein, inhérent, attaché à ses entrailles, n'est pas puissamment développé » (2).

Ce principe « interne » est emprunté à la biologie. « En effet, écrit-il, Bichat n'a pas cherché à découvrir le grand mystère de l'existence en étudiant les dehors : il a tout demandé à l'*intérieur* du sujet humain. » Et aussitôt après il ajoute : « Je pense donc que le mot « dégénéré » s'appliquant à un peuple doit signifier et signifie que ce peuple n'a plus la valeur intrinsèque qu'autrefois il possédait, parce qu'il n'a plus dans ses veines le même sang, dont les alliages successifs ont graduellement

(1) *Essai*, I, p. 34.
(2) *Ibid.*, I, p. 38.

modifié la valeur; autrement dit, qu'avec le même nom, il n'a pas conservé la même race que ses fondateurs » (1).

Ce peuple mourra, et sa civilisation avec lui, le jour où l'élément ethnique primordial se trouvera tellement subdivisé et noyé dans des apports de races étrangères, que la virtualité de cet élément n'exercera plus désormais d'action suffisante.

Ce théorème que Gobineau s'efforcera de démontrer en suppose un autre : y a-t-il encore entre les races humaines des différences de valeur intrinsèque réellement sérieuses, et ces différences sont-elles appréciables? Tel est le problème fondamental du livre.

Remarquons, tout d'abord le renversement des valeurs qui s'opère ici. Gobineau appelle *causes externes ce que les idéalistes nomment causes internes*. Et cette observation est d'importance capitale. Tout philosophe, tout historien qui juge sainement les choses, considère naturellement les idées religieuses, politiques et morales comme un levier très puissant d'action historique. La morale, la religion et aussi les formes politiques élèvent l'homme au-dessus de ses intérêts matériels immédiats. L'expression concrète de cet idéal spiritualiste se retrouve dans les dogmes religieux, les cultes, les Églises, les nations, les constitutions et luttes politiques, les codes juridiques, le droit international, etc.

Or, d'un trait de plume, Gobineau supprime toutes ces opinions traditionnelles. Et il leur substitue un principe d'action biologique, au fond purement matériel : la voix du sang. Notons bien qu'il se proclame idéaliste! Nous allons le voir dénigrer comme Hégel la théorie des milieux qu'il juge trop matérialiste à son gré. « Suivant cette doctrine, écrit-il, une île ne verra point, en fait de prodiges sociaux, ce que connaîtra un continent; au Nord, on ne sera pas ce qu'on est au Midi; les bois ne permettront pas les développements que favorisera la plaine découverte;

(1) *Essai*, I, p. 39.

que sais-je? L'humidité d'un marais fera pousser une civilisation que la sécheresse du Sahara aurait infailliblement étouffée. Quelles qu'ingénieuses que soient ces petites hypothèses, elles ont contre elles la voix des faits. Malgré le vent, la pluie, le froid, le chaud, la stérilité, la plantureuse abondance, partout le monde a vu fleurir tour à tour et sur les mêmes sols, la barbarie et la civilisation. Le Fellah abruti se calcine au même soleil qui brûlait le puissant prêtre de Memphis; le savant professeur de Berlin enseigne sous le même ciel inclément qui vit jadis les misères du sauvage finnois » (1).

En parlant de savant professeur, Gobineau pensait peut-être à Hégel, dont l'apostrophe contre la causalité géographique est bien connue. Mais en tous cas, il nageait, consciemment ou non, dans les eaux de l'idéalisme allemand, si fortement teinté de romantisme. Sa méfiance vis-à-vis de la théorie des climats s'amalgamait fort bien avec son hostilité contre le rationalisme du XVIII[e] siècle. Il en veut à l'égalitarisme social. « Tous les hommes, disent les défenseurs de l'égalité humaine, sont pourvus d'instruments intellectuels pareils, de même nature, de même valeur, de même portée ». Tel est l'axiome des intellectualistes qui expliquent ensuite les différences constatées entre les qualités mentales des peuples par l'influence du milieu. La nature dans ce système limite simplement, ainsi que nous l'avons vu, les possibilités de l'idée et de la raison.

Or, Gobineau est également un romantique. Il ne veut pas entendre parler de limitation. La nature chez lui n'est point une force passive, mais il va la douer de qualités propres d'action directe et efficiente. Il consacre tout un chapitre à démontrer que dans les progrès et la stagnation, les peuples sont indépendants des lieux qu'ils habitent. Il montre par des exemples qu'une situation géographique déclarée convenable parce qu'elle est fertile ou parce

(1) *Essai*, I, p. 61.

qu'elle ne l'est pas, ne donne pas aux nations leur valeur sociale; qu'au contraire cette valeur sociale est tout à fait indépendante des circonstances matérielles environnantes et qu'une nation profite ou ne profite pas de conditions naturelles favorables « suivant ce qu'elle vaut ».

On voit par là que Gobineau n'a pas du tout compris le rôle passif qu'une saine philosophie de l'histoire attribue aux facteurs géographiques. Le véritable historien, soucieux d'objectivité, ne dit pas : les conditions climatériques et extérieures déterminent l'évolution civilisatrice d'un peuple, mais plutôt : ces conditions favorisent ou limitent l'action prépondérante des facteurs spirituels et moraux. L'étude des milieux naturels — et aussi sociaux — s'accommode donc très bien avec la conviction intime que l'intelligence et l'éducation sont, en dernière analyse, les ressorts primordiaux de l'activité humaine.

Montesquieu avait ouvert la voie à la saine philosophie de l'histoire. Il suffisait de la suivre. Mais Gobineau est trop hostile au culte de la raison pour marcher à la suite de la vieille tradition humanistique.

Son idéalisme est bien plus près de la matière que de l'esprit. Inconsciemment, il distingue déjà *culture* et *civilisation*. C'est un adepte de la culture : il répudie toutes les causes prétendument externes qui selon lui n'exercent aucune influence déterminante sur l'évolution des peuples: les idées morales, religieuses, politiques, simple vernis extérieur, s'exprimant sous les formes visibles de rites et du culte, des obligations et des conventions sociales.

Il n'admet comme principe déterminant qu'un principe biologique générateur de la vie ou de la mort des peuples comme des individus. Gobineau formule ainsi la loi de la diversité. De même, en effet, que chaque individu humain diffère de ses voisins, possède son caractère propre, incommunicable et immuable, ainsi chaque groupe biologique possède une âme propre, une vie personnelle, un tempérament doué de qualités particulières, substan-

tielles, incommunicables aux autres peuples. Ces groupes biologiques, il les appelle peuples ou races. Et c'est au nom de ces caractères nationaux qu'il combat furieusement l'égalitarisme. « Je ne crois pas, dit-il, qu'on ait fait de nos jours le rapprochement entre les idées généralement admises sur l'existence d'un caractère spécial pour chaque peuple et la conviction non moins répandue que tous les peuples sont égaux. Cependant, cette contradiction frappe bien fort; elle est flagrante, et d'autant plus grave que les partisans de la démocratie ne sont pas les derniers à célébrer la supériorité des Saxons de l'Amérique du Nord (allusion probable à Tocqueville) sur toutes les nations du même continent » (1). On attribue naturellement ces hautes prérogatives à l'excellence des formes gouvernementales.

Mais c'est une profonde erreur, dit-il. Ces lois judicieuses sont la manifestation extérieure du génie du peuple. « Si quelque très sage législateur semble, au premier abord, l'unique source de la loi, qu'on y regarde de bien près et l'on se convaincra aussitôt que, par l'effet de sa sagesse même, le vénérable maître se borne à rendre ses oracles sous la dictée de la nation.... L'intervention d'un génie supérieur dans cette grande affaire d'une invention de lois n'est jamais qu'une manifestation spéciale de la volonté éclairée d'un peuple.... On ne peut donc admettre que les institutions ainsi trouvées et façonnées par les races fassent les races ce qu'on les voit être. Ce sont des effets et non des causes » (2).

Gobineau refuse à l'individu son pouvoir le plus évident: celui d'assembler des conceptions et de former des idées, et le transfère à cette entité vague et imprécise qu'on appelle le peuple et la race.

C'est maintenant la société qui pense et non plus l'individu. Mais comme la société est une réalité biologique

(1) *Essai*, I, p. 63.
(2) *Ibid.*, I, p. 65.

et que, dans la nature, tous les organismes sont distincts l'un de l'autre, il s'ensuit que chaque groupe, chaque peuple, est une race distincte des autres races et pense d'une façon tout à fait personnelle.

***

Puisque Gobineau se déclarait l'adversaire du dix-huitième siècle rationaliste et égalitaire, qu'il prétendait élaborer une philosophie supérieure à celle de l'*Aufklaerung*, qu'il se disait catholique et conservateur, il est intéressant de noter son attitude embarrassée vis-à-vis du christianisme.

Il ne veut pas se mettre « en contradiction avec la morale évangélique et nier le caractère le plus spécial de la loi nouvelle qui est précisément d'être accessible à l'universalité des hommes ». Il accorde que « les préceptes chrétiens sont un grand véhicule social, en ce sens qu'ils adoucissent les mœurs, facilitent les rapports par la charité, condamnent toute violence, forcent d'en appeler à la seule puissance du raisonnement, et réclament ainsi pour l'âme une plénitude d'autorité qui, dans mille applications, tourne au bénéfice bien entendu de la chair ». De plus : « Par la nature, toute métaphysique et intellectuelle de ses dogmes, la religion appelle l'esprit à s'élever, tandis que, par la pureté de sa morale, elle tend à le détacher d'une foule de faiblesses et de vices corrosifs, *dangereux pour le progrès des intérêts matériels* ». Nous avons souligné le dernier membre de la phrase, car *in cauda venenum*. Le christianisme est civilisateur, si l'on veut, mais dans le domaine des choses métaphysiques et spirituelles; il n'applique point ses qualités idéales « aux choses périssables »; il ne s'occupe point des choses matérielles, économiques, techniques. Partout où il trouve ses néophytes, il les laisse dans l'état social où il les a rencontrés. En d'autres termes, le christianisme ne change ni ne modifie la réalité biologique qui compose les peuples et les races. Gobineau ne comprend pas « cette doctrine

toute moderne qui consiste à identifier tellement la loi du Christ avec les intérêts de ce monde, qu'on en fasse sortir un prétendu ordre de choses appelé la *civilisation chrétienne* » (1).

Vous voyez d'ici le résultat. Gobineau supprime d'un trait de plume l'influence de la religion qu'il prétend défendre. La doctrine et la morale du Christ sont trop élevées, trop au-dessus de la nature humaine pour contribuer efficacement à l'amélioration du monde.

Elles planent dans les hauteurs éthérées, ne jetant qu'un regard de pitié sur les petitesses et les intrigues des hommes. Il n'y a donc pas de civilisation chrétienne, bien qu'il y ait une civilisation païenne, brahmanique, bouddhique, judaïque. Pourquoi? Parce qu'il existe des « sociétés qui ne subsistent que sur les prescriptions plus ou moins larges d'une formule théocratique, et qu'on ne peut pas imaginer vivantes sans leur foi et leurs rites. comme les rites et la foi ne sont pas possibles non plus sans le peuple qu'ils ont formé ». Ce qui ennuie le protagoniste des races, c'est que la civilisation chrétienne se proclame universelle, s'adresse à tous les hommes, par-dessus toutes les frontières et toutes les différences ethniques. Or, lui, protagoniste de la diversité, affirme que les religions sont irréductibles, vu qu'elles sont produites par le « génie » de races irréductibles. Le christianisme, parce qu'il revendique les droits de la raison et de l'intelligence, parce qu'il travaille à l'unification du monde et à la paix universelle, doit donc être poliment, mais nettement repoussé par notre philosophe. Force, richesse, puissance mondaine, moyens de l'acquérir, tout cela ne compte pas pour notre loi (chrétienne).

Le missionnaire qui convertit le sauvage, le laisse dans l'état de dénûment où il le trouve. *Cela ne compte pas pour notre loi.* Le christianisme ne se préoccupant pas des intérêts matériels, n'est donc pas civilisateur comme nous

(1) *Essai*, I, pp. 104–107.

l'entendons d'ordinaire; il peut être adopté par les races sans heurter leurs aptitudes spéciales ni leur demander rien qui dépasse la limite de leurs facultés. « Sa mission n'est pas de répandre le don du génie, ni de fournir des idées à qui en manque. Ni le génie, ni les idées ne sont nécessaires pour le salut. Le christianisme a déclaré, au contraire, qu'il préférait aux forts, les petits et les humbles. Il ne donne que ce qu'il veut qu'on lui rende. Il féconde, il ne crée pas... » (1). Ce qui veut dire, en français clair, que l'éducation chrétienne ne saurait transformer le caractère naturel des hommes. L'axiome fondamental du protestantisme, la foi sans les œuvres, reparaît.

Comme Gobineau suppose que les races humaines sont inégales et que chacune d'elles possède des qualités et des défauts intrinsèques qui lui sont propres et qui ne peuvent changer, il va de soi que l'unité de l'espèce humaine l'embarrasse beaucoup et qu'il penche plutôt vers l'hypothèse polygéniste. « L'opinion d'un grand nombre d'observateurs procédant de la première impression et jugeant sur les extrêmes, déclare que les familles humaines sont marquées de différences tellement radicales, tellement essentielles qu'on ne peut faire moins que de leur refuser l'identité d'origine.... Pour ces érudits « l'unité primordiale n'existe pas dans l'espèce, ou, pour mieux dire, il n'y a pas une seule espèce, il y en a trois, quatre et davantage, d'où sont issues des générations parfaitement distinctes qui, par leurs mélanges, ont formé des hybrides » (2). Aussitôt, il fait étalage de ses connaissances anthropologiques et se met à rompre des lances en faveur du polygénisme. C'était la fameuse querelle qui allait battre son plein pendant près d'un demi-siècle. Gobineau s'est surtout documenté grâce à l'*Histoire naturelle de l'Homme* de Prichard qui défendait d'ailleurs la thèse monogéniste. Il a également étudié Camper,

(1) *Essai*, I. pp. 111-112.
(2) *Ibid.*, I, pp. 176 et suiv.

Blumenbach, Morton et Carus (1). Le caractère ethnique extérieur qui l'a surtout frappé, ce sont les différences crâniologiques qui aujourd'hui encore sont considérées par les anthropologistes comme une des bases fondamentales de la classification des races. Malheureusement, pas plus en 1850 qu'en 1920, les anthropologues ne pouvaient s'accorder ni découvrir un système rationnel de mensuration des crânes. Et les partisans de l'unité ethnique profitaient de ces hésitations et de ces discussions stériles pour affirmer que les divergences des formes crâniennes n'étaient pas des traits radicalement distinctifs entre races, mais de simples résultats de causes secondes indépendantes, tout à fait privées de caractères spécifiques.

Argumentation sage qui attribuait à des causes locales agissant pendant un temps plus ou moins long les déviations physiologiques constatées.

Gobineau ne se tient cependant pas pour battu. Il insinue que les différences n'existent pas uniquement dans l'aspect de la face et la construction osseuse des têtes, mais aussi dans d'autres particularités physiques : forme du bassin, proportion relative des membres, couleur de la peau, nature du système pileux. Mais il a beau multiplier les différences physiques, — il pouvait même en ajouter d'autres, telles que l'indice nasal et la coupe des cheveux, — la question n'est pas de savoir si ces différences existent, ce que personne ne conteste, mais si elles sont dues à l'influence de causes locales, du milieu physique, suivant

---

(1) Prichard, *Histoire naturelle de l'Homme*, Paris, 1843, 2 vol. Gobineau a décrit les théories de Camper et d'Owen d'après cet ouvrage, I, pp. 150 et suiv.

Blumenbach n'a pas non plus été étudié directement par Gobineau, qui a consulté à ce propos M. Flourens, *Eloge de Blumenbach* (Mémoires de l'Acad. des Sciences. Paris, 1847).

L'ouvrage de Morton est intitulé : *An inquiry on the aboriginal Race of America*. Philadelphie, 1844. Celui de Carus : *Ueber ungleiche Befähigung der verschiedenen Menschheitsstämme für höhere geistige Entwickelung*. Leipzig, 1849.

l'opinion des monogénistes et par conséquent, soumises au changement, si le milieu géographique venait à changer, ou si elles constituent des caractères nettement spécifiques et inhérents à la nature biologique de la race.

Gobineau se garde bien d'ailleurs de trop insister. Pour lui, la véritable citadelle scientifique des Unitaires, c'est la facilité avec laquelle les différents rameaux de l'espèce humaine produisent des hybrides et la fécondité de ces mêmes hybrides.

Il sent très bien l'importance de la thèse qui va être débattue : « Les Unitaires affirment, dit-il, que la séparation des races est apparente et due uniquement à des circonstances locales... ou à des déviations accidentelles de conformation dans le cœur d'une branche. Toute l'humanité est, pour eux, accessible aux mêmes perfectionnements; partout le type originel, commun, plus ou moins voilé, persiste avec une égale force, et le nègre, le sauvage américain, le Tongouse du Nord de la Sibérie peuvent et doivent, sous l'empire d'une éducation similaire, parvenir à rivaliser avec l'Européen pour la beauté des formes.

» Cette thèse est inadmissible » (1).

Gobineau, partisan de la diversité, s'efforcera sans doute de prouver à ses lecteurs que chaque race possède dès l'origine des temps certaines qualités inhérentes, distinctes à sa nature, et inaliénables.

Il va sans doute justifier le polygénisme, malgré la formidable objection de la fécondité des croisements, objection qu'il écarte tranquillement : « Cette observation (de la fécondité des croisements) qui paraît présenter jusqu'ici à la réfutation de grandes difficultés ne sera peut-être pas toujours invincible, et elle ne suffirait pas à m'arrêter si je ne la voyais appuyée par un autre argument... qui me touche davantage : on dit que la

(1) *Essai*, I, p. 197.

Genèse n'admet pas, pour notre espèce, plusieurs origines » (1).

Voilà donc notre écrivain derechef embarrassé dans ses dissertations anthropologiques par la doctrine catholique enseignant l'unité de l'espèce humaine. Que va-t-il faire? Simplement imaginer un compromis bizarre, une anthropologie gobiniste où il y aurait moyen « d'examiner si les différences physiques et morales les plus essentielles ne peuvent pas exister entre les races humaines et avoir toutes leurs conséquences, indépendamment de l'unité ou de la multiplicité d'origine première ». Il rejette tout d'abord l'action des climats et des milieux préconisés par les monogénistes. D'après lui, les caractères physiologiques de races sont permanents et tout à fait indépendants des conditions géographiques ou climatériques où ces races vivent. Gobineau se trouve ici sur un assez bon terrain, car les caractères de races se répètent avec une permanence relative. Seulement, ce fait n'indique pas du tout l'absence totale d'influence du milieu, mais simplement la lenteur et l'imperceptibilité des changements que produit le contact entre la vie et la matière brute.

Voici maintenant le système où Gobineau s'efforce de concilier l'autorité de la Bible avec ses tendances polygénistes très caractérisées.

Il admet tout d'abord le récit de la *Genèse* et, partant, la diffusion des groupes humains par migration en partant d'un seul centre de peuplement. Il rentre donc dans le groupe des Unitaires, pensez-vous? Pas du tout. L'individu adamite devrait, à son sens, être représenté comme également étranger à tous les groupes humains actuels : « Ceux-ci auraient rayonné autour de lui et se seraient éloignés les uns des autres, du double de la distance existant entre lui et chacun d'eux (?) ». Les individus des

---

(1) *Essai*, I, p. 198.

races nouvellement formées n'ont conservé du spécimen primitif que les caractères les plus généraux qui constituent notre espèce : la vague ressemblance de formes que les groupes les plus distants ont en commun, la possibilité d'exprimer leurs besoins au moyen de sons articulés par la voix, mais pas davantage. Quant au surplus des traits les plus spéciaux de ce premier type, nous les aurions tous perdus, aussi bien les peuples noirs que les peuples non noirs; et quoique descendus primitivement de lui, nous aurions reçu d'influences étrangères tout ce qui constitue désormais notre nature propre et distincte.

Dès lors, produits tout à la fois de la race adamite primitive et des milieux cosmogoniques, les races humaines n'auraient entre elles que des rapports très faibles et presque nuls. Le témoignage persistant de cette fraternité primordiale serait la possibilité de donner naissance à des hybrides féconds, et il serait unique. Il n'y aurait rien de plus, et en même temps que les différences des milieux primordiaux auraient distribué à chaque groupe son caractère isolé, ses formes, ses traits, sa couleur, d'une manière permanente, elles auraient brisé décidément l'unité primitive, demeurée à l'état de fait stérile, quant à son influence sur le développement ethnique (1).

Si nous comprenons bien la pensée assez vague de l'auteur, la race issue d'Adam formerait pour ainsi dire à elle seule une espèce primitive, sur laquelle se seraient entées des variétés nouvelles qui avec le temps auraient dû perdre leurs affinités avec l'espèce adamite éteinte à l'heure présente.

Remarquons d'abord que Gobineau émet là une simple hypothèse qui a pour but d'écarter l'obstacle gênant de l'unité. Il traite cette doctrine à peu près comme il a traité plus haut le christianisme; il cherche à la rendre inutile.

(1) *Essai*, pp. 235-236.

Il ne lui conserve que ce qu'il appelle les traits les plus généraux de notre espèce, à savoir une vague ressemblance de formes et la faculté du langage. Mais ce sont précisément ces traits généraux qui doivent peser le plus dans la balance et entraînent l'adhésion des partisans de l'unité spécifique. Gobineau, loin donc de s'appesantir sur les traits spéciaux, devrait précisément nous expliquer comment toutes les races conservent certains caractères communs aux adamites.

Soudain le lecteur constate avec stupéfaction que ce philosophe qui a combattu avec tant d'âpreté la doctrine des milieux, la reprend sous une autre forme pour expliquer les divergences entre les adamites et les races actuellement existantes.

Il écrit sans sourciller : « Les luttes entre la terre, l'eau, le feu amenaient des variations rapides et tranchées d'humidité, de sécheresse, de froid, de chaud, et les exhalaisons d'un sol encore tout frémissant exerçaient sur les êtres une action irrésistible. Toutes ces causes enveloppant le globe d'un souffle de combats, de souffrances, de peines, redoublaient nécessairement la pression que la nature exerçait sur l'homme, et l'*influence des milieux, et les différences climatériques ont alors possédé, pour réagir sur nos premiers parents, une tout autre efficacité qu'aujourd'hui* » (1).

Ainsi l'action des milieux se faisait sentir dans le passé, parce que l'auteur en a besoin pour expliquer l'irréductibilité des races humaines, mais elle n'existe plus dans le présent, parce que ce même auteur veut que les caractères raciaux demeurent fixés.

Mais passons. Gobineau a écarté sournoisement le problème de l'unité de l'espèce en disant de l'adamite qu'il est impossible de rien savoir de ses caractères spécifiques, ni combien chacune des familles nouvelles a

(1) *Essai*, I, p. 230.

conservé ou perdu de sa ressemblance. Donc, il ne veut s'occuper que des races de formation secondaire.

Ces races sont au nombre de trois : la blanche, la noire et la jaune. Un savant pointilleux lui reprocherait peut-être de baser sa classification de races uniquement sur la coloration de la peau, alors que lui-même faisait état contre les monogénistes d'autres caractères physiques, tels que la forme du crâne, du bassin ou la nature du système pileux. Ces dénominations de races blanche, noire et jaune, extrêmement vagues, ne peuvent être admises par des savants sérieux : Gobineau sentant l'objection, avertit, une fois pour toutes, qu'il entend par *blancs*, ces hommes que l'on désigne aussi sous le nom de race caucasique, sémitique, japhétique.

Il appelle *noirs*, les Chamites, et *jaunes*, le rameau altaïque, mongol, finnois, tatare. Tels sont, dit-il, les trois éléments purs et primitifs de l'humanité. Or, Prichard et Blumenbach, pour ne citer que ceux-là, admettaient, l'un, sept et l'autre vingt-huit variétés de l'espèce humaine. Et de nos jours les divergences ont encore bien augmenté, tout simplement parce que les anthropologues ne sont jamais parvenus à mettre sur pied une classification rationnelle des caractères raciques distinctifs. En outre, les races se sont tellement mélangées qu'il est absolument impossible de discerner un type pur ou un autre qui ne l'est point.

Pourquoi, dès lors, Gobineau déclare-t-il qu'il n'y a que trois éléments purs et primitifs de l'humanité? C'est une affirmation tellement gratuite que l'auteur prévient les objections en assurant que chacun des trois types originaux en son particulier, ne présente probablement jamais une unité parfaite. Les grandes causes cosmogoniques, écrit-il, n'avaient pas seulement créé dans l'espèce des variétés tranchées; elles avaient aussi, sur les points où leur action s'était exercée, déterminé dans le sens de chacune des trois variétés principales, l'apparition de plusieurs genres qui possédèrent, outre les caractères

généraux de leur branche, des traits distinctifs particuliers. M. de Gobineau vient cependant de nous dire à propos de l'unité de l'espèce, que les caractères généraux n'avaient aucune importance et que seuls les traits distinctifs composaient la mentalité de chacune des races. Maintenant, pour les besoins de sa cause, et afin de conserver des éléments purs et primitifs, il met les caractères généraux au-dessus des caractères particuliers. Il change son fusil d'épaule, suivant les nécessités du moment.

* * *

Après avoir disserté longuement sur l'inégalité physiologique des races humaines, Gobineau entreprend de démontrer leurs inégalités intellectuelles.

Deux questions se posent à ce sujet : les différentes races humaines sont-elles douées de la puissance de s'égaler les unes les autres? En outre, l'espèce est-elle indéfiniment perfectible? Ici Gobineau rencontrait de nouveau ses adversaires, les philosophes du XVIII[e] siècle, qui croyaient ferme comme roc au progrès indéfini de l'humanité. Il n'était pas difficile d'opposer des arguments aux fervents de la religion du progrès indéfini. Le chapitre (I, XIII), assez bien composé, est un des meilleurs de l'ouvrage.

Mais les erreurs recommencent dès que Gobineau entreprend de démontrer cette thèse indémontrable de l'impossibilité pour les races inférieures d'atteindre notre civilisation.

Si les races humaines étaient égales entre elles, écrit-il, sarcastique, l'histoire nous présenterait un tableau bien touchant, bien magnifique et bien glorieux. Toutes intelligentes, toutes l'œil ouvert sur leurs intérêts véritables, toutes habiles au même degré à trouver le moyen de vaincre et de triompher, elles auraient dès les premiers jours du monde, égayé la face du globe par une foule de civilisations simultanées et identiques également

florissantes : « En même temps que les civilisations d'Assyrie et de l'Inde, on aurait vu, en Afrique, parmi les tribus nègres à tête prognathe, surgir un état social raisonné, cultivé, savant dans ses moyens, puissant dans ses résultats ». Les Celtes auraient apporté de l'Occident de l'Europe, les éléments indispensables d'une grande société et auraient trouvé chez les Ibères méditerranéens, des rivaux aussi bien renseignés qu'eux-mêmes sur les traditions anciennes, aussi experts dans les arts nécessaires et les inventions d'agrément.

« L'humanité unitaire se serait promenée noblement à travers le monde, riche de son intelligence, fondant partout des sociétés similaires, et peu de temps eût suffi pour que toutes les nations, jugeant leurs besoins de la même façon, considérant la nature du même œil, lui demandant les mêmes choses, se trouvassent dans un contact étroit et pussent lier ces relations, ces échanges multiples, si nécessaires partout et si profitables aux progrès de la civilisation. »

Avec ironie, Gobineau nous peint un tableau idyllique de la société, digne de la plume de Platon ou des idéologues formés à l'école cartésienne. Des civilisations semblables pourraient s'établir si tous les hommes poursuivaient l'idéal du bon, du beau et du bien, et si leurs intérêts et leurs passions personnelles ne traversaient toutes ces belles théories.

Malheureusement, Gobineau tombe dans un excès contraire quand il prétend que les civilisations sont incommunicables et que chaque race ne développe que les germes culturels déposés dans son sein. Derechef, son matérialisme biologique l'entraîne dans une voie tout à fait fausse et lui fait nier toute valeur au contact historique entre les peuples et au rayonnement des civilisations. Bien loin d'accorder une importance quelconque au facteur psychologique d'imitation, si bien relevé plus tard par G. Tarde, il prétend que les nations civilisables ont

toujours assis leur état social sur des bases complètement diverses et ont montré les unes pour les autres une aversion décidée.

« Ni l'Espagne, ni les Gaules, écrit-il [1], n'ont consenti à imiter des mœurs et les gouvernements des Phéniciens, Grecs, Carthaginois, Romains. Ceux-ci seuls ont réussi à transformer leur nouveau domaine en le saturant de colonies, c'est-à-dire en fusionnant leur sang avec les Celtes et les Ibères. » C'est une lourde erreur. Les Romains n'attachaient au préjugé du sang aucune importance.

En établissant leurs colonies, ils voulaient propager leur influence politique et assurer l'expansion de leur culture. Ils y ont parfaitement réussi, en Europe comme en Gaule.

L'exemple de Gobineau est donc mal choisi.

Les peuplades américaines, continue-t-il, repoussent la civilisation pourtant supérieure que les Anglo-Saxons leur apportent : « Une mystérieuse horreur les maintient sous le joug de leurs invincibles répugnances, et tout en admirant la force et la supériorité de la race blanche, leur conscience, leur nature entière, leur sang enfin, se révoltent à l'idée d'avoir rien de commun avec elle ».

L'histoire coloniale nous apprend que les Indiens ne haïssaient pas la culture anglo-saxonne, mais les Anglo-Saxons qui les brimaient et les massacraient sans pitié. Les colons blancs puritains ont pratiqué vis-à-vis des malheureux indigènes la politique coloniale que nous appelons — par euphémisme — politique de refoulement.

Ils ne venaient pas civiliser les Indiens, mais les détruire.

Comme exemple chez les peuples civilisés, il donne celui des rapports entre les civilisations grecque et persane. Il prétend démontrer que les deux cultures non seulement ont pris naissance en des régions distinctes, mais sont restées absolument distinctes, même à l'époque alexan-

---

[1] *Essai*, I, p. 287.

drine. Or, s'il y a un fait frappant dans l'histoire de la Grèce et de Rome, c'est bien la formidable poussée des religions orientales qui envahissent les peuples méditerranéens, se répandent jusqu'aux extrémités de l'empire romain sous l'influence de causes diverses, mais nullement biologiques. La répulsion que les Européens du moyen âge éprouvaient pour la civilisation arabe n'était pas due à la « voix du sang », mais à la différence de conceptions religieuses.

Gobineau, pour étayer sa thèse, s'efforce également de démontrer que les langues, expression du génie de la race, sont également irréductibles les unes aux autres et que l'apparition d'altérations dans une langue est l'indice de mélanges ethniques. C'est la réédition du sophisme race-langue dont nous avons parlé à propos de la question aryenne. Lui-même est d'ailleurs forcé d'avouer qu'on ne peut établir une concordance exacte entre une race et une langue, attendu que cette langue peut ne pas lui appartenir originairement.

* * *

Nous nous sommes étendu assez longuement sur le Livre I de l'*Essai*, qui contient tous les principes sur lesquels l'auteur essaie d'édifier son fragile édifice.

Nous avons vu qu'aucun de ces principes ne pouvait être admis. Nous pourrons maintenant glisser plus rapidement sur la partie historique, aussi superficielle que l'autre, mais non moins lourde de conséquences.

Au début de l'histoire, la race noire occupait la majeure partie du vieux monde et portait ses essaims jusque très avant dans le N.-E. de l'Asie. Cependant la partie boréale de l'Asie et de l'Europe se trouvait au pouvoir de la race jaune, qui, s'échappant du grand continent d'Amérique, s'était avancée à l'est et à l'ouest sur le bord des deux océans. Quant à la race blanche, elle préparait en silence ses glorieuses destinées sur les plateaux du Pamir en Asie

centrale. Le processus des migrations est désormais indiqué : les jaunes vont refouler les noirs vers le sud, se mêler avec eux et former la race malayo-polynésienne; les blancs, par vagues successives, vont se frayer passage entre les jaunes et les noirs de l'ouest à l'est, des plateaux asiatiques vers la Méditerranée, et l'Europe occidentale. Tant qu'elle gardera sa pureté, la race blanche sera par excellence la race des nobles et des maîtres, créatrice de haute civilisation. Mais en se métissant, au cours de ses pérégrinations, avec les races jaune et noire, elle altérera ses qualités foncières et nourrira en elle des germes de décadence.

Le schéma, comme on voit, est extrêmement simple. Au nord, les jaunes venus d'Amérique — cette opinion est aujourd'hui totalement abandonnée, mais enfin, passons! Au sud, les noirs refoulés; au centre les blancs venus de l'Hindou-Kousch (exploitation de la question aryenne).

Et Gobineau va décrire la psychologie des trois races différentes en attribuant aux races extrêmes, des qualités et des défauts extrêmes, et à la race centrale, des qualités de mesure et de bon sens.

C'est-à-dire que le schéma gobinien reproduit presque littéralement le schéma tiré de l'ancienne théorie des climats, tel que nous le voyions déjà dessiné dans Bodin ou dans Montesquieu.

La théorie des milieux s'est transformée en théorie de races!

Nous démontrerons sans peine notre thèse. Voici tout d'abord les traits qui caractérisent les « nègres ». La variété mélanienne, la plus humble, gît au bas de l'échelle, et se rapproche le plus de l'animalité. Elle ne peut sortir du cercle intellectuel le plus restreint. Ses facultés pensantes sont médiocres et même nulles, mais le désir et la passion sévissent chez elle avec une avidité terrible. Les sensations du nègre sont toujours fortes et violentes; sa sensualité s'accommode de toute nourriture, pourvu

qu'elle soit abondante, et de toute odeur, pourvu qu'elle soit forte. Mais l'emportement même avec lequel il poursuit l'objet qui a mis sa sensivité en vibration amène chez lui une véritable instabilité d'humeur et provoque un prompt apaisement de sa convoitise. Enfin, il tient peu à sa vie et à celle d'autrui : il tue et, devant la souffrance, est tantôt lâche, tantôt impassible (1).

Le portrait, comme on voit, est peu flatté — quoique le peintre ait bien saisi certains des caractères du noir, guidé par la sensibilité et l'émotion. Seulement, rien de tout cela n'était bien neuf. Des observations pareilles avaient été faites par Bodin, Montesquieu, Linné, Blumenbach, Carus, Klemm, etc.

La race jaune, d'après Gobineau, représente l'antithèse de ce type. Elle a peu de vigueur physique, mais des désirs faibles, une volonté plutôt obstinée qu'extrême, un goût perpétuel et tranquille pour les jouissances matérielles. En toutes choses, tendances à la médiocrité; compréhension assez facile de ce qui n'est ni trop élevé, ni trop profond.

Les jaunes sont des gens pratiques, ne rêvant pas, ne goûtant pas les théories, inventant peu, mais capables d'apprécier et d'adopter ce qui sert.

Au contraire, les peuples blancs manifestent de l'énergie réfléchie, le sens de l'utile, mais avec une signification beaucoup plus élevée, plus courageuse, plus idéale que chez les nations jaunes; un grand instinct de l'ordre avec un goût prononcé pour la liberté, même extrême; une hostilité déclarée contre l'organisation formaliste où s'endorment volontiers les Chinois, aussi bien que contre le despotisme hautain, seul frein suffisant aux peuples noirs. Il est beaucoup moins doué que le jaune et le noir sous le rapport sensuel. Il est aussi moins sollicité et moins absorbé par l'action corporelle, bien que sa structure soit plus vigoureuse.

---

(1) *Essai*, I, pp. 350 et suiv.

C'est de la combinaison de ces trois types que naissent les races métisses, tertiaires ou quaternaires. De sorte que, si les blancs se mêlent aux noirs, ils présenteront des traits de plus en plus mélaniens, et s'ils se fusionnent aux jaunes, les caractères des races jaunes tendront à prédominer.

Le système fonctionne avec la régularité d'un mécanisme d'horlogerie. Ainsi les civilisations de l'Euphrate et du Nil (orientales) sont marquées par la prédominance victorieuse de l'imagination sur la raison, de la sensualité sur le spiritualisme. La poésie lyrique et le style des arts du dessin furent les expressions intellectuelles de cette situation. De sorte que cette universelle puissance de l'imagination que nous voyons envelopper et pénétrer les civilisations primordiales, n'a pas d'autre cause que l'influence toujours croissante du principe mélanien.

La sensualité est donc, pour Gobineau, le ressort le plus puissant de l'émotion esthétique. Seulement l'élément intellectuel, malgré tout, est nécessaire pour féconder l'exaltation sensuelle et lui imposer les formes les plus élevées de l'art. Et cet élément intellectuel a été fourni par les blancs ou les « Aryens ». Dans cet hymen, l'espèce mélanienne apparaît comme personnalité féminine et l'élément blanc comme principe mâle. Le produit qui en résulte combine entre elles les qualités des deux races. « Moins véhément dans la sensualité que les individualités absolues du principe féminin, moins complet dans la puissance intellectuelle que celles du principe mâle, il jouit d'une combinaison des deux forces qui lui permet la création artistique interdite à l'une et à l'autre des souches associées » (1).

L'explication, comme on voit, n'exige pas beaucoup de science ni de réflexion. Inutile de se mettre en frais; le

(1) *Essai*, II, pp. 97-98.

mélange aryano-mélanien a ouvert toutes les arcanes du mystère. Gobineau ne se demande pas comment le même mélange a pu produire des civilisations esthétiques aussi différentes que celles de l'Egypte et de l'Assyrie, ou pourquoi celles-ci diffèrent de la civilisation hindoue par exemple, également issue du principe mélanien. Le « sang » rend raison de tout. Cependant il prévoit des objections qu'il se hâte de prévenir. « Il va sans dire, écrit-il, que cet être que j'invente est presque abstrait, tout idéal. On ne voit que rarement, et par l'effet de circonstances multiples, des entités dans lesquelles ces principes générateurs se reproduisent et s'affrontent à forces convenablement pondérées ». « Il est très difficile de saisir le moment où les éléments ethniques se trouvent à peu près en équilibre. Ces moments sont si rapides, si impossibles à prévoir, qu'il vaut mieux n'en pas parler et ne raisonner que sur ceux où tel élément, l'emportant manifestement sur l'autre, préside un peu plus longuement aux destinées nationales. »

En tête du catalogue racial, il place donc les Assyriens et les Egyptiens. A leurs côtés, la civilisation hindoue postérieure à Çakya-Mouni. Puis viendront les Grecs; à un degré inférieur, les Italiens du moyen âge; plus bas les Espagnols et les Français des temps modernes (1).

Voyons l'Inde. Naturellement Gobineau va glorifier les brahmanes, vrais Aryens, créateurs des lois de Manou et du système des castes, adorateurs de la pureté du sang dont ils s'efforcèrent de conserver la pureté vis-à-vis des souillures mélaniennes. Mais il honnit Çakya-Mouni, le bouddhiste qui ouvrit toutes larges les portes que les brahmanes avaient voulu fermer. La prédication bouddhiste permit au sang nègre de se glisser dans les veines des conquérants. Aussi, son insuccès en Inde enchante le farouche apôtre de la valeur du sang. Il montre

(1) *Essai*, II, p. 91.

d'une manière éclatante le peu que réussit à produire, pour les hommes et pour les sociétés, une doctrine politique et religieuse qui se pique d'être basée uniquement sur la morale et la raison (1).

C'est ainsi que peu à peu le brahmanisme est tombé en décadence, que ses grands hommes ont disparu et que les absurdes ou féroces superstitions, les niaiseries théologiques de la partie noire de son culte, ont pris le dessus, d'une manière effrayante. « Le type nègre et le principe jaune ont creusé leur chemin dans ses populations d'élite et, sur plusieurs points, il est difficile, même impossible de distinguer les brahmanes de telles individualités appartenant aux basses castes ».

Les Sémites, eux ausssi contaminés par le sang mélanien, ont manifesté le même besoin de luxe et de création artistique. « Des étoffes variées par la matière et le tissu, des teintures éclatantes, des broderies délicates, des coiffures recherchées, des armes dispendieuses et ornées jusqu'à l'extravagance, comme aussi les chars et les meubles, l'usage des parfums, les bains de senteur, la frisure des cheveux et de la barbe, le goût effréné des bijoux et des joyaux, bagues, pendants d'oreille, colliers, bracelets, cannes de jonc indien ou de bois précieux, enfin toutes les exigences, tous les caprices d'un raffinement poussé jusqu'à la mollesse la plus absolue; telles étaient les habitudes des métis assyriens » (2).

Mais l'antique beauté des idées religieuses avait été souillée par les besoins superstitieux des mulâtres. A la simplicité de l'ancienne théologie avait succédé un émanatisme grossier, hideux dans ses symboles, se plaisant à représenter les attributs divins et les forces de la nature sous des images monstrueuses, défigurant les idées saines sous des mythes indéchiffrables, de sorte que

---

(1) *Essai*, II, p. 219.

(2) *Ibid.*, II, pp. 401-404.

« tout le monde crut à la laideur, admira et aima la difformité, lèpre victorieuse, invinciblement unie désormais aux doctrines et aux représentations figurées ».

Gobineau tonne aussitôt contre les vices et l'immoralité des antiques civilisations de l'Euphrate et du Tigre, de Tyr et de Sidon. Il oublie que lui-même a soutenu, au début de l'*Essai*, que le luxe et l'immoralité n'accéléraient point la décadence des peuples. Mais il semble se soucier assez peu de logique, ou de contradictions avec sa propre pensée.

Une observation tout aussi curieuse peut être faite à propos du système politique des Sémito-Chamites. Il exècre leur fétichisme de la loi et de l'autorité. Du moment, écrit-il, qu'un accord conclu entre eux avait pris le caractère impératif qui constitue la loi, tout devait plier devant cette loi, dont les législateurs eux-mêmes étaient les premières victimes. Nulle part et jamais cette abstraction ne *ménageait les situations personnelles*. Une rigueur inflexible en introduisait les redoutables effets jusque dans l'intérieur des familles, tyrannisait les rapports les plus intimes des époux, planait sur la tête du père despote de ses enfants, mettait la contrainte entre l'individu et la conscience. Dans l'État tout entier, depuis le dernier matelot, le plus infime ouvrier jusqu'au grand prêtre du Dieu le plus révéré, jusqu'au noble le plus arrogant, la loi étendait le niveau terrible révélé par cette courte sentence : *autant d'hommes, autant d'esclaves* (1).

Quelle apostrophe fulminatoire! Et comme elle révèle bien le fond de la pensée de ce personnage passionné, adversaire farouche de l'égalité sociale. Car Gobineau se déclare « l'ennemi des lois », l'ennemi de l'État. Il a puisé dans la phraséologie romantique le culte du moi et le dégoût de ce qui entrave la personnalité. Or, comme le principe directeur de la démocratie est l'égalité de tous

(1) *Essai*, II, p. 445.

devant la loi, et la suppression de l'arbitraire individuel, le grand seigneur, menacé dans ses privilèges, se dresse contre la loi et l'autorité qu'il confond avec le despotisme. Il se venge en inscrivant l'amour de la loi sur le tableau des défauts du caractère mélanien. Ainsi ceux qui se soumettent à la règle et à l'ordre social sont des esclaves.

Gobineau n'est pas très tendre non plus pour les Grecs, créateurs de la beauté et de l'eurythmie. Laissons encore une fois de côté les fantaisies ethnologiques de l'historien amateur. Pour lui, les Hellènes sont de purs Aryens, mais les premières populations de l'Hellade appartenaient au tronc sémitique. Le génie grec porte ses plus beaux fruits pendant la période où le sang aryen tient la prépondérance. Mais dès que l'élément sémitique prend le dessus, la pureté aryane s'altère et la décadence commence. Ajoutons qu'au Nord de la Grèce le « principe jaune » s'était marié au principe aryan, car les jaunes, d'après Gobineau, ont occupé primitivement presque toute l'Europe. Le Nord de la Grèce se distingua donc par les instincts militaires et même grossiers de ses citoyens et par leur génie pratique, double caractère, dû « incontestablement » — oh, combien! — à un hymen de l'essence blanche aryane avec des principes jaunes. Il en résultait de grandes aptitudes utilitaires et peu d'imagination sensuelle. On aperçoit ainsi dans les parties de l'Europe les plus anciennement au pouvoir des Hellènes, l'antithèse ethnique et morale de ce qu'on observe dans l'Inde, en Perse et en Egypte [1].

Par cette observation, Gobineau marque non seulement sa préférence pour le côté matériel, utilitaire et pratique de la civilisation, mais encore une certaine sympathie pour le « principe jaune ». En tout cas, il l'élève certainement au-dessus du principe mélanien, sensuel et imaginatif. Nous reviendrons bientôt sur ce point. Le fondement de la

---

[1] *Essai*, II, p. 415.

doctrine gouvernementale des Aryans-Hellènes est la liberté personnelle, limitant le pouvoir du souverain et l'empêchant de s'égarer sur la voie de l'absolutisme. La hiérarchie féodale, corollaire de la liberté, préserve aussi le peuple contre les empiétements de l'autorité royale. C'est la société homérique, vive, jeune, altière, que Gobineau admire par-dessus tout. Les guerriers apparaissent grands de taille, blancs et blonds, arrogants pour les populations sémitiques du Sud, pareils à des dieux, avides d'honneur et de gloire, fiers de leur généalogie.

L'idée nobiliaire se montra extrêmement forte et puissante chez les Aryans-Grecs. « Le classement des citoyens ne se faisait que d'après la valeur de chaque descendance, les vertus individuelles venaient après... l'égalité était complètement proscrite ». L'esclavage était en honneur. L'Aryan-Grec, souverain chez lui, l'homme libre sur la place publique, vrai seigneur féodal, dominait sans réserve son entourage, enfants, serfs et bourgeois.

Malheureusement, la scène change avec l'intrusion de plus en plus considérable d'éléments sémitiques venus d'Asie.

Le génie de Sem poussait à l'absolutisme complet. Nous venons de souligner ce trait qui met Gobineau en fureur. « On imagina donc en Grèce de créer une personne fictive, la *Patrie*, et l'on ordonna au citoyen par tout ce que l'homme peut imaginer de plus sacré et de plus redoutable, par la loi, le préjugé, le prestige de l'opinion publique, de sacrifier à cette abstraction ses goûts, ses idées, ses habitudes, jusqu'à ses relations les plus intimes, jusqu'à ses affections les plus naturelles. Sur un signe, tout citoyen fut obligé, sans se permettre un murmure, de sacrifier sa dignité, sa fortune, sa vie, aussitôt que la patrie le demandait (1). »

---

(1) *Essai*, II, p. 445.

Voilà jusqu'où Gobineau pousse la haine de la loi et de l'État : jusqu'à l'antipatriotisme.

Cette hostilité nous révèle un autre trait de son étrange personnalité : la méfiance pour la science.

La Grèce savante, civilisée, est déjà plus qu'à demi sémitique. Il l'accuse d'incapacité politique, d'« étroitesse d'esprit, de prédilection pour les sophistes. Il raille la magnificence des périodes des orateurs qui ont égaré le bon sens des citoyens, l'esprit tortu des pédants et stigmatise la mauvaise foi des rêveurs théoriciens, « admirateurs de la démocratie athénienne, et qu'il vaudrait mieux qualifier de propagateurs de l'anarchie athénienne » (1).

Quant à la perfection artistique que tout le monde reconnaît aux Grecs, Gobineau l'accorde tout en soulignant qu'elle reposait sur une pondération délicate de l'élément aryan et sémitique avec une certaine portion de principes jaunes.

Cet équilibre sans cesse compromis par l'affluence des Asiatiques sur le territoire des colonies ioniennes et de la Grèce continentale devait disparaître un jour et faire place à un mouvement de déclin bien prononcé. Gobineau vise évidemment la période alexandrine, dite hellénistique, qui fut sans profondeur et sans génie. « Sa faculté principale... c'est l'électisme, dit-il; elle ambitionna constamment le secret de concilier des éléments inconciliables.... Elle eut l'amour de l'arbitrage.... Elle sacrifia tout à la passion de rapprocher et de fondre les idées, les intérêts les plus disparates, sentiment très honorable, sans doute, indispensable dans un milieu de fusion, mais sans fécondité et qui implique l'abdication un peu déshonorante de toute vocation et de toute croyance » (2). On aperçoit de nouveau la méfiance de l'auteur pour tout ce qui tend à rapprocher et à unir, c'est-à-dire pour l'élément proprement social de

---

(1) *Essai*, II, p. 465.
(2) *Ibid.*, II, p. 496.

la vie humaine. Il préfère de toute évidence l'individuel et le concret.

En voici la preuve : Le nouveau monde comprit l'espèce d'unité qui s'établissait. *Il voulut que les choses fussent représentées par des mots.* Dès lors, pour marquer le plus haut degré possible de perfection intellectuelle, on s'accoutuma à se servir du terme *d'atticisme*... (1).

Cette petite phrase incidente et à laquelle on ne prend pas garde est cependant grosse de conséquences : elle contient non seulement tout le gobinisme, mais marque sa liaison avec les systèmes matérialistes subséquents. Comment, en effet, ne pas représenter les *choses* par des *mots*? Les mots expriment une idée et l'idée elle-même résulte d'un examen des rapports concrets entre les choses et du jugement de vérité ou de fausseté que notre intellect porte sur ces rapports. Ainsi, nos idées affirment ou nient des rapports *réels* entre les choses concrètes. Si la réalité de nos concepts et jugements est d'un autre ordre que la réalité concrète, elle n'en est pas moins une réalité aussi sûre et aussi vraie que l'autre. Les mots, les discours, le langage expriment des idées et celles-ci, à leur tour, représentent idéalement les choses.

Ainsi quoi qu'en dise M. de Gobineau, les choses doivent être représentées par des mots. S'il en était autrement, aucune science, aucune philosophie n'aurait pu se former.

Mais Gobineau trahit malgré tout ses sympathies pour le naturalisme. En insinuant que les choses ne correspondent pas aux vocables dont nous nous servons pour les désigner, il laissait entendre que notre intelligence est incapable de les définir et il donnait une chiquenaude nouvelle à l'intellectualisme. Il allait même plus loin que Kant, grâce au substratum biologique de sa théorie. C'est-à-dire que si notre intelligence ne pouvait concevoir la réalité des êtres, la nature nous faisait sentir cette réalité

(1) *Essai*, II, p. 497.

d'une façon plus profonde et plus sûre par le canal de la sensibilité raciale.

Encore un pas en avant et il pourra tendre la main aux matérialistes : la matière, l'énergie naturelle crée l'homme tout entier, y compris son intellect, simple reflet des forces physiques et chimiques qui composent l'être, de sorte que l'intérieur est dominé par l'extérieur.

Le mécanisme puéril que nous avons vu jouer jusqu'ici se répète quand il s'agit d'expliquer l'histoire romaine. Grandeur de Rome, tant qu'elle se tient à l'écart des éléments sémitiques, décadence certaine et inévitable dès que ces éléments neutralisent et supplantent les éléments aryens et jaunes. « Depuis la conquête de la Sicile jusqu'assez avant dans les temps chrétiens, écrit Gobineau (1), l'Italie n'a pas cessé de recevoir de nombreux, d'innombrables apports de l'élément sémitique, de telle façon que le Sud entier fut hellénisé et que le courant des races asiatiques remontant vers le Nord ne s'arrêta que devant les invasions germaniques. Mais le mouvement de recul, le point où s'arrêtèrent les alluvions du Sud dépassa Rome, cette ville allant toujours perdant son caractère primitif. Il y eut gradation, sans doute, dans cette décadence, jamais temps d'arrêt véritable. L'*esprit sémitique* étouffa sans rémission son rival. Le génie romain devint étranger au premier instinct italiote et reçut une valeur où l'on reconnaît bien aisément l'influence asiatique. » Et ce même Gobineau, qui s'efforçait de prouver au début de son œuvre que le luxe et l'immoralité n'entraînaient point la décadence des nations, s'en va maintenant reprenant les clichés et les banalités courantes sur les vices de la Rome impériale. Il emprunte beaucoup à Augustin Thierry et se sert à chaque instant des œuvres de Tacite. Rome est pour lui la ville du chaos et l'empire romain le chaos des peuples, car le « sentiment universel

(1) *Essai*, III, p. 271.

ne reconnaissait plus nulle part de supériorité ethnique ». L'égalité s'établit partout, amenant avec elle l'oubli de la race, l'extinction des maisons illustres, le syncrétisme des théologies, l'incertitude de tous les principes, l'universel relâchement de la morale ordinaire, le scepticisme tantôt riant, tantôt morose, indifféremment porté sur ce qui n'est pas d'intérêt et d'usage quotidiens, le détachement des individualités de la chose publique, etc. (1).

Gobineau annonce Houston Chamberlain un demi-siècle à l'avance. Et puis, quel thème à rhétorique facile pour un ennemi de la démocratie, car le fond de sa haine pour la Rome impériale, c'est bien son aversion pour le principe d'égalité! « Un Etat sans noblesse, écrit-il avec amertume, c'est le rêve de bien des époques. Il n'importe pas que la nationalité y perde ses colonies, son histoire morale, ses archives : tout est bien quand la vanité de l'homme médiocre a abaissé le ciel à la portée de sa main » (2).

Aussi cherche-t-il à rapetisser autant que possible les avantages que les défenseurs de l'esprit romain accordent à la culture latine. Se déclarant catholique et conservateur, il se trouvait sur un terrain un peu moins mouvant. Très souvent, comme on sait, les apologistes chrétiens ont fait la guerre à l'esprit de la Rome impériale, maladresse qui devait un jour leur coûter cher.

Il y a de justes remarques dans les reproches qu'il adresse à l'administration impériale : ses excès de centralisation et de régularité. Suivant son habitude, il ne réclame pas un peu plus de variété dans cette centralisation, mais la variété tout court, parce que conforme aux lois de la biologie. « A de pareils moments de la vie des sociétés, écrit-il, à propos de la centralisation impériale, il est très diffile d'être un grand homme *puisqu'il n'y a pas moyen d'être un homme étrange.*

(1) *Essai*, III, p. 317.
(2) *Ibid.*, III, p. 319.

L'homogénéité du sang s'y oppose et, pour se distinguer du vulgaire, il faut non pas être *autrement fait que lui*, mais au contraire, en lui ressemblant, dépasser toutes ses proportions. Quand on n'est pas très grand, on se perd toujours plus ou moins dans la multitude, et ces médiocrités ne sont pas remarquées, puisqu'elles ne font que reproduire un peu mieux la physionomie commune » (1). Ce passage révèle une fois de plus les affinités de Gobineau avec le romantisme. Comme les romantiques, il appelle un grand homme celui qui fait autrement que les autres, se dégage des conventions sociales, se place au-dessus des lois, de la morale et du sens commun. On voit d'ici la splendeur anarchique qui illumine la société, quand chacun de ses membres s'avise d'être un génie ou un homme d'élite. Et son hostilité contre la culture romano-classique provient des principes humanitaires et sociaux qu'elle oppose au déchaînement individualiste.

Aussi quel cri de joie à l'apparition des hordes germaniques qui renversent cet édifice de terne uniformité!

Et l'avocat passionné recommence ses exercices d'acrobatie ethnique, tout en jurant qu'il subordonne « ses tressaillements du cœur à la recherche plus noble et plus auguste de la pure réalité » (2).

Ainsi dans la haute Italie, le sang lombard donne à la contrée la vigueur nécessaire pour bien servir les destinées ultérieures. Malheureusement la population indigène est chargée d'éléments helléniques autant qu'on peut le désirer et, fort nombreuse relativement à la colonisation barbare, elle conquiert rapidement la prépondérance, de sorte que le système communal romain se développe avec rapidité. Milan, Venise, Florence se donnent des constitutions qui « affectent quelque chose des exigences de

(1) *Essai*, III, pp. 340-341.
(2) *Ibid.*, IV, p. 208.

l'absolutisme propre aux républiques de l'antiquité ».

L'autorité militaire s'affaiblit, la royauté germanique « n'est qu'un voile transparent et fragile jeté sur le tout » Dès le XII[e] siècle, la noblesse féodale est presque totalement anéantie et ne subsiste guère qu'à l'état de tyrannie locale et tyrannisée; la bourgeoisie lui substitue, dans tous les lieux où elle domine, un patriciat à la manière antique. Le droit impérial renaît, les sciences de l'esprit ressuscitent, le commerce est respecté (1). Que voulez-vous? C'est le sang teutonique qui s'atrophie, s'altère et perd sans cesse du terrain. D'Italie la civilisation romaine passe en France, où elle provoque la naissance des villes, l'activité des échanges commerciaux, l'avènement de la bourgeoisie et l'absolutisme de la royauté, de connivence avec celle-ci, pour ravir aux nobles leurs privilèges héréditaires. M. de Gobineau emboîte alors le pas à Boulainvilliers et à tous ceux qui attaquèrent l'autorité royale parce qu'elle battait en brèche les coutumes féodales. L'action incessante du pouvoir souverain « favorisait l'élévation des basses classes de la population et ruinait l'autorité des classes chevaleresques » (2). Et Gobineau de défendre la civilisation du moyen âge qu'il qualifie de civilisation féodale et qu'il oppose — toujours comme les romantiques — à la culture gréco-latine.

Maintenant si le noble, le propriétaire armé perdit l'importance qu'il avait dans l'Etat, s'il se laissa « dégrader », c'est que son sang n'était plus assez pur pour lui donner la conscience du tort qu'on lui faisait et lui fournir des forces suffisantes pour la résistance. Il se romanisa, c'est-à-dire qu'il s'allia à la race sémitisée qui pullulait dans le Sud de la France (3).

---

(1) *Essai*, IV, pp. 210 et suiv.
(2) *Ibid.*, IV, p. 218.
(3) *Ibid.*, IV, p. 228.

Il est inutile de poursuivre plus longtemps cette édition nouvelle de l'antienne de Boulainvilliers.

Remarquons seulement que Gobineau demeure, sans le savoir, dans la tradition française. *Sa théorie des races finit en théorie des classes.* Elle ne prend nullement l'aspect d'un nationalisme étroit ou agressif, mais elle vise la réfutation d'erreurs politiques ou sociales.

Si ceux qui ont voulu défendre Gobineau pendant la guerre avaient observé le fait, ils se seraient trouvés en bien meilleure posture. Il leur suffisait de dire que le germanisme ou l'aryanisme de Gobineau ne se proposait pas de glorifier la nation germanique, mais de combattre les idées égalitaires et démocratiques issues de la Révolution.

Alors on saisissait par quel artifice les pangermanistes ont dénaturé sa doctrine qui, au lieu de servir à combattre la révolution, fournit des armes à l'impérialisme allemand.

* * *

Aux yeux de Gobineau tout le processus de l'histoire peut donc se résumer dans la lutte entre le principe sémitico-mélanien, sensuel, imaginatif, créateur de formes esthétiques, mais passif et adorateur de l'autorité, avec le principe aryen générateur de liberté, d'indépendance, de raison utilitaire et mal disposé pour l'étatisme.

Le « principe jaune » ne joue qu'un rôle assez effacé. Cependant ses réflexions sur la race jaune méritent d'être soulignées parce qu'elles vont nous permettre de tirer des théories gobiniennes des déductions intéressantes.

Nous avons déjà dit que la race jaune possède, d'après Gobineau, certains traits distinctifs qui en font, par opposition aux nègres, la race mâle par excellence : défaut absolu d'imagination, tendance unique à la satisfaction des besoins naturels, ténacité appliquée à des idées terre à terre, quelque instinct de la liberté individuelle, manifesté soit par l'attachement à la vie nomade, soit par

le respect de la vie domestique, activité assez peu développée, absence de curiosité d'esprit. De là, orgueil profondément convaincu et médiocrité non moins caractéristique, ne sentant rien que l'aiguillon matériel et ayant trouvé dès longtemps le moyen d'y satisfaire. Cependant, cette tendance générale et unique vers les choses positives et la fixité de vues, conséquence de l'absence d'imagination, lui a conféré une certaine habileté dans quelques métiers, comme les travaux de mines par exemple. Bref, la race jaune incarne le type le plus parfait de la civilisation de l'utile.

L'auteur nous dit encore que les Chinois prirent pour base de l'autorité le droit du père de famille. Cette notion en elle-même, et si on l'envisage d'une certaine façon, appartient aussi à la race aryane, à cette différence près que l'Aryen a pris ses précautions contre elle et l'a empêchée de se transformer en doctrine d'absolutisme. Gobineau est même persuadé que c'est la race aryane qui l'a introduite en Chine et que l'autorité impériale ne commença à prendre de l'extension qu'après les mélanges avec les Malais (1). En tout cas, le pouvoir des empereurs fut toujours limité par l'opinion publique et les mœurs.

Gobineau relève également le caractère matériel de la civilisation chinoise. « On admit en principe éternel que, pour que l'Etat se maintînt dans une situation normale, il fallait que les vivres s'y trouvassent abondamment, que chacun pût se vêtir, se nourrir et se loger, que l'agriculture reçût des encouragements perpétuels, non moins que l'industrie.... Les peuples jaunes... ne trouvaient rien en eux qui n'appréciât vivement le bonheur matériel dans lequel on voulait les ensevelir.

» *Les théories philosophiques et les opinions religieuses*, ces brandons ordinaires de l'incendie des Etats, *restèrent à jamais sans force* devant l'inertie nationale qui, bien

(1) *Essai*, II, pp. 281-282.

repue de riz et avec son habit de coton sur le dos, ne se soucia pas d'affronter le bâton des hommes de police pour la plus grande gloire d'une abstraction. »

Gobineau oppose alors la mentalité chinoise à la mentalité hindoue « où les préoccupations créatrices de l'intelligence réclamaient la meilleure part de l'attention ». Il ne faut donc pas s'étonner si le génie hindou, dans sa liberté, dans sa fierté, dans son goût pour les grandes choses et dans ses théories surhumaines, ne regardait, en définitive, les intérêts matériels que comme un point secondaire. *Il était d'ailleurs sensiblement encouragé dans une telle opinion par les suggestions de l'alliage noir* (1).

M. de Gobineau oppose — très justement d'ailleurs — l'esprit positif et utilitaire des Chinois à la conception imaginative et métaphysique de l'hindouisme et il reconnaît que cette tendance était accentuée par le principe mélanien.

Or, si nous passons à l'examen des caractères des fameux Aryens, sel de la terre, et si nous les dépouillons des traits que l'imagination de leur admirateur leur prête, nous constatons qu'on rapproche plus aisément ces Aryens des peuples jaunes que des peuples noirs. Gobineau commence par excuser l'Aryen de manifester des penchants destructeurs. « La raison, plus perfectionnée, en même temps qu'elle vise plus haut et est plus exigeante, éclaire la créature qu'elle conduit sur les inconvénients matériels *d'un abandon trop absolu à toutes les suggestions de l'intérêt.* » La religion, même imparfaite ou fausse, que cet être conçoit toujours d'une façon quelque peu élevée, lui interdit de céder en toute occasion à ses penchants destructeurs (2).

« L'Aryen, continue-t-il, est donc supérieur aux autres hommes, principalement dans la mesure de son intelli-

(1) *Essai*, II, p. 283.
(2) *Ibid.*, IV, pp. 34-35.

gence et de son énergie; et c'est par ces deux facultés que lorsqu'il *parvient à vaincre ses passions et ses besoins matériels*, il lui est également donné d'arriver à une moralité infiniment plus haute, bien que dans le cours ordinaire des choses, on puisse relever chez lui autant d'actes répréhensibles que chez les individus des deux autres races inférieures. »

L'Aryen est un champion de la liberté individuelle qu'il défend contre toute atteinte de la part de la société, spécialement du pouvoir royal. Nous pouvons encore rapprocher ce trait de la mentalité des peuples jaunes qui, suivant Gobineau, manifestent quelque instinct de la liberté individuelle et limitent, par l'autorité familiale, la souveraineté de l'empereur.

En matière de religion et de cosmogonie, continue Gobineau, voici quels sont ses dogmes : la nature est éternelle, la *matière* est infinie (1). Les Aryens sont donc les adeptes parfaits du matérialisme que Gobineau reproche aux Chinois. Ils font même plus : ils l'érigent en système philosophique.

A ce propos, notre aryaniste constate encore que l'anthropomorphisme était complètement étranger à ces nations primitives, que les bruits mystérieux des forêts révélaient au Germain la présence des dieux, qu'il croyait trouver et vénérait une émanation de leur nature dans certains objets précieux pour lui.

Décrivant la valeur que le Germain-Aryen attache à la possession de l'odel ou du fief (féo.), Gobineau met en relief le goût de l'isolement qui caractérise l'Aryen et sa répugnance pour l'esprit d'association municipale, caractéristique du Romain. « Très avare de ses droits et de ses prérogatives, écrit-il, il n'en fait jamais l'abandon, non pas même la moindre parcelle; et s'il consent à en restreindre, à en suspendre l'usage, c'est qu'il trouve dans cette concession temporaire un avantage direct, actuel et

(1) *Essai*, IV, p. 38.

bien évident. *Il a les yeux grands ouverts sur ses intérêts* » (1).

Ainsi, dès qu'on gratte un peu le vernis phraséologique dont notre auteur recouvre son héros préféré, on retrouve immédiatement des traits communs à l'Aryen et au Chinois, tandis qu'on n'en voit pas un seul qui exprimerait des affinités entre l'Aryen et le Sémite.

Nous laissons d'ailleurs à Gobineau la responsabilité du sens vague qu'il a donné au terme Aryen, car, comme nous l'avons vu, il n'a jamais existé de race aryenne, mais des peuples de races différentes parlant des langues qui dérivent toutes d'un prototype indo-européen.

Les peuples aryens sont donc tout simplement des peuples du Nord. Et si l'on rapproche les traits communs aux Aryens et aux Jaunes, on constate que ces traits proviennent en bonne part de l'influence du climat qu'ils habitent.

De sorte que Gobineau qui croyait opposer deux races radicalement différentes : la race « aryenne » et la race « jaune », les a, sans le savoir, mises en corrélation mutuelle et, *malgré lui, a confirmé les opinions de ceux qui attribuaient ces caractères communs à l'influence des conditions géographiques.*

Gobineau a réfuté Gobineau! L'auteur de l'*Essai* ne s'attendait certes pas à pareille mésaventure.

On arriverait à une conclusion analogue si l'on comparait entre eux les caractères des Hindous, des Sémites et des peuples de couleur noire. L'action du milieu physique expliquerait bien des particularités que Gobineau attribue au croisement des races.

On conçoit par tout ce qui précède que notre jugement sur Gobineau soit empreint de quelque sévérité.

L'*Essai* est un livre médiocre, superficiel et dangereux :

1° Parce qu'il fait appel, pour expliquer l'histoire, à des

(1) *Essai*, IV, p. 61.

forces mystérieuses et vagues qui dérivent de la nature, source d'énergie, et qui annihilent l'intelligence et la volonté de l'homme;

2° Parce qu'il nie l'action des causes morales et des idées en histoire, laissant ainsi la place libre au matérialisme;

3° Parce qu'il exalte l'instinct, force de vie, au détriment des puissances raisonnables qui dérivent de l'intellect;

4° Parce qu'il considère les races non comme des variétés humaines mais comme des espèces différentes douées d'une essence propre et incommunicable;

5° Parce qu'il confond l'individu et la société, attribuant à la société une existence réelle, biologique analogue à celle de l'individu;

6° Parce qu'il nie la possibilité de l'éducation;

7° Parce que, prétendant se faire le champion du catholicisme, son auteur défend, en fait, un axiome fondamental du protestantisme : la foi seule justifie, les œuvres ne comptent point;

8° Parce que, se disant conservateur, féru d'ordre et ennemi des encyclopédistes du XVIII[e] siècle, il matérialise le principe d'autorité en le fondant, non sur le mérite personnel, mais sur l'hérédité biologique;

9° Parce qu'au concept d'égalité sociale qui peut se comprendre dans le plan de l'esprit, il oppose celui de liberté qu'il matérialise, une fois de plus, en réservant son usage à l'homme fort physiquement;

10° Parce qu'il veut expliquer l'histoire grâce à sa seule formule des races : jeu puéril et simpliste qui ne rend aucun compte de la complexité de l'évolution sociale;

11° Parce que sa théorie des races n'est qu'une transformation de la théorie des milieux, beaucoup plus rationnelle;

12° Parce que son œuvre n'est qu'un pamphlet politique passionné, qui n'a rien de scientifique.

CHAPITRE VI.

La doctrine des races en Allemagne de 1850 à 1914.

Caractères politiques et sociaux de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. — Milieu favorable à la propagation de la doctrine des races. — Le darwinisme social. — Caractères de la théorie en Allemagne, en Angleterre et en France. — Richard Wagner. — Nietzsche. — Bismarck. — Treitschke. — Ritter. — Ratzel. — Gumplowicz.

La période qui va des environs de 1850 à 1914 présente des caractères sociaux, politiques et intellectuels, tout à fait différents de ceux de la première moitié du siècle.

Sous l'influence de la Révolution française, on avait proclamé le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. On avait, à l'intérieur des Etats, exigé l'octroi de chartes et de constitutions qui garantissent les conquêtes des classes inférieures vis-à-vis des classes dominantes; on s'était pris d'enthousiasme pour la liberté, l'égalité, la démocratie, le gouvernement du peuple par lui-même; on voulait établir que devait apporter, grâce au suffrage universel, le gouvernement du peuple par lui-même, on voulait établir partout des républiques à la française ou des monarchies constitutionnelles. Bref, on croyait encore à la valeur des programmes et des chartes politiques pour assurer le progrès des sociétés humaines. Très souvent aussi, ces idées politiques baignaient dans un mysticisme à teinte religieuse très prononcée. On adorait l'Etre suprême, ou la raison platonicienne éclairant l'humanité dans sa marche vers la lumière et rapprochant toutes les nations dans un grand élan fraternel.

Nous avons vu qu'en Allemagne cette idéologie avait été

vivement combattue, surtout après la chute de Napoléon. En Angleterre aussi, le libéralisme avait commencé, dès le second quart du XIX[e] siècle, à céder devant la poussée impérialiste que dénotent les œuvres de Carlyle.

En France, Gobineau écrit son *Essai* sous l'inspiration manifeste d'écrits germaniques et dans un esprit de visible hostilité à la Révolution française. Taine va bientôt entreprendre sa campagne contre « l'esprit classique » dans les *Origines de la France contemporaine*. Comte cherche à construire une sociologie scientifique qui débarrasse la France de l'idéologie creuse des adeptes de la Révolution.

C'est maintenant l'Allemagne qui prendra la tête du mouvement intellectuel. Les succès étourdissants de la Prusse, l'art merveilleux avec lequel Bismarck bâtit « par le fer et le feu » l'édifice de l'unité allemande, tournent toutes les têtes. On ridiculise la démocratie, le culte des mots, le sentimentalisme cosmopolite, les chartes et constitutions politiques, le parlementarisme. On ne croit plus qu'à l'organisation militaire et industrielle. On se détourne de l'ancienne idéologie et l'on veut faire partout du « réalisme »; on étudie donc les sciences naturelles et l'on s'efforce même d'englober toute culture, histoire, morale, politique, dans le cycle des sciences naturelles.

On prône le réalisme en politique, et c'est l'adoration de l'autorité et de la force, de l'esprit de conquête et de domination en Europe et hors d'Europe; le réalisme social, et c'est le renforcement de la hiérarchie des classes au nom de l'« hérédité »; le réalisme moral, et c'est l'apologie du nietzschéisme; le réalisme intellectuel, et c'est le dédain des philosophies synthétiques auxquelles on préfère les sciences spécialisées.

La doctrine des races va s'épanouir dans ce milieu comme dans son élément naturel. Elle satisfait, en effet, tous les appétits du moment; elle sert l'appétit allemand de domination en Europe (pangermanisme); elle justifie l'appétit anglais de conquête hors d'Europe (impérialisme

colonial anglo-saxon); elle fournit à toutes les classes dirigeantes dans l'Europe occidentale une raison soi-disant scientifique (l'hérédité) de maintenir leur primauté sociale; et les deux rameaux de la théorie, politique ou sociale, sont entés sur le même tronc : le *darwinisme*, hypothèse empruntée à la biologie et recouvrant d'un vernis scientifique les prétentions dominatrices des nations ou des classes intéressées.

En Allemagne, la théorie prendra donc la plupart du temps l'allure du nationalisme le plus exalté. En Angleterre, elle se présentera sous la forme de l'impérialisme maritime et colonial. En France, où l'on demeure plus fidèle à l'idéal démocratique, elle gardera plutôt son empreinte originelle de controverse de classes.

* * *

Les triomphes insolents de l'Allemagne dans la seconde moitié du siècle, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique, ont été, pour le malheur de l'Europe occidentale, accompagnés aussi de triomphes inouïs dans le domaine de l'art et de la philosophie, grâce à deux personnalités de premier plan : Richard Wagner et Frédéric Nietzsche.

Or, tous deux ont manifesté des sympathies pour la doctrine que nous étudions ou contribué par leurs enseignements à la propager. Directement ou indirectement, ils se rattachent aux racistes par quelque aspect de leur mentalité.

Ce n'est pas une simple coïncidence que Bayreuth soit devenu à la fois le centre de propagation de l'art wagnérien et celui du mysticisme racial.

Ce n'est pas davantage une simple coïncidence que le gendre et admirateur de R. Wagner soit devenu en même temps le prophète de la loi nouvelle.

C'est dans *Religion et Art*, ce monument capital de la philosophie des dernières années de Wagner, que l'illustre

dramaturge expose ses idées sur la « dégénérescence et la régénération » et qu'il paraît subir l'influence de Gobineau.

M. Seillière remarque que « Wagner semble se résoudre à chercher maintenant des auxiliaires thérapeutiques à sa panacée musicale, jadis sans rivale » (1). Sur la foi d'un médecin français, Gleizès, il fait l'esquisse d'une philosophie végétarienne qui arrêterait la décadence de l'humanité. Wagner résume (*Héroïsme et Christianisme*) la doctrine de l'*Essai*, sur le poison des mélanges ethniques et confesse que la dégénérescence issue du mélange résulte bien d'une erreur initiale de l'humanité, dénuée d'expérience en ses jeunes années. Ainsi que Gobineau, Wagner reconnaît que le privilège original de la race blanche consiste moins dans un développement exceptionnel des qualités morales que « dans une plus grande provision des principes d'où ces qualités découlent », c'est-à-dire de principes biologiques. Derechef nous constatons que, pour Wagner, le spirituel et le moral découlent directement du matériel. La race blanche ou aryane se distingue, d'après lui, par une sensibilité plus vive et plus fine de la volonté appuyée de cette acuité plus pénétrante de l'intellect qui conditionne le parfait exercice du vouloir. Au contraire, la subordination de l'intelligence à la volonté caractérise les races inférieures. Chez celles-ci la souffrance est proportionnellement moins consciente. La race blanche tout entière a *compris*, mieux que les autres, l'énigme du monde mauvais. Ses héros sont remplis de la fière conviction de leur valeur personnelle, de même que ses peuples sont pénétrés du sentiment de leur orgueil ethnique, source féconde d'actions viriles.

---

(1) E. Seillière, *Le comte de Gobineau. Essai sur l'Aryanisme historique*, Paris, 1903, p. 361. Sur l'importance que Wagner attachait à l'idée de rédemption, cf. également G. Adler, *Six conférences sur Richard Wagner* (trad. franç.). Paris, 1909. Un des meilleurs ouvrages à consulter à ce sujet est celui d'A. Lichtenberger, *Wagner*. Paris, 1909.

Nous devons cependant à la vérité de reconnaître que Wagner n'a pas poussé trop loin son gobinisme et qu'il s'en est même éloigné comme le montre M. Seillière.

Le privilège de la race blanche a été abrogé par la venue du Sauveur, dont le sang précieux a coulé pour toutes les races. Seulement sa pensée « sensible », si je puis ainsi dire, ne le quitte pas un instant. Il imagine que le genre humain, après avoir constaté instinctivement la décadence de ses familles les plus favorisées se concentra vers l'an I de notre ère dans un effort suprême; dicté par la nécessité de sa conservation pour produire non une surespèce, mais le *Sang du Sauveur*, sorte de quintessence de sublimation de l'humanité souffrante.

Le Sauveur s'incarnait donc dans l'humanité dont en versant le sang précieux, il rachetait le monde.

Wagner personnifiait ainsi l'humanité à laquelle il accordait une vie réelle, matérielle et biologique.

Il ne serait pas non plus difficile de montrer dans *l'art* de Wagner lui-même — quelle que soit l'admiration due à son génie — des traces évidentes d'une inspiration toute matérielle qui travaille plus les nerfs de l'auditeur qu'elle n'élève son esprit, et qui recourt trop souvent dans ce but aux sonorités bruyantes ou aux effets discordants. N'oublions pas non plus que l'Allemagne moderne éprise de force se reconnaissait tout entière dans les héros de la Tétralogie de l'*Anneau de Niebelung*. Aussi est-ce la principale raison pour laquelle Wagner a été pendant la guerre si vivement et parfois si injustement décrié (1).

Il y eut en Allemagne, vers la même époque, un homme qui systématisa les théories courantes du romantisme

---

(1) On sait qu'une vraie bataille s'est engagée pendant la guerre autour du nom de Wagner comme d'ailleurs autour du nom de Nietzsche. Wagner a été vivement pris à partie par C. Saint-Saëns et M. Fréd. Masson. Il a été énergiquement défendu par Jean Marnold, critique musical du *Mercure de France*, qui a réuni récemment ses articles en volume sous le titre de *Le cas Wagner*. Paris, 1920.

allemand et qui eut l'audace rare de les pousser jusqu'à leurs conséquences les plus extrêmes. Ce fut Frédéric Nietzsche (1).

Il n'entre pas dans nos intentions de faire un exposé de la philosophie nietzschéenne, mais de montrer comment la nouvelle éthique a favorisé le développement du mysticisme racial. Et afin d'échapper au soupçon de partialité à l'égard de celui que l'on a chargé, au moment de la guerre, de tous les péchés d'Israël, nous étudierons ses singulières conceptions à travers les commentaires d'un de ses admirateurs, G. Huant, qui ne cèle pas trop ses sympathies pour le penseur allemand.

Voici tout d'abord les cinq « négations » (2) dans lesquelles Nietzsche a cru pouvoir résumer sa tâche de philosophe :

1° Lutte contre le sentiment de la faute et l'introduction de l'idée de punition dans le monde physique et métaphysique, dans la psychologie et l'interprétation de l'histoire. Cela signifie que tous nos instincts sont bons, puisqu'ils viennent de la nature déifiée;

2° Lutte contre le christianisme latent — cela signifie destruction de la loi d'amour et de sacrifice apportée par le Christ sur la terre;

3° Lutte contre le XVIII[e] siècle de Rousseau, sa nature et son homme bon, contre la domination du sentiment,

---

(1) Sur Nietzsche, cf. la bibliographie énorme citée par G. Huant dans sa *Philosophie de Frédéric Nietzsche*. Paris, 1917, pp. 345-360. Nietzsche a été attaqué pendant la guerre par L. Bertrand, *Les grands coupables*. Paris, 1914 ; André Beaunier, *Surboches* (Revue hebdomadaire, 3 avril 1915, pp. 75-99) ; défendu par C. Spiess, *Impérialismes* (Paris, 1917) et H. Albert, qui a rappelé les dures vérités dites parfois par le philosophe à ses compatriotes allemands et sa sympathie déclarée pour le génie français. (G. Huant, *op. cit.*, pp. 1-2). Une grande étude sur Nietzsche est entreprise à l'heure présente par M. Ch. Andler. Les deux premiers volumes sont consacrés aux précurseurs de Nietzsche (Paris, 1920) et à la jeunesse de Nietzsche (1921).

(2) *Nietzsche's Werke*, XV, pp. 473-474. (Huant, *op. cit.*, p. 29.)

l'amollissement, l'affaiblissement, la moralisation de l'homme. Cela signifie que Nietzsche se pose en adversaire du sentiment, ce qui serait parfait, si l'on pouvait mettre le troisième point d'accord avec le premier. Car au fond, Nietzsche ne fait pas autre chose que Rousseau, puisque tous deux proclament la nature « bonne » et que tous deux regardent l'homme comme une émanation de la nature; mais Rousseau donne dans la nature la primauté à l'élément social et sympathique, tandis que Nietzsche, à la suite de Hobbes, élimine complètement l'élément social au profit de l'élément égoïste de diversité.

Tous deux sont aussi « radicaux » l'un que l'autre, et c'est le radicalisme qui les rapproche. Pour l'un tous les hommes sortis des mains de la Nature sont bons, sensibles, égaux et fraternels. Pour l'autre, ces mêmes hommes sont mauvais, durs, égoïstes et cruels, car la Nature le veut ainsi. Leur erreur commune, c'est de n'apercevoir qu'un côté des choses et de refuser obstinément d'en voir l'autre.

Aussi le quatrième point de Nietzsche, lutte contre le romantisme où convergent l'idéal chrétien et l'idéal de Rousseau, renverse littéralement le lecteur qui sait combien Nietzsche lui-même était infecté de romantisme!

Le cinquième point annonce la lutte contre la prédominance des instincts de « troupeau » contre la haine intime dont on traite toute espèce de hiérarchie et de distance. C'est par cette dernière opinion que Nietzsche se rattache aux théoriciens des races. Car, suivant notre prophète, on naît philosophe, on ne le devient pas. On ne peut apprendre ce qu'est un philosophe, il faut le savoir par expérience. Il y a une hiérarchie d'états physiques à laquelle correspond la hiérarchie des problèmes et les plus hauts problèmes sont inaccessibles à quiconque n'est pas prédestiné à leur solution par la hauteur et la puissance de sa spiritualité (1). Il faut être né pour vivre dans

(1) *Werke*, VII, pp. 137 et suiv. (HUANT, pp. 32-33.)

tous les mondes supérieurs; on ne possède de droit à la philosophie que par grâce de naissance; les ancêtres, la *race* sont ici l'élément décisif; beaucoup de générations doivent avoir préparé la naissance du philosophe; chacune de ses vertus doit avoir été acquise séparément, *transmise, incarnée*. Il faut posséder la « disposition » aux grandes responsabilités, la hauteur et la profondeur du regard impérieux, *le sentiment d'être séparé de la foule*, des devoirs et des vertus de la foule, la protection et la défense bienveillante de ce qui est mal compris et calomnié (lisez de ce qui est étrange), que ce soit Dieu ou le diable, l'art du commandement, l'ampleur de la volonté, la lenteur du regard qui rarement admire, rarement s'élève et aime rarement.

On voit par là que Nietzsche défend l'antique notion maintes fois relevée : on est ce que l'on doit être par la naissance et non par l'éducation. La biologie nous fait ce que nous sommes et l'on ne saurait en rien modifier cet état de nature.

De sorte que le *physiologique commande et détermine le moral*. Le but de la « culture » étant de fusionner les races et les peuples et d'enchâsser les hommes supérieurs dans des catégories sociales uniformes (Herdenvieh) la culture affiche son hostilité vis-à-vis de la nature (Jean-Jacques). La culture paralyse la volonté impérieuse, mère de toutes choses. Cette paralysie de la volonté sévit partout où la civilisation a pris racine, mais surtout dans notre Europe contemporaine, « ce foyer d'un effort soudain et irréfléchi pour mêler radicalement *les rangs et par conséquent les races* ».

La dégénérescence de la volonté se produit chaque fois que « des races ou des conditions sociales, longtemps éloignées les unes des autres, fusionnent d'une façon décisive et soudaine ». La génération nouvelle, chez qui se mêle ainsi *le sang de plusieurs races*, porte en elle des hérédités multiples, c'est-à-dire des instincts, des évalua-

tions contraires et souvent même contradictoires, des mesures et des valeurs diverses qui luttent sans trêve. Tout est émoi, trouble, tentative. Les forces les plus hautes ont un effet restrictif; les vertus même ne se permettent pas mutuellement de croître et d'acquérir de la force; dans le corps et dans l'âme manquent l'équilibre, le centre de gravité, la sûreté perpendiculaire » (1).

Les textes que nous venons de souligner reflètent tellement bien la mystique raciale que M. Huant donne en note, à titre de commentaire, le passage où Gobineau explique ce qu'il entend par « dégénérescence », à savoir l'absence de valeurs que ce peuple possédait autrefois, par suite d'alliages successifs avec d'autres peuples (2). Nietzsche renouvelle donc ici la thèse essentielle de Gobineau. Mais, pour lui comme pour Gobineau, sa doctrine des races est une doctrine de classes et non de nationalités ou de groupes ethniques.

Cependant cette seconde idée a germé dans son esprit; il s'indigne de constater les ravages de la culture en France tout particulièrement. « C'est dans la France contemporaine, écrit-il gravement, que la volonté est le plus malade, et la France qui a toujours possédé une habileté magistrale à transformer en attraits et séductions même les tournants les plus néfastes de son esprit, montre aujourd'hui, précisément comme école et théâtre de tous les enchantements du scepticisme, la prééminence de sa culture sur toute l'Europe » (3). La France sceptique et pessimiste a donné l'hospitalité à Schopenhauer et à Wagner, qui sont en ce pays plus chez eux qu'en Allemagne (4).

Ainsi, un léger coup de barre vers le nationalisme

---

(1) *Werke*, VII, p. 153. (HUANT, pp. 61-62.)
(2) GOBINEAU, *Essai*, I, p. 4.
(3) *Werke*, VII, p. 155.
(4) *Ibid.*, VII, p. 225. (HUANT, p. 63.)

transformerait aussitôt cette doctrine aristocratique en doctrine anthroposociologique. Il suffirait de dire que le sang des « races latines » est appauvri par des mélanges et des croisements successifs; que ces races ne savent plus réagir contre les contagions pernicieuses; qu'elles n'ont plus la sûreté d'instinct qui reconnaît les dangers sous les dehors fallacieux dont ils se parent; que leur sensibilité s'est trop avivée au contact du plaisir ou de la souffrance; que leur précocité érotique les prédispose à la morbidité, — une calamité chez la jeunesse française, écrit Nietzsche, qui sort du lycée déjà corrompue et souillée pour entrer dans le monde et qui ne peut plus se débarrasser des chaînes de ses penchants méprisables; — que leur éducation nationale se ressent de l'influence du christianisme (lisez du « catholicisme »), le plus grand narcotique de l'Europe (1).

Nietzsche n'a pas traité le sujet *in extenso*, mais Houston Chamberlain, entre autres, tirera toutes les conclusions contenues dans les prémisses nietzschéennes.

Nietzsche prône donc partout la prédominance du physiologique sur le psychique, ou mieux, affirme que le psychique émane du physiologique seul. Il écrit que la dégénérescence morale est inséparable de la dégénérescence physiologique (2), que toute faute, d'une façon ou d'une autre, est la conséquence d'une dégénérescence de l'instinct, d'une désagrégation de la volonté (3). Par là, continue-t-il, se transforme toute la perspective du problème moral. La lutte contre la décadence ne doit plus s'attacher, comme se l'était imaginé la naïveté des moralistes, à combattre le luxe, le vice ou le crime. On n'atteint par cette méthode que certains effets de la décadence et ce qu'on croit être un remède n'est jamais, tout au plus, qu'un palliatif.

---

(1) Huant, *op. cit*,. p. 65.

(2) *Werke*, XV, p. 170.

(3) *Ibid.*, VIII, p. 93. (Huant, p. 67.)

Ainsi, on ne doit pas combattre la décadence même, inséparable des progrès de la culture, mais « l'importation de la contagion dans les parties saines de l'organisme ».

Tous les philosophes allemands dont nous avons analysé les idées jusqu'ici auraient pu signer cette franche déclaration matérialiste, car elle porte la marque de la prédestination (la foi sans les œuvres) de la valeur du sang pur et de la barbarie qui feint de dédaigner la civilisation. Nietzsche en même temps ouvre les voies à cette prétendue science nouvelle, « l'eugénique », qui suit les méthodes biologiques et a pour objet la fabrication d'innombrables génies dans l'humanité.

Aussi, s'élève-t-il avec force contre les disciplines monastiques et religieuses qui proposent de soumettre la matière à l'esprit. Vaines tentatives! car l'homme affaibli physiquement vit dans un état de faiblesse qui ne lui permet pas de s'abstenir de l'action néfaste, de sorte qu'il se nuit fatalement à lui-même par une sorte d'auto-destruction (1).

Le renoncement et l'impassibilité, médication psychologique et morale, ne saurait aucunement entraver la marche de la décadence; physiologiquement ce remède équivaut à zéro. Le christianisme et la doctrine moderne du progrès sont des narcotiques de ce genre. Les valeurs que les religions préconisent, vertu, désintéressement, pitié, sont des valeurs d'épuisés, de dégénérés, de malvenus, de décadents. La religion est fondée sur la mauvaise conscience; elle est la conséquence d'un divorce violent, d'une *rupture soudaine avec le passé animal*. Des *races* faibles, policées et pacifiques erraient, accoutumées à la vie libre et sauvage, sans discipline ni hiérarchie, quand elles se heurtèrent à une horde de barbares, *de blondes bêtes de proie, race de conquérants et de maîtres* qui, doués d'une force de volonté inébranlable, d'un insatiable

(1) Huant, *op. cit.*, p. 68.

désir de domination et d'une puissante organisation guerrière, les dominèrent et leur imposèrent la loi de leur caprice (1). L'Etat primitif apparaît avec tous les caractères d'une institution redoutable et impitoyable.

Les Blancs, les Aryens ou les Germains ont, grâce à leur génie d'organisation, grâce à leurs qualités guerrières innées, fondé partout dans le monde l'unité politique que les races inférieures pacifiques et à demi animales étaient incapables d'atteindre. Gobineau a vu des Aryens partout; Houston Chamberlain sera hypnotisé par la valeur germanique et Gumplowicz, un peu après Nietzsche, soutiendra à grands renforts d'érudition que l'Etat s'est formé partout grâce à la domination violente d'une « race » conquérante sur les indigènes asservis.

Les vaincus, eux, ont fondé la morale de troupeau qui fleurit aujourd'hui en Europe. Or, cette morale prétend s'imposer à tous comme étant la vérité, le bien, la perfection, veut introduire en sa faveur dans toutes les règles de conduite une uniformité radicale, interprète comme ce qu'il y a de pire les vertus dans lesquelles une *race adverse ou différente* puise son bonheur et sa force (2). Nietzsche marque bien ici sa prédilection pour le relativisme aussi racial que moral. Il s'élève avec force contre la religion qui excelle à flatter les désirs du troupeau et qui a suscité, au fond, la démocratie, car le « mouvement démocratique continue l'héritage du mouvement chrétien par son éthique de la morale, de la sympathie, de la solidarité ». Et voici maintenant de l'antisémitisme pour corser la thèse.

C'est, en effet, avec les Juifs qu'a commencé l'insurrection des classes dans la morale. La Judée a lutté contre Rome (3) qui se figurait avoir bâti un empire *aere*

---

(1) *Werke*, VII, pp. 235-236, 321 et suiv., 381 et suiv.
(2) Huant, *op. cit.*, p. 100.
(3) Id., *Ibid.*, p. 102.

perennius et créé l'organisation politique la plus grandiose qui fut. Nous retrouverons des méditations semblables dans les *Assises du XX^e^ siècle* de Houston Chamberlain.

A la Judée, Nietzsche accole la Révolution française, cette horrible force dans laquelle les instincts populaires du ressentiment se donnèrent libre cours avec allégresse et qui mit fin à la dernière noblesse politique qui subsistât encore (Gobineau et Boulainvilliers reparaissent).

S'il n'existe pas de critère moral imposable à tous les individus et à toutes les races, comment doit-on agir? Pour Nietzsche cette question ne se pose pas aux peuples vigoureux, qui n'ont *jamais douté de la légitimité de leurs entreprises, quelles qu'en fussent les conséquences* (1). Ce qu'on appelle morale surgit donc des profondeurs de l'être et s'épanouit instinctivement sans qu'il soit besoin de créer des codes et des formules de lois. Chaque peuple a sa morale et agit moralement, dès qu'il réalise sa propre destinée.

Nietzsche professe en dernière analyse la *doctrine de la diversité* et il l'a poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes.

Toute philosophie, par exemple, est définie par Nietzsche l'instinct d'un régime personnel; la philosophie d'une personne, l'expression d'un tempérament, une confession. Il suffit d'examiner de près comment se sont formées les affirmations métaphysiques les plus lointaines d'un philosophe « pour se rendre compte *qu'il n'y a rien chez lui d'impersonnel*.... Peut-être son ambition la plus haute était-elle de découvrir la vérité, *mais cette vérité n'est jamais que sa vérité* » (2). Sa philosophie est un masque pour une volonté qui se sert de la connaissance comme d'un instrument. On reconnaît immédiatement ici l'alliage

---

(1) Huant, *op. cit.*, p. 94.

(2) *Werke*, II, pp. 3 et 51 ; IV, pp. 362-363 ; V, p. 3 ; VII, p. 11 ; XIII, pp. 153-250. (Huant, *op. cit.*, pp. 153 et suiv.)

du principe protestant (on ne fait pas ce qu'on fait, mais ce qu'on veut) du subjectivisme kantien (nous n'avons du monde qu'une vision personnelle) et du pragmatisme (l'intelligence est au service de la volonté).

La pensée, en apparence la plus réfléchie et la plus abstraite *est secrètement menée par des instincts et contrainte à suivre une voie tracée*. En fait, la morale d'un philosophe révèle sans équivoque le trait fondamental de son caractère : elle témoigne d'une façon décisive de « *ce qu'il est* », c'est-à-dire dans quel rapport se trouvent les instincts au plus profond de sa nature. Voilà encore une doctrine qui ferait la joie de Fichte, de Hegel et de Schopenhauer, car elle jette poliment l'éducation par-dessus bord avec tout son cortège de conventions sociales et de limitation des pouvoirs de l'individu.

A quelle morale faut-il en venir, se demande Nietzsche?

La réponse à cette question est chaque fois donnée par le *tempérament* du philosophe. N'a-t-on pas le droit, dès lors, de considérer toute philosophie comme le *symptôme d'un état corporel*, comme l'évaluation des exigences physiques qui doivent servir au maintien du genre de vie déterminé, une interprétation du corps et un malentendu du corps?

Rien ne montre mieux que ces considérations de Neitzsche comment le culte de l'universelle diversité conduit peu à peu au matérialisme le plus invraisemblable. Diversité, prédominance de la volonté, mépris de l'intellect, pragmatisme, matérialisme, autant de concepts qui se tiennent entre eux, comme les anneaux d'une même chaîne.

Il faut d'ailleurs reconnaître à Nietzsche le mérite d'avoir très bien reconnu l'étroite filiation de ces termes philosophiques.

Les philosophes, écrit-il, déguisent inconsciemment les besoins physiologiques sous le manteau de l'objectif, de l'idéal, de l'idée pure. Et ce déguisement va si loin qu'on

peut hasarder l'hypothèse que « chez tous les philosophes il ne s'est, jusqu'à présent, nullement agi de vérité, mais d'autre chose, disons de santé, d'avenir de croissance, de *puissance de vie*. Le philosophe ne peut d'ailleurs faire autrement : il est tenu de *transposer chaque fois son état physiologique dans la forme lointaine et spirituelle de la pensée pure* ».

Mais alors, dirons-nous, si la volonté de vérité se résume à une volonté de puissance, s'il n'y a que des vérités et des morales particulières à certains tempéraments, individuels ou collectifs, comment ces tempéraments peuvent-ils s'accorder entre eux, puisque chacun s'efforce de réaliser sa propre volonté de vie?

Ils ne s'accordent pas, réplique Nietzsche; ils luttent entre eux pour la prééminence et le plus fort l'emporte dans la mêlée. La loi de la lutte est celle que la biologie nous enseigne. Si elle est établie dans la nature, pourquoi ne le serait-elle pas dans le monde humain?

La diversité règne en maîtresse dans tout l'univers. Il n'y a nulle part volonté unique, dirigée vers un but conscient et défini, mais des projets de volonté, des unités qui empiètent les unes sur les autres. La mesure de puissance détermine quel est l'être qui possède l'autre mesure de puissance, sous quelle forme, sous quelle force, sous quelle continuité il agit ou résiste. Le monde doit par conséquent être ordonné, choisi, non pas d'une façon *absolue*, mais *relativement* par rapport aux valeurs de puissance qu'il renferme (1). Chaque centre mesure le monde suivant sa propre force. Il n'y a pas de *choses* dans le monde, mais des rapports de tension, d'énergie, de dynamisme entre les êtres. Chaque centre possède sa perspective pour tout le reste, c'est-à-dire son action particulière, sa résistance, car ce qu'on appelle monde n'est qu'un mot pour désigner le jeu d'ensemble de ces actions.

---

(1) *Werke*, XV, pp. 306 et suiv. (HUANT, p. 252.)

Chaque centre enfin construit tout le reste du monde selon sa propre force et suivant son point de vue. Aussi, Nietzsche, en bon romantique, en sectateur de la théorie du mouvement à l'infini, en adversaire acharné des philosophies du XVIII[e] siècle, plus portées vers l'être que vers le devenir, combat-il avec vigueur l'atomisme qui servait de base à leur spéculation. Il n'y a pas d'atome, de monade ni d'être; il n'y a pas de dernières unités durables; l'être est une fiction subjective que nous avons introduite dans le devenir pour des raisons de perspective et d'utilité. C'est le degré de résistance et de prépondérance qui donne la mesure de l'être et de la réalité.

Nietzsche professe donc la relativité la plus absolue et la plus illimitée. Pour lui, comme pour certains sophistes grecs, πάντα ρεῖ, tout devient, tout coule, tout fuit, et tout lutte, car le devenir est essentiellement la fixation de degrés et de forces. Toute tendance à s'étendre, toute incorporation, toute croissance est une lutte contre quelque chose. La vie exige opération et tension. Les arbres d'une forêt luttent entre eux; les animaux se combattent entre eux (1); les hommes doivent combattre entre eux. Et ce jeu est un jeu qui se joue par delà le bien et le mal, sans but et sans terme.

Car la condition générale du monde est, de toute éternité, le *chaos*, non pas l'absence d'une nécessité, mais au sens du manque d'ordre, de structure, de forme, de beauté et de sagesse. Nietzsche professe donc la diversité à outrance, jusqu'à nier toute harmonie et même toute stabilité dans l'univers : *chaos sive natura* (2).

Aussi éprouve-t-il une véritable phobie de l'intelligence, car intelligence signifie répétition dans le monde, et répétition signifie ordre. Si certains faits ne se répétaient

---

(1) *Werke*, XV, p. 325.

(2) *Ibid.*, V, pp. 147 et 278; X, p. 10; XV, pp. 14 et 342. (Huant, p. 261.)

pas, le monde ne serait point intelligible. De sorte que nier la répétition et la finalité, c'est nier l'intelligence. Cependant, la notion de répétition et de finalité est tellement ancrée dans notre esprit, que Nietzsche l'admet en certains cas, malgré lui. Tout d'abord, s'il affirme que l'individu est la chaîne elle-même dans sa totalité, il reconnaît cependant dans le devenir endiablé, un temps, un ralentissement, un arrêt (1) qui donne « l'illusion » de l'espèce, mais qui semble réaliser un équilibre, une accommodation du vivant à son milieu, ce qui, écrit-il, engendre la fausse idée que le but est atteint et qu'il y a une fin au développement. Mais précisément, en cherchant à expliquer ce but, ce durable constaté dans le flux du devenir, il le reconnaît malgré lui.

En outre, Nietzsche avoue que le monde est fini. Mais s'il a un terme, le devenir n'est pas perpétuel et le phénoménisme outrancier ne se comprend plus. Quelque chose qui a une limite a nécessairement un but qu'il atteint au terme de sa course. Nietzsche est tellement enserré lui-même dans la trame de la finalité, qu'il imagine l'avènement du surhomme comme la conséquence inéluctable du travail de l'humanité.

L'homme est un pont sur lequel il est possible d'aller plus loin, un passage qui ouvre l'accès à des réalités plus hautes : une corde tendue entre la bête et le surhomme. Tous les êtres ont créé quelque chose au-dessus d'eux; il appartient à l'homme d'être le flux de ce grand flot, et de créer un type supérieur, une espèce nouvelle, une sorte d'homme surhumain (2)!

La notion du « surhomme » a varié dans l'esprit de Nietzsche; on peut affirmer qu'il n'a jamais bien su ce qu'il entendait par là. D'après G. Huant, son commentateur plutôt sympathique, Nietzsche n'avait pas en vue une

---

(1) Huant, *op. cit.*, p. 284.
(2) Id., *ibid.*, pp. 190-191.

nouvelle espèce animale, mais une race d'hommes dont l'histoire a déjà connu de magnifiques exemplaires et que la culture nouvelle doit organiser en caste souveraine destinée à commander aux races inférieures, à l'exemple du régime instauré par la loi de Manou.

Admettons qu'il en soit ainsi : ce sera un indice de plus des affinités étroites qui unissent Nietzsche aux anthropo-sociologues. De fait, cet ennemi de la science, ce panégyriste du caprice, cet adversaire des lois du troupeau, affirme sans sourciller que la culture d'une race noble a pour mission d'instituer une caste souveraine entre les mains de laquelle la société ne sera plus qu'un instrument. Elle fera front contre le nivellement démocratique qui entraîne l'Europe tout entière dans la décadence, et cherchera sa justification dans l'éducation des types supérieurs qui s'appuieront sur elle pour s'élever à leur propre tâche. Ceci, c'est du Gobineau tout pur; il suffit, en effet, de mettre sur cette race noble une étiquette historique, Aryens ou Germains, pour rattacher la pensée de Nietzsche à celle de Gobineau ou à celle de Houston Stewart Chamberlain. Les conditions nécessaires à la production de cette race exceptionnelle sont précisément celles que les fanatiques de la race, s'appuyant prétendument sur les lois biologiques, proposeront à l'admiration de leurs contemporains : isolation par des intérêts de conservation opposés à ceux de la moyenne, préparation à des évaluations contraires, distance entre les races, conscience libre en face de ce qui est peu apprécié ou interdit (1). Il faut vouloir sciemment et créer des conditions qui rendront possible cette culture. Mais une discipline de pensée et de sentiments ne suffit pas à leur création. Il importe de commencer la culture à l'endroit juste, non pas sur l'âme, mais sur le corps, les attitudes, le

(1) Huant, *op. cit.*, p. 194.

régime physique, la physiologie; le reste s'ensuit (car le physiologique commande le psychique).

Cette rapide esquisse des théories nietzschéennes qui ont fait tant de bruit avant la guerre, beaucoup trop de bruit pour ce qu'elles valaient, nous a révélé en Nietzsche un propagateur indirect, mais influent de la théorie raciale: exaltation de la diversité, matérialisme, utilitarisme, éloge de la vie opposée à l'intelligence, mépris de l'abstraction, conception d'un devenir sans fin, croyance au génie, croyance à la vertu du sang et du tempérament, négation de la morale traditionnelle qualifiée d'impuissante ou de lénifiante, croyance à la prédestination, culte de la force sans limites, incarnée dans le surhomme, romantisme exaspéré, tous ces éléments peuvent être retrouvés à des doses plus ou moins fortes et sous des aspects plus ou moins variés dans la doctrine des races, mais ils en constituent le fondement mystique et, puisqu'ils se rencontrent chez Nietzsche, on peut en toute justice lui reprocher d'avoir contribué indirectement à sa diffusion.

A côté de Wagner et Nietzsche, il y a un autre homme qui dans la sphère politique a exercé une influence égale, peut-être même supérieure à celle dont jouirent ce philosophe et ce musicien : c'est Bismarck en personne [1].

Le « chancelier de fer » avait une croyance fortement assise en la suprématie physique et morale de la prétendue race germanique. Il pensait que le Slave ne pourrait jamais se passer de l'Allemand, parce que s'il avait des qualités aimables et sociales, il lui manquait celle du travail régulier. Quant à la « race latine », il déclarait qu'elle était une race usée. Dans le passé, elle accomplit de grandes actions, mais sa destinée est aujourd'hui révolue : elle est appelée à dépérir et à disparaître pro-

---

[1] Bismarck (1815-1898). Sur lui, cf. la bibliographie très importante donnée par G. Lacour-Gayet, *Bismarck*, pp. 240-245. Paris, 1919.

bablement tout entière en tant qu'ensemble constitué (1).

Bismarck disait que les hommes politiques des pays latins devraient plutôt hâter la marche de cette « évolution » au lieu de s'épuiser en efforts inutiles pour retarder ce qui est fatal. C'est ainsi qu'un Hohenzollern sur le trône d'Espagne eût donné au peuple espagnol quelque chose de la force allemande, sans avoir recours ni à la violence ni à l'humiliation.

Bismarck se révèle en ses *Tischreden* adepte de la philosophie de Hegel, qui, comme nous l'avons vu, enseignait que chaque peuple recevait à un certain moment l'inspiration de l'esprit du monde, et après avoir rempli sa mission, abandonnait le flambeau à un autre plus vigoureux.

Aussi Bismarck s'imaginait-il que la « race » germanique, jeune et puissante, possédait les vertus et l'esprit d'initiative que possédèrent autrefois les Latins.

Il prophétisait que l'avenir était aux peuples du Nord, qui venaient seulement d'entreprendre la mission dont ils étaient chargés pour le bien de l'humanité.

Bismarck distinguait parmi les peuples des mâles et des femelles : réédition probable de l'opinion émise par Klemm au sujet des races actives et passives, et fantaisies sur le thème du principe féminin ou masculin, cher aux romantiques, à Wagner, à Gobineau. Les Germains sont des mâles, déclare Bismarck dans les mémoires de Blüntschli (2). Ils sont même si virils que, pris isolément, ils échappent à toute influence du Gouvernement (l'Allemand déteste l'Etat et n'aime pas la société — lieu commun qu'on cite dans Kant, Fichte, Hegel, Gobineau, plus tard Chamberlain, etc., etc.). Chacun d'eux veut garder intacte son individualité. Mais, s'ils sont réunis en

(1) Cf. Poschinger, *Neue Tischreden Bismarcks*, t. I, pp. 58 et 246. Trad. par Ch. Andler, *Origines du Pangermanisme*, pp. 168-169.

(2) Blüntschli, *Denkwürdigkeiten*, III, p. 193. (Andler, *op. cit.*, p. 176.)

masse, ils ressemblent à un torrent irrésistible qui renverse tout sur son passage.

Les Russes sont inactifs et obéissent aisément à l'autorité. Les Celtes, de même, ne sont qu'une foule passive. Ce n'est qu'au contact des Germains et par leur mélange avec eux qu'ils deviennent un peuple politique.

La Révolution française rejeta l'élément germanique et donna la prépondérance à l'élément celtique. C'est pourquoi la France a désormais tendance à se soumettre à la violence.

Bismarck parle ici en écho de Gobineau, contempteur de l'idéal démocratique et féru d'aristocratie germanique. Seulement, au lieu d'attribuer à l'esprit latin la mentalité démocratique, il l'attribue aux « Celtes » à l'instar des racistes anglo-saxons, de Thierry, de Guizot et de certains théoriciens allemands.

Quant à l'élément germanique, il représente naturellement la puissance active, la force, la virilité. L'agitation révolutionnaire française ne résulte pas de circonstances sociales ou politiques spéciales, mais de la disparition progressive dans sa structure biologique de la souche germanique.

Bismarck croit que le Prussien forme, par sa composition ethnique, un équilibre harmonieux entre la docilité slave et l'indépendance trop virile des Westphaliens et des Souabes. C'est à cet heureux mélange d'éléments slaves et germains que le Prussien doit sa souplesse politique.

L'élément d'équilibre était, pour Gobineau, l'Aryen blanc (juste milieu entre l'utilitarisme mongol et la sensualité sémitique). Pour Houston Stewart Chamberlain ce sera le Germain, c'est-à-dire l'Allemand et l'Anglo-Saxon; pour Bismarck, c'est le Prussien tout court. Le premier venu pourrait d'ailleurs y aller aussi de sa petite hypothèse et démontrer par exemple que le Français forme l'intermédiaire entre les peuples latinisés du Sud et les Germains du Nord. Les nationalistes belges eux-

mêmes, quand ils s'efforcent de scruter la « mission » de la Belgique, invoquent volontiers cet argument : L'âme belge est le trait d'union entre le « génie latin » et le « génie germanique ».

A ce compte, les Polonais pourraient s'intituler les intermédiaires culturels entre les civilisations slave et germanique, etc.

Il n'y a pas de raison pour que le petit jeu de triades prenne fin.

En fin de compte, si le Chancelier de fer n'avait eu à l'attention du monde d'autres titres que ceux de philosophe des races, il serait tombé depuis longtemps dans l'oubli le plus complet.

* * *

Les croyances mystiques en la prédestination germanique se répandirent rapidement au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle, dans les cercles universitaires où des professeurs, des juristes, des historiens, des théologiens se chargèrent de les faire connaître au public cultivé.

Nous ne pouvons songer à les exposer toutes *in extenso*. Ce serait un travail fastidieux parce que la plupart de ces doctrines se ressemblent et ne sortent pas de la banalité courante. Presque tous les historiens allemands, par exemple, se sont servis de la notion des races pour expliquer l'évolution de l'histoire européenne. On trouve parmi eux un Droysen, un Sybel, un Mommsen, un Lamprecht (1). Nous étudierons plus spécialement

(1) Sur Droysen, fortement inspiré par Hegel, cf. Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, pp. 615 et suiv. ; sur Sybel, *ibid.*, p. 670. Mommsen voulait à tout prix retrouver au début de l'histoire romaine une ancienne « nation » latine qui développait au cours des siècles ses qualités particulières. Sur Lamprecht, l'historien impérialiste, cf. A. Guillaud, *Karl Lamprecht* (Revue historique, CXXI, I, 1916, pp. 83-108) ; M. Muret, *Karl Lamprecht* (Mercure de France, pp. 1-5, 1915) ; Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 126 et suiv.

Treitschke (1834-1896) (1), dont l'influence sur la jeunesse universitaire a été énorme.

Dans sa *Deutsche Geschichte*, il se montre adversaire acharné de la démocratie.

S'il manifeste un enthousiasme excessif pour la Prusse, c'est qu'il voit en elle la seule puissance capable de réaliser l'unité politique de l'Allemagne, rêvée par les romantiques, mais associée par eux à la démocratie, qui n'engendre que le chaos. Treitschke se déclarait contre les Etats du Sud, parce qu'ils obéissaient à des préjugés démocratiques et sentimentaux. Or notre écrivain aurait volontiers prononcé le mot fameux de Bethmann-Holweg : *Wir sind sentimentalistich nicht mehr.* « Un danger grave menace le temps présent, écrivait-il, c'est le règne exclusif du sentiment, de la compassion irréfléchie de ces natures efféminées qui ne peuvent se consoler des misères indicibles déchaînées par la guerre sur l'humanité. On rassemble activement tous ces lieux communs de la sentimentalité à la Rousseau et l'on pleure, aussi pathétiquement que le brigand Moor sur la méchanceté de ce monde où il est criminel de voler un denier, mais sublime de s'emparer d'une couronne » (2).

Nous sommes avertis : Treitschke refuse de s'endormir dans les fadaises sentimentales. Il veut contempler la réalité telle qu'elle est, c'est-à-dire qu'il va tomber à son tour dans un romantisme aussi bizarre que celui qu'il pourfend. Voyons simplement sa définition de l'Etat. « Le concept d'Etat implique, dit-il, le concept de guerre, car l'essence de l'Etat, c'est la puissance. L'Etat, c'est le peuple organisé en puissance souveraine... (3). L'Etat, écrit-il ailleurs, est le peuple uni par la loi et considéré comme une *puissance indépendante*. L'Etat est la puissance

(1) Cf. Fueter, *op. cit.*, pp. 678 et suiv.

(2) Extrait de *Historische und Politische Aufsätze*, III, pp. 466 et suiv. Trad. par Andler, *Origines du Pangermanisme*, p. 219.

(3) *Ibid.*, III, pp. 469 et suiv. (Andler, *op. cit.*, p. 222.)

qui a le droit et le pouvoir de faire prévaloir par les armes sa volonté contre toute volonté étrangère; c'est une puissance libre, souveraine, qui ne peut se soumettre à d'autres volontés que la sienne. Ce qui le distingue de toutes les autres associations, c'est qu'il ne reconnaît au-dessus de lui aucune puissance... » (1). L'État est une *personne*, avoue-t-il encore; il ne peut concevoir que dans la pluralité d'autres personnalités politiques (2).

On aperçoit déjà le double sophisme dans lequel s'est enlisé notre professeur. D'abord il *considère l'Etat comme une personne* concrète et vivante; ensuite il ne considère cette prétendue personne que sous l'angle de la vie et de la *puissance*.

De même qu'une personne vit, s'accroît et se développe, ainsi l'État vit et se développe au détriment de ceux qui barrent la route à son expansion. Treitschke renouvelle la conception de Hobbes.

Les peuples, comme les individus, continue-t-il, développent *l'originalité propre de leur caractère* d'autant plus intensément qu'ils s'élèvent plus haut dans la civilisation.

Treitschke non seulement assimile l'État à une personne vivante, mais, à l'instar des romantiques allemands, dote cette personne d'un tempérament qui oriente l'individu dans un sens déterminé sans possibilité d'éducation. De même que tout être complet, dit-il, tout *maître* est fondé à se croire dans le petit monde qu'il régit l'égal de tous les autres hommes, de même et à plus forte raison tout grand peuple croit devoir ne le céder à aucun autre.... Cette conscience d'elles-mêmes que prennent les nations et que la *culture ne peut que fortifier*, cette conscience fait que jamais la guerre ne pourra disparaître de la terre, malgré l'enchaînement plus étroit des intérêts, malgré le rappro-

(1) Dans *Zehn jahre deutscher Kämpfe*, t. II, pp. 38-39. (Andler, *op. cit.*, p. 212.)

(2) Andler, *op. cit.*, p. 223.

chement des mœurs et des formes extérieures de la vie. Treitschke fait donc l'apologie de la guerre, grâce à un raisonnement dont on aperçoit aussitôt le point faible (1).

Plus la culture augmente, croit-il, plus le sens national se développe; par conséquent, plus les chances de friction entre nations augmentent et plus la guerre est probable.

L'argumentation de l'historien allemand vise à détruire l'idée du progrès défendue au XVIII[e] siècle par les philosophes cosmopolites. Voltaire, Montesquieu, Diderot, d'Alembert et plus tard Adam Smith, Bentham, Stuart Mill croyaient que la communauté des intérêts matériels rapprochait les peuples et uniformisait les mœurs.

Treitschke, soutenant exactement le contraire, se sépare ainsi des encyclopédistes et se rapproche de ceux qui appellent « culture » la manifestation de plus en plus claire du sentiment national ou racial, instinctif ou biologique.

De sorte que la « civilisation », loin de rapprocher les individus et les communautés, comme le bon sens l'indique, les éloigne de plus en plus les uns des autres et les oblige à lutter les uns contre les autres.

La première condition de vie et de développement, pour un État, *c'est donc d'être fort et bien armé, car la guerre est la loi de la nature et de l'histoire.*

Treitschke s'embrigade ainsi dans la phalange darwiniste et biologico-nietzschéenne.

« Que la guerre soit à jamais bannie du monde, écrit-il, c'est là un espoir non seulement absurde, mais encore *profondément immoral*. Réalisé, il entraînerait l'atrophie de beaucoup des forces essentielles et sublimes de l'âme humaine et transformerait le globe terrestre en un vaste temple de l'égoïsme. » Le renversement des valeurs auquel Treitschke nous convie l'obligeait, naturellement, à considérer la guerre non seulement comme une chose

(1) Andler, *op. cit.*, p. 223.

juste, mais même comme une chose morale. Car, est moral ce qui est conforme à la loi de la nature. La loi de nature étant la guerre, la guerre est une école de moralité, une école d'idéalisme, où les races confinées dans les fabriques ou derrière leurs comptoirs retrouvent la voie de l'énergie et l'esprit de sacrifice.

Par cette transposition des valeurs, le matérialisme réussit à se couvrir de l'auréole du spiritualisme et à se poser en champion des causes les plus hautes et des émotions les plus nobles. Mais un psychologue averti le démasque aisément.

Ecoutons Treitschke poser les bases fondamentales de sa science politique. Deux conceptions radicalement différentes de l'essence de l'État, l'une sociale et l'autre politique, ont, à ses yeux, été de tout temps en conflit.

La société *bourgeoise* (retenons bien ce mot), c'est-à-dire l'ensemble des individus, voit uniquement dans l'État le moyen de faciliter à chacun la réalisation de ses aspirations personnelles, tandis que pour l'homme politique *rigide*, il n'y a dans les revendications de la société que de l'avidité; il veut soumettre *à l'État* l'activité sociale tout entière (1).

Treitschke manifeste ici ses affinités avec le romantisme. Tout d'abord, l'emploi du terme « bourgeois » indique que notre historien dédaigne le cercle de vie étroit et mesquin dans lequel s'enferme le bon sens, et méprise le juste milieu, la mesure, tout ce qui est limité. Il méprise aussi l'individualisme néfaste que la société bourgeoise et démocratique amène avec elle — autant dire l'individualisme latin — et qui donne à l'individu la priorité sur la société.

Or, cet individualisme, c'est celui de la société bourgeoise du XVIII[e] siècle que Treitschke doit poursuivre

(1) Andler, *op. cit.*, p. 225.

de son hostilité. Enfin, notre auteur envisage l'État non seulement comme supérieur à l'individu, mais comme l'absorbant, dans sa monstrueuse personnalité matérielle, objective, armée pour la lutte.

Le contraste est fort bien marqué par ailleurs. « La société, écrit Treitschke, ne sert pas uniquement l'égoïsme de l'individu, ses aspirations *dépassent les limites de l'État;* par l'action combinée du travail économique et du travail intellectuel, elle veut *mener le vaste monde vers la moralité;* auprès de cette haute visée de culture qu'inspire le *genre humain*, l'État n'apparaît évidemment que *comme un moyen.* » C'est fort bien dit. Tout homme de bon sens reconnaîtra que l'idée de culture dépasse celle de l'Etat et que, dépassant la nation, elle tend vers l'internationalisme et le cosmopolitisme que favorisent le travail économique, le commerce, la finance et les relations intellectuelles entre États. Ce courant civilisateur tend à créer non des Anglais, des Allemands, des Slaves ou des Latins, mais des hommes tout court, dégagés de leurs liens nationaux et ethniques et regardés comme simples individus doués de caractères généraux de l'espèce.

Mais Treitschke ne pactise pas avec l'individualisme cosmopolite. A son avis, l'État est sa propre fin parce qu'il reconnaît en lui la condition essentielle de la prospérité de la vie sociale.

Il se rallie donc au principe de la diversité, de la lutte entre nations et du triomphe du plus fort. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il ait embrassé avec ferveur la théorie des races qui s'adaptait si bien à sa mentalité hégélienne.

* * *

On ne s'attendrait guère à voir figurer parmi les théoriciens de races des anthropogéographes comme Carl Ritter ou Friedrich Ratzel.

Nous avons vu, en effet, que la doctrine biologique et

romantique des races s'opposait violemment à la doctrine de l'influence du milieu, soutenue par Montesquieu et d'autres philosophes de l'*Aufklaerung*. Elle prétendait s'élever au-dessus du « matérialisme » décevant qui, selon ses dires, enveloppait toute cette théorie et se proposait un but plus élevé : celui de sortir du limité pour s'élancer dans les champs sans horizon de l'illimité. Aussi, la plupart des romantiques et des racistes se montrent-ils résolument hostiles à l'explication de l'évolution humaine par les conditions géographiques. Le chef de file des mystiques de la race, Gobineau, n'a pas caché son dédain pour cette thèse trop facile.

Cependant, Carl Ritter et Friedrich Ratzel doivent, à notre sens, être rangés parmi les fauteurs — indirects — des doctrines raciales. Nous avons déjà observé chez Herder une transformation bizarre de la théorie *mécanique* des milieux en une théorie *organique* des « génies nationaux ». Carl Ritter, vivant à l'époque du romantisme, en a subi l'influence. Adversaire de la Révolution unificatrice, il voulait démontrer que le développement et la constitution des États dépendaient de conditions géographiques voulues par Dieu. Il continuait donc Montesquieu, mais en modifiant son point de vue. Pour Montesquieu, les conditions physiques *limitaient* le pouvoir de la raison raisonnante et l'obligeaient à procéder dans ses constructions avec prudence et sagesse.

Ritter, comme Herder, exagère cette limitation et soutient que la raison constructive, non seulement ne joue aucun rôle dans l'élaboration des constitutions nationales, mais qu'elle doit céder complètement devant les *forces inconscientes de la nature* qui se réalisent elles-mêmes.

Il disait que le silencieux pouvoir des forces de la nature demande une âme également silencieuse où ses phénomènes aient accès pour pénétrer sans empêchement jusqu'au centre. Il partage avec les romantiques

l'affectueux abandon aux choses données et établies (1). Ce qui veut dire que les choses données et établies établissent de plus en plus leur empire sur les idées humaines et que, finalement, la matière devient force organique, créatrice de vie et de pensée. Ratzel, qui a suivi les traces de Ritter, a marqué, d'une façon plus précise encore, ses affinités avec la lignée romantique.

Examinons, par exemple, ce texte tiré de *Politische Geographie :* « La vie est mouvement et c'est pourquoi l'histoire est mouvement aussi... L'histoire des hommes se compose d'une foule de mouvements et de contre-mouvements, comme l'histoire des plantes et des animaux. Mais, dans tous les domaines de la vie, ce mouvement actif s'accompagne toujours aussi d'un mouvement passif. Car, dans tout espace rempli par la vie, le mouvement est aussi un refoulement. Ce n'est pas seulement une horde de peuples qui, par sa migration, produit des refoulements et des dispersions. *Tout déplacement de frontières sans avoir, à première vue, rien de commun avec de vrais mouvements de peuples*, produit les mêmes effets que ces derniers et fixe aux peuples des fins nouvelles » (2). On voit, au premier coup d'œil, la transformation de l'espace inerte à une force organisée, par la comparaison d'un déplacement de frontière à des migrations humaines. On peut faire en poésie une comparaison semblable, mais on n'a pas le droit de projeter une métaphore dans la réalité et d'attribuer, par surcroît, à cette métaphore, tous les caractères d'un être concret et vivant.

C'est cependant ce que fait Ratzel. Écoutons-le encore :

---

(1) Cf. Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, p. 621. Cf. Sur Ritter (1779-1859) ; A. Wünsche, *Die geschichtliche Bewegung und ihre geographische Bedingtheit bei Carl Ritter*. Leipzig, 1889.

(2) *Politische Geographie*, éd. 1903, p. 86. (Andler, *op. cit.*, p. 89.) Les géographes français s'efforcent de ramener à de justes proportions les excessives opinions de Ratzel. Cf. C. Vallaux, *Le Sol et l'État*. Paris, 1911 ; J. Brunher et C. Vallaux, *La Géographie de l'Histoire*. Paris, 1921.

« Pour la géographie politique, dit-il, *tout peuple est un organisme vivant du sol*, lui-même en gros invariable, où il habite, dont il tire sa subsistance et auquel il est lié en outre par des relations intellectuelles et morales. Cet *organisme* s'est étendu sur une partie de la surface du globe. Il est séparé *d'autres organismes pareillement étendus*, soit par des intervalles vides qui subsistent entre eux, soit par des limites idéales. Les peuples sont perpétuellement à l'état de mouvement au dedans, qui se change en mouvement en dehors, quand une parcelle du sol est occupée pour la première fois ou qu'une parcelle anciennement occupée est abandonnée.

» Nous avons alors l'impression que le peuple se meut en avant ou en arrière comme une épaisse masse liquide (1).

» Les changements et les répercussions de ces mouvements qui se heurtent et se pénètrent mutuellement.

» Parmi les raisons spatiales, la tendance à l'*agrandissement* agit sans cesse comme mobile agissant. Il s'y joint le besoin de se fortifier ou la nature de la relation qui existe entre un État et son sol, les raisons contribuent aussi à déterminer la *croissance* et surtout la durée de ses résultats » (2).

De toute évidence, Ratzel envisage les États comme des êtres vivants dont la principale mission consiste à s'étendre, à s'agrandir, à se fortifier, même aux dépens des États voisins. Il manie ainsi un des concepts les plus chers au romantisme. Mais si, au vocable « État » nous substituons celui de « race » nous aboutissons aux mêmes conclusions. Les deux termes se couvrent exactement et se remplacent aisément l'un par l'autre. Il est assez

---

(1) Andler, *op. cit.*, p. 91.

(2) Id., p. 92. Citons encore l'élève de Ratzel, Arthur Dix, qui élargit le déterminisme historique de son maître (cf. *Deutschland auf den Hochstrassen des Weltwirtschaftssystems.* Berlin, 1901 ; *Afrikanische Verkehrspolitik*, 1907 ; *Deutschlands wirtschaftliche Zukunft*, 1910). Cf. Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 107-108.

plaisant de constater que Ratzel, qui a combattu l'explication de l'évolution humaine par la race, n'en fournissait pas moins, sans le savoir, des arguments précieux à ceux qu'il reniait. La *Politische Geographie* est devenue un manuel d'impérialisme consulté et lu par les plus fervents adeptes du pangermanisme. Ratzel en arrivait à professer un véritable déterminisme géographique, plus dangereux que l'ancienne théorie des climats, parce qu'il dotait la nature d'une force irrésistible, entraînant fatalement l'homme dans l'orbite d'une destinée qu'il ne fixait pas lui-même. Ratzel professait littéralement la doctrine de la prédestination politique, imposant la domination des forts et la sujétion des faibles.

* * *

Les sociologues fournissent, cela va de soi, un contingent nombreux au bataillon des adorateurs de la race.

Le premier en date, en Allemagne, n'est autre que Ludwig Gumplowicz (1), qui intitula carrément *Rassenkampf* le plus important de ses ouvrages. Son premier travail, *Rasse und Staat*, paru en 1875, indique déjà dans quel sens ce sociologue va diriger ses investigations. Il repousse l'antique théorie du contrat social, imaginée aux XVII[e] et XVIII[e] siècles pour expliquer par l'intelligence comment les hommes égaux au début adoptèrent ensuite les inégalités sociales que comporte l'existence même de l'État. L'État, dit-il, se constitua par la conquête d'un peuple plus faible par un peuple plus fort. Le peuple le plus faible est réduit en esclavage par le peuple le plus fort qui s'en sépare par la constitution de classes ou de

(1) Auteur de plusieurs ouvrages de droit ou de sociologie parmi lesquels *Verwaltungslehre*, 1882 ; *Soziologische Essays*, 1899 ; *Rechtsstaat und Sozialismus*, 1881 et 1902 ; *Allgemeines Staatsrecht*, 1907 ; *Geschichte der Staatstheorien*, 1905.

castes, sans relations les unes avec les autres. Les vainqueurs, les conquérants s'emparent de la terre qu'ils font cultiver par les vaincus. Le régime féodal s'établit qui consacre la victoire de la noblesse guerrière et, d'une part, l'oppose au roi auquel elle arrache peu à peu des privilèges et, d'autre part, au peuple qu'elle conserve dans la sujétion.

Cependant le roi, menacé par l'indépendance des féodaux, se tourne à son tour vers le « nichtadeliges Volk » qu'il mobilise contre les seigneurs propriétaires. La classe moyenne naît et peu à peu prépare son avènement aux droits politiques. Le schéma de Gumplowicz n'offre, comme on voit, rien de bien original. La lutte de classes tranformée en lutte de races fut un thème courant en France de Boulainvilliers à Gobineau, et spécialement pendant toute la période qui précéda et suivit la Révolution de 1789.

Gumplowicz a étendu ce paradoxal système au monde entier et prétendu que la civilisation et le droit naissaient du conflit des races. Toutefois, loin de prêcher, à l'instar des racistes les plus fougueux, les redoutables effets des mélanges, et de conseiller l'isolement qui conserve la pureté du sang, il a soutenu que le mélange produisait au cours de l'histoire des « individualités ethniques » nouvelles, plus riches en qualités foncières que les groupements d'ancêtres non mêlés. C'est là une idée dont se souviendra Houston Stewart Chamberlain.

Il vaut la peine d'examiner d'un peu plus près l'ouvrage essentiel de Gumplowicz : *Der Rassenkampf* (1), qui développe la thèse esquissée dans *Rass und Staat*.

Gumplowicz débute par un aperçu des principaux systèmes de philosophie de l'histoire imaginés avant le sien. Il les divise en trois grandes catégories, à la suite de

(1) Nous avons utilisé l'édition de 1909 (*Der Rassenkampf, Soziologische Untersuchungen*. Innsbruck, 1909). La première édition parut en 1883.

Rocholl, qui paraît sa source principale (1) : la conception « théistique » (ou religieuse) du monde, la conception rationaliste et la conception naturaliste.

La première conception représente le monde comme l'œuvre d'une divinité providentielle, et résout toutes les énigmes de destinée humaine en fonction de la volonté et des desseins de cet être surnaturel. La seconde regarde l'histoire et l'évolution de l'homme comme l'œuvre de l'esprit humain et reconnaît dans la raison humaine les buts que se propose l'humanité en marche vers le progrès.

Enfin, la troisième renferme l'humanité dans le cercle fatal et inévitable des lois de la nature et recherche ces lois qui ont fixé de toute éternité l'être et le devenir des créatures humaines (2).

Gumplowicz se donne la peine de prophétiser que la première conception appartient au passé; que la seconde règne dans le présent et que l'avenir assurera le triomphe de la troisième.

Gumplowicz se déclare partisan de la conception naturalistique qui inféode l'homme à la matière et en fait un simple phénomène produit par des forces mystérieuses inhérentes à la nature même des êtres. On remarquera que Gumplowicz confirme lui-même absolument notre thèse principale : à savoir que la théorie des races relève du principe matériel de la diversité, car il prétend rechercher les lois biologiques qui président à l'éclosion des États, et découvre dans la lutte des races une manifestation palpable de ces lois mystérieuses. Gumplowicz se reconnaît disciple du moniste Haeckel et il invoque d'autres autorités matérialistes plus ou moins authen-

---

(1) Rocholl, *Die Philosophie der Geschichte*, Göttingen, 1878. Rocholl, encore sous l'influence d'A. Comte, admettait aussi les « trois » états : l'histoire vue sous l'angle théologique, puis sous l'angle idéaliste et rationaliste, puis sous l'aspect positif et naturaliste. La première période peut être rangée sous la rubrique : *Dieu* ; la deuxième : *Homme* ; la troisième : *Nature*.

(2) *Rassenkampf*, pp. 4-5.

tiques, tels que Buckle, Carey, Draper et Bastian, à qui il emprunte sa phrase lapidaire : *Was in uns denkt ist nur das Weitere Erzeugnis eines Naturkoerpers* (1).

Ensuite, à la question de savoir s'il existe réellement dans l'histoire humaine des éléments biologiques, fixes, sur lesquels on peut compter, qui reproduisent mathématiquement les lois éternelles de la nature, il répond par l'affirmation catégorique. Ces éléments sont, d'après lui, les groupes ethniques et sociaux, non les individus qui échappent à tout calcul scientifique.

Nous remarquons aussitôt l'erreur où va tomber Gumplowicz. Il va faire abstraction complète des individus et assimiler la société à un corps organisé. Lui qui reproche à Schaeffle et Lilienfeld d'avoir bâti sur ce sophisme d'audacieux systèmes (2), ne procède pas autrement. Gumplowicz commence par prendre parti dans la question si controversée à son époque entre le polygénisme et le monogénisme (3).

Il embrasse naturellement la thèse polygéniste, d'après les mêmes arguments que Gobineau, qu'il semble avoir lu avec attention. Or, nous avons vu plus haut comment la théorie des races s'accordait bien avec le polygénisme et lui fournissait d'importants matériaux. Elle s'accommode aussi bien du darwinisme et principalement de son principe de la sélection naturelle, qui justifie la domination des faibles par les forts et des races inférieures par les races dites « compétentes ». Nous trouvons également dans le chapitre consacré par Gumplowicz à l'exposé du darwinisme des références à Büchner et à Ernest Haeckel (4).

---

(1) *Rassenkampf*, pp. 29-31.

(2) *Ibid.*, p. 15.

(3) En combattant le monogénisme, il a surtout en vue De Quatrefages, défenseur de l'unité de l'espèce.

(4) Il a lu L. Büchner, *Der Mensch und seine Stellung in der Natur*, et E. Haeckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte.*

Bref, tout l'ouvrage baigne dans une atmosphère matérialiste. Un long chapitre traite ensuite de l'origine des langues, problème qu'il résout de la même façon que les romantiques Humboldt, Lazarus, Steinthal, à savoir que les langues expriment le « génie » du groupe social qui les parle (1). Il attire l'attention sur leur extrême diversité et en conclut que la théorie de l'unicité du langage est absolument intenable. Mêmes réflexions à propos des religions.

Ces dissertations ont pour but de montrer que les groupes ethniques et sociaux sont irréductibles les uns aux autres, qu'ils doivent forcément se combattre les uns les autres et que les plus forts l'emportent fatalement dans cette lutte inégale. Le processus diffère suivant le temps, les circonstances et les phases de l'évolution. Ainsi, au degré le plus bas de l'évolution, dans l'état de sauvagerie, le groupe le plus fort massacre purement et simplement les membres du groupe vaincu. A un degré de l'évolution plus élevé, le groupe vainqueur fait travailler les vaincus à son service, système qui provoque le « grand progrès » de l'esclavage et de la propriété des corps. Il arrive aussi que des groupes hétérogènes concluent entre eux des alliances à l'effet de réduire en esclavage des éléments plus faibles encore. D'autres fois, l'élément faible résiste à la dure loi qu'on veut lui imposer. Alors il est extirpé purement et simplement par la collectivité plus forte.

Tels sont, suivant Gumplowicz, « les rapports naturels et nécessaires entre les éléments ethniques et sociaux hétérogènes et les réactions qu'ils opèrent l'un sur l'autre, rapports dont l'activité entretient et anime tout le

---

(1) Cette thèse romantique qui attribue à la collectivité la création du langage fut celle de Lazarus et Steinthal (dans *Zeitschrift für Volkerpsychologie und Sprachwissenschaft*). Cf. W. Wundt, *Völkerpsychologie*, I: *Die Sprache Introduction.*

processus de l'histoire humaine et conditionne tout le développement de l'humanité » (1).

Les nations civilisées ne procèdent pas autrement que les « Naturvolker », à peine élevés au-dessus de l'animalité primitive.

Le processus n'offre d'ailleurs rien de blâmable ni de répréhensible, puisqu'il est l'œuvre de la nature qui ne fait rien en vain. C'est par lui que la civilisation commence et que la culture progresse. Car, lorsque les vainqueurs ont atteint leur but, la mise en esclavage des vaincus, ils s'efforcent d'organiser leur conquête par des institutions *politiques*. L'État naît et dans son orbite apparaissent bientôt les sphères nouvelles du droit, de la morale, de l'économie politique. Puis, sous l'influence de cette vie politique organisée qui diminue les exigences de la vie matérielle, se forment des classes aisées au sein desquelles naissent ces hommes qui se consacrent à l'amélioration et à l'embellissement de l'existence humaine : les artistes, les savants, les techniciens.

« La totalité de tous ces domaines moraux, juridiques, économiques, esthétiques nés dans l'État et rendus possibles par lui seul, nous l'appelons la culture » (2). La culture est donc produite par la guerre et le conflit des « races ».

Bénissons donc la guerre, créatrice de civilisation.

Telle est, résumée en ses parties essentielles, la thèse fondamentale de Gumplowicz.

Comme nous l'avons insinué plus haut, Gumplowicz ne donne pas au mot race une signification anthropologique et ethnique. Sous l'inspiration de Gobineau et des racistes français, il confond plutôt race et classe sociale, et donne à ce vocable un sens beaucoup plus étendu que d'habitude. Il reconnaît qu'en pratique, il n'y a plus de « races pures » mais que des mélanges sont partout constatés.

---

(1) *Rassenkampf*, pp. 157 et suiv.

(2) *Ibid.*, pp. 180-181.

La race n'est plus qu'un concept historique. « Elle n'est pas le produit d'un procédé de nature physiologique et biologique, mais le résultat d'un processus historique qui est néanmoins aussi un processus naturel. La race est une unité créée dans le cours de l'histoire par le développement social et précisément une unité qui trouve son point de départ... dans des moments intellectuels (langue, religion, morale, droit, culture, etc.) et de là seulement parvient au moment physique le plus puissant, au lien véritable qui tient tout ensemble, à l'unité du sang (1). »

De toute évidence, Gumplowicz a recherché l'originalité. Il a voulu s'éloigner des lieux communs anthropologiques et fonder une théorie qui s'accordât un peu mieux avec les faits historiques constatés. Malheureusement, son originalité est de bien mauvais aloi, car il lui manque une qualité élémentaire: la clarté. Gumplowicz est aussi peu clair que possible. Le texte que nous venons de traduire et où il s'efforce de définir son concept de race, trahit les hésitations de notre sociologue. Il commence par nier l'existence de relations entre son idée de race et les lois physiologiques et biologiques de la nature. Puis, l'instant d'après, il affirme que le processus historique constitutif des races n'en relève pas moins de l'énergie naturelle.

L'attitude des anthroposociologues radicaux est au moins franche et nette. Ils affirment que la biologie crée la race et que celle-ci maintient ses caractères essentiels à travers toutes les vicissitudes de l'histoire, à moins que des mélanges nocifs n'altèrent la pureté du sang racial. Mais Gumplowicz, après avoir rompu des lances en faveur du polygénisme d'abord, de la diversité essentielle des langues et des religions ensuite, admet qu'il n'y ait plus de races « pures » ethniquement parlant; soutient alors que le mélange est la loi de nature et favorise le développe-

(1) *Rassenkampf*, p. 195.

ment historique, déclare en troisième lieu que l'origine de la race doit être cherchée non dans les arcanes de la biologie, mais dans des « geistige momente » qui, s'extériorisant, provoquent l'unité physiologique rêvée, l'unité du sang.

Conception non seulement contradictoire, mais presque baroque, et qui n'a pu surgir que dans le cerveau d'un homme pour qui l'histoire était un art et non une science.

Des observations précédentes, nous pouvons conclure :

1° Que l'idée de transformer en querelles de races les conflits entre classes sociales n'était pas neuve. Elle avait été exploitée par Boulainvilliers, Sieyès, Montlosier, Augustin Thierry, Guizot et Gobineau. Gumplowicz présentait donc faussement comme résultat d'études personnelles, des opinions déjà discréditées au moment où il écrivait *Rassenkampf*.

2° Que Karl Marx semble avoir exercé une influence assez considérable sur la pensée de Gumplowicz. En effet, le célèbre publiciste donne au socialisme sa forme guerrière et impérialiste, en prétendant reconnaître dans la lutte des classes, le *leitmotiv* de l'histoire universelle. Nous avons vu également que le matérialisme historique s'accordait très bien avec le système de Gumplowicz, qui est devenu, sans s'en douter, un des précurseurs de la doctrine connue sous le nom de dictature du prolétariat. Les thèses de Gumplowicz ont été mises en pratique — presque à la lettre — par les protagonistes de la Révolution russe : le prolétariat regardé comme une classe fermée, violemment mise en face d'une autre classe fermée, la « bourgeoisie », lutte à outrance entre les deux « races », triomphe de la plus forte qui organise l'État militairement afin de conserver son pouvoir.

3° Que la notion de la lutte des races aussi bien que celle de la lutte des classes procède du même principe philoso-

phique : celui de la diversité foncière des hommes et des choses.

Dans le cas de la lutte des races, l'individu s'identifie avec le groupe ethnique dont il fait partie, lui prête une vie réelle concrète et l'oppose aux autres groupes ethniques auxquels il dénie tout droit à l'existence, s'ils ne sont pas assez forts pour le défendre. Dans le second cas, l'individu s'identifie avec le groupement professionnel auquel il appartient, et procède de la même façon vis-à-vis des groupements différents du sien. Preuve nouvelle du caractère peu scientifique de ces théories raciales qui n'ont vraiment aucun droit à se réclamer de l'anthropologie proprement dite, puisqu'elles peuvent s'appliquer aussi bien à la sociologie et à l'économie politique. Le fonds commun de toutes ces doctrines qui ont foisonné à notre époque, c'est bien le principe de diversité à outrance ou, pour employer l'expression chère à Benjamin Kidd, le principe « de l'efficience de l'individu dans le présent ».

4° Que Gumplowicz matérialise, à l'instar de la plupart des philosophes allemands, des notions qui ne se comprennent que dans le plan de l'esprit.

Nous ne nions point que, trop souvent, le mouvement démocratique, par exemple, ne cache sous son vernis idéaliste, des appétits et les convoitises matérielles de la masse. Cependant, ce mouvement fut déclanché du jour où apparut sur la terre la noble figure du Christ. L'Église catholique, continuant les enseignements de son fondateur, a exalté les humbles et a imprimé en eux le sentiment de leur dignité éminente : car, pour elle, tous les hommes sont enfants de Dieu, tous ont leur âme à sauver, tous sont des personnes dont il n'est point permis de trafiquer et qu'il n'est point permis d'exploiter comme des bêtes de somme.

Voilà le vrai point de départ de l'idée démocratique. Loin de s'appuyer sur le levier de force et sur la lutte, suivant les dires de Gumplowicz, elle repose sur celui de

l'amour et du sacrifice, et celui-ci, quoiqu'on ait dit, est plus puissant que celui-là.

Ni le Christ ni l'Église n'ont jamais conseillé aux travailleurs de se regarder comme une « race » choisie et prédestinée et d'écraser sous leur nombre, quand ils seraient organisés, la monstrueuse bourgeoisie. Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, entente entre les classes, entr'aide et solidarité mutuelles, tels furent toujours les commandements du nouvel évangile, qui n'eut jamais rien de commun ni avec le darwinisme social, ni avec la dictature du prolétariat (1).

---

(1) Gumplowicz essaie d'étayer sa thèse par des exemples pris à l'histoire. Malheureusement, il proclame que l'histoire est un art et non une science (*Rassenkampf*, p. 160), ce qui lui permet d'interpréter à sa façon les faits qu'il invoque.

CHAPITRE VII.

La doctrine des races en Allemagne (suite).

Houston Stewart Chamberlain.

C'est sous le règne de l'empereur Guillaume II que les sectateurs de la race foisonnent en Allemagne. De 1890 à 1914, des historiens comme Lamprecht, des sociologues comme Friedrich Lange (1), Albrecht Wirth (2), Heinrich Driesmann (3), K. Wagner (4); des économistes comme Gustav Schmoller (5), des écrivains militaires comme Bernhardi (6), des anthropologues comme Ludwig Woltmann (7), O. Ammon (8); des publicistes comme J.-L.

---

(1) Auteur de *Reines Deutschtum*. Cf. Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 240 et suiv.

(2) Principaux ouvrages d'après Ch. Andler, *Le Pangermanisme continental sous Guillaume II* (1888-1914). Paris, 1915, p. 303 ; *Volkstum und Weltmacht in der Geschichte* (1901) ; *Deutsches Volkstum* (1908) ; *Der Gang der Weltgeschichte* (1913) ; *Rasse und Volk* (1914).

Cf. aussi Ch. Andler, *Pangermanisme colonial* (1916), pp. 157 et suiv.

(3) Cf. Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 284 et suiv.

(4) Auteur d'un livre à succès étourdissant en 1906, *Krieg. Eine politisch entwicklungsgeschichtliche Untersuchung*. Cf. Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 378 et suiv.

(5) Cf. G. Schmoller, *Principes d'Economie politique*, trad. Platon, t. II, pp. 422 et suiv. ; G. Huard, *Les Classes sociales* (Rev. intern. de Sociologie), nov.-déc., 1920, pp. 566-567.

(6) Cf. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 384 et suiv.

(7) Auteur de *Politische Anthropologie* (1903); *Die Germanen in Italien*, (1905) et *Die Germanen in Frankreich* (1907). Cf. Ch. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 258 et suiv. ; E. Seillière, *Introduction à la philosophie de l'Impérialisme* (1913).

(8) Auteur de *La Sélection naturelle dans l'Homme* (1893), *L'Ordre social et ses bases naturelles* ; *Essai d'une Anthroposociologie* (1900).

Reimer (1), des écrivains comme Gustav Frenssen (2), des esthètes même, comme Julius Langbehn (3) et Houston Stewart Chamberlain, annoncent au peuple allemand le nouvel évangile et, du haut du Sinaï, lui apportent à l'envi les tables de la loi germanique.

Nulle part on ne vit pareille floraison de systèmes et d'essais philosophiques, mais nulle part non plus on ne constata moins d'originalité. De toute évidence, ces prophètes de la loi du sang se copient les uns les autres, s'empruntent mutuellement des données et des arguments. Ils offrent cependant un caractère commun : ils se préoccupent très peu de logique et de cohérence dans les idées; tous se rangent sous l'étendard de l'anti-intellectualisme et professent qu'une doctrine n'a d'autre fin que de stimuler l'action, en l'espèce, la glorification de l'Allemagne impérialiste et du pangermanisme aggressif.

Leurs thèses présentent d'ordinaire un amalgame d'éléments divers mais très reconnaissables. Le gobinisme leur fournit la notion de l'irréductibilité des races et celle de la supériorité naturelle des Aryens et des Germains, leurs descendants non infectés par des mélanges ethniques.

Le darwinisme leur apporte l'idée de la sélection naturelle qui assure aux peuples forts la victoire sur les peuples faibles ou décadents.

Le romantisme leur fournit le culte de la nature — force et la foi de l'individu en sa propre énergie et l'assimilation d'une société à un être vivant.

Le kantisme et le néo-kantisme leur apportent l'élément

---

(1) Auteur de *Ein pangermanisches Deutschland*, 1905. Cf. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 344 et suiv.

(2) Cf. Ch. Andler, *Le Pangermanisme colonial sous Guillaume II*, 1916, p. lii ; Th. de Wyzewa, *Le roman allemand en* 1907 (Rev. des Deux Mondes), 1907, pp. 906 et suiv.

(3) *Rembrandt als Erzieher*, 1890. Cf. Andler, *Pangermanisme philosophique*, pp. 188-189, Ce livre eut quarante-deux éditions en trois ans.

subjectif nécessaire pour justifier leurs hardis systèmes au nom de la raison pratique.

Aussi la discussion de leurs thèses fondamentales soulève toujours les mêmes objections dont l'exposé devient fastidieux à force d'être répété.

Friedrich Lange professe par exemple la doctrine de la transmission par hérédité des qualités guerrières bénévolement prêtées à la noblesse germanique d'antan, doctrine aristocratique de classe d'abord (les Allemands descendent de l'ancienne noblesse conquérante), de race ensuite (les Allemands, parce qu'ils représentent le « meilleur sang » de l'humanité, ont droit à la première place parmi les peuples). Les peuples qui entourent l'Allemagne sont ou bien des *fruits trop mûrs* qu'un orage prochain fera tomber de l'arbre, comme les Turcs, les Grecs, les Espagnols, les Portugais et une grande partie des Slaves; ou ils ont une culture vieillotte et décrépite comme les Français; ou à l'instar des Anglais et des Américains, ils font de leur égoïsme la mesure de toutes choses. Les Allemands, les vrais, les purs, les parfaits, sont chargés par le Seigneur de « guérir toutes les dépravations » en tirant de nouveau l'épée contre les peuples pourris, vieux ou décadents.

Heinrich Driesmann esquisse toute une histoire de la civilisation sur l'opposition fondamentale entre les races germanique et celto-romaine. A la suite de Boulainvilliers, de Montlosier et de Gobineau, il ne cèle aucunement ses préférences pour la noblesse descendante des anciens conquérants et ne professe que mépris pour la plèbe gallo-romaine dont la sottise des rois de France a préparé le scandaleux triomphe en 1789. Il déclare en même temps la guerre au classicisme et au catholicisme, le premier parce qu'il exclut l'élément personnel en matière esthétique, le second parce qu'il fait entrevoir aux « mécontents de la réalité présente, une réalité idéale, un ciel dans lequel l'inaccessible devient réalité présente et

l'ineffable s'accomplit ». Aussi le but des efforts permanents du clergé catholique est-il partout d'écraser et d'éliminer l'élément allemand. Partout où l'Église catholique apparaît sur le champ de bataille, c'est une lutte de races qui se livre.

Albrecht Wirth a suivi les traces de Gumplowicz. Il admet des races historiques qui se forment après mélange et *par suite* d'isolement du mélange, de sorte que les critiques faites à la construction de Gumplowicz valent pour la sienne propre.

Il insiste particulièrement sur l'isolement qui façonne l'esprit, la culture de la race. La civilisation matérielle, formes architecturales, vêtements, armes, ustensiles, machines, tout cela voyage aisément d'un peuple à un autre; mais la culture de la race demeure inaltérable et sans transmission possible d'un groupe à un autre.

Cette dernière théorie, plus particulière à Wirth, ne repose sur aucun fondement sérieux. Le commerce des produits économiques amène toujours avec lui l'infiltration lente de la philosophie et de la religion, de la littérature et de l'art, notions nouvelles qui modifient peu à peu la structure mentale des peuples les plus éloignés les uns des autres. Aujourd'hui, par exemple, les idées démocratiques ou les idées nationales nées en Occident ne font-elles pas le tour du monde?

Elles se sont propagées à la suite de la colonisation économique tentée par les Européens.

Lorsqu'on nous dit que les indigènes de nos colonies doivent évoluer dans leur cadre culturel, on a raison si l'on veut dire par là que des changements trop brusques dans la structure sociale et religieuse de ces groupes ont des conséquences néfastes; mais on aurait tort, si l'on manœuvrait de façon à empêcher ces changements de se faire, lorsqu'ils proviennent des indigènes eux-mêmes. Rome transforma la mentalité des peuples qu'elle conquit, non par contrainte, mais en laissant agir son incomparable

prestige et en comptant sur ce facteur psychologique si puissant que Gabriel Tarde nommait *l'imitation*.

L'esprit souffle où il veut, dit la sentence bien connue. Il est vain de lui opposer des barrières, et surtout des barrières aussi fragiles que celles du « sang ».

O. Ammon s'est efforcé de combattre le marxisme révolutionnaire et de jeter les bases d'un ordre social en recourant à l'hérédité.

Il n'est pas difficile de découvrir le point faible du socialisme, tout au moins celui dont la doctrine fut forgée par Karl Marx. Ce point faible, c'est le matérialisme et le principe de la lutte des classes, sur lequel le sociologue allemand fondait sa synthèse historique. Pour mettre Marx en mauvaise posture, il suffisait donc de mettre en relief la puissance de l'élément psychique dans les activités humaines et de révoquer en doute la légitimité du darwinisme en matière sociale. Or, Ammon, non seulement ne se cantonne pas sur le terrain spiritualiste, mais accepte et le matérialisme que contient la doctrine des races et le dogme de la lutte des classes dans le monde, c'est-à-dire les deux pierres angulaires de l'édifice marxiste.

Inutile de dire qu'il est battu d'avance et que loin de réduire son adversaire, il lui fournit de nouvelles armes. Ammon s'efforce de démontrer que les classes sociales exercent une action avantageuse à quatre points de vue différents :

1° La formation des classes limite la panmixie, favorise la production plus fréquente d'individus supérieurement doués et équivaut, par conséquent, pour l'homme, à une sorte d'élevage naturel;

2° L'isolement des enfants des classes favorisées d'avec la masse rend possible une éducation plus soignée;

3° La supériorité de l'alimentation et l'absence de préoccupation chez les individus des classes favorisées stimulent l'activité des facultés psychiques supérieures;

4° Le plus grand bien-être matériel des classes supérieures excite les classes inférieures à déployer le meilleur de leurs forces pour les concurrencer, pour participer à leur tour à des conditions d'existence plus favorables.

Des propositions pareilles, qu'Ammon essaie d'établir au moyen d'arguments plus ou moins probants, n'ont évidemment aucune chance d'être prises en considération par l'adversaire que l'on veut convertir. A qui fera-t-on accroire que la panmixie, c'est-à-dire le mariage entre individus de classes différentes, peut, en quoi que ce soit, empêcher la production d'hommes de talent?

A qui fera-t-on accroire que l'éducation de certains enfants soit plus soignée ou plus parfaite parce qu'ils sont éloignés du gros de leurs condisciples?

On peut admettre le troisième point, mais le prolétaire se demandera en vertu de quel ukase ses enfants ne peuvent pas, eux aussi, participer aux bienfaits de la culture. Est-ce la faute aux enfants des classes inférieures s'ils sont pauvres?

Même réflexion à propos du quatrième point. Le prolétariat, aigri par le luxe insolent de la riche bourgeoisie, ne désire pas seulement améliorer sa situation économique, il veut détruire le bourgeois, et s'installer à sa place, et cela, au nom de la loi de concurrence, en vertu de laquelle le plus fort l'emporte. Mais, se dit l'homme du peuple, qui est le plus fort en réalité? Est-ce le prolétariat organisé ou la minorité bourgeoise?

Poser la question, c'est la résoudre.

Les quatre propositions d'Ammon ne sont donc pas soutenables parce qu'elles reposent sur un principe *faux*, celui de la diversité à outrance, celui de la haine et du conflit perpétuel entre les choses, celui de l'opposition violente des classes et des peuples.

Aussi rencontre-t-on dans le livre d'Ammon la plupart des idées dont nous avons déjà montré plus haut la

douteuse origine; l'hérédité du génie et du talent par la race (thèse romantique), l'anti-intellectualisme et le culte de l'instinct, la méfiance à l'égard de l'éducation, l'exaltation de l'égoïsme, moteur de tous les actes humains, l'excellence de la guerre, par le progrès de l'humanité et l'admiration pour le césarisme russe.

L'homélie se termine par un hymne à la grandeur de l'Allemagne pangermaniste, ce qui démontre quelles affinités imperceptibles unissent les doctrines de classes aux doctrines de races proprement dites.

En conclusion, Ammon prétend avoir prouvé l'action de la loi de sélection naturelle dans l'armée, dans le fonctionnarisme, dans le commerce, dans le monde ouvrier. Cette loi de sélection naturelle est une loi dure et implacable qui fait triompher les mieux adaptés, et condamne à disparaître les moins doués. Inutile de dire que cette matérialisation de choses spirituelles n'est pas du tout vérifiée par l'expérience. C'est, au contraire, l'éducation, comme nous l'avons déjà dit, qui élève le niveau des moins doués, et provoque ainsi l'éclosion d'individualités plus marquées et de talents qui, sans son secours, ne s'épanouiraient jamais.

Ludwig Woltmann a exploré le même terrain qu'Ammon et abouti à des conclusions analogues. Comme Ammon, il a suivi Gobineau et Gumplowicz. Comme eux, il identifie les classes sociales avec des races différentes d'hommes doués de qualités héréditaires qui se transmettent par hérédité et se perfectionnent par la sélection. Il affirme au début du principal ouvrage où il a consigné ses observations, *Politische Anthropologie*, que « les races humaines sont soumises aux mêmes lois naturelles biologiques que tous les êtres organisés du monde zoologique ou botanique. A savoir l'évolution et l'hérédité, l'adaptation et la sélection, l'hybridité et le croisement, la perfection ou l'altération ». Personne, je pense, ne contestera qu'il existe des lois pour les sociétés humaines

comme pour les individus, mais toute la question est de savoir si ces lois sont les *mêmes* que celles qui régissent le monde animal et végétal. Woltmann, en soutenant que celles-ci ne diffèrent point de celles-là, s'engage de plain-pied dans la voie du matérialisme. Et sur cette base naturaliste, il prétend édifier toute une théorie spiritualiste de l'autorité et des valeurs. Il fait la même gageure que Gumplowicz et Ammon. Et il va perdre la partie pour les mêmes motifs que ses deux prédécesseurs.

Remarquons tout d'abord combien Woltmann s'élève contre la théorie du milieu et contre celle de l'hérédité individuelle (hérédité des caractères acquis de Lamarck). Le néo-lamarckisme ne lui sourit guère. Il préfère Weismann et le néo-darwinisme. Et cela se conçoit. Le lamarckisme sentait trop le dix-huitième siècle et n'avait pas un parfum romantique assez prononcé, car il accordait trop à l'influence du milieu, suivant l'exemple donné par la plupart des savants français. Le milieu physique et géographique *limitait* l'action interne des individus et des espèces. Celles-ci, comme ceux-là, devaient s'adapter aux conditions de ce milieu, sinon elles disparaissaient.

Les espèces qui survivent ne sont donc pas les *plus fortes* d'après Lamarck, mais les mieux adaptées, ce qui signifie les *plus adroites* et les *plus avisées*. Mais ces conclusions, si sages et si prudentes, ne conviennent pas au tempérament de gens infectés de romantisme, hypnotisés par des rêves d'expansion illimitée, et convaincus que la victoire dans le monde demeurait au plus fort. Aussi Woltmann et ses coreligionnaires de la race repoussent-ils d'un accord unanime le néo-lamarckisme et se rallient-ils autour du nom de Weismann. La doctrine de ce dernier, simple hypothèse d'ailleurs, et qui paraît de plus en plus abandonnée, n'est au fond qu'une excroissance du romantisme, car elle consiste à soutenir que la « vie », le mouvement biologique, dompte complètement le milieu et ne tolère

aucune borne à sa puissance, puisque les cellules spermatiques continuent à manifester leurs qualités intrinsèques, malgré les différences de milieu et les variations individuelles (*Kontinuitaet des Keimplasmas*). Elle fournissait, par conséquent, aux polygénistes de la race un appui inattendu. Elle permettait de soutenir que les caractères raciaux de diversité se maintenaient dans tout le cours de l'évolution, en dépit des changements sociaux et des contacts historiques. En outre elle semblait confirmer leur thèse principale, à savoir que les races physiquement bien douées à l'origine l'emportaient nécessairement dans la lutte que les organismes se livraient entre eux (sélection naturelle).

Woltmann défend donc le weismannisme avec toute l'ardeur d'un néophyte. Il combat l'hérédité individuelle et n'accepte que l'hérédité collective, familiale, ethnique ou raciale. Il prend comme exemple de la persistance de qualités spéciales dans des familles déterminées, le *Riemans Musiker Lexicon*. Il s'agit donc de prouver, chiffres à l'appui, que les dons musicaux se perpétuent dans certaines familles, d'après des lois biologiques mystérieuses. Malheureusement, la démonstration de Woltmann tourne tout à fait contre lui et contre son hérédité sociale (1).

Rieman donne la biographie de 4,067 musiciens. De ce nombre 3,270, c'est-à-dire 80 p. c., sont des isolés, c'est-à-dire que l'auteur ne cite aucun artiste parmi leurs ascendants ou leurs descendants! Woltmann ose donc bâtir une théorie sur les 20 p. c. restants!

Quant aux 797 autres, 310, soit près de 40 p. c., virent un de leurs fils pratiquer la musique, statistique qui nous permet de dire ou bien qu'il s'agit d'hérédité individuelle, ou bien d'éducation donnée par le père à ses enfants. En tout cas, les données renversent de nouveau le fragile

(1) *Politische Anthropologie*, pp. 96 et suiv.

château de cartes de l'hérédité collective. Sur les 487 qui restent, nous trouvons encore 84 relations de père à enfants (2, 3 ou 5 fils, ou la fille), de sorte que la *moitié* des cas invoqués ne justifiait pas la thèse de l'auteur. Et parmi ceux qui restent, on compte beaucoup de relations de frères à frères, ce qui soulève de nouveau la question d'une éducation commune.

Mais Woltmann s'enferre lui-même jusqu'à la garde quand il présente un tableau généalogique des familles de 30 musiciens célèbres, dans lequel il examine si le père était musicien et si le fils de l'artiste envisagé a pratiqué l'art musical. Or, on ne trouve que huit cas où le père était musicien (soit 40 p. c. à peine) et cinq cas où les fils ont suivi la profession paternelle (soit 20 p. c.).

Ces observations suffisent, croyons-nous, à fonder la valeur négative des statistiques de Woltmann.

On conçoit dès lors les protestations qui s'élevèrent parmi les intellectuels lorsque notre anthropologue s'avisa de retrouver en France et en Italie les traces de l'hérédité de la race germanique fondatrice de toutes les grandes civilisations européennes depuis la chute de l'empire romain (1).

Reconnaissons d'ailleurs que Woltmann, en mettant à exécution son singulier projet, ne manquait pas de logique. Il démontrait par l'absurde la fausseté de la théorie mise à la mode par Boulainvilliers, Montlosier, Thierry, Gobineau, Gumplowicz. Car si vraiment la

(1) L. Woltmann, *Die Germanen in Italien*. Iéna, 1905, et *Die Germanen in Frankreich*. Iéna, 1907. L'introduction du dernier ouvrage indique, mieux que toute argumentation, les sources romantiques auxquelles Woltmann a puisé. « C'est une conception historique courante, écrit-il, que les États romans d'Italie, de France et d'Espagne ont été formés par le mélange de deux éléments, romain et germanique. Il y a déjà eu des recherches faites pour fixer la part qui revient à chaque élément dans l'histoire et la culture de ces pays. » Il cite alors Raynouard, Boulainvilliers, Montesquieu, Mignet, Thierry, Savigny, Schaffnerr, Gobineau, auteurs que Woltmann ne connaît vraisemblablement que par l'*Essai* de Gobineau.

noblesse actuelle descendait des Germains envahisseurs et se reconnaissait par certains caractères somatiques héréditaires (dolichocéphalie, yeux bleus, haute taille, chevelure blonde), il n'y avait aucune raison de ne pas pousser plus loin l'analogie et de ne pas établir que les peintres et écrivains illustres ne descendaient pas des mêmes Germains, sel de la terre et seule race géniale du monde. Car, puisque le génie est héréditaire et que cette hérédité ne peut se rencontrer que dans la race élue, que cette race elle-même se distingue par des indices physiologiques déterminés, il suffit que l'anthropologue retrouve ces indices pour se croire autorisé à dire que les individus marqués de ces signes infaillibles appartiennent à la race élue et qu'ils sont des génies prédestinés à éclairer le monde. Du reste, Woltmann a procédé en ses investigations avec le même sans-gêne qu'en ses statistiques.

Lorsqu'un ou plusieurs caractères somatiques manquaient aux héros germains qu'il cherchait en Italie et en France, il les ajoutait tranquillement et faisait dire aux textes ce qu'il voulait qu'ils dissent. Pour le surplus, la *Politische Anthropologie* ne présente pas grand intérêt et ne diffère guère en ses conclusions du *Rassenkampf* de Gumplowicz. Les traits généraux des publications de ce genre s'y retrouvent à l'envi : matérialisme, croyance au parallélisme du psychique et du physique (Haeckel), anti-intellectualisme et glorification de l'instinct, conception d'une lutte sans merci et sans répit dans le monde, confusion de l'organisme social avec l'organisme individuel, matérialisation des idées d'autorité et de supériorité; bref, tous les attributs du principe de la diversité, tel que le formula l'époque romantique.

Woltmann soutint cependant avec beaucoup plus de fougue la théorie de la supériorité de la race germanique qu'Ammon et Gumplowicz. Il offre un cas typique du procédé mental par lequel l'ancienne doctrine des classes sociales s'est muée en doctrine de race.

Mais tous ces écrivains de notoriété passagère sont éclipsés par la retentissante fortune de Houston Stewart Chamberlain, le gendre de Richard Wagner, l'auteur adulé des *Grundlagen des XIX^en^ Jahrhunderts*.

Ce livre eut, en effet, de nombreuses éditions en Allemagne (1). Il fut patronné par Guillaume II en personne et traduit en anglais et en français. L'ouvrage jouit d'une célébrité analogue à celle de l'*Essai* de Gobineau. Son originalité consiste en la synthèse bien présentée de notions éparses un peu partout, notions dont il n'est pas difficile de retrouver l'origine.

M. E. Seillière, un des meilleurs analystes de la pensée de Chamberlain, estime que le chamberlainisme théorique, avec un arrière-fond de kantisme, est composé par parties à peu près égales de schopenhauérisme et de gobinisme (2). Kant, Schopenhauer, Gobineau auraient donc influencé à des degrés divers la mentalité mystique de l'auteur des *Assises*. On peut certainement ajouter à cette liste les

---

(1) Houston Stewart Chamberlain, *Die Grundlagen des XIX^en^ Jahrhunderts*, Berlin, 1899 (1^re^ édition). Nombreuses éditions allemandes depuis lors. Traduction anglaise en 1906 (*The foundations of XIX century*).

Traduction française en 1913, par Robert Godet. (*La Genèse du XIX^e^ siècle*. Paris, 1913, 2 vol.) C'est l'édition que nous avons utilisée. Chamberlain est l'auteur d'un livre sur Wagner (1897) et d'un autre sur Immanuel Kant (1905) et sur Gœthe (1912), où son dilettantisme s'en donne à cœur joie. Pendant la guerre il a collaboré à la *Deutsche Zeitung* aux côtés de Reventlow et voulu jouer le rôle de Fichte vis-à-vis de la nation allemande. Les *Grundlagen* ont été vivement discutés, dès le moment de leur parution et plus tard. Citons particulièrement : *H.-S. Chamberlain's Grundlagen Kritisch gewürdigt*. Vienne, 1901 ; *Die Grundlagen besprochen, von S. S.* Dresde, 1911 ; *Die Grundlagen. Kritische Urtheile*. Munich, 1901.

Parmi les plus récentes critiques, citons I. Zollschan, *Das Rassenproblem*. Leipzig, 1910, 61 et seq. ; F. Hertz, *Rasse und Kultur*. Leipzig, 1915 (2^me^ édition), pp. 146 et suiv. (critique à fond) ; J. Oakesmith, *Race and Nationality*. Londres, 1919 ; E. Seillière, *Houstons Stewart Chamberlain, le plus récent philosophe du pangermanisme mystique*. Paris, 1917 (excellent travail, mais peut-être trop sympathique à ce mysticisme chamberlainien) ; Ch. Andler, *Le Pangermanisme philosophique*, pp. 304 et suiv.

(2) Seillière, E., *H. S. Chamberlain*, pp. 20-21.

noms de Wagner et de Nietzsche et probablement aussi ceux des philosophes idéalistes allemands qui relient Kant à Schopenhauer.

L'œuvre de Chamberlain est, en effet, à ce point saturée de romantisme, qu'elle semble l'aboutissement de toutes ces poussées mystiques qui de Luther à Nietzsche et Wagner préparaient la glorification du matérialisme germanique.

Les attaques dont le livre de Chamberlain a été l'objet pendant la guerre paraissent donc tout à fait justifiées. Et c'est avec raison, selon nous, qu'on le regarde comme un des théoriciens responsables de la formidable catastrophe. D'autre part, il faut loyalement reconnaître que l'édifice est solidement charpenté et qu'il n'est pas facile d'en découvrir les lézardes. Chamberlain, dialecticien redoutable, manie aussi adroitement le sophisme que le syllogisme. Son réel talent d'écrivain et de philosophe devait faire impression sur un public cultivé, qui ne demandait pas mieux que de se laisser convaincre.

Hostilité envers le catholicisme, hostilité vis-à-vis de la culture gréco-latine, hostilité contre la sociabilité, culte intransigeant de l'individualisme, exaltation effrénée du mysticisme qui se confond avec le matérialisme le plus radical, tout cela prend corps et s'anime sous la plume alerte de Chamberlain. Dès le début, notre auteur prend position. « On se dispensera pour l'instant, écrit-il, de rechercher longuement quelles bornes s'imposent à l'ambition individuelle dès lors que l'individu entreprend de maîtriser seul un monde de faits illimités. *Scientifiquement, une tentative de cette sorte est hors de question.* Ce n'est que par des procédés empruntés au mode de la création artistique que l'on réussira... à construire un édifice *cohérent avec un minimum de matériaux*... avec de simples parcelles.... Si l'artiste réalise son dessein, l'œuvre n'aura pas été superflue : ce que le regard ne pouvait embrasser s'apercevra désormais d'un coup d'œil:

l'informe aura revêtu une forme » (1). Un peu plus loin, il écrit encore : « *Ce n'est pas en savant que je me suis attaqué à ces sujets;* c'est comme un enfant du présent, aspirant à comprendre ce présent qui est son bien, et un bien vivant. Ce n'est pas du haut de *quelque utopie* nuageuse, ce n'est pas en pontife *d'une objectivité surhumaine* que j'ai formé mes jugements; c'est du point de vue d'un *Germain conscient* et que Gœthe n'a pas averti en vain :

Ce qui ne vous est congénère,
Il faut que vous l'évitiez ;
Ce qui fausse votre être intime,
Vous ne devez pas le souffrir.

» Devant Dieu, il se peut bien que *tous les hommes*, tous les êtres même *soient égaux*, mais la loi divine de l'individu c'est de conserver et de défendre son individualité (2). »

Nous sommes avertis. Nous avons affaire à un historien pour qui l'histoire est une œuvre d'art et auquel il n'importe pas de décrire les faits tels qu'ils sont, mais tels qu'il les voit. La masse des faits que l'historien a devant lui représente un chaos confus et désordonné. S'il veut leur donner une forme et les relier par un lien synthétique, il recourt à sa propre vision imaginative des choses. Il construit sa synthèse *comme il l'entend*, n'ayant d'autre but que de prêter à l'assemblage une forme organique et vivante.

Nous errons donc dans les champs illimités du subjectivisme kantien. C'est notre intelligence qui crée la vérité, car elle voit les choses non pas telles que la réalité les a faites, mais suivant les formes conceptuelles (noumènes) que la nature de l'homme lui a imposées. Chaque individu

(1) Chamberlain, *Genèse du XIX^e siècle*, trad. Godet, I, p. 1.
(2) Id., *Ibid.*, I, p. 33.

peut avoir une vision différente des faits et il n'y a aucun motif de préférer une conception à une autre. L'essentiel est d'obéir au précepte de Gœthe : maintenir fermement, envers et contre tous, son propre système et repousser tout ce qui n'est pas lui, ou tous les contacts qui pourraient l'altérer.

> Ce qui fausse votre être intime.
> Vous ne devez pas le souffrir.

Au premier coup d'œil nous apercevons donc l'énorme sophisme sur lequel repose toute la construction de Chamberlain. Il présente une philosophie de l'histoire qu'il a créée de toutes pièces, sans se soucier de sa vérité intrinsèque et objective. Au contraire, il ne cache pas son dédain pour l'objectivité illusoire que des pontifes vantent du haut de leurs chaires académiques. Chamberlain aime la vie présente, la vie à laquelle il participe, la vie périssable et qui fuit dans le chaos général des pensées et des notions relatives : il nous offre son système qui vaut autant que tout autre et qui est vrai, parce qu'il est le sien.

Aussi, Chamberlain, comme tous les disciples de Kant et comme tous les romantiques, tient-il en profonde adoration le « génie ». « Kant nous fait observer, dit-il, que le plus grand inventeur dans l'ordre « scientifique » se distingue de l'homme ordinaire par une simple différence de degré : le génie, par contre, existe spécifiquement [1] ». Il approuve Kant mais en étendant sa distinction; ce concept du génial doit comprendre toute création dans laquelle l'imagination joue un rôle formateur et principal; le génie philosophique a droit au même rang que le génie plastique.

Le génie est donc à lui-même sa propre loi. Tout ce qu'il prophétise et tout ce qu'il fait est juste et légitime parce qu'il obéit à la loi profonde de son essence. Le génie n'a

---

[1] *Genèse*, I, p. 33.

pas besoin de *connaissance* et *d'étude*, car, connaître c'est s'approprier quelque chose qu'on ne possède pas en propre; c'est donc altérer en quelque façon les qualités intrinsèques qui constituent le soubassement de l'être. Or, comme la connaissance ne provient que de la science, laborieusement et péniblement acquise, le génie rejettera la science, ce tissu d'abstractions logiques, vides et inconsistantes, et n'obéira qu'à son instinct créateur. Chamberlain nous révèle par là ses préférences pour l'aristocratie. En politique il sera l'homme des hobereaux du Brandebourg, et il l'a prouvé, pendant la guerre, en se rangeant aux côtés du fougueux Reventlow, le chef des conservateurs prussiens. Il ne ménage pas ses sarcasmes aux socialistes qui « ont ramassé le drapeau usé » des philanthropes du XVIII[e] siècle (1). Il ne ménage pas davantage la « science » et le « progrès », ces deux divinités honorées par les descendants des encyclopédistes. Car — nous venons de le voir — la science est cultivée par les hommes ordinaires qui ne se distinguent de la masse que par leur degré d'intelligence. La science ne manifeste sa valeur que dans les acquisitions matérielles, techniques et autres que l'on comprend sous le nom général de « civilisation » (2). Mais Chamberlain se fait l'apôtre de la culture, œuvre idéale des génies créateurs.

Le dédain marqué de Chamberlain pour la plèbe et le prolétariat ne l'empêche d'ailleurs pas, à l'exemple de son inspirateur Gœthe, d'admettre que les grands hommes, s'ils sont bien les fleurs de l'histoire, n'en sont pas les racines. Ce qui s'impose à moi, avant tout, disait l'aristocrate Gœthe, c'est le peuple, une grande masse un être nécessaire et involontaire (3).

Gœthe et Chamberlain seraient-ils donc convertis à la

(1) *Genèse*, I, p. 38.
(2) *Ibid.*, I, p. 40.
(3) *Ibid.*, I, p. 33.

religion de la démocratie, ou penseraient-ils comme Jean-Jacques? Les mystiques du prolétariat déifiaient en effet le peuple, source de tout droit et réceptacle des forces mystérieuses où la nature forgeait elle-même son grand œuvre. Mais il y a entre Jean-Jacques, Fourier, Enfantin et tous les mystiques socialistes, d'une part, et Gœthe, les romantiques allemands et Chamberlain, d'autre part, une différence capitale : c'est que les premiers considèrent le peuple sous l'aspect d'une classe sociale dans l'État, opposée aux classes supérieures de la société, et sans se soucier le moins du monde du groupe ethnique et linguistique auquel cette classe appartient; tandis que les autres mettent précisément cette acception nationale au premier plan; ils opposent le peuple allemand au peuple français ou aux peuples slaves. Le mysticisme de Rousseau relève donc de l'unité de l'espèce humaine, tandis que celui de Chamberlain souligne la diversité des groupements ethniques. En matérialisant ensuite ce concept de collectivité nationale, Chamberlain peut soutenir avec quelque apparence de logique que le « génie » exprime d'une façon plus complète l'essence intime du peuple qui lui a donné naissance.

Quoi qu'il en soit, Chamberlain affiche carrément son subjectivisme et sa dépendance philosophique vis-à-vis de Kant. Il adopte la notion tout à fait kantienne de l'art telle que l'a donnée Schiller. La nature, dit Schiller, ne procède pas avec l'homme mieux qu'elle ne procède avec ses autres ouvrages : elle agit pour lui dans les cas où il ne peut agir lui-même en tant qu'intelligence libre. Mais ceci précisément le fait homme, qu'au lieu de demeurer passif en présence de ce que faisait de lui la nature toute seule, il possède la faculté de *reparcourir en sens inverse*, avec sa raison, le chemin où elle l'entraînait, de *transformer l'œuvre de la nécessité en une œuvre de libre choix* et d'élever la nécessité physique au rang de nécessité morale.

Et voici le commentaire de Chamberlain : ainsi ce qui

caractérise d'abord, suivant Schiller, l'état artistique, c'est l'ardente aspiration à la liberté : *l'homme ne se pouvant soustraire à la nécessité*, la transforme — littéralement la transcrée — et c'est en opérant cette transformation qu'il s'avère artiste (1).

Chamberlain a raison d'attirer l'attention de ses lecteurs sur ce court chapitre dont l'intelligence conditionne celle du livre entier. Il nous montre le point de jonction entre le kantisme, apôtre de la liberté, et le luthéranisme, défenseur du serf arbitre. La façon dont Kant s'efforce de concilier la liberté et la nécessité est peut-être la plus bizarre notion de tout son système, comme M. F. Sartiaux l'a démontré. En réalité la notion de liberté est transportée de l'homme dans la nature. C'est la nature qui est libre, c'est-à-dire qui agit comme bon lui semble, qui est mouvement, devenir, diversité perpétuelle; quant à l'homme, *sa liberté consiste à obéir à la nécessité de la nature en mouvement*. Il se sent libre en tant que la matière qui l'a formé est libre elle-même.

Notion très subtile et fort abstraite, mais qui dans le système de Chamberlain joue un rôle capital, car elle va lui permettre de greffer sur la notion de liberté et de mouvement perpétuel dans la nature son concept de *race*. Tous les mouvements de la matière sont libres et légitimes. Or, la race est une création de la nature. Donc il est légitime de laisser s'épanouir les instincts raciaux qui ne font que manifester, en leur nécessité biologique, la vitalité active de la nature créatrice. Le racisme de Chamberlain descend par conséquent en ligne directe de la théorie du mouvement perpétuel qui, déjà visible chez Kant, se dessine plus nettement chez les idéalistes Fichte, Schelling, Hegel, Schopenhauer, et trouve son expression définitive dans la philosophie de Nietzsche. Les remarques de Chamberlain confirment l'opinion sur laquelle nous

(1) *Genèse*, I, p. 66.

avons plus d'une fois insisté, à savoir que la théorie des races n'est qu'une excroissance de la philosophie romantique qui se fit l'apôtre du mouvement universel, de l'action et de la diversité à outrance. Elle dérive également du principe protestant de la prédestination, puisque l'homme obéit *nécessairement* aux excitations de ses qualités de race et que ces qualités ne sont pas les mêmes pour toutes les races. La liberté consiste une fois de plus — si bizarre que cela paraisse — à obéir aux injonctions du sang; puisque cette obéissance mécanique a pour résultat naturel d'assurer dans le monde la victoire de la liberté et du mouvement naturel des choses. Chamberlain a, comme tous ses prédécesseurs, confondu la *liberté* et le *mouvement* désordonné, *l'agitation* matérielle et chaotique, ou en dernière analyse, la force physique, animale et brutale. Sa liberté, c'est la liberté du plus fort, et sa nécessité, c'est la loi qui, dans la nature, implique fatalement le triomphe du plus fort. La doctrine de Chamberlain prend donc nettement corps. Elle relève à la fois du romantisme échevelé, du protestantisme, du kantisme et du matérialisme qui infecte sournoisement les trois autres conceptions.

Notre dillettante, à la lueur de ces principes apprécie maintenant les sources de la pensée du XIX[e] siècle.

Il estime que l'art hellénique survit parmi nous comme le souvenir d'un paradis perdu qu'il faudrait retrouver (1). Aspiration légitime, s'il en fut, mais qui ne se comblera jamais, si l'on applique les théories de l'esthète Chamberlain, car la science, la philosophie et l'art grec, dans leur période classique, sont aux antipodes de la science, de l'art et de la philosophie tels que les envisagent les disciples de Kant.

Le « génie configurateur » des Grecs n'assurait pas aux pensées la vie et l'efficacité de la façon subjective dont

(1) *Genèse*, I, p. 99.

Chamberlain a lui-même procédé. Le mérite de la culture grecque, c'est, au contraire, d'avoir étudié objectivement la nature telle qu'elle était, d'avoir cherché à découvrir les lois de son être et de son devenir, et d'avoir exprimé, dans son art, l'admiration que l'ordre et l'harmonie universels lui inspiraient.

La forme si magnifiquement célébrée par les Grecs était la forme idéale déduite de la comparaison des choses elles-mêmes et non une forme subjective créée par notre intelligence pour son plaisir et son délassement. Les Grecs s'attaquaient à la nature, comme Descartes, « avec l'espoir chimérique d'arracher à ses entrailles le secret du mécanisme qui expliquerait l'univers » (1). Les Grecs pensaient que tout le réel est intelligible et que notre intelligence peut, par ses forces, pénétrer l'essence spécifique des choses.

Chamberlain, ici encore, joue sur les mots. Il prétend que nous ne pouvons connaître l'essence dernière des êtres et cite, à l'appui de sa thèse, cet aphorisme de Gœthe : « Une authentique œuvre d'art demeure toujours, comme un ouvrage de la nature, quelque chose d'infini pour notre entendement. Nous la contemplons, nous la ressentons; elle agit sur nous, mais nous ne *saurions proprement la connaître*, et nous saurions bien moins encore exprimer *par des mots*, son être, son mérite (2) ».

Si Gœthe et Chamberlain entendent que nous ne saurions connaître les essences individuelles, ni les substances qui font les êtres incommunicables les uns aux autres, nous partageons leur avis. Mais notre intelligence possède la faculté de classer les êtres par séries, suivant leurs différences et leurs ressemblances spécifiques. Nos opérations mentales nous permettent de connaître les êtres, c'est-à-dire d'en faire des définitions qui peuvent

(1) *Genèse*, I, p. 106.
(2) *Ibid.*, I, p. 106 (note).

s'exprimer par des mots. Malheureusement, le mysticisme de Chamberlain se méfie de l'abstraction et n'admet point la réalité de nos actes intellectuels. Son dogme de l'impénétrabilité des êtres l'oblige à nier la possibilité de trouver entre eux des rapports d'harmonie réels et communs à chaque espèce. Aussi, ne devons-nous pas nous étonner si Chamberlain fait un éloge enthousiaste de Platon et dédaigne Aristote. Il préfère les constructions poétiques, mais un peu vaporeuses, de Platon aux abstractions sèches, mais logiques, d'Aristote.

Enfin, ne nous fions pas trop aux enthousiasmes de notre esthète. Il a trop bien compris que son symbolisme et son culte du relatif ne s'accommodaient guère de la claire pensée hellène. Tournons quelques pages et nous découvrons des aphorismes de ce goût-ci: « Il n'est pas vrai que les Grecs aient pensé d'avance pour l'humanité : avant eux et à côté d'eux, non moins qu'après, on a pensé avec plus de profondeur, plus d'acuité, plus de justesse. Il n'est pas vrai qu'Aristote, dans sa théologie de membre de l'Institut à l'usage des soutiens de la société, ait dit ce qui se pouvait dire de meilleur : cette sophistique jésuite et scolastique est devenue la peste noire de la philosophie. Il n'est pas vrai que les penseurs grecs aient « purifié » la vieille religion; ce qu'ils ont attaqué en elle, *c'est précisément ce qui méritait une éternelle admiration, sa libre et purement artistique beauté*, et sous couleur de substituer à une vérité *symbolique* une vérité *rationnelle*, ils n'ont en réalité fait autre chose qu'ouvrir la porte à la superstition [1] ». Il faut choisir entre Aristote et Kant, entre l'unité et la diversité, entre le mysticisme et l'intellectualisme. Les Grecs classiques choisirent la royauté de la raison. Mais Chamberlain est disciple de Kant et fera du symbolisme.

Notre auteur n'aime pas beaucoup plus Rome et le droit

[1] *Genèse*, I, pp. 151-152.

romain. Il ne devait guère pour cela se mettre en frais d'éloquence. Il pouvait puiser à pleines mains dans l'arsenal romantico-gobinien. Ce sujet, la décadence de Rome, a été traité tant de fois et avec une telle complaisance depuis Gibbons, qu'il est devenu d'une incroyable banalité. Aussi l'argumentation ne décèle-t-elle guère d'originalité. Chamberlain doit à Gobineau sa conception biologique du « chaos ethnique » qui, d'après lui, détruit les qualités foncières du peuple romain.

Il éprouve la même antipathie que Gobineau et pour les mêmes motifs. Voyons, par exemple, sa charge à fond contre le droit romain : « Le droit naturel a fort occupé Cicéron. Nul objet ne lui a inspiré plus de flonflons oratoires ni ne nous a valu plus d'échantillons de la manière confuse qui lui est propre. Il dit quelque part que pour expliquer le droit, il faut scruter la nature de l'homme et nous le croyons sur la bonne voie; mais l'instant d'après il proclame que le *droit est une suprême raison*, existant *hors de nous* et implantée en nous; il nous assure ailleurs que *le droit procède de la nature des choses* et, pour conclure, il le déclare né en même temps que Dieu, plus ancien que les hommes ». Chamberlain raille ce qu'il appelle ces « platitudes » et le « tempérament de journaliste » de Cicéron (1).

D'après Chamberlain, les éminents juristes de l'école dite de jurisprudence classique (Ulpien, Gaius) cédèrent à la *manie asiatique de chevaucher des principes et de fabriquer des dogmes* lorsqu'ils prétendaient formuler les règles du droit naturel.

Ce qui gêne notre philosophe ce n'est peut-être pas tant la notion du droit naturel en soi, que l'idée que le droit pourrait procéder de la nature même des choses, qu'il se prétendrait supérieur à l'individu et empreint de la marque de l'impersonnalité, qu'il imposerait des principes et des

(1) *Genèse*, I, pp. 216-217.

normes indépendants de la fantaisie et du caprice individuel, qu'il échapperait par là à la catégorie de création esthétique pour entrer dans celle d'une science objective, la science du droit. Le sens romain de l'autorité et de l'ordre rationnel dans les choses manque complètement à cet homme imprégné de la philosophie kantienne.

Chamberlain poursuit de la même sourde hostilité la poésie et la littérature romaines, qu'à l'exemple de tant d'autres Allemands, il qualifie de littérature imitée et dépourvue d'originalité, remarquable uniquement par sa technique et sa virtuosité. Ce qu'il déteste en elle, c'est toujours ce merveilleux sens de l'objectif qui s'efforce de présenter les choses en elles-mêmes, telles qu'elles sont, et sans souci de la personne, de l'artiste qui les décrit.

Pour Chamberlain, ce sens de l'impersonnel n'a d'autre résultat que celui de mettre l'art vrai et original sous la coupe de la science et de la technique. Car l'artiste n'atteint la perfection que s'il exprime des idées neuves, originales, profondes, extraordinaires.

Chamberlain n'aime pas non plus le cosmopolitisme que cette littérature reflète. Aussi reproche-t-il à Rome d'avoir réalisé le « chaos ethnique », c'est-à-dire d'avoir mêlé les races et les peuples et altéré leurs qualités originelles par des croisements néfastes.

C'est ici qu'entre en scène la croyance en la race, pierre angulaire de toute la philosophie chamberlainiste. La formation de races nobles dépend, d'après Chamberlain, de cinq lois de nature (1). La condition essentielle, c'est l'existence d'une matière première d'excellente qualité. D'où vient cette matière première? Chamberlain l'ignore; il constate simplement que « si loin qu'atteignent nos regards, nous voyons des hommes, nous voyons qu'ils diffèrent profondément entre eux par leurs aptitudes; nous

(1) *Genèse*, I, pp. 374 et suiv.

voyons que qeulques-uns présentent des germes de croissance plus vigoureux que les autres — et c'est tout ». Une seule affirmation est possible : c'est que la lutte épuise les faibles natures et trempe les forces des natures fortes. Chamberlain pose donc, en principe, *l'universelle diversité des êtres*.

En second lieu, les races fortes s'affermissent en pratiquant un régime endogénique prolongé : à savoir un état dans lequel les relations procréatrices n'ont lieu qu'entre les plus proches parents de race, de sorte que toute immixtion de sang étranger se trouve ainsi exclue, et que la race se multiplie au sein de la race (*Inzucht*). Nous remarquerons que cette prétendue loi biologique recouvre simplement une notion psychologique. La *diversité* des individus est étendue par un artifice mental aux groupes sociaux. L'organisme collectif est assimilé à l'organisme individuel. Car Chamberlain reconnaît qu'il emploie le mot endogénie (ou endogamie) en élargissant l'acception *tribale* qui le particularise dans le langage anthropologique. Or, la mentalité clanique ou tribale n'implique pas nécessairement consanguinité réelle. Sont membres d'un clan ou d'une tribu, non pas les individus qui sont *réellement* parents par le sang, mais ceux qui se *croient* tels. La croyance est d'ordre psychique et social; après un certain nombre de générations, la descendance utérine ne repose plus du tout sur une réalité physiologique. Le va-et-vient des migrations, les relations commerciales entre les groupes, les contacts nombreux qu'ils ont forcément entre eux ont, depuis longtemps, mêlé les tribus et les peuples.

Ces règles endogamiques et exogamiques n'existent plus que dans les peuplades tout à fait primitives, et encore!!.... On n'est même pas sûr que les mélanges n'aient pas eu lieu.

Ceci prouve tout simplement que la croyance en la vertu du sang n'est qu'une excogitation qui dure bien longtemps après que des croisements ont altéré le sang du clan

ou de la tribu. Mais si la réalité du phénomène biologique est déjà plus que douteuse, lorsqu'il s'agit de classes ou de tribus primitives et isolées, elle doit être rejetée sans discussion, dès qu'il s'agit de peuples ou de collectivités nombreuses qui ont, entre eux, forcément des relations sociales ou économiques.

En fait, cette prétendue loi d'endogénie n'est rien d'autre qu'une projection de l'individu sur le groupe dont il fait partie, avec lequel il s'unit intimement et qu'il oppose violemment aux autres groupes. De même qu'il s'isole vis-à-vis de la société en général, de même qu'il prétend trouver en lui-même les normes de sa conduite morale et les principes de son développement intellectuel, de même il isole, par une opération mentale, le groupe linguistique ou national auquel il appartient, et prétend trouver en l'unité organique de ce groupe, les lois de son évolution historique.

La troisième « loi » de Chamberlain est en fonction de la seconde. La reproduction de la race par voie endogénique ne conduirait pas au but si, dans ce régime de conservation et d'accumulation, ne s'opérait d'autre part le triage des éléments à reproduire et de ceux à éliminer, ce qui veut dire que la sélection judicieuse doit aider l'opération inconsciente de la nature. Seulement, Chamberlain se sépare ici des racistes trop violemment imbus de la croyance à la pureté du sang, et se rapproche plutôt de la thèse de Gumplowicz : les races se forment historiquement par mélange et isolement du mélange. Il cite cette parole d'Emerson : « We are piqued with pure descent, but nature loves inoculation [1] ». Telle est la quatrième loi biologique dans laquelle le lecteur aura déjà reconnu la *matérialisation du procédé d'échange des idées*, le contact historique entre civilisations. Chamberlain, par exemple, veut bien reconnaître que les tribus germaniques

[1] *Genèse*, I, p. 377.

sont comme une force élémentaire et purement brutale jusqu'à ce qu'elles commencent à se mêler entre elles et avec les éléments gallo-romains. Le lecteur intelligent se débarrassera de cet artifice et dira simplement : les tribus barbares germaniques se sont adoucies au contact de la civilisation gallo-romaine. Cette quatrième loi ne signifie donc absolument rien, sinon l'explication, par une obscure biologie, de faits qui s'expliquent lumineusement par le commerce des idées. Pour que le mélange soit fructueux, continue Chamberlain, il suffit que les races mêlées ne soient pas trop étroitement apparentées; loi mystérieuse qui s'observe également dans le cours de l'évolution des plantes et des animaux. Nouvelle matérialisation d'un fait constaté aujourd'hui par tous ceux qui s'occupent de politique coloniale : l'assimilation n'est possible qu'entre peuples de civilisation à peu près égale (1). Elle produit des effets néfastes entre groupes de culture trop différente. Voilà pourquoi toutes les puissances coloniales ont inauguré à l'heure présente la politique de protectorat. Elles ne s'immiscent plus directement dans le gouvernement interne des collectivités indigènes, mais laissent, au contraire, subsister l'ossature sociale du groupe, en agissant indirectement par l'intermédiaire des chefs naturels de la communauté.

Mais ceci, encore une fois, est une notion d'ordre psychique aussi parfaitement compréhensible et claire dans le plan de l'esprit, qu'obscure et peu convenable dans le plan de l'anthropologie mystique.

La cinquième loi de Chamberlain précise et restreint le sens de la quatrième : seuls des mélanges de sang tout à fait limités et déterminés contribuent à l'ennoblissement d'une race donnée ou à la formation d'une race nouvelle. Certains croisements, loin d'exercer une influence

(1) Cf. J. Harmand, *Domination et Colonisation.* Paris, 1910, pp. 47 et suiv.

ennoblissante, détruisent les deux races en cause, ou bien, les caractères spéciaux et précieux de deux types différents se montrent rebelles à la fusion, en sorte qu'une partie de la progéniture reproduit le type d'un des parents, et le second, le type de l'autre, sous des traits altérés, vrais bâtards dont le corps fait l'impression d'un assemblage de pièces disparates et dont la constitution spirituelle répond à la corporelle (1).

Chamberlain cherche dans l'histoire des exemples qui confirment sa thèse : déchéance rapide de Rome, état lamentable des États métis de l'Amérique du Sud. Ce sont des exemples littéralement copiés dans Gobineau. Cependant, si nous examinons d'un peu près ces dissertations, nous observons le même phénomène que celui que nous venons de relever : Chamberlain donne des causes matérielles à des effets d'ordre psychique. Les convulsions dans lesquelles se sont débattues les républiques sud-américaines ne sont pas du tout dues à l'action des métis; au contraire, ces républiques doivent à l'intelligence et au sens des affaires de ces métis, le développement rapide qu'elles ont pris en ces dernières années. Mais les causes des troubles et des révolutions qui ont agité ces Etats ressortissent au domaine social et politique : la politique d'assimilation trop rapide pratiquée par les Hispano-Portugais; les sentiments d'hostilité des métis traités en parias par les anciennes familles espagnoles qui s'efforcent de maintenir leurs privilèges; les conflits d'idées philosophiques et religieuses, toujours si violents dans ces pays si longtemps soumis à la direction de l'Église catholique; un certain tempérament nerveux et colérique provoqué par le milieu physique et géographique. Il y en a probablement encore d'autres. Seulement nulle part on ne découvre la plus légère influence d'un mélange de sang. On ne voit pas bien quel rôle cet élément biologique

(1) *Genèse*, I, p. 364.

viendrait jouer dans les causes générales qui conditionnent l'activité d'un peuple. L'explication est satisfaisante et complète, sans qu'il soit besoin de recourir à l'interprétation biologique, aussi bizarre que peu claire.

Mais le comble de l'audace c'est de supprimer radicalement toutes les causes sociales et politiques, et de faire reposer sur cette base branlante toute l'évolution historique, économique et civilisatrice des peuples.

Le cas de l'Empire romain est à cet égard absolument typique. Nous ne connaissons encore aucun ouvrage qui ait exposé d'une façon complète et objective les causes de la décadence du grand empire. En tout cas, ces causes sont multiples et plusieurs d'entre elles n'ont pas encore été mises en suffisant relief.

Nous en distinguons, pour notre part, une quinzaine :

1° L'Empire était trop vaste, ses frontières trop étendues et trop difficiles à défendre;

2° L'armée permanente était une armée de profession dans laquelle des citoyens ne servaient pas. La population vivait en sécurité sous la protection d'une armée, malheureusement trop peu nombreuse;

3° Les idées humanitaires et pacifistes avaient été semées et accueillies partout par les philosophes (stoïciens épicuriens) aussi bien que par les chrétiens;

4° L'Empire de Rome était l'expression d'une idée : l'universalisme et le cosmopolitisme. Il affectait de ne pas tenir compte des besoins des régions et des différences ethniques;

5° Les régions ne s'intéressaient donc pas au gouvernement général de l'Empire. Elles ne se souciaient que de leurs intérêts privés;

6° Le système centralisateur de Rome exigeait une bureaucratie qui étendait ses tentacules jusqu'aux confins de l'Empire et qui ne s'intéressait guère aux griefs de la population. Les lenteurs administratives sévissaient alors comme maintenant. Les fonctionnaires professaient la

même indifférence vis-à-vis des intérêts publics dont ils avaient la garde;

7° Le despotisme du prince autorisait tous les caprices et engendrait tous les abus de pouvoir;

8° L'esclavage faisait une concurrence désastreuse à la classe libre des paysans et des artisans. Or, le travail servile ne peut produire les mêmes résultats que le travail libre;

9° Les hautes classes méprisaient le travail manuel et s'occupaient fort peu de mettre en valeur les immenses propriétés qui leur appartenaient;

10° Les *latifundia* détruisirent peu à peu la petite propriété qui est cependant la condition indispensable de l'existence d'une classe moyenne, le meilleur soutien de l'Etat;

11° Rome, cessant de plus en plus de travailler, fait appel aux provinces pour son ravitaillement et les produits manufacturés. Les provinces, traitées en colonies d'exploitation, manifestent leur hostilité contre la métropole;

12° La vie agricole, rude mais saine, disparaît peu à peu au profit de la vie plus facile, mais plus nuisible des villes. Le fléau de la dépopulation fait son apparition;

13° Le mépris du travail manuel entraîne également le mépris des travaux techniques. Trop de mercantilisme, trop d'industries de luxe et pas assez de travaux, d'industries utiles;

14° L'assimilation trop rapide des étrangers aux citoyens corrompt la langue, la littérature et provoque la décadence des arts plastiques;

15° Influence du climat lénifiant et amollissant du Midi;

16° Influence probablement assez considérable de la femme dans la vie sociale et religieuse (païenne) de l'Empire;

17° Rome, ne travaillant pas, manquait de bras. Elle cherche sans cesse de nouveaux esclaves par des expéditions et des guerres lointaines qui l'épuisent.

Bref, tout un ensemble de causes : économiques, politiques, sociales, géographiques, philosophiques, religieuses, ont précipité la décadence impériale, mais on ne voit franchement pas quel élément la biologie apporterait à l'historien qui scrute à fond ce difficile sujet.

L'héritage culturel du XIX^e^ siècle ne vient pas seulement de la Grèce et de Rome, il vient aussi des Juifs. Or, Chamberlain est un antisémite farouche. Gobineau et Schopenhauer voyaient dans les Sémites l'incarnation du principe féminin, produit néfaste du sang nègre.

Chamberlain amplifie leur doctrine en la présentant sous une autre forme. Autant qu'il nous est difficile, écrit-il, de démêler chez les peuples métis la part de l'esprit spécifiquement sémitique, autant ici (dans la religion) son œuvre apparaît avec évidence et son identité se trahit, impossible à méconnaître; car le *vouloir tyrannique* qui est son signalement atteint ici des dimensions cosmiques et transforme toute la conception de la religion. Schopenhauer dit quelque part : la religion est la métaphysique du peuple; eh bien! qu'on se demande à quoi pourra ressembler la religion de gens qui ont *pour caractère distinctif le manque absolu de tout sens métaphysique, de toute disposition philosophique!*

Le peuple qui a donné au monde la Bible manquerait donc de sens métaphysique!...

Parce que la religion des Sémites (lisez entre parenthèses la religion judaïque, ou mieux encore la religion *catholique*) est exempte de mystère (lisez : de mystique), cette religion est trop claire, trop logique, trop intellectuelle. Car Chamberlain exige absolument un « élément de mystère » dans la religion. L'Aryen ou le Germain tout court « pressent que son intelligence n'*est adéquate qu'à un fragment de l'être;* il pressent que cela, que lui transmettent ses sens, ou cela, *qu'avec leurs données construit sa logique combinante*, n'épuise ni

l'essence du monde en dehors de lui, ni sa propre essence; il devine à côté du cosmos perceptible un cosmos imperceptible, *à côté du pensable*, un impensable et le monde élargi se révèle à lui tel qu'un double empire (1). »

Chamberlain n'aime pas ce qui est clair, net, défini, ce qui s'exprime sous des formes précises et délimitées. Il a la passion romantique de l'illimité. Du haut en bas de l'échelle, écrit-il, les hommes se tiennent par la main : la vive émotion d'un grand mystère cosmique, le pressentiment *que le naturel et le surnaturel* sont choses communes à tous.... Et justement, la raison, la science, l'observation montrent que le naturel n'est pas surnaturel, et qu'il y a une distinction fondamentale à opérer entre les deux ordres de choses. Mais les mystiques les confondent volontairement, tout à fait comme les primitifs qui voient des forces mystérieuses partout. Chamberlain en veut donc au Sémite qui « se contente, pour l'explication des choses, d'un Dieu créateur, gouvernant le monde » (2). Cela dit, tout est dit. Voilà, à son avis, du *pur matérialisme* par opposition à ce que les autres hommes appellent la religion, entendant sous ce nom quelque chose d'impérissable et d'ineffable. Ne nous y trompons pas cependant : ce mystique qui dédaigne le « matérialisme » des Sémites, comme Gobineau méprisait l'imagination grossière du nègre, ce mystique tout pénétré de l'esprit luthérien se propose une fin qui n'est pas du tout mystique. Il s'agit, au fond, de condamner le catholicisme, ses rites, son culte et ses images, au nom du matérialisme. Il s'agit de condamner la loi écrite, les principes positifs de cette religion et l'autorité hiérarchique chargée de garder intact son trésor doctrinal et moral. Il s'agit, en un mot, de combattre la loi de limitation qui s'est exprimée dans les formules claires du droit romain et dans les dogmes

(1) *Genèse*, I, p. 528.
(2) *Ibid.*, I, p. 529.

précis et nets du catholicisme. « Il s'agit..., écrit Chamberlain, de deux conceptions du monde qui s'excluent entre elles à tel point que l'une ne saurait subsister à côté de l'autre... Un mot de ce Germain, entre tous auguste et représentatif, Gœthe, nous aidera cette fois encore à déchiffrer l'énigme psychologique. Dans ses *pensées en prose*, parlant quelque part de l'individualité et du mouvement de vie qui lui est propre, il dit qu'elle s'aperçoit elle-même comme *intérieurement sans limites, extérieurement limitée* ». Chamberlain traduit: extérieurement limité est synonyme de personnalité, et intérieurement sans limite, synonyme de liberté (1).

Les deux notions se conditionnent mutuellement. Sans limitation extérieure, il ne peut y avoir illimitation intérieure. Dans cette dernière conception tient la formule de l'*Imperium ecclésiastique néo-romain* : intérieurement limité, extérieurement sans limites. Sacrifie-moi ta liberté, et je te crée un empire qui englobe toute la terre; sacrifie-moi ton jugement, et je te révèle la liberté absolue; *sacrifie-moi le temps* et je t'octroie l'éternité. Traduisons à notre tour, sans tenir compte des préjugés de Chamberlain. Puisque l'intérieur commande à l'extérieur, la non-limitation interne signifie triomphe de l'individualisme et rejet de toute loi qui ne prend pas naissance dans la conscience de l'individu lui-même (principe de Kant); la non-limitation intérieure signifie donc liberté absolue pour l'individu de développer son « génie » interne, c'est-à-dire le romantisme, le subjectivisme, toute la lyre.

La non-limitation intérieure n'est enfin qu'une formule nouvelle du vieil axiome luthérien : la foi justifie, les actes ne comptent point. Car, accomplir des œuvres, c'est poursuivre un but placé *en dehors* et *au-dessus* de l'individu, c'est donc, suivant Gœthe et Chamberlain,

(1) *Genèse*, II, pp. 90 et suiv.

sacrifier sa liberté et son expansion intérieure indéfinie, au profit de la limitation imposée.

Au contraire, ce que Chamberlain qualifie de limitation interne n'est rien d'autre que l'opération logique de notre intelligence qui sort d'elle-même, contemple le monde, en recherche les lois et constate, après sérieux examen, que tout être ici-bas est limité, que l'homme ne fait pas exception à la règle générale et qu'il ne peut tirer de son propre fonds les normes de sa conduite privée et publique. Le concept de limitation interne revient finalement au concept d'autorité et de discipline, librement consentie d'ailleurs. Cette conception, œuvre de bon sens, n'oblige l'individu à sacrifier ni sa liberté, ni son jugement. Au contraire, l'homme qui poursuit avec effort une réalité découverte en dehors de lui, ressent l'impression très nette d'user de sa liberté morale et de son raisonnement intellectuel. Il sacrifie le temps à l'éternité; il fait preuve de sens social, puisqu'il met le durable au-dessus du passager et l'éternel au-dessus du contingent. Suivant l'expression favorite de Benjamin Kidd, il préfère l'efficience dans le futur à l'efficience dans le présent.

En résumé, tout l'effort de Chamberlain tend à démontrer que le monde européen, jusqu'à l'entrée en scène des Germains au XIII[e] siècle, s'était égaré sur une voie de décadence, en modelant sa pensée et sa culture sur la pensée et la culture gréco-romaine ou catholico-juive. Au contraire, les conceptions radicalement opposées que le mélange de sang germanique apporta dans la civilisation occidentale, provoquèrent le magnifique épanouissement des sciences et des arts modernes. Ce sont les Germains qui ont posé les Assises (*die Grundlagen*) du XIX[e] siècle.

Et parmi eux, naturellement, Luther occupe la place d'honneur. Chamberlain arrive à des conclusions diamétralement opposées aux nôtres, puisqu'il glorifie le mysticisme et l'épanchement intérieur, l'esprit d'indé-

pendance et de liberté que la nouvelle religion apporta au monde.

Il est donc inutile de reprendre la critique que nous avons faite plus haut du protestantisme, source de la doctrine des races.

Tel est brièvement résumé le contenu de ce livre, original sans doute, et bien écrit, mais faux du premier chapitre au dernier parce qu'il repose tout entier sur un seul postulat poussé jusqu'à ses dernières conséquences : la diversité radicale des hommes et des groupements humains.

CHAPITRE VIII.

La doctrine des races en France.

La doctrine trouve peu de partisans en France. — Les raisons. — Taine. — Renan. — Vacher de Lapouge, vrai successeur de Gobineau. — Le Dr Gustave Le Bon. — Alfred Fouillée et les caractères nationaux. — Camille Spiess.

Nul n'est prophète dans son pays, dit le proverbe. Gobineau, en particulier, ne le fut guère dans sa patrie. La doctrine du conflit des races ne séduisait ni la science, ni le public cultivé français, parce que, d'une part, elle combattait ouvertement le principe égalitaire de la Révolution et, d'autre part, parce qu'elle semblait justifier les aspirations et les appétits mal déguisés des peuples de langue germanique. Les Français supportaient malaisément de voir leur nation reléguée au second plan ou simplement classée parmi les « races décadentes (1) ». En outre leur éducation traditionnelle les éloignait de ce mysticisme qui dissimulait, sous des formules grandiloquentes, la pauvreté de son contenu. Leur tournure d'esprit, tout imprégnée de souvenirs catholiques et classiques, leur imposait une discipline de pensée peu compatible avec la façon de penser des protestants ou des puritains. Aussi, ne compte-t-on en France aucun adepte

(1) Fustel de Coulanges reproche cependant aux historiens français d'avoir professé une admiration béate de l'Allemagne et d'avoir été trop peu nationalistes.

Cf. F. de Coulanges, *De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne depuis 50 ans.* (Revue des Deux Mondes, 1872, pp. 241 et suiv.)

convaincu de la fameuse religion des races, à part Vacher de Lapouge et le Dr Le Bon.

Cependant l'anthropologie *proprement dite* est une science bien française qui compte parmi ses pionniers des hommes comme Broca, Topinard, de Quatrefages, de Mortillet, Collignon, Deniker, M. Boule, etc. Mais ces anthropologues, à quelques exceptions près, ne se sont guère aventurés sur un terrain aussi mouvant que celui de l'anthroposociologie.

Les savants français se sont donc abstenus d'une façon générale de reconnaître aux races ou aux peuples, ces vagues caractères collectifs que l'on désignait sous le nom de « génies » nationaux. Ils préféraient s'en tenir à l'antique explication du milieu qui leur venait en droite ligne de Montesquieu et des encyclopédistes. Si le milieu physique ou social dans lequel évolue un groupe collectif demeure constant, les habitudes du groupe ne changent pas; si le milieu change, il modifie également les aptitudes des individus ou des groupes qu'il influence. C'est aussi sur ce principe assez simple que reposent essentiellement le lamarckisme et ses dérivés. Envisagée de cette façon, l'hypothèse évolutionniste se comprend mieux et ne choque plus autant le bon sens.

Voilà pourquoi la célèbre triade d'Hippolyte Taine donnait comme élément principal d'activité le *milieu*. La race ne paraît qu'au second plan.

C'est le milieu physico-géographique qui par son influence détermine la formation de la race et lui confère sa stabilité biologique. Quant au moment, il résulte pour ainsi dire de l'action conjuguée du milieu et de la race. Taine semble se rapprocher du déterminisme de Herder. Il pose cette équation : le milieu physique détermine les caractères stables de la race et de la combinaison; de ces deux éléments naît le troisième, le moment historique. Un peuple ne peut donc agir en dehors des limites que lui ont fixées la race et le milieu. En d'autres termes, un peuple

agit conformément à son génie et ne peut agir autrement, pas plus qu'un individu ne tire de son propre caractère que ce que celui-ci contient en puissance.

Nous revenons ainsi, par une voie détournée, aux formules du protestantisme et du kantisme.

En sorte qu'Hippolyte Taine, cet adversaire décidé des idéologues de la révolution, cherchait ses principaux arguments dans les thèses des philosophes germaniques, ennemis de cette même révolution.

C'est, comme on sait, dans la préface de son *Histoire de la littérature anglaise* que Taine formula pour la première fois les grands traits de son système fameux (1).

Au siècle dernier, écrit-il, on se représentait les hommes de toutes races et de tout siècle comme à peu près semblables. On connaissait l'homme; on ne connaissait pas les hommes. *On n'avait pas vu la diversité infinie* et la complexité merveilleuse des âmes; on ne savait pas que la *structure morale* d'un peuple et d'un âge est aussi distincte que la *structure physique* d'une famille de plantes ou d'un ordre d'animaux. Aujourd'hui, l'histoire, comme la zoologie, a trouvé son anatomie.

Le texte montre, mieux que tout commentaire, l'erreur qui consiste à identifier l'histoire de la civilisation humaine à l'histoire naturelle.

Cette formule, mise sous forme syllogistique, pourrait en effet se traduire comme suit :

La nature organique offre le spectacle d'une multiplicité d'espèces animales ou végétales. Or, l'humanité, rameau de l'histoire naturelle, est soumise à la même diversité que la zoologie ou la botanique. Donc, il y a plusieurs espèces ou races d'hommes. On aperçoit tout de suite le sophisme qui vicie ce raisonnement. La majeure est vraie, mais la

---

(1) Sur Taine historien, cf. G. Monod, *Renan, Taine, Michelet*. 1894 ; V. Giraud, *Essai sur Taine* (1909) ; P. Lacombe *Taine historien et sociologue*. Paris, 1909 ; E. Fueter, *Histoire de l'Historiographie*, pp. 782 et suiv.

mineure est inexacte, ou plutôt incomplète. Car, si l'humanité, au point de vue biologique, présente en effet plusieurs races distinctes, des possibilités spirituelles sont les mêmes dans toutes les branches de l'espèce, de sorte qu'il n'existe vraiment qu'une seule espèce d'hommes. Les diversités morales, esthétiques, culturelles sont dues à des circonstances accidentelles géographiques, politiques ou sociales.

Taine exposait, dans cette même préface, sa théorie de l'esprit français, apte à abstraire, extraire, simplifier, mais incapable d'embrasser la complexité de l'âme humaine, ni d'apercevoir les différences morales qui distinguent un peuple d'un autre, une race d'une autre, un individu d'un autre individu. Cette inaptitude trouve sa raison dernière dans le fait de la race, c'est-à-dire dans une défectuosité constitutionnelle, constante, perpétuelle sur laquelle les circonstances adventices, les époques différentes glissent sans effet.

Taine se place sur le même terrain que l'auteur de l'*Inégalité des races humaines :* la conviction de l'universelle diversité qui a pour conséquence celle de l'extrême diversité humaine. A l'instar de Gobineau, il déteste l'esprit classique, issu de la Grèce et de Rome, contempteur des structures sociales héréditaires et promoteur de la démocratie.

Comme Gobineau, il professe une admiration peu déguisée pour l'Angleterre et les Anglais, et un mépris tout aussi peu déguisé pour les institutions qui prétendent changer le caractère d'un peuple. Enfin, dans l'*Ancien Régime* il exalte les trois corps organisés qui ont bâti la société et la nationalité française au moyen âge, à savoir : les ecclésiastiques, les nobles et les rois. Il côtoie ainsi la thèse de Gobineau qui justifie également les institutions médiévales et exalte surtout le rôle de la noblesse. Seulement Gobineau, adepte de Boulainvilliers, n'hésite pas à jeter la pierre aux Capétiens qui ont inauguré la

politique de restrictions du pouvoir féodal. Taine glisse sur ce point, et pour cause : il associe, en effet, à l'influence de la noblesse, l'action bienfaisante de la monarchie. Il oublie donc de nous dire que celle-ci soutint le plus souvent les communes et la bourgeoisie contre les grands féodaux et prépara ainsi, sans s'en douter, l'œuvre d'unification de la Révolution française. Il oublie également que cette même monarchie a protégé et encouragé l'éclosion de l'esprit classique auquel il en veut à mort. Mais il laisse entendre que l'absolutisme de Louis XIV et de Louis XV ne répond pas exactement à l'idée qu'il se fait d'une royauté directrice et modératrice des grands corps constitués, ce qui le fait revenir dans le sillage de Gobineau.

Aussi, peut-on s'étonner à juste titre de la renommée dont Taine a joui en France pendant un demi-siècle.

Sans les passions politiques qui se sont donné libre cours à propos de son œuvre, on ne parlerait plus guère d'un système qui pétrifiait l'histoire au profit d'une sociologie construite sur des bases peu sûres et beaucoup trop simples.

Au nom d'Hippolyte Taine on joint souvent celui d'Ernest Renan. Le délicat sceptique, l'ondoyant dilettante croyait aussi à la race. Sans doute, il en rejette le concept purement anthropologique et matériel. Il pense que le fait de la race, capital à l'origine, va perdant beaucoup de son importance, au fur et à mesure que l'évolution historique mène les peuples et forge les nations. Il admet que le judaïsme revêtit d'abord la forme d'une tradition de race particulière, mais que son évolution subséquente provoqua des apports de sang non sémitique (1).

Cependant ce concept de race qu'il écarte parce que

(1) Cf. G. Sorel, *Le système historique de Renan* ; H. Parigot, *Renan, l'égoïsme intellectuel* ; Fueter, *op. cit.*, pp. 745 et suiv.

l'histoire n'est pas un simple embranchement de la zoologie, il le réintroduit sous la forme d'un déterminisme psychologique et linguistique. Dans son *Histoire générale* et son *Système comparé des langues sémitiques*, il affirme que les caractères *physiques* et *moraux* ont plus de valeur que les caractères linguistiques. Des peuples séparés, mais sortis du même berceau, peuvent parler des langues différentes. Malgré tout, leur communauté de caractères physiologiques et *psychiques* les contraint à demeurer frères (1).

Voilà nettement exprimé le parallélisme physico-psychologique sous la forme de « génies » nationaux ou raciaux. Autre sophisme. De la communauté de langue, il conclut à la communauté de race. Et Renan de brosser des tableaux brillants sur les qualités respectives des races sémitiques et aryenne. Il adopte les conclusions de Lassen, qui met en relief les qualités *subjectives* du Sémite et les facultés objectives de l'Aryen. A l'entendre, le Sémite se distinguerait par un penchant invincible à l'unité et à la simplicité. Il lui manque l'esprit d'analyse, la curiosité intellectuelle, le sens des nuances, qualités que l'Aryen posséderait à un degré éminent.

Renan paraît toutefois s'être aperçu qu'il faisait fausse route, car il a bien soin de nous dire que les différences entre Sémites et Aryens sont trop superficielles pour donner lieu à des races différenciées. L'Aryen et le Sémite sont des « races » nobles, ou plutôt la « race noble » par excellence, celle qui « n'a pas passé par l'état sauvage » et a porté en elle-même le germe de sa perfection future. En un mot, la race blanche est la race élue. Partout où elle a pénétré, le progrès a pénétré à sa suite. Là où elle n'a point régné, règnent la barbarie, la décadence, la ruine.

---

(1) Cf. E. Renan, *Discours et Conférences*. Paris, 1887, p. 296. (« Qu'est-ce qu'une nation? et le Judaïsme, race ou religion » [*ibid.*].) Voir également *Bulletin de l'Association scientifique de France* du 10 mars 1878.

Renan veut bien faire une exception pour les Chinois, qui sont parvenus à un état fort ressemblant à celui de l'Europe, uniquement par ce qu'il y a de nécessaire et d'universel dans la nature humaine.

Cependant les races jaunes n'ont pas dépassé le stade de la matérialité, des techniques utiles, des arts mécaniques. Il était réservé aux grandes races nobles, Aryens et Sémites, de donner au monde une philosophie et une religion spiritualistes. On remarquera que la construction historique de Renan ressemble beaucoup à celle de Gobineau.

* * *

L'homme qui s'est fait en France le protagoniste de l'anthroposociologie c'est Georges Vacher de Lapouge, qui a défendu avec un zèle digne d'une meilleure cause, dans trois gros volumes, les fragiles théories que l'on sait.

En 1896 il publiait les *Sélections sociales*, recueil de leçons faites à l'université de Montpellier, en 1888-89 (1).

Il se réclamait de Darwin et de Broca. « Dès la publication de l'*Origine des Espèces*, écrit-il (2), les esprits clairvoyants comprirent que les idées sur l'histoire et sur l'évolution des sociétés, que les bases mêmes de la morale et de la politique ne pouvaient plus être ce qu'elles avaient été jusque-là. » Il fallait donc trouver autre chose. Il fallait donner à la morale et à la politique une base sélectionniste.

Lapouge commence par se désolidariser d'avec ses collègues d'outre-Rhin. Dans l'état actuel de la science, on ne doit jamais parler de race latine, de race germanique, de race slave. Ces expressions fautives ont eu pour origine une confusion puérile entre la communauté d'origine des peuples et celle des langues. La notion de race est d'ordre

(1) G. Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales*. Paris, 1896, pp. v-vi.
(2) Id., *op. cit.*, pp. 8-9.

zoologique, rien de plus. L'analogie des langues ne préjuge donc en rien l'analogie des races. Entre les nations dites latines, par exemple, il n'y a qu'une communauté de culture dont elles ont hérité avec la langue et qui est un lien intellectuel d'une singulière puissance (1).

Tout cela est clair et net. Vacher de Lapouge parle d'or. Mais, déjà dans ce même chapitre, l'erreur sournoise se glisse. « Il n'est pas indifférent, écrit-il, que des éléments de race distincte aient été réunis pendant des siècles en un même Etat soumis tout au moins à des institutions, à des mœurs, à des idées uniformes Des liens de *parenté* s'établissent entre *familles* de races diverses; il se forme *certains composés* plus ou moins stables, mais définis.... Toute *cette chimie de croisements* sera étudiée plus tard.... *Ainsi se forment les nations et les caractères nationaux*, et les événements historiques ont beau morceler les groupes ainsi constitués, il reste toujours un peu d'attraction entre les parties disjointes.... (2) » Le lecteur a saisi d'un coup d'œil le vice fondamental des raisonnements de Lapouge. Après avoir affirmé que la race est différente de la nation et de l'Etat, qui sont des notions spirituelles. inexistantes dans la nature des individus, il matérialise ces notions, en s'imaginant que les croisements entre groupes raciaux donnent naissance à des composés qui possèdent de par leur constitution physique les qualités nécessaires à la stabilité de l'Etat. Aussi, Lapouge croit-il à l'existence de caractères nationaux durables parce que fondés physiologiquement.

Le bon sens nous dit cependant que *l'éducation seule* nous fait aimer notre patrie, nous la fait préférer aux autres, nous donne le sentiment de la solidarité nationale. Cette notion est d'ordre spirituel et transmissible

---

(1) Vacher de Lapouge, *op. cit.*, p. 9.
(2) Id., *op. cit.*, pp. 13-14.

uniquement par l'intelligence. Nous ne la possédons pas en naissant.

Par conséquent, qu'il y ait ou non des « croisements » entre familles qui habitent un même pays, sans l'éducation familiale, scolaire, militaire, etc., le sentiment national ne naîtra pas.

Lapouge va persévérer dans ses graves erreurs et faire une guerre acharnée à l'éducation.

Nous ne faisons pas nous-mêmes notre éducation; la nature — c'est-à-dire la sélection — la fait pour nous. Nous n'avons donc qu'une attitude à prendre : aider la nature dans la mesure du possible et faciliter le travail inconscient de l'hérédité sociale.

Vacher de Lapouge reproduit alors la thèse qu'il a empruntée à Gobineau : il divise l'Europe en trois grandes couches raciales : l'*Homo Europæus* (haute taille, blond, dolichocéphale, yeux bleus); l'*Homo Alpinus* (petite taille, brun, brachycéphale, yeux noirs) et l'*Homo contractus*, correspondant à la race méditerranéenne des anthropologues (petits, dolichocéphales, bruns). L'*Alpinus* serait un hybride du *contractus*, de sorte qu'en dernière analyse Lapouge n'oppose l'un à l'autre que l'*Europæus* et l'*Alpinus*.

Voici comment il caractérise l'*Europæus* (1) : Le dolichocéphale a de grands besoins et travaille sans cesse à les satisfaire. Il s'entend mieux à gagner qu'à conserver les richesses, les accumule et les perd avec facilité. Aventureux par tempérament, il ose tout et son audace lui assure d'incomparables succès. Il se bat pour se battre, mais jamais sans arrière-pensée de profit. Toute terre est sienne, et le globe entier est sa patrie. Son intelligence est de tous les degrés et varie, suivant l'individu, de la lourdeur au génie. Il n'est rien qu'il n'ose penser ou vouloir, et vouloir, pour lui, c'est exécuter sur-le-champ. Il est logique quand il convient, et ne se paie jamais de mots.

(1) Vacher de Lapouge, *op. cit.*, pp. 17-18.

Le progrès est son besoin le plus intense. En religion, il est protestant; en politique, il ne demande à l'État que le respect de son activité, et cherche plutôt à s'élever qu'à déprimer les autres. Il voit, et de très loin, ses intérêts personnels et aussi ceux de sa nation et de sa race, qu'il prépare hardiment aux plus hautes destinées.

De Lapouge vient de nous faire le portrait de l'Aryen tel que le concevait Gobineau, ou du Germain parfait, tel que le conçoivent presque tous les pangermanistes dont nous avons analysé les fantaisies littéraires. Ayant discerné les sources dont nous avons déjà fait la critique, nous nous dispensons de la refaire. Relevons simplement le sophisme tant de fois dénoncé qui consiste à conclure des qualités physiques d'une race à d'invariables qualités mentales. Lapouge, qui condamnait plus haut la confusion entre race et langue, s'empresse cependant de ressusciter l'erreur sous une autre forme: la confusion de race et de culture.

En effet, il est inutile, pensons-nous, de reprendre le débat et de montrer que les caractères que Lapouge discerne chez l'*Homo Europœus* résultent de circonstances historiques, politiques, sociales, religieuses, variables et non de sa constitution physico-biologique. Tout au plus peut-on dire que le milieu géographique agissant d'une façon constante sur les peuples du Nord, les a prédestinés à certaines tâches plutôt qu'à certaines autres. Mais Lapouge n'a pas le droit de transformer le milieu en puissance agissante, qualifiée du nom de race.

Les mêmes observations s'appliquent au portrait peu flatté de l'*Alpinus*. Le brachycéphale est frugal, laborieux, au moins économe. Il est remarquablement prudent et ne laisse rien à l'incertain. Sans manquer de courage, il n'a point de goûts belliqueux. Il a l'amour de la terre et celui du sol natal. Rarement nul, il atteint plus rarement au talent. Le cercle de ses visées est très restreint, et il travaille avec patience à les réaliser. Il est

très méfiant, mais facile à piper avec des mots, sous lesquels sa logique exacte ne prend pas la peine de rechercher les choses : il est l'homme de la tradition et de *ce qu'il appelle le bon sens*. Le progrès ne lui apparaît pas nécessaire; il s'en méfie; il veut rester comme tout le monde. Il *adore l'uniformité*. En religion il est volontiers catholique; en politique il n'a qu'un espoir, la protection de l'Etat, et qu'une tendance, *niveler tout ce qui dépasse*, sans éprouver le besoin de s'élever lui-même. *Il voit très clairement son intérêt personnel*, au moins dans un temps limité; il voit aussi et favorise les intérêts de sa famille et de ceux qui l'entourent, mais les frontières de la patrie sont souvent trop grandes pour sa vue. Chez ses métis, l'esprit d'égoïsme est renforcé par l'individualisme énergique du dolichocéphale; le sentiment de la famille et de la race se neutralise et s'atténue; combiné avec une cupidité plus forte, il aboutit *à tous les vices reprochés à nos bourgeois*, et enfin à l'élimination par l'excès du *self-restrain*.

Nous avons souligné certains passages, afin de montrer aux lecteurs que l'anthropologue Vacher de Lapouge se soucie beaucoup plus de faire la guerre au bon sens que d'enregistrer les données de la science anthropologique. Il aborde son sujet avec des préoccupations romantiques très accentuées. Il se déclare l'ennemi des « bourgeois » et l'ennemi de l'uniformité classique. Il déteste surtout l'esprit d'égalité qui pénètre toutes nos démocraties. En cela, il est le digne successeur de Boulainvilliers et de Gobineau. Il abhorre la Révolution française, niveleuse et destructive des privilèges traditionnels.

Dans son livre subséquent, *L'Aryen. Son rôle social* (1), il avoue ingénument qu'il poursuit un but politique.

---

(1) G. Vacher de Lapouge, *L'Aryen. Son rôle social.* Cours libre de Science politique professé à l'Université de Montpellier (1889-1899). Paris, 1899.

« Le trouble des idées est profond, écrit-il (1). *La faillite de la Révolution est éclatante.* La ploutocratie laisse tomber son masque démocratique et l'on se demande si la démocratie est possible. Sous le nom de République l'Empire continue et l'on se demande si les formes politiques valent contre le tempérament des peuples. *Le conflit des races commence ouvertement, dans les nations,* et entre les nations, et l'on se demande *si les idées de fraternité, d'égalité des hommes n'allaient point contre les lois de la nature....* Demain, il y aura deux camps en présence : celui des écoles métaphysiques, religieuses ou anticléricales et celui des écoles scientifiques, dont le sélectionnisme est pour le moment l'expression bien imparfaite encore, mais la plus adéquate ».

Les anticléricaux ne s'attendaient certes pas à voguer de concert avec les écoles métaphysiques et religieuses. Mais Vacher de Lapouge, en les unissant, condamne, à la fois, la démocratie et les idées de fraternité qui, selon ses vues, vont à l'encontre des lois de la nature. Celle-ci, en effet, cruelle et indifférente, sélectionne les individus et assure la victoire des plus aptes. Or, comme elle agit suivant des lois aussi implacables que nécessaires au progrès, la civilisation consiste non à contrecarrer l'œuvre de la nature, mais à hâter le travail de sélection qu'elle accomplit sans trêve. Que faut-il faire pour cela? Ne pas entraver le processus de l'*hérédité*, ou plutôt lui faire produire par sélection, ses fruits les plus robustes.

Vacher de Lapouge résume ensuite en six formules ce qu'il appelle les lois de l'hérédité, telles que les biologistes l'ont observée dans la nature organique. On peut, à la rigueur, essayer de les appliquer à l'espèce humaine, c'est-à-dire aux individus qui la composent. Personne n'a jamais songé à nier que chacun de nous ne naisse avec certaines prédispositions, certaines aptitudes dont on

(1) Vacher de Lapouge, *op. cit.*, Introduction, pp. VII-VIII.

retrouve les traces dans l'ascendance familiale. Mais l'erreur capitale consiste à appliquer aux peuples, aux groupements, des observations ou des lois qui ne valent que pour les individus.

Or, voici ce que Lapouge écrit immédiatement après l'exposé des lois de l'hérédité [1] : « C'est la sélection qui, modifiant sans cesse la composition des peuples, fait émerger des couches nouvelles et prépare au sein des masses même, les phénomènes déterminants de la vie et de la mort, de la croissance et du déclin des nations. *Cette proposition est la thèse fondamentale de la sociologie darwinienne, le credo de l'école sélectionniste.*

» ... Les nations naissent, vivent et meurent comme des animaux ou des plantes. Un peuple, une société sont, *comme des organismes*, le siège d'un incessant tourbillon vital ».

Lapouge va donc commettre le sophisme habituel des fanatiques de la race : assimiler des sociétés à des organismes et leur attribuer des qualités matérielles que seuls des individus possèdent. Ce sophisme ne manque pas de vicier toutes ses conclusions. Ainsi, il représente comme suit le tableau généalogique de la « vie » d'une nation. La naissance d'un peuple historique exige la présence dans un milieu social d'éléments ethniques supérieurs. Ces éléments sont fréquemment fournis par un peuple conquérant, mais ils pourraient provenir d'une sélection interne favorable « dont on ne connaît pas encore d'exemple historique ». La période de développement est celle où ces éléments supérieurs se multiplient, prennent la direction des affaires et leur impriment le cachet de leur génie personnel [2]. La période du plus grand éclat est celle de l'apogée des eugéniques. La période de décadence suit de près l'affaiblissement des éléments supérieurs et

---

(1) Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales*, p. 61.

(2) Id., *Ibid.*, p. 77.

s'accuse par le partage du pouvoir avec les éléments inférieurs. La fin arrive par l'épuisement complet du capital d'eugénisme; le moindre choc renverse alors l'édifice vermoulu.

Vacher de Lapouge assimile donc la vie des peuples à la vie des individus : un cycle vital comprend la naissance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse. Pour établir son schéma, il pense sans cesse à l'empire romain et à sa régénération par les barbares, c'est-à-dire au poncif qui traîne dans tous les manuels d'histoire inspirés par le romantisme germanique. Sur cet unique et discutable élément, Lapouge a l'audace de construire une théorie prétendument scientifique qui s'applique à toutes les nations et à tous les peuples.

Vacher de Lapouge reproduit le schéma de Gobineau en le couvrant d'un vernis anthropologique qui doit en imposer aux incompétents. Ennemi, comme son ancêtre, de la démocratie et de l'esprit romain, il voue à l'exécration l'accroissement des pouvoirs du peuple et la diminution des privilèges des classes supérieures qui en fut la conséquence. Voyez, par exemple, sa charge à fond contre la Révolution française (1) qui a balayé, exécuté, stérilisé par la misère les « eugéniques aristocratiques ». « Champignon vénéneux, poussé à l'ombre des échafauds, écrit-il, dans le sang des nobles et des prêtres, la bourgeoisie actuelle a commencé sa fortune en achetant à vil prix les biens de ses victimes; elle a pressuré paysans et artisans par le fermage et l'usure, emprisonné dans les mines ou dans les bagnes meurtriers des manufactures, la population ouvrière, et centuplé par la spéculation et les vols de Bourse son opulence faite de cruauté, de fourberie, d'égoïsme, de pleurs et de sang.... Elle vit aujourd'hui sur le respect de l'argent et sur l'erreur commune qui confond avec cette classe oisive et tapageuse

(1) Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales*, p. 250.

les travailleurs aux mains nettes et aux cerveaux féconds Ce produit factice et dangereux de la Révolution semble près de sa fin. *Les Juifs, aussi cupides et plus habiles, travaillent à réduire la bourgeoisie à la misère,* et l'on dit qu'à l'horizon, les grands bras rouges de la guillotine l'appellent pour expier son crime originel. Marquée au front du sang d'autrui, comme l'aristocratie de charge, si la bourgeoisie doit monter à son tour à l'échafaud dressé par elle, il est douteux qu'elle sache mourir avec la même dignité. »

Quel est l'auteur de cette philippique haineuse et pleine d'amertume? Est-ce Boulainvilliers ou Montlosier ou Gobineau? Non, c'est Vacher de Lapouge, leur continuateur, marri de la chute de la noblesse et cherchant partout des armes pour la défense d'une cause agonisante.

Vacher de Lapouge, féru d'anthropologie et grand admirateur de la sélection, ne fait que continuer la vieille tradition des partisans du « sang bleu ». Il rajeunit sous une forme nouvelle, les antiques discussions de Dubos, Mably, Montlosier, Thierry, Guizot sur les « races » qui se sont succédé sur le sol français, car, à ses yeux, la Révolution a été avant tout la « transmission du pouvoir d'une race à une autre ». Il pourfend M. Guntram Schultheiss qui avait vigoureusement combattu cette insoutenable thèse (1). Il l'invite à comparer les longues et fines figures de la Renaissance et des siècles de Louis XIV et de Louis XV aux assemblées politiques actuelles dans lesquelles « les brachycéphales l'emportent manifestement ».

La Révolution française est donc caractérisée par une brusque dispersion du personnel eugénique et par une accélération dans le processus de sa destruction.

---

(1) G. Schultheiss, *Anthropologie und Geschichte,* Globus, 1891, LX, pp. 13-14, 17-18, et *Anthropologische Geschichtsphilosophie,* Gegenwart 1891, p. 325.

Le successeur de Gobineau continue à détailler les ravages que fait la démocratie au XIX[e] siècle après la Révolution. « L'avenir montrera, dit-il (1), si la démocratie telle qu'on la conçoit aujourd'hui, *régime à la fois démagogique et ploutocratique*, est appelée à enrayer net le perfectionnement des peuples qui l'expérimentent ou s'il se manifestera une compensation imprévue. L'expérience se fait en grand et le courant est d'une irrésistible puissance... ».

Conclusion triste, désabusée et passionnée qui termine également l'*Essai* sur l'inégalité des races humaines et qui nous dispensera d'étudier longuement les autres ouvrages de Lapouge : *L'Aryen. Son rôle social* (1899) et *Race et Milieu social* (1909).

Le premier de ces ouvrages commet la confusion déjà signalée plusieurs fois entre *langue* et *race*. Lapouge recherche longuement l'origine de la race aryenne, qu'à l'exemple des pangermanistes il place dans le Nord, et retrace leurs migrations aussi bien aux périodes préhistoriques qu'aux périodes historiques.

Inutile de dire que son Aryen imaginaire est doué de toutes les vertus et de toutes les qualités. *Homo Europæus* se distingue par la puissance de la raison et de la volonté plutôt que par la promptitude des idées, la facilité d'apprendre ou l'étendue de la mémoire. Sa capacité de travail intellectuel est remarquable. *Europæus* résiste à une somme d'heures de travail épuisante. Son appareil nerveux est plus puissant, plus résistant, son intelligence plus souple. Sa raison froide et juste calcule tout, calcule bien et aussi vite qu'il faut, sans excès de hâte et sans indécision (2).

Mais la qualité suprême de la race, celle qui la caractérise et la place au-dessus des autres, c'est sa volonté

(1) *Sélections sociales*, p. 261.

(2) *L'Aryen. Son rôle social*, p. 370.

froide, précise, tenace, au-dessus de tous les obstacles. Quand le Français (qui n'est donc pas un Aryen pour M. de Lapouge) a bien parlé, il croit avoir agi, se trouve fatigué et se couche. L'Anglais use peu de force dans la parole, mais il agit et tant qu'il n'a pas atteint son but, il ne cesse pas d'agir avec calme, avec constance et toutes les ressources d'un esprit hardi et ingénieux.

Les Français qui ont tenu pendant quatre ans contre l'attaque allemande avec une admirable ténacité seront bien étonnés d'apprendre que « quand ils ont bien parlé, ils croient avoir agi ».

L'Aryen possède aussi l'aptitude au commandement, le prestige, l'art de dominer les autres. Dans tout ce qu'il fait, il met de la hardiesse et de l'audace, de la combativité belliqueuse. Il est individualiste et se méfie de l'intervention de l'Etat. Il est protestant, car « entre l'esprit de l'Eglise, tout d'autorité, et l'esprit aryen, tout d'indépendance, il existe une irréductible antinomie ». Aussi la frontière du protestantisme est-elle, à peu près, celle de la dolichocéphalie.

Jusqu'ici Lapouge ne fait que répéter en d'autres mots les banalités que nous avons rencontrées un peu partout chez les publicistes germaniques. Il suit toujours Gobineau dont il partage l'admiration pour les Anglo-Saxons. Car, pour Gobineau aussi bien que pour lui, les Aryens sont moins les Allemands proprement dits que les Anglais et les Américains. Lapouge se sépare cependant de son modèle sur un point : il prétend démontrer que les dolichocéphales habitent en majorité dans les villes. Assertion assez surprenante sous sa plume, quand on sait que c'est précisément dans les villes que s'est développée l'idée démocratique si abhorrée. Le lecteur aura d'ailleurs compris de lui-même qu'en attribuant à la dolichocéphalie la supériorité d'esprit des citadins, Lapouge confond derechef des qualités physiques avec des qualités sociales. L'intelligence plus ouverte des gens des villes provient de

leur existence en sociétés plus denses qui favorisent l'éclosion de l'esprit critique et le développement de l'esprit d'invention.

Les conclusions de l'*Aryen* sont également moins pessimistes que ne le faisaient prévoir les *Sélections sociales* et l'influence de l'*Essai* sur l'inégalité des races.

Lapouge suppute les chances de victoire du brachycéphale sur le continent. Ses qualités passives ne l'ont pas servi dans les îles Britanniques, où il a perdu pied. « Il n'est pas démontré, dit-il, que dans les pays aryens, la lutte doive être dans l'avenir aussi défavorable pour lui que dans le passé. Les conditions légales et la coutume peuvent changer ». Cependant, les chances du brachycéphale tendraient à devenir plus sérieuses, si l'empire mondial était réalisé par les Russes, peuple de bureaucrates (1).

On reconnaît ici l'influence visible d'O. Ammon.

Dans *Race et Milieu social* (1909), Lapouge modifie légèrement ses conclusions. Il se sépare de Gobineau et de Broca, qui regardaient les superpositions de races comme le résultat de conquêtes successives. Mais il conserve la vieille doctrine française, suivant laquelle les classes sont le produit des sélections sociales. Entre les classes existent des différences morphologiques qui révèlent une différence de composition ethnique souvent plus grande entre elles qu'entre les peuples (2). Encore plus que la lutte des peuples, celle des classes est une lutte de races et c'est un fait très curieux de voir en ce moment où les frontières géographiques tendent à s'abaisser, d'autres frontières se former entre les couches superposées des sociétés, les syndicats et les unions se développer comme des Etats et des peuples qui ne connaissent ni mers, ni montagnes, ni rivières.

---

(1) *L'Aryen*, p. 482.

(2) *Race et Milieu social*, p. 293.

De sorte que, par un singulier retour des choses, la doctrine des races revenait à son point de départ, la distinction des classes. Lapouge affirme également que les progrès de l'anthroposociologie ont affaibli le lamarckisme et fortifié les thèses du néo-darwinisme. « Avec le lamarckisme, écrit-il, se sont écroulés l'éducationnisme et la croyance au progrès indéfini ». L'assertion de Lapouge est aujourd'hui controuvée. Il semble, en effet, que le néo-lamarckisme l'emporte nettement sur le système de Weissmann.

***

Lorsque nous disions que Gobineau n'a guère laissé de disciples en France, nous perdions cependant de vue un homme qui semble avoir exercé une influence assez vive sur la génération qui a précédé la guerre. Nous voulons parler du Dr Gustave Lebon, le directeur de la Bibliothèque de philosophie scientifique. Son petit livre : *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, en était à sa quatorzième édition en 1919 (1). Cependant cet ouvrage si répandu est aussi discutable que l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, son modèle. Il l'est d'autant plus, à notre avis, que si les circonstances historiques et sociales pouvaient expliquer la thèse de Gobineau et de ses adeptes, la guerre, provoquée par ces détestables théories, devrait avoir dessillé les yeux des plus aveugles. Or, loin de confesser ses erreurs, le Dr Lebon les aggrave en soutenant que la grande catastrophe a justifié ses principes. « Ce livre, publié pour la première fois il y a vingt ans, écrit l'auteur..., avait pour but de déterminer quelques-unes des lois psychologiques de l'évolution des peuples. On ne pouvait supposer alors qu'un bouleverse-

(1) La première édition date de 1894. Critique serrée de Lebon dans J. Oakesmith, *Race and Nationality*, Londres, 1919.

ment mondial viendrait justifier les vues dégagées par un philosophe du chaos de l'histoire. »

Ces vues gravitent toutes autour de l'idée de race, « substratum invisible de l'histoire »... qui détermine la façon dont les peuples réagissent sur l'influence des événements et des changements de milieu. Dominant les institutions et les codes aussi bien que les volontés des despotes, l'âme des races régit leurs destinées (1).

Mais dira-t-on aussitôt, le gigantesque conflit n'est-il pas né des prétentions à l'hégémonie d'une nation qui, en vertu des qualités supposées de sa race, se croyait appelée à régir le monde? « D'accord, répond le Dr Lebon, seulement les théories raciales germaniques étaient erronées. Elles posaient mal le problème parce qu'elles s'appuyaient sur la fausse notion de la « pureté » des races. En Europe, il n'y a plus que des races historiques obtenues par croisement des races primaires. Si leurs caractères psychologiques héréditaires ont fini par acquérir de la stabilité, c'est que les produits de tels croisements furent soumis pendant des siècles à une vie commune, impliquant des institutions communes et surtout des intérêts communs. »

Lebon se sépare donc de Gobineau pour suivre Gumplowicz et sa conception des races historiques.

Nous touchons ici l'erreur fondamentale du Dr Lebon. La vie commune et les intérêts communs expliquent comment une nation a pu se constituer au cours des siècles, mais cette unité de sentiment est acquise par l'éducation et non par l'hérédité. Tout individu qui naît n'est pas plus Français qu'Espagnol ou Japonais. Mais lorsqu'à l'école on lui enseigne la langue française, qu'on lui apprend l'histoire de France, alors seulement il prend conscience de sa qualité de Français. L'idée de patrie est

(1) Lebon, *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, 14e éd. Paris, 1919, Introduction.

une notion spirituelle sans rapport aucun avec l'hérédité.

Nous venons de dire que le Dr Lebon devait être rangé parmi les dévots du gobinisme. Il existe, en effet, entre les *Lois de l'évolution des peuples* et l'*Essai sur l'inégalité* des ressemblances frappantes.

Les deux livres ont d'abord un but politique :

1° Combattre les idées de la Révolution française et spécialement l'idée d'égalité des individus et des races;

2° Mettre en lumière l'inégalité naturelle et foncière des individus et des groupes. Tous deux sont donc l'expression du principe de la diversité poussé jusqu'à ses limites extrêmes.

« Très séduisante pour les foules, écrit Lebon, cette idée (égalitaire) finit par se fixer solidement dans leur esprit et porta bientôt ses fruits. Elle a ébranlé les bases des vieilles sociétés, engendré la plus formidable des révolutions et jeté le monde occidental dans une série de convulsions violentes dont le terme est impossible à prévoir (1). »

L'opinion du Dr Lebon est exacte. Pourquoi donc la combattons-nous? Parce qu'à l'idée évidemment fausse que tous les hommes *naissent égaux*, il en a substitué une autre, radicalement opposée à la première et aussi fausse qu'elle, à savoir que les hommes *naissent inégaux et doivent le rester* par ordre de la nature.

A la thèse matérialiste d'une égalité essentielle, il oppose une autre thèse aussi matérialiste d'une inégalité substantielle. Il veut défendre le droit d'élites qui revendiquent leurs privilèges en vertu de leur naissance, raisonnement contre lequel s'insurge tout homme de bon sens. Lebon argumente donc sur des données matérialistes comme Gobineau.

Lebon rapetisse également l'action des milieux fort en honneur dans la science française, au profit de l'élément racial qui, à son avis, garde toujours la prépondérance.

---

(1) Lebon, *op. cit.*, p. 36.

Les influences auxquelles se trouve soumis l'individu et qui dirigent sa conduite sont de trois sortes, écrit-il (1). La première et certainement la plus importante est l'influence des ancêtres; la deuxième, l'influence des parents immédiats; la troisième qu'on croit volontiers la plus puissante, bien qu'elle soit généralement la plus faible, est l'action des milieux. Méfiance analogue à l'égard des institutions, de l'éducation, de l'instruction qui « prétendent réformer les injustes lois de la nature, et couler dans le même moule des cerveaux de nègres de la Martinique, de la Guadeloupe et du Sénégal, ceux des Arabes de l'Algérie et enfin ceux des Asiatiques (2). »

Le même anti-intellectualisme pénètre l'*Essai* sur l'inégalité des races et les lois physiologiques de l'évolution. L'influence du caractère est souveraine dans la vie des peuples, s'écrie Lebon, alors que celle de l'intelligence se montre souvent bien faible (3). Suit alors le vieux et indéracinable préjugé : « les Romains de la décadence possédaient une intelligence autrement raffinée que celle de leurs rudes ancêtres, mais ils avaient perdu les qualités de caractère : la persévérance, l'énergie, l'invincible ténacité, l'aptitude à se sacrifier pour un idéal, l'inviolable respect des lois qui avaient fait la grandeur de leurs aïeux. »

Le Dr Lebon ne se demande pas si les chrétiens de l'époque impériale (d'authentiques Romains, s'il vous plaît) ne possédaient pas à un degré éminent cette persévérance, cette énergie, cette ténacité et cet esprit de sacrifice qu'il admire tant chez les « Empire-builders » des premiers temps.

Est-ce que les qualités de ces nombreux chrétiens ont empêché l'écroulement de l'édifice? Est-ce que l'époque

(1) Lebon, *op. cit.*, p. 36.
(2) Id., *ibid.*, p. 18.
(3) *Ibid.*, p. 44.

impériale ne présente pas, au contraire, un aspect visible, palpable d'affaissement intellectuel? N'est-ce pas plutôt de ce côté qu'il conviendrait d'orienter les recherches?

« C'est par le caractère, écrit le Dr Lebon, que 60 mille Anglais tiennent sous le joug 250 millions d'Hindous, dont beaucoup sont au moins leurs égaux par l'intelligence et dont quelques-uns les dépassent immensément par les goûts artistiques et la profondeur des vues philosophiques. » Attendons la suite, et ne nous pressons pas de conclure. Nous avons le temps. Nous verrons peut-être des choses bien singulières dans les Indes, en Egypte et dans cet empire colonial « le plus gigantesque qu'ait connu l'histoire ».

Nouvelle ressemblance entre Gobineau et Lebon : le mépris des métis. Tous les pays qui présentent un trop grand nombre de métis, écrit Lebon, sont, pour cette seule raison, voués à une perpétuelle anarchie, à moins qu'ils ne soient dominés par une main de fer. Tel fut le cas du Mexique, tel sera sans doute celui du Brésil....

Le célèbre Agassiz dit avec raison « qu'il suffit d'avoir été au Brésil pour ne pas pouvoir nier la décadence résultant des croisements qui ont eu lieu dans ce pays, plus largement qu'ailleurs. Ces croisements effacent les meilleures qualités, soit du Noir, soit de l'Indien, et produisent un type indescriptible dont l'énergie physique et mentale s'est affaiblie ».

On se rappelle que Gobineau voue également aux dieux infernaux les populations métissées des républiques sud-américaines.

L'attitude de Lebon surprend d'autant plus que ce sociologue vante l'excellence des races historiques obtenues précisément par croisements (1).

Mais pour que ces croisements produisent d'utiles effets, ils doivent réunir trois conditions : les races ne

(1) Lebon, *op. cit.*, p. 59.

doivent pas être trop inégales par le nombre, ni différer trop par leurs caractères et demeurer soumises longtemps à des milieux identiques. Cette thèse, on le voit tout de suite, matérialise des notions qui ne se comprennent que dans le plan de l'esprit. Nous l'avons démontré en parlant de Gobineau. Il ne s'agit pas en l'espèce de mélange de races, mais d'adaptation d'idées. Une civilisation très inférieure et très peu évoluée s'adapte mal à une haute culture de l'esprit. La sagesse la plus élémentaire exige qu'on ne touche qu'avec prudence aux traditions et coutumes séculaires de peuples inaptes à la gymnastique intellectuelle. C'est le principe uniformément appliqué aujourd'hui en matière de politique indigène. Mais il ne s'agit pas là, bien entendu, de caractères raciaux essentiellement différents.

Lebon, comme Gobineau et tous les aryanistes, confond la race et la langue. « Des races différentes, écrit-il (1), ne sauraient longtemps parler la même langue. Les hasards des conquêtes, les intérêts de son commerce pourront sans doute amener un peuple à adopter une autre langue que sa langue maternelle, mais, en peu de générations, la langue nouvelle sera entièrement transformée.

» La transformation se montrera d'autant plus profonde que la race à laquelle la langue a été empruntée différait davantage de celle qui l'a empruntée.

» *On est toujours certain de rencontrer des langues dissemblables dans les pays où subsistent des races différentes* ».

Aphorisme tout à fait erroné, puisque nous savons que la carte linguistique ne correspond aucunement à la carte anthropologique.

Quant à la prétention « que les éléments fondamentaux dont se compose une civilisation sont individuels à un peuple, qu'ils représentent le résultat, l'expression même de sa structure mentale », nous savons qu'elle est

(1) Lebon, *op. cit.*, p. 87.

inadmissible et qu'elle fut engendrée à l'époque romantique par le transfert à des groupes de qualités subjectives qui n'appartiennent qu'aux individus.

Lebon ressemble encore à Gobineau comme un frère en professant une admiration peu déguisée pour ce qu'il appelle la « race anglo-saxonne ». Il demeure donc entendu, une fois pour toutes, que *toujours* les Anglo-Saxons feront preuve d'initiative, de caractère, de ténacité et que *toujours* les soi-disant races latines s'abriteront sous l'aile de l'Etat. Comment peut-on, après la grande guerre, soutenir des opinions si manifestement contredites par les faits?

Nos amis Anglais sont les premiers à reconnaître loyalement que la guerre fut gagnée par l'intelligence, la fermeté et la ténacité françaises. *Sans l'armée française, la civilisation européenne se fût effondrée tout entière.*

Lebon est donc, à quelques différences près, le fils spirituel de Gobineau.

Leur but a été le même : combattre les idées anarchiques et dissociatrices de la Révolution en substituant au principe de *changements rapides*, celui de changements très lents, analogues à ceux de la nature. Mais Lebon a poussé sa thèse si loin qu'il a, pour ainsi dire, supprimé la possibilité de tout changement, en attribuant aux peuples et aux races des qualités mentales invariables.

Au romantisme de l'unité, cher aux révolutionnaires, il a substitué celui de la diversité à outrance. Croyant combattre les idéologues, il est lui-même tombé dans un excès contraire. Écoutons-le faire l'apologie de l'inconscient : « Les idées, écrit-il, ne sauraient avoir d'action réelle sur l'âme des peuples que quand, à la suite d'une élaboration très lente, elles sont descendues des régions mobiles de la pensée dans cette région *stable et inconsciente* des sentiments où s'élaborent les motifs de nos actions. Elles deviennent alors des éléments du caractère et peuvent agir sur la conduite. Le caractère est

en partie formé d'une stratification d'idées *inconscientes*. Quand les idées ont subi cette lente élaboration, leur puissance est considérable, *parce que la raison cesse d'avoir prise sur elles* (1) ».

La justification du « caractère » entreprise à chaque instant par Lebon relève aussi de la mentalité mystique. L'intelligence ne joue aucun rôle dans son système qui fait des idées de simples supports de l'action.

Le Dr Lebon a publié en 1915 un volume intitulé : *Enseignements psychologiques de la guerre européenne*, dans lequel il expose derechef ses théories raciales. Il étudie successivement les haines de races résultant de prétendues dissemblances de constitution mentale, ou de différences de religions et d'intérêts.

Les hommes de races différentes ne s'entendent pas « parce que la généralité de leurs opinions dérivent des suggestions du milieu agissant sur les éléments inconscients, héréditaires dont les caractères de race sont formés ».

Cependant, le désaccord entre Anglais et Allemands que d'habitude on range parmi les « races germaniques » n'est pas sans l'embarrasser un peu. Il a tourné la difficulté en ajoutant aux « haines naturelles de races » des conflits de religion et d'intérêts. L'aveu mérite d'être épinglé, de la part d'un homme qui affirmait si hautement l'influence presque exclusive de la race dans le devenir historique.

Le Dr Lebon semble aussi s'être assagi en écrivant que « la question des races a joué et jouera encore dans la vie politique des peuples un rôle important, mais qu'au mot race, il faut substituer le terme nationalité, bien qu'il n'implique nullement celui d'identité ethnique.

L'identité ethnique semble donc passer au second plan.

***

Alfred Fouillée, le philosophe des idées-forces, a

(1) Lebon, *op. cit.*, p. 145.

également côtoyé la théorie des races en développant sa propre doctrine des caractères nationaux (1).

Fouillée semble avoir été inspiré par l'Allemand Lazarus, un des adeptes les plus fervents de la *Vœlker-psychologie*. De plus, on retrouve chez lui certaines pensées qui paraissent empruntées à Taine. Il croit que les éléments statiques du caractère national sont :

1° La race, sauf les variations introduites peu à peu par les divers croisements;

2° Le milieu physique, sauf les différences apportées par la civilisation dans le milieu et qui le rendent de plus en plus approprié au caractère de la nation.

Les éléments dynamiques du caractère national sont physiologiques ou sociologiques. Les premiers consistent dans la sélection de races ou variétés les mieux adaptées au milieu physique ou social, ce qui, remarque Fouillée, ne veut pas dire nécessairement les races les meilleures. L'élément dynamique est l'histoire du peuple, ses relations avec ses voisins, son développement interne sous le rapport intellectuel, esthétique et moral.

On distingue donc chez les peuples le caractère inné et le caractère acquis : l'un est psycho-physiologique, l'autre est surtout psycho-sociologique.

Somme toute, les trois éléments fameux de Taine se retrouvent dans le système de Fouillée : le milieu, la race (facteurs statiques) et le moment (facteur dynamique).

Mais alors que Taine établit l'équation : milieu + race = moment, c'est-à-dire une stricte et nécessaire relation entre les trois points capitaux de son système, Fouillée s'efforce de diminuer l'importance du statique pour renforcer celle du dynamique.

Cependant, il demeure dans l'embarras. Il dira, par exemple, que « certains caractères physiques sont

---

(1) A. Fouillée, *Esquisse de la psychologie des peuples européens*, rééd. de 1919.

manifestement innés et différents chez les divers sujets dolichoïdes ou brachys », mais que « les caractères mentaux sont en grande partie acquis grâce au milieu physique et surtout social ». Fort bien. Mais aussitôt il concède que « la forme du crâne notamment, favorise tantôt l'énergie volontaire comme chez les dolichocéphales blonds de l'Angleterre, tantôt le développement intellectuel, comme chez les brachycéphales bruns de la France, tantôt la violence des passions comme chez les dolichocéphales bruns du Midi ». Nous serions curieux de voir la démonstration de cette thèse. La condescendance de Fouillée à son égard est d'autant plus singulière que lui-même a combattu l'anthroposociologie dans son *Esquisse psychologique du peuple français* (1).

Mais il n'en conserve pas moins pour cette pseudo-science certains faibles. Il ne peut renier complètement Lapouge, à qui il fait allusion en accordant que « les dolichos blonds paraissent, en effet, plus actifs et plus mobiles »; c'est ce qui semble expliquer leur attrait plus grand pour la vie urbaine et leur plus grande aptitude à s'y maintenir. Leur concentration progressive au sein des villes, dans les pays où ils se trouvent mêlés avec des hommes de race alpine, paraît être le résultat le mieux acquis par les statistiques de l'anthroposociologie!

« Un des avantages des dolichocéphales, écrit-il, sans sourire, c'est leur haute taille. Dans tous les temps, les hommes de grande taille se sont montrés entreprenants, conquérants, pleins de hardiesse et d'initiative. Il n'est pas étonnant que ces hommes, et surtout les dolichocéphales blonds, aiment à émigrer dans les villes, où leurs facultés d'entreprise trouvent mieux à s'exercer. Ce sont les plus ambitieux et les plus inquiets (2). » A ce compte-là,

(1) A. Fouillée, *Esquisse psychologique du peuple français*. Paris, 1898.
(2) Id., *Esquisse de la psychologie des peuples européens*, pp. xii et suiv.

les nègres proprement dits sont les plus entreprenants et les plus hardis d'entre les hommes.

C'est pour ce motif sans doute, qu'ils ont créé la haute civilisation qui fleurit en Afrique centrale.

Enfin, Fouillée, tout en repoussant les thèses excessives de Lapouge et consorts, veut cependant faire jouer à la race un certain rôle. La race ou le mélange des races conditionne le développement social d'un peuple, c'est-à-dire lui assigne un certain champ plus ou moins étendu avec des limites plus ou moins étroites. « Il en est, dit-il (1), de la constitution ethnique pour un peuple comme de la constitution physiologique et cérébrale pour l'individu. Chaque homme naît avec des facultés naturelles plus ou moins grandes; s'il est peu intelligent, aucun travail ne le rendra capable de dépasser certaines limites qui lui sont assignées par sa propre nature. De même, si un individu appartient à une race humaine manifestement inférieure ou dégénérée, il restera encore susceptible d'une certaine éducation, mais la conformation de son cerveau lui interdira tout développement qui dépasserait certaines limites ».

On voit d'ici l'erreur capitale de Fouillée. Il commet le sophisme si fréquemment dénoncé depuis le début de notre travail et qui attribue à des sociétés des qualités qui n'appartiennent qu'aux individus. Il regarde la collectivité comme un organisme se développant de la même manière que les êtres particuliers.

Fouillée, tout en répudiant leurs exagérations, n'en pense pas moins comme les fanatiques des races. Et il le prouve encore mieux par sa prétention de définir des types nationaux. Il affirme, bien entendu, que ces types nationaux ne résultent pas nécessairement de substructions physiques ou physiologiques, mais bien d'une vie sociale commune prolongée pendant des siècles. « Il y a,

(1) A. Fouillée, *Esquisse de la psychologie des peuples europeens*, p. xv.

dit-il, des idées et des sentiments qui viennent aux individus de la nation et par la nation; il y a aussi des qualités de caractère qui leur viennent encore de la nation et par la nation. L'individu ne peut être compris qu'en tant que membre d'un système de volontés dont les relations mutuelles constituent, selon Hégel, l'essence intelligible de chacun. Un Français, par exemple, ne devient intelligible qu'en tant que membre d'un système de sensibilités et de volontés qui constitue la nation française, et qui fait de lui, *non plus seulement un homme en général, mais un Français*. De là dérivent vraiment, non des races, mais les types nationaux : le type français, sociologiquement considéré n'est pas plus le type italien ou espagnol qu'il n'est le type anglais ou allemand, quelles que soient les races composantes; en un mot, chaque peuple enveloppe un déterminisme sociologique qui le caractérise et le définit. C'est ce système d'idées-forces collectives qui, en dernière analyse, constitue la conscience nationale, l'âme d'un peuple (1). »

Nous avons souligné à dessein l'aphorisme où Fouillée prétend qu'un individu français ne devient intelligible qu'en fonction de la sensibilité nationale française. C'est justement ce qui trompe notre philosophe.

Un individu français a, comme tout autre individu, deux qualités essentielles : il est lui-même (essence individuelle), et il est homme (essence spécifique). Sans doute, le fait de vivre en un corps politique organisé facilite l'acheminement de l'essence individuelle à l'essence spécifique. Ce caractère correspond à l'instinct social aussi naturel à l'homme que l'instinct individuel. Mais la vie sociale du Français ne diffère aucunement de la vie sociale de l'Anglais ou de l'Allemand. Elle ne possède aucune marque qui la distinguerait des sociétés politi-

(1) A. Fouillée, *Esquisse de la psychologie des peuples européens*, pp. xviii-xix.

ques similaires. Les qualités spéciales que Fouillée découvre dans le Français résultent surtout de l'influence classique, propagée par l'éducation et beaucoup plus forte en France qu'en pays germanique. Cependant, il n'y a là rien de spécifiquement français. Voilà pourquoi l'*Esquisse psychologique* de Fouillée, si elle fourmille de détails suggestifs et d'observations fines, est viciée dans l'ensemble par le sophisme des caractères nationaux.

***

Nous rangeons M. Camille Spiess parmi les publicistes français qui ont défendu la doctrine des races d'abord parce que son livre intitulé *Impérialismes* (1) est écrit en français et ensuite parce qu'il dédie son ouvrage à Mme Serpeille, née de Gobineau.

M. Spiess est peut-être le seul admirateur décidé de Gobineau en pays de langue romane. Il se flatte de le continuer en « dressant la table des valeurs bio-psychologiques ». L'auteur aspire à concevoir « la psycho-synthèse, la grande synthèse ethno-mytho-bio-psychologique des races, des sexes, et des religions qui sont les trois faces de la bio-psychologie ».

Si le lecteur n'a pas compris maintenant l'objet précis du livre de M. Spiess, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Car M. Spiess a été suffisamment explicite. Toute obscurité disparaît quand on traite de l'ethno-mytho-bio-psychologie des races. On énonce avec clarté ce que l'on a bien conçu. Or, quelle conception plus nette que l'ethno-mytho-bio-psychologie? On y voit tellement clair que l'auteur ajoute aussitôt deux notes, dont l'une nous explique la table des valeurs bio-psychologiques. Cette table, au dire de M. Spiess, « est la fameuse transvaluation de toutes les valeurs tentée par Nietzsche; elle est l'échelle des

(1) C. Spiess, *Impérialismes. La conception gobinienne de la race. Sa valeur au point de vue bio-psychologique.* Paris, 1917.

valeurs bio-psychologiques, bio-physiologiques et physiologiques, de l'*Umwertung der Lebenswerte*. Cette échelle des valeurs suppose l'unité, l'équilibre et l'harmonie de l'homme normal, libre et complet, qui s'estime lui-même et qui est le juge et la mesure de toutes choses. » A l'anthropologie des races, M. Spiess a voulu ajouter la « bio-psychologie qui est la science des sexes, de la vie et du génie, la mythologie aryenne, uranienne, dionysienne et surchrétienne ». La bio-psychologie nous éclaire sur la nature essentielle de l'homme et du Juif, des deux races, des deux cultures et des deux impérialismes; elle nous montre le ressort de l'activité même de la vie, de l'homme normal, de l'origine ou de l'Androgyne (?).

La note explicative a fait merveille. Nous comprenons de mieux en mieux l'ethno-mytho-bio-psychologie, car l'auteur va nous expliquer les mystères de la mythologie aryenne, uranienne, dionysienne et surchrétienne. Après cela, nul doute que nous ne soyons amplement renseignés.

Nous avons eu beau chercher quelque idée originale dans cette longue dissertation, nous n'avons rien trouvé. Toute la première partie se résume en une apologie de Gobineau qui, sous le nom de Germains et d'Aryens, n'a pas voulu comprendre les Allemands, mais bien les Anglo-Saxons. La seconde partie est une apologie de la morale de Nietzsche, prétendument aryenne, que l'auteur oppose à la morale sémitique, amollissante et efféminée. L'ouvrage tout entier est un panégyrique en règle de Gobineau et de ses thèses les plus risquées.

« A notre époque domestique, démocratique, mystique, écrit M. Spiess, où le génie de la sottise triomphe partout, où l'homme déraciné, veule et monstrueux a perdu son équilibre, où il n'est plus qu'un monde qui dégénère, une nuit où rien ne brille, — la chose la plus triste du monde, — Gobineau nous a fait mieux comprendre la valeur de la race, la valeur bio-psychologique de l'élite ethnique, et de l'homme aryen, normal, naturellement noble et bon, de

l'homme véritable et de son rôle historique. Il nous a montré l'importance phylogénétique de l'aryano-germanisation virile et de la sémitisation efféminée de l'Europe, *ces deux courants opposés qui se disputent l'empire du monde, et qui sont toute l'histoire de l'humanité* (1). »

Il y a, en effet, deux courants qui se disputent le monde, mais ce ne sont pas l'aryano-germanisation et la sémitisation — pour employer le jargon de l'auteur. C'est tout simplement l'esprit et la matière, l'intelligence et l'instinct, l'unité et la diversité. Seulement, M. Spiess, suivant fidèlement les traces de son père spirituel, matérialise les deux tendances et les incorpore dans des peuples déterminés, les soi-disant Aryens et les Juifs (2).

---

(1) Spiess, *op. cit.*, p. 207.

(2) Depuis la composition de cet ouvrage, M. Spiess a consacré une nouvelle étude à l'anthroposophie. Voici les délicieuses lignes que lui consacre M. P. Olivier, chroniqueur du *Mercure de France* (1er juillet 1922) :

« M. Rudolf Steiner, par le lyrisme de son éloquence, l'ampleur et la puissance de ses vues, est l'Orphée et l'Hésiode de l'anthroposophie. M. Camille Spiess, savant genevois déjà notable par sa fougue éblouissante jusqu'à l'obscurité, en serait volontiers le Pindare, si l'auteur de l'*Anthroposophie*, ou les *Mystères de Dornach* consentait à célébrer d'autre athlète que lui-même. J'avoue être resté quelque peu étourdi du cantique à tue-tête de l'homme anthroposophe normal « dont le cœur est dans la tête, qui embrasse sa propre réflexion, qui est à la fois lui-même, sa femme et son fils, sans mystère et sans adultère, qui est le plus orgueilleux, le plus vivant, le plus affirmatif..., travaille sur soi-même..., vit dangereusement en se surmontant..., l'*Unique*, de Max Stirner et l'*Amadis* gobinien..., qui rejette l'abjection diplomatique..., rompt avec les songe-creux de l'idéalisme et les souteneurs de l'au-delà..., pratique le spiritualisme impérialiste, autre forme de l'individualisme forcené..., n'est pas un nombre ni une ombre, un nombril ni une ombrelle..., développe au summum sa

CHAPITRE IX.

La doctrine des races en France (suite).

Taine et le nationalisme français. — Paul Bourget. — Drumont. — L'antisémitisme. — Brunetière. — Ernest Seillière. — Jean Finot. — Xénopol. — Les anthropologues français et l'aryanisme. — Polygénisme et monogénisme. — Broca. — Topinard. — De Quatrefages.

Les adeptes de l'évangile de la race peuvent donc se compter en France. Seuls Vacher de Lapouge, le Dr Lebon et M. C. Spiess (qui n'est pas Français de nationalité) soutiennent carrément la thèse. Et encore! ils l'admettent plus sous son aspect social et antidémocratique que sous son aspect ethnique et national. Lorsque, d'aventure, ils se risquent sur ce dernier terrain, ils ont bien soin de

---

volonté de puissance..., remplit sa mission de grossesse consciente..., réalise la plénitude de soi qui est l'entière humanisation de l'idéal, assure enfin le retour ethno-psycho-sexuel au type humain primitif, l'archétype modèle de l'anthroposophie » qui se trouve être, au bout du compte, M. Camille Spiess lui-même... Avec une précipitation bredouillante, tellement la vérité l'oppresse, — on est tenté de dire de lui à chaque instant : « Prenez votre temps, cher ami... » — M. Spiess émet, expectore, éjacule des formules torrentielles, anathématise le Juif gynécocrate, ajoute un trait, vingt traits en coups de pouce fulgurants, au modelage anthroposophique de son héros qui est lui-même transfiguré, l'étouffe sous les couronnes immodestes d'adjectifs à pleines corbeilles. Dumas fils allait par trois, M. Spiess tire à quatre ou cinq. Son attelage de mots est un peu chaotique, en sorte qu'on ne distingue pas toujours du premier coup où il nous mène. Et le texte ne suffisant pas à contenir sa fureur dionysiaque, il bourre le bas des pages d'un tas de notes terribles.... Il faut quitter son fauteuil, au coin du feu, pour descendre à chaque instant dans la cave, ce qui pour les anthroposophes d'âge est un rude exercice. Hélas ! qu'est-ce que je vais prendre pour mon « objectivité subjective ».... Je me vois relégué par le Grand-Maître de l'Anthroposophie au dernier rang des « métèques, des philistins et des épiciers circoncis » en compagnie de Bergson et de quelques autres...»

proposer en exemple à leurs lecteurs, les Anglo-Saxons plutôt que les Germains de l'Est. L'amour-propre patriotique et le ressentiment éprouvé à la suite des échecs de 1870 empêchèrent toujours les Français de se pâmer d'admiration devant les merveilles réalisées par la race germanique « pure ».

Taine s'est orienté dans la même voie. Sa doctrine a pour but principal de combattre le radicalisme révolutionnaire. En ordre subsidiaire, elle marque une prédilection marquée pour les institutions anglaises qui lui paraissent plus modérées et soumises à une évolution plus lente.

L'influence de Taine s'est manifestée dans la doctrine politique des nationalistes français (Maurras, Barrès, Daudet, Bourget, de Vogüé, Bordeaux). Si l'anglomanie ne s'y étale pas aussi ouvertement, le dessein de combattre les révolutionnaires à l'aide des arguments habituels du célèbre sociologue y est nettement avoué. On y parle couramment de milieu, de race, de tradition. On cite volontiers outre Taine, Auguste Comte, Joseph de Maistre et de Bonald.

Cependant, quels que soient les mérites personnels de ces écrivains, quelle que soit la portée des griefs qu'ils articulent contre l'esprit destructeur de la Révolution française, *leur position présente peut-être moins de solidité qu'ils ne se l'imaginent.*

L'appel continuel à la tradition, à la coutume, au passé, dégénère rapidement en un appel à des génies nationaux, à des qualités de race, à ce mysticisme romantique de la diversité que nous dénonçons depuis le début de notre travail.

L'un d'entre eux, par exemple, n'y a pas échappé, c'est M. Maurice Barrès. Sa principale thèse peut se formuler comme suit : un être détaché de sa race et de sa terre est un déraciné qui s'étiole et meurt.

Si elle est comprise dans un sens spirituel, dans le plan

de la pensée, la métaphore de M. Barrès peut être admise.

Empressons-nous de reconnaître que c'est souvent dans ce sens qu'il l'entend.

Elle signifie alors que nous ne pouvons pas beaucoup par nous-mêmes et que nous devons, pour nous développer, profiter de la science de ceux qui nous précédèrent. Cependant, *prise à la lettre*, elle ne diffère aucunement des absurdités racistes. Peut-être M. Barrès ne s'en est-il pas bien rendu compte; mais il célèbre trop souvent, à notre gré, le « génie éternel » de la France et le « génie latin ». M. Barrès admet-il, à l'instar des romantiques, ces caractères invariables par lesquels une race réalise toutes ses possibilités physiques? En ce cas, nous le répétons, il n'y a guère de différence entre ces théories françaises et les théories allemandes du même acabit.

Les mêmes reproches s'adressent à la thèse nationaliste de M. Maurras. N'est-il pas étrange de voir Maurras et Barrès défendre le catholicisme parce qu'il exprime le génie clair de la France, tout en refusant de le pratiquer personnellement?

Ils l'introduisent cependant de force dans leur conception de « l'âme française ». Ils aiment sa hiérarchie et son culte de l'autorité, parce que ces deux éléments font, d'après eux, partie intégrante de l'esprit français. Quelle différence y a-t-il entre leur conception et celle des adeptes de la race qui voulaient fonder une religion scientifiquement germanique, qui correspondait assez bien au protestantisme? Il n'y en a pas, à notre sens. Les deux conceptions proviennent du même pragmatisme national. Telle religion est vraie, non d'une vérité intrinsèque, théorique, jaillissant de l'agencement même des choses, mais d'une vérité relative, propre à un temps donné et à un peuple donné. Puisque la religion catholique, la royauté, le classicisme ont fait autrefois la splendeur de la France, les Français, dignes de ce nom, doivent

conserver intact le trésor de leur tradition catholique, royaliste, classique.

L'intellectualisme que ces écrivains prônent avec tant d'ardeur ne semble pas dériver d'un culte sain et raisonné des puissances de l'esprit comme tel, mais des souvenirs grandioses d'une époque où la grandeur de la France se manifesta dans tous les domaines grâce aux méthodes intellectuelles.

La faiblesse des doctrines nationalistes et leurs affinités avec les néfastes dogmes romantiques apparaissent aussi chez Paul Bourget. Nul n'égale l'auteur du *Disciple*, de l'*Etape*, de *Cosmopolis*, et de tant d'autres romans où la finesse de l'observation le dispute à la profondeur des déductions psychologiques. Cependant, ces ouvrages, si agréables à lire, n'emportent pas la conviction, parce que leurs thèses sont débattues d'un point de vue utilitaire, pragmatique, ou sentimental, et non d'un point de vue logique.

Si M. Paul Bourget n'a pas versé dans les erreurs de l'anthroposociologie, n'oublions pas qu'il a fait longtemps partie de la *Gobineau-Vereinigung*, ce qui semble indiquer qu'il professait des idées analogues à celles de l'auteur de l'*Inégalité des races*.

Tout récemment d'ailleurs, M. Bourget affirmait sa croyance en une loi qu'il appelle la « réciproque irréductibilité nationale » qui sépare les peuples et les dresse les uns contre les autres. « L'internationalisme intellectuel n'est pas plus vrai que l'internationalisme politique ou social. Il y a, dans toute œuvre d'art ou de littérature, par exemple, une qualité propre au pays où elle a été conçue, une forme autochtone communicable à des esprits d'un autre pays, mais jusqu'à un certain point seulement » (1).

Les apports de l'âme étrangère doivent être absorbés par la « tradition nationale » que M. Bourget a bien soin de ne pas définir car il pourrait être très embarrassé.

(1) P. Bourget, *L'âme étrangère*. (Illustration du 11 juin 1921).

Les catholiques français ont manqué d'un discernement qui leur a été fatal, lorsque désobéissant aux conseils de Léon XIII, ils se jetèrent dans les bras des nationalistes au moment de l'affaire Dreyfus.

Ils sont en partie responsables des malheurs qui accablèrent depuis lors l'Eglise de France. Leur attitude malheureuse les fit confondre avec les royalistes et avec ceux que la phraséologie du temps qualifiait de « réactionnaires ». Ils contribuèrent à rendre la République anticléricale et hostile à la vieille tradition catholique.

Or, le bon sens indiquait cependant la voie dans laquelle ils devaient s'orienter. La forme du gouvernement est parfaitement indifférente à la religion catholique. Nous ajouterons même que si l'Eglise chrétienne admet et consacre l'amour de la patrie, elle s'élève cependant plus haut que lui et fait appel à tous les hommes, sans distinction de couleur ou de nationalité.

Aussi ne comprend-on pas pourquoi les catholiques français se sont prononcés en bonne part pour une forme de gouvernement dont la France ne voulait plus, et pour une politique trop étroitement nationale ou militaire, qui devait fatalement provoquer des conflits à l'extérieur.

Les conséquences de leur impardonnable erreur apparurent au moment où les forces nationalistes se heurtèrent aux forces radicales à propos de « l'Affaire ».

Le psychologue n'a pas souvent l'occasion d'étudier une mentalité aussi bizarre que celle des antisémites. Il saisit là sur le vif une des aberrations les plus singulières de la passion humaine lorsqu'elle n'est pas dirigée et contenue par le bon sens. Il ne nous appartient pas de rechercher les causes de la haine aveugle dont les Juifs ont été autrefois, et sont encore maintenant l'objet dans la plupart des pays d'Europe. La responsabilité de cet état d'esprit revient d'abord aux Juifs eux-mêmes. Leur fidélité aveugle à la Bible, leur attachement étroit aux us et coutumes

d'Israël, leur croyance enracinée en la mission providentielle de leur nation, leur difficulté d'assimilation aux conceptions des peuples parmi lesquels ils vivent, ont certainement soulevé contre eux bien des hostilités et nourri bien des rancunes séculaires....

Cependant, tout cela ne suffit ni à expliquer les explosions de cruauté envers les Juifs, ni à légitimer les craintes que les antisémites expriment au sujet de leur pouvoir occulte, ni à justifier l'existence de partis politiques qui inscrivent à leur programme la lutte contre ce pouvoir mystérieux. Franchement, à quel homme de bon sens fera-t-on croire que les Juifs disposent presque à eux seuls des pouvoirs politiques dans nos États modernes? Bien au contraire, si les Juifs vivent et se livrent à leurs occupations financières favorites, c'est à la tolérance de ces gouvernements qu'ils le doivent, et ils ne le savent que trop.

Edouard Drumont fut, comme on sait en France, un des plus fougueux adversaires du sémitisme. Le redoutable pamphlétaire vivait littéralement sous l'hallucination du Juif. Il le voyait partout, le flairait partout, reconnaissait partout sa mystérieuse influence ethnique. M. Daudet exprimait récemment sa doctrine en ces termes : « Le Juif n'est pas le Français; il est une migration arrêtée, une migration installée dans les principaux comptoirs et marchés financiers de l'Europe. Le Juif est un personnage *à part*, ayant des qualités et des défauts *à part*, poursuivant une destinée de *race* qui est sans analogie, sinon sans point de contact avec la destinée des autres *races* auxquelles il se mêle sans s'assimiler. En outre, la finance juive, en asservissant les politiciens de la démocratie, est la maîtresse de cette démocratie. La république est le règne sans contrepoids de l'argent (1). »

(1) Cf. L. Daudet, *E. Drumont ou le sens de la race.* (Revue Universelle du 1er janvier 1921, pp. 30-31.) Les principaux ouvrages de Drumont

Ce texte nous ouvre bien des horizons. Il nous aide à nous rendre compte de l'étrange mentalité des antisémites.

M. Daudet commence par poser en axiome que le Juif n'est pas le Français et qu'il est doué de qualités ou de défauts tout différents de ceux du Français. Ces qualités et ces défauts sont innés *en sa race* de même que certaines qualités et certains défauts sont inhérents aux *autres races* auxquelles le Juif se mêle. Qu'est-ce à dire, sinon que M. Daudet professe ici bel et bien la doctrine fondamentale des races et le principe de la diversité extrême? Mais ce n'est pas tout. Le principal crime des Juifs, aux yeux de M. Daudet (ou de M. Drumont), c'est d'avoir asservi la République grâce à leur or et d'avoir amené le triomphe de la démocratie destructive de la vieille tradition française. Ouvrons maintenant l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau; ouvrons encore les *Assises* de Houston Stewart Chamberlain et nous lirons de longues tirades qui décrivent le matérialisme du Sémite, sa grossièreté, sa sensualité, son amour du gain, etc. Nous verrons ces malheureux Sémites accusés d'avoir inoculé le virus de la démocratie aux cités d'Athènes et de Rome, et par le canal gréco-romain, aux démocraties occidentales.

Drumont, Maurras, Daudet se rattachent ainsi à la lignée Chamberlain-Gobineau, et par Gobineau à Montlosier et Boulainvilliers.

---

ont été : *La France juive; La Fin d'un Monde; Dernière Bataille; Le Testament d'un Antisémite.* Il ne nous appartient pas, cela se conçoit, de donner une bibliographie, même sommaire, de la vaste question antisémite. Citons, à titre de renseignement : I. Zollschan, *Das Rassenproblem.* Vienne, 1910 ; C. F. Abboth, *Israël in Europe.* London, 1907 (très bien fait), et L. Simon, *Studies in Jewish Nationalism.* London, 1920.

A propos des thèses de L. Daudet, cf. le curieux article de G. Maurevert, *Généalogies fabuleuses et réalités héréditaires,* dans Mercure de France, 15 août 1921, pp. 88 et suiv. M. Maurevert prétend que M. Daudet, dans l'*Herodo,* reprend sous une autre forme certaines thèses matérialistes de F. Le Dantec sur les influences ancestrales.

Ils se posent en aristocrates défenseurs des privilèges des classes supérieures contre les assauts de la plèbe. Mais ils ont transformé l'ancienne doctrine de classes en une doctrine nationaliste de races. Ils opposent la prétendue « race française » à la prétendue « race sémite », de la même façon que les pangermanistes opposaient la pureté de la « race germanique » aux « races latines » souillées par l'apport du sang sémite.

Les catholiques français ayant commis la lourde faute de s'allier à ces pourfendeurs de Juifs, faut-il s'étonner de l'alliance que les radicaux contractèrent avec ses mêmes Juifs au moment de l'affaire Dreyfus? Et faut-il se montrer surpris de ce qu'ils reçurent des coups qui ne leur étaient pas destinés?

Cet état d'esprit n'est point particulier aux Français, d'ailleurs. Partout où l'on rencontre l'antisémitisme, — et il lève la tête dans toute l'Europe occidentale, — on le trouve solidement enté sur le tronc du nationalisme.

Le mouvement antisémitique, suivant I. Zollschan, est parti vers 1870 d'Allemagne, d'où il est passé en France, en Autriche, en Russie et en Roumanie. Le philosophe Eugène Dühring en fut le conducteur (à la suite de Schopenhauer et de Richard Wagner). Très rapidement les extravagances raciales commencèrent. Nous lisons, par exemple, dans l'*Antisemiten Katechismus* (1887, 4e éd.), la question suivante : Les Juifs ne sont-ils pas des hommes comme nous? Voici la réponse édifiante : Les Juifs sont aussi des hommes, mais pas semblables à nous. La différence de religion n'a pas d'importance, mais la différence capitale consiste en ce qu'ils appartiennent à une tout autre espèce d'hommes, à une *race* tout autre (*dass sie einer ganz anderen Menschennart — einer ganz anderen Rasse angehœren*).

En conséquence, ils se distinguent essentiellement de nous, non seulement par leurs caractères physiologiques,

mais aussi par leur tempérament, leur conception de la vie, leurs usages et leurs principes moraux.

Le « catéchisme » faisait d'ailleurs aux Juifs beaucoup d'honneur en leur accordant la qualité d'hommes. Le *Deutschnationales Taschenbuch und Zeitwieser auf das Jahr 1904* partage l'espèce humaine en deux grandes catégories : la race des hommes qui comprend 900 millions d'individus, et la race des primates dont font partie les Juifs et qui comprend 700 millions d'individus. Ces textes se passent de commentaire. Ils sont assez lumineux par eux-mêmes.

Partout ailleurs, la même *Judenhetze* produisait les mêmes explosions de fureur et provoquait les mêmes déclarations passionnées.

En Angleterre la littérature populaire avait déjà présenté le Juif sous des traits peu sympathiques. Shakespeare avait buriné Shylock; Barlowe avait inventé Barabas et Dickens caricaturé Mr Fagin.

Mais la vague d'antisémitisme déferla sur ce pays vers 1876-78 à propos de la politique orientale de Lord Beaconsfield. Lorsque celui-ci s'opposa résolument à l'emprise de la Russie sur Constantinople, on l'accusa, en Angleterre, de prendre le parti du sémitisme contre l'aryanisme représenté par la Russie!

Le plus beau de l'histoire, c'est que l'antisémitisme, au lieu de disparaître avec la guerre en même temps que la doctrine des races, se ralluma au contraire avec une intensité nouvelle.

En Yougo-Slavie, en Pologne, en Hongrie, en Tchéco-slovaquie, le Juif demeure un objet de haine et d'exécration. On l'accuse notamment d'adopter les théories bolchevistes et de s'en faire le propagateur sans scrupule (1).

---

(1) Id. en Angleterre. Cf. G. C. Montefiore, *Antesimitism in England.* (Hibbert Journal, XII, janv. 1921, p. 341.)

En Amérique, l'industriel Henry Ford se met à la tête du mouvement antijuif. En Allemagne, Reventlow s'agite avec fureur et accuse les Juifs d'avoir consommé la défaite allemande. Il écrivait le 29 octobre 1920 ces lignes qu'aurait pu signer Drumont et que signerait Maurras : « On fraierait avec le peuple juif, on aurait avec lui des rapports comme avec les autres peuples... mais l'origine de la question juive, prise en bloc, la voici : le peuple juif obéissant à une impulsion *qui lui est naturelle, sans qu'il songe le moins du monde à réagir*, contrairement à ce qu'un grossier mensonge juif s'efforce intentionnellement depuis deux mille ans de le faire croire au monde, ne veut pas de *patrie locale*. Mais il tâche d'envelopper, en se glissant, les autres peuples dans un réseau. Etre partout et nulle part, voilà le point faible des Juifs. On se rappelle le mot de Schopenhauer : la patrie des Juifs, ce sont les autres Juifs ».

M. Reventlow pourrait peut-être se demander si, avant la guerre, la patrie des Allemands n'était pas les autres Allemands. Si la ligue pangermaniste ne conseillait pas toujours aux Allemands qui s'expatriaient de ne pas oublier leur vieille « Heimat » et si la patrie allemande ne prenait pas certaines mesures légales pour empêcher l'assimilation trop rapide des émigrants aux indigènes de leur nouvelle patrie. Si les Allemands ne cherchaient pas d'envelopper, en se glissant, les autres peuples dans un réseau. Si les Belges, par exemple, n'ont pas appris à leurs dépens, à se méfier de la sournoise infiltration germanique. Puisque les Allemands utilisaient les mêmes procédés de pénétration, de quel droit les reprochent-ils aux Juifs? Quant à l'impulsion « naturelle » dont parle Reventlow, elle trahit trop bien le mysticisme racial de l'auteur pour que cette expression nous surprenne. Reventlow coudoie trop fréquemment Houston Chamberlain, pour ne pas lui avoir emprunté le plus clair de sa romantique doctrine.

Notre sujet ne nous permet pas de traiter plus longuement la question de l'antisémitisme. Nous avons simplement cherché à marquer ses affinités psychologiques avec la théorie des races et montré qu'il n'en est au fond qu'un corollaire aussi bizarre que les autres. L'homme de bon sens sait bien *qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais de problème juif*. Si les Juifs s'enrichissent, tant mieux pour eux, et tant mieux pour le pays où ils exercent leur activité commerciale ou financière. La prospérité économique générale s'en ressentira.

D'autre part, s'il y a des révolutionnaires parmi les pauvres diables du Ghetto, le fait ne s'explique que trop par les mauvais traitements qu'on leur a fait subir un peu partout. Et puis, il y a, j'imagine, d'autres révolutionnaires que les Juifs. Si, par hasard, ces révolutionnaires passaient à l'action directe, un gouvernement fort a les moyens de les mettre à la raison, les Juifs comme les autres.

***

L'antisémitisme est presque la seule forme sous laquelle la doctrine des races s'est présentée en France.

Quant à son aspect, rigoureusement biologique ou darwiniste, il répugne à tous les publicistes français qui l'attaquent avec décision.

Citons parmi eux Ferdinand Brunetière (1), qui, avec sa netteté et sa clarté habituelles, a posé et résolu la question en un tournemain. Il l'a traitée à propos de la traduction française du livre de Gumplowicz: *Rassenkampf*.

Il commence par couvrir de fleurs le sociologue allemand. Quelques restes de son primitif positivisme lui imposent encore une attitude plutôt sympathique à l'égard

(1) F. Brunetière, *La Lutte des Races et la Philosophie de l'Histoire. A propos d'un livre récent.* (Revue des Deux Mondes, CXV, 1893, pp. 429-448.)

de ceux qui prétendent écrire l'histoire *naturelle* de l'humanité. Ainsi Brunetière dira que l'histoire de la formation des races est un des objets les plus intéressants que l'historien se puisse proposer. Il irait même jusqu'à en faire un phénomène essentiel de l'histoire. Nous voyons aussitôt qu'il confond, lui aussi, race et nation, et qu'il n'emploie pas du tout ce mot dans le sens strict des anthropologues.

Mais sous les roses, voici les épines.

Brunetière se méfie de la sociologie qui prétend substituer complètement à l'action des individus celle des groupes naturels. Pour considérables que puissent être l'influence et la pression des circonstances environnantes, il est sans exemple que des masses se soient ébranlées d'elles-mêmes, et toujours il a fallu qu'un homme leur donnât le signal du mouvement. L'histoire ne peut pas être convertie en déterminisme. « Il n'y a de déterminé que ce qui ne pouvait pas ne pas être, et l'histoire, en ce sens, est précisément la région de l'indéterminé. Rien ne s'y passe comme il devrait, et, au contraire, c'est là qu'on voit tout arriver. Une bataille gagnée change pour des années la fortune d'un peuple, et il se trouve qu'on l'a gagnée, mais tout le monde sait bien qu'on pouvait la perdre.... En tout temps, comme en tous lieux, le pouvoir de l'individu contrepèse celui des races, et là même peut-être est l'attrait intérieur et profond de l'histoire » (1).

Ainsi balancée par l'influence de l'individu, l'influence de la lutte des races dans l'histoire ou dans le processus même de leur formation ne laisse pas d'être déjà singulièrement réduite. Brunetière reproche ensuite à Gumplowicz la confusion continuelle de la notion de race avec celle de peuple et de nation (il ne s'aperçoit pas qu'il a commis la même erreur). La race est une unité qui s'est constituée au cours de l'histoire, dans le développement social et par lui. Point de communauté de sang, point de

(1) F. Brunetière, *op. cit.*, p. 442.

physiologie là-dedans, mais des faits historiques et sociaux, rien de moins, rien de plus.

La « race » française est une création de l'histoire de France; elle est la suite, le résultat, *la récompense de douze siècles d'efforts communs vers l'unité*. Brunetière affirme donc la spiritualité du concept nation, tout en employant le malheureux terme race, qui éveille toujours l'idée de parenté physiologique.

Il n'y aurait pas, continue-t-il, de race française si quelques-uns ne l'avaient pas voulu; j'entends si quelques-uns *n'avaient pas conçu l'unité comme chose désirable en soi*. Voilà posé en quelques traits précis le principe de l'unité intellectuelle et consciente. Or, Gumplowicz, nous l'avons vu, s'efforce, au contraire, de construire l'histoire sur la diversité matérielle.

Brunetière l'a très bien vu. Il soupçonne Gumplowicz de fonder, à la suite d'Agassiz, la doctrine de l'inégalité des races humaines. Et il rappelle que cette détestable doctrine a servi autrefois aux esclavagistes américains : « ....Soyons sûrs que de la théorie de la multiplication des centres de la création à celle de l'inégalité des races humaines, il n'y a, comme on dit, que deux doigts de distance. Franchissons l'intervalle : nous arriverons plus vite encore à proclamer le droit des races supérieures sur les autres, et si ce droit n'est, à vrai dire, que celui d'en faire les instruments de nos besoins ou les victimes de nos caprices, nous retournerons à une barbarie plus féroce que l'ancienne » (1). Brunetière a donc très bien aperçu les rapports qui unissaient le polygénisme à la doctrine des races et il a souligné les terribles conséquences qui pouvaient résulter de l'application sans réserves de ses thèses essentielles.

Aussi n'accepte-t-il pas ce que ce Gumplowicz appelle le principe propulseur de l'histoire, c'est-à-dire la lutte des races pour la domination.

---

(1) F. Brunetière, *op. cit.*, p. 444.

Le commerce n'est pas, pour prendre un exemple, une forme atténuée de la guerre. Il en est même le contraire, et bien qu'on puisse passer théoriquement de l'un à l'autre par une série de graduations ou de transformations insensibles, la séparation n'en est pas moins nette et tranchée. La guerre suppose effusion de sang humain, mais toute concurrence dont cette effusion n'est pas l'objet même ou le moyen nécessaire n'est pas la guerre, n'en saurait être appelée sérieusement ni l'atténuation, ni l'imitation, ni l'image. « *Prendre une métaphore pour une réalité*, si c'est l'une des grandes causes d'erreur qu'il y ait dans toutes ces sciences de formation récente, linguistique, anthropologie, ethnographie, sociologie, M. Gumplowicz n'a pas su s'en garder assez.

» Aussi toute une partie de son livre *qui ne repose en quelque sorte que sur une métaphore*, tombe-t-elle aussitôt qu'ayant éprouvé le titre de la métaphore, on l'a trouvé douteux.... »

Brunetière saisit ici sur le vif le défaut capital des théories raciales. Elles matérialisent, comme nous l'avons dit, des notions spirituelles que, pour la facilité de l'intelligence, on traduit sous forme de métaphores. De plus, il s'élève avec force contre la prétention de lier l'homme à la nature par d'indestructibles liens. Il ne veut pas essayer de faire l'apologie du progrès à l'infini. L'homme a toujours été et sera toujours homme. Il ne triomphera point des lois de sa nature, et sa nature en son fond ne cessera pas d'être identique à elle-même.

Les mêmes instincts l'animeront toujours, et toujours aussi les mêmes passions l'agiteront. Mais il n'en est pas moins vrai que depuis six mille ans qu'il sait quelque chose de son histoire, l'homme a pourtant vu quelques changements s'accomplir dans sa condition, et que ces changements n'ont tendu qu'à l'affranchir de la nature. Or, Gumplowicz ne fait que remettre dans l'homme, avec sa théorie des races, l'animal qu'il semblait en avoir voulu d'abord ôter.

Toute la question est là, dit Brunetière. Si les races humaines, bien que séparées de l'animalité par des caractères qui ne permettent pas de l'en faire descendre, sont cependant séparées les unes des autres par ce que l'on pourrait appeler des haines de sang, on consent que la guerre soit éternelle et que, passant de veine en veine, des pères aux enfants, sa nécessité s'impose à l'histoire comme une loi même de l'humanité. Mais si le progrès consiste au contraire à développer en nous ce qu'il y a de plus humain et conséquemment à réagir contre ce qu'il y a d'impulsif dans les suggestions du physique, nous pouvons transformer la lutte entre les races en une concurrence presque pacifique.

Telle est la réfutation aussi courte que décisive du préjugé des races par ce critique vigoureux que fut Ferdinand Brunetière.

***

M. Ernest Seillière s'est fait un nom par ses belles études psychologiques sur la philosophie de l'impérialisme.

Il a débuté en 1903 précisément par un mémoire sur Gobineau et l'impérialisme racial. Bien que le champ de ses investigations se soit étendu depuis lors et qu'il ait étudié d'autres sources du mal romantique, il n'a jamais perdu de vue son sujet primitif, auquel il revient de temps à autre.

Nous n'avons pas l'intention — faut-il le dire? — d'examiner au long et au large ce qu'on pourrait appeler la philosophie de l'histoire de M. Seillière. D'aucuns s'y sont déjà essayés que déroute l'activité dévorante du fin critique (1).

Pendant qu'ils s'efforcent de fixer ses idées, il a déjà publié de nouveaux volumes et enrichi de contributions inattendues sa doctrine fondamentale. M. Seillière est, en

(1) Voici les ouvrages de M. Seillière qui concernent la question traitée : *Gobineau. Essai sur l'Aryanisme historique.* Paris, 1903 ; *Apollon et Dionysos. Essai sur l'Impérialisme mystique.* Paris, 1905 ; *Les Mystiques du Néo-*

tout cas, un des esprits les plus originaux de notre époque. Il aura été, en compagnie de MM. Benda et Pierre Lasserre, un des fossoyeurs les plus marquants du romantisme français.

Nul n'a raillé d'une façon plus judicieuse les élans passionnels des dévots du mysticisme racial, démocratique ou érotique. Nul n'a découvert avec plus d'à-propos les sources les plus insoupçonnées de ce romantisme qui a égaré tant de cerveaux au XIX[e] siècle. Nul n'a défendu avec plus d'éloquence et de talent la cause de l'impérialisme rationnel. Nous nous demandons même si sa préoccupation de détruire l'hérésie rousseauiste et révolutionnaire ne l'a pas entraîné trop loin. On conçoit difficilement, par exemple, comment M. Seillière a pu prendre comme base de son système l'utilitarisme. On prouve sans difficulté, au contraire, que le hobbisme a donné naissance au nietzschéisme, et au concept de cette féroce volonté de puissance qui a valu à nos contemporains leurs terribles malheurs.

M. Seillière, à la suite de Hobbes, soutient que l'intérêt personnel, l'instinct impérialiste individuel, gît à la racine de tout être. La pitié, dont le romantisme abusait, — sans aucun doute, — n'est qu'une antipassion.

La solidarité sociale, devenue même instinctive et automatique, n'est qu'un faible vernis qui recouvre à peine les élans impérialistes mal contenus de notre personnalité.

M. Seillière fait certainement erreur. L'instinct altruiste

---

romantisme. Paris, 1911 ; *Introduction à la Philosophie de l'Impérialisme.* Paris, 1911 ; *Mysticisme et Domination.* Paris, 1913 ; *Houston-Stewart Chamberlain, le plus récent philosophe du Pangermanisme mystique.* Paris, 1917.

Sur Seillière, cf. J.-M. Hone, *The German Doctrin of Conquest. A French View by E. Seillière. With an Essay on M. Seillière's Philosophy of Imperialism.* London, 1914 ; L. Estève, *Une psychologie nouvelle de l'Impérialisme. Ernest Seillière.* Paris, 1913 ; R. Gillouin, *Une Nouvelle Philosophie de l'Histoire moderne et française.* Paris, 1921.

est fondé en nous comme l'instinct « égotiste ». Mais le premier semble plus fort chez la femme tandis que le second l'emporte chez l'homme. La biologie, au lieu de se perdre en divagations sur les races, sur le polygénisme ou l'anthroposociologie, ferait mieux, à notre sens, de s'orienter vers des recherches expérimentales de ce genre.

M. Seillière n'a pas compris qu'il y a un double romantisme : celui de l'unité, de l'idéalisme excessif; celui de la diversité, provenant d'un « réalisme » ou d'un « hobbisme » outrancier. Sans doute, il y a un rapport évident entre les deux pathologies. Toutes deux font appel à la communication directe avec Dieu ou la Nature, et refusent le frein de la raison. M. Seillière l'a très bien observé. Mais il ne contestera pourtant pas qu'il y ait une différence radicale entre le cosmopolitisme venu d'Orient, systématisé par le platonisme ou les philosophies de l'époque alexandrine, et le nationalisme rabique des sectateurs de Gobineau ou de Chamberlain. Le premier descend de Platon et aboutit à Rousseau. Le second descend de Hobbes — l'antipode de Platon — et aboutit à Nietzsche.

Faute d'avoir fait ces distinctions, essentielles à notre avis, les déductions de M. Seillière manquent parfois de clarté et n'emportent pas toujours la conviction.

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à lui dire qu'il est tout à fait impossible de fonder une philosophie rationnelle sur le hobbisme. Si M. Seillière avait interrogé saint Thomas ou Aristote, il aurait peut-être trouvé la réponse aux questions que sa lucide intelligence se posait.

L'utilitarisme n'est pas, ne peut être la loi de l'histoire. Le plus récent commentateur d'Ernest Seillière, M. R. Gillouin, lui a reproché avec raison, selon nous, ce travers de son système dont il montre, par certains côtés, les accointances avec le matérialisme historique de Karl Marx (1).

(1) Voir R. Gillouin, *Une Nouvelle Philosophie de l'Histoire moderne*

D'ailleurs M. Seillière, accusateur de l'idéologie, sacrifie cependant sur ses autels lorsqu'il imagine à la suite de Hobbes un état de nature où aurait régné l'impérialisme intégral (entendez le culte de la force sans frein). Les données actuelles de l'ethnographie ne confirment aucunement cette opinion qui doit sa naissance plutôt au parti pris de combattre Rousseau qu'à des conclusions rigoureusement scientifiques.

M. Seillière ne s'est donc pas douté qu'en mettant si fort en relief le côté utilitaire de la raison pratique, il versait dans l'erreur contraire à celle qu'il combattait, c'est-à-dire dans ce que nous appelons, nous, le romantisme de diversité qui consiste à exalter le sens de l'être et de la personnalité et à nier purement et simplement le sens de l'espèce qui se résout en sociabilité.

Si le mysticisme sociale démocratique et passionnel, fort bien étudié par M. Seillière, dérive à n'en pas douter du platonisme, le mysticisme racial provient d'une autre source. Soyons sûrs que Gobineau se souciait fort peu de Platon et du platonisme et que le pangermanisme n'a pas grand'chose de commun avec lui. Au surplus, M. Seillière a dû, pour mettre l'aryanisme en harmonie avec son système, imaginer un aryanisme blanc et un aryanisme noir, l'un de couleur hégélienne, nietzschéenne, et d'inspiration prussienne, l'autre de nuance cosmopolite et rousseauiste (Schopenhauer et Wagner).

Une chose est incontestable : les deux aryanismes ne valent pas mieux l'un que l'autre et à tout prendre, le second est encore moins nocif que le premier qui a inspiré l'Allemagne de 1914.

Jean Finot, le regretté directeur de la *Revue Mondiale*, a porté un coup décisif au mysticisme ethnique par la

---

et française, pp. 16-17. Voir aussi une critique de ce point de vue utilitariste par J. MARITAIN, *Une Philosophie de l'Histoire moderne.* (REV. UNIVERSELLE, 15 mai 1921, pp. 439 et suiv.)

publication de son livre fameux : *Le Préjugé des Races*, dont la quatrième édition vient de paraître (1). La discussion serrée qu'il fait au point de vue dogmatique des thèses aventureuses de l'anthroposociologie nous a dispensé de la reprendre à nouveau, et nous a engagé à traiter la question sous son angle historique. Sa critique nette, précise, tranchante comme une lame de rasoir, démolit les constructions fragiles des partisans de l'inégalité des races ou des inventeurs de la soi-disant psychologie des peuples. Aussi sommes-nous un peu déconcerté de voir M. Finot, après avoir finement raillé l'incohérence des formules qui prétendent définir l'esprit français, par exemple, écrire lui-même (page 416) : « La psychologie du génie français est des plus complexes. Celui-ci est la résultante de la suprême compréhension et de l'adaptation des conquêtes intellectuelles de tous les autres pays civilisés, enrichie et rehaussée par les *qualités esentielles de sa mentalité propre*. » M. Finot ne paraît pas remarquer qu'il joue parfois le jeu de ses adversaires et qu'il leur fait des concessions dont ils pourraient tirer profit.

Même observation à propos de la *Philosophie des Sciences sociales* de M. Worms (2), qui dénonce les postulats de l'école anthroposociologique, mais sacrifie à la doctrine des génies nationaux. Même critique à l'œuvre si juste et si pénétrante de M. Sageret (3), *Philosophie de la Guerre et de la Paix*, qui combat également les fallacieuses doctrines de races et qui admet cependant des psychologies nationales, réelles et concrètes, déterminables dans l'ordre scientifique (4). A MM. Worms et

---

(1) J. Finot, *Le Préjugé des Races*. Paris, 1905 (1re éd.), 4me éd. en 1921. L'ouvrage a été traduit en anglais, en 1909.

(2) R. Worms, *Philosophie des Sciences sociales*, 3 vol. Paris, 1913-1920. Idem, *La Sociologie. Sa nature, son contenu, ses attaches*. Paris, 1921, pp. 70-71.

(3) J. Sageret, *Philosophie de la Guerre et de la Paix*. Paris, 1919. Cf. également, *La Question des Races*, dans Revue du Mois, juin 1919

(4) Sageret, *op. cit.*, p. 99.

Sageret, nous associons M. Duprat (1), auteur d'une intéressante *Psychologie sociale*, qui commet la même erreur que ses devanciers. Pour les besoins de sa cause, il matérialise des métaphores qui désignent des entités collectives et les projette dans la réalité.

Nous ne voulons pas clore ce chapitre sans dire un mot d'A.-D. Xénopol, qui, quoique Roumain d'origine, a écrit en français son ouvrage bien connu : *La Théorie de l'Histoire* (1904) (2).

Xénopol, mort récemment, s'est efforcé — sans succès d'ailleurs — de créer une doctrine scientifique de l'histoire qu'il voulait nettement individualiste et séparée de la sociologie. Il croyait avoir découvert dans le flux incessant des événements historiques, des *séries* qui pouvaient se relier entre elles par des liens de causalité générale, parmi lesquels il distingue la race, le caractère national, l'hérédité, le milieu social et géographique. Il adopte le point de vue des « historiens historisants » suivant le mot de M. Henri Berr, et oppose à l'ordre de la nature qui présente des phénomènes de répétition, la liberté de l'histoire qui n'offre que des phénomènes de succession.

Il n'est pas difficile de reconnaître dans la thèse de Xénopol l'influence de théories allemandes (sa division du réel est également celle de Dilthey, Windelband, Rickert, Mehlis) et, pour peu qu'on l'examine de près, des affinités avec certains aphorismes nietzschéens.

***

Les anthropologues français n'ont pas admis davantage les données de la question aryenne telles qu'elles étaient présentées par les philologues d'outre-Rhin.

---

(1) G. Duprat, *Psychologie sociale*. Paris, 1920.

(2) Sur Xénopol, *cf.* H. Berr, *L'Histoire traditionnelle et la Synthèse historique*. Paris, 1921, pp. 35 et suiv.

Nous avons vu plus haut que le soi-disant problème aryen provenait d'une confusion commise par les linguistes entre la langue d'un peuple et sa race.

Malgré les protestations de Max Müller, qui, reconnaissant son ancienne erreur, soutenait avec raison que l'anthropologie et la philosophie n'avaient rien de commun, la croyance en une « race aryenne » devint un fait accepté en linguistique comme en ethnologie et son influence vicia l'œuvre de certains anthropologues, presque jusqu'à l'heure actuelle (1).

Au début on admettait que les Aryens venaient des plateaux du centre de l'Asie et qu'ils avaient apporté avec eux, dans leur marche vers l'Ouest, les aptitudes civilisatrices étonnantes qui leur avaient permis de surpasser au cours des siècles, des rivaux moins bien doués. On croyait à l'origine asiatique des Aryens, pour deux motifs : tout d'abord parce que le romantisme philologique de Schlegel, de Bopp, le romantisme philosophique de Schopenhauer supposent que le sanscrit était la langue primitive des Aryens et que la sagesse de l'Inde était la plus proche de la nature. En second lieu, les vieux souvenirs bibliques aidant, on supposait que le berceau de l'humanité se trouvait en Asie, et que les descendants des premiers hommes avaient commencé là le cycle de leurs migrations sur toute la surface de la terre.

Omalius d'Halloy en 1839 et Latham en 1851 (2) avaient commencé à révoquer en doute cette croyance générale, en faisant remarquer que le lithuanien et l'arménien semblaient les plus anciens idiomes de la grande famille aryenne. Benfey, en 1868, soutint la même opinion. En 1884, Schrader publia son travail : *Sprachvergleichung*

---

(1) Cf. Haddon and Quiggin, *History of Anthropology*. London. 1910, p. 145.

(2) Cf. Haddon and Quiggin, *op. cit.*, p. 147. Voir également les thèses d'Omalius d'Halloy à la Société d'Anthropologie de Paris, en 1864, dans S. Reinach, *La Question aryenne*. Paris, 1892, pp. 38-39.

und Urgeschichte, et Penka ses *Origines Aryacae*. Tous deux s'accordaient à placer désormais le berceau de la famille ou de la race « aryenne » non plus en Asie, mais dans l'Europe septentrionale. Livres et articles de revue furent consacrés à la recherche du lieu d'origine de ces mystérieux Aryens (1). On la situa un peu partout depuis la mer Baltique, jusqu'aux plateaux du Pamir (2).

Toutefois, la tendance générale était favorable à la thèse européenne. Seulement, dans les dernières années la découverte des rapports nouveaux entre les langues indo-germaniques et le Tokharien ont derechef remis en honneur la vieille théorie asiatique. Tout récemment encore, Mr. Griffith Taylor (3) s'est efforcé de démontrer que les différentes races, au point de vue anthropologique, sont distribuées en zones autour des plateaux asiatiques, point central d'où elles se sont dispersées sur la surface de la terre. M. Griffith Taylor présente cette fois l'anthropologie sous un nouvel aspect : celui de science auxiliaire de l'histoire. Bien qu'il persiste encore à confondre race et culture, il a cependant entrevu la fin rationnelle de la science anthropologique, celle de pousser le plus loin possible les recherches concernant l'histoire réelle de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, les pangermanistes trouvèrent dans la question aryenne un moyen merveilleux de justifier leurs prétentions à la domination universelle.

I. Zollschan dit qu'en plaçant le berceau des Aryens en Europe, la question entrait dans une nouvelle phase. On

---

(1) Cf. sur cette question : S. Feist, *Kultur, Ausbreitung, und Herkunft der Indo-Germanen*. Berlin, 1913 ; Idem, *Indo-Germanen und Germanen*. Halle, 1914 ; A. Carnoy, *Les Indo-Européens. Préhistoire des Langues, des Mœurs et des Croyances de l'Europe*. Bruxelles, 1921.

(2) Cf. dans F. Hertz, *Rasse und Kultur*, p. 85, la liste étendue des soi-disant « lieux d'origine » des Aryens.

(3) Cf. Griffith Taylor, *Climatic Cycles and Evolution* (Geographical Review) 1919 ; et *The Evolution and Distribution of Race, Culture and Language*. (Ibid., janv. 1921.)

trouva, dit-il, que la patrie des Aryens coïncidait avec celle des Germains et l'on construisit aussitôt : la race aryenne était primitivement identique avec la race blanche septentrionale. C'est dans son sein que la langue et la culture aryennes se développèrent et c'est par elle que cette langue et cette culture furent communiquées à d'autres races non areynnes (1).

Seuls les Aryens étaient capables de créer une civilisation. On se mit aussitôt à rechercher dans tous les pays de culture plus ou moins avancée, des indices craniologiques permettant d'affirmer l'existence dans les temps les plus reculés, de groupes ethniques blonds, dolichocéphales et de haute taille. Fritsch et Wiedemann en découvrirent dans l'ancienne Egypte, Wilser en Egypte et en Babylonie; Ujfalvy dans l'Iran et dans l'Inde. Chamberlain attribua aux Amorites « Indo-Germains » toutes les contributions des Juifs aux progrès de la civilisation. Malheureusement, ces prétentions germaniques ne faisaient pas l'affaire de tous les anthropologues.

Les Français de Mortillet, Topinard et Drumont affirmèrent que les Aryens étaient des brachycéphales (2).

Sergi, le chef incontesté de l'école italienne d'anthropologie, démontra tout aussi gravement que les savants germains s'étaient trompés et que les vrais Aryens n'avaient pas le teint clair, mais foncé, et que leur taille n'était pas haute, mais petite.

A l'heure actuelle, concluait Sergi, les Aryens sont le mieux représentés par les Celtes, les Slaves et les Allemands méridionaux. Le fait est, remarque A. Keane, que le prototype aryen s'est aussi complètement évanoui que la langue maternelle aryenne, et ne pourrait être restauré que par des procédés conjecturaux analogues à ceux par lesquels Schleicher et d'autres philologues se

---

(1) I. Zollschan, *Das Rassenproblem*, pp. 16 et suiv.

(2) Cf. Vacher de Lapouge, *L'Aryen. Son rôle social*. Paris, 1899, p. 21.

sont efforcés de reconstituer la langue aryenne antérieure à la dispersion. La remarque est pertinente, à cette réserve près que M. Keane commet malgré tout l'indéracinable confusion entre race et langue primitives.

Quoi qu'il en soit, la remarque de Sergi nous montre une fois de plus à l'évidence que ces théories de race n'ont rien de commun avec la science et qu'elles servent uniquement à justifier des appétits politiques.

Sergi s'insurge, en effet, contre les prétentions des anthropologues pangermanistes, non point par amour de la vérité toute nue, mais parce que ces prétentions agacent un Italien, fier de son éducation latine et irrité de voir son peuple relégué dans la classe des incompétents.

Inutile d'ailleurs d'ajouter que la thèse franco-italienne est aussi peu défendable que la thèse germanique de l'aryanisme septentrional.

***

Il y eut au cours du XIX[e] siècle une autre question fort agitée parmi les anthropologues et qui touche de très près à la doctrine des races : ce fut celle de l'unité ou de la pluralité de l'espèce humaine, ou, si l'on préfère, la controverse du monogénisme et du polygénisme. Nous avons déjà dit que dans la première phase de cette discussion, l'avantage fut aux monogénistes, sous l'influence de Prichard.

Mais il en fut autrement dans la seconde phase, au cours de laquelle fut discuté l'épineux problème de l'esclavage des nègres. Cette période pourrait être appelée anglo-américaine, si nous ne trouvions également quelques Français parmi les partisans du polygénisme.

L'Amérique est représentée par Morton, Agassiz, Nott et Gliddon; l'Angleterre par Hamilton Smith, Knox, Crawford et James Hunt; la France par Jacquinot, Gerdy, Broc, Bérard, Pouchet et Broca. Le monogénisme, par

contre, est brillamment défendu par A. de Quatrefages, dont nous parlons plus bas.

Seulement la poussée vers le polygénisme semble irrésistible à cause de l'intervention malheureuse des linguistes qui confondent race et langue et qui, ne parvenant pas à réduire à l'unité la diversité des langues, veulent, à tout prix, donner un substrat physiologique à leurs thèses philologiques. L'aryanisme, par exemple, voyait avec plaisir les anthropologues soutenir la pluralité des origines humaines, car cette thèse lui permettait de justifier ses prétentions. Nous avons vu également Gobineau critiquer sans cesse Prichard, sans dissimuler ses sympathies pour les partisans du polygénisme.

Le but de l'ouvrage de Knox (1) était d'établir que les races européennes diffèrent aussi complètement les unes des autres que le nègre du Bushmen, le Cafre du Hottentot, le Peau-Rouge de l'Esquimau, ou celui-ci du Basque.

Les hommes, s'écriait-il, sont de races diverses: appelez-les des espèces si vous voulez, appelez-les des variétés permanentes! Peu m'importe! Le fait, le simple fait reste: les hommes sont de différentes races que nous allons étudier.

Hamilton Smith (2) admet trois créations successives d'hommes absolument différents, en se basant sur l'impossibilité de comprendre la dérivation les uns des autres des caractères de l'Européen, du Mongol et du Nègre.

Morton déclarait qu'après vingt ans d'observation et de réflexion il ne trouvait d'explication plausible des divers phénomènes qui caractérisent l'homme physique que par la doctrine de la pluralité d'origine des races humaines (3).

Quant à Nott et Gliddon, selon l'avis de Topinard, ils ont

---

(1) Knox, *The Races of Man.* London, 1880.

(2) Hamilton Smith, *The natural History of the human Species.* Edimburg, 1848.

(3) Cf. Topinard, *Anthropologie générale*, p. 88.

porté dans l'anthropologie des passions politiques et sociales qui ont singulièrement vicié leurs conclusions : soutenant les intérêts matériels du parti esclavagiste, ils n'ont pas hésité à reprendre les thèses que nous reprochions déjà aux *Conquistadores* espagnols, dans leurs deux ouvrages : *Types of Mankind* et *Indigenous Races of the Earth*, publiés en collaboration avec Agassiz, Usher et Patterson (1).

Maury, Pulsky et Meiss soutiennent la doctrine de Morton, suivant laquelle les unions entre races sont d'autant moins fécondes et leurs produits d'autant moins vivaces que ces races sont anthropologiquement plus éloignées. Ils prétendaient ensuite que la race nègre constitue une espèce distincte de l'européenne. Sa spécificité était démontrée non par l'absence de produits dans son sein, mais par une diminution de leur fertilité et de leur vitalité (2).

James Hunt lut en 1863 (3) un mémoire sur la place du nègre dans la nature, à l'« Anthropological Society », et il conclut que « le nègre est intellectuellement inférieur à l'Européen, que les analogies sont beaucoup plus nombreuses entre le singe et le nègre qu'entre le singe et l'Européen, que le nègre ne put s'humaniser qu'en subordination à l'Européen, et que la civilisation européenne ne s'adaptait nullement au caractère et à la mentalité du nègre ».

L'*Anthropological Review* publia, en 1870, lors de la mort de Hunt, une notice funèbre qui proclamait cet érudit *the best Man of his Generation*. L'auteur de la notice

---

(1) Le premier ouvrage fut publié à Philadelphie en 1864, l'autre en 1868.

(2) Cf. Topinard, *op. cit.*, p. 90.

(3) J. Hunt, *The Negro's place in Nature* (Mem. Anthropol. Soc.), I, 1863, p. 1 ; C. Calhoun, ministre des Affaires étrangères à Washington, soutenait que les nègres sont d'une autre origine que les Européens et prédestinés à l'esclavage de par la volonté de Dieu !

pensait que le Dr. Hunt, dans sa science claire et dans son vibrant enthousiasme, avait plus fait pour l'humanité et son bien-être, pour la gloire de Dieu même, que tous les philosophes humanitaires, philanthropes, politiciens, évêques ou clergymen de l'Angleterre entière (1).

Enfin, en France, Paul Broca (2), un des noms les plus vénérés de la science anthropologique, a manifesté des sympathies assez vives pour la thèse des polygénistes. Alors que, dans la doctrine des monogénistes, la race est une variété constante, permanente aussi longtemps que les conditions qui ont présidé à son origine n'ont pas changé, Broca soutenait, au contraire, que les caractères des races sont invariables, même lorsque les conditions extérieures viennent à changer. Il soutenait que les types humains de l'Égypte actuelle sont déjà figurés sur les monuments égyptiens parfaitement reconnaissables.

Il concluait que le groupe humain constitue bien évidemment un genre; s'il ne renfermait qu'une seule espèce, ce serait une exception unique dans la création; les races humaines diffèrent plus entre elles que certaines espèces animales admises dans certains genres, par tous les naturalistes. Transplantées dans d'autres climats, soumises à d'autres conditions de vie, ces races résistent à toute altération. Enfin, certaines races prises deux à deux sont entre elles moins homœogénésiques que ne le sont les croisements, par exemple, du chien et du loup.

Topinard s'est montré beaucoup plus réservé sur cette question. Il a contribué plus que tout autre à séparer l'ethnologie de l'anthropologie et à éviter la confusion si regrettable entre races et peuples, que commettaient avant lui tant d'anthropologues. Cependant, il côtoyait parfois

(1) Haddon and Quiggin, *op. cit.*, p. 68.

(2) Les différentes études où Broca a défendu ses thèses ont été réunies par lui dans ses *Mémoires d'Anthropologie*, vol. III. Cf. Topinard, *Anthropologie générale*, pp. 92 et suiv.

la vieille hérésie. Ce n'est pas, écrit-il (1), par la comparaison directe des types physiques, anciens et modernes, qu'on poursuit le plus habituellement le problème de la continuité et de la dérivation des types de races. Le système des inductions tirées de l'analyse des caractères dont se composent les types craniologiques, morphologiques du vivant et physiologiques, est bien plus employé; il est l'analogue du système des linguistes établissant la parenté des langues actuelles et anciennes et reconstituant même des langues n'ayant laissé aucune trace.

Mais c'est surtout par la *connaissance des peuples qu'on y arrive*, à l'aide de considérations de toute nature tirées de l'histoire, de l'archéologie, des mœurs et coutumes, des *langues*, *religions*, *littératures*, de ce que M. Tylor appelle des *survivances*, etc.

Plus loin (2), il écrit encore que « le véritable terrain de travail de l'anthropologiste, ce sont les *masses humaines* tout simplement, c'est leur *histoire*, leurs péripéties, leurs *qualités intellectuelles*, leur état social et leurs caractères physiques.

Certains traits du polygénisme et du racialisme pouvaient se reconnaître en ces déclarations. Disons cependant à l'honneur de Topinard qu'il excluait totalement l'anthropologie des questions de nationalité. Sa définition de la nation mérite d'être soulignée : « La nation ou la nationalité est une association politique, *engendrée par les circonstances*, favorisée par la configuration du sol, l'unité de langue et l'unité de la religion, cimentée par les habitudes, les souvenirs communs de gloire ou de souffrance et très accessoirement par l'intérêt. La notion de race lui est totalement étrangère. »

Voilà une déclaration nette et précise qui, venant d'un des maîtres les plus incontestés de l'anthropologie

(1) Topinard, *op. cit.*, p. 107.
(2) Id., *ibid.*, pp. 211-213.

française, n'en revêt que plus d'autorité. Les anthropo-sociologues, si d'aventure il en existait encore, feront bien de la méditer.

A. de Quatrefages s'est signalé par sa brillante apologie du monogénisme. Avec une pénétration vraiment remarquable il a démêlé les principes généraux qui se heurtaient dans le conflit entre pluralistes et unitaires. Son *Introduction à l'Étude des races humaines* renferme un tableau comparatif des thèses opposées et des corollaires qui en découlent.

En voici la transcription :

Pour les partisans du monogénisme, tous les hommes appartiennent à une seule et même espèce. Les différences qui distinguent les groupes humains sont des caractères de races (variétés). A quelle époque l'espèce humaine unique a-t-elle apparu à la surface du globe? La question d'ancienneté est simple. L'espèce humaine s'est montrée d'abord sur un point circonscrit du globe. Il y a donc une question géographique à résoudre. Le globe s'est peuplé par voie de migration dont il faut rechercher les traces et reconstituer l'histoire. Aujourd'hui, il n'existe probablement plus une seule population autochtone. En particulier, l'Amérique, la Polynésie elle-même ne sont peuplées que de colons. L'espèce humaine habite aujourd'hui le globe entier, le pôle comme l'équateur. Elle a donc été obligée de se plier à l'action des milieux les plus différents. La question de l'acclimatation dans tout ce qu'elle a de général et de spécial est nécessairement posée.

Dans ses migrations, l'espèce humaine, exposée à l'action de milieux nouveaux, ne pouvait que se modifier. Cela même explique la formation d'un certain nombre de races. Les faits de même nature qui se passent de nos jours doivent attirer d'une manière spéciale l'attention des anthropologistes.

Le croisement entre races humaines a donné naissance, dans le passé, à des races dont l'origine s'accuse par des

caractères mixtes empruntés aux types parents. Nous avons à rechercher des éléments ethniques des populations de cette nature.

Le croisement entre les races humaines les plus diverses s'accomplit sous nos yeux. Il a donné naissance à des populations métisses qui grandissent de jour en jour et se développent de plus en plus. L'étude de ces populations présente un double et sérieux intérêt, en ce qu'elle nous renseigne sur le passé et permet d'entrevoir l'avenir

Toutes les populations humaines actuelles ont été plus ou moins modifiées, soit par les actions de milieu, soit par le croisement; le type primitif de l'espèce est perdu, et existât-il encore, nous ne pourrions le reconnaître, faute de renseignements.

Tel est, fait d'une façon magistrale, l'exposé de la thèse des monogénistes. On remarquera :

1° Qu'elle découle tout entière du principe de l'unité;

2° Qu'elle explique les différences raciales par l'influence du milieu;

3° Qu'elle accorde la prépondérance au facteur migrations et que, par conséquent :

4° Elle met l'histoire au premier plan.

Telle est, quelques détails à part, la thèse de *l'école historique* en ethnologie.

Voici maintenant la contre-partie.

Il existe plusieurs espèces d'hommes. Leurs différences sont autant de caractères spécifiques. A quelles époques ont-elles apparu? Se sont-elles montrées simultanément ou successivement?

La question d'ancienneté est multiple.

Les diverses espèces humaines ont apparu *sur les points mêmes* où nous les montre l'histoire des découvertes. La question d'origine géographique n'existe pas.

Les migrations n'ont été pour rien dans le peuplement général du globe. La question des migrations primitives n'existe pas. Les migrations dont l'histoire a gardé le

souvenir se sont seules produites et n'ont exercé qu'une action insignifiante sur la distribution géographique des populations humaines.

En exceptant les colonies européennes, fondées de nos jours et celles dont l'histoire a gardé le souvenir, la presque totalité du globe est peuplée d'autochtones.

En particulier, toutes les populations américaines et polynésiennes étaient et ne pouvaient être que le produit des terres où les ont trouvées les voyageurs modernes.

Les populations humaines, constituant autant d'espèces nées sur place, étaient nécessairement faites pour vivre dans le milieu qui les entoure. Il n'y a pas de question générale d'acclimatation. Nous n'avons à étudier que les cas spéciaux résultant de l'expansion des nations modernes.

Les diverses espèces humaines *ont apparu avec tous les caractères que nous leur voyons : le changement de milieu ne peut les modifier*. Il n'y a donc pas à rechercher d'où peuvent provenir leurs caractères distinctifs.

Les populations à caractères mixtes sont, comme les autres, des espèces distinctes et autochtones. On n'a pas à s'inquiéter de leurs prétendues origines ethniques.

Le croisement entre espèces humaines ne peut avoir de résultat durable. Les populations qui en résultent demeureraient stationnaires et disparaîtraient si le croisement s'arrêtait. Leur étude n'a donc aucun intérêt sérieux. Toutes les espèces humaines ayant apparu avec leurs caractères propres, tels que nous les connaissons, la question de l'homme primitif n'existe pas.

La thèse des polygénistes :

1° Découle du principe de diversité;

2° Maintient l'invariabilité des caractères de races;

3° Réduit à sa plus simple expression la valeur du facteur migration et, comme conséquence :

4° Se méfie de l'histoire qu'elle expulse, en tout cas, du domaine ethnologique.

Elle est la thèse de l'*école évolutionniste* en ethnologie.

Elle se rattache, d'une part, à Gobineau et aux romantiques allemands par sa doctrine de l'invariabilité des caractères des races et de leur multiplicité. Elle se rattache, d'autre part, à l'école sociologique franco-anglaise (Reinach-Tylor-Frazer, etc.) par sa doctrine de l'évolution *sur place* des peuples, sans contacts historiques et sans transmission de culture.

L'attitude des évolutionnistes vis-à-vis des théoriciens polygénistes est d'ailleurs assez curieuse. Ils s'écartent de la dogmatique orthodoxe des races, en ce sens qu'ils admettent le parallélisme de développement des différents groupes humains, ce qui implique la reconnaissance de l'unité l'espèce humaine. Mais ils ont reporté le polygénisme à l'origine, en s'efforçant de retrouver le chaînon intermédiaire entre l'homme et les singes anthropoïdes. Ils supposent par conséquent que la race de Neanderthal était une espèce autre que l'espèce actuelle.

Quoi qu'il en soit, les recherches présentes de l'ethnologie sont nettement défavorables à la thèse polygéniste du développement sur place. Au fur et à mesure que l'ethnologie se dégage des préoccupations philosophiques qui avaient enrayé son essor, il devient de plus en plus évident qu'il y a eu entre les groupements humains de multiples contacts provoqués par des migrations ou des relations de tout genre. La culture s'est transmise d'un peuple à l'autre sur une échelle bien plus large qu'on ne se l'imaginait il y a trente ou quarante ans. M. Elliot Smith ne craint même pas de rechercher en Insulinde et en Amérique des traces de l'influence égyptienne (1).

---

(1) G. Elliot Smith, *The Influence of ancien Egyptian Civilization in the East and in America.* Manchester, 1916, et Idem, *The Evolution of the Dragon.* Manchester, 1919. Cf. L. Germain, dans l'*Anthropologie*, janv.-fév. de l'année 1922.

En tout cas, l'orientation de l'ethnologie est délibérément tournée vers l'histoire proprement dite et non plus vers les sciences naturelles.

On découvre encore quelques traces de polygénisme de-ci de-là chez Marcelin Boule, par exemple, et chez les professeurs de l'Ecole d'Anthropologie.

Remarquons, pour finir, que l'Institut international d'Anthropologie a, lors de la réunion préparatoire pour sa fondation (9-14 septembre 1920), admis un vœu du professeur Mendes-Correa tendant à voir organiser un bureau de psycho-sociologie ethnique, chargé d'étudier et de vulgariser les méthodes les plus objectives de la psychologie expérimentale appliquée à l'observation des races humaines et de recueillir les données les plus profitables à l'étude scientifique de ces problèmes. Il est encore question, comme on voit, de psychologie de races. Souhaitons que l'Institut ne s'engage pas dans cette voie fausse et qu'il borne son activité à des recherches d'ordre exclusivement scientifique.

CHAPITRE X.

La doctrine des races en Italie, en Belgique, en Angleterre, en Amérique.

Sergi et l'anthropologie italienne. — Le mazzinisme. — L'activisme flamingant en Belgique. — Jules Destrée. — Edmond Picard. — Godefroid Kurth. — La doctrine en Angleterre. — Seeley. — Wilkinson. — Cecil Rhodes. — Sir C. Dilke. — K. Pearson. — Rudyard Kipling. — Charles Darwin et l'Origine des Espèces. — Herbert Spencer. — Francis Galton. — William Bateson. — Grant Allen. — Isaac Taylor. — Arthur Keith. — W. Mc Dougall. — L'eugénisme américain. — S.-K. Humphrey. — P. Popenoe et R.-W. Johnston. — Madison Grant. — H. Fairfield Osborn. — Le préjugé des couleurs.

Les tirades exagérées des sociologues germaniques sur l'excellence de la race aryano-germanique devaient naturellement susciter des protestations dans les pays latins. En Italie, où l'idée nationale était fortement excitée depuis Mazzini et l'époque du Risorgimento (1), Giuseppe Sergi (2), chef de file de toute une série d'anthropologues, entreprit, avec toute la vivacité de son esprit méridional,

---

(1) Cf. spécialement E.-G. Gardiner. *The national Idea in Italian Literature.* Manchester, 1921.

(2) Principaux travaux de Sergi : *Le origini umane.* Torino, 1913 ; *L'Evoluzione organica e le origini umane.* Torino, 1914 ; *Problemi di scienza contemporanea.* Torino, 1916 ; *Europa. Le origine dei populi Europei.* Torino, 1908 ; *Specie e varieta umane.* Torino, 1900 ; *L'Uomo secondo le origini, l'antichita, le variazioni, la distribuzione geografica.* Torino, 1911 ; *Africa. Antropologia della stirpe camitica.* Torino, 1897 ; *Origine e diffusione della stirpe mediterranea.* Roma, 1896 ; *Arii e Italici. Attorno all'Italia preistorica.* Torino, 1898 ; *The Mediterranean Race. An origin of the European Peoples.* London, 1901 ; *Gli Arii in Europa e in Asia.* Torino, 1903 ; *Italia. Le origini. Antropologia, cultura e civilta.* Torino, 1919.

de réfuter ces erreurs et de remettre les choses au point. Entreprise louable, si elle avait été conduite avec la prudence et le sang-froid que requièrent les études scientifiques.

Malheureusement, Sergi s'avisa de confondre ses adversaires... en acceptant leurs méthodes et leurs préjugés de race.

Sergi débute mal en prenant place dans les rangs des polygénistes. Il admet des genres humains absolument distincts les uns des autres au point de vue somatique comme au point de vue psychique, et les subdivise en espèces et en variétés.

Il y a d'abord deux genres éteints : le *Paléanthrope* (espèces d'Heidelberg, Crapina, Neanderthal) et l'*Archéanthrope* (espèce disparue des pampas de l'Amérique du Sud).

Puis viennent les trois genres dont les types existent encore à l'heure présente. *Notanthropus*, sorti d'Afrique et comprenant les Africains, les Nordiques, les Méditerranéens, les Dravidiens, les Polynésiens, les Australiens et les Pygmées; l'*Eoanthropus*, comprenant les races jaunes proprement dites et certains peuples de race blanche : Finnois, Siamois, Malais, Italiens, Français, Germains, Japonais, Thibétains, etc. Enfin l'*Hesperoanthropus* qui comprend les races primitives américaines.

Si nous laissons de côté les espèces éteintes et les races américaines, qui ne nous intéressent pas directement, nous voyons que Sergi a partagé l'ancien continent en deux grandes espèces humaines : les dolichocéphales de haute taille, originaires d'Afrique, et les brachycéphales de petite taille, qui, venant d'Asie, ont envahi l'Europe à l'époque néolithique. Il suppose que les dolichocéphales de haute taille sont en effet les vrais Aryens, les créateurs de la civilisation européenne par excellence. Seulement cette race élue n'est pas venue du Nord; elle vient d'Afrique, a franchi la Méditerranée et s'est répandue en Europe.

Foncée au début, elle est devenue plus claire au fur et à mesure qu'elle remontait vers le Nord.

Sergi a donc pris le contrepied de la thèse de Gobineau. Au mépris non dissimulé du gentilhomme dilettante pour les noirs et les Sémites dégénérés, il a opposé une réhabilitation en règle de cette race dont le génie édifia les civilisations méditerranéennes, minoënne, grecque, latine, italienne. Les envahisseurs asiatiques ou germaniques n'ont fait que détruire ce que les Méditerranéens avaient laborieusement construit.

Pendant vingt ans, Sergi a soutenu avec enthousiasme cette thèse patriotique, issue directement des doctrines du Risorgimento : *Italia fara da se! Fuori i barbari!* Tout récemment encore, il s'efforçait de démontrer dans un gros volume l'autonomie de la *civilisation* méditerranéenne par la *race* méditerranéenne.

Un patriotisme si ombrageux déborde dans ce livre : *Italia, Le Origini*, que Sergi refuse d'examiner les idées des étrangers et d'accepter leur jugement « *interno alla nostra cose* ». L'Italie aux Italiens. Les étrangers, tels que Niebuhr et Helbig, ont déformé le passé de l'Italie. La reconstitution de l'antique *civilta italica* doit être principalement l'œuvre d'Italiens, comme la restauration de l'unité nationale fut et est l'œuvre d'Italiens (*come la recostituzione della nostra nazionalita e stata et e opera degli Italiani*) [1]. Malheureusement, on découvre au premier coup d'œil l'erreur capitale de Sergi. Que la race nordique soit ou ne soit pas un rameau de la race méditerranéenne, qu'elle vienne ou non d'Afrique, cela n'a rien à voir avec l'éclosion et l'évolution des civilisations qui se formèrent autour du bassin de la grande mer intérieure.

En matérialisant la culture gréco-latine, en la faisant sortir du génie d'une race déterminée, Sergi a commis la

---

[1] G. Sergi, *Italia. Le origini*, pp. XII et suiv.

même erreur que les Gobineau, les Woltmann, les Houston Chamberlain et les pangermanistes.

Son adversaire, le professeur Giuffrida Ruggeri (1), a très bien vu le défaut fondamental de son système. Il faisait naguère remarquer que les résultats obtenus par l'emploi de la méthode historique en ethnologie contredisaient absolument la thèse de l'assimilation des civilisations aux races. Cependant, chose curieuse, le même Giuffrida-Ruggeri laisse percer ses sympathies pour le polygénisme en admettant huit espèces élémentaires subdivisées en variétés.

La doctrine des races n'a pas jeté en Italie de plus profondes racines qu'en France et pour les mêmes raisons. La double influence du catholicisme et de la pensée cosmopolite gréco-latine a toujours empêché le matérialisme ethnique de s'y donner libre cours. De plus, l'idée nationale, quoique très vivace en Italie depuis le début du XIX[e] siècle, n'a jamais revêtu cette attitude violente, outrancière, qu'elle a prise en Allemagne.

Mazzini parlait volontiers de race latine, mot fort à la mode à l'époque romantique, mais sa foi nationale n'étouffa jamais en lui la foi en l'humanité (2).

En Belgique, l'opposition des « races » a souvent été invoquée à propos des conflits linguistiques qui, depuis un certain nombre d'années, divisent les deux portions principales de la nation belge : Flamands et Wallons. Le mouvement activiste qui, pendant l'occupation allemande, exerça ses ravages en Flandre et même en Wallonie, affirmait l'incompatibilité des deux groupes ethniques et réclamait la disparition de la Belgique, création malheureuse des diplomates, provoquée par l'insurrection de 1830.

---

(1) P. Giuffrida-Ruggeri, *Les Migrations humaines* (Scientia, du 1[er] mars 1920, pp. 201 et suiv.).

(2) Cf. Holland Rose, *Nationality in History*, pp. 76 et suiv.

Dans une proclamation bruyante affichée un peu partout, les activistes, en 1918, priaient les Allemands, frères de race et de langue du peuple flamand, de réaliser leurs projets de séparation radicale. Ils s'appuyaient principalement sur une fameuse lettre écrite au Roi en 1912 par M. Jules Destrée. Celui-ci croyait avoir découvert qu'il n'y avait pas d'âme belge, mais qu'il y avait en un pays dénommé Belgique, deux peuples d'essence différente et séparés l'un de l'autre par des caractères quasi spécifiques; le peuple flamand, agricole, conservateur, catholique, attaché à la culture germanique, ennemi des nouveautés, et le peuple wallon, démocratique, industriel, féru de culture française, épris d'idées avancées.

M. Destrée développait simplement les idées préconisées en 1884 par le Dr Houzé (1), qui, jaugeant les caractères psychologiques des peuples d'après leurs notes somatiques, estimait les Flamands dolichocéphales, enclins aux opinions conservatrices et des Wallons brachycéphales, prédisposés aux opinions radicales.

Naturellement, à côté des écrivains « particularistes » il y avait les nationalistes qui entonnaient des antiennes en l'honneur de « l'âme belge ».

Les nationalistes pensaient que la mentalité belge occupait un stade intermédiaire entre la mentalité latine et la mentalité germanique. Le peuple belge était l'expression la plus caractéristique du « Middelmatisme » entre l'idéologie française et le réalisme transcendantal des Germains.

M. Edmond Picard, chef de file des nationalistes, avait consacré dans les *Pandectes belges*, en 1906, toute une étude à l'exposé des « caractères psychologiques » de la

---

(1) Dr Houzé. *Les élections communales du 19 octobre 1884 au point de vue anthropologique* (Bull. Soc. anthrop. de Bruxelles), III, 1884-1885, pp. 369-371. Le Dr Houzé a cependant combattu l'anthroposociologie dans un volume intitulé *L'Aryen et l'Anthroposociologie*. Bruxelles, 1906.

nation belge. M. Picard semble d'ailleurs un adepte décidé du Dr. Gustave Lebon. Ayant étudié spécialement la philosophie juridique, il a été frappé du caractère changeant et relatif de la notion de droit :

« Les académiciens qui veulent fixer la langue sont aussi fous que les juristes scolastiques qui veulent fixer le droit. Il y a autant de systèmes juridiques qu'il y a de nations et de peuples. Le droit est l'expression de la volonté d'un peuple et d'une nation. Les grandes individualités ne sont que des cheminées d'évacuation de la mentalité collective (1). » M. Picard professe un mépris non déguisé pour le rôle néfaste des grands théoriciens du droit, parce qu'ils se sont souvent éloignés des réalités juridiques et ont exagéré l'influence de l'abstraction. La vie ne se soumet pas à la logique. La pratique dépasse le théorique. Il n'y a qu'une chose fixe et constante, c'est la personnalité individuelle ou ethnique telle qu'elle est donnée par la nature. Aussi, M. Picard accorde-t-il beaucoup d'importance au facteur « race » dans la constitution du droit comme dans celle de la langue ou des institutions politiques et religieuses.

Il est inutile de revenir sur ces sophismes que nous avons dénoncés si souvent déjà au cours de ce travail. M. Picard ne fait que professer la relativité à outrance, visible chez Gobineau, Nietzsche, etc.; et, d'autre part, attribue aux groupements collectifs les caractères matériels des individus concrets.

Les grandes controverses soulevées par l'anthroposociologie n'ont guère intéressé que quelques écrivains tels que L. Vanderkindere, le Dr Houzé, le Père Van den Gheyn, M. Hocepied (2).

---

(1) Ed. Picard, *Le Droit pur*. Paris, 1908.

(2) Pour le Dr Houzé, voir ci-dessus. Le P. Van den Gheyn s'occupa de l'origine des Aryens au congrès des catholiques de 1888. A. Hocepied est auteur de deux brochures : *L'Anthroposociologie* (Ann. de la Soc. belge de Sociologie 1903) ; *L'Anthroposociologie est-elle de la pseudo-science* ? Bruxelles, 1907 ; L. Vanderkindere, *De la Race et de sa part*

Disons à l'honneur du Dr Houzé qu'il a combattu vigoureusement les thèses risquées de l'anthroposociologie et qu'il a réparé ainsi l'effet plutôt malheureux de son article sur les élections communales de 1884.

La thèse de Léon Vanderkindere ne manque pas d'intérêt. Cependant, quoiqu'il ne le cite guère, il paraît bien connaître Gobineau, dont il adopte beaucoup d'opinions (polygénisme, méfiance à l'égard de l'influence des milieux, opposition des Sémites et des Aryens, admiration pour tout ce qui est germanique et particulièrement anglo-saxon, relativisme et mépris de la logique latine, attaques contre le préjugé égalitaire, etc.) (1).

Nous ne voudrions pas terminer cette trop rapide esquisse des doctrines nationales en Belgique (2), sans dire un mot de Godefroid Kurth, qui introduisit en histoire certains préjugés antifrançais du parti catholique à l'époque où il présidait aux destinées du pays. L'ouvrage principal de Kurth : *Les Origines de la Civilisation moderne*, a certainement été surfait pour des raisons politiques.

M. Kurth y fustige l'empire romain et y exalte les vertus germaniques, suivant les poncifs convenus, avec un enthousiasme dithyrambique. Voici un échantillon de sa manière : « Plus d'un Romain dut éprouver un singulier sentiment de bien-être lorsqu'au sortir de la fournaise ardente du monde civilisé, il respirait pour la première fois les bouffées d'air frais et pur que lui envoyaient les forêts de Germanie. Là le malheureux paysan cessait d'être

---

d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples. Bruxelles, 1868.

(1) Cf. VANDERKINDERE, *op. cit.*, pp. 9-10, 17, 23-25, 65 et 146. L'auteur s'est également inspiré de Lazarus et Steinthal, Hegel et la philosophie allemande.

(2) Signalons parmi les adversaires belges de la doctrine, M. HENRI PIRENNE, qui l'a dénoncée avec vigueur dans une lecture à l'Académie Royale (*Le Pangermanisme et la Belgique.* Bruxelles, 1919), et un discours prononcé à l'ouverture des cours à l'Université de Gand en 1921 : *Ce que nous devons désapprendre de l'Allemagne.* (Gand 1922.)

poursuivi par l'implacable publicain, et le décurion aux abois trouvait le seul asile qui le protégeât contre la rapacité du fisc. Là, le riche patricien n'avait plus à trembler devant l'œil soupçonneux du maître ou devant la langue empoisonnée du délateur, et le regard de l'honnête homme n'était plus continuellement souillé par le spectacle des mœurs infâmes de ses concitoyens. Une fois le Rhin franchi, on eût dit qu'un coup de baguette magique faisait disparaître en un clin d'œil toute la fantasmagorie de la civilisation, pour replacer l'homme en face de la nature, seul avec sa faiblesse et sa pauvreté, mais aussi avec sa liberté et son esprit d'initiative. On ne savait là ce que c'était qu'un citoyen ou un magistrat : mais tout le monde y avait pleinement conscience de sa qualité d'homme et de guerrier. Redoutable seulement pour les lâches, mais secourable et tutélaire pour les braves, l'immense forêt étendait ses verts ombrages sur des hommes énergiques et aventureux qui vivaient dans ses flancs et couraient dans ses sentiers, pêle-mêle avec les animaux qu'ils combattaient. C'était là la vie de nature, *la vie la plus rapprochée de cet état idéal dans lequel la philosophie païenne se figurait l'humanité primitive* » (1):

***

Mr Luke Owen Pike (2) raillait avec humour, il y a une cinquantaine d'années, la croyance à la supériorité des Anglo-Saxons, que Green, Freeman, Kingsley, Stubbs et Carlyle avaient mise à la mode au milieu du XIX[e] siècle : « Il y a probablement peu d'Anglais dans l'élite actuelle qui n'aient appris dans leur enfance que la nation

(1) G. Kurth, *Les Origines de la Civilisation moderne*, éd. de 1898, t. I, p. 48. Nous devrions encore citer F. Laurent, qui a émis des idées du même genre dans ses *Études sur l'Histoire de l'Humanité*. (Voir 2[e] éd., Paris, 1879, vol. III, pp. 20-21.)

(2) Luke Owen Pike, *The English and their Origins*, 1866, pp. 15-16. Cf. J.-M. Robertson, *The Germans*. London, 1916, pp. 19-20.

anglaise est une nation du plus pur sang teutonique; que sa constitution politique, ses coutumes sociales, sa prospérité intérieure, les succès de ses armées et le nombre de ses colonies ont découlé nécessairement de l'arrivée, sur trois vaisseaux, de certains guerriers germaniques sous le commandement de Hengist et Horsa. Hengist et Horsa font partie intégrante de l'éducation d'un enfant; de même que Rowena, Vortigern, l'Heptarchie, et d'autres belles anecdotes qui ont trouvé leur chemin sous le déguisement des faits, dans les histoires respectables. La presse accepte généralement que l'Anglais du grand public ne pousse pas la critique historique au delà du point qu'atteignit son enfance; et un professeur d'histoire de Cambridge (Kingsley) ne se fait aucun scrupule d'enfler les mérites de notre « race teutonique ». Lorsqu'une nouvelle invention est opérée par une recherche diligente de faits établis, par une généralisation prudente ou brillante et par une série ingénieuse d'expériences, l'intellect teutonique reçoit sa part de louanges; lorsqu'une guerre est terminée à notre avantage, c'est l'énergie et la ténacité teutoniques qui accomplissent le prodige; lorsqu'un traité de commerce est ratifié entre l'Angleterre et quelque pouvoir asiatique, c'est l'esprit d'entreprise commerciale de la race teutonique qui triomphe de chaque obstacle. Quand l'Allemagne est en détresse, on nous rappelle irrévocablement que les Germains sont nos frères; quand elle agit mal, nous devons la juger avec condescendance, parce que nous avons beaucoup de traits communs avec elle et que nous avons péché auparavant comme elle. »

Ce texte, mieux que tout commentaire, démontre les ravages qu'avait faits, dans la seconde moitié du siècle, la doctrine des races en Angleterre.

Nous avons signalé plus haut le triomphe du libéralisme économique qui, de 1840 à 1874, semblait devoir provoquer la dislocation de l'empire britannique.

En 1835, R. Cobden s'efforce de prouver l'inutilité des colonies (1). Il se déclare disciple d'Adam Smith. Il aurait pu invoquer aussi l'autorité de Bentham, de Sinclair et des philosophes français précurseurs de la doctrine libérale (2).

On voyait les frontières effacées et le commerce devenir international. Les pensées et les sentiments eux aussi s'éparpillaient sur la surface du monde, sillonné par les mêmes voies ferrées, ébranlé par les secousses des mêmes machines, exploité par les mêmes intérêts. La formule : laissez faire, laissez passer n'avait pas de plus ardents défenseurs que les industriels de Manchester. Au point de vue intellectuel, les théories du progrès indéfini, de la dispersion des lumières, du culte de la raison étaient acceptées et défendues par les Stuart Mill, les Buckle, les Spencer.

Mais, dans le dernier quart du XIX[e] siècle, l'industrie et le commerce anglais traversent une crise douloureuse qui rappelle l'attention sur les rêves de concentration impériale.

Les pionniers de l'impérialisme naissant, lorsqu'ils parlent de débouchés qu'ouvrirait à l'activité économique de l'Angleterre l'unification du monde anglo-saxon, trouvent des auditoires plus curieux et des adhérents plus enthousiastes. En 1884, W.-E. Forster prend l'initiative de fonder la Ligue pour la Fédération impériale. En 1887, se réunit à Londres la première conférence des gouvernements coloniaux.

Les appels enflammés de Carlyle et de Ruskin sont de nouveau entendus. On fait la guerre à la raison étroitement bourgeoise et mesquine des sectateurs de la « Philosophie » de l'*Aufklaerung*. On exalte à nouveau

(1) R. Cobden, *Political Writings*, éd. 1878, p. 14.

(2) J. Bardoux, *Esquisse d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine*. Paris, 1906, I, p. 420.

les sentiments religieux, la vie intime de la race anglo-saxonne. On relève l'étendard du nationalisme et l'on raille les idées humanitaires et pacifiques du libéralisme radical. On exige la constitution d'une puissante flotte de guerre pour assurer la maîtrise de la mer, qui unit entre elles des colonies si diverses.

Les ouvrages du capitaine Mahan sont lus et commentés. Une politique d'expansion croissante et d'armements progressifs est imposée au gouvernement.

Et la doctrine systématique que cet impérialisme réclame se découvre dans la biologie — tout à fait comme en Allemagne.

Dans cette réaction contre le classicisme et le rationalisme, dit avec raison M. J. Bardoux (1), dans cette lutte qui dure un siècle, les sciences biologiques ont une place toute marquée à côté du mouvement méthodiste de la Renaissance catholique et de la littérature romantique. Ce courant religieux, ce courant littéraire, ce courant scientifique, avec tout l'élan de leurs forces distinctes, ont battu en brèche la même muraille. A des degrés différents un Wesley et un Newman, un Carlyle et un Ruskin, un Darwin et un Huxley ont bataillé contre les abstractions rationalistes classiques ou mathématiques et réclamé une place pour les faits concrets, élans de leurs sensibilités religieuses, visions de leurs imaginations créatrices, résultats de leurs observations expérimentales. Les découvertes des sciences naturelles séduisent les pensées anglaises, dans leur amour pour les réalités vivantes, dans leur horreur pour les créations artificielles du raisonnement humain....

En un milieu pareil, la doctrine des races allait se développer comme un microbe se multiplie dans un bouillon de culture favorable. Le principe commun de toutes ces aspirations était le principe même du

(1) J. Bardoux, *op. cit.*, I, p. 441.

romantisme et de la diversité. La loi de la vie est le mouvement. Ce groupement d'êtres vivants qu'est une société participe à la mobilité des choses. Les masses d'hommes marchent en avant vers l'accomplissement de leurs destinées, comme le font les individus entraînés par des courants de sentiments, automatiquement guidés par des forces ancestrales qui ont leur origine dans les âges obscurs de l'animalité primitive. Telle était la formule même de l'évolution fataliste, conditionnée par l'hérédité et actionnée par des énergies inconscientes, la plupart du temps ignorées par l'individu ou le peuple qui les subit (1).

C'est sous l'influence de cette croyance mystique que J.-R. Seeley écrivit en 1884 son livre célèbre : *The Expansion of England*, le véritable manuel de l'impérialiste anglais.

Seeley pense que le fait qui domine et éclaire toute l'histoire anglaise, c'est une expansion sans précédente. Cette expansion explique les longues guerres entre la France et l'Angleterre de Louis XIV à Napoléon Ier. Si intense est le courant de la destinée qui porte les Anglais à l'occupation du Nouveau-Monde, qu'après avoir créé un empire et l'avoir perdu, ils en ont édifié un second presque en dépit d'eux-mêmes.

L'expansion de l'Angleterre, telle est la formule qui lie son passé à son avenir et qui explique ce qui va suivre immédiatement. On n'a pas autant de pouvoir sur la marche des événements qu'on le pense. « Le cours du temps et celui de la vie qui tresse des liens si puissants, limite notre liberté, plus que nous ne le pensons, et même sans que nous en ayons conscience ». Cette force qui conduit les industriels et les commerçants malgré eux vers des buts ignorés d'eux-mêmes, qui impose aux hommes d'État des ambitions spéciales, est dictée par les caractères économiques d'un îlot encombré et par les tendances

(1) Bardoux, *op. cit.*, I, p. 446.

séculaires du tempérament national. « A mesure que le temps s'écoule, dit Seeley, il nous semble plus clairement démontré que nous sommes dans les mains d'une Providence dont la sagesse dépasse l'habileté des hommes d'État » (1). Ce Dieu qui révèle l'histoire a imposé au peuple anglais ce besoin d'annexion et, partant, légitimé ses conquêtes.

Seeley paraît transformer ainsi une notion biologique d'évolution fataliste en une forme religieuse. Il cherche à introduire dans l'histoire la philosophie de la nature. *Nous devons aussitôt faire remarquer qu'il n'y a guère de différence entre cette conception et celle des pangermanistes allemands.*

Car pour que les actes des collectivités puissent être déterminés d'une manière aussi certaine et soumis aux mêmes lois que les phénomènes de la nature, il faut que les peuples aient une unité réelle, concrète, semblable à celle des individus.

« Les notions de race et de concurrence, conclut J. Bardoux, sont inséparables de celle d'évolution; elles apportent à l'expansion impériale la force d'idées populaires, la justification de conclusions acceptées » (2).

Voici donc renouvelé le sophisme dont nous avons signalé les ravages tant de fois au cours de ce travail : l'assimilation concrète d'une société à une personne déterminée.

Spencer Wilkinson (3) dira par exemple que les limites d'une nation sont fixées par les mêmes lois qui règlent la pierre qui tombe et la plante qui grandit; ses impulsions ont leurs racines dans le passé comme les arbres

---

(1) J.-R. Seeley, *The Expansion of England*, trad. Rambaud, 1896, p. 365.

(2) Seeley, trad. Rambaud, p. 75 ; Bardoux, *op. cit.*, p. 470. Sur le darwinisme latent en Angleterre, cf. J.-A. Hobson, *Imperialism*, 1901, p. 163.

(3) Spencer Wilkinson, *The great alternative*. Londres, 1902.

d'aujourd'hui dans la poussière d'une génération disparue. « Comme un autre organisme, la nation doit s'adapter à son milieu. Elle doit poursuivre ses fins par des moyens appropriés au monde qui l'entoure. » De même que l'inégalité régit les rapports entre individus, ainsi régit-elle les relations entre peuples. La supériorité intellectuelle et morale de certains d'entre eux leur confère le droit d'imposer aux autres leur autorité. Aucune éducation ne peut donner à l'Hindou ou au Parsi les qualités morales qui appartiennent en propre aux Anglais. Un tempérament ne se donne pas dans des leçons enseignées du haut d'une chaire. L'Anglais a le devoir d'occuper l'Égypte, de consolider son empire dans les Indes. Il obéit à la mission religieuse dont il est chargé.

Le grand *Empire Builder*, Cecil Rhodes (1), le fondateur de la puissance britannique en Afrique australe, professe des théories aussi bizarres et aussi mystiques. Il s'est persuadé qu'il devait marcher au même but que Dieu et par les mêmes voies. La race blanche est l'instrument évident de Dieu dans le monde, car la race noire est inférieure par nature, la race jaune ne manifeste guère de dispositions pour le progrès. Dans la race blanche, la variété la plus cultivée est la race anglo-saxonne. Ses étonnants succès indiquent nettement qu'elle est choisie par la Providence qui approuve toutes ses actions, même celles qui paraissent les plus choquantes au bon sens bourgeois (le raid Jameson, par exemple).

Toutes les entreprises anglaises sont donc justifiées parce qu'elles émanent d'un tempérament racial de grande valeur, créé par la nature elle-même.

Rhodes voulait organiser une milice de multi-millionnaires analogue à la Compagnie de Jésus, afin d'assurer à la race anglo-saxonne le contrôle économique

(1) Cf. E. Seillière, *Introduction à la Philosophie de l'Impérialisme.* Paris, 1911, pp. 62-71.

du monde et surtout des pays non civilisés. Il rêva pour l'exécution de son plan, la coopération de l'Allemagne et des État-Unis, et se mit à nager dans les eaux du pangermanisme.

Rhodes semble avoir lu et goûté Gobineau, car les grandes lignes de leur système sont identiques. Gobineau croyait aussi à l'infériorité innée de la race noire et aux défauts utilitaristes de la race jaune. Et, parmi les blancs, il accordait la primauté aux Germains, en l'occurrence aux Anglo-Saxons.

Sir Charles Dilke (1), auteur de *Problems of Greater England* (publié la première fois en 1868 et réédité en 1890), affirme explicitement que l'Empire est un grand tout, un organisme qui doit avoir de l'espace pour se développer et se répandre.

Karl Pearson insère dans les théories de concentration impériale le darwinisme le plus outrancier. La lutte pour la vie demeure aussi salutaire pour les personnes nationales que pour les êtres vivants. La sélection naturelle, le choix des plus aptes physiquement et moralement peut assurer l'élimination des éléments mauvais. L'expansion impériale étant une des formes de la lutte pour la vie, conditionne l'évolution du progrès. La lutte des races contre les races assure la survivance du peuple le plus apte physiquement et intellectuellement (2). Cette bataille éliminatrice revêt deux formes distinctes. Les nations faisant partie de la civilisation occidentale combattent entre elles pour assurer la prédominance de leurs industries, de leurs sciences et de leurs arts. Les nations européennes recherchent dans le monde les richesses inexploitées et asservissent les races les plus faibles, parfois même les exterminent. Pearson demande que l'on compare la contribution négative de

---

(1) Cf. G. Mondaini, *Storia coloniale della epoca contemporanea*. Firenze, 1916, p. 741.

(2) Karl Pearson, *National Life*, 1900, pp. 18-19.

l'homme rouge au travail et à la pensée du monde, à l'activité prodigieuse des Anglo-Saxons qui peuplent l'Amérique, et que l'on juge ensuite si la disparition des Indiens est un crime envers la civilisation.

Des théories aussi inhumaines ont marqué de leur empreinte les faits et gestes des impérialistes anglais à la fin du siècle dernier.

Les expéditions coloniales, les conquêtes permanentes ont exercé sur l'opinion publique une action débilitante et néfaste. Le mauvais traitement des indigènes, leur exploitation sans mesure, l'emploi contre eux de moyens de destruction inusités, ont été non seulement tolérés, mais approuvés. L'historien Gooch rappelle que Cecil Rhodes vota, au Parlement du Cap, en faveur du projet de loi sur le fouet, qui donne au maître le droit de battre les indigènes après en avoir référé au magistrat; que Sir Arthur Harding raillait la « faction anti-esclavagiste » de Zanzibar, que pour les héros de Rudyard Kipling, la destruction des indigènes est à la fois l'occupation et la distraction de leur vie (1).

Et qu'est-ce, au fond, que ce trop vanté *Livre de la Jungle*, sinon l'apologie de la force brutale, et l'exaltation de la nouvelle loi de l'instinct : malheur aux faibles?

N'oublions pas non plus que le darwinisme a pris naissance en Angleterre.

Sans doute, on l'a maintes fois répété, Charles Darwin ne songeait nullement aux transformations que l'on a fait subir à sa célèbre thèse de l'évolution. Il n'en avait pas moins posé les fondements de l'édifice futur en insistant plus que de raison sur l'importance de la sélection naturelle.

Qu'il y ait dans le monde organique évolution et mouvement, c'est ce que personne ne conteste. Lamarck l'avait déjà remarqué longtemps avant l'*Origine des*

(1) Cf. Bardoux, *op. cit.*, I, p. 477.

Espèces. Seulement, tandis que Lamarck insistait surtout pour l'expliquer sur les changements de milieux, Darwin, obéissant à l'attraction générale qu'exerçait le romantisme sur les esprits, l'attribuait à une sorte d'énergie naturelle, mystérieuse qui informait les espèces et se réalisait par le moyen de la survivance des individus les plus aptes. Darwin procédait donc tout à fait comme les inventeurs de « génies nationaux » qui expliquent la formation d'un peuple par une puissance biologique inconsciente qui se réalise en dépit du milieu physique et même contre lui. La formule darwiniste n'est donc rien d'autre qu'une formule romantique sans consistance aucune. Aussi, à l'heure actuelle, le darwinisme, même raccommodé par Weissmann, n'est-il plus en odeur de sainteté. Ceux qui ont assisté, dit M. George Bohn, au jubilé de Darwin, en 1909, ont eu l'impression que les célébrités biologiques du monde entier s'étaient réunies à Cambridge pour faire de belles funérailles au darwinisme; les discours ressemblaient assez à ceux qu'on prononce sur une tombe (1).

La plupart des biologistes se retournent maintenant vers le néo-lamarckisme. M. Bohn va même beaucoup plus loin.

« Les systèmes de Lamarck et de Darwin, écrit-il, n'ont d'ailleurs plus qu'un intérêt historique; une théorie de l'évolution doit nécessairement avoir une base physico-chimique; or, la chimie physique était à peine soupçonnée du temps de Darwin. A discuter Lamarck et Darwin, on perd son temps » (2).

M. Bohn n'est pas plus tendre pour l'« hérédité ».

Il pense que l'étude de la transmission des caractères doit faire place, pour un certain temps, à l'étude du déterminisme des caractères, du déterminisme des formes

(1) G. Bohn, *Le mouvement biologique en Europe*. Paris, 1921, p. 62.
(2) Id., *op. cit.*, p. 87.

en particulier. L'hérédité doit céder le rang qu'on lui a assigné à la morphogénèse.

La littérature de guerre s'est d'ailleurs chargée elle-même de l'exécution en bonne et due forme du darwinisme, dont le *leitmotiv* fut la sélection naturelle.

H. de Varigny a exposé que la sélection naturelle était et demeurait une simple hypothèse (1), que la guerre entre individus de même espèce n'existait point, qu'il n'y avait même pas de concurrence entre espèces, mais qu'un équilibre tendait à se former entre les diverses espèces animales dans tout milieu naturel et que la disparition de certaines espèces est due à des modifications des conditions physiques.

M. Gaston Bonnier (2) déclare que, dans l'hypothèse d'une *struggle for life*, l'espèce la plus faible n'est pas toujours vaincue, bien au contraire, parce qu'elle possède des moyens de défense que ne possède pas l'espèce qui attaque et fréquemment parce qu'elle se reproduit plus vite et en un nombre bien plus élevé d'exemplaires que l'espèce la plus forte. On ne trouve nulle part de guerre entre les individus d'une même espèce, sauf chez les abeilles et les hommes.

MM. Jules Sageret, Edmond Perrier (3), développent des arguments semblables. Nous sommes, en ce qui nous concerne, intimement convaincu qu'une recherche des origines de la doctrine darwinienne conduirait à des conclusions analogues à celles qu'offre l'étude historique de la théorie des races, à savoir que Darwin n'expose pas, en la

---

(1) H. de Varigny, *La guerre est-elle justifiée par le darwinisme* ? (Rev. hebdomadaire, 13 janv. 1917, pp. 207-208.)

(2) G. Bonnier, *La Guerre chez les Abeilles*, (Rev. hebdomadaire, 19 août 1916, pp. 281 et suiv.)

(3) Jules Sageret s'étend longuement sur ce sujet dans sa *Philosophie de la Guerre et de la Paix*. Paris, 1919 ; Ed. Perrier, *La décadence et la fin prétendue des races* (Rev. hebdomadaire, 4 nov. 1916, pp. 24 et suiv.) ; Idem, *L'œuvre des savants français* (Rev. hebdomadaire, 28 juillet 1917, pp. 448-449.)

formulant, des résultats d'observations personnelles, mais des opinions subjectives, en rapport avec l'esprit du temps qui, en tout domaine, sacrifiait à la diversité.

C'est ce qu'a fort bien vu Benjamin Kidd (1), en soutenant que l'événement de beaucoup le plus important dans l'histoire de l'Occident moderne, est la publication, en 1859, de l'*Origine des Espèces*.

Sir William Huggins disait, en 1905, à la Société Royale de Londres, que l'apparition de cet ouvrage avait changé en un seul jour les opinions de l'humanité. Une clef de voûte s'était effondrée, avec une voûte de croyances connexes qui, pendant des siècles, avait fait partie de l'héritage permanent de la civilisation occidentale (2). L'idée émise par Darwin semblait présenter tout l'ordre du progrès dans le monde comme le résultat d'un processus purement mécanique et matérialiste reposant sur la force. En un demi-siècle, l'*Origine des Espèces* était devenue la Bible de la doctrine de la toute-puissance de la force.

En Angleterre, aux États-Unis, aussi bien que sur le continent, on introduisit aussitôt cette idée fondamentale dans l'économie politique, dans la sociologie, dans la politique extérieure, dans le droit, dans la morale, dans les sciences militaires, dans la philosophie de l'histoire.

Et Benjamin Kidd n'hésite pas à dire que le darwinisme n'expose nullement les résultats des observations biologiques mais qu'il est « *la science des causes qui ont rendu suprêmes et tout-puissants dans le monde ceux qui sont efficients dans la lutte pour leurs propres intérêts* ».

Kidd montre les ravages du darwinisme en Allemagne, où il a donné naissance aux systèmes fantaisistes de Nietzsche, de Haeckel, des militaristes comme Bernhardi.

---

(1) B. Kidd, *La Science de Puissance*, trad. de Varigny. Paris, 1919.
(2) Id., *op. cit.*, p. 55.

En Angleterre, il indique ses affinités avec celui de Spencer.

Le trait caractéristique de l'organisme social de la société humaine, tel que le décrivait Spencer, consiste en l'absence de toute subordination des intérêts des individus vis-à-vis de l'intérêt du tout. Spencer ne diffère qu'en apparence de Nietzsche et de Haeckel. Avec son individu défiant, au nom de ses droits, le lien de tout l'organisme social, il exprimait la même doctrine darwinienne de l'animal primitif que Haeckel et Bernhardi cherchaient à incorporer dans la politique de l'Allemagne militaire (1).

« Le devoir chrétien du sacrifice à l'égard de quelque chose de plus élevé n'existe pas pour l'individu, dit-il, car il n'y a rien au-dessus de l'individu dans l'histoire du monde. »

Les doctrines darwiniennes furent propagées en Angleterre par Huxley, Tyndall, Grant Allen et d'autres. Signalons en passant que Huxley affirmait sa croyance ferme dans la vertu du sang (*a firm belief in blood*) (2) et que Grant Allen traite l'histoire anglaise en fonction du « caractère anglo-saxon » résultant des qualités de cette race supérieure (3).

Un des derniers et plus grands des contemporains de Darwin en Grande-Bretagne fut son parent Francis Galton, un des fondateurs de la nouvelle science qu'on appelle *Eugénique*. Il n'y a rien, dit Kidd, dans l'ancienne littérature du monde qui ressemble entièrement au projet que présente Galton pour l'application des règles de l'efficience darwinienne à l'humanité.

A sa manière spéciale, il dépassait en hardiesse même la conception développée en Allemagne par Clausewitz, Treitschke, Sybel, Von der Goltz, Bernhardi et leur

(1) Kidd, *op. cit.*, pp. 78-79.

(2) J.-M. Robertson, *The Germans*, p. 110.

(3) Grant Allen, *Anglo-Saxon Britain*, 1884, p. 229.

groupe. Sa méthode formait au point de vue de l'individualisme anglais, la contre-partie de celle que cherchaient les procédés de l'état militaire prussien.

Car Galton ne visait à rien moins qu'à l'*élevage scientifique, sur une échelle universelle, du surhomme nietzschéen*. Il voulait « s'occuper de toutes les influences qui perfectionnent les qualités mêmes de la race et de les développer à leur maximum d'avantage ». Les meilleures qualités à propager devaient comprendre celles du genre de la santé, l'énergie, l'aptitude, en particulier les aptitudes procurant la suprématie dans la lutte pour le succès dans les diverses professions et occupations.

« C'était, remarque Kidd (1), sous la forme la plus pure, la science darwinienne de la sélection de l'individu efficient dans la lutte pour ses propres intérêts. Galton, en effet, ne tenait aucun compte de la morale, car ses « standards » impliquent trop de difficultés insurmontables. »

Galton s'est prononcé pour l'inégalité essentielle des races humaines. Il n'hésitait pas à proclamer qu'il y avait moins de différence entre les Damaras du Sud-Africain et certaines espèces canines qu'entre ces mêmes Damaras et les races européennes (2). Voilà l'aboutissement de « l'eugénique » qui, fondée par Galton, devait rencontrer une telle considération en Angleterre et aux Etats-Unis que Lapouge en fait une des caractéristiques de la doctrine des races en pays anglo-saxons.

Galton créa à l'Université de Londres une chaire d'eugénique qui fut confiée à Karl Pearson, dont nous avons déjà rencontré les théories impérialistes. M. William Bateson (3) fit, en 1912, à l'Université d'Oxford, la conférence traditionnelle Herbert Spencer, sous le titre de

---

(1) B. Kidd, *op. cit.*, pp. 89 et suiv.

(2) F. Galton, *Narrative of an Explorer in tropical South Africa.* Cf. Kidd, *op. cit.*, pp. 89-90.

(3) Son principal ouvrage sur les théories mendéliennes (trad. allem. *Mendels Vererbungstheorie.* Leipzig, 1914).

Fait biologique et structure de la société. Il énonça trois propositions que Kidd résume brièvement comme suit :

1° La civilisation n'est pas fondée sur l'altruisme. Le seul instinct qui soit assez universel pour fournir le motif de la civilisation est le désir d'accumuler des biens. (Bateson qui croit nous donner des conclusions tirées des sciences biologiques ne fait que répéter le postulat capital de Hobbes.)

2° Dans une civilisation constituée par des intérêts économiques, Bateson demande l'abandon final de l'idée d'égalité humaine et de la prétention, en politique, à l'égalité d'opportunités pour tous les hommes. Car ces conceptions sont fondées sur un mensonge au point de vue de la nature. (Même observation qu'au 1°. Bateson ne fait que copier Hobbes, Gobineau, Gumplowicz, etc.)

3° Le but de la réforme sociale doit être, non d'abolir les classes, mais d'arriver à ce que chaque individu entre autant que possible dans la classe qui lui convient et s'y tienne et d'habitude aussi ses enfants après lui. (M. Bateson veut donc nous ramener au système des castes hindoues. Son système continue à manquer de nouveauté. Car nous avons lu et relu tout cela dans Gobineau, Gumplowicz, Houston Chamberlain et consorts.)

Au moment où les peuples d'Europe s'étaient rués les uns sur les autres dans une lutte sauvage sans précédent, M. Bateson défendait encore son idéal du système des castes héréditaires et des méthodes gouvernementales propres à réaliser cette civilisation eugénique. La stipulation principale consistait à interdire le mariage à certaines classes de gens. Il disait donc à propos des faibles d'esprit : « Nous ne devons pas plus permettre l'union de pareille vermine sociale que nous ne devons permettre à des parasites de vivre sur notre propre corps ».

Le professeur Haycraft (1) fait bonne figure à côté

(1) HAYCRAFT, *Darwinism and Race Progress* ; cf. FINOT, *Le Préjugé des Races*, 1921, pp. 26-27.

de Galton, Pearson et Bateson. Pour lui, les différences entre hommes correspondent à celles entre les animaux. Par sélection on pourra produire des races humaines aussi dissemblables que le bouledogue et le vieux chien Sussex, le culbutant et le pigeon sauvage. Il ne faudrait donc reproduire l'humanité qu'en s'appuyant sur les meilleurs spécimens. Les maladies contagieuses, l'alcoolisme, auront raison des faibles et feront place aux produits aristocratiques de l'humanité.

***

Quelques anthropologues anglais ont suivi les traces de Tylor, le père de l'école sociologique anglaise qui admettait les influences de race.

Grant Allen (1) pensait que le caractère « anglo-saxon » avait imprimé à l'histoire de l'Angleterre une évolution invariable à la suite de laquelle les qualités psychologiques de ce tempérament avaient fini par vaincre les contaminations néfastes inoculées par les Celtes et les Normands.

Canon-Isaac Taylor, dans son livre *The Origin of the Aryans* (2), dit que toutes les populations actuelles de l'Europe sont descendues de quatre races qui l'occupèrent à l'époque néolithique : 1° les Scandinaves (grands, dolichocéphales, blonds, yeux bleus, peau claire); 2° les Ibères (petits, dolichocéphales, châtains, yeux bruns, peau foncée); 3° les Celtes (grands, brachycéphales, roux, yeux clairs, peau rugueuse); 4° les Ligures (petits, brachycéphales, yeux noirs, chevelure noire, peau très foncée). Jusqu'ici tout est bien : la classification de Taylor est peut-être sujette à caution, mais les anthropologues n'en sont pas à une classification près.

---

(1) Grant Allen, *Anglo-Saxon Britain*, pp. 229-230, et J. Oakesmith, *Race and Nationality*. London, 1919, pp. 4 et 27.

(2) Isaac Taylor, *The Origin of the Aryans*. London, 1897 ; cf. Oakesmith, *op. cit.*, p. 27.

Malheureusement, Taylor sort de son rôle de classificateur et fait la déclaration suivante : « L'énergie, l'individualisme, l'esprit d'aventure et l'amour du combat qui ont permis aux peuples teutoniques d'étendre leur empire sur le monde, proviennent de la race dolichocéphale, mais l'intellect et le génie de l'Europe, les grands écrivains et spécialement les hommes de science appartiennent plutôt à la race brachycéphale. La race germanique dolichocéphale est protestante; la race celto-slavique préfère le catholicisme romain et l'orthodoxie grecque. Dans la première, l'individualisme, la volonté, la domination de soi, l'indépendance sont fortement développés; la seconde se soumet volontiers à l'autorité et professe des opinions conservatrices ».

Les intéressantes idées de M. Arthur Keith méritent un examen plus approfondi. M. Keith les a exposées dans deux conférences prononcées l'une en 1916 au Royal Anthropological Institute, dont il est président, l'autre en 1919, à l'Université d'Oxford (*Twenty first Robert Boyle Lecture*) (1).

M. Keith s'est efforcé de scruter les affinités entre la race et la nationalité. Cette affinité se découvre, d'après lui, dans l'instinct tribal qui, par hérédité, se transforme en un lien plus étendu, mais tout aussi naturel, l'instinct national. L'origine de l'instinct tribal, c'est le milieu géographique qui isole les groupes les uns des autres et tend à leur donner des caractères physiques et intellectuels propres que l'hérédité transmet alors à leurs descendants. « L'esprit racial est avant tout l'esprit tribal mûri et consolidé. Mais dès que l'isolement cesse, que les groupes entrent en contact, que les villes se fondent, l'instinct

(1) A. Keith, *On certain factors concerned in the evolution of human race* (Journ. of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, vol. XLVI, 1916, pp. 10 et suiv.) ; Ibid., *Nationality and Race from an Anthropologist's Point of View.* Oxford, 1919.

tribal tend à passer à l'arrière-plan et à s'émousser au profit des œuvres de la civilisation cosmopolite. »

Reconnaissons d'abord un fond de vérité dans les idées de Keith. L'isolement géographique, le cantonnement d'un groupe dans des conditions physiques et climatériques constantes, tend évidemment à donner, aux individus qui la composent, une empreinte d'uniformité qui tranche fortement sur les caractères d'autres groupes. Cela est vrai des notes somatiques et physiologiques qui distinguent les races. Cela semble vrai également pour les qualités psychiques qui orientent dans un sens déterminé l'activité mentale de la collectivité.

Nous pensons aussi que le milieu géographique est un des agents les plus actifs de la diversité entre les hommes. Seulement M. Keith se trompe quand il croit que ces qualités mentales vont se transmettre par hérédité d'une façon aussi constante que les caractères somatiques.

Si cette thèse était exacte, la carte des langues, des religions et des sociétés politiques correspondrait exactement à la carte anthropologique à l'heure actuelle. Or, pareille correspondance n'existe pas, ce qui prouve d'abord que les réalités psychiques changent bien plus vite que les caractères somatiques; en outre, que les qualités mentales acquises ne s'héritent point. D'ailleurs, M. Keith lui-même sent la fragilité de sa thèse. Il n'ose nulle part dire carrément que la nationalité n'est que le développement héréditaire de la race, mais il se borne, avec prudence, à dire que l'esprit ou le sentiment national correspond à l'esprit ou au sentiment tribal et racial. Cette fois, nous approchons de la solution du problème.

L'esprit national — excessif bien entendu — n'est rien d'autre que la manifestation de ce sentiment inconscient qui unit entre eux, pour leur défense, les membres d'une même famille, d'un même clan ou d'une même tribu.

C'est une manifestation du *principe de la diversité*, que la nature apporte en chacun de nous, qui gît dans le

tréfonds le plus obscur de notre être et que notre intelligence doit contrôler sans cesse.

L'esprit de clan dérive en ligne droite du romantisme qui s'est pâmé, nous l'avons vu, devant les génies nationaux, les caractères psychologiques des peuples, les « races » germanique, celte, latine, etc. Notre observation est si juste que M. Keith reconnaît l'influence de cette « clannishness », de cette mentalité tribale, dans les luttes des partis politiques, les conflits de classe, l'esprit de clocher, et même les joutes sportives!

C'est, en effet, le même égoïsme, le même instinct de conservation personnelle, saupoudré d'une sympathie qui se limite aux êtres avec lesquels chacun de nous est en relation constante.

L'erreur commise par M. Keith a vicié toute son argumentation. Bien peu, pensons-nous, seront d'accord avec lui sur sa thèse essentielle, à savoir que les conditions de la vie moderne contredisent les sentiments tribaux que nous avons hérités de nos ancêtres. Jetant un regard sur l'immense étendue de l'empire britannique, Keith affirme qu'il faut maintenir entre les peuples les barrières par lesquelles la nature les divisa; éviter les mariages mixtes, laisser chaque groupe évoluer dans sa culture propre, pratiquer la colonisation « spontanée » et non la colonisation « forcée », etc.

Nous retrouvons dans Keith les préjugés habituels de ceux qu'hypnotisent les différences de race. Il loue les États-Unis d'avoir maintenu la barrière du sang entre les Anglo-Saxons et les Noirs et s'apitoie sur le sort des États sud-américains, entraînés dans la décadence par des mariages entre Espagnols et indigènes.

L'Université d'Oxford semble être un centre de « nationalisme racial ». En 1920, M. W.-Mc Dougall, traitant un sujet analogue à celui de M. Keith, défend

derechef la doctrine des prétendus caractères nationaux (1).

Il a voulu montrer l'aide précieuse que l'anthropologie apporte à l'histoire. A première vue, on croit que l'auteur va faire état des découvertes de la préhistoire ou expliquer comment les données de l'anthropologie peuvent faciliter l'histoire des migrations primitives. Il n'en est rien, cependant. Si Mc Dougall rejette les exagérations de Gobineau et Chamberlain, il désapprouve néanmoins ceux qui, comme Stuart Mill ou Buckle, ont refusé toute influence au facteur race. Stuart Mill et ses partisans prétendent à tort que l'éducation et le milieu social font peu à peu disparaître les particularités raciales. Mc Dougall s'insurge contre cette théorie. Les différences sont, sans doute, assez faibles chez les individus mais reparaissent dans les nations où la sélection naturelle met en vedette les caractères principaux de la race qui les forma. Les changements historiques qu'on invoque à tout propos ne sauraient modifier la structure intime et mystérieuse de la race qui finit toujours par l'emporter. On a beau faire. Il reste toujours entre les nations anglaise et française des différences mentales qu'aucun contact historique, qu'aucune interpénétration d'idées communes ne sauraient modifier.

Lorsque les grandes luttes coloniales ont commencé entre ces deux peuples, le Français avait plus d'atouts dans son jeu. La balance des forces semblait faire pencher la victoire de son côté. Cependant, c'est l'Anglais, tenace, patient et débrouillard, qui a fini par l'emporter. L'obstination germanique avait vaincu la légèreté celte.

Nous allons séance tenante donner à M. Mc Dougall l'explication simple du phénomène qui l'a si fort frappé : c'est que l'Angleterre, blottie dans son île, n'avait qu'une seule politique, nette et précise, que lui imposait son insularité : la politique maritime; tandis que la France avait, outre sa

(1) W. Mc Dougall, *Anthropology and History*. Oxford, 1920.

politique coloniale, une politique continentale qui diminuait ses ressources matérielles, militaires et financières. La France combattait sur deux fronts, l'Angleterre sur un seul, car les ennemis continentaux de la France, tout en faisant leurs propres affaires, faisaient en même temps celles de la Grande-Bretagne. Les succès incontestables de l'Angleterre contre l'Espagne, contre la France, et tout récemment contre l'Allemagne, requièrent tous la même explication.

La situation géographique des ennemis de l'Angleterre leur imposait toujours une double politique et un double front. C'est ce qui les a perdus. Inutile donc de recourir à des forces aussi vagues que mystérieuses, à des tempéraments nationaux ou à des caractères de races.

Les autres exemples donnés par M. Mc Dougall (impossibilité de civiliser les nègres d'Haïti, le bouddhisme, création du génie de l'Inde, etc.) ne sont pas plus probants. Le bouddhisme n'est pas une création du génie hindou, mais il a orienté dans une certaine direction l'activité religieuse et sociale des Hindous.

M. Mc Dougall a renouvelé ses thèses dans son récent livre, *The Group Mind* (Cambridge, 1921). Il paraît avoir emprunté beaucoup à l'*Esquisse psychologique des peuples européens*, d'Alfred Fouillée, ouvrage dont nous avons fait plus haut la critique. Il s'efforce de prouver qu'il y a entre les différentes branches de l'humanité des différences innées dont il est nécessaire de tenir compte pour fixer le cadre et le devenir de la vie nationale. Ces différences résisteraient malgré tout à l'influence niveleuse du milieu social et assureraient ainsi à l'anthropologie une place prépondérante parmi les sciences de l'évolution historique de l'humanité. Il marque la surprise d'avoir vu Benjamin Kidd renoncer aux thèses naturalistes dans son dernier livre *Science of Power* (1918) et soutient que les dispositions innées ont plus d'influence dans la vie des peuples que la tradition transmise par la culture sociale.

Tout compte fait, nous devons à la vérité scientifique de reconnaître que la doctrine des races a exercé en Angleterre des ravages considérables. Il y a eu, sans doute, des oppositions et des résistances. Nous venons de signaler celles de Stuart Mill et de Buckle; nous pouvons encore citer Babington, les anthropologues Keane, Haddon, Ripley, J.-M. Robertson, les promoteurs du premier congrès universel des races qui eut lieu à Londres en 1911; les historiens Ramsay Muir, Gooch, Sidney Herbert, Holland Rose, etc. (1). Mais le nombre des partisans paraît plus considérable que celui des opposants.

Cette explication anthropologique séduit facilement des caractères peu enclins aux subtilités psychologiques et désireux de trouver une explication qui satisfasse rapidement l'intelligence. Des mentalités de l'espèce pullulent en ce pays de gens pratiques qu'est l'Angleterre.

* * *

En Amérique, la doctrine des races a pris peu à peu les mêmes formes qu'en Angleterre. Elle se présente d'abord à nous sous le manteau de l'eugénique qui y a trouvé ses prophètes : Davenport, Wallace, Saleeby, Havlock Ellis, Castle, Goddard, Jordan, Conklin; ses revues (*Eugenics Review*), ses bulletins officiels (*Bulletin of the Eugenics Record Office*) et ses programmes dont le leitmotiv est toujours le même : « *extirpation of the unfit* » (2).

Davenport propose, par exemple, d'isoler les faibles

(1) Cf. notamment Babington, *Fallacies of Race Theories*. London, 1895; A.-H. Keane, *The Man, past and present* (éd. nouvelle par Haddon. London, 1920); Ripley, *The Races of Europe*. London, 1899; G. Spiller, *The Universal Congress of Races*. London, 1911; Ramsay Muir, *Nationalism and Internationalism*. Oxford, 1917; Gooch, *Nationalism*. London, 1920; Sidney Herbert, *Nationalism*. London, 1919; Holland Rose, *Nationality in History*. London, 1916.

(2) Cf. A. J. Todd, *Theories of social Progress*. New-York, 1918, pp. 257 et suiv.

d'esprit, les épileptiques, les insensés, les criminels héréditaires et les prostituées pendant la période où la reproduction est possible et l'éducation du peuple « normal » par l'enseignement des accouplements bons ou nuisibles.

M. A.-J. Todd (1) remarque avec raison que le programme des eugénistes touche aux doctrines prêchées par Malthus et ses successeurs, Place, Owen, Bentham, et les deux Stuart Mill, concernant la restriction des naissances dans les classes pauvres.

Suivant Stuart Mill, on ne doit espérer que peu de progrès dans la moralité publique tant que la production de nombreuses familles ne sera pas regardée avec les mêmes sentiments que l'ivrognerie et les autres excès physiques. Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, des efforts furent faits par Drysdale, Bradlaugh, Besant, pour exciter l'opinion anglo-saxonne à restreindre les naissances par des moyens abortifs.

Les membres de la « Breeders Association » ont publié dans l'*Eugenics Record Office* un progamme qui ne se propose rien de moins que l'extirpation des « variétés antisociales » du peuple américain (estimées à 10 p. c. de la population totale) par les moyens suivants : réclusion d'un certain nombre de personnes pendant toute leur vie ou pendant la période de reproduction; stérilisation forcée de certains individus et encouragement à des accouplements raisonnés.

Les eugénistes ont continué à sévir en Amérique pendant et après la guerre. Voici, par exemple, l'ouvrage de M. Seth-K. Humphrey, *The Racial prospect* (1), où nous retrouvons les principes bien connus du néo-darwinisme, la doctrine des caractères innés de la race transmissibles

(1) Todd, *Theories of social Progress*, p. 260.

(2) S.-K. Humphrey, *The racial Prospect. A Rewriting and Expansion of the Autor's book Mankind.* New-York, 1920.

par le *germplasma*, l'appel à la sélection naturelle en faveur de la *Survivance of the Best*, les plaintes contre la civilisation moderne qui accorde de plus en plus de place aux faibles et aux non-doués, la glorification des « races » qui maintiennent, par isolement, leurs qualités natives, les craintes au sujet de l'avenir de l'Amérique, considérée comme un « mixing-pot » où toutes les races se mêlent sans fusionner et donnent naissance à des abâtardis. L'auteur pense que l'Allemagne, malgré sa défaite, a les plus grandes chances de se relever et de l'emporter sur les peuples anglo-saxons, parce qu'elle attache grande importance aux qualités de race.

Il adjure les organismes politiques d'élever le « standard » de la race par l'emploi des procédés eugéniques dont l'un des plus efficaces serait « *fertilization without sensuality* », car, « *scientific methodes for the transferrence of the essence of life had been perfected* » (1).

Voici un manuel d'eugénique « appliquée » écrit par MM. Paul Popenoe et R. Johnston (2).

Les deux auteurs, ayant à choisir entre les deux facteurs indispensables de la formation du caractère, l'hérédité et l'environnement, donnent délibérément la préférence au premier : *It is his nature, not his nurture, that is mainly responsible for his character.*

Les deux auteurs tirent naturellement la conclusion que l'homme est beaucoup plus « né » (*born*) que « fait » (*made*) et que ses qualités innées l'emportent sur celles qu'il acquiert par l'éducation (3).

Rien ne montre mieux les affinités de cette bizarre eugénique avec l'axiome fondamental du protestantisme : *On naît ce que l'on est, on ne le devient pas.*

---

(1) S.-K. Humphrey, *The Racial Prospect*, p. 251.

(2) P. Poppenoe and R.-W. Johnston, *Applied Eugenics*, 1920.

(3) Cf. *The Nature*, 10 fév. 1921, pp. 752-753.

Le but des deux biologistes est d'élever le niveau de la race par la production de moins d'éléments avec des défauts physiques et mentaux, et de plus d'éléments doués de qualités physiques et intellectuelles. Les procédés conseillés sont la ségrégation, la stérilisation dans certains cas, le bannissement des indésirables.

Voici M. Madison Grant, l'auteur de *The passing of the great Races* (1), qui ne dissimule nullement son intention de combattre les théories démocratiques par le fallacieux dogme de l'inégalité des races.

« L'anthropologie moderne, écrit-il, a démontré que les lignes raciales sont non seulement indépendantes des groupements nationaux et linguistiques, mais qu'en maints cas, ces lignes de race les coupent à angle droit et correspondent intimement aux divisions de la structure sociale. La grande leçon de la science des races est l'immutabilité des prédispositions et des instincts psychiques. *Cette continuité de l'hérédité doit compter en présence des théories démocratiques et socialistes, parce qu'elle tend naturellement à réduire l'importance du milieu. Tous ceux qui sont engagés dans les mouvements sociaux et révolutionnaires supportent habituellement très mal les limitations imposées par l'hérédité* (2).

» La discussion de ces limitations offense surtout les avocats de l'altération, sous prétexte d'internationalisme, de toutes les distinctions existantes basées sur la nationalité, le langage, la race, la religion et la classe. »

Cette déclaration nous montre à suffisance quel esprit anime l'œuvre de M. Madison Grant. Celle-ci repose sur la confusion tant de fois réfutée de la race et de la nationalité. Elle ne fait que reproduire les postulats de Gobineau et Lebon, dont elle partage les antipathies démocratiques.

---

(1) Madison Grant, *The Passing of the great Race or the racial Basis of European History*, 2me éd. New-York, 1919.

(2) Id., *op. cit.*, p. xx.

Vacher de Lapouge a manifestement inspiré les chapitres où sont racontés les faits et gestes de la race nordique, « Homo Europæus », *the white man par excellence*.

Les Nordiques sont naturellement doués de toutes les vertus. Ils constituent une race de soldats, de marins, d'aventuriers et d'explorateurs, mais surtout d'organisateurs et d'aristocrates, contraste marqué avec le caractère essentiellement paysan et démocratique des Alpins. Les Nordiques sont dominateurs, individualistes, jaloux de leur liberté personnelle et ils sont d'habitude protestants (1).

D'autres truismes recommandent l'application des méthodes eugéniques pour élever le niveau physique de la race américaine.

L'ouvrage est préfacé par M. Henry Fairfield Osborn, directeur de l'American Museum of Natural History de New-York. Cette préface vaut à elle seule un long poème.

M. Osborn affirme que la race a joué un rôle beaucoup plus important que la nation et le langage dans la formation des destinées de l'homme, parce qu'elle implique l'hérédité et que l'hérédité implique toutes les caractéristiques morales, sociales et intellectuelles qui donnent naissance à la politique et au gouvernement. « Les enseignements de Galton et de Weismann nous ont obligés à reconnaître la force supérieure et la stabilité de l'hérédité, plus puissante et plus durable que l'influence du milieu. Taine et Spencer sont désormais déclassés. La tendance morale de l'interprétation de l'histoire par l'hérédité s'accorde parfaitement avec « l'esprit fidèle du mouvement eugénique moderne en relation avec le patriotisme » notamment pour les États-Unis, la conservation et la multiplication des meilleures forces spirituelles, morales, intellectuelles et physiques de l'hérédité. Ces forces « divines » (*sic*) sont plus ou moins

(1) Madison Grant, *op. cit.*, pp. 48, 167, 228 et *passim*.

sporadiquement distribuées dans toutes les races; les unes se trouvent dans les races les plus inférieures, les autres dans toute l'humanité, mais elles sont distribuées sur une échelle beaucoup plus large dans certaines races supérieures. La conservation de cette race qui nous a révélé le pur esprit américain est une œuvre d'orgueil ou de préjugé de race; c'est une œuvre d'amour pour la patrie; elle provient d'un sentiment basé plus sur la connaissance de l'histoire que sur un sentimentalisme engendré par l'ignorance. Le plus grand péril que court la république américaine, c'est celui de laisser éteindre dans le peuple ces traits héréditaires qui donnèrent naissance à sa vie politique, sociale et religieuse. »

Des déclarations semblables, tombant des lèvres d'un *dilettante* se comprennent plus ou moins, mais sortant de la bouche du Directeur de l'American Museum of Natural History, elles surprennent, pour ne pas dire davantage.

Tout cela nous montre qu'on édifie bien des universités des musées, des laboratoires à coups de dollars, mais que l'éducation de l'esprit ne se fait pas en un jour.

M. Osborn a présidé du 22 au 28 septembre 1921 un *Congrès international d'Eugénique* qui se propose d'indiquer des remèdes biologiques aux maux dont le monde souffre depuis la guerre. On y a étudié notamment la fécondité de différentes souches et familles et la question de contrôle légal et social de cette fécondité; les différences dans la mortalité de races eugéniquement supérieures et inférieures. La troisième section s'est occupée des différences raciales humaines, y compris les distinctions profondes entre les caractères raciaux et les associations artificielles créées par les frontières politiques et nationales On y a montré les prétendues limites du développement de certaines races et l'inaltérabilité à travers l'éducation et le milieu, des caractères fondamentaux de certaines souches. On y a mis en évidence les

éléments des différences raciales topiques dans la maladie et la psychologie.

Dans le programme du Congrès, l'objet de chaque section était expliqué par des ouvrages types parmi lesquels on relève les noms de Bateson, Popenoe et Jonhson, Mayers (*Rassenhygiene*), Kelsey (*Physical basis of society*), Seeck (*Geschichte des Untergangs der antiken Welt*), Galton, etc.

Les considérations qui précèdent nous obligent à constater que la doctrine des races sous sa forme eugénique a jeté de fortes racines en Amérique du Nord. L'explication de ce phénomène requiert plusieurs causes, dont la plus importante à nos yeux est particulière à l'Amérique : c'est le terrible préjugé des couleurs. Nous avons déjà vu que les anthropologues américains Gliddon et Morton (1), à l'époque de la guerre de Sécession, embrassèrent unanimement la cause des esclavagistes et s'efforcèrent de prouver que les nègres formaient une espèce distincte du restant de l'humanité, espèce destinée par sa nature même, à demeurer éternellement inférieure aux autres. La victoire des abolitionnistes ne trancha pas le conflit, tant s'en faut. Les blancs continuèrent à brimer les nègres, qui, de leur côté, ne cessaient de manifester leur exaspération vis-à-vis de procédés employés à leur égard. Le conflit s'est envenimé, au point de devenir « le plus grand problème de l'Amérique » (2).

Chose bizarre! Au fur et à mesure que les noirs conquéraient pied à pied leur liberté individuelle et politique, au fur et à mesure qu'augmentaient leur fortune et leur nombre, grandissaient le mépris et la haine du blanc pour les gens de couleur. On les parquait dans des quartiers

---

(1) Cf. sur lui, A. Hrdlicka, *Les Origines de l'Anthropologie américaine* (Rev. Anthropol.), 1921, pp. 1-2.

(2) R. W. Shufeldt, *America's greatest Problem.* Philadelphie, 1915, et le *Times* du 15 oct. 1919.

spéciaux des villes; on leur assignait des compartiments spéciaux dans les trains et les tramways; on leur défendait de fréquenter certains hôtels; on s'arrangeait pour saboter leur droit de vote; on refusait leur admission dans les Trade-Unions blanches. Bref, on leur faisait sentir de mille façons que le noir demeure par nature et par la volonté de Dieu l'esclave ou le serviteur du blanc. Et cela, dans un pays où dix pour cent de la population sont des nègres ou des mulâtres (1).

La guerre a renforcé cette animosité mutuelle, parce que les combattants nègres et les membres du *Labour Bataillon* ont été accueillis en France, où la barrière de couleur n'existait pas, avec une bienveillance dont ils ont conservé le souvenir.

Les 371e et 372e régiments d'infanterie américaine, composés d'hommes de couleur, furent cités à l'ordre du jour de l'armée française; le 370e régiment (noir) reçut pour sa conduite septante-cinq Croix de guerre (2). Or, à peine rentrés chez eux, les nègres retrouvent l'infranchissable barrière et le sentiment d'infériorité qui s'attache à la couleur de leur peau. Fiers de la discipline dont ils ont fait preuve au front, conscients des services qu'ils ont rendus, ils sont facilement accessibles aux discours de ceux qui leur montrent que les blancs les exploitent en temps de crise et ensuite, quand la guerre est passée, les relèguent dans une position d'infériorité humiliante.

Nous touchons ici à l'aspect le plus dangereux sous lequel se présente la théorie des races après la guerre.

---

(1) Cf. le *Correspondant* du 25 sept. 1920, p. 961 et le livre de R. T. Kerlin, *The Voice of the Negro*. New-York, 1920.

(2) Cf. le *Correspondant*, article cité, p. 977.

CHAPITRE XI.

La doctrine des races après la guerre.

Oswald Spengler et le nouveau pangermanisme. — Le Dr Bérillon. — G. Husson et l'occitanisme. — Le bolchevisme. — Le préjugé des couleurs aux Etats-Unis. — Le Dr Du Bois. — Marcus Garvey. — Kelly Miller. — La question de couleur en Afrique australe, aux Indes. — L'attitude du Japon devant les problèmes de races.

La doctrine avait été imaginée en Allemagne, afin de justifier les appétits de conquête impérialiste. Le pangermanisme vaincu, on pouvait croire qu'elle allait disparaître avec lui. C'était bien mal connaître l'esprit qui règne outre-Rhin. Sans doute, Houston Stewart Chamberlain est détrôné, mais les *Grundlagen* ont été rapidement remplacés par un nouvel ouvrage qui annonce un nouvel évangile. Il s'agit d'Oswald Spengler et de son volume, maintenant célèbre, intitulé *Der Untergang des Abendlandes*.

Aucun livre ne justifie mieux notre thèse fondamentale que la théorie des races ne doit rien à l'anthropologie et qu'elle doit sa naissance à des courants d'idées étrangers à cette science. En effet, le vocable « race » ne paraît pas dans ce mémoire de Spengler, et cependant les éléments fondamentaux de la théorie y sont aisément reconnaissables.

M. Edmond Vermeil (1), qui vient de faire la critique de ce livre ainsi que de la brochure de Spengler: *Prussianismus und Socialismus*, déclare que « Spengler, par sa conception

(1) E. Vermeil, *Un prophète du déclin de l'Occident · Oswald Spengler.* (Correspondant du 10 mai 1922, pp. 488 et suiv.)

fausse et étriquée de l'hellénisme, par le symbole qu'il choisit pour définir la civilisation occidentale, ou faustienne, aboutit en dernière analyse à *une exaltation de l'esprit germanique* aux dépens de l'antiquité, du christianisme latin et du monde anglo-saxon ». Au fond, toute la construction idéologique de Spengler se ramène à mettre en relief le contraste entre l'âme « apollinienne » et l'âme « faustienne ».

Nietzsche opposait Apollon et Dionysos. Son successeur oppose Faust (de Gœthe) à Apollon. « Apollinienne est la statue grecque représentant l'homme nu, faustien l'art de la fugue; apolliniens sont la mécanique statique, les cultes des dieux olympiens, les villes grecques politiquement isolées, la destinée d'Œdipe et le symbole du phallus; faustiens sont le dynamique de Galilée, la dogmatique catholique et protestante, les grandes dynasties, la politique des cabinets, la destinée de Lear et l'idée de la Madone depuis la Béatrice de Dante jusqu'à la fin du second Faust. Apollinienne est la peinture qui limite les corps par des lignes et des contours accusés, faustienne celle qui crée les espaces par le jeu des lumières et des ombres ». Spengler retrouve la différence dans les fresques de Polygnote et les tableaux à l'huile de Rembrandt. Il reproche à la culture grecque de manquer totalement d'évolution intérieure, de n'avoir pas le sens de l'histoire, de choisir le corps isolé accessible aux sens comme type idéal de la réalité étendue, d'ignorer la vie personnelle d'introspection, de méditation et de réflexion.

« Stéréométrie et analyse, masses réduites en esclavage et dynamos électriques, ataraxie des stoïciens et volonté de puissance, hexamètre et vers rimés, autant de symboles pour deux mondes foncièrement opposés. Entre ces deux mondes, jouant le rôle de médiatrice, l'âme magique de la culture arabe, s'éveillant à l'époque d'Auguste, dans le pays situé entre l'Euphrate et le Nil, avec son algèbre et

son alchimie, ses mosaïques et ses arabesques, ses califats et ses mosquées, ses rites sacrés et son Kismet. »

Or, si le lecteur veut bien se reporter à notre analyse des thèses de Gobineau ou de Houston Chamberlain, il constatera que les traits attribués par Spengler à la civilisation « faustienne » ou occidentale, correspondent à ceux dont l'imagination de ses prédécesseurs orne les Aryens ou les Germains.

Chamberlain surtout reproche vivement aux « Sémites » d'avoir matérialisé la culture aryenne, et d'avoir souillé par des mélanges ethniques les caractères fondamentaux de la culture aryenne, dédain de la logique, exaltation de la personnalité, culte de l'action et de la vie intérieure, mépris des formes extérieures de la réalité. Mais dans le système de Spengler les « Grecs » tout court ont pris la place des Sémites de Chamberlain ou des « noirs sémitisés » de Gobineau.

Ce n'est pas tout. Spengler s'efforce d'établir qu'il y a entre la mathématique et la culture un rapport étroit. Autant de cultures, autant de mathématiques diverses. Ces modes numériques (*Zahlenwelten*) sont tous, au même titre, la représentation symbolique, le style d'une âme, d'une « psyché » collective déterminée. Chacun d'eux a sa légitimité, exprime un aspect de l'humanité. Les formes de notre activité intellectuelle ne sont pas immuables; le véritable *a priori* en nous, c'est la culture dont nous faisons partie.

Remplaçons le mot de *culture* par celui de *race* et Spengler passe aussitôt dans le camp des racistes. Inutile de dire après cela que Spengler défend la philosophie relativiste dont nous avons indiqué les affinités avec la doctrine des races.

Tout est relatif dans le monde de l'histoire. Les Grecs, les Égyptiens veulent éterniser l'individu; les Occidentaux, eux, font de la vie un devenir incessant. Ils cherchent à réaliser en eux-mêmes ce qu'ils ont de plus original et

de plus particulier. Tout homme vivant est sa propre religion et sa religion, c'est la conscience qu'il a de sa force, de son avenir, de ses possibilités de réalisation. Qu'il nous suffise de signaler en passant les rapports évidents de cette philosophie avec le nietzschéisme et avec le protestantisme.

Dans sa brochure : *Prussianisme et Socialisme*, Spengler a de nouveau manifesté, consciemment ou non, les accointances de sa doctrine avec celle des races. Voici d'abord la « morale des maîtres » qui renaît. La morale antique est une morale de résignation et de renoncement. La morale d'Occident exalte l'énergie intérieure, l'expansion individuelle et sociale. Elle passe de *l'individualisme ombrageux au socialisme.*

Ne pensons pas que le socialisme soit une religion de la pitié de l'humanité, de la paix. *C'est une religion de la volonté de puissance.* Socialisme et impérialisme vont de pair. Ainsi, Spengler enchâsse le socialisme dans le prussianisme, de même que la doctrine des races a été forgée par le nationalisme allemand.

Il y a donc un socialisme spécifiquement prussien comme il y aurait une âme, une race spécifiquement allemande. Aussi, Spengler recommande-t-il vivement la lutte du socialisme organisateur de la Prusse contre le pseudo-socialisme, l'individualisme politique et économique de l'Entente. Il se refuse à ne voir dans la société qu'une somme d'individus; la société est un faisceau bien lié de volontés et d'énergies individuelles. Les racistes disaient simplement « que les individus issus d'une même race provenaient d'une même origine et étaient unis par les liens du sang ». Les deux truismes peuvent se remplacer l'un par l'autre. Aussi sommes-nous tout à fait d'accord avec M. Vermeil lorsqu'il attire l'attention des intellectuels sur cette réapparition inattendue du pangermanisme. « Qui ne voit ici renaître, écrit-il, sous les espèces d'une démocratie sociale qui se pénètre de plus en plus de bismarckisme et de corporatisme romantique, un

pangermanisme plus dangereux encore que celui d'avant-guerre? Quel singulier avertissement nous donne l'idéologie constructive d'un Spengler! »

***

En France nous ne trouvons guère à signaler durant la période qui nous sépare de la guerre que deux partisans de la théorie raciale : le Dr. Bérillon et M. G. Husson.

L'Association française pour le développement des sciences a entendu, le 19 mars 1919, une conférence du Dr. Bérillon sur ce sujet (1).

Le Dr. Bérillon se reconnaît tributaire de Stuart Mill et du Dr Gustave Lebon, dont nous avons critiqué les doctrines. Il voudrait fonder une science nouvelle, *l'éthologie* ou la science du caractère individuel et collectif.

Ce mot caractère, dit-il, indique par son étymologie même (le grec χαρακτήρ, marque gravée, empreinte) l'existence de qualités, de propriétés, de dispositions définitivement acquises et assez profondément fixées pour qu'elles ne puissent s'effacer sous l'influence de circonstances fortuites.

Au point de vue individuel, le caractère représente la prédominance habituelle de certaines tendances morales, la disposition coutumière de l'humeur, la manière d'être dans les rapports sociaux, et surtout la façon de réagir en présence de certaines excitations extérieures ou de provocations. *Comme il est certain que le caractère moral, ou plus exactement mental, est sous la dépendance directe des propriétés organiques et des fonctions, il apparaît, selon la forte expression de Bichat, comme la physionomie du tempérament physique* (1).

Gobineau tenait également Bichat en grande estime et

---

(1) Dans les *Rapports de l'Association française pour le développement des Sciences*, 1919-1920, pp. 51 et suiv.

(2) Bérillon, *op. cit.*, p. 51.

admettait le parallélisme physico-psychologique, le fameux *credo* de l'école matérialiste.

Bérillon affirme, en effet, que « la connaissance de la constitution physique, des tendances, des besoins, des aptitudes d'un individu, *pourrait permettre de prévoir les actes auxquels on doit s'attendre de sa part* ». Hypothèse tout à fait fantaisiste et controuvée par les données de l'histoire qui, suivant l'expression de Brunetière, est avant tout le règne de l'incertain, du problématique et de l'indéterminé.

Mais Bérillon aggrave encore son cas en appliquant aux communautés les postulats audacieux qu'il croit tirer de l'observation individuelle.

Au point de vue collectif, écrit-il, il n'est pas douteux que, du groupement d'individus semblables, *issus de la même race*, adaptés aux mêmes conditions d'existence, amalgamés par les multiples influences de l'éducation, de l'habitude, de l'imitation, de l'intérêt et des passions résulteront les manifestations de réactions collectives émanant de l'ensemble des membres du groupement.

Les caractères nationaux ne sont que l'expression de cette mentalité collective.

Nouveau sophisme plus facilement réfutable encore que le précédent. Car ces intérêts, ces passions, ces imitations, ces habitudes éducatrices changent au cours des temps et ne présentent aucun aspect d'invariabilité. L'élément race ne joue aucun rôle. Le seul élément constant, c'est le facteur géographique dont l'influence diminue sans cesse avec les progrès de la civilisation proprement dite. Si l'on ne peut nier l'existence de mentalités collectives, on ne peut pas plus nier leur variabilité extrême que révèle l'évolution historique.

Bérillon s'obstine cependant. Il cherche à nous convaincre en dressant le tableau des facteurs qui, à son avis, assurent la fixité des caractères nationaux.

Voici les facteurs biologiques :

1° La disparité des caractères physiques;
2° La constance héréditaire des types physiques;
3° La réversion des races au type primitif;
4° La sélection sexuelle;
5° L'habitat favorable, la race;
6° L'immutabilité des instincts;
7° L'intervention de l'instinct de combativité;
8° La dégénérescence physique des métis.

Voici les facteurs psychologiques :

1° La disparité des caractères psychologiques;
2° La constance des caractères psychologiques;
3° L'antagonisme spécifique des races;
4° Les facteurs sociaux;
5° La dégénérescence mentale des métis.

L'examen de cette liste indique aussitôt la prépondérance presque exclusive donnée aux facteurs biologiques. Les psychologiques ne jouent qu'en fonction des premiers qui visiblement les déterminent. La disparité ou la constance des caractères psychologiques correspond à la prétendue dégénérescence physique.

Bérillon s'élève, comme Gobineau, contre la doctrine qui attribue à l'action du milieu géographique une influence prépondérante sur les instincts des individus et des races. L'observation attentive des animaux nous apprend, dit-il, que les diverses races, quel que soit le climat sous lequel elles vivent, quels que soient les efforts tentés pour réaliser leur domestication, restent tributaires de leurs « dispositions innées » et de leurs instincts. Il en est de même des races humaines : le climat, le régime alimentaire et l'éducation ne transforment pas plus leurs instincts qu'ils ne modifient les dispositions de leur caractère (1).

Aussitôt Bérillon s'efforce de démontrer l'immuabilité

(1) Bérillon, *op. cit.*, p. 72.

des instincts dans les races qu'il confond du reste avec les peuples et les nations. Il fait sienne la prétendue leçon d'observation donnée par Mantegazza dans son livre sur la *Physionomie et les Sentiments*. Les Scandinaves sont des gens taciturnes et sobres de mouvements. Cependant, à Bergen, on trouve des citadins gais, bruyants et à gesticulation excentrique et exubérante. La raison? C'est qu'à Bergen on a importé, il y a bien des siècles, un grand nombre d'esclaves irlandais qui ont introduit la télégraphie des gestes et la vivacité de la mimique particulière aux Celtes!

Bérillon démontre tout aussi gravement que les Allemands contemporains ont hérité de leurs ancêtres l'instinct de destruction qui leur a valu, au cours de la dernière guerre, leur triste célébrité. Comme s'il n'y avait pas eu, au cours de toutes les guerres et chez tous les peuples, des actes de violence, moins répréhensibles que ceux des Allemands sans doute, mais de la même catégorie pourtant.

Bérillon, pour démontrer la disparité des caractères psychologiques des peuples, fait grand cas des épithètes qui servent à mettre en relief certaines qualités ou certains défauts attribués aux collectivités nationales. On parle couramment de la « morgue castillane, de la galanterie française, de la susceptibilité italienne, de l'ivrognerie russe, du mercantilisme hollandais, de la subtilité grecque, de l'arrogance prussienne, de la servilité saxonne, de la goinfrerie munichoise, du fatalisme arabe, de la zwanze bruxelloise, de l'impassibilité du Peau-Rouge, etc... »

Mais le Dr Bérillon oublie que ce sont là des expressions courantes, banales, dont la simplicité contente le vulgaire qui n'a ni le temps ni les moyens d'expliquer autrement les mille complexités de la vie des hommes et des nations.

Ces explications ne présentent pas plus de valeur que celles de l'Anglais, qui, ayant vu une femme rousse à Calais, écrivait sur son carnet qu'en ce pays toutes les

femmes étaient rousses. Il y a de la morgue ailleurs qu'en Castille, de la galanterie ailleurs qu'en France et de la susceptibilité ailleurs qu'en Italie. Comment le mercantilisme ne régnerait-il pas chez un peuple de marchands et de navigateurs? Mais, est-ce que les industriels de Liverpool et les courtiers de Manchester ne peuvent pas être suspectés aussi de « mercantilisme »? Ces métaphores ne signifient donc absolument rien.

Remarquons, en finissant, que Bérillon, à l'instar de tous les racistes, n'accorde que peu d'importance aux facteurs sociaux dans la formation du caractère national. Il discute en tout cas la valeur de l'éducation. Des interventions scolaires ne peuvent modifier des tendances profondément enracinées qui émanent des instincts spécifiques. Gobineau, avons-nous vu, observait la même attitude vis-à-vis des résultats de l'éducation. Elle ne peut avoir d'efficacité que si elle développe les aptitudes naturelles, conformes aux besoins et à l'utilité de la race.

Tout récemment M. Georges Husson publiait un volume — assez intéressant d'ailleurs — intitulé l'*Occitanisme* (1), dans lequel il s'efforce de démontrer que les peuples d'Occident continuent la civilisation méditerranéenne-atlante qui compte à son actif l'ère mégalithique, l'empire romain, la chrétienté de saint Louis, l'humanisme de la Renaissance et l'humanitarisme contemporain. Hypothèse terriblement audacieuse que domine le vieux préjugé de l'évolution sur *place*. La caractéristique de cette civilisation, c'est sa recherche du juste milieu entre les perturbations graves du sens social, l'humanitarisme, d'une part, le particularisme, d'autre part (2).

L'auteur pense que les événements récents nous

(1) G. Husson, *L'Occitanisme. Essai sur la civilisation des peuples méditerranéo-atlantes*. Paris, 1920.

(2) Id., *op. cit.*, p. 15.

acheminent vers de grandes confédérations d'intérêts et d'affinités ethniques : le groupe sino-japonais, le groupe panaméricain, la Mittel-Europa germanique, et le Bloc occidental composé des Français, Anglais, Italiens, Espagnols, Hellènes. La Société des Nations est une chimère que remplacera la réalité vivante des quatre grands groupes qui se partagent l'humanité. La masse amorphe russe, incapable d'organisation, se joindra à l'une des confédérations.

Husson ressuscite aussi sous un aspect tout à fait nouveau la vieille théorie des races. Le groupe sino-japonais forme la race jaune et les trois autres groupements rassemblent les « races » germanique, occidentale et américaine. Nous retrouvons dans l'argumentation de l'auteur les thèses que nous avons déjà exposées au cours de notre travail.

1° *Polygénisme.* Dès le plus lointain passé, les espèces dont se compose le genre humain se trouvèrent divisées en groupes plus ou moins homogènes et plus ou moins organisés. Cependant, dès que l'humanité se mit à prospérer, la fixité de ces caractères matériels diminua, une plus grande aire de dispersion multipliant les causes de différenciation entre les individus et les croisements entre races. Ainsi le mot race ne peut être pris au sens morphologique qu'à l'aurore de l'humanité ou pour les peuples sauvages actuels.

2° *Confusion entre race et culture.* Aujourd'hui, pour caractériser une race, parmi les peuples civilisés, les particularités physiques ne suffisent plus. La cohésion du groupe ethnique repose sur les affinités psychiques de ses membres, qui se cristallisent dans l'idée de nationalité. Le terme race perd son acception zoologique et n'évoque plus que la continuité des caractères nationaux, ou culture.

La civilisation désigne une mentalité commune à plusieurs nations ; la culture est la part de chacune d'elles

dans cette civilisation; la race est la lignée des générations qui continuent la nationalité.

De sorte que Husson met en corrélation la culture française, anglaise, italienne et espagnole avec les races du même nom.

3° *Attribution à une communauté de qualités individuelles.* On peut dire que les nations sont devenues des personnes avec tous les attributs de l'individualité (1), qu'elles sont pourvues d'un instinct de conservation et que c'est au plus profond de nous-mêmes, jusque dans notre hérédité, que s'enracine le sentiment national, le culte de la Patrie. L'auteur découvre des affinités ethniques et psychiques entre toutes les nations qui ont participé à la lutte contre l'Allemagne, spécialement entre les Français et les Anglais, que Gobineau, Lebon, Paul Adam et d'autres opposaient comme représentatifs de deux « génies » tout à fait différents.

Rien ne montre mieux combien la doctrine des races et des caractères nationaux se prête à toutes les combinaisons derrière lesquelles se cachent des intérêts politiques d'un jour. Husson veut donc donner à l'Entente une base métaphysique et spéculative. L'esprit des races et l'hérédité servent ses desseins à souhait, comme ils avaient servi les pangermanistes pour justifier les appétits de la grande Allemagne. L'auteur de l'*Occitanisme* est un dilettante qui soutient d'ailleurs franchement que l'histoire est un art et non une science, ce qui lui permet de se laisser guider à son aise par les caprices de son imagination.

Chose curieuse! Les poncifs de la théorie des races semblent être fort en honneur au doux pays des Soviets. S'il faut en croire un intéressant document anonyme récemment publié par la *Revue universelle* (2), les Bolche-

(1) Husson, *op. cit.*, p. 19.

(2) *Confession d'un bolchevik.* (Rev. universelle, 15 mai 1922, p. 459.)

viks songeraient à régénérer l'Europe par une invasion analogue à celle qui régénéra l'Empire romain au IV^e^ siècle de notre ère.

L'auteur de cette note n'y va pas par quatre chemins pour proclamer les projets de la nouvelle Russie impérialiste et panslaviste. Il espère que les peuples occidentaux s'useront réciproquement jusqu'à ce que les Russes soient techniquement assez forts et puissants pour les écraser d'un seul coup. « L'histoire et la loi naturelle nous en donnent le droit et votre folie nous y aide. Il y eut une fois une période très brillante dans l'histoire de la civilisation. Les Germains, dans un combat victorieux contre les Romains, y mirent fin. A présent la civilisation du moyen âge est usée, finie. Les Allemands, les Français et les Anglais ont joué leur rôle de nations civilisatrices. Maintenant le tour est à nous — *ex oriente lux* — et nous marcherons contre vous avec la pleine conscience de notre droit de reconstruire le monde sur des bases nouvelles. Nous ne parlons pas du droit de propriété — celui-là sera défendu en Russie mieux que n'importe où — mais du caractère, du tempérament, des *tendances des races*. Tout chez nous sera ramené vers les lois de la nature. »

L'auteur anonyme engagera donc la lutte des « races » au nom de la « nature ». Et il entend la nature dans le sens darwiniste et nietzschéen du triomphe de la force. Ecoutez plutôt : « Nous n'avons pas envie de reconstruire la vie comme vous d'après un plan hypothétique conçu par quelques-uns, mais nous nous adaptons à la situation telle qu'elle a été créée par *la volonté inconsciente du peuple.* » L'absolue démocratie supporte avec impatience les chaînes de notre culture, de notre civilisation, de nos institutions artificielles. « Les peuples veulent retourner aux lois de la nature, *ils veulent être des carnivores.* »

Le peuple... « ce n'est pas celui-ci ou celui-là, ce parti-ci ou celui-là, cette classe plutôt qu'une autre, *mais la masse*

de ceux qui sont durs et forts et capables de soumettre les autres par la violence ».

« Nous vivons selon les lois de la nature, et ces lois sont *la poursuite continuelle d'une vie intensive*. Seul l'homme fort vit vraiment, le faible peut périr ainsi que le veut la loi naturelle. »

Voilà au moins un raisonnement dépourvu d'artifice. Ce bolchevik, logique avec lui-même, pousse jusqu'à leurs dernières conséquences les prémisses posées par les romantiques à la Jean-Jacques, les darwinistes, les nietzschéens et les pragmatiques du genre de M. Bergson ou William James.

Avis à tous ceux qui se laisseraient duper encore par ces fallacieuses philosophies.

***

Tout compte fait cependant, en Europe, les controverses sur la valeur des races paraissent peu à peu s'assoupir. Mais elles sont reprises avec passion aux colonies, où elles s'amalgament avec le redoutable préjugé de couleur.

Jamais cette question n'a été agitée avec tant d'âpreté.

Les « races sujettes » réclament à leur tour l'égalité avec leurs dominateurs au nom des principes proclamés par les peuples de l'Entente pendant la grande guerre.

Aux États-Unis, le problème noir préoccupe vivement les autorités dirigeantes de la grande république.

Les champions nègres combattent naturellement avec vigueur la doctrine de l'inégalité des races et réclament pour toutes les races leur droit à la vie et leur place au soleil.

Le Dr Du Bois, successeur de Booker Washington, commence son plus récent livre, *Dark Water*, par un *credo* enthousiaste en l'égalité des races.

« Je crois en Dieu, s'écrie-t-il, qui a fait d'un seul sang toutes les nations qui peuplent la terre. Je crois que tous

les hommes, noirs, blancs et jaunes sont frères, variant suivant les circonstances, en forme, en dons, en physionomie, mais ne diffèrent en rien d'essentiel, tous capables d'un développement indéfini. »

Mais aussitôt après, le Dr Du Bois proclame également sa foi en la race nègre dans la beauté de son « génie » et la douceur de son âme. Il croit à l'orgueil de la race et de la lignée.

Il n'a point borné sa sollicitude à la race nègre. Il s'est également fait le champion de toutes les races de couleur, qui forment, en y comprenant les négroïdes, les habitants des Indes orientales, et les Chinois, les deux tiers de la population du globe; cette masse, si longtemps opprimée et exploitée, commence à prendre conscience de sa force et de la façon intolérable dont elle a été traitée jusqu'ici.

« Si le monde blanc ne cesse d'opprimer, d'insulter et d'humilier les noirs, les bruns et les jaunes, s'écrie le Dr Du Bois, la dernière guerre, si effroyable qu'elle ait été, ne sera rien comparée à la lutte que les races jusqu'ici sujettes soutiendront pour conquérir leur liberté » (1).

Le Dr Du Bois manifeste un haine profonde pour tout ce qui est anglo-saxon. Il a, dit-il, dans les veines un flot de sang nègre, un filet de sang français, quelques gouttes de sang hollandais, mais, grâce à Dieu, pas une goutte de sang anglo-saxon. Cette aversion pour les Anglo-Saxons s'explique non seulement par le traitement inhumain dont les noirs sont trop souvent les victimes aux États-Unis, mais aussi par les sévices infligés aux colonies anglaises par certains gentlemen un peu trop fiers de leur supériorité anglo-saxonne.

M. Marcus Garvey, président de la *Negro Improvement Association*, professe des opinions encore plus radicales que le Dr Du Bois (2). Il accepte, lui, la doctrine des races

(1) W.-E. Burghardt Du Bois, *Dark Water*. New-York, 1920, *passim*.

(2) Cf. *Le Correspondant*, 25 sept. 1920, p. 988. M. Garvey a défendu sa thèse favorite un peu plus tard en présence de M. Maurice Dekobra,

dans toutes ses conséquences et il raisonne comme suit : Les blancs ont leur civilisation, leur sang, leur religion, leur pays d'origine. D'accord. Les noirs aussi forment une race qui a sa civilisation, son sang, sa religion particulière et qui réclame son pays d'origine, et ce pays, c'est l'Afrique. L'Afrique aux Africains. L'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie n'ont qu'à sortir d'Afrique, où elles n'ont absolument rien à faire. « Si les Anglais réclament l'Angleterre, les Français la France et les Italiens l'Italie, comme leur patrie natale, les nègres réclament au même titre l'Afrique et verseront leur sang pour l'obtenir. Nous rédigerons un *Bill of Rights* pour toutes les destinées. » Et, prophétisant à l'instar du Dr Du Bois, il s'écrie : « La plus sanglante de toutes les guerres est encore à venir, lorsque l'Europe essayera ses forces contre l'Asie. Ce sera là l'occasion pour les nègres, le moment de tirer l'épée pour la rédemption de l'Afrique » (1).

Tout récemment Kelly Miller adressait au président Harding une lettre intitulée *Is Race Difference Fundamental, Eternal and Inescapable?* en réponse aux suggestions de M. Harding qui aurait voulu donner à la fois satisfaction aux blancs et aux noirs, grâce à une formule fort prisée aujourd'hui parmi les théoriciens coloniaux : chaque race doit évoluer dans le cadre de son génie particulier, car les barrières raciales fixées par la nature sont infranchissables.

Mais justement l'auteur de la lettre ouverte n'admet pas

---

correspondant de l'*Illustration française* (2 avril 1921). Il est cependant juste d'ajouter que les thèses extrémistes de Garvey n'ont pas triomphé au dernier Congrès panafricain d'août 1921. Cf. sur le mouvement pannègre, l'article intéressant de M. Ch. du Bus de Warnaffe. *Le Mouvement pannègre aux Etats-Unis et ailleurs.* (Congo, Revue générale de la Colonie belge, mai 1922, pp. 713 et suiv.)

(1) Ces paroles significatives sont relevées par des revues japonaises. Cf. *Revue Mondiale* du 15 mai 1921, pp. 234-235.

du tout cette formule. Les nègres américains, s'écrie-t-il (1), ont maintenant acquis la conscience européenne, et vivent de la vie intellectuelle de l'Europe. Ils parlent la même langue, lisent les mêmes livres, admirent le même art, acceptent la même morale et la même religion que les Européens. Ils veulent donc jouir des mêmes droits que les citoyens blancs d'Amérique et ils refusent absolument de développer leurs prétendues qualités raciales.

Fred Douglas avait l'habitude de dire qu'il ne sentait pas en lui « l'âme d'une banane ». Les nègres d'Amérique approuvent Fred Douglas. Ils imitent le blanc, non par sympathie pour lui, mais parce que l'homme imite d'admirables qualités partout où elles se rencontrent. « *It is not colour or racial idiosyncrasy that are imitated, but attainment of which the colour may be a negligible accompaniment.* »

Kelly Miller réfute ainsi en trois mots les doctrinaires coloniaux qui s'imaginent avoir découvert dans leur formule d'évolution raciale une panacée universelle. L'auteur demande avec humour à M. Harding de vouloir bien lui faire connaître « quelles traditions et quels idéals de race les nègres devraient développer », car l'adresse présidentielle demeure muette sur ce sujet pourtant capital.

***

Des mouvements de protestations analogues commencent aussi à se manifester un peu partout en Afrique. Les indigènes de Nigérie ont récemment présenté au *Nigeria Council* (2) une adresse où ils réclament non seulement la participation directe des natifs aux affaires du gouvernement de la colonie, mais encore l'accession aux grades supérieurs de l'administration coloniale. Ils basent

(1) Kelly Miller, *Is Race difference*, etc., p. 20.

(2) Cf. Sir Hughes Clifford, *Address to Nigerian Council*, dans West Africa de janvier, février et mars 1921.

leurs prétentions sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, proclamé hautement et défendu par les Alliés au cours de la guerre contre l'Allemagne.

Ils font remarquer entre autres choses que les indigènes des colonies françaises sont mieux traités que ceux des colonies anglaises, et que le général nègre Dodd a eu, sous ses ordres, pendant la guerre, des troupes blanches qui lui ont obéi comme à un chef de leur couleur. Sir Hughes Clifford n'a pas eu de peine à démontrer que les indigènes nigériens n'avaient pas encore atteint ce degré de solidarité collective qui unit entre eux les membres d'une nation européenne et qu'ils devaient avant d'atteindre l'âge de l'émancipation, demeurer longtemps encore sous la tutelle des Européens.

Néanmoins le fait mérite d'être relevé, parce qu'il est l'indice d'un mouvement d'hostilité presque général en Afrique contre la domination de l'Angleterre.

Un pasteur bantou, S. Molema (1), vient de publier un livre assez discuté, dans lequel il examine les problèmes soulevés par la rancune sourde des indigènes contre les blancs dans l'Afrique australe. Bien que converti au christianisme et ouvert aux idées européennes, il réclame également pour ses congénères un peu plus de considération de la part des autorités et une part plus grande dans l'administration de leur pays. Il croit fermement à la possibilité du progrès pour les sociétés bantoues et dénonce vigoureusement les doctrines raciales que les blancs ont appliquées sans vergogne en Afrique australe.

Il cite avec prédilection Rousseau, dont les tirades humanitaires enflamment toujours les opprimés et les assoiffés de liberté, qu'ils appartiennent au prolétariat ou aux races sujettes.

***

(1) S. Molema, *The Bantu, Past and Present*. London. 1919.

La *question de couleur* a joué un rôle important dans le mouvement révolutionnaire qui agita l'Afrique australe au début de 1922 (1). Les blancs cherchaient par tous les moyens à maintenir les ouvriers indigènes dans les emplois et travaux les plus grossiers ou non spécialisés. Il leur était formellement interdit de pénétrer dans le champ réservé du travail blanc. Dans son rapport la *Low Grade Mines Commission* disait : « La coutume et les efforts constants des Trade-Unions ont obtenu une extension considérable des prérogatives du blanc. Nous donnons une liste de 51 occupations dans les mines. comprenant tous les employés. Dans 32 d'entre elles, comprenant 7,057 personnes, les règlements prescrivent l'emploi de blancs, mais non dans les 19 autres qui comprennent 4,020 personnes. Cependant la *barre de couleur* est appliquée aussi rigoureusement dans celles-là que dans les autres. La coutume, l'opinion et les Trade-Unions sont par conséquent au moins aussi puissants que des clauses dont la légalité est douteuse, en établissant et en maintenant une barre de couleur effective.... Le principal obstacle à l'emploi d'indigènes compétents à des travaux spéciaux ou semi-spéciaux, dans l'industrie des mines est l'objection de l'ouvrier blanc qui s'oppose à toute tentative d'employer les indigènes à autre chose qu'à des travaux grossiers et non spécialisés, craignant que s'il leur était permis de lui faire concurrence, le résultat ne fût de réduire ses salaires et de remplacer le travail du blanc par le travail de l'homme de couleur, qui est moins cher. Ce point de vue est énergiquement maintenu, et plusieurs témoins, représentants des idées des ouvriers blancs, ont dit que plutôt que de *céder sur la barre de couleur*, ils préféreraient voir fermer les *low grade mines*, en dépit du chômage et de la misère qu'une calamité de cette nature causerait ».

Le préjugé des couleurs demeure aussi extrêmement

(1) Cf. la revue *Congo*, avril 1922, pp. 574-576.

vivace aux Indes. Il est probablement la cause principale de l'hositilité non dissimulée que les Hindous nourrissent envers tout ce qui est anglais.

Voici ce qu'en disait naguère, dans le *Correspondant*, l'auteur anonyme, mais bien informé, d'un article sur la politique britannique aux Indes (1). Après avoir loué une franche déclaration du vice-roi, lord Reading, relative à l'égalité raciale, il ajoutait : « Si lord Reading pouvait passer des paroles aux actes, il aurait rendu aux Indes et à l'Empire un service immense; il a bien fait de parler ainsi qu'il l'a fait sur l'égalité raciale, mais bien qu'il ne fût arrivé que depuis fort peu de temps lorsqu'il a tenu ce discours, il n'ignorait certainement pas ce que quiconque a vécu aux Indes aurait pu lui dire : *à quel point est grand le préjugé de couleur*. Il existe dans toute sa force chez les officiers des régiments anglais, et il se manifeste non seulement dans les actes quotidiens, mais dans les conversations de mess et de club. Il existe parmi les hommes de troupe de ces régiments, et le dernier sergent anglais se croit de bonne foi très supérieur à un Rabindranath Tagore; il existe chez un très grand nombre de fonctionnaires civils et plus encore chez les femmes; il existe très prononcé dans la classe importante des commerçants et des marchands anglais établis aux Indes. La conviction de la supériorité de leur race sur toutes les autres races, *la conviction que tous les peuples de couleur sont des êtres inférieurs*, leur classement général sous la dénomination de « niggers » ne sont certainement pas spéciaux aux Anglo-Saxons, mais ils sont extrêmement accentués chez eux, et c'est une de leurs grandes faiblesses. »

Sir Valentine Chirol, un des observateurs les plus perspicaces de l'Inde, reconnaît que les mécontentements

(1) Repris dans *Congo. Revue générale de la Colonie belge*, mars 1922, pp. 414 et suiv.

ne seraient ni individuellement, ni collectivement, si formidables, si, derrière eux, et comme un commun dénominateur pour tous, il n'existait pas pour la première fois depuis la « Mutiny » (de 1857) *une grande vague de haine raciale*, le legs fatal de la tragédie d'Amritsar en 1919. « Ce n'est pas simplement qu'elle a ébranlé la confiance du peuple indien dans la justice et l'humanité du gouvernement britannique, mais elle l'a ébranlée au moment où le spectacle d'une Europe en ruines a ébranlé la vieille croyance de l'Asie dans le mystère de la supériorité européenne, morale aussi bien que matérielle ».

***

Cette croyance a d'ailleurs été habilement sapée depuis la guerre de Mandchourie, en 1904-1905.

Il y a, en effet, une puissance qui se sert de cette hostilité latente des peuples de couleur pour réaliser ses visées impérialistes : le Japon cherche à mettre la main sur la Chine et fait miroiter aux yeux des patriotes chinois, un peu déconcertés par sa politique peu scrupuleuse à l'égard de leur patrie, l'idée d'une grande fédération de l'Asie Extrême-Orientale, étendue au Sud jusqu'à l'océan Indien. « C'est le devoir du Japon, écrivait déjà en 1910 feu le prince Ito, de sauvegarder non seulement la Chine, mais toutes les nations orientales, y compris la Corée et la Mandchourie. La domination de la mer du Japon, de la mer de Chine et de l'océan Pacifique est une question de l'importance la plus vitale pour notre propre protection (1). » S'il y a dans le Nord de la Chine un parti résolument hostile aux tentatives japonaises, il en existe un dans le Sud qui lui est plus favorable et qui pense que

(1) Cf. Anon. *Le Japon et l'avenir de la paix en Extrême-Orient* (Correspondant, 10 janv. 1921. p. 9)"; cf. aussi sur toutes ces questions, Okakura, *Les idéaux de l'Orient*, trad. franc. Paris, 1917, pp. 272 et suiv. : Dr Legendre, *Tour d'horizon mondial*. Paris, 1920, pp. 147-176.

le véritable intérêt chinois, en présence des rivalités européennes, pourrait bien être la tutelle d'un peuple jaune comme eux, les Japonais (1).

Au printemps de 1913 a commencé au Japon la campagne dite *Hakabatsu*, le Péril blanc, sous la direction du publiciste Tokutomi. Le préjugé de couleur est ici mis en pleine lumière. Le Japonais l'utilise aussi adroitement que les plus enragés de nos aryanistes.

Les races blanches, sous prétexte de christianiser le monde, l'ont réduit en servitude. Elles oppriment les races de couleur, moins parce qu'elles les ont vaincues, que parce qu'elles ne sont pas blanches. Le devoir des races jaunes est de conduire les races de couleur dans une lutte pour la suprématie du monde, afin que toutes les races soient traitées avec justice. *Nous autres, peuples de couleur*, écrivait l'auteur, *nous devons nous unir et écraser l'Albinocratie. Nous devons faire comprendre aux blancs qu'il y en a d'autres qui sont aussi forts qu'eux.*

Le 17 mai 1913, le comte Okuma, parlant à la Fraternité de Waseda, disait : « Les races blanches regardent le monde comme leur propriété, et toutes les autres races comme leur étant très inférieures. Elles pensent que le rôle des blancs dans l'univers est de gouverner le monde comme il leur plaît. Le peuple japonais a souffert de cette politique et très injustement, car les Japonais n'étaient pas inférieurs aux blancs, mais bien largement leurs égaux. Les blancs ont défié le destin, malheur à eux! » Le même comte Okuma, parlant à la Chambre de Commerce de Kobe : « Il y a aux Indes 300 millions d'indigènes qui attendent de nous que nous les arrachions à l'esclavage britannique » (2).

Pendant la guerre, le ton de la presse japonaise ne fut

---

(1) Cf. également K.-K. Kawakami, *Le Japon et la paix mondiale*. Paris, 1921, pp. 136-137.

(2) *Correspondant*, 10 janv. 1921, pp. 11-12.

pas, en général, très favorable à l'Entente. Les impérialistes nippons appréciaient tout particulièrement la puissance militaire allemande et ne laissaient passer aucune occasion de railler les fautes ou les bévues des Alliés. Mais, ce qui est plus significatif, le Japon aperçut tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de la grande catastrophe dans laquelle s'entre-déchiraient les blancs, la nouvelle guerre du Péloponèse, dit M. Lothrop Stoddard (1), pour réaliser leur dessein gigantesque : la mainmise sur l'Asie orientale. « Silencieusement, écrivait en 1919 le journaliste F.-A. Mackensie, avec l'admirable persévérance de leur race, les Japonais ont mené et poursuivent une campagne parfaitement préparée, soigneusement dirigée, dans un double dessein, l'expansion de l'empire du Japon et l'éviction hors d'Asie des influences européennes. » Il montre la pieuvre japonaise saisissant dans ses tentacules Formose, la Corée, la Mandchourie, la Mongolie septentrionale. « A moins que l'Europe ou l'Amérique ne viennent en aide à la Chine, s'écrie-t-il, elle appartiendra au Japon dans une génération. »

Quand éclata la révolution russe, il ne fallut rien moins que l'intervention énergique du président Wilson pour empêcher le Japon d'avaler tranquillement toute la Sibérie orientale. La colère des Japonais ne connut plus de bornes. Les simples soldats nippons demandaient avec arrogance aux officiers anglais ce qu'ils faisaient là. L'Asie était aux Asiatiques. Ils n'avaient qu'à s'en aller (2).

Un autre motif excite l'amertume des Japonais contre les blancs. C'est l'hostilité non déguisée qu'on témoigne à leurs émigrants en Californie et dans les dominions britanniques, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Les restrictions à l'émigration asiatique ont figuré en

(1) L. Stoddard, *The rising tide of colour*. New-York, 1920.
(2) *Correspondant*, art. cité, p. 20.

bonne place sur les programmes des candidats à la présidence des États-Unis et ont servi de thème à bien des discours au cours de la campagne électorale en Californie, en Orégon, au Nouveau-Mexique et ailleurs.

Le grand argument des adversaires de l'émigration est l'impossibilité d'« assimiler » les Japonais (thème principal de la doctrine des races). La loi japonaise, disent-ils, ne reconnaissant pas la dénationalisation des sujets japonais, aucun Japonais ne renoncera à son allégeance à son pays et par suite, ne deviendra Américain, et rien que cela.

Argument qui pourrait d'ailleurs s'appliquer, question de couleur mise à part, aux Germano-Américains, et aux Irlandais qui ont soutenu ouvertement M. de Valera dans sa rébellion contre le Royaume-Uni.

En tout cas, dans les derniers jours d'août 1920, l'Association japonaise pour l'étude de la politique étrangère tint à Tokio un meeting où fut discutée l'agitation antinipponne sur les côtes américaines du Pacifique.

On accusa de tiédeur le Ministre des Affaires étrangères. Les orateurs déclarèrent que les différences de race et de religion étaient en majeure partie cause de cette situation.

Ainsi, de toutes parts, le Japon, dont la population augmente dans des proportions très rapides, voit se fermer devant lui les débouchés d'émigration sur toute la côte orientale du Pacifique, car la doctrine de Monroë lui interdit de chercher à créer des établissements dans l'Amérique centrale ou l'Amérique du Sud. Il ne réussira pas davantage en Australie et dans les dominions britanniques, qui préféreraient se séparer de la mère patrie plutôt que de céder sur ce point. Les États-Unis entravent nettement son action en Chine et encore plus en Sibérie où d'énormes concessions auraient été accordées par le gouvernement des Soviets au milliardaire Vanderlip.

On n'ose, en tout cas, songer sans frémir aux conséquences terribles qu'entraînerait une guerre pour la

maîtrise du Pacifique. Ce serait vraiment la guerre des races annoncée par Fulani Ben Fulani, l'Armageddon qui mettrait aux prises les blancs et les jaunes, à l'heure attendue avec tant d'impatience par les Marcus Garvey.

Conséquence inévitable de pareille situation : recrudescence de méfiance entre Etats-Unis et Japon, méfiance que les accords de Washington ne sont pas parvenus à dissiper. Après comme avant Washington, le problème du Pacifique demeure le problème aux redoutables énigmes et aux solutions les plus imprévisibles.

CONCLUSION.

Les vraies sources de la doctrine. — La confusion commise par les racistes. — Le rôle réel des élites dans la société actuelle. — L'avenir de l'Europe vis-à-vis des peuples africains et asiatiques.

Les lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre dans ce dédale de raisonnements, souvent arides et abstraits, adopteront sans difficulté nos conclusions.

Tout d'abord, il est hors de doute que la doctrine des races qui se targuait d'introduire dans la politique et dans l'histoire les données des sciences anthropologiques, s'est constituée *en dehors* de l'anthropologie. Son histoire démontre qu'elle fut à l'origine une doctrine de classes. Elle naquit au sein des controverses suscitées par les luttes entre la bourgeoisie française montant à l'assaut des privilèges de la noblesse qui cherchait à étayer ses droits sur la conquête germanique. Les nobles justifiaient le maintien de leurs privilèges par l'hérédité qui conférait à leur « sang » une valeur refusée à la descendance plébéienne.

Comme ces filiations généalogiques remontaient en fin de compte à la conquête de la Gaule par les Francs, on finit par accorder aux Germains des qualités de race qui avaient décidé de leur victoire sur les Gallo-Romains décrépits et efféminés. Les écrivains, les philosophes et les publicistes d'Allemagne s'empressèrent de construire sur ces théories fantaisistes des systèmes de philosophie de l'histoire tout aussi fantaisistes. On se mit à mépriser tout ce qui était romain et latin. L'esprit protestant, luthérien, calviniste ou puritain qui régnait en Allemagne et en Angleterre contribua efficacement à la diffusion de ces

vagues doctrines parce que le dédain de la civilisation latine atteignait par ricochet la Papauté et le catholicisme, créations de l'unité romaine.

Les échecs subis par la politique impérialiste française, les succès économiques obtenus par l'Angleterre après la chute de Napoléon, et par l'Allemagne après la guerre de 1870, confirmèrent ces publicistes dans l'idée qu'une vertu mystérieuse destinait aux pays protestants et germaniques la domination du monde. Ces peuples, grisés par leurs victoires, stylés par la mentalité protestante, se convainquirent aisément de la réalité de la « mission civilisatrice » qu'ils s'attribuaient si volontiers. Et comme ces victoires résultaient de leur organisation militaire et que celles-ci leur assuraient dans la concurrence générale des triomphes sans précédent, ils crurent avec naïveté que la force réglait tous les rapports des êtres dans l'univers et que la lutte perpétuelle assurait la vie ou le progrès des nations comme des individus.

Ce mysticisme latent fut aidé par le romantisme qui exaltait l'individu, faisait appel à sa volonté de puissance, célébrait sans mesure le principe de la diversité. Le livre de Darwin, sur l'*Origine des Espèces*, vint amalgamer toutes ces tendances confuses et leur donner un semblant d'unité. La biologie fut prônée et mise au premier rang des sciences. On ne parla plus que d'hérédité, de concurrence vitale, de sélection naturelle, d'élimination des inaptes. La nature ne fut plus qu'une déesse cruelle et sanguinaire, accueillante aux forts et dure aux faibles. Nietzsche se chargea d'annoncer le nouvel évangile, destructeur des valeurs que dix-huit siècles avaient révérées et contempteur de tout ce qui avait été adoré jusque-là.

La théorie des races prit corps et inspira la politique continentale et coloniale. Elle n'eut qu'à chercher autour d'elle : elle trouva les éléments qui lui permettaient de s'ériger en philosophie de l'âge nouveau : darwinisme et

sélection naturelle, puritanisme et esprit protestant, hérédité et biologie, matérialisme triomphant, tout cela s'offrait à elle en un mélange confus que des dilettantes pouvaient ordonner selon leur caprice.

Mais d'anthropologie, point. Il y a, en effet, un fait absolument frappant aux yeux de l'historien qui a étudié l'évolution de ces néfastes doctrines, c'est qu'aucun *anthropologue de valeur* ne les a soutenues avec quelque décision. Les plus fanatiques théoriciens raciaux sont des dilettantes : Gobineau, Chamberlain, Driesmann, Gumplowicz, le Dr Lebon. Vacher de Lapouge seul était anthropologue de profession.

Cette attitude est tout à l'honneur de ces modestes chercheurs que la vogue insensée dont jouissaient leurs plagiaires aurait pu détourner de l'austère voie de la science.

Il n'y a guère que certains érudits américains qui se soient écartés de cette route. Le seul reproche que l'on puisse faire à l'anthropologie proprement dite, c'est d'avoir accordé trop d'importance à cette puérile question aryenne aujourd'hui tout à fait abandonnée. Encore peut-elle faire valoir une excuse : le mauvais exemple lui avait été donné par les linguistes.

En outre elle a déraillé quelque peu dans la controverse relative à l'unité ou à la pluralité de l'espèce humaine. Aujourd'hui, heureusement, la thèse du bon sens l'a emporté. Il n'y a pour ainsi dire plus de polygénistes.

La lecture de notre dissertation révèle une seconde conclusion qui dérive d'ailleurs de la première.

L'anthroposociologie ne peut être une science parce que son objet n'est pas défini. On aura remarqué que le mot « race » était employé dans plusieurs sens différents.

Tantôt ses adeptes entendent par là les trois grands groupements de couleur qui divisent l'humanité : les blancs, les jaunes et les noirs. Ils identifient donc *race* et

couleur de la peau. Identification intenable d'après les données de l'anthropologie sérieuse.

Tantôt ils confondent la race avec les groupements *politiques* qui existent à l'heure présente en Europe. Ils parlent de race anglaise, de race italienne ou de race française. Ils identifient race et nationalité, perdant de vue que la formation des nations modernes résulte de causes historiques et nullement ethniques.

Tantôt ils confondent la race avec les groupements *linguistiques* (race latine, race germanique, race slave). Ou bien ils opposent à la race sémite (groupe de langues sémitiques) la race aryenne (groupe de langues aryennes). Inutile de dire que la carte linguistique ne correspond nullement à la carte anthropologique.

Tantôt ils identifient *races et classes sociales* comme nous l'avons vu au début de notre étude. Ils n'oublient que le cinquième sens, le seul admissible, celui des anthropologues qui dénomme race ou variété, l'ensemble des caractères somatiques qui distinguent un groupe et qui se reproduisent d'une manière constante. Et la science qui recherche ces caractères et les classe systématiquement, c'est l'anthropologie qui, malgré son objet restreint, peut rendre des services inappréciables à l'étude des migrations humaines primitives.

L'anthropologie demeure donc une science auxiliaire de l'histoire : rien de plus, rien de moins.

Mais la troisième conclusion qui jaillit de l'examen de toutes ces théories dépasse en importance les deux précédentes. Nous l'avons maintes fois laissé entrevoir. Les doctrines de races matérialisent par le moyen de l'hérédité des notions qui ne se comprennent que dans le plan de l'esprit. Elles ont été émises dans un but louable : maintenir le droit des élites vis-à-vis des progrès rapides de l'égalitarisme démocratique. Et si nous avons critiqué avec vivacité leurs insoutenables axiomes, ce n'est pas,

qu'on veuille bien le croire, afin de sacrifier sur l'autel de l'égalité.

Nous pensons, au contraire, que plus la civilisation devient complexe, plus grandit le rôle des élites dirigeantes. Mais la façon malencontreuse dont les Boulainvilliers, les Gobineau, les Vacher de Lapouge et les Gumplowicz défendent les classes dirigeantes obtient un résultat tout à fait opposé à la thèse qu'ils soutiennent. Ces maladroits apologistes fournissent des armes à leurs adversaires. Car qui croira jamais qu'une élite revendique ses droits non à cause de ses mérites personnels, mais en vertu de... son hérédité. Vous prétendez, répondra Jean Prolo, gouverner la masse au nom du sang bleu qui coule dans vos veines. Mais pourquoi ce sang précieux ne coulerait-il pas de même dans les miennes? Le hasard des croisements et des hérédités est grand! Le même raisonnement peut s'appliquer aux relations des peuples entre eux. De quel droit un peuple se prétend-il supérieur à un autre peuple s'il n'apporte à l'appui de ses prétentions que de vagues généalogies et d'apparentes ressemblances?

Le rôle des élites consiste à synthétiser, à coordonner en une unité supérieure les éléments confus, contradictoires et chaotiques qui divisent la masse et l'empêchent de s'organiser.

Ce sont les élites qui bâtissent les Etats, fondent les religions positives, cultivent les philosophies et les sciences, créent les splendeurs de l'art.

Leur rôle, parce qu'unificateur, *est donc avant tout intellectuel*, puisque les choses et les êtres de l'univers nous apparaissent dans leur diversité concrète et que notre intellect seul est capable de saisir, sous la multiplicité apparente, l'ordre qui préside à leur distribution.

Il en résulte qu'aux grandes époques de l'histoire, les élites professent un véritable culte pour l'intellectualité et font tous leurs efforts pour réaliser dans toutes les sphères de l'activité humaine, l'ordre qui jaillit de l'observation.

Cet ordre, notons-le bien, ce ne sont pas les individus privilégiés qui le créent. Leur intelligence l'a découvert sous l'instabilité des apparences, mais leurs propres sentiments, leurs propres émotions, n'interviennent pas dans ces opérations mentales dont le résultat *constate* la vérité, mais ne la *crée* point.

Des périodes semblables, on l'a deviné, répondent à la conception que nous nous faisons des époques classiques : Règne de l'intellectualité et de l'impersonnalité qui en est la suite — règne de l'ordre, de la hiérarchie et de la discipline de la raison. Tels sont les caractères essentiels de ces hautes cultures où l'esprit vivifie toutes choses et les unit par le culte de la même perfection idéale.

Mais si, pour des raisons historiques ou sociales, cette haute culture vient à s'étendre à des classes qui ne la possèdent point ou à des peuples qui l'ignorent, les concepts spirituels qui en constituent la substance et qui « l'hypostasient » pour ainsi dire, *s'altèrent et tendent à prendre une forme matérielle, concrète, grossière, sensuelle. L'unité spirituelle tend à s'éparpiller en diversité.*

Il est toujours dangereux de parler de « lois » historiques. Nous laisserons donc ce vocable de côté et nous lui substituerons celui de « régularité ». Et nous dirons donc que la *matérialisation de notions spirituelles, dès qu'une haute civilisation atteint des classes non éduquées ou des peuples ignorants, est une régularité de l'histoire.*

Ce n'est pas le moment d'aborder cette difficile thèse que le sujet ne comporte d'ailleurs pas.

Elle est bien connue en philosophie sous le nom de *sophisme ontologique.*

L'idée d'égalité se conçoit peu facilement dans le plan de l'esprit. Lorsque de plusieurs hommes vous enlevez successivement les notes particulières et contingentes qui font leur personnalité distincte de celle des autres hommes, il ne reste que des caractères très généraux et essentiels

qui conviennent à l'humanité tout entière, passée, présente ou future. *Abstraitement* il est donc permis d'affirmer que tous les hommes sont égaux, c'est-à-dire que l'extension et la compréhension de l'idée d'humanité assignent à chaque individu concret le rang d'un simple numéro dans une série. Tous les hommes sont donc égaux devant Dieu, devant la loi, devant l'autorité politique. Mais *pratiquement*, la disproportion des situations et des circonstances entraîne avec elle une disproportion évidente dans le domaine des responsabilités sociales, politiques ou religieuses. Donc, si vous matérialisez la notion abstraite d'égalité, vous aboutissez aux rêves excentriques de nos politiciens modernes : communisme de biens, nationalisation exagérée des industries, étatisme effroyable, bref, toutes ces institutions transcendantales que nous voyons fleurir à l'heure qu'il est dans l'ancien empire des tzars. Qu'est-ce que le peuple entend en effet par égalité? Non seulement participation aux bénéfices des exploitations industrielles — ce qui est légitime — mais participation à ce luxe dévergondé que son imagination lui représente comme la vie heureuse par excellence. C'est tout ce que le peuple veut, envie, jalouse. C'est pour cela surtout qu'il poursuit et hait les riches d'une haine féroce. Quant aux biens spirituels, les plus précieux de toute haute civilisation, il les dédaigne et ne s'en soucie point.

Au nom de l'égalité, entendue dans son sens spirituel, le christianisme a réalisé des merveilles de charité, réconcilié les hommes, souhaité l'établissement de la paix sur la terre et du royaume de Dieu en ce monde.

An nom de cette même égalité entendue dans un sens matériel, le bolchevisme russe a déchaîné la violence, le meurtre et la guerre sociale sous le titre pompeux de dictature du prolétariat.

L'idée de liberté comprise dans les deux plans opposés engendre les mêmes contrastes.

La liberté, apanage de l'homme et fruit de son

intelligence l'établit roi de l'univers et lui confère une dignité souveraine. Elle est son bien le plus précieux. Pour elle, il a versé son sang, brisé ses chaînes, sacrifié sa vie. Cependant, cette même liberté, dégénérant en licence, enfante l'anarchie, détruit les Etats, sape les autorités, provoque les conflits les plus sanglants. Dans le premier cas, elle opère suivant une norme spirituelle : grâce à elle, l'homme contrôle ses propres actes et les met en rapport avec l'ordre général de l'univers créé. Dans le second cas, elle glisse sur le plan de la diversité, proclame les droits de la passion et du caprice, nie l'existence d'un ordre quelconque.

Stirner et Nietzsche ont conquis la liberté dans ce sens-là. La doctrine des races résulte d'une déformation de ce genre. Elle paraît d'abord jaillir du sentiment de la liberté: chaque individu, chaque peuple, chaque race ont le droit imprescriptible de développer les qualités essentielles que comporte leur caractère. Et puis on s'aperçoit qu'elle glisse vers le fatalisme : chaque individu, chaque peuple, chaque race ne peuvent développer que les qualités qu'ils possèdent en propre. Il y a donc des individus et des groupements qui sont *prédestinés* à commander, d'autres que la même fatalité prédestine à l'obéissance. Ainsi de l'excès de liberté ou plutôt de l'idée de liberté matérialisée, naît la négation de cette même liberté : le fatalisme.

Ce déterminisme entraîne plusieurs conséquences que nous avons signalées : Tout d'abord l'inutilité de l'éducation. Chacun de nous possède, dès sa naissance, certaines prédispositions qui se développent fatalement au cours de son existence; il est donc inutile de faire notre éducation et de nous faire changer, puisque tous nos actes sont prédéterminés. Le sophisme appliqué aux peuples s'incarne dans la croyance aux « génies nationaux », aux « caractères des peuples ». Les groupes sont « prédéterminés » comme les individus et réalisent non pas ce qu'ils veulent, mais ce qu'ils sont. L'éducation des groupes est

aussi utopique que celle des individus. Un peuple est déterminé par des habitudes et des coutumes invariables. Opinion populaire s'il en fut, parce que la masse, en général, déteste le changement et professe la routine en toutes choses. Un homme qui n'a point reçu de haute formation intellectuelle éprouve toutes les peines du monde à s'évader du cercle des habitudes où il se meut. Il préfère la plupart du temps ses chères habitudes aux données de la science pour lesquelles il professe un mépris à peine dissimulé. *Il s'assimile malaisément l'idée d'un changement possible et s'imagine sans difficulté que les choses qu'il voit dans le présent ont toujours été telles dans le passé et ne se modifieront point dans le futur. Ce qui, à notre avis, caractérise un peuple primitif, c'est précisément cette mentalité tournée vers la coutume séculaire et dédaigneuse de toute modification qui l'altérerait.*

Le primitif adore la coutume : le civilisé conçoit la possibilité du changement rationnelle.

Cette observation revêt une importance capitale en matière coloniale. Elle est la base essentielle de la politique indigène du protectorat. Mais elle ne doit pas, nous l'avons dit, être érigée en loi invariable. De ce que les primitifs de l'heure présente se montrent assez hostiles aux idées européennes, on ne doit pas inférer qu'il en sera toujours ainsi. Les contacts entre peuples de cultures différentes produisent des résultats tout à fait inattendus.

Le déterminisme que les philosophes et les sociologues contemporains s'obstinent à soutenir avec plus de zèle que de discernement découle de la même source : la fixation matérielle des idées.

La formule de l'hérédité, formule que l'on a répétée à satiété, n'avait pas d'autre but que la destruction radicale des anciennes valeurs spirituelles. Cependant ce nouveau culte rivait l'homme à la matière, au moment même où il

pouvait s'enorgueillir de ses plus beaux triomphes sur elle. la contradiction est tellement flagrante entre la philosophie préconisée et les résultats obtenus, qu'elle suffirait à renverser l'évangile annoncé avec tant de fracas. Elle confirme en tout cas l'exactitude de notre observation : l'excès de liberté engendre habituellement, par réaction, le fatalisme le plus absolu.

Nous pourrions montrer aussi facilement que la concurrence entre individus, génératrice du progrès, n'implique nécessairement le triomphe du plus fort et l'écroulement des faibles, que si l'idée de noble émulation se matérialise en celle de lutte et de guerre entre les individus et les groupes.

Enfin, le rôle des élites dans toute société peut parfaitement s'accommoder du principe démocratique moderne si un lien de fraternité et de charité sociale s'établit entre les classes supérieures et la masse. Celle-ci a besoin, pour s'élever, d'être dirigée et conduite. Celle-là ne doit ni opprimer, ni exploiter le peuple, mais son devoir primordial est d'en faire patiemment l'éducation.

Les révoltés des classes inférieures n'ont souvent d'autre grief que l'égoïsme des classes dirigeantes gouvernant la masse, non dans l'intérêt général, mais dans leur intérêt particulier. C'est alors que naissent les doctrines où les privilégiés, infidèles à leur mission, s'efforcent de justifier par la prétendue hérédité, le maintien de privilèges que menace la colère des opprimés.

L'observation conserve toute sa valeur dans les rapports entre groupes politiques. Les nations de l'Europe occidentale ayant atteint un haut degré de prospérité et de culture ont l'impérieux devoir d'aider les peuples moins favorisés à s'avancer à leur tour dans la voie du progrès matériel, moral et intellectuel. Elles n'ont pas le droit de les exploiter sans scrupule, sous prétexte que leur mentalité les éloignerait pour toujours des sources de la haute civilisation. Nous avons dit et répété, au cours du

dernier chapitre, que les manifestations de haine qui éclatent à tout instant contre l'Europe, du Sahara à la mer de Chine, proviennent beaucoup moins de la xénophobie des Africains et des Asiatiques que de la façon cavalière dont les Européens se sont conduits à l'égard de ces peuples.

Les terribles doctrines matérialistes des Gobineau, des Nietzsche et des Chamberlain ont été trop souvent mises en pratique dans l'histoire de l'expansion de l'Occident. Aujourd'hui, nous apercevons le revers de la médaille et nous nous demandons avec le Dr Legendre : *Quo vadis, Europa?* Ayons le courage de rentrer en nous-mêmes et n'hésitons pas à prononcer notre *mea culpa*.

Prenons le ferme propos de reléguer « l'aryanisme » au domaine des vieilles lunes et persuadons-nous bien que des formules vides de sens, telles que la race, l'hérédité, le génie national, ne résoudront pas le formidable problème qui se pose maintenant sous nos yeux dans toute sa netteté : celui de nos rapports futurs avec les Asiatiques et les Africains.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie que nous donnons suffira, pensons-nous, à donner une documentation substantielle sur la question des races. Le dépouillement systématique des revues suivantes : *Politische anthropologische Revue; Archiv fur Biologie und Rassen Hygiene; Bibliographie des socialen Wissenschaften* (annuelle), donnerait une bibliographie plus abondante encore.

Ammon (Otto), *Der Darwinismus gegen die Sozialdemokratie.* Hamburg, 1891.

Ammon (Otto), *La sélection naturelle chez l'homme.* (Anthropologie, 1892.)

Ammon (Otto), *Die naturliche Auslese beim Menschen.* Iéna. 1893.

Ammon (Otto), *Die Bedeutung des Bauernstandes für den Staat und die Gesellschaft,* 2e éd. 1906.

Ammon (Otto), *Geschichte einer Idee* (Deutsche Zeitung, 1894). Trad. par Muffang dans *Revue internationale de Sociologie,* 1898.

Ammon (Otto), *Die Gesellschaftordnung und ihre natürlichen Grundlagen.* Iéna, 1895, 3e éd., 1900. Trad. par Muffang, *L'ordre social et ses bases naturelles.* Paris, 1900.

Ammon (Otto), *Der Ursprung der sozialen Triebe.* (Zeitsch. für Sozial-Wissenschaft, 1901.)

Andler (Ch.), *Les origines du pangermanisme* (1800-1888). Paris, 1915.

Andler (Ch.), *Le pangermanisme continental sous Guillaume II.* Paris, 1915.

Andler (Ch.), *Le pangermanisme philosophique.* Paris, 1917.

Andler (Ch.), *Le pangermanisme colonial sous Guillaume II.* Paris, 1916.

Andler (Ch.), *Les précurseurs de Nietzsche.* Paris, 1920.

Andler (Ch.), *La jeunesse de Nietzsche.* Paris, 1921.

Babington (W.-B.), *Fallacies of race theories.* London, 1895.

Bagehot (W.), *Lois scientifiques du développement des nations.* Paris, 1874 (rééd. 1908).

Bagehot (W.), éd. allemande. *Der Ursprung der Nationen.* Leipzig, 1874.

Baldwin (J.-M.), *Le darwinisme dans les sciences morales.* Paris, 1911.

Bartels (A.), *Rassenzucht* (Pol. anthrop. Revue, VII, 1909, pp. 629 et suiv.)

Batault (G.), *Le problème juif. La Renaissance de l'antisémitisme.* Paris, 1921.

Bateson (W.), *Mendels principles of heredity.* Cambridge. 1902. (Trad. allemande, *Mendels Vererbungstheorie.* Leipzig, 1914.)

Bateson (W.), *Presidential address.* (British Assoc. Advance of Science, 1909.)

Baur (E.), *Einfürhung in die experimentelle Vererbungslehre.* Berlin, 1911 (2e éd., 1914.)

Becher (E.), *Der Darwinismus und die Sozialethik.* Leipzig, 1909.

Beddoe (J.), *Colour and Race.* (Journ. anthrop. Inst. of Great Britain and Ireland. London, 1905.)

Bérillon (Dr), *La psychologie de la race allemande d'après ses caractères objectifs et spécifiques.* (Association française pour l'avancement des Sciences, 1917.)

Bérillon (Dr), *Les caractères nationaux. Leurs facteurs biologiques et psychologiques.* (Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences, 1918.)

Bérillon (Dr), *L'ethnochimie, son rôle dans la détermination des races.* (Soc. de pathologie comparée, 1916.)

Berner (U.), *Rassentheorien vor 120 jahren.* (Pol. anthrop. Revue, VII, 1907-1909, p. 668.)

Berner (U.), *Rasse, Rassenmischen und Begabung.* (Mannus, II, 1910.)

Bernhardi (von). *Vom heutigen Kriege.* Berlin, 1911.

Berr (H.), *La synthèse en histoire.* Paris, 1911.

Bertrand (L.), *Les grands coupables.* I. *Nietzsche et la guerre.* II. *Nietzsche et la Méditerranée.* III. *Gœthe et le Germanisme.* Paris, 1914.

Bianchi (A.). *Il carattere di razza* (Rev. Ital. di Sociol.), Roma, 1901.

Bianchi (A.). *La razza e le scienze sociali* (Atti R. Acad. di Sc. morale). Napoli, 33, 1908.

Bieder (T.). *Die deutsche Rassenforschung und ihre Ausprägung in Dr L. Woltmann.* (Mannus, II, pp. 247 et suiv.)

Blaschko (A.), *Natürliche Auslese und Klassenteilung.* (Die neue Zeit, XIII, 1894-1895, I, p. 20.)

Boas (F.), *The mind of primitive man.* New-York, 1911.

Bolsche (W.), *Der Mensch der Zukunft.* Stuttgart, 1915.

Boninger (E.), *Demokratie und Zukunft.* Berlin, 1906.

Borschmann (F.), *Allgemeine Gesetze bei dem Problem des Aufstieges und des Niedergangs der Rasse.* (Mannus, V. 4, 1914.)

Brinton (D.-G.), *The nation as an element in anthropology.* (Annual rep. Smithsonian Instit., 1893.)

Broca (P.), *Les sélections.* (Rev. d'anthropologie, 1872, pp. 683 et 710.)

Broca (P.), *Recherches sur l'hybridité animale en général et l'hybridité humaine en particulier.* (Mémoires d'anthropologie. Paris, 1877, t. III.)

Brunhes (J.) et Vallaux (C.), *La géographie de l'histoire*. Paris, 1921.

Brunnhofer (G.-H.), *Arische Urzeit*. Berne, 1909.

Bryce (Visc.), *Race sentiment as a factor in history*. London, 1915.

Büchner (L.), *Die Macht der Vererbung*. Leipzig, 1882.

Buehring, *Einfluss der Rassenmischung auf die Sprache*. (Pol. anthrop. Revue, 1904, II, p. 845.)

Buschan (G.), *Die Sitten der Volker*, 2 vol. Stuttgart, 1914.

Chapin (F.-S.), *Social évolution*. New-York, 1915.

Chamberlain (Houston-Stewart), *Die Grundlagen des XIX^e Jahrhunderts*. München, 1900, 2 vol. (Nombreuses éditions depuis.)

Chamberlain (Houston-Stewart), *La genèse du XIX^e siècle*. (Trad. Robert Godet. Paris, 1913, 2 vol.)

Chamberlain (Houston-Stewart), *Deutsches Wesen*, 2^e Aufl. München, 1916.

Chapple (W.-A.), *The fertility of the Unfit*. Melbourne, 1904.

Chatterton-Hill, *Gobineau, Nietzsche and Wagner* (Nineteenth Century, 1913).

Cheyne (T.) and Kelly (D.-D.), *The reconciliation of races and religion*. New-York, 1915.

Clavel (D^r), *Les races humaines*. Paris, 1860.

Closson (Carlos-C.), *Social selection*. (Journ. of Political Economy, IV, pp. 449-466.)

Closson (Carlos-C.), *Recent progress of social anthropologie*. (Ibid., pp. 410-412.)

Closson (Carlos-C.), *The hierarchy of european races*. (Amer. Journal sociol., III, 1897, pp. 314-327.)

Colajanni, *Latins et Anglo-Saxons*. Paris, 1905.

Commons (J.-R.), *Races and immigrants in America*. New-York, 1920.

Conklin (E.-G.), *Heredity and milieu*, trad.franç. par Herlant. Paris 1920.

Constable (F.), *Poverty and hereditary Genius*. London, 1905.

Cooley (C.-H.-H.), *Social Process*. New-York, 1918.

Cornejo (M.), *Sociologie générale*. Paris, 1911, 2 vol.

Cornejo (M.), *La race*. (Rev. int. de sociologie, 1911, pp. 161-189.)

Correns (C.), *Die neuen Vererbungsgesetze*. Berlin, 1912.

Darwin (Charles), *Die Entstehung der Arten*. (Volksausgabe.)

Darwin (M.-L.), *Presidential Address*. (III^e annual report of the eugenic education soc. London, 1911.)

Davenport (C.-D.), *Heredity and relation to Eugenics*. New-York, 1911.

Davenport (C.-D.), *State laws limiting marriage selection*. (Bull. Eug. Rec. Off., 1913, p. 9.)

David (E.), *Darwinismus und soziale Ethik.* Berlin, 1909.

Deniker (J.), *Les races de l'Europe*, 2 vol. Paris, 1899-1908.

Deniker (J.), *Les races et les peuples de la terre.* Paris, 1900.

De Seller (E.), *Histoire générale des races humaines.* Paris, 1849.

Der Velden (F. von), *Zur Psychologie der Negerrasse.* (Pol. anthrop. Rev., 1909, p. 111.)

Der Velden (F. von), *Rassenkreuzung und Fruchtbarkeit.* (Pol. anthrop. Rev., 1908, p. 381.)

Der Velden (F. von), *Constitution und Vererbung.* München, 1908.

Diggs (S.-H.), *Relation of race to thought expression.* (Journ. of philos. psychol. and scientific Method, XII, pp. 346-358.)

Dirr, *Rassen und Kulturzusammenhänge in Asien und Europa.* (Pol. anthrop. Rev., 1906, p. 315.)

Driesmans (H.), *Kulturgeschichte der Rasseninstinkte*, 2 vol. Berlin, 1899-1901.

Driesmans (H.), *Rasse und milieu.* Berlin, 1902.

Driesmans (H.), *Wege zur Kultur.* Berlin, 1910.

Driesmans (H.), *Deutsche Kulturliebe.* Berlin, 1911.

Duprat (G.), *Psychologie sociale.* Paris, 1920.

Durand de Gros. *Sur les races nobles de l'Aveyron.* (Bull. soc. d'anthrop., 1879, II, pp. 421-429.)

Du Bois (W.-E.), *The soul of black folk.* New-York, 1903.

Du Bois (W.-E.), *Dark water.* New-York, 1920.

Dunning (W.-A.), *History of political theories*, 3 vol., rééd. de New-York, 1919 et 1920.

Edwards (W.-F.), *Des caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire.* Paris, 1829.

Ehrenberg (R.), *Die Familie in ihrer Bedeutung für das Volksleben.* Iéna, 1916.

Ehrenfels (Ch. von), *Zuchtwahl und Monogamie.* (Pol. anthrop. Rev., 1902.)

Ehrenfels (Ch. von), *Die konstitutive Verderblichkeit der Monogamie.* (Arch. für Rassenhygiene, 1907.)

Ehrenfels (Ch. von), *Sexualethik.* Wiesbaden, 1907.

Ehrenfels (Ch. von), *Monogamie und polygamie Sozialpolitik.* (Pol. anthr. Rev., 1909.)

Eicker (R.-M.), *Der Platonische Idealstaat.* (Pol. anthr. Rev., 1906, p. 412.)

Ellis (H.), *A study of british genius.* London, 1894.

Ellis (H.), *Geschlecht und Gesellschaft.* Ed. allemande, Wurzburg, 1911.

Ellis Parker (J.), *Great and greater Britain.* London, 1910.

Evans (M.-S.), *Black and white in the Southern States : A study of the race problems in the United States from a south africa point of view.* London, 1915.

Fahlbeck (P.-E.), *La décadence et la chute des peuples.* (Bull. Inst. international de statistique, XV, 1905.)

Fassbender (M.), *Des deutschen Volke Wille zum Leben. Bevolkerungspolitische und Volks-pedagogische Abhandlungen über Erhaltung und Forderung deutscher Volkskraft.* Freiburg, 1917.

Fehling (H.), *Ehe und Vererbung.* Stuttgart, 1913.

Feist (S.), *La théorie de la race et la guerre européenne.* (Rev. pol. intern., IV, 17, 132-152.)

Feist (S.), *Gibt es eine arische Rasse ?* (Deutsches Reich, XXII, 5-6, 104 et suiv.)

Feist (S.), *Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen.* Berlin, 1913.

Fichte (J.-I.), *Sämtliche Werke.* Berlin, 1845-1846 (11 vol.)

Firmin (A.), *De l'égalité des races humaines.* Paris, 1885.

Finot (J.), *Le préjugé des races.* Paris, 1905, 4e éd., revue en 1921.

First international race Congress report. London, 1913.

Fischer (E.), *Die Sozialanthropologie und ihre Bedeutung für den Staat* Leipzig, 1911.

Fischer (E.), *Sozialanthropologie.* Iéna, 1913.

Fouillée (A.), *Psychologie du peuple français.* Paris, 1898.

Fouillée (A.), *Esquisse psychologique des peuples européens,* éd. Paris, 1919.

Frassetto (F.), *Lezioni di anthropologia.* Milano, 1918.

Freeman (A.-A.), *Race and language.* (Contemp. review, XXIX, pp. 711-741.)

Fueter (Ed.), *Histoire de l'historiographie,* trad. franç. Paris, 1914.

Gobba (B.), *Le doctrine antropolosociogiche del conte di Gobineau.* (Mém. R. Ist. Lombard. di scienze e lettere, XXIII, 6.)

Galton (F.), *Hereditary genius.* London, 1869.

Galton (F.), *Natural inheritence.* London, 1889.

Galton (F.), *Eugenics, its definition, scope and aims.* (Sociol. papers of the sociol. society of London, 1905 (trad. dans Archiv für Rass., 1905, 5-6 et 812.)

Gaultier (P.), *La barbarie allemande.* Paris, 1917.

Gillouin (R.), *La formation du germanisme* (dans Idées et figures d'aujourd'hui. Paris, 1919.)

Gobineau (A. comte de), *Essai sur l'inégalité des races humaines,* 4 vol. Paris, 1853-1855 (2e éd. 1884), trad. allemande par L. Schemann, 1897.

Goldschmidt, *Einführung in der Vererbungwissenschaft,* 2e éd. Leipzig, 1913.

Goldstein (F.), *Ueber Rassenhygiene*. Berlin, 1913.

Grueber (M. von), *Vererbung, Auslese, Hygiene* (Deutsche Medizin. Wochenschr., 1909, pp. 46 et 47.)

Grueber (M. von), *Krieg, Frieden und Biologie*. Berlin, 1915.

Gumplowicz (L.), *Der Rassenkampf*. Leipzig, 1885.

Gumplowicz (L.), *Sociologie et politique*, trad. franç. Paris, 1898.

Haberlandt (M.), *Völkerkunde*. Leipzig, 1898.

Harmand (J.), *Domination et colonisation*. Paris, 1910.

Hauser (O.), *Der physische Typ des Genius*. (Pol. anthrop. Rev., 1907.)

Haycraft, *Darwinism and race progress*. London, 1895.

Hegel, *Sämtliche Werke*, éd. Lasson, 1913.

Hegel (F.-V.), *The German soul in its attitude towards ethics and christianity*. London, 1916,

Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, trad. franç. Paris, 1827.

Hertz (F.), *Moderne Rassentheorien*. Wien, 1904.

Hertz (F.), *Rasse und Kultur*. Wien, 1915 (2e éd. du précédent).

Hill (G.-Ch.), *Heredity and selection in sociology*. London, 1907.

Hill (G.-Ch.), *Race progresse and race degeneracy*. (Sociol. Rev., 1909.)

Hill (G.-Ch.), *Ein Grundgesetz der socialen Entwicklung und seine Bedeutung für das Aufsteigen und den Niedergang der Völker*. (Zeitschr. für social Wiss., XII, 1909.)

Hirt (H.), *Die Indogermanen*. Strasbourg, 1905-1907.

Hobson (J.-A.), *Imperialism*. London, 1901.

Hocepied (A.), *L'anthroposociologie*. (Ann. soc. belge de sociol., 1903.)

Hocepied (A.), *L'anthroposociologie est-elle de la pseudo-science* ? Bruxelles, 1907.

Hoffmann (G.-V.), *Die Rassenhygiene in den Vereinigten Staaten von Nordamerika*. München, 1913.

Hoffmann (G.-V.), *Das Sterilisierungsprogramm in den Vereinigten Staaten von Nordamerika*. (Arch. für Rass. h., 1914, XI, p. 2.)

Hoffmann (G.-V.), *Rassenhygiene in Nordamerica*. (Ibid., XII, 1917.)

Hoffmann (G.-V.), *Rassenhygienische Eheverbote und Gesundheitszeugnisse*. (Nord und Sud, sept. 1917.)

Houzé (E.), *Les élections communales du 19 octobre 1884 au point de vue anthropologique*. (Bull. soc. anthrop., Bruxelles, 1884-1885.)

Houzé (E.), *L'aryen et l'anthroposociologie*. Bruxelles, 1906.

Houzé (E.), *L'Allemand à travers les âges*. (Bull. soc. anthrop., Bruxelles, 1919, XXXI, pp. 20-47.)

Humphrey (K.), *The racial prospect*. New-York, 1919.

Husson (G.), *L'occitanisme. Essai sur les peuples méditerranéo-atlantes.* Paris, 1920.

Huxley (Th.), *De la place de l'homme dans la nature,* trad. franç. Paris, 1868.

Jacoby, *Etudes sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité.* Paris, 1905.

Johannsen (W.), *Elemente der exakten Erblichkeitslehre,* 2e éd. München, 1913.

Johnston (H.-H.), *The Negro in the new world.* London, 1910.

Johnston (H.-H.), *The backward peoples and our relations with them.* London, 1921.

Jordan (O.), *The human harvest. A study of the decay of race through the survival of the unfit.* Boston, 1907.

Keane (A.-H.), *The man, past and present,* éd. par Haddon et Quiggin. Cambridge, 1919.

Kelsey (K.), *The physical basis of society.* London, 1916.

Kidd (B.), *Principles of western civilization.* London, 1901.

Kidd (B.), *The science of power,* trad. franç. par H. de Varigny. Paris, 1919.

Klemm (G.), *Die Verbreitung der aktiven Menschenrassen über den Erdball.* Leipzig, 1845.

Klemm (G.), *Allgemeine Geschichte der Menschheit.* Leipzig, 1843-1852 (10 vol.).

Kollmann, *Das Problem der Gleichheit der Rassen.* (Arch. fur Rass. und Gesellsch. biologie, mai-juin 1911.)

Kossina, *Die Indogermanische Frage archäologisch beantwortet.* (Zeitsch. für Ethnol., 1902.)

Kraitschek (G.), *Die anthropologische Geschichtstheorie.* (Pol. ant. Rev., 1903.)

Kuhlenbeck (L.), *Rasse und Volkstum. Vortrag ueber politische Ergebnisse der modernen Rassenforschung.* München, 1905.

Kuhlenbeck (L.), *Das Evangelium der Rassen.* Prenzlau, 1905.

Laguer (B.), *Eugenik und Dysgenik.* Wiesbaden, 1914.

Lambrecht (G.), *La notion de Völkerpsychologie, d'après Lazarus et Steinthal et d'après Wundt.* (Annales de l'Inst. supérieur de philosophie de Louvain, 1913, II, pp. 162-163.)

Langbehn (J.), *Rembrandt als Erzieher.* Berlin, 1890.

Lange (F.), *Reines Deutschtum.* Berlin, 1902.

Lazare (B.), *Antisemitismus ; its history and causes.* New-York, 1903.

Lebon (G.), *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples.* Paris, 1894 11e éd. 1916.

Lebon (G.), *Enseignements psychologiques de la guerre européenne.* Paris, 1918.

LEGENDRE (Dr), *Tour d'horizon mondial.* Paris, 1920.

LENE (F.), *Rassenwertung in der hellenischen Philosophie.* (A. F. RASSENHYG., 1913, 6).

LENE (F.), *Zum Begriff der Rassenhygiene* (IBID.), 1916.

LENE (F.), *Rassenhygienische Bevölkerungspolitik.* (DEUTSCHE POLITIK, 15 sept. 1916.)

LENE (F.), *Zur Erneuerung der Ethik.* (DEUTSCHLANDS ERNEUERUNG, 1er avril 1917.)

LEUSSE (Ce DE), *Etudes d'histoire ethnique. La Démocratie, voilà l'ennemi.* Paris, 1900.

LOISEAU (H.), *Le pangermanisme. Ce qu'il fut, ce qu'il est.* Paris, 1921.

LORENZ (O.), *Lehrbuch der Wissenschaftlichen Genealogie.* Berlin, 1899.

LORIA (A.), *L'antropologia sociale.* (LA RIVISTA MODERNA, 1898, I, 5-6.)

LOTE (R.), *Du christianisme au germanisme.* Paris, 1915.

LUSCHAN (F. VON), *Rassen und Völker.* Berlin, 1915.

LYALL (A.-C.), *Race and religion.* (FORTNIGHTLY REVIEW, 78, 926-942.)

MACCHIORO (V.), *Die anthropologischen Grundlagen des römischen Verfalls zur Kaiserzeit.* (POL. ANTHROP. REV., 1907, 5.)

MAC KIM (G.-D.), *Heredity and human progress.* New-York, 1900.

MANOUVRIER, *L'indice céphalique et la pseudo-sociologie.* (REV. DE L'ÉCOLE D'ANTHROP., 1899.)

MARRETT (R.), *Anthropology.* London, 1920.

MARTIN (F.), *Constitution und Vererbung.* Berlin, 1914.

MARTIN (R.), *Lehrbuch der Anthropologie.* Berlin, 1914.

MAYO-SMITH (R.), *Theories of mixture of races and nationalities.* (YALE REVIEW, III, pp. 166-186.)

MEHLIS (G.), *Lehrbuch der Geschichtsphilosophie.* Berlin, 1915.

MONELLI (E.), *Le razze umane e il sentimento di superiorita etnica.* (RIVISTA ITAL. DI SOCIOLOGIA, MAGGIO-AG., 1911.)

MULLER (F.), *Rasse und Volk. Somatologie und Ethnologie und ihr Verhältnis zu einander.* (GLOBUS, 1895, p. 67.)

NASEEBY, *The eugenic prospect.* Londres, 1921.

NACKE (P.), *Zur Rassenpsychologie.* (ARCH. F. KRIMINALANTHROPOL. UND KRIMINALSTAT. Leipzig, 1904, XV, pp. 269-288.)

NASMYTH (E.), *Social progress and the Darwinian theory.* Londres, 1916.

NEUNER (L.), *Leitfaden für eine deutsche Religion auf naturwissenschaftliche Grundlagen.* München, 1914.

NOVICOW, *La critique du darwinisme social.* Paris, 1910.

NUSBAUM-HILAROWICZ, *Der Krieg im Lichte der Biologie.* Iéna, 1916.

OAKESMITH (J.), *Race and nationality.* Londres, 1919.

ODIN, *Genèse des grands hommes.* Paris, 1897.

Osborn (H.-F.), *The men of stone age.* New-York, 1915.

Osborne (W.), *Die Gefahren der Kultur für die Rasse und Mittel zu ihrer Abwehr.* Wurzbourg, 1913.

Paulsen (J.), *Die Pigmentarmut der nordischen Rasse, eine Konstitutionnelle Abartung infolge Domestikation.* (Korrespond. Bl. f. anthrop., 1918, 1 et 4.)

Partridge (T.-E.), *Psychology of nations.* New-York, 1919.

Pearson (K.), *On the inheritence of the mental and moral characters in man.* (Transact. of the anthropolog. Institute, 1903.)

Pearson (K.), *The scope and importance to the state of science on national eugenics.* London, 1907.

Pearson (K.), *The groundworks of eugenics.* London, 1909.

Pearson (K.), *Nature and nurture.* London, 1911.

Pelman, *Rassenverbesserung und natürliche Auslese.* (Zentralbl. f. allg Gesundheispflege, 1896.)

Penka, *Kultur und Rasse.* (Pol. anthrop. Rev., 1904, p. 229.)

Peschel (O.) *Völkerkunde*, 7e éd. Leipzig, 1897.

Pirenne (H.), *Le pangermanisme et la Belgique.* (Acad. royale de Belgique, Bull. Classe des Lettres. Bruxelles, 1919.)

Placzek, *Künstliche Fehlgeburt und Künstliche Unfruchbarkeit, ihre Indikationen, Technik und Rechtslage.* Leipzig, 1913.

Plate (L.), *Vererbungslehre mit besonderer Berucksichtigung des Menschen.* Leipzig, 1913.

Ploete (A.), *Ziele und Aufgaben der Rassenhygiene.* Braunschweig, 1911.

Ploete (A.), *Die Begriffe Rasse und Gesellschaft.* (Verhandl. des ersten deutschen Sozialentages. Tübingen, 1911.)

Poesche (T.-H.), *Die Arier.* Iéna, 1878.

Pouchet (G.), *Essai sur la pluralité des races humaines.* Paris, 1864.

Prichard, *Histoire naturelle de l'homme,* trad. franç. Paris, 1845 (2 vol.).

Quatrefages (A. de), *Introduction à l'étude des races humaines.* Paris, réédition 1906.

Ramsay-Muir (J.), *The culmination of modern history.* Londres, 1917.

Ramsay-Muir (J.), *Nationalism and internationalism.* Londres, 1917.

Ratzel (F.), *Nationalitäten und Rassen.* (Kleine Schriften durch Hans Helmolt. Berlin, 1906.)

Raymond (P.), *L'hérédité morbide.* Paris, 1905.

Reibmayer (A.), *Die Entstehungsgeschichte des Talents und Genies.* München, 1908 (2 vol.).

Reimer (J.-L.), *Ein pangermanisches Deutschland.* Leipzig, 1905.

Reimer (J.-L.), *Weltpolitik, Sozialdemokratie und Pangermanismus.* (Pol. anthrop. Rev., p. 623.)

Reimer (J.-L.), *Grundzüge deutscher Wiedergeburt.* Leipzig, 1906.

Reinach (S.), *La question aryenne.* Paris, 1892.

Renan (E.), *Histoire des langues sémitiques.* Paris, 1877.

Rentoul (R.-R.), *Race-culture or race-suicide* ? Londres, 1906.

Ribbert (H.), *Rassenhygiene.* Bonn, 1910.

Richter (Claire), *Nietzsche et les théories biologiques contemporaines.* Paris, 1911.

Richter (R.), *Nietzsches Stellung zu Entwicklungslehre.* (Pol. anthrop. Rev., 1906, p. 544.)

Ripley (R.), *The races of Europe.* New-York, 1899.

Ritchie, *Darwinism and politics.* London, 1891.

Robertson (J.-M.), *The Germans.* London, 1916.

Robertson (J.-M.), *The sociology of race.* (Sociological Review, avril 1911.)

Rod (Ed.), *L'Impérialisme.* (Revue des Deux Mondes, 15 nov. 1907.)

Roese, *Beiträge zur europaïschen Rassenkunde.* (Archiv. für Rassenbiologie, 1906.)

Regismanset (Ch.), *Questions coloniales.* Paris, 1912.

Rohrbach (P.), *Weltpolitisches Wanderbuch*, 1897, 1915. Koningstein, 1916.

Royce (J.), *Race question and prejudices.* (Intern. Journ. of Ethics, XVI, pp. 265 et suiv.)

Ruppin (R.-M.), *Darwinismus und Sozialwissenschaft.* Iéna, 1903.

Saeltzer (R.-M.), *Theorien und Forschungen ueber die Erblichkeit des Talents.* (Pol. anthrop. Rev., 1904, p. 423.)

Sageret (J.), *Philosophie de la guerre et de la paix.* Paris, 1919.

Schallmayer (W.), *Vererbung und Auslese im Lebenslauf der Völker,* 1re éd., 1903, 2e éd. 1910.

Schallmayer (W.), *Beiträge zu einer Nationalbiologie.* Iéna, 1905.

Schallmayer (W.), *Politik der Fruchtbarkeitsbeschränkung.* (Zeitschr. f. Politik, 1909, II, pp. 391-439.)

Schallmayer (W.), *Gobineaus Rassenwerk und die Moderne Gobineauschule.* (Zeitschr. f. Sozialwiss., 1910, 9.)

Schallmayer (W.), *Eugenik, ihre Grundlagen und ihre Beziehungen zur kulturellen Hebung der Frau.* (Arch. für Frauenkunde und Eugenik. 1914, 3.)

Schallmayer (W.), *Vererbung und Auslese. Grundriss der Gesellschaftsbiologie und der Lehre vom Rassendienst,* 3e Aufl. Iéna, 1918.

Schemann (L.), *Gobineaus Rassenwerk.* Stuttgart, 1910.

Schemann (L.), *Neues aus der Welt Gobineaus.* (Pol. anthrop. Rev., Febr.-April 1912.)

Schemann (L.), *Gobineau, Eine biographie.* Strassburg, 1913.

Schlaginhaufen (O.), *Sozialanthropologie und Krieg.* Zurich, 1916.

Schlegel (F.), *Sämtliche Werke.* Berlin, 1846.

Schmidt (O.), *Sitte, Gesetz und Recht vom Gesellschaftsbiologischen Standpunkte.* (Pol. anthrop. Rev., mars 1910.)

Schrader (O.), *Die Indogermanen.* Leipzig, 1911.

Schuré (Ed.), *Précurseurs et révoltés.* Paris, 1904.

Seeck (O.), *Geschichte des Untergangs der Antiken Welt,* 3e éd. Berlin, 1910.

Seeley (J.-B.), *The expansion of England.* London, 1884.

Seillière (E.), *Le comte de Gobineau et l'aryanisme historique.* Paris, 1903.

Seillière (E.), *Appolon ou Dionysos? Etude critique sur Frédéric Nietzsche.* Paris, 1905.

Seillière (E.), *Introduction à la philosophie de l'Impérialisme.* Paris, 1911.

Seillière (E.), *Mysticisme et domination. Essais de critique impérialiste.* Alcan, 1913.

Seillière (E.), *Les Mystiques du néo-romantisme.* Paris, 1911.

Seillière (E.), *Schopenhauer.* Paris, 1917.

Seillière (E.), *Houston-Stewart Chamberlain, le plus récent théoricien du pangermanisme.* Paris, 1919.

Sergi (G.), *Le origine umane.* Torino, 1913.

Sergi (G.), *L'uomo secondo le origine, l'antichita, le variazioni, la distribuzione geografica.* Torino, 1911.

Sergi (G.), *Italia. Le Origini, antropologia, cultura e civilta.* Torino, 1919.

Shaler (N.), *Race prejudice.* (Atlantic Monthly, VIII, pp. 510 seq.)

Shufeldt (R.-W.), *America's greatest problem, The Negro.* Philadelphia, 1915.

Siemens (H.-W.), *Die biologischen Grundlagen der Rassenhygiene und der Bevölkerungspolitik.* München, 1917.

Sombart (W.), *Die Juden und das Wirtschaftsleben.* Leipzig, 1911.

Sombart (W.), *Der Bourgeois.* Leipzig, 1913.

Sommer (R.), *Familienforschung und Vererbung.* Leipzig, 1907.

Spiess (C.), *Impérialismes. La conception gobinienne de la race. Sa valeur au point de vue bio-psychologique.* Paris, 1917.

Steinmetz (R.), *Philosophie des Krieges.* Leipzig, 1907.

Steinmetz (R.), *Der erbliche Rassen und Volkscharakter.* (Vierteljahrs. f. wiss. Philos. U. Soziol., XXVI, 1902, pp. 77-126.)

Stoddard (Lothrop), *The rising tide of colour,* 2e éd. New-York, 1920.

Sulzbach (V.), *Die Anfänge des materialistischen Geschichtsauffassung.* Leipzig, 1911.

Suares (V.), *La nation contre la race.* Paris, 1917.

Taine (H.), *Histoire de la littérature anglaise.* Paris, 1863.

Thierry (A.), *Récits des temps mérovingiens.* Paris, 1827.

THOMAS (W.-J.), *Psychology of race prejudice.* (AMER. JOURN. SOCIO., IX, pp. 593-611.)

TILLE (A.), *Von Darwin bis Nietzsche.* Leipzig, 1895.

TODD, *Theories of social progress.* New-York, 1919.

TÖNNIES (F.), *Eugenik.* (SCHMOLLERS JAHRB., 1905.)

TOPINARD (P.), *Anthropologie générale.* Paris, 1885.

TYLER (J.-M.), *The new stone age in Northern Europe.* London, 1921.

TYLOR (E.-B.), *Anthropology. An introduction to the study of man and civilisation,* rééd. New-York, 1916.

TYLOR (E.-B.), *Primitive culture,* 4e éd. New-York, 1903.

VACHER DE LAPOUGE (G.), *Les sélections sociales.* Paris, 1896.

VACHER DE LAPOUGE (G.), *L'Aryen.* Paris, 1899.

VACHER DE LAPOUGE (G), *Race et milieu social.* Paris, 1909.

VIREY, *Histoire naturelle du genre humain,* 2 vol. Paris, 1902.

VOGT (J.-G.), *Razsenanthropologie.* (POL. ANTHROPOL. REV., 1909.)

WAGNER (K.-L.), *Krieg. Eine politisch entwickelungsgeschichtliche Untersuchung.* Berlin, 1906.

WALLACE (A.-R.), *Beiträge zu einer Theorie der naturlichen Zuchtwahl,* éd. allemande, 1870.

WALKER (CH.-E.), *Hereditary charakters and their modes of transmission.* London, 1910.

WEALE (P.), *The conflict of colour.* London, 1910.

WEINBERG (R.), *Ueber die Anwendung anthropologischer Geschichtspunkte in der Kulturgeschichte.* (POL. ANTHROP. REV., 1907, p. 177.)

WEISMANN (A.), *Vorträge uber Descendenztheorie,* 2 vol., 3e éd. Iéna, 1913.

WETHAM (W.-C.-E.), *Heredity and society : essais on racial conditions and social evolution.* London, 1912.

WILSER (L.), *Herkunft und Urgeschichte der Arier.* Heidelberg, 1899.

WILSER (L.), *Die Germanen.* Leipzig, 1903.

WILSER (L.), *Die Rassenhaften Wurzeln der europaïschen Kultur.* (POL. ANTHROP. REV., 1907, p. 698.)

WILSER (L.), *Menschenrassen.* (NAT. MEDIZ. VER. ZU HEIDELBERG, 1901, N.-F., 6, 69-81.)

WINGEN (O.), *Die Bevölkerungstheorien der letzten Jahre.* Stuttgart, 1915.

WIRTH (A.), *Problèmes et controverses. De la race.* (REV. SYNTH. HISTORIQUE, 1906, XII, pp. 125-132.)

WIRTH (A.), *Volkstum und Weltmacht in der Geschichte.* Berlin, 1901.

WIRTH (A.), *Der Gang der Weltgeschichte.* Berlin, 1913.

WOLFF (K.-W.), *Der Rassenausgleich ; das Deutschtum und der Arierfrage.* (POL. ANTHROP. REV., XIV, 1915, 5-6.)

WOLTMANN (L.), *Politische Anthropologie.* Eisenach, 1903.

Woltmann (L.), *Die Germanen in Italien.* Iéna, 1905.

Woltmann (L.), *Die Germanen in Frankreich.* Iéna, 1907.

Worms (R.), *Philosophie des sciences sociales,* 3 vol., 2e éd. Paris, 1921.

Worms (R.), *La Sociologie. Sa nature, ses attaches, son contenu.* Paris, 1921.

Wundt (W.), *Die Nationen und ihre Philosophie.* Leipzig, 1916.

Wybergh (W.), *Imperial organisation and the colour question.* (Contemp. review, may 1907.)

Xenopol (A.), *Principes fondamentaux de l'histoire.* Paris, 1899.

Younghusband (F.), *Interracial relations.* (Sociolog. rev., April, 1910.)

Zaborowski (S.), *Les peuples aryens d'Asie et d'Europe.* Paris, 1908.

Ziegler (H.-E.), *Die Naturwissenschaft und die sozialdemokratische Theorie.* Stuttgart, 1894.

Ziegler (H.-E.), *Die Vererbungslehre in der Biologie.* Iéna, 1905.

Zollschan (I.), *Das Rassenproblem.* 3e éd. Wien, 1912.

INDEX NOMINUM

A

Adam (Paul), 358.
Agassiz, 268, 291, 302, 304.
Albert, 130.
Alembert (d'), 196.
Allen (Grant), 331, 334.
Ammon (O.), 212, 216, 217, 218, 219, 222, 263.
Andler (Ch.), 103, 107, 108 et suivantes.
Arbuthnot, 47, 48, 49, 51.
Aristote, 7, 38, 66, 232, 295.
Arndt (E.-M.), 114-116.
Arnim, 118.
Audigier, 21.

B

Babington, 340.
Babitt (Irving), 4.
Babœuf, 70, 117.
Barclay, 52, 53.
Bardoux (J.), 80, 81, 83, 84, 322, 324.
Barlowe, 287.
Bateson, 332, 333, 334, 346.
Barrès (M.), 280, 281.
Bastian (A.), 205.
Benda, 294.
Benfey, 299
Bentham, 196, 321, 341
Berard, 302.
Bergson, 360.
Bérillon (Dr), 352, 353 et suivantes.
Bernhardi, 212, 330, 331.
Berr (H.), 298.
Besant, 341.
Bichat, 134, 352.
Bismarck, 190, 191, 192.
Blumenbach, 68, 97, 142, 147, 153.
Bodin, 21, 45, 46, 47, 152, 153.
Bohn (G.), 328.
Bonald (de), 73, 280.
Bonnier (G.), 329.
Bopp (F.), 123, 299.
Bordeaux (Henry), 280.
Bory de Saint-Vincent, 69.
Boulainvilliers (Cte de), 20, 22 et suivantes, 29 et suivantes, 34, 70, 74, 165, 184, 203, 209, 214, 221, 249, 256, 260, 285, 376.
Boule (M.), 247, 311.
Bourget (Paul), 280, 282.
Bradlaugh, 341.
Brentano (Cl.), 114, 118.
Brizard, 31.
Broc, 302.
Broca, 247, 252, 263, 302, 305.
Brunetière (F.), 289, 290, 291, 293.
Büchner, 205.
Buckle, 56, 205, 321, 338, 340.
Buffin, 41.
Buffon, 6 et suivantes, 66 et suivantes.

C

Cabanes, 64.
Calvin, 58.
Camper, 141.
Carey, 205.
Carlyle, 80, 81 et suivantes, 319, 321, 322.
Carus, 69, 129, 142, 153.
Castle, 340.
Celtis (C.), 14.
Chamberlain (Houston-Stewart), 113, 163, 181, 183, 184, 189, 192, 203, 213, 223, 224, 226, 227, 228 et suivantes, 285, 288, 295, 315, 333, 348, 350, 374.
Charlevoix, 41.
Chaucchetière, 41.
Chirol, 366.
Clausewitz, 331.
Clifford, 364.
Cobden (R.), 80, 320

Collignon, 247.
Comte (A.), 50, 280.
Condillac, 64.
Conklin (J.), 340.
Cousin (V.), 77.
Crawford, 302.
Cuvier, 68.

D

Darwin (Ch.), 10, 252, 322, 327, 328.
Daudet (L.), 280, 284, 285.
Davenport, 340.
Dedieu, 47 et suivantes.
D'Heidelberg, 118.
De Gourcy, 29.
Delbos (V.), 10, 60.
De Hutten, 16.
De Maistre (J.), 73, 280.
Deniker, 247.
Descartes, 65, 112, 231.
Desmoulins (Aug.), 69.
Destrée (J.), 316.
Destutt de Tracy, 64.
De Vogue, 280.
Dickens, 287.
Diderot, 196.
Dilke (Sir Charles), 326.
Dilthey, 298.
Dodd, 364.
Douglas (Fred.), 363.
Draper, 205.
Driesmann (H.), 212, 214, 374.
Droysen, 193.
Drumont (Ed.), 284, 285, 288, 301.
Du Bois (Dr), 360 et suivantes.
Dubos (Abbé), 25 et suivantes, 29 et suivantes, 33, 34, 53, 76, 260.
Duhring, 286.
Dunning, 63.
Duprat, 55, 298.

E

Edwards (William), 75, 76.
Eichhorn, 114,
Emerson, 236.
Enfantin, 228.

F

Fénelon, 22.
Ferrero (G.), 4, 12, 60.
Ficate, 63, 77, 103, 104, 106, 107, 108 109, 110, 119, 121, 124, 229.
Finot (Jean), 3, 297.
Foncemagne, 18, 26.
Ford (H.), 288.
Forster (W.-E.), 321.
Fouillée (A.), 271 et suivantes, 339.
Fourier, 70, 117, 228.
Frazer (J.), 310.
Freeman, 85, 86, 319.
Frenssen (G.), 213.
Frerit, 22.
Fritsch, 301.
Froude, 85, 87.
Fulani ben Fulani, 371.
Fueter (Ed.), 55, 94, 115, 116.
Fustel de Coulanges, 30.

G

Galton (Francis), 331, 332, 334, 344, 346.
Garnier (P.), 29.
Garvey (M.), 361,
Gaillard, 130.
Gebwiller (J.), 15.
Gerdy, 302.
Gibbons, 92, 133, 233.
Giuffrida-Ruggeri, 315.
Gliddon, 302, 303, 346.
Gobineau, 79, 113, 118, 125, 128 et suivantes, 173, 180, 183, 184, 189, 191, 192, 203, 205, 207, 209, 214. 218, 221, 223, 233, 241, 246, 249, 252, 254, 255, 256, 259, 260, 262 et suivantes, 285, 293, 295, 303, 315, 317, 318, 333, 343, 354, 356, 358, 374.
Goddard, 340.
Goerres (J.), 114, 117, 118, 119.
Goethe, 114, 225, 227, 231, 243.
Gomecourt (Damien de), 27 et suivantes.
Gooch, 327, 340.
Grant (Madison), 343.
Green, 319.
Grimm, 114.
Guenon (R.), 4.
Guizot, 76, 77, 192, 209, 260.
Guldencrone (Baronne de), 130.
Gumplowicz, 183, 202 et suivantes, 215, 218 et suivantes, 236, 289, 291, 292, 333, 374, 376.

H

Haddon, 340.
Haeckel, 205, 222, 330, 331.
Haller, 114.
Halloy (Omalius d'), 299.
Harden (Max), 108.

HARDING, 327, 362, 363.
HALPHEN (L.), 76, 77.
HAVELOCK ELLIS, 340.
HAWORTH (Samuel), 6.
HAYCRAFT, 333.
HEGEL, 63, 77, 91, 103, 110 et suivantes, 117, 135, 136, 185, 191, 229, 275.
HELBIG, 314.
HERBERT (Sydney), 340.
HERDER, 91 et suivantes, 104, 105, 110, 117, 199, 247.
HERRERA, 38.
HERTZ, 3.
HOBBES, 62, 63, 64, 178, 195, 294, 295, 333.
HOCEPIED, 317.
HOLTZWARD (M.), 16.
HOTMAN (Fr.), 16 et suivantes, 31.
HOUZÉ (Dr), 316, 317, 318.
HUANT (G.),, 130, 177, 180, 188.
HUGGINS (W)., 330.
HUGWALD (U.), 16.
HUMBOLDT (G. de), 206.
HUME, 54, 55.
HUNT (James), 302, 304.
HUSSON (G.), 352, 356, 357 et suivantes.
HUXLEY, 322, 331.

J

JACQUINOT, 302.
JAHN (F.-L.), 114.
JAMES (William), 360.
JOHNSON, 346.
JOHNSTON (R.-W.), 342.
JONES (William), 123.
JORDAN, 340.

K

KEANE (A.), 301, 302, 340.
KANT, 63, 92, 101 et suivantes, 119, 161, 191, 223, 224, 226, 228, 229, 230, 232.
KAPP (E.), 69.
KEITH (A.), 335, 336, 337.
KELSEY, 346.
KIDD (B.), 4, 210, 244, 330, 331, 332, 333, 339.
KINGSLEY (Ch.), 86, 87, 319, 320.
KIPLING (Rudyard), 327.
KLEMM, 129, 153, 191.
KLOPSTOCK, 114.
KNOX, 302, 303.
KOERNER, 114.
KURTH (G.), 318.

L

LACARRY (Le P.), 21.
LAFITAU, 41.
LAGARDE (Paul de), 108.
LAMARCK, 9 et suivantes, 219, 327, 328.
LAMPRECHT (K.), 193, 212.
LANGE (Friedrich), 212, 214.
LANGBEHN (J.), 213.
LANGUET (H.), 16, 17.
LAPOUGE (Vacher de), 247, 252 et suivantes, 273 et suivantes, 279, 344, 374, 376.
LAS CASAS, 37, 39, 40, 41.
LASSALE, 108.
LASSERRE (P.), 294.
LATHAM, 299.
LAW, 55.
LAZ (W.), 16.
LAZARUS, 206.
LEBON (G.), 247, 264 et suivantes, 279, 317, 343, 352, 358, 374.
LEGENDRE (Dr), 382.
LEIBNITZ, 21.
LESSING, 114.
LEUPOLDT, 69.
LEZARDIÈRE (Mlle de), 32, 33.
LILIENFELD, 132, 205.
LINNÉ, 6, 7, 8, 68, 69, 97, 153.
LIST (F.), 120, 121, 122, 123.
LUTHER, 57, 113, 124.

M

MABLY, 30 et suivantes, 33, 34, 260.
MAC-DOUGALL (W.), 337, 338, 339.
MACHIAVEL, 63.
MACKENSIE (F.-A.), 369.
MAHAN (Cap.), 322.
MAINE DE BIRAN, 64.
MALTHUS, 80, 341.
MANTEGAZZA, 355.
MARNOLD, 130.
MARTIN (H.), 75.
MARK (Karl), 216, 295.
MASSON (Fr.), 130, 131.
MAURRAS (Ch.), 280, 281, 285, 288.
MATHAREL (Ant.), 19.
MAURY, 304.
MAZZINI, 312, 315.
MEHLIS (G.), 91, 92, 298.
MEINERS, 129.

MEISS, 304.
MENDES-CORREA, 311.
MENDELSSHON, 114.
MERCIER, 4.
MEZERAY, 21.
MICHELET, 78.
MIGNET, 77.
MILLER (Kelly), 362 et suivantes.
MOLEMA (S.), 364.
MOMMSEN, 193.
MONROË, 370.
MONTAIGNE, 43, 44, 45.
MONTESQUIEU, 7, 8, 28, 47, 48, 49, 51, 53, 54, 56, 95, 98, 137, 152, 153, 196, 199, 247.
MONTLOSIER (M. de), 71, 73, 74, 209, 214, 221, 260, 285,
MORTILLET (G. de), 247, 301.
MORTON, 142, 302 et suivantes.
MOTLEY, 86.
MULLER (H.), 114
MULLER (M.), 125, 299.

N

NEWMAN, 322.
NIEBUHR, 314.
NIETZSCHE, 89, 130, 174, 177 et suivantes, 224, 229, 276, 295, 317, 330, 331, 349, 379.
NOTT, 302, 303.

O

OAKESMITH (John), 3.
OKUMA (Comte), 368.
OSBORN (H.-F.), 344, 345.
OVIEDO, 38.
OWEN, 341.

P

PATTERSON, 304.
PEARSON (Karl), 326, 332, 334.
PENKA, 329.
PERRIER, 329.
PICARD (Ed.), 316, 317.
PICOT (E.), 14, 15.
PIKE (Luke-Owen), 319.
PIRENNE (H.), 318.
PLACE, 341.
PLATON, 63, 70, 149, 232, 295.
POPENOE (P.), 342, 345.
POUCHET, 302.
PRICHARD, 68, 69, 126, 141, 147, 302, 303.
PROUDHON, 70.
PULSKY, 304.

Q

QUATREFAGES (A. de), 247, 303, 307.
QUEVEDO, 36 et suivantes.
QUINET (E.), 77.

R

RAMSAY-MUIR, 340.
RATZEL (F.), 198 et suivantes.
REIMER (J.-L.), 213.
REINACH (S.), 310.
RENAN (Ernest), 250 et suivantes.
REVENTLOW, 227, 288.
RHODES (Cecil), 325 et suivantes.
RICARDO, 80.
RICKERT, 298.
RIEMAN, 220.
RIPLEY, 340.
RITTER (C.), 198 et suivantes.
ROBERTSON, 340.
ROLLAND (R.), 128.
ROSE (Holland), 340.
ROUSSEAU, 28, 31, 40, 41, 58, 70, 91, 124, 177, 178, 179, 194, 228, 295, 360, 364.
RUSKIN, 80, 87, 89, 321, 322.

S

SAGERET (J)., 297, 329.
SAINT-SAËNS, 130.
SAINT-SIMON, 23, 70, 117.
SALEEBY, 340.
SARTIAUX (F.), 103, 229.
SAVIGNY (H. von), 114, 129.
SCHAFFLE, 132, 305.
SCHELLING, 117, 229.
SCHEURL (Chr.), 14, 15.
SCHILLER, 114, 228, 229.
SCHLEGEL (F.), 79, 114, 119, 120, 123, 299.
SCHLEICHER, 301.
SCHMOLLER (G.), 212.
SCHOPENHAUER, 180, 223, 224, 229, 241, 286, 288, 299.
SCHRADER, 299.
SCHURE, 130.
SCHULTHEISS (G.), 114, 260.
SEECK, 346.
SEELEY (J.-B.), 323, 324.
SEILLIÈRE, 11, 41, 64, 129 et suivantes, 175, 176, 223, 293 et suivantes.
SEPULVEDA, 37, 38.

Sergi (G.), 301, 302, 312, 313, 314.
Serpeille (Mme), 276.
Seth (K), 341.
Shakespeare, 287.
Siéyès, 33, 34, 71, 209.
Sinclair, 321.
Smith (Adam), 196, 321.
Smith (Elliot), 310.
Smith (Hamilton), 302 303.
Spencer (Herbert), 80, 321, 331, 332. 344.
Spengler, 348 et suivantes.
Sperling, 6.
Spigel, 6.
Spiess (C.), 130, 276 et suivantes.
Stael (Mme de), 77, 79.
Steffens (H.), 69.
Steinthal, 206.
Stendhal, 79.
Stirner, 379.
Stoddard, 369.
Strabon, 7.
Stuart Mill, 80, 196, 321, 338, 340, 341, 352.
Stubbs, 319.
Sybel, 193, 331.

T

Tacite, 132, 162.
Taine (H.), 247 et suivantes, 272, 280, 344.
Tagore (Rabindranath), 366.
Tarde (G.), 149, 216.
Taylor (Griffith), 300.
Taylor (Isaac), 334, 335.
Tieck, 114.
Thierry (A.), 23, 34, 73 et suivantes, 129, 162, 192, 209, 221, 260.
Thiers, 77.
Thomas (Saint), 295.
Thouret, 33.
Thurnmaier (J.), 16.
Tocqueville, 138.
Todd (A.-J.), 341.
Topinard, 66, 67, 69, 247, 301, 303, 305, 306.
Tournemine (P.), 21.
Treitschke (H. von), 108, 194, 195 et suivantes, 331.
Tylor (E.), 306, 310.
Tyndall, 331.
Tyson, 6.

U

Usher, 304.

V

Vaissette (Dom), 21.
Valera (de), 370.
Valois (Adrien de), 20.
Van den Gheyn, 317
Vanderkindere, 317, 318.
Vermeil (Ed.), 348, 351.
Vico, 78.
Villaret, 29.
Villers, 29.
Virey, 69.
Voltaire, 55, 56, 61, 196.
von Arnim, 114.
Von der Goltz, 331.
Vott, 126.

W

Waekenroder, 114.
Wagner (Klaus), 212.
Wagner (Richard), 129, 130, 174, 175, 176, 180, 191, 223, 224, 286.
Wallage, 340.
Waldis (B.), 16.
Washington (Booker), 360.
Weismann, 219, 264, 328, 344.
Wesley, 322.
Wiedemann, 301.
Wilkinson (Spencer), 324.
Wilson (W.), 369.
Wimpheling (J.), 14, 16.
Windelband, 298.
Wirth (Albrecht), 212, 215.
Woltmann (L.), 15, 212, 218 et suivantes.
Worms (R.), 297.

X

Xénopol (A.), 298.

Z

Zollschan (I.), 300.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface 3

Chapitre I. — Les origines psychologiques de la théorie des races . 5

Définition de la question. — L'état de l'anthropologie à la fin du XVIII^e siècle. — Linné. — Buffon. — Lamarck. — Les vraies origines de la doctrine. — Le principe de diversité. — Diversité politique à la fin du moyen âge. — Les controverses au sujet de l'origine de la noblesse. — Hotman. — Boulainvilliers. — Dubos. — Mably. — Sieyès.

Chapitre II. — Les origines psychologiques de la théorie des races (suite) 36

L'importance des découvertes géographiques. — Les thèses fixant l'attitude adoptée vis-à-vis des indigènes. — Las Casas et l'état de nature. — La curiosité des humanistes à l'égard des découvertes. — Le relativisme de Montaigne. — La théorie des climats. — Bodin. — Montesquieu. — Voltaire. — L'esprit protestant et la diversité religieuse. — La diversité philosophique et le penchant au pragmatisme. — La philosophie de Hobbes. — L'aube du romantisme.

Chapitre III. — La doctrine des races pendant la première moitié du XIX^e siècle. 66

1. *En France et en Angleterre.* — L'état des sciences anthropologiques pendant la première moitié du XIX^e siècle. — Cuvier. — Prichard. — L'esprit de la révolution en France. — La doctrine de race demeure doctrine de classes. — Montlosier. — Thierry. — Guizot. — Michelet. — L'Angleterre au XIX^e siècle. — Carlyle. — Froude, Ruskin et l'impérialisme colonial.

Chapitre IV. — La doctrine des races pendant la première moitié du XIX^e siècle. 90

2. *En Allemagne.* — Le nationalisme allemand et l'esprit prussien. — Leur opposition à l'idée démocratique. — Herder. — Kant. — Fichte. — Hegel. — Les écrivains romantiques. — Arndt. — Goerres. — Schlegel. — List. — La question aryenne.

Pages

CHAPITRE V. — Gobineau 128

Gobineau systématise les idées ambiantes. — Critique de son œuvre pendant la guerre. — Le principe interne de la doctrine : la biologie. — La société considérée comme un individu. — Attitude vis-à-vis du christianisme ; vis-à-vis du polygénisme. — Les trois grandes races. — Leurs caractères essentiels. — La race noire sentimentale et matérielle. — Le sémitisme, son dérivé altère le caractère des Aryens. — L'Inde. — La Grèce. — Rome. — L'Europe moderne. — Le principe « jaune ». Comparaison avec le principe aryen. — La théorie des races de Gobineau revient à une théorie de climats. — Jugement sur l'œuvre de Gobineau.

CHAPITRE VI. — La doctrine des races en Allemagne de 1850 à 1914. 172

Caractères politiques et sociaux de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. — Milieu favorable à la propagation de la doctrine des races. — Le darwinisme social. — Caractères de la théorie en Allemagne, en Angleterre et en France. — Richard Wagner. — Nietzsche. — Bismarck. — Treitschke. — Ritter. — Ratzel. — Gumplowicz.

CHAPITRE VII. — La doctrine des races en Allemagne (suite). . . 212

Houston-Stewart Chamberlain.

CHAPITRE VIII. — La doctrine des races en France. 246

La doctrine trouve peu de partisans en France. — Les raisons. — Taine. — Renan. — Vacher de Lapouge, vrai successeur de Gobineau. — Le D^r^ Gustave Le Bon. — Alfred Fouillée et les caractères nationaux. — Camille Spiess.

CHAPITRE IX. — La doctrine des races en France (suite) . . . 279

Taine et le nationalisme français. — Paul Bourget. — Drumont. — L'antisémitisme. — Brunetière. — Ernest Seillière. — Jean Finot. — Xénopol. — Les anthropologues français et l'aryanisme. — Polygénisme et monogénisme. — Broca. — Topinard. — de Quatrefages.

CHAPITRE X. — La doctrine des races en Italie, en Belgique, en Angleterre, en Amérique 312

Sergi et l'anthropologie italienne. — Le mazzinisme. — L'activisme flamingant en Belgique. — Jules Destrée. — Edmond Picard. — Godefroid Kurth. — La doctrine en Angleterre. — Seeley. — Wilkinson. — Cecil Rhodes. — Sir C. Dilke. — K. Pearson. — Rudyard Kipling. — Charles Darwin et l'*Origine des Espèces*. — Herbert Spencer. — Francis Galton. — William Bateson. — Grant Allen. — Isaac Taylor. — Arthur Keith. — W.-Mc Dougall. — L'eugénisme amé-

Pages

ricain. — S.-K. Humphrey. — P. Popenoe et R.-W. Johnston. — Madison Grant. — H. Fairfield Osborn. — Le préjugé des couleurs.

Chapitre XI. — La doctrine des races après la guerre. 348

Oswald Spengler et le nouveau pangermanisme. — Le Dr Bérillon — G. Husson et l'occitanisme. — Le bolchevisme. — Le préjugé des couleurs aux Etats-Unis. — Le Dr Du Bois. — Marcus Garvey. — Kelly Miller. — La question de couleur en Afrique australe, aux Indes. — L'attitude du Japon devant les problèmes des races.

Conclusion 372

Les vraies sources de la doctrine. — La confusion commise par les racistes. — Le rôle réel des élites dans la société actuelle. — L'avenir de l'Europe vis-à-vis des peuples africains et asiatiques.

Bibliographie 383

Index nominum 396

Table des matières 401

AS
242
B325
t.16

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques
Mémoires. Collection in 8°.
2. ser.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY